

GLOSSAIRE FRANÇAIS

DU MOYEN AGE

Paris. — Imprimerie Ad. Lainé, rue des Saints-Pères, 19.

GLOSSAIRE FRANÇAIS

DU MOYEN AGE

A L'USAGE DE L'ARCHÉOLOGUE ET DE L'AMATEUR DES ARTS

PRÉCÉDÉ

DE L'INVENTAIRE DES BIJOUX DE LOUIS, DUC D'ANJOU

DRESSÉ VERS 1360

PAR M. LE M. LÉON DE LABORDE

COMMANDEUR DE LA LÉGION D'HONNEUR

MEMBRE DE L'INSTITUT, ANCIEN CONSERVATEUR

DES ANTIQUES, DU MOYEN AGE ET DE LA RENAISSANCE AU MUSÉE DU LOUVRE

ANCIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ARCHIVES DE FRANCE



PARIS

ADOLPHE LABITTE, LIBRAIRE

4, RUE DE LILLE, 4

1872

LOUIS DE FRANCE,

DUC D'ANJOU.

LOUIS DE FRANCE,

DUC D'ANJOU.

Louis de France, premier du nom de la deuxième branche d'Anjou, roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem, duc de la Pouille, de Calabre, d'Anjou et de Touraine, pair de France, prince de Capoue, comte du Maine, de Provence, de Folcalquier et de Piémont, seigneur de Montpellier, gouverneur de Languedoc et de Guienne, second fils de *Jean le* Bon, roi de France, et de Bonne de Luxembourg, fille de Jean de Luxembourg, roi de Bohême, naquit au château du bois de Vincennes (1), le 23 juillet 1339.

Dans la fatale journée du 19 septembre 1356 il combattit près de son père, et s'il ne fit pas les actes d'héroïsme qui valurent à Philippe de France, à peine âgé de quinze ans, le surnom de Hardi, il s'acquitta du moins de son devoir en chevalier français. Dès l'année 1359, c'est-à-dire à l'âge de vingt ans, il exerce dans les comtés d'Anjou, du Maine et de Touraine les fonctions de lieutenant du roi (2).

En octobre 1360 Jean le Bon revenait d'Angleterre. Le traité de Brétigny mettait fin à sa captivité, mais il devait, pour en assurer l'exécution, envoyer un de ses fils en otage à Londres. Il désigna Louis, et en compensation de cette pénible mission, il le créa duc d'Anjou par lettres donnees à Boulogne. En fils soumis, Louis d'Anjou se rendit au poste douloureux de l'exil, mais il n'en put supporter l'humiliation, l'ennui et le dégoût; il s'enfuit de Londres à sa honte et à la grande douleur de son père, qui com-

---

(1) Histoire généalogique de la maison royale de France par le père Anselme, tome Ier, page 227.

(2) Le 14 janvier 1359, il signe un acte dans lequel il se qualifie de lieutenant du roi ès comtés d'Anjou, du Maine, de Touraine et parties voisines.

prenait la foi jurée en roi et en gentilhomme (1). Jean le Bon, esclave de sa parole, retourna résolument dans sa prison, et il y mourut le 8 avril 1364. Charles V lui succéda. Le sage monarque appréciait dans son frère l'homme de résolution et d'autorité; il lui confia, entre les années 1364 et 1380, les commandements les plus considérables, tant en Bretagne qu'en Languedoc, Guienne et Dauphiné. Louis d'Anjou apporta dans l'exercice de ses fonctions les qualités et aussi les défauts de son caractère; mais les qualités dominèrent de beaucoup, puisque Charles V, à sa mort, l'institua régent du royaume et chef du conseil pendant la minorité de son fils.

Maître des trésors amassés par le roi, l'histoire l'accuse de les avoir détournés à son profit pour conquérir le royaume de Naples, que la reine Jeanne lui avait donné. Les accusations de ce genre fourmillent dans l'histoire; elles demandent toutes un examen sérieux, et il serait facile de démontrer, sinon l'entière fausseté de celle-ci, au moins sa grossière exagération (2). Je n'ai point à m'en occuper; qu'il suffise de rappeler que Louis d'Anjou débarque en Italie à la conquête de son royaume, et qu'après des fortunes diverses il va mourir d'une fièvre au château de Biselia, près de Bary, dans la Pouille, le 20 septembre 1384.

---

(1) On lit dans une chronique : « L'an de grâce après ensuivant, 1362, Loys, duc de Ango, fils du roy Jehan, se partit d'Angleterre et s'en revint en France, mais il ne se mettoit point en la présence du roy son père, qui estoit moult couroucíez de son département, mais se tenoit le plus au chastel de Guise que il avoit de par sa femme, dont il advint que le duc Charle de Normendie, ses frères, vint à Saint-Quentin en Vermandois pour ceste cause et lui manda que il venist parler à lui seurement. » (*Chron. Bibl. nat. ancien fonds* 10,297.)

(2) L'inventaire que je publie est antérieur au moins de quinze années à la mort de Charles V, et l'inventaire des pierreries de sa couronne royale est de 1374. Voici le titre de ce dernier document : « C'est l'ordenance et la devise de notre très noble et très riche couronne. Et le poie de toutes les pierres d'icelle qui est très fine et très cière : Rubiz, balaiz, saphire, perles et dyammans, qui a été faite par M[r] J. Hamer, nostre secretaire, Henry Hambert, nostre orfèvre, et Regnart Sangien, nostre vallet de chambre, à Angers, par nostre commandement au mois d'octobre l'an MCCCLXXIIII (*Bibliothèque nationale, suppl. français*, n° 98, 19). » Cet inventaire, bien que tout spécial, compte environ 800 articles, y compris le détail d'un fermail et de ce qui reste hors œuvre en perles et en pierreries.

Telle est, en résumé, l'existence agitée du prince dont je publie le riche inventaire. Je ne veux parler ni de ses goûts, ni de son luxe: il était frère de Charles V, du duc Jean de Berry et de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Il avait été élevé dans la magnifique cour de France, c'est dire assez qu'il mettait la protection des arts et le faste le plus élégant au nombre des devoirs d'un prince du sang. Mais à quelle époque, à quelle date précise avait-il, dans son trésor, une collection d'une si grande valeur? A quelle occasion crut-il nécessaire, ou se trouva-t-il le loisir d'en rédiger la description? Car je ne dis pas de la faire rédiger, parceque le caractère personnel de cette rédaction ne peut échapper à personne.

Ce document ne saurait être antérieur à l'année 1342, puisqu'il y est question du pape Clément VI, dont l'élévation est de cette année; il est postérieur au 9 juillet de l'année 1360, puisque plusieurs joyaux portent les armes de la duchesse: or, on sait que Marie, fille de Charles de Blois, épousa le duc d'Anjou à cette date, et il ne peut être placé plus loin qu'à l'année 1368, puisque les trois derniers articles, insérés après coup, sont du mois de mars de cette année (1). C'est donc entre 1360 et 1368 que dut être rédigé cet inventaire, et dans ces limites deux dates se trouvent d'accord avec quelques indications fournies par l'inventaire lui-même : c'est 1360 et 1366.

En 1360, après son mariage et avant son exil en Angleterre, le duc d'Anjou a pu songer à mettre ses affaires en ordre et à assurer l'intégrité de son trésor en le plaçant dans les mains d'un dépositaire. Mais en premier lieu, il est difficile de s'expliquer qu'il fût dès lors assez riche pour posséder cette masse de bijoux de prix et de vaisselle d'or d'un si grand poids; en second lieu, on rencontre dans cet inventaire la description d'un grand service de vaisselle d'or et d'argent acheté à Avignon (2), et on ne voit pas dans quelle circons-

---

(1) Pour d'autres indications qui fournissent des éléments à la discussion, voyez les n°s 157, 171, 176, 187, 203, 213, 442, 497, 649, 657, 742, 744.

(2) On lit dans l'inventaire, entre les articles 203 et 204 : C'est l'inventoire de vesselle d'or et d'argent, esmaillée, dorée et blanche, tant de celle que nous avons apportée de France, comme de celle qui nous a esté donnée et que nous avons achetée à Avignon et en la Languedoc.

tance ce prince eût été en mesure, avant 1360, de faire un voyage dans le Midi et d'y acheter une argenterie aussi considérable. Si, au contraire, on place la rédaction de son inventaire en 1366, à son retour de l'un de ses grands commandements, qui l'avait conduit à Avignon (1), on s'explique, sans accepter les accusations de ses détracteurs, comment il a réuni à la fois tant de richesses et tant d'objets remarquables par le mérite de l'exécution et le soin apporté aux détails. Je pencherais donc pour cette dernière date ; mais dans l'incertitude, et comme un grand nombre de ces joyaux ont été exécutés antérieurement à 1360, j'intitule ce document : l'inventaire de Louis de France, duc d'Anjou, dressé vers 1360.

---

(1) D'après le thalamus de Montpellier, le duc d'Anjou passait dans cette ville le 12 août 1365 et rentrait en France le 21 de ce mois. Les comptes du domaine des sénéchaussées de la province de Languedoc et d'autres documents indiquent de nouveau sa présence à Villeneuve-d'Avignon les 24, 25, et 28 de décembre de l'an 1365. En effet, il écrit du Languedoc le 18 février 1364 (1365) et s'intitule : « Ludovicus, regis quondam Francorum filius, D. nostri Regis germanus ejusque locum tenens in partibus occitanis, dux andegavensis. »

INVENTAIRE

DES

JOYAUX DE LOUIS DE FRANCE,

DUC D'ANJOU.

INVENTAIRE

DES

JOYAUX DE LOUIS, DUC D'ANJOU,

DRESSÉ VERS 1360-1368.

Vesselle de chapelle dorée et esmaillée.

1. Deux chandeliers d'argent dorez pareilz et sur la pates des piés de chascun chandelier a VI esmaux dont les III sont esmaillez d'azur à bestelettes, dont aucuns des esmaux sont brisiez et deffacez et les autres III sont d'or tous plains sanz esmail et sont en manière d'escussons, et a chascun chandelier un gros pommel, en tour le quel a VI petiz esmaux faiz en manière d'une rosette, et sont aucuns d'iceux esmaux deffaciéz, et poisent IX^{m} V. onces.

2. Deux bacins d'argent blanc, et sont les bors dorez et sizelez à fueillages. Et ou fons de chascun a un grant esmail ront à noz armes, et entour chascun esmail a un grant compas d'argent doré et sizelé à serpens. Et a en l'un d'iceux bacins une teste dont il ist un biberon. et poise l'un V^{m}. VI. d. Et l'aut. IIII. ^{m} VI onc. XII d.

3. Une paiz faicte en manière d'une fleur de lis d'argent dorée et esmaillée à noz armes, et dedenz l'esmail d'icelle a Nre-Sgr. en la croiz, et est nostre dame d'un des costez de la crois, et de l'autre saint Jehan euvangéliste, et poise III ^{m} 1 once.

4. Un benictier d'argent tout blanc, lié de III. souages d'argent doré, et est l'ance d'icelui par les II boux de II testes d'omme, et en face a une petite chesne, et ou bout, a un anelet ront. Et a un guipeillon d'arg. plain, et poise en tout V. marcz.

5. Un ymage de saint Michel d'argent doré, assez grant: et est armé par dessouz un mantel qu'il a vestu, et a ses II piez sur une serpent, laquelle serpent à ses II elles esmaillées d'azur dehors et dedenz, et sont icelles esles entre les piez et jambes d'icelui saint Michel. Et tient ledit saint Michel, en sa main destre, une longue croiz d'argent blanc,

laquelle il boute en la guelle dudit serpent, et a en ycelle croiz, par le haut, un petit paon à une croiz vermeille. Et en sa main destre tient ledit saint Michel une petite pomme d'argent dorée, sur laquelle a une petite croiz. Et siet ledit saint Michel sur un grant pié quarré à VI querre. Et ou plat, par le haut d'icelles querres, a esmaux où il a ès uns gens qui chevauchent sur bestes, et le front de devant est esmaillé par losanges, et sont les esmaux de dedenz, les uns de azur à fleurettes, et les autres de vert à bestelettes, et sont les bordures des dictes losanges de guelles. Et siet ledit pié sur VI petiz lyons gisanz. Et poise en tout, avec les esles, qui sont grandes, dorées et sizelées, et poise en tout, au marc de troyes, LXXIIII. m.

6. Un grant ymage d'argent, doré et esmaillé, de saint Marc. Et siet sur un piè à VI costés, doré et esmaillé, ès quelz esmaux a angèles gisanz, et au pié de l'ymage a un lyon volant à esles esmaillées, et tient en sa main destre une plume d'argent blanc, et en la senestre tient un petit livret qui est escript de lettres esmaillées dazur, et est le déadisme esmaillé d'azur, et poise en tout XXIII m. 1 once.

7. Un reliquiere d'argent, doré et esmaillé, séant sur un pié semé d'esmaux, a demi apostres, et est fait de maçonnerie, et par le haut a un gros tuiau de cristal ront, et sur le bout d'en haut a nostre seigneur en la croiz, nostre dame d'un costé, et saint Jehan euvangéliste d'autre. Et au II boux dudit tuiau de cristal a II esmaux, dont en l'un a saint Pierre, et en l'autre saint Pol. Et poise en tout XV. m 1. once XII. d.

8. Un tabernacle, fait en manière d'un chastel, à double murs cranelez, et a, en ycelui, ès premiers murs, II portes bateilleresses et II tournelles de cristal. Et ès secons murs a IIII tournelles, entre lesquelles a un ymage de nostre dame tenant son filz en son bras et un dyacre devant luy à genoilz, et entre les dites tournelles a un tabernacle fait à fenestres treslissée, et dessuz ycelui a une petite croiz, et poise en tout. XII. m. II. onces.

9. Un ymage de nostre seigneur, assis sur une chaire, séant sur un entablement esmaillé tout entour à demis apostres, et ou front de devant a II bocettes de cristal pour mettre reliques, et est porté ycelui entablement de III lyons gisanz Et tient nostre seigneur un livre en sa main, et de l'autre main donne sa bénéisson, et a sur sa teste une couronne de fausse pierrerie. Et poise en tout XXIII m. VII. onces.

10. Un autre ymage de nostre Dame, séant en une chaire, laquelle siet sur un entablement à II boecttes de cristal, et soustient icelui entablement III lions gisanz, et a notre Dame les mains jointes, et sur sa teste a une couronne de fausse pierrerie, et poise en tout XXIII. m. II onces.

11. Un angèle, d'argent doré, qui tient un reliquiaire de cristal en sa main, faicte en manière d'une petite tournelle ronde et longuette, et ont les esles eslevées, dorées et sizelées et siet sur un entablement semé tout entour d'esmaux d'azur esmaillez à bestelettes, pesant en tout XII m. 1. once. XII. d.

12. Un autre angèle de la façon de l'autre en toute chose et poise en tout XI. m. VI. onces.

13. Une grant teste d'une vierge d'argent dorée à uns grans cheveux lons, et a sur la dicte teste une grelle couronne de fausse pierrerie, et poise en tout. XII. m. II onces.

14. Une autre teste d'un ynnocent qui a les cheveux flocelez et tient sa main destre à sa poitrine, et siet la dicte teste sur IIII petiz lyonceaux, et poise X. mars VII onces et XII deniers.

15. Un ymage de saint Jehan baptiste, en estant sur un entablement esmaillé d'azur à angèles jouanz de plusieurs instrumenz, et siet sur III lyonceaux. Et tient le dit ymage, en sa main senestre, un reliquiaire ront de cristal garni entour d'argent doré Et de sa main destre monstre Ecce agnus dei. Et poise en tout IX. mars et une onze.

16. Un petit tabernacle, d'argent doré, fait de maçonnerie, en manière d'une chapelle et dedenz yceluy a nostre seigneur tenant sa croiz et saint Thomas qui li boute son doit ou costé. Et après ce, a arrière nostre seigneur tenant sa croiz, et devant luy a un bonhomme qui est à genoulz en une loge, et derrière notre seigneur a un saint qui tient un livre, et est le dos d'icelui tabernacle esmaillé d'azur à bestelettes, et sont les esmaux fretez de guelles, et siet yceluì tabernacle sur IIII petiz lyons couchanz. Et poise en tout. XI. mars. 1. once.

17. Un ymage de Saint Jaques, d'argent doré, séant sur un entablement ou quel a escript de lettres esmaillées, cest ymage de Saint Jaques porte un os de luy mesmes et en sa main senestre tient un petit reliquiaire de cristal ront, garni d'argent doré, et en la destre son bourdon et son chapel sur sa teste. Et poise VIII. m. V. onces. XII. d.

18. Un ymage de Nostre Dame, en estant, séant sur un entablement semé de VI. esmaux ès quelz a plusieurs bestelettes. Et tient Nostre Dame son enfant en sa senestre main, le quel enfant tient en sa main senestre une pomme vermeille, et Nostre Dame tient en sa main destre un rainseau de roses vermeilles et sur sa teste a une couronne grelle à fausse pierrerie. Et poise en tout XV. mars III onces.

19. Un ymage de Saint Nicolas qui a sa mittre en sa teste, sa crosse en sa main senestre et en la destre tient un petit reliquiaire de cristal enchassé d'argent, et est assis le dit ymage sur un entablement quarré ou quel a un liteau, tout environ, d'esmail et ou front devant a escript, c'est saint Nicolas. Et poise en tout VII. mars III. onces XII. d.

20. Un autre ymage, en estant, assis sur un entablement, séant sur III pates et a ou dos un guichet quarré, et est le dit ymage de saint Loys, roy de france, et est couronné, et en sa main destre tient une main et en la senestre un septre, Et poise IIII marcs IIII onces.

21. Un autre ymage, en estant, séant sur un entablement semé de VI. petiz petiz esmaux, faiz en manière de losanges et le soustiennent III pates. Et tient ycelui ymage en sa main destre un liure et en la senestre un petit tuiau, et entre les II espaules par derrière a un pertuis ront, et est ledit ymage de Saint Jehan l'euvangéliste. Et poise III mars II onces et demie.

22. Une anunciacion de nostre seigneur, séant sur un entablement tout plain, et est Nostre Dame en estant tenant en sa main senestre un livre, et a un angèle agenoillé devant elle sur son destre genoil, et tient en sa senestre main un roulleau ou quel a escript de lettres esmaillées, ave maria gratia. Et poise VI mars IIII. onces.

23. Un tableau, d'argent doré, semé par dedenz, de esmeraudes granz et petites, balaiz granz et petiz, Camahieux granz et petiz et menues perles grant quantité. Et ou milieu dudit tableau a un très grant camahieu vermeil, ou quel a Nostre Dame gisant Nostre Seigneur en la cresche, et les angeles tout entour, et dessouz a Nostre Dame qui baingne son enfant, et derrière elle a saint Josef séant, et sieent le dit tableau sur un souage qui est semé de esmeraudes, de rubis d'alisandre et petites perles. Et entre ledit souage et tabernacle a un chapiteau de maçonnerie a fenestrages, et dedenz yceulz a ymages entaillez. Et poise en tout XIIII. mars VI. onces et demie.

24. Un reliquiaire de cristal ront fait en manière d'une tour, et dessus icelui a pillers de maçonnerie qui boutent contre une tour ou clochier, et dessuz le bout a nostre seigneur en la croiz. Et siet le dit tabernacle sur un pié semé de IIII esmaux, et dedenz yceux a nostre seigneur et III apostres, et entre le cristal et le pié a fenestrages de maçonnerie où il a ymages entaillez, et est par dedenz esmaillé d'azur, Et poise en tout XI. mars IIII. onces.

25. Une crois longue et grelle d'argent doré et y est nostre Seigneur en la dicte croiz tout estandu, et est l'arbre d'icelle croiz semé de perles et de pierrerie. Et a ou bout du bras de la croiz, par en haut, un camahieu ou quel a II chevaux qui mènent un chariot et les mène un home. Et es II boux du travers de la croiz a II testes d'omme, et est l'une blance et l'autre vermeille. Et ou bout d'icelle crois a un autre camahieu, ou quel a une femme qui se siet en une chaire. Et sur II branches, qui sont aux costez d'icelle crois, a sur l'une nostre Dame et sur l'autre saint Jehan l'euvangéliste. Et siet sur un pié entaillé bien joliement, et y a un bien grelle souage tout entour, et dessus y celui pié a IIII esmâux d'azur, et a en chascun un euvangeliste, et le baston qui est entre la crois et le pie est de fenestrages à pillers de maçonnerie, et sont les fenestrages esmaillez de noir, et poise, pié et tout, XI mars V. onces et demie.

26. Une autre crois, d'argent doré, de assez ancienne façon, et aussi est esmaillée d'azur, et a bestelettes petites en aucuns lieux, et a, aux II costez d'icelle, II branches, et est nostre Dame sur l'une et sur l'autre saint Jehan l'euvangeliste. Et est le baton, d'entre la crois et le pié, de maconnerie à pilliers et à fenestrages, lesquelz sont esmaillez, par dedenz, à fueilles verte et violées, et est le pié sizelé à feuillages et est semé d'esmaux es quelz a sains et saintes, et portent icelui pié IIII lions gisanz, et poise en tout XII. mars V. onces et demie.

27. Deux bacins d'argent dorez, pareilz, et ont chascun un esmail ou fons, fais en manière d'une rose, et a, ès feuilles d'icelles, hommes qui ont le corps de bestes sauvages, et en l'esmail du milieu de la rose de l'un a une femme qui jeue d'un sartelion, et en l'autre a une femme qui jeue d'une vielle, et sont les bors d'iceux bacins sizelez et poisent VI marcs VII. onces XII. d.

28. Deux chandeliers pareilz d'argent doréz, et ès pomeaux d'iceux a petiz esmauz faiz à losanges, et dedenz

icelles a petites rosettes, soustiennent chascun chandelier III piez de III feuilles de chesne. Et poisent l'un IIII m. III onc. et l'autre IIII m. une once XVIII. d.

29. Deux autres chandeliers petiz bien fourniz, touz pareilz, et a chascun un groz pommel, et d'icelui issent losanges esmaillées à petites rosetes, sieent chascun sur III piez bien grelles, et poisent chascun III. m. V. onces.

30. Un benaitier, d'argent doré, tout plain, grelle par le bas et large par la guelle, et est saint par le milieu d'un euvre fait en manière d'un souage et a, en l'ance sur le milieu d'an haut, un anel à touret, et a son asperges quarré à III neux, et poise en tout V. m I once XII. d.

31. Un ancensier d'argent doré, fait à pillers et fenestrages, tout de maçonnerie, et est pandu à IIII longues chaines d'argent blanc. Et poise V. m. II onces.

32. Un galice d'argent doré, et est le pié et le pommel semé d'esmaux esquelz a les IIII évangéliste, et en aucuns a des sains, et ès autres a plusieurs bestes et oisiaux. et en la platène a un esmail d'azur où nostre Seigneur est lié en l'estache, et II tiranz qui le batent, et poise en tout III. m V. onces. XII. d.

33. Deux hurettes de chapelle, rondes, sans ances, toutes pareilles, et a sur chascun couvecle, un petit bouton ront, et poise l'une I. m. V. onc. Et l'autre I. m. IIII. onc. XII d.

34. Une petite boîte ronde, d'argent dorée, à mettre le pain à chanter et a sur le couvecle un petit ancelet. Et poise III onces.

35. Une navette, à mettre encens, séant sur un pié de sa façon, et sur le couvecle a II esmaux faiz en manière de treffle, et dedenz yceux a bestelettes et arbriceaux, et a dedenz une culier d'argent blanc. Et poise, en tout, II m IIII onces.

36. Une lanterne d'argent dorée, laquelle est quarrée à VI costés, dont il en y a deux qui sont sizelées à ymages, les autres II costés à fenestrages et à otiaux, et les autres II sont couverts de velin, au bout et au travars de chascune d'icelles II costés a III petites bandes esmaillées d'azur à bestelettes, et sont dessuz ycelles II costés les armes de Savoie, et est la dicte lanterne a carneaux par le haut, et a petiz fenestrages esmaillez d'azur a un otiau dessuz, et dessuz l'ance a un anelet. Et poise VI m. 1 once XII d.

37. Un tabernacle d'argent, doré et esmaillié, séant sur sis lyons couchiez, et dedens le tabernacle a un ymage de nostre Dame en estant tenant son enfant, et en la main destre tient une branche de rosier à roses vermeilles, et a le tabernacle portes cloans, esmailliées par dedens de la vie Notre Dame, et par dehors cizelées de lozenges, et dessus la teste de l'ymage a une voute, et est la flesche de maçonnerie quarrée, esmaillée à apostres, et au plus haut est Notre Seigneur en la crois, et Notre Dame d'une part, et saint Jehan de l'autre. Et poise tout xv. m. vi. onces. xii d.

38. Une ymage de Notre Dame, d'argent doré, estant sur un entablement esmaillié d'azur à angeles jouans de plusieurs instrumens, et dessouz eulz une gresle terrace vert et dessouz un souage esmaillié d'azur à floretes, et est porté de iii. lyonceaux gisans, et tient Notre Dame son enfant en son bras senestre, et en la destre main tient un tuyeau d'argent à mettre une palme, et a ledit ymage de Notre Dame sur sa teste une couronne à petites perles et autres menues perles. Et poise tout ix marcs iiii onces.

39. Une autre ymage de saint Jehan Baptiste, d'argent doré, estant sur un tel pié sans différense, et en sa main senestre tient un agnus dei qui monstre de la main destre, et a vestu une cote en manière de poil et un mantel par dessus, et derrière sa teste a un dyadême, doré par dehors, et devers la teste esmaillié d'azur, et poise en tout vi. m. ii onces vi d.

40. Une ymage de Saint Pierre d'argent doré, estant sur un entablement esmaillié de la vie Saint Pierre, et siet sur vi lyons gisans, et en sa main destre tient ii clefs et en la fenestre un livre, et poise tout ix. mars iiii. onces xviii d.

41. Un ymage de saint Pol, estant sur entablement de sa vie et en autre chose pareil à cellui de Saint Pierre, et en sa main destre tient une espée et en la senestre un livre, et poise en tout ix marcs. iiii onces.

42. Un très grant ymage de Notre Dame, tenant son enfant en son bras senestre, et en sa destre main une fleur, et est le dit ymage . . . estant sur un grant pié à souage, sur quatre lyons ... pié portent quatre pillers de maçonnerie, qui portent un tabernacle à une voute, et sur la voute a un clocher quarré en maçonnerie, et en chascun plat de la quarre a un ..... et est le clocher fait en manière d'une

co..... comme ...... et au plus haut a une crois et un crucefis et poise en tout......

43. Un grant ymage de la Magdalaine, d'argent doré, atournée en la teste et le visage en manière de femme vesve, et tient en une de ses mains une boiste roonde de cristal longue, à couvecle d'argent doré et un bouconnet dessus, et en l'autre main un livre. Et est sur un pié, à VI quarrés, esmailliez d'azur, à angèles jouans de plusieurs instrumens et siet le dit pié sur VI petits lyonceaux gisans, et poise tout VIII. m. VI onces XII d.

44. Une autre ymage de Sainte Marte, à dyadème esmaillé ou milieu de vert et les bors d'azur, et tient en sa main destre un reliquiaire, dont le devant est de cristal. séant sur un pié, et en la senestre tient un livre. Et est atournée à barbette. Et siet sur un pié à VI querres, et à VI esmaux où sont angèles jouanz de plusieurs instrumenz. Et, dessouz le dit pié, a un autre esmail à serpentelles sur azur et à lozanges à fleurettes. Et siet sur III lyons gisans. Et poize VII marcs.

45. Une boite de cristal à mettre pain à chanter, dont le fons est esmaillé d'azur, ou quel est Notre Seigneur en sa Déité, et aux deux costez a deux angèloz dont l'un tient une couronne d'espines et l'autre les cloz et la lance, et est la bordure d'un souage doré endenté. Et dessouz est garni d'une orbevoie assise sur III lyons. Et le couvescle de ladite boite est de cristal garni d'une orbevoye à carueaux. Et dessuz est une petite tarresse à carueaux où il y a un lyon séant. Et poise en tout III marcs VI onces.

46. Un grant ymage de saint Lorens d'argent doré, et tient en sa main destre une palme vert et en la senestre un grayl, et est revestu d'abit de diacre cizelé en la poitrine et au dessouz des genoux, et est en estant sur un pié à VI quarrés, et en chascun quarré a un esmail vert, et dedens ycelui esmail a un escu d'azur, à un sautoir d'or et trois rozetes d'or, dont le boutonnet, qui est au milleu de la rozete, est vermeil, et est la bordeure du dit escu conponnée d'or, et dessus ycellui escu a un chapeau rouge dont les pendans descendent d'un part et d'autre environ le dit escu, et au dessouz a un souage tout doré, et siet le dit pié sur quatre lyonceaux dorez gisanz, et poise tout XIIII marcs V onces.

47. Un grant ymage de saint Eustace, d'argent doré, vestu d'un mantel fendu au costé destre et d'un coté hardie longue tout fourrez de menu vair, et a aussint chaperon

fourré de mesmes, et tient en sa main destre un petit tuyau d'argent et la senestre main a ouverte et fait semblant d'omme esbay, et a chauces rouges et solliers dorez touz plains, sanz découpeure, et est sur un pié à vi quarreé, et en chascun quarré a un esmail d'azur, et en chascun esmail a une teste de plusieurs sains et est ledit pié cizelé, et siet le dit pié sur vi lyonceaux gisans. Et poise en tout xvi. m. vii onces.

48. Un grant galice d'argent esmaillé, le pié, la couppe et le pommel et la platène à plusieurs sains qui ne sont que demis et sont en ostiaux. Et est le pommel du galice à costes esmaillés d'azur, semez de rosettes d'or. Et la platène est de mesmes la devise du galice, excepté que ou milieu de la platène est Notre Seigneur en la croiz, Notre Dame d'un costé et saint Jehan l'euvangéliste de l'autre. Et est l'esmail d'azur semé de rosettes et poise en tout vi. m. vi onces.

49. Un grant ymage de Saint Andrieu, estant sur un entablement de vi quarrés, les queles sont de compas à jour, *et dessouz est* la bordeure du dit entablement esmaillée a *plusieurs* chiens et connins, et siet sur iii. lyons gisans, Et tient Saint Andrieu sa crois en sa main destre et en la senestre un livre. Et poise xxiiii. m. i. once xii d.

50. Un ymage de Saint Martin, Arcevesque de Tours, estant sur un entablement de vi. quarrés, à compas à jour, excepté que la en quarre devant a un esmail d'azur le quel Saint Martin est à cheval et taille son mantel au povre ribaut, et la bordeure de dessouz est esmaillée à plusieurs bestes sauvages, et siet sur trois lyonceaux gisans, et a ses gans en ses mains, et de sa main destre fait semblant de saignier et en l'autre tient sa crois qui est double, et est revestu de aournemens à dire messe, et sur sa teste a sa mittre garnie de pierres vermeilles et bleues, et les fanons par derrière, et poise en tout xxvi. m. ii onces.

51. Une ymage de Saint (*en blanc*), vestu de aournemens d'évesque, estant sur un entablement tout doré, ymage et entablement, et a, ou dit entablement, plusieurs souages, et siet sur iii pates dorées, et est vestu de chasuble toute dorée, ledit ymages ses gans en ses mains, et tient en sa *main* senestre sa croce, et de la destre fait la beneyçon, et a sa mitre sur sa teste, et poise en tout vii. marcs xii d.

52. Un autre ymage de Saint (*en blanc*) semblable, sans différence, au dessus escript, pesant en tout vi. m. v. onces.

53. Un ymage de Saint Guillaume, conte de Poitou et duc d'Acquitaine, vestu comme un augustin, et est tout doré, estant sur un entablement à souages tout doré, et siet ledit entablement sur VI. pates dorées, et en sa main senestre tient un livre, et en la destre un rollet ou quel est escript : Sanctus Guillelmus comes Pictaviæ et dux Acquitanie, et poise en tout V. m. I once.

54. Un ymage de Saint Yves, estant sur un entablement tout doré, ymage et entablement, et en ycellui a plusieurs souages, et siet sur VI. pates dorées, et est ledit ymage vestu d'une houce longue d'abit et le chaperon dessus, et en sa main senestre tient un livre, et poise en tout V. marcs II. onces VI d.

55. Un angèle tout doré, estant sur un entablement à souages et à VI. quarrés, esmailliées et en chascun quarré a IIII compas esmailliez d'azur et de moure, les uns et les autres de vert et d'azur, et tient en ses II. mains un reliquiaire, en manière d'une tour, lequel reliquiaire est de cristal, enchacé en argent dessus et dessouz, et par derrière a II. elles toutes dorées. Et poise en tout IX. m. demie once.

56. Un grant ymage de Saint Jehan Baptiste, d'argent doré, vestu d'une cote d'une pel velue par dehors, et dessus la cote a vestu un mantel secourcié sous son bras senestre, et est sur un entablement à VI. costés, et entre chascun costé a pillers qui partent de dessus VI. lyonceaux qui soustiennent ledit entablement et ymage, et èsdicts costés, ou plat a esmaux azurez de sa vie, et au bas dudit entablement a autres esmaux de vignète azurez, et deus des diz esmaux, c'est assavoir un devant et un derrière, sont effaciez, et poise en tout XXV. m. VI. onces.

57. Un ymage de Saint Pierre, très grant, portant sur sa teste son tiare à III couronnes, à menues pierres et pelles, et au dessus a une pomme dorée roonde, et dessus ladicte pomme a une crois dorée, et derrière sa teste a son dyadême, et vestu d'aournemens de pape, et dessus sa chasuble a son pallion, en sa main destre tient deus clefs dorées, et en sa senestre un livre dont l'une des ays est de cristal, et est ledit livre pour reliquiaire, bordé la partie du cristal de pelles et de menues pierres, et est ledict ymage en estant sur un haut entablement à souages dessus et dessouz, et à VI quarrée, et en chascun quarré, a esmaux de sa vie, et siet sur VI. lyons gisans, et poise en tout XVI. marcs IIII. onces XII. d.

58. Un ymage de Notre Dame, d'argent doré, portant sur sa teste une couronne à menues pelles et pierres, afublée de son mantel la teste et le corps, et est sur un entablement de VI. quarrés à fenestrages esmailliez, et siet sur III petis lyonceaux gisans, en sa main senestre tient son enfant, et en la destre un rozier à V. rozes dorées. Et poise en tout V. m. III onces XII. d.

59. Une clochete d'argent à sonner quant on liève notre Seigneur, pesant II. m. II. onces.

60. Un galisse d'argent doré et n'y a nul esmail, mais ou milieu de la platenne a la main de Notre Seigneur qui saigne, et poise en tout II. m. IIII onces VI. d.

61. Un autel beneoit, garny d'argent, dont les bors sont dorez à plusieurs souages, et la pièce dessouz est toute blanche, et la pierre est de diverses couleurs, et aux IIII parties a IIII escuçons des armes Pierres d'Avoir, et poise l'argent environ IIII. mars, et poise en tout IX. marcs I. once.

62. Un tabernacle de très grant façon, assis sur un entablement, lequel entablement portent IIII lyons passans, et est chascun lyon sur un petit entablement à souages, et le plat dudit entablement devant est à plusieurs souages dessus et dessouz, et ou dit entablement a douze esmaux de la vie Notre Seigneur, depuis l'annunciation jusques là où Judas le beza, et est le XIIme esmail est de l'assumption Notre Dame, et est ycellui entablement semé sur les bors de saphirs, esmeraudes et pelles, et dessus ledit entablement a IIII. pillers, dont les II. devant boutent contre le tabernacle et les II derrière n'y boutent point, et est ledit tabernacle semé de plusieurs pelles, esmeraudes et grenaz devant et derrière et sur les bouz des pillers. Et aus deus costez a deus pillers sur lesquelz devers le bas a II balais, et dessus l'un est la nouvelle loy, et dessus l'autre la vielle loy, et sur les bouz desdiz pillers a II. très grosses pelles cornues, et ou devant dudit tabernacle a portes esmaillées dehors et dedens ouvrans, et dedens est le crucefiement et notre Dame et Saint Jehan, et dessus, par dehors, est le couronnement et le jugement, et par derrière du tabernacle est Notre Seigneur que l'en bat en l'ostache, et autre ymages plusieurs. Et poise XXV. marcs.

63. Un grant esmail, d'argent doré, à donner la pais, et est fait en manière de compas quarré, et sont les bors à plusieurs souages et grenetez, et est de très grant ouvrage entaillié, et ou millieu est notre Seigneur en la crois et

Notre Dame d'une part et Saint Jehan de l'autre, et environ sont les IIII euvangelistes, et par derrière ferme à IIII chevilletes d'argent, et y a I manche à quoy on le tient, et poise en tout, III. marcs IIII onces.

64. Une ymage de Notre Dame, estant sur un entablement, à VI quarrés ès fenestrages esmailliez de vermeil et d'azur à plusieurs souages, et le portent III petis angèles, et entre II angèles a III petis lionceaux gisans, et est ledit ymage couronné d'une petite couronne à fausse pierrerie et en son bras senestre tient son enfant et en la destre main tient un petit tuiau, et poise VI. m. III. onces. XII. d.

65. Une ymage de Saint Jehan Baptiste, estant sur un entablement, à plusieurs souages, et siet sur III pates, et est ledit ymage vestu d'une haire et dessus d'un mantel, en sa main senestre tient un reliquiaire de cristal enchassé en argent, et dessus ycellui a une crois en laquelle a un crucefix, et de sa destre main monstre au doit ledit reliquière, et a grans cheveux et grant barbe. Et poise III. m. III onces VI. d.

66. Un grant angèle, de très belle façon, estant sur un haut entablement à plusieurs souages, et siet sur III pates, faites en manière de fueilles, et ou dit entablement, qui est de VI quarrés, a VI esmaux azurez, dont, en l'un, a II escus, dont l'un est d'or à une bende de sinople, et a dessus un chapeau rouge, et l'autre escu est de gueulles à un croissant d'or tenant les cornes vers la pointe de l'escu, et ès autres esmaux a angèles jouans de plusieurs instrumens, et tient ledit angèle un chandelier en ses deux mains, et est vestu d'un mantel, et se tiennent ses elles ensemble. Et poise XV. marcs. IIII. onces.

67. Un grant ymage de Nostre Dame, estant sur un entablement à VI. quarrés, ès-queles a VI esmaux semez, èsquels a VI oizèles, et siet sur III lyonceaux gisans, et en son bras senestre tient son enfant qui tient un oiselet en ses mains, et en sa main destre tient un rozier vert, et sur sa teste a une couronne à menues pelles et autre pierrerie vert, vermeille et ynde, et est ledit ymage vestu d'un mantel qui li vient par dessus la teste, et poise XVI. m. VI onces.

« *Autres pos et aiguières et aucune coupes*
« *qui ne pevent estre en leur ordre avec les*
« *autres, et aussi hanaps à trepié.*

68. Une coupe dorée, toute plaine, à un pie à VI. quarrés

et un boutonnet esmaillié à rozetes, et ou fons a un esmail où il a un singe qui tient la teste du lyon, et ou couvecle dedens a un petit esmail azuré où il a un arbre, et dessouz l'arbre a une biche et un lièvre, et dessus le couvecle a un *fretel* d'azur et de vert, et poise tout. IIII. marcs.

69. Un pot d'argent à VI quarrés, doré et esmaillié, sur le couvecle duquel a VI. des mois de l'an, et un fretelet dessus esmaillié, et, ou corps dudit pot, a plusieurs proverbes, dont l'istoire est pourtraite à ymages et l'escripture est dessouz, et le pié est à plusieurs bestes sauvages, et poise V. m. VI. onces XVIII. d.

70. Un pot d'argent, doré et esmaillié, roont, à une frete vert et une lozenge des armes de France plaines, et l'autre *lozenge* est de gueules, à IIII. rozetes d'or, dont la graine est d'azur et l'ance est de celle mesmes devise et aussi est le fretel, et dedens le couvecle a un esmail à une lozenge des armes de France, et poise VII. m. V onces.

71. Un hanap couvert, sans pié, esmailliez, hanap et couvecle *à girons* par quartiers, dont les uns sont esmailliez *d'azur*, semez d'estoilles d'or, et les autres quartiers sont vermaux, semez de rozetes d'or, desqueles le boutonnet est vert, et les autres quartiers sont esmailliez de vert à petites marguerites, et est le hanap et le couvecle par dedens dorez et cizelez à fueillages, et ou fons dudit hanap a un esmail d'azur, et oudit esmail a un homme à cheval qui ist d'un chastel, et tient en sa main destre une espée nue pour férir sur un homme sauvage qui emporte une dame, et ou couvecle par dedens a un austre esmail azuré, ou quel est une dame qui tient en sa main une chayenne dont un lyon est lyez, et sur ledit lyon, a un homme sauvage, et sur ledit couvecle a un haut fretel à fueillages, duquel fretel ist un bouton esmaillé de la devise dessus dicte. Et poise tout V. marcs. V. onces. XII. d.

72. Une aignière, de celle mesme devise, sans nulle différense, mais ou fons du couvecle a un petit esmail d'azur; où il a un singe qui tient une de ses mains devant son vizage et l'autre tient a son cul, et sur le couvecle a une fretel de la devise de ladicte aiguière. Et poise IIII. marcs I. once.

73. Un trépié, d'argent doré, dont les jambes sont faites de maçonnerie en manière de piller et sont esmailliez de vert et d'azur, et en chascun piler a un homme dont l'un joue de la vièle, l'autre de la guiterne et l'autre de la cornemuse, et dessus les testes desdiz hommes a un chapitel

de maçonnerie, et sur chascun chapitel a un serpent à teste d'omme. Et le siège de dessus ledit trépié, est d'une pièce à oceaux et fenestrages entailliez, et dessouz ladicte pièce a un esmail semé de chiennes et de connins et de petis arbrisseaux. Et poise. III. marcs et demi once.

74. Un autre trépié, esmaillié tout autour, par dehors, d'azur et arbrisseaux vers, et dessouz lesdiz arbrisseaux a chiens et connins, et en chascun des piez dudit trépié, qui sont fais en manière de piller, a un roy estant sur une petite terrace vert grénetée de blanc et de vermeil, et dessus la teste de chascun roy a un chapitel de maçonnerie, et ou bout dudit chapitel a un serpent à teste d'omme, et pendant, entres les trois pilliers, trois escuçons des armes de la duchesse. Et le siège dudit trépié est esmaillié de vert, à quatre enfans qui chacent aus papeillons. Et poise II. m. VII onces et demie.

75. Un gobelet d'argent doré, sanz couvecle, séant sur un souage, et ou fons dudit gobelet, a un esmail ouquel a un compas et dedens ledit compas a un escu des armes de la duchesse Et à chascun costé dudit escu a un lyon séant. Et poise I. marc VI. d.

76. Un brouète séant sur un pié cizelé à fueilles de vigne, et siet sur IIII lyonceaux, et est pointu ledit pié devant et derrière, et y a, à un des bouz, un homme qui maine ladite brouète, qui a les pans à la ceinture, et son chaperon en fourure, et la cornète du chaperon vient sur le front, et devant a une femme qui en sa main destre tient la brouète et en la senestre tient une hache danoise, et a un chaperon d'une vielle, lequel chaperon est à la façon de picardie, et sur ladite brouète a un tonnel, lié de plusieurs souages, et les deus fons sont esmailliéz de vert et d'azur à plusieurs bestelettes, et le fons de la brouète et le siége du gobelet sont de cellui mesmes esmail, sanz difference, et en l'un des fons dudit tonnel a une clef aussint comme d'une fontaine, et le dit siège dudit gobelet est à creneaux, à IIII fueilles plus hautes que les creneaux, le quel siége est assis dedens le bondonnail dudit tonnel et ne se oste point. Et le gobelet qui siet sur ledit siége est du mesmes esmail dessus dit, et ou fons aussint et le couvercle est de mesmes esmail, et a un petit fretel sur ledit couvercle de ce mesmes esmail. Et poise le pié, l'omme et la femme IIII. m. I. onc. Et la brouète, le tonnel et le siège dudit gobelet IIII. m. V onc. et demie. Et le gobelet et le couvercle poisent. III. m. II onces. poisent tout. XII. marcs. I once.

77. Un singe, d'argent doré, estant sur une terrace vert, et sur ladite a un chesne d'argent doré, à fueilles vers et vermeilles, et au plus haut duditchesne a un cercle crénelé, qui fait le siége du gobelet, et est la tige dudit chesne entre les jambes dudit singe, lequel singe a une mittre d'évesque sur la teste, azurée, et sur les II pointes de ladicte mittre a II boutonnes d'argent azurez, et derrière sont les fanons pendans, et a ledit singe un tuyau d'argent doré en la bouche et en sa main senestre tient une croce et a un fanon ou bras, et de la destre main donne la beneyçon, et est vestuz d'une chazuble dont l'orfroy d'entour le col est esmailliez dazur. Et poise la terrace et l'arbre. I. m. VII. onces. Et le singe et sa croce poise. II marcs.

78. Une dame qui a la moitié du corps de femme et l'autre partie est de beste sauvage a II piez, sur une terrace esmailliée d'azur a petis arbres et a cers et levriers et souages dessouz, et du giron de ladite Dame part une teste de bœuf dont elle tient les cornes en ses mains, et en ladite teste a un biberon, et aus oreilles de ladite teste aus coutés de ladite Dame et au bout de ses girons pendent a chayennetes escussons des armes de l'arcevesque de Roen et de Marigny, et est ladite Dame enmantelée d'un petit mantel fendu a deus costés, et a un chapeau lonc sur sa teste esmaillié le mantel et le chapel de mesmes, et derrière ladite Dame, sur le dos de la dicte beste, a le siége d'un gobelet fait à orbesvoies, et le gobelet est de cristal enchassé sur un pié d'argent esmaillié à souages et orbesvoies et environ le cristal a IIII. chauves sorie, et le couvercle est de cristal bordé d'argent, à souages et orbesvoies, et le fretel est à feuilles de vignes, et d'icellui ist un bouton à trois costés esmailliés d'azur et de vert, Et poise ladite Dame et le pié, le gobelet et le couvercle v. marcs VII. onces XII. d.

79. Un coc, faisant une aiguière, duquel le corps et la queue est de perles, et le col, les elles et la teste est d'argent esmaillié de jaune, de vert et d'azur, et dessus son doz a un renart qui le vient prendre par la creste. Et ses piez sont sur un pié esmaillié d'azur à enfans qui jouent à plusieurs gieux. Et poise en tout. IIII. marcs. III onces.

80. Un lyon, d'argent doré, faisant aiguière, emantelé d'un mantel esmaillié de vert par quartiers, et a un petite couronne à pelles et à grènes. Et siet sur un pié, fait en manière d'un perron, esmaillié d'azur, à bestes sauvages et

arbrisseaux, et le bort du pié est à souages et une orbevoie. Et poise III. m. VII. onces.

81. Un grant languier, d'argent doré, où il a plusieurs branches, ou bout desqueles a XV langues de serpent, et, entre les langues, a, ès bouz d'autres branches, pierres de diverses couleurs, et si y a, semées parmi le dit arbre, plusieurs pierres pendans à chaiennetes d'argent, et, ou milieu dudit languier, a un grant camahieu blanc, et environ ycellui a IIII pierres, c'est assavoir II. grenas et II. autres pierres vers, et en la tige de l'arbre a un pomel entaillié à fueillages enlevez, et environ le dit pommel a VI. petis esmaux d'azur à une fleur de liz d'or, et entre la dicte tige dedens un bacin quarré, dessouz lequel a un pommel quarré a quatre esmaux d'azur à oiseles, et le pié est d'un entablement plat, à IIII. esmaux assiz dessus, ès quelz il a II serpentelles enmantelées et II. oiselles, et devers le bas est à souages et à orbesvoies, et siet sur quatre pates de lyon. Et poise en tout V. marcs. III onces.

82. Un voirre, dont la coupe est de cristal et les bors sont d'argent dorez, et siet sur un pié, ou quel a un pommel, à III. esmaux d'azur à oiselles, et III. rozetes de fueillages, et le bas du pié est cizelé à orbesvoies et à souages. Et le couvecle est de cristal, et la bordeure est à orbesvoies et souages, et au dessus a un haut fretel à fueillages, et des fueillages, par le haut, ist un bouton azuré de cristal. Et poise en tout. II. marcs V. onces VI. d.

83. Une petite aiguière d'argent dorée, cizelée à feuillages, dont le pié est à souages, et le biberon ist de la gueule d'un serpent, et l'anse est à souages grenetez, et le couvecle est à créneaux, et dessus a un fretel, à fueillages, et poise en tout I. marc II. onces.

84. Quatre escuelles à saingnier d'argent blanches, desqueles les bors sont à IIII. esmaux, de nos armes, et poise lune qui a I. treffle, lautre qui en a II. la tierce qui en a III. la quarte qui en a IIII. pesanz les quatre ensemble. II. m. VII onces.

85. Sis tailloirs d'argent blancs, quarrez, desquelz les bors sont doréz, pezans chascun VII mars.

86. Une coupe d'argent dorée cizelé, en laquelle a VI. esmaux ou couvecle dedens et VI. dehors, fais en manière de treffle aguz, et en la coupe a VI. esmaux dedens et VI. dehors semblables, et ou piller a un pommel à VI costés

esmaillé par quarrés de blanc et d'azur, et sur le pié a VI esmaux de la façon des autres, dont les III. sont *vs.* (vers) à testès de lyon d'azur, et ès autres, qui sont azurez, à III serpenteles, et dessus le couvecle a un bas fretel, à fueillages, et en l'esmail du dedens du couvecle, a une dame qui tient en sa main un miroir, et en son giron a un unicorne, et devant elle sur un arbre a I. homme qui tue l'unicorne, et ou fond du hennap a III. serpenteles volans. Et poise en tout. VI. mars III. onces XII. d.

87. Une aiguière d'argent, dorée, cizelée, semée d'esmaux azurez, à arbriceaux vers et communs, et est l'anse esmaillié d'azur, et sur le couvecle a un petit fretel à fueillages et un bouton longuet dessus, esmaillié de vert et d'azur, et a un biberon qui ist de la gueule d'une serpentele. Et poise III. mars I. once et XII. d.

88. Une aiguière d'argent, dorée, très vielle et ancienne, et est semée d'esmaux tous effaciez, et dessus a un petit fretel courtelet, à III. costés, et poise III. mars I. once.

89. Une fontaine, dont le pié siet sur quatre pates dorées, et dessuz a une tarrace vert un peu croisé, dont l'esmail est vert, et les poisons sont violez et jaunes. Et, ou milieu de ladicte tarrace, a un arbre dont il ist une serpent volant, et du bout de la teste d'icelle ist un tuiau et la clef de la fontaine par où l'yaue ist. Et en un des boux de la dicte terrace a un petit arbre, sur lequel a I singe vestu de coste et de seurcot bien larges, et a un chappel sur sa teste, dont la fourreure est de violet, gouté de goutes de blanc, et le dessuz est d'azur, gouté de blanc et de rouge, et sur le bout a une perle, et tient, ledit singe, en sa main senestre, un panier à mettre poisson, et en la destre tient une luigne dont il a pris un barbiau. Et en l'autre bout de ladite terrace a un autre singe, en estant vestu et enchapellé de mesmes l'autre. Et tient de sa main destre le haut tuiau de la fontaine et y boit. Et est le bacin d'en haut de ladicte fontaine esmaillé de vert a connilz et chiens. Et est soustenu ledit bacin de III. branches, dont les fueilles sont esmaillées de vert, d'azur et de jaune. Et dessuz ledit bassin siet un gobelet esmaillé par dehors de vert et d'azur, à douaiemenz et à enfanz qui chassent aux papeillons, et est l'esmail de dedenz le gobelet et le dehors de dessuz le couvecle esmaillé de vert à enfanz qui chassent aux papillons, et a sur le couvercle un fretel esmaillé d'azur. Et poise en tout, fontaine, gobelet et couvecle, VIII. mars. II. onces.

90. Une royne enmantelée d'un mantel fendu devant, esmaillié à petis compas d'azur et de vert et vermeil, et est à chevauchons sur le dos d'une beste sauvage, qui a teste et mains d'omme, et II piez et queue de serpent, et dessus le dos dudit serpent a II elles esmailliées d'azur et de vert, et tient ladite Royne, en sa main destre, un fouet, et sa senestre main tient à la teste de l'omme qui a sur sa dicte teste un lonc chapel de feutre, du bout duquel ist l'eaue que l'en y met, et siet sur une terrace esmailliée d'azur à arbrisseaux et besteletes, et a plusieurs souages, et poise en tout V. marcs. II. onces XII. d.

91. Un griffon, estant sur une terrace esmailliée, à plusieurs souages et très bien ouvrée, lequel griffon a elles esmailliées dehors et dedens, Et retourne la queue dudit griffon entre ses deus oreilles, et au bout de la dite queue a aussint comme une roze en laquele a un pertuis ou milleu à geter l'eaue dedens, et du bec dudit griffon ist un biberon, Et poise en tout VIII. mars VII onces.

92. Une coupe, dont le hanap est de cristal, fait en manière de godet et est creuse par les girons, et le pié est à plusieurs souages, et dessus a VI esmaux, en manière de treffle, à diverses bestes et arbrisseaux, Et le couvecle est de la façon dudit hanap et tout d'argent par dedens tout cizelé, et par dehors a un des girons esmaillié et l'autre cizelé, et dessus a un pommelet et sur ycelui a un fretel de feuillages entailliez, duquel ist un boutonnet doré, Et poise en tout, IIII. marcs VI. onces XII. d.

93. Une grant coupe, dont le hanap est de cristal, ondoié en manière de solail et bordé d'argent doré, et le piller est à plusieurs petis pilliers de très jolie façon, et le pommel à feuillages et ymages d'ommes, et le pié est en manière de rose, à III esmaux, à hommes et femmes et arbrisseaux, et est cizelé le dit pié à arbrisseaux dorez entre les esmaux et à plusieurs souages, et le couvercle est de cristal à plusieurs fenestrages d'argent, et le bort est à orbesvoies, et dessus a II pommeles, l'un sur lautre, et ou bout a un fretel à fueillages, duquel ist un boutonnet, et poise en tout V. marcs. VI onces et demie.

94. Une aiguière dorée, dont le biberon est parmi la teste d'un serpent et a sur le couvercle un fretel, où il a III. fueilles et ou milleu d'icelles a un esmail azuré, à III. quarrés, et poise II. marcs. II. onces.

95. Une autre aiguière dorée, pareille, sanz aucune

difference de celle dessus escripte, Et poise II. marcs. I. once.

96. Une coupe de jaspe, enchacée en argent doré, Et y a sur le couvercle IIII. esmaux enlevez et azurez, et sont fais en manière de fueilles, et y a dedens hommes et femmes qui font plusieurs contenances, et est le dit couvercle cizelé, entour les diz esmaux a plusieurs, et est tout le bort crenellé, et siet la dicte coupe sur un piller quarré et azuré, et ou milleu d'icellui a III. petis portaux fais de maçonnerie, Et sont les fenestres esmaillées d'azur, et est le pié endenté et cizellé, et y a IIII. esmaux, pareux de ceux de dessus le couvercle, Et y a sur ycellui couvercle I. fretel rondet qui siet entre fueilles dorées, et poise pié, jaspe et couvercle en tout III marcs. VI. onces.

97. Un petit gobelet de cristal, enchacé en argent, et est l'anse d'une serpentelle qui a une petites esles esmaillées de violet, vert et azuré, Et siet ycellui gobelet sur un pié quarré à une orbevoie et est cizelé, Et y a en oultre III. petis esmaux azurés, fais en manière de perressil, et poise en tout I. marc une once.

98. Une quarte d'argent, toute esmaillée d'azur, et ou ventre d'icelle a III. testes de lyon enlevées, et le couvercle d'icelle, la gueule et le pié sont touz semez de testes de lyon qui ne sont pas enlevées, et l'anse est tout semé de rozetes grandes et petites, Et poise IX. marcs VII. onces et demie.

99. Une chaufète d'argent, dorée et cizelée, et est à VI. costés, dont il en y a III. où il a en chascun III. testes de lyon enlevées, et est le biberon de la teste d'une serpent, Et a sur le fretel du couvercle un esmail, a III. querrés, et en chascun a un petit ymage fait sur le plat, Et poise VI. marcs VI. onces.

100. Une autre chaufète pareille, sanz différence de celle ci dessus escripte, Et poise VI. m. VII. onces XII. d.

101. Un mallart de rivière, d'argent, tout esmaillié et à col vert, et en son bec tient un poisson par la bouche duquel ist eaue, et ou bout de sa queue est une fueille longue, en laquelle a pertuis, par laquele entre l'eaue dedens le ventre dudit mallart, et siet le dit mallart sur une fontaine de cristal, enchacée en argent, et dessouz le dit cristal a un grant bacin profont et bellont, et est le dit bacin ondoié de vert et d'or à plusieurs herbages et bestes sauvages, et poise en tout ... VII. marcs V. onces.

102. Une quarte doré et sizellée, semée d'esmaux enlevez, fais en manière d'un .J. tourné, et parmy les .J. a petis esmaux, et, ou couvercle par dedens, a un petit esmail où il a un arbre et II lièvres, et dessus le couvercle a un fretel à fueilages, duquel ist un bouton esmaillé à VI quarrés, et l'ance d'yceluy pot est à plusieurs souages par dehors et par dedens et esmaillé au costés, et poise VII. m. VI. onces XII. d.

103. Une ayguière pareille, sanz differance, excepté que en l'esmail du couvercle par dedens n'a que un lièvre, Et poise III. m. III. onces et demie.

104. Une aiguière, dorée, cizelée, courte et grosse, semée d'esmaux à longues lozenges, ès queles a un sautoir de gueules endènté, et a un lonc biberon qui part du ventre, et est liée par le col d'un souage grèneté et aussi par la gueule et par le pié, et dessus a un petit fretel et ou bout a IIII fueilles enlevées, et poise III. marcs. VII. onces et XII d.

105. Une aiguière dorée et cizelée, à VI. querres, semée d'esmaux, corps, pié et couvercle, esquelz esmaux a hommes et femmes faisant plusieurs contenances, et le bibron part du ventre et est d'un serpent, et le pié et la gueule sont à souages grénetez, dedens le couvercle a un esmail auquel a un serpent à teste de femme, et dessus a un petit fretel, duquel ist un boutonnet esmaillée à III. quarrés, et est l'ance esmaillée par dehors, et poise III. m. I. once XII. d.

106. Une aiguière toute esmaillée, à VI. quarres, ès quelles a hommes et femmes et bestes sauvages, et le pié et la gueule sont à plusieurs souages, et au dessus du pié est liée d'un souage greneté, et ist le biberon de la gueule d'un serpent, et est l'anse esmaillié, ou couvercle par dedens à un petit esmail, ouquel a un levrier qui mort un lièvre qui entre en terre, et dessus a un fretel duquel ist un bouton à VI. quarrés. et poise III. marcs.

107. Une coupe dorée et cizelée, semée d'esmaux, fais en manière de treffle, et est le pié à orbesvoies à jour, et dedens est cizelée, coupe et couvercle, en l'esmail de la coupe est l'annunciation notre Seigneur, et en celui du couvercle est Notre Dame en séant, qui tient son fils du bras destre, le bort dudit couvercle est à créneaux, et dessus a un fretel à III. fueilles, desqueles ist un bouton agu à VI. quarrés. Et poise en tout IIII. marcs. IIII. onces. XVIII d.

108. Une coupe dorée et cizelée, semée d'esmaux en manière de treffle, le pié, la coupe et le couverele, esquelz esmaux a arbrisseaux vers, connins et levriers, et sont coupe et couvercle dorez et cizelez par dedens, en la coupe a un esmail d'azur, ouquel a un arbre et II connins dessouz, et ou couvercle a semblablement un arbre et II connins, ledit couvercle est à créneaux et a un fretel dessus à VI. fueilles, desqueles ist un lonc boutonnet à VI. costés, et poise V marcs II. onces.

109. Une coupe dorée et cizelée, semée, le pié, la coupe et le couvercle chascun de VI esmaux, fais en manière de treffle pointuz, et sont lesdiz esmaux vers, azurés et vermeux, et ou fons de la coupe, qui est dorée et cizelée, a un grant esmail azuré, ouquel a un roi et une royne séans l'un emprès l'autre, et ou couvercle, qui est cizelé par dedens, a un esmail où il a un homme qui se siet, et en sa main destre tient un sceptre et en la senestre une pomme, et n'a point de couronne, et dehors a un haut fretel, à VI. fueilles, dont ist un *boutonnet* à VI. costés, esmaillés d'azur, de vert et de ver*meil*. Et poise VII. m. I once XII. d.

110. Une coupe toute esmailliée, dont le pié est de VI. demis compas, à souages grenetez, et en l'esmail du pié de la coupe et du couvercle, a gens à cheval et à pié qui chacent aus cerfs et aus sanglers, et ou fons de la coupe qui est cizelée a un esmail azuré, ouquel a un chevalier qui veut tuer d'un glaive un homme sauvage qui enmaine une dame, et ou couvercle qui est cizelé, est saint George à cheval qui tue un serpent, et par dehors a un fretel à fueillages dont ist un bouton a VI. costés esmaillés de vert et d'azur et est ledit couvercle à orbesvoies à jour, Et poise en tout VI. marcs. III. onces.

111. Une coupe dorée et cizelée, semée d'esmaux, fais en manière de trefle, ès quelz esmaux a connins, lièvres et arbrisseaux, et est la coupe cizelée dedens, et ou fons a un esmail, ou quel a un arbre et d'une part un lièvre et de l'autre un chien, et l'esmail du couvercle est pareil, et dessus a un fretel, duquel ist un boutonnet à VI. costés, esmaillié de vert et d'azur, Et poise en tout V. marcs I. *once* XVIII. d.

112. Un gobelet de cristal, assis sur un pié d'argent doré, ouvré de vigne entailliée à jour, et dessus a escuçons des armes du pape et de Beaufort, et est ledit pié à souages grénetez, et orbevoies à jour, et le bort dudit

gobelet est d'argent doré, et le couvercle est de cristal bordé de vignète entaillée à jour, et dessus a un fretel à VI. fueilles dont les trois vont à mont et trois à val, et des III. de amont ist un petit boutonnet, et poise en tout II. marcs IIII. onces XVIII d.

113. Un pot doré, tout cizellé à VI pales, faites de vignète et de fueillages de verre, et ou couvercle, a un petit esmail d'azur ou quel a un arbrissel et d'une part un chien et de l'autre un connin, et dessus a un fretel à feuillages, desquelz ist un bouton esmaillié de vert et de azur. Et poise VI. marcs III. onces.

114. Un gobelet doré et esmaillié à papegaus, qui portent papeillons, et siet sur un trepié à quatre pates, et sur les jambes a testes de serpens, et dessus chascune jambe a une fueille, et est le siége ouvré de la devise du gobelet, et ou couvercle a un esmail où il a un papeillon, et le dit couvercle est à créneaux, et dessus a un fretel à VI. fueilles dont ist un boutonnet à VI. costés, esmaillié d'azur et de vert, et poise IIII. marcs VII onces.

115. Un gobelet couvert, esmaillié par quarrés, dont l'un est doré, à un treffle d'azur, et l'autre est esmaillié de vert à une beste ou oisel sauvage, et le pié siet sur III. pates, et sur les jambes a testes d'ommes sauvages, et dessus chascune jambe a une fueille, et est à orbesvoies, et le siége est esmaillié et freté a plusieurs oiseaux et bestes sauvages. Et le couvercle est doré dedens, et y a un esmail d'azur ouquel a un lyon passant, et le bort est d'une orbevoie, et dessus a un fretel à fueilles dont il ist un bouton esmaillié d'azur et de vert, Et poise IIII marcs. V. onces.

116. Un gobelet sanz pié, tout esmaillié et freté de gueules, et est l'esmail de vert à IIII. flouretes et d'azur, à testes de lyons, et le couvercle est doré dedens, et y a un esmail, à une frete de vert, à IIII fleuretes, et sur le bort a orbesvoies, et dessus a un fretel à VI. fueilles desqueles ist I. bouton à III. quarrés. Et poise en tout. II marcs. VI d.

117. Un grant gobelet doré, cizelé, séant sur III ...... serpenteles qui engoulent les piez qui sont de lion, et les oreilles et les cheveux des serpenteles sont et touchent au souaige du gobelet, et le corps du gobelet est cizelé à ymages enlevez, d'apostres par dessouz, et par dessus à Anges, et chascun des apostres tient un roulet en sa main, et les Anges gieuent de plusieurs instrumens, et ou fons du gobelet a une rose double, sanz esmail, le couvecle est à VI esmaux en-

levez où il a testes de mandegloire, et en la cizelure a dames et chevaliers, et a un fretel d'une rose adentée, et sur le pié de la roze a une dame à genoils qui tient en ses mains une courroune. Et pozie IIII. marcs v. onces xv. d.

118. Un gobelet, sans trépié, doré et esmaillié, qui a une frete vermeille, et en la frete a petites lozenges d'or, et les esmaux de la frete sont azurez et vers, et les azurez sont à oyseaus d'or à vizages de plusieurs contenances, et les vers sont à besteletes de plusieurs manières, et est la frete du fons du gobelet pareille à celle dehors, et ou couvercle du gobelet par dedens, a un esmail azuré à une lozenge, et le souaige du couvecle est crenelé, et la frete dessus pareille à celle du corps, et y a un fretel de fueilles à un petit bouton quarré. Et poise II marcs III. onces XII d.

119. Un godet doré, cizelé, fait en manière d'une ancolye à VI fueilles, ou bout desquels par dehors a testes des mandegloire, et ou fons, par dedens, a une roze dorée, ou milieu de la quele a un bouton haut enlevé, lequel est esmaillié ou bout d'esmail de triple, et siet le dit godet sur un piller de maçonnerie à plusieurs capiteaux, et ou dit piller a III hommes dont l'un joue du sarterion, l'autre de la guitarre, et le tiers de la fleute traversame, et le pié est de VI quarres cizelé, et sur chascun quarré a compas entailliez et esmailliez par dessouz, et sont les bors dudit pié à plusieurs souages grenetez, et poise III. marcs XII deniers.

120. Un pot doré, cizelé, à VI pales, faites à vignète et à fueilles de treffle, et ou pié a plusieurs souages, et ès bors aussi a plusieurs souages, et ou couvercle par dedens a un esmail d'azur ouquel a II lièvres, c'est assavoir un rouge et I. gris, et dessus a un haut fretel, ou bout duquel a une pommète esmaillé de vert et d'azur, et est de VI longues fueilles de chesne, et poise VII. marcs XII d^rs^.

121. Un pot doré, pareil, sans différence, excepté que en l'esmail a un lièvre garre et I. rouge, et poise. VII. marcs. I. once.

122. Un pot doré, cizelé, à VII. pales, dont les III sont à fueilles de vignes et trois à fueilles de chesne et la VIIe qui est endroit l'ance est d'une fueille de arabe, et l'anse de mesmes, et sont les bors et le pié à souages, et ou couvercle par dedens a un esmail d'azur ouquel a un lièvre blanc, et dessus a un fretel à VI fueilles des-

quelles ist une pommète esmailliée d'azur, Et poise v. marcs IIII. onces VI d^rs^.

123. Un pot doré, à VIII. pales, dont les IIII. sont cizelées à vignète et les IIII. sont plaines, et sont les bors et le pié à plusieurs souages, et dedens le couvercle a un esmail azuré, ou quel a un lyon jaune, et dehors a un fretel ouquel il a IIII fueilles desqueles ist un bouton roont tout doré, et poise .VII. marcs. II. onces. XVIII d^rs^.

124. Un pot doré, à VI pales, dont les III sont à fleurs de liz et les autres III. à vignète et sont le pié et les bors à plusieurs souages, ou couvercle n'a point d'esmail, et dessus a un haut fretel à III. fueilles, des queles ist un boutonnet azuré à III. quarrés, et poise VI. marcs VII. onces. XII. d^rs^.

125. Une grant aiguière dorée, cizelée, à VI pales, à fueilles de vignete et de treffle, et sont le pié et les bors à plusieurs souages, et dedens le couvercle a un esmail d'azur où il a un lièvre rouge et un levrier qui cuert après lui, et a un grant biberon qui ist de la gueulle d'un serpent, et dessus le couvercle a un haut fretel à V. fueilles desqueles ist une pommète ronde esmailliée de vert et d'azur, et poise III marcs VI onces XXI d^rs^.

126. Une aiguière ronde, doré et cizelée à fleurs de liz, et sont les bors et le pié à plusieurs souages, et y a un biberon qui ist de la gueule d'un serpent, et ou couvercle a un esmail ou quel a I. homme qui se siet et tient sa main à sa joe, et dessus a un fretel à IIII. fueilles, des quelles ist un bouton esmaillié de vert et d'azur à IIII. quarrés, et poise III. marcs. IIII onces. XVIII d^rs^.

127. Une aiguière dorée et cizelée, à VI. pales, dont les III. sont à fueilles de treffle et les autres III. à vignète, et sont les bors et le pié à plusieurs souages, et ist le biberon de la teste d'un serpent, et ou couvercle par dedens a un lièvre blanc et un chien courant après lui, et dessus a un haut fretel à V. fueilles des quelles ist un bouton roont esmaillié d'azur et de vert, Et poise III. marcs. VI. onces. XVIII. d^rs^.

128. Une aiguière dorée, cizelée, à VIII pales, dont les IIII. sont à vignète et les autres IIII. de IIII. fueilles longues, et ou millieu d'icelle a I. boutonnet roont tout plat, et est le pié à orbesvoies à souages, et a I. court biberon qui ist de la teste d'un serpent, et les bors sont à souages

grenetez, dedens n'a point d'esmail, et dessus le couvercle a un petit fretel à IIII. fueilletes des quels ist un petit boutonnet doré, et poise III. marcs. I. once III. d.

129. Une grant aiguière dorée à VIII. pales anteverses, des quels les IIII. sont à vignète et les autres IIII. sont toutes plaines, et a un longuets biberon qui ist de la gueule d'un serpent, et sont le pié et les bors à plusieurs souages, ou couvecle pardedens a un esmail d'azur ouquel a un oisel vert qui se esplume, et dessus a un fretel à IIII. fueilles, desquels ist un boutonnet roont esmaillié de vert et d'azur, et poise III. marcs III. onces.

130. Une aiguière, dont le champ est tout blanc et cizelé, et est ledit champ semé de vignète dorée, enlaciée l'une en l'autre, et a un court biberon qui ist de la gueule d'un serpent, et sont les bors et le pié à souages grenetez, et n'a point d'esmail dedens le couvercle, et dessus eu lieu de fretel a un petit esmail d'azur plat ouquel a un lièvre jaune et I. chien rouge qui le chace, Et poise II. marcs I once XXI *d.*

131. Une aiguière dorée, toute plaine, dont les bors et le pié sont à plusieurs souages grenetez, et à I. menu biberon, issant de la gueule d'un serpent, et dessus le couvercle a un fretel à IIII. fueilles desquels ist un bouton esmaillié d'azur en IIII. quarrés, et poise III. marcs II. onces.

132. Un pot doré, tout plain, dont les bors et le pié sont à plusieurs souages grenetez, ou couvercle par dedens a un esmail d'azur, ou quel à une roze à III. fueilles vers et II. jaunes, et dessus a un haut fretel à IIII. fueilles, desqueles ist un bouton azuré de voirre, quarré, et poise VIII. marcs XII. d.

133. Une aiguière dorée, tout plain, pareille, sanz différence, excepté qu'elle a un biberon issant de la gueule d'un serpent. Et poise III. marcs III. onces XVIII. d.

134. Un pot doré, tout plain, dont les bors et le pié sont à plusieurs souages grenetez, ou couvercle par dedens à un esmail d'azur ouquel a un oisel qui se gale au pié, et dessus a un haut fretel à IIII. fueilles desquelles ist un bouton quarré de voirre azuré, Et poise. VII. marcs. IIII. onces.

135. Une aiguière pareille sanz différence, excepté que l'oisel de l'esmail se esplume, et si a un biberon issant de la gueule d'un serpent, Et poise III. marcs. VI. d.

136. Un pot doré tout plain, dont les bors et le pié son

à plusieurs souages grenetez, ou couvercle par dedens a un oismail d'azur, ouquel a un oisel qui se esplume, et dessus a un haut fretel, à IIII. fueilles, desquels ist un bouton de voirre azuré et quarré, et poise VIII. marcs VI d.

137. Un aiguière pareille, sanz différence, excepté que en l'esmail a une rozete, à III. fueilles jaunes et II vers, et si a I. biberon, lequel ist de la gueule d'un serpent, et poise III marcs II onces XII d.

138. Un pot doré, tout plain, duquel le pié et les bors sont à souages grenetez, et ou couvercle, par dedens, a un esmail azuré, ouquel a un oisel qui se gale en la cuisse de son bec, et dessus a un haut fretel à IIII. fueilles desquels ist un bouton de voirre azuré et quarré, et poise VII. marcs III. onces XVIII. d.

139. Une aiguière pareille, sanz différence, excepté que elle a un biberon issant de la gueule d'un serpent, et en l'esmail du couvercle a un rozette à III. fueilles jaunes et II. vers et poise III. marcs I once XVIII. d.

140. Une quarte d'argent, dorée et esmailliée d'azur, et sur l'azur sont semées plusieurs rozetes jaunes, le pié est à plusieurs souages, et le ventre est semé de chauves soriz dorées, et le col et le couvercle, et dedens ledict couvercle a un esmail d'azur, ouquel a un arbre et deus chiens dessouz, et dessus le couvercle a un fretel esmaillié d'azur à VI. quarrés. Et poise. VII. marcs II. onces. XII. d.

141. Une pinte toute esmailliée à VI. quarrés, ès quels quarrés a rois séans en chaiere, et devant chascun Roy a un homme à genoux, et dessus chascun Roy a un un rolleau qui devise certaines choses, le pié est esmaillié et à plusieurs souages, ou couvercle par dedens a un esmail d'azur ouquel a un arbre et II. connins par dessouz, ledit couvercle par dehors est de ladite devise, et dessus a un fretel esmaillié de vert et d'azur issant de entre VI. fueilles, Et poise. V. marcs. V. onces VI. d.

142. Un pot d'argent doré dont le pié est à plusieurs souages, et dessus le pié, au dessouz du ventre, a une devize cizelée faite de lettres de Damas, et par le ventre et le col, est ceint en trois lieux de celle mesme devise, les bors sont à plusieurs souages, et le couvercle par dehors est à orbes-voies, faites de fueillages, et dessus a un fretel de celle mesme devise, duquel ist un serpent, Et poise VI. marcs. II. onces.

143. Une autre quarte de celle mesme devise, sanz difference, pesant. VI. marcs. XII. d.

144. Une aiguière pareille, sanz difference, pesant III marcs I once XXI d.

145. Une aiguière dorée cainte par le milleu et de la devise des pos dessus diz, et sur le fretel a un lyoncel, et a un court biberon, et poise. II. marcs VII. onces XII d.

146. Une autre paroille, sanz difference, pesant III. marcs.

147. Un gobelet lonc dont le pié est à plusieurs souages, et ou milleu est ceint d'un souage greneté, et au dessus et au dessouz du dit souage a une bende cizelée de lettres de damas, et le bort dudit gobelet est en manière d'une roze à VII. fueilles, et ou font du gobelet a un esmail ouquel a un compas enlacié doré, et au milleu dudit compas a une roze moire ou milleu de laquelle a une teste d'omme, dorée, à grands cheveux et à grant barbe, et le couvercle est de la devise du bort du gobelet, et par dehors est à orbesvoies, crenellé, et dessus est de la devise dudit gobelet, et a un fretel de fueillages entailliez, dessus lequel a un oisel doré, et poise en tout III. marcs IIII onces. XVIII d.

148. Dedens le gobelet devant escript, sont VI. gobeles cours, dorés, tous plains et aussi grans l'un comme l'autre, et ou fons de chascun a un esmail semblable à celui du grant gobelet, et sur le derrière gobelet a un couvercle doré tout plain, sur lequel par dehors a un petit esmail d'azur, et poisent les VI. gobeles et le couvercle, en tout V. marcs II. onces.

149. Une grant aiguière, toute dorée, dont le pié est à plusieurs souages, et ou milleu du ventre a un grant souage greneté, et au dessus et au dessouz d'icellui a une bende cizelée de lettres de damas, et sont les bors à plusieurs souages, et de près du pié a une teste de lyon, de laquele ist un biberon lonc, et le couvercle est de la devise de damas et dessus a un fretel à fueillages sur lequel a un oisel, et ou fons de la dicte aiguière a un esmail, ouquel a un homme sauvage qui à une main tient un baston, et en l'autre une chaienne que un lyon a atachiés à son col, et ou couvercle par dedens a un petit esmail d'azur, et poise IIII marcs. II. onces XII d.

150. Dedens ladite aiguière a VI. gobeles dorés, touz plains, et ou fons esmailliés de la devise de l'esmail de l'aiguière, et dessus le derrière a un couvercle, dessus lequel

à plusieurs souages grenetez, ou couvercle par dedens a un esmail d'azur, ouquel a un oisel qui se esplume, et dessus a un haut fretel, à IIII. fueilles, desquels ist un bouton de voirre azuré et quarré, et poise VIII. marcs VI d.

137. Un aiguière pareille, sanz différence, excepté que en l'esmail a une rozete, à III. fueilles jaunes et II vers, et si a I. biberon, lequel ist de la gueule d'un serpent, et poise III marcs II onces XII d.

138. Un pot doré, tout plain, duquel le pié et les bors sont à souages grenetez, et ou couvercle, par dedens, a un esmail azuré, ouquel a un oisel qui se gale en la cuisse de son bec, et dessus a un haut fretel à IIII. fueilles desquels ist un bouton de voirre azuré et quarré, et poise, VII. marcs III. onces XVIII. d.

139. Une aiguière pareille, sanz différence, excepté que elle a un biberon issant de la gueule d'un serpent, et en l'esmail du couvercle a un rozette à III. fueilles jaunes et II. vers et poise III. marcs I once XVIII. d.

140. Une quarte d'argent, dorée et esmailliée d'azur, et sur l'azur sont semées plusieurs rozetes jaunes, le pié est à plusieurs souages, et le ventre est semé de chauves soriz dorées, et le col et le couvercle, et dedens ledict couvercle a un esmail d'azur, ouquel a un arbre et deus chiens dessouz, et dessus le couvercle a un fretel esmaillié d'azur à VI. quarrés. Et poise. VII. marcs II. onces. XII. d.

141. Une pinte toute esmailliée à VI. quarrés, ès quels quarrés a rois séans en chaiere, et devant chascun Roy a un homme à genoux, et dessus chascun Roy a un un rolleau qui devise certaines choses, le pié est esmaillié et à plusieurs souages, ou couvercle par dedens a un esmail d'azur ouquel a un arbre et II. connins par dessouz, ledit couvercle par dehors est de ladite devise, et dessus a un fretel esmaillié de vert et d'azur issant de entre VI. fueilles, Et poise. V. marcs. V. onces VI. d.

142. Un pot d'argent doré dont le pié est à plusieurs souages, et dessus le pié, au dessouz du ventre, a une devize cizelée faite de lettres de Damas, et par le ventre et le col, est ceint en trois lieux de celle mesme devise, les bors sont à plusieurs souages, et le couvercle par dehors est à orbesvoies, faites de fueillages, et dessus a un fretel de celle mesme devise, duquel ist un serpent, Et poise VI. marcs. II. onces.

143. Une autre quarte de celle mesme devise, sanz difference, pesant. VI. marcs. XII. d.

144. Une aiguière pareille, sanz difference, pesant III marcs I once XXI d.

145. Une aiguière dorée cainte par le milleu et de la devise des pos dessus diz, et sur le fretel a un lyoncel, et a un court biberon, et poise. II. marcs VII. onces XII d.

146. Une autre paroille, sanz difference, pesant III. marcs.

147. Un gobelet lonc dont le pié est à plusieurs souages, et ou milleu est ceint d'un souage greneté, et au dessus et au dessouz du dit souage a une bende cizelée de lettres de damas, et le bort dudit gobelet est en manière d'une roze à VII. fueilles, et ou font du gobelet a un esmail ouquel a un compas enlacié doré, et au milleu dudit compas a une roze moire ou milleu de laquelle a une teste d'omme, dorée, à grands cheveux et à grant barbe, et le couvercle est de la devise du bort du gobelet, et par dehors est à orbesvoies, crenellé, et dessus est de la devise dudit gobelet, et a un fretel de fueillages entailliez, dessus lequel a un oisel doré, et poise en tout III. marcs IIII onces. XVIII d.

148. Dedens le gobelet devant escript, sont VI. gobeles cours, dorés, tous plains et aussi grans l'un comme l'autre, et ou fons de chascun a un esmail semblable à celui du grant gobelet, et sur le derrière gobelet a un couvercle doré tout plain, sur lequel par dehors a un petit esmail d'azur, et poisent les VI. gobeles et le couvercle, en tout V. marcs II. onces.

149. Une grant aiguière, toute dorée, dont le pié est à plusieurs souages, et ou milleu du ventre a un grant souage greneté, et au dessus et au dessouz d'icellui a une bende cizelée de lettres de damas, et sont les bors à plusieurs souages, et de près du pié a une teste de lyon, de laquele ist un biberon lonc, et le couvercle est de la devise de damas et dessus a un fretel à fueillages sur lequel a un oisel, et ou fons de la dicte aiguière a un esmail, ouquel a un homme sauvage qui à une main tient un baston, et en l'autre une chaienne que un lyon a atachiés à son col, et ou couvercle par dedens a un petit esmail d'azur, et poise IIII marcs. II. onces XII d.

150. Dedens ladite aiguière a VI. gobeles dorés, touz plains, et ou fons esmailliés de la devise de l'esmail de l'aiguière, et dessus le derrière a un couvercle, dessus lequel

par dehors a un petit esmail d'azur, et poisent les diz gobeles et le couvercle. v marcs I. once.

Pour ce que la place des flascons escrips en ce livre bien bas estoit emplie, ont esté les flascons et les autres choses ci après escriptes mises ci endroit en la manière qui s'ensieut.

151. Premièrement deus flascons de voirre, ouvrez d'azur, à plusieurs diverses choses de l'ouvrage de Damas, dont les anses et le col sont de mesmes garnis par les costez et par le milleu du ventre de souages d'argent dorez à fueillages, et à chascun desdiz flascons a un anse tenant à II. serpentelles, et est la gueulle estoffée d'argent à oteaux sur champ esmaillié d'azur, et le couvercle est d'argent à souages et crenelez, et dessus la teste du couvercle a un aigle qui tient les elles ouvertes, et le pié dessouz est assez grant et d'argent doré à souages. Et poise, de chascun flascon l'argent, XVIII marcs et demi au marc de troyes.

152. Un autre flascon de voirre, ouvré d'azur, de l'ouvrage de damas, dont la garnison est de semblable façon, excepté que en la gueulle n'a point desmail, et sur la teste du couvercle a un lyoncel. Et poise l'argent de la garnison dudit flascon XVI. marcs au marc de troyes.

153. Deus grans flascons d'argent, dorez et esmailliez de la devise qui s'ensieut : l'un est assis sur un pié quarré et esmaillié d'azur à plusieurs souages dont cellui dessus est greneté, et en l'esmail, devers le ventre, a un homme à genoux devant une dame vestue de vert, et tient ladite dame un heaume, et derrière l'omme a un levrier, et derrière la dame a un espaignol, et derrière l'omme, en l'autre quarré, a une dame vestue de tanné et tient en sa main une pomme, et en la quarre, derrière la dame, a une dame vestue d'une cote vert et par dessus a un mantel, et en l'autre quarre, devers le plat du flascon, a II. compas d'azur à deus serpentelles. Et ou dit plat du flascon a un esmail d'azur ou quel est un homme armé sur un cheval blanc, et tient en sa main destre un glaive et en l'autre une targe. Et le ventre dudit flascon est esmaillié, c'est assavoir de II. aigles de violet tenant escripteaux en leurs becz, et entre eulz deus a une couronne. Et les piez desdiz aigles sont sur les fesses de deus lyons descendans devers le baz, et ou milleu desdiz lyons, a une fontaine azurée, et les costés desdiz flascons sont esmailliez à plusieurs besteletes et serpentelles, et ou

milleu desdiz costez est un souage grenetė, sur lequel souage en haut a serpentelles qui ont les elles tendues, et en leur col a deus aneaux ausquelz tiennent les tissuz qui sont azurez à plusieurs clos d'argent dorez et esmailliez dedens, les uns de vert, les autres d'azur, et y a boucle et mordant. Et ou milleu dudit ventre a un grant esmail d'azur, ou quel a une dame vestue de vert, tenant un chienet en son giron, et un homme emprès lui qui tient un faucon, et le col dudit flascon est esmaillié, et dessus a un couvercle, à plusieurs souages, entrant dedens ledit col, et dehors est esmaillié d'azur, et dessus a un fretel auquel tient une chaiennete dorée, atachiée à l'annel d'une desdites sepentelles, et poise en tout xxviii marcs.

184. Un autre flascon pareil et de celle mesme devise, excepté que ès robes des personnes a aucune différence. Et poise en tout xxviii. marcs ii. onces.

185. Un grant flascon, doré et esmaillié de la devise qui s'ensieut : Il siet sur un pié comme quarré qui portent iiii lyons dorez gisans sur leurs piez, et dessus yceux lyons a plusieurs souages, et en ycellui pié a iiii esmaux azurez, à plusieurs bestes sauvages, le ventre d'icellui flascon à vi esmaux, où il a hommes qui font pluseurs choses, comme coper arbres et autres besongnes, et ou milleu des diz vi. esmaux a un esmail....... le plat dudit flascon est cizellé de deux fueillages qui partent de devers le pié et se entrelacent devers le col du flascon. Et ou milleu a un esmail d'azur, ouquel a un homme sur un cheval, qui se combat a un lyon, et ledit lyon est devant la teste du cheval drécié sur ses ii piez derrière, et des pates devant fait semblant de férir le cheval. Les costés sont esmailliez, et entre les esmaux ou milleu a un souage enlevé et grenetė d'une part et d'autre. Et sur ledit souage a deus serpenteles volans à elles esmailliées d'azur. Et ou col des dictes serpenteles tiennent ii. aneaux roons, qui tiennent les courroies dudit flascon qui sont de soie vert, et a l'une boucle et l'autre mordant, et tout au lonc sont semées les dictes courroies de esmaux esmaillés de vert et d'azur, et de menbres doréz en manière d'un J. et le col dudit flascon, qui est blanc, entre dedens un tuyau esmaillié à souages, et tient ledit tuyau à une chaiennete dorée, de laquelle l'un des bouz tient à une des serpentèles. Et poise en tout xxiii. marcs. vi. onces vi d.

186. Un autre flascon pareil, sanz difference, excepté

par dehors a un petit esmail d'azur, et poisent les diz gobèles et le couvercle. v marcs i. once.

Pour ce que la place des flascons escrips en ce livre bien bas estoit emplie, ont esté les flascons et les autres choses ci après escriptes mises ci endroit en la manière qui s'ensieut.

151. Premièrement deus flascons de voirre, ouvrez d'azur, à plusieurs diverses choses de l'ouvrage de Damas, dont les anses et le col sont de mesmes garnis par les costez et par le milleu du ventre de souages d'argent dorez à fueillages, et à chascun desdiz flascons a un anse tenant à ii. serpentelles, et est la gueulle estoffée d'argent à oteaux sur champ esmaillié d'azur, et le couvercle est d'argent à souages et crenelez, et dessus la teste du couvercle a un aigle qui tient les elles ouvertes, et le pié dessouz est assez grant et d'argent doré à souages. Et poise, de chascun flascon l'argent, xviii marcs et demi au marc de troyes.

152. Un autre flascon de voirre, ouvré d'azur, de l'ouvrage de damas, dont la garnison est de semblable façon, excepté que en la gueulle n'a point desmail, et sur la teste du couvercle a un lyoncel. Et poise l'argent de la garnison dudit flascon xvi. marcs au marc de troyes.

153. Deus grans flascons d'argent, dorez et esmailliez de la devise qui s'ensieut : l'un est assis sur un pié quarré et esmaillié d'azur à plusieurs souages dont cellui dessus est greneté, et en l'esmail, devers le ventre, a un homme à genoux devant une dame vestue de vert, et tient ladite dame un heaume, et derrière l'omme a un levrier, et derrière la dame a un espaignol, et derrière l'omme, en l'autre quarré, a une dame vestue de tanné et tient en sa main une pomme, et en la quarre, derrière la dame, a une dame vestue d'une cote vert et par dessus a un mantel, et en l'autre quarre, devers le plat du flascon, a ii. compas d'azur à deus serpentelles. Et ou dit plat du flascon a un esmail d'azur ou quel est un homme armé sur un cheval blanc, et tient en sa main destre un glaive et en l'autre une targe. Et le ventre dudit flascon est esmaillié, c'est assavoir de ii. aigles de violet tenant escripteaux en leurs becz, et entre eulz deus a une couronne. Et les piez desdiz aigles sont sur les fesses de deus lyons descendans devers le baz, et ou milleu desdiz lyons, a une fontaine azurée, et les costés desdiz flascons sont esmailliez à plusieurs besteletes et serpentelles, et ou

milleu desdiz costez est un souage grenelé, sur lequel souage en haut a serpentelles qui ont les elles tendues, et en leur col a deus aneaux ausquelz tiennent les tissuz qui sont azurez à plusieurs clos d'argent dorez et esmailliez dedens, les uns de vert, les autres d'azur, et y a boucle et mordant. Et ou milleu dudit ventre a un grant esmail d'azur, ou quel a une dame vestue de vert, tenant un chienet en son giron, et un homme emprès lui qui tient un faucon, et le col dudit flascon est esmaillié, et dessus a un couvercle, à plusieurs souages, entrant dedens ledit col, et dehors est esmaillié d'azur, et dessus a un fretel auquel tient une chaiennete dorée, atachiée à l'annel d'une desdites sepentelles, et poise en tout xxviii marcs.

184. Un autre flascon pareil et de celle mesme devise, excepté que ès robes des personnes a aucune différence. Et poise en tout xxviii. marcs ii. onces.

185. Un grant flascon, doré et esmaillié de la devise qui s'ensieut : Il siet sur un pié comme quarré qui portent iiii lyons dorez gisans sur leurs piez, et dessus yceux lyons a plusieurs souages, et en ycellui pié a iiii esmaux azurez, à plusieurs bestes sauvages, le ventre d'icellui flascon à vi esmaux, où il a hommes qui font pluseurs choses, comme coper arbres et autres besongnes, et ou milleu des diz vi. esmaux a un esmail....... le plat dudit flascon est cizellé de deux fueillages qui partent de devers le pié et se entrelacent devers le col du flascon. Et ou milleu a un esmail d'azur, ouquel a un homme sur un cheval, qui se combat a un lyon, et ledit lyon est devant la teste du cheval drécié sur ses ii piez derrière, et des pates devant fait semblant de férir le cheval. Les costés sont esmailliez, et entre les esmaux ou milleu a un souage enlevé et grenelé d'une part et d'autre. Et sur ledit souage a deus serpenteles volans à elles esmailliées d'azur. Et ou col des dictes serpenteles tiennent ii. aneaux roons, qui tiennent les courroies dudit flascon qui sont de soie vert, et a l'une boucle et l'autre mordant, et tout au lonc sont semées les dictes courroies de esmaux esmaillés de vert et d'azur, et de menbres doréz en manière d'un J. et le col dudit flascon, qui est blanc, entre dedens un tuyau esmaillié à souages, et tient ledit tuyau à une chaiennete dorée, de laquelle l'un des bouz tient à une des serpentèles. Et poise en tout xxiiii. marcs. vi. onces vi d.

186. Un autre flascon pareil, sanz difference, excepté

que ès esmaux du ventre a autres devises que en cellui dessus escript. Et, en l'esmail du plat dudit flascon, a un homme armé sur un blanc cheval, qui fiert un lyon d'un glaive parmi la gueule Et poise en tout XXIII marcs. II. onces XII d.

157. Un très grant flascon, doré et esmaillié, de très grant devise, c'est assavoir, le pié comme quarré plus lonc que large, à plusieurs souages, et ledit pié est semé de plusieurs esmaux, esquelz il a testes de serpens volans et oiseaux sauvages, et ou plat dudit flascon a un grant esmail roont de noz armes, et environ ycellui esmail a une vigne enlevée et dorée, les costez sont à grant quantité de esmaux où il a hommes et femmes qui font diverses contenances, et, ou ventre qui est moult gros, a ou milleu un compas roont ouquel il a II. hommes, dont l'un porte un faucon sur son poing. Et environ ledit compas a plusieurs demi compas esmailliez, où il a hommes de diverses contenances. Aus II costez a II. courroies vers, semées de plusieurs grans esmaux, qui tiennent a II. serpenteles, et le col est haut et lonc, et esmaillié, et dedens entre le couvercle qui tourne a viz, et poise XLIII. marcs III. onces XII d.

158. Un autre flascon pareil, sanz difference, excepté que ès esmaux a autres contenances que en l'autre flascon dessus escript. Et poise. XLIIII. marcs.

159. Un flascon de cristal, garni sur les II. bouz d'argent, à demi compas entailliez et I. haut souage, et siet sur IIII pates à longues jambes, et ou milleu est un tuel d'argent à mettre le vin dedens, et en ycellui tuel entre un estoupail d'argent, pendant à une chaienette, et pend ledit flascon à II. courroies de soie azurée, ouvrées de fil dor, et sont garnies lesdites courroies de boucle et de mordans, et poisent argent et cristal IIII. marcs XII d.

160. Un autre flascon de cristal, pareil du devant escript, sanz difference, pesant argent et cristal IIII. marcs II. onces et demies.

161. Un grant flascon d'argent doré, appelé ydrie, dont le pié est quarré, plus lonc que large, et à plusieurs souages, et ou ventre dudit flascon a un grant compas roont de noz armes à plusieurs souages, et sur les costez a un grant souage, et tient l'ance a II. serpenteles rampans, et a un lonc tuel, dedens lequel entre l'estoupail qui tient à une chaiennette, laquelle tient avec le dit anse, Et poise XXV. marcs IIII onces.

162. Un escrinet d'une pierre, aussi comme marbre, toute goutée de vert, et est ledit escrin d'argent doré, et est le couvercle d'icellui a créneaux, Et a aus IIII cornes d'icellui en chascun un chapiteau de maçonnerie, où il a gens qui jeuent de plusieurs instrumens. Et siet ledit escrin sur IIII. lyonceaux, séans sur leur cul, pesant III marcs V onces.

163. Un flascon d'argent doré, estant sur un pie quarré, à plusieurs souages, ou ventre dou quel a un esmail ront, à souages, ou quel esmail a un homme armé à cheval quy se combat à un lyon quy mort son cheval par la croupe, et entre les piès du cheval a un autre lyon que le dit cheval mort en la teste, et sur les costés a un haut souage sur lequel a II. serpentelles vollans, au col desquelles a II. couroyes vers, semées de clous fais en manière de rose, et ou plat dudit flascon a un grant esmail, ouquel a plusieurs hommes et fames faisans plusieurs contenances, et derrières eulz a un menestrel, quy joue de la corne muse, et est le couvercle atachė à une chesnête, et poise XIX. marcs.

164. Un autre pareil sanz différence, excepté que ès esmaux a autres devises, c'est assavoir en l'esmail du ventre a un Roy quy tient un septre et devant luy a une Dame à genous quyl tient par la main, et ou ventre a III. hommes, armés à cheval, quy se combatent ensamble, et poise XIX marcs. V. onces.

165. Un très grant flascon doré et esmaillé, sur le ventre duquel a IX esmaux, et celui du milleu est grant, en manière d'une roze, et y a une dame séant en une chaiere, qui a en son giron un bacin ouquel a florins, et à chascun costé d'icelle a II femmes aus queles elle donne florins, et dessouz les piez d'icelle dame est escript : *liberalitas*, et ès autres émaux sont les VII péchiez mortelz, et le VIII[e] esmàil portraite *vana gloria*, et aussi y a VIII demi compas ès quelz a diverses bestes. Les costez sont semez de plusieurs esmaux à compas et bestes sauvages, et, ou plat du dit flascon, a un grant esmail roont azuré, ouquel est une dame ancienne, séant en une grant chaiere, et dessouz ses piez a escript : *theologia*, et environ a VIII. esmaux, ès quelz sont les VII vertus cardinaux et a chascun son nom emprès soy. ledit flascon est sur un pié hautelet, cizelé, bellonc, semé de IIII. esmaux èsquelz a hommes jouans de plusieurs instruments. Le col dudit flascon est en manière d'une tour à. VI. pillers et entre deux a esmaux azurez, et le couvercle

est lonc en manière d'un clochier à esmaux azurez, et ou bout d'en haut tient une chaienne qui est atachiée à la courroie devers la boucle, les courroies sont de tissus vers, semées de grans esmaux azurez, et entre deus esmaux, a II. autres esmaux fais en manière du J. tourné, et tiennent les dictes courroies à II. serpentelles qui ont esles azurées, et poisent XXX marcs VI onces.

166. Un autre flascon, pareil de façon, mais les devises sont autres, c'est assavoir que ou ventre a un esmail d'azur, ouquel est la Roe de fortune, et dessus sa teste a escript : *fortuna*, et environ lui a VIII. autres esmaux esquelz sont portrais plusieurs vertus et visces, et chascun a son nom emprès soy, ou plat d'icellui flascon a un grant esmail roont, et une dame séant en une grant chaiere, et dessus sa teste a escript : *philosophia*, et entour lui, sont pourtraites les VII. ars, et a chascun son nom emprès soy, et d'autres choses sont les devises pareilles à l'autre devant escript, et poise XXXI. marcs II. onces.

167. Un grant pot, lonc, que l'en appelle en france une quenne, tout doré et cizelé à fueilles de chesne, de fou et de vigne, semé de IX grans esmaux azurez, esquelz a plusieurs hommes et femmes, jouans à plusieurs jeus et faisans plusieurs contenances, et est ledit pot large par le pié et va en agreslissant devers le haut, et y a un grant anse esmaillié par dehors et cizelé par dessouz, et vient du col jusques près du pié, lequel pié est à plusieurs souages et orbesvoies esmailliées pardessouz, et le bout d'en haut qui est aussint comme un goulet par dehors esmaillié, et en l'esmail a une royne qui joue des orgues, et environ lui a IIII. dames jouans de plusieurs instrumens, et y a un petit couvercle roont, cizelé, semé de III. esmaux bellons qui entre oudit goulet, et dessus a un petit fretel d'une serpentelle qui a ses esles tendues et sont azurées dessouz, et dehors sont dorées, et poise en tout XVI. marcs IIII. onces.

168. Une très grant aiguière, dorée, cizelée, semée d'esmaux par le pié, le ventre, le col et le couvercle, et ès diz esmaux a hommes et femmes faisans plusieurs contenances, le biberon a un lonc col qui part du ventre de ladicte aiguière et est comme ondoié d'azur et d'or, et ist ledit biberon de la gueulle d'un serpent, l'anse est doré et esmaillié d'azur, et sur le dit couvercle a un boutonnet roont de noz armes, et poise en tout. IX. marcs V. onces.

169. Un hanap tout doré et esmaillié par girons, dont

l'un des girons est semez d'arbres à gens qui chacent à bestes sauvages et l'autre est à lozenges vermeilles ès queles a florètes d'or et lozenges azurés à serpentelles, à bestes sauvages, et le couvercle est de celle mesmes devise, et le siège du pié dedens est ledit hanap dorez et cizelez, en l'esmail du hanap dedens a un homme qui tient un chien en lesse et corne après un sengler, et en l'esmail du couvercle a un homme qui porte un lièvre à son col, sur ledit couvercle a un haut fretel à fueillages, et d'icellui ist un bouton esmaillié d'azur et de vert, le pié est tout esmaillié dehors, et entre II. piez pent une philatière esmaillié d'azur, et poise en tout. VI. marcs IIII. onces XII d.

170. Une aiguière courte et grosse, dorée et esmaillié par le ventre et par le col, sur le pié et sur le couvercle et entre les esmaux est enlevée à fueillages, ou pié a plusieurs souages et ès bors, et est l'anse esmaillié, et a un petit biberon qui ist de la gueule d'un serpent, et poise III. marcs IIII onces.

171. Une coupe de cristal ondoiée, à un pié fait en manière d'une roze, sur lequel a III. escuçons de noz armes et le piller est de III. pillers de maçonnerie menuement entaillés et environ a III. hommes qui jouent de plusieurs instrumens et le couvercle est tout doré et crenellé et semé de III. escucons de nos armes et de III. esmaux de fueilles de treffle, et dedens le couvercle a un esmail azuré ou quel a un cerf et un lièvre, et dessus a un fretel à fueillages, et dedens a un boutonnet de cristal azuré, et dessus ou bout a une crapoudine, et poise en tout II marcs. V. onces VI. d.

172. Un godet de cristal garni, le pie et les bors d'argent doré, et sont les bors fueilletez, derrière a un petit anse court doré, et le couvercle a au dessus un petit boutonnet plat ouquel a un petit esmail d'azur, et dedens une rozète, et poise I. marc II. onces. XVIII. d.

173. Une aiguière dorée toute plaine, garnie les bors et le pié de souages, et ist le biberon de la gueule d'un serpent, et le couvercle est couronné, et dessus a un haut fretel à fueillages, desquelz ist un bouton quarré esmaillié d'azur, et poise II. marcs II. onces.

174. Un gobelet de cristal dont le pié est garni d'argent doré, sur le ventre a un petit court anse d'argent, les bors dudit gobelet et du couvercle sont d'argent doré à fueillages, et sur le couvercle a un petit fretel doré et ou bout

2.

est esmaillié d'azur à une rozète jaune, et poise I marc. II. onces IX d.

175. Une aiguière de cristal séant sur un pie doré, et pardessouz est garnie d'un souage, et est la dite aiguière longue et grossette parmi le ventre, Et la gueule est garnie d'argent, et y a une serrure d'argent, avec laquelle ferme le couvercle de ladite aiguière, et n'a point de biberon, Et poise II marcs VII. onces XII d.

176. Un gobelet assis sur un trepié esmaillié, dont le pié est fait en manière de treffle et sont les fueilles pointues, et est garni de souages à orbesvoies, et dessus le pié a III serpentelles volans qui soustiennent un piller de maçonnerie environ lequel est le baptizement Notre Seigneur en III lieux, et dessuz le pillier est le siège dudit gobelet, environ lequel a III. angeles volans qui tiennent led. gobelet, et est fait le dit gobelet à III. demiz roons de godet et III. pointes, et est le couvercle de telle façon sur lequel a une à III demiz roons de pommette a VI. quarrés, et est le gobelet, le couvercle et le trépié esmaillé des armes du pape Jehan, Et poise en tout VI. mars VI onces.

177. Un pot doré et esmaillié par quartiers, dont l'un des quartiers est à bouillons dorez, et l'autre quartier est esmaillié d'azur, à arbrisseaux vers et à connins. Et poise VIII. marcs.

178. Un pot d'argent, doré et esmaillié, dont le pié est à doubles souages grenetez, et entre le ventre et la pate a un esmail d'azur à un chayenne bresseronnée tout autour, et dessuz et dessouz ycelle a esmail vert et vermeil endenté, Et ou commencement du ventre a une ceinture, à lettres de damas azurées, et autour du ventre a VI. rondelles esmailliées d'azur, en quoy il a, c'est asavoir sur l'une un sarrazin à genoux sur un lion, qui tient une darde en la main, et siet le lion sur une petite terrace vert. En l'autre rondelle a un homme qui se siet sur une pantère et tient une lance en sa main, et ès autres rondelles a hommes d'estranges devises et sur diverses bestes tenant chascun une lance en sa main, et au dessuz des dites rondelles a une sainture de lettres de damas azurée, pareille à la dessuz escripte. Et entour le col dudit pot a. VI. rondelles azurées, èsquelles il a oiseaux de plusieurs coulours, et dessouz la gueule a une chayenne dorée, brosseronnée, assise sur azur, et entour le couvercle a un souage de fueillages, et est le couvercle esmaillié de vert, semé de liz et de roses, et autour des liz a une es-

toille dorée assise sur azur, et a un fretel par le milieu du quel est un bouton à VI. quarrés sur le roont et dessuz VI. fueilles à une pierre esmailliée d'azur, et l'anse dudit pot est esmaillé d'azur par dehors, et y a un liz qui va tout du lonc, où il a liz blanches et en couleur de violète, et ou bout de l'anse, par dessuz, a une teste de lyon azurée, et est ladicte anse d'un costé et d'autre endentée de vermeil, et poise. . . .

179. Un autre pot un pou pluz petit, pareil en doreure, esmaux et façon de toute chose, sans aucune différence au pot dessuz escript, Et poise.

180. Une aiguière dorée, semée desmaux par quartiers, et est l'un des quartiers doré à bouillons dorez, et l'autre est à un grant osteau, esmaillié de vert et gouté de rouge, et dedenz ycellui osteau à VII. petits osteaux azurez, goutez de blanc, Et poise IIII. marcs I once.

181. Une aiguière d'argent, blanche, que portent III. lyons séans, et est le souage du pié bien bas et greneté et doré, et en est le ventre sans pié, et a X. costés enlevées et d'entour le col de ladite aiguière partent plusieurs osteaux qui la ceingnent tout entour, et est le biberon comme la fueille dont naissent les pommes grenades, et du milieu d'icelle part un biberon, et est l'anse de ladite aiguière d'un lion rampant, et le martelet du couvercle est de. II. lis blancs, et sur ledit couvercle a un boutonnet doré. Et poise.

182. Un grant hannap à couvercle, d'argent, tout doré, dont le pié est bien bas, et siet sur III. lionceaux séans, et le hannap par dehors a une bende cizelée, à lettres de Damas, et ou fons a un chapelet à VI rosettes, tout doré, ou milieu duquel a une rosette enlevée esmaillée de rouge cler, Et ou couvercle par dedenz a un semblable, et rozette et sont les bors dudit couvercle à plusieurs souages et fueillages Et a sur ledit couvercle une bende de lettres de damas, et dessuz a un fretel ceint de fueillages tout entour, et dedens un lyon séant sur un perron, Et poise en tout VI. marcs VI onces.

183. Un autre hannap pareil, à couvercle, sans aucune différence, excepté que le fretel est pluz petit. Et poise en tout. VI. marcs V. onces.

184. Un gobelet doré sur un trépié petit et baz, et est le couvercle crenellé, Et ou fons du gobet a un angèle qui a sa main sur une columpne, Et poise II. marcs une once.

185. (1) avec le couvercle, sont semez de VI esmaux chascun, ès quelz a chevaliers et dames faisant diverses contenances, et dedens est ledit hanap et couvercle, cizelé, et, ou fons du hanap, a un compas roont auquel à un esmail d'azur, et un chevalier et une dame qui jouent aus eschès, et en l'esmail du couvercle a un chevalier et une dame qui tient la cornète du chapperon dudit chevalier, les bors sont à souages et à orbesvoies, et dessus a un fretel crenellé duquel ist un boutonnet vers, et dessuz a un singe doré qui tient une bourse, et poise en tout XXVI. marcs VI. onces.

186. Un griffon estant sur une terrace à souages et orbevoies, laquele portent IIII lyonceaux gisans, et dessus le dos dudit griffon, entre ses esles, a une royne enmantelée qui tient par les esles une serpentele qui fait biberon à geter eaue, et derrière le dos de ladite royne est le siège d'un gobelet à souages et orbevoies, et est le fons dudit siège esmaillé à papegaus et à papeillons, et le dit gobelet et le couvercle est pardehors de celle mesmes devise, et les esmaux par dedens aussint, et sur le couvercle a un fretel à fueilles, desquelles ist un bouton esmaillié de vert et d'azur, Et poise VI. marcs I once XII d.

187. Un homme estant sur un entablement, lequel entablement est esmaillié d'azur, à gens à cheval et à pié qui chacent aus cerfs, et est ledit homme enmantelé d'un mantel esmaillié, et en son bras destre a bouté son chaperon, duquel la cornète qui est endroit le couté fait biberon à verser eaue, et il tient sa main senestre apoiée sur son costé, et sur sa teste, qui tourne à viz, a un chapellet à VI rozètes, et poise IIII marcs. I once.

188. Une très grant fontaine, que XII petis hommes portent sur leurs espaules, et dessuz le pié sont VI. hommes d'armes qui assaillent le chastel, et y a VI. ars bouterez en manière de pillers qui boutent contre le siège du hannap, ou milieu a un chastel en manière d'une grosse tour, à plusieurs tournelles, et siet ledit chastel sur une haute mote vert, et sur III. portes a III. trompettes, Et au bas par dehors ladite mote a braies crénelées, et aux créneaux du chastel par en haut, a dames qui tiennent bastons et escuz et deffendent le chastel, et ou bout du chastel a le siège d'un hannap crénelé, et le plat est d'une terrace vert bouillonnée, et ou fons a un treilleys dessuz un pertruis à recevoir l'eaue,

(1) (Il y a ici une lacune considérable : quarante-deux feuillets ont été arrachés du volume et sont perdus.)

et le hannap et le couvercle sont esmailliez dehors et dedens par quartiers, dont les uns sont dorez grenetez, et les autres sont d'azur à arbresseaux vers et bestes sauvages, ou fons du hanap a un grant esmail ouquel a I chevalier et une dame dedenz I. paveillon azuré, et tient le chevalier I cuer en sa main destre, et la dame I chiennet de sa main destre, et en l'esmail du couvercle, qui est azuré, a un chevalier qui tient I cuer en sa main senestre, et font samblant de parler ensemble, lui et une dame qui siet emprès lui, et poisent en tout LI. marcs. V onces.

Pos d'or qui ne puent en leur ordre et ayguyères.

189. Premièrement, Un grant pot d'or ront et de nouvelle façon, dont le pié est garny de souages grenetés de IIII grains, et entour la gueule et le couvercle a samblable souage et dedens le couvercle a un esmail ront de noz armes, et sur le couvercle par dehors a un fretel, ou milieu duquel a un bouton en manière de fasète, et au-dessus du bouton a un fueillage de chesne, dont il y en y a de montans et de dessandans, et dessus en une broche a un (*le mot est resté en blanc*) et est l'ance de derrière toute plaine et essus le possier est de deus feuilles agues aux deus bous. Et poise en tout, au mar de Troye, XI. marcs. IIII. onces.

190. Une ayguière d'or, très grande, ronde et de la façon du pot en souages, fretel, couvercle, ance, pié et façon, et du milieu du ventre yst un biberon gresle, et ront, et au près du bout a une gueulle de serpent qui engoulle le dit biberon et un petit pillier à carneaux quy prant de la gueulle et fiert au dit biberon, et sur ledit couvercle a un (*mot laissé en blanc*). Et poise en tout au mar de Troye V marcs IIII onces VI. d.

191. Un autre pot d'or, pareil, sans aucune différance au premier dessus escript, Et poise au mar de Troye XI. m. IIII onces.

192. Une ayguière d'or, pareille, sanz aucune différance à l'autre dessus escript. Et poise. V. marcs. II. onces XV. d.

193. Un autre pot d'or, pareil, sanz aucune différance aux dessus escript, Et poise au mar de Troye XI. marcs II. onces XVIII d.

194. Une autre ayguyère d'or, pareille, sanz aucune différance aux dessus escriptes, Et poise V. marcs. III onces XXI d.

195. Un autre pot d'or, pareil, sanz aucune différance aux pos dessus escripts, Et poise XI. marcs VI onces.

196. Une autre ayguière d'or, pareille, sanz aucune différance aux dessus dites ayguyères. Et poise V. marcs III. onces XV d.

Autre vesselle d'or, en pos, ayguyères, flascons et autres choses d'or en autre extraordinaire que on trouvera ou feuillet de LI.

197. Un hannap d'or, à tour de lampe, assis sur un pié hautelet, à plusieurs souages, et a dessuz un souage greneté et un autre souage entours, et les bors du couvercle sont à plusieurs souages, et dessuz le souage greneté a un souage entours, et dessuz le couvercle a un fretel à fueillage dont ist un bouton d'or à VIII. quarrés. Et poise en tout........

198. Une nef d'or, séant sur un entablement bellonc, qui devers les costés s'avance et est à plusieurs souages, Et le portent VI. lyons gisans, et dessus est ledit entablement semé de IIII esmaux de rouge cler, et un petit piller bas qui la porte ouquel a VI esmaux vers d'esmail de triple, Et ou ventre par dehors, a IIII esmaux de rouge cler et en chascun esmail a V. petis compas esquelz il a plusieurs bestes enmantelées, et autour IIII. esmaux de triple, et environ chascun esmail a IIII. grenas et IIII. petites pelles, et de l'autre costé est semblablement esmaillié, et aus II. bouz de la nef a une teste d'omme qui a par dehors un visage de lyon. Et poise XIX marcs VI. onces VI. d.

199. Un pot d'or pour aumosne qui est à costés par le pié et par la gueule et comme palé à demi pales, Et ou groz du ventre se afferment les pales l'une contre l'autre, et par le col a un groz souaige greneté dessuz et dessous, et par les bors du pié et de la gueule est garni de souages grenetez, et a II anses cizellées. Et poise XII. marcs III onces XXI d.

200. Un gobelet d'or, bien haut et gros, à couvercle, dont le souaige du pié est double et greneté, et est le dit gobelet entuers, et est la gueule faite en manière d'un godet de terre, et ou fons a un grant esmail de noz armes et est le dit couvercle entuers aussy comme le corps du gobelet, et est le souaige du couvercle double, dont cellui de dessouz est greneté, et celui dessuz est percié et dessus le dit couvercle a un fretel de fueillage sur quoy est assis un saphir, et ou font du dit couvercle sont noz armes. Et poise III marcs. VI. onces XVIII d.

201. Un gobelet de cristal roont, à II. anses, qui a pié d'or à souages et orbesvoies à jour et fueilles dessouz à osteaux tout à jour. Et poise I marc. VII. onces.

202. Une aiguière d'or, dont le souage du pié est double de plusieurs souages trenchans, et est le pié ceinct entour de liz, et samblablement est ceincte par le ventre en II. liex dete z lis, et entre les II. ceinctes a un souage dont se œuvre ladite aiguière, et la pièce de dessuz est aiguière, et celle de dessouz demeure gobelet fait en manière d'un calice, et l'ance tient à la dite aiguière et est cizellée à demies fueilles de chesne, et est le biberon d'un tuel qui part de la gueule d'un serpent, et le couvercle est ceinct entour, et cizellé comme le pié et le ventre, et dessuz le couvercle a un fretel de fueillages et dessuz a un safir. Et poise la pièce qui fait l'aiguière — Et celle de dessouz qui fait gobelet poise...

C'est l'inventoire de vesselle dor et d'argent, esmaillée, dorée et blanche, tant de celle que nous avons apportée de france, comme de celle qui nous a esté donnée, et que nous avons achetée à Avignon et en la langue doc.

PREMIER, LA VESSELLE D'OR.

203. Un grant hennap d'or, a trépié que III. sers soustiennent, et est le dit hennap et le couvecle esmaillé à sers, de leur couleur, amantelez de nos armes, et dessus le couvercle a un gros saphir assis sur un fretel. Et poise en tout X. m. II. onces.

204. Un autre grant hennap à couvecle, esmaillié ou fons aux armes de france, toutes plaines, et a sur le couvecle un saphir assis sur un fretel, pesant en tout. VIII mars. IIII. onces III d.

205. VI. hennaps d'or pareilz, à une rose esmaillée ou fons à noz armes, pesans touz ensemble XVIII. marcs III. onces.

206. VI gobelez entranz en une aiguière, pareilz, et sont les diz gobelez sains par le milieu de noz armes, et sur le couvecle de l'éguière a un esmail en manière d'une rose à noz armes, pesant l'esguière. VI. mars II. onces XVIII d. les gobelez touz ensemble poisent XI mars III onces XVIII d.

207. Une aiguière sur le couvecle de laquelle a un fretel à III. perles et un petit saphir dessuz, pesant. II. mars. V. onces VI d.

208. Une autre petite aiguière toute plaine, à deux biberons, pesant II. mars VII onces XXI d.

209. Une petite salière de cristal, dont le pié, la guelle et le couvecle sont garniz d'or, pesanz cristal et or I. marc I. once XII d.

210. Une aiguière de cristal, garnie d'or, et dessuz le couvecle a un petit quochet qui a une perle en son bec, et dessouz icelui en a VI autres plus grosses, pesanz or et cristal. III. marcs IIII. onces.

211. Un gobelet d'or couvert, dont la coupe est en manière d'un hanap, à tour de lampe, et est sur un pié crueux, tenant à la dite coupe, lequel pié est par le bas à plusieurs souages et orbesvoies, et le couvercle est bordé de souages à orbesvoies, et dedens a un petit esmail des armes de Boulongne, et dessus a un chapeau rouge. Et sur ycellui couvercle a un fretel crenelé par le haut, et au dessus a III. lyonceaux, et poise en tout. IIII. mars VII. onces XVIII. d.

212. Une cuiller d'or qui a un saphir emmy le bout, pesant. II. onces V. d.

213. Un gobelet d'or enlevé par dehors à fueilles de rose savigne, à III. fleurs de lis par dessuz les fueilles de rose, et dedenz une rose double enlevée avecque la grainne, et sur le couvescle a un petit fretel, fait en manière de rose, et est ladite graine esquartelée aux armes de france et du dalphin, Et ou couvescle par dedens a un esmail aux armes dessus dictes, pesant en tout. II. mars. VII onces III. d.

214. VI. hanaps d'or pareilz, à une rose ou fons, esmailliée de nos armes, autelz, sans différence, comme les sis hanaps d'or pareilz devant nommez, pezans touz ensemble XVIII. marcs I once et XII d.

215. VI. autres hanaps d'or pareilz, à une rose ou fons, esmailliée de noz armes, autelz, sans différence, comme les autres dessus nommez, pezans touz ensemble XVIII. marcs. II. onces XII d.

216. VI. autres hanaps d'or, pareilz, à une roze ou fons, esmaillée de noz armes, autelz, sans diférance, comme les autres dessus nommez, pezans touz ensemble XVIII. marcs. XII d.

217. Un gobelet d'or, tout plain, sanz souage et sanz couvercle, et est pareil à ceulz qui sont devant escrips qui entrent en l'esguière, excepté que il est un pou plus grant que les autres gobelets dessus escripts, entrans en ladite esguière, et est saint par le milieu des armes danoir par quartiers et lis, Et poise II. marcs III. onces IX d.

218. Un mestier d'or, dont la pate est à vi. quarrez pointues, garnye de souages grenetés, et se lyève la pate d'une bosse ronde, Et est le tuyau à metre le mestier à vi. demis compas, et dessus a un souage à crenaux, et poise ii. marcs v. onces xv d.

219. Un autre mestier pareil, sanz dyfférance au dessus escript, Et poise au marc de Troye. pesant au marc de Troye, ii marcs. iiii. onces xii. d.

220. Sis cuillers dor, de plaine euvre, toutes pareilles, sanz différence, pesans. i. marc. ii. onces. xx d.

221. Une autre plus petite cuillier de la façon de plaine euvre, pesant i. once.

Plas dor pour mettre viande touz plains.

222. Premier, un plat d'or, à xxii. quarais, pesant au marc de Troyes, xiiii mars i once vi d.

223. Un autre plat d'or, à xxii quarais, pesant au marc de Troyes, xiii. marcs iii onces vi d.

224. Un autre plat d'or, pareil, à xxii. quaraiz, pesant au marc de Troyes, xiii. marcs ii. onces xv d.

225. Un autre plat d'or, pareil, à xxii quaraiz, pesant au marc de Troyes, xiiii. mars xxi. d.

226. Un autre plat d'or, à xxii. quaraiz, pesant au marc de Troyes xiiii. mars. ix. d.

227. Un autre plat d'or, pareil, à xxii. quareilz, pesant au marc de Troyes xiiii. mars ii. onces.

228. Un autre plat doré, pareil, à xxii. quaras, pesant au marc de Troyes, xiii. mars vii. onces xii d.

229. Un autre plat d'or, pareil, a xxii. quaras, pesant au marc de Troyes, xiiii. mars i. once xii d.

230. Un autre plat d'or, pareil, à xxii. quaras, pesant au marc de Troyes, xiii. mars. vii. onces xii. d.

231. Un autre plat d'or, pareil, à xxii. quars, pesant au marc de Troyes, xiii. mars iiii onces iii. d.

232. Un autre plat d'or, pareil, à xxii. quaras, pesant au marc de Troyes, xiii. mars v. onces vi d.

233. Un autre plat d'or, à xxii. quaras, pareil, sans diférance aus autres dessus escrips, pesant au marc de Troyes, xiiii. mars i. once xviii. d.

234. Un autre plat d'or, pareil, à XXII quaras, pesant au marc de troyes XIIII. mars.

235. Un autre plat d'or, pareil, à XXII. quaras, pesant au marc de troyes, XIIII. mars.

236. Un autre plat d'or, pareil, à XXII. quaras, pesant au marc de Troyes, XIIII mars.

237. Un autre plat d'or, pareil, à XXII. quaras, pesant au marc de Troyes, XIIII. mars.

238. Un autre plat d'or, pareil, à XXII. quaras, pesant au marc de Troyes, XIIII mars.

239. Un autre plat d'or, pareil, à XXII. quaras, pesant au marc de Troyes, XIIII mars.

240. Un autre plat d'or, pareil, à XXII. quaras, pesant au marc de Troyes, XIIII mars.

241. Un autre plat d'or, pareil, à XXII quaras, pesant au marc de Troyes, XIIII. mars.

242. Un autre plat d'or, pareil, à XXII quaras, pesant au marc de Troyes, XIIII mars IIII onces VI d.

243. Un autre plat d'or, pareil, à XXII. quaras, pesant au marc de Troyes, XIIII. mars VI. onzes XII d.

244. Un autre plat d'or, pareil, à XXII. quaras, pesant au marc de Troyes, XIIII mars II onces.

245. Un autre plat d'or, pareil, à XXII. caras, pesant au marc de Troyes, XIIII. mars II. onçes.

246. Une aiguière d'or, grosse ou milieu et par ledit milieu ceincte de noz armes, et sur le couvercle a un esmail de noz armes fait en manière d'une rose et entrent dedenz ladite aiguière. VI. gobelés d'or. Et poise en tout ladite aiguière VI. mars II. onces XII d. (*On lit en marge :* ESCRIPT DEVANT, *et en effet l'article est biffé.*)

Escuelles d'or pour metre viande.

247. Premièrement quatre escuelles, de XXII. Caras, pesant au marc de Troyes, la pièce, trois mars, qui font XII mars VI d.

248. Quatre autres escuelles, de XXII. caras, pesant au marc de troyes, la pièce, trois mars, qui font XI mars VI onces.

249. Quatre autres escuelles, de XXII caras, pesant au

marc de Troyes, la pièce, trois mars, qui font XII mars XII d.

250. Quatre autres escuelles, de XXII. Caras, pesant au marc de Troye, la pièce, trois mars, qui font XII. mars.

251. Quatre autres escuelles, de XXII. Caras, pesant au marc de troie, la pièce, trois mars, qui font XI. mars VI. onces XV. d.

252. Quatre autres escuelles, de XXII. Caras, pesant au marc de troie, la pièce, trois mars, qui font XII. mars.

253. Une aiguière d'or, dont le pié est assez hautelet, et est le souage double, et ou milieu est greneté de grains en V. et est le ventre de ladite aiguière roont, et le col longuet et du milieu du ventre part un biberon lonc et gresle qui passe par la gueule d'un serpent, et y a un petit piller de maçonnerie qui part de dessoubz le souage de l'aiguière et se ferme audit biberon, et est l'ance de ladite aiguière plate par dehors et ronde par dedenz, et est le martelet de dessuz les deux *fueilles* doubles, et sont les souages de la gueule et du *couvercle* pareilz à cellui du pié, et est le fretel de dessuz le *couvercle* de petiz fueillages et dessouz yceulz a III. petites pelles, et dessuz le bout du fretel a un safir petit, à un chaston à crampons, et dedenz le couvercle a un esmail d'azur, oùquel a un papeillon d'or et autres menuz ouvrages. Et poise II marcs IIII. onces III. d.

254. Un pot d'or ront, à un souage dessouz greneté, Et au lonc de l'ance a un guerfil greneté, Et entour la guelle a un souage greneté, Et sur le couvercle a un esmail de noz armes assis à un souage, Et sur la charnière dudit couvercle a II. pommettes joignanz qui sont grenetées. Et poise en tout. VIII. marcs I. once. XII. d.

255. Un autre pot d'or, de la façon et de la devise dessuz escripte, sanz aucune diflérance. Et poise VII. marcs VII. onces XVIII d.

256. Un gobelet d'or, séant sur un petit pié ront sizelé, à liens de sarrazins, et entre le gobelet et le pié a une pommète ronde toute plaine, et au dessus yst un liz, qui comprant tout le gobelet dont chascune fueille est sizelée à liens de Sarrazins, et ou fons a un esmail de rouge cler, où il a III *lis* et III liens sarrazines, et est le champ dudit esmail eschiqueté de ladite coulleur, et est le couvercle de celle devise, et entre la pommète de chascun lis a. II. grosses perles à moulinet, et est le nombre des pelles XX, et sur le fretel

a un gros saphir, assis entre II. autres saphirs et II. bien grosses pelles, et dedens ledit couvercle a un petit esmail de la devise de celui du fons du gobelet. Et poise en tout IIII. marcs. IIII. onces. XII d.

257. Deus flascons d'or, à XXII quaras, dont le pié est lonc et estroit et fourché par les II. bous, et sont pointus, et entour ledit pié a un souage greneté et sont plas par dedens, et un pou ont de ventre par dehors, et par les costés a un souage greneté, et ou milieu a un esmail de noz armes, et ont aus deus costés II. ances sur quoy il a un souage greneté, et à chascun bout de souage a une fueille faite comme d'espine, et environ le couvercle a un souage à créneaux et tient à une chesnete atachée à l'ance à un anelet, et sont les corroyes de soye vermeile atachés à aneaux, et sont les boucles et les mordans plains. Et poise l'un XII. mars II. onces VI d. Et l'autre XII. marcs II onces VI d.

258. Une ayguyère d'or, dont le pié est petit et ront, sizelé à lettres Sarrazines, et au dessus a une petite pommète ronde et plaine, et est le bout de ladite ayguyère gros et le cul agu et entour le ventre a un lis sizelé à lettres de Sarrazin, et ou biberon a III. tuiaux, un dessus et II. dessous, et est le couvercle sizellé et ouvré comme le ventre de ladite ayguyère, et entour le bort du couvercle a IX. grosses peilles, et sur le fretel a un gros saphir, assis entre II. bien grosses peilles et II saphirs. Et poise en tout IIII. marcs III. onces. (*En marge on lit*) Critofle dit que il sont de XIII. mars et un huitain.

259. Une paire de bassins d'or à laver, dont l'un est à biberon et l'autre sanz biberon, desquelz bacins les bors sont semés de fleurs de lis enlevées, et ou fons des diz bacins a un grant compas, semé de fueillages, en manière de pampes de rozes, et sont les dites pampes semées de fleurs de liz enlevées. Et ou milleu dudit compas a un esmail de noz armes fait en manière de rose, et poise cellui à biberon. XX. mars IIII. onces XII d. Et l'autre, sanz biberon, poise XIX. mars IIII onces.

260. Une burete d'or, pour chapelle, garny le pié d'un souage, et par le milieu du ventre en a un autre, et par la gueulle et le couvercle en a un autre souage, et est la gueulle à un bec, à demy ront, et sur la teste a un esmail ront de rouge cler, où il a ou milieu un A. Et poise en tout I. marc III. onces III. d.

261. Une autre burète, pareille de celle dessus escripte, sanz aucune diférance, fors que sur l'esmail de dessus le couvercle a un V. Et poise en tout I. marc III. onces VI d.

262. Une culeir d'or, de plaine euvre, à un fretel de VI. feuilles, trois qui montent et trois qui avallent, et dessus le fretel a un balay, et un peu au dessous, un petit ecusson des armes P. danoir. Et poise II onces XII d.

Plas d'or pour fruiterie.

263. Premièrement, quatre plas de XXII, caras, pezans au marc de Troye, VII. mars II. onces III. d.

264. Quatre autre plas de XXII caras, pezans au marc de Troyes, VII. marcs II onces VI d.

265. Quatre autres plas de XXII caras, pezans au marc de Troye, VII. mars. II onces III d.

266. Sis tailloers d'or, quarrez, à XXIIII. caras, garnis de souages sur les bors, pesans tous, au marc de Troyes, V. marcs IIII. onces VI. d.

267. Une pipe d'or, pour un livre, esmaillé d'azur, et sur l'esmail a V. euvres, dont les IIII. sont de chascun de VI. pelles, et ès deus assietes a ou millieu un boutonnet esmaillé des armes danoir, et ès II. autres a un esmail en chascun qui est de noir, et dedens a une l. et I. p. enlaciez l'un dedens l'autre, et ou milieu des IIII. assiètes dessus dites, et la quinte assiète qui est d'un balay.

268. Une salière, d'une coquille de pelle, faite en manière d'un cuer et siet sur une brouète petite, d'or, et y a une femme qui boute la roe et tient l'essueil d'icelle roe à II. mains, et y a un homme qui maine ladite brouète, et y a entour ladite brouète plusieurs rubis d'Alixandre, pelles et autre perrerie, et y a, sur le couvercle de la dite salière, un fretel sur lequel a un saphir, et poise en tout I. marc VII. onces VI. d.

269. Un très grant calisé d'or, dont le pié est ront et plat garny de souages, et sur le plat du pié a un esmail de rouge cler, ou quel a notre seigneur en la crois, Notre Dame et Saint Jehan, et ou milieu du pillier a I. pommel ront, sizelé à fenestrages, et est la coupe dudit calice toute plaine et poise VII. marcs II. onces XII d. La platène est toute plaine, excepté que ou milieu a un esmail de rouge cler, ouquel a notre seigneur en une nue, séant en son trosne, et monstre ses playes, et poise la platenne II. marcs IIII. onces.

Autre vesselle d'argent, dorée et esmaillée, de chapelle, et autres joiaux.

270. Premièrement, Un grant tabernacle d'argent, de très grant façon, garniz de granz saphirs, rubis d'orient, esmeraudes et perles d'oriant. Et, au milieu d'icelui tabernacle, a un ymage de Saint George à cheval qui tue la serpent, et dessus, en un autre renc, a une annunciation de notre Dame, et ou tiers estage dessuz, a III. angèles qui tiennent l'un la crois, l'autre les cloz et l'autre la couronne. Et poise ne tout, au marc de Troyes, IIII. XX. VI. mars. IIII. onces.

271. Une très grant croiz d'argent dorée et esmaillée avecques le pié doré et esmaillié, Et un crucifix, et d'icelle croiz part deux branches sur lesquelles sont assis, d'une part Notre Dame, et de l'autre Jehan l'évangéliste. Et poise en tout XXXVI. marcs IIII. onces.

272. Un tabernacle de cristal, fait par manière d'une tour, et est le pié fait à pillers et à fenestrages esmaillez à fueillages, et dedenz ledit tabernacle de cristal a un cressant d'argent pour mettre nostre Seigneur. Et poise, cristal et argent, en tout VII. marcs.

273. Un sépucre, où a Notre Seigneur qui résuscite, et, à destre et à senestre de lui, a deux angèles qui tiennent II. reliquiaires de cristal, et aux piez a III. hommes d'armes dont l'un tient une masse et les II. autres tiennent chascun un glaive, et, sur le chapitel dudit sépulcre, a III. cloches. XVII. marcs II. onces.

274. Un ymage de Notre Dame, estant en estant, d'argent dorée, et tient son enfant en son bras senestre, et ou destre tient un rinsel, et sur sa teste a une couronne de pierres contrefetes, et siet sur un entablement semé d'esmaux, en manière de losanges, et a dedenz yceux esmaux demis apostres, et poise en tout XIX marcs II onces XII. d.

275. Deus angèles en estant, d'argent dorez, à esles sizelées, estant sur un pié qui est semé d'esmaux, en manière de losenge, et dedenz yceux esmaux a demis apostres, et poise chascun XII marcs VI. onces, qui font XXV. marcs IIII. onces.

276. Un galice d'argent doré et esmaillié, pié et couppe et pommel et platène, et, dehors ladite coupe, a en l'esmail apostres, et, dessuz le pié, a angèles et autres sains. Et dessuz la platène a un couronnement de Notre Dame, et li met un

angèle la couronne en la teste, et poise en tout IIII. marcs. VII onces.

277. Deus burettes d'argent dorées et esmaillées, et a chascune VI. costés, et en chascune costé a un apostre, et sont de l'ouvrage du dit galice, et poisent l'une I marc I. once, Et l'autre I marc XVIII. d.

278. Deux autres burètes blanches, à lonc col, et sont liez de souages dorez, et dessuz les couvecle a deux esmaux adurez, et a en l'un un V. et en l'autre un A. Et poise chascune

279. Un benastier d'argent, tout blanc, de très ancienne façon, et a ou pié un souage d'argent doré et un ance, et dessuz lequel a un anelet, Et poise IIII marcs.

280. Deus chandeliers de chapelle, d'argent blanc, tous plains, Et ou milieu de chascun a un gros pommel semé de III. esmaux petiz ronz, à noz armes, Et poise l'un VI. marcs V. onces, Et l'autre VI. marcs V. onces XII d.

281. Une grant croiz de cristal, ou milieu de laquelle a notre seigneur en la crois, lequel est très petit et est d'argent doré, Et ès IIII. bous d'icelle croiz de cristal a IIII. petiz ymages d'argent dorez qui font semblant de escripre les évangilles. Et du pié d'icelle crois ist II. branches, et sur l'une a notre Dame, et sur l'autre Saint Jehan évangeliste. Après ycelles branches a un pommel quarré, esmaillé des armes de France, Et audessouz d'icelui pommel, a en ystoires d'argent doré et ensizelé, comme Notre seigneur fu pris, comme il fu bastu, comme il porte la croiz, comme il y fut mis et comme il fu mis ou sépucre. Et au quatre cornières, a en chascune, une personne à genoilz, qui soustiennent ladite croiz, Et ou plat des IIII. quarres d'icelui pié, a la passion Notre seigneur, notre Dame et les apostres entour et les Juifs, en ymages enlevez, et est le dosier esmaillé aux armes de bourbon, et se despièce en quatre pièces quant l'en veult. Et tout entour ledit pié, par le bas, a un grelle litel fait aux armes de France. Et poise, cristal et argent, en tout, XXVII. marcs II onces XVIII d.

282. Une autre crois d'argent, dorée, sur le pié delaquelle a VI esmaux en manière de losanges et esmaillez à noz armes, et sur ledit pié a II. pillers de maçonnerie, et sur l'un a Notre Dame et sur l'autre a saint Jehan évangeliste. Et ou milieu a notre seigneur en la croiz. Et, dessuz sa teste, a un rouleau esmaillé ouquel a lettres d'or qui dient : Jhc.

n. r. i. Et siet le dit pié sur quatre bestes petites qui ont esles. Et poise pié et crois, en tout, x marcs VII. onces.

Nez à mettre sur table.

283. Premièrement, une grant nef, dorée et esmaillée, de très grant ouvrage de maçonnerie et de ymages, et est le fons de la nef de quacidoine, tout d'une pièce, et a deux granz chasteaux de maçonnerie et d'ymages, et sur deux tours, qui sont ou milieux d'icelle nef, a sanson fortin qui euvre la gueulle au lyon, et dessous, a IIII. levriers et deux seraines couronnées tenans escriptiaux, et soustiennent le pié de la nef, pesant en tout LVII. marcs. II. onces.

284. Une autre nef dorée, esmailliée, séant sur quatre roees, et tout entour d'icelle a granz visaiges d'ommes et de fames doréz, et sur les II bous d'anhaut, a II. serpens volanz, et est le champ de ladite nef d'azur à fueillages d'autres couleurs, pesant en tout LXXI. marc III. onces.

285. Une autre nef dorée, dont le corps est semé d'esmaux par dehors, dont les uns sont lons et pointuz aux deux boux, et les autres, qui sont entre les grans, sont petiz, fais en lozange, et sont touz les champs d'azur esmailliez de bestelettes, de connilz, de levriers et d'arbreceaux, et les esmaux des petiz sont de petiz arbreceaux, Et siet la dite nef sur quatre roes, esmaillez dela devise, et VI emaux entour le pié. Et, sur le bout de la nef, a II. boutonnez quarrez qui se bessent. Et poise en tout XXIIII. marcs IIII. onces XII. d.

286. Une nef toute dorée, semée d'esmaux de noz armes, et sur les deux bous a deux tours esmaillez de noz armes, et dedenz les tours a II. testes d'aigles à tout le col, pesant en tout. XXX. marcs. V. onces.

287. Une autre nef toute dorée, et le corps d'icelle tout esmaillé, et est en façon d'une nef de mer, et la soustiennent IIII. hommes pelez qui sont sur un entablement doré et semez d'esmaux et IIII. petites roes qui la soustiennent. Et au II. boux de en haut a II. lyons dorez pesant en tout XXVIII. mars. I. once.

288. Une autre nef dorée, à esmaux, assise sur IIII. roes esmaillées, et aux II. boux d'enhaut II. boutons rons esmaillez, pesant en tout. XXVI. marcs II. onces.

289. Une autre petite nef basse, dorée, sanz roes, assise sur un très bas pié, et aux II. boux d'icelle a II testes

d'omme, et dessus ycelles visaiges de serpens, pesant en tout. x. mars.

290. Une autre nef blanche, semée d'esmaux rons, assise sur un pié doré et esmaillé à genz d'armes, et siet sur IIII. roes esmaillées et dorées, et aux deux boux d'icelle nef a II. serpens volanz dorées, pesant, en tout, XXI. marcs. III onces XII d.

291. Un grand bacin ront, blanc, à II. ances esmaillées de noz armes, séant sur un souage doré et les bors d'icelui, pesant en tout XXXVII. marcs. I. once XXII. d.

292. Une nef d'argent, dorée, plaine, basse, d'ancienne façon, séant sur un bas pié, garnie de souages dehors par le pié, par le milleu, du lonc et par le bort, et aus deus bous a II. testes de serpens, et dessus les testes a fueillages, et des feuillages ist pommes roondes, Et poise XII. marcs IIII. onces XII. d.

293. Une petite nef, dont le fons est de cristal, et les bors en sont d'argent, à esmaux dehors, et dedens à creneaux et à souages et à plusieurs esmaux, et aus deus bous de la dite nef a deus tourelles, et en chascun tourelle a un sergent d'armes, et derrière chascun a un angèle assis sur une feuille, Et sur les bors de ladite a deus hommes sauvages à genoux devant deux femmes dont l'une fille et l'autre deswide, Et siet ladite nef sur un piller entaillé, esmaillié d'azur par dessus, et ledit piller siet sur une terrace vert, et à chascun coing de ladite terrace a un homme d'armes tenant un escu en une main et une mace en l'autre, et aus deus bouz de ladite terrace a deus arbrisseaux dont les fueilles sont vers, et a pepeillons dessus, Et siet sur VI. lyonceaux, Et poise en tout XIIII. marcs IIII. onces.

294. Une très grant nef, dorée par dedens et par dehors, et semées d'esmaux par les bors, et sur les esmaux a escuçons des armes....... et par dehors a X. esmaux en chascun desquelz a un escuçon........ et sur les II. bouz de ladicte nef par le haut a II. serpentèles volans à elles esmailliées d'azur, et le fons de ladite nef par dehors a une creste. Et le pié d'icelle nef est bellonc, à VI. esmaus, en chascun desquelz a un escuçon desdites armes. Et siet sur IIII. roez tournans, et, en chascun roe, a VII. esmaux d'azur, et en chascun esmail a une estoille blanche, et ou milleu d'icelle estoille a un petit esmail vert. Et poise XXXVI marcs. I once.

295. Un panier d'argent, tout de fil d'argent trait, fait en manière d'un panier de cliche, et est caint devers le pié

de II. cordons dorez enteurs, et le bort du couverele est caint d'un mesmes cordon doré enteurs, et dessus le dit couverele a un esmail de noz armes garni de souages grenetez, et environ a un cordon enteur, doré, et l'ance du dit panier est ront par dessouz et dehors est à II. quarrés dorez. Et poise XLII. marcs VI onces.

Espreuves et salières.

296. Premièrement, un grant espreuve, séant aussi comme sur un chandelier, fait en manière d'arbre, et ou milieu de l'arbre un grant camahieu à un visage, et au bout des branches de l'arbre a plusieurs langues de serpenz et pierres pendenz à chenettes et est tout doré et le pié semé d'esmaux, pesant en tout X. marcs VI onces XVIII. d.

297. Un autre grant languier, séant sur un pié doré, et un grant chastel ou milieu de l'entablement, doré et esmaillé à maconnerie, et II petites salières au costé du pié, Et sur le chastel dessus nommé a un arbre à fueilles et séant au bout des branches plusieurs langues de serpenz, pesant en tout XIII. marcs VI onces XII d.

298. Un homme séant sur un entablement doré et seiselé, lequel homme a un chapiau de feutre sur sa teste et tient en sa destre main une salière de cristal garnie d'argent et en la senestre un serizier garni de fueilles et de serizes et oizelez volanz sur les branches, et au bout d'icelles a plusieurs langues de serpenz, pesant, en tout, IX marcs I once XII d.

299. Une salière à un pié, semé de fueilles et de glandas à jour, et la coupe de la salière à costes semez touz de fueillages, et dessuz le bout d'icelles langues de serpenz, et ou bout d'en haut un fretel à IIII. langues, et est tout doré et siselée, pensant VII. marcs III. onces.

300. Une autre salière, faite en manière d'un paon, et a le ventre de une coquille de perle, le col, les esles, la queue et les cuisses esmailiez, et en la bouche d'icelui paon a une petite langue de serpent, et dessus les piez, au lonc du ventre, au tour des esles et au lonc de l'eschine a petiz grenaz et perles d'escosse, pesant en tout V. marcs II. onces et demie.

301. Une autre salière d'une coquille de perle, séant sur un pié, ouvré d'orbevoies à jour, couvert de fueilles esmailliées, et ou milieu du baton a un petit chasteau de ma-

çonnerie, et environ de la coupe a fueillages, et dessus le couvescle a un glandas, pesant IIII. mars V. onces.

302. Une autre salière d'une serpent volant, séant sur un entablement doré et esmaillé, et a la dite serpent un visage d'un homme barbu, ou dos et sur son eschine a un coupe de cristal et le convescle de mesmes, sur lequel a un fretel, et est la guelle de la salière et le pié garni de rubis d'alicendre, safirs et perles d'escoce, pesant V. marcs. IIII. onces. XVIII d.

303. Une autre salière, dehors et dedenz dorée, séant sur un pié à un gros manche à costes, et sur le couvecle d'icelle salière a un petit fretel et une amatisste, et est ycelle salière de très ancienne façon, pesant en tout I. marc V. onces et XII d.

304. Une autre salière, faite en manière d'une violète, séant sur une terrace esmaillée de vert, et est le bouton de la violète *de noz* armes, engoulé de fueilles vers, et est le couvescle *de la* violete armoié de noz armes, et ou milieu a un *oiselet* blanc, pesant en tout. II. marcs. I. once IX d.

305. Une autre salière, de une serpent volant, à esles esmailliées, et darrière son dos a un petit arbre à fueilles vers, et dessuz a un chandelier que deux singes, pains de leur couleur, soustiennent, et dessus le chandelier a une salière esmailliée, et sur le couvècle a un fretel, aux armes d'estampes, pesant en tout. II. marcs III. onces XII d.

306. Une autre salière d'une serpent volant, et a le corps d'une coquille de perle, et se siet sur un arbre, et devant lui, sur une des branches, siet une salière ronde, la coupe et le couvècle de cristal, et dessuz ycelui couvècle a un sagitaire, et siet ledit arbre sur une pierre vert, enchacé en un pié doré, cizelé et semé d'esmaux, pesant en tout II. marcs II. onces.

307. Une autre salière, sanz couvècle, d'un quacidoine, séant sur quatre arbres en une tige, et sont les fueilles de chesne à boutons dorez, et dessuz le arbre a III langues de serpent. Et est le pié de branches enlevées et fueilles de vignes esmaillées d'azur, pesant en tout I. marc VII. onces *XII. d.*

308. Une petite salière faite le couvècle et la coupe en manière d'une quoquille, séant sur un petit pié doré, et sur le couvècle un petit fretel, esmaillé de noz armes, pesant en tout II. marcs V. onces.

309. Une grant salière faite de un homme. Un homme séant sur un entablement doré et scizelé, lequel homme a un chapeau de feutre sur sa teste et une plume d'ostruce et est seint d'une seinture où il a une tasse et un coustel parmi et tient en sa destre main une salière de cristal garnie d'argent et en la senestre un cerisier où il a feuilles vers et cerises vermeilles et oisèles volans sur les branches, et au bouz des branches a langues de serpens, et au plus haut a une très grant langue de serpent, et poise en tout XVII. marcs IIII. onces.

310. Une salière, esmaillée par quartiers, dont les uns sont aux armes de France, et les autres de guelles semées de roses d'or dont la grène est d'azur, et les autres esmaillez de vert à marguerites, Et ou quarrefour des quartiers a visages de lyons, Et est la couppe de ladite salière en manière d'une herbe appelée pavot, Et est le pié esmaillé de la devise de la dite couppe. Et le couvescle semblablement, Et est la pomme de la jambe aux armes de France, Et sur le fretel de la dite salière a une fève esmaillé d'azur. Et poise en tout II. marcs.

311. Un languier doré, séant sur un pié fait en manière d'une rose, Et en la jambe a VI. quarrés où il y a VI. esmaux fais en manière de losenge, esquelz esmaux à une fueille de vert et de more sur adzur, Et est la couppe faite en manière d'un chandelier ront, Et dessuz ycelui a un arbre a IIII. branches dont sur les troys a III. langues de serpent blanches, Et sur la quarte branche qui est plus haute que les autres III a une langue de serpent noire. Et poise en tout IIII. marcs III. onces XVIII d.

312. Une salière d'argent, dorée, dont le corps est de pelle, enchassée en argent, et sur la queue de la dite pelle a un pellican qui se fiert du bec en la poitrine, et dessouz lui a deux de ses faons, et est sur un arbrisseau fait en manière de queue d'oisel reteurse, à petites pelles et à feuilles de chesne. Et siet ladite salière sur un pié, dont le piller est d'un arbre, ouquel arbre est le roy marc, et dessouz sont yseut et tristan, tout ouvré de taille très délieement, et devant eulz, ou dit pié, a une pièce de cristal en manière de fontaine, et dedens ycelle fontaine pert la teste du Roy Marc. Et sur le plat dudit pié a ymages entailliez entre pillers et chapiteaux dessus eulz. Et le bort du pié est de souages à orbesvoies, et le portent IIII. hommes nuz sur leur rains. Et le couvercle de la dite salière est en manière d'un cuer,

bordé d'un souage à orbesvoies et est dehors esmaillié d'azur, de roze, de blanc et de jaune, et le fretel est d'une boce sur laquelle a un homme enmantelé d'un court mantel esmaillié d'azur à fleuretes jaunes, et joue de la guiterne, et dedens est cizelé à feuilles de treffle enlevées, et ou milleu un petit esmail, Et poise en tout v. marcs vi. onces et demie.

313. Une salière, en manière de serpent, dont le corps et les elles sont de pelle, et est enchassiée en argent, et le col, la teste, la queue et les piez sont d'argent, et devant la poitrine dudit serpent a une petite coupe de pierres de diverses couleurs, enchacée en argent, et aus deus costés de ladite coupe a deux langues de serpent, et le pié est cizelé à souages et orbesvoies par dessouz, Et poise en tout I marc v. onces.

314. Une petite salière, dont le fons est de jaspe et les bors sont d'argent dorez, et le pié est esmaillié d'azur, à vi. compas, esquelz il a devises, et poise en tout

315. Une autre salière pareille, excepté que il a ès compas du pié un petit de difference. Et poise en tout

316. Une autre salière semblable, excepté que ès compas du pié a un petit de différence, ces III. pareilles poisent I. marc IIII. onces et demie.

317. Une petite salière dont le fons est de cristal et les bors sont d'argent dorez, Et le pié est esmaillié d'azur à III. petis compas et trois rozètes, et a ès compas diverses bestellètes. Et poise en tout

318. Une autre salière pareille, excepté que ès compas a différence, Et poise en tout

319. Une autre salière semblable, excepté que ès III. compas a trois molètes, Et poise

320. Une autre salière semblable à ycelle, excepté que en la molette, qui est ou compas, a un petit de différence. Ces IIII dernières pareilles poisent I. marc VII. onces VI. d.

321. Une salière d'argent, dorée, cizelée, dont le fons est de cristal et les bors sont plas à souages, et entre le piller du pié en un clavel, et ou milleu du piller a un petit pommel, et le pié est cizellé et fermé de vignette, et le couvercle est de cristal bordé d'argent, et dedens a un petit esmail d'azur où il a un oisel qui a un lonc col et une teste de lyon, et dehors a un petit fretel à vi. costés. I. marc. v. onces.

322. Une salière d'un singe, séant sur une terrasse vert, à un entablement dessous la terrase doré et garny de souages, et a le dit singe une quoyfe que il lasse sous sa gorge, et derrière ses espaules a une salière esmaillé d'azur, faite en manière d'une hote, et sur la salière a un couvercle à un fretel dessus, et poise en tout III. marcs.

(*Il manque ici un feuillet qui a été arraché.*)

Flacons esmaillez, dorez et blans.

323. Premièrement, II. granz flacons pareils, esmaillez d'azur, semez de arbreceaux vers, et ou milieu de l'un des flacons a Sanson fortin qui est doré et tient un lyon parmi le col à l'une des mains, et de l'autre tient une macue pour le férir. Et en l'autre flacon est ledit Sanson sur un lyon en le chevauchant et li euvre la gueule aux mains, et sont garniz de tessuz vers, de rozettes esmaillées et de mambrez dorez, et se soustiennent sur quatre lyons dorez, pesant l'un XXIII. marcs I. once et demie, l'autre XXIII marcs, VI. onces et demie.

324. Deux autres flacons touz dorez, et ou ventre de chascun a un esmail à un chevalier armé, à cheval, qui tue une serpent, et ou plat de chascun flacon a un esmail à un arbresel et un levrier, garniz de tesuz vermeilz à rosettes et membrez dorez, pesanz l'un XI. marcs quatre onces XII d. et l'autre XI marcs VII onces.

325. Deux autres flascons dorez, à bosse d'une part et d'autre, et en chascun a un esmail ront, et ou milieu a un escusson aux armes de France et de Bourgogne estoffez de tessuz vers, et sont les boucles et le mordanz esmaillez des dites armes, pesanz l'un IX marcs. III. o. VI d. et l'autre. IX marcs I once.

326. Deux flascons, à une raye de soleil de chascun costé, et est l'un des Roys doré et l'autre blanc, sans courroies, et a bas pié, garniz de couvescles, fermans à avis. Et poise l'un VI. marcs et l'autre VI. marcs.

327. Deux autres flacons trégranz, sans courroies, pareilz, à deux grans ances rondes, garniz de couvècles fermanz à avis, et sont yceulz flacons touz blans, sanz point d'ouvrage, pesanz chascun XIIII. marcs III. onces.

328. Un flascon de cristal, ondoyé en manière de soleil, du cristal mesmes, garni par les costéz d'argent doré à

levriers et liepars et autres bestes, et entre icelles bestes a fueillettes petites, esmaillées d'azur. Et est le tuiel d'icelui flascon esmaillié d'azur à oiziaux volanz, à hommes et à singes, et tiennent ledit tuiel II. serpens qui ont les queues recroquillées en manière d'une crosse, et dessuz le couvècle a un petit fretel doré à fueillages, et siet ledit flascon sur un pié doré, enlevé à fueillages et à bestes et semé de IIII. esmaux d'azur, où il y a bestes, et dessouz le pié a une orbesvoie tout entour, et poise le dit flascon III. mars XVIII d.

329. Deux autres flacons dorez et esmaillez, touz pareilz, à un grant esmail ront ou ventre, et en l'esmail de l'un a une femme eschevelée, et emprès lui a un homme, et siéent sur un siège et sont soubz un paveillon vert. Et environ la dite bosse a une bordure d'esmaux, et dedenz a plusieurs bestes couranz, et autour dudit flascon a esmaux, ès quelz a chasses de bestes, de plusieurs manières, et sont les ances d'iceux flacons de II. petites serpens rempanz, à esles esmaillées de vert et de violet, et sont garniz de courroies de soie vermeille à membrez assez longuez, et siéent sur un pié quarré, à souage esmaillé, à dames et à chevaliers séanz et autres en estant. Et ou plat d'iceux flascons a esmaux de la devise dessuz dicte. Et sont les tuiaux d'iceulz flacons groz et le couvècle crenelé, tenanz chascun à un chesne dorée. Et ou ventre de l'esmail de l'autre flacon a un chevalier qui donne un faucon à une dame, et en l'esmail du plat a une dame vestue de vert et un homme vestu de blanc delez elle qui tient un petit chien vert. Et poise l'un XXI marcs IIII. onces et l'autre XXI marcs.

330. Deus autres grans flascons d'argent dorez, à tissuz vers, et ou milleu du tissu a une litte cheveronnée de soye blanche et vermeille, et sont cloez de clouz dorez wis ou milieu, et y a boucles et mordans dorez touz plains, et pendent lesdiz tissuz à aneaux roons tenant à serpentelles, et les gorges des flasconssont rondes et longues, et les couvercles d'icelles sont roons à souages et entrent dedens les dites gorges et tiennent à chayennettes dorées avec les anneaux des dites couroies ou tissuz, et sont les diz flascons plas d'un costé, enfonsez ou milleu, et de l'autre costé ont gros ventre, et, ou milieu du ventre, a un esmail, dont en l'un sont un homme et une femme qui jouent aus eschez dessous un arbre vert, et en l'autre esmail de l'autre flascon a une dame qui assiet un chapel sur la teste d'un homme, et les piez sont quarrez, à souages par le bas, et ou milleu du plat du flascon

a l'eschequier, a un homme armé sur un cheval, et tient en sa main destre un glaive, et l'autre a la dame qui donne le chapel à un homme sur un cheval, et poise cellui à l'eschequier en tout xx m. vi. onces. et l'autre à la dame qui donne le chapel en tout poise xxi. marcs iiii onces.

331. Deus petis flascons d'argent dorés, plas d'un costé, et de l'autre ont un gros ventre, ou milieu des que ventres a un esmail de noz armes en tour de souages grenetés, et ou plat des dis flascons a un petit esmail ront garni de souages, et sont lesdis esmaus à noz armes, et ou milieu des costés a un double souage, et est le pié quarré garny de souage greneté, et dessus a un col ront ouquel entre un tuiau, à un demy compas à jour, et poise l'un x. marcs v. onces et l'autre poise x. marcs. vi. onces.

332. Deus autres grans flascons d'argent dorés, à un esmail ou ventre, de noz armes, ront et garny de souages entour, et ou plat de l'un a un esmail, ouquel a un homme vestu de vert, et un lyon qui le mort ou bras destre, et devant ledit homme a un ours qui retourne la teste devers le dit homme. Et ou plat de l'autre flascon a, en l'esmail, Sanson fortin qui est à chevauchons sur un lyon, et li euvre la gueule aus deus mains, et autres diverses bestes a entour lui. Et sont les courroies des diz flascons vers, garnies de mordans et de boucles, et cloées tout au lonc de clous quarrez. Et poise l'un xviii. marcs. iiii. onces. Et l'autre poise xviii. marcs. iiii. onces xii. d.

333. Deux granz boutailles d'alebastre, à deux ances, de la pierre mesmes. Et est chascune boutaille liée de quatre bandes semées d'esmaux aux armes de France toutes plaines. Et siet chascune sur quatre piez dont chascun est en manière d'une fueille. Et sont les courroies d'icelles de tessuz vers, semez de petites rozettes dorées.

334. Un très grant flascon d'argent blanc, appelé ydrye, et ou dessus en haut a une grosse gorge ronde, et le couvercle qui entre dedens la dite gorge est demi roont et tient à une chaienete pendant à un anse fermé à deus anneaux de la dicte ydrie d'un costé et d'autre, et de l'un des costés du plat est toute plate, avale ou millieu, et de l'autre costé a un gros ventre, et ou milleu a un esmail roont de noz armes, et sur les costés a trois souages touz blans, et est sur un pié quarré, à un souage tout plain au bas, et poise tout xxxiiii. marcs.

Vesselle esmaillée en fontaines, couppes, pos, hanaps et aiguières.

335. Premièrement, une grant fontaine, assise sur un tarail vert, et la seustiennent troys petiz hommes dorez. Et sur la terrace a III. arbalestes, et est la dite fontaine de maçonnerie de ymagerie à très grant ouvrage. Et sur le bacin de la fontaine dessuz dicte siet un grant hanap à couvècle et un fretel dessuz ouvré dedenz à papeillons et autres ouvrages, pesant en tout. XXII. mars.

336. Une autre fontaine, dorée et esmaillée, séant sur III. lyons, en la quelle fontaine a III. portes, et devant chascune porte a un homme qui la garde, et est faicte en manière d'un chastel de maçonnerie et à tournelles. Et sur le dit chastel siet la fontaine qui est de cristal, et ou milieu a un signe. Et sur ladite fontaine siet un gobelet esmaillé, à couvècle, à un fretel dessus, et en l'esmail a dames, chevaliers seanz sur vert, pesant en tout IX marcs IIII. onces XVIII. d.

337. Une autre fontaine, séant sur une terrasse vert que IIII. femmes soustiennent à genoilz. Et dessus la terrasse a un pelliquan, séant sur un arbre, et sont ses fanneaux souz li, et se pique de son bec en mi son ventre, et sur l'eschine dudit pelliquan a un gobelet esmaillez à papegaux et à florètes en losanges, et dessuz le couvècle a un freterel. Et au pié de l'arbre, dessuz nommé, a une dame enchapelée tenant un homme sauvage enchesné par les mains, pesant en tout IX. marcs II. onces.

338. Une grant tarrasse vert, dorée et esmaillée, séant sur IIII. lyons, et en un des bous de ladite terrasse a une dance de III. pucelles, et la maine un bon homme, coiffé et enhoussé, tenanz ses ganz en sa main, et devant la dance a un arbre sur lequel a un gobelet doré et esmaillé, à un freterel dessuz le couvècle. Et à l'autre bout de la dite tarrasse a une seraine enmantelée, enchapelée, tenant une cornemuse fesant aiguière, et siet ycelle seraine sur un arbre, à fueilles de chesnes vert, pesant en tout XX. marcs IIII. onces.

339. Une fontaine d'une sarpant volant, enmantellée par le col, séant sur un pié, esmaillé à bestelettes, et sur l'eschine de la dite serpant a un hannap doré dedenz et esmaillé dehors à ymages, jouanz de plusieurs jeux, et ou milieu d'icelui hennap a un homme à cheval qui corne après

un serf et a un chien aveques luy, pesant en tout IX. marcs I once.

340. Un renart estant sur un tarrasse vert, tenant entre ses II. pates une croiz, et sur sa teste a une aumuce vairée et est enmantelé d'un mantel esmaillé, et par entre les deux jambes dudit renart saut un arbre, sur lequel arbre siet un gobelet esmaillé de mesmes le mantel du dit renart, pesant en tout. VI. marcs IIII. onces.

341. Un gobelet séant sur un trépié, doré et esmaillé, auquel trépié pant III. esmaux, et ou siége dudit trépié a une chasse esmaillé, et est le dit gobelet et le couvercle esmaillé à chevaliers et dames séans en paveillons, et y a angèles jouanz de plusieurs instrumenz, et sur le couvècle a un petit chastel de maçonnerie pesant en tout VII marcs XII d.

342. Un autre gobelet, séant sur un trépié, doré et esmaillé, ouquel a fueilles de treffle et de yerre esmaillées pandanz, et ou milieu du trépié a un esmail à un laceis à bestelettes, et sur le dit trépié a un gobelet esmaillé à une dance de chevaliers et de dames, et sur le couvècle a chevaliers et dames en un paveillon, et ou fons du gobelet a un ymage de Saint Martin qui donne son mantel au povre, pesant en tout IIII. marcs XVIII d.

343. Un gobelet à trépié, doré et esmaillé à lyons enmantelez et fames qui ont corps de bestes, et est le couvècle de mesmes, et dessuz icelui a un fretel et un singe dessuz qui tient une boursse, et est le dit trépié ès jambes de longues fenestres esmaillez d'azur, pesant en tout II. marcs II. onces et demie.

344. Une coupe couverte, une quarte et une aiguière frétées, et en chascune frète a une teste de lyon enlevée, et poisent les III. pièces en tout XXIIII. marcs VI onces et demie.

345. Un hennap à trépié, lequel trépié est esmaillé à serpenz et autres diverses bestes, et est ycelui trépié soustenu de III. hommes, et sur leurs testes a autres bestes à elles qui ont visaige de homme, et sur ledit trépié siet un hennap couvert, doré et esmaillé et freté, et ès quarrefours des fretes a testes de genz camus et dedens les esmailz a plusieurs bestes et ymages d'ommes et un fretel sur le couvescle, pesant. VII. mars IIII. onces VI d.

346. Une quarte à une aiguière, de la frette du hannap devant dit, et est l'esmail à oiseaux volanz et à visaiges. Et

poise la quarte IX. marcs II. onces XII d. Et l'aiguière IIII. marcs II. onces XII d.

347. Une coupe dorée et esmaillée d'azur à fueillages de vert et de jaune et à connilz et autres bestes, et est ladite coupe lié de travers et de lonc d'or et de gueules coponnée. Item l'éguière de mesmes sans point de différence, et sur le couvercle de la coupe et de l'éguière a deux freteilz, et ou fons de la coupe a un chevalier et une dame séanz, lequel chevalier li présente son cuer. Et poise la couppe VII. marcs VII onces VI. d. Et l'aiguière poise IIII. marcs.

348. Une autre coupe sanz aiguière, dorée et esmaillée, et en osteaux a genz qui jeuent au perier et à plusieurs autres jeux, et entre les ostiaux à une diapreure à plusieurs oysiaux volanz. Et ou fons de la coupe a Tristan et yseut, et sur le couvercle a un freterel, pesant en tout VI marcs IIII. onces XII d.

349. Une quarte et une aiguière, à costes esmaillées et dorées, aux armes de France, toutes plaines, et sur les couvercles a II. freteilz à II. arbres esmaillez d'azur, pesant la quarte. VIII. marcs V. onces XII d. Et l'aiguière VI marcs V. onces VI d.

350. Une autre grant quarte et une aiguière à un biberon, sur lequel a un visaige, Et ou ventre des dictes quartes et chopine a visages de hommes enlevez, dont les uns sont pelez et ont grant barbe et les autres ont grans cheveux sanz barbe, et sont dorez, et est l'esmail, des diz poz et chopine, d'azur semez de rosettes d'or. Et sur les couvescles a II. freterelz, pesanz la quarte XI. marcs II. onces VI d. Et l'aiguière VII. marcs, VI. onces, VI. d.

351. Une autre quarte et aiguière à biberon, doré et esmaillé, à otiaux, et ou milieu d'iceux otiaux a plusieurs hommes et femmes, les uns armez et les autres non armez, de plusieurs contenances, et est le champ d'icelles quartes et chopine vermeil, semé de rosètes d'or, et sur les couvercles a deux freteaux, et poise la quarte IX marcs III. onces VI. d. Et l'aiguière VII. marcs IIII. onces.

352. Une autre grant quarte et une aiguière, à costes enlevées et dorées et esmaillées par quartiers, et ès esmaux d'iceux a hommes armez à cheval de plusieurs contenances, et sur les esmaulz des colz du pot et de l'éguière a hommes et femmes à pié, de plusieurs contenances, Et sur les couvescles d'iceux poz a II. freterelz, et poisent la quarte IX marcs, VII. onces, XII d. Et l'aiguière VIII. marcs VI. onces.

383. Une quarte dorée et esmaillée par otiaux, ès quelz otiaux a hommes et femmes vestuz de l'ancienne guise, et est ycelui champ des ostiaux azuré, et y a par place de guelles à rosettes aveques leurs fueilles, et est le fretel d'icelle quarte rompu, et poise en tout x. marcs vii. onces.

384. Une couppe de cristal, descouverte, dont le bort est garny d'argent doré, fait en manière d'une rose, et est le dessouz de ladite bordeure endentée, et ou milleu a un petit fil tuers. Et est le pié de ladite coupe d'argent doré et ouvré par la manière qui s'ensuyt. C'est assavoir sur la pate plusieurs fueillages enlevez, et sont les fueilles esmaillées d'azur, laquelle paste est à huit quarrés. Et ou millieu de la jambe de ladite coupe a une boce sur quoy deux oizeaus et une serpente enlevez, et entre deux auteles et semblable fueilles, comme sur la pate, et dessouz les diz oyseaus a un souage à orbesvoies, pesant ii. marcs vii. onces.

385. Une aiguière dorée et esmaillé d'azur, à orbesvoies et genz qui chassent à serfs et à connilz. Et a, ou milieu d'icelle aiguière, un lien d'or à une quarte fueille de gueulles, et sur le couvècle a un petit freterel, et poise en tout iii. marcs iii. onces.

386. Une autre aiguière dorée et esmaillée par quartes, et en l'un des quartes a losanges d'azur et de guelles, et ès losanges adzurées a serpentelles volanz. Et en l'autre lauzange de guelles quatre fueilles de treffle, et en l'autre quarte a iii. otiaux où il a bestelette à plusieurs contenances, et dessus le couvècle a un petit freterel, et poise iii. marcs et demi.

387. Une autre aiguière dorée et esmaillée d'azur à arbreceaux d'or et à fueilles jaunes et vers, qui yssent d'une tarrasse vert où il y a connilz, chiens et levriers, et y a sur le couvescle un freterel d'or, et poise iii. marcs iiii. onces.

388. Une autre aiguière dorée et esmaillée, à gerons, dont l'un est par eschequier d'or et d'azur, et sur l'eschequier d'azur a poins blans et vermeilz, et sur l'eschiquier d'or a iiii. fueilles, et ou milieu a un chapelet de gueules, et sur l'autre geron a lozanges tracées, et sur le couvècle a un fretel, et poise iii. marcs i. once.

389. Une autre aiguière dorée et esmaillée par quartiers, dont l'un est d'or freté d'azur, et ou milieu de la frete a ii. papegaiz qui s'entretiennent par les becz. Et en l'autre d'azur a arbreceaux vers et genz qui chacent aux connilz, et

y a en ycelle aiguière II. biberons, et dessus le couvescle un freterel, et poise II. marcs VII. onces VI. d.

360. Une autre aiguière dorée et esmaillée, à otiaux adzurez et vers, et ès adzurez a angèles qui jeuent de plusieurs instrumenz, et ès vers a rondeaux adzurez pointez de blanc à un freterel dessuz, et poise, II. marcs VII. onces I d.

361. Un voire de cristal et le couvercle de mesmes et un fretel dessuz, estoffez la guelle et le couvercle d'argent doré, et siet sur un pié comme d'une coupe doré, Et poise II. mars et demi.

362. Une aiguière et le couvescle de cristal, estoffez d'argent doré, la guelle et le couvescle, et a un biberon d'une teste dorée, et a un pié d'argent doré à costés. Et dessuz le couvescle a un fretel d'argent doré, et audessuz a un bouton de cristal adzuré, pesant en tout III. mars I. once VI d.

363. Une couppe d'argent dorée, sizelée à ymages à grans bouillons à queue, pointuz, esmaillez d'azur à serpentelles d'or. Et ou dedenz de ladite couppe a un esmail roont, pointu, esmaillé d'azur à serpentelles d'or. Et dedens le couvècle a un esmail pareil, et dessuz a un fretel doré à ouvragé de feuillages et à quatre pommettes d'azur, pesant en tout VIII. mars VI onces.

364. Une aiguière de mesmes la coupe devant dicte, à VI. querres, semée de bouillons, pareilz de ceulz de la couppe, Et le biberon d'un homme qui tient un pot en sa main, Et dessuz le couvescle a un fretel à feuillages, pesant IIII. marcs III onces.

365. Une couppe dorée, semée d'esmaux faiz en manière de treffle, esmaillez d'azur, à fueilles vers et jaunes, et en chascun esmail a II. connilz, et ou dedenz de la couppe et du couvescle a un esmail pareil, et est le dedenz ouvré à fueillages enlevez, et dessuz le couvescle a un fretel, pesant V. marcs I. once. VI. d.

366. Une aiguière, pareille de la dite couppe, dont l'ance par le dessuz est esmaillée d'azur à fueillages et où a la teste d'une serpent, et dessus le couvescle a un petit freterel, pesant III. marcs II onces XII. d.

367. Une aiguière dorée sizelée à fueiles de vigne, semée d'esmaux fais en manière de fueiles de trèfle, et en est le champ d'azur, à connins, à chiens et à serfs et autres diverces bestes et arbreceaux qui ont les fueiles jaunes et vers, et est

le biberon de la dite ayguière de une sarpant, et sur le couvercle a un fretelet esmaillé de vert et d'azur, et dedens ledit couvercle a un chien qui tient un sarf et poise. . . . . Une aiguière semée d'esmaux, semblables de ceulz de la couppe, et dessuz a un freterel. Et est l'ance esmaillée et un fueillage tout du lonc, Et est le biberon de la teste d'une serpent, pesant chascune ayguière, la première III. marcs III. onces et demie, Et l'autre poise III. marcs I. once VI. d.

368. Un hennap couvert, à trépié, semé d'esmaux, où il a arbres et connilz de plusieurs couleurs, et sur le pié a très serpenz volanz, dont les elles sont esmaillées d'azur, et soustiennent, à leurs queues le siége du hennap, Et entre leurs queues a III. autres petiz serpenz volanz dont les esles sont esmaillées, et est le dit hannap et couvescle par dedenz à fueillages enlevez, et dessuz a un fretel, pesant, en tout, VIII. marcs VII. onces.

369. Un autre hennap couvert, à trépié doré et semé d'esmaux, faiz en manière de treffle, et dessuz le couvescle a un fretel, et par dedenz est ouvré de fueillages enlevez. Et ou fons a un esmail ou quel a un arbre et I. homme qui tient I. onnal. Et entour le pié a chauffes souriz, et y a XII. fillatières qui y pendent, pesant en tout V. marcs I. once XII. d.

370. Un autre hennap, à trépié, semé d'esmaux et à fueillages enlevez, èsquelz esmaux a oiseaux, et dessuz ledit hennap a un fretel doré et ouvré de fueillages. Et ou fons du hennap et du couvècle a l'ystoire de tristan et de yseut, et ou siége du hennap a un otiau double enlevé, sur quoy il y a III. chiens qui soustiennent le hennap, et poisent en tout X. mars III. onces.

371. Un autre hannap, à trépié, couvert, semé d'esmaux quarrez, entre les quiex a fueillages enlevez, et en yceulz esmaux a plusieurs bestelettes. Et sont les diz hennaps et couvescle esmaillez aussi par dedenz comme par dehors, et est le siége du hennap sur III. pillers assis sur une plate quarré et esmaillé que troiz petiz chiens soustiennent. Et dessuz le couvescle a un petit fretel. Et poisent XII. marcs V. onces XVIII d.

372. Une pinte ronde, semée d'esmaux et de fueillages enlevez, à un fretel sur le couvercle, en l'un des esmaux a une teste de lyepart, et en l'autre bestelettes et oiseaux, et poisent en tout VI. marcs II. onces VI d.

373. Une aiguière dorée et sciselée et semée d'esmaux

lons, en chascun desquels a II. oisiaux, et dessuz a un fretel, Et ou dedenz du couvescle a un petit esmail d'azur à un oiselet. Et est le biberon de la teste d'une serpent. Et poise III. marcs IIII. onces XII d.

374. Une aiguière dorée et sizelée, semée d'esmaux aguz, ès quelz a oiseaux, Et dessuz a un fretel pesant III. marcs VI. onces.

375. Une autre aiguière sizelée, semée d'esmaux, et ou milieu de chascun esmail a une teste de liépart, et dessuz le couvescle a un fretel, et au dedenz du couvescle a un esmail ouquel a un lyon, pesant III. marcs II. onces.

376. Une autre aiguière dorée et sizelée, semée d'esmaux faiz en manière de treffles, ès quelz a chiens et connilz, et dessuz le couvescle a un freterel. Et est le biberon de la teste d'une serpent, et poise III. marcs I once et demie.

377. Une autre aiguière dorée et sizelée, semée d'esmaux faiz en manière de fueilles de treffle, ès quelz a arbres et connilz, et un fretel dessuz le couvescle, et le biberon de ladite aiguière est de la teste d'une serpent, et poise III. marcs V. onces et demie.

378. Une autre aiguière, dorée et sizelée, semée d'esmaux pointuz, esquelz a oiseaux. Et dessus le couvercle a un petit fretel, et est le biberon de la teste d'une serpent, et poise III. mars et demi.

379. Une autre aiguière dorée et cizelée, à esmaux faiz en manière d'une croiz, et dedenz chascun esmail a IIII. oisiaux, et dessuz le couvescle a un fretel, et poise III. mars V. onces.

380. Une couppe d'une pierre qui n'est ne vermeille ne noire, ouvrée dehors et dedenz à grelles fueillages d'or. Et dessus le couvècle a un espi de VI fueilles de chesne, et ou milieu a un glandas, et sur le pié de la coupe a VI. esmaux rons, ès quelz a en chascun un homme d'armes à cheval, et poise en tout VI. mars II. onces VI d.

381. Un godet d'alemaingne, couvert, doré, ou quel a XXIIII. esmaux, où il y a gens de plusieurs contenances, Et est ouvré de fueilles de chesne enlevées, Et entour le bort du couvescle a escripte l'ave maria. Et est l'ance dudit gobelet d'une serpent. Et ou fons d'icelui a un esmail où il y a une dame à un floquart, et dedenz le couvècle a un homme qui jeue de la harpe, et au dessuz dudit couvècle a un fretel, Et poise en tout. IIII. marcs et demie once.

382. Une grant aiguière, dorée et sizelée, dont les esmaulz sont en manière de treffles, ès quelz a arbres et connilz, et en aucuns a sers et chiens, et dessus le couvècle a un fretel, et est le biberon fait en manière d'une serpent, Et poise v. mars v. onces et demie.

383. Un hennap couvert, doré et enlevé, à fueillages de treffle, et sur le couvercle a un haut esmail ront, où il y a un Roy à cheval, et dessouz le pié de l'esmail a levriers qui queurent après le sanglier, et ou fons dudit hennap a un esmail semé de plusieurs bestes, et poise en tout III. mars IIII. onces et demie.

384. Un hennap couvert, sanz pié, doré et grenetė dedenz à un souage dessouz, Et entour le bort du couvècle a un souage ouvré, et dessus le dit couvècle a un fretel de III. griffons, sur quoy est assis un singe, pesant en tout IIII. mars IIII. onces et demie.

385. Un godet d'un quamahieu, ouvré à fueillages de vigne, et aux deux costez a II testes de bouc à toutes les cornes, et est le pié sizelé et semé d'esmaux en lausange, Et poise IIII. mars V. onces et demie.

386. Un hennap (au dessus et en surcharge la même main a écrit coupe) de madre, couverte, à pié d'argent ront doré, et sur le dit pié a VI escussons aux armes de France, toutes plaines, et sont enlevez, Et sur le couvercle a un esmail ront séant sur une rose, Et poise en tout II mars et IIII onces.

387. Un gobelet de cristal, bordé d'argent doré, à un pié assez haut enlevé à petiz arbreceaux et à VI esmaux à fueilles de perresil, Et sur le couvècle a un fretel doré, à fueillages, tout plain, sanz esmail, et poise, cristal et argent, I. marc IIII. onces.

388. Une petite aiguière de cristal, longuète, estoffée par la guelle d'argent doré, et est le biberon d'un col d'une serpent, à tout la teste, et est l'ance d'une serpent toute entière, dont les esles sont esmailléesde jaune et d'azur, Et est le pié semé de VI petiz esmaux rons, d'azur, à petites bestelettes, et sur le couvècle a un fretel doré à fueillages, Et poise I. marc XII d.

389. Un gobelet d'argent doré, séant sur III petiz lyonceaux, lié d'un souage par le milieu, et est le couvercle à carneaux, et dessuz a un fretel d'azur, et ou fons dudit gobelet a une violette d'argent, et dedenz ledit couvècle a un

esmail, ouquel a un esmail où a I. levrier, séant sur une mote verte, et est le champ d'azur, et poise en tout II mars.

390. Un autre gobelet d'argent doré, séant sur III. petiz lyonciaux, lié d'un souage par le milieu, et est le couvescle à carneaux, et dessus a un fretel d'azur, Et est pareil d'esmaux et de toutes autres choses, Et poise en tout II mars VI d.

391. Une couppe dorée, sizelée, à fueilles de vigne, semée le couvercle, la couppe et le pié, d'esmaux faiz en manière de treffle adzurés, et en chascune fueille de treffle a aigrettes volanz, et est le couvècle et la coupe par dedenz sizelée à fueilles de vigne, et a ou fons et ou couvècle II. esmaux rons, de la devise des diz esmaux, et est la pomme d'icelle couppe semée de rosettes esmaillées, et dessus le couvècle a un petit fretel, et poise en tout V. mars.

392. Une autre couppe dorée et sizelée à vignettes, semée par dehors d'esmaux adzuréz, couppe, pié et couvècle, et a dedenz les diz esmaux petiz arbreceaux et a connilz et autres petites bestelettes, et sont les diz esmaux faiz en manière de treffle, Et dedenz le fons et le couvècle a II. esmaux pareilz de ceux de dessuz, Et dessus le couvècle a un petit fretél, et poise en tout IIII. mars I once XVIII d.

393. Une fontaine, faite en manière d'un chastel, à maçonnerie, séant sur une tarrasse vert, et entour a sergenz d'armes qui la gardent, et tient l'un une arbaleste en sa main, et l'autre une masse, et est ladite fontaine toute seule sanz point de hennap, et poise en tout X. mars IIII. onces.

394. Une coupe d'argent, dorée et esmaillée par dehors, couvècle, couppe, pommel et pié, et est l'esmail du couvècle à gens qui chevauchent en alant en gibier, et dessuz l'esmail du pié a genz qui chacent après un serf, et est le dedenz de la couppe doré et sizelé à fueillages, et en l'esmail de dedenz la couppe a une dame et un homme en séant, et tient la dame un petit chiennet en sa main, Et en l'esmail de dedenz le couvercle a un homme et une femme en séant, et tient l'omme un faucon sur son poing, Et poise en tout VI. mars II. onces VI d.

395. Un hannap d'argent doré et esmaillé par dehors et par dedenz, et siet sur un trépié, et en l'esmail du couvècle par dehors a un ymage de Notre Dame qui tient son enffant, un ange devant lui tenant un sierge et un bon homme à genoilz, et après ce un pape en siége et un chevalier à genoilz

devant lui, et un cardinal à sa destre main et un autre à sa senestre. Et après autres ymages de plusieurs contenances, et dessuz ycelui couvècle a un petit fretel, Et en l'esmail de dehors dudit hennap a un prestre qui lieve Notre Seigneur et plusieurs autres ymages, et par dedenz a genz qui chevauchent en alant en déduit, et en l'esmail du fons a Eve et Adam, Et en l'esmail, par dedenz du couvècle, a un ymage de Notre Dame et un hermite qui escript: gaude Virgo, et tient sa main senestre devant son visaige. Et est l'esmail du trépié dudit hennap semé de petiz oisiaux, ou milieu desquelz a un homme qui tient un arc de Turquie en sa main, et poise en tout VI. ms. VII. onces XVIII d.

396. Une coupe d'argent dorée et sizelée dedenz et dehors, semée par dehors d'esmaux ès quelz a oizelez de plusieurs manières, et est le pié fait en manière d'une rose, et ou fons par dedenz de la dite couppe a un esmail ront, ou quel a un escusson des armes d'Angleterre, et en l'esmail de dedenz le couvècle a un escusson des armes de France toutes plaines, et dessus le couvècle a un petit fretel à fueillages, et poise en tout VIII. marcs II. onces XVIII d.

397. Une coupe sanz couvècle, faite en manière d'un godet, d'argent dorée, sizelée et semée par dehors d'esmaux, et ès esmaux d'entour la dite coupe a femmes qui arguent à maistres qui tiennent rouliaux et les femmes aussi, et ès esmaux de dessuz la pate du pié a hommes et femmes de plusieurs contenances, et sont les esmaux moult dépecez, et est le pommel de la dite coupe d'un petit chastel de maçonnerie à fenestrages et esmaillez, et en chascun a une beste et un arbresel, et dedenz la dite couppe a un esmail d'azur ouquel a une dame qui tient sa main sur un arbre, et poise VI. mars XII d.

398. Un hennap a trépié d'argent doré et sizelé dedenz et dehors à plusieurs fueillages, et ou fons de celui hennap a un esmail ront ouquel a un maistre qui se siet en une chaire, et devant lui a un homme en estant, et l'autre à genoilz qui regarde un arbre. Et en l'esmail du couvècle a une dame en séant qui jeue de la guiterne, et par desenz a un fretel esmaillé d'azur, Et poise en tout VI marcs une once XII d.

399. Une couppe dorée et sizelée dehors et dedenz à fueillages, et est semée, par dehors, d'esmaux adzurez faiz en manière de treffle, et dedens yceux a petiz arbreceaux, connilz et plusieurs autres bestelettes, et est le couvècle à petiz carneaux, et dessuz ycelui a un fretel esmaillé

d'azur et de vert par querres, Et ou fons d'icelle couppe a un esmail ront d'azur, ouquel a un arbrecel et petites bestelettes, c'est assavoir connilz et lievres, et est l'esmail dedenz le couvècle pareil, et poise en tout v. mars III. onces.

400. Une autre couppe dorée et sizelée, dehors et dedenz, de fueillages, et par dehors semée d'esmaux faiz en manière de treflle, et dedenz yceux a arbriceaux, connilz, chiens et autres bestelettes, et en l'esmail du fons de la dite couppe a III petiz arbreceaux et petites bestelettes, et l'esmail du couvècle par dedenz est vert, semé, par manière d'une croiz, de rosettes goutées de noir, rouge et bleu et parmi petites goutes blanches, et dessuz le couvercle a un petit fretel quarré esmaillé d'azur et de vert, Et poise en tout v. mars.

401. Une autre couppe d'argent dorée et sizelée, dehors et dedenz, à fueillages, et a un esmail vert ou fons par dedenz, ouquel a un homme et une femme en estant, et tient l'homme ses ganz en sa main, Et en l'esmail du couvècle, par dedenz, a un petit arbre et un chien qui queurt après un connil, et dessuz le dit couvècle a un petit fretel ront sanz fueillages, et dessuz a un petit esmail d'azur ouquel a un petit arbresel et un connil au pié, Et poise en tout v. mars XII d.

402. Une autre coupe d'argent dorée et sizelée, dehors et dedenz, à fuellages plains, Et en l'esmail du fons qui est aduré a deux petiz arbriceaux à connilz et chiens desesmaillez, Et en l'esmail du couvècle par dedenz, qui est aux plaines armes de France, a un ymage de saint Jehan Baptiste, et dessuz le dit couvècle a un petit fretel esmaillé, Et poise en tout III. marcs IIII. onces et demie.

403. Une autre couppe d'argent dorée et sizelée, dedenz et dehors, à menuz fueillages, Et a, ou fons de ladite couppe, un esmail ront ouquel a III. petiz oisaux volanz, Et ou couvècle par dedenz a un esmail d'azur ront, ouquel a une beste sauvage et petiz connilz, et ou milieu a un arbresel, et dessuz le couvècle a un petit fretel esmaillé d'azur. Et poise en tout III. marcs III. onces.

404. Une autre couppe d'argent dorée et sizelée, dehors et dedenz, à fueilles faites en manière de cuers et petiz rainseaux de chesne et autres en manière de fueilles d'arable, Et ou fons de la dite couppe a un esmail, ouquel a une beste moitié homme et moitié femme, et est afublée d'un mantel, Et dedenz le couvècle a un esmail d'azur, ouquel a un petit

arbresel, et par dessuz le couvercle a un petit fretel doré sanz esmail, Et poise en tout III. marcs VI. onces VI d.

405. Une quarte d'argent, dorée, enlevée à testes de mandegloire et à fueillages, Et ou ventre dicelle quarte a II. grans testes d'omme et II. autres grans testes de femme, et dessuz le couvècle a un fretel tout plain, doré. Et poise en tout VIII. marcs I once XVIII d.

406. Une couppe d'argent, dorée et sizelée à fueillages, dehors et dedenz, et a, ou fons de ladite couppe, un esmail ouquel a un escuçon d'azur, à un lyon d'or rampant, et est l'esmail du couvècle pareil, et a dessuz ycelui un petit fretel doré sans esmail, Et poise en tout III. marcs VI onces XII d.

407. Un pot dont le ventre est de cristal, lyé du lonc de III. charnières, semées d'escussons et de lozanges à plusieurs armes, Et le pié d'argent doré, semé d'escussons aux armes de Castelle et d'Arragon, Et y a autres armes fessées d'or et de sinople à une bordure de guelles, Et à lozanges à fleurs couvertes de crista, Et a le pié ront et bas, de ancienne façon, Et a longue ance, grelle col et un bouton entour, et a une petite teste basse, semée d'autelles armes comme le pié, et dessuz a une petite rosette à un petit boutonnet, Et poise en tout V. mars II. onces.

408. Une aiguière courte et grosse, d'ancienne façon, à VIII costés encavées, Et chascune costé esmaillée à bestelettes et à oisiaux d'or volanz, et est l'esmail, qui est en compas, d'azur, Et est le laceis qui fait le compas de guelles a petites fleurettes d'or, Et dessuz le couvescle a un esmail d'azur brun, à un aigle. Et poise IIII. marcs II. onces.

409. Une aiguière dorée toute plaine, et a sur le couvècle un lonc fretel, et est le bout esmaillé d'azur a III. querres, et le biberon est de la teste d'une serpent, Et poise II. mars VI onces.

Pos d'argent dorez et sizelez.

410. Premièrement, II. poz rons, pareilz, touz sizelez de fleurs de lis, et ès ances d'iceux a une serpent volant, et sur les couvècles a un fretel, pesant l'un VI. marcs IIII. onces VI d. et l'autre VI. mars et demi.

411. Un pot et une aiguière sizelez, par palle, de fleurs de lis et de fueillages, Et sur les couvècles a un fretel

sur quoy il y a un esmail d'azur à III querres, Et poisent le pot v. mars VII onces IX d. Et l'aiguière IIII marcs II. onces.

412. Un autre pot et une grant aiguière sizelez, par palles, à fleurs de lis et à fueilles d'arable. Et sur les couvescles a un fretel où il a un esmail ront esquartelé de vert et d'azur, et poisent les diz pot et aiguière x mars II onces et demie. C'est assavoir le pot VI marcs v. onces XII d. et l'aiguière III. marcs v. onces.

413. Un autre pot et une aiguière, touz sizelez de fueillages dont les branches sont laciées l'une parmi l'autre, et sur les couvescles a un fretel sanz esmail, Et poisent les diz pot et aiguière IX mars III. onces. C'est assavoir le pot v. marcs VII. onces VI. d. Et l'aiguière III. marcs III. onces XVIII d.

414. Un pot ront sizelé par palles à fleurs de lys et à fueilles de chesne, où pendent les glandas, Et dessus le couvècle a un fretel sur lequel a un esmail à III. querres parti de vert et d'azur, et poise VII. marcs VI d.

415. Un autre pot ront sizelé, par palles, de fleurs de lis et de branches de chesnes où sont les fueilles et les glandas, Et dessuz le couvescle a un fretel, sur quoy a un esmail d'azur, Et poise VI mars VI. onces.

416. Un pot quarré dont il y a IIII. querres sizelées à ymages et à bestes, et les autres sont toutes plaines, et sur le couvècle a un fretel à un esmail d'azur à III querres, Et poise VI mars VI. onces XVIII d.

417. Un autre pot quarré et sizelé, par palles, les uns à fueilles de chesne aveques les glandas et les autres à fueilles d'arable, Et dessuz le couvècle a un fretel sur lequel a une pommette d'azur, Et poise v. mars IIII. onces VI d.

418. Une aiguière quarrée, sizelée à fueilles de chesne où pandent les glandas, et en l'ance a une beste qui a un chapiau de feutre sur la teste, et de la guele li ist un petit chesne, et sur le couvècle a un petit fretel sanz esmail, Et poise III. marcs 1 once IX d.

419. Une autre petite aiguière ronde sizelée à fueillages enlaciez les uns parmi les autres, et sur le couvècle a un fretel à un petit esmail effacié, à III. querres, Et poise II. marcs I. once XVIII. d.

420. Une autre petite aiguière ronde, sizelée à fueilles de chesne et à autres fueillbs, Et dessus le couvècle a un fretel sur lequel a un esmail quarré, Et poise II marcs XVIII. d.

421. Deux pos d'argent dorez touz plains, de la façon d'avignon, l'un plus grant que l'autre, Et ont sur les couvècles le saing d'avignon en un petit escusson. Et poise l'un v. marcs II onces et l'autre IIII. marcs II. onces XII d.

422. Une quarte d'argent dorée, cizelée, palée à fueilles de chesne et à glandas et à fueilles de fou et à feyne, et sur le couvercle a un fretel, et dessuz le fretel a une pierre de cristal azurée, Et poise v. marcs VII. onces VI d.

423. Et l'aiguière, pareille de façon et d'ouvrage, sanz nulle différence, poise III. marcs. II. onces.

424. Une autre quarte dorée, bendée, dont trois bendes sont plaines et les autres sont de divers fueillages, comme fueilles de vigne à grapes, l'autre comme treffles et l'autre est d'autres fueillages, et dessus le couvercle a un fretelet doré à fueillages, et poise VI marcs IIII. onces XV d.

425. Et l'aiguière de mesmes, sanz nulle différence, poise III. marcs VI. onces III. d.

426. Une quarte dorée, toute plaine, à un fretel sur le couvercle, à fueillages, et est ledit fretel esmaillié d'azur et de vert, et ou bout dessus a une rosète.

427. Une aiguière semblable, dorée, dont l'ance est cizelé à fueilles, et le fretel dessus est roont et azuré. Pesant la quarte VI. marcs V. onces XII d. Et l'aiguière II. marcs VI onces.

428. Un très grant pié d'argent, doré, séant sur sis lyons gisans sur leurs pates, et les bors dudit pié sont à plusieurs souages, et milleu d'iceux souages à orbesvoies, et dessus les diz souages est le bord semé tout autour de chaatons de IIII. pelles à un petit grenet ou milleu, et d'autres chaatons à grenes et saphirs, et dessus est une grant terrace vert, et sur ycelle a deus bergiers, dont l'un joue d'une fleute de sans, l'autre d'un cornet sarrazinois, et y a une femme qui fille, et si y a III. chiens et IX brebis, et sont les bergiers, la femme et les chiens dorez, et les brebis sont blanches, et est encores ladite terrace semée de conins, entrans et issans en taisnières, et sur la dite terrace est un très grant piller, esmaillié d'azur et d'or, contrecheveronné, et entour ycellui a trois grans pillers de maçonnerie de très grant ouvrage, et en

chascun piller a II. hommes, l'un armé et l'autre desarmé; et entre les pillers a III. bergiers dont chascun a sur sa teste un chapeau esmaillié d'azur, et jouent les deus; chascun d'une cornemuse, et l'autre du tabour et d'une fleute, et sur la teste de chascun bergier a un grand chapitel de maçonnerie, Et sur le bout du piller a un grant siége d'un grand hanap couvert, et est le dit siége quarnelé à souages et orbesvoies, et dessouz le dit siége, au dessus des chapiteaux, est le dit piller esmaillé d'azur à fueilles de chesne enlevées, Et le fons dudit siége est esmaillié d'azur, et y a un homme et une femme séans sur une terrace vert, et donne ladicte dame un anel à l'omme, et ou milieu de eulz deus a un arbre vert. Et le hanap siet sur un souage à orbesvoies, et est le dehors d'icellui hanap de VIII. esmaux azurez, et en chascun esmail a II. chevaliers armez, tenant leurs espées et leurs escus de leurs armes, et y sont ceulz qui furent au pas salehadin, et quatre autres chevaliers, et sont les lyeures des esmaux semées de plusieurs chaatons, les uns de IIII. petites pelles et les autres de petis saphirs et de grenes, et y a entour le bort dudit hanap par dehors escript ainsi : *loyaument veil estre demenez, quar de loyauté est on honnourez. Qui loyaus est toute sa vie, honnourez est sans villenie.* Et ou fons dudit hanap, par dedens, a un esmail d'azur ouquel est Salhadin à cheval et plusieurs Sarazins derrière lui. Et est ledit hanap par dedens cizelé à fueillages enlevez. Et le couvercle dudit hanap, par dehors, est à VIII esmaux d'azur, et en chascun esmail a un des preus, et siéent chascun sur terrace vert, et la lyeure des diz esmaux est semée de chaatons, comme le hanap, sanz différence, et le bort est à souages crenelez et à orbesvoies. Et le fretel, qui est dessuz ledit couvercle, est à fueillages, et dedens yceux feuillages a pelles d'escoce, et des diz fueillages ist un bouton esmaillié d'azur à petis conins, Et dessus ycellui bouton est assis, en une chaière, l'empereur Challemaine, qui fait le IXe des diz preux, et en sa main destre tient son espée et en sa sénestre son escu, et dessouz ses piez a un lyoncel gisant, et dedens le dit couvercle a un grant esmail d'azur, où il a les XII. bannières de ceux qui furent au dit pas Salhadin, et est le dit couvercle cizelé par dedens à fueillages enlevez, Et *poise* le pié (laissé en blanc) Et le hanap et le couvercle en tout XXXII. marcs I once.

429. Une fontaine d'argent, dorée, séant sur quatre petis lyons séans sur leurs piez, à hauts souages, et dessus une terrace vert, et ou millieu d'icelle terrace a un piller de

cristal, environ lequel a quatre pillers d'argent, en manière de tournelles, et dessus ledit piller est assise la fontaine qui a un biberon, et la clef dudit biberon est d'un petit singe, et ist ledit biberon de la teste d'un mandegloire, et les bors de ladite fontaine sont à souages à orbesvoies, et dessus est ondoié d'esmail vert, et dedens a poissons noans, et du milleu de ladite fontaine part un arbre qui giète IIII. branches à fueillages azurez et vers, et au deus des branches a pendans, c'est assavoir à l'une un balay et à l'autre une toppasse, et entre les dites branches est le siége d'un gobelet crénelé, et le fons est esmaillié de vert, bouillonné de jaune et d'azur, et ou milleu a un greyl, par dessouz lequel descent l'eaue en la fontainee et à destre a un homme qui tient un singe enchaienné, et à senestre a une femme qui joue de la vielle, Et sur le dit siége siet un gobelet d'argent, doré, esmaillié ou fons à noz armes, et le couvercle est crenellé à un fretel à fueillages, et y a III. grenes persiez pendans et III pelles d'escoce, et le bouton est à VI. quarres esmaillé d'azur, Et poise le pié, la fontaine et les ymages, le gobelet et le couvercle, V. mars VII. onces.

430. Un pot et une aiguière d'argent, dorez, touz plains, d'une mesmes façon, sans différence, excepté que ou couvercle du pot, par dedens, en l'esmail, a une diverse beste jaune, et en l'esmail de l'aiguière a une roze de III. fueilles vermeilles et de III. vers, et est jaune ou milleu. Et poise le pot V. marcs VI. onces VI d. Et l'esguière II. marcs V. onces XII d.

431. Une quarte et une aiguière d'argent, dorez, touz plains, d'une mesme facon, sanz différence, fretel et tout, excepté que en l'esmail, qui est dedens le couvercle de la quarte, a un arbre et dessouz un demi chien jaune qui chasse une beste sauvage bleue maltainte, et en celluì de l'aiguière a une rose vermeille, à IIII. fueilles, dont les II. sont vers et les deus jaunes, Et poise le pot V marcs I once XII d. et l'esguière II. marcs VII. onces XII. d.

432. Une quarte et une aiguière dorées, plaines, pareilles de fretel et de tout, excepté que en l'esmail du couvercle de la quarte a une roze vermeille, et en celui de l'aiguière a un chien jaune, Et poise le pot V. marcs et demy, et l'esguière II. m. II. onces.

433. Un pot et une aiguière dorés, touz plains, d'une mesmes façon, sanz différence, excepté que ou couvercle du pot, par dedenz, a un esmail d'azur ouquel a une petite roze

jaune, et environ ladite roze a IIII. fueilles vers, et ou couvercle de l'aiguière n'a point d'esmail, Et poise le pot v marcs III. onces VI d. Et l'esguière II. marcs VII. onces XV. d.

434. Un pot et une aiguière dorez, touz plains et pareils, sans différence, excepté que en l'esmail du pot a une roze vermeille et en l'aiguière a une ancolie. Et poise le pot V. marcs VII. onces. Et l'esguière II. marcs VI. onces IX. d.

435. Un pot et aiguière dorez, pareilz, sans nulle différence, et n'ont point d'esmail dedens. Et poise le pot VI. marcs, Et l'aiguière II. m. II. onces XII d.

436. Un pot et une aiguière dorez, sanz différence, excepté que ou couvescle du pot, par dedens, n'a point d'esmail, et en l'aiguière a une ancolie dedens l'esmail du couvercle, Et poise le pot v. m. v. onces XII d. Et l'esguière III m. VI d.

437. Un pot et une aiguière dorez, pareilz, sanz nulle différence, et ont les couvercles plas, et dedens n'a point d'esmail ou dit couvercle, Et poise le pot v. marcs IIII. onces. Et l'aiguière III. marcs VI. d.

438. Une aiguière d'argent, blanche, à III. costés, et sont les bors et le pié dorez à souages grenetez, et y a I biberon issant de gueule d'un serpent, et sur le couvercle a un esmail ouquel a un escuçon de gueules, et dedens une chièvre blanche, et environ lui a un fillet semé de petites fleurs de liz, Et poise II. marcs I. once et XII. d.

439. Un trépié d'argent doré et cizelé, et au lonc des jambes a esmaux d'azur, et siet sur III. pates de fueillages, et au bout dessus a une autre fueille, et poise I. marc. III. onces.

440. Un gobelet de cristal, garny d'argent doré, c'est assavoir les bors du gobelet et du couvercle, et le pié doré et cizelé a III. esmaux des armes de boulongne, et dessus ledit couvercle a un fretel à feuillages, et poise I. marc IIII. onces XV d.

441. Un grant gobelet de cristal assis sur un pié d'argent doré et garny de plusieurs souages, et le bort garni d'argent doré, et ou fons est esmaillié des armes du dalphiné et d'estampes, et le couvercle est d'argent, et les bors à orbesvoies et souages, et dessus a un haut fretel à fueillages, armoié de mesmes, les armes du dalphiné et d'estampes, et dessus a un haut bouton lonc esmaillié d'azur, et

dedens ledit couvercle a un esmail desdictes armes. Et poise en tout IIII. marcs VI. onces.

442. Un grant cor, garni dargent doré, cizelé et semé d'esmaux, c'est assavoir, la guelle d'icelui cornet est dorée et cizelée, Et y a VIII. esmaux en compas, et est l'un esmail à noz armes et l'autre aux armes du pape Clément, et entre chascun esmail a une fueille de chesne. Et parmi le corps dudit cornet a deux bandes qui le lient, Et est l'une esmaillée de la devise de la guelle et a toutes autelles armes sanz différance, Et en oultre en ist, d'icelle bande, II. granz jambes longues piquetées qui soustiennent le cor dessuz dit. Et l'autre bande est semée de petiz esmaux vers, esquelz a petites rosettes et en ist aussi deux petiz piez. Et au bout du cor a II. escussons assez grandez dont l'un est esmaillé de noz armes, et l'autre aux armes de beauffort, Et au dessuz d'iceulz escussons a un gros pommel, ouquel a IIII. petiz esmaux dont les deux sont de II. escussons de noz armes, et les autres II. du pape Clément, et d'icelui pommel ist un fretel à fueilles de chesne et à oisiaux qui ont anelez pendanz en leurs becs. Et le couvècle dudit cor est esmaillé de vert à plusieurs bestes sauvages, Et y a IIII. granz esmaux plas, dont en l'un a un homme en une chaire qui a une croiz noire en son espaule, en l'autre esmail y a une autre homme en une chaire, Et ès autres II. esmaux a II. hommes à cheval touz armez, Et est le fretel dudit couvecle d'un hyaume, à un timbre sur lequel a un flanel plat, qui est de l'un des costez esmaillé à un escu de noz armes, et de l'autre à un escu des armes de beauffort. Et poise cor et couvercle en tout VIII. marcs II. onces.

443. Une salière dont le pié est de branches de chesne à toutes les fueilles sur lesquelles a petiz boutons rons, Et dessus icelui pié a un piller de cristal qui est lié du lonc de III. cordes grelles d'argent, Et le dessus dudit piller est d'argent à un esmail d'azur tout quarré, sur lequel a une serpent en estant, qui a le corps de perle et les esles esmaillées de plusieurs couleurs, Et du piller dessus dit par le haut yst une branche de chesne, laquelle soustient la salière, qui est d'une pierre ronde vermeille garnie d'argent endenté, Et dessuz le couvescle a un homme, moitie homme et moitie serpent, et a esles, Et tient icelui homme un arc de turquie et en trait à la serpent qui est sur le grand piller, Et a autour de la dite salière sur la branche III. langues de serpent assez grandes, Et poise en tout III. m. XII d.

444. Une coupe dorée, faite en manière d'un voirre, semée du lonc de VI souages, et est le couvercle à creneaux semé de VI souages, et dessus a un fretel esmaillé d'azur et semé de rozètes, et dedens a un semblable esmail, et est le pié de celle devise dont est la coupe, et poise en tout II. mars VII. onces.

Poz et aiguières dorées touz plains.

445. Premièrement IIII. granz poz pareilz, Et sur le couvercle a esmaux de noz armes, sur l'ance a un escusson de noz armes sanz esmail, et dessouz ledit escusson a une serpent volant, Et poise le premier X marcs VI onces XII d., le second X. marcs V. onces VI. d., le tiers X marcs III. onces XII d. Et le quart. X marcs VI. onces VI d.

446. Un pot et une aiguière rons touz plains, fors tant que l'ance dicelui pot est sizelée à lozenges, et poisent lesdiz pot V. marcs V. onces XV d. et l'esguière III. marcs.

447. Un autre pot et aiguière rons, pesanz le pot V. marcs II. onces XII d. et l'esguière III. marcs.

448. Un autre pot et une aiguière rons, pesanz le pot VI. marcs IIII. onces XII. d. et l'esguière III. marcs XII d.

449. Deux poz rons, pareilz, pesanz l'un V. marcs XVIII d. Et l'autre V. marcs III. onces.

450. Un autre pot et une aiguière rons, et sur les couvècles a un fretel, à un esmail d'azur, à III. querres, Et poisent le pot VI. mars XII. d. Et l'aiguière III. marcs.

451. Un autre pot et une aiguière rons, et sur les couvècles a un fretel où il y a une pierre de voirre en couleur d'azur, Et dedenz le couvècle du pot a un esmail d'azur où il y a une beste enmantelée, Et dedenz le couvècle de l'aiguière a un esmail où il a un levrier et un lièvre et deux arbreceaux, pesanz le dit pot VI. marcs VI. onces, et l'esguière II. marcs IIII. onces XII d.

452. Un autre pot et une aiguière rons, Et dessuz les couvècles a un fretel sur lequel a une pierre de voirre adurée, fait en manière d'esmail, dedenz le couvècle du pot a un esmail d'azur où il a un cerf et un chien qui le chace, et ou couvècle de l'éguière n'a point d'esmail, Et poisent lesdiz pot VI. mars XII d. Et l'aiguière II. marcs II. onces XII d.

453. Un pot ront assez grosset et une aiguière, Et sur

les couvècles a un fretel sur quoy il y esmail d'azur à III. querres, Et poisent les pot VI. mars I. once VI. d. Et l'aiguière III. marcs IIII. onces.

454. Un autre pot ront à un freterel sur le couvècle sur quoy il a un esmail d'azur à III. querres, Et poise V. m. VII. onces XVIII d.

455. Un autre pot ront, à court siège, dont l'ance est sizelée, et dessuz le couvęcle a un fretel greneté environ, et dessuz a une pierre de voirre, faite par IIII. querres, en couleur d'azur, Et poise V. mars II. onces XVIII d.

456. Un autre pot ront, à un grelle fretel sur le couvècle où il a un esmail d'azur à III. querres, Et poise VI. marcs XVIII d.

457. Une grant chauffette quarrée dont le biberon est de la teste d'une serpent, et sur le couvècle a un esmail où sont les armes de Arragon et de Castelle, esquartelez en une losenge, et environ la dite losenge a VI bestelettes, et est l'ance sizelée à menu ouvrage. Et poise V. marcs III. onces XII d.

458. Une petite aiguière, grossette par le ventre, dont l'ance est eschéquetée de sizelures et de plain. et sur le couvècle a un petit esmail d'azur à une betelette, et poise II. marcs I once.

459. Une autre aiguière ronde, assez haute, et sur le couvècle a un fretel à un esmail quarré de vert et d'azur, et dessuz a une petite rosette, et poise III. marcs II. onces III d.

460. Une autre aiguière ronde, sur le couvècle de laquelle a un fretel, sur quoy a assiz une pierre de voirre quarrée adzurée, et ou couvècle dedenz a un esmail où est un chien qui prant un lièvre par la croupe, et poise II. mars XII d.

461. Une autre petite aiguière ronde, et sur son couvècle a un fretel sur lequel a un esmail d'azur quarré, et ou dedenz du couvècle a un esmail d'azur et une unicorne assise sur un tarrail vert Et poise II. marcs I once XV. d.

462. Une autre petite aiguière ronde, et sur le couvècle a un fretel à un esmail d'azur quarré, et dedenz le dit couvècle a un esmail d'azur à un lièvre, Et poise II. mars II. onces VI. d.

463. Une autre petite aiguière ronde, et sur le couvècle

a un fretel à un esmail d'azur quarré, Et par dedenz ycelui couvècle a un esmail d'azur, à une pantière assise sur une terrasse vert, et poise II. mars II. onces VI d.

464. Une autre petite aiguière ronde, et sur le couvècle a un fretel à un esmail d'azur quarré, Et par dedenz ycelui couvècle a un esmail d'azur où il a un lion passant sur un tarrail vert. et poise II. marcs V. onces XVIII d.

465. Une autre aiguière ronde, à un fretel dessuz le couvècle où il a une pierre d'azur querrée, et dedenz le couvècle a un esmail d'azur à un chien pendant blanc, Et poise II. marcs VI onces XVIII. d.

466. Une autre aiguière ronde, à un fretel dessuz le couvècle, où il a un esmail d'azur quarré, Et ou dedenz du dit couvècle a un esmail d'azur à un chien rouge pendant, Et poise II. marcs.

467. Une autre aiguière ronde, à un fretel sur le couvècle où il a un esmail d'azur quarré, et ou dedenz d'icelui couvècle a un esmail d'azur à une chièvre qui s'enfuit, et poise II. marcs I once.

468. Une autre aiguière ronde, à un fretel dessus le couvècle où il a assis une pierre de voirre quarrée et adzurée, Et poise II. mars.

469. Deux autres aiguières rondes, pareilles, toutes plaines, sanz fretel et sanz esmail, et poisent chascune III. mars, sont VI mars, poisent les II. V. mars V. onces XVIII d.

470. Un pot doré, ront, et dessuz le couvècle a un fretel esmaillé d'azur, et poise VI mars.

471. Un autre pot pareil, doré, et a sur le couvercle un petit fretel esmaillé d'azur, et poise VI. mars V onces XII d.

472. Un autre pot doré, ront, tout plain, et dessuz le couvècle a un fretel de cristal d'azur et à fueillages, et poise V. mars VII. onces VI d.

473. Une aiguière ronde, dorée, et ist le biberon d'une teste de serpent, et dessuz le couvècle a un fretel de cristal adzuré, et poise II. marcs et VI. d.

474. Une autre aiguière ronde, dorée, et a sur le couvècle un fretel esmaillé d'azur et de vert, Et poise II. mars I. once.

475. Un autre pot tout blanc, à un souaige doré ou siège et un autre souaige doré environ le couvècle, et est l'ance dorée et sizelée, et y a sur le couvescle un esmail d'azur où

il a un chien jaune et deux petits glandaz dorez, pesant IIII. mars VI. d.

476. Un autre pot blanc, pareil, à un souaige doré ou siège et un autre souaige doré environ le couvescle, et est l'ance dorée et sizellée, et y a un esmail sur le couvescle, d'azur, où est un lièvre rouge à deux petiz glandaz dorez sur l'ance, pesant III. marcs VII. onces et demie.

477. Une chauffète toute blanche, séant sur trois longues jambes et à piés de chien dorez, et est la gueule dorée, et sur la teste de la dite chauffète a une roze de noz armes. Et poise en tout VI mars XII d.

478. Une autre chauffète toute blanche, à un gros ventre, et siet sur troys piéz de chien dorez, et sur le couvècle a un escu escartelez des armes de France et du Dalphiné. Et sur l'ance en a un autre plus petit, et a un petit biberon doré, et poise II. marcs VII. onces.

479. Une aiguière d'argent dorée, à VI costés, cizelée à fueilles de chesne et à plusieurs autres divers fueillages, et est le biberon par la gueulle d'un serpent, et dessus le couvercle a un fretel à trois fueilles, et des fueilles ist un boutonnet agu azuré, à VI costés. Et poise III. mars II. onces XXI d.

480. Un pot d'argent, doré par dehors et blanc dedens, dont le pié et les bors de la bouche et du couvercle sont à souages, et sur le dit couvercle a un haut fretel à fueillages dorez, et des fueillages ist un bouton à IIII. quarrés esmailliée d'azur, et dedens le dit couvercle a un esmail d'azur, à une roze tannée, et le bouton de ladite roze est jaune, et poise V. mars II. onces VI d.

481. Un autre pot semblable, sanz différence, excepté que en l'esmail du couvercle est un singe qui siet sur une terrace vert. Et poise V mars III. onces.

482. Une aiguière de celle mesmes façon, sanz différence, excepté que ou couvercle par dedens est un singe vert. Et poise II. mars III. onces XII d.

483. Une aiguière pareille, sanz différence, excepté que en l'esmail du couvercle par dedens est une ancolye tannée sur une terrace vert. Et poise III. mars II. onces.

484. Un pot d'argent doré, dont le pié, le bors de la gueule et du couvercle sont à souages grenetez, et dessus le couvercle a un haut fretel de feuillages, duquel ist un bouton quarré de voirre à IIII. quarrés, et dedens le cou-

vercle a un esmail reont azuré ouquel a un lyon jaune et un serpent qui vient par devant le visage du lyon et le mort ou col, et a oudit esmail arbrisseaux vers, Et poise v. mars IIII. onces VI d.

485. Une aiguière de celle mesmes façon, sans difference, excepté que ou fons du couvercle n'a point d'esmail, Et poise II. mars VII. onces XVIII d.

486. Un petit jouel d'argent doré, séant sur III. serpentelles, à testes d'omme, et dessus chascune teste a un piler de maçonnerie, et à haut desdiz pilers a serpentelles, et le corps dudit jouel est aussint comme d'une fontaine, à III. biberons par enhaut, et ist chascun biberon de la gueule d'une serpentelle, et la bouche de ladite fontaine est à creneaux, et dessouz les creneaux a osteaux entailliez à jour, et ou fons dedens a un esmail enlevé, esmaillé d'azur, à connins jaunes et arbrisseaux vers, et le fons par dehors est cizelé, et ou milleu a une roze à fueillages et le boutonnet du milleu de la roze est d'une petite pierre de cristal vermeille, et par dedens le couvercle dudit jouel a un petit esmail d'azur, ouquel a un oisel qui aporte son bec par dessus son col entre ses elles, et par dehors a un fretel à IIII. fueilles, entre lesqueles au plus haut est assise une pelle devant, et dessus ladite pelle a une petite esmeraude. Et poise la fontaine en tout I. marc VI onces XII d.

487. Une très grant aiguière d'argent dorée de très ancienne façon, toute menuement cizelée, dont le pié est à VIII. costés, et sur chascune costé a une pierre, c'est assavoir, grenet ou une autre pierre obscure, et y a VIII. esmaux, en manière de lozenge, des armes de France et d'Angleterre, Et le ventre de ladite aiguière est semé d'esmaux vers, et parmi le ventre a un souage à creneaux et à testes dessus et dessouz, et à chascun costé a VIII. petis ymages de diverses bestes, Et en lieu de biberon a un grant bec ouvert et II. grans oreilles, et le bort est à creneaux, et l'ance est semé de VI petis esmaux quarrez esmailliez. Et le couvercle est sur le bort à souage et orbesvoies, et dessus a IIII. esmaux vers et IIII pierres obscures, et le fretel est de une tour basse crenelée, et environ ycelle tour a VIII. pillers, dont sur les IIII. a IIII. ymages qui sont diverses contenances, Et sur la tour a un homme comme un villain assis en chaire qui joue d'une cornemuse. Et poise en tout, IX mars VI onces XII d.

488. Un pot et une aiguière d'argent dorez de la façon

d'avignon, sanz esmaux, pesans VIII. mars I once. C'est assavoir le pot VI. marcs VI d. Et l'aiguière II marcs XVIII. d.

Autre vesselle de gobelez et de hennaps dorez touz plains.

489. Premièrement: un gobelet à trépié, esmaillé ou fons, ou quel a un lyon et un renart et un arbre entre eux deux, et dedenz le couvercle a un esmail où il a II. connilz qui yssent d'un terrier, et dessuz ledit couvècle a un fretel, Et sont les jambes du trépié esmaillez d'azur, et sur chascun esmail a assis un piller. Et poise II. marcs II. onces XXI d.

490. Un autre gobelet couvert, à trépié, à un esmail ou fons, où il a un livrier blanc qui queurt après un lièvre, et y a un pin, et ou dedenz du couvècle a un esmail d'azur, où il a un liepart assis devant la teste d'un lyon, et dessus le couvècle a un fretel, Et est fait l'autiau à fenestrages, Et poise II. marcs I. once et demie.

491. Un autre gobelet couvert, à trépié, et ou fons a un esmail d'azur, à un porc sanglier qui est dessouz un pommier, dont l'une partie d'icelui pommier est chargié de pommes blanches et l'autre vermeilles, et dedenz le couvècle a un esmail où il y a un renart, et dessuz ledit couvècle a un fretel et est le pié ouvré d'otiaux, et poise en tout II. marcs III. onces et demie.

492. Un autre gobelet sanz pié, à un souage dessouz, à III. lyonceaux qui le portent, et par le milieu a un autre souage, et ou fons dudit gobelet a un esmail, à IIII. roses d'or, et y a un lou et un renart, Et ou dedenz du couvècle a un esmail où il a un lièvre, et dessuz ycelui couvècle a un fretel, Et poise II. marcs I once.

493. Un autre gobelet couvert, sanz pié, à un souage ou a III. lionceaux qui le portent. Et ou fons a un esmail où est un oliflanc qui porte un chastel, Et ou dedenz du couvècle a une filatière, esmaillée d'azur, où est un oiseil roux, et dessuz le couvècle a un fretel, et poise en tout I. marc VII. onces XVIII d.

494. Un autre gobelet, sanz pié, couvert, à un souage dessouz, où il y a III. lyons qui le portent, et un autre souage ou milieu, à un esmail ou fons, où il a un lou qui chevauche une liéparde, et ou dedenz du couvècle a un esmail où est un chien courant roux, et dessus ycelui couvècle a un fretel. Et poise en tout II. marcs XII d.

495. Un autre gobelet couvert, sanz pié, a un souage

dessouz, où il a III. lyons qui le portent, et un autre souage ou milieu, à un esmail ou fons, où il a un serf, et ou dedenz du couvècle a un esmail où il a un ours, et dessuz un fretel, et poise en tout I marc V. onces XVIII d.

496. Vint et quatre hennaps dorez, pareilz, esmaillez ou fons à noz armes, à un souage dessouz, et poisent les XII. XXIIII marcs IIII. onces et les autres XII. poisent XXV marcs. (*Note marginale.*) Loys de Rispe en a un.

497. Un grant gobelet d'argent doré et le couvercle de mesmes, sanz pié, et est le gobelet à un souage au dessouz, et ou fons dudit gobelet par dedens sont les armes la duchesse, et le couvercle est à un souage crenellé, et le fretel est à fueillages, et des diz fueillages ist un bouton esmaillié à arbrisseaux vers, et dedens ledit couvercle a un petit esmail des armes la duchesse, Et poise le gobelet en tout III. marcs VI. onces XVIII d.

498. Un pichier de voirre, vermeil, semblable à jaspè, garny d'argent blanc, le couvercle, le bort de la gueule et du pié et l'ance, Et poise en tout II. marcs II. onces.

499. Un pot d'argent doré, tout plain, dont le pié et les bors sont à plusieurs souages, et ou couvercle par dedens a un petit esmail d'azur où il a un lièvre gisant, et dessus ledit couvercle a un haut fretel à fueillages, duquel ist un bouton à VI costés, esmaillié de vert et d'azur, Et poise VI marcs III. onces.

500. Un autre pot, pareil à cellui devant escript, sanz différence, excepté que en l'esmail du couvercle a un lièvre séant sur le cul. Et poise VI marcs, demie once.

501. Une aiguière dorée, toute plaine, à souages ou pié et ès bors, et a un biberon issant de la gueule d'un serpent, et dedens le couvercle a un esmail où il a un oisel qui a les elles tendues, et dessus a un haut fretel à fueillages, duquel il ist un bouton à IIII. quarrés esmaillié de vert et d'azur, et poise IIII. marcs II. onces XII. d.

502.. Une autre aiguière, toute pareille, excepté que en l'esmail dedens a une serpentele volant, Et poise II. marcs VI. onces.

503. Un pot d'argent doré, ou couvercle duquel, par dedens, a un esmail d'azur, ouquel a un griffon jaune, et dessus ledit couvercle a un haut fretel à longues fueilles, et desdites fueilles ist un bouton quarré de cristal azuré. Et poise V. mars II. onces XII d.

504. Un autre pot d'argent doré, ou couvercle duquel a un esmail d'azur, ouquel esmail a un homme armé qui tient un talnas en sa main sénestre et en la destre une boulaye, et par dessuz a un haut fretel à fueillâges, duquel ist un bouton quarré esmaillié d'azur, Et poise v. mars xII d.

505. Une aiguière dorée, à un biberon qui ist de la teste d'un griffon, et sur le couvercle a un fretel à fueillages, desquelz ist un bouton esmaillié d'azur. Et poise II. mars II. onces.

506. Une aiguière toute dorée, à un biberon qui ist de la gueule d'un serpent, et ou couvercle par dedens a un petit esmail d'azur, ou quel a une petite roze vermeille, et dessus a un petit fretel à fueillages desquels ist un bouton azuré à III. quarrés, Et poise II. mars I. once XII d.

507. Un pot doré, cizelé, qui a ou ventre devant un visage sanz barbe et par derrièrez sont ses cheveux, qui font le ventre du pot, et dessus la teste par devant et tout entour a fueillages de chesne, et le dessus du col est cizelé à fueillages, et dedens le couvècle du pot a un petit visaige sanz esmail d'un enfant, doré et enlevé, et oudit couvècle par dehors a un fretel de IIII. fueilles de chesne ès quelles feuilles a un bouton quarré, et poise VII. marcs II. onces XII d.

508. Un pot doré, cizelé, à VI. pales, dont les unes sont à fueilles de vigne et les autres de trèfle, et dessus le couvècle a un bien haut fretel à VI fueilles, et entre les VI fueilles a un bouton ront par quartiers de vert et d'azur, et ou milieu de chascun quartier a v. poins blancs et un vermeil ou milieu et dedens le couvècle a esmail azuré ou quel a un arbre et II. lièvres gisans sur une terrasse verte, l'un de costé et l'autre d'autre, Et poise VII m. I once. (*Note marginale.*) Il est escript dessus à XXIII feuilles emprès son pareil.

509. Une aiguière d'argent dorée et esmaillée d'azur la plus grant partie, et le surplus d'autres couleurs, Et y a ou ventre escuz aguz, faiz en compas, ou milieu desquelz a moitié de hommes et de bestes qui jeuent de plusieurs instrumenz, Et le couvècle de ladite aiguière et tout le demourant de ycelle a plusieurs petiz oiseaux et bestelettes, et est le biberon d'icelle aiguière de la teste d'une serpent, Et dessuz le couvècle a un fretel de l'esmailleure dessuz dicte, Et poise III. mars V. onces XVIII. d.

510. Un gobelet d'argent, doré et esmaillé par quartiers,

plus lons que quarrez, et sont iceulz bordez de guelles et semez de petites rosettes de fin adzur et de faux adzur, Et sont lediz quartiers esmaillez de adzur et de vert, Et en ceulz d'azur a hommes et femmes, qui sont moitié hommes et femmes et moitié bestes, qui jeuent de plusieurs instrumenz et font plusieurs contenances, Et ès quartiers vers a plusieurs bestes, griffons, lyons, renars et connilz, Et ou fons du gobelet a un esmail vert, où il a enfanz qui chassent aux papillons, Et a dessus le couvècle un petit fretel d'azur, Et siet ledit gobelet sur un trépié esmaillé par losanges d'azur et de violé, et est l'adzuré de fueilles de perresil. Et le violé à testes. Et poise gobelet et trépié, en tout, IIII. mars IIII. onces un quart.

511. Une salière d'une coquille de perle séant sur un long pié grelle, Et la pate est longuette, et a dessus quatre esmaux en manière de losange, Et ou pommel du pié a IIII. autres petiz esmaux pareilz, Et le couvercle est doré tous plain, et y a dessuz IIII. autelz esmaux, sans différence, comme ceulz de dessuz la pate, Et poise II. mars VI onces VI d.

512. Un gros quoc d'une coquille de perle, dont le col est d'argent doré, et a la crette et le confanon de guelles, Et a le ventre et la queue liée d'une grelle lieure d'argent dorée et semée de petiz grenaz, Et siet ledit quoc sur un pié où il y a v. petiz esmaux rons esmaillés de vert, Et tout le demourant est semé de petiz grenaz, Et poise III. mars une once.

513. Un grant languier fait en manière d'un arbre, et y a sur les branches XVII. langues de serpent, et aus costez d'icelles a pierres de diverses couleurs enchaciées en argent et pendent a chaiennète, et siet le dit languier sur un pié bellonc et cizellé à fueillages, Et a un gros pommel entre la coupe où siet ledit languier et ledit pié, lequel siet sur VI pates, Et poise en tout VII. marcs V. onces XVIII d.

514. Un grant cor, garni d'argent, ouquel a entour la gueulle l'istoire du riche et du ladre, et y a un angèle de maçonnerie qui monstre, d'une main, le dedens du cor, et est soustenu ycellui cor de III. piez d'oisel assez longues, Et en oultre a, sur le gresle bout d'icellui cor, un angèle en estant qui tient une trompe qui va jusques ou milleu de la gueule dudit cor, Et poise, cor et argent, V. marcs I. once.

515. Une salière d'une coquille de pelle séant le pié sur VI. lyons gesans. Et est ledit pié entaillé comme demy ront, et sur le plat sont feuilles enlevées, et ou milieu a esmaux

rons de plitre, et ou milieu du piller, qui porte ladite coquille, a un chastel de masonnerie, et sur les feuilles derrière, en haut, a une serpent gravissant à une longue queue et esles esmaillées, et est le couvercle de la façon du pié, sans diférance, et a un fretel dessus fait comme une rose d'outremer, Et poise en tout VI. marcs III. onces.

516. Une autre plus petite salière, d'une coquille de pelle, dont le pié est d'orbesvoies à jour, et sur le plat sont VI. esmaux de plitre, et parmy est ledit pié semé de rubis et esmeraudes d'alexandre et de pelles d'escoce, et ou milieu du pillier a un pommel d'esmail de plitre, et est ladite coquille lié en plusieurs liens et garnie de ladite pierrerie et semblable du pié, en toutes choses, est le couvercle, et sur le haut a un petit fretel et sur une pelle. Et poise en tout III. marcs III. onces XII d.

517. Une salière d'une coquille de pelle, sur un pié doré, tout plain, à orbesvoies, et ou milleu du piller a un pommel à bocète quarrées, à rozettes ou milleu, garnie par les bors et par le ventre d'argent doré tout plain, et le couvercle est crenelé à souages, et dessus a un petit fretel de fueillages, desquelz ist un boutonnet doré, et a ses queues toutes entières sanz garnison, Et poise II. marcs I. once XVIII. d.

518. Une salière d'une coquille de pelle, à III. queues, dont le couvercle est bellonc, et les bors à souages crenellés, et est doré dehors et dedens, et dessus a un fretel à fueillages, desquelz ist un bouton azuré, et dedens a un esmail d'azur, et porte ladite coquille un homme, à ses deus mains, sur sa teste et ses espaulles, lequel homme a un chapeau de feutre esmaillié d'azur, est le dit homme nuz piez, sur une terrace dorée, sanz esmail, Et poise I. marc V. onces XVIII d.

519. Une petite salière que porte un griffont, estant sur une terrace enlevée et esmaillée de vert et d'azur, et est bellongue, à plusieurs souages, et est ladite salière faite en manière de roze et esmailliée d'azur à plusieurs serpentelles, et le couvercle esmaillié de mesmes par dehors à orbesvoies, et dessus a un fretel à fueillages, desquelz ist un boutonnet esmaillié, Et poise I. marc II. onces XVIII d.

520. Une espreuve d'argent dorée, dont le pié est sizelé à fueilles de vigne, et sur le pié a IIII. esmaux rons enlevez, esquels a serpentelle, et autres betelettes, et en VIII. parties, sur le pié, a VIII. pierres dont il y a V. grenas, une loupe, une ametiste et un peridol, et dessus le pié a une jambe à un

pommel à vi. esmaux en losanges, et dessus la pommete a une salière en manière de rose, et du milieu part un arbre de coral vermeil ouquel a, ès bous, xiii. langues de serpent et xii. pierres pendans de plusieurs manières, et ou pié de l'arbre a un camahieu d'un costé et de l'autre une onique, Et poise en tout ii. marcs vii. onces xii d.

521. Une espreuve d'argent doré, à un petit pié longuet, que vi. petis lyons portent, et dessus le pié a iiii. camaheux, don l'un est vert, et au bout de chascun a ii. pelles d'escoce, et audit languier aux branches, c'est assavoir v. d'une part et v. d'autre, et sur chascun bout de branche a une langue de serpent, excepté en iiii. et ès branches a xxxiiii. pierres, les unes en couleur d'esmeraudes et les autres de saphirs, et plusieurs perles d'escoce, et en la tyge de l'arbre a quatre camaheuz, et est le haut de la tyge dudit arbre de fueilles de chesnes, sur quoy il a deux oizeaux, Et poise iii. marcs i. once xii d.

Hennaps blans par dehors, dorez, sizelez et esmaillez par dedenz.

522. Premièrement, un hennap sanz pié, sizelé par dedenz à fueilles de chesne, et entre les fueilles a pilles de maçonnerie, Et ou fons a un esmail d'azur à arbres vers, soubz lesquelz a un serf gesant sur un pié vert, et poise i. marc vii. onces.

523. Un autre hennap, sans pié, sizelé par dedenz de fueilles de chesne, et entre icelles a pillers de maçonnerie, et ou fons a un esmail d'azur à un arbre vert, et y a aussi un levrier qui chasse connilz et un serf. Et poise i. marc vi. onces xii. d.

524. Un autre hennap, sans pié, sizelé par dedenz à fueilles de treffle et de chesne, Et ou fons a un esmail ou quel a une biche, et dessuz elle a un aigle qui la tient au bec et aux ungles, pesant i. marc vi. onces xxi. d.

525. Un autre hennap, sanz pie, sizelé par dedenz à fueilles d'arable à branches laciées par manière de frete, Et ou fons a un esmail d'azur à ii. arbres entre lesquiex a un sanglier qui est féru de deux flèches, et par derrière le mort un levrier, Et poise i. m. ii. onces xxi d.

526. Un autre hennap, sans pié, sizelé à plusieurs fueilles, et sont les fueilles du bord d'anhaut et du fons de

chesne, Et ou fons a un esmail ouquel a III. arbres et connilz en manière de garenne, et poise III. marcs VII. onces XVIII. d.

527. Un autre hennap, sans pié, sizelé à fueilles de treflle, et ou fons a un esmail où il a un arbre, un lyon et un connil séanz sur une terrace vert; Et poise I. marc VII. onces.

528. Un autre hennap, sans pié, sizelé par dedenz à fueilles de chesne, Et ou fons a un esmail ou quel a un archier vestu de vert qui trait à un connil. Et poise I marc. VI. onces XVIII. d.

529. Un autre hennap, sans pié, sizelé par compas de plusieurs fueillages, et ou fons a un esmail où il a un arbre et un lion passant par un pré, pesant I. marc VI. onces XII. d.

530. Un autre hennap, sans pié, doré et sizelé à fueillès, dont les branches sont nouées l'une parmi l'autres à neux rons, Et ou fons a un esmail d'azur où il a un lion d'or qui assaut un connil et le connil se deffant, Et poise I. marc VII. onces.

531. Un autre hennap, sanz pié, sizelé à fueilles, dont les branches sont noées l'une parmi l'autre à neux rons, Et ou fons a un esmail d'azur où il y a deux arbres et un lévrier qui chasse un dain, et poise I. marc VII. onces et demie.

532. Un autre hennap, sanz pié, sizelé à arbre et à plusieurs fueillages, Et ou fons a un esmail où il a un griffon volent, et a ou bout de sa queue un visage, Et poise I marc VI. onces VI d.

533. Un autre hennap, sanz pié, sizelé à arbres faiz en manière de treflle, Et ou fons a un esmail où il a un arbre et un levrier garre qui tient un connil par le ventre, Et poise I. marc VI. onces XII d.

534. Un autre hennap, sanz pié, sizelé à fueilles de chesne et autres, Et ou fons a un esmail d'azur où il a un arbre et une truie sauvage que un levrier noir tient par les jambes derrière, Et poise I. marc VI. onces et demie.

535. Un autre hennap, sanz pié, sizelé à compas, tenans l'un à l'autre, esquelz a plusieurs fueillages, Et ou fons a un esmail qui est d'azur à II. arbres, et y a un heriçon qui se combat à un levrier, Et poise I. marc VI. onces XV d.

536. Un autre hennap, sanz pié, sizelé à plusieurs fueillages qui sont en compas rons, Et ou fons a un esmail d'azur,

à III. arbres et à un homme qui veult prandre les connilz à la main. Et poise I. marc VI. onces XXI. d.

537. Un autre hennap, sanz pié, sizelé à plusieurs fueilles, Et ou fons a un esmail d'un lyon qui tient un lièvre par le col. Et poise II. marc VII. onces VII. d.

538. Un autre hennap, sanz pié, sizelé à plusieurs fueillages, Et ou fons a un esmail d'azur et ou milieu a une fontaine en couleur d'or, et ou milieu d'icelle a un piller dont l'iaue chiet en la fontaine, et aux deux costez d'icelle fontaine a en chascun un arbre. Et poise I. marc VII. onces.

539. Un autre hennap, sanz pié, sizelé à fueilles de chesne et de treffle. Et ou fons a un esmail où il a un cerf gesant que un levrier tient parmi l'eschine, Et poise I. marc VI. onces. XXII. d.

540. Un autre hennap sanz pié, sizelé à fueillages de chesne et autres, Et ou fons a un esmail, à une petite rosette qui départ III. grelles arceaux, et souz chascun d'iceulz a un oisel. Et poise I. marc VI. onces XII. d.

541. Un autre hennap, sanz pié, sizelé à fueilles de chesne et autres, Et ou fons a un esmail ouquel a un arbre et un levrier qui tient un dain parmi le col, et dessouz la queue dudit levrier a un connil qui ist de sa tesnière. Et poise I. marc VI. onces VI d.

542. Un autre hennap, sanz pié, sizelé de plusieurs fueillages, Et ou fons a I. esmail à une biche en estant devant un arbre, et de devant le visage d'icelle a un connil en séant, Et poise I. marc VI. onces XII d.

543. Un autre hennap, sanz pié, sizelé à fueilles de chesne et de treffle, Et ou fons a un esmail, ouquel a un homme et une femme nulz, Et poise I. marc VI. onces IX d.

544. Deux petiz hennaps blans d'un grant, sizelez à arbreceaux et à petis fueillages enlevez et dorez, Et ou fons de l'un a un esmail où il a un levrier qui tient un dain et une autre beste, Et en l'autre a un esmail où il a II. bestes enmantelées, et dessouz elles a un chien pendant qui chasse un connil. Et poisent III. marcs V. onces. XVIII d.

545. Quatre hennaps plas, d'une façon, dorez, touz plains, et a en chascun un esmail, et ou premier a un esmail ouquel a III. femmes et II. hommes, dont l'une des femmes tient un arc; ou secont a un grant esmail ouquel a un piller, et dessus a une fontaine, et environ a genz de plusieurs con-

tenances, Et ou tiers esmail a v. personnes dont l'une jeue du sartelion et l'autre de la guiterne, Et ou quart esmail a la fontaine de Jouvant et entour a genz qui vont en gibier, et poisent les IIII, VIII. marcs III. onces XII d.

546. VIII. hennaps dorez, touz plains, pareilz et d'une façon, excepté que ès esmailz d'iceux a ou premier esmail II. dames dont l'une trait à un homme d'une flesche et li met emmi le corps, Ou segont a II. dames dont l'une tient un petit arbresel, et devant elles a un homme séant, et sont souz un paveillon. Ou tiers a un esmail ouquel a un arbre et III. connilz sur une tarrasse. Ou quart esmail a un dain encontre arbres et a II. chiens qui le tiennent par la croupe, ou sinquième a un esmail où a II. lions au pié d'un arbre, ou sisième esmail a un singe acroupi à un chaperon vert, ou septième a un levrier qui tient un sanglier parmi l'oreille, et a le dit sanglier une bande d'or parmi le ventre, Et en l'uitiesme esmail a un levrier qui a abatu un sanglier sur le cul, Et poisent en tout XI marcs.

547. Dix hennaps de l'argent et de la facon d'avignon, dorez dedenz, touz plains, sans esmail et sanz sizelure. Et poisent en tout XIII. mars IIII. onces.

548. VI. hennaps de fèble dorure, qui longuement ont couru et sont de la façon de ceux devant diz, Et poisent en tout VIII. marcs II. onces VI d.

549. Quatre hennaps pareilz aux dix dessuz escrips, sanz esmail et sanz sizeleure, Et poisent en tout V. marcs VI. onces.

550. XI. hennaps d'une façon, dorez et sizelez dedenz à fueillages et à laceis, et a chascun un grant esmail ou fons, et ou premier esmail a une fontaine où boivent bestes et oisiaux. Et ou secont esmail a une biche en couchant, et devant elle a un levrier en séant qui a la crouppe d'azur, Ou tiers esmail a un renart et un singe qui se sient et baillent la foy l'une à l'autre. Ou quart esmail a II. arbres et connilz par manière d'une garenne. Ou quint esmail a un ours qui prant un lièvre par les oreilles. Ou sisième esmail a un lou qui prant un porcespi. Ou VIIe esmail a un levrier qui queurt après un lièvre et dessuz le lévrier a un petit heriçon. Ou huitieme esmail a un levrier qui tient un lièvre vert, et derrière le leuvrier a un dain. Ou neuvième esmail a un demi lyon saillant contre un demi serf, et au dessouz a connilz par manière de garenne. Ou dizème esmail a un arbre lacié et III. connilz au dessouz

par manière de garenne Et en l'onzième esmail à un levrier qui chasse aux connilz. Et poisent en tout xx. marcs v. onces.

551. vi. hennaps de l'argent et de la façon d'avignon, touz pareilz, dorés dedens, pesans en tout xi. marcs xii d.

552. Sis hennaps d'argent, de la façon d'avignon, touz pareilz, dorez dedens et blans dehors, Et poisent en tout viii. marcs ii. onces et demie.

553. Sis hennaps d'argent, dorez, cizeles à vignète, et le fons est cizelé à vignète enlevée, et ou milieu du fons a un esmail d'azur à petis arbrisseaux vers et connins, et dehors sont touz blans et de la façon de Paris, Et poise chascun

554. Douze hennaps dorez et cizelez par dedens et blans dehors, et ou fons de chascun a un esmail d'azur, et en chascun esmail a une beste sauvage enmantelée. Et poisent en tout xxxiii. marcs v. onces.

555. Douze hennaps dorez dedens et blancs dehors de la façon d'Avignon, pesans en tout xvi. mars iii. onces.

556. Cinq grans vielles tasses, dorées dedens et dehors, sans esmaux, pesanz viii. marcs vi. onc. xii. d.

557. Une tasse grande, dorée dedens et blanche dehors, toute plaine, pezant i. marc iii. onces.

558. Un grant hennap, doré dedenz, ou fons duquel a un grant esmail ront garny de souages grenetez, et est ledit esmail d'azur, Et en ycelui a un homme et une femme qui tiennent un escu d'or, à un lyon d'azur rampant, à iiii. fourchiées, et est la bordeure de guelles semée de tourterelles d'or, Et poise ii. marcs vi. onces, xii d.

559. Un hennap blanc, cizelé a feuillages enlevez, et ou fons a un esmail, ouquel a un esmail d'azur, ouquel a un levrier et un lièvre et un arbre. Et poise. vii onces xii d.

560. Un hannap de madre, couvert, a pié d'argent doré, et sur le couvercle a un bouton esmaillié de noz armes, Et poise i marc. vi. onces xii d.

561. Un autre hannap de madre, a pié d'argent doré, et sur le couvercle a un bouton esmaillé de nos armes, Et poise ii marcs i once vi d.

562. Un gobelet d'argent doré, tout plain, excepté que ou dedens du couvercle a un esmail vert, ouquel a un escu, à un lyon rampant qui a une estoille en la poitrine, et est le couvercle crénelé, et est le siége du gobelet lozengé

d'esmaulx vers et asurés à bestelettes, et sont les frettes des dits losenges vermeilles, semées de petites roses d'or; et est le dit siége assis sur une femme en mantelée, et dès par le nombril, elle est moitié de lyon et moitié de griphon et tient en ses mains une serpentelle par les elles qui gete l'eaue, et est son mantel esmaillé. Et est assise sur un pié bien lonc, doré et enlevé à boillons rons assis sur IIII. petis lyons gisans, Et poise gobelet et pié v. marcs II. onces.

563. Une grant aiguière de cristal, dont le pié est doré à VIII. quierres, garni d'orbevoies, et dessus a plusieurs fueillaiges enlevez, sur quoy il a petites florètes esmaillées d'azur, et est garnie la gueule de ladite aiguière d'argent dorée, et le couvercle à orbevoies, et dessus le couvercle a un fretel à petites fueilles de chesne montans et avallans, sur quoy il a une grosse pelle d'escoce, et poise en tout x. marcs VII. onces.

564. Un voirre de cristal, dont le pié est d'argent doré et zizellé à fueillaiges, en quoy il a VIII. fueilles esmaillées, dont les IIII. sont vermeilles et les autres IIII. azurées, et ou milleu du pié a un pommel carré, esmaillé d'azur, à fueilles d'or et de vert, et est le bort dudit voirre garni d'argent et doré. Et poise II. marcs IIII. onces XII. d.

565. Une couppe d'argent dorée et esmaillée par dehors, et sur le pié a bestelètes et oyseaux en frette de vert, et sur les neuz d'icelle a roses d'or, assises en vermeil, et en III. parties a personnaiges de genz qui jeuent au perrier et à plusieurs autres jeux. Et dedens ladite coupe a un esmail d'azur, ou quel sont Tristan et Ysieust et la teste du roy Marc en une arbre. Et est le couvesele de la dite coupe tout esmaillée par dehors de l'esmaill devant dit, et ou dedens dudit couvescle a un esmaill ront, azuré, semé de rosètes d'or, et y a une dame qui tient un mirouer et a une unicorne devant lui, et y a un arbre ou quel est un homme qui tue ladite unicorne, et est la coupe et le couvescle sizellez à feuillages, et poise VII. marcs I. once VI. d.

566. Un pot d'argent doré, quarré, esmaillié d'azur et de vert, semé à petis abreceaux, dont il a en aucuns d'iceux oizelles, et est lié par le milleu du ventre d'un souaige où il a sur chascune quarre une teste de gargoules et entre deux testes III. fueilles enlevées, un grenet et une pelle d'escoce. Et par le coul a un très gros souaige

semé d'esmaux, en chascun desquelx a une fleur de lis et fueillaiges dessus et dessous, et sur l'ance dudit pot a une serpentelle, et sur la charnière du couvesele a un singe qui se siet, et dessus ledit couvesele a un fretel à fueillaige, dont il yst un tres gros bouton esmaillé d'azur. Et poise x marcs vi. onces xii. d.

567. Une coupe d'argent doré, et esmaillée, dont le pié est à vi. querres, garniz d'orbevoies, et dessus a vi. esmaulx azurés, èsquelx sont plusieurs bestes sauvaiges et oyseaux, et est la jambe de ladite coupe ouvrée de maçonnerie esmaillé dedenz les fenestraiges, et en la pomme qui est en ladite jambe iii. esmaulx azurez en lozenges et iii. pommettes vers, et est la coupe de jaspe dont le bort est d'argent doré, et sur le couvercle a vi. esmaulx azurez où il a plusieurs personnaiges de hommes et de femmes faisans plusieurs contenances, et dessus a un pommel assis entre fueilles de chesne, montans et avalans, entre lesquelles a trois pelles d'escoce. Et environ ledit pommel a iii. pierres vermeilles et dessus ledit pommel a une perlle d'escoce. Et poise en tout xiiii. m^{rs}. v. onc. et demie.

568. Une autre coupe d'argent dorée, sur le pié de laquelle a vi. esmaulx azurez, en deux desquelx il a deux cerfs, et ès autres a gens à cheval et deux angèles, et est le pommel de la coupe tout ouvré à pillié de maçonnerie, et sur le couvercle a vi. esmaulx pareilz de ceulx devant diz, et aussint ceux dudens de la coupe sanz difference, et dessus le couvercle a fueilles qui montent et avalent, et est tout sizellé dehors et dedenz. Et poise v. marcs iii. onces vi. d.

569. Une autre coupe d'argent dorée et esmaillée, toute d'azur par dehors, où il a paveillons, en quoy sont gens jouans de plusieurs jeux, et en l'esmail, qui est ou fons de la dite coupe, est Saint Martin, et en celui du couvercle est une fame qui donne un chappel à un home qui est devant elle à genoulz, et poise en tout vi. marcs ii. onces.

570. Un petit pot d'argent, tout esmaillié d'azur, à frètes vertes, et en chascune lozenge a testes de Esvesques et de gens hommes et femmes et oiseaux, et ès neuz de chascune frète a une rosète, et sur le fretel a une pommète à vi. quarres vertes. Et poise en tout vi. marcs.

571. Un voirre de cristal, assis sur un pié d'argent doré, dont la pommète est à vi. esmaulx azurez, faiz en

lozenges, et est le bort du voirre garni d'argent doré et III. charnières d'orbevoies qui lient le pié et la bordeure du voirre, et ou fons a un esmail d'azur ouquel est un homme à cheval qui corne et queurt en boys aveques un cerf et plusieurs chiens qui vont comme après, et ou dedenz du couvercle a une dame qui jeue de la guyterne, Et poise III. marcs VII. onces.

372. Une petite salière, faite en manière d'un serpent, dont le doz est de coquille de pelle, et aus II. costez à II. esmaux de plitre, et sur la teste du serpent a une creste rouge, et est sur un trépié fait de fueillages, et devant ledit serpent a une petite salière d'argent dorée dont le couvercle est de jaspe, et poise I. marc VI. onces.

373. Une aiguière de cristal, garnie d'un pie d'argent à orbesvoies, et est semé de fleurètes indes, et a un biberon d'argent doré, et par le col est ceinte d'un lyon dargent doré, et au lonc du ventre a II. lyons qui partent du pié, et est l'anse de mesmes, le pot et les bors du pot sont d'argent dorez, et le couvercle est de cristal garni dargent doré à crenaux et orbesvoies, et dessus a un fretel a VI. feuilles dont les III. sont contremont et III. sont contreval, et poise I. marc VII. onces XII. d.

374. Une petite aiguière dorée et cizelée, à fueillaiges et à testes, a un biberon de teste de serpent, et dedens le couvècle a un petit esmail ou quel a une petite betelete, et dessus a un fretel d'azur entre III. fueilles, et poize II. marcs XVIII. d.

375. Une autre aiguière toute pleine, à biberon de gueule de serpent, et dedens le couvècle a un petit esmail à un levrier rouz, séant sur une terrasse vert, et dessus un haut fretel d'azur entre III. fueilles, Et poize II. marcs.

376. Une autre pareille, fors que en l'esmail dedens le couvercle a un lièvre gisant dessouz un arbre, Et poize II. marcs I. onc. VI d.

377. Un pot d'argent doré, tout plain, sanz esmail, de la façon d'Avignon, et sont les bors et le pié cizelez, et dessus le couvercle a un haut fretel à IIII. fueilles desqueles ist un bouton quarré, esmaillié d'azur, Et poise V. marcs IIII. onces.

378. Un autre pot pareil, sanz aucune différence, pesant, au marc de Troye, V. marcs III. onces.

379. Un pot d'argent doré, tout plain, mendre des II. dessus escrips, garni de souages par les bors et par le pié, et

sur le couvercle a un haut fretel à IIII. fueilles, desquelles ist un boutonnet quarré, esmaillié d'azur, Et poise III. marcs VII. onces.

580. Un autre pot pareil, sanz aucune différence, pesant III. marcs VII. onces.

Bacins à laver, dorez et esmaillez et touz blans.

581. Premièrement, II. bacins pareilz, dorez et esmaillez ou fons à noz armes, Et poisent en tout XII. marcs III. onces XVIII. d.

582. Deux autres bacins pareilz, touz dorez et esmaillez ou fons, excepté que en l'un esmail a un chevalier à cheval qui tient son espée toute nue pour ferir un ours qui mort son cheval, Et en l'autre esmail a un chevalier à cheval qui acole un lyon par la teste, Et poisent en tout XVII. marcs VII. onces.

583. Deux bacins pareilz, touz dorez, et en chascun a un esmail ou fons, où a II. griffons volanz, et poisent en tout XII. marcs VI. onces XVIII d.

584. Deux granz bacins pareilz, dorez par dedenz et esmaillez ou fons et tous blancs par dehors. Et a, en l'un des esmailz, un chevalier sur un grant cheval qui donne à un lyon d'un glaive parmi la guelle, Et en l'autre esmail a un homme a cheval qui tue une serpent. Et poisent en tout XI. marcs IIII. onces.

585. Deux autres bacins touz blans et pareilz, excepté que les bordures sont dorées, et a en chascun un esmail ou fons, et ou premier a un homme et une femme en séant qui s'entretendent les mains, et dessouz l'omme a un blanc chien pendant, Et en l'autre esmail a une femme et un homme en une chambre, et tient la femme un chien en son geron et l'omme li tient la main à la teste, et derrière a un homme qui a une couronne en sa teste et une lance en sa main, Et poisent en tout XIII. marcs II. onces.

586. Deux autres bacins blans, pareilz, à II. esmaux ou fons, et a, en l'un esmail, une biche qui veut prandre un connil, un renart et un oisel qui s'entrasaillent, Et en l'esmail de l'autre bacin a une fontaine, et devant ycelle a un levrier séant et un oiseil qui boit dedenz, Et poisent en tout X. marcs VI. onces XII d.

587. Deux autres bacins blans, pareilz, à deux esmaulx ou fons losangez de vert et d'azur, à bestelettes et à florettes,

et touz pareilz, à deus compas ou fons enlaciez l'un en l'autre, Et poisent en tout x. marcs vi. onces. xii d.

888. Deux autres bacins dorez dedenz, et ou fons desquelz a deux esmaux, c'est assavoir : en l'un a un lyon dessuz un serf, et dessouz icelui serf a un connil séant et a petiz arbreceaux, et a ycelui un biberon, Et en l'autre bacin a un esmail ou quel a un lyon qui tient une biche vert par la poitrine, Et poisent en tout xiii. marcs, viii onces.

889. Deux autres bacins dorez dedenz et cizelez les bors, et ou fons de celui ou a biberon est à un esmail d'azur ou fons, à arbreceaux, et y a un lyon et un homme sauvage derrière lui. Et en l'esmail de l'autre, où n'a point de biberon, est à un homme sauvage tenant sa macue pour férir un ours qui est devant lui, et ou milieu de l'omme et de l'ours a un connin jaune. Et poisent en tout xi. marcs iii. onces xii d.

890. Deux bacins d'argent, dorez dedenz et dehors, ensizelez les bors de menuz fueillages, Et ou fons de chascun a un esmail ront d'azur sur lequel a ii. papegaux vers, qui s'entreregardent, et tient chascun en son bec une longue feuille vert, et dessuz leur testes a une serpent volent, Et en l'un d'iceux bacins a un biberon qui est d'une teste, et poisent en tout xi. marcs.

891. Un grant bacin d'argent, doré dedens et dehors, et est le bort sizelez a fueilages et serpantelles, et ou fons du dit bacin a une roze de noz armes, Et poise en tout vii. m. i once.

892. Un autre bacin, sanz biberon, les bors dorés et sizelés à sarpantelles, et le dedenz et dehors tout blanc, et ou fons a une roze enlevée, dorée et sizelée, et ou milieu de la roze noz armes, Et poise

893. Un autre bacin, sanz biberon, pareil, sanz diférance à l'autre dessus escript, pesans touz les deux xii. marcs i. once.

894. Un bacin plat, pour chaufouère, tout blanc fors le bort qui est doré et sizelé à sarpentelles et à fueillages, et poise en tout ix marcs vii onces.

895. Un autre plus grant bacin plat, pour chaufouère, tout blanc fors le bort qui est doré et sizelé à sarpentelles et à fueilages, et poise en tout xiii. marcs.

896. Un bacin à laver, d'argent, tout blanc, excepté que

la bordure est dorée, Et est saingné, sur le dit bort, en IIII. lieux, des armes de France et du dalphiné, et a un petit anelet pendant au dit bort d'argent tout blanc, Et poise en tout VII. marcs I. once et XII d.

597. Un bacin crois (*creux*), d'argent, tout blanc, à laver la teste, Et poise. XI. marc VII. onces.

598. Deux bacins à laver, d'argent, dorez dehors et dedens, dont les bors sont cizelez, et ou fons de l'un des bacins a une roze enlevée, cizelée, et ou milleu de celle rose a un esmail d'azur, et en y cellui esmail a un lyon qui tient souz lui un daim, et derrière le lyon a un homme sauvage qui tient une massue et fait semblant de férir le lyon Et l'autre bacin est à biberon qui ist de la teste d'un lyon, et ou fons a une semblable roze et en ycelle a un esmail ou quel a un homme sauvage tenant une massue, et devant lui a un lyon acroupy sur une terrace vert, Et poisent en tout XII. mars.

599. Un bacin à laver, d'argent, doré par dedens, et est à biberon sanz pareil, et ou fons d'icellui a un esmail d'azur ou quel a une dame qui met un heaume à un chevalier, Et poise IIII. marcs VII. onces XVIII. d.

600. Deux bacins à laver, d'argent, touz blans, à souages sur les bors, à fueillages dorez, et l'un un biberon et l'autre n'en a point. Et ou fons d'iceulz a deux esmaux pareilz, eschequetez de vermeil à IIII. treffles et d'azur à plusieurs serpentelles, Et poisent en tout XV. marcs IIII. onces.

601. Un bacin creus à laver teste, d'argent tout blanc, pesant X. mars II. onces.

602. Un très grant bacin d'argent blanc, tout plain, sanz nul ouvrage, et est l'argent fin d'avignon, et poise XLIIII. marcs V. onces et demie.

603. Un autre bacin, pareil d'iceluy, sanz aucune différence, et de l'argent dessuz dit, Et poise XLIII. marcs IIII. onces.

604. Un grant bacin, doré dedens et dehors, dont les bors sont cizelez à souages, et ou milleu a un compas en manière d'une rose, et ou milleu d'icellui compas a un grant esmail, ou quel a un homme armé à cheval qui tue d'un glaive un serpent volant, Et a un gros biberon qui ist d'une grosse teste de lyon. Et poise VII. marcs VI. onces et demie.

605. Un autre bacin pareil, sanz différence, excepté que il n'a point de biberon, et l'omme qui est en l'esmail du fons

fiert un lyon d'un glaive, et poise VII. marcs I. once et demie.

606. Un grant bacin doré dedens, dont les bors sont cizelez et a plusieurs souages, et ou fons a un compas en manière de roze, et ou milleu a un grant esmail, ou quel a un lyon jaune qui tient une biche souz lui et la mort au col, et a un longuet biberon qui ist de la teste d'un serpent, Et poise VIII. mares II. onces.

607. Un autre bacin pareil, sans différence, excepté que il n'a point de biberon, et en l'esmail a un cerf gisant, et derrière lui un lyon qui siet sur le cul et regarde ledit cerf, Et poise VIII. m. II, onces.

608. Deux bacins, dorez dedens, sur les bors desquelz a plusieurs souages grenetez, et sont les diz bors cizelés à fenestrages, et en l'un a une teste de lyon de laquelle ist II. biberons, et ou fons de cellui à biberon a un esmail d'azur, ouquel a un homme qui fiert un lyon d'un coustel ou col, et en l'autre a un esmail d'azur ou quel est Sanson fortin, sur un lyon auquel il euvre la gueule, et poise cellui au biberon V. mars et l'autre poise V. mars IIII onces, poisent X m. IIII. onces XII d.

609. Un bacin d'argent tout blanc et tout plain, sanz aucun ouvrage, de l'argent d'avignon, Et poise IIII. marcs III. onces XII d.

610. Un autre bacin pareil, sanz aucune différence, qui poise IIII. marcs V onces.

611. Un autre bacin pareil, sanz aucune différence, pesant IIII. marcs III onces.

612. Un autre bacin pareil, sanz différence, pesant IIII. mars IIII onces.

613. Un autre bacin pareil, sanz nulle différence, qui poise IIII. marcs IIII. onces XVIII. d.

614. Un autre bacin pareil, sanz aucune différenee, pesant IIII. marcs II. onces et demie.

615. Un bacin à deux biberons, doré dedens et dehors, et ou fons a un esmail d'azur ou quel a une forest où il a un chevalier qui se combat en estant à un homme sauvage qui a derrière lui une dame à genolz qui joint les mains. Et entour l'esmail a une bordure de gueulles dont il ist sur

l'esmail vi fleurs de lis dor. Et poise celuy au biberon x mars iii onces et demie.

616. Un autre bacin pareil, sanz différance, excepté qu'il n'a point de biberon, Et aussi que, en l'esmail du fons, a ii. lyons dont l'un tient soubz luy un homme et est son espée brisée, Et l'autre lyon a ses deux pates de devant sur l'escu de l'omme. Et poise x. marcs i once.

617. Un bacin à laver, d'argent blanc, à bors cizelez et dorez, et ou fons a un compas roont dessus lequel est une roze dorée et cizelée, et ou milleu d'icelle a un esmail d'azur, ou quel a un chastel dont ist une dame qui tient en sa main i. miroer, et devant elle a une autre dame qui a sa main dessus un lyon, et a le dit bacin un biberon issant de la teste d'un serpent, Et poise v. marcs ii. onces xii d.

618. Un autre bacin pareil, sanz différence, excepté que il n'a point de biberon, et en l'esmail a une fontaine et une dame qui tient un lyon à une chaienne, et dessus le lyon a un rolleau qui s'adrece au visage de la dame, ou quel a escript : bien ait mon ami. Et poise iiii. marc vi. onces xii d.

619. Une juste d'argent, blanche, dont le pié est à souages dorez, et les bors du couvercle et du pot semblables, et dessus le dit couvercle a un esmail d'azur, ouquel a un lyon séant, et l'anse est par dehors doré et cizelé, Et poise vii. marcs iiii. onces xii d.

620. Un autre juste pareille, sanz différence, excepté que le lyon de l'esmail du couvercle est enmantelé d'un mantel de moure, et poise vii. marcs iiii. onces xii. d.

621. Quatre pos d'argent, touz blans, sanz aucune doreure né esmail, pesans en tout xxiii. marcs vii. onces.

622. Quatre autres pos blancs, poreux, sanz aucune différence, pesans xxiiii. marcs.

623. Deus autres pos blans, pareux, sanz aucune différence, pesans xi. marcs v. onces xviii. d.

624. Un très grant bacin d'argent blanc, dont le bort est doré, Et sur ycelui a un rosier qui va tout entour le bort, Et sont les roses enlevées, et y a iiii. granz ances dont chascune tient à ii. testes de lyon Et ou fons a un très grant esmail à ii. compas l'un plus grant que l'autre, esmaillez de noz armes. Et ou milieu d'iceulz a un grant esmail roont de noz dites armes, Et est à mettre l'aumosne de la salle. Et doit séoir sur un pié de fer, Et poise. C. iiii. xx. ii. marcs v. onces.

625. Un bacin d'argent, tout blanc, dont les bors sont dorez et cizelez, et ou fons ou milleu a un compas roont doré et sizelé, fait en manière de roze, et ou milleu d'icellui a un esmail roont à plusieurs souages, et ou dit esmail qui est d'azur a un lyon jaune qui estrangle un ours, et a un biberon qui ist de la teste d'un serpent, et poise IIII. marcs VII. onces.

626. Un autre bacin pareil, sanz différence, excepté qu'il n'a point de biberon, et en l'esmail est Sanson fortin à chevauchons sur un lyon jaune et li euvre la gueule. Et poise IIII. marcs. V. onces XVIII. d.

627. Un bacin d'argent blanc, dont les bors sont dorez, cizelez et grenetez, et ou milieu a une grant rose dorée et cizelée à un ront esmail de vert et de vermeil, et ou milieu dudit esmail a un escu parti de vermeil et de blanc, et a un biberon qui ist de la gueule d'un chien.

Un autre pareil, sanz différence, excepté qu'il n'y a point de biberon, et poisent les deux V. marcs V. onces XVIII. d.

628. Un bacin à laver, doré dedens, cizelé les bors et à souages, et ou milleu a un compas cizelé fait en manière d'une roze, et ou milleu d'icellui compas a un esmail tout vert, ou quel a un homme et une femme, séans l'un delez l'autre dedens un paveillon, et a l'omme son bras destre sur le col de la femme, et le biberon dudit bacin ist de la gueule d'un lyon, Et poise VI. marc VI. onces XII. d.

629. Un autre bacin pareil, sanz aucune différence, excepté que il n'a point de biberon, et en l'esmail a une homme et une femme qui jouent aux tables. Et poise VI. marcs V. onces.

630. Un bacin d'argent à laver sur table, dont les bors sont dorez et cizelez à conins, chiens et bestes sauvages, et ou milleu a un compas en manière d'une roze ou quel a un esmail des armes de Bourbon, lequel esmail est garni de plusieurs souages, Et poise VIII. marcs.

631. Un autre bacin, à laver sur table, pareil, sanz aucune différence, pesant VIII. marcs.

Dragouers d'argent dorez, esmaillez et blanz.

632. Premierement, un grant dragouer, à VI. esmaux sur le pié, esquiex a oisiaux, Et sur l'esmail d'anhaut a un levrier qui tient un serf et un autre levrier qui tient un lièvre, et a un arbre où il y a un singe et oisiaux, Et poise en tout XI. m. VII. onces.

633. Un autre dragouer doré, tout plain, et a un esmail

d'une croiz arcelée, et souz chascun arcel a un oiseil, et ou quarrefour par en haut de la dite croys a une rosette, Et poise en tout IX marcs V. onces XII d.

634. Un autre dragouer, tout plain, doré, et a un esmail ouquel a une dame à cheval qui a trarté l'espée pour tuer un homme armé à cheval, et poise en tout IX marcs V. onces XVIII d.

635. Un autre grant dragouer, dont la bordeure est endantée, Et en l'esmail d'icelui qui est petit a une beste volant qui est enchaperonnée de vert, Et poise en tout. XII. marcs I. once.

636. Un autre dragouer endenté, semé d'esmaux enlevez à fueilles de treffle entour le haut et environ le pié, Et ou milieu a une dame, en séant, qui jeue du sertelion, et poise en tout XII. marcs II. onces XVIII. d.

637. Un autre dragouer, esmaillé, sur les bords et sur le pié, par otiaux, esquiex a gens d'armes, Et en l'esmail dudit dragouer a la bataille du roi Salhadin, Et poise en tout XI. m. II. onces.

638. Un petit dragouer blanc, ou quel a un esmail d'un lyon et d'un singe, lequel singe veult férir le lyon d'un pié d'une beste, Et poise en tout IIII. marcs XII d.

639. Un grant dragouer, fait dessuz et par le pié en manière d'une rose, et ès florons d'icelle rose a esmaux à plusieurs bestelettes, Et en l'esmail dudit dragouer a un compas ou quel a aussi bestelettes, Et poise en tout XI marcs IIII onces XII. d.

640. Un drajouer blanc, de la façon d'avignon et est le pié dudit drajouer fait à coustes dorées et scizellés à serpentelles et à fueillaiges, et en est le pommel doré, à boces quarrées, esmaillées d'azur et à fleurs, et le bort dudit drajouer est doré et scizellé à bestelletes et à fueilles, Et ou milleu est un esmail assis en une rose dorée et sizellée à bestellestes, ou quel esmail a un homme et une femme qui s'entrebesent, et est l'esmail d'azur à ouzeaux, Et poise en tout IX. marcs I. once.

641. Un autre petit dragouer, doré dedenz et dehors, et est le bort sizelé et fait à sarpentelles et à fueillages, et ou fons a un rondel de noz armes, Et poise en tout IIII. marcs III. onces XII d.

642. Un très grant dragouer, doré dedenz et dehors, et sont les bors esmaillez à petites serpentelles et à losenges de noz armes, et ou fons du dragouer a un esmail, et dedens l'esmail est un lyon enmantelé de noz armes, et est le pillier

à VI. querres, et sur chascun querre du pommel a une losenge esmaillée d'asur et ou milieu une roze jaune, et le pié dudit dragouer à fleurs de lis enlevées asses loing les unes des autres, et entre les fleurs de lis a petis rondeaux sizelés à serpentelles, et se ferme le dit dragouer, le pillier avecques le bacin, et avecques le pié, à chevilles pendens a chesnetes d'argent, et met on sur ledit drageouer une couronne dorée séant sur V. longues jambes à pates, fêtes en manière de fueilages, et a la dite couronne un sercle croisé, et sur ladite crois a une pomme ronde, et poise ladite couronne en tout VII. marcs VI. onces VI. d. et le bacin, le piller et le pié poisent en tout XXXVIII. marcs VII onces XII. d.

643. Un drageoir d'argent doré, dont les bors du bacin sont à sis esmaux d'azur, et dedens chascun esmail a un homme et une femme qui font semblant de parler ensemble et font l'un à l'autre plusieurs signes d'amour, et siéent les diz hommes et femmes sur terraces vers, et derrière chascun a un oisel ou une serpentelle, et ou milleu dudit bacin a un grant esmail azuré, et en ycellui esmail est un dieu d'amours qui, en chascune main, tient deux saietes barbelées, en faisant semblant de férir en un homme et une femme à destre et semblablement à senestre, et siet sur un faudesteuf, et dessouz ses piez a une terrace vert. Et le pié est à sis esmaux d'azur de la devise et de la façon des dessus diz esmaux, Et le piler est de maçonnerie à fenestrèles azurées, et ou pommel a VI. petiz esmaux azurez, à testes d'ommes. Et poise le bacin..... Et le pié.....

644. Un très grant thiphenie, tout doré dedenz et par dehors, et par dedens sont les bors touz esmailliez à plusieurs bestes sauvages de diverses couleurs, et sont les esmaus des bors à terraces vers et le champ est d'azur, et entre les diz hors et l'esmail du fons sont les IX preus de diverses couleurs et contenances sur esmaus azurez, et dessouz leurs piez est le nom de chascun, et entre III. preus d'une part et III. de l'autre a une dame estant en un esmail azuré comme les diz preus, et a chascune son nom dessouz ses piez, Et ou milleu dudit thiphenie a un très grant esmail, à VIII. demi compas roons, esmailliez a diverses bestes, et ou millieu d'icellui grant esmail a un esmail roont azuré ouquel a II. arbres, et entre ces II. arbres a un homme à cheval qui se combat à un ours qui mort ledit cheval en la poitrine, Et poise en tout XXI. marcs V. onces XII d.

645. Un autre thiphenie, de cellui grant, et de celle

mesmes façon, et en l'esmail du milleu, ou fons dudit thiphenie, a un homme à cheval qui se combat à un lyon, lequel lyon mort ledit cheval ou col au dessus de la poitrine, Et poise en tout XXII. mars VII. onces XII d.

646. Un grant drageoir doré, le bacin, le piller et le pié, lequel pié est à souages et cizelé, ou pommel du piller a VI. petis esmaux azurez, et ou fons du bacin a un esmail azuré à VI. demi compas, et ou milleu a un compas roont ou quel a un ours qui mort un cerf en l'eschine, Et poise VIII. mars II. onces VI d.

647. Un grand thiphenie, dont les bors sont pointuz. esmailliez à doubles esmaux azurez, esquelz esmaux a serpenteles et oiseles vers et mourez, et dedens sont faiz en manière de endenteure, et ou fons a un grant esmail azuré, où quel a une dame vestue de vert, qui tient une crois a deus mains, et dedens et dehors est toute doré, Et poise XI. mars.

648. Un autre thiphanie pareil, sanz nulle différence, excepté que en l'esmail du fons a une dame vestue d'une cote vert et dessus la cote d'un mantel de moure, et tient une espée en sa main destre et en la senestre tient un escu, Et poise X. mars VI onces.

649. Deux thiphanies dorées, pareilles, sanz différence, Et sont les bors cizelez à testes de lyons, Et ou fons a un esmail de noz armes toutes plaines, et est le tour de l'esmail cizelé à bestes sauvages, Et le dehors desdiz thiphaine est tout blanc, sanz doreure, Et poise l'un V. marcs II. onces XII d. Et l'autre V marcs III. onces XII d. *Note marginale.* Les esmaux sont des armes de l'empereur, mais ils doivent être des nôtres.

650. Un thifenie d'argent, doré par dedens, et est le bort esmaillié d'azur à chace de levriers et de conins, et y a plusieurs arbrisseaux, Et sont les costez de ladite thifenie cizelez à fueilles de treffles, Et a, ou fons, un esmail en compas, ouquel a II. hommes armez à cheval, dont l'un a donné à l'autre un cop d'un glaive si qu'il le fait ploier sur la crupe de son cheval, et a en tour du dit esmail plusieurs bestes qui ont testes d'ommes et de femmes, et est la dite thifeine blanche par dehors, Et poise VIII. marcs IIII. onces.

651. Un autre thifonie pareille, sans différence, excepté que en l'esmail du fons a II. hommes armez à cheval qui tuent un lyon, qui est jaune. Et poise VIII. marcs IIII. onces XII d.

652. Un grant drageoir, doré et cizellé, et a ou milleu

d'icelui un grant esmail roont azuré, ouquel a une dame qui se siet en une chaiere et met un heaume en la teste à un chevalier qui est devant elle à genoux, et derrière lui a un homme qui tient un cheval d'une de ses mains, et de l'autre tient un glaive, et a un escu à son col, Et poise XIII. marcs V. onces.

653. Un grant dragouer, doré dedenz et dehors, Et sont faiz le bacin et le pié par manière d'un thifenier, Et a un gros pommel ou milieu du pié, où il a VI. esmaux d'azur, faiz en lozange, èsquel a bestes faisans plusieurs contenances, Et ou fons du dragouer a un esmail d'azur ront, ou milieu duquel a une dame qui jeue de guiterne, et devant lui a un chevalier qui tient sur son poing un faucon, Et poise XV. marcs IIII. onces.

654. Un petit dragoer blanc, le pié esmaillé d'une fueille ronde et l'autre quarrée, à feuaigez dorez, à un pommel ou milieu du pié, esmaillé, azurez de IIII. fueilles, et entre les esmals fueillez de trefle cizelez, lebout dessus est esmaillé à conins, oyseaux et autres petites bestes, et ou milieu a un esmail ront à bestes et oyseaux et arbres petiz, cizelé environ d'or, et poize IIII. marcs VII. onces XVIII d.

655. Un drageoir, dont le bacin est de cristal, et les bors sont en manière d'une roze, esmailliez par eschequiers, dont, en l'un des poins, qui est azuré, a une solsie, et en l'autre qui est doré a un treffle, et papegaus vers dessus les diz eschequiers, le dit bacin est porté de III. branches qui partent du bout du piler dudit drageoir, oudit piler a un pommel à esmaux de plitre, et environ ledit pommel a III. chasteaux, en l'un desquelz a une femme qui tient un chiennet, ès autres à II. hommes dont l'un joue du sarterion et l'autre de la guiterne, et le pié dudit drageoir de la façon d'une roze à plusieurs souages, et dessus a VI esmaux pareux à ceux des bors dudit bacin, Et poise VI marcs I. once XII. d

656. Un drageoir tout esmaillié, dont le bacin et le pié sont fais à VIII. demi compas, le bacin est esmaillié de plusieurs jeus et le pié semblablement, et les bors dudit bacin sont esmailliez d'azur à terraces vers, et y a gens qui chacent à bestes sauvages, le piler est tout doré et esmaillié, et y a un pommel ou milleu esmaillié d'azur à oiseles dorez, et ou fons dudit a une dame qui a une unicorne en son giron, Et poise VI marcs.

657. Un drageoir d'argent doré, semé d'esmaux azurez

les bors du bacin et du pié, et ou piller a, ou milleu, un pommel ou quel a VI. petis esmaux d'azur à rozettes, et ou fons du bacin a un escuçon des armes du cardinal d'Ostun, dedens un esmail roont garni de souages, Et poise IIII. marcs III. onces.

658. Un dragouer d'argent blanc, dont le bacin et le pié sont à VI. quarres, et sont les bors dorez et esmaillez. Et sur II. des pointes sont les armes de France, sur II. autres les armes de Champaigne, sur une autre pointe les armes de Bourgoingne, et sur l'autre les armes de Joinville. Et sont les esmaux semez de bestelettes sauvages. Ou pillier a un pommel à VI. pointes quarrées esquelles sont les armes de France et de Joinville. Ou fons du bacin a un esmail d'azur ou quel a un escu de gueulles à une croiz d'or. Et poise III. marcs XII d.

Vesselle blanche.

659. Premièrement, deux granz poz blancs à broc, pareilz, pesanz XX. mars VI. onces.

660. VI. poz blancs, pareilz, de chascun une quarte, et saingnez à escuson de noz armes, Et poise XXXIII. marcs III. onces.

661. Un autre pot, qui n'a point de pareil et n'est point saingné, et poise IIII. marcs VI. onces.

662. Un petit pot d'une pinte, sanz pareil, de la façon et de l'argent d'avignon, Et poise III. marcs V. onces.

663. Deux petitz poz, pareilz, de la façon et de l'argent d'avignon, Et poisent VI. mars I once.

664. Une XII^ne de tasses de la façon et de l'argent de Paris, Et poisent XII. mars.

665. Une autre XII^ne pareille, de largent et de la façon de Paris, Et poisent XII. mars. Il en ia IX pesant VIII. marcs VI onces VI. d.

666. Une autre XII^ne de tasses, dont les VIII sont de l'argent et de la façon d'avignon et les IIII. autres de l'argent et de la façon de Paris, Et poisent XI mars IIII. onces et demie.

667. Quatre pos touz blans, à noz armes, tenanz chascun environ une quarte de Paris, et n'y a aucuns esmaux, Et poisent XXXIIII. m. XII d.

668. Deux aiguières rondes pareilles, et a, en chascun biberon d'icelles, II. biberons, Et poisent VI. marcs I once VI d.

669. Deux autres aiguières pareilles, excepté que a, sur les couvercles, un esmail ront, et dedenz chascun a un lièvre enmantelé, Et poisent IIII. marcs VII onces XII d.

670. Deux autres petites aiguières pareilles, et poisent IIII. marcs.

671. Une aiguière d'argent blanche, entuerse de VII. couroiecces, clœtées de pommetes dorées et le couvercle de mesmes, et sur le dit couvercle a un demi sengler noir, et a un biberon, l'anse et le souage du pié dorez, Et poise II. marcs II. onces.

672. Un très grant hanap d'argent blanc, ou fons duquel a un souage roont et un esmail vert, à fueillages de la couleur, et un grant escu de noz armes et siet sur un souage doré, Et poise V. marcs II. onces XII d.

673. Une douzaine de tasses de l'argent et de la façon de montpellier, pesant XIIII. mars IIII. onces. Il y en a IX. pesant X marcs VI onces.

674. Une autre douzaine de tasses de la façon et de l'argent de Montpellier, pesans en tout XIIII. mars III onces.

675. Un grand pot d'argent, tout blanc, dont le pié est court, à plusieurs souages, et au dessus du pié a un gros ventre qui s'estent devers le haut, à col gresle, et a un lonc biberon qui part du gros ventre tendant jusques au haut de la bouche dudit pot, et entre le pot et le biberon a un piller cresnellé qui boute contre le pot, la bouche du pot et le bort du couvercle sont à souages, et sur le dit couvercle a un fretel crenellé, et dessus ledit fretel a une fleur de liz, et a ledit pot un grant anse par derrière, Et poise en tout XXIII. marcs II. onces XII d.

676. Un autre pareil, sanz nulle différence, pesant XXIII m. VI. onces XII. d.

677. Un grand pot pour aumone, à court pié séant sur VIII. lyonceaux gisans, pesans XI. marcs IIII onces et demie.

678. Deux aiguières roondes pareilles, dont le souage dessouz et les bors sont à souages, grenetez sur le couvercle, à un esmail d'azur, à un oisel qui se espeluche sur le doz; le biberon part du ventre et se lye au corps de ladite aiguière, et l'anse deladite aiguière est doré et cizelé, et poisent III. marcs III. onces.

679. Quatre pos blancs, de la façon de Montpellier, dont les piez et les bors sont à souages dorez et les anses dorez et n'ont nulz esmaux, Et poisent XIX marcs V. onces.

680. Un quadran d'argent qui poise II. mars IIII. onces XII. d.

681. Une chaufète toute blanche, sur III. pates à lonques jambes, et y a un biberon qui part du ventre, tout plain, et de l'autre part un anse tout plain sans couvercle, Et poise II. marcs I. once.

682. Une autre aiguière pareille, sanz différence, pesant II. m. II onces VI. d.

683. Une autre aiguière pareille, sanz différence, qui poise II. marcs.

684. Une autre aiguière pareille, sans différence, pesant II. marcs I once XII d.

685. Une autre pareille aiguière, sanz différence, qui poise II. marcs VI. d.

686. Une autre aiguière pareille, sanz différence, pesant II. marcs VI. d.

687. Sis hanaps blans, de la façon et de l'argent de montpellier, et sont tous plains à tour de lampe, et poisent V. marcs VI onces XII d.

688. Sis hanaps blans, de la façon et argent de montpellier, pareilz, sanz difference, pesans V. marcs V. onces.

689. Sis tasses blanches, de la façon et argent de montpellier, et sont parfondes, et poisent V. marcs VI onces.

690. Deus pos blans, à souages par le pié, et ou dessouz du ventre et par les bors, et sont les diz souages dorez, et l'anse est par dehors doré et cizelé, Et poisent IX marcs VII onces XII d.

691. Une grande quarte blanche, dont le pié est garny d'un grant souage greneté et doré, et est la gueule du dit pot et le couvercle samblement garny de tel souage comme le pié, et est l'ance du dit pot par dehors dorée et sizellée à une serpent gravissant quy sur sa queue a fueilles, et sur la teste de la dite quarte a un souage ront et ou milieu un esmail de noz armes à IIII quartiers de vert et de violet et trois feuilles jaunes, Et poise X. marcs IIII onces XVIII d.

692. Une autre quarte, pareile de celle dessus escripte, sanz aucunę différence, Et poise X marcs IIII. onces.

693. Un grant pot blanc d'argent d'avignon, garny, en tour le pié, la gueule et le couvescle de souaiges tous blans, et l'ance toute plaine, et le martelet du couvescle fait comme une potence vuide ou milieu, Et poise VI. mars.

694. Une autre pot blanc, d'argent d'avignon, tout semblable à celuy dessus, fors que cestui n'a pas le ventre si gros

comme l'autre, et si est le martelet de dessus le couvescle quarré, Et poize III. mars VI. onces.

695. Un pot d'argent blanc, de l'argent d'avignon, et les souaiges touz blans, grenetez ou couvescle, en la gueule et ou pié, et sur le couvescle a un martelet à II. fueilletez pointues, et poise IIII. mars V. onces XII d.

696. Un autre pot semblable, et de l'argent dessus dit, et poize IIII. mars I. once XII d.

697. Un grant pot à aumosne, d'argent tout blanc, et est roont et à gros ventre, et une pate roonde et longuète à plusieurs souages qui furent dorez, et à II. costez, à II. ances qui furent dorez, et ès bors a plusieurs souages, Et poise X. mars VII. onces.

698. Un pot à aumosne, très ensien, a un pié tout plain, sanz souage et à gros ventre et très court col, et à II ances toutes plaines, et sur chascune a un escu des armes de bourbon, Et poise VIII. m. VII onces.

699. Un pot ront, d'argent blanc, sur le couvercle duduquel a un esmail ouquel a un escu dont le chef est de guelles a un lyon d'or passant, Et la pointe de l'escu est d'or à un arbressel vert, Et poise V. marcs III. onces.

Plas et escuelles.

700. Premièrement, une XIIe de plas de la façon et de l'argent de Paris et sont dorez, Et poisent LXII. mars III onces.

701. Une autre XII^ne, dont les VI. sont pareulz et les autres VI. sont mendres, touz dorez, et poisent, les VI. grans XXIX marcs VI. onces, et les mendres poisent XXIIII. marcs IIII. onces.

702. III. plas blans, et poisent XV. marcs I once.

703. Une douzaine d'escuelles de la façon et de l'argent de Paris, dorées, pesanz XVIII. mars VI. onces XII. d.

704. Une autre XII^ne, pareille et dorée, et pesant XVIII. marcs VII. onces.

705. Une autre XII^ne d'escuelles d'argent blanche, pesanz XVII. m. VII. onces.

706. Une autre XII^ne pareille, et poise XVIII. marcs III. onces.

707. Une autre XII^ne pareille, et poise XVIII. marcs I once XII d.

708. Une autre xii^{ne} pareille, et poise xviii. marcs ii onces xii d.

709. Une autre xii^{ne} pareille, et poise xxi. marcs i once xii. d.

710. Une autre xii^{ne} pareille, et poise xviii. marcs ii. onces.

711. Une autre xii^{ne} pareille, et poise xviii. marcs ii. onces.

712. Une autre xii^{ne} pareille, et poise xviii. marcs vi. onces.

713. Une autre xii^{ne} pareille, et poise xviii. marcs v. onces.

714. Une escuelle d'une pierre appelée pourcellaine, bordée d'argent doré et esmaillée, et est le champs d'azur, et y a gens qui chacent, et les autres jouent à plusieurs jeux, Et a, sur le dit bort, iii. escussons de noz armes à anelez pendanz, et y a iii. fretelz d'argent dorez à perles, à petiz grenez, et sur chascun fretel a une petite langué de serpent. Et est le pié de la dite escuelle d'argent doré et semé de vi. esmaux, et en chascun esmail a la teste d'un apostre, et poise, pierre et argent, en tout, vi. marcs vi. onces xii d.

715. Item x. plas blans, touz pareilz, pesanz xliii. mars.

716. vi. escuelles d'argent, toutes plaines, de la façon de Montpellier, Et poisent viii. mars v. onces xii d.

717. Une escuelle d'argent, dorée dedenz et dehors, à larges bors esmaillés de noz armes, Et poise ii. marcs vi. onces xviii d. (et en addition on lit) : de iii. plas qui ne sont pas en escript en la vaisselle qui a esté oubliée, qui sont vi plas sanz... xvii escuelles et ii grans cuilliers d'argent.

718. Une xii^{ne} de plas blans d'argent, pesanz xlviii. marcs.

719. Sis plas d'argent blans, à larges bors, pesans xxiiii. marcs iii. onces.

720. Autres vi. plas blans d'argent, pesans xxiiii. marcs iii. onces. Il y a iiii. plaz grans et iiii. petiz, pesant xxxvi. marcs i. oncę.

721. Une xii^{ne} de plas blans d'argent, pesans lix. marcs xi. onces xii. d.

722. Une autre xii^{ne} de plas d'argent, pareux de ceux dernier devant escripts, pesans lix marcs iiii. onces.

723. Une xii^{ne} d'escuelles blanches d'argent, pesans xxiiii. marcs i. once xii d

724. Une autre xii^ne d'escuelles d'argent, toutes pareilles, pesans xxiii. marcs vii. onces.

725. Une autre xii^ne d'escuelles d'argent, blanches, pareilles, pezans xxiii. marcs vi. onces xii. d.

726. Une autre xii^ne d'escuelles d'argent, blanches, pareilles, pesans xxiii. marcs vii. onces xii. d.

727. Une autre xii^ne d'escuelles d'argent, blanches, pareille, pesans xxiii. marcs vii. onces xii d.

728. Une autre xii^ne descuelles d'argent, blanches, pareilles, pesans xxiiii. marcs xii. d.

729. Une xii^ne d'escuelles d'argent, toutes blanches, pesans xxiiii. m.

730. Une autre xxii^ne d'escuelles d'argent, blanches, esant xxiiii. marcs.

731. Une autre xii^ne d'escuelles d'argent, blanches, pesans xxiii. marcs vi. onces.

732. Une autre xii^ne d'escuelles d'argent, blanches, pesans xxiiii. m.

733. Une autre xii^ne d'escuelles d'argent, blanches, pesans xxiii. marcs vi. onces xii d.

734. Une autre zii^ne d'escuelles d'argent, blanches, pesans xxiiii. marcs iii. onces.

Mestiers esmaillez, dorez et blans.

735. Un mestier d'argent, de quoy le pié est d'une tarrase d'esmail vert, séant sur quatre lions, et au quatre cornes de la dite tarrasse a quatre targes de noz armes, Et ou milieu de la dite terrasse a un élelfant esmaillé de soy mesmes, et a deux granz danz blanches qui li issent de la guelle, et aux deux costez d'icelui a ii. hommes sauvages qui tiennent sur leurs cos chascun un baton. Et dessuz le dos d'icelui oliffant a un chasteau d'argent doré, sur lequel a iiii. petites tournelles, dont les couvertures d'icelles sont esmaillées d'azur, Et poise xiii. marcs v. onces et xii. d.

736. Un autre pareil, sans différance aucune, pesant xiii. m. vi onces.

737. Un autre pareil, sans différance aucune, pesant xiii. m. vii. onces.

738. Un autre pareil, sanz différance aucune, pesant xiii. m. iiii. onces xii. d.

739. Un autre pareil, sans différence aucune, pesant XIII. m. IIII. onces.

740. Une autre pareil, sanz différance aucune, pesant XIII. m. IIII. onces.

741. Un très grant torsier d'argent, porté de IIII pates dorées, et sont les bors du pié dorez à plusieurs souages et orbesvoies à jour, et est à VIII. costes pointues, Et y a un haut piller garny de souages dorez, et ou milieu a un gros pommel à VI esmaux de noz armes, Et le dit torsier est roont comme une tour, garni de plusieurs souages dorez, crenelez devers le haut, et la couverture est comme de tieule, et y a IIII. fenestres flamenges. Et sur le bout d'en haut a une eschauguette, où il a une gaite qui tient une trompe à la bouche, Et poise LI. marcs IIII. onces.

742. Item quatre mestiers blans, a pates rondes, et est le souage doré, et siéent chascun sur IIII. petiz piez de lyons dorez, et sont par la guelle de en haut, à un souage, à carneaulz dorez, Et poisent les trois XII. marcs I. once XII. d. (En marge on lit:) la duchesse en a un.

743. Item, trois autres mestiers qui ne sont pas si granz, et sont rondes les pates, et ont souages dorez et siéent chascun sur IIII. pates de lyons dorez, et poisent IX marcs II. onces. I en a pesant III. m. I. once.

744. Deus mestiers blans, à pates rondes, et est le souage doré, et siéent chascun sur IIII. petis piés de lyons dorez et sont, par la guelle d'enhaut, à VII. souages doré à crenaulz, et poisent chascun. (on lit en marge :) la duchesse les a.

745. Un chandelier d'argent, tout blanc, séant sur III. pates, et est le pié tout roont à plusieurs souages, et dessus a une longue broche roonde à mettre un cierge et en la dite broche a comme IIII. dens à mettre chandoiles de bougie, et poise II. marcs VI. onces.

746. Un autre chandelier d'argent tout blanc, sanz différence, pareil à l'autre dessus escript, pesant II. marcs VIII. onces.

747. Un autre chandelier pareil, sanz différence, pesant II. marcs V. onces XVIII. d.

Plateaux de fruiterie.

748. Premièrement une douzaine de plateaux de friterie, tous plains, pesanz chascun un mars sont XII. marcs.

749. Une demie douzaine de plateaux de fruiterie, tous plains, pesanz chascun I marc, sont VI. marcs.

750. Une XIIe de plas de fruiterie, touz plains, Qui poisent chascun I marc, sont XII. marcs.

Plas de cuisine.

751. Six plas d'argent à larges bors, de la façon de Paris, pesans XXIIII. marcs II. onces.

752. Sis plas d'argent, de la façon de Paris, qui poisent XXIIII. marcs II. onces. XII. d.

Chauderons d'argent pour cuiszine à cuire viande.

753. Premièrement, un grand chauderon d'argent à un lonc ventre et à l'ance groz ou milleu et grelle aux deux boux, et poise en tout XX marcs II. onces.

754. Un autre chaudron, à un gros ventre et à un anse autel comme celui devant dit, Et poise en tout XV. marcs IIII. onces.

755. Un autre chauderon pareil, à tel ventre et à tel ance comme celui dessuz nommé et est d'autelle façon en toutes choses, et poise en tout XV. marcs XII d.

756. Une cuillier perciée, III. mars une once et demie.

757. Une cuillier plaine, au dos de laquelle a un escuçon de noz armes, poise III. marcs une once VI d.

758. Un chauderon d'argent tout blanc, et est roont par le cul et ploié par le bort comme une escuelle, et a aux II. bous II aneaux roons, et au dessus de chascun a une feuille de treffle en l'ence, et aux diz aneaux a une anse atachiée, qui est quarrée; Et poise

759. Un chauderon d'argent blanc, longuet, sanz pié, plus gros dessouz un pou que dessuz, à un bort larget renversé, Et a une anse, comme quarrée, tenant aux II. costés dudit chauderon près du bort, à II. aneaux roons, esquelz a II. fuilles dessouz soudées audit chauderon, Et poise.

760. Un autre chauderon d'argent, pareil en toute façon à cellui dessuz escript, pesant.

761. Un chauderon d'argent blanc, roont et assez grosset, à une gueule estroite, à bors renversez et à une ance comme quarrée, tenant à II. crampons quarrez soudez, au bors de la gueule dudit chauderon. Et poise.

762. Un autre chauderon d'argent, pareil en toute façon au dessuz escript pesant

763. Un autre chauderon pareil, sans différence, aux II. devant escrips, Pesant.

764. Un pot d'argent, à III. piez, dont chascun pié a IIII. ongles en fourme de pié de chien, veluz ès jambes par dedenz, à une ance quarrée, chanfraint massis, tenant à II. anses petiz massis, de la façon dudit anse, Et est ledit pot groz ou milieu, et la bouche faicte a un bort renversé, Et poise

765. Un autre pot d'argent, pareil en tout façon, sanz différence, à cellui dessus escript, pesant.

766. Un autre pot d'argent, pareil en toute façon, sanz différence, aux II. pos devant escripts, pesant.

767. Un autre pot d'argent, pareil en toute façon, sanz différence, aux III. poz dessus escrips, pesanz

768. Un autre pot d'argent, pareil en toute façon aux IIII. poz dessus escrips, sans différence, Et poise

769. Un autre pot d'argent, pareil, sans différence aux V. poz dessuz escrips, Et poise

770. Une grant paelle d'argent, pour cuire poisson, bien parfonde, et entour le bort d'enhaut a souages, et a II. ances sur les bors l'une d'une part et l'autre d'autre part à l'opposite, Et poise XXXII. marcs VI. onces.

771. Une très grant chaudière d'argent, toute blanche, à très gros ventre et bien large par la gueule, à bors larges renversez, et est ceinte ladite gueule par dehors d'une forte borde d'argent tout entour clouée au dit bort, et dessus a IIII. aneaux roons tenant aux bors de ladite chaudière, Et poise

772. Un trépié d'argent, tout blanc, en triangle, plat dessuz et dessouz, et en chascune triangle a un lonc pié plat, Et poise

773. Deux foisselles d'argent, blanches, rondes et plates, et en chascune a V. pertruis ou fons et une croiz cizellée, et ont petiz bors espés, renversez, Et poisent

774. Deux autres foisselles d'argent, blanches, toutes pareilles de façon aux II. devant escriptes, fors tant que elles ne sont pas si larges. Et poisent.

Poz d'argent à mettre sausse.

775. Premièrement un petit pot à mettre sausse, lequel

a un groz ventre et un pié large, sanz souage, à un court col et à un gros bec par devant qui prant dès la moitié du ventre et va jusques à la guelle. Et a le dit pot assez gros ance. Et est d'argent tout plain, Et poise v. mars II. onces XVIII d.

776. Un autre pot à mettre sausse, à un bien gros ventre et le pié bien large, et n'a point de souage, et a le col court et un gros bec par devant qui prant dès la moitié du ventre Et va jusques à la guelle, Et a le dit pot une grosse ance selon le corps, Et est pareil de celui de ci dessuz, sans différance, excepté que il est plus grant et plus groz. Et poise XI. marcs VII. onces XII. d.

777. Un autre grant pot, à mettre sausse, a un col gros et court, un gros ventre et le pié large à la value, Et est sanz différence pareil à celui de ci dessuz, et poise XI. marcs I once. (*Il manque ici plusieurs feuillets.*)

778. Un demi ceint d'or à charnières de XX œuvres, dont en l'une a un balay, assiz entre deux aigles, et la bordeure est esmailliée de noir, et l'autre euvre est cizelée entour sanz esmail, et ou milieu a un neu, sur lequel est assiz un saphir, et entre deus euvres a un bastonnet d'or sur lequel a VIII. pelles en II. rangées, Et est l'euvre devant d'un fermail roont, qu'il a ou milleu un gros saphir et aux IIII. costés a II. balais et II. saphirs, et entre chascun a une pelle, pesant en tout.

779. Un fermail d'or, ou milieu du quel a un ruby balay, fait en manière d'une cuer, Et aux II. costez d'icelui a II. esles blanches, Et sur le dit rubi a une couronne enlevée, Et entour lesdites esles a IIII saphires, et IIII. troches de perles, et en chascune troche a V. assez grosses perles, et ou milieu de chascune a un diament, Et poise.

780. Un autre fermail, fait en manière d'un jarretier, et est esmaillé d'azur, Et y a escript : honny soit qui mal y pense. Et ou milieu a un petit pourcel sanglier qui est sur une terrace vert, Et a ou costé un ruby balay, Et dessus son dos a VI. petiz diamenz, Et entour le dit sanglier a aussi une rose blanche, sur les fueilles de laquelle a VI. petiz escussons, ou milieu desquelz a un dyament, Et est tout ledit fermail bordé de perles, et a y un petit escusson de Saint George, Et poise.

781. Uns tableaus de presme d'esmeraude par dehors, garnis en chascun tablel de quatre pierres à IIII. cornes, c'est assavoir II. saphirs et II. balais, et entre II.

pierres a une trefle de pelles, et dedens sont ouvrez de menue ymagerie entaillée de Notre Sr. en la crois, de l'annonciation, de l'assumption et de la resurexion et de plusieurs autres sains, Et poisent.

782. Uns petis tableaus d'or à vi. couplez, esmailliez, les quatre aus armes de france plaines, et aus deus derreniers tableaux a deus grenas à vi. costés et aus quatre coins de la pierre a iiii. diamans couchiez, et par dedens sont esmaillez de notre Sr. en la crois, et en lieu des clous des piez et des mains a iiii. petis dyamans, et ès autres tableaus a plusieurs autres sains, et ou dernier tableau est saint Loys, qui présente le Roy de france, Et poisent en tout.

783. Un petit mirouer d'or tout ront, qui se cuvre en ii. pièces et est pandu à une chenete d'or qui se fourche en iiii. et au bout de la chesnete a un suifflet dont le bout d'icelui se tuort aussi comme une corde, et est le dit mirouer par dehors fait aux armes d'estampes, et par dedens a une lunete d'un costé, et de l'autre a un ymage de notre Dame qui tienent son enffant en son bras, et poise

784. Un fermail d'or, de très bien jolie façon, ou quel a v. balaiz, dont l'un, qui est ou milieu du dit fermail, est un petit plus petit que les autres, qui sont chascun d'environ xii. quaraiz et l'autre d'environ viii. quaraiz. Et y a ii. saphirs quarrez et longuez qui sont aussi de environ xii. quaraiz la pièce. Et y a viii. perles bien rondes qui sont d'environ quatre quaraiz la pièce Et aux ii. boux d'icelui fermail a en chascun une perle plate qui est d'environ v. quaraiz Et sont les diz saphirs assis chascun sur une petite chapelle de maçonnerie, et est le milieu d'icelui fermail d'un grelle arbre, à menues fueilles, et siet sur une tarrasse vert, Sur laquelle a ii. eschelles dreciées contre l'arbre. Et y a iiii. lyons qui montent contremont les dites eschelles, dont les ii. lyons sont grandez et les ii. autres sont très petiz, Et poise.

Autre perrerie en anneaux.

785. Premièrement : rubis.

786. Un rubi en une verge, à demi roont, assez petit, une rose traiant sur la façon d'un cuer, et a deus pertuis emplis d'or, dont l'un est couvert d'un des crampons et l'autre est plus petit assez et près de l'autre, Et poise le rubi hors euvre.

Diamans en aneaux.

Premièrement.

787. Un très fin dyamant en une verge, à demi ront, tout esmailliée d'azur, Et poise ledit dyamant

788. Un autre diamant, mendre, en une verge plate, d'un costé et d'autre dudit diamant a l. et m. esmailliées l'une dedens l'autre.

789. Un autre dyament petit, assis en une verge.

Saphirs en aneaux.

Premièrement.

790. Un très fin saphir quarré, plus longuet que large, séant sur une verge à demi roont, à crampons à jour.

791. Un grant saphir à VIII. quarrés, lequel est indien, séant sur une verge d'or à crampons à jour, et est le siège dudit saphir fleureté par dehors, Et poise XX caras.

Esmeraudes en aneaux.

792. Une émeraude quarrée, haute dessus, en une verge plate esmaillée de noir à lettres.

(*Au dernier feuillet se trouvent ces notes :*)

793. Salière en extraordinaire ou fueillet de VI.XX IIII. commencent, Item III. petitez aiguières dore ou fueillet VI.XX XIII.

794. De l'or que Henry, nostre orfèvre, a pour la grant nef que il fait comte aueques luy ou mois de mars, l'an m.ccclxviij, fu trouvé que il avoit ccxlviij. mars au m. de Troyes.

795. De l'or en vesselle a, en la tour, pesé et assommé ou dit mois et an, IXcc lx. m. au m. de Troyes. Somme de l'or XIIIcc III. m. au dit pois.

796. La vesselle d'argent quy est en la tour et devers nous, comant par nostre hostel ou dessus dis moys et an pesée et assommée, monte VIII.m XXXVI. m. au m. de Troyes.

LOYS.

FIN.

GLOSSAIRE ET RÉPERTOIRE.

Sans refaire le glossaire de Du Cange, et sans recommencer l'encyclopédie de Diderot, il m'a semblé qu'il ne serait pas impossible de composer un dictionnaire des arts, que réclament depuis longtemps les archéologues, les artistes et les industriels. Ce dictionnaire pratique deviendrait, dans les limites de sa spécialité, le glossaire de la langue, le répertoire de la science et le guide des artistes; glossaire, répertoire et guide fondés sur la citation complète des textes, sur la reproduction exacte des monuments, enfin sur la pratique des arts et l'étude de l'archéologie.

Je n'ai pas la prétention de suffire à cette tâche, et depuis le temps que je me livre à ce travail, chaque année et chaque heure me prouvent que j'obtiendrai tout au plus l'honneur de l'avoir entrepris. Cet honneur suffit à mon ambition, si, par le concours de tous, cette ébauche d'un seul devient une œuvre vraiment utile. Voici les bases sur lesquelles j'ai établi cet ouvrage, et les limites que je me suis imposées. Ce dictionnaire, à la fois glossaire et répertoire, comprendra tous les mots qui entrent dans la langue descriptive des arts, tous ceux qui désignent les matières et substances mises en œuvre, les procédés et les outils employés dans le travail manuel; et, comme à toutes les grandes époques, l'art est descendu du piédestal isolé où nous le reléguons de nos jours, pour s'associer librement à tous les besoins de l'existence, aux développements de l'industrie et aux fantaisies de la mode, j'étends les limites de mon travail jusqu'aux expressions qui décrivent les costumes et les armures, les mœurs et les usages de la vie privée.

Dans l'exécution de cette entreprise, je me suis tracé les règles suivantes : peu de conjectures, pas de phrases, beaucoup de faits, des dates précises, des citations exactes, des monuments d'une authenticité incontestable. Mais il ne suffisait pas d'observer ces règles, de poursuivre avec

persévérance des investigations si variées : il fallait, pour donner à cet ouvrage son utilité pratique, pour rendre abordables les nombreux renseignements recueillis aux sources précieuses des grandes archives nationales, des archives de nos départements et de l'étranger, il fallait distribuer ces documents et leur commentaire dans un ordre méthodique ; j'ai adopté celui-ci : un titre, un commentaire, les preuves à l'appui; ces preuves étant de deux sortes, la citation des textes et la reproduction des monuments ; enfin, pour terminer l'ouvrage, un index général.

Le titre. Il pouvait être choisi dans la langue, telle que l'Académie l'a fixée de nos jours, ou dans les textes, qui présentent pour chaque mot vingt formes différentes soumises à l'orthographe la plus fantasque. Il y avait lieu d'hésiter ; mais je n'ai pas oublié que mon dictionnaire était aussi un glossaire, et j'ai placé, en tête de chaque article, le mot dans sa forme la plus habituelle chez les auteurs français les plus anciens, rejetant dans l'index ses nombreuses variantes.

Le commentaire. Pour expliquer un mot, quand ce mot désigne un objet d'art ou se rattache à un usage, il y a trois sources d'informations : 1° les textes; 2° les représentations des objets transmises jusqu'à nous par la sculpture, les miniatures des manuscrits et la peinture murale; 3° les rares monuments du temps qui se sont conservés. L'étude des textes est la plus aride; celle des monuments figurés et des monuments réels la plus intéressante, la plus fructueuse; l'une et l'autre se corroborent; elles doublent de valeur et de signification par leur association. Un commentaire, ainsi appuyé sur des textes cités intégralement et sur des monuments reproduits avec fidélité, doit être concis et clair à la fois, restant le plus possible dans la réalité, évitant avec un soin égal le danger des conjectures, les subtilités des étymologies creusées à l'excès et le ridicule du symbolisme poussé à l'absurde; il remplit les modestes fonctions de l'aiguille qui recout les lambeaux épars, et de mille morceaux, en apparence taillés au hasard, fait le vêtement qui s'ajuste exactement à la taille. Les lettres placées en tête de chaque citation permettent de faire des renvois aussi précis que brefs.

Les preuves. Je parlerai d'abord des sources où j'ai puisé mes citations, ensuite de l'ordre dans lequel je les ai distribuées. Un ouvrage de ce genre ne saurait être trop

positif; j'ai donc pris pour guides les comptes, les inventaires, les mandements et quittances, les lettres de rémission, les volontés testamentaires, les contrats de mariage, les chartes et donations, tous les actes authentiques, en un mot; puis les chroniques, et enfin les poëtes. Impossible, dans la lecture de ces nombreux documents, de se faire assister par personne; car, loin de citer tous les passages qui piquent la curiosité, c'est par extraits que j'avais à procéder, m'attachant à l'essentiel, écartant les redites; et comme les plus importants de ces documents, ceux que conservent les archives, ne sortent pas de ces dépôts; comme il était impossible de transporter dans leurs salles d'étude, dix-huit à vingt mille cartes transcrites, pour confronter les extraits déjà faits avec les extraits qui pouvaient être encore à faire, c'est de mémoire que j'ai procédé, en conservant présent à l'esprit l'ensemble de mon travail, son but et ses limites, ses besoins et ses lacunes; me guidant par l'intérêt qu'il y a à s'étendre plus d'un côté, à se restreindre davantage d'un autre. De cette manière, j'ai pu mettre à profit de si abondantes sources d'information, sans perdre un temps incalculable, sans m'exposer à mille confusions, à autant de doubles emplois, et, ce qui est plus essentiel, en donnant à mon travail un ensemble et un caractère personnel qui autrement lui auraient manqué. Par cette même raison, je puis assurer avec confiance que rien ne m'est échappé d'important dans tous les documents que je cite, et même dans bon nombre que je ne cite pas, faute d'avoir retiré de leur lecture un seul passage utile à en extraire. Presque tous ces documents sont inédits, plusieurs ont déjà fourni la matière des trois premiers volumes des preuves de l'ouvrage intitulé : *les Ducs de Bourgogne*, et du premier volume de *la Renaissance des arts à la cour de France;* d'autres sont réservés, soit pour la suite de ces ouvrages, soit pour la publication des grands inventaires dont je suis chargé par le ministre de l'instruction publique. Tout ces travaux ayant pour but l'étude des arts, à un même point de vue, ont pu concourir à la formation de mon dictionnaire.

Toutes les fois que j'ai emprunté mes citations à des documents publiés par d'autres, j'ai rappelé avec reconnaissance les noms des auteurs auxquels je les dois. Quand il s'est agi de pierres précieuses, j'ai consulté les ouvrages de Mariette, Brard et Boué; inutile de faire remarquer que j'ai exploré sans cesse cette mine iné-

puisable, connue de chacun de nous sous le nom de *Glossaire de Du Cange*. Les emprunts que je lui ai faits sont signalés, excepté les lettres de rémission, parce que lui devant presque tous les passages que j'en ai tirés, j'ai pensé qu'il suffisait d'en avertir une fois pour toutes le lecteur.

Je ne discuterai pas ces différentes natures de textes; il suffira de dire que les comptes, inventaires, chartes, et tous les actes civils, ont un caractère incontestable d'authenticité; que je n'ai pas demandé aux chroniqueurs les conjectures qu'ils se permettent, mais les faits qu'ils rapportent, et qu'enfin une seule de ces sources est d'une pureté suspecte, c'est la poésie. Il est évident que la rime autant que l'imagination fournit à nos trouvères toutes sortes d'étrangetés, et conseille une grande réserve dans l'usage qu'on peut faire de leurs poèmes et de leurs romans : aussi n'ai-je jamais donné ces textes pour des autorités; leurs vers figurent dans ce Dictionnaire comme des renseignements qui peuvent devenir la source de déductions intéressantes au point de vue de l'art, de la philologie, et surtout de l'étude des mœurs.

On trouvera, en tête de chaque citation, la date du document d'où elle est extraite, mais non pas la date de l'événement qu'il rapporte. Rien n'était plus facile que de préciser la date des comptes, inventaires, actes civils, de la plupart des chroniques et même de plusieurs poèmes dont les auteurs sont connus; mais, pour les autres, le siècle qui leur a donné le jour est tout ce qu'on peut affirmer; et si j'ai remplacé ce siècle par une date moyenne, c'était pour me conformer à une disposition générale : dans ce cas, j'ai fait suivre ce chiffre d'un astérisque qui marque mon incertitude.

L'ordre chronologique est le seul qui se prête aux études philologiques et archéologiques, aux recherches rapides, aux intercalations futures. Je dis aux études philologiques et archéologiques, parce que l'une et l'autre de ces sciences ont intérêt à fixer la date de l'apparition d'un mot dans la langue, d'un usage dans la vie privée, de l'emploi d'une substance ou d'une matière nouvelle dans la pratique des arts, à suivre leurs modifications ou leur disparition. Je dis aux recherches rapides, parce que les dates placées en vedette avertissent la personne qui cherche de l'endroit précis sur lequel elle doit porter son attention. Je dis enfin

aux intercalations futures, parce que ces citations n'étant pas introduites dans une dissertation et comme fondues dans le commentaire, on vérifiera promptement si le passage qu'on désire ajouter figure déjà dans l'article, et, s'il n'y est pas, on le placera à sa date, en modifiant seulement les lettres qui servent aux citations de numéros d'ordre. Ces facilités étaient bien nécessaires dans un ouvrage qui, de sa nature, n'est jamais complet, jamais terminé, et peut rester le sujet d'investigations indéfinies.

Cette étude des textes serait aride sans le secours des monuments. Pour la première fois, les articles d'un glossaire parleront à la vue, et un mot hors d'usage, dont le sens nous échappe, sera expliqué au moyen d'une définition faite par ceux-là même qui l'employaient et par la reproduction d'une représentation contemporaine ou de l'objet lui-même, quand par bonheur il se trouvera dans nos collections. Une circonstance heureuse me permet de devancer mon travail, et de montrer, dans un essai, l'utilité de ces rapprochements. Les comités institués près du ministère de l'instruction publique ont décidé que l'inventaire de Charles V serait publié dans la collection des monuments inédits, et que chacun des 3670 articles dont il se compose serait accompagné d'un commentaire et de gravures, lorsqu'il sera possible d'établir une comparaison utile entre la description du garde des joyaux et l'objet décrit.

Il ne me sied pas de parler de mon labeur, quelque pénible qu'il soit; mais après avoir fouillé si longtemps dans les archives, si consciencieusement puisé aux sources originales, la plupart inconnues, je serai en butte, je le prévois, à plus d'un reproche; car ce livre, par sa disposition même, est du nombre de ceux qui, tout en donnant plus qu'ils n'ont promis, permettent de leur demander plus qu'ils ne donnent. J'espère donc que les véritables érudits, toujours bienveillants, considéreront l'ensemble du travail et jugeront les détails avec indulgence, en faisant la part des difficultés qu'ils connaissent; d'autres s'attacheront à une erreur, à une omission, et ne m'épargneront pas leurs amères critiques. J'accepte les jugements de chacun; je me réserve de les apprécier différemment.

L'extrait suivant de ce grand travail est à l'usage exclusif des amateurs et des collectionneurs d'objets du Moyen âge et de la Renaissance, à l'usage surtout des visiteurs du

Louvre et dans les limites du département qui m'est confié. On s'expliquera ainsi l'absence de tout article sur les arts et usages de l'antiquité; sur l'architecture, qui ne peut rien fournir à une collection; sur la fauconnerie, la chasse et la pêche, dont les engins et ustensiles sont rares; sur les armes, les armures et harnois, qui sont exclus du Musée du Louvre; sur les étoffes et tapisseries, qui n'y sont entrées qu'en échantillons sans importance; par conséquent sur les costumes, qui n'y sont pas admis; enfin, sur la marine, la peinture et le dessin, qui forment dans le Musée du Louvre des départements distincts du mien.

Pour amasser dans ce petit volume le plus de faits possible, j'ai dû réduire les citations, sans les abréger toutefois, à ce qui est strictement utile, et me borner à indiquer sommairement mes sources sans donner le titre du manuscrit et du livre, ni les folios et pages où se trouve le passage cité, ni les numéros et signes sous lesquels ces documents sont classés dans les dépôts publics qui les conservent. Ces indications font défaut ici, et l'érudition, je le reconnais, a le droit de les exiger; aussi les trouvera-t-on dans mon travail général. Elles sont peu nécessaires au public auquel je m'adresse. Mieux qu'aucun autre il est capable de tirer des textes les conjectures fécondes et les enseignements pratiques, mais il n'a ni le temps, ni l'habitude de recourir aux documents enfouis dans les archives et dans les bibliothèques; il me saura gré de lui avoir évité de pénibles recherches, et il se fiera à la conscience que j'ai apportée dans tout mon travail en se reportant à quelques ouvrages antérieurs, garants de mon exactitude.

GLOSSAIRE

ET

RÉPERTOIRE

A.

ACEROFAIRES. L'encensoir ou le trépied sur lequel on le repose.

(A) 1080. Acer arbor, gallice arable, unde derivatur acerra, vas in quo thus ponitur super altare. (Dict. Joh. de Gallandia.)

(B) 1191. Tres concos et tres aceres et duos orceolos et duas coginas — omnia hæc de laton. (Apud Du Cange.)

(C) 1324. Pour l'église pour vj colonbes, x chandeliers petits dessus l'autel, v chandeliers grans devant l'autel et ij acerofaires, touz de laton et de coivre. (Comptes royaux.)

ACIER. Cette modification du fer est obtenue par divers procédés qui opèrent un mélange de 99 °/o de fer et depuis 5 millièmes jusqu'à 1 °/o de carbone. Connu dès la plus haute antiquité, l'acier fut d'autant plus perfectionné qu'on en apprécia mieux les mérites en en faisant plus usage. Au moyen âge, la fabrication des armures donna une nouvelle impulsion à ces perfectionnements. On employa l'acier à une foule d'ustensiles, et surtout à faire de grands miroirs qui réfléchissaient les images mieux que le cuivre, dont se servaient les anciens, et qui conservaient plus longtemps leur poli. (Voyez *Miroir*). Je vois dans les textes de la fin du xve et du commencement du xvie siècle des ustensiles de cuisine en acier, c'est sans doute une erreur des rédacteurs des inventaires, il s'agit de fer battu.

(A) 1180. Et Bergons s'arme, o le visage fier
D'aubert et d'iaume et d'espée et d'acier. (Garin le Loherain.)

(B) 1379. Un coutel à manche d'yvoire blanc, à ij virolles d'or, à fenestrages, à osteaux, sur gest et sont les forcettes d'acier. (Invent. de Charles V.)

(C) 1387. A Guillaume Gallande, marchant de toilles, demourant à Paris, pour iiij aulnes de fine toille de Reins pour faire une patron à un petit pourpoint, pour Ms. le duc de Thourainne, pour envoier en Allemaigne, pour faire et forger unes plates d'acier pour son corps— xxiiij s. p. (Comptes royaux.)

(D) 1399. Un letrin d'acier ouvré à fer de molin. (Invent. de Charles VI.)

(E) — Un grand miroir d'acier ouvré et doré par les bords à orbevoyes.

(F) — Un petit escrinet d'acier carré ouvré très menuement.

(G) — Un petit letrin d'argent à un pié d'acier.

(H) — Une très belle serreure d'acier à orbevoies et sont les cloz à vis et à fleurs de lys et est en un estuy de cuir tanné et la clef dedans.

(I) 1507. Troys poiles d'acier, quatre poiles à queheue d'airaing. Item deux lechefretz et une poile d'acier sans queheue. (Inv. du duc de Bourbon.)

6

AFFICHE, affice, affique. Un objet attaché, agraphé, et, comme on portait ainsi les médaillons religieux et les emblèmes politiques, on employa ce mot dans le sens de quelque chose qui est mis en évidence, qui annonce une opinion ou un parti.

(A) 1330. Sur quoi lon met un affichail
Qui autrement est dit fermail. (Guill. de Guigneville.)

(B) 1461. Dextrier couvert de veloux à grandes affices d'argent doré. (Math. de Coucy.)

(C) 1427. Pour affiches et enseignes dudit lieu de Nostre-Dame de Hal pour distribuer aux gens de l'ostel de Mds. (le duc de Bourgogne). xx s. (Les ducs de Bourgogne, 4923.)

AFFIQUET, dérivé du mot précédent. Toutes sortes de joyaux destinés à la parure et plus particulièrement à l'ornement de la tête. Ils étaient agraffés dans les cheveux ou dans la coiffure.

(A) 1392. Comme le lundy, lendemain de Pasques, le suppliant fust allez au lieu où l'on a accoustumé de vendre, en la ville de St-Quentin, afiches et autres joueles de plont. (Lettres de rémission.)

(B) 1395. Le Roy — avoit — sur sa teste la belle tocque d'escarlatte et le riche affiquet. (André de la Vigne.)

(C) 1396. Affiquets surbrunis de fin or que portoit sur sa teste la Princesse. (Pierre Desrez.)

(D) 1580. Cest un affiquet à pendre à un cabinet ou au bout de la lance, comme au bout de l'oreille, pour parement. (Montaigne, parlant de la vertu, Essais.)

AGATES chatoyantes, figurées, herborisées, mousseuses, œillées, ponctuées, etc. Voyez *Quartz Agate*. Agates rubannées, voyez *Sardoines*; Agate d'Islande, voyez *Obsidienne*.

AGIAUX. Agiots, bijoux, menus ornements.

(A) 1530. Je ne veidz oncques tant de sandeaux, tant de flambeaux, de torches, de glimpes et d'agiaux. (Rabelais.)

(B) 1610. Pour le regard des maris (qui épousent des vieilles) ce leur est d'une grande épargne, il ne leur faut point tant d'agiots et béatilles pour les popiner, qu'à ces jeunes éventées, elles se passent à peu. (Contes de Cholières.)

AGNUS DEI. On sait que ces rondelles de cire, marquées de l'empreinte de l'agneau pascal, étaient faites à Rome avec le résidu du cierge pascal qu'on fondait le samedi saint, en même temps que le Saint Père bénissait le nouveau cierge. Elles étaient ensuite envoyées dans toute la chrétienté, et Charlemagne donna l'exemple de la vénération qu'elles méritaient. Certaines vertus étaient attribuées à ces Agnus Dei, quand on les portait sur soi, ou lorsqu'on venait à l'église prier devant eux; aussi les orfévres mirent-ils tout leur art à les enfermer avec élégance, soit dans des monstrances, soit dans des médaillons.

(A) 1372. Un agnus dei d'argent, garny de perles et de perreries, pesant v onces et demie, prisié vj francs. (Compte du testament de la royne.)

(B) 1399. Un agnus dei d'argent, esmaillé à rondeaux et ymaiges, et y a dix-neuf menues perles, pesant, à tout le las, deux onces. (Inv. de Ch. VI.)

(C) — Un agnus dei d'argent, esmaillé environ aux armes de France et de Navarre, garny de menues pierreries, pesant trois onces d'argent.

(D) 1416. Une petite croix comme d'un agnus dei d'or — xlv st. (Inventaire du duc de Berry.)

(E) 1424. Une paire de gans pour prélat que le roy porte avant luy et sont

garniz sur le poignez et sur les mains de Agnus Dei de menues perles, prisez iiij.liv. par. (Inventaire de la Chappelle du Roy Charles VI.)

(F) 1586. Un agnus dei de christal de roche taillé avec or et petite chaisnette d'or (Invent. de Marie Stuart.)

(G) — Pareil, de christal de roche, ayant au dedans un Neptune.

AGUILLANNEUF. Pour Au Guy l'an neuf. C'est la fête fort ancienne du jour de l'an, les étrennes se donnaient et se demandaient aux cris de Aguillanneuf et Guilenleu. Il est inutile, au moins dans ce répertoire, d'examiner si cette coutume et ce cri dérivent de la fête des Druides qui allaient, au commencement de l'année, cueillir le gui sacré et le faisaient distribuer par les bardes. Du Cange a traité la question. Rabelais s'est servi de ce mot au XVIe siècle, et au XVIIe c'était encore une locution en usage.

(A) 1470. A certains petiz enffans qui demandoient à Guillenleu, le jour de l'an dernier passé (D. de B. no 7072.)

(B) 1480. Le derrnier jour de décembre, le suppliant avec les bacheliers de la parroisse de la petite boissière (bas Poitou) et ung menestrier fu par les villaiges de ladite parroisse — pour prandre et recevoir les aumosnes des bonnes gens, qu'ilz ont acoustumé donner pour l'entretènement d'une lampe et de seize lamperons, ainsi que de coustume est de faire de tout temps, la vigille de l'an neuf et s'appellent les diz dons aguillanneuf — estoient, les diz dons, rilles et oreilles de porceaux et autres pièces de char — vendues publicquement après vespres au plus offrant et derrenier encherisseur. (Lettres de rémission.)

(C) 1617. Puis c'est manger mon bled en herbe
Que d'attendre quelqu'habit neuf
De Servien qui tient ce proverbe
Ne rien donner qu'à Guillanneuf. (Le Banquet des Sages.)

AGUILLE et Esguille. Aiguille.

(A) 1296. La gomme d'aguilles, xx. d. (Tarif pour Paris.)

(B) 1298. Les Dames et damoiseles labourent mout noblemant de agulle sor dras de soie de tous colors, à bestes et à osiaus et à mou es autres ymajes. (Marco Polo.)

(C) 1300. Lors trait une aguille d'argent.
D'un aguillier mingnot et gent. (Roman de la Rose.)

(D) 1599. Deux petits estuiz à mettre des esguilles, l'un tout de rubis d'Inde et l'autre de diamans et de rubis et de chesnes d'or, prisés iiijxx escus. (Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

AGUILLETES. Aiguillettes. Elles servaient à lacer des parties de vêtements et d'armures, elles devinrent aussi un ornement et un luxe. Le mot s'appliquait à la ferrure des lacets, des lanières, etc.

(A) 1316. Une quantité d'aiguillettes et las à armer. (Invent. royal.)

(B) 1392. Une douzaine de longues et larges aguilletes de fin dain d'Angleterre dont les bouts sont ferrés d'argent — pour attachier par derrière les chauces du roy. (Comptes royaux.)

(C) 1393. Deux longues hoppelandes — à franges et à aiguilletes d'or — esmaillé de brodeure. (D. de B. no 5581.)

(D) 1452. Le suppliant vit un buffet fermé lequel il ouvrit d'un fer d'une esguillemete. (Lettres de rémission.)

AIGUE MARINE. Corindon hyalin, variété de l'émeraude. Pierres de la couleur de l'eau de la mer, alternativement vert pâle ou vert bleuâtre. Elles proviennent du Brésil, des monts Ourals et de la Saxe, et ne doivent pas être confondues avec des quartz qui ont

les mêmes nuances. L'ancien mot aigue, eaue, ne s'est conservé entier que dans cette acception.

Le Beril que je chante est une pierre fine
Imitant le verd gay des eaux de la marine. (Remy Bellnau.)

AIGUIÈRE, vase à contenir l'eau, en usage sur les tables, toujours de formes élégantes et souvent de matières précieuses. Le mot vient de Aigue, eau, et de Aiguier, réservoir d'eau. Mes citations indiquent plusieurs variétés de formes et l'emploi fréquent de l'émail. Une aiguière remplie de tasses, sallières, etc., était ce qu'on appellait un ménage, de quoi suffire à un service.

(A) 1353. Une aiguière d'un homme assis sur un serpent à elles, dorée et esmaillée, pesant vj marcs.

(B) — Une aiguière d'une seraine filant, dorée et esmailliée, pesant iv marcs, vi onces.

(C) — Une aiguière d'un homme assis sur un coq, esmailliée, pesant vi marcs.

(D) 1360. Invent. du Duc d'Anjou. Près de 150 aiguières d'or et d'argent presque toutes émaillées y sont décrites. Au n° 175 une aiguière fermée d'une serrure.

(E) 1363. Une aiguière quarrée, dorée et losengée d'aymaulx des armes de France et de Bourgongne qui poise ij marcs, v onces. (Inventaire du Duc de Normandie, Dauphin.)

(F) — Une aiguière ronde, dorée et esmaillée, dont l'ance est esmaillée des armes de France et de Navarre et poise iiij marcs, ij onces.

(G) 1379. Une aiguière d'or, toute pleine, ronde, en la façon de celle de St Loys, pesant iiij marcs et demy. (Inventaire de Charles V.)

(H) — Une aiguière d'or, à façon de gobelet, laquelle est hachiée à lys et sur le fruitelet un lys, — pesant ij marcs, vij onces d'or.

(I) — Une aiguière d'argent, doré, esmaillée, de quoy le biberon est de la teste d'un cerf, pesant vij marcs, iij onces.

(J) — Une autre aiguière d'argent, doré, esmaillée, à testes de coq enlevées, pesant vi marcs, i once.

(K) — Une ancienne aiguière, esmaillée, à feuilles de chesne enlevées, pesant iiij marcs, vi onces d'argent.

(L) — Un lyon d'argent, doré, cizelé, en manière d'aiguière, pesant iij mar s, vij onces et demie.

(M) — Une aiguière quarrée d'argent, dorée, esmaillée de diverses figures, pesant vj marcs, iij onces.

(N) 1412. De laquelle galerie icelui Sicart chut embas, à terre, en un Aiguier pavé de carreaulx ou pierres, ouquel lieu descendent et chéent les eaues et agouz de l'hostel. (Lettres de rémission.)

(O) 1447. Duquel ruisseau icelui Bernard a accoustumé aiguer ou riguer ses prez. (Lettres de rémission.)

(P) 1467. Une aiguière d'or, dont les souwages sont à petites branches et est l'ansse à deux cueux, le cliquet et le dessus fait à boutons rons, pesant ij marcs, i once, xv esterlins. (D. de B. 2286.)

(Q) — Une aiguière d'or, à pié, d'estrangue façon, pesant iij marcs, vi onces. (D. de B. 2288.)

(R) — Une autre esguière d'argent, dorée, à guise d'un pot à deux biberons et au dessus un esmail. (D. de B. 2613.)

(S) — Une esguière, où a dedens six gobeletz, trois sallières, six cullers neslées. (D. de B. 622.)

(T) — Une esguière d'argent, en façon de femme assise, sur ung pié, verré, tenant en sa main sur son ventre une fleur blanche et dedens la fleur ung biberon et est saincte d'un demi chaint pendant à une

chainecte d'argent doré, pesant ensemble ij marcs, xij e. demi. (D. de B. 2648.)

AIGUILLE DE MER. Boussole. On attribue aux Chinois l'invention de la boussole. On croit que les Européens s'en aidèrent dans leur navigation dès l'année 1100 : ce qui est certain, c'est qu'en 1180 Guyot de Provins parle de l'aiguille aimantée, qui, soutenue par des brins de paille, flotte sur l'eau, tourne constamment sa pointe vers le nord et dirige la marche des vaisseaux, la nuit comme le jour. Le pivot remplaça plus tard la flottaison, et permit de donner une forme à la boussole qui devint un cercle ou une boîte ronde, et s'appela par cette raison compas, compas de route et de mer, enfin boussole. Une particularité des anciennes boussoles de tous les pays nous donne, comme les vers de Guyot de Provins, quelques droits à l'honneur de l'invention; on sait que le nord est marqué sur tous ces vieux instruments par une fleur de lys.

(A) 1180. Par la vertu de la marenette (ou magnete dér. de magnes.)
Une piere laide et brunette
Où li fers volentiers se joint
Ont resgardet lor droit point
Puez cune aguille l'ait touchié
Et en i festu l'ont fichié
En l'aigue la mette sens plus
Et li festus la tient desus
Puis se torne la pointe toute
Contre l'estoille si sen doute
Que ia por rien ne faucerait
Ne mareniers ne douterait
Quant li nuis est ténebre et brune
Con ne voit estoile ne lune
Lor font à l'aguille alumer
Puiz ne puent il assarrei
Contre l'estoile vers la pointe
Por ce sont li mareniers cointe
De la droite voie tenir. (Guyot de Provins.)

(B) 1379. Une petite aiguille de mer en un estuy de cuir bouly. (Inv. de C. V.)

(C) — Une aiguille de mer, d'argent, en un estuy de cuivre à trois ymages en estant, pesant, sans l'estuy, un marc, xij esterlins.

(D) 1600. Au cap des aiguilles, les aiguilles et compas demeurent fixes et regardent droitement le nord, mais, l'ayant doublé, les aiguilles commencent à norouester. (Etienne Binet. Merv. de la nature.)

AIGUILLIER. Étui aux aiguilles. Voyez aussi *Aguille*.

(A) 1361. Donner, lor doit-on par soulas,
Manches et aguilliers et las
Les savoureus baisiers promettre. (Chastel. de Couci.)

(B) 1391. Un aguillier de drap de laine à couches de soye et à menues pierres indes.

AIMANT. Connu dès la plus haute antiquité, nous le voyons, au moyen âge, employé contre les maladies, et c'est sans doute à ce titre qu'on trouve des morceaux d'aimant mêlés aux bijoux. Les deycier, fabricants de dez à jouer, s'en servaient pour les piper.

(A) 1260. Nus deicier ne puet ne ne doit fère ne achater dez longuez, ce est à savoir dez frotez à pierre, car l'œuvre est fausse, ne dez qui doinent iiij et iij qui soient frotez à pierre. (Us des mestiers de Paris, recueillis par Et. Boileau.)

(B) 1320. J'ai dez du plus, j'ai dez du mains
De Paris, de Chartres, de Rains,

Si en ai deux, ce n'est pas gas
Qui, au hocher, chiéent sor as. (Le Dit dou Mercier.)

(C) 1416. Une pomme d'ayment, prisée — v sols t. (Invent. du duc de Berry.)

ALBASTRE. Albâtre, pierre calcaire, chaux carbonatée, concrétionnée, marbre incomplet. On employait au moyen âge l'albâtre jaune et blanc pour en fabriquer des vases, des statues et bas-reliefs de monuments funéraires, et même des revêtements d'appartements. Il ne semble pas qu'on ait fait usage de l'albâtre oriental, à moins que nous n'en ayons un exemple dans la citation (D); c'est alors l'albâtre onyx. Voyez pour l'albâtre dont on s'est servi à Dijon, *Les Ducs de Bourgogne*, tome I. Ces princes avaient établi à Lille un atelier de sculpteurs en albâtre. L'alabastrite, albâtre transparente, ne paraît pas non plus avoir été en usage.

(A) 1170. En celle chambre noit noienz
De chaux, d'areine, de cimenz
Endnit, ni moillerens, ni emplaistre
Tote entière fu d'alambastre. (La Guerre de Troyes.)

(B) 1218. Quoddam turribulum argenti, capsam argenti, calicem alabausti.

(C) 1316. Une ymage de Nostre Dame d'alabastes, à toute une cour onne de pelles et de pierres, ou pris de xij lib. (Invent. de la Comt. Mahaut d'Artois.)

(D) 1372. Alebastre, si comme dit Ysidore, est une blanche pierre entrejectée de diverses coleurs et de telle pierre fut la boite où fut mis loingnement pour oindre Ihesucrist. (Le propriétaire des choses.)

(E) 1379. Une ymage de Nostre Dame d'albastre blanc, qui se siet, et a une couronne d'or de très menues perles. (Invent. de Charles V.)

(F) — Un pot d'albastre blanc, garny d'argent, à lozenges esmailliées.

(G) — Une teste d'albastre blanche à façon d'une Sarrazine assise sur une plate de marbre noir, bordée de laton doré, et semble être un camahieu. (Cette même pièce est décrite avec quelques différences dans l'inventaire de Charles VI.)

(H) 1394. Inventoire de l'albastre trouvé au chastiel de Lille. — vj ymages en manière de profètes dont les iiij sont d'albastre. — Un coffre de blanc bos auquel a ijc iiij xx et x pièches ou environ de instrumens de fer, de plusieurs manières, appartenans au mestier de l'ouvrage du dit albastre. (Invent. des garnison du chastiel de Lille.)

(I) 1420. Une teste d'albastre blanc, en façon d'une seraine, assize sur une pièce de marbre noir bordé de laton doré et semble estre un camahieu. (Invent. de Charles VI.)

(K) 1433. Pour l'achat de six grans pièces de pierres d'allebastre que monseigneur fist prendre et achetter pour mettre et emploier en la sépulture qu'il fait faire. (D. de B., 1143.)

ALEMELLE. Alumelle, lame, la lame de l'épée, et l'épée elle-même avec laquelle on saluait, de là l'erreur du glossaire de l'*Histoire de Paris* qui traduit ce mot par bonnet.

(A) 1352. Pour faire et forgier la garnison toute blanche d'une espée dont l'alemelle estoit à fenestres. (Comptes royaux.)

(B) 1363. Une gayne d'argent esmailliée, où il a une alemelle sans manche, poise vij onces, xv esterlins. (Invent. du duc de Normandie, dauphin.)

(C) 1419. Charles mit tantost la main à son allumée, fesant semblant de saluer nostre dict cousin (le duc de Bourgogne) et à l'ombre de son bras guigna des yeux et fit signe à ses gens pour venir ferir sur nostre dict cousin. (Glossaire de l'histoire de Paris. Reg. du Parlement.)

(D) 1458. Pour une dague à deux taillans, d'un pié et demy d'alumelle. (Comptes royaux.)

ALLOUYERE. Bourse, gibecière, du latin alloverium, souvent faite en cuir, quelquefois en velours, en satin et brodée, qu'on portait à la ceinture et dans laquelle on enfermait son argent, ses papiers, ses bijoux.

(A) 1321. Un coutel et une aloyere de cuir d'abaye. (Inv. de Guid. de Kaours.)

(B) 1300*. Riche cheinture et aloière
Que chascun appellent gibecière. (Le Dit du Chevalier.)

(C) 1360. Avois encore en l'aloière
Que je porte à ma cheinture. (Poésies de Froissart.)

(D) 1316. Pour iv alloières brodées, de veluiau, à xl sols pour pièces; pour vj alloières brodées sur samit, xv sols pour pièce. (Comptes royaux.)

(E) 1425. Comme Casin Cordier eust prins furtivement, en la gibecière ou allouyère de son oncle, ung fleurin. (Lettres de rémission.)

(F) 1443. Lequel Simon tira, de son aloière ou gipecière, ung extrait par lequel il lui demandoit lxiv sols. (Lettres de rémission.)

ALMANDYNE et Alabandine. Variété inférieure du rubis, qui, selon Pline, a pris son nom de la ville d'Alabanda, en Carie.

(A) 1295. Crux de platis, argenteis, deauratis undique, cum duobus camahutis in brachiis et duobus magnis lapidibus superius et inferius et alamandina in medio et aliis multis lapidibus et perlis, in circuitu, continens partem ligni crucis. (Invent. de Saint-Paul de Londres.)

(B) 1467. Trois chatons d'or, garny l'un d'un saphir, l'autre d'une amatiste et l'autre d'un amandin. (D. de B., 2175.)

(C) 1533. Ung berceau d'or, auquel y a ung enfant qui a la teste d'agate et le corps de perles, avec une almandyne qui sert d'oreillé au dit enfant. (Comptes royaux.)

AMBRE. Son apparence, qui est celle d'une gomme, des insectes ailés pris dans la profondeur de sa masse, son adhérence à des pétrifications et à du bois brûlé, enfin sa présence dans les sables par nids ou masses, et jamais en veines, filons ou couches, sont des caractères propres à établir l'origine végétale de cette substance. On la trouve sur le bord de la mer Baltique, quand les tempêtes l'y rejettent, ou en creusent le sable à une certaine profondeur. L'ambre gris semble être une concrétion animale, puisqu'on en a trouvé dans l'estomac de quelques poissons; il est plus mou et a plus de parfum. Il est difficile toutefois d'expliquer une origine différente avec tant de caractères communs. Celui-là nous vient de l'Inde et du Brésil. L'ambre est d'un jaune doré, il se sculpte, se taille et se lime, avec les instruments dont on se sert pour travailler l'ivoire et le bois. Sa couleur, son poli doux et onctueux, enfin sa légèreté et son doux parfum en font tout le mérite. Les anciens l'ont employé à la sculpture et dans les parures, nous avons des monuments asiatiques, égyptiens, étrusques et anciens grecs du plus beau caractère, exécutés dans des morceaux d'ambre. Au moyen âge, on en faisait grand usage, surtout pour les grains de chapelet qui passaient dans les doigts, s'échauffaient au frottement et répandaient leurs parfums, pour les pommes aussi qu'on tenait et qu'on frottait dans ses mains. On s'en servait encore pour tailler de petites images de sainteté. Enfin, mis en poudre, il était du nombre des ingrédients usités dans les embaumements et dans les fumigations. Les musulmans en firent aussi grand usage en chapelets, en anneaux pour les femmes, et même en cachets pour les hommes. Fakredaule, prince persan, portait, au xe siècle, un cachet en ambre jaune.

(A) 1240. Magnam partem delitiarum Ægypti in auro et argento, perlis et pomis ambræ. (Jac. de Vitry.)

(B) 1298. Ils (les habitants de Madagascar) ont anbre asez, por ce qe en cel mer a balene en grant habondance; et encore hi a capdoille asez et por ce que il prenent de ceste balene e de cesti capdol asez ont de l'anbre en grant quantité, et vos savez qe la balenne fait l'anbre. (Marco Polo.)

(C) 1316. Ce sont les parties de l'obsèque du roy Jehan — pour deux onces d'ambre xl s., pour demie once de musc xxx s. (Comptes royaux.)

(D) 1379. Une pomme d'ambre garnie de iiij bandes d'or, par manière d'orbevoyes, à viij menues perles et ij grosses pendans à un las de soye azurée, où il y a i gros bouton de perles. (Invent. de Charles V.)

(E) — Une chose d'or, plaine d'ambre, ouvrée à la morisque, faict en manière d'une tassette pendant à un laz vermeil.

(F) — Ung ymage d'ambre de saint Jean-Baptiste.

(G) — Une pomme d'ambre, d'argent doré et a une perle au bout.

(H) — Une véronique d'ambre, ronde, à iiij évangélistes d'yvre (ivoire).

(I) — Une pomme plaine d'ambre, garnie d'argent et esmaillée autour de menues lettres.

(J) — Nostre Dame gésant, les iij roys de Coloigne et Joseph et St Anasthase, tous d'ambre blanc, en petits ymages, sans nulle garnison.

(K) — Un petit ymage de Nostre-Dame d'ambre jaune.

(L) — Unes patenostres de Damas et entre deux patenostres d'ambre noire.

(M) 1389. Une ymage d'ambre de sainte Marguerite. (D. de B., 5464.)

(N) 1391. Pour une pierre d'ambre griz, pesans cinq onces, à xxvj escus l'once. (Comptes royaux.)

(O) 1416. Un ymage d'ambre de Nostre-Dame, tenant son enfant par la main, laquelle a sur la teste une couronne d'argent dorée et siet en une chapelle qui porte sur iiij pilliers, c sols t. (Invent. du duc de Berry.)

(P) — Un ymage d'ambre de Nostre-Dame, le visaige et la main d'ambre blanc, une petite couronne d'or sur la teste, tenant son enfant d'ambre blanc, prisé lx sols t.

(Q) — Une fleur de liz d'ambre, prisée xx sols t.

(R) — Une petite ymage de Nostre-Dame, d'ambre blanc, v s. t.

(S) — Une pièce d'ambre, faicte en manière d'un trippet, ij s. vj den. t.

(T) — Six autres pièces d'ambre empaonnez, prisées, x sols t.

(U) — Un Dieu d'ambre, que deux coquins juifs batent à l'estache.

(V) 1420. Uns autres tableaux de bois, ouvrans en deux pièces, fait en façon de laz d'amours, tout garny à ymages et bordeures d'ambre jaune et les visaiges et mains d'ambre jaune, ouquel a d'un costé, par dedans, deux ymages de l'anunciaçon N.-D. dont la coronne de N.-D., le pot et le liz et les helles de l'ange sont d'argent doré et de l'autre costé est l'istoire de la gésine N.-D. et, dedans les xij laz d'entour le dit tableau, a xij demiz ymages d'ambre tenans leurs livres, croix et autres choses d'argent dorez. (D. de B., 4080.)

(X) 1431. Unes patenostres à signeaulx d'or et d'ambre musquet, environ autant l'un que l'autre, longues de quatre aulnes de long. (Quittance citée par Leber.)

(Y) 1467. Ung aultre tableau de bois, là où il y a ung arbre d'ambre, à deux feulletz de martirs gectez sur les branches. (Invent. D. de B., 2260.)

(Z) — Deux grosses patrenostres d'ambre, l'un blanc et l'autre rouge et au bout de chascune ung boton et une houppe d'or et de soye noire. (D. de B., 3167.)

(AA) — xiij patrenostres d'ambre rouge. (D. de B., 3172.)

(BB) 1498. Une pomme d'ambre, garnie d'argent doré, faict en plumetis et ung

bouton en fasson de frèzes, pesant iij onces, v gr. (Invent. de la Royne Anne de Bretagne.)

(CC) — Ung tableau, ouquel a une véronique d'ambre, enchassée en argent, doré, avecques une chaynetc, une pomme gauderonnée et ung crochet attachez au dit tableau.

(DD) 1499. Ung tableau, faict de ambre de senteurs, ouquel y a une ymaige Nostre-Dame tenant son enffant.

(EE) 1599. Un gros morceau d'ambre gris, dedans une boete de plomb, pesant treize onces, prisé l'once dix escus. (Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

AMETHYSTE. Corindon hyalin violet. Cette pierre fine doit être d'un beau violet et présenter tous les caractères du corindon, pour avoir sa véritable valeur, et n'être pas confondue avec le quartz hyalin violet, qui est un cristal de roche de la même couleur, mais inférieur sous le rapport de la dureté, de la pesanteur spécifique et du poli.

(A) 1355. Nul orfévre ne peut mettre sous amatitre, ne sous garnat, feuille vermeille, ne d'autre couleur, fors seulement d'argent. (Ord. des rois de France.)

(B) 1416. Un annel garny d'un amatiste estrange et de plusieurs couleurs assis en un annel d'or en manière d'un signet — xl s. t. (Inventaire du duc de Berry.)

AMETHYSTE (Prisme d'). C'est le quartz hyalin. Le mot prisme vient, par corruption, de prase ou prason, qui signifiait en grec porreau, et désignait le quartz hyalin vert. On en a fait prasme, presme et prisme, et on l'applique à l'émeraude et à l'améthyste. Les anciens avaient trouvé dans la couleur de ce cristal naturel un sujet d'allusions à l'ivresse et ils croyaient que les coupes qui en étaient formées préservaient des fumées du vin. De là son nom d'Améthyste. Le moyen âge, comme l'antiquité, a travaillé cette matière en vases, en coupes, en colonnes, etc.

(A) 1416. Un petit vaissel d'amatiste, en manière d'un hanap, séant sur un pié d'argent doré sans couvercle — prisé — xij liv. t. (Invent. du Duc de Berry.)

(B) — Une grant escuelle d'amatiste ronde et deux autres petites, en façon de cuvettes, prisées — xx liv. t.

(C) — Un petit gobelet d'un amatiste sans couvercle, garny d'argent doré — x liv. t.

(D) 1454. Pour avoir poly une pierre de matiste en façon d'une petite nef qui estoit toute plaine et laquelle il a taillé et facetté à plusieurs faces — xiij liv. xv s. t. (Comptes royaux.)

AMPOULE. Au milieu des vases si nombreux, au moins par leurs dénominations, dont parlent les auteurs ecclésiastiques, et dont il est difficile de préciser l'usage, paraît l'Ampulla comme consacrée à garder l'huile du baptême (ampulla chrismatis). Elle était suspendue au-dessus d'un autel et offerte à l'adoration des fidèles. La sainte Ampoule de Rheims fut la plus célèbre; cependant toutes les églises avaient la leur. Le moine Théophile consacre à ce vase sacré un chapitre dans lequel se dessine sa forme, à la panse large, au col étroit et allongé. Dans la vie privée, on se servait de vases ou flacons, qui, ayant la même forme, prirent le même nom.

(A) 1145. Dedit etiam ampullas ad servitium altaris optimas et mirabiles (codex vaticanus ap. Du Cange.)

(B) 1220. Cap. LVII. De Ampulla (Theophili divers. art. schedula.)

(C) 1295. Tres ampullæ argenteæ, cum crismate et oleo (Invent. de S. Paul de Londres.)

(D) 1379. Quatre empoulles d'or tuorses et en chascun a un esmail rond, sur le couvescle, des armes de France, pesant xviij marcs, vi onces et demie d'or.

(E) 1385. Deux ampulles d'argent (D. de B. 36.)

(F) 1407. Encore par excellence sont ils (les rois de France) roys consacrés et si dignement enoingt comme de la sainte liqueur qui, par ung coulon, comme nous tenons fermement que ce fut le saint esperit mis en celle forme, apporta du ciel, en son bec, en une petite ampulle ou fiole. (Guillebert de Metz.)

(H) 1417. Deux grans ampoules, ou fioles de voirre, taintes sur couleur de pierre serpentine, l'une en façon de poire et l'autre en façon de concorge (courge) garnies d'argent doré, pendans chacune à un tixu de soye noire — xv liv. t. (Invent. du duc de Berry.)

(I) 1417. Une ampoule, ou fiole ronde, de pierre sur couleur de pierre serpentine, garnie d'or, pendant à un tixu de soye. xxx liv. t.

ANCOLIE. Ancholie, anquelie, l'aquilegia de Linné, genre de la famille des helléboracées. Elle est aussi nommée colombine et figure avec l'œillet sur les jeux de cartes allemands, de 32 cartes. Je cite quelques vers extraits d'un ouvrage de Le Maire des Belges, l'ancolie s'y trouve en compagnie de nos fleurs les mieux connues.

(A) 1360. Invent. du Duc d'Anjou. 419, 434, 436, 483.

(B) 1360.
Encore ce voeil faire assai
De l'anquelie et dou pyone,
De la soucie et dou betone. (Poésies de Froissart.)

(C) 1379. Un gobelet et une aiguière d'or, à façon d'accolie, garnie de pierrerie, pesant x marcs et demy d'or. (Invent. de Charles V.)

(D) — Un dragoer d'argent doré et a, ou fonds du bacin, un esmail d'un liepart en un chappelet d'accolies, pesant xj marcs.

(E) 1467. Un gobelet d'argent, doré, sur le couvescle esmaillié d'une ancolye. (D. de B. nº 2606.)

(F) — Deux bonteillectes d'argent, pendant à chesnes, esmailliez à deux costez d'ancolyes, pesant, ensemble, xxv marcs. (D. de B. 2576.)

(G) 1500.
Puis vint Flora qui son trésor deslie
Parestendant ses beaux tapis semez
De mainte rose et de mainte ancolie. (J. Le Maire des Belges.)

(H) — Mariolaines, poliot, cyprès, spic romarin, euroine, mente, basilisque, marguerites, soucie, ancolies, iennettes, giroflées, coqueletz, percelles, bacinetz, passeroses, passeveloux, glays, noyelles, liz, pencées, muguetz, roses et œilletz herbuz. (Jean Le Maire des Belges.)

(I) 1600. Des chansons (c'est-à-dire Calatiana) autrement dite ancholies, sont simples et doubles. (Et. Binet, Les Merv. de la nature.)

ANELET. Anneau, diminutif d'annel, dérivé d'annulus.

1260*.
Et l'anelet mist en son dei
Ne li dis plus ne il a mei. (Poésies de Marie de France.)

ANGLETERRE (Façon d'). A la mode d'Angleterre. Je ne cite pas ici toutes les preuves que je possède de l'influence des modes anglaises, au milieu de nous, dès la seconde moitié du XIIIᵉ siècle; c'est un fait général, et je ne m'occupe ici que des joyaux. On reconnaîtra cette influence dans les extraits qui viennent à l'appui de plusieurs mots de ce glossaire. Il est souvent question de bijoux achetés en Angleterre, je cite ici quelques exemples.

(A) 1295. Scrineum de opere Dunelmensi, continens reliquias sigillatas. (Inv. de Saint-Paul de Londres.)

(B) 1363. Un gobelet d'or plain, couvert, qui est de la façon d'Angleterre, qui poise vj mares, i once et demie. (Invent. du duc de Normandie.)

(C) — La grande ceinture du Roy qu'il (le duc de Normandie) apporta d'Angleterre.

(D) — Un fermail esmaillié du Roy qu'il apporta d'Angleterre.

(E) 1379. Un grand cercle, qui fut à la Royne Jeanne de Bourbon, lequel fut acheté de la Contesse de Pennebroc, garni de balays, saphirs, diamans et broches de perles. (Invent. de Charles V.)

(F) 1396. Pour xxiiij cors de chace, envoyés d'Angleterre. (D. de B., n° 5713.)

(G) 1399. Un grand gobelet d'or, à pié et à couvescle, esmaillé de chassis et dedans environné de fretelet, le couvescle et le pié de trois couronnes, pesant six mares trois onces et demie. (Invent. de Charles VI.)

(H) — Une aiguière d'or pareille au dit gobelet — et les donna le roy d'Angleterre.

(I) — Un escrinet d'argent, par dehors ouvré d'ouvraiges d'Angleterre.

(J) 1414. Une eguière d'or, que la royne d'Angleterre avoit envoiée. (Comptes et inventaire du duc de Bretagne.)

(K) — Deux grans plats d'argent d'Angleterre que nos dames, les sœurs de Ms. le Duc, avoient aportés d'Angleterre et huit autres moindres.

(L) — Un tableau d'or que la royne d'Angleterre avoit envoyé au Duc.

(M) — Un petit tableau d'or, pendant à une chaisne d'or, que la royne avoit envoyé au duc.

(N) — Un dyamant escarré, assis en un annel d'or, esmaillé de bleu, que la royne envoya au duc. (En janvier M. CCCCXII.)

(O) 1420. Une chappe de brodeure d'or, façon d'Engleterre. (Voyez une longue description dans les Ducs de Bourgogne, 4097.)

ANNEL. Anneau, bague, de Annulus.

(A) 1250*. Deus aniaus ot en sa main destre
Et trois en ot en la senestre. (Li Roumans des Sept Sages.)

(B) 1359. Pour ij anniaux d'or, achetez pour le roy, esquiex a deux pierres taillées. (Comptes royaux.)

(C) 1399. A Luc, orfèvre, — pour avoir fait et forgié un annel d'or esmaillé de W vers, garni d'un dyamant. (D. de B., n° 5881.)

(D) 1416. Un annel d'or, auquel a un heaume et un escu de mesmes fais d'un saphir aux armes de monseigneur, un ours d'esmeraude et un cygne de cassidoine blanc, soustenans ledit heaume — xv liv. t. (Inv. du D. de B.)

(E) 1435. A Jehan Lessaieur, orfèvre, pour un anneau d'or esmaillé de lermes, auquel est escript une chançon. (D. de B., n° 6727.)

ANNEAU DE MARIAGE. Usage chrétien, qui découle de l'antiquité. L'anneau de fer sans pierrerie indiqué par Pline comme étant d'un ancien usage, était devenu, dès le deuxième siècle, un riche anneau d'or : les chrétiens l'adoptèrent. Clément d'Alexandrie et Tertullien en parlent au IIe siècle, Isidore de Séville en donne la signification au VIIe. Pour plus de brièveté j'ai espacé, à longues distances, mes citations. Si j'ai parlé de l'anneau de mariage de Henri IV, c'est qu'il est assez curieux de le rencontrer parmi les joyaux de Gabrielle d'Estrées.

(A) 78. Nunc sponsæ muneri ferreus annulus mittitur, isque sine gemma. (Pline, Hist. nat.)

(B) 610. Quod autem in nuptiis annulus a sponso sponsæ datur, id fit, vel propter mutuæ dilectionis signum, vel propter id magis, ut hoc pignore corda eorum jungantur, unde et quarto digito annulus inseritur, ideo quod vena quædam, ut fertur, sanguinis ad cor usque perveniat. (Isidori hispal. de eccles. off.)

(C) 1316. Pour j anel et pour j fermail d'or — que la royne li donna quand il prist fame. (Comptes royaux.)

(D) 1416. Un annel où il y a une pierre dont Joseph espousa Nostre-Dame, si comme dist madame de Saint-Just qui donna le dit annel à Ms. (Inv. du Duc de Berry.)

(E) 1599. Un diamant en table que madame de Sourdis a dit estre celuy duquel le roy a espouzé la royne, prisé neuf cens escuz. (Inv. de Gab. d'Estrées.)

ANNEAUX D'OREILLE. Boucles d'oreilles.

(A) 1180. Li vieus Galindres fist li rois demander.....
Esperons d'or li fist ès piez fermer
Et les aniaus ès oreilles clouer. (Roman d'Agoullant.)

(B) 1452. Dons de monseigneur le dauphin — pour ij aneaux d'or, lesquelz furent pendus et atachiez aus oreilles de Mitton, le fol monseigneur le dauphin, — ix liv. (Comptes royaux.)

(C) 1549. A Charles Roullet, orfèvre, pour deux pendans de pierre viollette pour mectre à l'oreille, vj liv. xv s. (Comptes royaux.)

(D) — Pour six feux esmaillez de rouge, à pendre à l'oreille, xiij liv.

ANNEAUX POUR RIDEAUX. Anneaux qui avaient le même emploi que de nos jours, et servaient aussi à suspendre les tapisseries.

(A) 1316. Pour la façon de la grant courtine, pour corde, pour ruban et pour aniaus. xl. s. (Comptes royaux.)

(B) 1485. Et estoient les dictes courtines à annelets pour courre touttes deux joindans ensemble, quand on vouloit. (Alienor de Poictiers.)

ANTICAILLE. Ce mot italien était en usage à Fontainebleau, dans son acception sérieuse, au commencement du XVIe siècle. Le mot antiques reprit le dessus, et anticaille resta dans notre langue pour désigner le fretin et les objets d'origine douteuse.

(A) 1540-1550. A Jacques Veignolles, paintre et Francisque Rybon, fondeur, pour avoir vacqué à faire des mosles de plastre et terre pour servir à jetter en fonte les anticailles que l'on a amené de Rome pour le roy, à raison de 20 livres pour chacun d'eux par mois. (La Ren. des arts à la Cour de France. I, 424.)

(B) 1734. Il est vrai qu'il a du goût (M. Falkener) pour l'antiquaille, mais ce n'est ni pour alun, borax, terre sigillée ou plante marine. Son goût se renferme dans les médailles grecques. (Voltaire, Let. à M. de Moncrif.)

ANTONNOIRE. Entonnoir. On employait aussi ce mot pour désigner l'éteignoir qui en a la forme.

(A) 1417. Un petit antonnoer d'or garny de menues perles — iiij liv. t. (Invent. du duc de Berry.)

(B) 1467.) Six antonnoires d'argent blanc, servans ausdits plats et escuelles, armoyé des armes de Monseigneur, pesant iij marcs, iiij onces. (Duc de B.. 2704.)

(C) 1599. Ung bougeoir en forme de ferrière avec une petite chesne et un antonnoir. (Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

ANTRACITES. Variété du rubis, dérivé de anthrax, charbon, qui répond au carbunculus, et par conséquent à l'escarboucle.

(A) 1500. Anthracites est contée entre les escarboucles, pour ce qu'elle ha couleur ignite : mais elle est toute environnée d'une veine blanche. (J. Le Maire.)

(B) 1600. Les rubis anthracites jettez au feu deviennent comme morts. (Etienne Binet, Merv. de la Nature.)

ANVERS (Façon d'). Je ne saurais, en l'absence d'un dessin, pré-

ciser le style de l'orfévrerie flamande de la fin du xvi[e] siècle, mais cette expression s'y rapporte.

(A) 1559. Un grand bassin d'argent doré, gravé et cizellé, façon d'Anvers, prix viij xx iij escus (Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

ARAINE. Trompette faite d'airain, et dont le nom dérive de Arainum, comme buisine de buis, cornet de corne, Olyphan de la dent de l'éléphant, etc.

(A) 1250*. Les perrières firent lancier — de tontes pars huier trompes et araines sonner, en la manière que l'on fist jadis quant Jerico fu prise. (Chron. de S. Denis.)

(B) 1270. Moult sonnèrent bien les araines. (Phil. de Monstres.)

(C) — Fist sonner bien cent, tant araines que buisines. (Hist. de Duguesc.)

ARBALESTE. Comme instrument de précision, j'en parle au mot astrolabe; comme arme, je l'exclus de ce répertoire. On remarquera cependant que l'art avait sa part dans leur fabrication.

(A) 1407. Item en une autre chambre haulte (de la maison de Jacques Duchié Pain, à Paris) estoient grant nombre d'arbalestes, dont les aucuns estoient pains à belles figures. (Guillebert de Metz.)

ARCHAL. Cuivre, mot dérivé de aurichalcum; il s'est conservé dans l'usage pour désigner le fil de laiton. Un corps de métier avait accaparé la spécialité de battre le cuivre en feuilles minces, pour en faire l'oripeau, un autre le travaillait en toutes sortes de boucles et d'agrafes, un troisième enfin l'étirait en fil d'archal.

(A) 1250. * Mes par Dieu je ne gageroie
Un denier d'argent ou d'archal. (Fabliaux.)

(B) 1260. Tit. xx. Des batteurs d'archal. Quiconques veut estre batères d'archal à Paris, estre le puet, mes qu'il sache faire le mestier. (Us des metiers recueillis par Et. Boileau.)

(C) — Tit. xxij. Des boucliers d'archal, de quoivre et de laiton nuef ou vies de Paris. — Quiconques est bouclier d'archal à Paris, il puet ouvrer de coivre et d'archal viez et nuef et en fera boucles et toutes manières de ferreures à corroies.

(D) — Tit. xxiv. Des trefiliers d'archal de Paris.

(E) 1320. * J'ai bèles espingues d'argent
Si en ai d'archal ensement. (Dict. du Mercier.)

(F) 1453. Pour treize piés d'archal mis devant la dite voirrie pour la préserver de routure (rupture.) xix s. vj d. (D. de B. 1516.)

(G) 1579. Pour trois douzaines de fil d'archal de Flandres pour servir à enfiler perles. — Pour dix aulnes de fil d'archal blanc; pour servir à mectre aux collets de ladicte dame (Princesse de Lorraine.) — Pour deux bottes de fil d'archal jaulne pour mectre aux coeffures de la dicte dame. (C. des ducs de Lorraine.)

ARCHALER, ARCHALEUR. Garnir de fil d'archal, exercer ce métier.

(A) 1399. A Simmonet de la Fosse, archaleur, — pour avoir archalé une fourme de voirrière — afin d'obvier aus pierres et autres choses que on pourroit geter contre, xvi liv. t. (D. de B. n° 5894.)

ARCHITECTE. Les Romains prirent ce terme aux Grecs, et il exprimait chez ces deux nations le maître conducteur des travaux. Au moyen âge, on le laissa de côté avec tant d'autres expressions qui ne répondaient pas à l'organisation d'une société nouvelle. Ce mot fut remis en usage au commencement du xvi[e] siècle. On avait été jusques-là simplement manouvrier de machonnerie, apprenti,

ouvrier ou enfin maistre, et lorsqu'on parvenait à être placé à la tête des constructions royales, ou de la construction d'un édifice, on s'intitulait maistre des œuvres royaux, et maistre de l'œuvre de céans. Je crois découvrir le moment précis, où il fallut un terme nouveau, pour distinguer, des maistres maçons tels que Pierre de Montreuil, Remond du Temple ou Alexandre de Berneval, habiles gens qui avaient étudié, en y mettant la main, la pratique de leur métier, une nouvelle classe d'artistes qui, sans études préalables, se vouaient à l'architecture, pour ainsi dire, par inspiration, et la pratiquaient théoriquement, avec les ressources de la peinture et de la sculpture dont ils avaient fait l'étude. Ce point de jonction se trouve en France, je crois, en 1541, lors de la nomination de Sébastien Serlio. Les travaux de Fontainebleau étaient en train depuis 1528, sous la conduite de l'architecte français Gilles le Breton, constructeur modeste qui s'intitule, dans les actes, maistre maçon tailleur de pierre. Serlio arrive, et on lui donne, ou plutôt il se donne en italien, et on traduit, le titre d'architecteur. Si on veut bien remarquer que ce terme ne se rencontre pas dans nos anciens textes, et qu'en 1539 Robert Etienne traduit encore le mot latin architectus par maistre maçon, on tombera d'accord sur l'acte de naissance du mot architecte, tel que je le dresse ici. Aujourd'hui nous avons des architectes, des entrepreneurs de maçonnerie et des maçons, mais il est vrai que les architectes accusent les entrepreneurs de se mettre à leur place, et les entrepreneurs voient avec inquiétude les travaux exécutés, sans leur concours, par de simples maçons. Encore un peu de temps, et on reviendra aux idées simples du moyen âge qui, après avoir garanti la capacité pratique par les règlements de la maîtrise, se fait plus au talent de l'homme qu'à un titre pour faire sa position.

(A) 1266. Flos plenus morum vivens doctor latomorum Musterolo natus jacet hic Petrus tumulatus.—(Epit. de l'architecte de la Sainte-Chapelle.)

(B) 1420*. Commanda venir incontinent maistres architecteurs pour deviser sa sépulture. (D. Flores de Grèce.)

(C) 1440. Ci gist maistre Alixandre de Berneval, maistre des œuvres de machonnerie du roy notre Sire, au bailliage de Rouen, et de ceste église, qui trespassa l'an de grace mil cccel le ve jour de janvier. Priez Dieu pour l'ame de luy. (Epitaphe qu'on lit dans l'église St-Ouen de Rouen.)

(D) 1440. Et a ce rapport fu présent Colin de Berneval receu par MDS. l'abbé et les religieux (de Saint-Ouen) a estre l'ouvrier de machonnerie de leur église pour le temps advenir, en la semblabe magnière comme son feu père Alixandre de Berneval a esté en son temps. (Rapport fait sur l'église Saint-Ouen, publié par M. J. Quicherat.)

(E) 1528. Gilles le Breton, maçon, tailleur de pierre, demeurant à Paris, promet de faire et parfaire bien et deuement, au dis d'ouvriers et gens en ce connoissans, pour le roy, NS., en son chateau de Fontainebleau, tous et chascun les ouvrages de maçonnerie et taille, à plain contenus et déclarées ou devis. (Comptes des Bâtiments. Renaissance des arts à la cour de France.)

(F) 1534. Toisé fait desdits ouvrages, de l'ordonnance dudit sieur de Villeroy, par Guillaume de la Ruelle, maistre des œuvres de maçonnerie dudit sieur (Le Roi) et Louis Poireau maçon juré d'icéluy sieur.

(G) 1539. Maistre masson ou charpentier, *architectus*. (Dictionnaire françois-latin de Robert Estienne.)

(H) 1541. François, par la grace de Dieu, roy de France — vous payez — à nostre cher et bien amé Bastiannet Serlio, paintre et architecteur du pays de Boullongne la grace, la somme de 400 livres — à cause de son dit estat de nostre paintre et architecteur ordinaire, au fait de nos

dits édiffices et bastimens audit Fontainebleau. (Voyez l'ouvrage intitulé : la Renaissance des arts à la cour de France.)

(I) 1546. Henry par la grace de Dieu, roy de France, à nostre amé et féal conseiller et ausmonier ordinaire, maistre Philbert de Lorme, notre architecte ordinaire, salut. (Idem.)

(J) 1550. Sommo piacere mi piglio alcuna volta nel vedere i principi degli artefici nostri, per veder salire molti talora di basso in alto, e specialmente nell' architettura; la scienza della quale non e stata esercitata da parecchi anni addietro, se non da intagliatori o da persone sofistiche che facevano professione senza saperne pure i termini e i primi principi d'intendere la prospettiva. (Vasari.)

ARÇONNIÈRES. Les arçons, les parties relevées en avant et en arrière de la selle, dont les Orientaux ont conservé la forme et le vaste développement; ce mot est dérivé de arco suivant Saumaise : Arciones vocamus ab arcu, quod in modum arcus sint incurvi. Plusieurs arçons de derrière, des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, sont parvenus jusqu'à nous, les uns en métal repoussé, émaillé ou ciselé, les autres en bois sculpté. Voyez *Selle*.

(A) 1160*. D'ivoire furent li archon
Bordé de pierres environ. (D'Atis et de Prophelias.)

(B) 1160*. Des seles furent tuit doré li arçon
A flors, à beste pointuré environ. (Gerard de Vienne.)

(C) 1180*. Sele i ot de moult riche façon,
D'ivoire furent li arçon
Les auves sont d'autre manière. (Flore et Blanche Flor.)

(D) 1301. Cum dilectus Adam de Vallemondensi, fructuarius noster, teneret à nobis in feodum res subscriptas solvendo exinde quolibet anno nobis duos arcones ad sellam vacuos, unum videlicet armis nostris Franciæ communibus et alium armis Clodovei regis prædecessoris nostri depictos. (Apud Du Cange.)

(E) 1316. Pour demy pièce de toille inde — pour fourrer les arçonnières aus grans chevaux le Roy, viij s. (Comptes royaux.)

(F) 1352. Pour le harnois de ij chevaus c'est assavoir selles, colliers, avalloueres, — et les arçons de devant et derrière pains de la devise (de Blanche de Bourbon). (Comptes royaux.)

(G) 1455. A Jehan Lessayeur, orfèvre de MDS., pour avoir baillé et livré le cuivre de la garniture de l'arcon de la selle neufve de madame la duchesse et icelui taillé et esmaillé à la devise de ma dicte dame. (D. de B., 6719.)

ARDILLON. La pointe de fer qui traverse la courroie, et la retient en passant dans la boucle. Le mot est fort ancien. Voyez à l'article *Mordant* la confusion qui s'est produite. Ce que Gautier de Bibelsworth nomme subiloun est traduit en marge de son Guide du langage français, par *alsene* qui vient de notre mot alesne et marque le trou fait avec une alène.

(A) 1080. Lingula, de lingua, dicitur gallice hardilon. (Dict. Joh. Gallandia.)

(B) 1395. Qeinsy doyt le hardiloun
Passer par tru de subiloun. (Gautier de Bibelsworth.)

(C) 1420*. Ni boucle ni hardillon. (Dom Florès de Grèce.)

(D) 1536. Une bague d'or (joyau) où qu'il y a une dame, accoustrée à l'égyptienne, mise sur une feulle d'or, au dessoubz de laquelle est ung ballais, mis en chatton, aiant à l'entour cincq perles, mises en molinet et au dos est ung ardillon avec une boucquelette à atacher la dicte baghe. (Inv. de Charles-Quint.)

ARDOISES. Elles furent de tous temps employées pour les toi-

tures, mais on remarquera dans les citations suivantes des ardoises encadrées dans des ais d'argent, sans doute pour servir comme les tablettes de cire, à écrire des annotations, articles de dépenses, etc.

(A) 1379. Deux ardoises enchassées en deux ays d'argent. (Inv. de Charles V.)

(B) — Une ardoise en un estuy de cuivre.

(C) 1494. Comparavit insuper lapides ardesios ad cooperiendum ecclesiæ et dormitorii tecta. (Lettres de rémission.)

ARGENT. Ce métal était désigné suivant son titre, on disait : argent le roy, argent fin, argent d'Avignon, argent de Limoges. Quant à l'argent de Chypre, j'en parle à l'article or de Chypre, c'est un fil de lin entouré d'un fil plat d'argent.

(A) 1296. Le marq d'argent de Limoges, viij d. (Tarif pour Paris.)

ARGENT BLANC, pour le distinguer de l'argent doré que nous appelons vermeil. Dans les chapitres des inventaires intitulés couppes d'argent blanc, potz d'argent blanc, etc., on rangeait les pièces d'argenterie verrées, parce que c'était de l'argent blanc doré en partie seulement.

ARGENT EN CENDRÉE, avant d'être fondu en lingot.

(A) 1370. Argent en cendrée. (Lettres de rémission.)

(B) 1399. A Ms. le comte de la Marche, pour don à lui fait par le roy NS., — de la somme de viijxx marcs d'argent en cendrée,— à prendre de l'argent en cendrée que le dit argentier avoit devers lui, venu des mynes d'entour Lyon. (Comptes royaux.)

ARGENT VERRÉ, ENVERRÉ. Argent travaillé, orné ou doré par parties, par bandes, comme on dit d'une étoffe, qu'elle est brochée de couleur ou d'or. Pour bien se rendre compte de la signification de cette association de mots, il faut remarquer : 1° qu'aucun objet en or n'est dit verré; 2° que l'on décrit, l'une à côté de l'autre, des pièces d'orfévrerie verrées et d'autres qui sont dorées ; 3° dans d'autres cas des pièces d'argenterie verrées et d'autres qui sont émaillées. Il résulte, de ces rapprochements, que la manière d'enverrer l'argent était de l'orner par parties, soit de travaux de ciselure, soit de travaux de dorure, soit d'incrustations d'émaux, etc. Des pigeons *verrés de blanc*, suivant cette interprétation, sont blancs par partie, et en effet l'auteur du XIVe siècle ajoute : *ainsi que la pie est*. Dans les inventaires écrits en latin, cette expression est traduite par doré par parties, en opposition de tout doré *totus deauratus*. Je laisse parler mes citations, elles valent mieux qu'un commentaire.

(A) 1295. Calix argenteus, per partes deauratus, ponderis xiij s. (Invent. de Saint-Paul de Londres.)

(B) — Calix argenteus partim deauratus.

(C) 1351. Pour faire et forgier la garnison d'une ceinture d'argent — faicte à testes de lions entour un bousseau, enverrées d'esmail et les autres clos sont de boullons rons dorez. (Comptes royaux.)

(D) — Pour faire et forgier la garnison d'un henap de madre dont la pate est garnie d'or, à une bordeure de fleurs de lis enlevées et sont enverrées d'esmail et au fons du hennap a un esmail de France.

(E) — Item pour vj onces d'or parti pour envoirrer les pièces d'orfavrerie du dit faudesteuil — et furent toutes ces pièces, perciées à jour et envoirrées d'or bruni.

(F) 1351. Une cuillier d'or, dont le manche est esquartellé de fleurs de lis d'armoierie et de fleurs de lis après le vif et sont enverrez d'azur et de rouge cler et au bout den hault un chastel. (Comptes royaux)

(G) 1353. Pour vj onces d'or parti pour envoirer les pièces d'orfavrerie du dit faudestueuil. (Idem.)

(H) 1360. Inventaire du duc d'Anjou. 475, 476.

(I) 1379. Une clochette d'argent verrée pesant, à tout le batant de fer, iiij onces et demie. (Inventaire de Charles V.)

(J) — Un encensier d'argent doré, dont les chesnes sont blanches, ciselé aux armes de monseigneur le dalphin, pesant v marcs, vij onces.

(K) — Un autre encensier d'argent verré, pesant iij marcs.

(L) 1393. Pigons verés blans et tavellés de noir, comme la pie est. (Ménagier de Paris.)

(M) 1414. Deux cagettes d'argent, veirrées, pour mettre oyselets de chypre. (Inventaire du duc de Bretagne.)

(N) 1432. Pour la façon de xij tasses d'argent qu'il avoit refaictes, verrées et dorées aux bors. (D. de B. 1134.)

(O) — Une couppe blanche verrée, à la devise de rabots, à ung fritelet doré. (D. de B. 2391.)

(P) 1467. Une petite esguière d'argent goderonnée et poinçonnée à roses vérées. (D. de B. 2647.)

(Q) 1546. Ung calice d'argent doré tout plain et deux burettes d'argent blanc dorées par les bors. (Inventaire des calices du couvent des Célestins d'Esclimont. Ann. Archéol. de Didron, tome VII.)

(R) 1586. Un grand escriptoire d'argent ouvragé, doré par parcelles. (Invent. de Marie Stuart.)

(S) 1600. Ouvrage et besongne vermeille dorée, c'est à dire dorée partout, mais dorée verée, c'est quand elle est dorée au bord, ou bien par cy par là, tantost laissant le fonds tout net et dorant le parensus et la bosse; tantost ne touchant le relief et le rehaussement, mais dorant seulement le fonds, les ouvertures et le plat pays. (Etienne Binet, les Merveilles de la nature.)

ARGENTIER. Charge de cour, établie en France, avec titre d'office, depuis la seconde moitié du XIIIe siècle. Cet officier était chargé du contrôle de toutes les dépenses du roy et de sa maison pour meubles, habillements et menus plaisirs. Ces fonctions, toutes de confiance et d'intimité, créèrent, selon les règnes, des favoris, des hommes politiques puissants, et en Jacques Cœur, un véritable surintendant des finances. Le mot signifia aussi quelquefois un orfévre, un changeur, etc., et en général tout homme chargé de manier de l'argent. C'est dans ce sens que le garde des sceaux du Vair et le cardinal de Retz parlent de leurs argentiers.

ARMILLE. Bracelet, de Armilla, et aussi anneau. Les grandes chroniques de Saint-Denis traduisent, par espaulières, le mot armilla qui se trouve dans l'histoire d'Aimoin.

(A) 1250*. Au départir (le duc Richart) dona à l'un une armille de fin or, quatre livres pesant; à l'autre donna une moult riche espée. (Chron. de St-Denis.)

(B) 1250*. Le Roy Clovis vint à grant force de gens après ce mandement mais il eut avant envoié aux traîteurs espaulières de cuivres dorées et espées et autres choses ouvrées en telle manière, pour dons. (Chron. de St-Denis.)

(C) 1360. Leur osteray de leurs oreilles
Les biaux anneaux et les armeilles. (Eust. Deschamps.)

ARMOIRIE. Armes, dérivé de arma. L'article de Du Cange est abondant, il est inutile, au moins ici, d'y rien ajouter.

ARQUEMYE. Alchimie.

(A) 1447. Et lors lui dist ledit maistre Jehan — qu'il avoit acointance à ung des habilles hommes du monde, nommé Baratier, qui estoit le meilleur Arquemien que on peust trouver, et avecques faisoit escuz d'Arquemie les plus beaulx que on pourroit dire. (Lettres de rémission.)

(B) 1556. Pour charbon fourny à Mr Halbert Foullon pour faire des médailles et pierreries d'arquemye, pour le service de MS. (Comptes royaux.)

ARREST. Lien destiné à arrêter, soit la lance, soit les chausses, soit un tableau. Ce mot, dérivé d'arrestum, a signifié, par extension, la décision qui clôt un procès, qui met un arrest à une plaidoirie.

(A) 1356. Tous les procez vielz et nouveaux dont les parties sont et seront en arrest. (Lit. Ordon. reg.)

(B) 1383. Anthonio, gaita, pro uno arresto posito in hasta glanni pennonis. (Compt. ap. Du Cange.)

(C) 1392. A Hermen Ruissel, orfévre et bourgeois de Paris, — pour l'or d'un arrest semé de petites lettres, esmaillé de plusieurs couleurs. (D. de B. nº 5530.)

(D) 1393. Pour huit arretz pour les boutonneures des jacques du roy. (Ducs de Bourgogne, nº 5583.)

(E) 1394. Une tasse d'argent, dorée, signée ou fons d'un arrest. (Ducs de Bourgogne, nº 5630.)

(F) 1396. Deux tableaux de boys à pignon et à arest. (D. de Bourg. nº 5742.)

ART MODERNE. Les dernières années du XVIe siècle marquent en France l'extrême limite de la renaissance et les débuts de l'art moderne. Elles coïncident avec la mort de Henri III, de Ducerceau, de Germain Pilon, et de François Clouet. Un autre esprit, né des circonstances politiques autant que du caractère personnel de Henri IV, inspirera désormais l'art, la littérature et la mode. Ce n'est plus la même élégance attique, la même légèreté païenne, c'est un autre esprit, c'est l'art moderne. Mais cette limite n'a rien de précis, car, de l'année 1589, qui ouvre le règne de Henri IV, à l'année 1643 qui clôt le règne de Louis XIII, il s'écoule une cinquantaine d'années; bizarre demi-siècle, époque neutre, où l'on rejette commodément tout ce qui n'est plus de la renaissance, tout ce qui n'est pas encore franchement moderne. Il serait peut-être bon, dans la pratique, de fixer la clôture de la renaissance à l'année 1589, et de placer les débuts de l'art moderne en 1643, abandonnant à une sorte de chaos et de débrouillement la lacune qui existe entre ces deux dates. Cet art moderne est d'ailleurs étranger à ces recherches.

ARTIFICE. Œuvre d'art. Souvent, avec une allusion mystérieuse. Ce mot, dérivé d'*artificium*, s'appliquait aussi aux instruments et engins de l'industrie, ainsi qu'à la partie secrète d'un métier et d'une œuvre

(A) — Les maîtres de tous les metiers et artifices qui sont à Laon. — (Ordonn. des rois de France.)

(B) 1394. Et aussi certaine quantité de — morceaulx de cuivre, à fourme de gettons, non signez et autres ferremens et artifices à faire monnoye. (Lettres de rémission.)

(C) 1562. Dessus (le Pont Neuf de Paris) sont édifiées, par symetrie et proportion d'architecture, lxviij maisons, toutes d'une mesure et mesme artifice de pierre de taille et brique. (Corrozet. Antiq. de Paris.)

(D) 1584. On a trouvé, aux ruines de Rome, une statue d'artifice tant accomply qu'il est estimé divin. (Bouchet. Sérées.)

(E) 1610. Lintlaer flamand voulait, en 1604, construire un moulin, servant à son artifice, en la seconde arche du Pont Neuf, du costé du Louvre. (Mém. de Sully.)

ARTISTE Ce serait ici l'occasion de parler de la séparation qui, à partir du XIVe siècle, commença à s'établir entre l'art et le métier, entre l'artiste et l'ouvrier, mais il y a un livre à écrire sur cette distinction fatale, qu'avec le temps et l'assistance de Dieu nous parviendrons à effacer. En 1260, lorsque tous les métiers, écoutant l'appel bienveillant d'Etienne Boileau et leur intérêt bien entendu, allèrent au Châtelet faire enregistrer les us et coutumes, qu'ils avaient eux-mêmes librement établis, il ne fut pas question d'art; les orfèvres, les sculpteurs, les peintres, les huchiers, etc., se divisèrent la besogne de l'imagerie et toutes les autres spécialités de travaux par lesquels l'homme parvient à rendre sa pensée et à exprimer son sentiment, à montrer son goût pour le beau et l'élégance, quels que soient d'ailleurs les matières ou l'objet qu'il a sous la main. Mais, dès 1303, on revient sur cette heureuse fusion, on s'attaque à ce qu'on appelle une confusion, et, comme il était impossible de fixer des limites dans les créations de l'art, on choisit pour ligne de démarcation la destination des objets. Ce qui est pour l'église est de l'art, dit-on; le reste appartient au métier. En dépit de cette tentative, pendant plus de 300 ans encore, l'artiste fut un être inconnu ou méconnu, ce mot même n'était pas dans la langue. Des hommes de talent acquirent bien une grande réputation par leur génie ou par leur habileté, mais ils ne prirent jamais un titre qui les distinguât de leurs compagnons moins bien doués. Un huchier, pour être un grand sculpteur, resta un huchier, un imagier ne changea pas de titre parce qu'il fit des chefs-d'œuvre, et ainsi des autres métiers. C'est à l'absolutisme de Louis XIV qu'on doit cette distinction, et il faut étudier la longue résistance, que les maîtrises opposèrent à la création de l'Académie d'architecture et de peinture, pour bien comprendre ce qu'il y avait de force vraie dans cette vieille organisation. Je ne puis parler ici que superficiellement de la formation du mot artiste. Les Romains nous avaient transmis leur expression pour désigner les nobles occupations comprises sous le nom d'arts libéraux. De là, on fit, au moyen âge, le magister artista ou simplement artista, pour désigner le maistre ès ars, l'appliquant à la philosophie et aux lettres plutôt qu'aux arts manuels. Quand il était question de ceux-ci, le mot artes désignait les corps des métiers, sans considération d'individus, et les maîtres dans ces métiers purent bien porter aussi le titre d'artifex ou de maistre ès ars, qui n'indiquait qu'une supériorité de talent sur leurs valets et leurs apprentis, sans placer leur besogne dans une classe différente ou dans une sphère supérieure. Ainsi, dans toute la littérature du moyen âge, et dans sa langue, les mots ouvrier et artisan furent la traduction exacte du latin artista (conservé dans la langue romane), et si, par exception, un poëte écrit artiste, c'est une variante d'artisan sans plus de portée et sans autre signification. Robert Etienne, recueillant en 1539 tous les termes propres aux arts, fait vingt articles, et n'insère ni le mot artiste ni le mot artisan, mais, à l'article ouvrier, il réunit toutes les

locutions latines. Cotgrave, en 1611, traduit artiste par master of art, mais il reporte toutes les locutions populaires à ouvrier. Jean Nicot, en 1606, après avoir donné 22 définitions du mot art, réunit artiste et artisan dans une même signification qu'il traduit par artifex. Monet, en 1636, introduit timidement un artiste ouvrier, et l'Académie elle-même, dans la première édition de son célèbre dictionnaire, acceptant la distinction entre l'artisan et l'artiste établie par la création même de sa sœur l'Académie de l'architecture, peinture et sculpture, ne semble pas accorder encore à ce dernier mot une grande popularité.

Aujourd'hui, après deux siècles d'exercice incontesté de leur puissance et de leur titre, les artistes tendent à suivre de nouveau les errements du moyen âge, en prenant rang dans les expositions de l'industrie, après avoir contribué à l'admirable perfectionnement de ses œuvres. Encore un peu de temps, et le mot d'artiste sera un non-sens, comme il a été sans signification dans tout le moyen âge. On sera un ouvrier peintre, sculpteur, menuisier, orfévre, un ouvrier de talent ou sans talent, on ne sera pas un artiste, imitant en cela Dieu lui-même, le grand ouvrier du monde.

(A) 1150 *. Plus sap d'aquel art c'us artifiers. (Roman de Gerard de Rossillon.)

(B) 1235. Dominus stoldus — de civitate Florentiæ, factus fuit Potestas per artes civitatis Reginorum, sive per societates mesteriorum (Mem. Potestatum Regiens. ap. Muratori.)

(C) 1298. Il mandoit à l'Apostoile que il li deust mander jusque à cent sajes homes de la cristiene loy et que encore seusent les sept ars. (Marco Polo.)

(D) — Il est voir que les homes de Toris vivent de mercandies et d'ars, car il i se laborent maintes dras à or et de soie et de grant vaillance.

(E) 1300 *. En totas las vij artz sui assatz connoissens. (P. de Corbiac.)

(F) 1396. Sachent tuit que je, Thevenin Angevin, confesse avoir receu, de MS. le duc d'Orléans, la somme de quarante frans pour paier les escripvains, enlumineurs et autres ouvriers qui font le livre nommé le Mirouer hystorial. (D. de B. 5725.)

(G) 1398. A Colart de Laon, paintre, — pour cause d'avoir fait, plusieurs choses touchant son mestier. (D. de B. 5825.)

(H) 1407. L'ostel de maistre Jaques Duchié en la rue des Prouvelles, la porte duquel est entaillié de art merveilleux — là estoit une fenestre faite de merveillable artifice. (Voyage de Guillebert de Metz.)

(I) 1417. Unes belles heures, très bien et richement historiées — couvertes de veluyau vermeil, à deux fermoers d'or, esquelz sont les armes de MS. de haulte taille et par dessus les dites heures a une chemise de veluyau vermeil doublé de satin rouge, lesquelles heures monseigneur (le duc de Berry) a fait faire par ses ouvriers et ont esté prisées, avecques une pippe garnie d'un fin balay ou milieu pesant vint caraz et quatre per les fines rondes entour pesant chacune quatre caraz, — viij^c lxxv liv. (Inventaire du duc de Berry.)

(J) 1461. A maistre Claix et Guillaume Fors, tailleurs d'ymaiges, pour leurs salaires d'avoir fait et taillé deux tabernacles — par taxation faite par ouvriers à ce cognoissants (D. de B. 1869.)

(K) 1493. Toutes gens, usans de maulvaiz arts, doibvent estre prins et constitués prisonniers par les juges ordinaires. (Cri du Prévost de Paris, cité par Monteil.)

(L) 1495. Pour la nourriture de xxij hommes de mestier — lesquelles personnes icellui seigneur (le roi) a fait venir du dit Napples pour ouvrer de leur mestier à son devis et plaisir. (Quittance. Voyez la renaissance des Arts à la Cour de France, tome II)

(M) 1500. Une targe d'acier poly, bordée de fin laiton, garnie de clairs rubis et de chrysolites, richement esmaillée de main ouvrière à histoires antiques. (Jean le Maire des Belges.)

(N) 1539. Ouvrier, fabricator, opifex, operarius, artifex. — (R. Estienne.)

(O) 1540.
Le roy ou gyst mon support,
A qui les Yndoys sont submis,
Ma cy envoyé et transmis
Pour trouver ung très bon artiste
Qui soit bien entendu et miste
Pour faire ung palais royal. (Actes des apôtres.)

(P) 1606. Artisan ou artiste, artifex, opifex. (Nicot.)

(Q) 1694. Artisan, ouvrier dans un art méchanique, homme de mestier.

(R) — Artiste, celui qui travaille dans un art. Il est dit particulièrement de ceux qui font les opérations magiques. (Dict. de l'Académie.)

ASSIETTE. Imposition, lieu où l'on s'asseoit, les pans, côtés et places planes où l'on peut asseoir quelque chose. Les plats n'ont été, que très tard, appelés des assiettes, et seulement par extension du mot Assiette dans l'acception du service de la table, de ce qu'on asseoit tout ensemble sur la table, puis de ce qu'on asseoit dans le plat.

(A) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, nº 267.

(B) 1377. Combien que le Roy eut ordonné (pour le diner de l'empereur) iv assiettes de xl paires de mets, toutesfois par la grivance de l'empereur, le roy en fist oster une assiette et n'en servit on que troys qui font xxxiv mets sans le deux entremets. (Chronique de Saint-Denis.)

(C) 1379. Une couronne en laquelle a xiiij assiettes, dont il y a, en iiij assiettes, iiij grans rubis balais et, en iij autres assiettes, iij grosses esmeraudes. — (Inventaire de Charles V.)

(D) — Un grand cercle ouquel a viij assiettes et, en iiij d'icelles, a en chascune ix grosses perles, iiij esmeraudes et viij diamans.

(E) — Une ceinture en laquelle a lx assiettes et, en xxx d'icelles, a en chacune deux saphirs.

(F) 1416. Pour une assiete d'or, faicte en manière d'un colier pour mettre et servir en plusieurs manières d'abillemens. (D. de B. 463.)

(G) 1460. Lesquels compaignons alèrent boire en une taverne — et comme ils furent assis en une assiete en bas—et icellui Pierrequin en une assiete en haut. (Lettres de rémission.)

(H) 1586. Une assiette quarrée d'argent, doré. (Invent. de Marie Stuart.)

(I) 1599. Trente cinq assietes, d'argent tout blanc — poisant ensemble trente deux marcs — ijc iiij escus, xv s. (Inv. de Gabrielle d'Estrées.)

(J) — Six assietes d'argent vermeil, doré plain, poisant ensemble six marcs, cinq onces, six gros — liij escus.

(K) 1633. Trois assiettes à cadenat vermeil doré, poinçon de Paris. (Comptes des ducs de Lorraine.)

ASTRALABE. Astrolabe, instrument astronomique qui servait à mesurer la hauteur des astres; il est remplacé par les cercles et les sextans. Il servait aussi dans les opérations d'astrologie, et ainsi s'explique l'emploi des matières précieuses dans sa fabrication. Voyez au mot *Ays*, citation (N), et au mot *Espère*.

(A) 1379. Un astrolabe, qui est de cuivre, rond. (Inventaire de Charles V.)

(B) 1380. Un astralabe de cuyvre prinse par le Roy NS. et donnée à MS. le duc de Bourgoingne. (Comptes royaux..)

(C) 1399. Un astralabe d'or pesant trois marcs, trois onces, quinze esterlins. (Inventaire de Charles VI.)

(D) 1600. L'observation, c'est quand à midy on prend la hauteur du soleil. On le fait avec l'Astrolabe ; on la prend aussi avec le baston de Jacob ou arbaleste qui sert pour les estoilles. (Et. Binet. Merv. de la nature.)

ASTRONOMIE, ou plutot astrologie, les instrumens qui y ont rapport et qu'on rencontre dans les inventaires royaux servant bien plus à des opérations superstitieuses qu'à de véritables observations astronomiques. Les mots astronomien et astrologien s'emploient indifféremment pour désigner les mêmes fonctions.

(A) 1363. Un tablel mesquarré d'argent pour astronomie, a dedans plusieurs pièces. (Invent. du Duc de Normandie, dauphin.)

(B) 1462. A maistre Nicolas de Poulaine, Astrologien, pour luy aider à son deffroy d'aller quérir ses livres à Paris pour venir demeurer à Nantes. (Comptes du duc de Bretagne. Chambre des Comptes de Nantes.)

(C) 1475. Je, Nicole de Poulaine, astronomien de MS. le duc de Bourgoingne. (D de B. no 4043.)

ATOUR. C'était simplement la coëffure de la tête, tellement qu'on disait l'atour de nuit, mais ce devint, par extension, la parure en général des hommes comme des femmes, s'appliquant aux vêtemens de soie comme aux armures d'acier. De là *chambre d'atour*, lieu où l'on se pare, et dame d'atours, celle qui préside à la toilette.

(A) 1302. Les armes trenchanz resbondissent,
En pluseurs lieus au deslacier,
Sor les riches atours d'acier. (G. Guiart.)

(B) 1345. Si que tu as ton créatour
Mis en oubli, pour ton atour,
Pour ta grandeur, pour ta richesse. (Guil. de Machault.)

(C) 1352. Pour ij escrins, l'un pour l'atour ma dicte Dame (la royne) et l'autre pour garder ses chaperons. (Comptes royaux.)

(D) 1455. Lors la prent par le toupet de son atour et haulsa la paulme pour luy donner une couple de soufletz. (Ant. de la Salle.)

(E) — Je vous donne cette bourcette, telle quelle est et douze escuz qui sont dedans — si vueil et vous commande que vous la preniez. En disant ce, celléement et coyement, d'ung atour bien enveloppé la luy mist au seing.

(F) — La Royne fist présenter cent aulnes de la plus belle toille d'atour.

(G) 1459. Madame se mist en cotte simple et print son atour de nuyt. (Cent nouv. nouvelles.)

(H) 1480. Son escu estoit violet à deux lettres d'or de sa devise et sur son heaume en manière de bannerolle portoit un atour de dame. (Olivier de la Marche.)

(I) — Atour rond, à la façon de Portugal, dont les bourreletz estoient à manière de ranses et passoient par derrière ainsi que pattes de chapperons pour homme.

(J) 1500. Marcha l'un des pieds sur son atour et feit apparoir les tresses de ses beaux cheveux dorez. (J. le maire des Belges.)

ATTACHE. Une parure qui s'attache, et aussi une agrafe de manteau.

(A) 1316. Pour iv ataches à mantiaus, 6 deniers la pièce. (Comptes Royaux.)

(B) 1379. Une attache d'or qui fut à la Royne Jehanne de Bourbon, garnie de vij balays, et vij esmeraudes et y a xiij troches de perles, et y a, en chacune troche, iiij grosses perles et un diamant ou milieu et sont assises sur un bastonnet armoyé de France, pesant quatre onces. (Invent. de Charles V.)

(C) — Un collier ou attache d'or, à vj assiettes et a, en chascune, xxiiij grosses

perles, ij esmeraudes, deux rubis et un saphir ou milieu et si y a iiij entredeux où il a, en chascun, ij esmeraudes à j rubis et en toute la dite attache faut iij esmeraudes.

AUGE. On appliquait ce mot aux baignoires et à d'autres meubles. Un cercueil était aussi une auge.

(A) 1080. Scaphas dicuntur galliee auges, ubi puer balneatur, vel pedes lavantur. (Dict. Joh. de Gallandia.)

(B) 1453. Estoit le roy dedans un coffre de cyprès enchassé en un auge de plomb. (Monstrelet.)

AULTIER. Autel, on écrivait aussi auter, toutes ces variantes dérivant de Altare.

(A) 1369. Sur le grant auter de l'église de sainte Benigne de Dijon. (Ord. des rois de Fr.)

(B) 1417. Un aultier portatif de jaspre. (Invent. du duc de Berry.)

(C) 1457. Pour offrir au grand aultier, un escu. (Comptes de Bretagne.)

(D) 1460. Près du grant aultier je me mis
A genoulx, priant nostre Dame. (Le roi René.)

(E) 1466. Pour faire un parement au grand aultier de l'église Saint Pierre. (Comptes du duc de Bretagne.)

AUMAIRE. Amaire et aumoires, de armarium et almariolum : c'était, dans l'origine, des coffres où l'on enfermait toutes choses et qu'on tenait prêts à charger sur les sommiers; plus tard, ce fut des armoires fixes et, selon ce qu'on y plaçait, la bibliothèque, la chambre d'atour, le buffet, le garde-manger, etc.

(A) 1180. Cele estoire trouvons escrite
Que vous vueil raconter et retraire,
En un des livres de l'amaire
Monseigneur S. Père à Biauvès,
De là fu cist livres retrait. (Le Roman d'Alexandre.)

(B) 1316. Pour refaire les aumoires la royne et remetre les en la tour au Louvre là où ils aveient esté autrefois, xlij s. (Comptes royaux.)

(C) 1398. A Simonnet Aufernet, huchier, pour unes aumoires neusfves, de bois d'Irlande, de vij piés et de deux de hault et de vj piez de long, à iij estages, de deux aufoncées ainsi qu'il appartient, achetées pour mettre dedans les garnisons de pelleterie pour le Roy NS., — viij liv. p. (Comptes royaux.)

(D) 1399. Croix d'or estans ès aumoires, au haut estaige devers la cheminée de la tour des joyaux, à la bastide St Anthoine.

(E) 1405. Les aumaires dedens lesquelles estoient les dites tasses estoient entreouvertes. (Lettres de rémission.)

(F) 1440. Almary or almery, almarium. — Almery of mete kepynge, cibutum. (Promptorium, parvulorum, publié par A. Way.)

(G) 1599. Une paire d'armoires, à quatre grands guichets, de bois de chesne, servans à mettre habiz, garnies de leurs serreures fermans à clef, prisées six escus. (Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

(H) All my lytell bokes I putt in almeries (scriniis) all my greatter bokis I putt in my lyberary. (Horman.)

***AUMOSNIER.** C'était une vertu, c'était aussi une charge, il y avait aumosnier, soubs aumosnier, clerc de l'aumosne et le reste. Voyez *Pot* et *Corbeille à aumosne*.

(A) 1372. S'y vestoit la haire et faisoit grans abstinences et estoit grant aumosnier aux povres. (Chev. de la Tour, Enseign. des Femmes.)

(B) 1407. A maistre Pierre Prohete, clerc de l'aumosne du roy, pour l'achapt

de xxvj pourceaux, — pour distribuer comme il est à faire chacun an, — pour iceulx avoir fait mener en l'hostel du soubz-aulmosnier. (Comptes royaux.)

(C) 1453. Moult fu cet empereur large aumosnier aus povres. (Monstrelet.)

AUMOSNIÈRE. Petit sac qu'hommes et femmes portaient à leur ceinture, et qui, dans l'origine, avait été la bourse des aumosnes; il contenait la bourse d'argent et souvent la remplacait. Les Orientaux, dont le costume, au moyen âge, avait beaucoup d'analogies avec le nôtre, portaient aussi ces petits sacs, et nos croisés rapportèrent de leur voyage des aumônières sarrazinoises, dont l'imitation créa dans Paris un corps de métier d'autant plus nombreux que la mode de ces aumônières, brodées en soie ou en fil d'or, était plus générale. Nous avons ses statuts de 1260 et 1299. Voyez *Allouyère* et *Escarcelle*.

(A) 1250 *.
Cis pelerin, qui là dormoit,
Une riche aumosnière avoit
Qui ert laciée à sa corroie. (Roman du Renard.)

(B) 1260. Tit. lxxv des merciers. Nus ne nulle ne puet faire faire ne acheter aumosnières sarrazinoises où il ait mellé fil ne coton aveques soye. (Statuts des mestiers, recueillis par Et. Boileau.)

(C) 1269. Aumosnières à las de soye. (Compte ap. Du Cange.)

(D) 1299. Des faiseuses d'aumosnières sarrazinoises. C'est l'ordenance, l'acort et l'établissement que les personnes cidesouz nommées, mestresses et ouvrières de la ville de Paris de faire aumosnières sarrazinoises, conjoinctement ensemble, sans divizion, — ont faite, ordené et acordée entre elles. (Statuts des mestiers.)

(E) 1300.
Lors a de s'aumosnière traite
Une petite clef bien faite. (Roman de la Rose.)

(F. (1320)
J'ai les diverses aumosnières
Et de soye et de cordoan
Que je vendrai encor oan
Et si en ai de plaine toile. (Dict. du Mercier.)

(G) — Comme fit Judas qui portait la bourse des aumosnes, qu'on faisoit à notre seigneur J.-C., son maistre, desquelles aumosnes il soustraioit et retenoit une partie en ses boursaus pour nourrir lui et sa famille. (Les triomphes de noble dame.)

AUMUSSE. Aumuce, Almucium, Almucia et Aumucia, coiffure rembourrée, destinée à soutenir la couronne et à préserver la tête. On distingue, dans les citations suivantes, l'aumusse du chappel et l'aumuce du bassinet, je laisse de côté l'aumuce, en tant que coëffure, et sans l'addition de la couronne et du chappel, on sait que dans cette acception c'est une coeffure ecclésiastique.

(A) 1351. xcix grosses perles rondes, pour mettre en l'aumuce qui soutint la couronne du roy à la feste de l'estoille. (Compte cité par Du Cange.)

(B) 1377. Or issirent-ilz de Paris et encontra le roy, l'empereur son oncle, assez près de la chapelle, entre S. Denys et Paris. A leur assemblée, l'Empereur osta l'aumusse et chaperon tout jus et le roy osta son chapel tant seulement. (Chron. de Fl.)

(C) 1399. Et est l'aumusse de la dite couronne de veluyau asuré, à une croisiée d'or esmaillée de fleurs de lys, semée en chacun quartier de seize estoilles d'or. (Invent. de Charles VI.)

(D) — Et a ou chappel huict bastonnez dont en chacun a quatre grosses perles et est l'amusse de la dite couronne de veluyau azuré sur laquelle a une croisiée d'or garnie de pierreries.

(E) 1399. Une couronne d'or, à mettre sur un bassinet, contenant seize pièces, dont il y en a huict garnies chacune de huict perles.

AURICHALCUM ou Orichalcum. Le laiton. Du grec ὄρος et χαλκος, cuivre de montagne. Ce terme, qui ne se trouve pas dans Homère, est employé par Platon et a traversé toute l'antiquité, en désignant diverses combinaisons de cuivre et de cadmie fossile ou calamine, de cuivre et d'étain, de cuivre et de zinc, sans compter qu'il s'appliquait à un alliage merveilleux dont je n'ai pas à m'occuper. Au moyen âge, il désigne tout franchement le laiton et se transforme par contraction en archalcum et archal; nous l'avons conservé dans la locution de fil d'archal. Voyez ce mot et l'article *Leton*.

(A) 500*. Aurichalco autem illa ratione comparavit (pedes), quod ex ære fit, cum igne multo et medicamine adhibito, perducitur ad aureum colorem. (Primase. Comment. in Apoc.)

(B) 600*. Fit autem ex ære et igne multo, ac medicaminibus perducitur ad aureum colorem. (Isid. de Séville.)

(C) 1350. Auricalcum, ut dicit Isidorus, est dictum eo quod cum sit es, sive cuprum, resplendet superficialiter sicut aurum. (B. de Granville.)

(D) 1372. Laiton, si comme dict Ysidore, est ung dur métail qui par dessus reluist comme or. (Le Propriétaire des choses, trad. de J. Corbichon.)

AUTEL FIXE. La table de la sainte Cène, et le tombeau où les martyrs renouvelèrent avec leur sang le saint Sacrifice, ont servi de type aux autels; la table, chez les chrétiens d'Orient et encore aujourd'hui chez les Grecs, le sarcophage chez les Latins. Je ne puis m'occuper ici de l'autel et de son ameublement, je réserve ces recherches qui ont été longues et mes citations qui sont trop nombreuses, me contentant de parler des autels portatifs qui entrent dans les collections d'objets d'art.

AUTEL PORTATIF (Altaria portatilia, altare gestatorium, lapis itinerarius.) Dans ses expéditions contre les Perses, Constantin portait avec lui un tabernaculum, un autel portatif, et ses troupes l'avaient imité (Socrat. Hist. eccles. lib. 1, c. 14. Sozom., lib. I, cap. VIII. Nicephor. lib. VI, c. 46). Ce tabernacle prit pied dans l'église quand la religion eut des demeures fixes, et servit de réceptacle aux ciboires contenant les hosties consacrées; en même temps il se traduisit en Altaria portatilia, autels portatifs, selon les obligations de chacun, au milieu des vicissitudes d'une vie presque nomade. Dans les rudes temps de l'Apostolat, c'est-à-dire jusqu'au xe siècle, il fallait dire la messe au milieu des champs, au fond des forêts, là où le zèle chrétien et les chances heureuses ou malheureuses portaient l'apôtre. La première table venue aurait suffi pour le divin sacrifice si cette table avait été sans souillure, mais dans l'incertitude, et pour s'assurer contre un danger, on porta, avec les vases sacrés, la table d'autel; seulement comme les difficultés du transport ne permettaient pas un grand appareil, on se contenta du dessus de la table, du superaltare, et ce dessus de table n'ayant pour but que de recueillir ce qui pourrait tomber de parcelles du pain et de gouttes du vin consacré, on le fit très-petit. On en réduisit même peu à peu les dimensions à tel point que les évêques en durent fixer, à peu près à vingt pouces, le minimum de longueur. C'est ainsi que nous les trouvons dans les tombeaux, dans les

trésors de quelques églises, c'est ainsi qu'ils sont décrits dans les inventaires des rois, des princes et des riches seigneurs. Là seulement, comme dans d'autres textes, il faudra distinguer les dessus d'autel fixes, qu'on retirait après la messe pour les enfermer dans le trésor avec les vases sacrés, de crainte des voleurs, et l'autel portatif qui avait d'autres dimensions. Ils sont désignés les uns et les autres de la même manière. Il me suffira de dire en quelques mots quelles étaient les matières et la forme adoptées pour faire un autel portatif. Un carré, long d'au moins 20 pouces, exceptionnellement un disque. Les métaux, or et argent doré; les pierres rares, telles que le porphyre, le jaspe, l'agathe, le marbre, le jais; des bois précieux comme l'ébène, l'aloès, le cyprès servant d'encadrement. Ces belles matières encadrées elles-mêmes dans du cuivre, de l'argent doré ou de l'or, travaillés en niellure, en repoussé, en émaillure et ornés de pierres précieuses. Dans un coin une place réservée pour les reliques. Cet autel portatif avait son ameublement portatif. On installait toute la chapelle suivant les circonstances, et on plaçait la table d'autel soit sur les pieds qu'on portait avec elle, soit sur toute autre chose propre à cet usage, soit enfin sur la caisse même qui lui servait d'enveloppe. Au milieu de mes lectures, j'ai extrait les passages suivants qui m'ont paru dignes d'attention.

(A) 1104. Habet secum in sepulcro altare argenteum et corporalia. (Reginald de Durham.)

(B) 1295. Super altare de Jaspide ornatum, capsa argentea deaurata et dedicata in honore beatæ Mariæ et omnium Virginum. (Invent. de S.Paul de Londres. Voyez dans ce Glossaire, au mot *Jaspe sanguin*.)

(C) 1322. Altare viatica secum portari faciant, in quibus singulis diebus coram se honeste et devote missam faciant celebrari. (Collectio Concil. hisp.)

(D) 1338. Ij tables de yban (ébène) pro superaltars. (Kalendars of the Exchequer.)

(E) 1353. Ut liceat vobis habere altare portabile, cum reverencia et honore, super quod in locis ad hoc convenientibus et honestis possit quilibet vestri per proprium sacerdotem idoneum missam et alia divina officia, sine juris alieni prejudicio, in vestra presencia facere celebrari. (Bulle du pape Clément VI.)

(F) 1360. Invent. du duc d'Anjou, 61.

(G) 1375. De l'autel portatif qui est de pierre de marbre ou d'autre pierre enchassée en fust, se la pierre benoite cheoit dudit chaters, elle devroit estre remise en iceluy ou en autre fust — et puet on le dit autel portatif transporter de lieu en autre sans qu'il en soyt de riens à reconcillier. (Jehan Goulain, traducteur du Rationale.)

(H) 1376. Altare marmoreum portatile — un petit autel portatif de marbre vert. (Invent. de la Sainte-Chapelle de Paris.)

(I) 1379. Deux autelz à chanter, de jaspre, enchassilliez en bois. (Inv. de C.V.)

(J) 1300. Si dona un riche autel porteiz de marbre pourfire, tout quarré.

(K) 1380*. Domina Petronilla de Benstede dedit sancto Albano unum super altare rotundum de lapide jaspidis subtus et in circuitu argento inclusum; super quod, ut fertur, sanctus Augustinus Anglorum apostolus celebravit. (Invent. de l'abbaye de Saint-Albans, ap. Alb. Way.)

(L) 1389. A Pierre du Fou, coffrier, pour un gros coffre de boys, couvert de cuir, fermant à clef — pour mettre et porter les livres et reliques de la chappelle de Madame la Royne, lxiij s. p. A luy pour une paire de coffres de boys couverts de cuyr, fermans à deux clefs, garnys de cros et courroyes, l'un des dits coffres pour faire autel pour la petite messe du Roy, Monseigneur, ix liv. xij s. (Comptes royaux. Les Duc de Bourgogne, tome IV.)

(M) 1389. A Robin, le tombier, demourant à Paris, pour deux petits autels benoist de mabre portatifs, enchassilliez en bois d'Illande — pour servir en la chappelle du Roy, xlviij s. p.

(N) — Pour deux estuys carrez de cuir bouly poinsonnez et armoyez — pour mettre et porter, c'est assavoir en l'un, mes tableaux de la ditte chappelle et en l'autre un petit autel benoit, portatif, de mabre enchassillié en bois d'Illande, — xxxij s. p.

(O) 1391. Pour un estuy de cuir boully, poinsonné et armoyé pour mettre et porter la pierre à chanter la messe en la chapelle dudit Ms. le Dauphin, xviij s. p. (Comptes royaux.)

(P) 1398. Pour deux autels benois de madre (marbre) noir, enchassillez en bort d'Illande. (Comptes royaux.)

(Q) 1399. Un autel benoist d'une pierre vergée rougeastre assis sur quatre pates de lyon autour duquel sont trente quatre demy imaiges d'argent, doréz, enlevez à plusieurs esmaux. (Invent. de Charles VI.)

(R) 1407. Pour un autel portatif de marbre noir enchassillé en bois d'Illande, par lui acheté en la ville de Tours, ou mois de décembre — pour servir en la chapelle du Roy, NS., au lieu d'un autre semblable autel qui avoit esté cassé et rompu au voyage que le dit Seigneur fist lors audit lieu de Tours. Pour ce — xxxij s. p. (Comptes royaux.)

(S) 1417. Un aultier portatif de jaspre, garni d'argent, esmaillé à l'entour de la vie de NS. et de Nostre Dame, et siet sur quatre petis leonneaux — lxx liv. t. (Invent. du duc de Berry.)

(T) — Une pierre de marbre pour faire un aultier portatif — xl sols t.

(U) — Une pierre de jaspe vermeil pour aultier — vj liv. t.

(V) — Un aultier portatif de pierre de marbre, garny dessoubz de cuivre doré et soubz les bors d'argent véré et d'esmaulx — lx s. t.

(X) 1432. Item pour ung autel de malbre enchacié en bois, xij s. (D. de B. 961.)

(Y) 1467. Une pierre d'autel enclose en ung tableau de bois rouge. (D. de B. 2166.)

(Z) 1479. Au chappelain de Ms. d'Hyppone pour son sallère d'avoir fait beneir ung autel portatif servant a la dite librairie pour célébrer des messes. (Arch. de Rouen. Les Ducs de Bourgogne, t. IV.)

(AA) 1599. Une petite pierre d'autel de marbre servant à mettre sous le calice. (Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

AUTEL DES RELIQUES. Il y avait dans les grandes églises, au fond de l'abside, un autel des reliques surmonté d'une estrade sur laquelle s'étageaient des reliquaires de toutes formes, plus éclatants les uns que les autres. A la Sainte Chapelle de Paris, qui était une chapelle de reliques, le maître-autel était surmonté d'un second autel, surmonté lui-même par les grandes reliques. Des vis en bois, charmants escaliers tournants, donnaient accès à ces précieuses étapes.

(A) 1354. Pour deniers paiés à Jehan de Lille, orfèvre, pour j siège qu'il fist du commandement du Roy pour séoir de lèz les saintes reliques en la Sainete Chapelle de Paris — iiij escus. (Comptes royaux.)

AUTEL (Table de dessoubs d'). Lorsque l'autel était isolé au milieu du chœur, il ne pouvait avoir la décoration appelée retable ou table de dessus, mais il avait son parement qui enveloppait l'autel et qu'on appela table de dessous, quand il était solide. Ce parement fait en repoussé d'or, d'argent et de cuivre émaillé, ou bien couvert de peinture, était monté sur châssis de manière à pouvoir être rapporté dans le trésor de la sacristie aussitôt le service fini. Il s'est conservé à Florence, à Milan, à Venise, etc., des

autels d'or. Celui que l'empereur Henri donna au XIe siècle à l'église de Bâle a été longtemps en vente à Paris.

(A) 1407. La table du grant autel dessus (l'autel de Notre-Dame de Paris) et celle de desoubz sont d'argent dorez. (Guillebert de Metz)

(B) 1469. Un parement d'ostade noire pour le grant aultier, dessus et dessous, auquel dessus est le jugement, de broderie et à celui de desouz est la suscitation du Ladre, lequel parement a donné ledit maistre Robert Poictevin. (Invent. de Saint-Hilaire de Poitiers, cité par M. Vallet de Viriville.)

AUTEL (Table de dessus d'). Quand l'autel était adossé au mur, il était surmonté d'un tableau peint ou sculpté, qui se fermait au moyen de volets; on appela cette décoration la table de dessus, ou (bien un revers et plus tard un retable. Dans les voyages l'autel portatif était toujours ainsi décoré.

A) 1396. A Colart de Laon — pour peindre bien richement le tableau de bois qui est sur l'autel de la chapelle dudit duc aux Célestins. (Les Ducs de Bourgogne, 5702.)

(B) — A un povre homme, hermite, deux frans, lesquels MDS lui a donnez de sa grace especial, pour cause de ce qu'il lui avoit baillé un petit tableau benoit enchacillé, pour dire messe. (D. de B. 5717.)

(C) 1399. A Jehan du Liége, charpentier, pour avoir fait, de son dit métier de charpenterie, les ouvraiges qui s'ensuivent, c'est assavoir : un revers sur l'autel de MS saint Jean où l'en baptise les enfans. (D. de B. 5892.)

(D) — Deux xijnes de peaulx taintes — pour mettre et emploier au revers qui est sur l'autel de la chapelle que MS (le duc d'Orléans) a fait faire en l'église Saint-Pol, à Paris. (Les Ducs de Bourgogne, 5895.)

AVELAINE. Dans la citation suivante n'est-il pas question d'une alabandine (voyez ce mot). J'ai vainement cherché dans les lexiques et creusé mon cerveau. Vingt sols tournois était le prix d'une très-belle pierre sans monture et son étui prouve qu'elle était précieuse.

(A) 1416. Une avelaine, estant en un estuy de cuir, prisée, xx sols t. (Invent. du duc de Berry.)

AVIGNON (Argent d', façon d'). On désigne ainsi en général de l'orfévrerie blanche. Voyez tous les inventaires des XIVe et XVe siècles.

(A) 1360. Inventaire du duc d'Anjou. 421, 488, 547, 548, 551, 552, 555, 577, 602, 609, 640, 662, 693, 694.

AXURES. Viandes rôties et particulièrement les parties intérieures de l'animal, de Assus et Assura, conservé en espagnol dans Assadura.

A) 1363. Un saphir pour le faire mettre au bout d'une fourchette à prendre axures en une escuelle. (Invent. du duc de Normandie.)

AYS. Ais et Ayz, petite planche, de Assula, Ascella, Aessella, Aissella, Aisil. Je ne m'occuperai ici de ce mot que dans son application aux ais des reliures. On verra que ces ais étaient tantôt en or et en argent, tantôt en bois recouvert de plaques d'or ciselées, repoussées ou émaillées, tantôt incrustés de bas-reliefs en ivoire ou en métal, et surchargés de pierreries. On ménageait dans ces épaisses reliures la place pour mettre des reliques, des portraits, des lunettes. Quand l'un de ces ais était en cristal, le livre n'était que figuré, c'était en réalité une boite et elle contenait des reliques. Voyez au mot *Texte*.

(A) 1328. Unes heures couvertes d'ais esmailliés, garnis de perreries, prisiées, ais et tout, xxviij lib. (Invent. de la Royne Clémence.)

(B) 1352. Un Euvangelier et ung epistollier dont les ays sont d'argent dorez à ymages enlevez, c'est à scavoir l'Euvangeliste d'un costé, de Dieu en sa majesté et des iiij Euvangelistes et de l'autre le crucefiement esmaillié autour des bois des armes de la Royne Jeanne d'Esvreux. (Comptes royaux.)

(C) — Unes heures de Nostre Dame qui ont les ays d'or garnis de pierrerie.

(D) 1355. Unes petites heures de Nostre Dame dont les aez sont d'or, prisiées lx escus. (Comptes royaux.)

(E) 1360. Invent. du duc d'Anjou. 57.

(F) 1379. Un ays a livre, où il y a un grand camahieu, et est garny d'or et de menue pierrerie et en y fault grand foison. (Invent. de Charles V.)

(G) 1389. Unes grandes heures, garnies de ays d'or, à ymaiges enlevées, c'est assavoir une annciation Nostre Dame, saint Loys de France, et saint Loys de Marceille. (D. de B., 5463.)

(H) — Unes petites heures, dont les aiz sont d'or, esmaillé de une annunciation et de la gesine Nostre Dame, bordée de doze balais petits, dix saphirs et quarante perles. (D. de B., 5462.)

(I) 1399. Un livre où sont les heures du St Esprit et de la passion, très bien historiés, à deux aiz d'argent, doréz, où d'un costé est Ste Katherine et de l'autre Ste Marguerite. (Invent. de Charles VI.)

(J) — La vie de Ste Marguerite en autre petit livret, en deux aiz d'or, bordez de grenats et d'esmeraudes.

(K) — Un petit livret ou heures — et sont les ays d'or esmaillez et le derrière des dites heures brodé de trois fleurs de liz et vingt perles.

(L) 1410. Unes heures de ND., à l'usage de Rome, toutes neufves, enluminées d'or, les deux couvescles d'icelles d'or massif, sans bois, sur un des couvescles Nostre Dame droite et l'ange en manière de l'annunciacion eslevés et esmaillés de blanc, de rouge et de pers. (Voyez cette curieuse description dans les Ducs de Bourgogne, n° 6190.)

(M) 1416. Une bible en françois, escripte de lettre françoise, tres richement historiée au commencement — garnie de trois fermoers d'argent dorez, en chascun un ymage esmaillé des iiij Euvangelistes et sont les tixus de soye vert et dessus l'un des ais a un cadran d'argent doré et les xij signes à l'environ et dessus l'autre ays a une astralade avecques plusieurs escriptures — ijc l liv. t. (Invent. du duc de Berry.)

(N) 1416. Unes petites heures — très bien escriptes et enluminées — et sont toutes couvertes de deux aiz d'argent doré, où il a d'un costé un crucifiement et de l'autre part un couronnement de Nostre Dame; fermant à deux fermouers de mesmes — achetées pour le pris et somme de xxx escus d'or comptans.

(O) — Unes petites heures de Nostre Dame très bien historiées de menues histoires, dont les aiz sont couvertes d'or, ouvrez à ymaiges faiz de haute taille.

B.

BACIN A BARBIER et bacin barboire. Cuvette allongée, en métal, avec un anneau pour la suspendre au mur. Tous les bacins qui se rapprochaient de cette forme étaient dits bacin à barbier qu'ils fussent destinés à la toilette de la reine ou à la chaise du roi.

(A) 1352. Pour faire et forgier un grant bacin à barbier qui fu faict de deux viex de l'argent d'Avignon — pesant x marcs — baillé à Poupart, barbier du Roy. (Comptes royaux.)

(B) 1363. Un bacin à barbier, d'argent blanc et est semé de cloz d'argent sur les bors et poise x marcs vj onces et demie. (Invent. du Duc de Normandie.)

(C) 1379. Un bacin à barbier, d'argent doré, ciselé sur les bords à fleurs de lys

et pend à un annel rond, pesant xiij marcs. (Invent. de Charles V.)

(D) 1379. Un autre bacin à barbier, d'argent blanc, à un esmail de France sur le bord en droict l'anneiet, pesant xij marcs.

(E) — Un bacin à barbier, d'argent doré, esmaillié ou fons et sur les bords aux armes du cardinal de Bouloigne par dehors, pesans viij marcs, vj onces.

(F) 1387. A Clément de Messy, chauderonnier, demourant à Paris, pour deniers à lui paiez pour ij bacins de laitton pour mettre dessoubz la chaiere de retrait du Roy, — xxxij s. p. (Comptes royaux.)

(G) 1397. A Thierry Lalemant, chauderonnier, pour iij bacins d'arain en façon de bacins à barbier, pour mettre et servir ou retrait du Roy NS. dessoubz la chayère nécessaire, — xxxvj s. p. (Comptes royaux.)

(H) 1400. A Thierry Lalemant, chauderonnier, pour deux bacins à barbier, de fin laiton, — délivrés à Denisot de Poissy, fourrier de madame la Duchesse de Tourraine, pour servir à laver les chiefs de la dite Dame et des Dames et Damoiselles de sa compaignie, du prix de xx sols pièce. (Comptes royaux.)

(I) 1433. Un fer à waufres, bachin barbioire, payelle d'airain. (Compte de la maison des Ladres.)

BACIN A CRACHER. La citation suivante est bien moderne: peut-être l'usage de ce bacin, marque de propreté, n'est-il pas plus ancien.

(A) 1591. A David de Vimont, orfévre du roy, — pour ung petit bassin d'argent à cracher. (Comptes royaux.)

BACIN A METTRE LAMPE. Voyez *Lampier*.

(A) 1379. Un bacin d'argent, avec la chaine, à mettre lampes, pesant v marcs et demy. (Invent. de Charles V.)

BACINS A LAVER. L'Ordo romanus et les auteurs ecclésiastiques parlent de *gemelliones argentei*, qui sont les bacins à laver les mains, tels qu'on les recueille dans les collections, et si l'on n'a pas bien compris le sens de cette expression, c'est qu'on a voulu y trouver une aiguière avec son bacin. On ne s'expliquait pas comment deux vases de même forme, appelés par cette raison jumeaux, pouvaient servir à deux usages différents, l'un à jeter l'eau et l'autre à la recevoir; mais ces bacins de nos collections, dont l'un est toujours à biberon, sont le commentaire naturel de ces expressions, et Vossius l'avait pressenti. Ces bacins étaient en usage dans l'église et hors de l'église. Ils se conservèrent bien plus longtemps dans le culte que dans la vie privée, où on trouva plus commode de se servir d'une aiguière pour répandre l'eau sur les mains, en augmentant les dimensions du bacin destiné à la recevoir. On peut suivre l'usage des deux bacins jumeaux, à l'église, jusqu'au XVIIe siècle concurremment avec celui des burettes. J'ai dû confondre dans un même article tous les bacins à laver, mais on n'attend pas de moi que je donné ici aucun détail sur l'usage de se laver avant et après dîner, en se levant, en se couchant. Un tableau de la vie orientale, telle qu'elle se passe de nos jours, serait le meilleur commentaire de ces mœurs disparues. Je dirai seulement que l'absence de fourchette et l'habitude de manger à deux dans la même écuelle et à plusieurs dans le même plat, rendaient nécessaire la propreté des mains, pour les autres avant le dîner, pour soi-même après. Aussi, pas une description de repas qui n'offre ce détail et l'on pourrait multiplier des exemples à l'infini, je n'ai pris dans nos poëtes qu'un passage qui semble indiquer qu'on se lavait en-

semble, au moins par galanterie. J'ai fait un article à part pour les plats, et cependant les rédacteurs d'inventaires hésitent souvent entre un plat creux et un bacin peu profond. On trouvera dans cet article les bacins jumeaux à laver mains, les bacins pour laver pieds, la chaufferette qui permettait en hiver d'en chauffer l'eau, enfin un passage d'Olivier de la Marche, qui montre combien fut grande la crainte des empoisonnements puisqu'on essayait même l'eau destinée à laver les mains. On compte dans l'inventaire de Charles V vingt-quatre bacins à laver, tous émailliés ou niellés et pesant ensemble 180 marcs, 5 onces d'or, et cinquante-neuf bacins d'argent doré du poids de plus de 450 marcs d'argent. Ces bacins servaient à laver la vaisselle dans la salle du banquet et à tous autres usages; quand ils servaient à laver les mains, cela est dit. On remarquera que deux de ces derniers sont mis sur des pieds. Dans le travail, qui complètera celui-ci, et que je fais d'après les monuments figurés, je choisirai quelques exemples, parmi les nombreuses miniatures illustrant la Bible, qui montreront comment on présentait aux hôtes, fût-ce même à des anges comme dans la maison de Lot, le bacin à laver, et je devrai remarquer que cette interprétation de la vie asiatique par nos peintres des XIIIe et XIVe siècles, qui ne faisaient en cela que lui appliquer leurs propres habitudes, avait pour elle la vérité et la couleur locale orientale.

(A) 1260.

Puis fist on les napes oster,
Et por laver l'iaue aporter,
Li chevalier tout premerains
Avec la comtesse ses mains
Lava et puis l'autre gent tout. (Fabliaux.)

(B) 1334. A Guillaume le Mire pour faire deux tuiaux au bacin à laver et pour l'esmaillure. (D. de B. no 5326.)

(C) 1347. Duos ciphos argenteos esmaltatos et intus laboratos ad modum foliorum vineæ deauratorum. (Invent. du Dauphin.)

(D) — Unum magnum ciphum, cum pede, argenteum, deauratum, laboratum et esmaltatum intus et extra, signatum in pede cum scutelis esmaltatis, factis ad arma hospitalis sancti Johannis Jerosolymitani et in fundo ejusdem ciphi, superius cum uno esmalto continente duos milites equites admodum hastiludentium et unum portantem scutum ad arma hospitalis et alium scutum cum uno scorpione.

(E) — Unum ciphum de jaspide.

(F) 1347. Exhibuit duos magnos bachinos argenteos pro manibus abluendis esmaltatos et deauratos intus et in parte superiori. (Inventaire du Dauphin.)

(G) 1351. A Roger de Paris, pour iij grans bacins d'arain pour laver les piez de nosdiz seigneurs. (Comptes royaux.)

(H) 1360. Invent. du Duc d'Anjou. 2, 27, 259, 291, 581 à 593, 596, 598 à 600, 602 à 648.

(I) 1363. Deux bacins à laver, dorez par les bors, à un esmail des armes Monseigneur au fons et poisent xvj marcs. (Invent. du duc de Normandie. Voyez dans cet inventaire les nos 252 à 262 et 443 à 449.)

(J) — XXII platz d'or pleins, semblables, sans esmaux et deux bacins d'or à laver à deux esmaux au fonds des armes de Monseigneur et xx henaps d'or pleins à tour de lampe.

(K) 1372. Ij bacins d'argent à laver, dorez, à esmaux dedans de Sanson Fortin, prisié iiij xx xviij francs. (Compte dut est. de la Royne.)

(L) 1379. Deux bacins d'or à laver mains, à un esmail de rose ou fons, esmail-

liez de France et semez de petits escussons de France sur les bords, pesant xix marcs d'or. (Invent. de Charles V.)

(M) 1379. Deux autres bacins d'or de semblable façon, pesant xvj marcs vj onces.

(N) — Deux petits bacins cizelez, à ij esmaulx à ymages, pesant x marcs d'or.

(O) — Trois bacins pareils et trois chaufètes, lesdits bacins esmailliez d'escuçons de France sur les bords, pesant xlvij marcs, vij onces d'or.

(P) — Le grand bacin d'argent blanc, armoyé ou fons des armes de France, pesant lv marcs.

(Q) — Une paire de bacins d'argent à laver, parfonds.

(R) — Deux bacins de chappelle, d'argent dorez, en chascun une rose ou fonds, à un esmail de deux dames qui tiennent deux faucons et semez sur les bords d'esmaux à oyseaux de proye, pesant x marcs et demy.

(S) — Deux grands bacins à laver, verrés et ou fonds deux esmaux des armes du dalphin, pesant viij marcs.

(T) — Un grand bacin, d'argent doré, cizelé sur les bords et se met aux grandes festes sur un pied de fer, lequel a deux anses et est esmaillé ou fons d'une rose en la quelle a un esmail rond où sont en esmail un lyon et une dame qui le meine, pesant xxj marcs.

(U) — Deux plats d'argent doré pour chappelle, dont l'un est à biberon, cizelé sur les bords à six apostres ou fonds, pesant viij marcs, v onces.

(V) — Un bassin, ou vaisseau à laver pieds, lequel a les deux anses rompues, pesant xlvij marcs.

(X) — Deux bacins à deux becs d'asnes, d'argent blanc, sans couvescle, pesant xix marcs.

(Y) — Deux grands bacins ronds tous plains et ij chauffettes d'argent blanc — à esmaux des armes de France, pesant xxx marcs.

(Z) 1399. Deux viez bassins à laver mains, d'argent dorez et néellez par dedans, sur deux piedz, pesant huict marcs. (Invent. de Charles VI.)

(AA) 1467. Deux bachins d'argent, verez aux bortz, à deux biberons. (D. de B., 2687.)

(BB) 1474. Le maistre d'hostel appelle l'Eschanson et abandonne la table et va au buffet et treuve les bacins couverts que le sommellier a apporté et apresté, il les prend et baille l'essay de l'eaue au sommellier et s'agenouille devant le Prince et lève le bassin qu'il tient de la main senestre et verse de l'eaue de l'autre bacin sur le bord d'iceluy et en faict créance et assay et donne à laver de l'un des bacins et reçoit l'eaue en l'autre bacin et sans recouvrir lesdits bacins, les rend au sommellier. (Olivier de la Marche. Estat du Duc. p. 678.)

(CC) 1485. Il faut avoir trois gentilshommes pour porter le cierge, le scel et les bassins devant l'enfant — Les bassins d'argent, dont cestuy de dessoubz doit avoir un biberon comme une aiguiere et y doit avoir de l'eau de roses et de l'autre bassin l'on couvre cestuy là : et quand lon baille à laver aux fonts on verse du bassin qui a le biberon en l'autre et n'y a point d'autres aiguières. (Alienor de Poictiers.)

(DD) 1498. Un bacin d'argent doré pour servir à l'esglise, faict à esmaux dedans et dehors, ouquel est contenu le mistaire de la passion de Nostre Seigneur, avec les choppines (burettes) de mesmes, à mettre vin et eaue, pesant ensemble iv marcs vij onces ij gr. d'argent. (Invent. de la royne Anne de Bretagne.)

(EE) — Deux bacins plains, verez au fond, armoyez aux armes du roy, en l'un des quieulx a ung biberon, pour donner à laver, pesans ensemble vingt marcs, trois onces d'argent.

BACINS A LAVER SUR TABLE. J'ai parlé déjà dans l'article précédent de ces bacins et de l'aiguière avec laquelle on versait l'eau sur les mains. Il y avait une recette pour préparer cette eau

(A) 1363. vj bacins à laver sur table, d'argent blanc, ciselés, dorez sur les bors, qui poisent lxxij marcs. (Invent. du duc de Normandie.)

(B) — Item vj aiguières à laver, pour les dits bacins, d'argent blanc, les anses ciselées, dorées, à un esmail sur le couvescle des armes Monseigneur, qui poisent xxxvj mars, ij onces.

(C) 1393. Pour faire eaue à laver mains sur table. Mettez boulir de la sauge puis coulez l'eaue. — (Ménagier de Paris.)

(D) 1507. Un bassin lavemain. (Invent. du duc de Bourbonnoys.)

BACINS A LAVER LA TESTE. C'étaient les bacins de toilette et je cite un passage où il est question de la poudre qu'on employait.

(A) 1328. Iij bacins d'argent à lavier chief — valent lxx lib. (Invent. de la Royne Clemence.)

(B) 1352. Pour une grant bourse à mectre la cendre pour laver le chief de ma dicte dame (Blanche de Bourbon). — (Comptes royaux.)

(C) 1360. Invent. du duc d'Anjou, 597, 601.

(D) 1586. Grand bassin d'argent à laver la teste. (Invent. de Marie Stuart.)

BACIN DES OFFRANDES. On recueillait à l'église, comme encore aujourd'hui, les offrandes dans un bacin, et de là est venu un dicton populaire, rapporté par Rabelais avec une explication bouffonne.

(A) 1359-60. Le Roy, qui fu à Saint-Pol de Londres, pour offerande faicte au bacin, x escus. (Livre de la déspence de l'ostel du roy en Angleterre.)

(B) 1535. Avez-vous jamais entendu que signifie : cracher au bassin. (Rabelais.)

BACIN A PUISIER EAU. Voyez aussi *Puisete.*

(A) 1379. Un bacin d'argent blanc à puisier eaue, neellé ou fons et par dehors, pesant i marc, x esterlins. (Invent. de Charles V.)

BACIN MAGIQUE. L'antiquité, le moyen âge et les temps modernes, jusqu'au moment même où j'écris ces lignes, ont cherché l'avenir dans le bacin magique. Je renvoie à mes propres expériences. (Commentaire sur la Bible, p. 122.)

(A) 1245. Si savoit garder el bachin
Pour rendre perle et larrechin. (Rom. d'Eust. le Moine.)

BACQUET. Ce mot est dérivé de baccar, vase, et de baccus, bac, avec l'idée qui s'est conservée dans le mot vaisseau. Les baquets du moyen âge sont rangés avec les nefs dans l'inventaire de Charles V et sauf la matière, qui était précieuse, ils répondent à la signification que le mot a conservée.

(A) 1379. Un grand bacquet d'or, lequel est soustenu de iiij seraines, pesant xxv marcs, une once d'or. (Invent. de Charles V.)

(B) 1495. Ung grant bacquet, servant à mectre le vin froidir, garni de trois grands souaiges, deux aux deux bourtz et ung au mylieu, dont, en celui du hault bourt, a deux grans hanses faictes en façon de gros fil torz et au costé de chacune hance a, c'est assavoir à l'une, ung grant homme sauvaige, et à l'autre, une femme sauvaige, qui tiennent chacun un grant pavoys, esmaillez semblablement aux armes de France, et est porté, le dict bacquet, sur huict grans lyons ataichés aux souaiges d'en hault, le tout armoyé de fleurs de lis et vermeil doré, poysant cent seize marcs d'argent. (Comptes royaux.)

BAGDAD. Cette ville, de même que Damas, approvisionna longtemps l'Europe des plus riches productions de l'Orient, aussi donna-t-elle très-anciennement son nom à une étoffe fort estimée, le Baudekin ou baldaquin, mot qui s'est conservé dans l'usage pour

désigner un pavillon fait dans l'origine avec l'étoffe dite baldaquin. Cette étoffe venait aussi de Damas. Je réserve, à cet égard, mes citations pour une autre publication.

BAGHE et aussi Bague, tout ce qui composait l'avoir meuble, cette partie de la fortune qu'au moyen âge, par des temps de guerre et d'avanies de toutes sortes, on avait intérêt à tenir toujours en état de prompt départ. Ces objets se mettaient sur des sommiers, dans des coffres, baga, et sous un cuir de vache (voyez Cuirie), vacca, bacca, bage, notre vache et bâche. Riche se disait d'une personne bien baguée; quand on chargeait sa fortune sur un sommier on la baguait, et elle devenait le bagage; vous l'enlevait-on sur la grande route, on vous débaguait, comme nous disons de valise, dévaliser. Ce mot baghe, fut en général appliqué aux menus joyaux, à l'avoir le plus cher à la femme sans être de grande valeur, de là bagatelle, petites bagues. Toute chose ayant la forme du bijou était dit en fourme de bague. Nous avons conservé, au moins en province, dans la rédaction des contrats de mariage, l'expression de bagues et joyaux pour désigner les bijoux et objets précieux, propriété de la femme.

(A) 1455. Et quant le bracelet fut ou bras de ma dame Alienor mis, lors elle, du pendant de son collier ung très bel et riche affiquet print, d'une très fine et grosse perle de quatre à cinq caratz, — que au roy d'armes elle bailla, puis luy dist : Vous et vous, herauls qui estes cy, donrez vous ceste petite bague à ce tres gracieulx escuyer Jean de Saintré. (Ant. de la Salle.)

(B) 1459. Et Dieu scait si elle partit bien baguée. (Cent Nouv. nouvelles.)

(C) 1460. Ils apperçurent grand planté de sommiers dont les bagues de dessus sembloient de fin or. (Perceforest.)

(D) 1463. La Reyne d'Angleterre fut en adventure de perdre sa vie et son fils en une forest du pays, où ils furent pris et débaguez de brigands. (Hist. de Ch. VII.)

(E) 1467. Ung coffret d'yvoire, garny d'argent doré, où sont les bagues qui s'ensuivent : deux bouteilles de cristal garnyes d'argent doré, item ung doitier d'aneaulx, où il y a dix aneaulx (en tout 39 anneaux, ce que nous appelons des bagues parmi les baghes qui étaient des objets de toute nature.)

(F) 1473. A la première fois (le son du clairon) chascun troussera, baguera, et se armera. (Ord. de Charles le Téméraire.)

(G) 1490.
Ils ont perdu bagues et tentes
Despendu harnois et chevaus. (Rob. Gaguin.)

(H) 1498. La seigneurie (de Florence) eut partie des plus belles bagues et vingt mille ducatz contans. (Pillage de la maison de P. de Médicis. Commynes.)

(I) 1508. Légons pour une foys, sur tous noz biens, la somme de dix mille livres tournoises, ensemble les abillemens, bagues et joyaulx qu'elle aura. (Testament de Marguerite d'Autriche.)

(J) 1530. Ma dite Dame (Marguerite d'Autriche) lègue au roi de Hongrie une de ses meilleures bagues. (Testament de Marguerite et son codicile.)

(K) 1536. Une bague d'or, en laquelle est enchassé à l'ung costé ung camahieu sur feuille rouge d'ung homme nud tenant ung enfant et à l'autre costé est l'ymaige d'ung homme accoustré de rouge, la dite bague aiant à chacun costé une serraine d'or esmaillée. (Invent. de Charles-Quint.)

(L) — Une bague d'or, faicte à mode de médaille, où que au milieu a une imaige de saincte Catherine, esmaillée de blancq, couverte de cristal de roche, garnie à l'entour d'une petite teste de prasme d'esmeraude,

de deux saphirs, d'ung petit balais et de quatre perles, aiant à l'entour ung cercle faict à branche et feullaige.

(M) 1536. Une croix d'or platte, en fourme de bague.

(N) 1580. Sortir de la ville librement armes et bagues sauves. (Brantôme, les Capitaines.)

(O) 1589. Il se fit apporter un petit estuy, dans lequel y avoit quelques bagues d'où en prist deux pendans, qu'on luy pendit aux oreilles. (Isle des Hermaphrodites.)

(P) 1599. Une bague, à pendre au col, d'une esmeraude contrefaite, en laquelle est engravée la figure du Roy, prisée six escus. (Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

(Q) — Une petite bague, à pendre au col, à laquelle y a quatre grands rubiz en table et une autre petite table de rubiz au dessus, prisée — ijc l escus.

(R) 1605. L'ennemi fut très desplaisant de n'avoir trouvé le mary et moy et emporta néantmoins tout l'argent, bagues et habits. (Mémoire sur les eaux, par J. Banc.)

BAGUE. Après avoir signifié tout l'avoir (voyez *Baghe*), aussi bien les habillements que les joyaux, et dans ces joyaux les anneaux que l'on portait au doigt, ce mot n'a plus conservé, depuis deux cents ans, que cette signification. Au xve siècle quand bague commença à signifier non plus un joyau mais un anneau, on ajouta *au doigt, à porter au doigt*, pour bien marquer l'intention, ainsi dans Jean le Maire des Belges : Tant de brasseletz, tant de bagues aux *doigts*. Nous avons conservé cette façon de parler, mais proverbialement : c'est une bague au doigt, c'est-à-dire quelque chose en sus des prévisions, ou de défaite facile et commode.

(A) 1599. Bagues à mettre au doigt—autres bagues de plusieurs façons. (Invent. de Gabrielle d'Estrées. Ces autres bagues sont des cachets, boites de peinture, montres. Je citerai trois anneaux :)

(B) — Une esmeraude gravée où est la peinture du roy, prisée xl escus.

(C) — Une onix, où est entaillé derrière la peinture du roy, prisée vj escus sol.

(D) — Une autre bague d'or, faite à la Turque, garnie de quinze diamans et un cristail dessus, où est la peinture du roy, prisé vjxx escus.

BAHUT. On a couvert des coffres avec des peaux de vache et on a appelé plus tard ces coffres des vaches ; il en est ainsi des bahuts. Dans l'origine c'était une enveloppe de cuir, ou d'osier couvert de toile, qui enveloppait un coffre, ensuite ce fut le coffre lui-même et presque toujours une large boîte dans lequel on renfermait d'autres boîtes, puis, lorsque le mobilier de nomade devint fixe et stable, une grande armoire munie de ses tiroirs, enfin plus tard et exceptionnellement un écrin avec ses petites divisions pour les bagues. Les grands bahuts étaient chargés sur des sommiers qu'on appelait chevaux bahutiers.

(A) 1302. Bidaus nul riens ni refusent,
Ains prennent partout comme ahurs
Tentes et coffres et bahurs. (Guil. Guiart.)

(B) 1316. Ce sont les parties Richart d'Arragon, coffrier : Pour 2 panniers à espices — Pour un bahu à mettre sur les dis penniers — Pour deux coffres de la chapelle — Pour un bahu pour les dis coffres de la chappelle. (Comptes royaux.)

(C) 1352. Pour une paire de panniers fermans à clef, à tout le bahu, contenus ès diz mandemens, pour mectre et garder la cire, xij liv. (idem).

(D) 1387 A Pierre du fou, coffrier, demourant à Paris, — pour une grant male

de cuir fauve garnie de toille par dedens, de courroies et de bloques, ainsi qu'il appartient, à tout un grant bahu à mettre par dessus ycelle male, — pour mettre et porter le lit de Madame la Royne, pour ce — viij l. p. (idem).

(E) 1393. Pour deux coffres d'ozier, couvers de cuir de truye et un bahu garny de courroies—pour mettre les espices et dragouers de la roine. (idem).

(F) 1487. Pour avoir rabillé et mis à point le bahu où l'on porte le lit du dit Seigneur (le Roy.) (idem).

(G) 1559. Pour avoir faict deux petits bahuz, chascun de demy pied de long, appellez tabouretz, sur les couvercles desquelz on mect des espingles et par le dedans des bagues, couvers de veloux cramoisy. (idem).

(H) 1599. Trois coffres de bahuz, dont l'un plat et deux ronds, garnis, deux de serrures fermans à clef — dans lesquels ont été trouvés les habits à l'usage de la dite défunte dame. (Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

(I) — Un coffre de bahu, vieil façon de garde robbe, de cinq pieds de long, à trois serrures, l'une d'icelles fermant à clef. (Rempli de linge fin.)

BAHUTIER. Faiseur de bahuts, un coffretier, artisan qu'on ne peut élever à la classe d'artiste, tandis qu'à la même époque le huchier, plus tard le menuisier et enfin l'ébéniste, étaient quelquefois de parfaits sculpteurs. Quand l'expression de bahut fut appliquée, non plus à l'enveloppe des meubles mais à un véritable meuble qui renfermait plusieurs choses, le mot de bahutier n'était plus en usage, et c'étaient les huchiers qui le menuisaient.

BALAY. Rubis balais et rubis spinelle, deux variétés ou plutôt deux nuances différentes du rubis. Le premier est d'un rose clair, le second d'un rouge cédant au rose, le vrai rubis d'un rouge vif de cochenille. On n'a connu au moyen âge, et non sans raison, que le beau rubis (voyez ce mot) et le rubis balais; cette dernière dénomination me semble même avoir prévalu pour désigner tous les rubis. Il est question quelquefois de rubis d'Alexandrie, c'est-à-dire provenant de la ville qui faisait le grand commerce de pierres précieuses et qu'on distinguait des rubis d'Orient. Quant au rubis spinelle, c'est une désignation assez moderne.

(A) 1260. Ausi cou de février, mais,
Et li rubiz, dou balais,
N'a de beauté nul igance. (Gautier d'Epinais.)

(B) 1328. Le gros balloy, Madame, présié 1000 liv parisis, vendu à la compagnie des Bardes le dit pris. (Invent. de la reine Clémence de Hongrie.)

(C) 1352. Des joyaux apportez de Jennes par Vincent Loumelin — xxviij Rubis balays. (Comptes royaux.)

(D) — Des joyaux du temple, pour une grant ceinture d'or, pour dame, garnie d'esmeraudes, de rubis d'Alixandre et de troches quarrées.

(E) 1355. Rubis d'Orient ne d'Alexandrie. (Statuts des métiers.)

(F) 1414. Ung gros balay quarré, appellé le balay de David, — baillé en gage de la somme de vijm ixc xlij liv. xs. (Comptes royaux.)

(G) 1420. Ung très bon et riche annel, fait tout d'un balay très fin et net, lequel feu MS le duc Philippe, cui Dieu pardoint, ordonna par son testament estre mis ou doy des Ducs de Bourgoingne ses successeurs, quand ils prendroient la possession, à sainte Benigne de Dijon, de la Duchié de Bourgongne pesant, xliiij karaz. (D. de B. 4226.)

(H) 1467. Ung fermillet d'or, appelé les trois frères, garny de trois grans tables de balays, d'un gros dyamant pointu à fasse et trois perles. (D. de Bourgogne, 2971.)

(I) 1560. Ung petit cymeterre aiant la poignée et le fourreau d'or nellé tout couvert de mauvais rubis spinelles (Invent. de Fontainebleau.)

(I) 1600. Le rubis posé, jetto un feu, cerclé de nuages, suspendu en l'air il flamboye, de là s'appelle rubis ballays. Baleno en Italie veut dire éclair. (Étien. Binet. Merveilles de la nature.)

BALLAINE. Baleine. Les grands animaux, sur terre et sur mer, ont reculé devant les progrès de la civilisation qui les affectait sous forme de filets et autres engins déplaisants. La baleine est du nombre. On a pêché de tous temps, sur les côtes de la Normandie et de la Gascogne, d'énormes poissons qui sont appelés baleines dans un grand nombre de textes, à partir du VIIIe siècle, et qui deviennent dès lors l'occasion de profits, de concessions aux abbayes et d'impositions fiscales. Avant de conquérir l'Angleterre, Guillaume concède à diverses abbayes les langues et nageoires de toutes les baleines prises ou échouées depuis le Tharel jusqu'au Thar, à l'embouchure de la Dive et sur toute la côte du Cotentin. La baleine, et surtout sa langue, furent servies sur toutes les tables dans le moyen âge, et ont été maintenues en estime jusques assez avant dans le XVIe siècle. Il en est question dans les comptes royaux, dans les devis des grands festins offerts par la ville de Paris à l'occasion des entrées royales, dans le Liber Domicilii de Jacques V d'Écosse (1525-1533), dans Rabelais, etc. C'était aussi la nourriture des pauvres, comme de nos jours la morue salée. Je ne citerai ici qu'un passage, par lequel on voit que les fanons des baleines étaient en usage au moyen âge. Ces mentions sont rares.

(A) 1351. Pour faire et forgier la garnison d'argent d'une verge de ballaine. (Comptes royaux.)

BALLAUX. Balles ou boules ornées de pierreries, et formant l'extrémité de longues épingles qu'on fichait dans la coiffure des femmes.

(A) 1599. Neuf ballaux de diamans, en huit desquelz y a vingt quatre diamans à chacun et à l'autre vingt sept diamans, tous garnis de leurs esguilles d'or, prisés mil escus. (Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

BALLESSEAU. Petit ballay.

(A) 1372. Une attache de XIV grosses perles, chascune par soy, de XIIJ saphirs et de XXVJ baleteaux, prisez C francs d'or. (Compte du test. de la Royne.)

(B) 1379. VIIJ florons où il a XXIIIJ ballesseaux perceez. (Invent. de Charles V.)

BANC. Ils étaient de toutes dimensions, quelquefois à dossier et très-souvent sculptés. La fourme ne s'en distingue d'aucune manière.

(A) 1365. Hannequin de la Chapelle, pour un banc de taille à osteaux et à bestes de X pieds de long, six francs; pour un autre banc de taille à deux paremens et à marchepied de XIJ pieds de long, VIIJ francs, lesquels bancs sont ès-chambres du Roy.

— Jean de Verdelay et Colin de la Baste, huchiers, pour un banc de chesne à coulombes, de XX pieds de long, mis en la sale par terre, pour la grand table du roy, avec le dois (dosier ou dais?) d'icelle longueur, de trois pieds de lé, garny de traiteaux, lequel banc a esté allongié le siége de deux personnes et haucié à doubles marches et le dois pareillement, pour ce XIIIJ francs. (Comptes des bâtiments royaux.)

BANNIÈRE. Le mot est bien connu et encore en usage, il l'est moins dans l'acception que voici :

(A) 1453. Ils promettent, estant arrivés en Turquie, de prier qu'on leur donne congé d'estre les avant-coureurs et qu'en ce cas ils porteront l'en-

seigne de Nostre Dame en banerolles, aliàs bannières, sur leurs saladés ou sur les habillements de teste qu'ils auront. (Math. de Coucy.)

BARBACANE. Machine de guerre. Sorte d'auvent disposé comme un retranchement ou comme un mâchicoulis pour lancer, à l'abri de l'ennemi, des projectiles de feu. Le grand bâtard de Bourgogne l'avait prise pour devise, et il la portait sur son étendard. Elle se trouve aussi sur tous ses manuscrits, et entre autres sur le beau Froissart de la bibliothèque de Breslau, ainsi qu'au revers de son portrait dans la galerie de Dresde.

(A) 1180*. Haut sont li murs et parfont li fossé,
Les barbacanes de fin marbre listé
Hautes et droites, ja greignors ne verrés. (Rom. de Garin.)

(B) 1250*. Les barbacanes fist drechier,
Por son chastel miauz enforcier. (Roman de Renard.)

(C) 1480. Saillit le chevalier à l'arbre d'or, son cheval couvert de veloux tanné, à grans barbacannes de fil d'or en bordure et lettres de même à sa devise (nul ne s'y frotte) et d'icelles barbacannes issoyent flammes de feu. (Olivier de la Marche.)

BARRIS, BARILS. C'étaient de petits tonneaux, faits de bois rares ou de matières précieuses; aussi les barilliers de Paris revendiquent-ils dans leurs statuts, en 1260, le privilège d'être exempt du guet, et de pouvoir travailler de nuit, ainsi que tout métier réservé aux riches et haults hommes. Ces barils, destinés au service de la table, et qui figuraient sur les dressoirs, étaient faits à l'imitation des tonneaux de vin, mais la partie supérieure s'ouvrait en guise de couvercle. Ils sont énumérés d'ordinaire avec les flacons, parce que, comme eux, ils étaient supportés par des gances et courroies attachées de chaque côté. Ils s'appelaient quelquefois barillets, quand ils servaient à contenir les eaux de senteur, les liqueurs fines, les sauces, et ils fermaient à clef.

(A) 1260. Nus barillier ne puet ouvrer à Paris que de iiij manières de fust — c'est assavoir de fin cuer de chaisne sanz aubе, de perier, d'alier et d'érable — Li barillier pueent faire baris de fuz de tamarie et de brésil. (Livre des mestiers d'Et. Boileau.)

(B) 1313. Quatre barils de ivoir garny de laton. (Inv. de Pier. Gaveston.)

(C) 1363. Deux barris d'argent, dorés, qui ont les corroyes de soye ynde et ne sont point ferrez au lonc, fuers que aux deux boutz et poisent xix marcs et demy. (Invent. du duc de Normandie.)

(D) — Deux barris, d'argent blanc, esmaillé des armes du connetable d'Espaine, poisent xix marcs et demy.

(E) 1379. Quatre barilz d'argent, esmailliez, à courroyes de fil d'argent, pesant environ cxv marcs, vi onces. (Invent. de Charles V.)

(F) — Deux barils d'argent, dorez, à un esmail en chacun fons, à courroye de soye azurée, pesant xix marcs, iij onces et demie.

(G) — Deux barils, d'argent blanc, à moutarde, fermans à clef, — pesant xvij marcs.

(H) — Deux barils, d'argent blanc, à mettre saulces, fermans à clef — pesant xvii marcs.

(I) 1391. A Guillaume Arode, orfèvre, pour avoir rappareillé et mis à point un baril d'argent à mettre moustarde, pour le Roy, pour ce — xii s. p. (Comptes royaux.)

(J) 1396. Pour douze barillez d'eau roze de Damas, prins et achatés de lui pour MS. le Duc (d'Orléans) et mis tout en quatre barillez, c'est assavoir deux d'or et deux d'argent. (D. de B. 5755.)

(K) 1416. Un baril de bois, tout à œuvre de Damas, ouvré d'argent doré, dont les deux fons sont d'yvoire à ymages enlevées, séant sur quatre angels d'yvoire chacun tenant un doublet et y a une ceinture azurée clouée de cloux de semblable euvre — xxv livr. t. (Invent. du duc de Berry.)

BARRILLIERS. C'était un métier, c'était aussi un office. Nous avons, dans le livre d'Estienne Boileau, les statuts des premiers, qui sont distincts de ceux des tonnelliers, et dans le curieux mémoire d'Olivier de la Marche les fonctions des seconds.

(A) 1260. Tit. xlvi. Des Barilliers de Paris. Quiconques veut estre barilliers à Paris, estre le puet franchement, pour tant que il face bone œvre et loial. (Statuts des mestiers.)

(B) 1474. Le duc a deux barrilliers, lesquels doivent livrer l'eaue au sommelier pour la bouche du Prince et avoir le soing des barils que l'on porte en la salle — et dessoubs eux a deux portebarils et, en la cave, doit avoir un portier afin que nul homme n'entre où est le vin du Prince, sans estre cognu ou par congé. (Olivier de la Marche. Estat du Duc.)

BASALT Cette pierre est rangée par Dolomnieu dans les trapps et roches cornéennes Elle est d'un vert foncé et mat. Les Egyptiens l'ont employée pour leurs plus beaux monuments de la statuaire, ils la tiraient des rochers qui s'élèvent sur la rive droite du Nil. J'en ai rencontré des veines de trente mètres de largeur sur des hauteurs incommensurables, dans les vallées de l'Arabie Pétrée. Toute l'antiquité et la renaissance ont sculpté des chefs-d'œuvre dans cette belle matière.

BASMIER. L'arbre de Judée, ou de l'Orient, qui était sensé produire le seul baume pur et efficace. (Voyez *Triacle.*)

(A) 1185. Et une boiste plaine de basme de basmier. (Graindor, Ch. d'Antioc.)

BASTES. Chatons. Je me réfère, pour ce terme qui revient très souvent dans les textes, à l'explication de l'orfévre Leroy, et je renvoie à ce que j'ai dit des émaux d'applique ou de plite.

(A) 1355. Que toutes pièces qui auront bastes soudées, soit pour mettre sur soye, ou ailleurs ne puissent estre clouées, mais couzues à l'aguille.

(B) 1730. Bastes. Ce sont les chatons, ou enchassures soudées à ces émaux d'or et d'argent dont il est parlé plus haut et qui servoient à les attacher ou sur de la vaisselle ou sur des étoffes. Il est ordonné que ces émaux, lorsqu'ils seront appliqués sur des étoffes, n'y seront pas cloués par leurs bastes ou chatons, mais cousus à l'aiguille afin qu'on puisse les défaire plus facilement pour voir s'il n'y a pas de craye dessous. (Leroy.)

BASTON. Je n'ose décider dans quelle cérémonie royale ces bâtons furent en usage. (Voyez *Baston à seigner* et *Potences.*) Était-ce tout simplement des bastons, l'équivalent de nos cannes?

(A) 1300* A sa main i baston qu'à or fut entailles. (Parise la Duchesse.)

(B) 1379. Un baston, appellé le baston au Lyon, et est fait en manière de potence dont les deux sont d'yvire blanc, les deux d'ybène et les deux autres de cyprès et a, au bout du dict baston, une pointe d'argent couronée et verré. (Inventaire de Charles V.)

(C) — Deux bastons de cèdre, garnis d'or, à deux pommeaux rons dessus, où, en l'un, a les armes de France et, en l'autre, de Mons. le Dalphin.

(D) — Deux autres bastons de bois, ouvrez à lyons dessuz.

BASTON DE CHANTRE. Le Chantre était un dignitaire ecclésiastique de premier ordre, et le bâton qu'il portait avait son importance. Quelle était sa forme? Je réponds : dans les premiers temps, le

tau, qu'on a cru être une crosse, et plus tard, le bâton droit, quand les évêques eurent pris ombrage de cette demi-crosse. Un bâton en forme de tau, que j'ai vu à la vente de M. Baudot à Dijon, est entièrement sculpté dans le goût du XIIe siècle, et présente à la partie inférieure deux ecclésiastiques, dont l'un, l'évêque, tient la crosse en main, l'autre, le chantre, tient le tau. Quand je décrirai les monuments, je reviendrai sur cette particularité. (Voy. *Potences*.)

(A) 1295. Baculus Cantoris de peciis eburneis et summitate cristallina, ornata circulis argenteis deauratis, triphoriatus lapidibus insertis. (Invent. de Saint Paul de Londres.)

(B) 1376. Un baston de ybenus aorné d'argent, esmaillé aus armes de France et de Bourgoigne — pour l'office du chantre. (Inv. de la Ste-Chapelle.)

(C) 1573. Ung camahieu, entaillé en façon d'un gros homme tenant en sa main dextre une couronne d'espines, d'argent, esmaillée de verd et tanné et en la main senestre une double croix d'argent doré (placé au bout d'un baton) leqnel baston est appellé le baston du chantre qui est d'un bois nommé hebenne. (Invent. de la Sainte Chapelle.)

BASTON A SEIGNER. Le sceptre porté dans la main droite était le symbole de l'autorité souveraine, le bâton surmonté d'une main qui bénit, appelé baston à seigner ou à benir, et que les rois portaient dans la main gauche, me semblerait avoir un caractère religieux et marquer une reconnaissance de l'autorité ecclésiastique, en témoignant que la consécration divine est accordée à la dignité souveraine. Y chercher une prétention de nos rois à une délégation de la bénédiction, comme un droit propre de consécration religieuse, ce serait méconnaître l'esprit du moyen âge ; n'y voir comme les bénédictins qu'un symbole de l'autorité administrative, c'est faire trop d'honneur aux idées gouvernementales de nos rois. Régner c'était pour eux administrer, et, à cet égard, le sceptre aurait suffi. Son origine est évidemment dans la main de Dieu nimbée ou non nimbée, qui exprimait, dans les premières représentations des chrétiens, l'intervention de la Divinité dans les actions du fils de Dieu et dans celles de ses créatures d'élite. Elle se voit tout d'abord au-dessus de la tête de Charlemagne et de ses successeurs, puis à côté de la tête de Hugues Capet, et déjà comme attribut de sa dignité, enfin au bout d'un bâton dans la main gauche de Louis le Hutin. « Cette main de justice, dit Montfaucon, élève trois doigts et plie les deux autres; s'il y a là quelque mystère, je ne le comprends pas. » Le mystère se réduit à la forme de la bénédiction consacrée dans le rite latin. (Voy. *Bénédiction*.) Ces mains, ou baston à bénir, étaient faites en ivoire, en corne de licorne, etc., etc. Il y en avait une dans le trésor de l'abbaye de Saint-Denis avec les insignes royaux, et les rois en avaient d'autres dans leurs trésors, dont ils se servaient dans les grandes cérémonies. J'en décrirai quelques-unes qui ont passé dans les collections particulières, quand je traiterai des monuments.

(A) 1360. Invent. du Duc d'Anjou, 20.

(B) 1379. Un baston à seigner, qui a la teste d'un aigle de Cassidoine, assise sur j pommel d'or esmaillié et a ou bout une virole d'or à la pointe d'argent. (Invent. de Charles V.)

(C) 1422. En l'une de ses mains (Charles VI) tenoit un ceptre et, en l'autre main, une verge comme celle qui fut envoyée du ciel, car au bout avoit en semblance une main qui seigne ou beneit et estoient les dictes couronne, ceptre et verge tout d'une matière, en façon d'argent doré. (Obsèques du roy Charles VI.)

(D) 1461. A Jehan Somnean, jadis orfèvre, pour avoir faict et livré une couronne, un sceptre, et la main de justice d'argent, pesant vi marcs, ij onces et demyes, à viij liv. ij sols, vi den. le marc — lvij liv. xij d.

(E) — Pour la façon et dorures, à iiij liv., ij sols, vi den. le marc — xxvj liv. viii den.

(F) — Pour une autre couronne, garnie de pierreries, un sceptre et une main de justice servant pour la statue à l'entrée de Paris, pesant vi marcs, iij onces, iij gr. — xxx liv. xviij sols. (Compte des obsèq. de Ch. VII.)

(G) 1498. Et sera mise la stature du dict seigneur en son habit royal, comme s'ensuyt : — tenant en ses mains, en la dextre, le sceptre royal et à la senestre la main de justice et son ordre au col et aura ses mains gantées. (Ordre tenu à l'enterrement du roy Charles VIII.)

(H) 1513. Ceste noble dame, estant en son cercueil, — y avoit près d'elle un carreau de drap d'or où estoit la couronne, sceptre et main de justice. (Ordre de l'enterrement de la Royne, Anne de Bretagne.)

(I) 1514. Pour avoir faict et taillé ung grant ceptre de six pieds de long et une main pour la faincte et stature du dict seigneur (Louis XII), le tout doré de fin or bruny. (Compte des obsèques du Roy.)

(J) — Pour ung gros anneau d'argent doré, achapté d'eulx (Deuzan et Mangot, orfèvres du Roy), pour mettre au doy de la main de justice.

(K) 1539. Je ne puis oublier que Charles cinquiesme, empereur, passant en France pour aller en Flandres, luy estant monstré le thrésor de Sainct Denis avec la couronne et ornemens royaux que l'on y garde, quelqu'un luy disant que ceste main estoit taillée d'une pièce de licorne, respondit que de plus convenable matière ne pouvoit estre composée la main de justice, laquelle doit estre nette et sans venin. (Fauchet, Ant. françoises.)

BASTONNET. Un petit bâton destiné à accoupler deux chiens en les maintenant à distance l'un de l'autre.

(A) 1399. Un petit bastonnet d'ybenus, garny d'argent, à faire une couple à chiens. (Invent. de Charles VI.)

BATTERIE DE CUISINE Dès le xiie siècle, cette locution était en usage et prenait son origine dans les ustensiles de cuisine battus et repoussés dont je parle à l'article *Dinanderie*, mais la batterie de cuisine se composa en outre des pièces fondues et ciselées de fabrication allemande (à partir du xive siècle), et des pièces fondues en étain. L'art avait pénétré dans ces trois modestes fabrications.

(A) 1300. M'en ving par la Feronnerie
Après trouvé la batterie. (Le dit du Lendit.)

BATEURE. Métal battu, réduit en feuilles minces, qu'on emploie en découpures sur les étoffes et en dorure sur les matières solides, ou bien étiré et aplati, puis enroulé sur un fil de soie avec lequel on brode les étoffes. En général, les métaux ainsi préparés, tels que le cuivre et l'étain, étaient sans valeur et servaient plutôt à des objets de parade et d'apparat qu'aux productions de l'art traitées avec soin. Les batteurs de métaux étaient en même temps étireurs, c'est-à-dire qu'ils faisaient la feuille et le fil; et comme les fils d'or étaient employés dans les broderies les plus fines des vêtements les plus éclatants, et dans les tapisseries de haute lice les plus belles et les plus recherchées, ils prétendaient être traités sur le même pied de priviléges que les orfèvres.

(A) 1160. Ainz tissent poiles et bofus
Et drap de soye à or batus. (Perceval.)

(B) 1280*.
Ses chevaus, qui est grans et haus
Ert couvers d'un drap d'or batu.
(Roman de la Manekine, cité par F. Michel.)

(C) —
Robes, vessel d'argent et d'or
Et dras de soye à or battuz
(Rutebeuf, la Vie de sainte Elysabel.)

(D) 1260. Titre XXXI. Des bateurs d'or et d'argent à filer.

— Titre XXXII. Des basteurs d'estain. — Li bateurs d'estain puet taindre son estain de toutes manières de couleurs.

— Titre XXXIII. Des batteurs d'or et d'argent en feuilles à parc. — Leur mestier ne doit point de guet — quar leur euvre n'apartient fors à sainte Eglise et aus haus hommes, et est leur mestier un des membres as orfèvres qui quite sont. (Us des mètiers recueillis par Est. Boileau.)

(E) 1352. Pour faire ij couvertures à chevaux, l'une de bateure pour le tournoy, et l'autre de couture pour la guerre. — Pour couldre et assembler le poille et faire la bordeure et bateure d'icelui. (Comptes royaux.)

(F) 1353. Pour j eschequier de bateure et de cristal.

(G) 1360. Batteure de soye et de feuille. (Est. Deschamps.)

(H) 1391. A Robert de Varennes, brodeur, — Pour avoir eslargi une chambre de bateure. (Ducs de Bourgogne, n° 5515.)

(I) 1396. A Jehan de Clarcy, brodeur, — pour la perfection d'une chambre de bature que la Duchesse doit avoir à ses relevailles. (D. de B. n° 5724.)

(J) 1402. Les selles des deux chevaux, l'une sera pour la guerre, armoyée de cousture, et l'autre pour le tournoy, armoyée de bateure, — et seront les bannières, c'est assavoir celle de la guerre de cousture, et celle de tournoy de batteure. (Obsèques du Comte Louis de Sancerre.)

BECHO et Becco, que les Italiens ont conservé, un bec, et, dans la citation suivante une bobèche.

(A) 1467. Deux candelliers, à quatre bechos, tout d'argent blanc. (D. de B., n° 2071.)

BESDAINE. Vase à grande panse. On nommait bedaine à anse certains projectiles qu'on lançait, au XVe siècle, avec des canons.

(A) 1400. Deux besdaines d'arain pour servir à porter l'eaue des bains de Madame la duchesse de Tourraine, — xl s. p. (Comptes royaux.)

(B) 1467. Une bedanne d'or, couvert, et a une demie poingnie et au dessus ung bouton garni ront, pesant iij m., vi o. (D. de B., 2289.)

BÉNÉDICTION. Il y a, pour l'étude des monuments, une distinction importante à faire entre les formes latines et grecques de la bénédiction; elles diffèrent si essentiellement qu'elles servent à reconnaître une composition de l'église grecque et une composition de l'église latine. Je dis composition, parce que l'art byzantin a joui, au moyen âge, d'une telle vogue, que les artistes catholiques romains ont très-bien pu répéter des compositions originairement faites par des Grecs schismatiques de Constantinople. A partir de 1153, époque fatale du grand schisme, ces deux formes différentes de la bénédiction sont tout à fait caractéristiques. L'église latine bénit en ouvrant le pouce et les deux premiers doigts de la main droite, en fermant l'annulaire et le petit doigt; l'église grecque bénit en élevant les premier (index) et second doigts, en pliant le cinquième et en réunissant le pouce, au quatrième doigt.

(A) 1550*. Comment on représente la main qui bénit. Lorsque vous représentez la main qui bénit, ne joignez pas trois doigts ensemble; mais croisez le pouce avec le quatrième doigt, de manière que le second,

nommé index, estant droit et le troisième étant un peu fléchi, ils forment, à eux deux, le nom de Jesus (IHCOYC), IC. En effet, le troisième doigt restant ouvert indique un I (iôta), et le troisième forme, par sa courbure, un C (sigma). Le pouce se place en travers du quatrième doigt; le cinquième est aussi un peu courbé, ce qui forme l'indication du mot (XPICTOC) XC; car la réunion du pouce et du quatrième doigt forme un χ (chi), et le petit doigt forme, par sa courbure, un C (sigma). Ces deux lettres sont l'abrégé de Christos. Ainsi, par la divine providence du Créateur, les doigts de la main de l'homme, qu'ils soient plus ou moins longs, sont disposés de manière à pouvoir figurer le nom du Christ. (Le Manuel de la Peinture du moine Denys du mont Athos, publié par MM. Didron et Durand.)

BERICLE et aussi bezicle. Le cristal dont on faisait les verres de lunettes, plus tard le verre artificiel employé de même et qu'on distinguait du cristal naturel, enfin par extension les bezicles elles-mêmes. Le mot lunette fut réservé d'abord pour les cristaux qu'on mettait au fond des boites, soit pour servir de miroir, soit pour préserver des portraits miniatures, puis il s'étendit aux bezicles. Quant à cet ustensile, instrument d'optique imaginé pour venir en aide à une infirmité vieille comme le monde, on n'en saurait faire remonter l'invention plus haut qu'à la dernière moitié du XIIIe siècle, et à partir de cette époque les personnages de l'Ancien Testament apparaissent, dans les sculptures, les peintures et les vitraux, armés de bezicles. On les portait, comme nos lorgnons, suspendus au col, ou bien dans sa poche et quelquefois dans son livre d'heures disposé exprès par le relieur.

(A) 1140*. Vas quoque aliud, quod instar berilli aut cristalli videtur. (Suger, De Rebus in adm. sua gestis.)

(B) 1372. Pour un vericle encerné en manière de lunette, prisé xx francs. (Compte du testament de la Royne Jehanne d'Evreux.)

(C) 1379. Deux bericles dont l'un a le manche de bois. (Invent. de Charles V.)

— Une béricle rond, plat, environné de corne noire.

(D) 1399. Un bezique rond, plat, environné de corne noire (le même objet que celui précédemment décrit. Inventaire de Charles VI.)

(E) 1400. Ung bezicle en une queue d'or. (Invent. D. de B., tome IV.)

(F) 1403. Forgé une platine d'argent doré, pour mettre ez ées du livre du duc (de Bourgogne) pour mettre ses lunettes, afin qu'elles ne fussent cassées. (Archives de Dijon.)

(G) 1416. Trois grosses pommes de bericle. lx. s. t. (Invent. du Duc de Berry.)

(H) 1420. Deux bericles, ou œillez d'or, de cristal, assis sur un camelot cendré, que l'on met pour la pouldre devant les yeulx quant l'on chevauche, au bout des quelx a ij boutons de perles. (Ducs de Bourgogne. 4239.)

— Ung estuy à œillez d'argent, néellé, escript dessus : Y me tarde, garni de béricles, pesant tout ensemble, iiij onces, ij est. (D. de B. 4247.)

(I) 1433. A (quatre noms d'hommes) des lunettes d'or garnies de bericles. (Chambre des comptes de Nantes,)

(J) 1454. Ung estuy de lunectes pour Monseigneur le Duc (d'Orléans). (Ducs de Bourgogne, n° 6789.)

— Une douzaine de lunectes de besicle fines avec ij estuys. (Ducs de Bourgogne. n° 6805.)

(K) 1461.
Ilz auront, et je m'y consens,
Sans l'estuy mes grandes lunettes.
(Fr. Villon. gr. test.)

(L) 1488. Item pour huit lunettes, baillées à mes dicts seigneurs, le xiij^e jour d'avril x s. viij deniers. (Compte du Dom. de Paris, cité par Monteil.)

(M) 1500. Eaue clère comme crystal
Ou fin beryl. (J. Le Maire des Belges.)

(N) 1502. Pour dix paires de lunettes apportées à deux fois audit Seigneur Roy, audit lieu de Bar, dont y en avoit trois paires de cristal et les autres de béril, pour ce — l s. t. (Comptes des Ducs de Lorraine.)

(O) 1524. Une bériele, garnie le manche d'argent et audessus dudict manche ung petit lion douré, pour lyre sur ung livre. (Inventaire de Marguerite d'Autriche, nº 225.)

(P) 1532*. Et ne vouldroys — pour toutes les lunettes de l'Europe; non pour toutes les bericles d'Afrique. (Pantagruel. Rabelais.)

(Q) 1540. Berillus speculum cristallinum consecratum — Berillistica, est ars ipsa visiones in berillis et cristallis videndi. (In Onomastico rustico Paracelsi.)

(R) 1555. Besicles, que nous appelons autrement lunettes. (Pasquier, Recherches.)

(S) 1589. Gens qui portent lunettes ou béricles — ne peuvent pas voir de si loing. (Saint-Julien, Meslanges.)

BERIL. Variété de l'émeraude. On a vu dans l'article précédent que le mot Bericle, souvent écrit béril, s'appliquait au cristal de roche et au cristal artificiel; c'est une confusion dont Palsgrave cherche à sortir, et que j'ai tenté de faire disparaître.

(A) 1372. Beril est une pierre qui croist en Inde, qui est semblable à l'esmeraulde en verdeure. (Le Propriétaire des choses.)

(B) 1440. Beryl, precyous stone, Berillus. (Promptorium parvulorum.)

(C) 1500. Marbres polys aussi clers que beryl. (Jean le Maire des Belges.)

(D) 1530. Berall, fyne glass, beril,
Beryll, a precious stone, beril. (Palsgrave.)

(E) 1600. Le beril est du naturel de l'esmeraude, mais il est sombre si les angles ne donnent vigueur et gayeté à leur eau. Le chrysoberil est de lustre doré, mais blaffard et encore plus blesme le chrysoprasus. (Etienne Binet. Merv. de la Nature.)

BERNIGANT La citation suivante me fournit cette expression et son commentaire.

(A) 1420. Un grant bernigant d'argent, faisant aiguière. (D. de B., 4193.)

BERRUIERS. Anneaux ornés, espèces de petites couronnes. Les citations suivantes servent à l'explication de ce mot, je n'en saurais donner d'autre.

(A) 1412. Espées, berruyers et autres armeures. (Ap. Du Cange.)

(B) 1420. Une sainture d'argent pour la jouste, ou pour dancier, faicte de xij gros cloux aguz, comme pieux, à trois quarrez et entre chacun clou a ung rabot et à ycelle pendent xxiiij berruiers d'argent. (Ducs de Bourgogne, 4126.)

(C) — Un cercle d'or sur lequel a viij raboz et à chacun rabot pendent, à chesne d'or, chapeaulx d'Alemaigne, nommez barruiers, garniz de boucle et mordant dor, assis sur cuivre. (D. de B., 4123.)

BERSEIL. Berceau, de bersa, le treillis de rameaux dont le berceau était fait. Ce meuble était souvent orné et peint avec un grand luxe. Voyez *Biers*.

(A) 1387. Un berseil à parer qui avoit esté paint et ordonné pour feu MS. le Daulphin, et lequel est mis en garde et garnison au Louvre, en la chambre aux joyeaulx. (Comptes royaux.)

(B) 1396. A Jehan Parchet, peintre, pour deux biers à berser, l'un grant et l'autre petit, par lui peins, pour l'enfant de la gésine dont la dite Dame Duchesse est à présent grosse. (Ducs de Bourgogne, nº 5723.)

BERSOUERE. Le pied en bateau qui donne le mouvement au berceau. Voyez *Biers* et *Berseil.*

(A) 1388. A Jehan le Huchier, pour un berseil de bois d'Illande avec la bersouère faits par lui et livré—pour bersier madame Jehanne de France, fille de Madame la Royne, pour ce — viij liv. p. (Comptes royaux.)

BIBLE DES PAUVRES. Les efforts du clergé pour instruire le peuple dans la connaissance de la religion, ont dû se modifier suivant le degré d'éducation qu'il avait développé lui-même ou qu'il rencontrait. Aux premiers siècles du christianisme suffirent les sculptures des cathédrales, les vitraux, les peintures sur les murs, et les légendes qui accompagnaient ces grandes compositions. Quand la lecture eut un plus grand nombre d'adeptes, les bibles abrégées écrites sur parchemin, historiées à l'usage du peuple, c'est-à-dire formées de compositions simples, de texte explicatif bref et facile, vinrent se joindre aux légendes murales. Les progrès de l'instruction populaire, lents d'abord, font des pas de géant; la plume et le pinceau ne peuvent suffire aux demandes et aux besoins, Dieu donne des planches de bois gravées, et les histoires de la Bible, de la Vierge, de l'Apocalypse, se multiplient par l'impression. Cette xylographie est encore insuffisante; Dieu accorde les types mobiles, et la Bible, texte et gravures, est mise à la portée de tous par l'imprimerie.

(A) 1461.
Femme je suis, pauvrette et ancienne
Qui riens ne scay, onques lettres ne leuz,
Au Moustier voy, dont suis paroissienne,
Paradis painct où sont harpes et luz
Et ung enfer où dampnés sont boulluz.
L'ung me fait paour, l'autre joye et liesse... (Fr. Villon. Test.)

BILLARD. La table du billard, tel qu'il s'est développé, est moderne; mais le petit billard est du XVIe siècle, et le jeu de bille est beaucoup plus ancien. C'est à la dernière de ces variétés qu'il faut appliquer la citation que j'ai extraite des poésies d'Eust. Deschamps.

(A) 1360.
Il a trop froit qui a tel billard bille
Encouruz est chétiv et rupieux
Et a les doiz roides comme chevilles
Rume le prent et puis devient tousseux. (Eust. Deschamps.)

(B) 1571. Je vous prie nous envoyer ung jeu de billard et ung aultre jeu que l'on nomme le trou madame. (Claude de France, duchesse de Lorraine, à P. Holtman.)

BILLE. Le mors de chappe, en forme de boule.

(A) 1467. Une bille d'or, servant à chappes, fait à rayes de soleil, garnye de plusieurs perles, de rubis et de dyamans et n'y fault riens, pesant iiij onces, xix est. (D. de B., 2174.)

BISETE. Galon brodé.

(A) 1351. Orfroisiées de bisete d'or de plitte. (Comptes royaux.)

(B) 1352. Chapel de bièvre orfroisié de bisète et de pièces esmailliées. (C. roy.)

BLOUCQUE et **BLOUCQUETTE.** Ce mot semble être une altération et un diminutif de boucle, et cependant je le traduirais volontiers par lacet et aiguillettes dans les citations suivantes. (Voyez ce dernier mot.)

(A) 1300.
Et si ont les longues cornetes

Et leurs solers fais à blouquetes
Par devant les font destrenchier.
(Le dit du Riche et du Ladre.)

(B) 1352. Pour faire et forgier vi paires de bouclетes à sollers. (C. royaux.)

(C) 1404. A Evrard le Cordien, orfévre, demourant à Paris, pour xij paires de bloucquettes d'argent doré—délivrées à Andriet le Maire, premier varlet de chambre de la Royne, pour servir à lacier et fermer les galoches, bottines et souliers de la ditte Dame, — xi liv. vi s. p. (C. roy.)

BOIS D'ALOES. Arbre des Indes dont le bois est odoriférant. On se servait aussi de sa résine. Le socotrin ou lucide, qui est le meilleur, vient de Socotra, sur la mer Rouge.

(A) 1359. Pour une livre d'alloen cycoterne. (Comptes royaux.)

(B) 1379. Un petit baston de lignum alloës, garny d'or, aux armes de la Royne Jeanne de Bourbon. (Inventaire de Charles V. Voyez au mot *Couteau* la citation C.)

(C) 1416. Un hanap de linon alloez, couvert, garny d'or, — xxxvj liv. t (Inv. du duc de Berry.)

(D) — Une sallière de linon alloez, en façon de lozange, garnie d'or et de petites perles et par dessus a un arbre de corail à petites branches et feuilles doré en façon de chesne, où il a plusieurs glans de licorne et en la tigre du dit arbre a un petit ours d'or montant contrement l'arbre, — lx liv. t.

BOIS DE CÈDRE. On en faisait des coffrets qui se fermaient à coulisse. Le bois de cet arbre était souvent employé, et particulièrement une espèce mentionnée sous le nom de Cèdre vermeil. (Voyez au mot *Brésil.*)

(A) 1379. Un coffre de cèdre, coulleiz, environ lequel sont dix pilliers d'or et une serrure. (Invent. de Charles V.)

(B) 1393. Cèdre vermeil est un fust que l'on vend sur les espiciers et est dit cèdre dont l'en fait manches à cousteaulx. (Ménagier de Paris.)

BOIS DE CYPRÈS. Il était estimé déjà dans la haute antiquité, et fut également recherché pendant le moyen âge; on l'employa en coffrets, en petits meubles, et aussi en panneaux de tableaux.

(A) 1379. Ou dit estude avoit un escrin de cyprès marqueté et ferré d'argent. (Invent. de Charles V.)

(B) 1390. A Guillaume Arode, orfèvre, pour iiij onces, v esterlins d'argent doré par lui mis et employez en avoir fait et forgié iiij coplettes à charnières avec les clous et une petite fermeure pour le tableau de Ciprès de la Royne — Ciij s. p. (Comptes roy.)

(C) 1416. Un coffret de cyprès, marqueté, de deux piez de long et d'un pié de large et y a ymages eslevez à l'entour, prisé — lx s. t. (Invent. du duc de Berry.)

(D) 1524. Ung tableau double, de cyprès, déans lequel sont pourtraits les premiers fils et fille du Roy des Romains. (Inventaire de Marguerite d Autriche.)

BOIS DE DANIEMARCHE Les bois du nord ont été de tout temps employés pour les lambris. On cite le bois d'Irlande et aussi le bois de Danemarck, mais on voit, par les textes, qu'on se servait plus particulièrement de celui-ci pour faire les panneaux de tableaux.

(A) 1394. Un millier d'aisseles de Danemarche. (Comptes roy.)

(B) 1395. Une chambre — tout lambroissiée d'aisselles de Daniemarche de hault en bas. (D. de B., nº 50.)

(G) 1467. Ung tableau de bois Dennemarche, où estoient paints d'or et de fines couleurs les ymaiges de Nostre Dame et sainct Jehan. (D. de B. 1944.)

BOIS D'ILLANDE Bois d'Irlande. C'était un bois de choix, particulièrement employé pour les lambris, les revêtements intérieurs et pour les gros meubles; il semble avoir été reconnu bon pour en faire des panneaux de peintures, et en même temps propre à la sculpture. On trouve aussi l'expression de *bort d'Yllande*, c'est la même chose. (Voyez *bois de Dannemarck.*)

(A) 1364. A Robert Gringoire, pour avoir pris en un batel, près la première porte du Louvre, iiijc iiijxx pièces de bois d'Illande et les porter et entasser dedans ledit chastel en une chambre, lesquels bois ont esté donnez au Roy par le seneschal de Hainaut, pour les œuvres de son dit chastel (du Louvre) par marché fait xx sols parisis. (Comptes des Batiments royaux.)

(B) — Charles — nous vous mandons que vous allouez — a nostre amé paintre et vallet de Chambre, Jehan d'Orléens — pour un tableau de bort d'Illande seize frans. (Mandement du 24 janvier, D de B. tome IV.)

(C) 1385. Pour ij grans comptoirs et une cayère, tout de bois d'Yerlande. (D. de B. no 43)

(D) 1388. Pour une cuve de bort d'Illande — pour étuves — et une cuvette de bort d'Illande à faire les fons pour baptiser. (Comptes Royaux.)

(E) 1398. Pour avoir l'ambroissié de neuf le comble de la chappelle où il a employé iijc lxxv pièces de bort d'Yllande de vj piez de long chacune qui lui a esté livré fendu et dolé, aux frais dudit seigneur (le duc d'Orléans). (D de B. no 5852.)

(F) 1398. A Girardin le huchier, pour avoir fait, du bois de mondit seigneur, (le Duc d'Orléans) un oratoire de bois d'illande — entaillé et revestu d'orbesvoyes, par-dessus boué et nascelé, et les deux huys d'icellui et une acoutouère par dedans. (D. de B. no 5853.)

(G) 1448. A Piercequin Hugues, huchier — pour atailler de grandes lectres, sur le bos d'Irlande, d'escripture que Monseigneur (le duc d'Orléans) y a fait faire, qui est le nom tel que lui a pleu donner à icelle nef. (D. de B. no 6681.)

BOIS DES INDES. Voyez *Canne*.

(A) 1524. Deux escuelles, l'une moienne, toutes deux d'ung beau bois vernis, les bors dorez à manches, les fonds painct d'or et de verd, venues des Indes. (Inventaire de Marguerite d'Autriche.)

BOIS PÉTRIFIÉS ET AGATISÉS. Quartz agate pseudomorphique. Cette pierre, ou ces bois imprégnés de silice et devenus pierres, n'ont conservé de leur origine végétale que la forme et la structure intérieure de leur tissu ligneux. Le palmier, ainsi pétrifié et scié dans son diamètre, présente le travail régulier de ses fibres et acquiert par un beau poli un aspect séduisant. Les bois agatisés se distinguent des bois pétrifiés par une transparence cristalline qui les rapproche davantage des pierres fines. Les uns et les autres viennent de la Sibérie et de l'Allemagne.

BOISTE A HOSTIES. Pyxis, qu'il importe de distinguer du ciborium, l'une étant une boîte sans importance, destinée à conserver des hosties sans valeur, l'autre un vase sacré, rendu précieux par le respect dû aux hosties consacrées. Mais si telle était la règle ou l'ordonnance, dans l'habitude de la vie ces petites boîtes étaient de véritables ciboires portatifs. Les inventaires énumèrent un certain nombre de ces boîtes à hosties, toutes en or et en argent. On en fabriquait à Limoges, en cuivre émaillé, en plus

grand nombre encore, et celles-là sont venues jusqu'à nous. Voyez les nos 50 à 54 de la première partie.

(A) 1295. Item pixis depicta ad oblatas. (Invent. de Saint-Paul de Londres.)

(B) — Pixis ligata ferro ad oblationes.

(C) 1379. Une boeste d'argent, à mettre pain à chanter, esmailliée dedans et dehors, pesant un marc, ij onces. (Inventaire de Charles V.)

(D) 1467. Deux boistes d'argent, à mectre pain à chanter, verrées ès bors, l'une à ung esmail des armes de Madame Marguerite de Flandres. (Ducs de Bourgogne. 2132.)

(E) 1480. Item una pixida, pro hostiis reponendis, argenti, deaurati, ad imagines esmailliatas, sub et supra, ad infra et ad extra, in cujus cooppertorio defficit parvuus pomellus. (Inv. de la Ste-Chapelle de Paris.)

BOITE A JOUJOUX. Ouvrage d'orfévrerie.

(A) 1536. Une boittelette d'argent à couvercle, où sont dedens une petite teste de mort d'ivoyre, ung petit potkin de terre et une petite mandelette d'osière pour jeu des enfans. (Inventaire de Charles-Quint.)

BOISTE AUX LETTRES. Petit coffret dans lequel on plaçait les lettres que le messager, dit à boiste, l'écuyer ou tout autre envoyé portait à destination. Il est impossible, en lisant les citations suivantes, de ne pas songer au superbe coffret émaillé du musée du Louvre.

(A) 1323. xiiij marcii. Magister Philippus de Stempis custos privileg. Regis, pro coffrinis et scrinis ad reponendas cartas et letteras. (Comptes royaux, D. de B., tome IV.)

(B) 1352. Pour faire et forgier la garnison d'argent pour une ceinture et une boiste à porter lettres, laquelle ceinture et boiste, mondit seigneur le dauphin commanda faire au dit Jehan le Brailler, orféyre, pour Raoullet le Singeter, son messager, et y entra surtout vj m iiij o un esterlin ob. d'argent, et x esterlins d'or fin à dorer, laquelle garnison de la dicte ceinture fut faicte de clos d'argent moitié rons, moitié quarrez, et dedens yceulz avoit esmaux des ames de Monseigneur, et pesoit iij m, ij onces, xv est., et la dicte boiste estoit esmaillée ausdites armes, c'est assavoir: le ij quartiers de Normandie à fleurs de liz enlevées et le champ d'esmail et la bordeure levée du haut des fleurs de liz, et ès autres deux quartiers avoit ij dauphins esmailliés et enlevés, et le champ dessoubz doré et dyappré de feuillages enlevés, — pour façons, — lxxv liv. xv s. (Comptes royaux.)

(C) 1387. Autres mises pour dons faits aux messagiers à boiste du roy, nostre sire, en ceste année, lesquels, quand ils ont passé par Noyon, ont eu chascune fois xij deniers. (Compte de l'hôtel de ville de Noyon.)

(D) 1455. Le Roy d'armes d'Anjou à Jehan de Saintré: Le matin, après la messe ouye, je revins en mon logis et vesty vostre cocte d'armes, ainsi que mon droict estoit, et mis la boite, où vostre lectre d'armes estoit, en mon saing, puis par le varlet de l'hostel me fist conduire au palais du roy. (Ant. de la Salle.)

BOISTE A PORTER AU COL. Les reliques, les amulettes, les portraits se portaient au cou suspendus à une chaîne et à un anneau.

(A) 1313. Une boiste d'argent endorré pur porter eynz un anel entour le col de un homme. (Inventaire de Pierre Gaveston.)

(B) 1519. Pour ung rond d'or, fermant en boyte, dans lequel est une effigie au vif de la figure du dict seigneur François Ier. (Comptes royaux.)

(C) 1591. Une boeste d'or, esmaillée de gris, enrichie de plusieurs diamens et rubis servant à mettre painture, prix fait par Sa Majesté xjc xxx liv. (Comptes royaux.)

(D) 1603. Au sieur Hasten une boete d'or enrichie de diamans pour mettre un portraict. (Sully, Œconomies roy.)

BOITELETTE Petite boîte, écrin. Une taxecte émaillée, du prix de dix-huit livres, destinée à contenir un cachet, a dû être un écrin ou boitelette de ce genre et très-riche.

(A) 1349. Johanni Medici, esmaillatori parisiensis, per façone cujusdam taxecte per eum facte pro reponendo sigillum regis, xviij liv. iij s. vj d. (Comptes royaux.)

(B) 1363. Deux petit boitelettes d'argent, dorées, à mettre pain à chanter, pesant un once. (Inventaire du duc de Normandie.)

(C) 1379. Une boistelette d'or qui a une serrure aux armes de France et de Bourgongne, et est brodée dedans et poise iij onces, v esterlins d'or. (Inventaire de Charles V.)

(D) — Une très petite boistelette d'or, à mettre un annel et est esmaillé de France et a une perle dessus, pesant xvij esterlins d'or.

BOL ARMENICQUE. Bol d'Arménie, argile médicale. Dans la citation suivante s'agit-il d'un pot fait de cette argile, comme on en faisait avec du musc, ou bien seulement d'un pot qui en était rempli?

(A) 1599. Ung pot de bol Arménicque, prisé vj escus. (Inv. de Gab. d'Estrées.)

(B) 1692. Le plus estimé (des diverses sortes de bol) est celuy à qui l'on a donné le surnom de Levant ou d'Arménie, soit qu'il en soit venu autrefois de ces quartiers-là ou qu'on luy ait donné ce surnom pour mieux le vendre, mais comme je n'en ai jamais vu et que tout celuy que nous vendons se trouve en divers endroits de France, je diray que le plus estimé est celuy qui nous vient du costé de Blois. (Pomet. Hist. des Drogues.)

BORS. La marge des manuscrits, les bords de la feuille.

(A) 1387. A Huguelin de Champdivers, enlumineur de livres, demourant à Paris, pour deniers à lui paiez qui deubz lui estoient pour sa paine et sallaire d'avoir enluminé par les bors et relié une grant heures pour monseigneur le duc de Thourraine, pour ce — xxvij s. p. (C. roy.)

BOUCEL, bocal, de baucalis et bocale.

(A) 1250*.
La ot er soir un boucel mis,
Ne sai s'il est plains ou demis,
Mes vin ia, de si le sai. (Fabliaux.)

(B) 1389. Bocalia duo argenti, deaurata cum floronis et esmaillis et aliis pluribus operagiis. (Invent. apud Du Cange.)

BOUCLETES. Petites boucles, on en mettait aux souliers.

(A) 1352. Pour faire et forgier six paires de bouclètes d'argent à sollers. (C. roy.)

BOUGES. Coffre, de Baga et Bauga. Un roi, un prince, un seigneur transportait tout avec lui, qu'il allât de l'un de ses châteaux à la ville, ou de la ville à la campagne. Le mobilier se distribuait sur les chariots, quand les routes leur permettaient passage, ce qui était l'exception, et bien plus souvent sur les sommiers. Pour charger ceux-ci, on avait donné à tous les genres de coffres des proportions qui ne dépassaient pas les forces d'un cheval, et parmi eux les bahuts et les bouges étaient les plus vastes, les plus usuels. Un sac pouvait avoir la forme d'une bouge, puisque la bouge n'avait pour ainsi dire pas de forme.

(A) 1316. Pour quatre bouges à mectre les aisemenz le Roy. (Parties du coffrier, comptes royaux.)

(B) 1390. Pour unes granz bouges de cuir, neufves, à porter argent sur un sommier et pour unes autres petites bouges portatives. (Comptes royaux.)

(C) 1387. Pour une grant bouge de cuir de vache — pour mettre et porter la chaière de retrait à la dicte Dame (madame la Royne), pour ce, vj liv. p. (Comptes royaux.)

(D) 1487. Un grand sac en façon de boulges, fait de deux peaulx de cuir de vache gras et doublé de huit peaulx de bazanne par dedans deux serrures fermans à clef et de platines et boucles de (Comptes royaux.)

BOUGEOIR. Je ne crois pas le mot plus ancien que le x au moins ne m'a-t-il pas été donné de le rencontrer dans (ments d'une date antérieure. Quant à la chose, elle était dès le XIIIe siècle (voyez le mot *Palette*).

(A) 1416. Un petit serpent volant d'or, qui sert pour tenir une chan(sur un petit entablement armoié aux armes de France. (duc de Berry.)

(B) 1493. A Conrat de Coulongne, orfavre, demourant à Tours — chandelier, à long queue, à tenir bougie. (Comptes de la R

(C) 1586. Un bougeoir d'argent doré. (Invent. de Marie Stuart.)

(D) 1599. Un bougeoir d'argent, vermeil, doré, pour attacher au che où y a une cassonnette et trois petis chandeliers à mettr garni de flambe d'or, esmaillé de rouge, et aux pieds des ch esmaillés de doubles C. Le derrière dudit bougeoir est fait de ferrière avec une petite chesne et un antonnoir, prisés C escus. (Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

(E) — Une bassinoire d'argent tout blanc, un petit bassin en ova trois flambeaux, deux petites cassollettes, deux cuillers et ı chette, un pot pour orge mundé, un bougeoir à queue, un lier à tapisserie et un pot de chambre, le tout d'argent ix xx xi escus. (Ibid.)

BOULLON. Ce sont les boutons ou clous saillants qui vaient, en l'ornant, la riche reliure des manuscrits; ils ı ordinairement les armes du propriétaire *hachiez*, c'est-à-(vées, ou bien ciselées, niellées, émaillées, etc. (Voyez *bout*

(A) 1408. Les chroniques des roys de France, couvertes de vieil v(tous rez, à grans fermaulx d'arain, à cinq clox rons d'airain cune des couvertures. (D. de B. n° 6132.)

(B) 1416. Une très belle bible — à deux fermouers d'argent, doréz, de Adam et Eve et v boullons de cuivre dorés sur cha (Invent. du Duc de Berry.)

(C) — Un livre du Mirouer des Dames, à deux fermouers de laton ...maillez et v boullons de mesmes sur chacune ais, tous plains.

(D) — Un livre appellé Ci nous dit — à deux fermouers d'argent dorez, esmaillez à fleurs, et sur chacune ais v clos de cuivre dorez.

(E) 1467. Pour avoir fait relyer et fermer ledit livre et pour dix gros cloux de letton et pour petits cloux dont lesdits grans cloux sont attachiez. (D. de B. 1967.)

BOULLONGNÉ. Orné de boulons en saillie.

(A) 1467. Une couppe d'argent, dorée, tortinée et boullongnée. (D. de B. 2379.) Une couppe blanche, verrée et boullongnée. (D. de B. 2390.

BOURSE. Sac à toutes sortes d'usages. Les bourses de mariage furent faites en étoffes les plus riches, brodées et couvertes de pierreries. Il y en avait à la mode orientale et appelées bourses sarrazinoises (voyez *Aumosnière*). Gabrielle d'Estrées en avait

une dans laquelle était enchâssé le portrait en émail de la sœur de Henri IV. C'était un précurseur de ces bourses de mariage qu'on fabriqua à Limoges, en quantité innombrable, dans le siècle suivant.

(A) 1328. Une bourse à pelles broudée, en quoi Madame fut espousée. (Invent. de la royne Clémence.)

(B) 1351. Pour une bourse de cerf à mectre les clefs de l'ostel de Néelle. (Comptes roy.)

(C) 1352. Pour broder, faire et estoffer la bourse au séel du secret du roy. (Comptes roy.)

(D) — Deux boursetes à reliques faites à ymages de broudeure.

(E) 1387. Pour iij bourses de cuir étoffées, c'est assavoir l'une pour mettre et porter les petites heures du Roy, nostre seigneur, et la seconde pour mettre et porter unes grant heures données à MS. de Bourbon et la tierce pour mettre et porter les tableaux dudit seigneur xxxij s. p. (Comptes royaux.)

(F) — Pour garnir de broderie une bourse pour mettre et porter le scel de secret du Roy, iiij liv. p. (Idem.)

(G) 1389. Une petite houpelande doublé de sarge, le petit pourpoint, la bourse qui y pendoit, qui est garnie de sonnetes d'argent. (Idem.)

(H) 1427. A plusieurs femmes des villes de Delft, de Leyden et de La Haye, pour lx bourses de cuir, décoppées à la facon de Hollande, que MDS. a fait prendre et acheter d'elles, lesquelles il a pièça envoyées à Paris devers Madame la Régente sa sœur, au pris de x s. la pièce. (Ducs de Bourgogne, 879.)

(I) 1467. Une longue saincture de brodure, garnye de semence de perles et de petis rubis avec une vieille bourse d'espousée, garnye de semence de perles attachées à la dicte saincture. (Ducs de Bourgogne, 3004.)

(J) 1599. Une bourse d'esmail de coulombin, où est la peinture de Madame seur du Roy, prisée douze escus. (Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

BOURT, et quelquefois Borte. Lisez *Bord*. C'est le bord de toutes choses, et quelquefois le galon cousu au bord.

(A) 1160. J bort d'uеuvre sarrazinoise
Ot cele fet. (Perceval.)

BOUS. Un vase pour les liquides, d'assez grande dimension, et qui servait à table.

(A) 1250. Bon vin burent et fort et roit,
Ce m'est avis d'Auçoirre estoit,
Plaine une bout de trois sistiers. (Fabliaux.)

(B) 1328. Ij bious d'argent, dorés. (Invent. de la royne Clémence.)

BOUTEILLE. Dérivé de *Buta, buticula.* Elles étaient faites, au moyen âge, en toutes matières, mais le verre était l'exception. Elles avaient, du reste, la même destination (voyez *Voirre*). Quant aux bouteilles de cuir, si utiles dans les voyages, elles viennent de Londres et semblent être une industrie anglaise, puis on les imita en France et elles sont dites à la mode d'Angleterre. Les nations nomades et primitives, j'entends celles qui ne connaissent pas les routes carrossables, comme l'Asie, l'Afrique et l'Espagne, ont conservé l'usage des outres et des bouteilles en cuir.

(A) 1185. Les antres de douce aigue font les boutiaus emplir.
(Chanson d'Antioche.)

(B) 1292. Macy qui fet les bouteilles. (Role de la taille de Paris.)

(C) 1328. Deux bouteilles d'argent esmaillées, prisié iiijxxxiij lib. (Invent. de la royne Clémence.)

(D) 1353. Ij petites bouteilles, de voirre grinellé, garnies d'argent, à tout les tissuz de soye, senz ferrure. (Comptes royaux.)

(E) 1360. Invent. du duc d'Anjou, 314. 3

(F) — Pour ij bouteilles de cuir, achetées à Londres pour MS Philippe, ix s. viij d. (Comptes royaux.)

(G) 1379. Deux bouteilles d'argent, esmaillées, à tissus d'argent, pesant xxxvii marcs, iiij onces. (Invent. de Charles V.)

(H) — Deux autres bouteilles esmaillées, dont les anses sont d'argent, pesant xxix marcs, une once.

(I) 1406. Une boutillete de cuir, tenant environ une chopine. (Lett. de rémiss.)

(J) 1469. A Jehan Petit Fay, marchant, suivant la Court, la somme de soixante solz tournois — pour quatre bouteilles de cuir — pour porter l'eaue et le vin dudict Seigneur (le Roy) quant il va aux champs. (Comp. roy.)

(K) 1487. Deux bouteilles de cuir noir, faictes à la mode d'Angleterre, tenant chascune cinq pintes ou environ, garnies de courroies de cuir blanc. (Comptes royaux.)

BOUTONNEURES. Garniture de boutons. Les boutonneures forment un chapitre dans les inventaires, parce que leur richesse en faisait des objets du plus grand prix. On ne les confondra pas avec les boutonnières, dont il est aussi question dans les documents.

(A) 1353. A Pierre Boudet, orfèvre, pour xx boutons d'or, pour une boutonneure à surcot, pour ma dicte dame (la reine). (Comptes royaux.)

(B) 1379. xj paires de boutonneures, c'est assavoir ix paires pour manteaux et ij paires pour chappes, dont l'une boutonneure, pour chappe, a L boutons, chacun bouton d'un glan d'or et de iij perles. Item l'autre boutonneure pour chappe est de L boutons en manière de frezette et une perle dessus. (Inventaire de Charles V.)

(C) — Quatre boutons en façon de lis, esmailliez de blanc, où en chacun d'eux a j balay et iij perles.

(D) — vi boutons ronds, en manière de frèzes d'or, semez de petitz saphirs et ballaysseaux, sur chacun une grosse perle.

(E) 1397. Une boutonneure esmaillée, à sèze boutons. Trois boutonneures, que blanches que dorées, à chapperons. (Lettre de rémission.)

(F) 1532. A Jacques Polin, marchant orfèvre, demourant sur le pont au change à Paris, pour treize mil six cens cinquante boutons d'or, tant rachez que brunis, mis et emploiez à semer une robbe de velloux noir pour le roy — iiijc iv liv. iij s. (Comptes royaux.)

(G) 1599. Vingt boutons d'or, esmaillez de plusieurs couleurs, ausquels y a à chacun dix sept diamans à l'entour — prisés xijc escus. (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)

BOUTONS. Il est inutile de citer les passages de nos inventaires, comptes, lois somptuaires et descriptions de fêtes où figure cet ornement des costumes et de la coiffure des hommes et des femmes. On en faisait en toutes matières, on les ornait de toutes façons (voyez *Boutonneures*).

BRACELET. Je ne vois cette expression appliquée anciennement qu'aux armures, et j'ai exclu de cette partie de mon glossaire tout ce qui les concerne. Dans les citations qui suivent, on pourrait voir un véritable bracelet porté sur le bras même et dessous l'armure. A partir de la fin du xve siècle, le mot, dans son acception actuelle, revient fréquemment.

(A) 1455. Je vueil que, pour l'amour de moy, vous portez un bracelet d'or esmaillé à nos devises, brodé (ou bordé) de six bons diamans, de six bons rubis et de six bonnes et grosses perles de quatre à cinq caras. (Ant. de la Salle.)

(B) 1455. Lors fist à soy venir Gilbert Lorin, orfèvre du Roy, qui renom de preud homme avoit et à part lui dist : Gilbert, mon amy, je vouldroye ung bracelet d'or esmaillé de mes couleurs et à ma devise. (Idem.)

(C) 1495. Tant de bullettes pendantes à chaines d'or, tant de carquans, tant d'affiquetz, tant de brasseletz, tant de bagues aux doigts que c'est une chose infinie. (J. Le Maire.)

(D) 1536. Ung bracelet d'or, faict de douze pièces attachées ensemble, assavoir six rondes plattes, estant en l'ung costé esmailliez d'aucuns escritz en espaignol avecq fleurs de marguerites et à l'autre costé esmaillé de blancq, en forme de oblies et les six autres pièces sont doubles M, esmaillez de noir et à ung bout y a ung petit candal d'or fermant à une petite clef d'or y estant. (Inventaire de Charles-Quint.)

(E) 1560. Ung grand bracelet ou ung petit collier de fer emaillé de verd. x. (Inventaire du Château de Fontainebleau.)

BRANLANS. L'éclat des métaux et des pierres précieuses, les reflets des broderies d'or ne suffisaient pas aux goûts de luxe du moyen âge, on imagina des ornements en feuilles de métal branlantes, c'est-à-dire que le moindre ébranlement faisait mouvoir et reluire.

(A) 1455. J'ay un aultre parement de satin bleu, losengé d'orfavrerie à nos lectres branlans, qui sera bordé de lestisses — et si en ay un aultre et ma cotte d'armes toute semblable sur lequel je viendray sur les lices pour faire mes armes à pié, qui est de satin cramoisy, tout semé de branlans d'or, esmaillé de rouge cler, à une grant bande de satin blanc, toute semée de branlans d'argent, à trois lambeaulx de satin jaulne, tout semé de branlans de fin or luysant, qui seront mes armes. (Ant. de la Salle.)

(B) — Luy et son destrier, houssés d'ung satin cramoysi, tous couverts de branlans d'argent, esmaillez de blanc à trois lambeaulx de fin or qui estoient ses armes.

BRÈCHE. Réunion de pierres agglutinées dans un ciment naturel. Quand ces fragments sont ronds, comme des cailloux roulés par les eaux, on appelle leur réunion des pouddings ; si, au contraire, ils sont les débris anguleux de pierres plus grandes, on les nomme brocatelle. Je ne mentionnerai que ces deux variétés et ces deux noms, on conçoit d'ailleurs que les accidents, les nuances ou les provenances sont autant d'occasions d'enfler la nomenclature des brèches employées dans l'ornementation.

BRELOQUIE et Belloce. Breloques et aussi des choses de peu de valeur.

(A) 1536. Ung petit benoitier, ung asperges, une lance, ung lyvrier, une brouette, ung rasteau, une fourche, une faucille, une hotte petite, plaine de perles, ung sifflet de gallère esmaillé, fers à mectre aux prisonniers, ung petit lict, ung ratteillier, la manche d'ung fouet, ung estuy à mettre esguilles, ung autre plus petit estuy où qu'est mise une évangille, une espargne, ung monde avec la croix dessus, une redomde à mettre senteurs, ung petit couvercle faict à couronne, une esvantoire aiant cinq lettres de M à l'ung costé et ung long cornet esmaillé que sont en tout vingt-deux pièces, pesant ensemble iiij onces xiij es. (Inventaire de Charles-Quint.)

BRÉSIL et **BRASIL.** Bois de teinture rouge, terme encore en usage et dont l'étymologie peut être cherchée dans le mot grec βράζειν, qui signifie être brûlant, incandescent, rouge. Les langues du nord ont brazen et nous braise. On employait au moyen âge, comme bois de teinture, le cèdre vermeil, le sandal vermeil et le

brésil, probablement le même bois rouge, tous venant de loin, puisqu'ils étaient chers, et des Indes par la voie de l'Égypte, puisque le brésil est souvent appelé bois d'Alexandrie. De là ces mentions continuelles, au moyen âge, d'étoffes, de peaux, de basanes et de fleurs teintes avec du brésil. Cette expression devint bientôt commune à toutes les langues de l'Europe, et lorsque le capitaine Petro Alvarez Capralis eut découvert, au mois d'avril 1500, la partie centrale de l'Amérique méridionale, qui produit en abondance, sinon l'arbre dit Brésil, au moins un bois rouge, il voulut vainement l'appeler le pays de Santa-Cruz; le commerce fut plus fort que sa volonté et que son droit, il nomma Brésil le pays d'où lui venait à bon marché un bois rouge à peu près pareil à celui qui portait déjà ce nom. Barros l'historien croit que c'est une vengeance du diable, c'est plutôt la marche naturelle des choses. Brésil signifia aussi la couleur rouge qu'on tirait du bois de Brésil; on l'employa dans la miniature, mais on dut y renoncer parce qu'elle résiste mal à l'action de la lumière. Appliquée aux étoffes, elle n'était pas réputée bon teint. L'évêque Huet fut le premier à combattre l'opinion générale qui voulait que la contrée appelée Brésil eût donné son nom au bois de Brésil.

(A) 1208. Accipiunt de quintali piperis iv denarios, de quintali brezelli iv denarios. (Apud Du Cange.)

(B) 1260. Li barillier puent faire baris de fuz de tamarie et de brésil à vendre et achater. (Us des métiers, par E. Boileau. Voyez un passage du même document cité à l'article Tables à pourtraire.)

(C) 1296. La charge de brésil et de poivre, chascune viij d. (Tarif pour Paris.)

(D) 1298. Ils ont (dans l'isle de Ceylan) berzi en grant habondance, do meillor dou monde. (Marco Polo.)

(E) — Or sachiez q'il hi naist le berzi coilomin qe mout est buen. (Royaume de Cuillon.)

(F) — Il y (royaume de Labrin) a berzi en grant habondance — et de berzi voz di qe il seminent, e quant il est nés en petite verge, il le cavent et le plantent en autre leu et iluec le laisent por trois anz et puis le cavent con toutes les rais. Et si voz di tout voiremant qe nos en aportames de cele semese à Venese et le seminames sor la terre : si voz di qu'il ni nasqui noiant, e ce avint por leu froit.

(G) 1300 *. Dou royaume de Jherusalem, dou royaume de Egipte, de la terre au Soudant, vient poivres et toute espicerie et bresis. (Liste de marchandises avec leurs provenances.)

(H) 1307. Vorte make cynople. — Tac brasyl and seoth in diehwatur. (Mss. du Brit. Museum, cité par Th. Wright.)

(I) 1379. iij cousteaux, dont l'un a le manche et la gaine de brésil, garni d'argent doré, l'autre le manche blanc plat et la gaine toute d'argent esmaillié à papegaux et le tiers a le manche et la gaine d'yvoire. (Inventaire de Charles V.)

(J) — Uns tableaux de Brésil par dehors, dedans a vj ymages d'yvoire enlevez.

(K) 1393. Cèdre vermeil est un fust que lon vend sur les espiciers et est dit cèdre dont l'en fait manches à cousteaulx. (Ménagier, voyez *Cèdre*.)

(L) 1383-84. Pour taindre xv aulnes de toille en fin brésil. (Comptes de l'église de Troyes.)

(M) 1392. Him nedeth not his colour for to dien
With Brasil, ne with grain of Portingale. (Canterbury Tales.)

(N) 1395. Ordinatum fuerat quod non venderentur panni — tincti mala tinc-

tura et specialiter — in bresillo, quæ Gallico nomine, en brésil, nuncupatur. (Arrêts du Parlement.)

(O) 1400. Bresilium, est arbor quædam, e cujus succo optimus fit color rubeus. Medulla hujus arboris non est bona pictoribus, sed tinctoribus pannorum. (Apud Du Cange.)

(P) 1422. ij graundes peces du Bracile, pris vj s. viij d. (Inventaire de Henri V. Rot. Parl.)

(Q) 1427. vij habis de drap de soye, propices à danser la morisque et iceulz enrichiz d'ouvrage de peaulx de Brésil d'or et d'argent, de lettres sarrazinoises (Ducs de Bourgogne, nº 868). On lit dans des statuts de métiers : Que a selle neuve ne soit mis en euvre basenne bresillé.

(R) 1435. Pour la painture de douze robes et ung chapperon tout d'or et de brésil. (Ducs de Bourgogne, 1365.)

(S) 1440. Brasyle. Gando, vel lignum alexandrinum. (Promptorium parvulorum.)

(T) 1455 Un manche de brésil du cousteau de MS. d'Angoulesme. (Ducs de Bourgogne, nº 6734.)

(U) 1468. Pour ij livres de bois de Brésil, à faire roses de Paris, pour les mettre en œuvre aux petis blasons des dictes naves. (D. de Bourgogne, 4682.)

(V) 1480. Sur les tables avoit trente plats, lesquelx plats furent faitz à manière de jardins, dont le pré des dits jardins estoit fait de Brésil, massonné d'argent. (Olivier de la Marche.)

(X) 1530. Passados alguns dias, em quanto o tempo não servia e fizeram sua aguada, quando veio a tres de maio, que Pedralvares se quiz partir, por dar nome à quella terra per elle novamente achada mandou arvorar huma Cruz mui grande no mais alto lugar de huma arvore, e ao pe della se disse missa, a qual foi posta com solemnidade de bençeoes dos sacerdotes, dando esto nome a terra santa Cruz — Per o qual nome sancta Cruz foi aquella terra nomeada os primeiros annos, e a cruz arvorada alguns durou naquelle lugar. Porem como o demonio por a sinal da Cruz perdeo o dominio que tinha sobre nos, mediante a Paixão de Christo Jesus consummada nella ; tanto que da quella terra começou de vir o pao vermelho chamado Brazil, trabalhou que este nome ficasse na boca do povo a que se perdesse o de sancta Cruz, como que importava mais o nome de hum pao que tinge pannos, que daquelle pao, que deo tintura a todolos sacramentos per que somos salvos, por o sangue de Christo Jesus, que nelle foi derramado. (Jean de Barros. Edition de 1552.)

(Y) 1530. Brasel tre to dye with — brésil. (Palsgrave, l'esclarcis. de la langue.)

(Z) 1694. Nous vendons (Pomet était droguiste) pour la teinture plusieurs sortes de bois rouge sous le nom de bois de Brésil. Le premier et le plus estimé et le plus en usage est le bois de Brésil, surnommé de Fernambouc, à cause que c'est de la ville de Fernambouc au Brésil d'où nous vient la plus grande partie de ce bois. (Pomet.)

(AA) 1710. Le Bois de Brésil n'a pas tiré son nom de la province du Brésil, mais la province a tiré son nom de celui du bois. (Huet, évêque d'Avranches.)

BRESSERONNÉ et Brossonné. Dérivé de broca, noueux, formé de nœuds.

(A) 1360. Chayenne bresseronnée tout autour. (Inv. du duc d'Anjou, nº 178.)

(B) 1399. Une croix d'or, de la façon de Damas, a la maniere d'un baston brossonné. (Inventaire de Charles VI.)

— Une autre croix sur un arbre brossonné.

(C) 1479. Le suppliant d'un gros baston de pommier brossonneux frapa icellui Matinot. (Lettre de rémission.) Ung baston noullu à plusieurs broz.

BRIDE. L'émail courait sur les brides des chevaux, et parfois elles étaient faites de chaines d'or (voir *Tissu*).

(A) 1358. Une bride à un tissus de rouge soye, à claus esmaillés : sa lionchiaus ens. (Inventaire d'ou Harnas de Mgr. de Haynnau.)

(B) 1462. Tels y en avoit (dans la suite du duc de Bourgogne) leurs houches de velours brodées et en lieu de grosses resnes de leurs brides, chaisnes d'or. (G. Chastellain.)

BRINCQUYNES. La citation suivante rend inutile un commentaire; quant à l'étymologie, il faut peut-être la chercher dans les mots espagnols Brinco et Brinquino (joyaux), cette langue pouvant avoir été familière au rédacteur de l'inventaire de Charles-Quint.

(A) 1536. Plusieurs brincquynes, faictes d'or, que sont pièces venant de feu madame Marguerite, servantz à cabinetz, assavoir douze pièces tant flaccons, potz, barils, botteilles, esguières que autres, tous en ouvraige esmaillez. (Invent. de Charles Quint.)

BROC. Pot à embouchure large et allongée.

(A) 1379. Deux brocs d'or, hachiez, pesant xj marcs, vj onces d'or. (Invent. de Charles V.)

(B) — Un pot d'argent doré, appellé broq, à carves dosse et à une mitre esmailliée des armes de France et d'Évreux, pesant v marc, une once.

(C) — Un pot, à manière de broq, à moustarde à donnes (donner?) et à cerceaux d'argent doré, pesant xviij marcs, xv esterlins.

BROCART. Pot à broceron ou à goulot.

(A) 1420. Un bassin, avec le brocart, à main laver. (Lett. de rémission.)

BROCHE. L'emploi de cet ustensile pour rôtir du fromage mérite d'être cité.

(A) 1379. Une broche à rostir et un sergent d'argent et un instrument à rostir fourmage aux armes de Monsr le Dalphin, pesant xxix marcs, iij onces d'argent blanc. (Invent. de Charles V.)

BROCHE. Pointe pour séparer les cheveux (voyez *Gravouère*).

(A) 1319. Pour ij pingnes, ij miroirs, ij broquettes — achetés à Paris par Jaquet le Barbier. (D. de B. 5305.)

(B) 1322. I pigne d'or et j mirour d'argent où e j broche d'argent en un cas (petite caisse.) (Invent. du Comte de Hereford.)

(C) 1387. A Jehan de Coilly, pignier, demourant à Paris, pour un estuy de cuir boully, poinsonné et armoié aux armes de la royne, pendens à ij gros laz de soye, garny de iij pignes, un mirouer et d'une broche pour pigner le chief de ladite dame. — iiij liv, xvj s. p. (Comptes royaux.)

BROCHE. Petite agrafe dont l'ardillon mobile n'est pas retenu, comme dans la fibule en forme de corde d'arc, par sa tension et le crochet qui se trouve au côté opposé de sa charnière. La broche a souvent la forme d'un anneau et porte une devise émaillée ou gravée. Le dessin servira mieux qu'un commentaire à établir ou à maintenir la distinction qu'on a faite, au moyen âge, entre les différents genres d'agrafes.

BROCHE. Robinet pour tirer le vin d'un tonneau. On disait aussi brocheron, et un vase à goulot s'appelait broc, brochoir et brocart.

(A) 1260. Quiconques est crieur à Paris, il puet aler en laquele taverne que il voudra et crier vin, portant qu'il y ait vin à broche. (Statuts des Mestiers.)

(B) 1296. Toute manière de vin qui sera vendu à broche paiera que xij deniers le tonnel. (Tarif pour Paris.)

(C) 1297. Un pot lavoir à une fuellie desus le couvercle, s'est semeis d'escuchons et de compas esleveis à une beste passant entre le col et le broceron. (Lettre de rémiss.)

BRODERIE. L'état sédentaire des femmes, leur aptitude aux travaux de l'aiguille et l'emploi varié qu'on fit, dans une vie agitée et peu stable, de vêtements et tentures brodés, expliquent le maintien, au moyen âge, de l'art si ancien de la broderie, sa supériorité sur la peinture dans les premiers siècles, et la concurrence sérieuse qu'elle lui fit jusqu'à la fin du quinzième. Je ne sais pas de plus grand service à rendre aux arts que d'écrire une histoire de la broderie; ce serait, non pas le complément, mais l'introduction et l'accompagnement obligé d'une véritable histoire de la peinture. L'une et l'autre nous manquent, et en excluant de ce Répertoire tout ce qui a rapport aux vetements et aux étoffes, j'ai retranché la meilleure part de la broderie. Dire qu'elle était appliquée à tout, que les peintres les plus célèbres consacraient presque exclusivement leur talent à faire les cartons, qu'elle exécutait avec une habileté de reproduction merveilleuse, c'est montrer son importance et expliquer, en présence d'un grand nombre de noms de peintres que nous fournissent les documents, les rares mentions qu'ils font de leurs tableaux peints. Ces productions, nombreuses et remarquables, étaient traduites en broderies, et elles ont subi les détériorations trop rapides auxquelles ce genre de travail est fatalement exposé. J'ai dû expliquer, dans cet extrait de mon Glossaire, une lacune volontaire que chacun aurait remarquée.

BROISSURE. Dérivé peut-être de Brossa, Broisse, Broussaille, et exprimant un travail de morceaux de rapport ou l'enlacement de branchages.

(A) 1395. Item unam cathedram rotundam de quercu et operagio parisiensi, dicto de broissure, taxatam 20 s. t. (Invent. de l'évèque de Langres, cité par M. Douet d'Arcq.)

BROUETTE. Les orfévres faisaient des supports de gobelets et salières en forme de brouettes.

(A) 1360. Invent. du duc d'Anjou. 76.

BRUNI et Burni. Or, argent, fer bruni, c'est-à-dire recevant par le poli une teinte brillante et brune à la fois. De là brunisseur et burnisseresse. Les cottes de mailles, qui ne pouvaient se brunir, se roulaient dans des étoffes.

(A) 1160. Si avoit des elmes burneis. (Roman d'Aubery.)

(B) 1185. Dementres me chargiés vos chevaliers de pris
Ce qu'avoir enporés, à lor elmes brunis.
Et j'irai Dieu venger. (Graindor. Ch. d'Antioche.)

(C) 1260. Quiconques est fermaillers de laton et il œvre qui ne soit brunie que d'une part, si come de fermoirs rons, cele œvre n'est mie souffisans. (Us des métiers, recueillis par Et. Boileau.)

(D) — Il regarde l'espée depuis la pongnée jusques à la poincte et voit quelle estoit plus clere et plus loysante que selle venoit des mains du brunisseur. (Perceforest.)

(E) 1382. De la partie de Jehan Here, orfèvre, et Denisette sa femme, burnisseresse, — Jehan Pochart eust baillée à la dite femme xx tasses d'argent à burnir. (Lettre de rémission.)

(F) 1438. xix platellos non brunitos. (Invent.)

BUFFET. Soufflet. Il fut pris, comme de nos jours le soufflet, dans la double acception d'instrument à faire du vent et de coup sur la joue, qui fait du bruit par le choc et le déplacement de

l'air. Une citation suffira pour montrer l'emploi du mot soufflet dans le premier sens.

(A) 1300*. Et encore valt uns buffès v sols u vj à metre en le maison d'un borgois. (La Riote du monde.)

BUFFET. C'était la chambre, et ce devint le meuble, comme cabinet désigna plus tard un meuble du même genre servant de dressoir et pouvant contenir beaucoup de choses. Il est inutile de suivre le mot buffet dans toutes ses acceptions, et ce meuble dans ses diverses formes. Le premier travail serait trop long, et le second trop difficile sans le secours du dessin. Il est bon toutefois de remarquer qu'on appela buffet l'ensemble des pièces de vaisselle qui formait la décoration de ce meuble, c'est ainsi qu'on doit entendre un buffet d'argent, de vermeil ou d'or offert à un ambassadeur.

(A) 1459. La chambre estoit belle à bon escient, bien mise à point et estoit le beau buffet garni d'espices, de confitures et de bon vin de plusieurs façons. (Cent Nouv. nouvelles.)

(B) 1495. Au milieu de la salle avoit ung buffet qui fut donné au Roy, où y avoit linge non pareil, de dégré en dégré et y estoyent les richesses d'or et d'argent, qui appartiennent au buffet du roy : aiguières, bassins d'or, escuelles, platz, pintes, potz, flacons, grans navires, couppes d'or chargées de pierreries, grilles, broches, landies, palletes, tenailles, souffles, lanternes, tranchoirs, salières, cousteaulx, chaudrons et chendeliers, tous d'or et d'argent. (Entrée et couronnement du Roy à Naples.)

(C) 1560. Aux sieurs Nicolas de Ponte et Bernard Navaguera, ambassadeurs de la seigneurie de Venize, envoyés de vers le Roy NS., un chacun, ung buffet de vaisselle d'argent, plaine, vermeille dorée, contenant chacun des dits deux buffets ung bassin, deux flacons, trois chandelliers à flambeaulx, quatre couppes couvertes et une esguière couverte, avec douze estuyts, à chacun buffet, pour metre les dites pièces. (C. roy.)

BUIRE. On disait aussi buhe et buée. C'est un vase dont l'ouverture s'évase et s'allonge. Un dessin pourrait seul marquer de quelle manière la buire se rapproche et se distingue de l'aiguière. On disait aussi buées, mais dans une autre acception, et pour désigner les paquets de linge nouvellement lessivé; nous avons conservé buanderie et buandières.

(A) 1425. Pour avoir fait buer et laver le linge. — Pour chargier les bués sur les cars. (Ducs de Bourgogne, 717.)

(B) 1448. Ung jeune homme, nommé Sorin, avoit rompu et cassé une buhe ou cruche de terre. (Lettre de rémission.)

(C) 1495. Une grande buye, à mectre eaue, portée sur huit lyons. — Le tout vermeil doré et esmaillé aux armes de France, poysant xxxviij marcs, vj onces d'argent. (Comptes royaux.)

(D) — Nous lisons que le fils de Caton, en l'âge de quinze ans, fut banny pour avoir rompu une buye de terre entre les mains d'une fille, qui alloit à l'eau. (Bouches serées.)

(E) 1498. Une buye à eaue, semée de fleurs de lys, à armines et dauphins, pesans xviij marcs, ij onces d'argent. (Inv. de la royne Anne de Bret.)

(F) — Une autre buye à eaue, faicte à pans, à une grant ance tenue par deux hommes sauvaiges; le sonaige, couvercle et garniture dorez, poisans, avecques les esmaux qui sont dedans, xxxviij marcs, v onces d'argent.

BUKET. Chez les Allemands le mot *Becher*, chez les Italiens le mot *Bicchiero* et chez les Anglais le mot *Byker*, ont sans doute la même origine, c'était un vase et une coupe; il servait aussi de bénitier.

(A) 1322. j buket d'argent pur ewe beneyt. (Inventaire du comte de Hereford.) j buket et j escurge d'argent pur eawe beneyt.

(B) 1348. ij magne pecie argenti, vocate bikers, emellate in fundo, cum coopercul is cum batellis et ex una parte deauratis. (Compte de la trésorerie d'Édouard, prince de Galles.)

(C) 1440. Byker, cuppe, cimbium. (Promptorium parvulorum.)

BURETTES. Les deux burettes, l'une contenant le vin, l'autre l'eau, dont on se sert aujourd'hui à la messe, ont un double emploi : on s'en sert pour verser le vin dans le calice, puis pour verser l'eau sur les mains du prêtre. Le bacin qui reçoit cette eau devient le plateau des deux burettes. Au moyen âge, les burettes avaient la première de ces fonctions, et deux plats ou bacins (voyez ces mots) les remplaçaient pour la seconde. A quelle époque cette substitution eut-elle lieu? je serais porté à la croire de la fin du xve siècle. Les burettes étaient marquées d'un A et d'un V pour les distinguer.

(A) 1080. In ecclesiis debent esse — phiala una cum vino et alia cum aqua. (Dict. Joh. de Gallandia.)

(B) 1323. xxx die decembris. Nicolaus de Nigella, aurifaber parisiensis, pro uno cipho argenteo esmaillato ad tripedem et duobus potis, uno ad vinum et altero ad aquam, liberatis Regi. (Comptes royaux.)

(C) 1353. Une burette à biberon de chappelle, pesant ij marcs, v onces d'argent. (Comptes royaux.)

(D) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 33, 260, 277, 278.

(E) 1422. ij burettes d'or, à mettre le vin et l'eaue à chanter à la chapelle du roy nostre sire et ou couvercle de chacune d'ycelle a un ront esmaillé d'azur, semé de fleur de lys et signée l'une d'un A et l'autre d'un V, iiij^{xx} xiiij livres. (Compte royal cité par Leber.)

(F) 1498. Un bacin d'argent doré pour servir à l'esglise, — avec les choppines de mesmes, à mettre vin et eaue. (Inventaire d'Anne de Bretagne.)

(G) 1560. Deux burettes de cristal, d'argent doré et le col émaillé d'azur, — xxx. (Inventaire du château de Fontainebleau.)

BUSE, Pusse et Buys. Buis, et, par extension, boîte. De *Buxum* et plus probablement, du celtique *Box*. Dès l'antiquité, on a désigné différents objets faits avec ce bois par le nom même du bois, il en fut ainsi au moyen âge, il en est de même chez tous les peuples germaniques. Au xviie siècle, on écrivait encore bouis, et Ménage s'irrite contre M. de la Quintinye qui dit buis.

(A) 1467. Une buse de bois, plainne de patrenostres de Jherusalem. (Ducs de Bourgogne, 3266.)

(B) — Ung estuy de bois, plain de cuilliers de bois de pusse. (D. de B. 3271.)

BYSANTIN (Art). Rechercher quelle a été l'influence de l'art byzantin depuis la chute de l'empire romain jusqu'au xiie siècle, c'est écrire l'histoire de l'art. Il ne s'agit, dans cet article, que de deux citations pour rappeler qu'on rencontre fréquemment, dans les inventaires, des descriptions qui ne peuvent se rapporter qu'à des objets venus de Byzance ou imités des ouvrages de ses artistes.

(A) 1416. Un tableau d'or, de haulte taille, où il a d'un des costés saint Jehan Baptiste tenant un agnus dei garny entour de sept perles moiennes où il a escript : ecce agnus dei, qui contient la moitié du rond, et en l'autre en a autant escript en grec et derrière la teste dudit saint Jehan a escript : penitenciam agite, et au dessous dudit agnus dei en a autant escript de lettres grecques — lequel tableau MS. acheta, en sa ville de Bourges, u mois de novembre, l'an mil cccc et deux, de Anthoine

Manchin, marchant de Florence, demourant a Paris, la somme de ij^m fr. prise xij^e liv. t. (Invent. du duc de Berry.)

(B) 1416. Deux barillez de cristal, garnis d'argent doré escrips à l'entour de lectres grecques, en chacun trois piez et deux ances — — xxxij liv. t. (Idem).

C.

CABINET, une petite chambre et aussi un meuble. Le bahut s'était dressé sur quatre pieds, il s'était empli de petits tiroirs fermés tous ensemble derrière une porte à deux battants, et quelquefois à quatre serrures. On imagina de donner à ce meuble une disposition architectonique à l'extérieur ainsi qu'à l'intérieur, et on forma le Cabinet qui fut, la chose comme le mot, en usage seulement au XVIe siècle, et en grande vogue au XVIIe. J'en ai parlé dans des recherches sur cette époque. (Voyez le *Palais Mazarin.*)

(A) 1528. A Pierre Rossert, libraire, demourant à Paris — cinquante une livres cinq sols tournoys, pour ung cabinet de cuir doré, à ouvrages moresques, au dedans duquel y a trois entrelatz, ung petit oratoire de deux layettes garnyes d'un archet et de deux petits anneletz d'argent et fermé ledit cabinet de quatre charnières, quatre serrures et de deux verroulx. (Comptes royaux.)

(B) 1580. Elles étoient très bien faites (les stances de Marguerite de Valois) et les ay tenues longtemps en mon cabinet. (Brantôme.)

(C) 1585. Ung petit cabynet, faict en façon d'aumoires, prisé iiij escus. (Invent. des objets envoyés au château de Verneuil.)

(D) 1595. A Laurens Vouet, maistre peintre, la somme de trente six escus, a luy ordonnés par sa Majesté, pour avoir par lui peint plusieurs chambres et cabinets tant à la grande que petite escuirye dudit sire (Compt. roy.)

(E) 1599. Deux cabinets d'Allemagne prisés xij escus. (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)

(F) — Un Cabinet de velours vert, qui fust donné au Roy estant à Monceaux — par Monsieur le Prince de Mantoue.

(G) 1603. Ung cabinet de lapis et d'agathe couvert de velours incarnadin en broderie d'argent avecques les chiffres de la defuncte Dame Royne, estimé neuf cens livres. (Inventaire de la royne douairière Loyse.)

— Ce faict sommes sortis du dict cabinet appellé la librayrie et d'icelluy faict extraire un cabinet façon d'Allemagne et porter au cabinet de la dicte défuncte Royne, appellé le cabinet verd estant contre le dict cabinet de la librayrie, lequel a este estimé six livres.

(H) 1649. Cette sale présente premièrement à nos yeux deux rares Cabinets d'ébène si belle et si luisante, qu'on diroit que ce soit une glace noire, dont la pureté reçoit nos regards facilement. (Invent. du Palais Mazarin. — Mazarinade.)

CABOCHON, de Caboce et Caboche En forme de tête arrondie. La coiffure dite cabochon et capuchon a la même étymologie, le tout ensemble de caput. Cabochon, dans la joaillerie, se dit de toutes les pierres qu'on polit en relief arrondi et sans les tailler; lorsqu'on les évide par-dessous pour leur donner de la transparence, c'est un cabochon chevé. Le moyen âge, et de nos jours l'Orient, ont ainsi porté la plus grande partie de leurs pierres fines. Il suffira d'un petit nombre de citations.

(A) 1411. Un fermail d'or, garni d'un fin saphir taillié et de trois gros balais cabochons et de trois grosses perles. (Mandement du Roy. Cab. gén.)

(B) 1416. Un saphir longuet cabochon d'un costé, assis en une brochette d'or, que Ms. acheta à Paris — xv liv. t. (Inventaire du duc de Berry.)

(C) 1416. Un saphir citrin, cabochon, en une broche d'or. — xiij liv. t. (Idem.)
(D) 1467. Ung fermillet, appellé le bouton, garny d'un gros balay cabochon, garny d'un gros dyamant pointu et d'une grosse perle ronde. (Ducs de Bourgogne, 2974.)

CACHET. Le sigillum secreti, scel du secret, a donné lieu à l'introduction, dans la langue, des mots cachet et cacheter, qui me paraissent assez modernes.

(A) 1358. Nous avons entendu que plusieurs lettres pendens ont esté, ou temps passé, scellées de nostre secret. (Ordonn. des Rois de Fr.)
(B) 1555. Pour ung cachet d'argent, à manche d'yvoire, pour servir à Mr de Nevers à cachetter lettres de la royne. (Comptes royaux.)
(C) 1591. Pour ung cachet d'or, auquel y a deux figures de relief, esmaillées, pour l'or et façon — xx liv. (Comptes royaux.)
(D) 1599. Joailliers et graveurs qui portent le titre de vallets de chambre du Roy. Pierre Turpin, graveur pour cachetz. (Etat des off. domestiques du Roy.)
(E) — Un porte cachet d'or, dont les chesnes sont de perles enfilées dans de l'or, attaché de trois triangles de diamans, — prisé cl escus. (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)

CACHOLONG. Quartz agate. Ces pierres fines deviennent de fausses sardoines par les opérations qu'elles subissent et le travail auquel elles se prêtent. Une agate, lorsqu'elle présente une couche d'un blanc opaque, poreuse et moins dure que le reste de la pierre, est susceptible de prendre diverses nuances dans des bains successifs d'huile et d'acide sulfurique. On conçoit donc qu'on puisse obtenir artificiellement des effets qui ne sont dus, dans les vrais camées, qu'à la nature de la pierre. Ces cacholongs nous viennent de la Bulgarie, et nous leur avons conservé le nom qu'ils tiennent des Kalmouks.

CADENAS. Une chaîne, *catena*, passée autour d'un coffre ou dans les barreaux d'une grille, les fermaient au moyen d'une serrure de fer qui s'adaptait à ses derniers anneaux; de là *catenare*, enchaîner et enfermer; de là aussi le nom de cadenas donné à la nef (voyez ce mot) qui était fermée, et en dernier ressort au genre de serrure qui s'adaptait ainsi à une chaîne. Cette acception seule s'est conservée et elle est très-moderne.

(A) 1599. Un cadenas vieil, d'argent doré, marqué aux armes de Madame (avait été fondu et n'a pas été prisé.) (Invent. de Gab. d'Estrées.)

CADRAN. Voyez *Astrolabe*. Les cadrans servaient à trouver l'heure par la hauteur des étoiles, aussi bien que le Cadran de berger, qui était un peu plus simple et qu'on retrouve, en plein XVIIIe siècle, bien plus simplifié encore dans le calendrier du berger. Les signets sont les cordons auxquels on attachait le plomb et sur lesquels on mesurait l'angle. Voyez *Tableau astronomique*.

(A) 1377. Le duc de Bourgogne paye à maistre Robert, faiseur de cadrans, à Paris, iiij fr. pour ung almanach qu'il avoit faict pour li. (Arch. de Dijon, cité par Peignot.)
(B) 1380. Un cadran d'or, à un estuy de brodeure, à fleurs de lys et ij boutons de perles. (Invent. de Charles V.)
— Un cadran d'or quarré, en un estuy de cuyr, pendant à un laz de soye, à ij boutons de perles, pesant v onces, xv esterlins.
— Un petit cadran d'argent, rond, esmaillié, en un estuy de cuir bien ouvré d'ymages.

1379. Un cadran d'or esmaillié de rouge clair d'une part et à chasteaux et ymages d'autre, pesant iij onces, xij est.

(C) 1431. Deux signets d'or à cadran. A maistre Henry Zwolls, astronomien, pour avoir fait les deux cadrans, en iceulx deux signets. (Ducs de Bourgogne, n° 918.)

(D) 1467. Ung cadran de bergier, d'or, qui poise xv est. (D. de B., n° 3112.)

CADRES. L'architecture, à chacune de ses grandes transformations, a fourni les données les plus heureuses de tous les encadrements; l'orfévre, dans les entourages de ses tableaux d'or et d'argent, le sculpteur, dans ses dyptiques d'ivoire ou dans ses grands retables d'autel, lui ont demandé leurs plus heureuses inspirations. Il ne s'agit pas de cela dans cet article; je veux parler, et parler seulement, des cadres de tableaux peints. Or, pendant la longue période active du moyen âge, la peinture murale n'exigeait pas de cadre, le monument lui-même en était l'encadrement. A la fin du xive siècle, la peinture meuble prit son essor, les frères Van Eyck la mirent en vogue par leur talent plus encore que par les perfectionnements qu'ils apportèrent à la peinture à l'huile, pratiquée longtemps avant eux. Dès lors il y eut des tableaux, et par suite des cadres. Nous avons plusieurs peintures de Jean Van Eyck entourées de leurs cadres primitifs, sur lesquels le grand peintre a peint son nom et la date de son travail; ces encadrements sont la simplicité même : la plupart sont peints en noir ou en imitation de bois, et on s'en tint là pendant le xve siècle; mais la renaissance s'élança dans ce champ ouvert à son imagination, à son activité, et nous avons les grands cadres des tableaux de la confrérie du Puy-Notre-Dame d'Amiens, et d'autres bons exemples du parti que l'art peut tirer des cadres.

CAGE et cagette. Je cite des bijoux en forme de cages, et de véritables cages qui sont des bijoux par la valeur des métaux précieux qu'on a employés pour les faire; je m'arrête là; les cages des volières, les cages pour prendre les sangliers et les cages de fer pour les prisonniers, sont mentionnées dans les extraits de mes lectures, je les réserve pour un autre travail.

(A) 1360*. C'est la clef du mestier que d'avoir pincons bien appellans en la ligne et ès caagetes. (Modus et Racio.)

(B) 1387. Pour un estuy de cuir boully pour mettre et porter une cagette d'argent à mettre oyseles de Chyppre. (Comptes royaux.)

(C) 1408. Une cagette d'argent, dorée, en laquelle a ung chardonnereul d'argent, la mangouère et le cornet tout d'argent doré. (Ducs de Bourgogne, n° 6152.)

(D) 1411. Une cage à oiseaulx, à un chardonnerel dedans, d'argent doré. (Ducs de Bourgogne, n° 6216.)

(E) — Une caige d'argent blanc, le dessus à la façon d'une église à croisée. (Duc de Bourgogne, 3180.)

(F) — Une caige d'argent, à façon d'osier, à mectre oiselet de Chippre, pessant ij onces, xv estrelins. (Ducs de Bourgogne, 3181.)

CAILLOU. Synonyme de pierre, dans l'acception de pièce d'une parure.

(A) 1536. Ung petit kerkant d'or rompu et esmaillé de werd et blanck, garny de dix cailloux de rubis et de unze perles à potences. (Inventaire de Charles-Quint.)

CAILLOUX D'ÉGYPTE. Quartz jaspe. Des bandes brunes

foncées et noires se contournent sur le fond jaune de ce jaspe, de façon à produire des dessins dans le genre de la racine de buis. On le tire du Nil.

CALCAIRE COMPACTE, ou chaux carbonatée compacte, pierre lithographique; dès l'origine des arts, cette pierre a été employée dans la sculpture par les artistes de l'Allemagne, où elle abonde.

CALICE. Jésus-Christ, au milieu de ses disciples, n'a donné l'exemple d'aucun luxe. La coupe dans laquelle il buvait était simple comme son existence, et tous ces calices d'argent, d'agathe et autres matières précieuses, qu'on a voulu faire passer pour le calice primitif, avaient contre eux, sans compter les autres arguments, une richesse inadmissible. Le calice de Saint Jérôme, conservé dans l'église de Saint-Anastase de Rome, serait fait, selon Mabillon qui le décrit: « e terra figulina alba, » et nous savons que l'Eglise, dans les premiers siècles, s'est contentée de calices de bois, de corne et de verre; que plus tard, elle a défendu l'usage du bois absorbant, du verre cassant, du cuivre « quia provocat vomitum, » de la corne qui est impure; et qu'enfin, elle a prescrit de préférence l'or et l'argent. Elle a toléré toutes les additions de pierres fines et de travail précieux, mais cette progression de luxe a suivi la marche de sa prospérité, et la forme du calice s'est modifiée aussi selon les changements introduits dans la distribution de l'Eucharistie, sans que l'Eglise ait attaché aucune signification, partant aucune importance, à ce luxe et à ces formes. Pour celles-ci, la plus importante, la plus caractéristique, est l'addition des anses que rendaient nécessaire, que motivaient au moins, les dimensions du calice, alors que la communion s'administrait sous les deux espèces. Le moine Théophile a un chapitre entier sur ces anses. Dans l'inventaire de Charles V, il y a douze calices en or et dix-sept calices en argent. Dans les inventaires des églises, la variété des calices est intarissable. Je m'occuperai de ces formes en décrivant les monuments.

(A) 1218. Quoddam turribulum argenti, capsam argenti, calicem alabausti. (Inventaire.)

(B) 1220*. Lib. III, cap. XXV. De fabricando minore calice. Cap. XXVI. De minore calice. Cap. XXIX. De fundendis auriculis calicis. Cap. XLI. De ornando vase calicis. Cap. XLII. De pede calicis. (Art. sched. Theophili.)

(C) 1250
Cist veissiaus où men sanc meis,
Quant de men cors le requeillis,
Calices apelez sera. (Le Roman du Saint-Graal.)

(D) 1295. Unum calicem de auro — cum vj rotulis de esmaltis azurinis in pomo, ad imaginem babugniarum (babouins). (Inv. sub. Bonif. VIII.)

(E) 1372. Un calice avec le couvercle d'argent doré, à un esmail dessus, pesant ij marcs, iij onces, prisié xviij fr. d'or. (Compte du testament de la Royne Jehanne d'Evreux.)

(F) 1380. Le grand calice d'or que le Roy a faict faire, lequel est esmaillié en la couppe à apostres et est le pied et le pommeau à perrerie et la patenne esmaillié et garnie de balais et de saphirs à jour. (Invent. de Charles V.)

(G) — Le grand calice d'argent, esmaillié, que l'evesque de Paris donna au Roy, pesant XXV marcs, iiij onces.

(H) — Un calice d'argent, doré, et la patenelle, et est esmaillié de plusieurs histoires de Dieu, de Nostre Dame, des apôtres et des iiij évangelistes, pesant iiij marcs, ij onces, XV est.

(I) 1380. Un calice d'argent, tout esmaillié, à plusieurs ymages et a, en la patène par dedans, un Jugement, pesant iiij marcs.

(J) 1416. Le calice, où Nostre Seigneur but à la cenne, garny d'or, escript à l'entoúr de lettres noires — prisé l'or xxxiiij liv. t. (Invent. du duc de Berry.)

CALLIER. Le callier, comme le madre, était une matière de qualité inférieure, et probablement une faïence. Il a donné son nom à une forme de vase dont la destination, ainsi que celle des hanaps, était de donner à boire, et qui en différait plus dans l'étiquette et dans l'emploi que dans la forme. Dans l'étiquette, parce qu'il était inférieur au hanap, et dans l'usage, parce qu'il servait particulièrement la nuit, et à boire du vin nouveau. On sait que cette habitude de boire la nuit, soit du vin, soit des réconfortants dans le genre du bouillon rouge du médecin Delorme, s'est conservée très-tard. On appelait ces collations des *en-cas*. Quant à la forme, elle était basse et permettait d'emboiter plusieurs calliers ensemble.

(A) 1316. Pour 12 henaps callier qui furent donnés. (Comptes royaux. Parties de Tiebaut l'espissier.)

(B) — Item iij henaps cailliers ou pris de c. s. (Inventaire de la comtesse Mahaut d'Artois.)

(C) 1348. A Jehan de Crux, pour vi cailliers pour servir à la table dudit Seigneur (le duc de Normandie), pour chascun caillier — xxvi s. p. (Comptes royaux.)

(D) 1372. Un henap d'argent doré, senz pié, lequel on portoit au suor en la chambre ma dicte Dame et le pot d'argent de mesme. (Testament de la Royne Jehanne d'Evreux.)

(E) 1374. Lesdiz prisonniers eussent mis une sainture d'argent et certains cailliers ou hanaps en gaige. (Lettres de rémission.)

(F) 1383. Roulin Guillet vit quatre hanaps de caillier ou de petit madre, desquelz l'on servoit en laditte taverne. (Lettres de rémission.)

(G) 1390. Un petit caillier couvert, acheté de Guillaume Mornois, pour boire vin nouvel en la chambre de la Royne. (Comptes royaux.)

(H) — Pour un hanap caillier, couvert, pour faire une couppe à boire de nuit vin nouvel en la chambre de la Royne, en ceste saison d'yver.

(I) 1390. A Guillaume Tireverge, bouteillier, pour un estuy de cuir boully — pour mettre et porter xij cailliers pour boire vin nouvel, en l'ostel du Roy, en ceste saison d'yver, pour ce — xxiiij s. p.

(J) 1391. Une couppe de caillier, à mectre de nuit en la chambre de la Royne.

CAMAHIEU. Ce mot s'est conservé jusqu'assez avant dans le XVIIe siècle pour désigner le Camée; il a passé ensuite et est resté appliqué aux peintures monochromes, imitant les effets du camée. Voyez *Onyx*, *Chalcédoine*, *Sardoine*, *Sardonyx*. Ce renvoi explique ma pensée, le camahieu du moyen âge est le camée tel qu'on l'a travaillé dans l'antiquité et de nos jours. J'ai divisé mes citations sous trois titres : 1° les différentes applications des camahieux; 2° les camahieux envisagés en eux-mêmes et sous le rapport de la matière; 3° les camahieux qui paraissent antiques, à en juger par les anciennes descriptions; 4° les camahieux qui doivent être du moyen âge, si l'on s'en rapporte à ces mêmes descriptions. Je dis si l'on s'en rapporte, parce que les hommes les plus habiles, les meilleurs connaisseurs de ce temps, et à plus forte raison les rédacteurs d'inventaires, se trompaient grossièrement. La richesse de nos pères en camées est surprenante: pas d'inventaire de rois,

princes, seigneurs, pas de trésors d'église qui n'en regorge, on les met partout, et quand le rédacteur a passé en revue tous ces camées, il trouve encore une bourse qui en contient une centaine. J'ai dû passer sous silence tous les camahieux cités seulement et non décrits. Ils sont innombrables. Je renvoie au mot *Niccolo* pour quelques camahieux gravés, au mot *Porcelaine* pour des coquilles gravées, qu'on distinguait des véritables camées, car on appelait ceux-ci des camahieux d'agate.

(A) 730. Allati sunt quidam ampli lapides, quos sardios onycheos appellamus et vulgariter Camaeos nuncupamus. (Vitæ abb. S. Albani.)

(B) 1316. I lorain (courroie) garni de soie, semé de boutons dorés et de camahieus, tout ou pris de xl s. (Invent. de la comtesse Maheu d'Artois.)

(C) 1363. Un tableau d'or ouquel il a un grans gamahieu assis sur bois. (Invent. du duc de Normandie.)

(D) — Un camahieu pour un mors de chape garny d'argent.

(E) 1376. Item quædam pulcherrima tabuleta auri, pro pace danda, ornata lapidibus preciosis, in qua est unus lapis de camaheu in forma crucifixi. (Invent. de la Sainte-Chapelle.)

(F) 1380. Item un autre escrinet de broderie de nonnain, lequel escrinet est petitement ferré d'argent doré, et sont dedans iiijxxx camahieux que grands que petits, hors œuvre, excepté iiij. (Invent. de Charles V. — L'inventaire de Charles VI, de l'année 1399, en compte 101.)

(G) 1416. Une vieille ceinture de cuir, estroite, garnie d'argent, clouée ou long de plusieurs camahieux et autres pierres de petite valeur, prisé viij l. t. (Inventaire du duc de Berry.)

(H) 1498. Plusieurs beaux pots d'agate, et tant de beaux camayeulx bien taillés que merveilles. (Commines.)

(I) 1586. Une paire de bracelets, en camayeux, enchâssez en or. (Inventaire de Marie Stuart.)

(J) 1599. Un vase de nacques de perles, garny d'argent doré, avec des jacintes, des petis safis, des perles, camayeux d'agates, prisé xl escus. (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)

(K) 1640. J'en ay veu quelques uns (ouvrages de Michel Ange et de Raphael) dans cette commune patrie de toutes les nations (Rome) et assez d'autres dans Paris, particulièrement dans l'agréable cabinet de messire Claude Maugis, protonotaire du St Siége — l'un des plus curieux de ce siècle. Il me faudroit employer trop de temps si je voulois décrire icy, par le menu, les livres des arts et des sciences, les vases, les camajeux et les figures tant d'hommes que d'autres animaux, les uns en relief et les autres en plate peinture, soit d'or, d'argent, d'yvoire, de bronze, d'albatre ou de marbre qui se voyent dans ce précieux cabinet. (Trésor hist. de Pierre de Saint Romuald.)

CAMAHIEU : ses variétés. J'ai réuni quelques citations qui prouvent que le quartz agate se présentait dans les trésors de nos rois, princes et églises, dans toutes ses variétés.

(A) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 385.

(B) 1363. Un petit pot rond, à manière d'un flacon, semblant à camahieu. (Inventaire du duc de Normandie.)

(C) 1372. Le camahieu qui aultrement est appellé oniche. (Le Propriétaire des choses.)

(D) 1380. Un camahieu, dont le champ est vermeil et a deux figures dessus à une beste assise en une verge toute plaine. (Invent. de Charles V.)

(E) — Un autre camahieu et est le champ vermeil et dessus a la teste d'une more, assis en une verge toute plaine.

(F) 1380. Un très laid camahieu, à visage de femme, assis à crampons en une verge d'or pleine et a, ou chaston, quatre trous.
(G) — Un camahieu où est le visage d'un homme gros, mal taillié, assis sur une verge d'or pleine, à crampons.
(H) — Un camahieu d'un chien floux assis en un annel tout plain.
(I) — Un camahieu blanc, où il a une teste noire d'un enfant, assis en une verge d'or.
(J) — Un camahieu azuré, où il a la teste d'un homme blanche, assise à fillet sur une verge d'or plaine.
(K) — Un camahieu rouge et dessus a un aigle volant.
(L) — Un camahieu noir et a dessus une teste blanche escrite autour en façon de signes.
(M) — Un pot, d'un grand camahieu, très noblement ouvré à visages, à bestes et à feuillages et est le pied et le bord d'argent veré.
(N) — Un fermail d'or, où sont iij saphirs et un camahieu blanc ou milieu.
(O) — Un petit pot de camahieu, garny d'or et est pour mettre triacle, pendans à une chaisne d'or.
(P) — Une pierre vert, à facon d'un camahieu, où il a d'un costé un cherubin et d'autre part lettres entaillées, garnie d'un filet d'or.
(Q) — Un grand camahieu sur cassidoine et y a iiij ymages et un arbre et n'est mie parfaict et x autres, que grands que petits, hors d'euvre.
(R) — Un camahieu qui a le visage blanc, la barbe et les cheveux noirs.
(S) 1502. Ung tableau de boys, dedans lequel y a ung arbre de Jessé, en fasson de camayaulx. (Inventaire de la royne Anne de Bretagne.)

CAMAHIEU ANTIQUE. Nombre de reliquaires, de châsses, de croix, de calices et autres ustensiles d'église, encore en usage, sont ornés de camées antiques qui représentent des têtes d'empereurs, des divinités mythologiques, et quelquefois des sujets plus qu'étrangers au culte chrétien. Les plus grands, les plus beaux camées de nos musées ont été enlevés aux trésors des églises, on ne doit donc pas être surpris de trouver une si grande quantité de camées énumérés dans les inventaires du moyen âge. Si cette époque a été l'héritière naturelle des richesses de l'antiquité, richesses prodigieuses, elle ne semble pas avoir apprécié ces chefs-d'œuvre de l'art à une grande valeur; nous avons l'estimation de tous les camées, qu'on trouva dans le trésor du duc de Berry, à sa mort, en 1416, et ces prix ne sont pas élevés.

(A) 1343. Philippe, par la grace de Dieu, roi de France. Comme nous avons envoié à nostre Saint Père le pape, par nostre amé et féal chapellain, maistre Symon de Braelle aumosnier de nostre très chière compaigne la reyne et trésorier de nostre chapelle royal à Paris aucunes des saincles reliques de nostre chapelle susdicte et espécialement un joel appellé le camahieu, nous vous mandons que ledit camahieu vous ostez de l'inventaire. (Mandement cité déjà par M. Douet d'Arcq.)
(B) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 25.
(C) 1363. Un camahieu d'un homme nu contre un lion, enchastré en or, garny de pierres et de perles, poise un marc, un once et demie. (Invent. du duc de Normandie.)
(D) — Un fermail où il a un camahieu d'une dame qui se baigne.
(E) — Un cadran à camahieu d'un homme et d'une femme, en un estuy, sans perles.
(F) 1380. Un camahieu, où il a un lyon couchant, assise en verge d'or, néellée à lettres tout environ. (Invent. du Roy Charles V.)
(G) — Un camahieu, où il y a un enfant enmantelé, assis en un annel d'or, taillé et esmaillié de noir et de rouge.

(H) 1380. Un camahieu, à une figure nue, enmentelée, assis en une verge d'or toute plaine sur le plat.

(I) — Un petit camahieu, d'un enfant à ailles, accrupy, assis en une verge d'or, esmaillée à Ave Maria.

(J) — Un camahieu, où il a une teste d'homme qui a un chappelet (le pétase), assis à une verge d'or, où il a de chacun costé une couronne.

(K) — Un ancien camahieu, à la teste d'un jeune homme, assis en une verge d'or.

(L) — Un camahieu à viii costés, ou il a une teste environnée de cheveux, assis en une verge d'or.

(M) — Un très grand camahieu comble, où il a deux figures, dont l'une est d'une femme séant et un homme nu tenant un flacon en sa main, assis en une verge d'or où, en chascun costé, a une feuille carrée.

(N) — Un camahieu d'un homme nud assis sur un drap, tenant un aille (aigle) et est escript un mot devant luy, assis en une verge d'or pleine.

(O) — Un camahieu, à une teste d'homme, à nus cheveux cesercellés, assis à fillet, en une verge d'or toute pleine.

(P) — Un camahieu beslong, où il a un homme et une femme tous nuds, assis sur une verge dont le chaston et la verge sont néellez et escript

(Q) — Un camahieu, où est un aigle volant.

(R) — Un camahieu, où est une teste de femme qui s'envelope d'un drap

(S) — Un camahieu, où il a ij chevaux qui s'entrebattent et un ange qui bat, assis en une verge d'or.

(T) — Un camahieu, à une teste de vieil homme pellée, assise en une verge d'or.

(U) — Un camahieu, à un lyon passant, assis en un annel à crampons.

(V) — Un camahieu, à une teste de femme à une tresse derrière.

(X) — Un camahieu, d'une teste d'homme, qui a les cheveux crespez.

(Y) — Un camahieu, où il a une teste de mor à cheveux recoquillez.

(Z) — Un camahieu, où il a un angre assis et dessoubz l'angre y a lettres en ébrieu.

(AA) — Un très petit camahieu, où sont genz à pied et à cheval, assis en une verge d'or à lettres.

(BB) — Un camahieu à viii carrez et à une teste de fillette qui a un chappel de feulles sur sa teste, assis à fillet sur une verge d'or.

(CC) — Un reliquaire d'or, où d'un costé est un camahieu, où est un homme qui a les jambes velues à xiiij perles autour.

(DD) — Un camahieu sur champ noir, à iij hommes qui dansent, garny d'un pou d'argent environ.

(EE) — Un reliquaire d'or, où est ou milieu un camahieu, où sont deux hommes et deux femmes et un chien et y a environ xxxij perles.

(FF) — Un reliquaire d'or, sur un pied en façon de lozenge et le dessus est d'une fleur de lys à deux dalphins, où est, ou milieu, un camahieu à un Angelot tout nud (l'*Amour*) et y fallent ij ballais, pesant vii onces, xv esterlins.

(GG) — Un petit camahieu où est la teste d'une femme eschevelée, pesant vi esterlins.

(HH) — Un camahieu sur champ vermeil, à chevaux qui mennent un Angre sur un chariot, pesant ij esterlins (Victoire dans un bige ou quadrige).

(II) — Un autre camahieu sur champ vermeil, où il a un petit enfant à ailes qui regarde un connin, pesant iij esterlins.

(KK) — Un grand camahieu rond sur champ brun, où il a une teste d'un homme sans col et a les cheveux herupez (tête de Méduse).

(LL) — Un camahieu large onquel a un enfant, tout nud, qui tient un drap pour soy enveloper, garny d'or.

(MM) 1380. Un grand camahieu sur champ vermeil, ouquel il a ij personnes nues et un singe rampant contre mont un arbre, garny d'or.

(NN) — Un camahieu, assis sur une cassidoine, lequel est de la teste d'une femme eschevelée qui a un chappel, où il a vj rozettes.

(OO) — Un camahieu, sur champ vermeil et a un homme qui se siet sur une chaière par manière d'un juge et plusieurs autres qui sont en estant devant lui, garny d'or.

(PP) — Un cadran d'or, où il y a un grand camahieu, ouquel il a un homme, une femme et un arbre ou milieu.

(QQ) — Un camahieu, où sont deux chevaux blancs qui s'enfuyent et a un filet autour d'or.

(RR) — Un camahieu, où est un demy homme qui a un chappel en façon d'un chappel de feutre en sa teste et un bras tout nud.

(SS) — Un camahieu à champ vermeil, où est un homme nud, assis sur un drap.

(TT) — Un camahieu à champ vermeil, où est un homme couchié sur un drap et trois en estant et est assis en or comme un annel pontifical.

(UU) — Un camahieu, enchassié en or, blanc, où est une femme qui tient une longue chose en sa main. (Bacchante tenant un thyrse.)

(VV) — Un camahieu, où est une femme et un enfant qui sont assis sur un drap (Vénus et l'Amour).

(XX) — Un cassidoine, entaillié d'un bœuf et d'un lyon à une bordure d'or esmailliée à lettres.

(YY) — Un camahieu sur champ jaune, à une teste d'homme blanche qui a une torche en la teste.

(ZZ) — Un camahieu sur champ de rouge clair, où il a une ymage d'une femme nue en estant, garny d'or.

(AB) — Un camahieu sur champ vermeil, où il a un homme qui a ses deux mains sur sa teste et tient une pierre.

(CB) — Un camahieu d'un cassidoine, qui a une teste blanche à un chappelet de fleurettes rousses, et une torche derrière.

(DB) — Un camahieu, où il a plusieurs ymages nues qui se sient sur une pel de lyon.

(EB) — Un camahieu sur champ blanc, à une vache noire dessus.

(FB) — Un camahieu sur champ blanc, où il a un hermite qui boit à une coupe, soubz un arbre.

(GB) — Un camahieu sur champ blanc, où il a un demy homme qui tient une branche dans l'une de ses mains et l'autre qu'il met en sa bouche.

(HB) — Un camahieu, garny d'or, où il a un homme assis qui tient un godet et un griffon qui mange dedans.

(IB) — Un camahieu sur champ roux, où est un homme monté sur un cheval blanc.

(JB) 1399. Un camahieu, où il a un angre assiz et dessoubz l'angre lettres en ébrieu, assis en une verge d'or toute plaine (une Victoire avec une inscription grecque). (Invent. de Charles VI.)

(KB) 1416. Deux beaulx camahieux, tailliez l'un en façon d'omme, un de trois doys de long et l'autre taillé en façon d'un visage de femme de la grandeur de plain pousse, lesquels monseigneur acheta de Michiel de Boulduc, — iiijxx liv. t. (Invent. du Duc de Berry.)

(LB) — Un camahieu, ouquel a entaillé une chièvre et un enfant qui la chevauche, assis en un annel d'or, — lx s. t.

(MB) — Un camahieu, où il a deux chevaulx atelez menans un chariot, garny d'or à l'entour et derrière un esmail de pelite, — x liv. t.

(NB) — Un camahieu, à une teste de Sarrasin, lyée d'une touaille, garnye entour d'or et de pierrerie de petite valeur, et derrière a un petit estuy à mettre reliques, vj liv. t.

(OB) 1416. Un camahieu blanc, enchassillé en argent doré, escript de lettres grecques au dos, prisé — xl s. t.

(PB) — Une teste de camahieu, lequel a la bouche plate, enchassé en argent doré entour, — iiij liv. t.

(QB) — Un camahieu plat, longuet, sur le rond, en façon de fons de cuve, où il a un petit ymage nu, sur un pillier, en manière d'un ydole et trois autres ymages. Lequel camahieu est d'un portepaix d'or, — prisé c sols t.

(RB) — Un annel d'or où il y a un camahieu d'une teste d'enfant à grans cheveulx, prisé — xxx sols t.

(SB) 1480. Item unus pulcher camahieu, magnus, situatus super unam tabulam. — (C'est le célèbre camée de la Sainte-Chapelle, qu'on voit aujourd'hui à la Bibliothèque nationale, le même dont il est question dans la citation (A), sous la date 1343. (Invent. de la Sainte-Chapelle.)

(TB) 1560. Ung grand mirouer de cristalin, garny d'argent doré, où il y a ung camayeux anticque et plusieurs autres pierres, s'en défaillant troys perles, estimé — c. (Invent. du Roy fait à Fontainebleau.)

CAMAHIEU DU MOYEN AGE. Les rois de France, les ducs de Bourgogne, de Berry, etc., avaient leur croix aux camahieux, il y avait des camées partout, et j'aurais augmenté beaucoup la liste qui suit, si j'avais cité tout ce qui pouvait y entrer, à ne considérer que les sujets décrits, mais on sait à quel point la critique ou l'absence de toute critique égarait nos pères, et il suffit de rechercher le camée de la Bibliothèque nationale, le grand camée de France, qu'on appelait le camahieu par excellence, et dont le sujet, purement romain, était interprété sérieusement au moyen de la Bible, ou bien cet autre camée dont la monture porte cette inscription: « Charles, Roy de France, fils du Roy Jean, donna ce joyau l'an mil ccc lxviij, le quartan de son règne,» pour se convaincre que le moyen âge accaparait l'antiquité. Ce Jupiter debout ne fut-il pas considéré très-candidement comme représentant un personnage de l'Écriture Sainte? Une question grave se pose ici: que sont devenus ces camées, matière indestructible, sans emploi dans aucune préparation, sans valeur intrinsèque? Je ne suis pas en mesure pour y répondre sans l'aide de dessins et sans le concours des monuments.

(A) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 23.

(B) 1363. Un camahieu noir à un ymage de N.-D. (Inv. du duc de Normandie.)

(C) 1372. Un tableau cloant, d'argent doré, ou milieu duquel a un camahieu une annunciacion de N.-D., semée de perles et de pierreries, prisié xxx fr. (Test. de la Royne Jehanne d'Évreux.)

(D) 1380. Une croix neuve à camahieux, laquelle le roy a nouvellement fait faire, en laquelle a x camahieux et est le camahieux du milieu a j crucifix, hault enlevé, x balays, viij esmeraudes, xxx grosses perles et est l'envers de la dicte croix néellé des armes de France et un agnus dei ou milieu. (Invent. de Charles V.)

(E) — La vieille croix d'or aux camahieux, en laquelle a un grand camahieu, où est l'annonciation nostre Dame ou milieu, avec v autres camahieux, vj balaiz, ix esmeraudes et le remenant garny de mesme perrerie et de perles d'Escosse.

(F) — Une croix d'or garnie de x camahieux, xij balais, viij esmeraudes, xxx perles.

(G) — Une ancienne vieille croix d'or à six camahieux.

(H) — Un petit reliquaire, où souloit avoir un camahieu où l'annonciation de N. S. est, lequel a esté osté pour mettre en la croix aux camahieux, que le Roy a faict faire en cette présente année, dont mention est faicte cydessus.

(I) 1380. Un autre petit reliquaire où souloit avoir la Véronique en un camahieu lequel — (comme à l'article précédent.)

(J) — Un annel d'or néellé, où est la croix double, noire de chacun costé, où il a un crucifix d'un camahieu S. Jean et nostre Dame et deux angelos sur les deux bras de la croix et le porte le Roy communément les vendredis.

(K) — Un reliquaire d'or, garny de xviij grosses perles, de deux camahieux, c'est assavoir en celuy qui est au dessus un crucefiement et au dessoubz un Roy de court en sa majesté.

(L) — Un reliquaire d'or beslong, ouvré à façon de Damas, sur lequel est un camahieu d'un ymage de nostre Dame enlevé.

(M) — Une bourse, où dedans est la croix que l'empereur Constantin portoit en bataille, mise en un joyau d'or, garny d'un grand camahieu, où est enlevé l'ymage de Nostre Seigneur, viij gros balays et x grosses perles.

(N) — Un grand camahieu carré, où dedans a un homme séant soubz un arbre, tenant un esprevier tenant sur son poing et un chien devant luy, assis à filet, dont le filet est esmaillié à l'environ à fleurs de lys.

(O) — Un reliquaire d'argent doré, à un camahieu de l'annonciation, pesant une once.

(P) — Uns tableaux à pignon de iij pièces, où dedans est un camahieu taillié de l'annonciation, ou milieu garnis de iij saphirs, vj esmeraudes...

(Q) — Une croix d'or — et au pied dessoubz un camahieu d'un enfant blanc qu'un angre tient, pesant ij onces, v esterlins.

(R) — Un camahieu, où nostre Seigneur est tenant un livre bordé d'or.

(S) — Un camahieu noir, beslong, où dedans est taillié l'ymage de nostre Dame, pesant xiiij esterlins.

(T) — Une croix d'or brosseronnée, où il a un cam ahieu ou milieu qui fait une pitié, pendant à une chainette d'or — pesant ij marcs, ij onces, v est.

(U) — Une Ste Agnès en un camahieu.

(V) — Un camahieu sur champ noir où il a lettres et un ymage droit qui a une croix en la poitrine.

(X) — Un bien grand camahieu sur champ tanné, où il a une dame assise soubz un arbre qui tient un oisel sur son poing.

(Y) — Un petit camahieu, pendant à double chainette d'or, sur champ vermeil et a un homme nud qui porte un baston sur son espaule.

(Z) — Un camahieu sur champ rouge, où est un ymage de Nostre Dame, blanche, séant, garny d'or.

(AA) 1399. Un camahieu où Nostre Seigneur est, tenant un livre. bordé d'or.

(AB) — Un camahieu à une teste de mort, à cheveux recoquillez, assis en un annel d'or.

(AC) — Un petit reliquaire, où souloit avoir la Véronique en un camahieu, lequel a esté mis en la croix aux camahieux que le Roy (Charles V) a faict faire.

(AD) 1416. Un annel d'or auquel est le visage de MS. contrefait en une pierre de camahieu — vj liv. t. (Invent. du Duc de Berry.)

(AE) — Un camahieu, auquel est Nostre Dame tenant son enfant, séant sur une chayère et derrière a un dieu fait de nesleure, prisé x liv. t.

(AF) — Un annel d'or où il a un camahieu fait à la semblance du visage de Monseigneur, dont le col est de balay — vj liv. t.

(AG) — Un petit reliquaire où il a, en l'un des costez, une teste de camahieu et en l'autre une teste de saint Anthoine et autour plusieurs menues perles — xv liv. t.

(AH) — Un petit camahieu, où il a une annonciacion et y a à l'entour un fil d'or — xvj liv. t.

(AI) — Un petit tableau d'or, longuet, sur façon de fons de cuve, de la gran-

deur du fons de la main ou environ. Ouquel a un petit ymage de Nostre Dame qui a le visaige et mains de camahieux, le corps jusques à la ceinture d'un saphir, tenant son enfant nu, fait de camahieu, et est le dit tableau garny de trois balais, trois saphirs et six perles et pend à un crochet — lxx liv. t.

(AJ) 1420. Deux camayeux, de deux ymages de l'annonciaçon et de l'autre costé ou milieu un crucifiment d'un camahieu et iiij autres camahieux des iiij évangelistes aux iiij boutz. (D. de B. 4068.)

(AK) — Un assez grant camahieu, où est l'istoire de la gésine Nostre Dame (D. de B. 4075.)

(AL) 1456. Un camahieu de la Magdelaine. (D. de B. nº 6946.)

(AM) 1467. Ung bouclier de fer, garny d'or et au millieu ung camahieu d'un lyon entre trois fusilz. (D. de B. 3434.)

(AN) 1493. Ung grant camayeul de Veronnicle, xxvj liv. (Comptes royaux.)

— A Jehan Barbedor, marchant géolier, demourant à Paris, — pour ung camaieul pesans trois onces et demye d'or, auquel y a trois grands kamayeulx dont l'un est une face de nostre Dame, le segond saint Michiel et le tiers la portreture de la face du feu Roy Loys dernenier décédé. (Comptes royaux.)

(AO) — Un camayeu, ouquel est taillé un dieu de pitié enchassé en ung esneau d'or, escrit de lettres tout autour. (D. de B., tome IV.)

(AP) 1524. Ung petit tableau carré, d'argent doré, le fond d'esmail rouge, à ung personnage ayant le visaige fait d'un camehu, derrière lequel tableau est escript le duc de Berry. (Invent. de Marguerite d'Autriche.)

(AQ) 1536. Ung petit tableau d'or, aiant à l'ung costé la pourtraicture du duc Philippe de Savoye, faicte en camahieu, couvert d'ung fermant à trilli et, à l'autre costé, est ainsi semblable pourtraicture sur ung fond de rouge à deux fermans. (Invent. de Charles-Quint.)

(AR) — Ung petit camahieu d'agathe où qu'est taillé nostre Seigneur portant sa croix, enchassé en or, et à l'autre costé est fait en esmaillure nostre Seigneur pendant en croix.

(AS) 1550. A Mathurin Lassault, marchant orphèvre, suivant la cour, pour quatre camayeulx d'agate, garnys d'or, en façon d'enseignes. (Comptes roy.)

(AT) 1585. Le portraict de la feue royne d'Angleterre, Marie, taillé en une agathe enchassée en or et esmaillé, avec pierreries. (Invent. de Marie Stuart.)

CAMAHIEU (Peinture en). Dès le XIVe siècle, on employait généralement, dans les miniatures des manuscrits, la peinture qui se modèle par la seule opposition du noir sur le blanc. Les effets produits par les différentes couches de la sardoine et de l'onyx conduisirent, mais très-tard, à l'appeler peinture en camahieu, et cette expression s'est conservée. Les citations suivantes servent à prouver, qu'au XVe siècle et dans la première moitié du XVIe, le mot *Camahieu* n'était pas encore pris dans cette acception.

(A) 1416. Unes petites heures de Nostre Dame, nommées les Heures de Pucelle, enluminées de blanc et de noir à l'usage des preschours, garnies de petits fermoers d'or où il a une annunciation et, au bout des tiroers, a deux petis boutons de perles, — xv liv. t. (Invent. du duc de Berry.)

(B) 1454. A Johannes le Tavernier, pour avoir fait de blanc et de noir deux cent trente histoires. (Ducs de Bourgogne, nº 4021.)

(C) 1540-1550. A Berthelemy Dyminiato et Germain Musnier, paintres, pour la façon de quatre tableaux qu'ils sont tenus faire sur les ouvrages de menuiserie des fermetures des armoires dudit cabinet du Roy, en chascun desquels quatre tableaux, ils sont tenus faire une grande figure et par bas une petite histoire de blanc et de noir. (Ren. des arts à la cour de France, I, 430.)

CAMAIL. Cap de mail, partie de l'armure qui défendait la tête à la naissance du col. J'ai exclu les armures de ce glossaire, ce mot n'y prend place qu'à cause des bossètes émaillées qui ornent un camail.

(A) 1410. Un camail en façon de treliz — et est ledit camail cintré par dessus de bossetes tant d'or que esmaillées de blanc et de rouge clerc. (Ducs de Bourgogne, no 6195.)

(B) 1453. Ung camail d'argent de l'ordre de Monseigneur d'Orléans pesant sept onces, trois gros. (Acte de vente des biens de Jacques Cœur.)

CAMOSÉ, Camoisié et Camoié. Frappé, martellé et de là meurtri. Voici une citation pour chacune de ces acceptions, elles suffiront pour éviter de confondre, comme on l'a fait, camoisié avec émaillé.

(A) 1280. Philippe (fils de Louis VI) tomba sur le pavement en telle manière que sa teste fu toute débrisiée et camoissiée et mourust tautost. (Chr. de Nangis.)

(B) 1433. Une coupe d'argent, dorée, hachée et camosée. (Chambre des comptes de Nantes.)

(C) 1498. Deux dragouers blanc camoisez, le pié faict à soulail et à nuées et le bacin et pommeau, semblablement. Toutes les garnitures, dorées et le champ camoisé, pesans ensemble douze marcs, six onces d'argent. (Invent. de la royne Anne de Bretagne)

(D) — Ung calice d'argent doré, ou pied duquel a huit esmaux des apoustres et au dessus dudict pié huict autres ymaiges, et ou pommeau huit autres esmaux à ymaiges, dedans lesqueulx a ung gros pommeau ouvré au milieu, dont sort un soleil doré. Ledict calice camoié de blanc par dehors et le dedans doré.

CAMP. Le confortable de la vie avait passé, au XVIe siècle, dans les camps, et on donna à tous les meubles d'un pacquetage et d'un transport facile, comme un lit, une chaise, une table pliante, l'épithète de lit de camp, table de camp, etc. On écrivait, dans l'inventaire de Gabrielle d'Estrées, caen pour camp, mais c'est affaire d'orthographe; ne lit-on pas dans l'inventaire du duc de Berry, au lieu de l'histoire du grand Khan, vingt fois de suite, histoire du grant Caen?

(A) 1599. Une table, façon de Caen, de bois de noyer, ferrée et ployante, de trois pieds de long ou environ, prisée un escu. (Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

CAMPANE. Ce répertoire ne peut donner place à la discussion, il peut donner à peine l'hospitalité aux faits positifs. La cloche existe de toute antiquité, mais c'est avec le christianisme qu'elle prend une fonction, un rôle, une importance. Le retentissement d'un coup de marteau sur une pièce de métal, de pierre ou de bois sonore, fut la première manière de convoquer les fidèles aux exercices religieux. Quelques anciens couvents, particulièrement ceux de l'Orient, ont religieusement conservé ces rudiments de la cloche, et je me rappelle, qu'étant au couvent de Sainte-Catherine-du-Sinaï, je vis un des moines annoncer l'office des morts en frappant à coups monotones sur une grande pierre suspendue contre le mur. Le son profond et lugubre, n'ayant rien de l'éclat sonore de la cloche, s'associait bien à la pensée qu'il exprimait. Saint Paulin, évêque de Nole, en Campanie, inventa la cloche au commencement du Ve siècle, c'est-à-dire que, le premier, il fondit ou fit fondre de grandes cloches à l'imitation de la clochette, *tintinnabulum* des

Romains. Partout où l'art du fondeur est connu et se propage, la cloche est fondue; là où on ne sait pas la fondre, on imite sa forme et on en produit le son avec des plaques métalliques rapportées; quel que soit le procédé de fabrication des cloches, on leur conserve le nom de la ville ou celui de la province d'où nous vinrent les premières campanes et nolettes. Le mot cloche, qui prit plus tard le dessus, doit être d'origine germanique. Je n'introduirai ici que des textes qui désignent des clochettes faites en métal précieux ou servant d'ornement sur les vêtements; dans ces deux cas elles appartiennent à l'orfévrerie. Voyez *Clochettes.*

(A) 730. Cloccam qualem ad manum habui, tuæ paternitati mittere curavimus. (Saint Boniface.)

(B) 1080. Artifices sunt illi subtiles qui fundunt campanas de ere sonoro, per quas, in ecclesiis, hore diei denunciantur, motu batillorum et cordarum attractarum—Campane dicuntur a rusticis qui habitant in campo, qui nesciunt judicare horas nisi per campanas. Ecclesiæ clocorium, gallice dicitur clochier. (Joh. de Gallandia.)

(C) 1280.
Durement furent esbahi
Qu'ils n'orent oï soner cloches
Ne champenelle, ne reloge. (Rutebeuf.)

(D) 1298. Et tut environ le reondement estoit (la tour) ploine de campanelle endorés qe sonoient toutes les foies qe le veut feroit entr'aus. (Marco Polo.)

(E) — Sus celle tor (ville de Quinsai) a une table de lengn, en laquel un home la tient en main et hi done dedens d'un maillet, si qe bien se oie mout longe et à ceste table sone toutes les foies qe le feu s'aprent en la ville.

(F) 1375. Les cloches furent premiers trouvées en la région de Campanie, en françois nommée Champaigne, en la cité de Nole et pour ce aucuns les claiment campanes, aucuns les claiment noles pour la dicte cité, par espécial les petites cloches sont noles appelées en aucun pais. (Jehan Goulain. Trad. du Rationale.)

(G) 1393. Pour vj colliers d'or avec vj campanes pour mettre ès robes de MS. (D. de B. 5554.)

(H) 1414. Une campane d'or. (Invent. du Duc de Bretagne.)

(I) 1455. Incontinent coururent aux églises, à grans sons de campanes nostre Seigneur remercyer. (Ant. de la Salle.)

(J) 1461. Estoient les housses chargées fort espaissement de cloches d'argent en manière de campanes à brebis. (Math. de Coucy, hist. de Ch VII.)

— Venoit le chevalier sur un cheval, couvert d'une couste couverte, en manière de harnacheure, de satin cramoisi, frangé de franges et fut ladite couverte toute chargée de grosses campanes d'argent à façon de campanes de vache. (Olivier de la Marche.)

— Le Conte Charolois — vint sur les rangs moult pompeusement, à campanes d'or et de soye. (Idem.)

(K) 1462. Son cheval (de l'escuyer Poncet d'Erime) a grosses rondes campannes d'argent, couvert de cuevrechief de plaisanche, à quattre pages après lui a samblables campannes qui firent grand noise. (G. Chastellain.)

CANEBUTIN. Sorte de flacon.

(A) 1416. A Thevenin Courtin, pour ung canebutin et estouppes, pour porter certaines eaues roses de Paris à Corbeil— xvj s. (Compte roy. Hôtel de la Royne.)

CANIVET et Knivet, les Anglais en ont formé *Knife.* Petit couteau qui faisait aussi l'office de canif quand il se trouvait dans l'écritoire. Il figure avec les plumes, le parchemin et l'encre dans toutes les fournitures livrées aux écrivains. Jehan de Garlande

semble désigner un canif dont la lame glisse au moyen d'une coulisse, et cependant ni les monuments conservés ni les textes contemporains ne présentent cette forme.

(A) 1080*. Artavus dicitur gallice kenivet, scilicet cultellus qui tendit in altum vel dicitur ab arte, quia eo artifices utuntur. (Dict. Joh. de Gallandia.)

(B) 1250*. Encre et papier et escriptoire
Canivet et penne taillie. (Le Buisson de Jonèce.)

(C) 1260*. Agim le Ju, son knivet prent
Et perce la coste del innocent.
(Le chant d'Hugues de Lincoln.)

(D) 1380. Un coutel et un canivet en une gaine à manche d'or, où est escrit Karolus et ont chacun une perle ou bout et sont les forcettes d'or. (Inventaire de Charles V.)

(E) — Deux couteaux et un canivet et les forcettes d'or à manches d'ybenus rond et ont les viroles rondes, esmailliées de France à un annelet au bout.

(F) — Une autres cousteaux pareulx à ceux de dessus excepté qu'ilz ont les manches d'yvire.

(G) — Unes autres cousteaux pareulx, excepté qu'ilz ont les manches de madre.

(H) — Ung tissu de soye ardant, garny de boucle, mordant et huit ferrures d'or et y pend ung coutel, unes forcettes et ung canivet garny d'or.

(I) 1383. De quodam cutello seu caniveto suo — percussit. (Lett. de rémission.)

(J) 1400. Jacobus habebat unum parvum artanum, Gallice canivet. (Lettres de rémission.)

CANNE. Je ne puis m'imaginer ce dont il s'agit dans les citations suivantes. Peut-on supposer des écuelles et plateaux en nattes de jonc teint en rouge, comme les habitants des côtes de l'Asie et de l'Afrique les ont fabriqués de tous temps et qui contiennent l'eau?

(A) 1399. Trois grandes escuelles de canne rouge avec une moindre et deux petites qui s'entretiennent. (Invent. de Charles VI.)

(B) 1507. Une pièce de boys de canne où y a deux petites burectes vuydes, enveloppées en du papier. (Invent. de la royne Anne de Bretagne.)

CANNE, dérivé de *Canna*, et en diminutif Cannette. C'était un gros vase, une cruche; et, de même qu'on a fait de buire, burette, on a dit, de canne, cannette, et les deux mots s'appliquent presqu'aux mêmes vases. C'était aussi une bobine autour de laquelle s'enroulait du fil d'or de Chypre ou tout autre fil, et enfin des glands de la forme d'une bobine.

(A) 1322. Ij canettes et j sonet d'argent. (Invent. du Comte de Hereford. Objets composant sa chapelle.)

(B) 1389. Pour deux canettes d'or de chippre, pesant une once d'or — xvi s. p. (Comptes royaux.)

(C) 1560. Une brodure de touret, faicte à canettes, esmaillée de rouge et à tous les bizeaulz y a des F couronnées, garnie de neuf tables de diamans. (Inventaire de Marie Stuart dressé lors de son départ.)

CANTER. De l'espagnol *cantaro*, vase à embouchure étroite et à large panse.

(A) 1536. Ung petit canter à mectre eaue, avecq une hance, aussy esmaillé. (Invent. de Charles Quint.)

CAPSE. Dérivé de *Capsa qui capiat*: boëte, et aussi châsse et casse, appliquée même à la demeure du limaçon.

(A) 1140. Li casse ou li saintuaire ert, rendi si grant odor, que il sembla à tous que paradis fut ouvers. (Le Roman de Turpin.)

(B) 1260. Capsam auro et gemmis decoratam continentem pignora diversorum Sanctorum. (Chron. Fontanell.)

(C) 1280. Que valor soit avant boutée,
Qui vaine et quasse est reculée,
Comme en sa chasse limaçon. (Fabliaux.)

(D) 1530. Tira le diamant — et — le jetta dedans une capse d'argent, à ce expressement ordonnée. (Rabelais.)

CARQUAN. Je ne revendique pour ce mot que son acception de collier, de riche ornement se portant sur le col.

(A) 1599. Un carcan, esmeraudé de perles et de rubis, contenant sept pièces, celle du milieu plus grande que les autres, prisé iij^c escus. (Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

(B) — Un grand carquant, contenant seize pièces, à sept desquelles sont représentées les sept planettes, — et la seizième pièce, servant à mettre au milieu dudit carquant, où est représenté un Jupiter, — pesant le dit carquant deux marcs, deux onces d'or, — prisée iiij^c l escus. (Idem.)

(C) 1600. Le phœnix, son col est un carquan de toutes pierreries. (Ét. Binet, Merv. de la nature.)

CARNEAU. Creneaux. Une quantité de pièces d'orfévrerie, faites à maçonnerie, c'est-à-dire suivant les formes de l'architecture, étaient surmontées de créneaux.

(A) 1360. Lanterne à carneaux, nº 36. (Invent. du duc d'Anjou.)

CARRAQUE. Espèce de bateau, synonyme de nef dans la citation suivante, qui a droit de prendre place ici puisqu'elle nous décrit une grande pièce d'orfévrerie.

(A) 1391. A Guillaume Arode, pour avoir fait et forgié xj broches et crampons d'argent blanc pour attacher les abillements de la grant carraque d'argent, dorée et esmaillée, qui a esté portée à Amiens ou voyage que le roy NS. a fait au dit lieu pour le traittié de paix. (Comptes royaux.)

CASIER. Sorte de commode ou de huche.

(A) 1459. Et pour vous donner à entendre quelle chose c'est ung casier, c'est ung garde mangier en la façon d'une huche, long et estroit par raison et assez parfont. (Cent Nouv. nouvelles.)

CEINTURE. Il y avait les ceintures d'apparat, objets de prix, et *les ceintures qui sont*, comme s'exprime le rédacteur de l'inventaire de Charles V, *pour le corps du roy, lesquelles sont continuellement portées avec lui*. Celles-ci étaient encore très-riches. Un cordon de chapeau a pu, exceptionnellement, s'appeler une ceinture. On employait avec la même signification le mot courroie, comme dans la romance du XIIIe siècle : Sa corroie a deçainte. Ces courroies étant couvertes ou *clouées* de plaques de métal, on les appelait ceintures d'or, d'argent, de cuivre doré, c'est-à-dire garnies de ces métaux, aussi n'avaient-elles de valeur que lorsqu'elles étaient ainsi ferrées ou clouées. Les demi-ceints et demi-ceintures qui servaient aux femmes avaient en appendice la courroie ou le tissu qui pendait jusqu'au bas de la robe, tandis que chez les hommes il ne dépassait que de vingt à vingt-cinq centimètres le nœud de la boucle. Je décrirai, dans un autre travail, la variété de ces ceintures, les unes parvenues intactes jusqu'à nous, les autres figurées sur les statues, vitraux et miniatures. Voy. *Mordant*.

(A) 1250*. Charlemagne six espans avoit de seint, sans ce qui pendoit dehors la boucle de la ceinture. (Chron. de Saint Denis.)

(B) 1260. Les corroies d'argent puet on baillier à clouer hors de son hostel. (Us des Métiers de Paris, recueillis par Et. Boileau.)

(C) — Nus ne doit faire corroies d'estain, c'est assavoir clouer ne ferrer d'estain, et sil le fet, èle doit être arse.

(D) 1313. Une ceynture, hernissé d'ivoir, entaillé à un aloer pendaunt à un visage de Saracyn. (Invent. de Pierre Gaveston.)

(E) 1363. Une ceinture d'or à charnières et menues perles et à pierres. (Invent. du Duc de Normandie.)

(F) — Une petite ceinture sur un tissu vert, ferré d'or.

(G) — Une ceinture sur soie ferrée d'argent, à petits chienez et à lettres.

(H) 1380. Une petite ceinture, qui fut à la royne Jehanne de Bourbon, assise sur bizete, dont la boucle et le mordant sont d'or et garnis de perles. (Inventaire de Charles V.)

(I) — Un demy ceint d'or, qui fut à la Royne Jeanne de Bourbon, assis sur un tissu noir, ouquel a une chainette à façon de fleurs de lis, à j cueur garny de perles, esmeraudes et rubis d'Alixandre et sont les deux boucles esmaillées à blenais et a, au bout de la chaine, j saphir.

(J) — Une demie ceinture de menues perles, laquelle fut à feu madame Marie, en laquelle sont xxv cloz d'or, en l'un des cloz a vj perles et j petit balay et au devant, par où elle se ferme, a un fermail où sont iiij saphirs et xij perles en iij troches et pourfillée de perles, pesant j marc.

(K) — Une ceinture d'or, assise sur un tissu vermeil, en laquelle a iiijxx vj cloux de deux façons, c'est assavoir : en l'un, a une L et un J et un lys ou milieu et en l'autre a une fleur de lys et est la boucle et le mordant de cette devise, pesent, à tout le tissu, ij marcs, v onces.

(L) — Une ceinture d'un tissu de soye tannée et n'y a que la boucle et le mordant et vij fermillières avec annelet à mettre le coustel.

(M) — Une large ceinture, pour hoys, de cuir d'abaye, dont la boucle, le mordant et le passant sont d'or, non pesé.

(N) — Une ceinture longue à femme, toute d'or, à charnières, garnie de perles, saphirs du Puy, esmeraudes et rubis d'Alexandre et a, au mordant de la dite ceinture, un escuçon de France et un de Navarre, pesant un marc, iiij onces, x esterlins d'or.

(O) — Une ancienne ceinture d'un tissu de soye, où est escrit l'évangile S. Jean, où est une petite boucle, un passant, et un mordant à xj barres d'or petites.

(P) — Deux ceintures d'or de broderie qui sont assises sur l'espaulle senestre de deux houppelandes. (Comptes royaux.)

(Q) 1416. Une chainture d'or pour mettre sur les plates d'icelui seigneur. Item pour le cuir sur quoy la dicte chainture est assise. (Les Ducs de Bourgogne, 388.)

(R) 1433. Une longue coroye de femme à cœrt couronnés et perlés. (D. de B., tome II, p. xxvi.)

(S) 1455. Le petit Saintré — avoit perdu toute contenance, fors de entortiller le pendant de sa sainture entour ses dois, sans mot parler. (Ant. de la Salle.)

(T) — Vous aurez collier et chaisne, ceintures de Behaigne, robbe de Damas et aultres biens assez. (Idem)

(V) 1458. Pour une ceinture d'or, en façon de cordon, ployant à charnières, bordé de fil d'or, à guippleure, à branches de rosiers esmailliées de leur couleur et à roses blanches enlevées et percées à jour sur un fons bruny, avec une chesnete de mesmes, pendent à la dite ceinture, pour à icelle atacher deux houppes faictes de fil d'or de Fleurance — pour ceindre et mettre autour d'un chappeau. (Comptes royaux.)

(X) 1484.

Je me saisy, (qui fut le bon),
Quand la voix me fut proférée,
De la saincture de Bourbon (du duc de)

Pour mieulx califfier le don;
Mais elle n'estoit pas ferrée.
(Henry Baude. Supplique au Duc de Bourbon.)

(Y) 1559. Ceintures de cuir d'Allemaigne, garnies de ferreures noires à l'Espaignolle. (Comptes royaux.)

(Z) 1571. A Pasquier de la Noue, orfèbvre, demourant à Paris — la somme de 439 livres, pour payement de deux corps de ceinture de fin or esmaillé de blanc — qu'il a fourny pour nos filles. (Comptes des D. de Lorraine.)

CEINTURE DE CHASTETÉ. Des interprétations forcées ont donné une sorte d'existence légale à un conte et servi de passe-port à des pièces curieuses de musées d'amateurs. Comme usage établi, ces ceintures n'ont point existé, surtout chez une nation aussi spirituelle que la nôtre; comme lubie de quelque maniaque, elles peuvent avoir été forgées exceptionnellement. Je les rejette donc, et je conseille aux amateurs d'en faire autant. Dans ces sortes de singularités, on est bien fort quand on a pour soi le silence de Brantôme. Or, cette détestable langue, que Tallemant des Réaux a seul surpassé en médisance, rejette en Italie ce stupide usage. Voyez, au mot *Trésor*, les passages de quelques auteurs qui ont été interprétés comme s'il s'agissait de ces ceintures.

(A) 1350 *. Je vous rends l'anneau de Venise
Qu'on dit avoir vertu exquise. (Ventes d'amour.)

CEINTURE A TROUSSER. Ceinture de femme dans laquelle se prenait la robe quand on voulait la relever; on disait plus brièvement une troussouère.

(A) 1469. Une troussouère d'argent, sur ung tissu gris. (Lett. de rémission.)

(B) 1470. Laquelle respondit qu'elle vouloit avoir une sainture à trousser et que le tessu fust de pers, et ledit Oudart respondi que quant il yroit au Palais, que il lui acheteroit. (Lett. de rémiss., publiée par M. Douet d'Arcq.)

(C) 1474. Deux tissus, deux troussouères — les deux troussouères, l'une ferrée d'argent et l'autre ferrée de boucles d'or ou au moins dorées. (Lettres de rémission.)

CERAYNE, Ceraunia. Citée par Pline, avec un commentaire qui prouve que ce nom désignait un produit volcanique ou un météorite, cette pierre fut adoptée, au moyen âge, à cause des propriétés magiques que les anciens lui attribuaient. Jean Corbichon n'en savait pas plus que B. Glenvill, qu'il traduit, et qui copiait les copistes de l'encyclopédiste romain. M. Albert Way, dans une note du Promptorium, confond la ceraunia avec la crapaudine; je crois qu'il se trompe.

(A) 1372. Ceraine est une pierre semblable à cristal qui a taches d'azur et croist en Alemaigne et en Espaigne et reluist comme flambe. (Le propriétaire des choses.)

CERCLE. C'est une couronne, ainsi appelée pour la distinguer, par une expression particulière autant que par le détail de ses ornements, des couronnes royales et princières. C'était aussi une ceinture en forme de cercle. Les citations valent mieux que les explications pour un mot aussi facile à comprendre.

(A) 1180 *. Le cercle d'or li ert el chief asis. (Roman de Garin.)

(B) 1283. Nul bourgeois, ne bourgeoise, ne portera vert ne gris — ne pierres précieuses, ne ceinture d'or ne à perles, ne couronnes d'or ne d'argent. (Ordonnances.)

(C) 1380. Le grand cercle, qui fut à la royne Jeanne de Bourbon, auquel a vij assiettes, garny de diamans, ballays, saphirs et troches de perles, c'est assavoir xiiij balays, xvi saphirs, lx diamans et cxvi perles et ès bastons dudit cercle a vij balais, vij saphirs et xiiij diamans, pesant v marcs, ij onces. (Invent. de Charles V.)

(D) — Un autre petit cercle étroit, appellé le cercle rouge, ouquel a xx ballays que petits que grands et xl perles, pesant j marc, une once.

(E) — Une petite couronne d'or, à xiij florons et a, en chascun floron, une esmeraude contrefaitte, iij grosses perles et j grenat et autour du cercle à xiij roses de vj perles chacune à j grenat ou milieu et y fault ij perles, pesant v onces.

(F) — Un petit cercle sur une esclisse, esmaillié de vert, ouquel a ix ballays et xviij grosses perles, pesant iij onces.

(G) 1390. Charles, Roy de France — la somme de treize cens frans pour un cercle d'or — pour notre très chière et très amée compaigne la Royne, — donné à Saint Pol, à Paris le vj juing. (Mandement. D. de B. tome IV.)

(H) 1416. Un très bel sercle, en façon d'une couronne, garny de viij grans fermaulx dont les iiij sont garnis chacun de iij balais et un saphir et ix perles et les autres iiij garny chacun d'un balay, iij saphirs, xij grosses perles et de iij diamans pointus et nayfs — prisé xiijm vc francs.

(I) — Là estoit la Royne au devant du roy et de l'empereur à un très riche cercle en sa teste et bien accompagné de grans dames. (Chron. Fr. de Nangis, an. 1377.)

(J) 1455. Puis à chascun (chevaliers) fist donner son cercle d'or et d'argent pour saindre sur leurs robbes, dont tous furent esmerveillez. (Ant. de la Salle.)

(K) — Les premiers officiers de la couronne, sous la troisieme race avoient le titre de Comtes; ils portoient la couronne à boutons qu'on appeloit cercle. Les ducs portoient le chappeau, c'est à dire la couronne à fleurons et les marquis portoient le cercle chappellé, c'est à dire relevé de fleurs espanouies et de boutons.

CERF VOLANT. L'escarbot, gros insecte dont les cornes garnies d'argent ont pu servir de cure-dent. Je ne m'explique pas autrement leur présence parmi les joyaux du duc de Berry.

(A) 1416. Deux petites cornes de cerf volant, garnies au bout d'argent doré. (Invent. du duc de Berry.)

CHAALICT, Chaalit et Chaliz. Le bois du lit et quelquefois, mais rarement, le coucher tout garni, ainsi que nous l'exprimons par le mot lit. Il faut se reporter aux habitudes peu stables du moyen âge, pour s'expliquer cette expression. On trouvait des châlits partout, mais si l'on n'apportait pas avec soi les matelas et les oreillers pour les garnir, on couchait sur la dure.

(A) 1160*. Si ensepvelirent incontinent le corps du Seigneur et le misrent en ung chaalit couvert d'ung poille royé, si l'apportèrent au palays et le veillèrent toute nuyt. (Lancelot du Lac.)

(B) 1444. Pour achatter de la paille pour mettre ès chaliz de Monseigneur (le duc d'Orléans), pour ce que les gens du Roy en avoient osté les pailles. (D. de B., no 6664.)

CHAENE et aussi Chesne, Chaisne, de là Chaenete. De *Catena:* aussi Trippault, dit-il, que le François italianisé usera du mot Cadene au lieu de Chaisne, pour la nouveauté seulement. On les portait au col, à la taille, et elles se faisaient à toutes sortes d'emblèmes; les *ne m'oubliez mie* étaient les plus goûtées.

(A) 1240*.
Ad chaenetes d'or delgiés,
Bien ovrées et bien taillies
Furent athacié li mantel. (Partonopeus de Blois.)

(B) 1389. Pour l'or et façon d'une chayenne d'or à sonnetes. (D. de B., 5448.)

(C) 1450*. Item mouchoners déliez,
Chesnettes à fleurs d'oubliance.
(L'Amant rendu Cordelier.)

(D) 1456. Une chesne d'or torse, à quatre doubles (ou tours), garnie de chantepleures et de trois lectres à la devise de Madame (la duchesse d'Orléans). La dicte chesne a esté mise en simple pour saindre ma dicte dame durant le temps qu'elle estoit grosse et est encore en celle façon. Mademoiselle d'Ussen dit que la dicte chesne, à Paris, à l'entrée du roy, fut rompue en iij pièces par le bastard de Bourgoigne, monseigneur Alof de Clèves et monseigneur de la Gentuse et en ont chascun sa pièce, madame la duchesse présente. (Ducs de Bourgogne.)

CHAIÈRES et Cheyere, la chaire, expression qui s'étendait du trône, chaire royale (Villhardouin), à la chaire percée (Sagesse de Charron). Nous ne l'avons plus conservé que dans l'acception de chaire à prêcher. Les grandes chaières, appelées faudesteul, les chaières à différents usages, et jusqu'aux plus infimes, étaient le monopole du peintre de la cour. Dire comment se fonda ce privilége, dire pourquoi des hommes de talent en revendiquèrent le droit afin d'en avoir les avantages, c'est ce que je ne saurais, tant y a que plus d'un nom de peintre est venu à notre connaissance sous ce singulier couvert. J'ai réuni, dans ce même article, les chaières de différentes sortes, y compris les chaières roulantes. Elles avaient d'autant plus de noms dans les inventaires, qu'elles étaient plus rares dans les appartements. Le mot chaise, qui a remplacé chaière, est de la fin du xve siècle. On trouve dans les manuscrits des modèles de ces meubles, et au moyen de la gravure je parviendrai à déterminer pour chacun son caractère et sa forme propres.

(A) 1240*. Une chaiere a près del lit,
Dont li pecol sont d'or bien cuit. (Partonopeus de Blois.)

(B) 1316. Pour iij chaères, ij à laver et une à séoir et pour ij damoyselles, par escroe, cx sols. (Comptes royaux.)

(C) 1352. Pour une aulne de veluyau vermeil, en grayne, baillié à maistre Girart d'Orliens, paintre, pour faire les siéges de ij chaières, délivrées pour le Roy au dit terme de la Toussaint, — vij escus.

(D) — Ledit maistre Girart, pour la façon desdites chaières, lesquelles sont ouvrées à orbevoies et paintes d'azur à fleurs de liz, de fin or, pour le fust, cuir, clo, franges de soye et façon de chacune, — vj liv.

(E) 1353. A maistre Girart d'Orliens, pour la façon, la peinture, les chaaines et les franges de iiij chaières à dossier couvertes de velluau pardessus, — que madame la Royne, la Dauphine, la royne de Navarre et la duchesse d'Orliens ont eues, en ce terme, pour cause de leur atour et de laver leurs chiefs, x escus la pièce, xl escus. (Comptes royaux.)

(F) 1354. Pour une aulne de fort velluau vert, baillé à maistre Girart d'Orliens, — pour faire les sièges de ij chaières à pigner le roy, délivré pour ladicte chambre de Pasques. — v escus. (Le même peintre en exécute dix-huit autres cette même année. Comptes royaux, en possession de M. Thomas Phillipps.)

(G) — Pour deniers paiés à Jehan de Lille, orfèvre, pour j siège qu'il fist du commandement du Roy pour séoir delèz les saintes reliques en la Saincte Chapelle de Paris. — iiij escus.

(H) — A maistre Girart d'Orliens, paintre, pour la façon, la peinture, et les franges de soye de vi chaières à parer.

(I) 1359-60. Maistre Girart d'Orliens, pour refaire de charpenterie et repaindre de nouvel la chaière du Roy par Giles de Melin et Copin le paintre. (Etaient-ils de fabrique anglaise, car ce passage est extrait du : Livre

de despence de l'ostel du Roy en Angleterre; ou ces fauteuils étaient-ils faits à Paris et envoyés à Londres?)

(J) 1364. Charles — nous vous mandons que vous allouez — a nostre amé paintre et vallet de chambre, Jehan d'Orléens — pour trois chaères pour nous, vingt six frans et pour les chaères de nostre sacre douze frans. (Mandement du 24 janvier. Ducs de Bourgogne, tom. IV.)

(K) 1387. Pour faire et garnir le siège d'une chaière à pigner le chief du Roy nostre dit seigneur — xl s. p. (Comptes royaux.)

(L) 1390. Pour mettre et porter à sommier la chaière à pignier et la chaière nécessaire du Roy nostre seigneur. (Idem.)

(M) 1391. Pour ij grans chaières de sale appellées faulx d'estueils, ouvrées de pourtraiture, garnies, brodées et frangiées. (Idem.)

(N) 1393. Pour une autre chaère, pour atourner, à un docier de taille, painte de fines couleurs. (Idem.)

(O) 1415. A Mahier le charron, demourant à Paris, pour une chaière de noier, assise sur un roes, par manière de chariot, pour porter et mener la dicte Dame (Isabeau de Bavière) durant une sienne maladie — xxxvi s.

(P) 1423. Trois cayères ployans, à tenir coer. (Inventaire des joyaux de l'église de Douay.)

(Q) 1468. Pour une aulne de toille — pour servir à la chaère de retraict dudit Seigneur (le Roy). (Comptes royaux.)

(R) 1507. Une chayze de fer qui estoit garnie de veloux. (Inventaire du duc de Bourbonnoys.)

— Une chayze de Florance.

— Une chayze de bois d'ouvraige de Naples.

(S) 1541. Pour deux aulnes de velloux vert pour faire bourletz à chaize percée. (Comptes royaux.)

(T) 1599. Trois chaizes de velours vert, faconnées à petis carreaux, deux à braz et l'autre sans braz, garnies de soye verte et franges d'argent et cloux d'argent, prisées vii escus. (Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

(U) — Neuf chaizes de bois de noyer d'or, cinq à vertugadin et quatre à bras, couvertes par le siège, à dossier de cuir orangé, garnies de cloux argentez, prisées ensemble huict escus.

(V) 1651 La prière du Roy finie, il se mettoit dans sa chère, où se peignoit et luy donnoit on un petit habit. (Mémoires de Dubois.)

CHALCÉDOINE. Quartz agate, de couleur blanche, laiteuse et quelquefois bleuâtre ou saphirine. Les anciens lui ont donné le nom de la ville de Chalcedone, en Bithynie, et il a été altéré dans la basse latinité en *Cassidonia*, dont nous avons fait Cassidoine. A toutes les époques on l'a gravé avec succès. On évitera, dans la lecture des textes, de confondre ce mot avec le nom d'une plante que Gaston Phœbus appelle la Célidoine, et avec une pierre rouge, peut-être la Crapaudine, que Marbode nomme Chélonite.

(A) 1313. Un veil seal entaillé e une perre de calcedoine. (Invent. de Pierre Gaveston.)

(B) 1360. Invent. du duc d'Anjou, 283, 307.

(C) 1372. Calcidoine est une pierre palle et de couleur obscure, qui est ainsy comme moyenne entre la couleur du béril et de jacinte. Ceste pierre est engendrée de la rousée si comme dient aulcuns. (Le propriétaire des choses.)

(D) 1380. Un signet d'or à un cassidoine, où est taillié la teste d'une femme. (Invent. de Charles V.)

(E) 1416. Un pot de cassidoine, ouvré à un couvercle de mesmes, garny d'or et au fretelet du couvercle a un saphir et trois perles, — lxx l. t. (Inv. du duc de Berry.)

(F) 1467. Deux grosses bouteilles noires, de pierre, en manière de cassidoine, à barres de la dicte pierre et à deux testes de lyon ou liépart à chascun costé. (D. de B., 2741.)

(G) 1482. A Jehan George, pour or et façon d'avoir mis en œuvre une coquille de cassidoyne. (Mél. de Clairembault, Bibl. nat.)

(H) 1498. Doze patenostres de cassidoynes et jaspes enfillées en ung cordon. (Invent. de la royne Anne de Bretagne.)

CHAMBRE. Une pièce de l'appartement, mais aussi les tapisseries et tapis qui composent l'ameublement d'une chambre, particulièrement de la chambre à coucher. Les inventaires et les comptes sont remplis de détails sur les chambres de nos rois, princes et riches seigneurs. Par extension, le mot chambre désignait les menues dépenses de toilette et d'intérieur, on a dit aussi chambre aux deniers, etc.

(A) 1240. Por ço se crémoit et donloit
Et en ses cambres se muçoit. (Partonop. de Blois.)

(B) 1380. Douze mille francs que la duchesse auroit de revenu par an pour sa chambre. (Froissart.)

(C) 1388. A Pierre du Fon, pour iiij males de cuir fauve, garnies de toille par dedans, de courroyes et de bahus achattées de lui, — pour mettre et porter, c'est assavoir : en l'une, la chambre que l'en porte et tend devant en chemin pour MS. le duc de Thourraine, la seconde, pour mettre et porter les matheras, la tierce pour mettre et porter les couvertures, et la quarte la chambre de relais d'icelui seigneur, pour ce — xxv liv. xij s. p. (Comptes royaux.)

(D) 1407. Pour deux males de cuir, — l'une à mettre et porter la chambre que l'on porte devant le Roy NS. quant il chevauche, pour dormir le jour, et l'autre à mettre et porter après lui la chambre où il couche de nuit, pour ce — xj liv. iiij s. (Comptes royaux.)

(E) 1420. Une chambre de veluel vermeil, brodée de bergiers et de brebis et de herbages, garnie de ciel, dossier, couverture de lit, trois courtines de cendal vermeil et six quarreaux pareils à la dicte chambre, desquelz les deux sont grans et les quatre autres petiz et dix tapiz parmy la couverture du lit et de la couche et parmy le bancquier faiz de haulte lice, sans or. (D. de B., 4258. Voyez les numéros suivants.)

— Une chambre pour bateau, garnye de ciel, dossier, trois courtines et ung dosseret tout pareille de drap de Damas blanc, vermeil et blanc. (D. de B., 4265.)

CHANDELLE DE BUEF. Il n'y avait, en 1260, à Paris qu'une corporation de chandeliers, et elle semble n'avoir fait que des chandelles de suif; ses ouvriers allaient chez les particuliers utiliser les restes de graisse et en faisaient des chandelles à domicile. Les chandelles de bougie étaient réservées au service de l'église, et pendant tout le moyen âge on appliqua le mot chandelle indifféremment au suif et à la cire; mais au xve siècle, on fit la distinction, qui s'est maintenue, de chandelles pour le suif, bougie pour la cire, cierge pour l'église. On s'aperçoit de ces nuances dans les variantes de locutions à propos de la chandoille d'Arras, si célèbre sous ce nom au moyen âge, et qui devient, en 1581, dans une inscription gravée sur les boiseries de l'église, le chierge miraculeux d'Arras. Quant à l'usage des chandelles de suif, il reste général jusques assez avant dans le xviie siècle, depuis lors elles furent proscrites par les riches, mais elles n'ont cédé le pas que devant la bougie stéarique, qui n'est plus de la cire. Les habitudes du moyen âge ont permis de faire briller les vêtements d'or surchargés de pierreries à la lueur tremblotante d'une lumière infecte, la

dévotion réservait à l'église les cierges de cire blanche sur lesquels les peintres du plus grand talent peignaient des allusions pieuses et des devises. Ce genre de décoration s'est conservé en Italie.

(A). 1260. Quiconques veut estre chandeliers de suif à Paris, estre le puet. (Liv. des Mestiers, d'Et. Boileau.) Nus ne puet ouvrer à chandoile. (Idem.)

(B) 1280. Quant la chandoile estoit esprise
Devant la virge débonère. (Rutebeuf.)

(C) 1300. Changer cire pour sui. (Fabliaux.)

(D) 1316. Pour dix livres de chandelle de buef à veillier de nuit. (C. roy.)

(E) — Pour chandelle de cire et de suif.

(F) 1345. Mais aussi comme les estoiles
Radient plus cler que chandoilles. (Guil. de Machault.)

(G) 1360. Inventaire du duc d'Anjou. Chandoille de bougie, n° 746.

(H) 1382. A Jehan Noble, espicier et varlet de chambre du Roy, pour faire v cierges pour le Roy et nos seigneurs de Berry — xxxvi s. iiij den. A Colart de Laon, paintre, pour iceulx paindre aux armes desdiz seigneurs et y mettre plusieurs devises. lxiiij s. p. (Comptes royaux.)

(I) — A Gillet Dannyan, paintre, pour xxx escussons des armes de France, achetez de lui à armoier les cierges, ce jour illec, argent — xvi s. parisis.

(J) 1387. Pour viij livres de cire blanche pour faire les cierges du Roy — xl s. p. (Comptes royaux.)

(K) — A Girart (d'Orléans) le paintre, pour paindre et armoier lesdiz cierges aux armes et devises du Roy et de nosdiz seigneurs — iiij liv. p.

(L) 1388. A Jehan de Richebourt, chauderonnier, pour un long coffre de boys, ferré par dedens, tout au long et par dehors, à un large huisset de laitton, à petits troux pour mettre un cierge ardant de nuit en la chambre de madame Jehanne de France (la fille nouvellement née de la Reine) pour ce — lxiiij s. p. (Comptes royaux.)

(M) 1395. Pour chandailles de cire à chierrer les pingnons (de deux étendarts, D. de B. n° 57.)

(N) 1416. Pour chandelle de sieuf, pour allumer aux lambroisseures qui ouvroient en la chambre de ladite Dame (la Royne) au bois de Vincennes, ij s. viij den. (Comptes roy. Hotel de la Royne.)

(O) 1422. La livre de chandelles, qui soloit couster xij deniers, couste iiij s. ij deniers. (Lettre de la duchesse de Bourgogne à son fils. — Archives de Dijon, cité par M. Gachard.)

(P) 1434. Pour xvi livres de bougie — pour lui et madame la duchesse, sa compaigne, pour dire leurs heures. (D. de B. 1164.)

(Q) 1451. Pour xxxvi petits blasons en papier des armes des chevaliers de l'ordre, tant vifs, mors, mis et atachietsà leurs chandelles de cire. (Ducs de Bourgogne, n° 1462.)

(R) 1455. Fault chacun an environ sept vingt et dix ou xij livres de cire, car il y a ung cierge qui art jour et nuict devant les sainctes reliques ou millieu du cueur d'icelle saincte chappelle. (Manuscrit de Jean Mortis.)

(S) 1470. A Jehan Guerin — en faveur de ce qu'il a apporté à Madame, des chandelles de bougye que envoyoit à ladicte dame le Conte de Beauvais. (Ducs de Bourgogne, n° 7064.)

CHANDELIERS. C'est une des particularités du culte catholique que son goût et sa libéralité pour l'éclairage artificiel. Toute cérémonie notable se faisait *à très-grand luminaire*. Le fait de ce luxe, poussé jusqu'à la profusion, une fois accepté, le travail consisterait à établir des distinctions claires et précises entre les lampes et les chandeliers, entre toutes sortes de noms désignant évidemment plusieurs sortes de lampes et de chandeliers, mais l'espace me

manquerait ici, et ce n'est d'ailleurs pas le lieu; qu'il suffise de dire que l'huile pour les lampes et la cire pour les cierges furent exclusivement adoptées, que des chandeliers, d'une forme particulière, étaient placés sur l'autel, toujours au moins au nombre de deux, et, par la suite, au nombre de six, le septième ne trouvant pas sa place dans une disposition régulière. Il y eut des chandeliers à pointes et à bobèches, les premiers tantôt à base plate, ainsi qu'il en est parvenu jusqu'à nous en si grand nombre, tantôt à pied et dans une grande variété de formes. Les extraits de mes lectures valent mieux qu'un commentaire. Je leur cède le pas.

(A) 1240*. Quand se velt aler couchier,
Le chandelabre font drécier
Quil font jusqu'à son lit venir. (Parthenopeus de Blois.)

(B) — Le roy s'en alla vers le tref et tant fist qu'il vint à l'entrée et apperceut que au milieu avoit un grant chandelier, garni de plusieurs chandelles ardans. (Perceforest.)

(C) 1316. Pour chandeliers de fust. (Obsèques du roi Jean. Comptes roy.)

(D) 1328. IV chandelliers d'argent à mettre à table, pesant ensemble xi marcs, valent xlviij lib. xix s. (Invent. de la royne Clémence.)

(E) 1360. Invent. du duc d'Anjou. 1, 28, 280, 745 à 747.

(F) 1372. Deux chandeliers bas, d'argent doré, esmaillez des armes de France, pesant ij marcs, iij onces, prisé xx francs d'or. (Compte du test. de Jeanne d'Evreux.)

(G) 1380. Un chandelier à trois broches, par manière de lys, pesant j marc, j once et demie d'or (Invent. de Charles V.)

(H) — Six chandeliers d'or, à pointes, pesant xviij marcs, ij onces.

(I) — Deux chandeliers, en manière de roze, esmailliez et dossés par les pommeaux de France, pesant xxi marcs d'or.

(J) — VI chandeliers d'argent, en manière d'un olifant, portant un chastel assis sur une terace esmailliée de vert, pesant environ iiijxx ij marcs d'argent.

(K) — Deux petits chandeliers d'argent blanc, bassets, à broche, pour chappelle, pesant iij marcs et demy.

(L) — XII chandeliers d'argent blanc, en facon de platz, à pendre aux chappelles aux bonnes festes et sont à chaines, pesans environ ixxx vi marcs.

(M) — Deux petitz chandeliers, à broche d'argent blanc, et sont les pans six pates, pesant iij marcs, iij onces.

(N) — Un chandelier d'argent blanc, en manière d'esconse, à deux escus au dos, tailliez des armes de France, pesant vii marcs, une once.

(O) — Un petit chandelier d'argent blanc et a, ou tuyau, une oreille, pour mettre chandelle, pesant vij onces.

(P) 1416. Un petit chandelier d'argent doré, qui fu de feu MS. d'Estampes, pour servir à la cage d'un pappegail. (Invent. du duc de Berry.)

(R) 1420. Deux chandeliers nuefs, d'argent, — desquelz les bacins se mettent et ostent à viz et autre viz qui font bouteille dessoubz, pour mettre en l'un du vin et en l'autre de l'eaue, quant on chevauche, pour dire les messes et se mettent les diz bacins dedans les piez qui ont double fons pour estre plus portatifs, pesans xvj marcs, vij onces. (Ducs de Bourgogne, 4090.)

(S) 1456. Ung chandelier d'or, à mectre chandelle, à lire sur un livre. (Ducs de Bourgogne, nº 6958.)

(T) 1498. Troys chandeliers, dont l'un est à cuvecte et deux à boubesche, pesant ensemble neuf marcs, six gros d'argent. (Inventoire de la royne Anne de Bretagne.)

(U) 1599. Deux chandelliers à la romaine, d'argent tout blanc, pesant ensemble

cinq marcs, sept onces, — xxxvij escus, xij s. (Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

(F) 1599. Deux chandelliers en pointe.

CHANDELIERS-PENDANTS. Lustres. Les églises d'Aix-la-Chapelle, d'Hildesheim, etc., etc., ont de ces lustres du XIIIe siècle, que leur grande simplicité, leurs plaques gravées et leurs dimensions rendent très-intéressants. Ils s'étoffèrent plus tard, mais ils perdirent alors une bonne part de leur élégance.

(A) 1365. Item pour trente petits chandeliers pour la dite volte. (Librairie dans la tour du Louvre.)

(B) — Item pour une poulie de cuivre qui sert pour une lampe d'argent en la dite volte. (Comptes des bâtiments royaux.)

(C) 1468. Fist encore, le dit maistre Jehan Scalkin, deux grans chandeliers pendans en la dicte grant salle, fais à cul de lampe et en icelui cul de lamppe avoit vij des plus grans miroirs qu'on troeuve, ayant chacun viij branches estoffées de feullages pour, au bout de chacune branche, mettre ung flambeau de cirre ardant. (D. de B., 4438.)

(D) 1493. Deux grans chandelliers pendans pour servir en salle, faictz à croisée, avecques les chaynes, — pesans ensemble cinquante-cinq marcs, une once. (Invent. de la Royne Anne de Bretagne.)

CHANFRAIN. C'est la partie de l'armure du cheval qui couvrait sa tête sans se rattacher au frein. Le luxe en avait fait un objet d'art et un travail d'orfévrerie. Monstrelet nous dit que le chanfrein du cheval que montait le comte de Saint-Pol, en 1449, était prisé trente mille écus. Le comte de Foix, à son entrée dans Bayonne, en 1451, avait orné la tête de son cheval d'un chanfrein d'acier garni d'or et de pierres précieuses, estimé quinze mille écus.

(A) 1383. Charles, — savoir vous faisons que pour les bons et agréables services que nous a faiz en la bataille, que nous avons naguières eu à Rosebeth, nostre amé et féal chevalier et chambellan le Baudrain de la Heusel quel fu ordonné pour la garde de nostre corps à la dicte journée et pour tenir le frain de nostre cheval, — avons donné. — (Cabinet généalogique, D. de B., IV.)

(B) 1467. Ung chanfrain de cheval sur velours noir, fait à deux C C, de fil d'or de brodure, garny de huit grans tables de balays et d'un gros cabochon de balay et cent et douze perles branlans, pesans de sept à quatre karas, que grandes que petites. (D. de B., 3000.)

CHANTEPLEURE. Arrosoir, et dans l'origine un robinet quelconque qui laisse écouler l'eau peu à peu. Villars de Honnecourt a donné, dans son livre de croquis, le dessin d'une coupe évasée dans laquelle s'élève une tour qui soutient un oiseau. Par un mécanisme dans le genre du syphon, cet oiseau rejetait par son bec l'eau de la coupe. On sait que la duchesse d'Orléans, dans sa douleur de veuve, prit pour devise une chantepleure.

(A) 1180. Or puis avoir nom chante plore
Qui de deul chante et de tristor. (Flore et Blanche flore.)

(B) 1245. Vesci une cantepleure con puet faire en j hanap. (Villars de Honnecourt.)

(C) 1380. Une chantepleure d'argent verré, esmaillé par la panse et a, au bout dessus, un esmail des armes d'Auffemont, pesant vj marcs, iij onces et demie. (Invent. de Charles V.)

(D) 1455. Pour avoir faict une chantepleure d'or, à la devise de ma dicte dame (la duchesse d'Orléans), par elle donnée à MS. Alof de Clèves, son frère, pour porter une plume sur son chappeau. (D. de B., 6732.)

CHAPELLE PORTATIVE. Tout l'ameublement d'un autel, y compris les vêtements du prêtre. Je renvoie aux articles *Autel portatif*, *Chandeliers*, *Bénitier*, *Paix*, etc.

CHAPPEL et Chapelet. Couronne, qu'elle soit cercle simple, couronne fermée et ouverte, couronne d'or ou de roses. C'est aussi l'étoffe qui fait le bonnet dans la couronne fermée, c'est enfin le chapeau. Le bandeau, cercle d'or enrichi de perles et de pierreries, fut le premier diadème, la première couronne des empereurs romains, des empereurs grecs du Bas-Empire et des rois francs; le cercle radié fut aussi en usage aux mêmes époques, mais exceptionnellement. La couronne-bonnet fut introduite par Constantin. Modifiée avec le temps, elle conserva toujours de sa première origine la forme du bonnet, soit pointu comme une tiare, soit écrasé comme les mortiers des présidents. La couronne fermée, qui aurait dû être réservée aux empereurs, fut portée par les rois d'Angleterre, depuis le couronnement de Henri IV, en 1399, et en France depuis Louis XII. Le chappel, garniture intérieure de la couronne, appelé aussi *Aumuce*, semble en avoir été indépendant, car on le coiffait d'abord et on mettait la couronne par-dessus. Autant les couronnes, attributs de la dignité, étaient réservées avec soin aux empereurs, rois, ducs, comtes, barons, etc., qui successivement obtinrent ou s'arrogèrent le droit de les porter, autant les couronnes de fleurs furent d'usage général, pendant le moyen âge, pour coiffures d'hommes et de femmes. Les tresser avec art était une occupation favorite des nobles dames dans les châteaux, sur les belles pelouses, au milieu des chevaliers, des jongleurs et des ménestrels qui en prennent sujet des plus galantes descriptions; aussi, les chappelliers de fleurs formaient-ils des corps de métier dans chaque ville; à Paris, cette corporation était riche et puissante. Le chappel de triomphe était une couronne servant, dans les décorations, d'encadrement à un écu, à une devise. Bien différent du chappel de fleurs, le chappel de fer était un casque, une armure de guerre. Enfin, le chappel était la coiffure des hommes; d'abord très-riche, orné d'un enseigne et quelquefois surchargé d'or et de pierreries, mais se simplifiant peu à peu jusqu'à former, en fin de compte, le ridicule chapeau que nous portons. Je n'entrerai pas dans plus de détails. La vingt-quatrième dissertation de Du Cange sur les couronnes est insuffisante; mais, pour la refaire, il faut consulter les miniatures et les monuments, il faut surtout en reproduire bon nombre. J'y reviendrai, avec ce renfort de preuves, lorsque je pourrai m'assister de la gravure.

(A) 1260. Nul chapelier de fleurs ne peut, ne ne doit cueillir ou faire cueillir au jour de dimenche en ses courtils nulles herbes, nulles fleurs à chappeaulx faire. (Statuts des métiers.)

(B) 1280*. Léans point porter chappel ne gimples. (Hist. des trois Maries.)

(C) 1300*. Chapel fis, sans cercle
De la fleur qui blanchoie. (Fabliaux.)

(D) — De vers jons faisions capiaux. (Idem.)

(E) — Chapel d'espine. (Idem.)

(F) — Doit estre le Duc enchapellé d'un très riche chappel d'or et de pierres précieuses. (La Salade.)

(G) — Mais capeaus de roses avoient,
En lor chiés mis, et d'aiglentier,
Por le plus doucement flairier. (Lai du trot.)

(H) 1302. Il alla vers les Sarrazins sa curasse vestue, son chappel de fer sur la teste et son espée sous l'esselle. (Joinville.)

(I) 1320*. Un pigne aiez toudis a l'aventure
Et chapelet pour le vent. (Fabliaux.)

(K) 1322. Stephano de Atrio, esmaillyatori, pro quinque capuciis broudatis cum pellis de opere Anglie pro regina et de mandato suo — ijc xv liv. (Comptes du trésor.)

(L) 1325. Je n'ai cure de nul esmay,
Je vueil cueillir la rose en may,
Et porter chappeaux de flourettes,
De fleurs d'amours et de violettes.
(Mét. d'Ovide, par J. de Vitry.)

(M) 1345. S'ot un chappelet de rosettes,
De muguet et de violettes,
Par cointise mis en son chief. (Guil. de Machault.)

(N) 1351. Perles rondes, baillées à Guillaume de Vandetar, pour mettre en l'aumuce qui soutient la couronne du roy, à la feste de l'Estoille. (Comptes roy.)

(O) — Pour un chappel de bièvre, fourré d'armines, couvert par dessus d'un rosier, dont la tige estoit guippée d'or de Chippre et les feuilles d'or soudi, ouvré par dessus d'or de Chippre, de grosses perles de compte et par les costez avoit ij grandes quintefeuilles d'or soudi, semées de grosses perles, de grenas et de pièces esmaillées, et, par dessus le chappel en haut, avoit un dauphin fait d'or nué près du vif, tournant à vis sur un tuyau d'argent, lequel chappel Monseigneur le Dauphin commanda à l'argentier et en chargea faire tel et d'icelle devise, pour donner à maistre Jean, fol du Roy. (Comptes roy. ap. Du Cange.)

(P) 1352. Kathellot la chapellière, pour un chapel de bièvre à parer, ouvré sur un fin vellnian vermeil de grainne, ouquel chapel avoit enfans fais d'or nué près du vif, qui abatoient glans de chesne dont les tiges estoient de grosses perles de compte et, par dessoubz les chesnes, avoit pors, senglier, fais d'or nué près du vif, qui mangeoient les glans que lesdiz enfans abatoient et par dessus les chesnes avoit oiseaux de plusieurs et estranges manières, faiz d'or nué près du vif, le miex que l'en povoit et la terrasse par dessoubz les pors, faicte et ouvrée de fleurettes d'or à un point de perles et de plusieurs petites bestellettes semées parmy la dicte terrasse. Lequel chapel estoit cointi par dessus de grans quintes feuilles d'or soudé, treillié d'or de Chippre par dessus et dessoubz et semé, parmy de grosses perles de compte, de pièces d'esmaux de plicte et de guergnas, garni, avec tout ce, de gros boutons de perles dessus et dessoubz et d'un bon laz de soye. (Comptes royaux.)

(Q) 1360. Invent. du duc d'Anjou, 17, 330, 569. Chapel de feutre, 298, 309, 518.

(R) 1363. Une aiguière d'or longue, enchapellée en v lieux de chapeaux, et y faut plusieurs perles. (Invent. du duc de Normandie.)

(S) 1364. Charles — nous vous mandons — un bon grant chapel d'or, garny à gros balaiz, à grosses esmeraudes et à grosses pelles pour donner à ma très chière et amée seur. (Mandement. Ducs de Bourgogne, t. IV.)

(T) 1380. Une couronne à bacinet, à x gros saphirs, xv ballays, esmeraudes et perles d'Escosse pesant deux marcs d'or.

(U) — Une couronne à v gros saphirs, v ballays, rubis d'Alexandre, esmeraudes, perles d'Orient ou chappel.

(V) — Un chappel à iiij grandes esmeraudes, xlviij grosses perles, xl balles-seaux en viii troches et iiij petites esmeraudes pesant un marc, viij onces.

(X) — Un chappiau à iiij grands esmeraudes et xx plus menues —duquel chappel ont esté osté, etc, etc.

(Y) — Une coeffe garnie de grosses perles, de saphirs et de doublaiz vermeulz et Yndes et a, ou frontier, xij troches de perles.

(Z) 1380. Le chapelet de fleurs que le connestable avoit sur la teste en servant à la table du roy. (Boutillier, Somme Rurale.)

(AA) 1387. A Denisot homo, chappellier, pour la garnison de deux chappeaulx de paille, lesquels ont esté fourrés de cendal tiersain, en graine et frangés de franges de fin or de Chippre — vj liv. vij s. p. (Comptes royaux.)

(BB) 1390. Pour avoir rappareillié et mis à point le chappel d'or de la Royne que lui donna pieca la Royne Blanche, duquel il a reffait les charnières, lxiiij s. p. (Idem.)

(CC) 1399. La couronne S. Edouard, qu'on mettoit sur la teste des Roys d'Angleterre à leur sacre ou couronnement, estoit archée en croix. (Froissart.)

(DD) — Jeunes pucelles très richement parées en chapelets d'or.

(EE) 1399. Un petit chapeau d'or, où a vingt six œuvres, en façon de marguerites, garny de six balais, sept saphirs et treize perles et le gaigna le Roy à fortjouster unes joustes faictes à S. Paul l'an 90, pesant sept onces, quinze esterlins. (Inventaire de Charles VI.)

(FF) 1407. Entour (le) Chastellet vendoit on sel, fruit et herbes et aussi y faisoit on, tout l'an, chappeaux de diverses fleurs et verdeurs. (Guillebert de Metz. Voyage à Paris.)

(GG) — Longue et grant chose seroit de raconter des biens que on y véoit (à Paris), mesmement quant si pou de chose, comme estoit l'imposicion des chappeaux de roses et du cresson, valoit au roy dix mil frans l'an. (Idem.)

(HH) 1410. Un chappeau d'or pour servir à couronne, de huit grans euvres. — (D. de B. nº 6198.)

(II) 1453. Viconte de Rouen, baillez et délivrez à Guillaume le Gantier, chappellier, la somme de 400 liv. 10 s. t. pour le nombre et quantité de 60 chappeaux de roses vermeilles et les trousseaux à moy baillez et livrez durant la saison des Roys — le xxxi juillet. (Mandement royal et la quittance. D. de B. tome V.)

(JJ) 1461. Haa ! Comte de Dampmartin (disait Charles VII), vous perdez en moy la plus belle rose de vostre chappeau; après ma mort vous aurés bien affaire. (Chronique Martinienne.)

(KK) — Le Duc de Bourgongne lui assist en teste son bonnet et puis print la couronne précieuse et riche et levant en hault à deux mains affin que tout chascun la veist, la soustint ung peu longuement au dessus de la teste du roy, et puis après che faict luy assit bien doulchement au chief, criant à haulte voix : Vive le Roy. (G. Chastellain.)

(LL) 1514. A Loys Deuzan et Pierre Mangot, orfevres du Roy, — pour faire le travers de dessus de la couronne d'or entiers, en facon d'empire et garni de fils tors, de crestes et feux, que pour une grant fleur de liz double et ung fleuron. (Comptes des obsèques de Louis XII.)

(MM) 1531. Une tocque de velours noir sur laquelle estoit le chappeau de Conte qui estoit faict de grosses perles orientalles. (Obsèques de Louis de Brézé.)

(NN) 1570. Les armoiries du Roy — dedans ung grand chappeau de triumphe qui sera au milieu de laditte porte. Lesquelles armoyries seront de sculpture. (Entrée de Charles IX.)

(OO) 1575. Payé à Guillaume Martinet, jardinier, pour les chappeaulx de roses et fleurs qu'il a convenu avoyr pour les processions du jour et octaves du sacrement, tant pour mectre sur le Corpus Domini que pour les gens d'église, portant ledit C. D. (St. Maclou, Arch. de la Seine-Inf.)

(PP) 1603. Deux parementz de satin blanc à mectre devant des Nostres Dames, ayant de petitz chapeaux d'espines, au poinct de soye rouge et verd, brodez, estimés douze livres. (Invent. de la Royne Louise douairière.)

(QQ) 1606. Chaperon. C'étoit l'atour et habillement de teste des femmes de France, que les damoiselles portent de velours, à queue pendant, touret levé et oreillettes atournées de dorures autrement appellé coquille. (Dict. de Nicot.)

CHAR BRANLANT. Voiture suspendue sur des courroies et qui dut être légère, au moins en comparaison avec les chars, chariots et charrettes, d'un usage général au moyen âge, d'un usage si général même, que les lois somptuaires du XIIIe siècle les interdirent aux classes moyennes. Cette charrette suspendue (les miniatures prouvent que ce n'était pas autre chose), faisait partie de l'attirail et du cortége d'une reine, d'une princesse, et de toute femme de distinction, mais néanmoins la haquenée fut jusques assez avant dans le XVIe siècle la monture à la mode, la manière de voyager de celles qui préféraient l'élégance à leurs aises. Le mauvais état des routes avait rendu le perfectionnement des chariots nécessaire, mais il empêchait d'en sentir tout l'avantage. On se rend mieux compte de ces usages en Orient où les mêmes causes les ont maintenus. L'expression de char branlant s'est conservée jusqu'au milieu du XVIIe siècle.

(A) 1398. Pour la façon d'un char branlant qui doit se faire pour Madame la duchesse d'Orléans. A Girart de Beaumeteau, peintre, pour paindre de vert clair le dit char. (Ducs de Bourgogne, n° 5690.)

(B) 1425. Le vendredy après midi la reyne entra à Paris à grandes pompes, tant de litières, chariots branlans couverts de draps d'or, et hacquenées, que d'autres divers paremens. (Juvenal des Ursins.)

(C) 1457. Et avoient amené un chariot branlant moult sumptueux et moult riche. (Monstrelet.)

(D) 1461. Charles VII fut porté dans un char de cuir bouilli qui étoit un chariot branlant. (Math. de Coucy.)

(E) 1498. Deux couvertures, pour deux chariotz branslans, qui sont de veloux cramoisy. (Invent. de la royne Anne de Bretagne.)

(F) — Une couverture à chariot branlant, de veloux cramoisy, semée de cordelières et de lettres de K et A de drap d'or raz et plat.

(G) 1608. Ung aultre grand char branslant suivoit. (Satire contre Don Pèdre.)

CHARIOT. La carrosserie est retranchée de ce répertoire, mais il n'est pas inutile de faire remarquer ici que les chars et chariots, qui n'étaient que des charrettes, rentraient dans les attributions du peintre de la cour, chargé de les peindre, de les dorer et de les embellir de devises, de chiffres et d'arabesques. On sait comment ce luxe s'est continué, jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, sur les voitures et sur les chaises à porteur. Je ne ferai qu'une citation.

(A) 1421. A Hue de Boulogne, varlet de chambre et paintre de MDS. (le duc de Bourgogne) la somme de XXXI livres six sols trois deniers tournois (pour achat de couleurs). Lesquelles estoffes ont esté mises et emploiées à paindre un charriot pour mesdamoiselles Anne et Agnès de Bourgongne, seurs de MS., les coffres appartenant audit chariot, ensemble les colliers et selles des chevaux, tout paint de vert de macignot fait à huille et semé par dessus de lettres de fin or et d'argent. (Ducs de Bourgogne, 619.)

CHERNIÈRE Charnière.

(A) 1376. Item uns tableaux d'argent doré, fermans à chernières, où il y a plusieurs reliques, aorné de menues pierrerie et de pelles. (Invent. de la Sainte Chapelle.)

CHASSE et Casse. De Capsa, la boîte dans laquelle on renferme quelque chose, et plus particulièrement la boîte qui contient des reliques. Les corps saints étant des reliques, le cercueil étant une boîte ornée, on pourrait citer nombre de textes où tous ces termes sont confondus. Les citations suivantes suffiront.

(A) 1140. Li casse où li saintuaire ert, rendi si grant odor, que il sembla à tous que Paradis fut ouvers. (Le Roman de Turpin)

(B) 1426. A maistre Jacques de Hongrie, scolastique de Treguer, pour emploier à parfaire de couvrir d'argent la tombe de Monsieur Saint Yves — CC marcs d'argent. (Chambre des Comptes de Nantes.)

(C) 1433. Pour l'ouvrage et faczon d'une chasse et fierte d'argent, verée et ouvrée à ymages de appoustres, à pinnacles et tabernacles pour mettre les reliques de Monsieur St Mallou, pesant xli marcs, laquelle chasse le duc (de Bretagne) donna à l'église cathédrale de St Mallou, et fut conduite — par l'Orfeuvre Pierre de la Haye. (Idem.)

(D) 1442. A Gillet Barbe pour ccclvi liv. de plom à faire la châsse pour le corps de MS. le duc (de Bretagne.) (Idem).

CHASSOUÈRE. Fouet, de Chacea, on disait aussi Chasseure. (Voyez *Fouet.*)

(A) 1374. Icellui petit jacobin férist ledist Regnault d'une chasseure, autrement dit fouet. (Lettres de rémission.)

CHASTONS et Culets. Chaton, en grand usage dans l'orfévrerie du moyen âge, pour satisfaire aux changements fréquents que subissaient les pierreries, passant, suivant les caprices, de la couronne aux souliers, de la ceinture aux vases de tables. Il y avait pour monter les pierres des chastons à crampons. (Voyez *Bastes.*)

(A) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 253.

(B) 1351. Pour L que rubis, que esmeraudes petites, bailliées audit Jehan le Braillier pour mettre en 50 chastons d'or; lesquielx chastons furent baillés audit Nicholas Waquier pour mettre en sollers de broudeure qu'il fist pour le Roy à la feste de l'Estoile. (Comptes royaux.)

(C) 1417. Balais yssus de douze chastons ou culez d'or. (Inv. du duc de Berry.)

(D) 1536. Trois petits chattons d'or à queue, où sont deux tables de dyamant triangles et au troisième est une rosette de dyamant. (Inventaire de Charles Quint.)

(E) 1599. Trois diamants en table qui sont en trois chattons de plomb, prisés la pièce quarante escuz. (Invent. de Gabriel d'Estrées.)

CHAUDERON et aussi Chaudière, en diminutif Cauderette. Il y en avait en argent pour la bouche du Roi, et pour mettre le potage, c'est dans ce cas l'équivalent de la soupière.

(A) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 753 à 763.

(B) 1372. ij chauderons d'argent blanc, à mettre potaige, d'une sorte, pesant xix marcs, v onces et demyes, prisé cviij francs. (Compte du testament de la Royne.)

(C) 1397. Pour avoir fait faire et forgier deux haulx chauderons d'argent blanc, à couvercle, pour servir à faire le potaige pour la bouche du Roy NS. pesant ensemble ljmar, xe d'argent blanc. (Compt. royaux.)

(D) 1401. Julien le Tellier, varlet de chaudière, de nostre frère le duc d'Orléans. (Lettres de rémission.)

(E) 1408. Aucun dudit mestier (de chauderonnerie) ne face cauderons, cauderettes ou pos d'arain de vielle estoffe sans reffondre. (Stat. Ordonn. des Rois.)

(F) 1420. Ung grant chauderon d'arain, appellé Belle bouche, tenant environ six seaux. (Ducs de Bourgogne, 6280.)

(G) 1586. Un petit chaulderon d'argent, à troys pieds, pour se pousser. (Invent. de Marie Stuart.)

CHAUFFETTE et Chaufouère, Chaufferette. Vases de métal fermés, à biberons et à anses, dans lesquels on mettait de l'eau chaude soit pour tenir les pieds chauds, soit pour faire l'office de

nos boules à chauffer les plats sur table. (Voy. *Escaufaile* et *Bacins*.)

(A) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 99, 100, 457, 477, 478, 594, 595, 681.

(B) 1363. Un bacin d'argent blanc, à la chauffette de meismes et poise le bacin xiij mars, ij onces et la chauffette v marcs, v onces. (Inventaire du duc de Normandie.)

(C) 1390. A Guillaume Arode, orfèvre, demourant à Paris, pour avoir rappareillié et mis à point le bacin et la chaufferette d'argent blanc desert de l'eau de l'hostel du Roy NS. C'est assavoir : ressoudé ledit bacin par le fons et par les bors tout autour et de la dicte chaufferette l'ance, le clichet et le couvescle, yceulx burnis et redréciez — lxxj s. p. (Comptes royaux.)

(D) 1391. A Guillaume Tireverge, bouteillier, pour un estuy pour mettre et porter le bacin à laver les mains dudit Seigneur, pour ce, xiiij s. p.

(E) — A lui pour un autre estuy — pour mettre et porter la chaufferte du dit bacin, pour ce — xij s. p.

(F) 1399. Un bassin d'argent doré, à laver, armoyé des armes de la royne de Bourbon pesant quatre marcs six onces. (Invent. de Charles VI.)

— Une chauffete de mesme, à trois fleurs de lys hachées sur le couvescle, pesant trois marcs cinq onces.

(G) 1455. Pour avoir resouldé les deux chaufferetes de Monseigneur et de Madame (le duc et la duchesse d'Orléans). (Ducs de Bourg., n° 6738.)

(H) 1520. Ung eschauffoir d'argent à eaue. (Invent. de Marguer. d'Autriche.)

— Ung reschauffoir à feu.

CHAUSSEPIED, traineau et traynel. Une corne ou un morceau de peau destinés à faire entrer le pied dans une chaussure.

(A) 1440. Chauncepe, or schoynge horne, parcopollex. (Prompt. parvul.)

(B) 1430*. Parcopolex, traymel pour ayder à chausser soulez. (Gloss. lat. gall., apud Du Cange.)

(C) 1484.
De ma langue sera fait un traineau,
Qui pour chausser ses pantoufles sera.
(Testament de la mulle Barbeau. H. Baude.)

(D) 1588*. Je voyois — avec une certaine peau, faire entrer justement la chaussure jusques au lieu où elle devoit aller. (L'Isle des Hermaphrodites.)

CHAUSSES SEMELÉES. Je suis obligé d'introduire dans ce répertoire un terme qui est pris dans la catégorie des vêtements, mais les souliers et les jarretières brodées, qui entrent naturellement dans le cadre de mon travail, ne s'expliquent bien que par l'usage des chausses, et cet usage est généralement mal compris. Les chausses étaient un caleçon ; on les appelait haut de chausses quand elles n'atteignaient que le genou, la partie qui continuait s'appelait bas de chausses, le pied se nommait chauçon. Ce vêtement était commun aux hommes et aux femmes. Avec le temps le haut de chausse fut séparé et toujours d'une étoffe aussi bien que d'une couleur différente du bas de chausses. Quant à ce bas, il était d'abord sans pied, et rentrait dans un chauçon, puis il eut un pied et fut souvent semelé, de manière à servir dans les appartements, et à entrer dans de fortes bottes pour sortir.

(A) 1260. Tit. LV. Des chauciers de Paris : Quiconques est chauciers à Paris, il puet fère chauces de soie et de toille sanz chaux et chauçons. (Us des Métiers recueillis par le prévost.)

(B) 1389. A Jehan de Saumur, cordouannier, — pour avoir semelé six paires et iij paires de chausses, au pris de vi s. la paire. (Comptes royaux.)

(C) 1390. Pour v quarts d'escarlate vermeille de Brucelles preste, pour faire

ij paires de chausses sans poulaine, à chausser soubz soullers de broderie d'or pour le Roy NS. — vij l. p. (Idem.)

(D) 1450*. Chauses noir de soy ove semeles de cuyr. (Ordre d'admission des chevaliers du Bain; dans les traductions anglaises on lit : Sollers of black lether called chassembles.)

(E) 1456. Bonnets courts, chausses semellées
Taillées chés mon cordouennier
Pour porter durant ces gellées. (Fr. Villon, Test.)

(F) 1490. Un quartier et demy escarlate de Paris, couleur de Fleurance, et quartier et demy de fin drap tanné — pour faire deux haulx de chausses, my partis desdites couleurs, dont l'un servira au bas de chausses cidessus nommé — et l'autre à chausser avec brodequins. (Compte cité par M. Douet d'Arcq.)

CHAUVES-SOURIS. Ce fut une mode d'orfévrerie de décorer les plus belles pièces avec la silhouette de ces vilains oiseaux.

(A) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 140, 369.

(B) 1363. Deux pots dorez et esmaillez aux chauves soriz, pesent xi marcs. (Inventaire du duc de Normandie.)

CHEMINÉES. Elles étaient garnies de grands chenets, de pelles et de pincettes; en hiver, on y élevait des monceaux de bûches, en été on les remplissait de feuillages.

(A) 1372. La cheminée estoit houssée comme en esté de fraillons ou de aucune chose vert. (Le Chev. de la Tour. Enseig. des femmes.)

(B) 1580. Par cas c'estoit en été, où l'on avoit mis des branches et feuilles dans la cheminée, ainsi qu'est la coustume de France. (Brantôme.)

CHEMISES A LIVRES. Enveloppes et sacs dans lesquels on enfermait les livres pour préserver leurs riches reliures. On disait aussi couverture et chemisette. Le luxe aidant, ces chemises devinrent elles-mêmes très-riches (Voyez *Couverture de livre à queue.*)

(A) 1360. Pour cendal à doubler la couverture du Messel du Roy.
— Pour la façon de deux envelopes pour le Roy. (Comptes royaux.)

(B) 1463. Pour faire une chemisectes aux petites heures du Roy. (Comptes roy.)

(C) 1492. Ung petit messel, couvert de cuir rouge, garni d'une chemisette de chevrotin rouge. (Inventaire de Nostre Dame.)

CHESNE A MESURER. Je laisse l'extrait suivant s'expliquer de lui-même.

(A) 1492. Pour avoir reffait une chesne d'argent à servir à mesurer le poisson. (Comptes de la Royne.)

CHESNE DE DIAMANS. Ce que nous appelons une rivière de diamants.

(A) 1599. Une chesne de diamans, contenant trente deux pièces, scavoir huict chiffres du Roy et de madame la Duchesse, huict grandes pierres faites en enseigne, au milieu de chacune y a un diamant à seize nœuds aussy garnis de diamans et au milieu de chacun y a un diamant plus grand que les autres, — prisé douze mille escus. (Inv. de Gab. d'Estrées.)

CHENNETZ, et aussi Cheminés et Queminel. Chenets, presque toujours en fer, de grandes dimensions et ornés de figures souvent d'une très-belle ordonnance. Il s'en est conservé bon nombre. Je les citerai dans un autre travail, en en reproduisant quelques-uns.

(A) 1365. Pour quatre paires de chenetz de fer pour les chambres de la Royne, une paire pesant ix, xx, xviij livres, — qui font quatre cent cinquante cinq livres de fer à xvj den. par. — xxvj liv. xiij s. iiij d. p. (Comptes des bâtiments royaux.)

(B) 1384. Un landier ou chienet et un greil de fer. (Lettres de rémission.)

(C) 1418. Pierre Labbé print en la cheminée illec un chiennet ou cheminel tout ardant. (Lettres de rémission.)

(D) 1420. Une paire de chiennetz de fer, qui estoient à Jargneau, pesant chacun L livres de fer, — prisiez par l'ermite canonnier à lx francs les deux. (Ducs de Bourgogne, nº 6281.)

CHIFFRE. Je laisse de côté le monogramme du Christ, sur lequel on a assez écrit, et les monogrammes apposés au bas de nos actes royaux; je veux parler uniquement des lettres enlacées, symbole d'un attachement mutuel. L'idée d'exprimer ainsi le sentiment de deux amants paraît si naturelle, qu'elle semble vieille comme le monde, et personne n'aurait lu avec surprise que le démon vint tenter nos premiers pères pendant qu'ils gravaient leurs chiffres dans l'écorce de l'arbre de la science. Il n'en est rien pourtant, le chiffre amoureux date tout au plus du XIVe siècle. Ni l'antiquité, ni le moyen âge n'ont eu l'usage de ces lettres enlacées formant un chiffre, qui nous servent à fixer l'âge et la provenance de bon nombre des élégants objets d'art de la fin du moyen âge et de la renaissance. Il y avait bien antérieurement des lettres isolées, associées, soit aux armoiries, soit aux devises, comme l'M des Clisson, qu'Olivier de ce nom apposa avec son signet sur un acte daté du 21 juillet 1370, mais ces lettres, confidents trop discrets de vœux dévots ou galants, ne sont pas des chiffres. Quant à des doubles lettres, comme les mystérieuses SS du collier de livrée du duc de Lancastre, adoptées par Henry IV d'Angleterre dès son accession au trône, ce n'est pas non plus le chiffre accouplé tel que nous l'entendons. Le chiffre de Henri II et de Diane de Poitiers, si connu des amateurs, dut la facilité avec laquelle il se produisit partout : 1º à une passion dominante; 2º à la facilité des mœurs du temps; et 3º plus que tout, à un équivoque. En effet, quand on étudie ce chiffre, on voit qu'il répond tout aussi bien à un H et un double C, qu'à un H et un double D. Au château d'Anet, au Louvre et partout où la maîtresse du roi pouvait contrôler la forme de ces chiffres, ils répondent à la dernière de ces interprétations, mais au loin, en province, à Dijon, par exemple, où l'on répand le chiffre royal dans les ornements d'une nouvelle galerie, on semble n'être plus au fait de ce qui se passe à la cour, et on allonge si bien les extrémités des C, qu'il ne peut plus y avoir d'autre interprétation de ce chiffre que les noms de Henri et de Catherine. Avec les précédents, que Henri IV trouvait établis, avec le sans-gêne de ses façons et la violence de sa passion, toute retenue fut mise de côté, on répéta plus de deux cents fois sur les façades des nouvelles galeries du Louvre le chiffre qu'il composa des initiales de son nom et de celui de sa maîtresse. Il le fit broder sur ses robes, sur son argenterie, sur ses propres habits; il le mit partout. Quelquefois il ajoutait à ce chiffre des S barrées qui, par un jeu d'esprit, exprimaient le nom de famille de la charmante Gabrielle, S, trait, c'est-à-dire Estrées.

(A) 1328. Un fermail en guise d'une M ou il a un ruby parmi et autre menue perrerie, prisié xxx liv.

— Un fermaillet en guise d'un V et y a un saint Johan, prisié viij liv. (Inventaire de la Royne Clémence.)

(B) 1360. Inventaire du Duc d'Anjou. Une L et un P enlaciez l'un dedens l'autre, nº 267. L et M esmailliées l'une dedens l'autre, nº 788.

(C) 1378. Monile auri, cum S literâ sculpta et amelita in eodem. (Testam ent de John de Foxle.)

(D) 1380. Une ceinture d'or, en laquelle a iiijxx vj cloux de deux façons, c'est assavoir : en l'un, a une L et un J et un lys au milieu. (Inventaire de Charles V.)

(E) 1395. Ung bon messel à l'usaige de Paris, — couvert d'une chemise de drap de Damas blanc semé de marguerites P et M. (Inventaire du duc de Bourgogne. Arch. de Dijon.)

(F) 1467. Deux CC d'or lassez ensemble, garnys de treze tables de dyamant, deux escussons et d'un rubis. (Ducs de Bourgogne, 2976.)

(G) 1485. Pour une saincture semée de lettres de MM esmaillée de rouge et blanc. (Comptes royaux.)

(H) 1536. Une chappe de cueur de drap d'or, figuré de veloux blancq, les borts brodés d'angèles, prophètes, fusils, toisons d'or et deux CC lachiez et noes ensamble, doublée de satin bleu. (Inventaire de Charles-Quint.)

(I) 1599. Une robbe de toille d'argent, chamarrée partout de passement d'argent olinquant, large d'un pouce, avec du passepoil de satin incarnadin, contenant dix lez, le corps et les grands manches à l'espagnole, chamarées de mesme ladite robbe. Lesdites manches doublées de satin incarnadin, et brodées en broderie d'argent, où sont les chiffres du Roy et de la dicte défunte dame, prisée sept cens escus. (On trouve ensuite le manteau dont les manches sont à la bollonnoise, et un autre manteau à manches en pointe à la piedmontoise.) (Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

(J) — Une chesne de perles enfilées dans de l'or, avec des chiffres du Roy, esmaillée de gris, prisée cinq cens escus.

(K) — Une bouette de peinture, esmailliée de gris, sur laquelle y a des diamans où est le chiffre du Roy et à costé d'iceluy quatre S (barrées) et aux quatre petites triangles de diamans, prisée ciiijxx escus.

CHOPINE. Il entrait deux pintes dans la quarte et deux chopines dans la pinte, voilà pour la contenance ; quant à la forme, le dessin pourrait seul en donner une idée, et cette ressource me manque ici.

(A) 1353. Une chopine toute esmailliée dedans et dehors et y faut un biberon, pesant iij marcs, v onces. (Inventaire de l'argenterie du Roy.)

(B) 1380. Une grand chopine d'argent dorée et est le biberon d'une teste qui baille et l'autre d'une femme et est le fruitelet d'une seraine pesant iij marcs, j once, viij esterlins. (Invent. de Charles V.)

CHRYSOLITE ORIENTALE. Cymophane. Pierre fine d'un jaune verdâtre, plus dure que les quartz, affectant la forme d'un prisme droit à quatre faces.

(A) 1372. Crissolite est une pierre de Ethiopie qui reluist comme or et estincelle comme feu et a la couleur de la mer qui décline à verdure. (Le propriétaire des choses.)

(B) 1600. La chrysolite a un verd qui la fait riche, autrefois c'estoit la plus prisée des pierreries. Quelques unes tirent au béril verd doré. (Et. Binet. Merveilles de la Nature.)

CHRYSOLITE COMMUNE. Chaux phosphatée. Pierre d'un jaune verdâtre, moins dure que le cristal de roche, cristallisant en prisme allongé, terminé par une pyramide à six faces.

CHRYSOPRASE, Quartz agathe prase. Pierre fine, d'un vert pomme, moins dure que le cristal de roche, mais assez dure pour rayer le verre. Elles sortent, en de grandes dimensions, des montagnes de Kosemütz en Silésie.

(A) 1372. Crisopace est une pierre d'Antioche. — Il est une aultre espèce de crisopace en Ynde qui est verde comme ung porret et par nuyt goutte dorées espanduez. (Le propriétaire des choses.)

CHYBOILLE, Ciboire. Employé aussi pour désigner le flacon au chresme, voyez ce mot et l'article *Ciboire*.

(A) 1280. Ly donne cil communion.....
Et puiz ly donne la sainte oille
Qu'illec tenoit en sa chyboille. (Hist. des trois Maries.)

(B) 1467. Une cybole de cristal, garnye d'or, et à l'entour de cinq balais, cinq saphyrs et xxv perles, pesant vij m., ij o. (Ducs de Bourg., nº 2060.)

CIBOIRE. Ciborium. Le vase dans lequel on conserva les hosties consacrées, lorsqu'une nouvelle forme de la communion eut remplacé, au xe siècle, en Occident, l'usage du pain. Suspendus au-dessus de l'autel, au bec d'une colombe, ou bien prenant la forme même de la colombe qui semblait planer au-dessous de la crosse qui la retenait, les ciboires allèrent ensuite reposer sur une table, près de l'autel, et, pour les mieux préserver, dans une niche. De là, avec le développement du luxe, ces meubles qui, sous le nom d'*umbraculum*, d'*armarium*, de *tabernaculum*, devinrent si immenses, si riches par le fait de l'architecte, du sculpteur, du serrurier et du menuisier. Inutile de citer ces monuments, il y en avait partout aux xive et xve siècles, et on en voit encore en pierre, en bois, en cuivre, en fer, dans plusieurs églises. Quand l'autel eut pris toute son importance, le tabernacle quitta le côté gauche du chœur, et se dressa au milieu même de l'autel. Chercher des dates précises pour ces déplacements ou ces transformations serait facile, s'il s'agissait seulement d'une église, d'une ville, voire même d'une province, mais une règle générale serait impossible à fixer, deux contrées, souvent voisines, différant, sous ce rapport, de près d'un siècle. Quant aux ciboires eux-mêmes, c'est-à-dire aux calices épatés qu'on enfermait dans ces tabernacles, il s'en est conservé de très-anciens dans plusieurs trésors d'églises, un des plus curieux est décrit dans la première partie de cette notice nº 31. Les colombes, dont le plus grand nombre, parmi celles qui nous sont parvenues, est en cuivre émaillé, se réfugièrent dans les tabernacles, ou bien, comme étant hors d'usage, dans les trésors des sacristies.

(A) 1360. Inventaire du duc d'Anjou. 8, 16, 24, 37, 62, 270, 272.

(B) 1363. Une couppe d'argent dorée à porter le corps nostre Seigneur. (Inventaire de la Sainte Chapelle.)

(C) 1461. A Jehan Lefèvre et Colin Touroul, orfèvres, demourans à Rouen, pour le nouvel vaissel à porter Dieu — xxiiij liv. (S. Vincent de Rouen. Archives de la Seine-Inf.)

(D) 1467. Ung grand cyboire d'argent doré, sans pié, pour mettre deux corpus Domini, garni de pierres autour et au dessus ung petit crucifix. (Invent. du duc de Bourgogne, 2041.)

(E) 1546. Deux cyboires : ung de cristal garny d'argent doré, de perles, et roses de vermeilles et l'autre de fonte bien doré. (Invent. des Célestins d'Esclymont.)

CIMARRE. J'ignore quelle était la forme de ce vase, sorte de pot faisant partie de la vaisselle des villes, et qui servait lorsqu'on faisait des présents de vin.

(A) 1420. Ij grans cimarres, à ances d'argent dorées, goderonnées, pesant ensemble xliiij m. (Ducs de Bourgogne, 4195.)

(B) 1511. A lui, la somme de sept solz quatre deniers tournois, pour vin de présent baillé de par ladicte ville, en potz et cymarres d'icelle, à l'ambassade de l'empereur, lorsqu'elle passa par ceste dicte ville, au temps de ce présent compte. (Comptes de la Ville de Dijon cité par Monteil.)

(C) 1511. Pour vin de présent, baillié de par la ville, en pots et cymarres d'ycelle, aux joueurs de ceste dicte ville, lesqueulx dernièrement jouèrent certains miracles de Nostre Dame. (Idem.)

CIRE OUVRÉE. De tous temps, les orfévres sculpteurs modelaient en cire leurs ébauches. Dès l'antiquité, à l'époque même où l'art avait toute la naïveté de l'imitation complète, on coula des statues en cire qui recevaient, dans leur fraîcheur, tout le velouté des couleurs naturelles. Au moyen âge, la direction des idées reprit le même cours, et les ex-voto, ainsi que les effigies du mort, donnèrent un aliment continu à ces trompe-l'œil si goûtés. Cet art fut cultivé avec éclat, en Italie surtout, à l'époque de la renaissance, et je citerai, en décrivant les monuments, les noms des peintres et sculpteurs fameux qui s'y sont appliqués.

(A) 1260 Li regratier de pain pueen vendre toutes autres manières de denrées, fors poisson de eaue douce et cire ouvrée. (Statuts des Mestiers.)

(B) 1455. Et de ce, mon Dieu, je t'en appelle à tesmoing et aussi la benoiste mère, à laquelle je le voue de cire, armé de son harnois, de son destrier et houssé de ses armes, tout pesant trois mille livres. (Ant. de la Salle.)

(C) 1458. A Jehan de Varsaignes, varlet de pied du duc (de Bretagne) pour porter, à l'abbaie de Bosquien, une jambe de cire pour le duc. (Chambre des comptes de Nantes.)

(D) 1466. Pour payer un vœu de cire, pesant 45 livres, de la représentation de Madame Anne de France, sa fille, qu'il (le Roy) a fait offrir en juin devant l'Image ND. de Cléry. — 11 liv. 15 s. (Comptes royaux.)

(E) 1467. A Guillaume Quétier, marchand cirier à Tours, 23 livres, 17 s. 5 deniers, pour 80 livres de cire, ouvrée en veu, pour offrir en mars, au nom de Madame l'Amiralle, pour sa santé, devant l'image Nostre Dame du Chastel de Loches, à 5 s. la livre, en œuvre. (Idem.)

(F) 1510. Maistre Anthoine de Just, ymagier, a confessé avoir eu et receu — la somme de xlii liv. t. — pour avoir par luy fait une bische de cire que ledit Seigneur a ordonnée estre assise et mise au bout de la gallerie du grand jardin du chasteau de Bloys et icelle estoffee et peinte de couleurs nécessaires. (Renaiss. des arts à la Cour de France, tome II.)

(G) 1564. Robert Gaguin récite en la vie de Louis le Hutin — (comment la femme d'Enguerrant de Marigny ne pouvant le délivrer de prison, s'entendit avec deux sorciers pour faire mourir Charles de Valois). Pour à quoy parvenir ils feirent une effigie et image de cire par art magique, représantant le roy Charles, laquelle estoit faicte, ayant gestes d'un roy malade, de sorte que, si ceste entreprise n'eust esté descouverte, ilz avoyent délibéré de le faire mourir phthysique et d'une mort lente; car comme ladicte effigie eust esté petit à petit consumée, estant approchée du feu, aussi la vie du Roy (comme ilz pensoyent) fust terminée et défaillie. De nostre temps l'on a pareillement attenté contre la majesté du Roy François premier de ce nom, par une effigie faicte à sa semblance et qui le représentoit. (Jean de Marconville.)

CISEAUX et aussi Cizailles. Les inventaires de nos rois en énumèrent quelques-uns en or, mais en très-petit nombre. Il est probable que les ouvriers en avaient de tout aussi simples que ceux dont on use aujourd'hui. (Voyez *Forces*.)

(A) 1328. iij paeres de ciseaux — x s. p. (Invent. de la royne Clémence.)

(B) 1352. Gaufridus Boutin pannicisor de cisellis suis, quibus pannos cindebat. (Lettres de rémission.)

(C) 1380. Uns ciseaux d'or pesans une once, ix esterlins. (Inventaire de Charles V.)

(D) 1399. Une petite cizailles d'or, touttes plaines, pesant, à tous les anneletz une once d'or. (Invent. de Charles VI.)

(E) — Deux cizailles d'argent, dorées, de la forge de Clermont, dont les bouts des manches sont de deux CC et endroit le clou d'une couronne.

(F) 1599. Deux estuiz d'or, à mettre ciseaux, garnis l'un tout de diamans et l'autre de rubis et diamans, prisées trois cens escus. (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)

CLEF d'un robinet.

(A) 1360. Clef du biberon d'un petit singe. (N° 429. Invent. du duc d'Anjou.)

CLERVOISE, Clair-voyes.

(A) 1510. Une couppe plate, d'argent doré, à tout son couvercle, dont le pyé est faict à clervoises et lectres, pesant vi[m]. ij[o]. ij[gr]. (Invent. du cardinal d'Amboise, Georges I.)

CLICHE. Claie, peut-être une altération d'éclisse.

(A) 1360. Panier de cliche, n° 296, en façon de claye. (Inventaire du duc d'Anjou.)

CLIQUETTE. Le *Cliquetum*, cliquet ou clinquet, était une cloche et, dans les couvents, la cloche du matin; c'était aussi un instrument fort simple formé de deux bâtons réunis à une extrémité par une charnière, et avec lequel les ladres, ou lépreux, étaient obligés d'annoncer leur redoutable voisinage.

(A) 1245. Lors s'atorna comme mesiel
. . . .
Dont commencha à cliketer. (Roman d'Eust. Le Moine.)

(B) 1530. Faisoyt son, tel que font ladres en Bretaigne avec leurs cliquettes. (Pantagruel. Rabelais.)

CLOCHETTES. Il y avait de véritables clochettes, qui étaient de sonnettes que Froissart appelle des clochettes sonnantes, et dont on se servait aux offices divins et dans les appartements; puis il y avait des clochettes d'ornement qu'on portait sur les vêtements, qui tantôt n'en avaient que la forme, tantôt aussi en faisaient éclater le son. Les clarains étaient aussi des clochettes (de clar, clas, dont nous avons conservé glas) qu'on pendait au col des animaux. Les sonnettes, mises en mouvement dans les maisons par des fils d'archal, sont d'invention toute moderne. La nombreuse domesticité qui, depuis l'antiquité, s'était perpétuée jusqu'au XVIII[e] siècle et s'est conservée en Espagne et en Orient, rendait moins nécessaire ce si simple perfectionnement.

(A) 1298. Una campana manualis et unum tintinabulum ad elevationem corporis Christi personandum. (Inventaire de Saint-Paul de Londres.)

(B) 1300*. Jaylbeax clareins à mettre à vaches (Fabliaux.)

(C) 1328. Une sonnete d'argent, prisiée xlv s. p. (Inv. de la Royne Clémence.)

(D) 1360. Inventaire du Duc d'Anjou, 59.

(E) 1364. Maistre Jehan Bernard, charpentier, pour faire un petit clocher en la grand chapelle (du Louvre) à pendre la clochette à sonner la messe. (Comptes des bâtiments royaux.)

(F) 1380. Avoit, sur le chef du dit Duc, un drap de soye, de couleur inde et quatre clochettes d'or sonnantes et portoyent le dit ciel quatre bourgeois de Douvres. (Froissart.)

(G) 1380. Une clochette d'or dont le tenon est d'une fleur de lis et poise, à tout le batant, un marc, une once. (Inventaire de Charles V.)

(H) 1383. Guillemin Chastellain a accoustumé mener un sien chien, au col du-

quel par esbattement il pandi une sonnette, ou claie, que ont accoustumé de porter vaches, brebis ou moutons. (Lettres de rémission.)

(I) 1399. Une clochette d'or, hachiée à imaiges et est le tenon de deux angelotz qui tiennent une fleur de lys couronnée pesant, à tout le batant d'or, un marc dix-sept esterlins. (C'est la clochette de la citation G, mais mieux décrite. Inventaire de Charles VI.)

(J) 1410. Une clochette d'argent alayé en mestail. (Ducs de Bourg., no 6205.)

(K) 1511. ix ou x jonnes galants déguisés et bien en points, — tout chairgiés de clochantes et de bixattes. (Philippe de Vigneulles.)

(L) 1586. Une clochette d'argent de sus la table de sa majesté. (Inventaire de Marie Stuart.)

CLOCHETTES DES TRÉPASSÉS. Dans la nuit qui précédait les grandes fêtes, particulièrement à la Toussaint et à Noël, un homme se promenait lugubrement par les rues de la ville et s'arrêtait devant les maisons pour chanter d'une mesure traînante : « Réveillez-vous, gens qui dormez, — Priez Dieu pour les trépassez, — Pensez à mort, pensez à mort. » Cet homme, le clocheteur des trépassés, avertissait de son passage au moyen d'une clochette.

(A) 1582. Ceste clochette est faicte des biens de l'hotel Dieu, pou les habitans de la ville de Pois et me fondit Andrieu Munier, 1582. (Inscript. de la clochette de l'église de Poix dans la Somme.)

(B) 1586. Clocheteur, ou recommandeur des trépassez, pour recommander aux prières des bonnes gens ceux qui sont décedez la veille dont lui est baillé mémoire. (Ord. de l'échevinage d'Amiens.)

CLOUX. Les ceintures et les harnais étaient ferrés de clous, c'est-à-dire traversés par des clous dont les têtes d'or ou d'argent, émaillées, gravées ou ciselées, faisaient ornement d'un côté, tandis que la tige était rivée au côté opposé. Les Anglais appelaient ces clous des barres. Les inventaires et les comptes font mention de milliers de clous ornés de la devise du prince ou à la mode du jour. J'ai cru inutile de citer ces passages, dont quelques-uns se trouvent disséminés dans ce Répertoire. (Voyez aussi *Boulons.*)

(A) 1430. Zonam barnizatam cum barris argenti rotundis. (Compte de la ville de Bristol cité par M. A. Way.)

(B) 1440. Barre of a gyrdylle or other harneys. Stipa. (Prompt. parvulorum.)

COCHET. Petit coq, et aussi girouette. On le trouve mentionné dans les descriptions de plusieurs joyaux. Dans l'inventaire du duc d'Anjou, un joyau était orné du coq de la Fable.

(A) 1450. Tourne souvent
Ainsi que le coichet au vent. (Allain Chartier.)

(B) 1360. Plustost est tournée
Qu'un koquetau vent. (Froissart, parlant de la Fortune.)

(C) — Inventaire du Duc d'Anjou. 210.

CŒUR. Joyau d'orfévrerie et ex-voto, allusion à l'amour et à la fidélité dans les entrées royales.

(A) 1432. Pour son sallaire d'avoir esté offrir (de la part de la Duchesse de Bourgogne) à l'église de Sainct-Esperit-lez-Rue deux cœurs d'or. (Ducs de Bourgogne, 4004.)

(B) 1464. Une josne fille et pucelle notablement vestue, assise dedens ung chastel fait à ce propos, laquelle tenoit entre ses deux mains ung coer qui se ouvry à l'eure que le roy entra en ladite porte et dedans ledit coer y avoit une fleur de lis signiffiant la loyaulté de la Cité. (Entrée de Louis XI à Tournay. Rég. de cuir noir.)

COFFRE. Le coffrier fournissait bahuts, coffres, malles, escrins, bouges, etc., etc., parce que le luxe nomade du roi, des seigneurs et de tout homme riche exigeait des enveloppes pour toutes choses. S'il s'agissait de donner, par des citations, une idée de ces transports incessants de toutes choses, il faudrait extraire de nos documents tout un volume, et je ne leur prendrai qu'un petit nombre de preuves. Les coffres de voyage devenaient, dès qu'on se fixait, des meubles pour s'asseoir, pour jouer, et ils remplaçaient nos armoires, en conservant, toutefois, cette vertu de mobilité bien précieuse dans l'état aventureux, guerroyant et souvent précaire du moyen âge. Tout l'avoir précieux entrait si complétement dans ces coffres, que les finances du roi et celles de l'État étaient synonymes de coffres, et cette manière de s'exprimer s'est conservée très-avant dans le XVII[e] siècle. Les grands coffres en contenaient de plus petits, et ces coffrets faits d'or, d'argent, de bois précieux, de cuivre doré et émaillé, furent une part élégante du luxe du moyen âge. Je me réfère à mes citations pour les destinations différentes de ces coffrets, les riches matières dont ils furent faits, et les travaux de gravure, peinture ou émaillure qui les ornaient.

(A) 1250*. Sor 1 coffre bendé de coivre
S'est apoié lez Oriant. (Roman de la Violette.)

(B) 1250*. Et la royne d'un sien coffre
Fist traire j pourpre que elle offre. (Roman de Perceval.)

(C) 1360. Promis avez, sur le mois de Février,
Que vous serez sa besongne ordonnans
Et le ferez sur les coffres payer. (Eust. Deschamps.)

(D) 1295. Duæ coffræ magnæ eburneæ, modo vacuæ. (Inventaire de S. Paul de Londres.)

(E) — Capsula eburnea, in qua continentur multæ reliquiæ et depingitur capsula illa multis ymaginibus.

(F) — Coffra nigra, continens multas rotellas aymallatas, in qua reponuntur multæ reliquiæ.

(G) — Capsa lingnea depicta cum reliquiis.

(H) 1328. Un vies coffre de chambre cloués. (Invent. de la royne Clémence.)

(I) 1352. Pour un coffret couvert de cuir, ferré bien et joliment, — pour mettre et garder un coffret de cristal. (Comptes royaux. D. de B. IV.)

(J) 1372. Un coffret d'or, pesant v marcs, iij onces, esmaillé de la vie Sainte Marguerite, prisé iiij[c]xx fr. d'or. (Compte du test. de la royne Jehanne d'Evreux.)

(K) 1380. Un coffre d'or esmaillié autour de la vie Ste Marguerite, pesant v marcs, ij onces, xviij esterlins. (Inventaire de Charles V.)

(L) — Un coffre d'argent, tout esmaillé à couronnes et à mollettes, pesant xi marcs, vij onces, vij esterlins.

(M) — Un coffre de jaspre blanc, garny d'or et a, ès iiij coins, iiij ymages garnis de saphirs et balays, esmeraudes et perles, pesant ij marcs, v onces, x esterlins.

(N) — Un coffre de jaspre rouge, garny d'or, où sont iiij ymages aux coins et un saphir au milieu.

(O) — Un coffre d'argent, esmaillié de la vie Nostre Dame et est environné le couvescle par-dessus de roses enlevées, pesant iiij marcs, vij onces.

(P) — Un petit coffret d'argent doré, néellé de plusieurs ouvrages, pesant un marc, trois onces, xv esterlins.

(Q) 1388. A Pierre du Fou, pour un coffre de boys, couvert de cuir, fermant à

clef, ferré et cloué, ainsi qu'il appartient pour mectre et porter les romans du Roy NS, — lxiiij s. p. (Comptes royaux.)

(R) 1388. A luy, pour deux coffres de boys, couverts de cuir, ferrez et clouez, ainsi qu'il appartient, fermans à clefs, achettés de lui, pour mettre et porter les arbalestres du Roy, — viij s. p. (Idem.)

(S) 1398. Godefroy Le Fèvre, varlet de chambre et garde des coffres de MS. le duc d'Orléans. (Ducs de Bourgogne, 5876.)

(T) 1409. A mes dames les duchesses de Guienne et la comtesse de Charrelois, — la somme de iiijc iiijxx francs, pour mettre en leurs coffres et faire leur voulentez. (Comptes royaux.)

(U) 1432. A Gilles de Willies, coffrier, demourant à Lille, pour ij coffres de bois couverts de cuir et ferrez de fer que MS. (le duc de Bourgogne) a fait prendre et achetter de lui, l'un pour mettre les joyaulx de sa chapelle et l'autre ses joyaulx de corps, par marchié à luy fait, xxvij liv. (Ducs de Bourgogne, 1122.)

(V) 1574. Cela fait, la Royne sa mère, s'asseit sur un coffre, accompaignée de messieurs les cardinaux de Bourbon et d'Est, princes bons et vertueux, comblez de toute tristesse de voir le Roy (Charles IX) en si grande nécessité. (Sorbin, dit de Sainte-Foix.)

(X) 1580. Après envoya (Marie Stuart) quérir sa maison, depuis le plus grand jusques au plus petit, et fit ouvrir ses coffres et regarda combien elle pouvoit avoir d'argent et leur départit. (Brantôme.)

(Y) — Comme aussi fait il bon en la ruelle d'un lit — ou assises sur des coffres et lits à l'escart.

COINTISES. Ajustement, ornement; de là cointir, et cointoiement.

(A) 1306.
Les atours de diverses guises,
Les paremens et les cointises. (Guillaume Guiart.)

(B) 1330.
Au lignolet le veus cauchier
Et neuve robe li ballier,
Li cointoier de joielles,
De tabletes, de couteles. (G. Guigneville.)

(C) 1356. (Ordonnance) que d'un an homme ny femme ne porteroit or, argent, ne perles, ne vert (vair), ne gris, robes ne chaperons découpez, ne autres cointises quelconques. (Chroniques de Saint-Denis.)

COISSINES. Sachets de senteurs, pour mettre dans le linge et l'imprégner de leurs odeurs. Je laisse de côté les autres acceptions.

(A) 1389. Pour deux aunes de drap de soie baudequin, — baillées à Estienne le Hongre, brodeur et varlet de chambre de Monseigneur le Duc de Thouraine, pour faire vj coissines pour emplir de lavende, c'est assavoir ij grans et iiij petits, — ix liv. xij s. p. (Comptes royaux.)

(B) 1390. Pour une aulne de satin, — baillée à Andriet le Maire, varlet de la garde robe de la Royne, pour faire coissinez à mectre pouldre de violette, pour la dicte dame, — xl s. p. (Idem.)

(C) 1391. Pour j quartier de satin blanc, — pour faire coussines à mettre poudre de violette pour MS. le Duc de Touraine, à mettre entre son linge, ix s. (Idem.)

(D) 1416. Pour avoir de la fleur pour l'atour de la Royne, iiij s.; et pour un sachet de megis à mettre la fleur. (Comptes royaux.)

COLLECTIONS PARTICULIÈRES. Les trésors des églises, les trésors de nos rois, princes et riches seigneurs ont été les musées et les collections du moyen âge. A l'article *Reliques historiques*, j'ai cité un véritable musée établi au château d'Amboise à la fin du xve siècle. On trouvera, dans la citation suivante, la description d'une collec-

tion d'amateur disposée avec goût dans une maison de Paris, à la fin du XIVe siècle. Guillebert de Metz, qui passait dans cette ville au commencement du siècle suivant, la décrit ainsi :

(A) 1407. L'ostel de maistre Jaques Duchié, en la rue des Prouvelles. La porte duquel est entaillié de art merveilleux. En la court estoient paons et divers oyseaux à plaisance. La première salle est embellie de divers tableaux et escriptures d'enseignemens atachiés et pendus aux parois. Une autre salle remplie de toutes manières d'instrumens, harpes, orgues, vielles, guiternes, psalterions et autres, desquelz le dit maistre Jaques savoit jouer de tous. Une autre salle estoit garnie de jeux d'eschez, de tables et d'autres diverses manières de jeux, à grant nombre, item, une belle chappelle où il avoit des pulpitres à mettre livres dessus, de merveilleux art, lesquelx on faisoit venir à divers sièges loings et près, à dextre et à senestre, item, ung estude où les parois estoient couvers de pièces précieuses et d'espices de souefve oudeur, item, une chambre où estoient foureures de pluseurs manières, item, pluseurs autres chambres richement adoubez de lits, de tables, engigneusement entailliés et parés de riches draps et tapis à orfrais, item, en une autre chambre haulte estoient grant nombre d'arbalestes dont les aucuns estoient pains à belles figures, là estoient estandars, banières, haches, guisarmes, mailles de fer et de plont, pavais, targes, escus, canons et autres engins avec plenté d'armeures et briefment il y avoit aussy comme toutes manières d'appareils de guerre, item, là estoit une fenestre faite de merveillable artifice par laquele on mettoit hors une teste de plates de fer creux, parmy laquele on regardoit et parloit à ceulx dehors se besoing estoit, sans doubter le trait, item, par dessus tout l'ostel estoit une chambre carrée où estoient fenestres de trois costez pour regarder par dessus la ville. Et, quant on y mengoit, on montoit et avaloit vins et viandes à une polie pour ce que trop hault eust esté à porter. Et par dessus les pignacles de l'ostel estoient belles ymages dorées. Cestui maistre Jaques Duchié estoit bel homme, de honneste habit, et moult notable. Si tenoit serviteurs bien moriginés et instruis, d'avenant contenance, entre lesquels estoit l'un maistre charpentier qui continuellement ouvroit à l'ostel. (Description de Paris de Guillebert de Metz.)

COLLIER. Les hommes portaient des colliers aussi bien que les femmes, même avant l'institution des ordres qu'on y suspendit. Des emblèmes de toutes sortes les ornaient. Il suffira d'en citer deux ou trois. (N'ayant pas inséré ici mes recherches sur la fondation des ordres, j'ai également laissé de côté l'article qui a rapport aux divers colliers de ces ordres.)

(A) 1389. Un collier d'or, à dix neuf turterelles blanches, esmaillées et sur la plus grant a un rubis, pesant sept onces six esterlins. (Ducs de Bourgogne, 5452.)

(B) — Un autre colier d'or à cinq liz esmaillés de blanc. (D. de B., 5453.)

(C) 1396. A Hanroy de Mustre, orfèvre, — pour un colier d'or ront à petites cosses esmaillées. (Ducs de Bourgogne, n° 5701.)

(D) 1467. Ung collier d'or, esmaillié de vert, de blanc et de rouge, à petites paillectes d'or branlans et est pour servir à femmes en manière d'un poitrail, pesant un marc, VII onces, XII e. demi. (Ducs de Bourgogne, 3074. Pour d'autres colliers, voy. n° 3128, 129, 130, etc.)

COLLIER DE CHIEN. Le luxe s'étendait à tout, les colliers de chiens devaient y participer et se ressentir de l'affection qu'on accordait à ces animaux et des sommes exorbitantes qu'ils coûtaient.

(A) 1380. Un collier d'un levrier — garny d'argent à cynes. (Inventaire de Charles V.)

— Un autre collier d'argent, à sonnettes, pour un petit chien.

1380. Un petit bastonnet d'ybeine, garny d'argent, à faire un couple à chiens.

(B) 1412. Un chien blanc marthelet, à tout un colier garni d'argent esmaillié. (Ducs de Bourgogne, n° 146.)

COLLIER DE FOURRURE. Ce qu'on appelle, de nos jours, un Boa. On en trouverait difficilement de plus élégant que celui qui est décrit dans la citation suivante.

(A) 1467. Une martre crue, pour mectre autour du col, où il a deux rubis qui font les yeulx, ung cuer de dyamant sur le museau et les ongles et les dens garnys d'or. (Ducs de Bourgogne, 3045.)

(B) 1586. Une marte brune, enrichie d'or et pierreries. (Inv. de Marie Stuart.)

COLLIER A PRÉLAT. Il y avait aussi les colliers de prélats, diacres et sous-diacres, formant partie de leurs vêtements sacerdotaux et qu'on trouve, pour ainsi dire, en nature, sur les statues de nos cathédrales. C'était une bande d'étoffe brodée sur laquelle on cousait des perles, des pierres précieuses et des plaques d'émaux.

(A) 1380. Un collier à mettre à prélat, bordé sur champ d'or trait à Agnus Dei de perles, et à maçonnerie et y part un las de soye à deux gros boutons de perles. (Invent. de Charles V.)

(B) — Deux autres colliers, pour diacre et soubz diacre, sur champ d'or trait, comme dessus, brodez à testes d'apostres, dedans compas de perles et à doublaix et d'esmaulx d'argent.

COMPAS. Cercle. Fait à compas, c'est-à-dire avec précision, et quelquefois fait en rond. Cette expression se rencontre, à chaque instant, dans les descriptions d'objets d'art. Malherbe l'emploie encore, et nous avons conservé compassé, dans le sens de précis ou de sec, comme est la précision. (Voyez *Aiguille de mer*.)

(A) 1250*. Rondet menton fait à compas. (Fabliaux.)

— Elle avoit front bien compassé. (Idem.)

(B) 1297. Un pot lavoir d'argent à une fuellie desus le couvercle, s'est semeis d'escuchons et de compas esleveis. (Invent. d'Edouard I.)

(C) 1316. Item j coissin à autel, couvert d'ouvrage en roel, au pris de lx s. (Inventaire de la comtesse Mahaut d'Artois.)

(D) 1360. Invent. du duc d'Anjou, 49, 55, 63, 75, 90, 110, 119, 157, 161, 314 à 320, 529, 535, 536, 604, 606.

(E) 1395. Pour avoir fait et forgié deux cosses d'or esmaillié — pour mettre et attachier en un collier d'or à compas pour le Roy, que li donna nagaires MS. de Bourgoingne — lxxiij s. x. d. p. (Comptes royaux.)

(F) 1422. Et est le pié esmaillé à v rons, dont il y a en chacun iij fleurs de lis. (Comptes royaux.)

(G) 1529. La pourtraicture de l'empereur moderne, Charles V° de ce nom, tirée après le vief et faicte par compas. (Invent. de Marguerite d'Autriche, n° 245.)

(H) 1600. Bornez-vous, croyez-moi, dans un juste compas. (Malherbe.)

COMPOSITIONS. Le moyen âge eut dans tous les arts, en littérature comme en peinture et en sculpture, une grande activité plutôt qu'une grande fécondité, et ce mérite lui assure une place durable dans l'histoire des arts. C'est qu'en effet, ce qui a créé et maintenu dans l'antiquité grecque l'autorité de son école, ce n'est pas tant sa supériorité que sa ténacité. La plus belle inspiration du génie qui éclate et s'évanouit, éblouit sans éclairer, mais une pensée touchante ou tragique dans son premier rudiment, et successivement développée par les artistes, avec le concours des générations, prend un corps et une individualité qui exerce une domina-

tion invincible et persistante. Le moyen âge a eu cette lenteur précieuse. Les grandes compositions, presque toujours écloses dans l'interprétation droite et naïve des textes précis de l'Histoire Sainte, rarement produites par ces abstractions que la manie du symbolisme y va chercher de nos jours, les grandes compositions, dis-je, se sont formées par des innovations heureuses introduites, avec une sage réserve, dans les innombrables répétitions d'une même donnée à travers les âges.

CONFRARIE (Escu de). Les confréries portaient des écus ou enseignes au chapeau et au col, pour se reconnaître dans les processions et dans la foule, à l'église. Dans les citations suivantes, il est question de la grande confrérie de Notre-Dame de Paris, qui se prétendait instituée par saint Denis lui-même à la fin du IIe siècle, mais qui, certainement, était fort ancienne, puisque ses titres authentiques remontaient au règne de Philippe-Auguste.

(A) 1358. (Défense est faite :) de porter fermellez d'argent, mi parti d'esmail et azur; au dessoubz, avoit escrit *à bonne fin* et chaperons de drap desdictes couleurs en signe d'alliance de vivre et mourir avec ledit Prevost (Et. Marcel) contre toute personne. (Ord. des Roys de France.)

(B) 1363 L'escu de la confrarie, esmaillée de l'ymage ND. et de S. Denis, pendant à une chaienne d'argent. (Invent. du duc de Normandie.)

CONIL. Lapin, et aussi connin, de là conninière pour garenne, toutes ces expressions employées souvent dans un sens équivoque. (Voyez la 25e nouvelle des *Cent Nouvelles nouvelles*, et Du Cange, au mot Conillus, à la date 1456.) Les lapins sont fréquemment représentés dans les ornements d'orfévrerie. Les fourrures de lapins étaient d'un grand usage au moyen âge.

(A) 1332. Pour cil (celui) qui porta les conils et pour aler querre le furet. (Ducs de Bourgogne, no 5319.)

(B) 1360. Invent. du duc d'Anjou, 49, 89, 108, 347, 357, 359, 367, 376, 377, 399 à 408, 428, 510, 550, 553, 588, 589.

(C) 1530. Gargantua — ainsi marmotant de la bouche et dodelinant de la teste, alloit veoir prendre quelques connils au filletz. (Rabelais.)

COPPONÉ. Componé, terme qui s'est conservé dans la langue du blason, et signifie une bordure ou pal divisé par émaux différents, mais de mêmes grandeurs, et chacun de ces émaux ou divisions est appelé compon.

(A) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 46, 347.

(B) 1380. Une escriptoire de cuir copponnée d'or à fleurs de lys entaillée. (Inv. de Charles V.)

COQUASSE. Sorte de chaudron, de la famille des coquemarts, et placé comme eux dans les inventaires, sous la rubrique des pots et flacons.

(A) 1467. Une coquasse d'argent verré, au pié et au couvercle et au-dessus armoyé des armes de MS. de Roubaix, à anses et à manche et poise xix marcs, iij onces. (Ducs de Bourgogne, 2579.)

COQUELICOQ. Est-ce un coq, un coq d'Inde ou un faisan? Si c'est un coq, pourquoi chercher, pour le désigner, un autre mot que celui qui est dans la langue usuelle du moyen âge? Ce n'est pas un dindon, puisque cet oiseau n'est connu en Europe que depuis l'année 1520. Ce serait donc le faisan ou le coq-Limoges?

(A) 1399. Un coquelicoq, d'argent doré, dont le corps est d'une coquille de

perle d'Orient, sur entablement à six pieds, pesant sept marcs et demy. (Inventaire de Charles VI.)

(B) 1399. Un coquelicoq, tout droict sur ses piedz, dont le corps est d'une coquille de perle, comme dessus, pesant quatre marcz sept onces.

(C) 1451. Le suppliant et Jehan Baudelot dirent qu'ilz iroient véoir dedens le bois Dessars, du lieu de Sorel, se l'on y trouveroit aucuns qui chassaissent aux Cocq-Limoges, autrement nommez faisans. (Lett. de rémiss.)

(D) 1560. Depuis peu d'années, il nous est arrivé en France certains oiseaux étrangers qu'on appelle poules d'Inde, nom qui leur a été donné, je crois, parce qu'ils ont été pour la première fois transportés, dans nos climats, des îles indiennes qui ont été découvertes, il n'y a pas longtemps, par les Portugais et les Espagnols (Champier.)

(E) 1600. On dit du coq, coqueliquer, pour marquer son ramage. (Et. Binet, les Merveilles de la Nature.)

COQUEMAR, placé par les argentiers tantôt dans le chapitre des pots et pintes et leurs aiguières, tantôt dans le chapitre des flacons. Ses différents usages expliquent quelle a été sa forme.

(A) 1380. Trois petits coquemars, à biberon, pareils et au couvescle sont les armes de Monsr le Dauphin, pesans xviii marcs, deux onces (d'argent). (Inventaire de Charles V.)

(B) — Deux grands coquemars, à eaue d'ange, d'argent blanc, pesant xxi marcs, iiij onces

(C) — Un petit coquemart, d'argent blanc verré et y a, sur le couvescle, un esmail rond, esmaillé de France, pesant vi marcs.

(D) 1391. Deux grans coquemars d'argent blanc, esquelx on met et porte l'eaue à laver les piez du Roy — xlviij s. p. (Comptes royaux.)

(E) — Un coquemart à couvescle, d'arain — pour chauffer la lessive à laver les chiefs de madame la duchesse de Tourraine et des dames et damoiselles de sa compaignie, xv s. p. (Idem.)

(F) 1460. Ung coquemart, d'argent blanc, à mettre eaue pour barbier, qui poise v marcs et iij onces demie. (Ducs de Bourgogne, n° 577.)

(G) 1467. Ung coquemart, d'argent blanc, à mectre eaue pour barbier qui poise v marcs, iij onces demie. (Ducs de Bourgogne, 2577.)

COQUILLE DE SAINT JAQUES. Cet attribut de saint Jacques de Compostelle et de saint Sebald a été adopté par les pèlerins. J'ignore quel usage a pu avoir la coquille mentionnée dans la citation suivante. Était-ce une relique?

(A) 1467. Une coquille noire, de saint Jaques, garnie d'or et ung boton de perles au bout. (Ducs de Bourgogne, 3165.)

COR. Instrument de musique. Voyez aussi *Oliphant*. Les deux cors de l'inventaire du duc d'Anjou semblent avoir été de grandes et magnifiques pièces d'orfévrerie.

(A) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 442, 514.

COR. Ce mot signifie plusieurs choses, mais il s'agit ici uniquement de manches d'épées et de couteaux *en cor noire*. Je ne puis y voir du bois de chêne ou de cormier, bien que je ne refuse pas d'admettre cette acception quand il s'agit d'arbaleste.

(A) 1316. Item xxx arbalestes de cor, à ij piez, ou pris de lx lib. (Inventaire de la comtesse Mahaut d'Artois.)

(B) — Item j arc de cor d'arbaleste ou pris de xx sols. (Idem.)

(C) 1338. Arbalestes de cor et d'if. (Compte ap. Du Cange.)

(D) 1404. A Jehan Compère, demourant à Paris, pour avoir fait et forgié la garnison d'or d'une dague de cor noir, pour le Roy NS., — lxiij s. x d. (Comptes royaux.)

(E) 1404. A George de Rondeville, orfèvre, demourant à Paris, pour avoir fait et forgié la garnison d'or d'une dague, à manche de cor noir, pour le Roy, lxx s. p.

(F) — A Jehan Geinnon, cousteillier, demourant à Paris, pour un grant coustel, appellé bazelaire, à manche de corne et à gaine noire, poinçonnée de la devise du Roy, c'est assavoir à branches de may et de genestes, — xlviij s. p.

CORAIL. Végétation artificielle produite, sur les rochers et au fond de la mer, par des polypes qui s'en font une habitation en y ajoutant, chacun à son tour, son alvéole ou sa portion de branche. A mesure que l'animal se retire de l'alvéole qui ne lui suffit plus, le dépôt qu'il forme se durcit et va ainsi se transformant en branchages capricieux, suivant l'animal dans son travail, marquant ses interruptions par ses reprises. J'ai vu à marée basse et par un temps calme, nageant dans la mer Rouge, des forêts de coraux qui, a travers l'azur de l'eau, semblaient féeriques; la mer Méditerranée offre, sinon en aussi grande abondance et en aussi prodigieuses variétés, au moins en qualités plus précieuses, de superbes coraux. Les anciens ont non-seulement connu, mais ils ont employé souvent le corail. Je ne crois pas que les grands artistes de ce temps aient exercé leur talent sur une matière aussi peu dure, aussi peu franche. Au moyen âge, on l'a recherché et comme objet curieux d'histoire naturelle et comme pierre à composer des bijoux. Ce goût s'est continué jusqu'à nos jours avec les intermittences propres à la mode. Le mot en lui-même ne doit pas être confondu avec d'autres qui s'écrivent de même; par exemple, des fustes de corallo ou de corail sont des planches de chêne.

(A) 1322. ij peire de paternoster, l'un de coral, l'autre de geet. (Inventaire du comte de Hereford.)

(B) 1328. Un arbre de courail, à langues de serpent, presié xl s. (Inventaire de la royne Clémence.)

(C) 1372. Courail croist en la mer rouge et, tant comme il est couvert d'eau, c'est bois blanc et mol, mais si tost que il est hors de l'eaue et que il est touché de l'air, il rougist et devient pierre. (Le Propriétaire des choses, trad. de J. Corbichon.)

(D) 1416. Une branche de corail vermeil, séant sur un pié d'argent doré, en la quelle a plusieurs langues de serpents et siet le dit pied sur quatre serpens volans — xxx liv. t. (Inventaire du duc de Berry.)

(E) — Une grant branche de corail vermeil sur laquelle a un crucefix d'argent doré, nostre Dame et saint Jehan aux costés — xxxij liv. t.

(F) 1467. Pluseurs patrenostres de coral vermeil, pesant iiij m. x est. (Ducs de Bourgogne, 3156.)

— Une branche de coral assise sur ung pié d'argent doré. (Ducs de Bourgogne, 3206.)

(G) 1487. Pour avoir fait polir et nectoyer, par le commandement DDS., (le roi) trois grans branches de coural masle; lesquelles branches avoient esté apportées au dit S., du pays de Provence, chargées et couvertes de terre de la vase de mer. (Comptes royaux cité par M. Douet d'Arcq.)

CORAIL NOIR. Je ne connais pas de corail de cette couleur, et il est évident qu'on a nommé corail noir des pétrifications qui avaient quelque chose du poli et de la dureté du corail rouge.

(A) 1510. Ung petit cruxifiement, de courail noir avec nostre Dame et sainct Jehan, garnye d'argent doré. (Invent. du card. Georges I d'Amboise.)

(B) 1692. A l'égard du corail noir, le véritable est si rare qu'il est comme pres-

qu'impossible d'en pouvoir trouver, car tout celuy que nous voyons n'est qu'une manière de plante pétrifiée dans la mer. (Pomet. Hist. des Drogues.)

CORBEILLE DE L'AUMOSNE. Cette corbeille recueillait les morceaux solides, le pot à aumosne (voy. ce mot), les liquides, restes réservés aux pauvres par la charité, au milieu même de l'abondance du repas. Avec le temps, l'idée d'aumosne disparut, au moins l'épithète, et on ne trouve plus que cette indication : *une corbeille pour tirer le pain*. Ces corbeilles, souvent en argent, étaient faites en fils tordus afin d'imiter, par la forme et par le travail, la corbeille d'osier.

(A) 1241. Pro corboliis emptis pro pane eleemosinæ. xvj s. (Comptes royaux.)

(B) 1363. Une grant corbeille d'argent blanc, à iiij pieds et à ij aneaux, à iiij escuçons des armes monseigneur, poise xlv marcs. (Inventaire du duc de Normandie.)

(C) — Item le baston à la porter, covert d'argent, esmaillié aux deux boutz des armes monseigneur, poise tout xij marc, ij onces.

(D) 1372. La corbeille à l'aumosne. (Inventaire de Richard Picque, archevesque de Rheims.)

(E) 1380. La grand corbeille de l'aumosne, d'argent blanc, avec le baston et est la dite corbeille ciselée des armes de France, pesant vjxx iij marcs et demy. (Inventaire de Charles V.)

(F) 1495. A Jehan Gallant, orfèvre du dit seigneur (le Roy), pour — une grande corbeille servant pour tirer le pain de dessus la table, qui est faicte de fil d'argent tiré, fons et tout, en laquelle a grans souaiges par dessus et par dessoubz dont, à ceulx du hault, a deux grans hommes et deux femmes sauvaiges à tenir les hances qui sont faictes de gros fil torz et tiennent en leurs mains chacun ung pavoys armoyez et esmaillez aux armes de France et lesdits souaiges garnis à l'entour de fleurs de lis, la dite corbeille poysant vjxx xj marcs, vj onces. (Comptes royaux. Cette même corbeille se retrouve, mais moins bien décrite, dans l'un des inventaires de la royne Anne de Bretagne, daté de 1498.)

(G) 1498. Il s'en fuit tant qu'il cheut ou dit puis et pour le ravoir Clément maistre de l'ostel print une courbille ou chairpaigne et peschoit le dit poullet. (Philippe de Vigneulles.)

CORDON. L'enseigne qui ornait le chapel et le bonnet devint une gance et un cordon sur le chapeau qu'on porta à la fin du XVIe siècle. Ce cordon hérita de son élégance, ou plutôt il rivalisa avec elle, car on le trouve inscrit dans les documents simultanément avec les enseignes.

(A) 1599. Un cordon de chapeau, fait en façon de triomphe, où sont représentez plusieurs figures de personnages et bestions, contenant seize pièces enrichies (suivent les pierreries), prisé iiij^clx escus. (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)

(B) 1606. Plus, au grand Chambelland, une enseigne d'or en forme d'aigrette enrichie de diamans. (Sully, Œconomies royales.)

(C) — Plus, au comte de Rosbroug, une enseigne en forme de nœud tenu par deux amours, le tout enrichy de diamans.

(D) — Plus, au duc de Lenos, un cordon de chapeau enrichy de chattons de diamans.

CORDOUAN. Cordewan et cuir de Cordoue. On appela ainsi les cuirs dont on se servait au moyen âge, parce que les meilleurs cuirs nous venaient de la ville de Cordoue, comme les maroquins ont pris ce nom parce qu'ils vinrent primitivement du Maroc. Dès le XIe siècle, on remarque que nous imitons les cordouans.

Cordoannier, dont nous avons fait cordonnier, vient du mot Cordouan. Ce cuir était principalement employé dans la chaussure. Dans cette acception, les citations pourraient être innombrables, mais elles ne seraient pas à leur place ici. J'aurais voulu donner quelques passages sur les cuirs de Cordoue estampés et dorés pour tapis et tentures d'appartement; je n'ai presque rien trouvé. La reine en envoyait chercher six, en 1416, pour s'en servir à Corbeil, et le duc de Berry avait dix-neuf grands cuirs de cette espèce parmi ses meubles. Je parle de ces brillantes tentures, nommées aussi tapisseries, à l'article *Maroquin*.

(A) 1080. Alutarii dicuntur qui operantur in aluta, quod est gallice corduan, alio modo dicitur cordubunum, a Corduba, civitate Hispaniæ ubi fiebat primo. (Dict. Joh. de Gallandia.)

(B) 1260. Chauces de paille, sollers de cordoant. (Le Roman de Jordain.)

(C) 1288.
Un castiel
A trois étages et quirée
De cuirs tannés. (Le nouveau Renart.)

(D) 1300. Cordouan de Prouvence. (Dictons populaires.)

(E) 1306.
Nus et de chauces deschauciez
Et de soulers et de Cordouan. (Guillaume Guiart.)

(F) 1350. Combien qu'en aucun temps, pour ce qu'en la ville de Paris avoit grande abondance de cordoën d'Espagne, qui est le meilleur courroy des autres, eust esté ordonné que nul cordoën de Flandre n'y fust vendu, pour ce que ceux de Flandres estoient partie courroyez en tan. (Statuts des Mestiers.)

(G) 1416. A Maunart, pour aler, de Corbueil à Meleun, querre et fere venir vi tappis de cuir, servans par terre, pour la chambre de la Royne, en ce comprins le louage de ij chevaulx pour j jour qui ont apporté lesdiz cuirs — viij s. (Comptes royaux.)

(H) — Un grant cuir rouge, armoié à un escu de gueules et trois bendes d ar gent ès iiij bouz et au milieu des armes de Castelle, contenant six aulnes et trois quartiers de long et six aulnes de lè ou environ — xlv liv. t. (Inventaire du duc de Berry.)

(I) 1427. Cuirs à estandre ès chambres en temps d'esté. — Deux grans cuyrs ouvrés à tainture faiz à bestes sauvaiges — et sont lesdiz cuirs blanchastres. (Ducs de Bourgogne, 6431.)

(J) 1540. A maistre Sebastian Serlio, architecteur du Roy, la somme de 96 liv. 12 s. 6 den., à luy ordonnée, par le Roy, pour achapt de peaux de cuir de Levant et autres pour servir à Fontainebleau. (Ren. des Arts à la Cour de France.)

(K) 1556. Pour une paire de bottes de cordouan pour servir à ung petit nain. (Comptes royaux.)

(L) 1599. Cinq sièges qui se ployent à sçavoir quatre de cuir doré. (Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

(M) 1557. A Jehan Foucault et Jehan Louvet, doreurs sur cuirs, demourant à Paris, sur leur payement d'aucunes parties par eulx fournies pour le service de la Royne — xix liv. xi s. (Comptes royaux.)

(N) — A Jehan Fourcault, doreur sur cuir, demourant à Paris, en l'hostel de Nesle, sur et en déduction d'une tente de chambre, faicte sur cuir de mouton argentée, frizée de figures de rouge, pour servir en la chambre et cabinet du Roy à Monceaux — iij liv. Pour son payement de neuf peaulx de cuir dorées, argentées et figurées, qu'il a faictes pour servir d'essay à faire tentes de chambre, selon le portraict et devis de ladicte dame, pour servir à sa maison du chateau de Monceaux, dont aucunes sont faictes à personnaiges — x liv. (Idem.)

CORNALINE. Ce quartz agate doit être d'une teinte rouge sang

de bœuf bien égale et, vu à la lumière, se changer en une couleur écarlate pommelée. Les anciens, qui en ont possédé d'une beauté remarquable, s'en sont servis pour graver leurs plus belles intailles; le moyen âge, la renaissance et nos bons graveurs modernes, l'ont aussi recherché. Une cornaline noire, citée dans l'inventaire du duc de Berry, est peut-être un niccolo.

(A) 1380. Un signet, où il a une corneline en laquelle a un lyon qui mangue une autre beste, assis sur une verge d'or, néellée à lettres et à deux estoilles, aux deux costez, à jour. (Invent. de Charles V.)

(B) 1416. Un annel d'or, où il a une grant corneille noire, où il a une teste d'omme — xx liv. t. (Invent. du duc de Berry.)

(C) 1539. Un livre d'heures, escript en parchemin, enrichi de rubis et turquoises, couvert de deux grandes cornalynes et garny d'un rubis servant à la fermeture d'icelluy. (Comptes royaux.)

CORNALINE BRULÉE. C'est un niccolo rouge factice. On l'obtient par le feu qui a la propriété de détruire la couleur rouge de la cornaline et de la faire passer au blanc laiteux. Au moyen d'un fer rouge appliqué sur une cornaline et maintenu plus ou moins longtemps, on produit à sa surface cette couche blanche factice assez semblable à la couche d'onyx qui recouvre naturellement la sardoine dont est formé le vrai niccolo, ensuite on grave dans cette cornaline, de manière à obtenir les mêmes effets. Ce procédé me paraît être moderne.

CORNE et Cor. Nous avons conservé cette dernière expression en langage de vénerie, un cerf dix-cors. La corne, détachée de la tête d'un animal et bientôt séchée, donne un vase à boire très-commode qui fut en usage dès l'origine du monde. Le souvenir s'en est conservé dans les formes des vases de terre cuite, d'argent et d'or qu'on lui a substitués, ainsi que dans les noms qu'on leur a donnés. Cette substitution de matière, en même temps que le nom de corne était maintenu, jette beaucoup d'indécision dans l'interprétation des textes. Il n'est pas douteux, toutefois, que ces Cornua, cornes, trinckhörner, n'aient été exécutés souvent en corne, enrichis de tout le luxe de l'orfévrerie. Le cornet, instrument bruyant, fait de la corne d'un bœuf ou de la dent d'un éléphant, s'est appelé, par la même raison, Cor et Oliphant, et ces noms sont demeurés à l'instrument quand il a été exécuté en d'autres matières.

CORNE. La corne et l'écaille, dont l'industrie moderne tire un si admirable parti, ne me semblent pas avoir été employées communément dans les arts avant le xve siècle, n'avoir été fondues qu'au xvie, incrustées, découpées et mises généralement en œuvre qu'au xviie. Je sais qu'il est défendu, dès le viiie siècle, d'employer la corne pour faire des calices, je n'ignore pas que les cornets pour mettre l'encre, et les cornets ou petites trompes ont été faits de corne, mais ou ce travail était grossier, ou ces objets étaient pris dans la forme elle-même de la corne et sans la modifier; enfin, s'il est question, dès le xiie siècle, d'arcs de cornier, ce sont, selon moi, des arcs travaillés en bois de cormier et non pas en corne.

(A) 1185. Et tant clavain desronpre, tant auberc desmaillier
Et tant Sarrasin traire à lor ars de cornier. (Chanson d'Antioche.)

CORNEMUSE. Je cite cet instrument de musique parce qu'il figure, *émaillé*, dans un compte de nos rois.

(A) 1348. A Jehan de Crux pour une cornemuse esmaillée et un gobelet à couvercle — iiijxxxiiij liv. (Comptes royaux.)

CORNET. En forme de corne, et tantôt une trompette, ce que nous appelons encore un cornet, tantôt un encrier. Il est impossible souvent, dans les brèves descriptions d'un inventaire, de distinguer s'il s'agit de l'un ou de l'autre. (Voyez au mot *Escriptoire*.)

(A) 1363. Un cornet, garny d'argent, et est ledit cornet de cristal, pesant six marcs. (Invent. du duc de Normandie.)

— Un autre cornet, d'argent esmaillé, aux armes de France et de Bourgogne, et poise ij marcs, vii onces.

(B) 1380. Un petit cornet d'argent blanc, à mettre encre, pesant ij onces. (Inventaire de Charles V.)

— Un vieil cornet d'yvire, à mettre encre.

(C) 1399. Un petit cornet d'or, esmaillé de blanc, pendant à une chainette d'or, garny d'un saphir, trois balaiz et neuf perles. (Etant placé avec les cors, ce doit être également un instrument de musique. Inventaire de Charles VI.)

(D) 1432. A Jehan Pulz, orfèvre, pour ung petit cornet d'ivoire, garny d'or fin, que MS. a fait prendre et achetter de lui pour réclamer son esprivier, lxx s. (Ducs de Bourgogne, 1118.)

(E) 1467. Ung grant cornet de corne, garny d'argent doré, à une courroye de soye à clous d'argent doré. (Ducs de Bourgogne, 3191.)

(F) — Ung petit cornet, de bois noir aromatique, pendant à ung petit las de fil d'or, à ung petit bouton de perles au bout et une houppe de fil d'or. (Ducs de Bourgogne, 3192.)

(G) — Ung petit cornet, garny d'argent. (Ducs de Bourgogne, 3193.)

CORPORALIER. Les corporaux, ces linges qu'on étend pendant le service de la messe sur l'autel et sous le calice, sont renfermés dans un étui ou dans une boite qui se nommait le *corporalier*, et qui était d'une grande richesse. On suppose, dans la nouvelle édition de Du Cange, que le mot corporalier a aussi la signification de ciboire, où l'on conserve le corps de Notre-Seigneur.

(A) 1316. Un corporalier broudé.

(B) 1380. Le corporallier, où sont les corporaux du grand calice, brodez de poinct, à ymages d'or esmailliez sur le plat. (Invent. de Charles V.)

(C) 1416. Un corporalier d'yvoire, le couvercle de la passion, à ymages de taille. (Invent. du duc de Berry. Du Cange donne d'écaille, leçon qui est erronée.)

(D) 1450. Un corporallier d'argent esmaillié, à tout le couvercle. (Comp. roy.)

COULEURS. Considéré sous le rapport de l'ornementation et du costume, le sentiment de l'harmonie des couleurs suit la marche de la civilisation. Il a son enfance, ses développements, sa perfection. Aux débuts de la société, les tons tranchés, la pourpre dans tout son éclat, l'azur dans toute sa pureté, le vert dans sa crudité ; plus tard, une vivacité semblable, mais déjà une tendance vers les teintes neutres, comme le gris et le tanné ; plus tard encore, les tons se rompent dans une heureuse harmonie : avancez vers le XVIe siècle, et la moindre crudité choque des yeux devenus susceptibles et qui ne se complaisent plus que dans les tons rompus : de là à l'afféterie il n'y a qu'un pas, et on invente les nuances pain-bis, colombin, cuisse de nymphe émue, etc. Entre la gamme des teintes vigoureuses et tranchées, qui séduit le goût des Osages, et la gamme de tons rompus et doux à laquelle sont arrivés les Chinois, il y a tout ce monde de degrés intermédiaires. Le XIIIe siècle fut simple dans l'emploi des

couleurs et fidèle encore aux belles traditions que l'Orient avait acceptées de l'antiquité. Les couleurs du blason envahirent, à la fin du XIVe siècle, toutes choses, les vêtements, les meubles, les vitraux et l'architecture. On se costuma comme un écu, mi-parti rouge et bleu, ou bien au premier, qui était l'épaule, d'azur, au second, qui était la jambe, de gueule, et ainsi de suite. Ce fut un bariolage général auquel participèrent la France, l'Italie, l'Angleterre, l'Europe tout entière et l'Orient. J'ai indiqué, dans un petit nombre de citations, quelques couleurs, comme le bleu (inde et pers), le bleu-violet (paonnage, plumage de paon), le rouge (vermeil, incarnadin), le jaune (blaus, couleur de blé, *flavus*), etc., etc.

(A) 1185. La ot maint pavellons inde, vermeil et blans. (Chanson d'Antioche.)

(B) — Le bon destrier Fabur a la croupe tuilée.

(C) 1250. Sa blonde chevelure, entre blonde et chasteigne. (Amours de Tristan.)

(D) 1316. Deux aunes de (drap) fleur de peschier. (Comptes royaux.)

(E) 1352. Drap raié traiant sur fleur de pecher. (Idem.)

(F) 1360. Un esmail d'azur brun. (Inventaire du duc d'Anjou.)

(G) 1380. Une ceinture sur un tissu de soye de couleur de cuir d'abbaye. (Inventaire de Charles V.)

(H) 1412. Une chambre de sarges de Caen, couleur de vert herbeux. (Ducs de Bourgogne, 237.)

(I) — Pour xiij aulnes de vert-gay, pour iiij aulnes de fin vert perdu, pour une aulne d'escarlaote vermeille dont on a fait des chaperonds.

(J) 1476. Une houppelande longue de velueau pers azuré. (D. de B., 425.)

(K) 1508. Le roy marcha oultre vers le pont de Robec et là fut ouverte la dernière establye dedans laquelle estoit un cheval de poil que vulgairement on appelle rouen, représentant la ville de Rouen. (Entrée de Louis XII à Rouen.)

(L) 1555. Pour quatre aulnes velours rouge cramoisy brun. (Comptes royaux.)

(M) 1599. Une robbe de toile d'argent, — avec des passe poilz de satin incarnadin. (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)

(N) — Une robbe de satin, couleur de pain bis, — avec des passe poilz de satin incarnadin, — doublé de tafetas incarnat.

(O) — Satin jaune paille, — satin gris moucheté, — peluche coulombine clair, — deux paremens d'autel de velours couleur zizolin.

(P) — Pour cinq aulnes de velours raz, feuille morte, pour faire habit à Sa Majesté. (Comptes royaux.)

(Q) — Pour cinq aulnes de velours raz, rose seiche, pour faire autre habit.

(R) 1600*. Si bous ne boulez point discourir de chauses si hautes, bous philosophez sur les vas de chausses de la cour, sur un vlu turquoyse, un oranzé, feuille morte, isavelle, zizoulin, couleur du roy, minime, tristeamie, ventre de viche (ou de nonnain si bous boulez), nacarade, fleur de seigle, espagnol-malade, céladon, astrée, facegrattée, couleur de rat, verd-naissant, verdgay, verd brun, — merde d'oye, couleur de Judas, couleur d'ormus, cinge mourant, bleué de la febve, vefve resjouie, temps perdu, flammette, couleur de la faveur, de pain bis, riz de guenon, trespassé-revenu, baise-moy-ma-mignonne. (Les Aventures du baron de Fœnestre.)

COULOUERE. Vase à couler. Dérivé de *Colare* et de l'ancien *colum*, *pro colon*, Κῶλον. On rejetait dans ce vase tout ce qui restait dans les écuelles faisant fonction d'assiettes, et pour éviter d'en changer. Il faut remarquer qu'on ne se servait de ce vase qu'à l'église, à défaut des piscines et par respect pour les liquides consacrés, ainsi que dans les intérieurs modestes, par économie ou nécessité.

(A) 1393. Et fineront pour la sale de deux ou trois coulouères pour gecter le gros relief comme souppes, pain trenché ou brisié, tranchouers, chars et telles choses et deux seaulx pour gecter et recueillir brouets, sausses et choses coulans. (Le Menagier de Paris.)

COUPE. Il n'y a pas un métal précieux, pas une pierre dure, pas une matière rare qui n'aient été taillés en coupe; le moyen âge a rivalisé, sauf le talent, avec l'antiquité. Les coupes étaient souvent accompagnées de leur hanap. (Voyez aux mots *Reliques historiques, Madre* et *Ostrusse*.)

(A) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 344, 347, 348, 354, 363, 365, 391, 392, 394, 396, 397, 399 à 406, 565, 567 à 569.

(B) 1363. Une coupe couverte, dorée et esmaillée et ou fonds de ladicte coupe a une ymage de St. Martin. (Invent. du duc de Normandie.)

(C) — Une coupe couverte esmaillée et est le hanap de ladite coupe a six cornetes rondes et poise v marcs demie once.

(D) 1380. Une autre couppe, dorée et esmaillée, et dedans a petits esmaux, pesant viij marcs, iij onces (d'argent). (Invent. de Charles V.)

(E) — Une ancienne couppe, à couvescle, semée de serpentelles enlevés et de petits esmaux en manière de lozenge, pesant iiij marcs, i once d'argent.

(F) — Une autre couppe, esmaillée par dehors à bestes sauvages et cizelée dedans, pesant ix marcs, vij onces, quinze esterlins (d'argent).

(G) — Une grande couppe, de vieille façon, à esmaux, en guise de lozenge, de France et d'Angleterre, pesant ix marcs, ij onces et demie.

(H) — Une autre couppe, où il a par dedans une fleur de lys enlevée et est le couvescle semé d'esmaulx à un clocher pardessus, pesant iiij marcs, vij onces, v esterlins d'argent.

(I) 1453. Une couppe d'argent dorée dedens et dehors, poinssonné dessus, à ung compaignon et une damoiselle, pesant deux marcs, trois onces, ung gros. (Acte de vente des biens de Jacques Cœur.)

(J) — Une couppe d'argent, dorée par dehors, esmaillée par dedans d'une damoiselle gauderonnée, pesant quatre marcs, une once, trois gros.

COURGE. Plante cucurbitacée, dont le fruit desséché sert à contenir des liquides.

(A) 1391. Pour ij seaulx et une courge ferrez, pour porter l'eaue ès chambres de madame Ysabel et madame Jehanne de France — x s. p. (Comptes royaux.)

COUSTEAUX. Coustel, Coutel, Coutelet. Comme de nos jours, les forgerons qui fabriquaient les lames de couteaux, dits fèbrés-couteliers, et les ouvriers qui les montaient sur des manches de la plus rare élégance, appelés couteliers faiseurs de manches, étaient distincts, au XIIIe siècle, et chacune de ces corporations a fait inscrire ses statuts particuliers dans le Livre d'Estienne Boileau. C'étaient, à vrai dire, des tabletiers autant que des couteliers, aussi avaient-ils le privilége de faire les peignes d'ivoire. Je n'énumère pas tous les genres de couteaux. Je ferai observer que les couteaux de table se distribuaient tous les ans aux officiers domestiques, comme la livrée, et Olivier de la Marche remarque expressément que « l'écuyer trenchant doibt, à ses despens, faire entretenir nets les couteaux — mais les couteaux se payent par l'argentier soubz la certification de l'écuyer trenchant. » Ces couteaux étaient mis au nombre de trois dans une gaîne. D'abord, un grand couteau très-large à son extrémité, coupant des deux côtés, et qui servait à découper, mais plus particulièrement à prendre le morceau découpé, comme avec une pelle, et à le placer sur les tranchoirs ou à

le présenter ainsi aux convives. La gaîne contenait un autre grand couteau à trancher, et un plus petit qui était placé près du prince ou seigneur. Tous ces couteaux étaient diversement ornés sur les manches, et portaient ou la devise ou les armes du seigneur, et quelquefois tous les deux. Il y avait aussi le couteau, spécialement destiné à chapeler le pain, j'en parle au mot *Parepain.*

(A) 1266. Quiconques veut estre coutelier à Paris, c'est à savoir feséeurs de manches à coutiaux, d'os et de fust et d'yvoire, et faisieurs de pignes d'yvoire et enmancheurs de coutiaus, estre le puet. (Livre des Mestiers.)

(B) 1380. Uns cousteaux à clou, à porter en bois, c'est à scavoir un grand, un petit, un poinçon avec les forcettes qui sont d'argent et est la gayne estoffée d'or et la chayne à quoy elles pendent d'argent. (Inventaire de Charles V.)

(C) — Une paire de cousteaux à tranchier, c'est à scavoir ij grands et un petit, à manche de lignum alloes, garnis d'or esmailliez de France et a, en chacun, une perle au bout.

(D) — Un coutel, à manche d'or esmaillié et unes petites forcettes, esmaillées aux armes de la reyne Jeanne de Bourbon.

(E) — Un petit coutelet à linge (*mince*) allemelle qui a le manche d'or, esmailliez de France, et ou milieu Karolus, à lettres enlacées, à unes forcettes d'or.

(F) — Un petit coutel, à manche d'argent, taillé à lys, dont l'alumelle se reboute ou manche.

(G) 1392. Je Guillaume Tirel, dit Taillevent, maistre des garnisons de cuisine du Roy, certifie à tous que j'ey baillé et fait bailler lxi paires de costeaux aux personnes ci-dessus nommées par la forme et manière que il est acostumé de faire chacun an — le xxe jour de juillet. (Quittance. Ducs de Bourgogne, vol. IV.)

(H) 1400. A Thomas d'Orgeret, pour une paire de cousteaulx camus, à deux virolles d'argent doré et haichiez aux armes de France, achetés de lui, le derrenier jour de janvier, et délivré à Robinet le Tirant, premier escuier trenchant du Roy NS., pour servir à trencher devant ledit seigneur, durant sa maladie, pour ce — xxxij s. p. (Comptes royaux.)

(I) 1416. Un coustel, en une vieille gaynne, appellé le coustel d'Onogo (ou Donogo) qui trenche fer, non prisé pour ce qu'il ne vault riens. (Invent. du duc de Berry.)

(J) — Un petit coustel tournant à vis, prisé x sols t.

(K) 1420. Un gros cousteaul d'Alemaigne, garni de vi cousteaulx, une lyme et ung poinsson et d'unes forsetes, pendans à une courroye de fil blanc, à clouz de leton. (Ducs de Bourgogne, 4214.)

(L) 1457. Ung coustel turquoys, donné par le Roy de Sicille à Monseigneur (le duc d'Orléans.) (Ducs de Bourgogne, nº 6994.)

(M) 1474. Le vallet servant doibt mectre son pain et les trençoirs sur la table et puis doibt tirer les consteaux et doibt asseoir les deux grans cousteaux, en baisant les manches, devant le lieu où le prince doibt estre assis et doibt mettre les poinctes devers le prince en couvrant icelles pointes de la nappe qui est redoublée et puis doibt mettre le manche vers le prince et les causes sont, que les grans cousteaux se doivent retirer par l'escuyer trenchant et pour ce sont les manches devers luy et le petit couteau est tourné au contraire, pour ce que le prince s'en doibt ayder. (Quand l'écuyer tranchant a placé les pilles de tranchoirs d'argent et de pain devant le prince, il découpe la viande. Et Olivier de la Marche ajoute :) Et doibt l'escuyer prendre la chair sur son couteau et le mettre devant le prince. (Estat de la maison du Duc.)

(N) 1500. Il avoit deux coutiaulx de bouchier c'on dit rousse, en une gaigne, — et estoit de ces lairges coustiaulx de quoy qu'ils escourchent les bestes c'on appelle rousses. (Philippe de Vigneulles.)

(E) 1536. A Guillaume du Moussay, coustellier du Roy, pour trois autres gaines garnies — de cousteaulx à manches de brossin, pour servir à chappeler le pain. (Comptes de l'hôtel du Roy cité par Monteil.)

(F) — Pour une autre gaisne garnie de deux cousteaulx, à manches d'acier, faits à courbats, pour servir à ouvrir les huistres en escaille.

COUTELET. Dans l'acception de curedent, voyez ce mot.

(A) 1380. Un petit coutelet d'or, à feurgier dents, et la gaine esmaillée de France, pendant à un petit lacet vermeil, pesant xv estelins. (Inventaire de Charles V.)

COUVERT. Service de table couvert, pour préserver du poison les mets et boissons offerts aux convives. (Voyez *Hanap fermé à clef, Nef fermée*, dite Cadenas.) Olivier de la Marche et tous les auteurs qui nous ont donné des descriptions de festins montrent le soin que l'on apportait à laisser tout couvert jusqu'à l'arrivée des convives, de là l'expression de mettre le couvert. C'était donc une nuance d'étiquette très-sensible et une marque d'infériorité que de manger à plats et coupes découverts devant une personne dont tous les mets étaient couverts.

(A) 1485. Madame ma mère vit que l'on servoit madame la Dauphine à couvert et madame la duchesse de Bourgogne point. (Alienor de Poictiers.)

(B) — Quand madame la duchesse mangeoit là où monsieur le Dauphin estoit, l'on ne la servoit point à couvert, et ne faisoit on pas d'essay devant elle, mais beuvoit en sa couppe sans couvrir.

COUVERTURE DE LIVRE A QUEUE. Ces sortes de couvertures étaient fixées sur les ais, comme l'étoffe des reliures, seulement elles offraient, par l'appendice ou la queue, qui dépassait du double le format du livre, le moyen de le porter suspendu à sa ceinture, ainsi qu'on le voit dans plusieurs tableaux du xve siècle. (Voyez *Chemises à livres*.)

(A) 1380. Le Gouvernement des princes françois, couvert de cuir blanc à queue. (Inventaire de Charles V.)

(B) — Unes Croniques de France, à deux fermoirs d'argent dorez et ont une chemise de soye à queue.

CRAPOUDINE, Crapaudine. Cette pierre, qui ornait le bouton du couvercle d'une coupe dans le trésor de Louis d'Anjou, est, selon les uns, une pierre fine, selon les autres, un fossile. Ce qui nous importe, c'est qu'on lui attribuait la vertu d'indiquer, en suant, la présence du poison, et cela parce qu'elle était censée se trouver dans les têtes des crapauds, et même, selon Albert le Grand, conserver, empreinte à sa surface, la figure de cet animal.

(A) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 171.

(B) 1416. Une crapaudine assize en un annel d'or — iiij liv. t. (Inventaire du duc de Berry.)

(C) — Sept anneaulx, à pierres crapaudines, xvij langues de serpens et une pierre de corail qui sont de deux espreuves, tout prisé, vi liv. t.

(D) 1440. Crepawde or crapawnde, precyous stone. Smaragdus. (Prompt. par.)

(E) 1467. Deux crapaudines, l'une en ung anneau d'or, l'autre en ung anneau d'argent. (Ducs de Bourgogne, 3071.)

(F) 1692. Il est faux que la crapaudine change de couleur et qu'elle sue quand on l'approche du gobelet où il y ait du poison; quoyque Boot et quelques autres assurent que la crapaudine se trouve dans la terre, je ne voudrois pas néanmoins contester qu'il ne s'en trouve dans la teste des

vieux crapaux, mais il est certain que celle que nous vendons ne provient pas de ces animaux. (Pomet. Hist. des Drogues.)

CRASSET. Lampe de nuit.

(A) 1350. A potte of erthe, in which he tath
A light brennyng in a cresset. (Gower.)

(B) 1530. Cresset, a lyght, flambeau, fallot. (Palsgrave.)

CRÉDENCE. On appelait de ce nom la table ou le buffet sur lequel on reposait les vases, aussi bien à l'église que dans la maison, et qui servait à faire l'essai, la *créance*, en italien *credenza*, en latin *credentia*. Ensuite on a donné ce même nom aux objets employés dans l'essai et à leur support. Si je n'avais pas exclu de ce glossaire les termes d'architecture, je montrerais ce qui distingue la crédence de la piscine, ce qui les rapproche aussi.

(A) 1536. Ung petit arbre d'or, nommé crédence, garny de sept houppes de grans saphirs et deux petis et de huict langues serpentines. (Invent. de Charles-Quint.)

CREMAILLÈRE. La quantité de vaisselle d'argent devait être immense, puisqu'on y comprenait des ustensiles aussi vulgaires et aussi lourds qu'une crémaillère; mais on n'oubliera pas ce que j'ai dit de la nécessité, où l'on était alors, d'avoir à sa disposition toute sa fortune, et de la difficulté de faire valoir des capitaux, en se réservant la possibilité de les réaliser en écus, dans quelque grande et subite nécessité.

(A) 1380. Deux greilz, un trépied et une crémeillie aux armes de Mons[r] le Dauphin, pesant xxiiij marcs, vi onces d'argent blanc. (Inventaire de Charles V.)

CRESME. Huile consacrée, employée dans les sacrements de l'Eglise. Le vase qui la contenait devait avoir la forme d'un flacon, et s'appelait *Crémier*. On remarque, dans l'un de ceux qui est décrit dans mes extraits, la disposition d'un pied pour contenir des hosties. (Voyez *Ampoulle*.)

(A) — Ut presbyteri sine sacro chrismate et oleo benedicto et salubri eucharistia alicubi non proficiscantur; sed ubicunque vel fortuito requisiti fuerint, ad officium suum statim inveniantur parati. (Concil. Germ.)

(B) 1295. Unum crismatorium argenteum Gilberti episcopi, interius ligneum. (Inventaire de Saint-Paul de Londres.)

(C) 1387. Pour un estuy pour mettre et porter le flacon au cresme — xvi s. p. (Comptes royaux.)

(D) 1417. Un cresmier d'argent, veré, a trois estuis, pour mectre le saint cresme. (Invent. du duc de Berry.)

(E) 1492. Ung cresmeau, à trois tournelles, dont le pié est en façon de boette pour mettre pain à chanter. (Invent. nécrol. de Paris.)

(F) 1503. Quant est de la matière si est assavoir que l'en confist ycelui cresme de baulme et d'huylle, par misterial raison. (Durand. Rat. trad. de J. Golain.)

CRISTAL. Quartz hyalin incolore, ou cristal de roche. C'est la plus dure de toutes les variétés du quartz. Elle présente dans sa forme primitive des prismes à six pans terminés par deux pyramides. Sa pesanteur spécifique est de 2,65. Moins dur que les pierres fines, le cristal de roche raye le verre et résiste à la lime. Les anciens s'en sont servis; le nom qu'ils lui ont donné vient de Κρυειν, geler, supposant, ce qui s'est confirmé, une sorte de congélation.

On a, en effet, trouvé dans des crevasses de rochers, dites poches à cristaux, des dépôts de silice combiné à la chaux, à l'état mou ou gélatineux. Le grand air les a solidifiés et pour ainsi dire congelés. La superstition avait ajouté nombre de fables à cette première idée qui, comme on le voit, était juste. Chez les Romains, on exécuta

(A) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 171.

(B) 1363. Deux petits barils, à un entonnoir de cristal, à mettre basme, en un estuy garny d'argent. (Inventaire du duc de Normandie.)

(C) — Un estein de béricle, garni d'argent esmaillé, poise vj marcs, v onces.

(D) 1372. Cristal est une pierre reluysant et clère, qui a couleur de eaue, car elle est engendrée de nège ou de la glace endurcie par moult de temps. (Le Propriétaire des choses. Trad. de J. Corbechon.)

(E) 1380. Un grand estain de béricle, garny d'argent esmaillé, pesant xvj marcs. (Inventaire de Charles V.)

(F) — Une pomme de béricle.

(G) — Deux fourchettes d'argent dont le manche est de cristal.

(H) — Un fouet de cristal garni d'argent.

(I) 1414. Une couppe et une esguière de béricle, garnie d'or, à deux terrages d'argent ez pattes, esmailles de vert, à petits esmails d'argent. (Inventaire du duc de Bretagne.)

(J) 1416. Une couppe et une esguière de béricle que le duc donna en la ville de S. Quentin en Vermandoys à MS. le Dauphin. (Compt. de Bretagne.)

(K) — Une pinte de béricle, garnie de ij m., ij onces d'or, ou environ, et le fretelet garny de six perles et un balay, — ciiijxx liv. t. (Inventaire du duc de Berry.)

(L) — Une béricles non garnis, toute ronde, prisé lx s. t.

(M) — Un grant pot de cristal, à deux anses de mesures, garny d'argent doré, et sur le couvercle a un hault tabernacle d'argent doré, fait de maçonnerie, bien deliéement ouvré et siet le dit pot sur un grant pié d'argent doré esmaillé et y a plusieurs ymages de taille qui soustiennent le dit pot, — iiijc liv. t.

(N) — Un petit annelet d'or, auquel a une pierre de béricle, prisé xx s. t.

(O) — Un gobelet de cristal, sans couvercle, non garny, — xl s. t.

(P) — Un voirre de cristal, sans couvercle, non garny, — vj liv. t.

(Q) 1420. Ung hault gobelet de cristal, ou de bérique, en manière de coupe, assis sur un pié d'or cizelé. (Ducs de Bourgogne, 4080.)

(R) 1420. Un porte Dieu, où l'on porte le saint sacrement, fait de deux rons bériques bordez d'or. (Ducs de Bourgogne, 4063.)

(S) — Un porte Dieu, d'argent doré, garni de deux voirres au lieu de bériques, dont l'un est cassé. (Ducs de Bourgogne, 4089.)

— Une petite salière dont le corps est d'une manière de cristal sur le vert. (Ducs de Bourgogne, 4190.)

(T) 1455. Unes patenostres de béricle, x liv. t. (Ducs de Bourgogne, nº 6783.)

(U) 1467. Unes patrenostres de cristal, à deux boutons d'or, dont aux deux bouts a des chaynaulx de coral. (Ducs de Bourgogne, 3159.)

(V) — Ung petit ymage, d'argent doré, de nostre Dame, tenant son fils, monstrant sa mamelle qui est de cristal. (Ducs de Bourgogne, 2027.)

(X) — Ung voirre blanc, hault, de cristal, garny d'or et de xviij perles. (Ducs de Bourgogne, 2339.)

(Y) — Ung voirre cristallin couvert, garny d'or. (Ducs de Bourgogne, 2340.)

(Z) — Gobeletz de verre, de cristal et de terre et autres pièces. — Autre vaisselle de cristal garnye d'argent doré et autrement. (Voyez Ducs de Bourgogne, du nº 2720 à 2765.)

(AA) — Ung eschequier d'argent — garny d'eschez de cristal. (Ducs de Bourgogne, 3268.)

(BB) 1498. Ung drageouer, d'argent doré, la couppe de cristal et au meleu d'icelle a ung grant esmail escript et, en icelluy esmail, a plusieurs personnaiges, arbres et bestes, la couverture aussi dorée à plusieurs esmaulx, le champ camoisé, le pié et le baston de mesmes, le pommeau d'iceluy faict à maçonnerie et personnaiges, le tout d'argent doré et le pié à jour, pesant onze marcs, deux onces d'argent. (Inventoire de la Royne Anne de Bretagne.)

(CC) 1534. Ung chapellet de cristal vert, faict en façon de glands garny d'or, avec une houppe d'or et d'argent et six aisneaulx d'or, esmaillez de vert; ensemble six rubis, etc., etc. (Comptes royaux.)

(DD) 1536. Une pierre de cristal, où est gravée la bataille de Pavie, aiant ung cercle d'or allentour, reposant sur une aultre pierre de cristal en colomne de deux doigtz de long, à huict quarrés, plus bas est ung bouton de cristal taillé à losenges, garni en trois lieux d'argent doré, aiant, entre la dite pierre taillé et la colomne, deux lyons d'or et soubz le dit bouton y a une cornaline où est gravé ung lyon passant. Le tout venant de l'évesque de Trente et mise en une petite custode de velour noir, pesé iiij onces iiij est. (Inventaire de Charles-Quint.)

(EE) 1560. Ung cristal tout rond, où il y a une monstre dedans, garny d'or et enrichy de petits camayeux et autres menues pierres, estimé — lxx. (Inventaire du Roy fait à Fontainebleau.)

(FF) — Une petite tour de cristal, assise sur ung pied, où il y a une figure dedans émaillée, — xx.

(GG) — Ung tableau d'argent doré, garny de cristal painct, où est la passion et ung Dieu au dessus tenant une croix en la main, — iiijxx.

(HH) — Ung coffre de cristal, gravé et garny d'argent doré, et de quelques frises émaillées — iijc.

(II) — Ung grand mirouer de cristal de roche, garny d'ébène, ayant une aulnisse et ung saphir au dessus, avec quatre amatistres, et quatre camayeux, estimé — cl.

(JJ) 1593. Une pièce de cristal, triangle, par laquelle se voyent plusieurs et diverses couleurs de l'arc en ciel. (Inventaire du duc de Lorraine.)

(KK) 1599. Une sallière de cristal de roche, garnie d'un couvercle de mesme cristal, enchassé d'or esmaillé, au hault duquel y a une flambe d'or enrichie de quatorze diamans et quatre rubis; à l'entour du dit couvercle y a quatre rubis et au dedans d'iceluy est taillé de relief, en iceluy est le sacrifice d'Abraham, avec neuf diamans et deux rubis, — prisé iijc escus. (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)

(LL) 1599. Un verre de cristal fait en cloche, garny d'or, esmaillé de rouge clair avec de grandes flambes, prisé la somme de deux cens escus.

(MM) — Deux poissons de cristal de roche, garniz d'or esmaillé, et dedans les yeux deux rubis, prisés iijc escus.

(NN) — Un petit chauderon de cristalin de verre, prisé xxx sols.

(OO) — Un grand mirouer de cristal de Venise, garny d'ébeyne, prisé la somme de six escus.

(PP) 1603. A la Reine (d'Angleterre) un miroer de cristal de Venise, dans une boete d'or enrichie de diamans. (Sully. Œconomies royales.)

CRISTALLIER. Ouvrier pour la taille du cristal de roche.

(A) 1260. Il peut estre cristallier à Paris qui veult, c'est assavoir ouvriers de pierres de cristal et de toutes autres manières de pierres natureux. (Statuts des métiers de Paris.)

CROIX. La croix à quatre angles droits, avec le jambage inférieur plus long que les autres, est la croix du Calvaire, la croix chrétienne, la croix de l'église catholique. Le jambage central et perpendiculaire se nomme la hampe; on appelle bras de la croix la herse ou traverse qui coupe celui-ci à angle droit. La croix à quatre angles droits et quatre jambages égaux est la croix de l'église grecque. La croix en X porte le nom de saint André, parce qu'elle servit à son martyre. La croix en Tau, béquille ou potence, fut adoptée symboliquement par quelques églises à une époque assez ancienne. La croix en Y a pour elle aussi quelques autorités. Il y a des ouvrages entiers et d'innombrables dissertations sur l'origine, la forme vraie de la croix du Calvaire et sur ses variétés. C'eût été effleurer ce grave sujet que de l'aborder ici. Je renvoie aux inventaires des églises, aux inventaires royaux et au travail dans lequel, m'appuyant sur les monuments, je ferai usage de ces textes.

CROSSES. *Crocia, dicta a similitudine crucis — baculus pastoralis* — potence. (Voyez ce mot.) La mission pacifique et le caractère de chef du troupeau des fidèles a transformé en bâton de pasteur le *lituus* des Augures, sanctifié par la mission des nouveaux évêques. Son usage remonte aux premiers siècles de l'Église. Les archevêques et les évêques eurent des crosses au moyen âge, les abbés et les abbesses eurent la leur, et, dans la rigueur du droit, un abbé, devenu évêque et archevêque à la fois, ce qui s'est vu, aurait pu porter à la main une crosse à triple volute, mais pareil entassement de vanités ne s'est pas produit; au moins sur les monuments, nous n'avons, et très-exceptionnellement, que des crosses doubles, c'est bien assez. Quand je ferai la description des représentations figurées et des crosses conservées dans les musées et trésors d'églises, je donnerai la liste de tous les sujets qui remplissent la volute des crosses. Ce serait ici hors de propos. J'ai dû renoncer à publier *in extenso* les descriptions de crosses que j'ai trouvées dans les inventaires d'églises et dans les inventaires de toutes sortes, c'eût été sans grand profit pour l'étude et très-volumineux. Je puis dire d'avance que les volutes des crosses ont été toujours s'augmentant en dimensions, et qu'ornées d'abord de rinceaux et d'animaux, dans le style d'ornementation de l'époque, elles se remplissent, à la fin du XIIe siècle, de sujets religieux, parmi lesquels la salutation évangélique et le Christ sur la croix, entre Marie et saint Jean, sont le plus souvent répétés. On trouvera d'excellentes indications à

l'article *Baculus* du Glossaire de Du Cange. Pour le tau, voyez, dans ce Répertoire, au mot *Baston de Chantre.*

CROUSEQUIN. L'étymologie de ce mot m'échappe. On serait porté à la chercher dans la langue allemande, si même une des citations suivantes ne donnait une indication dans ce sens. C'était un gobelet.

(A) 1363. Un crousequin de madre. (Inventaire du duc de Normandie.)

(B) 1380. Six gobelés, appellés creusequins, du pois d'environ vi mars, d'argent doré. (Plaidoiries civiles. Reg. du Parl.)

(C) 1382. Ung creusequin d'or—avec le couvercle. (Comptes. Pr. de l'hist. de B.)

(D) 1397. Un gobelet d'or, en guise de cousequin d'Allemaigne, à un pied et trois signes d'or. (Apud Du Cange.)

(E) 1416. Un grant creusequin de madre couvert, les bours garnis d'argent doré. (Invent. du duc de Berry.)

(F) — Un autre creusequin de madre non garni.

(G) 1467. Ung crosequin de serpentine, garny le pié, la bordure et le couvercle d'or, pesant ensemble iij m., ij o. (Ducs de Bourgogne, 2360.)

(H) — Ung creusequin de cristal, sans anse, garny d'argent doré. (2750.)

CRUCIFIX. Il y a un livre à écrire sur le crucifix. Faute de pouvoir lui donner l'étendue convenable, je n'aurais pas fait d'article sous ce titre, si je n'avais quelques mots à dire sur la fabrication et le commerce des choses saintes. Athènes, dans l'antiquité, chargeait d'images de dieux les vaisseaux qui sortaient du Pyrée, pour trafiquer avec le monde entier des anciens. Au moyen âge, on hérita de cette façon débonnaire d'envisager les choses saintes, avec d'autant plus de droit que le catholicisme avait grandi sur les ruines de l'idolâtrie, et devait enseigner le peu de cas qu'il fallait faire de ces images matérielles, destinées à rappeler seulement ou les grandes scènes ou les personnages vénérés de l'Histoire Sainte. Quelques facilités données aux métiers qui exécutaient les images des saints et les ustensiles de l'église, quelques prescriptions sages pour veiller à leur bonne exécution, afin d'assurer leur durée, telles sont les précautions et les priviléges, qu'au point de vue industriel, on imagina, et qui établissaient une si faible distinction entre le bahut sculpté et le retable, entre le drageoir et l'ostensoir, entre la statue du chevalier destinée au monument funéraire et le crucifix destiné à la croix.

(A) 1260. Quiconques veut estre ymagiers à Paris, ce est à savoir taillièrres de crucefiz, de manches à coutiaus et de toute autre manière de taille, quèle que ele soit, que on face d'os, d'yvoire, de fust et de toute autre manière d'estoffe, quele que èle soit, estre le puet franchement, pour tant que il sache le mestier et que il euvre aus us et aus coustumes du mestier devant dit — Li preudome del mestier devant dit sont quite du guet, ne ne doivent rien de costume de chose qu'ils vendent ne achatent apartenant à leur mestier; quar leurs mestiers n'apartient à nule ame, fors que à Sainte Yglise et aus princes et barons et aus autres riches homes et nobles. (Statuts des mestiers.)

(B) 1320*.

Et riches croces à evesques,
A abez et à archevesques,
Crucefiz et ymagerie
D'argent et d'yvuire entaillie. (Dict. des marcheans.)

CRUET. Burette

(A) 1376. Deux cruetz, taillez come deux angèles, pur servir à mesme l'aut perpétuelement. (Off. du Prince noir à l'église de Canterbury.)

(B) 1440. Cruett. Ampulla, phiola. (Prompt. parvul.)

CUDE. Ceinture.

(A) 1600. Avec un petit présent d'une ceinture, que les fileurs de soye nomment une cude, elle reporta la fourchette au bon père, luy disant qu'elle étoit bien tenue à luy. (Le Moyen de parvenir.)

CUILLER. Les cuillers sont vieilles, je ne dirai pas comme le monde, mais certainement autant que la soupe, et les textes les plus anciens sont bien moins anciens qu'elles. Comme elles sont citées souvent avec la fourchette, j'ai réuni quelques citations sous ce dernier titre.

CULLIER D'ÉGLISE. Les inventaires des trésors des églises et des princes mentionnent des culliers percées qui peuvent répondre à plus d'un usage sacré et profane. Comme mon but n'est pas de disserter sur les formes successives des différents ustensiles de l'Église, les uns abolis ou hors d'usage, les autres conservés dans les formes actuelles du rit, soit catholique, soit oriental, j'ai réuni sous le titre le plus facilement saisissable ce que je puis en dire ici. Je n'entends pas parler de la grande cullier, le *cochlear*, dont les Grecs seuls se servent dans la distribution de l'eucharistie, mais 1° d'une petite cullier dont on s'est servi dans plusieurs églises catholiques, et qui s'est conservée assez tard, avec laquelle on prenait dans le ciboire les hosties consacrées dont on devait se servir à la messe; 2° d'une autre petite cullier destinée à prendre quelques gouttes d'eau pour les mêler au vin du calice; enfin 3° d'une cuiller percée ou passoire avec laquelle on évitait de laisser entrer dans le caliee aucune impureté. On désigne celle-ci sous le nom de *Colum* et *Colatorium*, et dans quelques textes sous celui de Syon et Sium. Quant à la passoire des usages domestiques, elle n'a pas besoin d'explication.

(A) 1220. Cap. LVI. De Colatorio. Facies colatorium aureum sive argenteum hoc modo. (Après avoir parlé du manche très-orné.) Pelvicula vero quæ in summitate est, in medio fundo perforari debet subtilissimis foraminibus per quæ colari debet vinum et aqua in calice ponenda, per quæ sacramentum dominici sanguinis conficitur. (Theophilus.)

(B) 1242. Nec non larga ejus gratia dedit vasculum gemmulis undique septum nitentibus, acerrae exprimens similitudinem, si non ab inferiori capite modice falcato unci speciem retineret. Per hoc foratum subtilissime vinum quandoque funditur in calicem ne pili sive quæ aer movet agitabilis, valeant admisceri. Syon antiquorum vocavit docta discretio et a subdiacono festive geritur pro manipulo. (Charta Hugonis Cenom. apud Mabillon.)

(C) 1336. Deux calices d'argent, dorez dedans et dehors, la cuillier d'argent avec. (Acte de fondat. de la chap. de Blanville, publié par M. Tardif.)

(D) 1502. Coclear magnum, argenteum, perforatum, quo solet colari vinum (ut fertur) pro celebratione facienda et habet in extremitate capuli magnum anulum quo deferri consuevit in festis annualibus a subdiacono. (Invent. de Laon, publié par M. Darras.)

CUILLER POUR LA LANGUE. Gratte-Langue.

(A) 1467. Une petite cullier à nectoyer la langue. (Ducs de Bourg, 2538.)

CUIR BOUILLI. Le cuir servait à tant de choses que Froissart disait proverbialement : *D'autrui cuir, large ceinture*, ou bien : *Qui cuir voit tailler, courroies demande.* Je ne veux citer qu'un petit nombre de ses applications. Je ne parlerai donc ni des harna-

chements et armures, ni des objets recouverts de *cuir en poil*, c'est-à-dire préparé avec la fourrure, ni de ceux qu'on revêtissait de *cuir escorché*, c'est-à-dire piqué, mais je prendrai dans mes extraits quelques citations de *cuir bouilli haché en manière d'enlevure*, c'est-à-dire taillé au canif et relevé en relief, qui est le premier genre de travail usité, ensuite de cuir bouilli poinçonné, c'est-à-dire travaillé au petit fer, qui marquait à froid par pression, et enfin de cuir bouilli estampé, qui fut le dernier procédé, d'abord travaillé avec des fers de petite demension, grandissants ensuite jusqu'à s'appliquer par plaques entières. La dorure, l'argenture et la couleur ajoutaient beaucoup à ces travaux, qui ont leurs monuments : le premier procédé dès le IXe siècle, le second dès le XIVe, le troisième dès le XVe. J'ignore comment on obtenait du cuir ces gonflements qui donnent, dans le foulage de l'estampage, des reliefs très-accentués, il est probable que l'ancienne préparation des cuirs s'y prêtait mieux que le cuir actuel ne le ferait, et c'est aussi de cette manière que je m'explique l'emploi du cuir bouilli pour faire les effigies dans les funérailles royales. En même temps que ces impressions se faisaient à froid et au petit fer, gravé en relief et à rebours, on découvrait le secret de l'impression humide. Le lien qui unit ces deux inventions donne de l'importance aux premiers cuirs bouillis estampés et à leur mention dans les textes.

(A) 1185. Moult fu riches li frains qu'il li a el chief mis
Son poitrail lui laça qui fu de cuir bolis.
(Graindor, Ch. d'Antioche.)

(B) 1190*. Un cuir boli a en son dos gité
Par desore ot un clavain afautré.
(Guillaume au court nez.)

(C) 1243. Pro tribus hanaperiis de corio bulito. (Comptes royaux.)

(D) 1250*. La carre du roi Phyon fut de cuir d'éléphant bouilli dont le tabernacle et la marcelle fu peint à collors et à vernis. (Poëme de la guerre de Troyes.)

(E) 1320. A Nicolas de France pour ij escrins de cuir boulli que il fit à la royne, l'un pour une nef d'argent et l'autre pour un charriot d'argent qui porte une nef. (Comptes royaux, cités par Leber.)

(F) 1330. Un livre — en un fourrel de quir bouli. (Inventaire de la Bibliothèque de La Ferté.)

(G) 1380. Un coffin
De cuir bouilli et fin
Avec lettres belles et sages. (Froissart.)

(H) — J'avoie, adont, de cuir bouli
Un coffinet bel et poli
Qui estoit longes et estrois
Où les balades toutes trois
Mis. (Idem.)

(I) 1387. A Perrin Bernart, gaingnier, demourant à Paris — pour j estuy de cuir boully, poinçonné et ouvré à devises d'enneles entretenans — pour mettre et porter une aiguière d'or que MS. le Duc de Bourgongne donna au Roy NS. pour ce — xvj s. p. (Comptes royaux.)

(J) — A luy, pour un grant estuy de cuir boully, achatté de luy ce jour, pour mettre et porter ungs tableaux que a faiz Jehan d'Orléans, peintre et varlet de chambre du Roy NS., pour ce — xxxvj s. p.

(K) — A Jaquet aux commis, boteillier, demourant à Paris, — pour deux grans étuis de cuir boully, poinçonnés et armoiez des armes de France, garnis chascun de deux courroies de cuir et de cros de fer, — pour

mettre et porter les ij grans barils d'argent à porter vené en l'eschançonnerie du Roy, — xxiij s. p.

(L) 1388. Coffrerie, males et bahus. A Jaquet, pour un estuy de cuir boully, armoyé des armes de Madame la Royne, pour mettre un petit tableau d'ivoire pour la dicte Dame, pour ce — iiij s. p. (Comptes royaux.)

(M) 1390. A Guillaume Tireverge, bouteiller, demourant à Paris, pour un estuy de cuir boulli, fauve, poinsonné et armoié des dictes armes, achetté de lui pour mettre et porter un gobelet d'or de la Royne et pour un autre plus petit estuy pour mettre une petite cuillier d'or de la dicte Dame, — xij s. p. (Comptes royaux.)

(N) 1416. Un coffret de cuir ouquel a plusieurs angels et feuilles en manière d'enleveure et aux armes de feu Mds. et est garny d'argent doré, — viij liv. t. (Inventaire du duc de Berry.)

(O) — Un estuy de cuir noir, où il a quatre compas d'argent, les deux grans d'argent véré et deux petis d'argent blanc, prisé viij liv. t.

(P) — Un vaissel de cuir tout rond et très bien poly.

(Q) 1443. A Gilles Bonnier, faiseur de coffres de cuir, pour la vendue et délivrance d'un grant coffre, couvert de cuir, ouvré de vignettes et autres diverses fleurs, garny de bendes de fer, clef et serrure, — xiiij fr., xij sols. (Ducs de Bourgogne, 1381.)

(R) 1453. Ung harnois de cuir boully, pour ung cheval, contenant trois pièces. (Comptes royaux.)

(S) 1460. Le corps (du roi d'Angleterre, en 1422) fut mis sur ung chariot que quatre chevaulx blancs menoient et la fiction de son imaige firent faire de cuir boully, vestue réallement et paincte au vif, couronne d'or en teste, sceptre en une main et une pomme d'or en l'autre. (G. Chastellain.)

CUIR EMPRAINT. Cuir marqueté et martelé. J'appellerai l'attention sur ce procédé qui est l'un des précurseurs de la découverte de l'impression. Je vais citer des relieures de *cuir empraint* et aussi des relieures de cuir tout plain, c'est-à-dire sans empraintes.

(A) 1380. Un livre couvert de cuir rouge à empraintes. (Invent. de Charles V.)

(B) 1401. Un grant livre — couvert de cuir vermeil et empraint de plusieurs fers. (Ducs de Bourgogne, nº 5940.)

(C) 1416. Un livre escript et noté de laiz anciens, couvert d'un cuir vermeil tout plain, à deux fermouers de cuivre. (Invent. du duc J. de Berry.)

(D) 1420. Le livre de Macomet couvert de rouge plain. (Ducs de Bourgogne, nº 6387.)

(E) — Le service de la chappelle du Roy, couvert de cuir rouge marqueté. (Ducs de Bourgogne, nº 6372.)

(F) 1440. Ung messel, couvert de cuir rouge martellé. (Ducs de Bourgogne, nº 6572.)

CUIR DORÉ. On faisait, au commencement du XVIe siècle, une foule d'ouvrages et d'étuis en cuir doré à la mauresque.

(A) 1528 Pour une boueste aussi de cuir doré, faicte à semblables ouvraiges moresques, garnye de bandes de fer dorées, fermant à deux charnières et serrures à clef — vij liv. vi s. (Comptes royaux.)

CUIR DE LION. Parmi tous les genres de cuirs employés au moyen âge, je citerai celui fait de peau de lion, non pas seulement parce qu'il était considéré comme de grande vertu contre la gravelle et le mal de reins, ce dont Guy de Chauliac se porte garant, mais parce qu'il était très-orné, en raison même de sa rareté et de cette vertu.

(A) 1313. Une ceinture de quir de lioun, harnessé d'or od esmaux. (Invent. de Pierre de Gaveston.)

(B) 1380. Ung courroye de cuir de lyon, sans nulle ferrure, en laquelle a cousu encontre en ung cendal, troys enseignes d'or qui ont esté faictes pour le mal des rains. (Invent. de Charles V.)

CUIR PEINT. Ce genre de travail a été introduit ou réintroduit en France, à la fin du XVe siècle, par des peintres italiens, et s'est continué pendant tout le XVIe siècle et les premières années du XVIIe. La peinture se détache sur des fonds dorés et se conserve bien. Je citerai de ces cuirs peints, en passant les monuments en revue.

(A) 1496. A Jehan Garnier, sellier, demourant à Tours, la somme de quatre livres quinze sols tournoys à luy ordonnée pour ung grant cuir de bueuf blanc, passé par alung de glaz, par luy baillée et livrée à ung paintre que le Roy avoit faict venir d'Ytallye, auquel ladicte Dame (la Royne) a faict faire et paindre le parement de son lict — iiij liv., xv s. (Comptes royaux.)

CUIRET. Bourse de cuir.

(A) 1250*.
Ja ne puisse je chanter messe,
Dame se vous n'avez vostre offre.
Je les vois mettre hors du coffre
Et les deniers et le cuiret. (Fabliaux.)

(B) —
Quinze livres d'estrelins blans
Estoient en un cuiret confus. (Fabliaux.)

CUIRIE. Morceau de cuir qu'on portait par-dessus l'armure, qu'on étendait sur les chariots et dont on couvrait les coffres chargés sur sommiers. Dans ce dernier cas, c'était quelquefois une peau entière de vache ou vachin, de là les mots vache et bache qui se sont conservés. On disait aussi des cuerres couverts, mais cuerres et querres ont une autre origine dont je ne puis m'occuper ici.

(A) 1241. Pro saccis ad farinam regis, pro careis et coffris ad panem portandum x liv. x s. (Comptes royaux.)

(B) 1300*. Li princes soloient chevauchier en char cuirez et covers richement par dehors et par dedans de pailes d'or et d'argent. (La Guerre de Troie.)

(C) 1328. Une cuirie pour le chariot, viij lib. (Invent. de la royne Clémence.)

(D) 1353. Pour une grant cuirie à couvrir le chariot de la fructerie du Roy. (Comptes royaux.)

(E) 1391. A Pierre du Fou, coffrier, pour une couverture noire de cuir de vache, appellée cuirée, pour mettre dessus et couvrir le chariot de la garde robe de NS. — xix l. iiij s. p. (Idem.)

(F) 1459. Li vachins à faire empaignes et houseaux. (Lettres de rémission.)

(G) 1574. Pour une douzaine de vaches grasses pour couvrir les trois imperiales de ladite carroche. (Compte de l'écurie de Monseigneur frère du Roy.)

CUL DE VILLAIN. Je n'ai trouvé cette expression vulgaire ni dans les grands lexiques, ni dans le Dictionnaire d'Oudin, ni dans le Glossaire de Rabelais par Le Duchat, deux ouvrages où se sont donné rendez-vous toutes les formes libres du langage. Je propose, à tout hasard, une supposition, et je l'appuierai d'un dessin qui la fera mieux comprendre, lorsque je mettrai des notes illustrées à l'inventaire de Charles V. La culotte du pauvre est souvent percée, et laisse voir le contenu. L'enveloppe de la bourse échancrée à pointe pendante par le bas donnait jour au fond de la bourse, de là l'expression à cul de villain, c'est-à-dire à fond percé.

(A) 1380. Une bourse de satanin, à cul de villain, à iiij escuçons de France. (Inventaire de Charles V.)

(B) 1380. Une bourse de cuir blanc et rouge, faicte à cul de villain.

(C) — Ils s'étaient mis à porter barbe longue et robes courtes, si courtes qu'ilz montroient leurs fesses, ce qui causa parmi le populaire une dérision non petite. (Continuateur de G. de Nangis.)

CUREDENT. Voyez *Coutelet, Furgette* et *Esguillette.*

(A) 1487. Ung curedent, ouquel est mis en œuvre ung diamant nommé la Lozenge et une grosse pointe de dyamant et une grosse perle. (Ducs de Bourgogne, 7172.)

CUROREILLE. Cet instrument, ou ustensile de toilette, est beaucoup plus vieux que les citations qui suivent. Voyez *Furgette.*

(A) 1555. Pour une douzaine de curoreilles d'ivoires à deux sols pièce — 24 s. (Comptes royaux.)

(B) 1556. A Gilles Suramond, orfèvre du Roy, pour ung estuif d'or garny d'un curedans et ung cureoreille, tous taillés d'espargne, enrichy de couronnes esmaillées de rouge et blanc. (Comptes royaux.)

CUSTODE. Dans le sens d'enveloppe et de gaîne, puis de ciboire qui enveloppe les hosties, enfin de rideau et de voile qui couvre le ciboire aux hosties consacrées. Je laisse de côté ce mot quand il désigne les tours dans le jeu des échecs.

(A) 1160*. Remist le livre et l'estolle en leur custode. (Lancelot du Lac.)

(B) 1460. Lors monta et print congé de luy et se mist au chemin, et le menestrier demoura tout seul, si print sa harpe et la mist en sa custode, puis se mist en chemin. (Perceforest.)

(C) 1467. Trois custodes de cuir, paintes d'or, où a, en chascune custode, deux fluctes d'yvoire que grandes que petites, dont l'une des deux grosses flutes est garnye, au sifflet, d'or et par embas garnye de deux sercles d'or et semées de petites perles, d'émeraudes, grenas et rubis et n'y fault rien. (Ducs de Bourgogne, 3232.)

(D) 1538. Donné à maistre Jehan Gougon (le célèbre sculpteur) pour sa peine d'avoir faict deux pourtraicts pour faire une custode pour porter le corps de notre Seigneur, pour ce payé — xxvi sols viij den. (S. Maclou, Arch. de la Seine-Inférieure.)

(E) 1563. A Marie Poullain, veufve de deffunct Pierre Cauchoys, en son vivant orfaive, pour une custode d'argent, xxx liv. xv s. (Idem.)

(F) 1566. A Jehan Aucel, orfebvre, pour une custode de cuivre, xx s. (Idem.)

CUVETTE, de *Cuva,* cuve, petite cuve ; on disait aussi cuvellette. Lorsqu'à la fin du xvie siècle, la forme ovale devint à la mode, on donna cette courbe aux cuvettes et on commença à s'en servir comme bassin à laver.

(A) 1363. Deux cuvettes d'argent, une percée et une plaine. (Inventaire du duc de Normandie.)

(B) 1380. Une cuvette d'argent, dorée, sur iiij roes et a iiij escuçons de France, pesant xviij marcs, iiij onces. (Inventaire de Charles V.)

(C) 1397. Une cuvette d'argent blanc pour mettre reffroidir le vin du Roy NS. (Comptes royaux.)

(D) 1467. Six gobeletz d'argent, en manière de cuvectes, goderonné et grénetés. (Ducs de Bourgogne, 2589.)

(E) 1599. Une cuvette d'argent doré, faicte en ovalle, pesant soixante et seize marcs. (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)

CYVECTE. L'animal, et aussi la liqueur odorante qu'il produit.

A) 1467. Une petite boistelecte d'argent à mectre cyvecte. (Ducs de Bourgogne, 3069.)

(B) 1472. Pour une cage pour mettre une civette nouvellement venue de Levant. (Comptes royaux.)

D.

DAMAS (Œuvre de). Damas, Mossoul et Bagdad semblent avoir été, au moyen âge, les villes industrielles qui nous fournissaient d'ouvrages damasquinés, de poteries, de verreries et de parfums. Le long séjour des chrétiens en Orient aurait suffi pour vaincre leurs préventions contre tout ce qui venait des Sarrasins, si même la séduction de leur art n'avait eu libre carrière pour s'exercer à l'abri du droit qu'on avait de se parer de dépouilles glorieusement conquises. Le style arabe devint donc à la mode, et la marine marchande importait avec succès toutes les productions de l'industrie orientale. Venise, qui ouvrait son port à ce grand envahissement, était trop industrieuse pour ne pas s'emparer de cet engouement et le faire tourner à son profit; elle fabriqua, à s'y méprendre, des étoffes, des verres, des ciselures, des bijoux, contrefaçons orientales, et les répandit dans toute l'Europe avec un plein succès. Paris, Arras, les Flandres et successivement toutes les villes manufacturières adoptèrent cette mode, et le nom de Damas resta à des produits qui n'avaient plus qu'un faible reflet de l'Orient. Voyez *Bagdad, Damasquinure, Oultremer* et *Sarrasins*.

(A) 1180. Sor i pale de soie sunt asis de Damas. (Li Romans d'Alixandre.)

(B) 1345. Or chevauche le roy de Chippre
Qui n'est pas vestuz de drap d'Ippre,
Mais d'un drap d'or fait à Damas. (Guil. de Machaut.)

(C) 1352. Pour vj draps d'or de damasque, pièce, L escus, et pour xviij autres draps d'or appellez macramas et mactabas, portés et délivrés par devers le Roy. (Comptes royaux.)

(D) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 151, 152.

(E) 1380. Un grand calice d'ancienne façon, d'œuvre de Damas, semé de mesme pierrerie, pesant v marcs, v onces et v esterlins. (Inv. de Charles V.)

— Un long pot de voirre ou aiguière, de la façon de Damas, le biberon garny d'argent et semé de fausse pierrerie.

— Un petit bacin, à biberon, parfond, lequel est de cuivre ouvré d'œuvre de Damas.

(F) 1416. Six platelez de bois, l'un dedans l'autre, pains à ouvrage de Damas, — x liv. t. (Inventaire du duc de Berry.)

(G) — Une escuelle de bois painte par dedans de vermeil et dehors de couleur tannée, prisée ij s., vj den. t.

(H) — Deux cuillers de bois, paintes dedans à l'ouvrage de Turquie, — v sols t.

(I) 1495*. Laisseras tu en dueil et ennuy celles
Que les brandons et vifves estincelles
De Cupido atouchent de si près,
Que eaux de Damatz, marjolaines, cyprès
De romarains, verds lauriers et lavandes
Ne leur font rien. (Crestin.)

DAMASQUINURE. L'ornementation colorée, quand elle est dans le goût d'un peuple, s'étend à tout. L'antiquité m'en fournirait la preuve, s'il m'était permis de m'occuper d'elle; les Arabes me serviront d'exemple. Chez eux l'architecture resplendissait de couleurs, dans la gamme de tons qui s'harmonise avec leur génie; leurs

vêtements, leurs tentes, leurs harnachements font briller les plus riches nuances. Le métal pouvait-il rester sombre et muet, dans son éclat monochrôme? La nation arabe ne le pensa pas, et ses artistes découvrirent une palette dans les nuances des différents métaux. Sur une plaque de fer, habilement striée au moyen de la lime, ils dessinèrent leurs compositions, et ils couvrirent ces dessins de feuilles d'or et d'argent qui, par la pression et le frottement, adhérèrent et s'incorporèrent au fer. Les parties de la plaque non recouvertes furent brunies, et ces métaux, éclatants dans leurs différentes nuances, formèrent une sorte de peinture métallique. Tel est le procédé que nous adoptâmes le plus généralement, et en décrivant les monuments, j'en distinguerai plusieurs autres non moins ingénieux (Voyez l'extrait de Belon), atteignant le même but, et fournissant la preuve qu'un échange de moyens d'exécution eut lieu anciennement entre nos artistes et les artistes arabes. Si Théophile ne parle pas de la damasquinure, il faut en chercher la cause dans les nombreuses lacunes de ses manuscrits; s'il attribue aux Arabes une supériorité dans cet art, c'est conforme à nos informations, et le nom même que ce procédé a conservé prouve qu'il avait raison.

(A) 1553. Les turcs ayment à avoir leurs espées, qu'ils nomment cimeterres, non pas aussi luisantes comme les notres, mais damasquinées, c'est à dire ternies de costé et d'autre : par quoy les armuriers scavent détremper du sel armoniac et verd et avec du vinaigre dedens quelque escuelle, où ils mettent la poincte du cimeterre : lequel estant tenu debout, laissent couler de ladicte mixture tout le long du jour par dessus, car cela mange un peu le fer ou acier, suivant la veine qu'il trouve en longueur, qui luy donne bonne grâce, d'autant qu'on le brunist par après pour estre plus plaisant à la veue. (Belon.)

DAMIER. Ce terme date du XVIe siècle. (Voyez *Eschiquier* et *Tablier*.)

(A) 1599. Un damier, dont les carrez sont de cristal, soubz lesquels y a des petites fleurs esmaillées et tout à l'entour des bordeures de petiz chefs d'ormais de bois couverts de cristal, le tout garni d'argent doré, prisé CL escus. (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)

DAMOISELLE A ATOURNER. C'étaient des guéridons ou tables de toilette, dans le genre des torchères du XVIIe siècle, qui tenaient dans une main le miroir, dans l'autre une pelote, et qui pouvaient recevoir sur leurs têtes les atours tout préparés. Le peintre du Roi avait le privilége de cette fourniture.

(A) 1328. Une desvidouère, une damoiselle et unes tables et un estui. (Invent. la royne Clémence.)

(B) — Une damoiselle d'argent, en iiij pièces, pesant vij mars, x esterlins, prisié iiij lib. viij s. le marc.

(C) 1349. A Hue d'Yverny pour ij chaières de fust à laver dames et pour une damoiselle — xi liv. p. (Comptes royaux.)

(D) 1350. Pour une damoiselle à tenir le miroir madame la Reyne. (Idem.)

(E) 1352. A maistre Girart d'Orliens, paintre, pour une damoiselle à attourner lx s. par. (Idem.)

(F) 1353. Ledit maistre Girart pour la façon de iiij damoiselles de fust, nettement ouvrées et paintes, à bon or bruni, à tenir les miroirs desdictes dames, à cause de leur dict atour, iij escus la pièce — xii escus. (Idem.)

(G) 1391. A Jehan de Troyes, sellier, pour une damoyselle de bois, peinte fin vermeil et armoyée des armes de madame la duchesse de Touraine pour mectre devant lui, pour l'atour de son chief, pour ce, iiij liv. p. (Idem.)

(H) 1393. Pour une damoiselle de bois, dorée, painte de vermeil et garnie ainsi qu'il appartient, pour mettre ou retrait de ladicte madame de Tourraine pour servir à soy atourner. (Idem.)

DANDAIN. Sonnettes qu'on pend au cou des animaux, et qui entraient, par imitation, dans les joyaux et colliers.

(A) 1390. Es quelles bestes à laines en avoit une qui avoit un dandin ou clochette pendue au col. (Lettres de rémission.)

(B) 1393. Pour deux colliers d'or à deux dandains. (D. de B., nº 5556.)

DESMAILLIÉ. Dont le tissu de maille est rompu. On confondrait à tort ce mot avec désesmaillé, qui indique un objet dont l'émail aurait été enlevé.

(A) 1170*. Toas li a l'escu perchié
Et son aubert si desmaillié. (C'est de Troies.)

DESVIDOUERE. Dévidoir. Voyez *Damoiselle.*

(A) 1328. Une desvuidouère. (Inventaire de la Royne Clémence.)

DEUIL. Les Juifs se couvraient de cendres, les Romains endossaient la *toga pulla* pour pleurer et plaindre leurs morts, les chrétiens voulurent que leur croyance dans l'immortalité de l'âme et dans la résurrection apportât dans leurs cœurs, sinon la joie, au moins un allègement de douleur. De là cette réforme des pleureuses et une lutte ouverte, à laquelle prit part saint Augustin lui-même, contre l'introduction des vêtements noirs en signe de deuil. Le sentiment naturel prit le dessus et, après ces élans puritains des premiers docteurs de l'Église, on vit peu à peu s'établir et s'étendre l'usage des vêtements de deuil noirs. Il est vrai que la cour introduisit des changements, on peut même dire des excentricités, dans cette forme des manifestations de la douleur; mais le temps, ou la vérité, ont remis les choses à leur place, même à la cour de France. Si le noir est resté le signe dominant de la tristesse du deuil, on en trouve l'explication dans les rapports de cette couleur avec les idées sombres et lugubres qui nous assaillent dans l'obscurité de la nuit; aussi promenait-il son linceul sur toutes choses et jusque sur les manches à couteaux, accompagnement de la vaisselle blanche d'argent niellée, qui est appelée dans les inventaires, dès le XIIIᵉ siècle, vaisselle de Kareme. Dans cette marche ou dans ce développement du deuil, il fallut quelque effort d'esprit pour lui consacrer l'argent plutôt que tout autre métal, et je serais disposé à croire que cette consécration fut lente et tardive, puisque dans les grandes cérémonies funèbres, non pas seulement du moyen âge, mais des XVᵉ et XVIᵉ siècles, on voit toujours les draperies noires frangées d'or et tous les ustensiles faits ou recouverts de ce métal. Ainsi le corps du duc de Berry, en 1416, était mis, au jour de ses funérailles, *entre deux draps d'or bordés de veluyau vermeil*; le roi Charles VIII fut transporté, du lit de parement, dans son cercueil *sur lequel sera mis un drap d'or traisnant en terre, auquel y aura un bort de veloux bleu semé de fleurs de lys d'or et bordé d'ermines.* (L'ordre tenu à l'enterrement du roy, 1494). Ces poêles, en général, sont de couleurs très-variées; on y sent la vanité des armoiries plus écoutée que le cri de la douleur.

(A) 240. Frates nostri non lugendi accersione dominica de sæculo liberati, cum sciamus, non eos amitti, sed præmitti, recedentes præcedere ut proficiscentes et navigantes, desiderari eos debere, non plangi; nec acci-

piendas heic atras vestes quando illi ibi indumenta alba jam sumserint. (S. Cyprianus, de mortalitate.)

(B) 390. Postremo etiam, qua ratione vestes nigras tingimus, nisi quod vere infideles et miseros, non tantum fletibus, sed etiam vestibus approbemus? Aliena sunt ista, fratres, extranea sunt; non licent, et si licerent, non decent. (S. Augustinus.)

(C) 1320. Pour une paire de consteaux et un parepain que le Roy eut en karesme, à manche d'ébeinne. (Comptes royaux, cités par Leber.)

(D) 1352. Pour deux paires de couteaux à trancher devant le Roy — l'une paire à manches d'ybenus pour la saison du karesme et l'autre paire à manches d'yvoire pour la feste de Pasques. — Pour une autre paire de couteaux à trancher — à manches escartelez d'yvoire et d'ibenus — pour la feste de la Penthecouste. (Comptes royaux.)

(E) 1380. Un hanap d'argent blanc pour caresme. (Invent. de Charles V.)

(F) 1416. Draps de laynne noirs livrés — pour faire robes de dueil à cause du trespassement de feu MDS. (le duc de Berry) à François d'Orléans paintre — ix liv. t. (Invent. et testament du duc de Berry.)

(G) 1485. Madame de Namur disoit à la duchesse Isabelle que les roynes de France souloient gésir tout en blancq mais que la mère du roy (Charles VII) print à gésir en verd et depuis toutes l'ont fait. (Aliénor de Poictiers.)

(H) — Un roy de France ne porte jamais noir en deuil, quand seroit de son père, mais son deuil est d'estre habillé tout en rouge et manteau et robbe et chapperon, mais la royne porte deuil. (Alién. de Poictiers.)

(I) 1580. Au lieu de têtes de morts qu'elles portoient, ou peintes ou gravées et eslevées; au lieu d'os de trespassez mis en croix ou en lacs mortuaires, au lieu de larmes, ou de jayet ou d'or maillé, ou en peinture, vous les voyez convertis en peintures de leurs maris, portées au col, accomodées pourtant de têtes de morts et larmes peintes en chiffres, en petits lacs, bref en petites gentillesses, déguisées pourtant gentiment, que les contemplans pensent qu'elles les portent et prennent plus pour le deuil des maris, que pour la mondanité. (Brantôme.)

DEVISE. Plan, Dessin, Projet, Description.

(A) 1360. Un flascon esmaillé de la devise qui s'ensuit, nº 155. (Et ce qui suit est la description de ses ornements.) (Invent. du duc d'Anjou.)

— Ung flascon esmaillé de très grant dévise, nº 157. (C'est-à-dire d'ornements très-développés.)

(B) 1398. A maistre Jehan Lenoir — pour faire les trez de la devise desdiz ouvraiges. (C'est-à-dire pour tracer les épures selon le plan de l'œuvre entreprise. — Chapelle du monastère des Célestins.)

DEVISES. Ce que j'ai dit des chiffres peut s'appliquer aux devises, elles sont beaucoup plus modernes qu'on ne le croit. J'oublie que devant Troie, que devant Thèbes, les héros de l'antiquité avaient sur leurs boucliers des devises complètes, corps et âme. Je ne vois aucune suite à cet usage dans l'histoire d'Athènes et de Rome; le moyen âge lui-même n'en offre que des traces accidentelles, et rien de pareil à ce qui s'établit et se développa à partir du commencement du XIVᵉ siècle. De ce moment l'esprit et l'art furent poussés dans le même sens. On voulut d'abord mettre dans la devise l'expression ingénieuse du trait sérieux et dominant de son caractère, de sa passion, de ses inimitiés, de sa politique, puis on y toléra la galanterie, l'afféterie, et les devises ne furent plus désormais que des puérilités sans signification. On a écrit des ouvrages sur les devises, on en a des collections, mais on a confondu, tout ensemble, devises historiques, devises portées ou appliquées à des monuments, enfin devises, œuvres poétiques ou

d'imagination, qu'il est libre à chacun de multiplier autant que les rébus de nos confiseurs. Lorsque je m'occuperai des monuments, je citerai, d'après eux et d'après les textes, toutes les devises qui peuvent servir de guide aux érudits pour découvrir l'origine et fixer la date d'une infinité d'objets d'art.

DEZ A JOUER. Ces vieux confidents du hasard, après avoir distrait toute l'antiquité, sont devenus une occupation favorite et souvent passionnée du moyen âge. Défendus à plusieurs reprises, ils se jouèrent des défenses, et on peut voir par l'une des citations suivantes qu'il serait possible de marquer l'itinéraire de Charles VI par les traces de ses pertes au jeu de dé. Le corps de métiers qui prenait le titre de Deycier, faisait en même temps les échecs et les tables du jeu de dames et de marelles. Je n'appuie jamais sur une étymologie, parce que j'en connais trop la fragilité; je laisse donc Ménage, les éditeurs du Glossaire de Du Cange et d'autres donner la leur, je me contente de citer celle du traducteur de Guillaume de Tyr.

(A) 1200*. Chap. III. Comment le duc Godefroi fu requis de lever le siège de Hasart où le jeu des dez fu trouvez; il advint ne demora guières que Rodoans, li sires de Halape (Alep), ot contenz et guerre à un suen baron qui estoit chastelein d'un chastel qui a non Hasart (El-Azar, ville dont j'ai retrouvé sur place les murs fortifiés), et sachiez que de là vint premièrement li geus de Hasart et fu trovez li geus de dez qui einsint a non. (Guillaume de Tyr, dans la traduction seulement.)

(B) 1260. Tit. LXXI. Des deiciers de Paris. Quiconques veut estre deycier à Paris, ce est à savoir feseur de dez à tables et à eschiés, d'os et d'yvoire, de cor et de toute autre manière d'estoffe et de metal, estre le puet franchement. — Nus deicier ne puet ne ne doit fere ne achater dez mespoins, ce est à savoir qui soient tous d'as ou tous de deux poinz. (Us des mestiers de Paris.) — Des deyciers fesères de dez à dame pour coudre. (Idem.)

(C) 1320*.
J'ai dez du plus, j'ai dez du mains,
De Paris, de Chartres, de Rains,
Si en ai deuz, ce n'est pas gas
Qui au hocher, chieent sor as. (Dict. du mercier.)

(D) 1389. Au Roy, à Nevers, pour jouer aux dez, iij^c escus, valent iij^c xxxvii fr.
— Au Roy, pour jouer aus dez à Parcy le Monial, le ve jour d'icelluy mois, — CXV fr.
— Au Roy, pour jouer aus dez à Charroles, le xe jour d'icelluy mois, — iij^c lx fr.
— Au Roy, pour jouer aus dez à Cluny, le xiie jour d'icelluy mois, — iiij^{xx}xi fr.
— Au Roy, pour jouer aus dez à Villefranche, le xve jour dudit mois, — Cxii fr. et demi.
— Au Roy, pour jouer aus dez à Lyon, le xixe jour dudit mois, — xlv fr. (Comptes royaux.)

(E) — Il prit sa sainture et sa tasse, en laquelle avoit — un del à queuldre. (Lettres de rémission.)

DIADÈME, dans l'acception de Nimbe.

(A) 1405. Une petite image d'or de saint Jean Baptiste, lequel a un diadème derrière la teste. (Invent. de la Sainte-Chapelle de Bourges, publié par M. de Girardot.)

DIAMANT, de ἀδάμας, indomptable. Cette pierre, la plus dure, la plus pure et la plus brillante de toutes les pierres, est un car-

bone sans mélange, combustible et non métallique, qui se broie sous le marteau et conserve son poli malgré tous les frottements. Il y a des diamants de plusieurs nuances, il y en a même de noirs. Les plus beaux viennent de l'Inde et du Brésil. Les Grecs appelaient le diamant indomptable parce qu'ils ne surent pas le tailler, les Romains conservèrent l'expression, même alors que, dans la grande vogue des pierres gravées, leurs habiles artistes eurent découvert la propriété du diamant, non-seulement d'entamer les pierres les plus dures, mais de s'entamer lui-même. Pline consacre un paragraphe entier de son XXXVII[e] livre au diamant, la moitié d'une ligne compense toutes les folies que contiennent les autres. *Alio adamante perforari potest*, nous dit le savant encyclopédiste latin. Ainsi donc, si même Pline n'avait en vue qu'un diamant de qualité inférieure, le secret de la taille du diamant par lui-même était trouvé, au moins dans son principe, au début de l'ère chrétienne. Pourquoi ce secret ne fut-il pas exploité de manière à mettre dès lors le diamant à la portée du luxe? Ce n'est pas la difficulté du travail qui y mettait obstacle, le diamant, une fois opposé à lui-même, rendait facile ce qui était impossible; ce ne sont pas les circonstances extérieures qui, dès le III[e] siècle, furent médiocrement favorables au luxe, car deux siècles de fabuleuse prospérité suffisaient et au delà pour donner au diamant taillé la vogue et une grande valeur. Mais, il faut le dire, le secret de la taille du diamant ne réside pas seulement dans la découverte des propriétés du diamant à se tailler lui-même, il est plus encore dans l'invention d'une combinaison mathématique qui donne au diamant taillé tout son éclat. Un diamant en table, dont les tranches sont taillées à pans irréguliers, faisait moins d'effet, après avoir coûté beaucoup d'efforts, qu'un cristal de roche. On dut donc abandonner et laisser sommeiller cet ingrat travail, surtout à une époque où les pierres gravées étaient plus recherchées que les pierres précieuses, et les pierres colorées plus estimées que les pierres limpides. Les grands désastres de l'empire romain passèrent sur ces débuts, et les premiers siècles du moyen âge ne furent capables, en aucun genre, de reprendre et de perfectionner ce que les anciens avaient laissé d'imparfait. Le secret de la taille des diamants se transmit cependant, de générations en générations, avec la taille grossière et le polissage des pierres précieuses. Quand le luxe, faisant appel à l'art et à l'industrie, eut remis en valeur la taille à facettes des pierres fines, qu'on se contentait alors de porter en cabochon, et le diamant qu'on laissait briller par les seules facettes de ses pointes naïves, on reprit toutes les traditions de la taille des pierres et on s'attaqua au diamant, pour ajouter, par des facettes artificielles, à l'éclat que lui donnaient les formes accidentelles de son état naturel. On taillait dès lors les faux diamants, faits de verre ou béricle, à l'imitation des vrais. Et, quant au diamant, on le débita d'abord en tables, à faces bien dressées, à tranches taillées en biseau, ou à pans et facettes. Le diamant avait-il plus d'épaisseur, on comprit l'importance de la régularité des facettes, on tailla la partie la plus large en table à biseau et la partie opposée en prisme régulier formant culasse. C'est ainsi qu'on les trouve ornant encore quelques joyaux d'église, c'est ainsi qu'ils sont décrits dans les documents. De ce moment, leur prix s'élève

avec les progrès dans l'art de les tailler. Vendus d'abord beaucoup moins cher que les autres pierres fines qui, à autant d'éclat, ajoutaient leurs brillantes couleurs, ils prennent bientôt un rang égal et enfin une valeur supérieure.

Telle est la marche suivie par la taille du diamant, telle n'est pas l'histoire qu'on en a tracée. Les encyclopédistes sont la plupart du temps de vastes esprits très-ignorants des choses dont ils parlent. Pline recueillait ses renseignements un peu partout, et après nous avoir donné le vrai principe de la taille du diamant, il accepte de sottes traditions; bien plus, il y croit. C'est ainsi qu'il affirme que, pour réduire le diamant en poudre, il faut le tremper dans du sang de bouc encore chaud, et il ajoute que, même après cette préparation, les meilleurs marteaux et les plus fortes enclumes y suffisent à peine. Les encyclopédistes du moyen âge, trop connus pour qu'il soit nécessaire de les citer tous, brodent, sur le canevas de ces fables, d'autres fables plus ineptes encore; ce n'est donc pas dans leurs ouvrages qu'il faut chercher la preuve d'un usage constant de la taille du diamant, mais dans les descriptions des inventaires, dans les détails fournis par les comptes, dans l'existence d'un corps de métier tout entier formé, en France comme dans les Flandres, par les tailleurs de diamants, probablement dès le XIIIe siècle, et avec certitude dès le XIVe; enfin dans l'existence d'un tailleur de diamant, nommé Herman, célèbre à Paris dans son art dès 1407. C'est, en effet, à dater de la fin du XIIIe siècle, et surtout de la seconde moitié du XIVe, que les diamants à faces ou à côtés, taillés en écu ou en table, prennent, dans les prix des pierres précieuses et dans les montures des riches joyaux, un rang qu'ils n'y avaient pas occupé jusque-là; aussi, lorsque le duc de Bourgogne, en 1403, donne, dans le Louvre, à dîner au roi et à sa cour, ses nobles convives reçoivent des présents et onze diamants en font partie; ils valaient 786 écus. Au nombre de ses riches joyaux, le duc de Berry comptait un diamant qu'on estima, en 1416, cinq mille écus. Le prix très-élevé, mentionné dans ces deux exemples, ne peut s'appliquer à des pointes naïves, autrement dites des diamants non faits, c'est-à-dire polis naturellement.

Ouvrez cependant tous les ouvrages qui traitent des pierres précieuses, ouvrez l'excellent Traité des pierres gravées, de P.-J. Mariette, vous y trouvez cette phrase répétée à peu près mot pour mot par tous les auteurs : *Louis de Berquen, natif de Bruges, découvrit la propriété du diamant de se tailler avec sa propre poudre, et il mit ce secret en pratique dès* 1476. Cette erreur fut introduite dans l'Histoire du diamant, en 1669, par Robert de Berquen, marchand orphèvre de Paris, un vaniteux, qui cherchait dans ce fait un titre de noblesse. On le crut sur parole, parce qu'il est commode d'avoir une date fixe et une historiette toute faite pour chaque invention. Qu'y a-t-il de fondé dans ces prétentions? C'est que Louis de Berquen, homme ingénieux, qui avait étudié les mathématiques, aurait compris que la taille du diamant, telle qu'on la pratiquait de son temps, était susceptible d'importants perfectionnements, par une plus grande régularité de facettes, disposées dans un ordre symétrique et dans un accord parfait. Sur ces principes, il aurait combiné les dispositions de la rose et du brillant, et

donné au diamant la valeur qu'il a conservée et une supériorité incontestable sur toutes les pierres précieuses. Tels seraient ses titres, et cependant, même en les réduisant ainsi, comment expliquer qu'Anselme de Boodt, médecin de l'empereur Rodolphe II, n'ait pas connu Louis de Berquen, n'ait pas revendiqué ses titres dans son histoire *Gemmarum et Lapidum*, publiée en 1601? comment ne pas s'étonner de l'existence de cette famille de Berquen, à Bruges, tandis que Scourion, dans son immense travail de dépouillement des archives, ne rencontre presque jamais ce nom parmi les habitants de cette ville? comment enfin concilier, avec l'histoire, les détails historiques qu'il ajoute à son récit, tels, par exemple, que ce diamant donné, en 1476, à Louis XI, en signe de bonne amitié : à Louis XI, et en 1476? Je sais bien que, dans les traités sur les pierres précieuses les plus récents, dans les articles de dictionnaire et de biographie, on trouve tout naturel que Charles le Téméraire ait porté, au mois de mars 1475, à la journée de Granson, un diamant, taillé à Bruges, par Louis de Berquen, en 1476, mais c'est un genre de critique historique que je n'ai pas admis dans ce Répertoire.

En résumé, la taille du diamant par le diamant, connue des anciens, ainsi que Pline nous l'apprend, ne redevint point un secret au moyen âge; seulement, ce n'est qu'à partir du XIVe siècle que la disposition régulière des facettes, dans l'ordre le plus propre à faire briller le diamant, reçut de notables perfectionnements et en accrut chaque année la valeur. A Paris, Herman était renommé parmi les joailliers, en 1407, pour son habileté à tailler le diamant, et Louis de Berquen peut bien avoir obtenu le même genre de célébrité, en 1476, à Bruges.

(A) 1110. Dicitur de adamante quod nec igne nec aliqua vi frangi nec domari possit. Per adamantem vero viri fortes intelliguntur. (Saint Brunon d'Asti, de Orn. Eccl.)

(B) 1261. Unum firmaculum cum duobus diamantibus. (Joyaux de Henry III, roy d'Angleterre, déposés au Temple.)

(C) 1313. Trois grantz rubiz en aneaus, une amiraude, un diamand de grand pris en une boiste d'argent enamillé, qui fust trové sur ledit Pieres quant il fust pris. (Invent. de Pierre Gaveston.)

(D) 1316. Pour 1 diamant, acheté pour le Roy, de Jaquemin le Lombart, le premier jour de l'an, — 50 liv. t. (Comptes royaux.)

(E) 1352. Des joyaux, apportés de Jennes par Vincent Loumelin; pour une couronne d'or à vij très grosses esmeraudes, xxxvij petites, xxxviij rubis balays, vij troches de perles, chascune de xiv perles et un dyament en chascune, vij autres troches des plus grosses perles contenant chascune iij perles et i petit ruby et xiv dyamens, par toute ladite couronne. (Comptes royaux.)

(F) 1355. Nul ne puet faire tailler diamans de béricle ne mettre en or ne en argent. (Ordonnances des Rois de France.)

(G) 1364. Pour un fermail d'or, garny de rubis d'Oriant à balaiz, à safirs, à gros dyamans et à grosses pelles d'Oriant. (Mandement du Roy.)

(H) 1372. Ceste pierre est si dure que elle n'est despecée ne par fer ne par feu, ne elle n'est pas eschaufée. Toutesfoys est elle despecée par le sang du bouc quant il est chault et nouvel. Et des pièces qui en saillent on entaille et perce les aultres pierres. (Le Propriétaire des choses. Traduction de l'ouvrage de B. de Glanville par J. Corbichon.)

(I) 1372. Un annel d'or à un gros diamant, prisié lx fr. d'or, un reliquaire d'or auquel a ou milieu un camahieu et au dessus un diamant en façon

d'escusson et d'autre part a un guernat, prisé xv francs d'or. (Compte du test. de la royne Jehanne d'Évreux.)

(J) 1389. Pour un annel à un rubis ij^c frans et pour un gros diamant en un annel C liv. (Mandement du Roy.)

(K) 1420. Deux petis dyamens plaz aus ij costez fais à iij quarrez. (Ducs de Bourgogne, 4170.)

(L) — Une petite salière — et sur le fruitelet ung petit dyament plat, rond, en façon de mirouer. (Ducs de Bourgogne, 4190.)

(M) 1431. A Jehan Alphus, marchand de joyaux, pour l'achat d'un diamant que MS. (le duc de Bourgogne) a donné le premier jour de l'an, à Madame de Namur — lxiv liv. xvi s. (Ducs de Bourgogne.)

(N) 1439. Un gros dyamant pointu à quatre faces. (D. de B. 5123.) — V pampes de dyamant. (5126.) Ung diamant en fasson de losange. (5129.) Un dyamant à trois fasses. (5131.)

(O) 1457. Ung anneau d'or, à ung cueur de dyamant, ix escus (Ducs de Bourgogne, 6998.)

(P) 1465. (Dans une contestation relative à une améthyste vendue comme balays, à Bruges en Flandres, figurent comme experts ou temoins Jean Belamy, Chretien van de Scilde, Gilbert van Hitsberghe et Leonard de Brouckère, diamantslypers, c'est-à-dire tailleurs de diamants, et ces joailliers se retrouvent dans les comptes des années suivantes, analysés par M. Scourion, et dont je dois la communication à M. K. de Lettenhove.)

(Q) 1467. Ung hault gobelet de cristal, à pié et à couvercle, garny d'or et sur la garnison du pié a une fleur de lys de dyamant et trois autres dyamans à fasse, — et sur la garnison du couvercle — deux autres gros dyamans à fasse. (Ducs de Bourgogne, 2336.)

(R) — Une petite gibessière d'or, garnye sur le fer d'un costé de trois grans tables de dyamant et de l'autre costé de trois escussons de dyamant, et sur la garnison de soye, d'un costé trois frestes de dyamant et de l'autre costé quatre rubis et de cinq perles ès deux costez. (Ducs de Bourgogne, 2975.)

(S) — Deux CC d'or, garnys d'un grant dyamant à huit costez, mis en ung œul d'or esmaillé de blanc. (Ducs de Bourgogne, 2982.)

(T) — XVI dyamans de pluseurs tailles. (Ducs de Bourgogne, 3054.)

(U) — Une pointe de dyamant, non mise en œuvre, estant en une petite boitelecte.

(V) 1407. La Courarie où demeurent les ouvriers de dyamans et autres pierres. (Description de Paris, de Guillebert de Metz.)

(X) — Item (dans une revue générale des plus habiles ouvriers de Paris) plusieurs artificieux ouvriers, comme Herman, qui polissoient dyamans de diverses formes. (Idem.)

(Y) 1412. Un gros dyamant plat et roont, en façon de mirouer, qui souloit estre eu un fermail d'or en façon de rose. (Comptes royaux.)

(Z) — Deux dyamans fais par manière de fleurs de quatre pierres de dyamans — vixx escus. (Ducs de Bourgogne, n° 176.)

(AA) — Un annel d'un dyamant gros, de quatre losenges en la face dudit dyamant et de quatre demies losenges par les costez dudit dyamant — l'autre dyamant plus petit, plat de six costés, — l'autre dyamant un petit mendre et est en façon d'une fleur de souviengne vous de moy et est de quatre pièces, et l'autre dyamant est un petit mendre sur le ront. (Ducs de Bourgogne, 131.)

(BB) 1414. Un dyamant escarré, assis en un annel d'or, esmaillé de bleu que la royne (d'Angleterre) envoya au duc de Bretagne. (Invent. du duc de Bretagne.)

(CC) 1416. Un gros dyamant, en façon de mirouer, assiz en un annel d'or — vi mil liv. t. (Invent. du duc de Berry.)

(DD) — Un grant dyamant rond et plat, en façon de miroer, en un annel d'or, prisé mil escus.

(EE) 1410. Un annelet d'or, auquel a un très petit dyamant pointu — xx s. t.

(FF) — Un dyamant pointu, appellé le dyamant saint Loys, assis en un annel d'or, lequel Monseigneur acheta de MS. de la Rivière — iij^{c} xxxvij liv. x s.

(GG) — Un très bel fermail d'or garny d'un gros dyamant pointu et de trois grosses perles, l'une branlant, prisé, comme appert ou dit inventoire, c'est assavoir : ledit dyamant v mil escus et lesdiz trois grosses perles ij mil escus, en ce compris le fermail — vij^{m} viij^{c} xxv liv. t.

(HH) — Un dyamant pointu nayf assis en un annel d'or — xiij liv. x s. t.

(II) — Un dyamant pointu, non fait, en un annel d'or — xx liv. t.

(JJ) — Un dyamant pointu, non fait, assis en un annel d'or, lequel feu MS. de Bourgongne laissa à MS. en son testament. — C liv. t.

(KK) — Un dyamant pointu, non fait, assis en un annel d'or, — xvi liv. t.

(LL) — Un ruby, appellé le cueur de France, assis en un annel d'or que feu MS. de Bourgongne, que Dieu pardoint, laissa et donna en son testament à feu MDS. (duc de Berry) avecques un dyamant non fait, — viij^{c} liv. t.

(MM) — Une petite croix d'or, pour pendre à unes patenostres, au milieu de laquelle a un camahieu taillé en façon d'une ymage de Sainte Katherine et au dessus a un dyamant en manière d'une fleur — Cxij liv. t.

(NN) 1432. A Jehan Pentin, orfèvre et marchant de joyaulx, demourant à Bruges, pour ung annel d'or, esmaillé et garny d'un gros dyamant à façon d'escusson — vi^{xx} salus. (Ducs de Bourgogne, 1088.)

(OO) — A Huart Duvivier, aussi marchant de joyaux, pour ung aultre annel d'or garny d'un dyamant à plusieurs faces — xvi salus. (Ducs de Bourgogne, 1091.)

(PP) — A luy pour ung aultre annel d'or garny d'un dyamant plat à vi coustés — iiij^{xx} salus. (Ducs de Bourgogne, 1092.)

(QQ) 1467. Ung collier d'or, de feulles branlans, garny de xij pointes de dyamans naifz, à xxiiij tronses de perles — (Ducs de Bourgogne, 3130.)

(RR) — Ung fermillet, garny d'une pointe de dyamant bleu et de quatre bonnes perles autour. (Ducs de Bourgogne, 3330.)

(SS) 1487. Ung dyamant à fasses, deux rubis, une grosse perle, le tout ensemble nommé Le Loirre. (Ducs de Bourgogne, 7171.)

(TT) 1669. Louis de Berquen, l'un de mes ayeuls, a désabusé le monde sur cela (les différentes opinions sur la taille du diamant). C'est luy qui le premier a trouvé l'invention, en mil quatre cens soixante et seize, de les tailler avec la poudre du diamant mesme, et en voici l'hystoire à peu près : Auparavant qu'on eut jamais pensé de pouvoir tailler les diamans, lassé qu'on estoit d'avoir essayé plusieurs manières pour en venir à bout, on fut contraint de les mettre en œuvre tels qu'on les rencontroit aux Indes; c'est à scavoir des pointes naives qui se trouvent ou fond des torrens quand les eaues se sont retirées et dans les pierres à fuzil, tout à fait bruts, sans ordre et sans grace, sinon quelques faces au hazard, irrégulières et mal polies, tels enfin que la nature les produit et qu'ils se voyent encores aujourdhuy sur les vieilles châsses et reliquaires de nos églises. Le ciel doua ce Louis de Berquen, qui estoit natif de Bruges, comme un autre Bezeléel, de cet esprit singulier ou génie, pour en trouver de luy mesme l'invention et en venir heureusement à bout. (Je passe toute une page dans laquelle l'orphèvre parisien veut prouver la noble origine de son ayeul.) Ce Louis de Berquen fit l'espreuve de ce qu'il s'estoit mis en pensée dès le commencement de ses études, il mit deux diamans sur le ciment et après les avoir égrizez l'un contre l'autre, il vit manifestement que par le moyen de la pouldre qui en tomboit et l'aide du moulin, avec certaines roues de fer qu'il avoit inventées, il pouvoit venir à bout de les polir parfaitement, mesme de les tailler en telle manière qu'il voudroit. En effect il l'exécuta si heureusement que cette invention, dès sa naissance, eut tout le crédit qu'elle a eu depuis, qui est l'unique que nous ayons aujourdhuy. Au mesme temps, Charles, dernier duc

de Bourgogne, à qui on en avoit fait récit, luy mit trois grands diamans entre les mains pour les tailler advantageusement selon son addresse. Il les tailla dès aussitost, l'un espais, l'autre foible, et le troisième en triangle et il y réussit si bien que le duc, ravy d'une invention si surprenante, luy donna 3000 ducats de récompense. Puis ce prince, comme il les trouvoit tout à fait beaux et rares fit présent de celuy qui estoit foible au pape Sixte quatriesme et de celuy en forme d'un triangle et d'un cœur, réduit dans un anneau et tenu de deux mains, pour symbole de foy, au roy Louis XI, duquel il recherchoit alors la bonne intelligence, et quant au troisiesme, qui estoit la pierre espoisse, il le garda pour soy et le porta tousjours au doigt, en sorte qu'il l'y avoit encores qu'en (quand) il fut tué devant Nancy, un an après qu'il les eut fait tailler, scavoir est en l'année mil quatre cens soixante dix sept. (Robert de Berquen, marchand orphèvre à Paris. Les Merveilles des Indes, Traité des Pierres précieuses. Paris, 4º, 1669, page 12.)

DIAMANT (Pointes de). En architecture, ce terme s'applique aux pierres qui, dans les parements à bossages, sont taillées à facettes comme des diamants. Je le trouve aussi employé dans un menu de dîner au XVIe siècle : Gelée en pointes de diamant.

DIAMENTIER. Celui qui taille les diamants. Je n'ai pas rencontré dans mes lectures ce mot employé avant 1497, mais je ne doute pas qu'il ne le fût depuis longtemps déjà.

(A) 1497. A Jehan Cayon, dyamentier, demourant à Lyon, la somme de cinquante deux livres, dix sols tournoys, pour avoir rabillé et mis sur son molin la belle poincte de dyamant d'icelle dame (la Reine.) (Comptes royaux.)

DINANDERIE. La chaudronnerie de cuivre rouge et jaune s'appelait dinanderie, de la ville de Dinant, où elle avait prospéré. On disait, par la même raison, proverbialement : Coivre de Dinant. Les Dinants, *potiers d'arain*, travaillaient grossièrement au repoussé, mais leur hâtive inhabileté empruntait à l'atmosphère de goûts distingués et de noble style qu'on respirait partout, au XIIIe siècle, quelque chose de sa grandeur et de son charme. C'est ainsi qu'il nous reste des œuvres d'art qui n'étaient que des chaudrons.

DIPTYQUE. Deux tablettes réunies par une charnière. Mot grec, appliqué aux tablettes de cire, et que la langue latine a étendu aux tablettes consulaires, épiscopales et mortuaires qui étaient sculptées et ornées à l'*extérieur*. Ce mot n'est jamais passé dans le français. On a eu le tort de nos jours, en l'adoptant, d'en exagérer le sens, et de le donner aux tableaux ouvrants et cleans, peints ou sculptés à l'*intérieur*, les appelant, en outre, triptyque et tétraptyque, selon le nombre des tablettes.

DOITTIER et aussi Doit. Les bagues, énumérées dans les citations suivantes, étaient-elles mises à un doigt imité en bois, ou enfermées dans un écrin, ou enfilées dans un anneau à coulisses ? Je fais cette question même après la définition de Du Cange : Digitale, theca in modum digiti confecta.

(A) 1261. Decem baculos, continentes ducentos octo anulos cum rubetis et balesiis ; duos baculos continentes sexaginta sex anulos cum maragdenibus ; unum baculum continentem viginti anulos cum saphiris, unum baculum continentem decem et septem anulos cum diversis lapidibus. (Liste de joyaux déposés au Temple, à Paris, et appartenant à Henry III, roi d'Angleterre.)

(B) 1328. I doit, où il a iij saphirs et une turquoise — un autre doit où il a un

gros balois percié, prisié C lib. — un autre doit auquel a un gros diamant en anneau. (Invent. de la royne Clémence.)

(C) 1399. Six anneaux en un doit. (Invent. de Charles VI.)

(D) 1412. Un doittier de cinq dyamans en aneaulx d'or esmaillez, c'est assavoir un annel en façon de rabot, etc. — (Ducs de Bourgogne, nº 131.)

(E) 1454. Le suppliant print furtivement — aucuns annaux ou verges d'argent estans en un doittier. (Lettres de rémission.)

DOMESTIQUE. Rois, princes, seigneurs eurent, au moyen âge comme dans l'antiquité, des partisans qui formaient leur entourage dans la maison, c'est-à-dire qui composaient la domesticité, et qui au dehors leur servaient d'escorte, de garde, d'officiers. Toutes les grandes charges de l'État, les gouvernements les plus considérables, les négociations les plus importantes, étaient confiés, selon le bon plaisir des souverains, à leurs domestiques, j'entends aux plus familiers parmi leurs partisans. A la cour de Byzance, il y avait un comte des domestiques, charge que remplissait à la cour de France quelque haut dignitaire, véritable supérieur des officiers domestiques du roi. Il est inutile de faire des citations et d'appuyer sur ce trait caractéristique du moyen âge. On tenait à cette époque la domesticité en honneur, parce qu'elle était, pour la jeunesse, l'école des grandes vertus et des bonnes manières, pour l'âge mûr, l'occasion des nobles dévouements et l'entrée dans les avantages de la vie, pour la vieillesse enfin, un doux refuge, un asile glorieux.

DOREUR-GRAVEUR. Au moyen âge, on donnait aux orfévres l'or et même le mercure nécessaires à la dorure, et ils comptaient seulement la façon; d'autres fois, ils les fournissaient. A partir de la seconde moitié du XVIe siècle, je vois figurer dans les comptes, et à côté des orfévres, les doreurs-graveurs, qui n'étaient sans doute que des artistes chargés de la ciselure, de la damasquinure, etc.

(A) 1450. A Jehan Lessayeur, orfèvre, pour avoir doré, baillé et livré l'or du frein du mulet de MS. et baillé le vif argent à ce faire. (Ducs de Bourgogne, 6721.)

(B) 1597. A Raoul Langlois, doreur graveur, pour un mord. (Comptes royaux.)

(C) — A Daniel Dumoulin, doreur graveur, pour deux paires d'esperons.

(D) — A Jacques Leblond, doreur graveur, pour des esperons.

DOUBLEAU. Paires de vases, de flacons ou de bouteilles.

(A) 1380. Deux doubleaux d'argent blanc, à mectre vin, et a en chascun un escusson hachié des armes de France, pesans soixante-neuf marcs et demy. (Inventaire de Charles V.)

DOUBLES. Doubles de voirines, pierre fine collée sur verre ou sur cristal de couleur, et ainsi doublée d'épaisseur, doublée aussi d'éclat, mais d'une manière factice et quelquefois frauduleuse.

DRAGÉE. Sorte de sucrerie, rangée au nombre des épices, et qui a donné son nom au drageoir. Il y en avait d'une autre sorte, semblable à nos nonpareilles, dont ou saupoudrait les mets, tels que viandes et ragoûts, enfin il y en avait de médicinales dites magistrales. On disait aussi de la dragerie, synonyme d'épices.

(A) 1328. ij plas à dragié et iij cuilliers dedens, — valent xliij lib. xix s. (Inventaire de la royne Clémence.)

(B) — A l'espicier, espices de chambre, dragée, succre rosat, noisettes confites, chitron et manus christi, — espices de cuisine, — menues espices, dragée blanche et vermeille. (Ménagier de Paris.)

(C) 1413. Plusieurs parties d'apothicairerie et de dragée magistrale. (Ducs de Bourgogne, nº 6227.)

(D) 1482. Item six livres de dragées pour servir en un drageoir. (Compte de la ville de Tours, cité par Monteil.)

(E) 1485. Auprès du dressoir à un coing, il y avoit une petite tablette basse, là où l'on mettoit les pots et tasses pour donner à boire à ceux qui venoient véoir Madame, après qu'on leur avoit donné de la dragée, mais le drageoir estoit sur le dressoir. (Aliénor de Poictiers.)

(F) — On leur bailloit de la dragerie et de l'hypocras. (Idem.)

(G) — Les deux drageoirs qui sont sur le dressoir doibvent estre pleins de dragerie et couverts de deux serviettes fines et faut qu'ils soient l'un à un bout du dressoir et l'autre à l'autre. (Idem.)

DRAGEOIR et aussi Dragier. Dans les documents anglais : dragenall. Les dragées donnèrent leur nom au drageoir, mais c'était ce qu'on y mettait le moins ; les épices de chambre (qu'il ne faut pas confondre avec les espices de cuisine), composées de confitures sèches, de bonbons à la mode, le remplissaient. L'Orient a conservé cet usage, et dans les maisons levantines chrétiennes, ce sont les plus jolies filles de la maison qui viennent offrir, après le café, le plateau à confitures, à pistaches, à bonbons. L'étiquette s'était emparée du drageoir, de manière à en faire quelque chose de significatif. Les plus grands personnages l'offraient aux princes, et il leur était présenté, à leur tour, par des gens considérables ; aussi, le drageoir était-il de grand prix. On puisait à même le drageoir avec ses doigts, mais il y avait des cuillers dans le bassin pour prendre les confitures liquides et les épices poissantes. La forme du drageoir est loin d'être fixée, et je suis porté à croire qu'elle n'a jamais été fixe. J'en juge par la variété des descriptions et par les transformations faciles qu'il subit. Ce qui est constant, c'est qu'il reposait dans un bassin. (Voyez *Succades* et *Plat à espices*.)

(A) 1328. Un dragier de cristal à un pié esmallié — prisié lxxv lib. (Invent. de la royne Clémence.)

(B) 1360. Invent. du duc d'Anjou, 632 à 643, 652 à 658.

(C) 1363. Un bacin, doré, godelé et esmaillé d'environ le bord, et y a des esmiaux des armes Monseigneur, poise xvi marcs et demy et y a l'en adjousté un grand pié doré, godelé et faict un grant drageoir et poise xxxvi marcs. (Invent. du duc de Normandie.)

(D) — Un drageoir d'or, à ij cuillers d'or, à donner espices.

(E) 1380. Un drageoir d'or, à façon de roze, dessus et dessoubz et a un esmail rond de France ou milieu et en la pate a pièces de boillons de France à viij petits esmaulx des armes de l'évesque de Laon, pesant xv marcs d'or. (Inventaire de Charles V.)

(F) — Un autre drageoir d'or, de pareille façon, pesant xij marcs, vij onces d'or.

(G) — Un drageoir d'argent, doré, esmaillié sur le bord de plusieurs ymages à diverses contenances, pesant xi marcs.

(H) — Un grant dragoir d'argent, doré, dont le bacin et la pate sont en façon de rose, armoyée de France sur les bords et ou bacin un esmail rond de France et ou pommel du pied a viij petits esmaux de France ronds, pesant xi marcs, iij onces.

(I) — Un dragoer d'argent, doré, et est le pied du dragoer et le dragoer à vi quarrez et sur chacune quarre a une beste emmantelée et ou milieu dudit dragoer a un esmail rond, pesant iij marcs, j once.

(J) — Un grand dragoer d'argent doré, esmaillé dedans et dehors à tournois de seigneurs et de dames, à un pommeau enlevé de maçonnerie, pesant viij marcs.

(K) 1399. Un grant drageuer d'or, couvert, que ont faict faire les trésoriers des guerres et sont les boetz de la pate du bacin et du couvescle à osteaux esmaillez de France et est la pate poinçonnée à douayemens et la tige esmaillée à royes et le couvescle taillé aux dix preux et ou fons du bacin a un esmail où est le bon connestable Duguesclin qui sert le Roy d'espice et poise vingt six marcs, quatre onces, dix huict esterlins d'or. (Inventaire de Charles VI.)

(L) 1424. Chambre de la Royne : Jehan Burdelot, appothicaire de la Royne, pour plusieurs espices de chambre confites et appothicaireries par lui livrées — despensées par ladicte dame, ma damoiselle Jehanne d'Orléans, Madame de Tonnère et autres dames et damoiselles estans en sa compaignie et service — Cviij s. p. (Comptes royaux.)

(M) 1467. (Il est impossible de transcrire les brillantes descriptions des Drageoirs de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire, elles sont trop longues, il faut y renvoyer. Voyez : Les ducs de Bourgogne, 2261 à 2262.)

(N) — Une peslecte d'argent doré, à prandre espices à un drageoir. (Ducs de Bourgogne, 2654.)

(O) 1474. Le duc a deux espiciers et deux aydes et sont iceux espiciers si privés du Prince qu'ils luy baillent, sans nuls autres appeller, tout ce que le Prince demande touchant médecine, l'espicier apporte le drageoir du Prince, jusques à sa personne, à quelque grand feste ou estat que ce soit et le premier chambellan prend le drageoir et baille l'assay à l'espicier, et puis baille le drageoir au plus grand de l'hostel du Duc qui là soit et sert iceluy du drageoir le Prince et puis le rend au premier chambellan et le premier chambellan à l'espicier, ledit espicier délivre toutes drageries et confitures. (Olivier de la Marche.)

(P) 1485. Quand l'un des princes avoit servi monsieur et madame (le duc Philippe le Bon et la duchesse de Bourgogne) d'espices, l'un des plus grands, comme le premier chambellan ou le chevalier d'honneur de Madame, prenoit le drageoir et servoit messieurs les nepveux et niepces, et après ceux qui les avoient apportées les reprenoient et en servoient partout. (Aliénor de Poictiers.)

(Q) 1549. Epicerie, dragées, ypocras, cyre et autres drogues fournies pour iceluy festin — vingt quatre bastons painets de vert pour les confitures — 30 s. t. — soixante dix livres dragées de roses, canelat, orangeat, pignollat et girofflat, à 15 s. t. la livre. (Festin donné à Paris à la Reine.)

(R) 1599. Un grand drajouer qui chemine (c'est à dire roulant), garny de lapis et de cristal, au bas du drajouer il y a une tortue, prisé Cxlj escuz. (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)

(S) — Six tasses d'argent doré, ou drajouers, de mesme grandeur, prisés xij escus.

(T) — Un grand drajouer de cristal de roche, en ovalle, garni d'un couvercle et d'un pied d'or esmaillé et enrichi (suit le détail des pierreries) prisé xvi[c] escus (seize cents escus).

DRESSOIR, Dressouer, Drecouer. C'était l'étagère sur laquelle on plaçait, dans la salle des festins, les grandes pièces d'orfévrerie, dans les autres chambres, toutes choses flatteuses à montrer, et, dans la cuisine, c'était un second dressoir de festin sur lequel étaient disposés les plats et mets, avant de les porter dans la salle. Leur forme était arbitraire, mais le nombre des degrés était fixé par l'étiquette, suivant le rang des personnes ; quant au style, il variait aussi suivant le goût, et d'accord avec tous les meubles sculptés. Les miniatures des manuscrits nous en offrent par milliers. Le buffet était un meuble du même genre, mais plus usuel, et qui faisait moins fonction de montre.

(A) 1365. Pour deux dreçoirs mis ès chambres du Roy (au Louvre), vi liv. viii s. p. (Comptes des bâtiments royaux.)

(B) 1380. Partie des joyaux du petit mesnage trouvez ou dreçouër, estant en la chambre du Roy, au Bois. (Invent. de Charles V.)

(C) 1393. Deux autres escuiers convient pour le dressouer de sale. — Deux escuiers de cuisine et deux aides pour le dressouer de cuisine. (Ménagier de Paris.)

(D) 1399. A Sandom le huchier, demourant à Arras, pour ung drechoir fermant à clef, lequel a esté mis en la chambre de notre très chier et très amé fils Anthoyne. (Ducs de Bourgogne, 3996.)

(E) 1455. Le dressouer garni de très belle vaisselle à grant largesse. (Ant. de la Salle.)

(F) 1459. Le Duc (de Bourgogne) donna à l'enfant (de Louis XI, alors dauphin) ung dressoir chargé de vaisselle d'or et d'argent, lequel il avoit envoyé en la chambre de la gisante. (Jacq. Du Clercq.)

(G) 1461. Le Duc avoit faict faire, en my le grand salle d'Artois, ung dressoir fait en manière d'ung chasteau rond, à douze degrés de hault, plains de vaisselle dorée, en pots et en flascons de diverses fachons, montant jusques à six mille marcs d'argent doré, sans celle qui estoit au plus hault de fin or, chargié de riche pierre, de merveilleux prix, et sans quattre licornes qui là estoient assises aux quatre quariés, dont la maindre avoit cincq pieds de hault. (G. Chastellain.)

(H) 1468. Ou millieu d'icelle salle a esté fait un grant dreçoir pour parer et aorner de vaisselle — et, pour servir ès autres jours, ont esté fais autres deux dreçoirs à l'un des costez de ladite salle pour semblablement mettre vaisselle de parement. Item ont esté faiz des grans dréçoirs pour drecier la vyande (viande prise dans le sens de mets). (D. de B.)

(I) 1474. Le saussier doit aller couvrir le buffet devant le queux d'une blanche nappe et puis doit mettre la vasselle du Prince par pilles de plats et par pilles d'escuelles. (Olivier de La Marche.)

(J) 1485. En ladite chambre (d'Isabelle, comtesse de Charolais, femme de Charles le Téméraire) il y avoit un grand dressoir, sur lequel y avoit quatre beaux degrés aussi longs que le dressoir estoit large et tout couvert de nappes, ledit dressoir et les degrés estoient toutz chargez de vaisselle de cristal, garnies d'or et de pierreries et s'y en y avoit de de fin or, car toute la plus riche vaisselle du ducq Philippe y estoit, tant de pots, de tasses, comme de coupes de fin or, outre vaisselles et bassins, lesquels on n'y met jamais qu'en tel cas. Entre autres vaisselle il y avoit sur ledit dressoir, trois drageoirs d'or et de pierreries dont l'un estoit estimé à quarante mil escus et l'autre à trente mil. (Aliénor de Poictiers.)

(K) — Madame de Charrolois n'avoit que quatre degrez sur son dressoir et madame la Duchesse, sa fille, en avoit cinq (Idem.)

DRUERIE. Cadeau galant, bijoux et ornements de toilette. On se servait du même terme pour exprimer ce qu'on donnait au moment d'une acquisition, espèce de faveur en dehors du prix.

(A) 1190.

Jo sui druerie
Ne me dunez mie
Ki nostre amur deseivre
La mort pu [ist ja receivre].
(Attache d'un sceau avec inscription tissée, citée par M. L. Delisle.)

(B) 1240*.

Se je sospir, il ne l'en caut,
Se jo li envoi druerie
El jure quel n'en prendra mie. (Partonopeus de Blois.)

(C) 1250*.

Molt la requist de druerie
Il li donroit assez joiaus
Je vos otroi ma druerie
Soiés amis e jou amie. (Fabliaux.)

(D) 1336. Pro malis cortis datis per Dominum pro druayliis domus Dom. Guidonis de Grolea, quam Dominus emerat. (Comptes de Humbert II.)

E.

EAUE BENOISTE. L'autel portatif faisant partie du bagage de voyage; il fallait avoir des vases fermés pour porter l'eau bénite.

(A) 1380. Un barillet d'argent blanc, véré, à mettre eaue benoiste, esmaillié aux armes de Monseigneur le Dalphin, pesant iij marcs, v esterlins. (Inventaire de Charles V.)

(B) — Un petit flacon pour mettre eaue benoiste, — pesant ij marcs.

EAUBENOISTIER. La fontaine aux ablutions, qu'on trouve aujourd'hui dans les mosquées, et dont les dévots musulmans font, en Orient, un pieux et très-utile usage, n'est qu'une imitation du cantharus, que les chrétiens rencontraient au milieu de l'atrium en entrant dans leur église, que les Grecs du mont Athos ont conservé dans leur couvent, et que l'église catholique d'Occident a peu à peu remplacé par le bénitier, qui n'en est, et dans sa forme et dans son usage, qu'une réminiscence symbolique et comme un lointain souvenir. Le baptême par immersion, comme les ablutions, avait pris naissance en Terre-Sainte, sous le climat qui permettait, qui exigeait ces habitudes; l'Église a sagement modifié ces formes du sacrement dans les climats qui ne les comportaient plus. Le bénitier, vase placé à la porte d'entrée de chaque église, et au chevet du lit dans chaque maison, figure dans tous les inventaires.

(A) 1295. Unum vas argenteum ad aquam benedictam, cum opere levato de ymaginibus et interlaqueato vineis et ansa est duobus draconibus, ponderis viij marcarum, aspersorium de ebore. (Inventaire de Saint-Paul de Londres.)

(B) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 4, 30, 279.

(C) 1363. Une bouteille d'argent à mettre yaue bénoiste à porter par chemin. (Inventaire du duc de Normandie.)

(D) 1372. Un eaubénoistier, à tout l'asperges et la chaienne qui tient le dict asperges, tout d'argent blanc, pour mettre en chambre, et sont dorez aux quarres, prisié xx francs d'or. (Compte du test. de la Royne.)

(E) 1380. Une eauebénoistier et son aspergès d'or que l'on met au chevet du Roy, de nuit, tout rond, cizelé par dehors à lozenges et fleurs de lis, pendans à une chaisne d'or, pesant iij marcs, une once d'or. (Invent. de Charles V.)

(F) — Un eaue bénoistier et l'aspergès d'or, à vj costés, à iiij escussons esmailliez de France, pesant viij marcs, vij onces d'or.

(G) — Un eauebénoistier, avec l'aspergès, d'argent blanc verré et deux gargoules à l'ance, et est le pommel de l'aspergès rond, esmaillié des armes de France, pesant v marcs, iij onces.

(H) — Un très petit bénoistier et son aspergès doré et esmaillié par les costez, pesant un marc ij onces.

(I) 1410. Un bénitier d'or. (Ducs de Bourgogne, [illegible].)

(J) 1416. Un bénoistier de cassidoine à deux ances de mesmes, et dessus a une ance d'argent doré de deux serpens entortilliez l'une en l'autre, — xvj liv. t. (Inventaire du duc de Berry.)

(K) 1510. Ung bénoistier d'argent doré et esmaillé, pesant iiij m. iij o. d. (Inventaire du card. d'Amboise Georges I.)

(L) 1560. Ung bénestier de cristail, taillé à feuillaiges, garny d'or, esmaillé,

avant son goupillon d'argent doré seulement, — ij^c. (Inventaire du chasteau de Fontainebleau.)

ÉBÈNE. Bois de l'ébénier. Après avoir été assez rarement employé dans la sculpture d'ornementation, l'ébène devint tout à coup, au XVIe siècle, le bois le plus recherché. Ce goût partit de Venise, il dut son extension aux facilités nouvelles de se le procurer et au talent qu'on acquit pour le travailler. De cette époque date la transformation du mot huchier en ébéniste. (Voyez aux mots *Baston*, *Cabinet*, etc.)

(A) 1260.
Nuls hum ni pout trover jointure
Ni ont keville ne closture
Ke ne fust tute d'ebenus,
N'est sous ciel ors qui vaille plus. (Marie de France.)

(B) 1295. Item quatuor cassedulas de ebore fractas et unam de ebano guarnitam de argento. (Invent. MS. thes. sedis apost. ap. Du Cange.)

(C) 1350*.
Ebeni es arbre negre, lis, pla, dur et gren...
Fustz mot precios cum ebeni.
(Eluc. de las prop.)

(D) 1599. Un tableau d'ébeyne garny d'argent doré, dedans lequel est la peinture du Roy, prisé XV escus. (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)

ÉCUME DE MER. Magnésie silicifère. Sorte de faïence ou de terre de pipe produite artificiellement de la manière suivante. On extrait de certaines carrières de la Crimée cette terre de pipe qu'on étend, qu'on agite et qu'on lave pendant plusieurs jours dans de grands bassins remplis d'eau. On la broye et on la passe ensuite avec soin pour la purger de toutes matières étrangères, puis on la pétrit et on en forme de petites masses qu'on fait bouillir dans du lait et ensuite dans de la cire mêlée à de l'huile de lin. Cette terre de pipe particulière, qui prend facilement des tons laiteux, jaunes et bruns, n'acquiert jamais de dureté, se raye au moindre contact et, employée dans la sculpture, ne présente à l'artiste d'autre difficulté que sa trop grande friabilité.

EGUIPPILLON. Goupillon, dit aussi Espergès et Aspergès.

(A) 1353. Pour un eaue bénoistier, avec l'espergès de cristal, assis sur trois piez d'argent dorez, pesant V marcs, V est. (Comptes royaux.)

(B) 1380. Un bénoistier, et l'éguippillon de cristal, garnis d'argent doré. (Inventaire de Charles V.)

(C) 1461.
A leurs chevets (des amans) de pleurs et lermes
Trestout fin plain ung bénoistier
Et ung petit brin d'esglantier,
En tout temps verd, pour goupillon,
Pourvu qu'ilz diront ung psaultier
Pour l'ame du pouvre Villon. (Fr. Villon, Gr. test.)

EMPRAINCTE. Épreuve en relief d'un moule en creux, produite, soit par le moulage, l'estampage, la pression à froid et à chaud sur matières molles, la frappe sur matières dures, et enfin la fonte. Tous ces procédés furent employés au moyen âge, et, dans chacun d'eux, la lettre mobile a son rôle. Quand on étudie le point de perfection où ils étaient parvenus, on s'étonne de l'avénement si lent de la découverte de l'impression et de l'imprimerie. On disait Empreinture pour le travail d'ornementation exécuté par le procédé du moulage.

(A) 1220. Lib. III, cap. LXXIV. De opere quod sigillis imprimitur. (Divers. artium Schedula.)

(B) 1260. Li séliers apèle chose empraintе, ou empastée, ou ieteteiché d'estain, quant aucuns fet euvre par molles, de quelque molles que ce soit, chose que li molles soit faiz et puis celle chose mollée atаché à colle seur l'arçon. (Liv. des Mestiers.)

(C) 1300. Seigneurs véez ci seel de quoy je usoy avant que je alasse Outremer, et voit on cler par ce seel que l'empreinte du seel brisée est semblable au seel entier. (Joinville.)

(D) — Quand fu un peu avant allé,
Je vy un verger long et lé,
Enclos d'un gros mur bastillé,
Pourtrait dehors et entaillé
De maintes riches empreintures. (Roman de la Rose.)

(E) 1399. Une emprainctе d'or et en chacun costé a une figure et pend à un peu de soye bleue. (Inventaire de Charles VI.)

(F) 1416. Une empraintе de plomb, où est le visage de François de Carare en un costé et en l'autre la marque de pade. (Invent. du duc de Berry.)

(G) — Un livre de Renart et plusieurs autres livres dedans, couvert de cuir vermeil, empraint à deux fermoers de cuivre, et est la couroye des diz fermoers de cuir vermeil tout plain, valent — l s. t.

H) — Un petit livre où sont les sept seaulmes — couvert de cuir rouge empraint, à deux fermoers d'argent dorez, esmaillez d'une couronne d'espines et a escript, dedans la dicte couronne, Jhus — lequel livre Christine de Pisan donna à MS. aux estraines, prisé — c sols t.

(I) 1461. A Jacob de Lictemont, paintre, pour avoir moulé et empreint le visage du dict feu seigneur, pour servir à l'entrée de Paris — xiiij liv., xvj s. (Compte des obsèques de Charles VII.)

ENCENSOIR. L'usage de l'encens, dans l'église catholique, date du temps où les chrétiens purent exercer leur culte sans crainte des persécutions, sans crainte aussi d'être confondus avec les païens, quoi qu'ils admissent quelques formes extérieures de leur culte. Sous Grégoire le Grand, on encensait généralement dans les églises, et de ce moment les artistes s'emparèrent de l'encensoir. Il semble qu'on eut, au XIIIe siècle par excellence, un sentiment élevé et vrai de l'art appliqué aux choses saintes, et les trois chapitres, que le moine Théophile consacre aux encensoirs, en sont la meilleure preuve.

(A) 1220. Lib. III, caput LIX, De Thuribulo ductili. Cap. LX, De Thuribulo fusili. Cap. LXI, De Catenis. (Div. artium Schedula.)

(B) — Acerras aureas et argenteas plurimas inter quas una erat de lapide integro onychino concavo, habens similitudinem vermis horribilis id est, bufonis. Concavitas ejus patebat in dorso, ubi et circulus argenteus cum litteris græcis ambiebat. In fronte hujus acerræ, quæ caput habebat simile vermi monstroso, erat lapis topazius, valde pretiosus. In oculis hujus acerræ argenteas et grues concavas tantæ magnitudinis cujus vivæ, quæ solebant poni juxta altare hinc et inde et dorso patebant impositisque carbonibus et thure vel thymiamate fumum per guttura et rostra emittebant. (Inventaire de l'église de Mayence. Chronicon Conradi, episc. ed. Urstitius.)

(C) 1295. Duo turribula argentea, exterius totaliter deaurata, cum opere gravato et levato, cum ecclesiis et turribus et sexdecem camp anellis argenteis apensis et cathenis albis argenteis, ponderis xj m. xx d. (Inventaire de Saint-Paul de Londres.)

(D) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 31.

(E) 1380. Un encensier à clochier, tout doré, pesant iiij marcs. (Inventaire de Charles V.)

— Deux encensiers d'argent dorez, à trois escucons, esmailliez des armes de Monsieur le Dalphin, pesant v marcs, iij onces.

(F) 1390. Un encensier d'or, à quatre cheminées et quatre lucarnes, pesant, à tout le fer, deux marcs, quatre onces, quinze esterlins. (Inventaire de Charles VI.)

ENCRIER. Voyez aussi *Escritoire.*

(A) 1380. Un encrier d'argent doré. (Invent. de Charles V.)

(B) 1416. Un ancrier longuet, de cuivre argenté, à plusieurs ouvrages de la façon de Damas, dedans lequel a un canivet, le manche de bois, uns cizeaulx d'argent doré esquelz a par dedans petiz ours et par dehors les armes de Monseigneur. — xx liv. t. (Invent. du duc de Berry.)

(C) 1528. A Pierre Rosset, libraire, demourant à Paris, pour deux estuicts faicts en façon d'ancriers, aussi de cuir doré, garnis chacun de deux boucles et de deux cornets à mectre ancre et pouldre et d'une raigle, le tout d'argent, d'un cadran d'yvoere garny d'argent, d'un petit poinson, d'un canyvet et d'un compas d'acier. (Comptes royaux.)

ENGIN. Adresse, intelligence, et, dans une autre acception, une machine et des outils; ce mot est dérivé de Ingenium.

(A) 1483. A un escollier du pays de Rennes pour lui aider à se tenir ès escolles à Paris pour le bon rapport fait au Duc de son engin. (Chambre des Comptes de Nantes.)

(B) 1530. A Frère André de Gennes, jacobin genevoys, faiseur d'engins — pour certains engins qu'il a faicts pour le service du Roy et iceulx mis et livrés en sa garde robe pour en faire son plaisir. (Comptes roy.)

ENLUMINÉ. Se dit de la peinture d'un manuscrit, et dans le sens de ce qui orne et fait briller. Les citations suivantes offrent ces diverses acceptions. Celle que j'ai extraite du purgatoire du Dante est un témoignage important en faveur de l'art français.

(A) 1250.
Ele fut Marie apelée
De touz biens est enluminée. (Roman du Saint Graal.)

(B) 1310*.
. . . . Non se' tu Oderisi
L'onor d'Agobbio e l'onor di quel arte
Ch' alluminare è chiamata in Parisi. (Dante. Purgatorio.)

(C) 1325.
Bien m'avez dame endoctriné
Tout le cueur ay enluminé. (Mét. d'Ovide. J. de Vitry.)

(D) 1345.
De haulte noblesse parée
De sens, d'onneur enluminée. (G. de Machault.)

ENSEIGNE. Je laisse de côté plusieurs acceptions de ce mot, je m'en tiens à celles qui rentrent dans mon cadre. Dans cette limite, c'était une plaque ou un médaillon qui marquait la livrée. (Voyez ce mot.) Le signe de reconnaissance qu'on imposa pendant des siècles aux filles publiques et aux Juifs fut aussi appelé une enseigne. La dévotion ou le caprice portait, en guise d'enseigne, une effigie sainte ou quelque signe soi-disant puissant contre des maladies, contre le mal de reins, par exemple. Les églises, les abbayes, les lieux de pèlerinage surtout, en frappaient et en vendaient en toutes matières et en quantité innombrable. L'enseigne se portait au chapeau. Nous en donnâmes la mode en Italie, lors de notre triomphante promenade conduite par Charles VIII. Ce bijou, porté ainsi en évidence, était bien fait pour servir de thèmes aux compositions gracieuses des orfévres; aussi sous la main habile des Caradosso et des Cellini, devinrent-elles plus tard des chefs-d'œuvre. (Voyez *Esmail.*) François Clouet a figuré saint François recevant les stigmates dans l'enseigne qu'il a peinte au chapeau de François II enfant. Après avoir servi aux hommes, jusqu'au milieu du XVIe siècle, elles ne furent plus portées que par les

femmes, et dans l'inventaire de Gabrielle d'Estrées, il y en a tout un chapitre. Trois d'entre elles sont estimées vingt-cinq mille écus.

(A) 1372. Et oultre nous plaist et voulons, que tous lesdiz juys et juyves demourans en nostre dit royaume portent leur enseigne acoustumée au dessus de la ceinture et en lieu plus apparent et sera ladicte enseigne du large du seel de nostre chastellet de Paris et qui sera trouvé sens enseigne, il paiera vint solz parisis d'amende à nous pour chascune fois, excepté tant seulement Manessier de Vezon, sa femme et ses enfans... ausquelx et chascun d'euls, nous avons fait grace, que il en soient quittes, frans et exemps. (Ordonnance royale.)

(B) 1380. Troys enseignes d'or qui ont esté faictes pour le mal des rains. (Invent. de Charles V.)

(C) 1389. Il est permis aux filles de joye de la ville de Thoulouse — de porter et vestir telles robes et chapperons comme elles vouldront — et entour lun de leurs bras une ensaigne ou différence d'un jaretier ou lisière de drap d'aultre couleur que la robe. (Ordon. de Charles VI.)

(D) 1397. Lors ledit Toustain eust sachié de sa bourse une ensaigne d'argent qui bien povoit valloir deux solz ou environ. — Quelle enseigne esce, elle est de Montfort ou du mont Saint Michiel? (Lettres de rémiss.)

(E) 1407. D'iceulx coffres ils emportèrent certaines mailles ou enseignes qui estoient du curé d'icelle église. (Idem.)

(E) 1425. A Jehan Martin, orfèvre, demourant à Boulongne, pour une enseigne ou ymage d'or faicte en la révérence de Nostre Dame de Boulongne pour MDS. trois dorées et xiii d'argent pour aucuns chevaliers et escuiers de la compaignie de MDS. (le duc de Bourgogne) derrenièrement qu'il y fu en pèlerinage. (Ducs de Bourgogne, 766.)

(F) 1455. Une chantepleure d'or à la devise de Madame (la duchesse d'Orléans) pour porter une plume sur le chappeau. (Ducs de Bourg., nº 6732.)

(G) — Pour une enseigne d'or de saincte Catherine pour madicte Dame. (Ducs de Bourgogne, nº 6737.)

(H) 1470. Comment les poursuivans baillent les escussons des armes des juges diseurs à tous ceulz qui en veullent prendre. (Tournois du roi René. Voyez la miniature, Bibl. nat.)

(I) 1534. Une enseigne d'or, pour mettre au bonnet, en laquelle y a une ystoire de relief avec ung grant dyament en table, servant d'une fontaine à la dite histoire. (Comptes royaux.)

(J) 1566. Ung image d'argent doré à mettre au chappeaul. (Inventaire du Château de Nevers.)

(K) 1580. Une médaille entournée de rubis et diamants, pour servir et mettre en enseigne en un chapeau ou en un bonnet. (Brantôme.)

(L) 1599. Une grande enseigne, faite en plume, toute de diamans, où y en a un grand à jour au milieu sur lequel est la peinture du Roy, le reste garny de diamans et y a un grand rubiz en cabochon et un autre en table, prisé sept mille escus. (Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

(M) — Une autre grand' enseigne où y a un grand diamant et plusieurs autres en différente grandeur, au dessus il y a une paix dans un charriot de triomphe et au bas trois grosses perles en poires plattes d'un costé, la dicte enseigne est tenue d'une chesne d'or et de diamant et y a un grand diamant au hault de la chesne et une petite perle en poire, prisé sept mille escus.

(N) — Une enseigne toute ronde, d'or, faite en façon de soleil, à laquelle y a une grosse pomme de diamant (en tout 58 diamants) prisée et estimée à la somme de xi mille escus.

(O) — Ma Cousine (madame de Guise) vous voyez comme je vous ayme, car je me suis paré pour l'amour de vous. Sire, luy répondit-elle en riant, je ne vois pas que vous ayez si grande parure. — Si ay dit le Roy (Henry IV), mais vous ne vous en avisez pas. Voila une enseigne,

qu'il montra à son chapeau, que j'ai gagnée à la bataille de Courtras, pour ma part du butin et victoire, cette qui est attachée je l'ay gagnée à la bataille d'Yvri.

(P) 1620. Du Cabinet de curiosités : J'ay mémoire, qu'il y a environ vingt ans, que l'on m'y montra une petite image de plomb représentant la Vierge, que l'on tenoit estre la mesme que Louis XI portoit ordinairement à son chapeau, de laquelle parle Philippe de Commines, au livre second de ses Mémoires, chapitre 8. Et de fait j'ay ouy dire à plusieurs anciens de ce lieu, qu'ils avoient appris que c'estoit la mesme : mais retournant voir ce cabinet depuis peu, ie ly ay cherché et ne l'ay pu trouver ; ce qui me fait croire que comme elle estoit petite environ la longueur d'un doigt, elle peut estre égarée : elle estoit alors attachée au veloux de ces armoires. (Le Père Daniel, Trésor des Merveilles de Fontainebleau.)

ENSEIGNE. Signalement. Aux mots Représentation et Envoustement, j'ai marqué, autant que faire se peut, dans ce cadre si restreint, les jalons des développements que prit peu à peu le besoin si naturel à l'homme, de la ressemblance. C'est dans le même but que je m'arrête un instant à ce mot.

(A) 1389. Icelles jeunes femmes monstrèrent auxdiz sergenz enseignes de la fizonomie et estat dudit Estienne, afin qu'ils le cognussent mieulx. (Lettres de rémission.)

(B) 1477. Pour ce que Gabriel le Fèvre, paintre, demourant à Evreux — a fait de son mestier la painture de cinq tableaux — en chacun desquelx tableaux est paint et pourtrait la stature et épitaffe de messire Jehan de Chaalon, prince d'Orange. — — — (Voyez la Renaissance à la cour de France, tome I, page 51.)

ENSEIGNE DE LIVRES. L'équivalent de seignaulx ou sinets, et on appliquait ce mot, dans le même sens, aux séparations des grains de chapelets.

(A) 1380. Pour vi sainctures et x aulnes de rubant blanc, pour faire enseignes ès livres. (Inventaire de Charles V.)

(B) 1393. Une pasternostre où il a six ensaignaux à façon de tabliers. (Invent. apud Du Cange.)

ENTABLEMENT. De *tabulatum*, plancher, dans le sens de soubassement. C'est ainsi qu'on l'entendait, au moyen âge. Aujourd'hui, pour les architectes, l'entablement est un membre de l'architecture qui se compose de trois parties : l'architrave, la frise et la corniche. Dans la citation suivante, on retrouve une image avec une base ornée, semblable à la Vierge n° 140 de la notice.

(A) 1405. Une image de Saint Pierre, d'argent doré, tenant en l'une de ses mains deux clefs blanches et en l'autre un livre, séant sur un entablement d'argent doré, esmaillé à l'entour de la vie de Saint Pierre. Pesant xiij marcs, iv onces. (Invent. de la Sainte Chapelle de Bourges, pub. par M. de Girardot.)

ENTAILLEUR. Ciseleur, orfévre graveur, et souvent aussi l'ymagier, le sculpteur, car entailleures était pris dans le sens de sculptures.

(A) 1379. Tassin Croiz, Hannequin Godefroy et Jehan Duflle, entailleurs d'ymages. (Lettres de rémission.)

(B) 1445. Environné de diverses et différentes habitations, par engins de souverains ouvriers ; enrichi de entailleures, paintures, armoiries et autres menneries plaisans à l'ueil. (Al. Chartier.)

(C) 1481. Jacques Hacq, poure homme, entailleur de ymages, demourant en nostre ville d'Amiens. (Lettres de rémission.)

ENVOUSTEMENT. Dérivé de *Vultus*, ou peut-être du vœu fait contre une personne. De là voulz, puis enveuter et envoustement, sortilége qui consistait à former une figure de cire suivant la ressemblance d'une personne, avec la persuasion qu'à la suite de certaines pratiques, on faisait souffrir à la personne elle-même toutes les atteintes portées à cette figure. L'antiquité a connu cette pratique superstitieuse, et on la retrouve encore vivante dans les populations du Nouveau-Monde. Au XIIIe siècle, elle surgit de nouveau au milieu du chaos des idées. En 1315, le procès de Marigny lui donna la plus triste célébrité et la mit en vogue. Il fut prouvé, comme on prouvait alors, que l'image du roy (Louis le Hutin) avait été transpercée de piqûres dont l'effet devait être de le faire mourir à petits coups, en même temps que l'image placée devant le feu se consumait à petit feu. L'envoûtement de Henry VI, en 1445, coûta la vie à trois personnes, et servit à faire emprisonner la duchesse de Glocester. Ces deux exemples suffisent; j'ajouterai que, jusqu'en plein XVIe siècle, l'envoûtement eut, sinon des victimes, au moins des adeptes. J'introduis ce mot dans mon Répertoire, parce que ces pratiques supposent une certaine recherche de la ressemblance, et qu'elles se firent jour à l'époque justement où naquit le portrait.

(A) 1319. Mandamus — quatenus, nisi vobis constiterit — legitime Johannam de Latigniaco in castelleto nostro Paris. carceri mancipatam, esse culpabilem seu vehementer suspectam de Vultibus cereis olim, ut dicitur, factis contra personam dilecti et fidelis Karoli, comitis Valesii, patrui nostri, præfatam Johannam a dicto carcere absque dilatione qualibet deliberetis. (Lettres de Philippe V.)

(B) 1382. Après ce avoit fait acheter, ladite Sauvarelle, un quarteron de cire, duquel elles firent un veu à la fourme d'un homme. (Lettres de rém.)

(C) — Icellui Pastant lui dist qu'il doubtoit qu'elle ne envoultast ou fist morir sa femme — et disoit l'en que laditte Morele l'avoit envoultée. (Lettres de rémission.)

(D) 1459. Pour laquelle accusation maistre Bernard Desplez fist informacion contre le suppliant; lequel en haine de ce fist une ymaige, au moyen de laquelle ledit Desplez peust estre si blessié et impotent, qu'il ne peust jamais escripre. (Idem.)

(E) 1540. Il nous fault faire de telles ymaiges de cire que ceulx-cy; et celles qui auront les bras pendans ce seront ceulx que nous ferons mourir et ceulx qui les ont eslevées seront ceulx dont vous vouldrez avoir la bonne grâce et amour. (Les Contes de la Reine de Navarre.)

ENVOUTÉS. Placés sous une voûte, sous une arcade, dans une niche. Le duc de Berry et sa femme, dans la citation suivante, sont représentés agenouillés sous la voûte de leur petit tabernacle.

(A) 1416. Une escuelle d'argent doré où il a plusieurs cristaulx garnis de reliques et cinq angelz envoutez, ou milieu esmaillé de nostre Seigneur et ses appostres faisans la cènne — XXX liv. t. (Invent. du duc de Berry.)

(B) — Un tabernacle d'or, appellé le joyau du mont Calvaire, à six pilliers d'or qui soustiennent une voulte auquel tabernacle a deux ymages l'un d'un duc et l'autre d'une duchesse (je passe toutes les pierreries) et pendent audit tabernacle deux petites fioles de cristal en l'une desquelles a du sang de Nostre Seigneur et en l'autre du lait de Nostre Dame, prins en la Sainte Chapelle du Palais de Paris — V mil VI cens XXV liv. t.

ESCAILLE. Le moyen âge aurait pu, tout aussi bien que l'antiquité, tirer des mers de l'Inde, la carapace de la grande tortue, la mer Rouge elle-même la fournit. Cependant je ne trouve pas

de preuves qu'il en ait été fait usage, et c'est seulement à partir du XVIe siècle, lorsque les Portugais rapportèrent à Lisbonne (1570), les vases et objets de toutes sortes, travaillés en écaille par les Indiens, que l'industrie européenne s'empara de cette jolie matière. Le XVIIe siècle excella, comme on sait, dans ses incrustations d'écaille.

(A) 1570. Vasa item elegantissima omnis generis ex conchis testitudinis Indiæ passim visuntur, sicut vitrum et gemmæ pellucidæ, quædam aurea, maculosa altera, fulva quædam in his præcipue estimatur nullo contagioso morbo corrumpi quempiam ex ferculis et potibus in eis sumptis, etiamsi a contagioso aliunde exerceantur, vulgo vasos de Tartagura. (Alfonsus Ciacon.)

(B) 1649. Il n'y a rien de plus poli et de plus droit que les cabinets d'escaille — Tortue. (Inventaire du Palais Mazarin. Mazarinade.)

ESCASSOTTE. Dérivé de *capsa*, comme cassette. Une petite boite, une navette.

(A) 1423. Une escassotte à mettre le sel à faire l'yaue benoite.
— Une èscassotte à mettre l'encens à l'autel.

ESCAUFAILE. Chaufferette à mains. Boule de métal dans laquelle on introduisait de la braise ardente, et dont se servaient à l'église les prêtres et les fidèles. Je cite le passage du livre de Voyage de Villars de Honnecourt; je donnerai, dans un autre travail, le dessin qu'il y joint. Il est peu probable que ces escaufailes aient été réservées aux évêques seuls, comme semble l'indiquer Villars de Honnecourt; les pommes à chauffer mains (Voyez ce mot), étaient, au dehors de l'église, d'un usage trop commun pour qu'on pût les interdire dans l'église.

(A) 1248*. Se vos voleis faire i escaufaile de mains, vos fereis ausi come une pume de keuvre de ij moitiés clozeice. Par dedans le pume de keuvre doit avoir vj ciercles de keuvre; cascuns des ciercles a ij toreillons et ens, en mi lieu, doit estre une paelete a ij toreillons. Li torillon doivent estre cangiet en tel manière que li paelete al fu demeurt adès droite; car li uns des toreillons porte l'autre; et se vous le faites à droit si comme li letre de vos devize et li portraiture, torner le poes quel part que vos voleis; ja li fus ne s'espandera. Cis engiens est bons à vesque. Hardiement puet estre à grant messe, car ja tant com il tiegne cest engiens entre ses mains, froides nes ara, tant com fus puist durer. En cest engieng n'a plus. (Villars de Honnecourt.)

(B) — Unum calefactorium argenti deauratum, cum nodis curiosis insculptis, ponderis unius unci. (Invent. de l'égl. d'Yorck. Du Cange.)

(C) — Item unum califactorium de cupro deaurato cum nodis insculptis, ponderans x uncias.

ESCHARBOUCLE. Ce nom vient de *carbunculus*, qui signifie charbon, et désignait, dans le sens de charbon ardent, le rubis; quant à la pierre connue aujourd'hui sous le nom d'Escarboucle, c'est un grenat aux nuances pourpres tirant sur le coquelicot. Ce fut, de tous temps, un terme de comparaison.

(A) 1250*. Quant il (Charlemagne) estoit couroucé, ses yeulx resplendissoient comme escharboucle (Chron. de St.-Denis.)

(B) 1349. Tous cilz qui vous ont veu, vous compèrent à l'escharboucles qui esclaircit les obscurs nuis. (Guil. de Machault à Agnès de Navarre.)

(C) 1498. Le roy estoit armé d'un harnois clair comme une escarboucle. (Entrée de Louis XII à Paris.)

(D) 1508. Quant à la restitution de l'escharboucle et monde d'or qu'avons pré-

sentement en nos mains pour gaige. (Testament de Marguerite d'Autriche.)

ESCARCELLE. Bourse. De *eschars*, économe, avare. Ce mot était employé dans le sens de bourse de réserve et de coffre-fort, plutôt que de bourse usuelle; aussi l'escarcelle me semble-t-elle convenir à la recette, l'aumosnière à la dépense. Les pèlerins portaient l'escarcelle qui contenait tout leur avoir, et bien plutôt ce qu'ils recevaient que ce qu'ils donnaient. (Voyez *Escharpe*.)

(A) 1180*. Escusés ne vos porés mie
Car il vera vo felaunie
De convoitise et d'avarisce
Et d'escarseté, ce let vice. (Renart le nouvel.)

(B) 1297. Item une coupe d'or haute et de ample ouvrage sans pières, poise cinq marcs. Escarsément prisié le march, dix lib. (Invent. d'Edouard I.)

(C) 1333. Pro una scarcella de seta quando ivit dominus Romam, Taren. v, gr. x. (Comptes de Humbert II.)

(D) 1383. Eschars prince n'ira ja honneur conquestant. (Chron. de Bertrand Dugnesclin.)

(E) 1566. Larron habillé semblablement en gentilhomme, fouillant en la gibecière, ou grande escarcelle du feu Cardinal de Lorraine. (Apol. pour Hérodote.)

(F) 1600. S'accomode entièrement en forme de courrier — à son costé droit pend un cornet et au gauche a une escarcelle ou faulconnière. (Merlin Cocaie, trad. fr.)

ESCHARPE. Bande d'étoffe portée en baudrier, qui était devenue, au moyen âge, par les broderies d'or et les pierres précieuses qu'on y attachait, un joyau et un objet de prix. Aussi disait-on une écharpe d'or dans le même sens qu'une ceinture d'or. Comme l'escarcelle du pèlerin était suspendue à l'écharpe qu'on lui passait sur l'épaule, en même temps qu'on lui mettait le bourdon à la main, on a souvent confondu ensemble cette bourse et cette écharpe. Les citations suivantes montrent cette confusion et donnent le moyen d'établir une distinction.

(A) 1160*. Le chapel prent, l'escharpe et le deublier
Et le bordon qui ni volt pas laissier. (Rom. d'Aubery.)

(B) 1190*. Ont entre eux tous sur leurs atours,
Et les grans gens et les menues,
Escherpettes blanches cousues. (Guillaume Guiart.)

(C) — Li rois en icel tems s'apreste,
Si come Dieu l'en avisa,
De là aler où promis a,
Aultrement cuideroit mesprendre,
L'escherpe et le bourdon va prendre
A Saint Denis dedans l'église,
Puis a l'oriflambe requise
Que l'abbés de léans li baille. (Idem.)

(D) 1263. Si comme fait uns pélerins qui n'est pas chargiés, qui n'a que son bourdon et s'escharpe. (Statuts de l'Hôtel-Dieu le Comte de Troyes.)

(E) 1309. Et quant je voulu partir et me mettre à la voye, je envoié quérir l'abbé de Cheminon, qui pour lors estoit tenu le plus preudomme, qui fust en toute l'ordre blanche, pour me reconcillier à lui. Et me bailla et ceignit mon escherpe et me mist mon bourdon en la main. (Joinville.)

(F) 1363. L'escharpe Monseigneur que il ot quant il vint à Paris après la mort du prevost des marchands et de ses compagnons de Paris, traitres. (Invent. du duc de Normandie.)

(G) 1383*. A loi de pélerin, de cors et de façon,
L'escharpe avoit au col, en la main le bourdon.
(Chron. rimée de B. Duguesclin.)

(H) — Cassidile, escherpe ou sachet fait de roiz. (Joannes de Janua.)

(I) 1411. Charles — Roy de France — comme ja pieça nous eussions fait emprunter de nostre amé Guillaume Sanguin la somme de cinq mille francs pour laquelle somme nous lui eussions fait bailler, — par manière de gaige, une escharpe d'or pesant dix sept marcs ou environ, — savoir faisons — donné à Paris le viii mai. (Mandement. Ducs de Bourgogne, tome V.)

(J) 1413. Johannes de Pulligny, dictus Chappellain, scutifer ordinatus custos ..... coffrorum in quibus ponuntur, seu poni consueverunt, escharpiæ, colleria, monilia seu fermalia et alia jocalia pro corpore regis. (Comptes royaux.)

(K) 1416. Une escharpe de cuir noir, garnie d'or à l'environ, pendant à un tissu de soye noire, garnie d'or en manière d'une chaynne — xl liv. t. (Inventaire du duc de Berry.)

(L) 1467. Une escharpe d'or, garnye de pluseurs fusilz d'or et est ladicte escharpe en deux pièces où il y a pluseurs cloichettes en manière de hobelons et garnye, les deux pièces, chascune d'un saphir et l'autre garnye de six petis balays ensemble deux brochectes, garnye chascun d'un hobelon et pluseurs feullaiges et tronches servans à la dicte escharpe, pesant tout ensemble, parmy la garniture de soye, de toille et de cire : xxv m. d'or. (Ducs de Bourgogne, 3127.)

(M) 1494. Deux escharpes d'or, larges, faictes en manière de chevrons tenans l'un à l'autre à charnières. (Comptes royaux.)

ESCHEQUIER. La table du jeu des échecs divisée en carreaux. Il y en avait de toutes sortes de matières et des plus précieuses. J'aurais pu faire d'innombrables citations, car ce jeu, et celui des tables, occupa une grande place dans les distractions de nos pères. Quant à la juridiction normande, la cour féodale des ducs de Normandie, dite de l'Echiquier, il est inutile d'en faire mention, puisqu'il est bien connu qu'elle s'appelait ainsi, dès le xie siècle, parce que ses membres étaient assis autour d'une table couverte d'un cuir ou d'un drap de bureau à raies et dessins partagés en échiquier. Transportée avec la conquête en Angleterre, cette cour, ou, du moins, son nom s'y est maintenu.

(A) 1170*. A un schachier d'or et d'argent
Jue o suen chevalier. (Roman de la Guerre de Troyes.)

(B) 1180*. Li eschequier est tel, onques miendre ne fu :
Les lices sont d'or fin, à trifoire fondu,
Li paon d'esmeraudes, vertes com pré herbu,
Li autres de rubis, vermaus com ardant fu,
Roy, fierce, chevalier, auffin roc et cornu
Furent fet de saphir et si ot or molu ;
Li autre de topace, o toute lor vertu :
Moult sont bel à véoir drécié et espandu.
(Description poétique tirée du Roman d'Alexandre.)

(C) 1233. Pro scacis eburneis datis per regem. xl s. (Comptes royaux.)

(D) 1300. Entre les autres joiaus que il (le Vieux de la montagne) envoia au roy (S. Louis), li envoi — jeuz de tables et de eschez, et toutes ces choses estoient fleuretées de ambre et estoient l'ambre lié sur le cristal à beles vignètes de bon or fin. (Joinville. On a prétendu, sans aucun fondement, que cet échiquier se trouvait dans la collection Dusommerard.)

(E) 1316. Item j eschequier de jaspre et de cassydoine, à toute la mesnie, l'une

de jaspre et l'autre de cristal, et touz garniz et bordez d'argent et de pierres, ou pris de vc livres.

(F) 1328. Un eschiquier à eschas d'ivoire et d'ibernus, — xl s. (Inventaire de la royne Clémence.)

(G) 1345.
Et la n'ot il celui ne celle,
Qui se vosist esbanoier,
Dancier, chanter, ou festoier
De tables, d'eschas, de parsons. (Guill. de Machault.)

(H) 1353. Un eschequier de bateure et de cristal, à perles dedens, garny des jeux de cristal et de marbre vermeil. (Comptes royaux.)

(I) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 330, 358.

(J) — A Jehan Petrot, qui apporta au Roy j instrument, appellé l'eschequier, qu'il avoit fait, le roy d'Angleterre avoit donné au Roy et li envoioit par le dit Jehan, par don a li fait, — vj liv. xiij s. (Comptes royaux.)

(K) 1372. Un eschiquier de jaspe et de cristail, garny du jeu de mesme. (Test. de la royne Jehanne d'Évreux.)

(L) 1412. Un eschiquier de jaspre et de cristal fait aux armes de feu pape Grégoire, et est, par dehors, de cipprès et y a un marrellier de marqueteure, et est garni d'eschez de mesme, tout en un estui. (Comptes roy.)

(M) 1416. Un grant tableau de cyprès, ouquel est l'eschiquier, sur les bours duquel est escript *le temps vendra* et est dedans un grant escrin de bois, prisé — xviij liv. t. (Inventaire du duc de Berry.)

(N) — Un jeu de gros eschaz et tables d'yvoire, bien anciens, que Messire Gauthier de Passac donna à Monseigneur, prisés xx liv. t.

(O) — Un autre jeu de gros eschaz cliquetans, — prisé iiij liv. t.

(P) 1467. Ung bel eschicquier d'ivoire et de l'autre cousté ung tablier et est en un estuy. (Ducs de Bourgogne, 3265.)

(Q) — Ung petit tablier et ung eschequier d'ivoire, garny d'ivoire et de tables en une bourse. (Ducs de Bourgogne, 3253.)

(R) — Ung eschicquier d'ivoire noir et blanc. (Ducs de Bourgogne, 3264.)

(S) 1496. A ung nommé Lucas, faiseur d'eschicquiers, pour ses peines et sallaires d'avoir rabillé et mis à poinct deux eschiquiers de la Royne. (Comptes royaux.)

(T) 1524. Ung escequier d'argent, carré, le bors doré, bien ouvré, avec les armes de Savoie ès quatre coins et xxxij petiz personnaiges d'argent servant d'eschaiz audit tableau. (Inventaire de Marguerite d'Autriche.)

ESCHEQUIER (A). Dessiné en carreaux réguliers comme le sont les divisions de l'échiquier.

(A) 1160. Due sunt dalmatice samiti laborati ad scaccenos. (Inventaire des meubles de l'église d'Afrika.)

(B) —
Et puis l'ont couvert
D'un riche drap de soie vert
Ouvré d'ivuire à eschéquier. (Perceval.)

(C) 1180*.
Sor son haubert ot connissance
De ij coulors de pailes ciers
Et entalliés par eskiekiers. (Le siége de Thèbes.)

(D) 1250*.
On li amaine un aufferrant coursier
Et fu couvers d'un blanc diaspre chier
Menuement ouvré à esquiekier.
(Roman d'Anseis de Carthage.)

(E) 1327. j orillier de bleu samit armoié de i geu des esches. (Ducs de Bourgogne, 5315.)

ESCLISSOUERE. Sorte de pompe à injecter qui servait en fauconnerie. Étienne Binet, en 1600, employait encore ce mot, qui est dérivé de ***clidare***, ***glinser***, ***esclincer***, c'est-à-dire ***glisser***.

(A) 1420. Une esclissouère d'argent doré, à getter eaue, poinssonnée dessus, pesant iij onces, xviij est. (Ducs de Bourgogne, 4245.)

(B) 1600. Esclisser de l'eau au visage de l'oiseau. (Etienne Binet, Merveilles de la nature.)

ESCONCE. Du latin *abscondere*. Bougeoir couvert et garanti du vent, muni d'un manche qu'on tenait à la main, distinct en cela de la lanterne qu'on portait suspendue par une chaîne La cuiller et la palette, sur lesquelles on mettait des bougies, différaient de l'esconce, par cela seul que la lumière restait en liberté. Villars de Honnecourt nous a conservé, dans un de ses dessins, l'une des formes de l'esconce, disposée de manière à porter des chandelles allumées sans craindre de les voir s'éteindre. (Voy. *Bougeoir et Palette.*)

(A) 1080. Hæc sunt instrumenta clericis necessaria — absconsa et laterna. (Joh. de Gallandia.)

(B) 1185. Tant dura la bataille que soleus fust escous. (Ch. d'Antioche.)

(C) 1248. Vesci une esconce qui bone est à mones por lor candelles porter argans. Faire le poez se vous savez torner. (Villars de Honnecourt.)

(D) 1298. Duæ sconsæ et una lucerna debilis. (Invent. de S.-Paul de Londres.)

(E) 1363. Une esconce d'argent, esmaillée au long aux armes du Roy, aux armes de Monseigneur et aux armes de Messeigneurs ses frères. (Inventaire du duc de Normandie.)

(F) — Item une autre esconce couverte de cuir et garnie d'argent.

(G) 1376. Une esconce d'argent, dorée, hachiée. (Invent. de la Sainte Chapelle.)

(H) 1380. Une esconse d'or, dont le fil de dessoubz est taillé de fleurs de lys, non pesé pour ce que la teneure est de boys. (Invent. de Charles V.)

(I) — Un aigle d'argent, surquoy est un chandelier à esconse, pesant iiij marcs, vii onces.

(J) — Deux petites esconses d'argent, à deux manches de bois, l'une pesant j marc, une once et demie.

(K) — Une ancienne esconse d'argent blanc, carrée, qui se clost et euvre et sont les armes Monsr. le Dalphin en l'esmail, pesant ij marcs, iij onces.

(L) 1391. A Henry des Grez, pignier, pour une esconse, par manière de cuiller d'yvoire blanc, acheté de lui et délivré à Guillaume Arode, orfèvre, demourant à Paris, pour refaire et mettre la garnison d'argent doré d'une autre cuiller de ciprès à mettre et tenir la chandelle devant la Royne, quant elle dit ses heures. (Comptes royaux.)

(M) 1396. Pour un estuy de cuir boully, poinsonné et armoyé aux armes de France pour mettre et porter une esconse d'ivoire, garnie d'or, pour tenir la chandelle devant le Roy à dire ses heures. (Comptes royaux.)

(N) 1451. Lesquelz compaignons alumèrent la chandeille et la mirent dedens une esconce ou lanterne. (Lettres de rémission.)

(O) 1467. Deux esconses, en manière de lanternes d'argent, et poysent y compris le bois, v marcs, vii onces. (Ducs de Bourgogne, 2488.)

ESCOT. Arbre noueux, branche noueuse; de là ces *bastons escottés* qui figurent, dans les bordures des manuscrits, des troncs ébranchés et des branches dont les rameaux coupés forment des saillies régulières entre les torsades de feuillages qui s'enroulent autour d'elles. On dit encore en Normandie un escot pour une allée d'arbres. Je laisse de côté les autres acceptions bien connues du même mot, m'en tenant à l'emploi de l'escot dans l'orfévrerie et l'ornementation. On voit, dans l'inventaire du duc de Berry, un baston de rout fait en manière de tronc de chou. C'était encore une espèce de baston escotté.

(A) 1360. Vous etes de droit escot et génération de St. Edouard qui fut Roy d'Angleterre. (Froissart.)

(B) 1416. Une cuiller de pierre serpentine, garnie d'un manche d'argent doré fait en manière d'escoz et au bout a un petit ours tenant un petit saphir — lx s. t. (Invent. du duc de Berry.)

(C) 1445. Un escot d'or, garny d'un ruby, un dyamant et une grosse perle et autres pierrefies. (Chambre des Comptes de Nantes. Document cité par D. Lobineau.)

(D) — Deux roses d'or esmaillées, l'une d'azur et l'autre de blanc, assises sur deux escots d'or, garnies chacune d'un rubis, un dyamant et une perle.

(E) 1454. Pour ung plumail — et par le pié en façon d'escot, à plusieurs racines. (Comptes royaux.)

(F) 1520*. Deux escocqs qui estoient de trop petite grosseur pour arbres de limites. (Archives de Péronne. Cité par M. de la Fons.)

(G) — Ung escocq d'espine blanche vive.

(H) — Ung gros escocq de faon (hêtre).

ESCRAN A FEU. Dans la première des citations suivantes cet écran devait être fait en bois et sculpté.

(A) 1365. Thibaut le Roulier, pour un banc de taille, trois francs et pour quatre fourmes, quatre escrans à feus, quatre francs, en sept francs d'or, valent Cxii s. p. (Comptes des Batimens royaux.)

(B) 1382. A Noel, l'escrannier, demourant à Paris, pour deux petits escrans d'osier achetez de lui pour la chambre du Roy — xii s. p. A lui pour j grant escran d'osier, pour la chambre du Roy — xii s. (Comptes roy.)

ESCRIN et **ESCRINET.** Écrin, dérivé de *scrinium.* Nous avons réservé le mot écrin pour les petits coffrets qui renferment des joyaux. Au moyen âge, ce terme s'appliquait aux coffres grands et petits, destinés à renfermer toutes choses, depuis les épices jusqu'au cadavre, depuis les confitures jusqu'aux reliques. On trouvera, dans mes Extraits, des boites pour contenir une seule bague, et c'est bien là notre petit écrin, seulement c'est un joyau lui-même; il est en or émaillé.

(A) 1160*. Si ay tous plains de fins besans
Deux grans escrins assez pesans.
(Le Roman d'Athis et de Prophelias.)

(B) 1170*. Un escrin d'or prist Medea
Voiant Jason le defferma. (Roman de la Guerre de Troyes.)

(C) 1250*. La Damoyselle print ung escrin fort beau et fort riche et le mist devant elle sur son pallefroy. (Lancelot du Lac.)

(D) 1250. Hildoins, li abbés de S. Denys en France (année 826) envoia lors de ses moines à Rome à l'apostole Estienne et li requist le cors S. Sébastien le martyr et li apostoles qui vit sa dévotion, li octroia sa requeste et li envoia par ces messages le cors S. Sébastien en un escrin portanz. (Historiens de la France, tome VI.)

(E) 1253. Le corps fu embasmé et envelopé et mis en un escrin bien et gentement. (Chroniques de Saint-Denis.)

(F) 1328. Un escrin d'argent, esmallié, prisé xx liv. (Inventaire de la royne Clémence.)

(G) — Un petit escrin d'argent, doré, esmaillié des armes de France et de Angleterre et de Hongrie, prisié viij lib.

(H) — Un escrin d'ivoire, garni d'argent, une boueste d'ivoire dedens et ij vaisselles d'argent dedens, vendu xij s. p. à Pierres de Neele.

(I) — Un escrinet d'ivoire garni d'argent à i pou de fretin dedens, xl s. p.

(J) 1353. A Guillaume Bernier, paintre, pour i escrin, pour l'atour de ma dicte dame, à li paiez — xl liv. par. (Comptes royaux.)

(K) 1359. vi escrins pour mettre les confitures — iv sols. (Comtes royaux.)

(L) 1360. Invent. du Duc d'Anjou, 162.

(M) — Je lesse aux ordres mandians
Mon grant escrin, où il n'a rien. (Eust. Deschamps.)

(N) 1363. Un escrinet blanc à mettre espices, aneaux d'or et autres menues choses, tout en une malle de cerf mis dedans un coffre. (Inventaire du Duc de Normandie.)

(O) 1372. Un escrinet d'or qui pendoit au feste, en costier de Madame, et y a plusieurs reliques et y a sur le couvercle petit rubis d'Alexandrie et petit esmeraude et perles. (Test. de la royne Jehanne d'Evreux.)

(P) 1375. Les aournemens des autelz doivent estre ferretés, escrins à reliques et noblesvesseaux et ymages tenans reliques. (Jehan Goulain, trad. du Rationale de Durand.)

(Q) 1380. Livres estans en la grand chambre du Roy en un escrin assis sur ij crampons et est à ij couvescles. (Il contenait quinze gros volumes dans un de ses compartiments, et seize dans l'autre.) (Inventaire de Charles V.)

(R) 1399. Un reliquaire d'or, en façon d'un escrynet carré et a un cristal carré au milieu et est esmaillé de France entour, pesant trois onces. (Invent. de Charles VI.)

(S) — Un petit escrinet d'argent, esmaillé de la vie de Jésus Christ, plain de reliques.

(T) — Un petit escrinet de cuir longuet, ferré de laton, plain de reliques.

(U) — Une très petite boiste d'or, à mettre un annel, esmaillée de France, pesant dix sept esterlins.

(V) — Une petite boitelette d'argent blanc pour mettre un annel.

(X) 1455 Ceulx qui faisoient sa sépulture ont trouvé ung petit escrinet d'yvoire auquel avoit ung brevest qui disoit. (Ant. de la Salle.)

ESCRITOIRE et aussi Escriptouère. On en faisait en toutes matières, on les portait suspendus en bandoulière ou fixés dans la ceinture. Employé dans l'acception qu'il a conservée, l'écritoire contenait, au moyen âge comme de nos jours, beaucoup de choses étrangères à l'écriture; enfin on appelait escriptouère la salle et le cabinet où se tenaient les copistes, où un homme d'étude travaillait; on alla même jusqu'à dire des gens d'escriptoire, dans le sens de gens de plume.

(A) 1380. Une escritoire d'or, à façon d'une gayne à barbier, et est hachiée par dehors aux armes d'Estampes et a dedans une penne à escripre, un greffe, un compas, unes cizalles, un coutel, unes furgettes tout d'or et pendent, avec un cornet à enque (encre) d'or, à un laz d'or, pesant ij marcs, iiij onces, ij esterlins. (Inventaire de Charles V.)

(B) — Un autre escritoire d'or esmaillié d'azur à vignettes tuerses.

(C) 1351. Messire Lambart, chappellain de nos joines seigneurs, pour deniers à lui paiez par le Trésor pour achepter livres, escriptouers et autres choses pour aprendre à nosdiz seigneurs. (Comptes royaux).

(D) 1403. Un de nos sergens vint adjourner le boucher à comparoir par devant nostre viconte de Monstiervillier, ou son lieutenant, à son escriptoire. (Lettres de rémission.)

(E) 1416. Une escriptoire plate, d'argent, dorée, par dehors poinçonnée et dedans a un canivet dont le manche est d'argent esmaillé, une petites moettes d'argent esmaillé, uns cizeaulx d'argent, une petites balances d'argent, une plume et un petit poix avecques une boeste où sont les poix à poiser et un fuzil (Voyez *Foisil.*) garny d'argent, pesant tout ensemble iiij marcs, vii onces. (Invent. du duc de Berry.)

(F 1427. Sept escriptoires dorées et ouvrées aux armes de MS. le Duc (de Bourgogne) bien richement estoffées de las et mouchons d'or de Chyppre et

de soye, garnie chacune escriptoire de bourse, cornet, et canivet à manche d'argent dorez, esmaillez aux susdites armes, si comme il appartient et est acoustumé en la Chambre des Comptes. (Ducs de Bourgogne, 867.)

(G) 1455. Pour une escriptoire de corne, ij sols, vi den. (Ducs de Bourg., nº 6762.)

(H) 1498. En ceste esté fut que je fis ouvrer en ma maison et fis faire mon escriptoire et xoindre ma chambre. (Philippe de Vigneulles.)

(I) 1535. Troys escritoires de plumes fines, dont les manches sont d'argent doré deux desquels sont semez de pierres fines et a, chacun d'iceulx, ung mirouer de cristal. (Comptes royaux.)

ESCUELLES. L'équivalent de nos assiettes. Leur forme variait par l'évasement seulement. Elles étaient plus ou moins grandes, plus ou moins profondes, il y en avait exceptionnellement à oreillons, sortes d'anses. Dans les inventaires, les écuelles figurent en grand nombre, et cependant je suis porté à croire qu'on mangeait le plus souvent deux dans la même écuelle, je reconnais toutefois que, dans les descriptions des poëtes qui ont rapport à cet usage, plus d'une a pu naître sous l'influence de leurs idées galantes. Il y avait aussi des escuelles à saigner, qui servaient les jours de saignée, et des escuelles à aumosne. Pour l'explication de ce dernier terme, voyez *Pot à aumosne.*

(A) 1160*. Si me fist dès lors jusques icy, manger avec les varletz de la maison et pour ce commencay ores à plourer quand je vous vy manger avecques moy, car grand temps a que le chevalier ne mangea en mon escuelle. (Lancelot du Lac.)

(B) 1250*.
Trestot de lez li, coste à coste,
Lo fet séoir la damoisele
Et mengier à une escuèle. (Fabliaux.)

(C) 1300. Une femme vieille qui traversoit parmi la rue et portoit en sa main destre une escuelle pleinne de feu et en la senestre une phiolle pleine d'yaue. (Joinville.)

(D) 1360. Invent. du duc d'Anjou, 247 à 252, 703 à 734. Escuelle à saingner, 44.

(E) 1372. Une grande escuelle à aumosne. (Invent. de Richard Picque, Archevesque de Rheims.)

(F) 1380. Une xiie d'escuelles d'argent, dorées, de la façon des plats qui furent donnés à la royne Jeanne de Bourbon à Orliens. (C'est-à-dire dorées ou goderonnées de la même manière.) (Invent. de Charles V.)

(G) 1420. xix xiines et iiij escuelles d'argent blanc, armoyez sur les bors aux armes de MDS., pesans iijc iiijxxix marcs. (Ducs de Bourg., 4199.)

(H) 1423. A Guillin le Noir, orfèvre, pour quatre escuelles pour saignier MS. (Ducs de Bourgogne, 678.)

(I) 1460. Il y eust jusques à huyt cent chevaliers séans à table et si n'y eust celuy qui n'eust une dame et une pucelle à son costé, ou à son escuelle. (Perceforest.)

(J) 1536. Une vieille escuielle parfonde, à deux oreilles d'argent doré, servant à humer bouillon, avecq sa cuyellière de mesme. (Inv. de Ch.-Quint.)

ESCUMOIRE. Écumoire.

(A) 1599. Trois escumoires, en friquetz, de cuivre, prisées ensemble xv s. (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)

ESCUSSON. On mettait des écussons en tous lieux, et particulièrement des écussons armoriés; ils étaient brodés et tissus dans les étoffes, dessinés et peints sur parchemin, gravés et émaillés sur or et sur argent. On les portait sur les vêtements, sur les chapeaux comme des enseignes (voyez ce mot); on les répandait sur

les statues de métal des tombeaux ou sur les parois du monument; on les ajoutait aux pièces d'orfévrerie, aux bijoux, à l'argenterie. Où ne les mettait-on pas?

(A) 1399. Un escusson d'or, esmaillé de Nostre Dame et saint Denis, pendant à une chaisne d'argent, pesant ensemble un marc, v esterlins. (Invent. de Charles VI)

(B) 1445. Un escusson de dyamant assis en un annel d'or esmaillé. (Chambre des Comptes de Nantes.)

(C) 1450. Icy après est pourtraicte la façon et manière — comment les poursuivans baillent les escussons des armes desdits juges à touts ceulx qui en veulent prandre. (Le livre des tournois du roy René. On voit sur la miniature que ces écussons se portaient au chapeau comme les enseignes.)

ESGUILLETTES. Aiguillette, se dit des lanières qu'on noue et qui remplacent les fermoirs et les boucles. (Voyez *Bloucques* et *Aguilletes.*) On appelait aussi de ce nom les cordons de soie que l'on passait dans ses dents pour les nettoyer.

(A) 1440. Les Prophécies de Joachim — fermans à quatre esguillettes. (Ducs de Bourgogne, nº 6598.)

(B) 1455. Pour la ferreure de deux latz de soye, en façon d'esguillectes, à nettoier deps, l'un pour Monseigneur, l'autre pour Madame (le duc et la duchesse d'Orléans.) — (Ducs de Bourgogne, nº 6740.)

ESIMOUERE, sorte de gaufrier. (Voyez *Oublies.*)

(A) 1379. Item unum ferrum, vocatum gauffre. (Invent. Apud Du Cange.)

(B) 1382. A Benoist Batmet, oublier du Roy, pour un bacin d'arain et une esimouère à fromage, achetée par lui à faire gauffes. xvi s. p. (Comp. roy.)

(C) 1433. Un fer à waufres. (Compte de la maison des Ladres.)

ESMAIL. Pour sa composition, son histoire, son rôle dans l'histoire des arts et ses monuments, voyez la première partie de cette notice.

ESMAIL. Enseigne (voyez ce mot). Ainsi appelé par métonymie, parce que les enseignes étaient, pour la plupart, faites en or et en argent recouverts d'émail.

(A) 1403. Inventoire des biens meubles de Jehan Darmes, escuier. — Une haquenée, — ungs émaulx, ungs esperons. (Ducs de Bourgogne, vol. V.)

(B) 1427. A Guillaume Caillet, menestrel de MDS. (le duc de Bourgogne), que icellui seigneur lui a donné pour avoir un petit esmail à ses armes, — xj liv. x s. (Ducs de Bourgogne, 859.)

(C) — A Saint-Pol, le herault, pour don, pour avoir ung esmail aux armes de Monseigneur, xij livres. (Ducs de Bourgogne, 4909.)

(D) 1445. A S. Aubin, nouveau poursuivant, pour lui aider à faire un esmail des armes du Duc (de Bretagne). (Chambre des Comptes de Nantes.)

(E) 1455. A Jehan Lessayeur, orféyre, pour un esmail d'argent, esmaillé et doré, fait à la devise de Madame (la duchesse d'Orléans), pour son tabourin, pesant trois gros, un denier d'argent, viij s., iiij d. pour la façon et doreure x s.

(F) — Ils ont ung vieil menestrier, ou trompète, qui porte un vieil esmail et lui donnent une de leurs vieilles robbes. (Ant. de la Salle.)

(G) 1474. En l'office d'Escuyrie doivent estre dessoubs l'escuyer tous ceux qui portent esmail du Prince, ou enseigne armoyé. (Olivier de la Marche, Estat de la maison du duc de Bourgogne.)

(H) 1486. Aux chevaucheurs d'escurie pour un esmail aux armes du Duc (de Bretagne). (Chambre des Comptes de Nantes.)

ESMAIL (ouvrage d'). On appliqua, très à tort, au XVIᵉ siècle, cette expression à la faïence émaillée. Il faut avoir soin, comme je

l'ai dit (dans la première partie, page 19, note 2), de la réserver pour l'émail mis en fusion sur le métal. Dans l'inventaire, description et appréciation des bagues, pierreries, vaisselle d'or et d'argent et aultres choses précieuses qui ont été trouvées au cabinet du ch steau et maison de Nevers, — durant le huitième jour d'apvril et autres ensuivant mil v^c lxvi, on décrit un vase d'argent doré d'émail de Limoges, mais c'est évidemment mis là pour émaillé dans le genre de Limoges; voici un autre et le seul article qui pourrait revenir à Limoges: *Deux petitz vases d'émal gris et viollet garniz d'argent doré.* Dans un autre inventaire des meubles que se réservait dans la succession mademoiselle Marie de Clèves, marquise d'Isle, inventaire rédigé au mois de septembre de la même année, on trouve les deux articles qui suivent, non pas parmi les ustensiles de cuisine, mais avec les *paintures et les couppes de verre bleu* : *Quatre petits plats d'esmail blanc ; — Deux tasses persées à jour d'esmail blanc.* Je les cite ici, puisqu'il est question d'émail, mais je me réserve de reprendre et de discuter ces deux articles, en décrivant, dans la notice des faïences émaillées, la faïence dite de Henri II.

(A) 1535. Ouvrages d'esmail. A M. Jhierosme de la Robie, esmailleur et sculpteur florentin, pour avoir fait un grand rond de terre cuitte et émaillée sur le portail et entrée du chateau de Fontainebleau. (La Renaissance des Arts à la cour de France, I, 395.)

ESMAIL (fait d'). C'est-à-dire émaillé.

(A) 1599. Un petit rocher fait d'esmail, sur lequel y a un oyseau qui a un rubis dessus son dos, lequel rocher les diz orfèvres ont dit estre, les feuillets d'argent et les chattons d'or, et y a plusieurs esmeraudes, avec son estuy de velours bleu doublé de satin rouge, prisé xl escus. (Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

ESMAIL AGUIX, aigus de forme allongée, et aussi esmaulx pointus, peut-être des émaux d'applique.

(A) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 374, 378.

(B) 1363. Une aiguière ronde dorée et esmaillée d'aymaulx aguix, qui poise deux marcs, vij onces et demie. (Inventaire du duc de Normandie.)

ESMAIL ALLEMAND. Je me refère à ce que j'ai dit dans ma notice, page 41, de la part que l'Allemagne doit avoir eue dans la fabrication des émaux en taille d'épargne. Les citations suivantes sont loin de former un corps de preuves, mais elles peuvent être considérées comme une porte ouverte aux renseignements qui me manquent encore.

(A) 1372. Un hanap de cristail, à pié d'argent et à esmaux d'Allemaigne, pesant iij marcs et xv esterlins, prisié xxv francs. (Compte du test. de la royne Jehanne d'Évreux.)

(B) 1380. Un fermail d'or, escrit en allemant d'un costé et deux petits lyonceaux esmailliez de l'autre. (Inventaire de Charles V.)

(C) 1560. Deux petits cors d'Allemaigne, garniz d'argent doré, esmaillés de plusieurs couleurs. (Inventaire du château de Fontainebleau.)

ESMAIL ANCIEN. Les rédacteurs des deux inventaires royaux, d'où je tire les quatre citations suivantes, ne voyaient briller autour d'eux que des émaux translucides, ils durent donc appeler anciens, parce qu'ils étaient passés de mode, les bijoux d'or et d'argent émaillés par le procédé de la taille d'épargne.

(A) 1363. Deux croix, dont l'une fut au roy Philippes de Valois, à j grand balay ou milieu et viij petits et viij saphirs petits et esmeraudes et l'autre à un camahieu d'une teste ou milieu, à perles d'Escoce et à émaux anciens. (Inventaire du duc de Normandie.)

(B) 1380. Une ancienne vieille croix d'or à six camahieux et à une pièce d'argent doré, garnie de balais, d'esmeraudes, de perles d'Escosse et de rubis d'Alexandre, et y a iiij esmaulx sur les florons, de divers ymages, de vieil esmail. (Inventaire de Charles V.)

(C) — Un hanap, en forme d'un petit bacin d'or, qui fut Monsr St Louis, qui est d'anciens esmaux, pesant ij marcs, vj onces d'or.

(D) — La croix de Godefroy de Billon en laquelle il y a un vieil crucifix par manière d'esmail.

ESMAIL D'ANGLETERRE. Les orfévres anglais appliquèrent l'émail à l'orfévrerie dès une époque reculée. Les inventaires des églises de l'Angleterre, les documents de différents genres et même quelques monuments conservés le prouvent surabondamment. On lit dans les Issue Roll du règne d'Édouard III, que ce roi donne, le 8 juin 1354, quatre tasses et un ewer émaillés à Jean de Clermont et aux seigneurs qui l'accompagnaient, tous Français; en 1365, il achète de Thomas Hessey, orfévre de Londres, une cinquantaine de tasses, aiguières et sallières d'argent doré et esmaillé, pour en faire des présents; le 21 juin 1370, il prend, chez John Walssh, orfévre de Londres, une tasse d'argent dorée et émaillée; le 11 juillet, de Chichester, autre orfévre de Londres, une semblable tasse; le 28 juillet, 6 octobre, 16 mars, mêmes acquisitions, et à cette dernière date, pour faire un présent aux messagers du duc de Gênes. Ces acquisitions coïncident avec l'un de nos grands désastres militaires, qui suggère à Warton l'observation suivante : After the battle ot Cressy (Crécy, 26 août 1346), by our victorious monarch and towards the end of the 14th century, riches and plenty, the effects of conquest peace and prosperity, were spread on every side and new luxuries were imported in great abundance from the conquered countries. There were few families, even of a moderate condition, but had in their possession precious articles of dress and furniture such as silk, fur, tapestry, embroidered beds, embossed cups of gold and silver, agate and crystal, bracelets, chains and necklaces, brought from Caen, Limoges and other foreign cities. (History of Poetry, vol. II, p. 254.)

ESMAIL D'ARGENT. Voyez *Esmail de basse taille.*

ESMAIL D'ARRAGON. On verra plus loin des émaux de la façon d'Espagne. C'est quelque chose d'insolite ou au moins d'isolé. Les orfévres espagnols, au milieu du XIVe siècle, étaient-ils si avancés ? La civilisation antique et la civilisation arabe ne supposent-elles pas des pas de géants, si même les monuments n'étaient pas là pour l'attester ? Voilà encore une voie ouverte aux renseignements.

(A) 1380. Une pomme d'argent, à chauffer mains en hiver, blanche, à esmaulx d'Arragon, (celle qui est demeurée à St-Germain,) pesant ij marcs, ij onces. (Inventaire de Charles V.)

ESMAIL D'AZUR. On appelait ainsi les émaux mixtes, tels que ceux qui ornent le reliquaire donné à l'abbaye de Saint-Denis par la reine Jeanne d'Évreux, en 1339, no 140 de la Notice. Les figures se détachaient, en argent ou en or, sur le fond d'émail bleu.

(A) 1380. Un grand calice — en la patène à un esmail d'azur. (Inventaire de Charles V.)

(B) — Un annel, esmaillé d'azur, où il a un diamant quarré.

(C) — Un fermail d'or, esmailliė d'azur, ou nom des trois Roys d'une part, et d'Anne Maria d'autre.

ESMAIL EN BLANC. C'est vers le milieu du XIVe siècle que j'ai rencontré, pour la première fois, dans des marchés faits avec des orfévres, dans des articles de comptes où on les paie, dans les inventaires où on décrit leurs chefs-d'œuvre, cette mention d'un genre d'émaillerie particulière : « Une ymage de Nostre Dame esmaillée de blanc. » Il s'agit d'une statuette, toujours en argent ou en or, et esmaillée de blanc, c'est-à-dire entièrement enduite d'une converte d'émail blanc, opaque, retenu au métal par la seule force d'un guillochage, qui donne au métal de petites aspérités, et de l'adhérence naturelle qui se produit par la cuisson. L'opposition de ces petites figures blanches, qui semblaient des statues de marbre, au milieu de l'éclat de l'or et des pierreries, plut tellement, et le goût s'en répandit si bien, que les orfévres, pendant plus de trois siècles, ne discontinuèrent pas d'appliquer ce genre d'émaillure aux bijoux. Or, si l'on veut bien considérer comment, de proche en proche, les procédés développent toutes leurs ressources, on verra que du mélange ou de la pratique simultanée des émaux translucides étendus sur toute la plaque de métal, mais qui obligeaient à un travail de ciselure lent et difficile, et qui nécessitaient l'emploi de l'or ou de l'argent, du mélange de ces émaux, dis-je, avec les émaux opaques également étendus sur tout le relief du métal et différemment nuancés par superposition de couches d'émail, devait naître, lorsqu'il fut mis en pratique par d'habiles peintres verriers, le procédé expéditif et bon marché des émaux peints sur plaques de cuivre, et il devait naître dans la ville qui, depuis près de douze siècles, s'était attribué le monopole des émaux de fabrique, dans la ville de Limoges. Je laisserai à chacun le soin de faire les observations que motivent les citations suivantes, ne me permettant que de signaler le passage de 1416, où figure l'évêque de Limoges.

(A) 1380. Un calice d'or dont le pommel et la tige sont esmailliez de France, et en la pate Dieu en sa majesté et la patène esmailliée d'un esmail blanc, pesant iij marcs, iiij onces. (Invent. de Charles V.)

(B) — Un annel esmaillié de blanc où il a un petit rubis d'Orient longnet.

(C) 1389. A Jehan Hune, orfèvre, demourant à Paris, pour uns tableaux d'or achetté de luy — en l'une des parties d'iceulx tableaux est la pitié eslevée et esmailliée de blanc qui soustient un angèle enlevé et esmaillié de blanc et en l'autre partie d'iceulx a ij ymages enlevez, l'un de Nostre Dame et l'autre de Saint Jehan l'évangéliste garnis par dedens de pierreries, c'est assavoir de v balays, viij saphirs et xxxvi perles de compte et sont lesdiz tableaux esmaillés par dehors, c'est assavoir en l'une des parties de la Trinité et en l'autre partie d'une ymage de Nostre Dame, pesant ij marcs, vii onces d'or — iijc xx liv. p. (Comptes royaux.)

(D) 1399. Un image d'or de Nostre Dame, esmaillé de blanc, assis en une chayère d'or, laquelle tient son enfant en son giron vestu d'une cotte esmaillée de rouge clerc et sont les choses dessus dictes toutes d'or et sient sur un entablement d'argent doré, garny de fleurs de lys — et poise ledit image d'or, à tout ledict entablement, cinquante trois marcs, quatre onces. (Invent. de Charles VI.)

(E) — Un imaige de St Louis, assis en un hault entablement, lequel entable-

ment est assis sur six bestes en façon de chérubins et a deux anges à dextre et à senestre — et les visaiges des angles et mains, qui sont esmaillés de blanc, sont d'or, achepté par le Roy, aus estraynes l'an 94, pesant, tant en or comme en argent, seize marcs, ij onces.

(F) 1399. A Jehan Compère, orfèvre,— la somme de vi livres, quatre solz parisis qui deubz lui estoient pour avoir rappareillé et mis à point la pomme d'argent de madicte Dame, en laquelle est d'un costé le chief de madame ste Catherine, esmaillé de blanc, et de l'autre costé un roc de perles et de ballays petits et parmy une espée, c'est assavoir : ycelle pomme avoir esmaillée par dehors tout de rouge clerc et par dedans esmaillé les doigts de la main et le rollet que elle tient. (Ducs de Bourgogne, nº 5921.)

(G) 1410. Deux ymages, en façon de Dieu le père, esmaillez de plusieurs couleurs, et viij ymages de Adam et de Eve esmaillez de blanc comme nuz. (Ducs de Bourgogne, nº 6199.)

(H) 1414. Un ours d'or, esmaillé de blanc, garni de pierreries, que le Duc avoit eu de Mr de Richemont en eschange d'un autre ours que Mr de Berry luy avoit donné. (Comptes et inventaire du duc de Bretagne.)

(I) 1416. Un petit ymage d'or de Nostre Dame, esmaillé de blanc, tenant son enfant à demi nu et en sa main un balay longuet, couronné d'une couronne garnye de trois ballaisseaux et mennes perles et siet sur un pied d'argent doré, poinçonné, ouquel a par devant un lieu pour mettre reliques et deux angelz aux costez esmaillés de bleu, lequel ymage l'évesque de Lymoges donna à estraines à MS., le premier jour de janvier l'an mil cccc et cinq — vixx liv. t. (Invent. du duc de Berry.)

(J) 1467. Une paix d'or, où il a dedens une Veronniche, esmaillée de blanc et dessoubs iiij ymaiges taillées et esmaillées — pesant ij marcs, xvi est. (Ducs de Bourgogne, 2044.)

(K) — Une croix d'or à ung crucifix esmaillé de blanc — pesant v marcs, ii onces. (Ducs de Bourgogne, 2051.)

(L) — Ung tableau d'or, à quatre demi compas fait à œuvre de Venise et au milieu l'istoire de la Trinité, esmaillé de blanc et aux deux costés deux petis angles et sont ymaiges rondz. (Ducs de Bourgogne, 2063.)

(M) — Une croix d'or, esmaillié de blanc, et d'un crucefix d'un costé, d'un image de Nostre Dame tenant son fils de l'autre et y a douze perles et donna ceste croix, à Monseigneur, l'empereur de Constantinople, pesant xviii est. (Ducs de Bourgogne, 2106.)

(N) — Une nef d'or — le corps de laquelle nef est esmaillé de blanc à petites fleurs de rouge clerc — pesant v marcs, v esterlins. (D. de B., 2317.)

(O) — Une Damme, esmaillée de blanc, qui sert en manière d'aiguière, tenant une petite bouteille esmaillée d'azur, pesant iij marcs, i once. (Ducs de Bourgogne, 2319.)

(P) 1560. Ung cadran d'or, le bord émaillé de blanc et de quelques feuillages de violet estimé xxx ħ. (Invent. du chasteau de Fontainebleau.)

(Q) — Six petits flacons d'or, ouvraiges de fil, émaillez de blanc et de rouge.

(R) — Une petite agatte, où il y a une Nostre Dame du Soleil, émaillée de blanc, avec une cordelière à l'entour, estimée iiij ħ.

(S) — Deux petits corbillons d'or de mesme esmail et ouvraige, estimé vi ħ.

(T) — Troys aiguières à biberon, couvertes, troys aiguières descouvertes de mesme émail et ouvraige.

(U) — Six pirouettes, les unes ouvraige de fil et les autres émaillez blanc et rouge.

(V) — Ung heaulme anticque, émaillé de blanc et rouge.

(X) — Ung luysart d'or émaillé de vert, ayant au dessus ung grenat.

(Y) — Ung petit vase d'esmail turquin garny d'or.

(Z) — Une paire d'heures, garnies d'or, émaillées de blanc, où est l'histoire de la Passion, taillée à jour, estimées xxxvi ħ.

(AA) 1500. Deux apostres d'or de plusieurs couleurs et émailliez et ung Ecce Homo d'or ayant le devant de nacre de perles, iiicxii ₶.

(BB) — Troys figures d'or, émaillées de couleurs, dans ung grant rocher de coural blanc, dont l'une desdites figures est d'ung saint Jean preschant au désert, viixx ₶.

(CC) — Deux petites figures d'or, émaillées de blanc et noir et habillées à la lansquenette.

(DD) — Une Notre Dame d'or qui donne à téter à son enffant, émaillée de blanc et vert, le fons ouvrage de juif et une croix faicte à aeota, où il y a ung Dieu, l'ung et l'aultre estimez xii ₶.

(EE) — Une grant croix d'or, où il y a ung dieu esmaillé de blanc, un conte et une contesse prians, la dite croix garnie (suit le détail des pierreries), xijc ₶.

(FF) — Une autre croix d'or, ung peu moingdre, où il y a un crucifix esmaillé de carnation, ayant à chacun bout de ladite croix trois fleurs de lys, garnies d'ung rubis, etc., ixc ₶.

(GG) — Un reliquaire d'or d'ung St Jehan Baptiste, esmaillé de blanc, enrichy de trois saphirs — iijc lxxvi ₶.

(HH) — Ung David d'or, esmaillé de blanc, tenant en sa main ung mirouer de cristal en façon de targue et ayant ung pied sur la teste d'ung Golias pesant ii marcz, iiij onces et demye, estimé ijc xx ₶.

(II) 1566. Deux ours d'argent, esmaillez de blanc, au dessus du dotz desquels est posée une sallière couverte, le fond de cristal — avec une figure d'homme tenant une chayne attachée au museau dudit ours — xxxij ₶. (Invent. du Chasteau de Nevers.)

ESMAIL DE BLOIS. La croix, décrite dans la citation suivante sous le nom de Croix de Blois, était-elle appelée ainsi parce qu'elle avait été exécutée à Blois, ou parce qu'elle était le don d'un comte de Blois? La première supposition est la plus naturelle, et alors nous avons une preuve que l'émaillerie d'orfévrerie était prospère à Blois dès le xive siècle, un ouvrage si important n'ayant pu être exécuté que dans un atelier établi de longue date. On recherchera, dans la première partie, p. 297, des détails sur les modifications que les émaux durent, au xviie siècle, à des orfévres de Châteaudun et de Blois, et dont Petitot s'empara avec talent.

(A) 1405. Une croix d'or, appellée la croix de Blois, où il y a un crucifix au milieu, esmaillé de blanc et aux costez dudit crucifix l'ymage de Notre Dame, esmaillé de vert et l'image de Saint Jehan esmaillée de bleu et est ladite croix garnie de pierreries; c'est assavoir d'un balay assis sous le chef dudit crucifix, au diadème vingt neuf autres balays, dix huit saphirs tant grands que petis, quinze diamens pointus et quarante deux diamens plats et deux cent soixante et cinq perles, que de compte que moyennes. Et sied laditte croix sur un pié de soy même, souteuu de quatre angels esmailliez, tenant chacun un escu des armes de mondit seigneur. Pèse ensemble xiii marcs, vi onces, deux esterlins et oboles. (Invent. de la Sainte Chap. de Bourges, publié par M. de Girardot)

ÉMAIL SUR RONDE BOSSE. L'orfévrerie avait émaillé la sculpture par le procédé de la taille d'épargne, elle atteignit le même but et varia ses effets, en lui appliquant les procédés des émaux de basse taille et des émaux peints. Les bijoux ainsi travaillés eurent un grand succès et ont conservé leur vogue. (V. *Esmail blanc*.)

(A) 1363. Une grand croix d'argent, a six ymages rondes de costé et à iiij évangélistes sur esmail et en fault un dessoubz les piez du crucifix. (Invent. du duc de Normandie.)

(B) 1363. Deux singes, assis sur un entablement, vestus de mantiaux esmaillez, poisent deux marcs, vij onces et demie.

(C) 1399. Uns tableaux d'or esmaillez de l'annunciation Nostre Dame, Saint Denis, Ste Agnès, St Charlemaigne eslevés ou milieu, pesant quatre onces, cinq esterlins et sont en un estuy armoyé des armes de la reyne Jeanne de Bourbon. (Inventaire de Charles VI.)

(D) — Un autre petit tableaux d'or en fasson d'une tour carrée, esmaillez par dehors et par dedans à quatre imaiges enlevez de Nostre Dame, Saint Jean, Ste Catherine et Saint Pol, garnie de menue et poure pierrerie, pesant une once, quinze esterlins.

(E) 1467. Deux flacons d'argent doré, plains et au milieu un grant esmail eslevé où est dedens une déesse d'amour d'or, eslevée, pesant xxvi marcs. (Ducs de Bourgogne, 2561.)

ESMAIL CHEU. Émaux exécutés à part sur plaques de petites dimensions et sertis, vissés ou soudés sur pièces d'orfévrerie. Avec le temps, ils se détachaient, étaient perdus, et les gardes des joyaux, en rédigeant très-laconiquement leurs inventaires, décrivaient une quatre d'or, par exemple, *à esmaux cheuz*, c'est-à-dire dont les émaux d'applique étaient tombés. (Voyez *Esmail de plique.*)

ESMAIL CLOISONNÉ. J'ai dit (première partie, page 92) que le procédé de l'émail cloisonné était d'origine orientale, que les Grecs l'introduisirent en Italie, et qu'il ne pénétra pas plus loin; il est donc naturel que les documents écrits n'en fassent pas mention, et c'est par conjecture seulement qu'on peut, au milieu des descriptions fort peu précises des rédacteurs d'inventaires, reconnaître des émaux cloisonnés. Je ne ferai qu'une citation. Dans cette description de la monture du beau et célèbre camée de la Sainte-Chapelle, je vois vingt émaux cloisonnés.

(A) 1480. Item unus pulcher camahyeu, magnus, situatus super unam tabulam — et in quatuor cugnis dicte tabule de latere dicti camahyeu sunt quatuor potencie auri ad ymagines esmallii et litteras et in duobus buttis superioribus juxta dictas potencias sunt due parve cruces auri esmailliate et in duobus buttis inferioribus juxta predictas potencias sunt due parve ymagines plate auri esmailliati similiter et de latere dicti camahyeu in circuitu bordature ad infra sunt viginti parva esmaillia auri rotunda esmailliata. (Inventaire de la Sainte-Chapelle.) Voici la traduction en français ou une nouvelle rédaction dans l'inventaire de 1573 : Quatre potences d'or à ymages esmaillées et lettres et aux deux bouts d'en hault, près les dictes potences deux petites ymages plates d'or esmaillé. Semblablement du côté du dict camahieu au tour de la bordure, par dedans, sont vingtz petits esmaulx d'or rondz.

ESMAIL DE COULOMBIN. Email de couleur gris-perlé, de la teinte du plumage de la colombe (voyez *Bourse* et *Couleurs*), que nous appelons aujourd'hui gorge de pigeon.

ESMAIL COUVERT D'OR. J'ignore ce que signifient ces termes appliqués à de la vaisselle d'argent. Je citerai le passage, peut-être mal copié, mais tel que je le trouve dans les preuves de l'*Histoire de Bretagne,* de Dom Lobineau.

(A) 1482. Vesselle d'argent, à esmaux couverts d'or, et autrement faite pour mademoiselle Francoise, pour servir à sa venue au chasteau de Nantes, ij bacins, viij plats d'argent, ij pots, j potet, j éguière, vj tasses, xij cueillers. (Comptes du duc de Bretagne.)

ESMAIL SUR CUIVRE. La grosse émaillerie sur cuivre a été exécutée un peu partout. Les deux grandes fabriques se sont développées dans le Limousin et sur les bords du Rhin. Ceci accordé, j'ajouterai qu'en général, quand on rencontre dans les textes la description d'un objet quelconque, fait en cuivre émaillé, sans désignation d'origine, il y a tout lieu de croire qu'il vient de la grande fabrique de Limoges. (Voyez *Esmail de Limoges.*)

(A) 1322. I vessel de latoun enaumaillé. (Invent. du Comte de Hereford.)

(B) 1355. Il n'ouvrera ne fera ouvrer jamais d'autre métal que de bon or et de bon argent, se ce n'est en joyaux d'église comme tombes, chasses, croix, encensiers ou autres joyaux accoustumez à faire pour servir sainte église. — (Statuts des mestiers de Paris.)

ESMAIL DESESMAILLÉ. Objets émaillés qui, par l'usage, ont perdu une partie de leurs émaux.

(A) 1360. Inventaire du duc d'Anjou. 402.

ESMAIL A DOUAYEMENS. Cette locution a trait à la forme donné à l'émail et non pas à un procédé particulier d'émaillure.

(A) 1360. Invent. du duc d'Anjou, 89.

(B) 1380. Une nef d'argent doré et sur les deux bouts a deux fruitelets, esmaillés à feuillages, et autour de la nef a xij esmaux à douayemens et sont les roses esmailliées de vert et de bleu, pesant xxxiij marcs. (Inventaire de Charles V.)

(C) — Un cousteau à manche d'argent, rond, esmaillé à pappegaux et la gaine d'argent esmaillé à douaymens.

ESMAIL EFFACIÉ. Ce sont des émaux usés par le frottement. Les bacins recueillis dans nos collections présentent des émaux ainsi altérés.

(A) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 1, 56, 88, 419.

ESMAIL ENLEVÉ. Je me figure qu'il s'agit, dans les deux citations suivantes, de figures en relief émaillées et appliquées sur le corps d'un vase. (Voyez *Email sur ronde bosse.*)

(A) 1353. Une quarte ronde, verrée et esmailliée à ymages enlevez pesant ix marcs, ij onces.

(B) 1363. Une pinte (d'argent) quarrée, dorée et esmaillée à aymaulx enlevez qui poise iiij marcs, vii onces. (Invent. du duc de Normandie.)

ESMAIL ESMAILLÉ. Le mot esmail prend, dès le xive siècle, sa signification par métonymie, ainsi que nous l'employons de nos jours.

(A) 1360. Des esmaux esmaillez de vert et d'azur, n° 155. (Inventaire du duc d'Anjou.)

ESMAIL (de la façon d'Espagne.) Je renvoie à l'article *Esmail d'Aragon*, pour le peu que j'ai à dire sur cette fabrication espagnole, dont les productions me sont complétement inconnues.

(A) 1380. Des joyaulx et vaisselle dudit inventoire : un autre drageoir doré, couvert, cizellé à vignetes et semé d'esmaulx de la façon d'Espagne, pesant vii mars, vii onces. (Comptes royaux.)

(B) 1560. Ung poignart à oreillers d'or avec le bout et la chappe, façon d'Espaigne. (Inventaire du château de Fontainebleau.)

ESMAIL SUR FER. On appelait fers, des aiguillettes, ferrés à l'extremité, en cuivre, en argent et en or; ce n'est donc pas le fer, en tant que métal, qui était émaillé. J'ai dit dans la première partie (page 10), qu'on n'émaillait pas autrefois sur fer.

(A) 1469. La somme de sept solz six deniers tournois, pour avoir fait deux fers d'esguillettes d'or. (Comptes royaux.)

(B) 1534. A Jacques Poullain, orfévre, — pour neuf douzaines gros fers esmaillez et faicts à boulleaulx, pour servir à garnir trois bonnets de veloux noir pour mes dits seigneurs (d'Orléans et d'Angoulême), — xlvj liv. tourn. (Comptes royaux.)

(C) 1599. Deux fers d'or, qui sont de trousses de flesches esmaillées d'or et y a au dessus un amour, garny chacun de quatorze diamans, prisés cent escus. (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)

ESMAIL DE FRANCE. C'est-à-dire esmaillés de fleurs de lys aux armes de France.

(A) 1353. Deux fermailliez armoiez de France et de Bourgoigne. (Inventaire de l'argenterie.)

(B) 1380. Un calice d'or plain, esmaillié d'esmaulx de plite par le pommel et par la tige de deux esmaulx de France. (Inventaire de Charles V.)

(C) — Un calice d'or, qui a la tige esmailliée de France et le pommeau semé d'esmaux de plite et la patène toute pleine.

ESMAIL (figures estampées avec fond d'). L'estampage et le repoussé s'aidant d'un fond d'azur émaillé, pour faire ressortir les reliefs, tel est ce travail qui date du XVe siècle et dont j'ai parlé dans la première partie, page 119. Il s'est continué pendant tout le XVIe siècle.

(A) 1566. Ung tableau d'or, faict à estampe, esmaillé de blanc et vert, garny de deux couvescles où est figuré dedans ung crucifiement et une résurrection. (Inventaire du château de Nevers.)

(B) — Ung petit livre rond garny d'or, les couvercles taillez de basse taille en champ d'émal, — xviij liv. t.

ESMAIL DE JOAILLERIE. Tenter de donner une idée de l'orfévrerie émaillée en faisant quelques citations isolées serait inutile, l'inventaire de Louis d'Anjou est le meilleur tableau de ce luxe, et tout riche qu'il est, c'est encore un tableau incomplet, car les inventaires royaux sont remplis d'objets du même genre.

ESMAIL A JOUR. J'ai parlé de ce procédé, page 100 de la première partie de cette notice. (Voyez *Esmail de plite à jour.*)

(A) 1363. Une grande cope d'or sans couvescle et est esmaillée à jour, qui poise xv mares. (Inventaire du duc de Normandie.)

(B) 1560. Ung grant coffre d'argent doré avec des cristaulx à jour soustenu de huict pommectes d'argent doré, iijc iiijxx iiij. (Inventaire de Fontainebleau.)

ESMAIL (ouvrage de Juif). Les explications que je pourrais donner de ce terme ne s'appuient sur aucune donnée sérieuse : les émaux n'étaient pas seuls ainsi qualifiés. (Voyez au mot *Juif.*)

(A) 1560. Neuf enseignes d'or, que grandes ou petites, émaillées la plus part de blanc sur ung fons ouvraige de Juif. Vingt quatre autres enseignes d'or de plusieurs devises, faictes de demye taille, émaillées de plusieurs sortes d'émail, — ijc xxx. (Inventaire du château de Fontainebleau.)

(B) — Ung autre tableau rond, assez grandet, d'argent, ouvraige de Juif où il y a quatorze figures d'or et émaillées, estimé — xl ₶.

(C) — Ung vase d'émail, ouvraige de juif, garny d'or, estimé — xv ₶.

ESMAIL DE LIMOGES. Je crois avoir bien démontré, dans ma notice, que l'émail en taille d'épargne ne fut dès l'origine un secret

pour personne, et était exécuté simultanément par tous les orfèvres, dans tous les pays; mais, en même temps, j'ai expliqué comment la ville de Limoges, abandonnant aux orfèvres l'émaillerie sur les métaux précieux, l'appliqua exclusivement au cuivre doré, avec une si grande hardiesse de conception, avec une entente commerciale si heureuse qu'elle accapara ce genre de fabrication, l'exploita en grand, et y obtint un tel succès qu'elle lui donna son nom, comme Damas à la damasquinure, Dinant à la dinanderie, Arras aux arrazzi, etc., etc. Les citations qui suivent confirment ces assertions. Je les ai divisées en deux parties : la première comprend tout ce qui se rapporte aux émaux d'orfèvres, la seconde tout ce qui a trait aux émaux de peintres, car c'est encore la gloire de Limoges d'avoir su régénérer l'émaillerie à la fin du XVe siècle, et par sa supériorité, dans ces émaux peints, d'avoir imposé une seconde fois son nom à un nouveau genre d'émail qui pouvait être exécuté aussi bien partout ailleurs. J'ai expliqué (première partie, p. 13) pourquoi j'appelais ces nouveaux émaux des émaux peints, et j'ai indiqué la place qu'ils avaient au XVIe siècle dans le luxe domestique, et celle qui doit leur être réservée dans l'histoire des arts (p. 148 et 176).

ÉMAUX D'ORFÈVRES.

(A) 1185-1214. Parmi les dons de Gilbert de Glanville, évêque de Rochester, on cite : Des coffres de Limoges, et le Prieur Helyas donne aussi à la cathédrale de Rochester : bacinos de Limoges. (Reg. Roff., 121.)

(B) 1197. On lit, dans une charte de donation, à cette date : Duas tabulas aeneas superauratas de labore Limogiæ. (Ughelini, Italia sacra, VII, pag. 1274.)

(C) 1218. Pierre de Nemours, évêque de Paris, offre en don à l'église de la Chapelle-en-Brie : coffros Lemovicences. (Gallia Christ., I, 442.)

(D) 1220. Dans le Registre des visites faites aux églises par Guillaume, doyen de Salisbury, on voit qu'à cette date il se trouva à Wokingham, dans le Berkshire : Crux processionalis de opere Lemovicensi ; et dans la chapelle de Hurst, du même comté : Pixis dependens super altare cum Eucharistiâ, de opere Levomicensi.

(E) 1230. Hostiæ consecratæ in pixide munda et honesta reponantur. Cap. I. Duæ pixides una argentea vel eburnea, vel de opere Lemonitico, vel alia idonea, in qua hostiæ reserventur. (Cap. II. Const. Dom. Willielmi de Bleys, anno Chr. 1230. Wilkins Concil. Mag. Brit., tome I, p. 623.)

(F) 1231 Duo bacini qui sunt de opere Lemovitico. (Inventaire de Foulques, évêque de Toulouse, 1231. Catel, Histoire du Languedoc, p. 901.)

(G) 1240. Duæ pixides, una argentea vel eburnea vel de opere Lemovicino in qua hostiæ conserventur. (Mobilier des églises fixé par les règlements épiscopaux. Const. Walteri de Cantilupo, Wigornensis episcopi, anno Domini 1240.)

(H) 1258. Petrus de Ango, canonicus, dedit ecclesiæ Ambianensi — duo pelves de opere Lemovicensi et pecten ad usum presbyteri. (Tabularium ecclesiæ Ambianensis.)

(I) 1260* Crucefix de Limoges. (Dictons populaires.)

(J) 1298. Il est énuméré dans le mobilier de Saint-Paul : Duæ coffræ rubeæ de opere Lemovicensi quas dedit Fulco episcopus, stantes super altare — duo candelabra cuprea de opere Limovicensi — una crux de opere Limoceno cum baculo lingneo depicto.

(K) 1313. A la fin du XIIIe siècle, l'expression était si bien consacrée qu'on re-

tranchait le mot *travail* et *œuvre*. On n'indique plus que la provenance. Dans l'*Inventoire des aornemenz de la Chapelle de Joigny*, de cette année, on lit : Deuz croiz de Limoiges, ung vassel de Limoiges, ung vassel à meitre ancens de Limoiges, deus grans chandeliers et ung petit de Limoiges, ung anscencier de Limoiges. (Cet inventaire a été publié par Mrs Quantin et Tardif dans les Annales archéologiques, tome VII, p. 85.)

(L) 1317. Item l'an 1317, le 11e jour de juillet, envoya monsieur Hugues d'Angeron au Roy, par Guiart de Pontoise, un chanfrain doré à testes de liépars, de l'euvre de Limoges, à deux crestes du commandement le Roy, pour envoïer au roy d'Arménie. (Du Cange. Tiré des registres de la Chambre des Comptes.)

(M) 1327. Item je lais huit cent livres pour faire deux tombes hautes et levées, de l'euvre de Limoges, l'une pour moy et l'autre pour Blanche d'Avangor, ma chère compaigne. (Testament de Hughes de Haric, cité par Du Cange.)

(N) 1382. Deux fiertes de Limoges. (Invent. de l'église Sainte-Anne de Douay.)

(O) 1423. Deux petites fiertes, de cuevre de Limoges, esmailliés, avec deux ymages de crucifix. (Invent. de l'église de Douay.)

(P) — Ung petit candeller de Limoges, en soloit avoir deux, l'un est perdu.

(Q) 1480. Unus pulcher bacculus pastoralis in modum crotoni, argenti deaurati, munitur etiam sexdecim esmailliis ad imagines.

EMAUX PEINTS.

(R) 1560. Ung tableau d'argent doré façon d'heures et qui s'ouvre, auquel y a huict histoires d'émail de Limoges, estimé — xx. (Invent. du château de Fontainebleau.)

(S) — Un coffret d'émail, façon de Lymoges, garny d'argent doré, pesant iij marcs, estimé, — xvxv #.

(T) — Deux petits coffrets d'émail, façon de Lymoges, garny d'argent doré, pesant iii marcs et demy — xxviij #.

(U) — Ung grand vase d'émail, sur argent doré, pesant neuf marcs, ij onces, lxxij #.

(V) — Ung verre d'émail blanc, sur fond violet, avec son couvercle sur argent doré, — xx #.

(X) — Une boiste d'une sene, en façon de Lymoges, et une autre plus petite de mesme émail, — vii #.

(Y) — Deux boistes d'émail, façon de Lymoges, garnies d'argent doré, — x #.

(Z) — Troys pendans d'aymaulx de Lymoges, les uns à rolez d'or, les autres d'argent, — xxvi #.

(AA) — Une paire d'heures, garnies d'argent doré, où il y a une teste de saint Pierre, ouvraige de Limoges, estimées — viij #.

(BB) — Une peincture d'émail de Lymoges, cerclé d'or et un autre soubz ung cristal cerclé d'or, une autre du feu roy François deuxiesme, ung autre de la royne Claude en ung petit carré d'or, ung autre d'une femme veufve cerclé d'or et une autre d'une jeune femme cerclé d'or, estimé lxiiij #.

(CC) — Troys peinctures du feu roy Françoys premier et une d'émail de Lymoges. Ung autre en un petit rond, une de la royne Leonor, une d'Eglis e Lausac, une autre d'ung viel homme qui a ung bonnet rouge, ung autre de la Moyffecte, huict petits tableaux des enffans de France.

(EE) — Ung grant coffre de nacre de perles, enrichy d'istoires de Lymoges. —

(DD) 1566. Ung dragoer doré, esmaillé de esmal de Limoges, poise douze livres — xij liv. t. (Invent. du château de Nevers.)

ESMAIL MIXTE. Quand les figures épargnées en relief, mais non en ronde bosse, se détachent sur un fond guilloché rempli d'émail bleu, comme dans le reliquaire de Jeanne d'Evreux (1re partie, page 114 et no 140), ils répondent aux descriptions suivantes. (Voyez *Esmail d'azur*.)

(A) 1380. Uns tableaux d'ivoire, de ij pièces, garnis d'argent, très menuement ouvrez et historiez de la passion et est le champ esmaillié d'azur. (Inventaire de Charles V.)

(B) — Uns autres tableaux d'yvoire, de vi pièces, garnis d'argent, tous historiez de la vie Nostre Dame et de la passion, dont le champ est esmaillé de la passion comme les autres.

(C) 1454. Pour un tableau d'or, à un esmail de saincte Anne, bien richement esmaillié, l'ymaige esmaillée d'azur et le champ de l'esmail de rouge cler; ledict esmail bien richement garny d'or à l'entour et, en ladicte garnison, a petites fleurs d'or esmaillées de blanc, de rouge cler et de bleu, donné ledit jour à la Reyne de Secille. (Comptes royaux.)

ESMAIL DE NIELLURE. Je suppose qu'on a lu, dans la première partie de cette Notice, page 83, le chapitre des émaux de niellure. Je n'ai ici qu'à produire des textes. Mes citations sont nombreuses, et cependant j'ai soigneusement élagué, des extraits de mes lectures, tout ce qui m'a semblé peu significatif ou faire double emploi. On verra : 1° Que la nielle, c'est-à-dire un mélange de soufre, de plomb et d'argent, était toujours confondu avec l'émail noir. Le fait d'une couverture de livre encore conservée parmi les manuscrits de la Bibliothèque Nationale, et décrite dans un inventaire de 1480, comme niellée, ne laisse aucun doute à cet égard : c'est une plaque d'argent gravée en taille d'épargne et émaillée de noir. (Voy. 1re partie, p. 84). 2° Qu'on employa l'émail noir avec les procédés d'émaux en taille d'épargne, en basse taille ou en apprêt, c'est-à-dire peints. 3° Que cette décoration noire était souvent appliquée aux joyaux avec une signification de tristesse, soit pour accompagner un deuil, soit pour servir en temps de carême, qui est aussi une époque de deuil.

(A) 1220. Cap. xxvii, lib. III. De Nigello. Cap. xxviii. De imponendo nigello. Cap. xl. De poliendo nigello. (Theophili, div. Art. schedula.)

(B) 1300. Li estrier d'or noielé. (Roman d'Atis et de Prophelias.)

(C) 1316. Une couverture à livre d'argent néellée, au pris de xxx lib. (Invent. de la comtesse Mahaut d'Artois.)

(D) — Une hache néellée, à deffaire cerfs et grosses bestes, ou pris de v sols.

(E) — I escrin de leton néellé d'argent, à grand planté d'enclastres, c'on ne seet estimer, mais on n'en feroit point un tel à Paris pour C lib.

(F) 1360. Inventaire du duc d'Anjou. 778, 793.

(G) 1363. Un reliquaire plat, d'argent, noellé et rond, à un escusson au milieu et pend à une chaiennette. (Invent. du duc de Normandie.)

(H) 1380. Un hanap couvert, néellé par dehors à roys et a un roy sur le fruitelet, pesant vi marcs d'or. (Invent. de Charles V.)

(I) — Un annel d'or, néellé, où est la croix double noire de chacun costé où il a un crucefix d'un camahieu.

(J) — Un saphir à huit costez, beslong, assis à jour et à croisette sur une verge d'or esmaillée de noir à rosettes d'or.

(K) — Un fermail d'or, à pendre les bourses à la poitrine, noellé, garni de iii balaix pareils, iij esmeraudes quarrées et six grosses perles.

(L) — Un autre fermail, à pendre bourses, néellé à lettres comme dessus.

(M) — Un annel dont la verge est esmaliée et y a une esmeraude quarrée.

(N) 1380. Une verge d'or esmailliée de noir.
(O) — Une boiste d'or néellée à aigles.
(P) — Un ancien camahieu, à la teste d'un jeune homme, assis en une verge d'or néellée et escripte à lettres.
(Q) — Un camahieu, où est un aigle volant, assis sur une verge, escrite de néel et à deux couronnes ou chaston.
(R) — Un calice d'argent, doré, néellé par le pommel et sur la pate et dessoubz la couppe et a la pate semée de menues perles et la patène taillée à un compas où il a un gnus Dei, pesant ij marcs, iiij onces et demie.
(S) — Une paire de bacins à laver, parfonds et sont néellés par dedans à bestes et oyseaux, ou fons des dits bacins enlassures et ont les dits bacins souages par dessus, au dehors, pour les tenir, pesant viij marcs.
(T) — Une nef d'argent, dorée, sans couvescle, semée de pièces néellées et de cristaux, donné au Roy par le pape Grégoire, pesant ix marcs, vij onces.
(U) — Autre vaisselle blanche appellée vaisselle de Karesme. (*Je cite tout ce chapitre.*) Premièrement : une couppe verrée, nellée à fleurs de lys.
(V) — Un hanap, d'argent blanc par dedans, néellé par dehors à fleurs de lys.
(X) — Un gobelet d'argent blanc par dedans, par dehors néellé à fleurs de lys, sur le fritelet une perle.
(Y) — Une sallière d'argent blanc, néellé par dehors à fleurs de lys et sur le fritelet une langue de serpent.
(Z) — Deux vieils bacins à laver, de vieille façon, verrez, néellez par dedans.
(AA) — Une nef d'argent blanc, néellée par dehors.
(BB) — Deux chandeliers d'argent, vérez, à osteaux, néelez des xij mois de l'an, à iij serpentelles pour pieds, pesant xix marcs, iiij onces.
(CC) — Uns très petitz tableaux, de xiij pièces, néellées d'un costé et d'autre de diverses ymages, pesans une once, iij esterlins.
(DD) 1399. Uns tableaux d'or, paint d'enlumineure, par dedans de nostre seigneur despendu de la croix d'un costé et Nostre Dame et S. Jean de l'autre, néellez au dos des armes de Monseigneur de Berry, pesant trois marcs, six onces, cinq esterlins. (Inventaire de Charles VI.)
(EE) 1467. Ung gobelet couvert, ouquel a xiiij autres gobeletz d'or que grans que petis, semés, taillés et esmaillés de noir. (Ducs de Bourg., 2277.)
(FF) — Une pile de gobelez d'or, entrant l'un dedens l'autre, où il y en a quinze qui sont taillés et esmaillés de noir. (Ducs de Bourg., 2280.)
(GG) 1480. Et de alio latere dicti textus euvangeliorum est similitudo quatuor euvangelistarum et sanctus Johannes in medio scribens in uno libro et in superiori parte dictorum euvangeliorum est unus angelus tenens unum rotulum in quo scribitur : Verbum caro factum est. Quequidem ymagines supra dicte sunt omnes nigellate et dedit dictum librum Karolus quintus sicut apparet per litteram scriptam supra dictum latus. Le volume est encore tel qu'on le décrit dans cet inventaire, seulement on parle plus loin de fermoirs sur lesquels sont fixés duo esmaillia de nigellatura, et ces fermoirs ont été rompus et sont perdus. L'inventaire, rédigé en français un siècle plus tard (1573), décrit ces figures et remarque comme le latin : lesquelz ymages devant dictz sont tous néeslez. (Inventaire de la Sainte-Chapelle de Paris.)
(HH) — D'une autre couverture de livres, il est dit : Munitus in circuitu pluribus esmailliis de neeslura. Et l'inventaire de 1573 traduit ainsi : garny autour d'esmaulx de néesleure.
(II) — Parvus baculus pastoralis coopertus argento, multum tenui, — et habet sub crotono unam poignée, galice, de cupro deaurato, ses esmailliis argenti munita, quorum quinque sunt nigellata et aliud est album. L'inventaire de 1573 traduit ainsi : garnye de six esmaulx d'argent, dont les cinq sont néeslez et l'autre est blanc.

(JJ) 1536. Ung petit tableau d'or, en l'un costé nostre Dame de pitié, esmaillé de couleurs, et à l'autre costé S. Pierre esmaillé de noir. (Inventaire de Charles-Quint.)

(KK) 1560. Une enseigne d'or, ovalle, à laquelle y a une bataille de petites figures montées sur petits chevaulx esmaillez de blanc et autour ung demy son, taillé d'espargne, esmaillé de noir. (Inventaire du Château de Fontainebleau.)

(LL) — Ung tableau de veloux noir, bordé d'or et couvert de douze histoires de taille d'espargne, émaillé de noir, — xl ₶.

(MM) — Ung tableau rond d'or, qui s'ouvre, servant à mectre reliques et y a dessus une nunciacion émaillée de noir, — xl ₶.

(NN) — Une petite monstre d'or, quarrée, émaillée de noir, enrichie par le tour de rubis et le dessus de petits diamants, estimée, — c ₶.

(OO) — Une enseigne sur une grande cornaline, cerclée d'or, émaillée de noir et au dedans ung cheval émaillé de blanc, marchant sur le corps d'un homme, estimée, — xl ₶.

(PP) — Ung petit cymeterre, aiant la poignée et le fourreau d'or nellé, tout couvert de maulvais rubiz spinelles et rougeolles et turquoises et fut donné au roy Henry par feu MS. le mareschal Strossy.

(QQ) — Deux trompes d'argent, nellé et doré, sans autre garniture.

(RR) — Une boiste d'émail à fondz noir et dessus ung feuillage violet et fleurs bleues.

(SS) — Douze enseignes d'or, de taille d'espargne, émaillées de blanc et noir.

(TT) 1564. Aussy mon nepveu, Loys de Brezé, pour la bonne amour qu'il a congneu que je luy ay porté et pour avoyr souvenance de moy, je luy donne ung diamant pointu, esmaillé de noir, le plus gros que j'aye qui soit pointu. (Testament de Diane de Poictiers.)

(UU) 1566. Ung livre d'or, les feuilletz d'or escriptz, taillé d'esmail noir. (Invent. du chasteau de Nevers.)

ESMAIL (façon du pallays.) Cette qualification ne paraît qu'au XVIe siècle. Je ne sais à quel procédé elle s'applique. Est-ce un genre d'émail propre aux orfévres établis dans le Palais ou dans ses environs? On sait que ce grand édifice avec ses abords fut, au moyen âge, et resta, jusqu'au XVIIIe siècle, une sorte de Palais-Royal industriel. Ses galeries, ses escaliers, ses cours étaient remplis de boutiques, et la librairie y conserva, jusqu'à notre siècle, sa principale résidence.

(A) 1560. Vingt sept enseignes d'or, de plusieurs émaulx, façon du palays. (Inventaire du chasteau de Fontainebleau.)

(B) — Vingt trois enseignes d'or, à jour, façon du pallays, deux autres d'or, aussi façon du palays, faictes en tables d'acte.

ESMAIL PAR PIÈCES. C'est-à-dire exécuté à part sur plaque de petite dimension, serti, vissé et soudé ensuite sur un euvrage d'orfévrerie. (Voyez *Esmaux de plite.*)

ESMAIL PENDANT. Petits écussons émaillés.

(A) 1353. Un languier, sens pié, de la façon d'un arbre, tout doré, à esmaux de France pendans, pesant vi marcs, une once. (Comptes royaux.)

ESMAIL DE PLIQUE, de plite et d'oplite, c'est-à-dire d'applique. Émaux exécutés sur plaques de petites dimensions, et montés de manière à pouvoir être vissés, sertis ou soudés sur une pièce d'orfévrerie, ou même cousus sur étoffe. Avant d'avoir réuni tous les textes que je cite ici, j'avais rédigé une discussion en règle sur la signification de ce terme; elle m'a bientôt paru un hors-d'œuvre, je la supprime. Dans ce travail, j'avais fait des articles à part pour

les différentes applications des émaux de plite, j'ai trouvé depuis qu'il y avait inconvénient à scinder cette réunion de citations et à interrompre la suite chronologique. La lecture de ces textes, de tant de provenances diverses et d'une longue série d'années, sera pour tout érudit attentif la meilleure base d'une opinion éclairée. (Voyez la première partie de cette notice, page 12, et dans ce Répertoire les articles : *Or de plite* et *Orfévrerie prêt à mettre esmaulx.*)

(A) 1316. V henaps, semés d'esmaus, pesans xxv mars, v onces, v esterlins, valent cxviij liv. ix s. (Comptes royaux.)

(B) — De Ernouf de Mont Espillouer, iij henaps, sartis d'esmaus, pesans xv mars, ij onces, vii esterlins et maille, vallent lxxvi liv. x s.

(C) 1328. ij bious (?) d'argent, dorés, à esmaus de plice ou fons, prisié lxxvij liv. (Inventaire de la royne Clémence.)

(D) 1351. Deux aiguières, l'une esmaillée, l'autre semée d'esmaux. (Comptes royaux.)

(E) 1352. (Voyez au mot *Chapel* la description entière d'). Un chapel de bièvre (loutre) — semé parmy de grosses perles de compte, de pièces d'esmaux de plicte, et un autre chapel de bièvre à boutons de perles orfroisié de bisete et de pièces esmailliées.

(F) — Parties de Jehan le Braillier, orfévre du Roy, pour Monsr le duc d'Orliens, pour faire et forgier un hanap tout plain qui fut fait d'un autre viex et y mist l'en un esmail de ses armes qui estoit du lé du fons du hanap, — pesant un marc, iij onces, xv esterlins d'argent.

(G) 1353. Pour une aiguière esquartellée d'esmaux ou autrement selon l'inventoire de la dicte exécucion : une aiguière esmaillée d'esmaux sardix, pesant iij marcs, j once. (Inventoire de l'argenterye.)

(H) — Pierre des Livres, orfévre, pour iiij marcs, vj onces, x esterlins d'argent à faire la garnison de deux grans colliers garnis de grans pièces d'argent dorées et faites d'orbevoyes et d'esmaulx sartiz, à cerfs enlevez, à manteaulx esmaillé des armes du dit seigneur pour ij grans chiens alans, — xix escus. (Comptes royaux. Bibliothèque de sir Th. Phillipps.)

(I) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 199, 515, 516, 572, 656.

(J) 1363. Une coupe d'or à couvescle, du sacre, aux armes dedans de la royne Jehanne de Bourgongne, semée d'esmaux de plique, à pierres et à perles, et le pot de mesme, pesant xv marcs, vj onces et en faut deux balais qui estoient sur le fritelet. (Inventaire du duc de Normandie.)

(K) — Une autre coupe d'or, à couvescle, haut assise et en sa pate a vj lionceaux semez d'esmaux de plique et de girnay (?) et poise vij marcs et demy.

(L) — Une aiguière d'or, semée d'esmaux de plique et de rubis et de menues perles, et poise vij marcs et demy.

(M) — Un petit gobelet d'or, à un biberon d'or, semé d'esmaux, des armes de France, de Bourgongne et d'Evreux, pesans 1 marc et demy.

(N) — Une coupe d'or, esmailliée de plique, à esmeraudes et à rubis d'Alexandre et semée de perles.

(O) — Une aiguière d'or de mesme.

(P) — Une autre plus petite aiguière de semblable façon.

(Q) — Une longue coupe d'or, semée d'esmaux d'oplique et à saphirs et à grenaz.

(R) — Une quarte d'or pleine de laquelle l'émail du couvercle est cheus, qui poise vj marcs.

(S) 1380. Un calice d'or, qui a la tige esmailliée aux armes de France et un pommel à esmaulx de plite, pesant iij marcs, v esterlins d'or. (Inventaire de Charles V.)

(T) 1380. Un grand calice d'or, pour les prélats de la Chappelle du Roy, ou pommel duquel a vj esmaux ronds d'esmaux de plite.

(U) — Un calice et deux burettes de nouvelle façon, cizelées à fleurs de bourresches, à esmaulx par pièces, pesant viij marcs, vj onces.

(V) — Une coupe d'or, semée d'esmaux de plite et de perrerie, — pesant x marcs, demie once d'or.

(X) — Une autre couppe d'or, sur un hault pied, assise sur six lionceaux, semée d'esmaux de plite, garnie de grenaz et de saphirs, pesant vij marcs, iij onces d'or.

(Y) — Un hanap d'or, assis sur un trépié, garny de perles, rubis d'Alexandre et d'esmeraudes et est semé d'esmaulx de plite, pesant vj marcs, vj onces d'or.

(Z) — Un hanap d'or plain, à couvescle et a, au fonds du hanap, un esmail de plite et au couvescle un plus petit et est le fruitelet d'un balay, dessus, iij saphirs et iij grosses perles, pesant iiij marcs, vij onces et demie.

(AA) — Une aiguière d'or à rosez d'esmaulx de plite et a un fruitelet de iij petites perles et un saphir, pesant iiij marcs, demie once.

(BB) — Deux barris (*barils*) d'or, semez d'esmaux de plite et de perles et sont les tissus (les courroies pour les suspendre) de soye inde, pesant xvj marcs.

(CC) — Un pot quarré, long et gresle, esmaillié d'esmaux de plite, pesant viij marcs, ij onces et demie d'or.

(DD) — Une pinte semée d'esmaulx de plite et a saphirs environnez de rubis d'Alexandre et de perles, pesant vij marcs d'or.

(EE) — Une basse nef, à deux anneaux aux deux bouts qui tiennent à deux testes de lyon, semée d'esmaux de plite, pesant xx marcs d'or et demie once.

(FF) — Une quarte d'or, semée d'esmaulx de plite, aux armes de France et d'Angleterre, pesant vj marcs, vj onces d'or.

(GG) — Une couppe d'or, toute esmailliée d'esmaux de plite et a une annonciation nostre Dame ou fons dedans, pesant viij marcs, iiij onces.

(HH) — Un hanap d'or — ou fons est un grand esmail de plite et cinq petits environ, pesant ij marcs, v onces.

(II) — Une mitre sur champ de perles, garnie de saphirs, de plusieurs pierreries et d'esmaulx de plite.

(JJ) — Une coupe, semée d'esmaux de plite, grénetée de rozettes et est le pommel de quatre jousteurs et dedans deux esmaux de plite, pesans vii marcs et demie d'argent.

(KK) — Un chappel de bieure, d'escarlatte, orfraisié de bisette d'or, à perles, à chastons, à esmaux de plite et à un laz de soye azurée.

(LL) — Un joyau d'or, où est Nostre Seigneur yssant d'un sépulchre, tenant une croix en sa main, lequel sépulchre est soustenu de v hommes armez et est ledit sépulchre esmaillié d'esmaux de plite, garnis d'esmeraudes, perles et rubis d'Alexandre, pesant un marc, vi onces, x esterlins.

(MM) — Une ceinture sur un blanc tissu — et sont la boucle et le mordant d'esmaux de plite.

(NN) — Un coustel, à une allemelle (lame) camuse, qui a le manche d'esmaux de plite, à roses vermeilles et blanches et est la gaine toute d'or, esmaillée de France pesant tout v onces, xij esterlins.

(OO) — Un long scel d'argent, doré sur le rond, esmaillié d'esmaux de plite et au bout a une teste d'une corneline où est escrit Ave Maria entour, pesant iij onces d'argent.

(PP) 1396. Une esguière d'or, a esmaulx rons, en manière d'esmaulx de plique. (Ducs de Bourgogne, nº 5737.)

(QQ) 1399. Une paire de bacins d'or, à laver mains, au fons de chacun desquelz a un ront esmail de plite, environné de six plus petits esmaux de plite,

que Monseigneur de Berry donna au Roy l'an 91 qu'il disna à Nesle, pesant dix huict marcs, trois onces et demye d'or. (Inventaire de Charles VI.)

(RR) 1399. Un joyau, ou reliquaire, très bien ouvré, de menue œuvre, où est une porte assise sur un pillier et dedans la porte est le couronnement et y fault l'esmail de la moictyé de ladite porte.

(SS) — Un grand hanap d'or, à pié et à couvescle, esmaillé par dehors à pampes de rozes vertes et blanches par manière d'esmaux de plite et le fretelet par manière d'une couronne d'empereur — et le donna au Roy monseigneur d'Orléans et poise dix marcs et demye once d'or.

(TT) — Un petit hanap d'or, à pié et à couvescle, et douze esmaux blancs et vers par manière de plite, à un fretelet d'une roze garny d'un saphir et six menues perles, pesant quatre marcs, cinq onces.

(UU) — A Jean Brun, orfèvre — pour vi fermeillets d'or d'une sorte garnis de pierrerie et vi loups d'or esmaillés de leur couleur et attachés à iceux fermeillets et pour 10 autres loups d'or esmaillés semblablement, que ledit seigneur (le duc d'Orléans) a fait prendre de lui et attacher sçavoir : les ix à ix autres fermeillez d'or pris d'autres marchans. (Ducs de Bourgogne, n° 5906.)

(VV) — A Jehan de Brye, orfèvre, pour un gobelet d'argent. Pour le salaire de Ghiselin Carpentier, orfèvre, de un esmail armoyé des armes de la ville (de Tournay) qui fu mis au couvièrcle dudit gobelet par dessus. (Ducs de Bourgogne, tome I, page xciv.)

(YY) 1408. Deux bacins d'or à quatorze esmaulx de plistre, dedens ung estuy. (Ducs de Bourgogne, n° 6111.)

(ZZ) 1410. Ung gobelet d'or, tout plain et boutonné d'esmail de plistre, à boutons eslevés, le fretelet d'or tout plain. (Ducs de Bourgogne, n. 6184.)

(AB) 1416. Une couppe d'or et d'esmaulx de pelite couverte, garnie de petites esmeraudes, rubis d'Alixandrie et menues perles, laquelle Monseigneur acheta du Grand Albert, orfèvre, demourant à Paris, — prisée, vi^{c} liv. t. (Invent. du duc de Berry.)

(AC) — Un petit tableau d'or, où il y a un ymage de saint Loys, roy de France, fait d'esmaulx de pelite, garny de perrerie, c'est assavoir de xi balays, trois saphirs et xxxij perles et au dessus une teste fecte de camahieu, lequel tableau ainsi fait et garny comme dit est, l'amiral donna a Monseigneur ou mois d'avril m.cccc.viii, prisé mil fr.

(AD) — Un gobelet d'or et d'esmaulx de pelite, couvert, ouvré très richement de plusieurs fleurettes et de plusieurs couleurs à jour — iiij^{c}xv liv. t.

(AE) — Dix esmaulx de pelite, enchassez en argent, — prisé vij liv. t.

(AF) — Une grant salière d'agathe, garnie d'or et sur le pié et couvercle a esmaulx de pelite, garnie de pierrerie, — (suit le détail des pierres) v^{m},iij^{c} liv. t.

(AG) — Une couppe d'or et d'esmaulx de pelite, couverte, garnie de petites esmeraudes, rubis — prisié, vi^{c} liv. t.

(AH) — Une salière d'or et de cristal, le pié et couvercle de laquelle sont d'esmaulx de pelite, garnie de deux balais, deux saphirs et huit grosses perles — ij^{c}xxv liv. t.

(AI) — Un hanap de cristal, garny d'argent doré, avecques le pié et sur le couvercle a six esmaulx de pelite et ou fons une rose enlevée—xxx liv. t.

(AJ) — Vint esmaulx d'or, esmailliez de rouge clerc des preux et preuzes, qui sont yssus de deux bacins d'or, prisés vij^{c}xxxi liv. v sols t.

(AK) — Deux grans pièces d'esmaulx d'or, plates et quarrées, très richement esmaillées, qui sont d'un grant tableau d'or, bien pesant, en façon d'un livre, esmaillé dedans très richement de plusieurs ymages de la vie et passion nostre Seigneur et de Nostre Dame, prisée viii^{c} liv. t.

(AL) — Iiij esmaulx de pelite, en lozange, six autres esmaulx de pelite, avecques un cristal creux à six pans, en façon d'une cuvette, lesquelles choses sont parties d'une salière de cassi oine — xxv s. t.

(AM) 1416. Cinq pièces plates d'or, esmaillées de plusieurs ymages, qui sont yssues de plusieurs tableaux d'or esmaillés. — ijc,iiijxx liv. t.

(AN) 1456. A Henry le Backere, orfèvre, demourant à Brouxelles,— pour avoir refait la couverture d'une salière d'or d'esmail de plistre. (Ducs de Bourgogne, 1809.)

(AO) 1467. Deux grans pots d'argent doré — et au dessus des manches a quatre esmeraulx rons et en l'autre deux et il en fault deux. (D. de B., 2444.)

(AP) — Ung grousequin de cristal, — et au fons du couvercle a ung esmail d'un blason en palitre. (Ducs de Bourgogne, 2750.)

(AQ) — Une mitre, dont le champ est semé de perles et est brodée d'argent doré, semé dessus de pierrerie — et est la brodure du hault de petis angles tenant petis esmeaulx de plicque et au dessus deux saphirs perchés, garnis de petites perles à l'entour. (Ducs de Bourgogne, 2208.)

(AR) — Une mictre semée de perles, brodée d'argent doré — et est garnie sur le millieu de viij fermeilles de grans et d'autres plusieurs petis, les grans garnis d'esmail de plicque et les petis garnis de petis granas et saphirs et est la brodeure d'en hault garnis de petis paons, les uns d'argent doré et les autres esmaillés d'azur. (Ducs de Bourg., 2208.)

(AS) — Ung gobelet d'esmail de plicque, garny d'or. (D. de B., no 2364.)

(AT) — Ung drageoir d'argent doré, ou milieu duquel a ung chappelet de fleurs, taillé et esmaillé et le pommeau du milieu aussi esmaillé de petis esmaulx et fleurs de lys. (Ducs de Bourgogne, 2412.)

(AU) — Douze tasses d'argent, dorées, à souages et à couvercle et aux fons a des branches eslevés, poinçonnée autour et en chascune ung esmail d'or, là où il y a ung apostre, pesans ensemble xxxij marcs, v onces et demie. (Ducs de Bourgogne, 2493.)

(AV) 1480. Una pulcra mittra de broderia — et est dicta mittra in circuitu per extremitates pluribus parvis esmailliis de plicqua et pluribus parvis vitris. (Inventaire de la Sainte-Chapelle.)

(AX) — Item unus pulcher calix, multum dives, de auro, cum sua patena, cujus calicis patena est totaliter esmailliata esmaillio de plicqua, per quod videtur dies et est similiter dictus calix esmailliatus esmaillio de plicqua ad extra. Voici la rédaction française de 1573 : Un beau calice d'or, fort riche, avec sa patène, laquelle est toute esmailée d'esmaulx de plicque par où l'on véoit le jour et est semblablement ledit calice esmaillé par dehors.

(AZ) — Deux petits bassins de chapelle au fonds de chacun desquels y a sept esmaulx de plicque.

(BA) 1498. Une mittre semée de perles, garnye d'argent doré tout autour et au fest faicte à feuillaige, en laquelle a plusieurs pierres comme amatestes, safirs, grenetz et plusieurs esmaulx de plicque et semblablement les pendans garniz, pesans xv marcs, iij onces, ij gr. d'argent. (Inventaire de la royne Anne de Bretagne.)

(BB) — Deux grans potz à vin godronnez, l'un godron doré et l'autre blanc, dont l'un des dits esmaux est cheu, lequel est dedans l'un desdits pots.

(BC) — A Pierre Quincauld, orphèvre, pour avoir fait cinq rondz esmaulx, armoyez des armes de ceste ville (Arras) appropriez et assiz sur les dictes troys pièces de vaisselle — assavoir lesdicts deux flacons — et ledict drageoir. (Comptes de la ville d'Arras.)

(BD) 1499. Ung drageouer d'argent, doré, la couppe de cristal et au meillieu d'icelle a ung grant esmaill escript et en iceluy esmaill a plusieurs personnaiges, arbres et bestes, la couverture aussi dorée à plusieurs esmaulx, le champ camoyssé, le pié et le baston de mesme, le pommeau d'icelui fait à matzonnerie et personnaiges, le tout d'argent doré et le pié à jour. (Inventaire de la reine Anne de Bretagne.)

(BE) 1507. Ung calice d'argent doré, en la platine duquel a ung crucifix d'esmail, le pommeau goderonné, à huit esmaux d'azur; en chacun son

estoille avecques sa platine et ou milieu de laquelle est rapporté nostre Seigneur à ung esmail. (Idem.)

(BF) 1536. Une couppe d'esmail de plyck, garnye d'or, aiant à la pungnie une fleur de lys et sur le fretelet troys perles et ung balais perché. (Inventaire de Charles-Quint.)

(BG) 1560. Ung coffre d'argent doré, enrichy d'émail de bastaille (basse taille) et de boutons d'émail de plicque,— lxij ℔. (Invent. de Fontainebleau.)

(BH) — Une sallière d'émail de plicque, garnie d'or, pesant j m., ij onces 1/2, — vixx ℔.

(BI) — Ung grant bonnet de veloux noir, garny de perles et de boutons d'émail de plique, estimé — l ℔.

(BJ) — Une espée à l'anticque, ayant la garde, la poignée et le bout d'esmail de plicque, le fourreau et une escharpe de cuyr fait à broderie d'or tiré.

(BK) 1573. A M. Richard Toutain, orfévre à Paris, sur le pont au change, à l'enseigne des trois coquilles, — pour ung mirouer de cristal de roche enrechy et couvert d'or, avec la chesne à pandre, le tout esmaillé d'esmail de plicque et garny de quatre esmerauldes, — ijc lvj liv., x sols. (Comptes de la duchesse de Lorraine.)

ESMAIL DE PLITE A JOUR. J'ai traité, dans la première partie, page 100, des émaux cloisonnés à jour, je cite ici des émaux d'applique à jour. On conçoit qu'il était facile d'évider et de découper des plaques de petites dimensions, de les émailler avec soin et de les sertir ou souder ensuite sur des pièces d'orfévrerie de grandes dimensions. Appliqué au verre ou au cristal, c'était une sorte d'enveloppe en forme de treillis à jour.

(A) 1380. Une grande couppe d'or, sans couvescle, à esmaux de plite à jour, pesant xv marcs d'or. (Inventaire de Charles V.)

(B) — Une très belle couppe d'or et très bien ouvrée, à esmaux de plite à jour, et est le hanap d'icelle à esmaux à jour et le pommeau ouvré à maçonnerie bien délié à petites ymages et est le pied assis sur six lyonceaux, pesant xiiij marcs, vj onces d'or.

(C) — Un couteau à manche d'yvire, ouvré à ymagettes et est ledit manche couvert d'un estuy cloant d'argent doré et a en l'allemelle (la lame) du dit coutel, une longue roye à esmaux de plite ouvrée à jour.

(D) 1420. Ung très riche voirre, tout fait d'esmail de pelistre à jour, qui se met en trois pièces, c'est assavoir le corps de voirre, le couvescle dessus et le pié, ouquel a en la poignée une fleur de lis, faicte dudit esmail de pelistre, tous bordés d'or. (Ducs de Bourgogne, 4217.)

(E) 1480. Voyez, dans l'article précédent, la citation AX.

ESMAIL ROUGE CLAIR. J'ai dit ce qu'étaient les émaux blancs, des figures en ronde bosse émaillée d'émail blanc, les émaux d'azur, des émaux dont les figures épargnées en relief se dessinaient par le brillant du métal au milieu d'un champ d'azur; je pourrais parler des émaux de couleur, mais ils ne constituent pas un genre à part. La citation suivante est introduite ici pour expliquer ma réserve.

(A) 1380. Un annel esmaillié de rouge clair où il a une esmeraude assise à filet. (Inventaire de Charles V.)

ESMAUX SARDIX et Sartis. Émaux exécutés sur des plaques de petite dimension, et sertis ensuite sur des pièces d'orfévrerie aux places ménagées. (Voyez *Esmaux de plite.*)

ESMAIL SEMÉ. C'est encore une variante des émaux de plite ou d'applique, et, quand il est question des lyeures des émaux semées de plusieurs chatons (Invent. d'Anjou, nº 428), ce sont évidemment les liens ou encadrements qui servaient à fixer les émaux

semés sur la pièce d'orfévrerie, eux-mêmes semés de pierreries fixées dans des chatons.

(A) 1316. Cinq henaps, semés d'esmaux. (Comptes royaux.)

(B) 1353. Une coupe d'or semée d'esmaux de plicte, de perles d'Orient, etc. (Comptes royaux.)

(C) — Une aiguière d'or, semée d'esmaux de plicte.

(D) — Une nef dorée, semée d'esmaux aux armes de Valois.

(E) 1360. Invent. du duc d'Anjou. 7, 21, 32, 87, 102, 107, 111, 157, 165, 167, 168, 199, 274, 275, 285 à 287, 290, 294, 296, 306, 328, 365, 367, 369, 370 à 378, 385, 399, 400, etc.

ESMAIL DE BASSE TAILLE. Il faut comprendre, sous cette dénomination, les émaux de basse taille que j'ai décrits, page 103 de la Notice, et les émaux mixtes dont j'ai parlé, page 115. Les rédacteurs des inventaires ne faisaient pas de différence entre eux, et je suis porté à croire que les émaux mixtes, la véritable fabrication française, dominaient dans le nombre. Je me réfère aux citations suivantes, elles servent de commentaire au texte de la première partie. Quelque nombreuses qu'elles soient, j'aurais pu en décupler le nombre, mais je n'ai extrait de mes lectures que ce qui m'a paru significatif et porter avec soi une lumière nouvelle.

(A) 1348. A Thomas Angvetin, orfèvre, pour la façon d'un gobelet — ix liv. vii s. p. (Comptes royaux.) — A Regnant Hune, esmailleur, pour taillier et esmailler les dix esmaux — ciiij s. p. Pour un estuy audit gobelet.

(B) 1363. Item unus pulcherrimus calix aureus cum sua patena aurea nobilissime esmaillata esmaldis aureis. (Ap. Du Cange.)

(C) 1380. Un hanap d'or, à couvescle, à souage, à un esmail rond ou fons de France et au milieu la teste Dieu sur rouge clair, et ou fons du couvescle et le fruitelet esmaillié de France, pesant iij marcs, deux onces d'or. (Inventaire de Charles V.)

(D) — Une verge d'or, toute noire, esmaillée de blanc à lettres.

(E) — Une autre verge d'or esmaillée de blanc et d'Ynde.

(F) — Uns tableaux d'argent, esmaillez dedans et dehors, et a un crucefix ou milieu, pesant vii marcs, ij onces.

(G) — Un reliquaire, ouvrant à deux portes, — et sont les portes esmaillées par dedans de la passion et par dessus a, sur chacune porte, un camahieu bellong.

(H) 1391. A Guillaume Arode, pour avoir rappareillié et mis à point un petit tableau d'or de madame Ysabel de France, ouquel il a d'un costé esmaillié l'anonciation Nostre Dame et Sainte Marguerite et d'autre costé l'image Nostre Dame et Sainte Katherine — xvi liv. xvi s. (Comptes royaux.)

(I) 1393. Pour la broderie faitte en et sur deux houppelandes — pour le Roy, NS. et pour MS. le duc d'Orléans (un chemin, figuré en broderie, courait sur la manche gauche), et y a, sur icelui chemin, un cheval d'or mi cousu de rouge qui fait manière de cheval échappé, assis sur le dessus desdites manches et pend au col de chascun cheval un coller d'or, d'orfavrerie, où il a en chascun xvi lettres pendans qui dient : *J'ayme la plus belle* et deux cosses de genestes pendans en chacun d'iceulx colliers, l'une esmaillée de blanc et l'autre de vert. (Comptes royaux.)

(J) 1394. De Perrin Hune, orfèvre, uns tableaux d'or à esmaulx d'une annonciacion. (Les Ducs de Bourgogne, n° 5648.)

(K) 1396. Deux cosses pendans au bout de couronnes, l'une esmaillié de blanc

et l'autre de vert, pour asseoir au col de deux tigres, fais de broderie sur les manches senestres de deux houppelandes. (Comptes royaux.)

(L) 1399. Uns tableaux d'or, à six pignons, esmaillez d'un costé et d'autre de la passion et sont les pignons bordés de perles et d'un costé est l'annunciation et d'autre un crucifiement et y fault le crucefix, pesant un marc, cinq onces. (Inventaire de Charles VI.)

(M) — Uns tableaux d'or, esmaillé de l'annunciation Nostre Dame par dehors et par dedans un jmage de Nostre Dame et de St. Jehan Baptiste, environnez de menue pierrerie, pesant trois onces, cinq esterlins.

(N) — Un fermail d'or, esmaillé d'azur, des noms des trois roys d'une part et ave Maria d'autre.

(O) 1405. Un grant tabernacle, d'argent. doré, où il y a un image de saint Georges à cheval, tenant sous luy un serpent, fermant à huissels, esmaillés dedans et dehors de plusieurs histoires. (Invent. de la Sainte-Chapelle de Bourges.)

(P) 1420. Une tablettes d'argent dorées et esmailliées à plusieurs ymaiges qui furent achettées en Ast. (Ducs de Bourgogne, n° 6269)

(Q) 1467. Une paix d'or, faicte en façon de fleurs de lys, armoyé à champ d'esmail des armes de Monseigneur. (Ducs de Bourgogne, 2043.)

(R) — Ung petit reliquaire d'or à tournelles, où il a tout autour quatre ymaiges, couverts de esmail dessus, — pesant iij onces. (Ducs de Bourgogne, 2110.)

(S) 1498. Un grant dragouer d'argent, doré, à troys pièces au melieu et par les bors esmaillé à grans esmaulx d'or, le tout faict à godrons et aux bors du bacin à unze coquilles et au dessoubz du pié les armes de Laval, pesant xxxj marcs, une once d'argent. (Inventoire de la royne Anne de Bretagne.)

(T) 1510. Ung livre d'ystoires, sans escripture, couvert d'argent doré et esmaillé, savoir est la Transfiguration d'ung cousté et la Résurrection de l'autre, avec les armes du Roy et de Monsr. par dedans sur argent blanc. (Inventaire du cardinal Georges I d'Amboise.)

(U) — Ung ornement d'or esmaillé, dedens ung petit tableau, fermant à deux guychetz, tout doré, le dit ornement faict à petits ymages esmailletz, estimés de xxx à xl escus.

(V) — Deux grans esguières d'argent doré, dont les deux semblables, à esmail d'argent, pesant xxj m demye once et les deux autres esmail d'or, pesant xx m vij o, qui est ensemble xlj m vij o demye.

(X) — Ung beau bassin d'argent, doré et esmaillié de rouge cler, semé à medailles sur le bord, pesant xv m iij o demye.

(Y) — Une esguière longue, de mesme fasson du dit bassin, pesant ix m j o demie.

(Z) — Ung sainct Martin d'argent, doré et esmaillé, faict dessus un pont levis, pesant v m, v o, ij gros demi.

(AA) — Une grande paix d'argent, doré et esmaillé, en mode d'un arc triumpfant, où nostre Dame est figurée par devant, et par derrière S. Hierosme, pesant iiij m, vj o, vij gr.

(BB) — Deux grans chandeliers d'argent, doré, partie esmaillez, pesant ensemble xxiij m, iiij o demye.

(CC) — Ung grant bassin plat, d'argent, esmaillé, le bord doré où sont semées les armes de Monsr. en esmail, pesant xlij m, iiij o.

(DD) — Une couppe couverte, d'argent doré, esmaillée ens et hors, ix m, ij o.

(EE) — Une couppe, esmaillée dedans et dehors, à tout son couvercle d'argent doré.

(FF) — Une coupe d'argent, esmaillée dedans et dehors, à personnaiges.

(GG) 1528. A Renault Damet, orfévre, demourant à Paris (328 liv. t.), pour son payement d'un petit coffre d'argent doré, taillé en esmaille de basse

taille, lequel le Roy NS. a prins de luy pour en faire et disposer à son plaisir et vouloir. (Comptes royaux.)

(HH) 1536. Ung petit livret d'or, sans feullet (c'est-à-dire n'ayant que sa couverture), ains à l'ouverture d'ung costé a nostre Dame et en l'autre sainte Barbe, esmaillée de basse taille, ledit livret a deux fermilletz, dont l'ung est perdu. (Inventaire de Charles-Quint.)

(II) — Ung petit tableau d'or, en forme de table d'autel, fermant à deux ouvrans, ou milieu duquel est, en esmaillure de basse taille, le crucifiement.

(JJ) — Ung autre petit tableau d'or, esmaillé de bleu, aiant au milieu l'ymaige de S. Jehan, à cler voye fermant et à l'autre costé est la prinse de nostre Seigneur au jardin d'Olivet, faict à esmail de basse taille, ung bord à l'entour du dit tableau esmaillé de noir, à ung fillet d'or.

(KK) — Ung petit tableau d'or, esmaillé de bleu, aiant au milieu l'ymaige de S. Jehan, à clère voye fermant et à l'autre costé est la prinse de nostre Seigneur au jardin d'Olivet, fait à esmail de basse taille, ung bord à l'entour du dict tableau esmaillé de noir à ung fillet d'or.

(LL) 1560. Ung petit tableau d'or qui se ferme, où il y a ung crucifiment émaillé de bastaille, enrichy de petites emeraudes, — estimé cxij ft.
(Inventaire des meubles du chasteau de Fontainebleau.)

(MM) — Ung coffre d'argent doré, garny de douze tables d'émail de bastaille fort anciennes, emaillé de plusieurs couleurs, soustenu sur quatre lyons, — c ft.

(NN) — Deux grandes burettes d'émail bastaille d'argent doré, — xiiij ft.

(OO) — Deux petitz tableaux, l'un quarré et l'autre rond, d'esmail de basse taille, sur or, sur ung fons de toille d'argent, garny d'or, estimé — ix ft.

(PP) — Quatorze petitz tableaux d'or pendans, emaillez de basse taille, et de l'autre costé ouvrage de fil, dont l'ung est deffoncé, pesant v onces et demye, — xliij ft.

(QQ) — Deux petites paires d'heures garnies d'or et des istoires esmaillées de bastaille.

(RR) 1573. Ung petit calice d'argent véré, le pied à dix pans et sur l'ung des pans y a ung esmail de basse taille. (Inventaire de la Sainte-Chapelle de Paris.)

ESMAIL DE BASSE TAILLE EN ARGENT. Ce sont, la plupart du temps des émaux mixtes, cependant il y eut, et nous avons conservé des émaux travaillés en basse taille sur argent; leur aspect est froid. (Voyez, première partie, p. 106 et n° 125.)

(A) 1363. Uns tabliaux d'argent esmaillez, ouquel les iij Roys offrent à N. D., et sont ornez de perles et pierres pesans environ x marcs, iij onces et demie. (Inventaire du duc de Normandie.)

(B) — Un grand tambliaux d'argent esmaillez, où il a l'image de la Trinité et de S. Estienne, pesant environ xxv marcs.

(C) 1578. Quatre esmaulx d'argent, de basse taille, esmaillez d'azur et autres couleurs, dont a l'ung ung dieu le père et à l'autre une nostre Dame, assiz sur toille et bordez de menues perles et aux deux aultres S. Pierre et S. Paul. (Inventaire de la Sainte-Chapelle de Paris.)

ESMAIL EN TAILLE D'ÉPARGNE. Tant que la grande fabrique de Limoges suivit sa vieille routine, on appela tous ses produits des émaux de Limoges, et cette habitude se conserva encore, lorsqu'elle eut entièrement changé ses procédés, transformant en émaux de peintres ses émaux d'orfévres. Mais les connaisseurs, et plus encore les gardes de joyaux chargés de dresser les inventaires, comprirent bientôt la nécessité de distinguer, entre les œuvres de Limoges, celles qui étaient de l'ancien procédé et celles qui appar-

tenaient au nouveau. C'est alors qu'on voit apparaître le terme d'émail en taille d'épargne à côté de celui d'émail de basse taille.

(A) 1467. Ung autre gobelet d'or, où il y a entaillé et esmaillé à l'entour l'istoire de St. George, comme il tue le serpent — pesant xij marcs, 1 o. v est. (Ducs de Bourgogne, 3281.)

(B) 1498. Une crosse d'argent doré, taillée et esmaillée en quatre pièces. (Inventaire de la royne Anne de Bretagne.)

(C) 1560. Une boeste à six pans servant à mettre le pain à chanter, taillée à l'entour et dessus et dedans, à ymages de taille d'espargne, le champ d'azur. (Inventaire de Fontainebleau.)

(D) — Ung petit pendant de taille d'espargne et au dedans ung crucifiment. (Idem.)

(E) 1566. Ung esguillier d'or, taillé d'espargne émaillé de noir — xiiii liv. t. (Inventaire du château de Nevers.)

(F) — Une pomme d'or platte, taillée d'espargne, émaillée de noir et roge, une rose d'esmail blanc rose au meilleu — xxii liv. t. (Idem.)

(G) 1573. Le tuyau du dict calice est à six carrés et y a ung pommeau ouquel sont les armes du Roy, en douse esmaulx, aux armes de France et six lozanges dont les trois esmaillées de blanc et les trois autres de rouge clair semé de petits x coronnés et petits treffles, le tout espargné. Icelluy calice garni de sa platène au fondz de laquelle est l'image de la Trinité, esmaillée de rouge clair, de basse taille et autour du bord six esmaulx, esquels sont six appostres aussi de basse taille — et derrière lesdits esmaulx sont coronnes taillées et espargnées sans esmail. (Trésor de la Sainte-Chapelle.)

(H) 1580. Besongne de taille, c'est à dire gravée et historiée avec le burin. Besongne ou taille d'espargne, quand le fonds est d'argent, le relief doré. (Etienne Binet. Les Merv. de la nature.)

ESMAIL TURQUIN. Émail bleu. (Voyez aussi *Esmail d'azur* et *Emaïl coulombin.*)

(A) 1560. Une paire de patenostres d'esmail turquin. (Inventaire du château de Fontainebleau.)

— Deux boistes d'émail bleu avec ung compartiment dessus d'argent doré, xi #.

— Une boiste d'argent doré, émaillée d'ung fueillaige verd et violet — v #.

ESMAIL USÉ. C'est un émail rayé, terni, fatigué par le frottement. (Voyez *Esmail effacié.*)

(A) 1560. Ung escriptoire d'émail usé, blanc et noir. (Inventaire de Fontainebleau.)

EMAIL IMITANT LES VITRAUX. C'est seulement une fantaisie d'orfévre, mais elle méritait d'être citée.

(A) 1417. Un gobelet d'argent doré, couvert, ouvré de tabernacles et fenestrages d'argent blanc et d'esmail et de plusieurs couleurs en manière de voirrières, séant sur trois ours d'argent doré, et sur le fretelet a un autre ours — lxv liv. t. (Inventaire du duc de Berry.)

ESMAILLIÉ. Le mot émaillé, pris dans l'acception de teint de plusieurs nuances brillantes, est assez moderne on le voit poindre au xve siècle (voyez *Tissu, D*), puis devenir poétique, puis vulgaire, et enfin tomber dans le burlesque, lorsque M. de Custine décrit les belles plaines de la Normandie, *émaillées de bœufs.* Émaillé d'images, c'est-à-dire orné d'images exécutées en émail.

(A) 1353. Une aiguière esmailliée d'ymages, pesant iv marcs, j once. (Inventaire de l'argenterye.)

ESMAILLIÉ AU DOS. Dans la citation suivante, cette expres-

sion marque tout simplement que la plaque d'or, ciselée d'un côté, était émaillée au revers ou au dos.

(A) 1380. Un autre tableau d'or plat, à un crucefix enlevé ou milieu, garnis de rubis d'Alexandre, de perles et d'esmeraudes, esmaillié au dos de la Passion et poise i marc, i once d'or. (Inventaire de Charles V.)

ESMAILLÉ AU FONS. Cette expression revient très-souvent dans les inventaires, car l'habileté des émailleurs surmontait toutes les difficultés et parvenait à orner une pièce d'orfévrerie et dehors, et dedans, et dessus, et dessous. Quand la pièce était trop profonde, ou d'une matière qui ne supportait pas la haute température du four, comme le cristal, on appliquait au fond, en l'y rivant, une plaque émaillée, ou bien on doublait intérieurement toute la pièce d'un revêtement de métal émaillé.

(A) 1360. Inventaire du Duc d'Anjou, 45.

ESMAILLÉ EN OUVRAGE TORDANT. On comprend, sans qu'il soit besoin de l'expliquer, cette locution d'ailleurs assez moderne.

(A) 1536. Deux petites bouteilles d'or longuettes, faictes en mode de fiolles, esmaillées en ouvraige tordant de diverses couleurs. (Inventaire de Charles-Quint.)

(B) — Ung petit flaccon d'or à deux hances, aussi esmaillé en ouvraige tordant, de rouge, blancq et verd.

ESMAILLÉ DES DEUX PARTS. Les rédacteurs des inventaires ne mettaient pas, à employer les expressions techniques, le soin que nous exigeons aujourd'hui. Dans la citation suivante, on ne peut discerner si la croix était faite de deux plaques de métal émaillées chacune sur une seule face ou d'une seule plaque émaillée des deux parts. L'un et l'autre modes seraient d'une exécution possible.

(A) 1363. Une croisette esmaillée de deux parts. (Inv. du duc de Normandie.)

ESMAILLEUR. J'ai dit, dans la première partie de cette notice, que l'émaillerie n'avait pas constitué un corps de métier, non plus que la niellure; j'ai insisté sur la liberté qui était laissée à chaque orfévre d'associer à ses pièces martelées, ciselées et gravées, cette brillante ornementation. Je vais brièvement exposer mes preuves. Allant immédiatement au-devant d'une objection, je rappellerai que la liste des habitants de Paris imposés en 1292 (c'est le plus ancien registre de taille que nous possédions) contient cinq esmailleurs et cent seize orfévres. Mais il est très-probable que ces émailleurs s'intitulèrent ainsi eux-mêmes, comme s'appliquant plus particulièrement à l'émail, quoiqu'ils ne fussent en réalité que des orfévres. Je dirai la même chose de Garnot, qui prit le titre d'émailleur en allant s'établir sur le pont au Change: *Item Dominus Rex* (1317) *concessit Garnoto esmailliatori unum operatorium supra magnum pontem.* (Reg., 54, Chartoph. reg., fol. 52, v°.) Du Cange, qui cite le mot, n'a trouvé que cet exemple à l'appui, et s'il y eût eu réellement un métier des émailleurs, si, dans l'incessant emploi de ce procédé, on ne se fût pas adressé à différents métiers, et particulièrement aux orfévres, le mot esmaillator serait revenu dans les textes plutôt mille fois qu'une. C'est avec cette signification que s'intitulent encore les six orfévres dont il est fait mention dans mes extraits. Ce sont les seuls que j'aie rencontrés dans mes lectures,

parmi les noms innombrables d'orfévres auxquels on paye les pièces les plus richement émaillées. Dans ces textes, un émailleur et un émailleur orfévre sont tout simplement des orfévres qui s'occupent d'émaillerie comme dans les passages suivants : « A Pierre le Charron, esmailleur orfévre, bourgois de Paris, pour sa paine et façon de taillier et esmaillier les manches et virolles de quatre paires de cousteaux. — A deux paintres pour avoir pourtrait et paint les armes de mondit Seigneur et ma dite Dame, pour bailler au dit Pierre le Charron pour esmailler iceulx couteaulx. » Année 1435. (Les Ducs de Bourgogne, Études sur les arts, nº 1192) « A Thomassin l'esmailleur, pour avoir esmaillé ung grant collier (nº 1200). » On reconnait, dans ces citations, deux orfévres que les peintres eux-mêmes sont obligés d'aider. Le passage suivant, emprunté à Du Cange, a aussi son importance dans cette discussion : « Lequel de Gennes ne fu oncques de mestier, mais estoit tant subtif et imaginatif que il faisoit orfavreries d'or et d'argent, esmailleries et autres choses, comme se il eust esté maistre. » (Lit. remiss., an. 1417.) Ces mentions d'émailleurs ainsi commentées et mises de côté, la meilleure preuve que je puisse donner de la non-existence d'un corps de métier, c'est l'absence de toute déposition d'émailleur dans le livre des métiers d'Étienne Boileau, c'est-à-dire dans le registre où ce magistrat fit insérer sous ses yeux, vers l'année 1260, les dépositions des maîtres jurés de tous les métiers. S'il y avait eu des émailleurs et un métier d'émailleur, le prud'homme de cette corporation n'aurait pas manqué de se rendre, comme les autres, au Châtelet, pour déclarer et faire enregistrer les us et coutumes de son métier. Il avait tout intérêt à le faire, qu'on le remarque bien; la mesure arrêtée par le prévost de Paris n'était nullement fiscale, elle était réglementaire et entièrement conçue dans l'intérêt des industriels. En effet, Boileau n'a pas discuté les us et coutumes des métiers, il les a fait enregistrer dans une forme claire, précise, uniforme, mais entièrement conforme à la déclaration faite par les maîtres jurés sous la foi du serment. Les métiers avaient tout avantage à faire enregistrer, c'est-à-dire à rendre obligatoires les règles qu'ils avaient eux-mêmes établies, et puisque l'émaillerie ne s'est pas présentée, c'est qu'elle était comprise dans différents métiers et plus particulièrement dans l'orfévrerie. La même observation ressort de l'examen des statuts des corps de métiers dans le midi de la France. Ainsi, à Montpellier, les *Dauradors*, qui se transforment plus tard en argentiers, sont les orfévres du pays, et ils avaient leurs règlements dès le commencement du XIIIᵉ siècle. L'émaillerie est évidemment comprise dans leurs attributions, puisqu'elle n'est mentionnée nulle part ailleurs, et qu'on cite déjà des ouvrages émaillés et bon nombre d'artistes de Limoges incorporés dans le métier des orfévres. J'en dirai autant des Pays-Bas : nous avons un diplôme de 1361, signé par les cinquante-quatre métiers de Bruges, nous avons un accord passé entre eux en 1407, et aucun émailleur n'y figure, aucun n'y est mentionné. On pourrait objecter que là, comme à Paris, les grands corps de métier se présentèrent seuls. C'est une erreur. Outre les orfévres (titre XI : *Des orfévres et de l'ordenance de leur mestier*), on vit affluer au Châtelet : « les potiers d'estain (XII), les ouvriers de toutes menues ouevres que on fait d'estain ou de plom à Paris (XIV), les fèvres cousteliers (XVI),

les coustelliers faiseurs de manches (XVII), les patenotriers d'os et de cor (XXVIII), les patenotriers de corail et de coquilles (XXVIII), les patenotriers d'ambre et de gest (XIX), les fondeurs et les molleurs: c'est de ceus qui font boucles, mordans, fremeaux, aneaux d'archal et de quoivre (XLI), les fremailliers de laiton et ceus qui font fremeaus à livres (XLII), les patrenostriers et faisiers de boucletes à saulers (XLIII), » et tant d'autres menus métiers, qui auraient passé après l'émaillerie, si cet art n'avait pas été du domaine général et propre à tous les métiers qui voulaient l'employer. Le prévôt de Paris dut même enregistrer le dire des « cristalliers et des pierriers de pierres natureus (titre XXX). » Ce métier, jusqu'à un certain point, aurait pu comprendre l'émaillerie, car le cas est prévu où il fabrique des pierres fausses en verre coloré : « Nus ne puet ne ne doit joindre voire en couleur de cristal pour tainture ne pour painture nule quar l'œvre en est fause et doit estre quassée et despéciée. » (Voir aussi une ordonnance de 1331 contre les *ouvriers de pierres verrines* qui fabriquaient des pierres fines fausses.) Ainsi donc, puisque, dans une organisation où les métiers se subdivisent à l'infini, où les couteliers pour la lame forment une corporation, tandis que les couteliers pour le manche en font une autre, où les faiseurs de chapelets composent trois corps de métiers, les émailleurs ne paraissent pas, il est évident que cet art est laissé à la disposition de tous ceux qui ont intérêt à en faire usage. Lorsqu'on défend aux peintres et aux selliers de fabriquer les clous émaillés de leurs selles : « Nus ne puet ne ne doit metre en œvre cloz d'evoire ne d'esmail de quelque manière que ce soit, » ce n'était pas prohiber l'emploi de l'émail, c'était réserver ces clous de sellier à ceux qui avaient le privilége de les fabriquer, et qui sans prendre le titre d'émailleurs, les émaillaient. Trois siècles passèrent sur cet état de choses, on sait quels furent la marche et les progrès des émaux. Au XVIe siècle, l'émaillerie (j'entends, non pas les émaux peints à Limoges, mais les bijoux émaillés en tout pays) eut sa grande vogue, et l'on comprend qu'alors un certain nombre d'orfévres, travaillant spécialement et uniquement en ce genre, demandèrent à former une corporation. On lit ce qui suit dans un recueil du dernier siècle : « Les émailleurs font un corps qui doit sa création à Charles IX, par un édit du 6 juillet 1566, renouvelé en 1571, confirmé sous Henri III, Henri IV et registré au Châtelet en 1600. » Sur les requêtes respectives des maîtres de cette communauté et des maîtres verriers-faïenciers, Louis XV les réunit, par un arrêt du conseil, en 1706, pour ne faire à l'avenir qu'un seul et même corps, sans toutefois déroger à leurs statuts ni qualité particulière.

(A) 1323. Viij novembris, per den. solutis Stephano de Atrio, esmaillyatori, pro quinque capuciis broudatis cum pellis, de opere Anglie, pro regina ei de mandato suo — ijc xl liv. (Comptes royaux.)

(B) 1348. Pour ij mil iiijc xviij estellins d'or à xx karaz dont il a esté faitz un gobelet à couvercle pour ledit seigneur, ledit gobelet esmaillé ou fons des armes d'iceli seigneur (le duc de Normandie) — valent lesdits ijm iiijcxviii estellins, ij mars, j unce et viii estellins d'or fin—vijxx xvi liv. xii s. p.—A Thomas Angnetin, orfèvre, pour la façon dudit gobelet ix liv. vii s. p. — A luy pour alier ledit gobelet — lxv s. p. — A Regnault Hune, esmailleur, pour taillier et esmailler lesdiz esmaux ciiij s. p. (Comptes royaux.)

(C) 1349. Mercurii xviij die novembris predicti Johanni Medici, esmaillatori parisiensis, per façone cujusdam taxecte per eum facte pro reponendo sigillum regis, xviij liv. iij s. vi d. (Comptes royaux.)

(D) 1353. A Regnier Hue (le même que Regnault Hune), esmailleur, pour tailler et esmailler les armes du Roy — ciiij s. p. (Comptes royaux.)

(E) 1435. A Pierre le Charron, esmailleur orfèvre, bourgois de Paris, pour sa paine et façon de taillier et esmaillier les manches et virolles de iiij paires de cousteaux, à taillier sur table. (Ducs de Bourgogne, 1192.)

(F) — A Thomassin, l'esmailleur, demourant à Bruxelles — pour avoir esmaillé ung grant collier, pour le roy d'armes de la Thoison d'or, aux armes de MDS. — xxxvi fr. (Ducs de Bourgogne, 1200.)

ESMAILLEURE. Fait en email. Une inscription d'émailleure, celle dont les lettres ressortent par la couleur de l'émail qui les remplit.

(A) 1408. Deux flacons d'or, en façon de coquille de Saint Jacques — et a, en la pense d'une part, — ung Charlemaine enlevé assis sur une terrasse, de vert esmaillé, à ung Saint Jaques, issant d'une nue ung roleau où est escript d'esmailleure : Charles va délivrer Espaigne. (Ducs de Bourgogne, nº 6112.)

(B) 1454. Pour un plumail d'or à mettre sur une salade — et pour la façon et esmailleure de chacun marc, quinze livres tournois qui valent pour lesdits deux marcs, ij onces, ij gros. — xxxiiij fr. iiij s. iiij den. (Comptes royaux.)

(C) 1536. Une plattine d'or, en manière de targe, où que dessus est l'ymage de Sainte Marguerite en esmaillure. (Invent. de Charles-Quint.)

ESMERAUDES. Corindon hyalin vert. Pour être belle, l'émeraude doit avoir la couleur vert-pré très-pure. Cette pierre précieuse était connue dans l'antiquité et employée alors dans des dimensions dont nous n'avons pas d'exemple ; au moyen âge, on en mettait partout, et elles figurent dans tous les inventaires, dans toutes les descriptions d'objets d'orfévrerie. Comme le commerce s'en approvisionnait à Alexandrie, elles prenaient quelquefois le nom de cette ville. Les mines du Pérou fournissent aujourd'hui les plus belles.

(A) 1349. Tous cilz qui vous ont veu, vous compèrent à l'esmeraude qui fait tous cuer resjouir. (Guill. de Machault à Agnès de Navarre.)

(B) 1360. Invent. du duc d'Anjou. Esmeraudes d'Alexandrie, 516.

(C) 1416. Une grant esmeraude bien tenure, horz euvre, glacée, prisée xii liv. t. (Inventaire du duc de Berry.)

(D) — Un annel d'or où il a une esmeraude quarrée, taillée d'une teste de royne, — lvi liv. t. v s.

(E) 1536. Ung petit coffret noir où sont esté trouvéz les esmerauldes des Indes crues que s'ensuyvent, premiers aucunes pièces d'esmerauldes taillées. En tout plus de 500 pièces. (Invent. de Charles Quint.)

ESMOUCHOIR. C'est le *Flabellum*. Une longue bande de parchemin, pliée régulièrement et fixée au point de réunion de deux longs manches qui, en se renversant dos à dos, la développent en forme d'éventail rond. Inutile de faire l'histoire et de démontrer l'origine orientale et byzantine de cet éventail qui devint un instrument du service divin, après avoir été un meuble domestique, dans des contrées où l'abondance des mouches le rendait nécessaire partout. Venu d'Orient avec les pèlerins et les croisés qui sanctifiaient toutes leurs importations par la valeur inestimable de leur origine, cet éventail fut adopté dans l'église, avec une signification symbolique qui compensait son inutilité sous des latitudes où

les mouches, pendant les sept huitièmes de l'année, n'incommodent personne et ne contrarient en rien le saint sacrifice. Les citations qui suivent, les miniatures et des flabella conservés dans nos collections, prouvent que l'usage s'en établit partout et se conserva en France assez tard. L'église grecque l'a maintenu, et il figure encore dans la messe du pape, à titre de souvenir d'un vieil usage. Le mot esmouchoir s'appliquait à ce flabellum sacré, aussi bien qu'à l'éventail avec lequel on écartait les mouches dans la vie privée. L'article *Flabellum* de Du Cange m'a permis d'abréger beaucoup celui-ci.

(A) 831. Flabellum argenteum ad muscas a sacrificiis abigendas. (Inventaire de St. Riquier.)

(B) 1214. Ij flabella de serico (serico?) et pergameno (Ornam. ecclesiæ Sarum. Invent. de Salisbury.)

(C) 1250. Flabellum factum de serico et auro ad repellendas muscas et immunda. (Inventaire de l'église d'Amiens.)

(D) 1295. Unum muscatorium de pennis pavonum. (Inventaire de St. Paul de Londres.)

(E) 1316. Un esmouchoir, à tout le manche d'argent. (Invent. de la comtesse Mahaut d'Artois.)

(F) 1328. Un esmouchouer de soye broudé, vi s. p. (Inventaire de la royne Clémence.)

(G) 1346. Unum flabellum de serico, cum virga eburnea. (Invent. de Rochester.)

(H) — Unus autem ministrorum qui semper duo esse debent, stans cum flabello prope sacerdotem, ex quo muscarum infestatio exurgere incipit, donec finiatur, eas arcere a sacrificio et ab altari seu ab ipso sacerdote non negligit. (Consuet. Cluniac.)

(I) 1359. De Capella. Duo flagella pro muscis fugandis. (Invent. d'Isabelle de France, reine d'Angleterre.)

(J) 1372. Un esmouchoir de drap d'or, à fleur de lis, escartelé des armes de France et de Navarre, à un baston d'yvoire et de geste, prisé v francs d'or. (Compte du testament de la royne Jehanne d'Evreux.)

(K) 1380. Un esmouchouer rond, qui se ploye, en yvoire, aux armes de France et de Navarre, à un manche d'ybenus. (Invent. du roy Charles V.)

(L) — Trois bannières, ou esmouchoers, de cuir ouvré, dont les deux ont les manches d'argent dorez.

(M) — Deux bannières de France, pour esmoucher le Roy quand il est à table, semées de fleurs de lys brodées de perles.

(N) 1384. Le suppliant trouva d'aventure un esventour de plumes, duquel il esventa le feu, où l'on faisoit laditte fausse monnoye. (Lettres de rém.)

(O) 1395*. Manubrium flabelli argenteum deauratum, ex dono Joh. Newton thesaurarii, cum ymagine episcopi in fine enamelly, pond' v unc. (Invent. de J. Newton, trésorier de la Cath. d'York.)

(P) 1429. J muscifugium de pecok. (Invent. de la Chapelle de W. Exeter, abbé de Bury St. Edmund.)

(Q) 1484. Pour s'esmoucher ma queue aura Barbeau
Et de ma peau tabourins on fera.
(Test. de la mulle Barbeau. H. Baude.)

(R) 1493. For a bessume of pekoks fethers, iv d. (Comptes de Walberswick, dans le Suffolk.)

(S) 1588*. On luy mettoit, à la main droitte, un instrument qui s'estendoit et se replioit en y donnant seulement un coup de doigt, que nous appelons ici un esventail; il estoit d'un velin aussi délicatement découpé qu'il estoit possible, avec de la dentelle à l'entour de pareille étoffe. Il estoit assez grand, car cela devoit servir comme d'un parasol pour se conserver du hasle et pour donner quelque rafraischissement à ce teint délicat. (L'Isle des hermaphrodites.)

(F) 1590. A la reine Eléonor un éventail avec un miroir dedans, tous garnis de pierreries de grande valeur. (Brantôme.)

(G) 1680. Hodie, in ecclesia romana, cum summus pontifex solemniter celebraturus procedit, duo flabella ex pennis pavonum compacta hinc inde portantur, sed nullus eorum intra missam usus est. (Bona. Rer. liturg.)

ESPÉE. J'ai exclu les armes de ce Répertoire : les citations qui suivent viennent ici comme descriptions d'objets d'orfévrerie. En général, les épées d'usage étaient simples; celles qu'on ornait, c'étaient ces grandes épées à deux mains qu'on portait devant tout homme, ou toute corporation, qui avait droit de haute justice. On ne confondra pas celles-là avec l'épée du bourreau, à extrémité carrée, ni avec l'épée de combat, qui était toujours simple, et qu'on appelait aussi, jusqu'en plein XVIIe siècle, espée à deux mains.

(A) 1352. Pour faire et forger la garnison toute blanche d'une espée dont l'alemele estoit à fenestres. (Comptes royaux.)

(B) 1393. Pour la garnison d'un pommeau d'une espée, où il y a esmaillé un loup d'un costé et de l'autre un porc espy. (D. de B., n° 5588.)

(C) 1416. Une vieille espée, dont le fourrel est d'argent esmaillé de plusieurs personnaiges et bestes et d'un tissu de soye vert, garny de plusieurs clous d'argent doré, prisée xviij liv. t. (Inventaire du duc de Berry.)

(D) 1455. Une très belle espée, garnie d'or, toute esmaillée de blanc. (Ant. de la Salle.)

(E) 1647. Le Roy ne bougea de la fenestre d'où il regardoit un soldat quy jouoit de l'espée à deux mains. (Mémoires de Dubois.)

ESPÉE A PARER, de parement ou de parure, c'est-à-dire, non pas une épée de combat, ni une arme destinée à parer les coups, mais une épée à mettre avec un costume de parade, une épée riche.

(A) 1316. Une espée à parer, garnie d'argent, le pommel et le poing esmaillé. (Inventaires royaux.)

(B) 1450. Le sire de S. Treille, grand escuyer d'escuyerie du Roy et baillif de Berry, — portoit en escharpe la grande espée de parement du Roy, dont le pommeau, la croix, la blouque, le morgant et la bouterolle de la gaine estoit couverte de velous azuré, semé de fleurs de lis d'or de brodure. (Monstrelet.)

ESPÈRE. Sphère et aussi Astrolabe, ainsi qu'on s'en convainc en lisant la description de la reliure d'une Bible dans l'inventaire des ducs de Bourbon, et une autre description de cette même reliure dans l'inventaire du duc de Berry.

(A) 1377. Une couppe d'or très finement esmaillée de l'espère du ciel, où estoit figuré le zodiaque. (Chron. de Nangis.)

(B) 1416. Et dessus l'un des ais a un quadran d'argent doré et les douze signes à l'environ et dessus l'autre ais a une astralabe avec plusieurs escritures. (Cat. de la Bibliothèque du duc de Berry.)

(C) 1523. La belle Bible du duc de Berry, garnye à deux fermans, vij petiz ymages esmaillez et une espère au millieu. (Bibliothèque des ducs de Bourbon.)

(D) — Le livre de l'espère, ensemble troys livres du ciel et du monde translatez en françois. (Idem.)

ESPERONS. Les éperons pourraient à la rigueur être exclus de ce Répertoire, comme appartenant soit à l'armure, soit à l'équipement. Ils prennent dans ces deux cas une certaine importance, se liant sous plus d'un rapport à l'existence des droits de la chevalerie et de la noblesse, droits auxquels prétendait le prêtre, lui-même,

lorsqu'il les portait hors de l'église et jusque sur les degrés de l'autel. A les considérer sous le rapport de la matière et de la forme, on voit qu'ils sont exécutés en or et en argent; qu'il y en a de faits à la mode orientale, d'autres exécutés à la façon d'Espagne. Ils sont évidemment tranchants et toujours très-longs, car le degré de civilisation pourrait être mesuré sur la longueur des éperons. On les énumère nécessairement par paires, et uns prend la valeur du pluriel ou du duel, à l'exception toutefois des cas assez fréquents où il s'agit d'éperons de femme, alors il conserve sa valeur du singulier. C'était quelquefois une arme, au moins pour exercer de mauvais traitements.

(A) 1009. Nullus cum calcariis, quos sporones rustici vocant, et cultellis extrinsecus dependentibus, missam cantet. (Sermo Synod.)

(B) 1220. Li rois (Jean de Brienne) fu moult dolens : lors bati sa feme des esperons, si que l'on dit qu'ele fu morte de ceste bateure. (Contin. de Guill. de Tyr.)

(C) — Vai brochant lo destrier dels tranchans esperons. (Guill. de Tudela.)

(D) 1363. Uns esperons d'Arragon garnis d'argent. (Inv. du duc de Norm.)

(E) 1399. Une paire d'esperons d'argent, dorez, faicts à la morisque, à courroies de cuir couvertes d'argent doré. (Inventaire de Charles VI.)

(F) 1408. Ungs esperons à femme, dorez, acouroyé de soye vermeille. (Ducs de Bourgogne, nº 6150.)

(G) 1427. Aux petits enfans de cuer de la dicte église de Saint Jehan, que MDS. (le duc de Bourgogne) leur donna pour ses esperons qu'il avoit apporté en icelle église de Saint Jehan — xiiij sols. (Ducs de Bourg., 4941.)

(H) 1468. Sept esperons, l'un pour le service de Madame (la duchesse d'Orléans) quand elle va à cheval et les autres six pour les six damoiselles d'onneur de ladicte dame. (Ducs de Bourgogne, nº 7055.)

(I) 1475. Aux petiz novisses moynes de Saint Lomer — pour ce que mondit seigneur (le duc d'Orléans) entra esperonné dedans l'église dudit Saint Lomer. (Ducs de Bourgogne, nº 7114.)

ESPICES. Les fruits confits épicés, les confitures et dragées qui se servaient dans le drageoir, à la fin du dîner et pendant les visites. (Voyez *Drageoir*.) Quant aux espices de cuisine, aux espices médicinales, aux espices aromatiques *pour préserver le corps de la putréfaction*, etc., etc., je ne m'en occupe pas ici.

ESPINELLE. C'est le rubis spinelle. (Voyez *Balay* et *Rubis*.)

(A) 1599. Un cabochon d'espinelle esmaillé de gris, prisé l escus. (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)

ESPINGLE. Il serait impossible de remonter à l'origine de cet accessoire nécessaire de la toilette. On en fit grand usage, au moyen âge, plus grand encore à la fin du xvie siècle. Il y en avait pour les dents. (Voyez *Furgette*.) On a compris, dans les petits objets nécessaires à la toilette des femmes, les épingles, et elles sont ainsi devenues synonymes de menues dépenses.

(A) 1360.
Il y avoit des pucelettes,
Qui de mon temps erent jonettes,
Et je, qui estoie puceaus,
Je les servoie d'espinceaus,
Ou d'une pomme ou d'une poire. (Froissart.)

(B) 1403. Un carteron de longues espingles à la façon d'Angleterre. (Comptes royaux.)

(C) 1415. Deux cens d'espinchaux. (Lettres de rémission.)

(D) 1426. Madame d'Estampes prend de pension, pour ses épingles, cinq cens livres. (Chambre des Comptes de Nantes.)

(E) 1455. Quand vous me verrez que d'une espingle je purgeray mes dents, ce sera signe que je vouldray parler à vous et lors frotterez vostre droit œil et par ce congnoistray que vous m'entendez. (Ant. de la Salle.)

(F) 1536. Ung saphir encassé à jour, sur ung espingle d'or, garny de douze petites perles. (Inventaire de Charles Quint.)

ESPIS. Espiet et espieu, de *spina*. Pique, ornement pointu, inventé par les architectes gothiques pour terminer et rendre plus acérées, plus aériennes, les formes élancées des toitures, tourelles, clochers et clochetons. J'aurais omis ce terme d'architecture, si nombre de ces espis en plomb, en fer et en faïence émaillée, n'étaient entrés dans les collections d'objets du moyen âge et de la renaissance.

(A) 1376. Icellui Josset — print en sa main un baston, appelé communément espiet. (Lettres de rémission.)

(B) 1457. Les suppliants portans chascun ung baston ferré, c'est assavoir — Hugonin du Plan ung espy. (Idem.)

(C) 1470. A Cardinot Le Pelletier, pour cent livres de plomb, n'est pas comprinse la peine et salaire de la fachon des cinq espis des chapelles du hault de l'esglise, tant de costé que d'aultre, commenchés à faire et mesme de plomb. (Saint Laurent. Arch. de la Seine-Inférieure.)

ESPREUVE. Épreuve, ce qui sert à éprouver une chose. On disait aussi une tousche à touscher les viandes. L'essai des mets se faisait avec une épreuve. (Voyez *Essay* et *Languier*.) Le languiez était une espreuve ou une réunion de langues à faire l'espreuve; aussi lit-on dans l'inventaire du duc d'Anjou, nº 521 : *une espreuve d'argent dorée et audit languier*; confondant ainsi les deux termes en une seule signification Il y a cinq épreuves décrites dans l'inventaire du duc de Berry; je n'en cite qu'une.

(A) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 296, 520.

(B) 1380. Une espreuve que l'on met sur la table du Roy et au dessus est une esmeraude cassée et carrée et à l'environ pendent, à petites chainettes d'or, iij saphirs, iij langues de serpens, j osselet blanc et xj autres pierres, toutes enchassées en or, pesant j marc, iij onces. (Inventaire de Charles V.)

(C) 1395. A Gillet Saiget, orfévre, pour avoir fait, pour nous, le corps d'une espréuve d'argent doré, goderonné. (Ducs de Bourgogne, nº 5670.)

(D) 1399. Une espreuve d'or, en laquelle il y a quatre langues et une maschouère de serpent, garnie de trois saphirs et une esmeraude, pesant quatre onces d'or. (Inventaire de Charles VI.)

(E) 1416. Une espreuve d'une grande langue de serpent, séant sur un pié d'argent doré en façon d'un arbre, auquel pend deux escussons esmailliez aux armes de Monseigneur, — prisé xx liv. t. (Inventaire du duc de Berry.)

(F) — Pour avoir fait pour MDS. une tousche en quoy a esté mis une pièce de lichorne pour touschier la viande de MDS. (D. de B., 300.)

(G) 1450. A maistre Jehan de Trepoy la somme de xxvij sols vj den., pour don à luy fait par Monseigneur (le duc d'Orléans), pour ce qu'il a esprouvé le basme et le triacle devant mon dit seigneur. (Ducs de Bourgogne, nº 6691.)

ESSAY. Toute l'antiquité a cru à la vertu de certaines pierres, de certaines cornes ou dents d'animaux, pour reconnaître la présence du poison dans les boissons et dans les aliments; le moyen âge ne lui a rien cédé sur ce point, ni en crainte de l'empoison-

nement, ni en crédulité dans les moyens de le prévenir. Je ne m'occuperai de ces superstitions qu'en tant qu'elles se traduisent en ustensiles d'or et d'argent richement ornés, et c'est, en effet, le résultat le plus net et le seul positif de ce qu'on appelait l'essay, c'est-à-dire la prétention de connaître si un mets, une boisson ou un ustensile de table étaient empoisonnés, rien qu'en les touchant avec une épreuve faite de corne de licorne, de langue de serpent ou de certaines pierres précieuses. (Voyez ces mots et *Sallière*, *Languier*, *Bacin*.) Cette pratique, continuée pendant le XVIe siècle, a été maintenue à la cour par l'étiquette; on la trouve dans l'ordonnance de 1681 sur le cérémonial, et elle n'a été mise de côté qu'avec la révolution de 1789. Un autre genre d'essay, fort naïf et très-réel, consiste à boire et à goûter à l'avance les vins et les mets servis à quelqu'un. De celui-là, il n'est pas nécessaire de parler ici.

(A) 1380. Un hanap d'argent blanc pour faire essay. (Invent. de Charles V.)

(B) — Une navette d'argent blanc pour mettre l'essay.

(C) 1391. Un manche d'or d'un essay de lincorne pour attoucher aux viandes de Monseigneur le Dauphin. (Comptes royaux.)

(D) 1399. Un tres petit hanap, pour essay, où ou fons a un esmail de Monsr le Dalphin, pesant cinq onces et demie d'argent. (Inv de Charles VI.)

(E) 1408. Une pièce de licorne, à faire assay, à ung bout d'argent. (Ducs de Bourgogne, no 6097.)

(F) 1467. Cinq assaies d'argent doré, garnis de lycornes et de langues serpentines, avec une pelecte d'argent dorée, à prendre espices à ung dragéoir. (Ducs de Bourgogne, 2654.)

(G) 1485. Le font estoit clos à une clef — et celui qui en avoit la charge fit l'essay baillant la clef à MS. l'evesque de Cambray qui baptisa ma ditte Damoiselle. (Aliénor de Poietiers.)

(H) 1487. Deux essays. (Ducs de Bourgogne, no 7179.)

(I) 1505. Un bacin d'essay, armoyé comme dessus, pesant dix huict marcs, une once, ung gros. (Inventoire de la royne Anne de Bretagne)

(J) 1536. Une touche de licorne, garnie d'or, pour faire assay. (Inventaire de Charles-Quint.)

(K) 1586. Une grande couppe d'argent doré, avec son couvercle et deux essays. (Inventaire de Marie Stuart.)

ESTACHE. Les liens qui attachent, et, par extension, le poteau auquel on lie quelqu'un. Jésus-Christ lié à l'estache est souvent mentionné dans les inventaires, et un joyau de ce genre est décrit dans la première partie de cette notice.

(A) 1250*.
E vées là l'estace, là ù on le loia,
Et ù on le bati et on le coloia.
(Roman de Godefroy de Bouillon.)

(B) 1250. Comme il fut (Jésus-Christ) liés à l'estace, batuz et escopiz. (Chron. de Saint-Denis.)

(C) 1345.
Chascun le (un cheval) fuit, chascuns le doute;
Et loiez est à iiij estaches. (Guill. de Machault.)

(D) 1360. Lié à l'estache, no 32; à l'ostache, no 62.

(E) 1363. Un angelot d'argent doré, qui tient un vaissel rond de cristal ouquel il a de l'estache nostre Seigneur et sied sur un pied esmaillié à angelots jouans d'instrumens et le soustiennent quatre lions. (Inventaire du duc de Normandie.)

(F) 1412. Douze fermailles d'or, en chascun une couronne, pour servir à l'estache d'un mantel, garnis de pierrerie. (Comptes royaux.)

(G) 1438. Le xxiiij jour de may, environ l'eure des midy, fut amenée (Jeanne

d'Arc) du chastel, le visage embrouché, audit lieu où le feu estoit prest et fut liée à l'estache et arsse. (P. de Caigny, publié par M. J. Quicherat.)

(H) 1450. Feit escrire lettres, lesquelles il feit estacher par nuict, par aucuns ses favorisans, aux postaux de l'église Nostre Dame du Palais et ailleurs à Paris. (Monstrelet.)

ESTAIN. Le luxe de l'orfévrerie était réservé à la noblesse riche, et plus particulièrement à la cour. Nous voyons bien dans le Ménagier de Paris, à la fin du XIVe siècle, un bourgeois qui parle de son dressoir de salle à manger et de son dressoir de cuisine, mais, sur l'un comme sur l'autre, il n'exposait que de la vaisselle d'étain, et si sa maison était bien tenue, si sa vaisselle était brillante, la propreté en était tout le luxe, comme elle en faisait tous les frais. Il faut dire que le Ménagier représente la partie modeste, réservée, ordonnée de la bourgeoisie de Paris, et en somme, c'en était la majorité, celle-là n'avait pas d'argenterie, mais, au milieu d'elle, s'élevaient quelques bourgeois vaniteux, ambitieux, et qui parvenaient, au prix de leur ruine, à se faire une réputation de parvenus; ceux-là avaient une riche argenterie. En général, la vaisselle de cuisine ou du commun, chez les riches, et la vaisselle la plus générale, même chez les gens aisés, était en étain. Je donnerai pour exemple les 142 escuelles d'estain de la reine Clémence, la vaisselle qui servait dans l'hôtel même de l'archevesque de Rheims, au XIVe siècle, et chez le duc de Bourbonnoys en 1507. On remarquera l'expression *à façon d'argent*, c'est-à-dire prenant les formes de l'argenterie. Le potier d'étain s'appelait estaimyer, et le corps de métier vint, en 1260, dicter ses us au prévôt Est. Boileau. Il paraît qu'il se divisait dès lors en deux compagnies distinctes, les potiers d'étaim et les ouvriers d'estaim, les premiers faisant les grandes pièces, les autres exécutant tous ces menus ouvrages qui rentrent aujourd'hui dans le domaine des bimbelotiers et miroitiers. A la fin du XVe siècle, le goût de la forme était si répandu, et il s'établit entre toutes les classes une rivalité de luxe si vive, qu'on voulut en faire parade même avec la vaisselle d'étain, et des artistes habiles, comme Briot, consentirent à se faire potiers d'étain, d'orfévres qu'ils étaient ou qu'ils auraient pu devenir. L'Angleterre fournissait le meilleur étain, et les Flamands en furent les entrepositaires pour le monde entier, mais les Vénitiens, au lieu de le prendre à Bruges, allèrent bientôt le chercher à la source, et l'employèrent utilement dans leurs fabriques.

(A) 1260. Tit. XII. Des potiers d'estain de Paris. Nus potiers d'estain ne puet ne ne doit par droit ovrer de nul ovrage de son mestier qui ne soit aloié bien et loialment selonc ce que l'euvre le requiert et se il le feit autrement il piert l'euvre et si est à v sols d'amende au Roy.

(B) — Tit. XIX. Des ouvriers de toutes menues ouevres que on fait d'estain ou de plom à Paris. Quiconques veut estre ovriers d'estain, c'est assavoir fesières de miroirs d'estain, de fremaus d'estain, de sonneites, de anèles d'estain, de mailles de plon, de mereaus de toutes manières et de toutes autres menues choseites apartenans à plom et à estain, il le puet estre franchement et ouvrer de nuiz et de jours, se il li plaist et il en a mestier et avoir tant de vallès comme il li plaira. (Us des mestiers enregistrés par Et. Boileau.)

(C) 1350. A la fille Hue de Bezençon, potier d'estain, fiencée en la présence de Monseigneur le duc (de Normandie)— x escus. (Comptes royaux.)

(D) 1389. Vaisselle d'estain : xviii plats, grands et moyens, xlviii escuelles, une

juste quarrée, deux quartes quarrées, deux quartes rondes à façon d'argent, une pinte quarrée, deux pots de trois chopines à façon d'argent, un pot à aumosne et une chopine de potin, pesant tout environ c et lv liv. d'estain. (Testament de l'Archevesque de Rheims.)

(E) 1391. Les supplians portèrent vendre ledit plon à un estaimyer — et ce fait ledit estaymier, ou autre, les dénonça. (Lettres de rémission.)

(F) 1407. Devant le Palais (à Paris) demeure ung pottier d'estain, ouvrier de merveilleux vaisseaux d'estain. — (Guillebert de Metz.)

(G) 1423. Cuisine : Jehan Goupil, potier d'estain, demourant à Tours, pour xii xiines de platz, xviij xiines d'escuelles d'estain, pesans ensemble au poids de Tours vc lxxij liv. — pour le service de ladicte dame (Marie d'Anjou) au pris de iiij s. pour livre. (Comptes royaux. Hostel de la Royne.)

(H) 1467. Pour avoir fait drécoirs fors pour y mettre la vaisselle d'estain de la sausserie du commun. (Ducs de Bourgogne, tome II, p. 306.)

(I) 1469. A Jehan Boulangier, estainnier, pour le changement de iiij petites chapelles de plomb appartenant à cet hostel. (S. Ouen. Archives de la Seine-Inf.)

(J) 1487. Si aucun ouvrier dudit mestier (des potiers d'estaing) ou autre est trouvé audit pays d'Anjou faisant ou vendant aucune vaisselle d'estaing, faite en mosle creux, ou autrement contre ledit statut, sera prise. — (Statuts des potiers d'étain de la ville d'Angers.)

(K) 1507. Trois quartes d'estaing, troys pichiers et deux petis brocs d'estaing — plus un autre pichier et une pinte d'estaing. — Item deux grans bros et ung flaccon sans bouchon d'estaing — plus autres deux flacons d'estaing à tenir vin et ung petit à tenir huille — trente deux plats d'estaing, trente quatre escuelles d'estaing, ung moustardier d'estaing. — (Tous ces articles rangés sous la rubrique : Gros meubles de maison et ustensiles de cuisine, dans l'inventaire du duc de Bourbonnoys.)

(L) 1528. Pour deux autres mulets qui ont amené la vaisselle d'estain et deux coffres, pour chascun trois journées de Saint-Sebastien audict Bayonne, xlviii s. (Comptes royaux.)

(M) 1580. Such furniture of household of this mettall (pewter), as we commonlie call by the name of vessell, is sold usuallie by the garnish, which dooth conteine 12 platters, 12 dishes, 12 saucers and those are either of silver fashion, or else with brode or narrow brims and bought by the pound which is now valued at six or seven pence or peradventure at eight pence. In some places beyond the sea a garnish of good flat englisch pewter of an ordinarie making... is esteemed almost so pretious as the like number of vessels that are made of fine silver, and in maner no lesse desired amongst the great estates, whose workmen are nothing so skillful in that trade as ours. (Harrison. Descrip. of England ap. Al. Way.)

ESTAMOIE, et aussi Estamas. Grands vases, quelquefois ils sont à anses. On en compte six en or dans l'inventaire de Charles V, et ils pèsent cent soixante-dix-sept marcs d'or; on les retrouve en six articles dans l'inventaire de Charles VI. Les citations suivantes suffiront.

(A) 1363. VI estamas d'argent blanc, doré en iij lieux, à esmaux des armes Monseigneur sur les couvescles qui poise cxviii marcs et demy. (Inventaire du duc de Normandie.)

(B) 1380. Six estamoies d'or, esmailliées d'un esmail rond sur chacun couvercle et poise viiixxxvij marcs d'or. (Invent. de Charles V.)

(C) — Six grans estamoies d'argent dorées, chacune à ij anses, à deux cercles, à lettres de Sarrazin et sur le couvescle à iij fleurs de lys.

(D) — Une très petite estamoie de cristal, à anse, garnie d'argent doré pesant iii onces et demie.

ESTAMPE, de *stampa*, estampage. Plaques d'or, d'argent et de cuivre estampées en feuilles, en lis, en bassins, etc. Cette expression se rencontre fréquemment, parce que dans la hâte des solennités religieuses, des tournois, etc., on faisait un grand usage de ces ornements qui étaient ou cloués sur les châsses, les lutrins, les autels, les bordures de livres, ou cousus sur les vètements et les équipements. Le moine Théophile en parle d'une manière très-intéressante. (Voyez au mot *Emprainccte*.)

(A) 1387. ixcxliij paillettes d'argent dorées, en manière de losange, et un petit annelet au bout de chaque paillette, pour ycelles mettre et asseoir sur deux courtes houppelandes flottens, faictes de veloux vermeil. (Comptes royaux.)

(B) 1394. Pour avoir taillié et féru en estampe grans quantité de très petis bacins. (Comptes royaux.)

ESTANT. En estant, de *stare*, ètre debout. On rencontre fréquemment cette expression dans les descriptions d'objets d'art. Je renvoie à l'inventaire de Louis d'Anjou, cela suffit.

(A) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 274, 275, 329, 398, 401, 443, 514, 542.

ESTERLINS. Nom d'un poids et d'une monnaie. Le poids de la plupart des articles des inventaires du XIV[e] siècle se divise en marc, once et esterlins. L'once comptait vingt esterlins. L'origine du mot et de la chose est anglais, et l'Angleterre, qui conserve tout, a conservé le nom de ses livres sterlings.

(A) 1260. Nul orfèvre ne peut ouvrer à Paris d'argent que il ne soit aussi bon comme esterlins ou meilleurs. (Statuts de Paris.)

(B) 1400. Chascun estellin doit pezer iij oboles tournois (12 oboles faisaient un sol.)

ESTRAINES, Étrennes. On les donnait au 1[er] janvier, qu'on appelait le jour de l'an, bien qu'on fît commencer l'année à Pâques, à Noël et autres fêtes de l'Eglise, selon les temps et les pays. C'était entre les souverains et entre les princes l'occasion d'échanges somptueux, où la richesse était le plus en jeu, où le goût avait aussi sa part. Le duc de Berry semble avoir affectionné plus que tout autre cette coutume; il recevait des étrennes non-seulement de tous ses nobles parents et des grands officiers de sa maison, mais des plus humbles parmi ses domestiques. Pol de Limbourg, dont je cite l'offrande, était l'un de ses peintres. L'année ne commença au 1[er] janvier en France qu'à la suite de l'édit de Charles IX, du mois de janvier 1563.

(A) 1337. Trente sols tournois — à paier chascun an aus estraignes. (Apud Du Cange.)

(B) 1399. A messire Thomas Channenne, chevalier trenchant du Roy d'Engleterre, lequel est venu apporter l'estraine du Roy d'Angleterre du jour de l'an. (Comptes royaux.)

(C) 1416. Une petite croix d'or garnie de quatre camahieux — laquelle croix Madame la Duchesse donna à MS. aux estraines, le premier jour de janvier l'an mil cccc et huit, — viixx liv. t. (Invent. du duc de Berry.)

(D) — Une petite salière d'agathe, garnie d'or, dont le couvercle est d'or et au dessus a un fretelet à un saphir et iiij perles. Laquelle salière Pol de Limbourc donna à Monseigneur, aux estraines, l'an mil cccc xiiij. — xxx liv. t. (Idem.)

(E) 1453. Vendu à Gilbert Jehan, orfévre, demourant à Tours, plusieurs estraines de plusieurs sortes d'argent, les unes dorées et les autres noires. (Acte de vente des biens de Jacques Cœur.)

(F) 1480. Ecoutez les dures nouvelles
Que j'oui le jour de l'estraine. (Alain Chartier.)

ESTRIEF. Estrius et estrier, en roman estrieu, étrier. Toutes ces formes sont dérivées du latin *strepa*. On montait à cheval avec des étriers si courts que les montoirs étaient nécessaires au moyen âge, comme ils le sont aujourd'hui en Orient, pour se mettre en selle. S'élancer à cheval sans le secours du montoir, ni des étriers, était un tour de force très-admiré. Les étriers furent de bonne heure très-ornés et très-volumineux.

(A) 1160. Descendenti (Victori antipapæ) de equo strepam humiliter tenuit (Imperator). (Epist. apud Martène.)

(B) 1220. Cumque clavorum copiam habueris et eos configere volueris in corrigiis ascensoriis sellæ equi. (Theophili. Schedula div. Art.)

(C) 1250. Estrief, ne siele, ne soscaingle. (Phil. de Mouskes.)

(D) 1250*. Et li estrier d'or noielé
De rices pières atourné. (D'Atis et de Prophelias.)

(E) 1300. Après ce que le Roy (S. Louis) fut revenu d'Outremer, il se maintint si dévotement que onques puis ne porta ne vair, ne gris, ne escarlatte, ne estriers, ne espérons dorez. (Joinville.)

(F) 1328. Une sambue, à tout le lorain garnie d'argent, dont la sambue est de veluau violet et sont les estriex d'argent esmaillié de Puille et de Hongrie. (Inventoire de la royne Clémence.)

(G) 1552. Une paire d'estriefs dorés de fin or, gravez au burin et esmaillez de fin esmail, faicts à la genette. (Comptes royaux.)

ESTUIT. On peut l'entendre de coffret, écrin, et aussi tout simplement, dans la signification actuelle, de boîte enveloppant un objet.

(A) 1328. Un estui d'argent, à poudre, esmallié. (Inv. de la royne Clémence.)

(B) 1359-60. Un escuier du Roy d'Angleterre qui apporta au Roy les coffres ou estuys d'une ceinture et d'un aigle que le Roy d'Angleterre donna au Roy. (Livre de despenses de l'ostel du Roy en Angleterre.)

(C) 1363. vi esmeraudes, ij saphirs et un gros diamant qui sont en l'estuit de cuir que Mons. faict aucunes fois porter avec li. (Inventaire du duc de Normandie.)

(D) — Un autre estuit d'argent doré, ouvré, esmaillé de la Vie sainte Catherine.

(E) — Un autre estuit d'ybenus garny d'argent.

(F) — Un petit estuit de madre garny d'argent doré.

(G) — Un estuy à mettre encre et plumes et est d'argent.

(H) 1380. Un ymage d'or de Nostre Dame et l'estuy esmaillé d'azur. (Inventaire de Charles V.)

(I) — Un ymage d'or de Nostre Dame, en un estuy esmaillié de France.

(J) — Un estuy d'argent esmaillié qui pend ez armoires et est l'esmail de la Vie Sainte Marguerite.

(K) — Un petit breviaire en deux volumes — et sont en deux estuys de broderie.

L) — Unes très parfaictement belles heures — lesquelles sont en un estuy couvert de veluiau, semé à fleurs de lys d'argent dorées.

M) 1387. A Pierre du Fou, coffrier, demourant à Paris, pour un grant estuy de cuir boully achatté de luy, pour mettre et porter uns tableaux que a faiz Jehan d'Orléans, peintre et varlet de chambre du Roy,—xxxvi s. p. (Comptes royaux.)

(N) 1420 A Gilles le coffrier, demourant à Lille, pour un estuy de cuir à mettre

le tableau que MDS. fait tousjours mener avec lui — xl sols. (Ducs de Bourgogne, 607.)

EXPERT. Ce substantif est très-moderne, l'adjectif est fort ancien. Dès qu'un personnage était mort, le premier soin des exécuteurs testamentaires était de faire estimer son avoir mobilier qui ne se composait pas, comme aujourd'hui, de rentes inscrites sur le grand-livre, et d'actions industrielles bien régulièrement enregistrées, paraphées et cotées à la Bourse, mais de quelques rentes sur hypothèques, et surtout de joyaux, vaisselle, vètements, tapisseries, linge et meubles. Pour arriver à un prompt résultat, le garde des joyaux appelait à son aide des orfévres, tapissiers, joailliers, *gens à ce cognoissans et experts.* A quelle époque ces fonctions passagères et accidentelles devinrent-elles assez fréquentes, furent-elles d'assez longue durée, pour que des marchands renommés aient abandonné leur commerce et s'y soient entièrement consacrés, c'est difficile à dire, mais de ce moment, l'adjectif expert devint un substantif, l'expertise une carrière, et plus tard une fonction publique. Je ne fais que deux citations, on en peut extraire d'autres de chaque testament et de tous les inventaires.

(A) 1372. Après s'ensuit l'inventoire de plusieurs tableaux cy après exprimez, estans en une chambre, prisiez par Jehan d'Orlians peintre, lequel à la requeste desdits exécuteurs jura solennellement, par son serment fait pour ce aux saints Evangiles de Dieu, que les dicts tableaux priseroit bien et justement à son povoir, sans fraude ou faveur. (Compte du test. de la royne Jeanne d'Evreux.)

(B) 1416. Albert du Molin et Julien Simon, marchans et bourgois de Paris (orfèvres), expers et congnoissans à ce —. (Inv. du duc de Berry.)

F.

FAUDESTEUIL. Fauteuil. Dérivé de *faldistorium*, siége qui se plie, la *sella plicatilis* des anciens, mot formé du saxon *falten*, plier, de là *faldestuef*, *faudestuef*, *faudestueil*, et, par contraction, *fauteuil*, le siége d'honneur, la chaise par excellence; mais comme le moyen âge hait la précision, le mot sert en même temps à désigner les chaises à tout usage, y compris la chaise de retrait ou chaise percée. La fourniture de toutes ces variétés de chaises était dans les attributions du peintre de la cour. Ce privilége fut attaché à cette charge, d'abord parce que ces meubles étaient ornés de peintures, ensuite parce qu'étant placés près du lit, ou servant à la toilette, ils appartenaient à l'intimité. Quand un roi fait faire un riche fauteuil de cérémonie, il le commande à son orfévre. Le bois ou la charpente étaient exécutés par l'imagier, les décorations peintes par le peintre de la cour.

(A) 1185*. Sor un faudestuef d'or à boutons noélé
Se sist li emperères el palais painturé.
(Graindor. Ch. d'Antioche.)

(B) 1250*. El faudestuef d'or l'aserront
Illuecques le couronneront. (Le Lusidaire.)

(C) — De sor un faudestuel vermeil
S'apoierent en un conseil. (Le Roman de Blanchardin.)

(D) 1316. Ce sunt les parties Martin Maalot ymagier pour ij fausd'esteurs que il a fet pour nostre seigneur le Roy, pour la façon, vi liv. x s. (Comptes royaux.)

(E) 1353. A Jehan le Braalier, pour la façon et appareil d'un faudestueil d'argent et de cristal, garny de pierreries, fait et livré en ce terme au dit Seigneur (le Roy) duquel faudestueil le dit orfévre fist faire la charpenterie et y mist et assist plusieurs cristaux, pièces d'enlumineure de plusieurs devises, perles et autres pièces de pierreries et y fist plusieurs ouvrages de son mestier, vijc lxxiiij escus. — Premièrement, pour la charpenterie du dit faudestueil faite par maistre Pierre de Vienne, — xx escus. — Pour ijc xij pièces d'enlumineure mis dessoubz les estaux du dit faudestueil, dont il y en a xl armoiées des armes de France, lvj prophètes tenant rolleaux et est le champ d'or, cxij à demiz ymages et demiz bestes et est le champ d'or et iiij grans hystoires des jugemens Salomon et servent aus moieux du dit faudestueil dont il y avoit v creux pour les bastons, vj plaz et j ront plat pour le moyeu et furent faiz par la main Pierre Cloet, pour ce — iiijxxxvj escuz. — Item pour c et demi de garnax et iiijxxij que premes que esmeraudes pour le dit faudestueil, pour tout xxxviij escuz. — Item pour iiijc pelles d'Oriant que d'Escoce que de Compiègne pour le dit faudestueil, — xlviij escuz. — Item pour vj onces d'or parti pour envoirier les pièces d'orfavrerie du dit faudestueil, — xij escuz. — Item pour xij mars, vj onces et xvj estellins d'argent mis de croissance au dit faudesteuil, — iiijxx escus. — Item pour or à dorer toutes les pièces d'orfavrerie du dit faudestueil, cx escus. — Pour la façon de la dite orfavrerie, appartenant au dit faudestueil, laquelle le dit orfévre fist tout de nuef, c'est assavoir: faire et forgier vc et xxxv chaatons, ix virolles à bestelletes et à feuilles enlevées et iiij pièces, d'un espan de lonc, chascune à feuillage et à bestelletes et xviij pignons à feuilles et à bestelletes enlevées et j ront pour le moieu du milieu de la façon des pingnons et furent toutes ces pièces perciées à 10c et envoirrées d'or bruni et xxiij pilliers tortiz d'enlevenre et touts les autres pièces du dit faudestueil furent par le dit orfévre lavées, nestoiées, rediecées, rebrunies, redorées et mises sus, pour façon, d'échiet et poine de toutes ces choses ijc l escus, — somme — vijc lxxiiij es. d'or. (Comptes royaux.)

(F) 1387. A Jehan le huchier, demourant à Paris, pour le fust d'une chaière de bois de noyer, appellée faulx destueil, pour faire une chaière à pignier le chief du Roy NS., baillée à Jehan de Troyes, sellier, pour icelle garnir et estoffer, — xlviij s. p. (Comptes royaux.)

(G) 1388. A Jehan de Troyes, sellier, pour sa peine et sallaire d'avoir garnye et estoffée une chaière, appellée faulx d'estueil, à pignier le chief de Madame la royne, vij liv. xvj s. (Comptes royaux.)

(H) 1397. Pour une chayère — appellée faulx d'estueil, — pour servir à séoir MS. le duc d'Orléans, pour servir à seoir le dit Seigneur quand on le pigne. (Idem.)

FAYENCES dites majolica, de Henry II, du comtat d'Avignon, de Bernard Palissy, de Nevers, de Rouen, etc., etc. (Voyez la notice des faïences émaillées et l'article *B. Pallissy.*)

FELDSPATH. Sa forme en cristaux est un parallélipipède obliquangle, sa pesanteur spécifique est de 2,50, et il est moins dur que le quartz, quoique assez dur pour rayer facilement le verre. Incolore, il ressemble au cristal de roche, et n'atteint ni à sa limpidité ni à ses dimensions. Il fond à la chaleur du chalumeau et se change en émail blanc.

FELDSPATH AVENTURINÉ. Dit Aventurine orientale et Pierre du Soleil. Cette variété du feldspath consiste dans le brillant d'une poussière dorée produite par des paillettes de mica dont elle est pointillée. Cet accident peut se rencontrer dans les feldspath de toutes couleurs. On extrait les plus estimées de la Sibérie.

FELDSPATH BLEU. Pierre d'un bleu de ciel pointillée de blanc. Le quartz, mêlé à ce feldspath, l'empêche de fondre au chalumeau, et il ne peut être confondu avec le lapis lazuli, auquel il ressemble, parce qu'il n'est pas soluble comme lui dans l'acide nitrique. On l'extrait des montagnes de la Styrie.

FELDSPATH NACRÉ. Adulaire feldspath. Appelé aussi Argentine, Œil de poisson, Pierre de Lune. C'est une variété des feldspath qu'on trouve en Orient, dans l'île de Ceylan et au Saint-Gothard.

FELDSPATH OPALIN, appelé Labrador dans le commerce. Cette pierre, d'un gris foncé à reflets bleuâtres, rouges et orangers, nous vient de la côte d'Amérique où elle a pris son nom; on l'extrait aussi des montagnes de la Russie et de la Norwége.

FELDSPATH VERT. Dite pierre des Amazones et aussi Vert Céladon. Pierre de couleur opaque vert tendre, semé de points blancs. On les tire des monts Ourals et du Groënland.

FENESTRAGE. C'est une arcade, un encadrement à jour en plein cintre ou en ogive, selon la date; quelquefois aussi, c'est une niche de ces mêmes formes. Enfin, on employait ce mot pour désigner l'ensemble des fenêtres d'un bâtiment.

(A) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 25, 26, 58, 64, 73, 93.

(B) 1380. Une croix d'or — et ou pied du croisillon est une ymage de Nostre Dame en un fenestrage, esmaillé d'azur. (Invent. de Charles V.)

— Un coutel à manche d'yvoire blanc, à deux virolles d'or, à fenestrages, où sont osteaux sur gest et sont les forcettes d'or.

(C) 1399. Un joyau d'or, où est le couronnement, en un tabernacle ou milieu et dessus est un crucefix, Nostre Dame et saint Jean aux costez, tous à fenestraiges, esmaillez par dedans et par dehors à imaiges et est le dit joyau garny hault et bas ou pié de saphirs, esmeraudes, balaiz, diamans et plusieurs perles pesans deux marcs, quatre onces, cinq esterlins d'or. (Inventaire de Charles VI.)

FER D'ESPAGNE. Estimé dans l'industrie.

(A) 1497. Vues et considérées, les routures (ruptures) estant aux quatre pilliers principaux qui soustiennent la croisée d'icelle église ont esté d'opinion pour les utilités et entretenues de toute la dite église, iceulx quatre pilliers ancrer de bon fer d'Espagne et non d'aultres fer, ne de bois. (Procès-verbal d'une visite dans l'église d'Amiens.)

FER A CHEVAL. On en faisait en argent, qui servaient, rougis au feu, à brûler les chevaux ou, comme on l'écrivait, à les cuire.

(A) 1382. En une livre d'oint pour oindre les jambes d'ou cheval de somme qui avoit esté cuit de feu, — x d. (Ducs de Bourgogne, 5379.)

(B) 1392. A Perin de Choisy, orfévre, — pour l'argent et la façon de plusieurs fers d'argent à cuire chevaux. (Ducs de Bourgogne, 5544.)

(C) 1455. A Jehan Lessayeur, orfévre de MDS (le duc d'Orléans), pour un fer d'argent, par lui fait, pour donner le feu aux faucons de ma dicte dame, viij s., vj deniers. (Ducs de Bourgogne, 6731.)

FER (petit). Doré à petit fer. Expression et genre de travail encore en usage parmi les relieurs. Les combinaisons gracieuses et toujours variées des petits fers succédèrent au XVIe siècle à l'abus des grands fers se répétant à satiété.

(A) 1603. La Cosmographie universelle de André Thevet couverte de velin

blanc, doré sur la tranche et à petit fer, estimé six livres. (Inventaire de la royne Loyse douairière.)

(B) 1603. Une bible, en grand volume, en françois, couverte de marroquin bleu, doré à petit fer, estimé dix livres.

FERMAIL. Agrafe. Voyez *Fermailles*, *Fermaus*, *Fermoirs* et *Fermillières*, pour des termes différents se rapportant au même sens. L'expression de fermillet, n'étant qu'un diminitif de fermail, se trouve confondu dans les citations suivantes. Le fermail et le mors de chape se ressemblaient fort, puisqu'on voit Charles VI transformer un fermail en mors de chape. C'étaient, l'un et l'autre, une agrafe destinée à réunir les deux parties du vêtement, soit sur l'épaule, soit sur le col, soit sur la poitrine, mais aussi un simple ornement qui s'agrafait sur une chape ou sur une tunique sans ouverture, c'est-à-dire qui était sans emploi et servait de parure. Les sculptures de nos cathédrales et les miniatures en fournissent d'abondants témoignages. J'ignore ce que peut être un fermail à couvercle, à moins de supposer une cavité ménagée au milieu pour renfermer des reliques, et se fermant, avec un verre, comme un médaillon.

(A) 1280. Anciennement on avoit accoustumé de vestir et parer les espousées, — on donnoit à l'espousée un anneau, — une couronne et un fermail, — le fermail estoit une ceinture en laquelle y avoit un fermail d'or ou d'argent, selon la qualité des personnes, parce qu'alors on avoit accoustumé de porter des ceintures de tout or ou d'argent, quelque riches que fussent les espoux ou espousées, dont on remarque le vieil proverbe, que bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée, c'est-à-dire enrichie de clous et fermail d'or (Boutillier. Somme rurale.)

(B) 1302. Je Bernard, chevalier, sires de Moroeul — voel que elle (ma fille) ait la couronne d'or et le fremail à couvercle. (Ap. Du Cange.)

(C) 1363. La grant aigle d'or Monseigneur, où sont les deux grans rubis et vi autres et ij grans saphirs et plusieurs diamans et grosses perles. (Invent. du Duc de Normandie.)

(D) — Un fermail d'une fleur de lys, à pierres et à perles.

(E) — Un fermail d'or, faict à manière d'un paon qui faint la roe, à pierres et à perles.

(F) 1380. Et si eut, pour le prix, un fermail à pierres précieuses que Madame de Bourgogne prit en sa poitrine. (Froissart.)

(G) — Un aigle d'or, en manière de fermail, ouquel a v saphirs, vij esmeraudes, xvii rubis, xxxvi grosses perles et a ledit aigle une couronne dessus sa teste où il a iiij petites esmeraudes, iiij petits rubis et viij petites perles et y faut une petite perle et j rubis. (En marge.) Le Roy (Charles VI) l'a pris le xie jour de juillet iiijxx ix pour faire un mors de chappe qu'il a donné au pape. (Inventaire de Charles V.)

(H) — Un fermail d'or à un griffon, ouquel a vi assiettes et en chascune assiette à trois perles, trois diamans et un ruby ou milieu et si y a iiij autres assiettes où il a en chacune iiij rubis, j diamant et si est semé ledit fermail de vi rubis et ou bec du griffon a un ruby d'Orient et en chacun de ses pieds tient iij perles et, en une couronne qu'il tient, a iij diamans et viij petites perles.

(I) — Un fermail à un corps de cerf à la teste de flocart, ouquel a viij ruby, xvij diamans et vingt grosses perles.

(J) — Un petit fermillet d'or, à une cygongne, ouquel a un saphir à xviij grosses perles.

(K) — Un petit fermail d'or de quoy les pierres ont esté ostées.

(L) — Un petit fermillet d'or à iiij perles où il a escrit bonne foy.

(M) — Un autre fermillet d'or azuré, à deux mains qui s'entretiennent.

(M) 1380. Un fermail d'or, à pendre les bourses à la poitrine, escrit de lettres, des noms aux trois Roys de Coulongne, garny de quatre balays à iiij diamans.

(N) — Une croix à viij perles, iiij balais et j saphir, laquelle pend à un fermeillet où sont iij saphirs, i balay et ix perles.

(O) — Et si eust pour le prix un fermail à pierres précieuses, que Madame de Bourgogne prit en sa poitrine. (Froissart.)

(P) 1389. Un petit fermeillet d'or, à une turterelle, esmaillée dedens un soleil, qui tient un rolet. (Ducs de Bourgogne, n. 5458.)

(Q) — Un fermail d'or, à un dain esmaillé de blanc ouquel a un rolet et lettres escriptes qui dient : plus hault. (Ducs de Bourgogne, n. 5455.)

(R) — Un fermail d'or, à une dame esmaillée qui tient une herpe et un petit chenet blanc auprès d'elle. (Ducs de Bourgogne, n. 5456.)

(S) — Un petit fermail d'or, à une biche et une bichette. (D. de B., 5457.)

(T) — Un petit fermail, à un pellican esmaillié de blanc. (D. de B., 5459.)

(U) 1397. Un fermail à la semblance des deux rois de France et de Behaigne. (Ducs de Bourgogne, 5907.)

(U) 1400. Puis (1396) donna le Roy à son fils un drageoir garny de pierres précieuses, avec un très riche fermillet. Et le roy d'Angleterre donna à son père un autre fermillet qui avoit esté au feu roy Jean et estoit le plus riche de tous les dons qui avoient esté faits. (Juvénal des Ursins.)

(V) 1404. Un fermeillet d'or pour pendre clefz et bourses pour la royne d'Angleterre. (Comptes royaux.)

(X) 1420. Ung fermail d'or, fait en manière d'une touaille nouée, esmaillée de blanc, garny d'un gros balay dessoubz, et dessus a ung assez gros dyamant taillée à plusieurs faces. (Ducs de Bourgogne, 4130.)

(Y) 1461. Avoit sur son chief (Charles VII) un chapeau de bieure gris, fourré de satin vermeil — et sur le devant etoit un petit fermail sur lequel il y avoit un fort beau et riche diamant. (Math. de Coucy.)

FERMAILLES. Joyaux de toutes formes, qui devenaient la garantie d'un enjeu ou d'une convention.

(A) 1369. Comme par plusieurs fois il eust esté parole de faire mariage — combien que fiensailles, ne fermailles n'eussent pas esté sur ce faites. (Lettres de rémission.)

(B) 1371. Et pour ce, belles filles, prenez y bon exemple de non iouer pas trop envoiséement et non avoir le cuer trop aidant de gaigner petites fermailles, car qui trop convoicte de prendre dons ne gaignier telles petites fermailles, par tels jeux, maintes en sont... (Le Chev. de la Tour. Enseig. des femmes.)

(C) 1375. Quand ils orent beu, firent une fermaille de commun accort, que le premier qui diroit oyl, paieroit l'escot. (Lettres de rémission.)

FERMANS. Volets qui, en se fermant, recouvrent un tableau ou un miroir. Le mot *Clouant* était employé dans le même sens, et le mot *Ouvrant* exprime la même idée, dans un sens différent. J'aurais pu, sans difficulté, multiplier les citations, mais il m'a paru suffisant d'en faire une pour chaque acception, et je l'ai extraite, avec intention, du même document.

(A) 1530. Ung petit tableau d'or, les deux fermans de cristal de roche, dedens lequel tableau est une notre Dame, aux costez deux anges qui tiennent une couronne sur sa teste. (Inventaire de Charles-Quint.)

(B) — Ung autre tableau wyde, qui se ouvre à deux demi clouans, ouvré de meme ouvraige à fil d'or traict et à l'autre costé a une nostre Dame esmaillié de plusieurs couleurs et à l'entour du bord est escript : Mater Dei memento mei, pucelle et in hora mortis.

(C) — Ung petit tableau d'or, en forme de table d'autel, fermant à deux ou

vrans, ou milieu duquel est, en esmaillure de basse taille, le crucifiement. En l'ung des ouvrans la descente de Nostre Seigneur de la croix et à l'autre la résurrection, et au dehors sur les dits ouvrans est la flagellation et coronation de mesmes et à l'autre costé est comment nostre Seigneur porte sa croix, en ouvrage eslevé.

FERMAUS. Voyez *Fermoirs.*

(A) 1394. Une bible en latin, couverte de cuir rouge, à quatre fermaus dorez esmaillez. (Ducs de Bourgogne, nº 5626.)

(B) 1470. Dessus si avoient leurs manteaux
Fermans à moult riches fermaux. (Martial de Paris.)

FERMILLIÈRES. C'étaient de petites agrafes et peut-être des crochets dans le genre de ce que nous appelons des mousquetons. Tantôt elles retiennent des anneaux sur une ceinture, ou bien sur une bourse. Exceptionnellement, fermeillet signifiait la même chose. (Voyez *Fermail.*)

(A) 1319. Lyenardin Hamon, qui avoit appendu aus boutons ou fermillère de son jupon ou autre garnement, une boursete. (Lettres de rémission.)

(B) 1380. Une ceinture d'un tissu de soye tannée et n'y a que la boucle et le mordant et vij fermillières avec annelet à mettre le coustel, non pesé. (Inventaire de Charles V.)

FERMOIRS. Terme employé plus particulièrement pour désigner les agrafes qui fermaient les livres manuscrits, le parchemin exigeant une pression assez forte entre les ais de bois de la reliure. Quand le manuscrit n'était pas relié et restait en cahier, *non lyé*, il se fermait avec des lanières. (Voyez ce mot.) Quand il était relié, il se fermait de deux manières différentes, ou avec des courroies qui, cousues d'un côté de la reliure et se terminant à l'extrémité par un morceau de métal troué, venaient se fixer sur un bouton qui formait saillie sur l'ais opposé, ou avec des fermoirs de métal, à charnières, dont nous faisons encore usage, et qui sont d'une pratique moins ancienne; on les appelait aussi, dans ce cas, des crochets. Au reste, rien n'était précis et arrêté dans la langue du moyen âge; si le fermoir était l'agrafe des livres, l'expression de fermail, qui désigne l'agrafe des vêtements, s'appliquait également à la fermeture des livres, ainsi que son pluriel *fermaus* et son diminutif *fermillet*.

(A) 1352. Les parties de Jehan le Braillier, orfèvre du Roy, pour deux paires de fermouers d'argent, esmaillez à fleurs de lys, baillez à Jehan de Montmartre, son enlumineur. (Comptes royaux.)

(B) 1380. Un petit greel dont le second feuillet se commence : *manifeste*, à ij fermoirs d'argent, esmaillez de France. (Inventaire de Charles V.)

(C) — Un petit messel à l'usage de S. Domenique, sans note, à deux fermoirs d'argent, esmailliez de France.

(D) — Un évangelier — et sont les fermoirs d'argent dorez des armes de France tous desesmaillez.

(E) — Un grand journal bien escrit et de grosse lettre bien enluminé et historié de blanc et de noir, — et a fermoirs esmaillez et une petite pippe esmaillée sur le demy rond.

(F) — Un bréviaire entier, très bien escrit, sans notes et a les deux fermoirs d'or, à tissu d'or trait, et ou fermoir a en chacun un ruby d'Alexandre et iiij perles, et est la pippe d'or à un balay et à vj perles, en un estuy fort fermant à serrure.

(G) — Un très petit bréviaire, — et y a deux petits fermoirs d'or à charnières néellez.

(H) 1380. Un petit bréviaire, très bien escript, — et ferme à ij crochets d'argent dorez.

(I) — Un gros saultier, nommé le psaultier St. Loys, — fermant à ij fermoirs d'or néellez à fleurs de lys, pendans à deux laz de soye et à deux gros boutons de perles et une petite pippe d'or.

(J) — Unes très parfaictement belles heures, très noblement escrites d'or et d'azur, — et sont les fermoirs d'or en façon de crochet et a en chacun un balay à iiij grosses perles et a une très belle pippe d'or où sont un saphir, ij balays et iiij grosses perles.

(K) 1384-85. Pour ung cent de fermours à livres. C'est assavoir: xxv pour les bibles, xxv pour les petits livres et demi cent pour les saltiers, les antiphoniers et les grées, faiz par Jehan le potier (c'est-à-dire le fondeur), demorant en la grant rue. (Comptes de l'église de Troyes.)

(L) 1389. Deux fermoirs d'argent à façon de bras. (D. de B., 5466.)

(M) 1394. A Pierre Blondel, orfévre, — pour deux fermouers, tous d'argent esmaillez, pour mettre ou livre de Boëce. (D. de B., nº 5628.)

(N) 1397. A Josset Desture, orfévre, — pour vint paires de fermouers d'argent, dorez et esmaillez aux armes du duc d'Orléans. (Ducs de Bourgogne, nº 5779.)

(O) 1399. Une bible en françois, en deux volumes, que le roy Charles le Quint faisoit porter avec luy et en chacun volume a quatre fermoirs esmaillez de France à imaiges. (Inventaire de Charles VI.)

(P) 1410. Unes heures de nostre Dame, — fermans les dites heures à deux bras et deux mains d'or yssans de deux nues, fermans les dites heures en une boiste de satin vermeil. (Ducs de Bourgogne, nº 6190.)

(Q) 1412-16. Une tres belle bible escripte en françois, — à deux fermouers d'argent dorez, esmaillez de Adam et Eve. (Inventaire du duc Jehan de Berry.)

(R) — Le Roman de la Rose, — et est couvert de cuir rouge empraint, fermant à deux fermouers d'argent dorez esquels a escript : Le Romans de la Rose, et sont les tissus de soye noire et sur chacune aiz a v boullons d'argent dorez.

(S) — Un petit livre en latin, — des lamentacions de la mort du roy Charlemaigne, couvert de cuir vermeil houssié et par dessus une chemise de drap de damas noir doublé de tiercelin vermeil, garni de deux fermouers d'or, où il a, en l'un un ours et en l'autre un cigne, tenans chacun un escuçon esmaillé aux armes de Monseigneur.

(T) — Un livre des croniques de France, fait par maistre Jehan Froissart, — couvert de cuir rouge houssé et fermant à quatre fermoers de laiton, à façon de crochetz, xl l. t.

(U) 1430. Un marchant apporta au suppliant unes heures pour y faire un fer millet d'argent. (Lettres de rémission.)

FERRONNERIE. Quand on vit, au moyen âge, l'homme se couvrir de fer, et toute son industrie s'appliquer à imaginer des coiffures de fer, des masques de fer, des gants de fer, quand toute justice, toute humanité plia sous la brutalité de ces hommes couverts de fer, on dut croire que l'âge de fer était venu. Cet âge eut cependant ses artistes habiles, qui saisirent, au milieu de l'unique préoccupation d'une défense assurée, quelques instincts d'élégance, et en développèrent le goût. A celui qui aimait ses armes, ils les ciselèrent avec talent; à celui-là qui désirait se faire connaître sous son armure, ils imaginèrent des formes de casque plus élégantes, des écus, des arçons de selle mieux ornés; ils n'ôtèrent rien à la sûreté de la défense, ils ajoutèrent à la beauté de l'armure. L'art s'empara ainsi du fer, et la ferronnerie devint un art, en France, à une époque où elle était un simple métier dans le reste de l'Eu-

rope. A notre imitation, on s'y appliqua dans d'autres pays, et l'Allemagne acquit de bonne heure une réputation méritée, qu'elle conserva jusques assez avant dans le XVIIe siècle. Je ne parlerai pas des armures dans ce Répertoire, je porte mon attention uniquement sur la ferronnerie appliquée aux coffres et coffrets, aux pentures de portes, aux grilles, aux treillis, aux serrures et à leurs clefs, à tous les ustensiles enfin de la vie privée, et je renvoie à ces différents articles.

FERRÉ. C'est-à-dire garni de métal à l'extrémité. (Voyez *Tissu* et *Mordant.*)

(A) 1416. Pour ferrer chacune longe de deux bons d'argent — viij escus. (Ducs de Bourgogne, 390.)

(B) 1455. La veit sainte d'ung tissu bleu, ferré d'or, lors la dessaingnit. (Ant. de la Salle.)

FERU et Ferru. Frappé, de *ferire.*

(A) 1399. Un plat d'argent blanc, signé de trois escussons, feruz sur le bort à armes. (Ducs de Bourgogne, no 5907.)

FIER DE MAILLES. Fer de mailles, pour le distinguer de fier de plattes, c'est-à-dire des plaques de fer, dont on composait, ainsi qu'avec des anneaux de maille, les armures et les couvertures de chevaux.

(A) 1358. Ij paires de couvretures de chevaus de fier de mailles et une paire de couvretures de fier de plattes. (Inv. du Harnas de Mons. de Haynnau.)

FIERTE. Quand il n'est pas question du privilége de saint Romain à Rouen, la fierte est tout simplement une châsse. Le mot a été et est resté particulièrement en usage dans le nord de la France et en Angleterre.

(A) 1250*. Quant à Arras la fierte vint
Moult biau miracles y avint. (Gauthier de Coincy.)

(B) 1306. Le roy Loys commanda que l'église Saint-Denis fust découverte endroit les fiertes que son noble père, le roy Dagobert avoit fait couvrir par dehors d'argent pur par grande devocion et commanda que il fust desparti aux povres. (Chron. de l'abbaye de Saint-Denis.)

(C) Et si enclos et encagiés
Come un cors saint en une fierte. (Guill. Guiart.)

(D) 1355. Je devise à Seint Thomas de Hereford un ymage de Nostre Dame, d'argent surorré, d'estre (a) taché sur son fierte. (Test. d'Elisabeth de Clare, fille du Comte de Gloucester.)

(E) 1375. Les aournemens des autelz doivent estre ferretez, escrins à reliques et nobles vesseaux. (Jeh. Goulain. Trad. du Rat. Durandi.)

(F) 1382. Deux fiertes de Limoges. (Invent. des reliques de l'église Sainte-Anne de Douay.)

(G) — Une grande fierte de Notre Dame en laquelle falent iij apostèles, couvert d'argent et vii platinez d'argent esmailliez au capitiel de la dite fierte.

(H) — Le fierte saint Morant à laquelle fault une platine d'argent sur l'image.

(I) — Une fierte de leton doré, à xiiij esmaux et v boutons de cristal où est le bras Saint Estienne.

FILLATIÈRES. Ce qu'on appelle, de nos jours, des lambrequins. Elles étaient réelles ou imitées par la peinture et par la ciselure sur un vase et son couvercle.

(A) 1352. Pour iv pièces de cendal des larges pour faire de sentail de 45 filla-

tières armoyez aux armes d'Espagne et de Bourbon (pour une chambre à parer. Comptes royaux.)

(B) 1360. Fillatières qui pendent à un hanap. (Invent. du Duc de Normandie.)

(C) — Au dedans du couvescle a une flatière esmaillée d'azur.

FINANCE. On disait : faire finance, c'est-à-dire échanger contre de l'argent des objets de valeur, et le mot comme le fait reviennent sans cesse à une époque où, depuis le roi jusqu'au manant, tous étaient aux expédients. Les quatre citations suivantes sont prises au hasard dans le nombre si grand qu'on en pourrait faire, et en lisant les documents, on se dira que si l'on consignait de pareils faits dans des actes authentiques, les roueries qu'on n'enregistrait pas ne devaient rien avoir de bien édifiant.

(A) 1431. Pour avoir mené de Lille à Valenciennes, en deux panniers, sur ung cheval, certains joyaux appartenant à MDS (le duc de Bourgogne) pour sur iceulx faire finances. — iiij francs, iii sols. (D. de B. 903.)

(B) 1459. Tandis que le seigneur de léans s'efforçoit de faire finance de plusieurs choses pour festoyer son hoste. (Cent Nouvelles nouvelles.)

(C) — J'ay ung affaire qui me touche beaucoup, si vous fault engaiger tous noz joyaulx — et bailla ce qu'elle avoit d'argent, ses verges, ses tissus, certaines bourses estoffées bien richement. (Idem.)

(D) 1533. Ledit seigneur (François Ier) pour demourer quicte envers Emmanuel Riccio de la somme de 4,694 escus soleil, à luy deue par ledit seigneur, pour vente de perles qu'il luy a délivrées et mises en ses mains, luy a permis qu'il puisse faire entrer en ce royaume jusqu'au nombre de deux mil trois cent quarante sept pièces de veloux de toutes coulleurs, tant cramoysi que autre, drap de soye de manufaicture de Gennes, sans pour ce payer l'impot de deux escus par pièce. (C. roy.)

FIOLE, et phiole, dérivé du grec φιάλη, bouteille.

(A) 1300. A ma table servoit l'en, devant mes chevaliers, d'une grant phiole de vin et d'une grant phiole d'yaue; si le tremproient si comme ils vouloient. (Joinville.)

(B) 1396. Une fiole d'or, à mectre eaue rose, assise sur une terrasse, esmaillée de vert — et sur ladite terrasse deux loups et ou millieu de ladicte fiole deux mirouers garnis autour de xxiiij perles. (D. de B., 5735.)

FIZONOMIE, Physionomie. Son étude précède, ou au moins accompagne, l'étude de la ressemblance; c'est le fondement sérieux du portrait. Cette considération motive les citations suivantes.

(A) 1298. Et encore voz di ge entr'aus a maint sajes d'une art qe s'apelle fisonomie, ce est de conostre les homes et les femes, lor qualités, e ce sunt buen ou mauvès, et ce connoissent, ils véen l'ome ou la feme. (Marco Polo.)

(B) 1350*. Renart est une beste de petite estature et a le poil roux et a la queue longue et moussue et a mauvaise fisonomie. (Modus et Racio.)

(C) 1389. Icelles jeunes femmes monstrèrent aux dix sergens enseignes de la fizonomie et estat dudit Estienne, afin qu'ils le cognussent mieulx. (Lettres de rémission.)

(D) 1580. Avant que se réduire, il avoit près de sa personne ce grand hypochratiste et anatomiste, voir fisionomiste, André Vesalius, medecin flamand, très fameux, natif de Bruxelles, qui s'advança de luy dire souvent qu'il n'avoit plus guère à vivre. (Brantôme.)

FLACONS. Bouteilles à panse évasée et plate, qu'on portait à l'aide de courroies, et qui, par cette raison, étaient enregistrées dans les inventaires avec les barils. La bouteille en verre, décrite dans la première partie de cette notice, donnera l'idée de la forme du flacon et expliquera comment bouteilles et flacons se confondaient.

La manière de les boucher, les flacons avec un couvercle à vis, les bouteilles avec un bouchon, établissait entre eux une distinction. (Voyez *Flasques*.)

(A) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 151 à 166, 257, 323 à 384.

(B) 1363. Deux flacons d'or à deux esmaux, chacun des armes Monseigneur le Duc, à ij courroyes de soye ferrées d'or, poisent tout ensemble xxvij marcs, vj onces. (Inventaire du duc de Normandie.)

(C) 1380. Deux grands flacons, tous esmaillez, à deux anses de serpent, fin tissus d'argent de Cypre, esmailliez tout au long, pesant vj marcs et les donna le pape Grégoire au roy Jean. (Inventaire de Charles V.)

(D) — Un bel flacon, d'argent doré, esmaillé, qui a une anse ployant et un annel au bout et par le pied quatre hommes qui boivent, pesant xviij marcs.

(E) — Deux petits flacons ou barils d'argent blanc.

(F) — Deux petits flacons, tous plains, d'argent blanc, à mettre eaue roze, pesant iij marcs, iiij onces.

(G) — Deux grands flacons, en façon de coquille, et deux dalphins esmaillez sur les deux costés, pesant L marcs, iiij onces et demie.

(H) — Deux flacons d'argent, dorés, en façon de roses demy enciselées à un esmail de Nostre Seigneur qui s'apparut à la Magdelaine, et en l'autre une dame qui luite à un lyon et sont pendus à un tissy de soye azurée, pesant xviij marcs.

(I) 1467. Deux flacons d'argent doré — à tout une saincture rouge converte de cloux. (Ducs de Bourgogne, 2562.)

(J) — Deux autres flacons d'argent doré, — et ont iceulx flacons chascun une anse. (2564)

(K) 1502. A Mathieu le Vacher, orfévre, demourant à Paris, pour deux flascons d'argent, l'un tenant une pinte et l'autre trois — 166 # 19 s. (Comptes des ducs de Lorraine.)

(L) 1536. Ung flacon d'argent blancq que la ducesse de Bavière a donné à l'empereur, de l'ung des costez armoyé aux armes de Bavières, et à l'autre costé il se ouvre par le milieu, où il se peult mectre pain et chair qui veult, et à l'autre le vin, pesant, avec deux serrures de fer qui y sont, xj marcs, xij onces. (Inventaire de Charles-Quint.)

(M) 1582. On ferme bouteilles à bouchons et flaccons à vis. (Tabourot.)

(N) 1610. Je vous avertis, doctes buveurs, que vous ayez flacons (ils sont bons vaisseaux fermans à vis), vous serez en sûreté. (Le Moyen de parvenir.)

FLAMBEAU. Les torches de cire qu'on portait à la main, et que de *flamma*, flamme, on appelait flambeaux, ayant été diminuées de grosseur, entrèrent dans les grands chandeliers qu'on nomma dès lors chandelliers à flambeaux et, pour faire plus court, flambeaux.

(A) 1443. Centum libræ ceræ operatæ in torchiis, flambellis et bogia. (Reg. eccles. Andeg. ap. Du Cange.)

(B) 1560. Trois chandelliers à flambeaulx. (Comptes royaux.)

(C) 1574. François Guyard, orfévre du Roy, — pour son payement de deux flambeaulx. (Quittance. Arch. nationales.)

(D) 1587. Ung chandellier d'argent, faict en lyon, portant ung flambeau en la gueulle. (Comptes royaux.)

FLASQUES. De *flasco* et *flasca*, flacon, en allemand *Flasche*.

(A) 1510. Deux flasques d'argent, gaudronnés, moictié dorées et moitié blanches, pesant ensemble xlv m. (Inventaire de Georges I, cardinal d'Amboise.)

(B) 1550. A leurs bourdons pendoit un petit escrit, contenant le malheur qui leur avoit causé de vouer leur voyage, ils avoient sur leurs espaules des manteaux courts et le flasque à la ceinture. (Th. Folengo.)

FLEURS ARTIFICIELLES. Les fleurs imitées en métal se sont seules conservées, et c'est d'elles seules dont je pourrai m'occuper dans ce Répertoire. L'émail donnait la couleur à l'orfévre habile, qui étudiait la nature pour l'imiter fidèlement. (Voyez *Rose.*)

(A) 1580. Outre le présent du fruit, elle en fit un à l'empereur et au roi d'Espagne d'un rameau de victoire, tout esmaillé de verd, ses branches toutes chargées de grosses perles et pierreries et qui étoit fort beau à voir et inestimable. (Brantôme.)

FLEURS DE LYS, d'après le vif. Depuis la fleur de lis, qui s'élevait droite sur sa tige devant la sainte Vierge, au moment de l'Annonciation, jusqu'aux fleurs de lis dessinées sur les carreaux du sol; depuis les fleurs de lis du sceptre et de la couronne jusqu'aux fleurs de lis du drap mortuaire; depuis les fleurs de lis, riches joyaux transformés en paix, en agrafe de chape, etc., jusqu'aux fleurs de lis gravées en relief dans le fer, et qui servaient à marquer à chaud les arbres de la forêt, les cuisses des chevaux et l'épaule des criminels, ce signe héraldique a promené, pendant les XIIIe, XIVe, XVe et XVIe siècles, sa gracieuse silhouette sur toutes les œuvres humaines du beau pays de France, sans compter les imitations du dehors. Je me suis occupé ailleurs de fixer les variations de sa forme et de rechercher ses origines; je ne veux parler ici que du double caractère qui lui est assigné dans la citation suivante. La fleur de lis d'armoirie, héraldique ou de convention, et la fleur de lis après le vif ou d'après nature. C'est un fait d'autant plus curieux qu'il vient en aide, bien que d'une date peu reculée, à l'explication la plus naturelle de l'origine de la fleur de lis.

(A) 1351. Pour faire et forgier une cuillier d'or, dont le manche est esquartellé de fleurs de lis d'armoierie et de fleurs de lis après le vif et sont enverrez d'azur et de rouge cler et au bout d'en hault un chastel, en laquelle cuillier est entré ij onces, v esterlins d'or à xxij caratz pour dechié et façon, xlv liv. (Comptes royaux.)

FLOQUART. C'est le voile flottant qui entoure la coiffure, d'origine allemande, appelée Hennin et qui s'en échappe; c'est aussi une coiffure. (Voyez *Hennin.*),

(A) 1360. Une dame à un floquart. (Invent. du duc d'Anjou, n. 381.)

(B) 1416. Trois pièces de flocars à atourner dames à la manière d'Alemaingne. (Invent. du duc de Berry.)

FOISIL et Fusil. Briquet. La lame de fer qui, au choc de la pierre, fait jaillir l'étincelle. Cette même batterie, appliquée plus tard à l'arme à feu, lui donna son nom. Le foisil figure dans les inventaires de joyaux, parce que l'orfévrerie s'en était emparée et l'avait enchâssé d'or et d'argent émaillé. Philippe le Bon avait le pressentiment du caractère inflammable de son fils, lorsqu'il prit pour devise le foisil, se laissant séduire par l'ancienne forme de ce briquet, qui figurait un B, l'initiale de Bourgogne, et par le jet de ses étincelles qui représente en petit la foudre de Jupiter. Il le rendit populaire, en imposant à ses orfévres, peintres, brodeurs et sculpteurs, la tâche de le répéter sur toutes choses. Par extension, on appelle foisil la pierre à aiguiser.

(A) 1080. Habet piricudia vel fusilles. — Fusillos gallice fouesil. (Dict. Joh. de Garlandia.)

(B) 1250*. Le fusil
A aiguiser l'ostil. (L'oustillement au villain.)

(C) 1380. Un foisil d'argent, avec son estuy, pesant un marc, vii onces. (Invent. de Charles V.)

(D) — Un foisil d'argent doré, ciselé entour, et est le couvescle esmaillé des armes de France, pesant avec le foisil, un marc, vi onces.

(E) 1399. Un foisil d'argent, esmaillé à fleurs de lys, pendant à un las de soye, non pesé, car il y a trop de fer. (Invent. de Charles VI.)

(F) 1421. Quatre grans estandars — sur chascun desquels avoit un grant fusil et la pierre qui y appartient, avec plusieurs flambes et estincelles selon la devise de Monseigneur. (Ducs de Bourgogne, n. 618.)

(G) — Un char paint de vert — et par dessus semé et emplie de fusilz et flambez de fin or et la pierre et les esclas d'argent, à la devise des estandars de Monseigneur. (Ducs de Bourgogne, n. 619.)

(H) 1426. Item dix pennons de bacture, armoyez à ses armes — et au bout desdites armes ung grant fusil d'or et le caillou d'argent. (Ducs de Bourgogne, 828.)

(I) 1467. Une couppe d'or où il y a à l'entour — du fritelet trois fusilz et des flambes esmaillées de rouge clerc et dessus les armes de Monseigneur. (Ducs de Bourgogne, 2271.)

(J) — Une autre couppe d'or, toute pléine, où il y a sur le couvescle des fuzilz et des flambes esmaillées de noir. (Ducs de Bourgogne, 2273.)

(K) — Une couppe d'or, où il y a dedens les armes de MS., et dedens le couvercle et au fritelet trois fusilz, les cailloutz esmaillés et une petite nuée dont il part des flambles esmaillées de rouge cler et au dessus les armes de MS., pesant iij m., iiij onces, xv est. (Ducs de Bourg., 2270.)

(L) — Huit fusilz d'or, servans au manteau de MS. de l'ordre de la Toison, chascun garny d'un dyamant pointu, d'un rubis et de xij perles, les unes plus grandes que les autres, tout pesant 1 marc, v onces. (Ducs de Bourgogne, 3095.)

(M) 1620. L'escu (que Constantin est sensé avoir donné à sa capitale) de gueules, à la croix d'or cantonnée de quatre B grecs qu'on appelle fuzils. (And. Favyn.)

FOISSELLE, corbeille à fromages.

(A) 1300*. Querre li coviendroit henas et escuelles
Et platiaus et foisselles, grans gastes et menues. (Fabliaux.)

(B) — Li saut à grans gors la cervelle
Si comme fait de la foissele
Le lait quand on fait le fromage. (Ovide cité par Borel.)

(C) 1360. Foisselle d'argent à v pertuis. (Inventaire du duc d'Anjou, n° 771.)

FONTAINE. Les fontaines étaient un des thèmes favoris de l'orfévrerie, on en voit des descriptions dans tous les inventaires. Je n'en citerai que deux qui se complètent par le hanap, la quarte et le gobelet, groupés autour d'elles.

(A) 1353. Une grant fontaine, en guise d'un chastel, à pilliers de maçonnerie, à hommes à armes entour, avec le hanap et une quarte, semée d'esmaux; tout pesant lx marcs. (Inventaire de l'argenterie.)

(B) — Une fontaine de cristal, à iij brides, avec le gobellet de cristal dessus, à couvercle.

(C) 1360. Invent. du duc d'Anjou, 89, 188, 335, 336, 337, 339, 393, 484.

FONTE. La fonte des métaux, du bronze surtout, est une part de ce grand héritage que tous les peuples reçurent de l'antiquité; et si quelqu'un d'entre eux a, par moment, négligé ce legs précieux, aucun ne s'en est dessaisi complétement. C'est ainsi que nous découvrons, chaque jour et dans chaque pays, des monuments

importants qui prouvent une pratique constante bien que modeste de l'art du fondeur. Supposer que nos ouvriers auraient attendu la venue des ouvriers byzantins pour se livrer à cet art, c'est attribuer aux Grecs de Constantinople plus d'influence qu'ils n'en ont eu, c'est faire à notre art national un tort non mérité. La description des monuments vaut mieux ici que des textes d'ailleurs peu explicites et fort rares. J'y reviendrai. (Voyez Suger, le moine Théophile, etc.)

FORCES, Forcesces et Forcettes, Ciseaux, dont nous avons conservé Forceps pour désigner les instruments de chirurgie qui ont la forme et le mécanisme des ciseaux sans en avoir l'action tranchante.

(A) 1250*. Ce te mandent les tiens fils que tu eslises et prennes lequel que tu voudras de ces deux choses, ou que tes neveux soient mis en religion et tondus de ces forces, ou que ils soient occis de ceste espée. (Chronique de Saint-Denis.)

(B) 1250*. Les aiguilles poingnanz
Et les forces tranchanz. (L'Oustillement au Villain.)

(C) 1360. Or à cousteaulx or à forcettes. (Eust. Deschamps.)

(D) 1388. Lequel Perrinet meu et tempté de convoitise rongna d'une forcesce quatre desdiz florins. (Lettres de rémission.)

FOREL. Cure-dent. Voyez *Furgette*.

(A) 1313. Un forel d'argent de dentz. (Inventaire de Pierre Gaveston.)

FOUET. Le goût des animaux donna naissance à ces petits fouets, véritables joyaux, qui n'excluaient pas les vrais fouets de nerfs de bœuf, quand besoin était de s'en servir pour chasser les chiens des appartements. Les ribauds et leur roi interdisaient de la même manière aux intrus l'entrée de l'hôtel royal. Rien ne donne mieux l'idée du contraste d'élégance et de désordre qui régnaient dans une habitation du moyen âge que la vue d'une demeure orientale, celle d'un pacha au Caire ou à Damas.

(A) 1380. Un fouet d'yvoire, à trois pommeaux d'or, esmaillés des armes de la royne Jeanne de Bourbon, à iiij chaiennes d'or. (Inventaire de Charles V.)

(B) — Un fouet, dont le manche est d'or, à iij pomeaux garnis de perrerie et au bout du dit manche a un gros saphir carré et fait le dit manche cadran et a, en la chassouère, vij boutons à xviij perles grosses, pesant ij marcs, j once, ij esterlins.

(C) 1416. Pour vj grans fouez de nerfs de beuf, garniz de grosses sonnettes, délivrées aux varlès et gens de la chambre d'icelle dame (la Royne) pour chasser les chiens. (Comptes royaux.)

(D) — Six fouez de cristal, garnis d'argent doré, esmailliez de diverses guises, ouvrez à chasteaux et autres choses, — lx liv. t. (Inventaire du duc de Berry.)

(E) 1467. Ung fouet de cristal, garny ès deux boutz d'argent doré et de perles, dont il n'en fault nulles et se a neuf boutons de perles, pesant ensemble v o. (Ducs de Bourgogne, 3196.)

FOURCHETTE. Quand je vois Périclès, Alcibiade et les plus délicats de ce beau temps de la Grèce, manger avec leurs doigts, après s'être lavés, il est vrai, comme on le faisait au moyen âge, et ne connaître, comme nos pères, que la cuiller pour s'aider; quand, au beau temps d'Auguste, à l'époque des raffinements du luxe, les vers de Martial, d'Ovide et autres poëtes de bonne maison ne laissent pas douter qu'on mangeait à Rome avec ses doigts; quand enfin je

lis dans Plutarque des règles de civilité à observer en mangeant avec ses doigts, je me dis que la propreté est chose conventionnelle, que se servir de ses doigts, en mangeant, n'est une saleté que depuis l'introduction des fourchettes, enfin que juger une civilisation par l'usage de cet ustensile de la table, c'est la mal juger. Et, en effet, cette propreté est d'autant plus chose conventionnelle que c'est dans l'homme une vertu acquise, le témoignage d'une civilisation avancée, le luxe d'un peuple. Au moyen âge, comme de nos jours en Orient, on tenait plus à l'éclat qu'à la propreté. Par la même raison, on avait, pour puiser dans son assiette les mets liquides, des cuillers, mais en petit nombre, une par personne pour tout le dîner, et pas de fourchette. On mangeait la viande, le poisson, tous les mets solides avec ses doigts, et les délicats donnaient des règles pour s'en servir proprement. Et cependant, dira-t-on, les fourchettes étaient inventées. Certainement : ainsi Pierre Gaveston, le favori d'Edouard II, qui avait soixante-neuf cuillers d'argent, possédait aussi trois fourchettes, seulement elles étaient réservées *pour mengier poires*. En 1328, on trouvait dans l'avoir de la royne Clémence de Hongrie une trentaine de cuillers et une fourchette d'or. La reine Jeanne d'Évreux laissa, en mourant, une fourchette soigneusement enfermée dans un étui et soixante-quatre cuillers. En 1389, madame la duchesse de Touraine avait neuf douzaines de cuillers d'argent et deux fourchettes d'argent doré. Charles V, enfin, avait des fourchettes en or avec des manches en pierres précieuses, mais à quoi servaient ces rares fourchettes? à faire de ces grillades de fromage d'Auvergne et de Bresse qu'on mangeait avec du sucre et de la cannelle en poudre. *Maint fromage à rostir*, dit le Roman de Claris. On avait donc, dès le XIIIe siècle, des fourchettes pour quelques mets exceptionnels ; on n'en avait pas pour la règle commune. Or, je parle de la cour la plus élégante, de la cour de France et de ses satellites, les cours des princes d'Anjou, de Bourgogne, de Berri, d'Orléans, etc.; dans les classes aisées on n'en avait d'aucune sorte. Je ne puis m'étendre sur ce point; je me réfère aux citations variées que j'ai recueillies avec soin, à ce que j'ai dit ailleurs d'usages semblables encore maintenus en Orient (*l'Orient et le Moyen âge*, *France littéraire*, oct. et nov. 1833), et du véritable développement de la fourchette et de la cuiller, au XVIIe siècle, sous l'influence d'un illustre délicat, de M. de Montausier. (Palais Mazarin, note 374.) Pris dans le sens de petite fourche, le mot fourchette avait quelques significations différentes que j'indique. On trouvera aux mots *Bacins à laver*, *Escuelles*, etc., d'autres indications.

(A) 1297. Il y a une fourchette décrite dans l'inventaire d'Edouard I.

(B) 1306. ij petiz gameaux et une forche d'argent à trère soupes. (Inventaire de Jean, duc de Bretagne.)

(C) 1313. Trois furchestes d'argent pur mangier poires. (Inv. de P. Gaveston.)

(D) 1316. Item vessiaus de cuisine, c'est assavoir : — ij cuilliers perciées. (Inventaire de la comtesse Mahaut d'Artois.)

(E) 1327. Une petite cuillerette. (Ducs de Bourgogne, n° 5312.)

(F) 1328. iiij petites cuilliers de cristal, v petites broches de courail et ij fouces prisié tout, lxx s. (Inventoire de la royne Clémence.)

(G) — ij culliers et une fourchete d'or qui vindrent de l'eschançonnerie — valent xxxi liv.

(H) 1351. Pour faire et forgier une cuillier d'or et au bout d'en hault un chastel. (Comptes royaux.)

(I) 1351*. Set never on fyshe, flesche, beest ne fowle more than two fyngers and a thombe. (The Boke of Keruynge.)

(J) 1352. Pour rappareiller et ressouder une cuiller d'argent de cuisine. (C. roy.)

(K) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 212, 220, 221, 262, 757. — Une cuillier perciée, n° 756.

(L) 1360. Onques ne vi plus grant ordure
Que de mangier en ces plateaux
De fustaille, ou chascuns, com veaux,
A sa barbe, et sa main brouillie. (Eust. Deschamps.)

(M) 1363. Une cuiller d'or et une fourchette et aux deux bouts deux saphirs. (Inventaire du duc de Normandie.)

(N) 1372. Une cullière et une fourchette d'or, pesant une once et xvi esterlins, prisié xi francs d'or. (Comp. du test. de la royne Jehanne d'Evreux.)

(O) — Une cullière d'argent percée, sans le manche qui est de bois, prisié xxij francs.

(P) 1380. Une cuillier et une fourchette d'or où il y a ij balays et x perles, et poise ij onces, v esterlins d'or. (Inventaire de Charles V.)

(Q) — Deux cuillières d'or dont l'un grand, l'autre petite, dont l'une est à biberon.

(R) — Une grand cuillier d'or à un saphir au bout.

(S) — Une fourchette d'or à manche tuers et un saphir percié au bout, pesant x esterlins.

(T) — Deux petites cuillers d'argent doré à espices.

(U) — Trois chevaliers et trois escuyers de brie faicts en manière de fourchettes, c'est à scavoir trois blans et trois dorez pour faire les rosties de fourmage pour le Roy, pesant j marc, iiij onces.

(V) — Une cuiller percée, une cuiller pleine, un hauet et une sallière aux armes Monsr le Dalphin, pesans x marcs, vi onces.

(X) 1389. Deux cuilliers et deux fourchetes d'argent dorez, neuf dozaines de cuilliers d'argent blanc. (On ne voit dans ce riche inventaire que ces deux fourchettes.) (Ducs de Bourgogne, n° 5474.)

(Y) — A Perrin Bon Homme, orfèvre, pour une cuiller d'or. (Ducs de Bourgogne, n° 5483.)

(Z) — Pour la vente d'une cuillière, une espreuve, une fourchette d'or. (Ducs de Bourgogne, n° 5485.)

(W) 1390. Pour avoir rappareillié une fourchette d'or pour Madame la duchesse d'Orléans, à prendre la souppe ou vin, c'est assavoir refait l'un des fourcherons. (Comptes royaux.)

(AA) 1412. Une cuiller de pierre serpentine, dont le manche est de cristal, garnie d'or avec une petite forchete; tout en un estuy de cuir. (C. royaux.)

(BB) — Item une cuiller de cristal, à un manche ployant en deux pièces.

(CC) — Une cullier de corneline à un manche d'argent doré.

(DD) 1416. Une cuiller de cristal, à un manche ployant en deux pièces, en un estuy de cuir — vi liv. t. (Invent. du duc de Berry.)

(EE) — Une broche de cristal, garnie d'or, pour mengier des frèzes, en laquelle a cinq perles — x liv. t.

(FF) — Une petite cuiller, une fourchette avecques une curedent d'or, viij liv. t.

(GG) — Une cuiller, un coustel, une fourchette, un poinçon, une cureoreille et une curedent, tout de cristal, garny d'or, en un stuy de cuir et au bout de chacun a une perle — xxxij liv. t.

(HH) — Quatre fourchettes d'argent, à manches de cristal, dedans un estuy de cuir — vi liv. t.

(II) — A Audebert Catin, changeur et bourgeois de Paris, x liv. x s. t. à lui

délivrées pour une douzaine de cuillières d'argent — données à Juliote Digne — le jour de ses nopces.

(JJ) — Une cuiller de corne, en un estuy de cuir garny d'argent, xx s. t.

(KK) — Une cuiller de corneline, à un manche d'argent doré; en un estuy de cuir, prisé, xl sols t.

(LL) — Une cuillier d'or, à courte queue, esmaillée aux armes de feu MS le conte d'Estampes, v s. t.

(MM) 1420. Une bien petite fourchette d'or, à manche tortillié, pour mengier meures. (Ducs de Bourgogne, 4137.)

(NN) 1423. Deux fourquettes à pendre les philatières. (Inventaire du Trésor de Douay.)

(OO) 1427. Une grande fourquette d'argent, à prendre les moures, pesant une once, vi esterlins parisis. (Ducs de Bourgogne, 5106.)

(PP) 1455. Un estuy à forcettes, v s. t. (Ducs de Bourgogne, n. 6763.)

(QQ) 1462. Et n'y restoit rien de faulte (au diner donné aux ambassadeurs anglais par le duc de Bourgogne), fors qu'il n'y avoit autant de bouches pour mangier comme il y avoit des doigts ès mains des mangeurs. Tout le service du dressoir se fit en vasselle dorée. (G. Chastellain.)

(RR) 1463. Une cuiller d'or pour le Roy — dont le manche est de pierre serpentine à six carrés. (Comptes royaux.)

(SS) — Une xij^ne de cuillers d'argent pour icellui seigneur. (Idem.)

(TT) 1467. Une cuilier de cristal à manche d'or. (Ducs de Bourgogne, 2337.)

(UU) — Cinq cuilliers de cristal, garnies ou milieu d'or, esmaillée d'un œil. (Ducs de Bourgogne, 2338. Il y a dans ce même inventaire la description de 30 cuillers d'argent blanc, du n. 2705 à 2718.)

(VV) — Une petite fourchette de cristal, garnye d'or et de quinze perles autour, pesant ii o. (Ducs de Bourgogne, 3124.)

(XX) 1589. Premièrement ils ne touchoient jamais la viande avec les mains mais avec des fourchettes, ils la portoient jusque dans leur bouche, en allongeant le col et le corps sur leur assiette. — Ils la prenoient (la salade) avec des fourchettes, car il est défendu en ce pays là de toucher la viande avec les mains, quelque difficile à prendre qu'elle soit et ayment mieux que ce petit instrument fourchu touche à leur bouche que leurs doigts. (L'Isle des Hermaphrodites. C'est une satire de la Cour de Henry III.)

(YY) 1599. Deux cuilliers de fer, servans à pot, prisées ensemble x s. (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)

(ZZ) — Cinq cuilliers et huict fourchettes d'argent, pesant ensemble un marc sept onces — xi escus, lij sols.

(AB) — Un rocher garny de branches de corail et de nacques de perles, au bout desquelles y a à chacun un couteau, une cuillier et des fourchettes au nombre de chacun une douzaine qui font en tout trois douzaines. Le dit rocher sert de fontaine quand l'on veult. Audit rocher il manque d'un curedent, prisé xxx escus.

FOURME. Un banc, et son diminutif Formet, un escabeau, un tabouret de bois.

(A) 1300. Lequel je trouvé pareillement armé et aussi tous ses chevaliers d'entour lui, séans sur formes. (Joinville.)

(B) 1365. Pour six fourmes, trois de douze pieds et trois de sept pieds de long. (Comptes des batimens royaux.)

(C) — Pour quarante six tables fournies de tréteaux et quarante six fourmes, iiijxx francs d'or, valent lxiiij liv. par.

FOURME. Fenêtre, ou plutôt son arc.

(A) 1398. Une fourme de maçonnerie sur deux mayneaulx. (Compte de la chapelle du monastère des Célestins.)

FOURRER. Garnir, de là l'expression de fourrure appliquée par extension aux peaux velues qui servaient à doubler les vêtements d'hiver. On fourrait une robe avec du satin aussi bien qu'avec du petit-gris, un coffret était dit fourré de cendal, ou de taffetas, quand il était garni de cette étoffe.

FRAIN. Frein, le mors et la bride. Les mors étaient souvent faits en argent et en argent doré, c'étaient des produits de l'orfévrerie, bien que d'une orfévrerie spéciale. Je ne suivrai pas ce mot dans ses diverses acceptions qui sont l'extension de sa première signification. Ainsi on reçut des coups de frain et des étrivières, parce que les courroies qui s'attachaient au mors, aussi bien que celles qui retenaient les étriers, servaient à ces fustigations.

(A) 1300. Le Roy (S. Louis) renvoia ces messages au Vieil (de la Montagne) et li renvoia grant foison de joiaus, escarlates, coupes d'or et frains d'argent. (Joinville.)

FRÈTE. Losange, fretté, losangé. Le mot est resté en usage dans la langue du blason.

(A) 1360. Branches laciées par manière de frete. (Enlacées de manière, en se croisant diagonalement, à former des losanges. Invent. du duc d'Anjou, n. 525.)

FRETEL, Fretelet et aussi Fruitelet. Bouton en forme de fruit, de fruitelet ou petit fruit, qui surmonte les couvercles, soit d'un vase, soit d'une châsse, et qui se met à l'extrémité d'un couteau. Il était parfois si volumineux, qu'on pouvait, dans ses différentes parties, retrouver encore un bouton. La citation (B) conduit à la véritable étymologie.

(A) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 68, 69, 71.

(B) 1380. Une ymage de Nostre Dame — et son enfant tient en sa main un fruitelet par manière de sceptre. (Invent. de Charles V.)

(C) 1388. A Simmonet le Bec, orfèvre, pour sa paine et sallaire d'avoir rassis une grosse perle sur le fruitelet du gobelet d'or de madame la Royne, ouquel il a fait une broche d'or, de son or, qui tient ladite perle, pour or et façon xvi s. p. (Comptes royaux.)

(D) 1453. Pour un fritelet neuf d'argent doré, mis et assis au bout d'un manche de brésil de cousteau. (Ducs de Bourgogne, 6734.)

FRONTIER. Frontel et aussi frontelet. Ornement du front, en forme de diadème.

(A) 1380. Qui fille a, n'est pas à repos
Terre lui fault premièrement....
Robes, joyaulx, or et argent...
Menu ver, gris, chapel d'or gay,
Fronteaulx, couronne : he Dieu! quel gay,
Vaisselle, plas, escuelles, pos
Jamais fille ne mariray. (Eust. Deschamps.)

(B) 1380. Un frontier, garny d'or, ouquel a xij balays, xliiij grosses perles et xxxiii diamans, lequel fut à la royne Jeanne de Bourbon, pesant vii onces. (Inventaire de Charles V.)

(C) 1388. Un petit frontel de perles. (Contrat de mariage cité par Du Cange.)

(D) 1460. Une frontière à espousée garnie de perles. (Lettres de rémission.)

FRUITIERS. Vases ou plats à servir les fruits. Je laisse de côté le titre de l'officier de bouche qui prenait soin du fruit, et dont il est fait mention dans l'Ordonnance de l'hôtel de S. Louis en 1261. (Voyez *Tranchoir* et *Platelets.*)

(A) 1599. Deux grandz fruitiers d'argent cizellé, vermeil doré, percé à jour, pesant trente six marcs — prisé iiijcxxxij escus. (Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

FUMIGACIONS. J'ai dit, à l'article *Parfums*, quelques mots sur le goût qu'on avait, au moyen âge, pour les fumigations; au mot *Palette*, j'ai parlé de la manière dont on les répandait dans les salles.

(A) 1416. Un petit sac de toille, où il a plusieurs pierres pour faire fumigacions, prisé xx s. t. (Inventaire du duc de Berry.)

FURGETTE. (Voyez *Coutelet, Espingle, Fusequoir* et *Esguillettes à nettoier dens.*) L'usage de se curer les dents n'était pas seulement la conséquence d'un besoin, c'était le résultat d'une mode et, déjà au xive siècle, d'une attitude de grand air. Il y avait des cure-dents qui portaient à l'une des extrémités un cure-oreille. On s'en servait à table et dans les salons.

(A) 1260*. Rasoers, forces et guignoeres
Escuretes et furgoeres. (Fabliaux.)

(B) 1380. Un petit coutelet, à façon de furgette à furgier dens et à curer oreilles et a le manche esmaillé de vert, pesant iiij esterlins d'or. (Inventaire de Charles V.)

(C) 1427. Un petit fusequoir de dens d'argent. (Ducs de Bourgogne, 5108.)

FURGIER. Fouiller. (Voyez *Furgette, Ongle* et *Coutelet.*)

(A) 1390. Robert d'Estouteville, chevalier, seigneur de Valemont, lui esbatent et furgent ses ongles d'un petit coustel. (Lettres de rémission.)

FUST. Arbre et bois. De là futaie et futaille qui sont restés dans l'usage. Il se faisait, au moyen âge, entre fust et bois, une distinction qu'il est difficile aujourd'hui de saisir, j'en parle au mot *Madre*. Nous avons perdu le verbe *fuster*, nous avons conservé *fustiger*.

(A) 1250*. Et qu'ils fustèrent et batirent
Et puis en la crouiz le pendirent.
(Le Roman du Saint-Graal.)

(B) 1260. Quilliers de bois ou de fust. (Registre d'Est. Boileau.)

(C) 1369*. Le pont de fust de l'isle Nostre Dame.
(Compte de Simon Gaucher.)

G.

GALACE (œuvre de). Les rubis d'Alexandrie n'étaient point extraits de ses rochers, mais ils nous venaient de son port par les navires du commerce. De même la bijouterie de Galace, ou l'œuvre de Galace, qui me semble être une damasquinerie, était un produit de l'industrie orientale qui nous arrivait, aux xive et xve siècles, du port d'Aias (Lajaz, le Glaza de Marco Polo, Galace et Galice des poëtes), c'est-à-dire la place commerciale restée la plus active pendant et après nos revers en Orient.

(A) 1180*. Et donna à cescun, por çou que gré l'or face,
j aniel de fin or de l'uevre de Galace. (Le Roman d'Alexandre.)

(B) — Une coupe d'or fin a li rois demandée
D'œuvre galacienne fu par tems noelée. (Idem.)

(C) 1190. Ceignent espées de l'ovre de Galice. (Les Enfances Vivien.)

GALIE et **Galiot**, vaisseau. Les nefs sont ainsi nommées dans plusieurs inventaires. (Voyez *Nef, Navette* et *Caraque.*)

GANTS. L'art du brodeur et de l'orfévre s'empara aussi des gants, c'es tà ce titre, et dans cette limite, qu'ils figurent dans ce Répertoire.

(A) 1352. Xlviij boutons d'or pour deux paires de gants de chien, couvers de chevrotin, garniz au bout de iv boutons de perles. (Comptes royaux.)

(B) 1424. Uns autres petits gans à prélat, de broderie sur champ d'or et sont tous plains à esmaux et y faut plusieurs perles, prisez lx solz par. (Inventaire de la chappelle de Charles VI.)

GARDE MENGIER. C'était le titre d'un vallet de cuisine, mais ce mot désignait aussi le garde-manger tel que nous l'avons, seulement plus orné, et encore certain ustensile de table, dans le genre de nos cloches à couvrir les mets pour les conserver chauds.

(A) 1389. Guarda manzariæ duæ, argenti albi, cum duabus testis leonum et serratura intaliata ad litteras græcas et aliis operagiis. (Ap. Murator.)

(B) 1397. A Guillaume Tireverge, pour un estuy de cuir boully armoyé, pour mettre un garde mengier fait en façon de deux palles à deux ances, — iiij liv. p. (Comptes royaux.)

(C) 1407. A Jehan Tarenne, changeur, pour avoir fait faire et forgier un grant garde mengier, couvert d'argent blanc, à deux ances et un gros annel sur le couvescle, signés en plusieurs lieux à oyseaux, hachiez à fleurs de liz, pour ce — viijxx xv liv. x s. vj den. (Idem.)

GARNIMENT, de garnir. Tout ce qui garnit la toilette d'une personne en pièces de vêtements, en armes, en joyaux, ou une chambre de broderie, en pièces de tapisseries, ou une chapelle, en habits sacerdotaux. Une robe de six garnimens est ce que nous appelons un habillement de six pièces, et les costumes du moyen âge, comme ceux de l'Orient, entassaient, avec une telle profusion, vêtements sur vêtements, qu'on en comptait jusqu'à quatorze dans une toilette complète.

(A) 1250*. Que nul evesque puisse rien oter du lieu (l'abbaye de Saint-Denis) ne prendre né calices, né garniment d'autel, né textes. (Chroniques de S. Denis.)

(B) 1351. Pour monseigneur le duc de Bourgongne pour fourrer une robe de iiij garnemens que ledit seigneur ot à la feste de Pasques. (Comptes royaux.)

GAYNE. Chaque chose avait son étui ou sa gaîne, étuys et gaînes tellement riches, qu'il fallait d'autres étuis, d'autres gaînes pour préserver celles-là. On ne s'étonnera donc pas de trouver à Paris, au XIIIe siècle, deux corporations de métier pour cette seule besogne. Je cite les principaux passages des us de ces métiers, j'ai été aussi sobre d'autres citations que j'en pouvais être prodigue.

(A) 1260. Tit. lxv. Des gaaigniers de fouriaux : Quiconques vueut estre gaainiers-furreliers, ne ouvrier de cuir bouili en la ville de Paris et en la banlieue estre le puet —Tuit li menestrel audit mestier puent ouvrer de vache ou de buef et de cheval et de ane et de veel, tant seulement, sanz metre nul autre cuir en huèvre, ne viez ne nouvel — Nus mestre du mestier desusdit ne puet faire fourrel ne cofiniau, ne autre estui, s'il n'a double fonz desus et desouz.

Tit. lxvi. Des garniseurs de gaaines et faiseurs de viroles de heus et de coispeaus de laiton, d'archal et de quoivre. — Quiconques veut estre fesières de viroles de heus et de pommiaus et de garnisières à espées et à coutiaus de laiton et d'archal nuef et viez, à Paris estre le puet franchement portant qu'il oevre as us et as coutumes de Paris. (Us des mestiers recueillis par le prévost de Paris.)

(B) 1352. Pour une gaine entaillée à ymages d'or. (Comptes royaux.)

(C) 1353. Pour une gayne d'argent, esmailliée à ymages, à tout un coutel qui est de la forge Mauloe. (Idem.)

(D) 1432. A George de Vigne, gaaisnier et ouvrier d'estuis, pour ung estui de cuir pour une des nefz de parement de MDS. iiii liv. pour ij estuis de cuir pour deux des dragoners de parement, xl s. pour iij estuis de chandelliers pour sa chappelle, iiii liv. x s. pour deux gaaisnes de daghes, x s. (Ducs de Bourgogne, 1123)

GESTONS. Voyez *Gectouers*.

(A) 1380. On lit sur un jeton : Gectons : de : la : chambre : des : comptes — de : monseigneur : le : duc : d'Orléans.

GEMME. Ce mot fut employé dès le XIIIe siècle dans son ancienne acception de pierres fines soumises à l'action de la taille. Les anciens en avaient une nomenclature d'autant plus étendue qu'une nuance et un accident suffisaient pour motiver un nouveau nom. La classification scientifique en a beaucoup réduit la liste. J'ai cru ne devoir introduire dans ce Répertoire que celles dont la collection de bijoux du Louvre offre quelque échantillon ou qui sont citées clairement dans des documents du moyen âge.

(A) 1345.

Se ce ne sont aucun trésor
De gemmes, de monnoie ou d'or
Qui sont en prison ou en serre. (Guill. de Machault.)

GÉSINE. Les dépenses des couches royales étaient très-considérables, parce que la royne profitait de cette occasion d'augmenter sa garde-robe en se faisant faire une quantité de vêtements d'étiquette qui, étant très-larges, lui servaient plus tard à d'autres usages, et ne lui coûtaient rien, se trouvant portés dans les comptes de la gésine.

(A) 1388. Pour le sallaire d'avoir amené, en leurs brouettes, de l'ostel Michiel du Sablon en l'ostel du dit argentier, la somme de iiij^m liv. t. pour convertir et emploier au fait de la gesine de la dicte madame la Royne, pour ce — viij s. p. (Comptes royaux.)

GETOUERS. Jetons. Si l'on n'avait pas, depuis l'antiquité jusqu'à la première scène du *Malade imaginaire*, la preuve qu'il a existé une manière de compter en nature et par unités, qu'on a trouvée plus commode et aussi prompte que la manière de compter la plume à la main, en nombres représentés par des lettres et chiffres de convention, on ne croirait pas que les jetons aient pu avoir une si ancienne origine ni une si longue existence. Le fait est certain. Je laisse de côté l'antiquité. Au Xe siècle de notre ère, commencent les jetons de cuivre, au XIVe siècle les jetons d'argent, au XVe les jetons d'or. Le mot paraît pour la première fois sur un jeton du XIIIe siècle dans la forme de getouers, puis dans celle de geetouers et successivement jectoirs, geets, jets et jettons, en omettant tout ce que l'indifférence pour une orthographe fixe a autorisé de variantes. Le mot est dérivé de jeter, parce qu'à chaque somme, on jetait sur la table autant de ces pièces que le chiffre énoncé, puis on additionnait à la fin du chapitre la masse des jetons, ainsi que l'indique cette légende même d'un jeton : *Jcy comptés et gectés bien, car la fin fera vostre compte.* Ce n'est pas seulement à la complication des comptes, ou à l'habitude devenue plus générale d'une bonne comptabilité, que les jetons durent leur immense développement, c'est à la vanité, ce puissant mobile de l'humanité. En effet, fabriquer des jetons à sa devise, à son nom, à ses armes,

était un léger dédommagement au droit de frapper monnaie, droit tant envié, tant regretté et perdu irrévocablement. Qui se serait refusé cette satisfaction ? Hommes et femmes, grands et petits, tout le monde eut ses jetons et s'ingénia pour créer l'occasion d'en augmenter le nombre et d'en varier les types, soit en les spécialisant pour chaque nature de service, soit en en donnant des bourses pleines à tous ses officiers comptables, à tous ses fermiers. Ayant atteint cette banalité, le jeton n'eut plus de caractère, et le commerce lui ôta toute physionomie en remplaçant le noble cri d'armes par des devises banales et assez sottes qui traînent également sur tous les ustensiles et meubles de la vie privée au moyen âge, ou par des dictons pris dans l'usage même du jeton, ou enfin, mais plus tard, par des séries de sujets historiques.

(A) 1372. Iiijxx iij gettouers d'argent, prisé iiij francs et demy. (Compte du test. de la Royne Jeanne d'Évreux.)

(B) 1416. Pour un comptoer de bois pour ledit commis (celui qui fut chargé de la recette des biens du duc de Berry), — xxx s. t. (Inv. du duc de Berry.

(C) — Pour iijc de getons à vii sols vi d. t. le cent, valent xxij sols vi den. t. (Idem.)

(D) 1474. La vient le Duc (en la chambre des finances) bien souvent, et ne se cloent nuls comptes sans luy ou sans son sceu. — Luy mesmes il sied au bout du bureau, jecte et calcule comme les autres, et n'y a différence en eux, en iceluy exercice, sinon que le Duc jecte en jects d'or et les autres de jects d'argent. (Olivier de la Marche. Estat du Duc.)

— Les maistres d'hostel, le maistre de la chambre aux deniers, le contrerolleur jectent et calculent icelles parties et sur ce sont mises les sommes et pour ce faict, ont tous les ans chascun d'eux, pour un marcq de jects d'argent, aux armes et devises du Prince.

(E) 1530. Caste or throwe — ject. z., m.
— Counters, to caste a count with — ject z. m. jecton, s. m.
— Counter, a countyng house, comptoyr, s. m. (Palsgrave.)

(F) 1555. Iijc gectons aux armes et devises de la Royne, qui ont servy durant la présente année à MS. de Nevers, contrerolleur de l'argenterie, que à mademoiselle Dugogier à calculer les dépences d'icelle. (Comptes royaux.)

(G) 1566. Les courtisans sont semblables aux jets desquels on use pour conter. (H. Estienne.)

GIBECIÈRE. Gibacier et Gibecier, transformé par les Anglais en Gypcyere. Une espèce de bourse large et aplatie, dont les miniatures et la sculpture des XIIIe et XIVe siècles nous ont conservé les modèles. Hommes et femmes les portaient. Ce mot désigna aussi le sac au gibier. (Voyez *Allouyere.*)

(A) 1328. Une petite gibecière de l'euvre d'Engleterre, lx s. p. (Invent. de la royne Clémence.)

(B) 1352. A Estienne Castel, ameurier et broudeur de MS. le Dauphin, — pour la façon de deux gibecières faites et dyaprées de menues perles. (Comptes royaux.)

(C) 1392. An ane.ace and gipsere all of silke,
Hing at his girdle, white as morow milke. (Chaucer.)

(D) 1399. Une bourse de drap de soye, faicte par manière de gibecière, à pendre à l'escharpe d'un pellerin. (Inventaire de Charles VI.)

(E) 1410. Pour deux gibessières de toille vermeille, garnies, l'une de fers de laiton doré, estoffée d'or de Chippre et de soie de plusieurs couleurs et l'autre de fers blans, et estoffée de fil d'argent blanc et de soies comme dessus — pour servir à porter après ledit seigneur en ceste saison de gibier. (Compte royal, cité par M. Douet d'Arcq.)

(F) 1421. Item pour xiiij gibessières au pris de v s. vi den. la pièce (Dans un compte de fauconnerie. Ducs de Bourgogne, 642.)

(G) 1423. j gipcer de noir velvet, garniz d'or, pris 66 s. 8 den. (Inventaire de Henry V.)

(H) 1440. Gypcyere, Cassidile. (Promptorium parvulorum.)

(I) 1457. Le suppliant — print ung gibecier de cuir, ouquel avoit une cédule. (Lettres de rémission.)

(J) 1467. Ung petit gibassier d'or, fait à façon de maille, à une petite sainctur, pesant ij onces eschars. (Ducs de Bourgogne, 3087.)

(K) — Ung autre gibassier, brodé de fil d'or et garny de plusieurs perles.

(L) — Une petite gibessière d'or, faite de fil laissiez. (Ducs de Bourg., 3113.)

(M) — Une gibessière de toille blanche, à ung fert d'argent doré et y a deux pendans à deux houppes. (Ducs de Bourgogne, 3110.)

(N) 1480.
Et falloit un grand gibacier,
Plain de rouelles de leton,
Lequel son maistre faulconier
Attachoit au bout d'ung baston. (L'enqueste de Coquillart.)

(O) 1480.
Lors le gallant tire de faict,
De dedens sa gibecière,
Une bourse d'argent légière
Qui estoit pleine de méreaux. (Villon.)

(P) 1580. Les curieux, tant amis qu'ennemis, dudit sieur d'Espernon, accouroient ausdits petits cryeurs et porteurs de livres pour voir ce que c'estoit et en achetérent, lesquels voyant le titre debourssoient de leurs gibbecières pour en faire l'achat. (Brantôme.)

GIEZ. Gects et Jets. La courroie attachée aux jambes des faucons, près de leurs serres, et qui les retenait. Un petit nombre de citations suffira pour montrer leur richesse. Dans une autre acception, c'étaient les fers des prisonniers, mais je n'ai pas à m'en occuper.

(A) 1240. Ab hoc jacti dicuntur, quod cum eis jaciuntur falcones et emittuntur ad prædam. (Frederic II. De arte Venandi.)

(B) 1387. Pour v^c xxxij perles de comptes pour faire viij gros boutons de perles pour Madame la Royne, lesquels elle a donnés au Roy nostre seigneur et à Monseigneur le duc de Bourgongne, pour garnir et estoffer les giez des faucons d'iceulx seigneurs — xvij liv. xiiij s., viii d. (Comptes royaux.)

(C) 1440. Jessys to bynde hawkys wythe, jactacula. (Promptorium parvul.)

GIF. C'est le feldspath qui, coupé en feuilles minces, fait l'office de vitres; on rencontre souvent des tableaux remplis de reliques ainsi couverts; les titres des manuscrits étaient placés sur le plat de la reliure, dans un petit encadrement de métal, et on les recouvrait avec du gif ou de la corne.

(A) 1380. Uns tableaux de deux pièces quarrées où sont plusieurs reliques, couvertes de gif. (Inventaire de Charles V.)

(B) 1399. Deux tableaux de boys, qui sont de gif, par dedans plains de reliques. (Inventaire de Charles VI.)

GIRASOL. Quartz résinite. C'est le corindon girasol des minéralogistes, une pierre fine, de la nature des opales, mais moins bien douée de ses qualités éclatantes. On le tire des mêmes montagnes qui fournissent l'opale.

GLACIÉ. Je ne trouve cette expression que dans l'Inventaire de Charles V et dans celui du duc de Berry. On peut croire qu'elle est particulière à leurs rédacteurs. On décrit, dans ces documents, des

saphirs blancs glaciez, des diamants glaciez, c'est-à-dire, je suppose, taillés en table ou en miroirs, et non pas en rose ou en brillant, comme on fit plus tard, ni arrondis et polis en cabochon, comme on les façonna de tout temps.

(A) 1380. Une croix où il a v gros balais tous glaciez et iiij angelos à l'environ. (Inventaire du duc de Berry.)

(B) 1416. Un annelet d'or, auquel a une petite rochette de saphir non polie — xx s. t. (Inventaire du duc de Berry.)

(C) — Une grant salière — garny d'un gros balay cabochon glaceux.

GLOBE. Boule ronde surmontée d'une couronne, celle-ci d'une croix. Symbole de la puissance souveraine, adopté et porté avec cette signification par les empereurs romains, depuis Caracalla, et par les empereurs de l'Orient et de l'Occident.

GOBELET. On disait aussi gobel, dérivé peut-être de coupe, *cupa*, et en diminutif gobelet. C'était un vase à boire qu'on servait à table accompagné de l'aiguière, ou bien il était consacré à prendre médecine, et alors isolé. La forme était celle d'une coupe, quand il avait un pied; celle d'un bol, s'emboîtant facilement dans un étui, quand il n'avait pas de pied. Il y en avait à biberon, et comme tels, ils faisaient fonction de pot à eau; il y en avait à couvercle ainsi que leur aiguière. Ils étaient exécutés en or et en argent, quelquefois en cristal ou en verre, rarement en matières précieuses. Dans les intérieurs de médiocre aisance, on en avait en étain.

(A) 1345. A Thomas de Lengres, orfèvre, pour un gobelet à couvicle, doré et esmaillé. (Ducs de Bourgogne, 5344.)

(B) 1352. Pour rappareiller un gobelet d'or, pour Monseigneur d'Anjou, lequel gobelet estoit fait en manière d'un tonnel et est assis sur un trépié de trois chiennes; pour y mectre x perles, et iv esmeraudes et ij rubis — viii liv. (Comptes royaux.)

(C) 1353. Pour un gobelet de cristal, à une anse sur le couvercle, à pierrerie. (Idem.)

(D) — Pour un gobelet a pié et à couvercle, assis sur un serpent, qui fait pot à yaue, doré et esmaillié, pesant iv marcs, ij onces.

(E) — Un gobelet de cristal, senz couvercle, à j pié d'argent doré, pesant j marc, ij onces, v esterlins.

(F) — Un gobelet de cristal, senz pié et senz couvercle, le fons et l'embouchure d'argent doré, pesant vii onces, xv esterlins, prisié viii escus.

(G) — Trois gobelets, à piez et couvercles, esmailliez, pesant vii marcs, iv onces.

(H) — Un gobelet esmaillié sur un trepié, trouvé pesant iv marcs.

(I) 1358. Duos pitalphos terreos et quatuor gobellos vitreos. (Comput. apud Du Cange.)

(J) 1360. Inventaire du duc d'Anjou. On en compte 39.

(K) 1363. Gobelet à un biberon. (Inv. du D. de Normandie. Voy. *Esmail de Plique*.)

(L) 1380. Un gobelet, à façon de calice, à croissant et à annelets pendans et a, ou fons, un aigle émaillé de blanc, garny de balays, de saphirs et de grosses perles, pesant iiij marcs, v onces d'or. (Inv. de Charles V.)

(M) — Un gobelet, avec son aiguière, esmailliés de gens qui sont sur bestes sauvages et en chacun a un fruitelet où a iij balais et j saphir, pesant vi marcs, vi onces d'or.

(N) — Un autre gobelet et une aiguière d'or, esmaillez à vierges, les couvercles du gobelet et aighières garnis de pierrerie et les fruitelets de marguerites et j saphir dessus, pesant viii marcs, iiij onces.

(O) — Un plus petit gobelet d'or, a couvercle lié de deux fils d'or tuers par

le corps et dedans le couvescle a un esmail rouge rond où est escrit Maria en une croix d'or, pesant i marc, xv esterlins.

(P) 1380. Un petit gobelet, à biberon, esmaillié à espis de France, de Navarre et de Bourgongne, pesant i marc, iij onces et demye d'or.

(Q) — Un gobelet d'or et l'aiguière de mesme, de la façon d'un œuf d'ostruce, a un esmail des armes Monseigneur d'Anjou sur le couvescle du gobelet et sur l'esmail de l'aiguière, qui est hachiée, un empereur qui dit : Justice, pesant iiij marcs, iij onces et demie.

(R) — Un gobelet d'or, couvert, et l'aiguière de mesme, esmaillé de vert par dehors et a, ou fons du gobelet, la Tour du Boys et sur le fruitelet deux dains, pesans viii marcs, ij onces et demie.

(S) — Un gobelet d'argent, couvert, esmaillié, sur un trépied et est l'esmail de bestes et d'oyseaux, pesant viii marcs, v onces.

(T) — Deux gobelets d'argent, doré, tous plains, à un couvercle, où le Roy prend sa médecine, pesant un marc.

(U) — Un gobelet, à une aiguière, pareulz, esmailliez à chappeaux de viollettes entour et sont les fruitelets de pourpre de boutons de roses, pesans vi marcs.

(V) — Un gobelet d'argent, doré, cizelé et a le fruitelet d'esmail en manière de saphir, pesant ij marcs, v onces.

(X) — Une pille de gobelets de fou (hêtre), où il en a x en un estuy de fust.

(Y) 1416. Une pille de très petiz gobelez d'argent et y a dessus un petit saphir non pesez, prisé xii sols, vi den. t. (Invent. du duc de Berry.)

(Z) 1467. Ung gobelet en manière d'un chandeller. (Ducs de Bourg., 2638.)

(AA) — Ung gobelet, à la fachon d'Allemaigne, d'argent doré, goderonné, à une couronne dessus et ung esmail et ung escripteau dessus : Loé soit Dieu, et poise ij marcs et demi. (Ducs de Bourgogne, 2584.)

(BB) 1586. Un gobelet, avec son couvercle, d'argent doré, pour médecines. (Inventaire de Marie Stuart.)

GODERONNÉ. Travaillé à godrons, vaisselle godronnée. Ces locutions sont encore employées dans l'orfévrerie. Au moyen âge, surtout au xve siècle, ce genre d'ornement était en grande vogue.

(A) 1467. Une nef d'argent, goderonnée, l'un des goderons d'argent et l'autre blancq. (Ducs de Bourgogne, 2403.)

(B) 1588*. Il avoit une fraise empesée et godronnée à gros godrons, au bout de laquelle il y avoit de belle et grande dentelle, les manchettes estoient godronnées de mesme. (L'Isle des Hermaphrodites.)

GODET. Sorte de gobelet évasé, quelquefois fait *en manière de coupe*, souvent couvert. Il y en avait en cristal et en métal.

(A) 1328. Un godet, à un esmail ou fons de France et de Hongrie. (Inventaire de la royne Clémence.)

(B) — Un godet de cristal, prisé lx s.

(C) 1360. Inventaire du duc d'Anjou. 92, 119, 172, 381, 397.

(D) 1380. Ung grant godet, appellé aumosnière, de vielle façon, pesant iv marcs. (Inventaire de Charles V.)

GORGERIN. De *gorgia*, *gorgale*, *gorgeria*, *gorgière*, pièce d'armure qui défendait le col, dont nous avons une sorte de réminiscence dans le hausse-col de nos officiers. La pièce d'étoffe, espèce de collerette, qui couvrait la gorge des femmes s'appelait aussi gorgière, et je n'introduis ce mot qu'en raison de la richesse apportée dans la confection de cette partie de l'armure et de la toilette.

(A) 1336. Item duodecim gorgeriæ de mayllia, — vii s. gr. (Compte, cité dans l'Histoire du Dauphiné.)

(B) 1352. Gorgières de Behaigne pour l'atour de la dite Dame (la Reine). (Comptes royaux.)

(C) 1430*. Je te donne, pour ton prouffit,
Ce gorgery fait de tele guyse
Qu'il est meslé de barbe grise. (Le Chevalier délibéré.)

(D) 1467. Ung gorgerin de mailles d'or, garny de deux platines esmaillées à deux CC et poise v marcs iiij onces. (Ducs de Bourgogne, 3125.)

GOUT. Si l'on ne dispute pas des goûts, on peut cependant admettre quelques règles pour le bon goût, et en tout cas fixer la limite qui le sépare du mauvais goût. Au moyen âge, on plaisantait volontiers, mais les plaisanteries étaient peu variées, et un certain gros sel s'y faisait par trop âprement sentir. Il me suffira d'avoir fait ainsi mes réserves, je n'ai rien voulu citer ici qui ait rapport à ces délicatesses, à ces indélicatesses aussi.

GRÉAL et Graal. Le même mot que Grésal. Il n'est employé, sous la forme de Saint-Gréal, que pour désigner le vase si prodigieusement célèbre au moyen âge, dans lequel Jésus fit la Cène, qui servit à Joseph d'Arimathie pour recueillir le sang qui coulait des plaies du Christ, et qui, après avoir fait des miracles en Terre Sainte, à Rome et, selon d'autres, dans la Grande-Bretagne, semblait perdu, lorsque, dans le sac de la ville de Césarée, en 1102, il fut retrouvé, devint le partage des Génois et, pendant plusieurs siècles, fut montré aux fidèles dans l'église cathédrale de Gênes sous le nom de Sacro-Catino. Transporté à Paris, à l'époque des guerres et conquêtes de notre révolution, on l'examina et on démontra, sans difficulté, qu'il n'était pas taillé dans une gigantesque émeraude, mais fait de verre, coloré d'un beau vert, et la forme qu'en donne la planche alors publiée, fait croire qu'il est d'origine antique. Les romans du Saint-Graal, en prose et en vers, sont d'une lecture monotone et fastidieuse, je le dis pour l'avoir subie; ils n'en restent pas moins de précieux monuments de la langue du moyen âge et du goût littéraire de nos ancêtres. Une citation suffit ici.

(A) 1200*. De sanc i avoit tel planté (dans la mosquée de Césarée) que l'en i aveneit jusqu'es el mileu de la jambe; hideuse estoient à véoir ensemble tantes genz occises. Là dedenz fu trouvez uns vessiaux de pierres vers et clères assez, de trop grant biauté, fez ausint comme uns tailloers. Li Génevois cuidièrent et cuident encore que ce soit esmeraude — ils l'emportèrent à leur cité et mistrent en la mestre yglise où ele est encore. (Traduction ancienne de Guillaume de Tyr.)

GRANIT. Roche composée de grains de feldspath et de mica agglutinés dans du quartz. Il y a des granits roses, gris, verts et noirs. Toutes les grandes chaînes de montagnes en fournissent, mais de temps immémorial on a extrait de l'Arabie Pétrée et de l'Égypte les plus beaux. Cette superbe matière, qui reçoit un poli admirable, conserve toutefois dans ses grains et veines de mica une porte ouverte à l'altération rapide de ses surfaces. Aussi, tous les granits exposés à l'air dans nos climats en ont-ils subi l'influence fâcheuse. L'expérience faite avec l'Obélisque de Luxor nous apprendra si le granit d'Égypte résiste aux alternatives de gelée et de chaleur, caractères et défauts de notre latitude. Il ne semble pas qu'au moyen âge on se soit donné la peine de tailler et de polir cette dure matière. Aux XVIe et XVIIe siècles, on a remis à la mode le goût, qui avait régné à Rome, pour les statues en matières dures et colorées.

GRASAL, Gradal et Grail. Sorte de jatte. Mot dérivé de Graal, et dont il est inutile de rechercher l'étymologie, mais dont il est facile d'établir la popularité à partir du milieu du XIIe siècle. (Voyez *Gréal.*)

(A) 1099. Toutes les escueles et les greaus, en que il (le seneschal) aura servi le cors dou roy d'ou premier mes, doivent être soues. (Assises de Jérusalem.)

(B) 1180. Gradalis autem, vel gradale, dicitur gallicè scutella lata et aliquantulum profunda in quâ pretiosæ dapes cum suo jure divitibus solent apponi et dicitur nomine graal. (Hélinand.)

(C) 1316. Item j grant grail, ou pris de xx s. (Inventaire de la Comtesse Mahaut d'Artois.)

(D) 1320. Pour un pigne, un mironer et un grezale et un estui faitis. (Comptes royaux, cité par Leber.)

(E) 1416. Comme icelle femme eust appareillé un grasal ou jatte plain de prunes pour porter à mangier à ung leur porc. (Lettres de rémission.)

GRAVOUERE. Objet pointu qui sert à faire la raie des cheveux. Voy. *Pignère, Grève* et mes citations qu'il serait inutile de multiplier.

(A) 1316. Pour j pingne et j mirouer, une gravouere et j fourrel (fourreau) de cuir, baillé à Huet le barbier, — lxxiiij s. (Comptes royaux.)

(B) 1328. Une gravouère de cristal, garnie d'or, xl s. p. (Inventaire de Clémence de Hongrie.)

(C) 1351. Pour xi pingnes d'ivoire, garnis de petits pingnes et de gravoire. (Comptes royaux.)

(D) 1395. Pour vi gravouères d'yvoire blanc pour la Royne, vii s. parisis.

GRENAT. Pierre fine, plus dure que le quartz hyalin, affectant la forme d'un rhomboïde à douze faces, ayant une couleur d'un rouge de vin, penchant tantôt vers le violet, tantôt vers l'orangé. On en tire de tous pays, la France comprise, et ses dimensions ont permis, de tous temps, de le tailler en tasses et en coupes. Une estimation faite en 1416, pour l'inventaire du duc de Berry, n'indique pas que le grenat eût une grande valeur au moyen âge.

(A) 1230*. Porro smaragdi viriditas fidem, sapphiri serenitas spem, granati rubicunditas charitatem, topazii claritas operationem significat. (Epistola Frederici II.)

(B) 1352. Lequel chapel estoit — semé par my de grosses perles de compte, de pièces d'esmaux de plicte et de guergnas. (Comptes royaux.)

(C) 1376. Deficiunt — duo saphiri et unus grenat — y faut deux perles et huit grenez. (Invent. de la Ste Chapelle.)

(D) 1416. Un grant grenat, taillé en manière d'une croix double, xl s. t. (Inv. du duc de Berry.)

(E) 1600. Le grenat est un petit bastardeau, salement ombreux, brunissant d'une nuë espesse. (Est. Binet.)

GRENETÉ. De *granum*, grain, pointillé, travail fin qui formait le fond des dessins ciselés en vignettes, de là l'expression : *greneté de vignetures*. On disait des pierreries, qu'elles faisaient un greneiz ou grenetis, quand elles étaient petites et répandues en grand nombre sur une pièce d'orfévrerie. Cette expression s'est conservée pour marquer le petit cordon, composé de grains, qui enferme les légendes des monnaies.

(A) 1360. Inventaire du duc d'Anjou. De nombreux exemples.

(B) 1353. Pour une coupe d'or semée de greneiz de pierrerie, de perles et d'esmaux, à j fritellet sur le couvercle senz pierre. (Invent. royal.)

(C) 1389. Un hanap d'or, ciselé à costes par dehors et l'aiguière de mesme, ledit hanap greneté. (Invent. de Charles V.)

(D) — Un henap d'argent doré, sur le plat greneté de gréneture enlevée et a un grand esmail ou fons. (Ducs de Bourgogne, nº 1422.)

(E) 1467. Une couppe d'argent, dorée dedens, et dehors grenetée d'une chasse et d'arbres et sur le couvercle ung bouton frazé blanc. (Ducs de Bourgogne, 2383.)

GRÈVE. Ravin, et la raie qui sépare les cheveux dans la coiffure; par suite, la petite pointe d'or, d'ivoire ou de piquants de porc-épic, qui sert à faire cette grève. (Voyez *Gravouère.*)

(A) 1160.
Gaiete li remet devant
Et son gent cors et son talent,
Sa face blenche, son douz ris,
Sa belle bouche comme lys,
Ses euz vairs et ses sourcis
La grève droite en la cervis. (Le Roman d'Atys.)

(B) 1295.
La grève de moun chef,
Fêtes la grève au lever. (Gauter de Bibelesworthe.)

(C) 1300. Quant nons fumes à Poytiers, je vi un chevalier qui avoit nom monseigneur Gyeffroy de Rancon; que pour un grant outrage que le conte de la Marche li avoit fait, si comme l'on disoit, avoit juré sur Sains que il ne seroit jamais roingnez en guise de chevalier, mez porteroit grève, ainsi comme les femmes fesoient, jusques à tant que il se verroit vengié du conte de la Marche. (Joinville.)

(D) 1416. Un pignoer, garny d'un pigne, d'un miroer et d'une grève d'ivoire en un estuy. (Inventaire du duc de Berry.)

GRIFFON. Cet animal fabuleux, créé par le génie inventeur de l'antiquité, ce lion ailé à tête d'aigle, a donné aux trésors de nos rois, de nos églises et de quelques curieux du moyen âge, ses griffes ou serres, son bec, et même ses œufs qu'on a montés avec luxe et conservés comme chose très-précieuse. C'est à ce titre qu'il a un article dans ce Répertoire. Je ne crois pas nécessaire de rechercher à quelles grandes espèces d'aigles ou de vautours ces débris ont appartenu, et il suffira de quelques citations pour montrer ce que pensaient de cet animal les voyageurs les plus sensés du moyen âge, on jugera mieux ainsi des folies que durent en écrire les imaginations vives et crédules. Un volume ne suffirait pas si l'on voulait enregistrer tout ce fatras. Quant aux œufs, on verra ce que j'en dis, à l'article *Œufs d'ostruce*, car ces œufs de griffon étaient pondus par ce grand oiseau; la méprise fut complète, et la mode de ces œufs, si générale, au moins en Angleterre, que certains hanaps en métal, mais de forme ovale étaient appelés constamment gryppeshey.

(A) 1010. Aliud quoque (phylacterium) jussit parari argento, in quo posuit ovum cujusdam avis, quæ vocatur Grippis. (Helgaldus in Roberto rege.)

(B) 1247.
Une bieste ki sunt sauvages,
Qui ont cors de lions volages,
Qui bien emporte, tout armé,
J homme quant l'a atrapé. (L'Image du monde.)

(C) 1298. Là (isle de Madagascar) se treuves des oisiaus grifon, e dient qe celz oisiaus hi aparurent certes estaisouz de l'an; mès si sachiés qe il ne sunt mie fait ensi come nostre jens de sa cuident e come noz les faison portraire, ce est que nos disons qu'il est me osiaus et mi lyon. (Suit une longue description faite, non pas *de visu*, mais sur les rapports des habitans. Marco Polo.)

(D) 1350. And polyshed was eke so clene,
That no sygne of the scullé was sene
But, as it were, a grype's eye. (Gower.)

(E) 1338. Item j oef de Griffon, garnis d'argent, od pié et covercle. (Inventaire d'Edouard III.)

(F) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 186, 384, 503, 505, 510, 519, 562, 583.

(G) 1399. Item un coupe, fait d'un gripesei, garnisez d'argent endorrez, stéant sur un pée de iij kenettes et le coverkel enaymellez dedeinz et dehors ove ij kenetts, pois ij lb. vj unc. di. (Invent. de Henri IV.)

(H) — Six hanaps nommés gryppeshey.

(I) 1419. Ciphus, vocatus a gryp ey, ligatus cum argento et deaurato. (Test. de William Gascoigne.)

(J) 1625. Un ongle de griffon, assis sur un pied de griffon, d'argent doré et au bout de la pointe une pomme et sur icelle un oiseau, le tout d'argent doré et au milieu, par dessus ledit ongle une riche amatiste en fond de cuve. Ceste pièce est excellente pour sa rareté d'autant que cest ongle, qui est naturel, est fort grand et gros, de sorte qu'il tient une pinte et sert de mesure et d'estalon pour la pinte de vin de Sainct-Denys qui est grande ; par ainsi qu'il est aisé à juger que c'est oiseau, nommé griffon, à proportion d'un tel ongle fut d'une monstrueuse grandeur et grosseur. (Doublet, Inv. de Saint-Denis.)

GRILS. Se disait de toute grille, et s'écrivait indifféremment greil, grayl, grail, greil et gril.

(A) 1080. Craticulas dicuntur gallice greil. (Dict. Joh. de Garlandia.)

(B) 1350. Mestre esdits fossez et asseoir grails de fer — que aucuns poissons ne peuuent monter ne avaler. (Apud Du Cange.)

(C) 1380. Deux greils d'argent blanc. (Invent. de Charles V.)

(D) 1397. Pour avoir fait et forgié un gril d'argent blanc pour servir en la cuisine du Roy NS. (Comptes royaux.)

(E) 1424. Quant ce vint à passer le greil du guichet d'icelle ville. (Let. de rém.).

GROLLE. Vase, en forme de flacon, à une poignée. L'expression de Grolle était usuelle dès la fin du XIIIe siècle, puisqu'on trouve dès lors des chapitres entiers de grolles dans les grands inventaires. Le mot vient peut-être de *gral* (voyez *Grasal*), le vase lui-même de l'Allemagne.

(A) 1467. Une grolle d'Allemaigne, d'or, à couvercle couronné, où il a autour de la couronne garniture de pluseurs balais, saphirs et perles et est le manche brodé, tout à l'entour, de petites perles, où il n'en fault rien, pesant vi marcs, iiij onces. (Ducs de Bourgogne, 2291.)

(B) — Une autre grolle d'or à la dicte manière d'Allemaigne.

(C) — Une aiguière d'or, à manière de grolle d'Allemaigne, assize sur ung pié à jour, garny de plusieurs perles et de saphirs. (D. de B., 2316.)

(D) — Une grolle (en) Cassidoine, garnie d'argent doré, où il y a une petite poingnié à tenir ledit crolle à ij dois, le couvercle garny à l'entour de dentelure. (Ducs de Bourgogne, 2756.)

GUISE. Mode, Façon.

(A) 1345. Tes chevaliers, tes escuiers,
Tes clers, tes servans, tes mestiers,
Vestis ensamble en ordenance,
A la bonne guise de France. (Guill. de Machault.)

(B) 1372. Les pourfiz de ses chapperons ne sont pas assez grans ne de la guise qui queurt. (Le chev. de la Tour. Enseig. des Femmes.)

(C) 1394. ij ymages de l'albastre grans, figurées à guise de conte de Flandres. (Invent. des garnisons du chastiel de Lille.)

GUY DE CHESNES. Ce petit fruit n'a ni valeur ni beauté; est-ce en souvenir de l'ancienne vénération dont il était l'objet chez les Gaulois, qu'on l'employait aux XIVe et XVe siècles?

(A) 1372. Une imaige de guy de chesne de saint Jehan l'évangéliste et est sur un pié d'argent doré tenant un cristail où il y a reliques; prisé x francs d'or. (Compte du testam. de la royne Jehanne d'Evreux.)

(B) 1456. Unes patenostres de guy de chesnes, ès quelles y a onze pièces et au bout deux signeaulx de cassidoyne. (Ducs de Bourgogne, n° 6966.)

H.

HACHIÉ. Gravé en traits creux, simples ou croisés. Nous avons conservé de ce genre de travail, l'expression de *dessin en hachures*. Il y avait des graveurs spéciaux pour les ornements d'orfévrerie hachiés, et ils s'appelaient *hacheurs*.

(A) 1380. Un petit gobelet d'or, hachié à couronnes tout autour, pesant i marc, iij onces. (Inventaire de Charles V.)

(B) 1397. Pour avoir refait de neuf un bacin d'argent doré, haché sur le bord de l'ave maria. (Ducs de Bourgogne, 5772.)

(C) 1399. A Jehan d'Abeville, potier d'estaing et hacheur en orfavrerie, pour avoir taillé xvi chandeliers de cuivre. (Ducs de Bourgogne, n° 5904.)

HANAP. Un vase à boire, en général une coupe, réservé, ce semble, au principal convive, et que le chevalier comme le poëte ont sans cesse à la bouche, l'un en le vidant à toute rencontre, l'autre en le chantant à toute occasion. Ce vase, qui est mille fois nommé et souvent décrit, ne laisserait aucune incertitude sur sa forme, s'il n'avait point été de formes très-variées, mais entre le hanap de saint Louis, *en forme de petit bacin*, jusqu'à ceux de Charles V, en façon d'un calice, façon qui semble avoir été une mode, il y a une certaine distance, et j'ai réuni dans mes citations des indications de hanaps en forme de petits tonneaux cerclés, en guise de tasse, en façon de tour de lampe: les uns sont couverts et avec pied, les autres sans couvercle et sans pied; quand ils étaient couverts, on les fermait quelquefois à clef. Un hanap de jaspe, qui ne plut pas au roi, devint une salière, et d'autres, suivant en cela la mode, étaient décrits comme *faits de nouvelle façon*. Leur forme était donc très-capricieuse et aussi arbitraire que l'étiquette qui présidait à leur usage. On se servait du hanap pour boire, aussi rencontre-t-on cette expression *un hanap de coupe*. Il était souvent accompagné de son aiguière; mais en même temps je vois des pauvres se servir de hanap comme d'écuelle pour recevoir l'aumône. Voilà pour la forme et l'usage. Quant à la matière, le hanap les mit toutes à contribution, depuis le bois jusqu'à l'or, depuis le cristal jusqu'aux pierres précieuses. On en avait en grand nombre, on en faisait faire par douzaines. Vers 1309, la Reine achète de Thiebault, l'orfévre, trente-quatre hanaps d'argent. Le 28 novembre 1316, le roi achète et envoie à Compiègne soixante et un hanaps du poids de 288 marcs d'argent. L'inventaire de Charles V, dressé en 1380, donne la description de quatorze hanaps et autant d'aiguières, pesant près de 96 marcs d'or, et, en outre, de cent soixante-dix-sept hanaps d'argent doré et presque tous émaillés, formant une masse de 503 marcs d'argent. Pour préserver une vaisselle aussi riche, il y avait des henapiers, c'est-à-dire des faiseurs d'estuy à hanap, et ils étaient

assez nombreux pour former à Paris un corps qui avait ses statuts.

(A) 1200. Pateræ dicuntur cuppæ, henaps. (Dict. Joh. de Garlandia.)

(B) 1265. Lors s'atorna comme mesel
Henap ot et potente et flavel.
(Roman d'Eustache le Moine.)

(C) 1260. Il peut estre serreuriers de laiton à boites, à escrins et à henapiers, à tables et à coffres qui veut pour qu'il sache fère le mestier. (Le Livre des Mestiers, d'Ét. Boileau.)

(D) — Quiconques veut estre esqueliers à Paris, c'est à savoir venderres d'esqueles, de hanas de fust et de madre.

(E) 1316. Un hanap à trepied esmaillié, iij henaps esmailliés, pesans xxij mars, iij onces, xix esterlins. (Comptes royaux.)

(F) 1328. Un hanap d'argent doré, en guise de voirre à couvercle, prisié xviii lib.

(G) — Un hanap de cristal, à couvescle, à pié d'argent, esmaillié, prisié x lib. xv s. (Inventoire de la royne Clémence.)

(H) 1332. Item que nuls orfèvres, changeurs, ne autres quiex que il soient, ne soient si hardiz de faire ni faire faire vessaille, ne grands vesseaux d'argent ne henaps d'or, se n'est pour calices ou vessiaus à sainctuaire pour servir Dieu et hannaps dorés à couvercle. (Ordon. et stat.)

(I) 1353. Un hanap d'or, en guise d'une tasse d'or, à chappellet (ornement formant ceinture) de bestes et d'oisellez, esmailliez dedens et dehors, pesant ij mars, v onces. (Comptes royaux.)

(J) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 71, 169, 182, 183, 198, 204 à 206, 211, 214 à 216, 345, 368 à 371, 383, 384, 395, 398, 522 à 561.

(K) 1363. Un hanap de coupe, sans pié, qui est doré et couvesclé et poise ii marcs. (Inventaire du duc de Normandie.)

(L) — Un hanap couvesclé, doré et esmaillié, qui est assis sur un pié à façon de iij pieds de gelines, et poise iij marcs, v onces.

(M) — Un hanap doré, ciselé, sans couvescle et sans pied.

(N) 1372. Un henap d'argent doré, à trépié et à couvercle esmaillé de l'histoire de saint Loys et sur le pié du trépié a iij serpens volans, pesant x marcs, iv onces, prisé lxiij francs. (Compte du testament de la royne Jehanne d'Évreux.)

(O) 1380. Un hanap d'or, à couvercle, et une aiguière de mesmes, liez en façon de cerceaulx et a, sur le fruitelet en chacun d'iceulx, un lis où il a un saphir et xv perles et en l'ance de l'aiguière a ij perles et y fault une perle, pesant viij marcs, vi onces d'or. (Inventaire de Charles V.)

(P) — Un hanap d'or, godronné, esmaillié par dehors à ymages, qui sont lettres et à couronnes par dessus et a, ou fruitelet, ung saphir et quatre perles, pesant ij marcs, vi onces.

(Q) — Un hanap d'or, à claveau, sans pied, ouvré à feuillages enlevez, ou fonds est un grand esmail de pitié et v petits environ, pesant ij marcs, v onces, x esterlins.

(R) — Un hanap d'or, plain, à couvescle, de la façon d'un calice et a un fruitelet d'une rose, pesant ij marcs, vi onces, v esterlins.

(S) — Un hanap d'or, à couvescle, esmaillé de la vie de Ste Agnès, pesant vi marcs.

(T) — Un hanap d'or, sans couvescle, cizelé dedans, et dehors a un esmail de Nostre Seigneur qui monstre ses playes, pesant ij marcs, i once, vii est. d'or.

(U) — Un hanap d'or, plain, à couvescle, à un grand esmail ou fonds et ou couvescle des armes de France et d'esmaulx à testes de Roys et de Roynes, et est le fruitelet esmaillé à fleurs de lys et à KK parmy, pesant iiij marcs, vii onces.

(V) 1380. Un hanap d'argent doré, à couvescle, semé d'esmaux, à trespied et de iij ymages qui jouent d'instrumens, pesant xi marcs, iiij onces.

(X) — Un autre hanap d'argent doré, à trépied, à fleurs de lys enlevées et est le trépied à iij pieds d'oysel, pesant vi marcs, v onces.

(Y) — Un hanap d'argent, doré, sur le plat greneté de vigneteure enlevée et a un grand esmail ou fons à bestes et oyseaux et faict l'essay d'un des henaps d'or du Roy, pesant i marc, vii onces et demie.

(Z) — Une xii[e] de grans hanaps d'argent doré, à façon de tour de lampe et sont esmailliez ou fons des xij mois de l'an, pesans xxxvij marcs.

(AA) — vi hanaps d'argent verrez, esmailliez ou fons aux xii mois de l'an, pesans xii marcs et demy.

(BB) — Il ne se recorde pas se ce fu hanap ou gobelet. (Lettres de rémission.)

(CC) 1397. A Jehan Hasart, orfévre, pour vi hanaps d'argent verréz, à chascun un esmail ou fons. (Ducs de Bourgogne n° 5804.)

(DD) 1412. Pour vi hanaps d'argent dorez de très belle et nouvelle façon et de très bon et gracieux ouvraige, esmaillés ou fons, pesans ix marcs, iiij onces, x est. (Ducs de Bourgogne, n° 208.)

(EE) — Un hanap de jaspre, couvert, garni d'or et de pierrerie. (Comp. roy.)

(FF) — Un hanap d'alebastre, couvert, garni d'argent doré.

(GG) — Un hanap de lignum alloes, couvert, garni d'or.

HARNOIS. Harnachement. Ce mot s'appliquait à toutes sortes d'armures, d'acoutrements et d'ustensiles à l'usage des hommes et des chevaux. On disait : enharnesquier un cheval, s'enharnacher d'orfévrerie, et le harnois de la cuisine.

(A) 1270. Toute la maison soit garnie de harnais qui sont besongnables en cuisine et partout, selonc ce que au signour appartient. (Trésor de Brunetto Latini.)

(B) 1405. A Collin Rapine, sellier du Roy, pour cause d'une selle, avecques un harnois doré et esmaillé, laquelle selle MS. (le duc de Bourgogne) donna avecques ung cheval au Roy MS. (Ducs de Bourgogne, 70.)

(C) 1410. Un empereur et un roy armez dont les harnois d'iceulx sont d'argent, un ange armé dont le harnoiz est d'argent. (Ducs de Bourg., n° 6199.)

HASTIER, Haste et Aste. La broche, le rôtisseur, et par extension, la chose rôtie.

(A) 1180. Et Bue ot un grant hastier sessi,
Plein de bons hastes, qui sont bons et rostis. (Le Rom. de Garin.)

(B) 1260. A tant ez les serjanz qui portent lo mangier,
Li uns porte i paon rosti en un astier. (Parise la Duchesse.)

(C) 1360. Pour les cuisines
Fault poz, paelles, chauderons,
Cramaulx, rostiers et sausserons,
Broches de fer, hastes de fust. (Eust. Deschamps.)

(D) 1474. Le hasteur tient le compte du rost avec son ayde. — Les chariots portent les vaisseaux de cuisine comme chaudières, paelles, grils, hastiers et autres choses. (Olivier de La Marche, estat du Duc.)

HENAPERIE. Les hanaps jouaient un si grand rôle dans l'ensemble de la vaisselle, qu'on disait henaperie à l'égal d'orfévrerie.

(A) 1416. Le suppliant qui est ouvrier de orfavrerie et de hanapperie. (Lettres de rémission.)

HENNEPIER. Étui de henap.

(A) 1260. Et ne doit faire nul hennepier qui ne soit de trois cuirs. (Livre des mestiers d'Est. Boileau.)

HENNINS. Les femmes des Maronites du Liban portent encore, et nous montrent la possibilité de porter, ces cornes sur lesquelles flotte un voile de mousseline. Tantôt droites et s'élevant sur le front, tantôt évasées comme un cor de chasse et se portant de côté, elles sont faites en argent, quelquefois en argent doré. Une sorte de filet ou de carcasse métallique qui entoure la tête, soutient ces cornes que les femmes, par une sorte de superstition ou de simple précaution, ne quittent ni jour ni nuit. C'est tout ce que j'ai voulu dire sur un produit d'orfévrerie étrangère qui, s'il n'était chez nous, au moyen âge, qu'une coiffe, n'aurait pas droit à ce titre d'entrer dans ce Répertoire.

(A) 1300*. Je ne say s'on appelle potences ou corbiaux
Ce qui soustient leur cornes, que tant tiennent à biaux,
Mais bien vous ose dire que sainte Elysabiaux
N'est pas en Paradis pour porter tiex babiaux.
(Test. de Jehan de Meun.)

(B) 1450. Et pareillement blasmoit (le frère Thomas, en 1426), et diffamoit très excellentement les femmes de noble lignée et autres de quelque estat qu'elles feussent portans sur leurs testes haulx atours — et il avoit acoustume quant il en veoit aucune de esmouvoir après icelles tous les petis enfans et les admonestoit en donnant certains jours de pardon à ceulx qui ce faisoit—et les faisoit cryer hault : *au hennin, au hennyn.* (Monstrelet.)

HERSE. Ce mot est resté en usage. Le luminaire des funérailles et celui des saintes reliques était considérable, au moyen âge, et c'est de cette dévotion que nous viennent ces armatures en fer, hérissées de pointes et quelquefois disposées en triangles, sur lesquelles on place les bougies allumées par la piété des fidèles. Les bras d'une croix étaient aussi nommés la herse.

(A) 1198. Luminaria herciarum. (Odon Episc. Paris. Du Cange.)

(B) 1287. Vas ad aquam benedictam, hercia ad tenebras. (Statuts du synode d'Exeter.)

(C) 1319. Entre touz noz corps ne soit qe une herse de une course de luminaire. (Test. du comte de Hereford.)

(D) 1375. Item pro corpore ficto et hersiâ. (Funérailles de Thomas, abbé de Canterbury.)

(E) 1386. Volo quod xxiv torches et v tapers, quolibet taper pondere x librarum, præparentur pro sepultura mea, absque ullo alio Hercio. (Test. de J. de Nevill.)

(F) 1405. Une grande croix d'or, ouvrée à œuvre de Damas, en laquelle a du fut de la vraye croix et en la herse a du clou dont fut cloué nostre Seigneur en la croix. (Invent. de la Ste Chapelle de Bourges, publ. par M. de Girardot.)

(G) 1717. En certaines fêtes doubles majeures on met devant le sanctuaire une herse appelée Ratelier et Onzaine parce qu'on y met onze cierges. — Un grand chandelier ou herse avec 24 cierges. (Le sieur de Mauléon, Le Brun des Charmettes.)

HEURETTES. Les petites heures étaient souvent de véritables bijoux et par leur exécution et par la richesse de leur reliure.

(A) 1380. Unes très petites heurettes, qui ont les ays d'or esmaillé de France et de Navarre et de l'annonciation et sont en un petit estuy de brodeure d'or. (Inventaire de Charles V.)

(B) 1536. Unes heures, toutes couvertes d'argent doré, esmaillées de l'annunciation de Nostre Dame, a tout deux clouans. (Inv. de Charles-Quint.)

HEZ et Heus, Ays. (Voyez ce mot.)

(A) 1260. Nus garnisères ne puet né ne doit metre heut à coutel se li heus n'est tout d'une pièce et si li heus est de ij pièces, il doit estre saudés bien et loiaument, c'est à savoir de saudure d'argent et de saudure de bon metal et se il le fet autrement, l'oevre n'est pas bone ne loiaus, ains doit estre quassée et perdue. (Us des mestiers recueillis par le prevost de Paris.)

(B) 1300*. Cyprès est un grant arbre et bel et qui est tousjours verd et pour ce on le plante voulentiers en cloistres de religieux. Le boys en est très bel et très odorant et en fait on de très beaulx aiz que l'en met sur les instrumens de musique, comme guisternes et aussi en toutes autres œuvres déliées. (Pierre de Crescens.)

(C) 1377. Charles — nous sommes tenus à Dyne Rapponde, marchand de Paris — pour les hez et chemises des chroniques de France et celles que a faites nostre amé et féal chancelier pour ij volumes, une pièce de baudequin xxvi fr. (Mandement. Ducs de Bourgogne, tome IV.)

HOCHET, Jeu d'enfant; de hocher, remuer.

(A) 1390. A Jehan du Vivier, orfévre et varlet de chambre du Roy, NS. pour avoir rappareillié et mis à point un petit moulinet d'or, garni de perles et de balais petits, pour l'esbatement de madame Ysabel de France — xii s. p. (Comptes royaux.)

(B) 1391. Pour avoir refait tout de neuf, un hochet d'argent, — pour jouer et esbattre madame Jehanne de France, pour ce — xxviij s. p. (Comptes royaux.)

(C) 1416. Un hochet pour esbattre petiz enfans, de brodeure, semé de menues perles et est la tenue d'argent esmaillé aux armes de France. (Invent. du duc de Berry.)

HOUSSER. De *housellus*, houseaux, grandes bottes, on a fait se houser et se déhouser. De *housia*, housse, couverture de cheval et de meubles, on a fait housser, trousser, étoffer, garnir, et il se dit d'un vêtement et d'une salle, d'un cheval et d'un coffre, de l'intérieur d'une voiture et des armoiries d'une chapelle de deuil; un peintre était chargé de cette dernière besogne, c'est pourquoi je cite ces passages.

(A) 1388. En laquelle besongne, pour housser ladite chappelle et armoierie dessus dicte, a esté mis et employé par ledit Colart de Laon, paintre, vij pièces de cendaulx des estrois, c'est assavoir iij pièces de noirs et iiij pièces de fauves. (Comptes royaux.)

(B) 1450 Après les archiers du Duc, suivoient les seigneurs et les nobles hommes de sa compaignie et de son hostel, en grand nombre, tant richement montez, parez et houssez que c'estoit noble chose à regarder et estoient plus de deux cens et quarante houssures pendans jusques à terre moult nobles et moult riches. (Monstrelet.)

HUCHE, Huceau, Hucheau, Huchel, et Hucellus, coffre, bahut, buffet, la huche plus grande que le hucheau, sans qu'il soit possible de déterminer sa forme particulière et sa destination spéciale. En raison des objets précieux que les huches renfermaient, des officiers domestiques de l'hôtel royal prirent le titre de garde-huches.

(A) 1250. Si ha (la Sainte Véronique) sa huche deffermée
Et si ha prise la semblance, (le suaire, vera icon.)
(Roman du Saint Graal.)

(B) 1300. Si tost comme je fu avalé là où le trésor estoit, je demandé au trésorier du temple que il me baillast les clefz d'une huche qui estoit devant moy et il — dit qu'il ne m'en bailleroit nulles. Et je regardé une coignée qui gisoit illec, si la levai et dis que je feroie la clef le Roy. (Joinville.)

(C) 1319. Un anel d'or où e un ruby que ma femme me devisa qe ad tout plein de coups et est en un petit forcer, en une graunt husche, au bout de la basse garderobe. (Test. du comte de Hereford.)

(D) 1352. Coffrerie pour le Roy. Guillaume le Bon, coffrier, pour ij hucheaux à mectre les torches en la fructerie, xiv liv. p. (Comptes royaux.)

(E) 1368*. The arke (of the testimony.) or hucche, with the relikes, Tytus ledde with hym to Rome, whan he hac scomfyted alle the jewes. (John Maundeville.)

(F) 1380. En la chapelle, emprès l'étude du Roy, fut trouvé en une husche les bijoux qui ensuivent. — (Inventaire de Charles V.)

(G) — Si aucun porte huche ou buffet à clef hors de la ville, il doit iv deniers. (Cout. de Rouen.)

(H) 1399. L'exposant rompit — ledit coffre — et prinst dedens — une certaine quantité de fretin d'argent — avec ledit petit huchel. (Lettres de rémission.)

(I) — Une huche ou huchel (Idem.)

(J) — La huche doit iiij deniers, le hucheau doit ij deniers. (Apud Du Cange.)

(K) 1440. Hutche or whyche, Cista. (Promptorium parvulorum.)

(L) 1475*. These thinges (Household stuff) set ye in your whutche (votre huche) or cheste; your jewellis in your forcier, that they be not stolen. (Caxton, Boke of Travellers.)

HUCHIER. Celui qui travaille le bois, qui fait les huches; et comme tous les meubles étaient ornés de sculptures, le huchier du moyen âge représente le sculpteur en bois. Les mots ébéniste et menuisier ont remplacé, à partir du xvi[e] siècle, l'expression de huchier. (Voyez *Menuisier* et *Ébène*.)

(A) 1465. (Le 19 novembre), a Guillaume Basset, huchier, pour avoir esté à Apville, à Montreuil sur mer, à l'abbaye de Fecamp, à Hesdin, à Brusselles en Breban, à Nyvelle en Breban, à Lisle en Flandres, à Tornay, à Arras, à Amiens et en plusieurs lieux pour trouver et avoir des ouvriers de hucherie pour abrégier l'œuvre des chaeres. (Cathédrale de Rouen. Archives de la Seine-Inférieure.)

(B) 1541. A maistre Martin Guillebert, hucher, la somme de huyt vingtz livres pour la menuiserie de hucherie desdites orgues, viij[xx] livres. (Saint Maclou. Archives de la Seine-Inf.)

I.

IMAGES MOUVANTES. Une citation suffira pour motiver le titre de cet article et me conduire à dire que le moyen âge a été rempli de ces enfantillages.

(A) 1498. Ung tableau de Hercules paint, les sourcilz et yeulx branlans. (Inventoire de la royne Anne de Bretagne.)

(B) 1541. A Nicolas Quesnel, ymaginier, pour faire deux ymages de anges mouvantz, pour mettre sur l'admortissement des orgues. (S. Maclou. Arch. de la Seine-Inférieure.)

IMAGES OUVRANTES. Nous avons conservé dans les musées, et on fabrique encore de ces images saintes qui, en s'ouvrant comme un tableau à volet, découvrent dans l'intérieur même de leur corps quelques sujets peints ou sculptés en rapport d'intention ou d'allusion avec le personnage. Il suffira d'un petit nombre de citations. Le musée du Louvre possède une belle image ouvrante en ivoire. (Voyez la notice des objets divers de la première partie.)

(A) 1380. Un joyau, où est l'annonciacion, et est le ventre de Nostre Dame ou-

vrant où est dedans la trinité et sont S. Père et S. Pol aux deux costés du dit joyau. (Inventaire de Charles V.)

(B) 1380. Une ymage de Nostre Dame, qui clot et euvre, séant et tenant son enfant, à senestre de laquelle est une trinité à plusieurs saints et saintes, pesant vi onces, xvii oboles.

(C) — Pour don fait par feu le roy Charles, dernier trespassé, dont Dieux ait l'âme, à l'esglise Nostre Dame de Reins ou mois de juillet l'an mil ccc iiij^xx, ou voyage que le dit seigneur fit lors à Reins, — c'est assavoir : une ymage d'or de Nostre Dame, qui se euvre et clost, assise en une chaière d'or et tient en sa main une fleur de lis d'or, garnie de iiij balez, iij saffirs et viij perles et un ballesseau et en sa couronne viij balles, iiij saphirs, viij grosses perles et iiij menues, et dedens ledit ymage, une coppe d'or, pesant tout xij mars, vii onces d'or. (Avec le pied, le poids est de 54 marcs d'argent doré. Comptes royaux.)

(D) 1399. Un joyau où est l'anunciation et est le ventre de Nostre Dame ouvrant où dedans est la trinité et sont sainct Pierre et S. Pol aus deux costés du dict joyau, — pesant quatre marcs, cinq onces. (Inventaire de Charles VI. C'est le joyau de la citation A, avec le poids.)

(E) 1396. Une fleur de liz de bois, dorée dehors et ouvrant, là où il a dedans en hault un cruxifiement et Nostre Dame et sainte Anne. (Ducs de Bourgogne, n° 5741.)

(F) 1416. Une grant fleur de lys d'argent doré qui se ferme à charnières, en laquelle a, par dedans, la vie et passion de Nostre Seigneur et plusieurs sains tout faiz d'images d'yvoire, — xlv liv. t. (Inventaire du duc de Berry.)

(G) — Une belle pomme d'ambre et de must, qui se euvre par la moitié, en deux pièces fermant à charnières pendant à une petite chayenne en laquelle a par dedans un ymage de Nostre Seigneur et un autre de Nostre Dame de painture, — xlv s. t.

(H) 1420. Ung petit ymage d'or de Nostre Dame, ouvrant par le ventre, ouquel est la Trinité dedans, garny en la poitrine d'un petit ruby, séant sur ung petit pié d'or, pesant iiij onces, ij est. (Ducs de Bourgogne, 4238.)

(I) 1467. Sous cette date, on trouve plusieurs images ouvrantes dans les Ducs de Bourgogne, n°s 2073, 2076, 2077, 2079, 2084, 2103.

(J) 1536. Une pomme de pin d'or, qui se ouvre par le milieu et par dedens est ouvré le mistère de la visitation des trois rois. (Invent. de Charles-Quint.)

IMAGES D'OR ET D'ARGENT. J'ai extrait les citations suivantes de deux documents seulement, et je les ai choisis dans une intention spéciale et restreinte, j'ai compris qu'autrement ce serait donner une idée incomplète, partant une idée fausse, du luxe de nos rois, de nos princes et de nos seigneurs. En effet, un volume suffirait à peine pour citer toutes ces images de saints et de pieux chrétiens, les unes n'étant que le souvenir de ces illustres personnages, les autres servant de reliquaire ou d'accompagnement à des reliques, les premières plus nombreuses que les secondes dans les trésors laïques, et le contraire s'offrant dans les trésors des églises. On compte vingt-trois images d'or et soixante-huit images d'argent dans l'inventaire de Charles V, et dans le nombre ne sont pas compris les reliquaires. L'inventaire de Charles le Téméraire en a bien une cinquantaine.

(A) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 5, 6, 9, 10, 15, 17 à 22, 38 à 44, 46, 47, 49, 50 à 58, 64 à 67, 90.

(B) 1380. Un ymage de Nostre Dame, d'argent doré, en estant, sur un entablement d'argent, esmaillié à apostres et tiennent en sa main un reliquaire d'or et y a iiij grosses perles, j saphir sur le fritelet et xv perles et a la dite ymage une couronne d'or garnie de perles de rubis

d'Alexandre et d'esmeraudes, pesant xxiv marcs, vj onces. (Inventaire de Charles V.)

(C) 1399. Un saint Geronime, qui oste à un lyon l'espine de son pié, séant en une chaière, sur un entablement à six escuçons de France et une roe devers luy où il a plusieurs figures de livres, tout d'argent doré et au costé de sa chayère pend un chapeau rouge de cardinal, pesant quatorze marcs, cinq onces. (Inventaire de Charles VI.)

(D) — Un image d'or de S. Jean l'évangéliste, que donna au Roy monseigneur d'Orléans, lequel tient en sa main dextre un reliquaire d'or ouquel a une boiste de cristal garnie de troys ballaiz, six saphirs et neuf perles et au dessus du dit reliquaire a une palme garnie de trois balais, quatre saphirs et neuf perles, et en la main senestre tient un calice ouquel a serpens esmaillez et une perle ou millieu et a un diadème garny de huict perles et un balay ou milieu et siet sur un entablement d'argent doré, esmaillé des armes de monseigneur d'Orléans, et poise le dit image d'or, sans le pié ou entablement qui est d'argent doré, douze marcs, six onces d'or.

(E) — Un image de Nostre Dame, qui tient son enfant assis en un jardin, faict en manière de traille et est esmaillée la dicte Nostre Dame de blanc et l'enfant de rouge clère et a, la dicte image, un fermail en la poictrine garny de six perles et un balay, et au dessus de la teste Nostre Dame a une couronne garnie de deux balesseaux et un saphir et seize perles, et est tenue la dicte couronne de deux angeloz esmaillez de blanc et le dit jardin garny de cinq gros balaiz et cinq saphirs et trente deux perles, et a un lettrin où il y a un livre dessus, garny de douze perles et au devant du dit image y a trois imaiges d'or, c'est assavoir Ste Catherine, St Jean baptiste, St Jean l'évangeliste et au dessoubz l'image du Roy à genoulx sur un coissin, garny de quatre perles, armé des armes de France, et devant luy son livre sur un scabel d'or et derrière luy un tigre, et au devant du Roy de l'autre costé a un chevalier armé, esmaillié de blanc et de bleu, qui tient le heaume du Roy d'or et au dessoubs en bas de l'entablement a un cheval esmaillé de blanc et a la selle et le harnois d'or, et un varlet esmaillé de blanc et de bleu qui le tient, par une main, par la bride, et en l'autre main un baston, et poise environ dix huict marcs d'or et l'entablement sur quoy les choses dessus dictes sont ordonnées, poise environ trente marcs d'argent doré et fut donné par la Reine au Roy, le premier jour de l'an 1404.

(F) — Un imaige de Nostre Dame sur une mulle noire et St Joseph allant devant qui la maine par le frain sur un entablement esmaillé à arbrieeaux environ lequel entablement sont plusieurs esmeraudes, perles, boutons et rubiz d'Alexandre, pesant cinq marcs, trois esterlins.

(G) — Un imaige d'argent de St Lienard tenant un prisonnier à une main et un petit reliquaire de cristal à l'autre, sur un entablement esmaillé des armes de la reyne Jeanne d'Evreux et une royne à genoux devant, pesant quatre marcs, six onces, dix esterlins.

(H) — Un autre imaige de Ste Marguerite qui sault d'un dragon, tenant un livre en sa main et un reliquaire en l'autre, sur un entablement esmaillé de la royne Jeanne d'Evreux et une royne à genoux devant, pesant six marcs, quatre onces.

INDES (Provenance des). L'Amérique fournit tout d'abord ses riches matières premières, et on aurait pu croire que cette belle région serait restée pendant bien des années sans envoyer en Europe des productions de l'art; cependant, on verra dans la première des citations suivantes une croix envoyée des Indes, à Charles-Quint, dès 1553, présage précoce de cette redoutable concurrence qui fera bientôt trembler l'Europe industrielle.

(A) 1536. Une croix d'or faite aux Indes, où qu'est Nostre Seigneur en croix, au pied y a une petite teste. (Inventaire de Charles-Quint.)

(B) 1560. Une petite boiste d'ébène marquetée de nacre de perle, ouvraige d'Ynde, sur trois boulles de jaspe, estimée — vi tt ». (Inventaire du Roy fait à Fontainebleau.)

IMPRESSION. La gravure, en creux et en relief, est vieille comme le monde; et dès une antiquité assez reculée, des caractères mobiles en relief étaient gravés, comme les inscriptions des cachets, dans le sens inverse de leur lecture, afin qu'on pût les imprimer à sec dans toutes les matières molles, terre et pâte, avant la cuisson, métal et cire au moment de la fonte. Ajoutons que toutes les couleurs grasses étaient employées dans la décoration, que la presse à vis était en usage, et qu'avec le papyrus, le parchemin et la toile, l'antiquité avait tout l'attirail de l'imprimeur sur types mobiles aussi bien que sur planches gravées en creux et en relief. L'état avancé de la civilisation chez les Grecs, l'étendue de l'administration romaine sous les empereurs, demandaient un moyen multiplicateur de l'écriture afin de répandre les créations du génie aussi bien que les ordres innombrables émanés d'une administration centrale; et cependant, trois mille années de la plus belle activité humaine attendirent vainement cette découverte simple et féconde que Dieu donna aux Pays-Bas et au monde dans les premières années du xve siècle. J'ai indiqué quelques précurseurs de l'impression aux mots *Empreinte*, *Molle*, *Taille-douce*. Tout ce qui se rattache à cet art n'a droit qu'indirectement à entrer dans ce Répertoire.

INSCRIPTIONS ÉMAILLÉES. On trouvera, disséminées dans divers articles de ce Répertoire, plusieurs indications d'inscriptions gravées en creux et émaillées. Ce fut d'un usage constant et général. (Voyez *Tombes émaillées*.)

(A) 1345.
Et si tenoit une herminette,
Trop gracieuse et trop doucette,
A une chainnette d'or fin,
Et un anel d'or en la fin,
A lettres d'esmail qui luisoient,
Et qui gardez moi bien disoient. (Guill. de Machault.)

(B) 1389. Un annel d'or dont la verge est esmailliée et y a escript en la verge : *C'est mon désir*, et y a un saffir — vi liv. viii s. (Testament de l'archevêque de Reims.)

(C) 1414. Un collier à SS., de l'ordre du roy d'Angleterre, et y a xvi SS qui sont esmailliées du mot *à ma vie*, et ij barres ès deux bouts, garni d'un balay. (Comptes et inventaire du duc de Bretagne.)

(D) 1475. A André Mangot, orfèvre à Tours, 5 liv. 5 s. pour une pièce platte, d'argent doré, pesant un once six gros, et en icelle avoir fait escrire et graver en lettres émaillées : Rex Francorum Ludovicus XI hoc fecit fieri opus, anno M CCCC LXXIIIJ, qui a esté mise devant la chasse Mr Saint Martin de Tours, du commandement du Roy, sur une semblance du Roy faite d'argent. (Comptes royaux.)

INSCRIPTIONS FRANÇAISES. Une légende, l'âme d'une devise, un propos galant, un rébus, inscrits en langue française sur un objet d'art, n'en marquent point l'origine avec autant de certitude qu'on le croit, et cette incertitude a son côté consolant, car il est flatteur d'être forcé de reconnaître et de pouvoir établir que la langue française, dès les premières années du xiiie siècle, était la langue universelle, ou au moins la langue universellement à la mode, celle qu'on parlait dans les cours étrangères, qu'on employait dans les correspondances diplomatiques, celle qu'on en-

seignait, en tous pays, aux enfants de la noblesse, dans laquelle enfin un auteur écrivait quand il voulait être lu. La mode avait même raffiné au point de n'admettre, comme élégant et vraiment acceptable, que la façon de parler en usage à la cour de France et dans le domaine de la couronne, alors peu étendu; aussi, les meilleurs écrivains du centre de la France, nos plus célèbres poëtes picards s'excusent-ils de ne pas écrire comme à Paris. Les citations suivantes mettent ces faits hors de doute, et quand je décrirai les monuments, j'en indiquerai plusieurs de provenances étrangères et d'un beau style qui sont accompagnés d'inscriptions françaises.

(A) 1150. Pour ceste chose, devant dite, plot et pensa Monsignor, conte de Melitrée (Roger II de Sicile), qu'il feroit translater en vulgal le cronique de Isidorre, secont la lettre; et pource qu'il set lire et entendre la langue françoise et s'en delitte a fait translater en françois la devant dite chronique et especialement pour sa délectation et pour la délectation de ses amis. (Chron. d'Isidore de Seville.)

(B) 1180.

Mon langage ont blasmé li François
Et mes chançons, oyant les Champenois
Et la contesse encoir, dont plus me poise.
 La Royne ne fit pas que courtoise
Qui me reprist, elle et ses fiex li rois;
Encoir ne soit ma parole françoise,
Si la puet on bien entendre en françois.

Ne cil ne sont bien appris né cortois
Qui m'ont reprist, se j'ai dit mot d'Artois
Car je ne fus norriz à Pontoise. (Quenes de Bethune.)

(C) 1200*.

Il ne fut mie fait en France (le Roman de Florimont)
Mais en la langue de françoys
Le fist Aimes en Leones (Lyonnais)
. . . .
Aux François veult de tant servir,
Car ma langue leur est sauvage,
Que j'ay dit en leur language
Tout au mieux que je ay sceu dire.
(Aymon de Varennes.)

(D) 1265. Et s'auscuns demande por quoi chis livres (le Trésor) est escris en romans selonc le patois de France, puis que noz somes Ytaliens, je diroe que c'est por deux raisons, l'une est por ce que nos somes en France, l'autre si est por ce que françois est plus délitables langages et plus communs que moult d'autres. (Brunetto Latini.)

(E) 1270.

Tout droit à celui tans que je ci vous devis,
Avoit une coustume, ens el tiois païs (Allemagne),
Que tout li grant seigneur, li conte, li marchis
Avoient, entour aus, gent françoise tout dis
Pour apprendre françois lor filles et lor fils;
Li rois et la roine et Berte, o le cler vis,
Sorent près d'aussi bien le françois de Paris
Come se il fussent nez el bourc, à Saint Denis.
(Berthe aux grands piés.)

(F) 1275. La langue françoise coroit parmi le monde et étoit plus délitable à lire et à oïr que nule autre (Martin Canale de Venise.)

(G) 1295. La lingua di oi (langue d'oï) allega per se che, per lo suo piu facile et piu dilettevole volgare, tutto quello che e stato tradutto ovverò ritrovato in prosa volgare e suo; cioè la biblia, i fatti dei Trojani e de i Romani, le bellissime favole del Re Artu et molte altre istorie e dottrine. (Dante. En faisant une comparaison entre le provençal et

langue d'oc, l'italien ou langue de si, le français ou langue d'oï, il établit de cette manière les droits du français. De Vulgari eloquentia.)

INSCRIPTIONS DÉCORATIVES. En comparant, en rapprochant dans un autre travail, les mœurs actuelles de l'Orient et les mœurs de l'Occident au moyen âge, j'ai rappelé ces grandes inscriptions qui ornent encore les appartements et les mosquées chez les Musulmans, et dont les peintres calligraphes ont fait, par l'ampleur du trait et la majesté de l'enlacement, des décorations monumentales. Il en fut ainsi au moyen âge en Europe. Au XIVe siècle surtout, peintres et sculpteurs, assistés de calligraphes doués de ce même instinct, ont su transformer l'écriture gothique en majestueux ornements. Warton, dans son Histoire de la Poésie, dit qu'en France les murs des anciens châteaux étaient couverts de ballades amoureuses; il aurait pu ajouter qu'ils montraient aussi des pensées religieuses, des sentences morales et des cris de guerre redoutés. Le temps a effacé les inscriptions peintes, il a respecté les belles légendes sculptées, soit dans une frise, comme dans vingt endroits, soit en élégante balustrade à jour, comme au Mans.

(A) 1235. Et pour ce que parfondes pensées engendrent mélencolies, il (Thibaut, comte de Champagne) lui fu loés d'aucuns sages homes qu'il s'estudiast en biaulx sons de vielle et en doubs chans délitables. Si fist entre lui et Gasse Brullé, les plus belles chansons, les plus délitables et les plus mélodieuses qui oncques fussent oyes en chansons et en vielles. Et les fist escripre en sa salle à Provins et en celle de Troyes. (Chronique de Saint-Denis.)

(B) 1407. La première salle est embellie de divers tableaux et escriptures d'enseignemens attachiés et pendus aux parois. (Guillebert de Metz. Voyez *Collections particulières*.)

IVOIRE. Les arts de l'antiquité se lient aux arts du moyen âge par les sculptures sur ivoire plus intimement et avec plus de suite que par tout autre genre de monument. Inutile de faire ressortir les qualités de cette belle matière, elles étaient si bien appréciées au moyen âge, que les monuments en ivoire parvenus jusqu'à nous, ou décrits dans les inventaires, sont innombrables. On se servit d'os en si grande quantité, pendant les XIIIe et XIVe siècles, qu'il faut croire à une certaine pénurie d'ivoire pendant ce temps. L'abondance suivit, à en juger au moins par une recrudescence de vogue et de production de monuments d'ivoire à partir du milieu du XVIe siècle. Je renonce à faire aucune citation.

J.

JACYNTE. Hyacinthe. Les joailliers ont conservé ce nom, et ils l'appliquent plutôt à des nuances particulières de différentes pierres, comme le rouge orangé, le brun rougeâtre, qu'à une pierre particulière; c'est ainsi que le grenat, le corindon, la topaze, etc., se partagent ce nom. Je ne crois pas que les anciens lapidaires, et encore moins les rédacteurs d'inventaires du moyen âge, virent bien clair dans ces distinctions.

(A) 1536. Une grande platte jacynte mise en or, à jour. (Inventaire de Charles-Quint.)

JADE. Pierre compacte, tenace, qui raye le verre et même le quartz. Elle est de couleur verte dans des nuances olivâtres, son poli

n'est jamais brillant, et toujours onctueux. Les Chinois et les Orientaux l'emploient avec prédilection, et avec une recherche de difficultés vaincues qui ferait douter de sa dureté, si on ne pouvait opposer à l'incrédulité la patience traditionnelle des ouvriers de l'Asie. Les anciens en faisaient un grand cas; au moyen âge il n'est pas cité, j'ignore s'il était connu, je suis certain qu'on ne le travaillait pas plus que de nos jours, où les pièces montées par nos orfévres nous viennent toutes faites de l'Inde et de la Chine.

JARTIÈRE. Lien qui entoure la jambe au-dessous du jarret. Toutes les femmes portaient des chausses ou caleçons rattachées au bas (bas de chausses), au-dessous du genou, par des jarretières qui pouvaient être d'autant plus ornées, qu'il y avait moins d'inconvénient à les laisser voir et plus d'occasion de les montrer. En effet, l'exercice du cheval et l'ensemble un peu brusque des habitudes découvraient souvent la jambe, aussi les bas de chausses étaient-ils richement brodés et les jarretières de véritables bijoux. Il faut donc éloigner de son esprit, quand on parle de la jarretière du moyen âge, toutes les pensées légères qui se rattachent à la nôtre. La duchesse d'Orléans a pu mettre des larmes et des pensées sur ses jarretières, sans s'exposer au ridicule, et Edouard III fonder son ordre (en 1347), sans le rabaisser en avouant son origine.

(A) 1360. Jartière émaillée, n° 780. (C'est l'Ordre de la Jarretière. Invent. du duc d'Anjou.)

(B) 1363. Une jartière, sur un tissu de soye Inde, garny d'or, de perles, de diamans et de balaiz. (Inventaire du duc de Normandie.)

(C) — Une jarretiere, à vi balaiz, iij saphirs et xi diamans.

(D) 1387. A Simonnet le Bec, orfèvre, pour iiij onces dorés, fin vermeil, par lui mis et emploié ès blouques et mordans et en plusieurs clos d'argent doré pour la ferreure de ij jartières de satin azur, pour lier les chausses de madame la Royne, lesquelz cloux, blouques et mordans sont esmaillés. (Comptes royaux.)

(E) 1397. Pour j quartier de satin azur — pour faire jarretières à lier les chausses de la Royne — x s. p. (Comptes royaux.)

(F) 1400. A Jehan le Conte, orfèvre, — pour quatre tissus de fine soye azurée, pour faire deux paires de jarretières pour ma dicte Dame (la duchesse d'Orléans) xxxvi s. p. et pour yceulx avoir garny d'argent doré, c'est assavoir, iiij blouques, iiij mordans et pour xvi petits besans à faire fermeures d'argent doré. (Ducs de Bourgogne, n° 5924.)

(G) 1455. A Jehan Lessayeur, orfèvre, pour avoir fait deux jartières d'or pour madame la Duchesse (d'Orléans), esmaillées à larmes et à pensées. (Ducs de Bourgogne, n° 6722.)

(H) 1560. Sous le souple jarret la peinte banderole
D'un jartier ondoyant. (Ant. de Baïf.)

JASPE. Quartz jaspe. Ses variétés dans le commerce des bijoux et dans la description des objets d'art sont innombrables, car elles dépendent, comme dans les agates, d'une nuance ou d'un accident. Je ne décrirai que le jaspe sanguin, me contentant de mentionner, dans la longue nomenclature des quartz jaspes, les jaspes rubannés, tigrés, arborisés, agatisés, fleuris. On compte, en Sicile seulement, cent variétés de jaspes fleuris; c'est la contrée qui fournit les plus beaux.

(A) 1363. Un gobelet de jaspe roige, garny d'argent, et poise i marc, j once (Inventaire du Duc de Normandie.)

(B) — Une petite coupe de jaspe blanc, garnie d'argent.

(C) 1363. Un pot de jaspe noir, garny d'argent, d'ancienne façon.

(D) 1372. Jaspe est une pierre verde semblable à l'esmeraulde, quant à la couleur, mais elle est plus grosse. Ceste pierre a xvii espèces selon Ysidore, mais la verde est la meilleure. (Le Propriétaire des choses.)

(E) 1416. Un coffre de jaspe blanc, garny d'or et à ses iiij coins images garnis de saphirs, balais, esmeraudes et perles — cx liv. (Comptes royaux.)

(F) 1422. Deux bouteilles de jaspre noir, garnies d'argent doré — xx liv. t. (Invent. du duc de Berry.)

(G) — Un gobelet d'une pierre de jaspre sanz couvercle et garnison, xl s. t.

(H) — Un hannap de jaspre à un couvercle de mesmes, non garny — lx s. t.

(I) — Un dragouer de jaspre, garny d'argent doré et de plusieurs pierres de diverses manières et perles de petite valeur — xxiiij liv. t.

JASPE SANGUIN. Quartz jaspe. C'est une variété, et la plus belle, des innombrables variétés du quartz jaspe qui n'est lui-même qu'une variété du quartz et du quartz agate, dont il se distingue par son opacité. Le jaspe sanguin est d'une dureté à rayer le verre et à faire feu sous le briquet; il ne fond pas à la chaleur du chalumeau, et il résiste à tous les acides. Il est d'un vert profond et foncé, semé de taches rouges et opaques. L'héliotrope est une variété du jaspe sanguin.

(A) 1551. A Robert Mangot, orfèvre, pour ung jaspe vert, goutté de sang, où est gravé ung Indie, garny d'or, pour l'or et jaspe, cy : — viii liv. v s. t. (Comptes royaux.)

(B) 1573. Une autre table d'autel, d'alyotrope, de huict poulces de longueur et de six de large, garnye d'argent par les bordz, ouvrez de quatorze fleurs à jour dedans lesquelles y a des reliquaires et est la bordure d'argent, taillée à ymages, entre les dictes fleurs et le dessoubz de la dicte table est de broderie d'or de Chippre — viii ₶. (Inventaire de la Sainte-Chapelle.)

JASPES rubannés, tigrés, arborisés, œillés, agatisés, fleuris, etc. (Voyez *Jaspe.*)

JAYET. C'est le jais, un bois pétrifié, bitumineux et du plus beau noir. Il se travaille comme l'ébène, dont il semble être la pétrification. Il brûle comme lui, est plus dur, et se polit avec plus d'éclat. La France (Aude et Ariége), la Saxe et l'Espagne fournissent tout le jais qu'on porte, et quand la mode le veut, on en porte beaucoup. Les anciens l'ont connu; au moyen âge, on lui a attribué une grande puissance curative, comme à tous les produits naturels, surtout à cause de sa vertu attractive. On en faisait un grand usage en crucifix, en amulettes contre le mauvais sort, en petits tableaux portatifs, en petites statuettes, en vases, en patenôtres et en ornements de broderies pour les vêtements. Je citerai des objets d'art exécutés en jais dès les XIVe et XVe siècles.

(A) 1328. Une patenostres de geest à saigniaux d'or, prisié xii lib. (Invent. de la royne Clémence.)

(B) 1335. Una crux de ligno, dicto Gestre, munita de argento deaurato cum crucifixo de ebore. (Invent. de la Ste Chapelle.)

(C) 1372. Une parure de gest, à x perles d'Escoce, une croisette d'or au bout et y a xi petits boutons d'or, prisé vi francs. (Compte du test. de la royne Jehanne d'Evreux.)

(D) 1380. Un hanap à couvescle de gest despécié. (Invent. de Charles V.)

(E) — Unes grandes patenostres de jayet noir.

(F) 1393. Item; paternostres de perles et de jayet, où il y a xxxvi grosses perles

et ix enseignaulx d'or. (Dons de Philippe le Hardi à sa fille la reine de Bohême.)

(G) 1399. Une croix de jayet, à un crucefix d'ambre blanc et deux angelotz de mesmes, Nostre Dame, St Jean et un pié d'argent en manière d'une terrasse esmaillée de vert, où sont oz et testes comme de mors. (Inv. de Charles VI.)

(H) — Deux chandeliers d'argent, dont les pomeaux sont de cristal et les piez et platènes sont de gest ou de cor.

(I) — Une petite patenostre de gayet, où y a quarante pièces de gaiest, à cinq signez d'or à costez et y a huict perles d'orient et deux d'escossé et pend à un lacet de soye vermeille.

(J) — Un pare de paternostres d'ore, contenant xxx avez et iiij gaudes de get qe fuèrent à mon seignour et mari. (Test. d'Alianor, duchesse de Gloucester.)

(K) 1405. Une escharpe de geest, besaucée d'argent, à laquelle pent un cornet d'argent. (Ducs de Bourgogne, no 85.)

(L) 1416. Unes patenostres, où il a six seigneaulx d'or, huit autres mendres et le demourant de gest et de corail — ix sols t. (Inv. du duc de Berry.)

(M) — Trois pièces de gest, prisées xx sols t.

(N) 1524. Ung miroir, assis en gaie noir, fait en manière de cueur et de l'autre costel ung cueur en presse sur une marguerite. (Inventaire de Marguerite d'Autriche.)

(O) — Ung petit sainct Jaques, taillé de geitz noir, assiz sur ung pillier de mesme, à trois coquilles en chiefz.

(P) 1585. Trois petits carquans de geetz — prisé 1 escu. (Invent. des objets envoyés au château de Verneuil.)

(Q) — Quatre chesnes de gectz noir — prisé 1 escu et demi.

(R) 1586. Coupe de gectz, garnye d'or et les deux sallières de mesmes. (Invent. de Marie Stuart.)

(S) 1599. Cinq petis bonnets de satin noir, dont deux en broderie de jetz, un tout plain, un incarnat et un autre de satin blanc, prisés ensemble iv escus. (Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

(T) — Une robbe de satin noir, en broderie de getz, par tout le corps et les manches ouvertes et une paire de manches à pointe, prisée xl escus.

JAZERAN. Armure en maille de fer, à l'usage du cavalier et de son cheval, et, par extension, les anneaux de la maille. On disait un bracelet fait en façon de jazeran, c'est-à-dire en forme de chaîne. On disait aussi d'une étoffe revêtue de maille, qu'elle était jazequenée.

(A) 1260*. Un aubert jacerant li ont fait aporter. (Parise la Duchesse.)

(B) 1316. Item trois paires de couvertures gamboisiées des armes le roy et unes indes jazequenées. (Invent. de Louis le Hutin.)

(C) 1383. Bien estoient armez de nobles jazerant. (Chroniques de Bertrand Duguesclin.)

(D) — Dont chascun ot cheval couvert de jazerant.

(E) 1530. Gabrielle de Mailly, femme et épouse du Sr Loys de Cambrin, ayoit été advertye que avyons entre noz mains ung bracelet d'or, à fachon de jaserain, à elle appartenant, nous requerant luy vouloir rendre, et, pour ad ce parvenir, nous auroit monstré et exhibé le semblable bracelet qui a esté jugé par Charles Millet, orfévre de ceste ville (Bethune) estre semblable. (Arch. de Peronne, cité par M. de la Fons.)

(F) 1597. Deulx petits chenne à jazeran et ung autre bout à pandres une monstre, ij petit cachetz poisant en or ij on. demi gros; qui valent xviiij liv. xxxi s. (Contrat de mariage de Francoyse de Schomberg.)

JEUX. La passion du jeu suit la marche de la civilisation, non pas en augmentant, mais en diminuant, à mesure que celle-ci

grandit et s'élève. Au moyen âge, la passion du jeu était extrême, elle se transforma en habitude. La mention des gains et pertes faits au jeu est tellement fréquente dans les comptes, que je suis parvenu, avec ces seules indications, à fixer les séjours de nos rois pendant des mois entiers. J'ai recueilli, dans mes lectures, des citations qui présentent la suite presque complète des jeux du moyen-âge, je ne puis leur donner place dans cet extrait de mon Glossaire.

JONCHER. Répandre des herbes sèches sur le sol des églises et des appartements. (Voyez *Tapis velus.*)

JONCHIÈRE. Je ne cite ici que l'imitation en or et en argent des petits paniers faits en jonc pour préparer l'espèce de fromages, très-estimés au moyen âge, qu'on appelait des jonchés. Le lait prenait dans ces petites corbeilles, sans être soumis à aucune pression, ce qui distinguait ces fromages des *fromages de presse.*

(A) 1300*. Brillus, autrement dit osier, est ung petit arbret qui naist en graviers de rivières, — et on en fait corbeilles, cannes, cages pour oyseaulx et pour seicher fromages. (Pierre de Crescenzi.)

(B) 1363. Une jonchière à faire fromages et poise j marc, iij onces. (Inventaire du duc de Normandie.)

(C) 1380. Une jonchée à faire fourmages, pesant un marc, iij onces (ce doit être le même). (Inventaire de Charles V.)

(D) 1426. Deux paires de jonchières d'argent dorées, pesant, toutes ensemble, x m. (Ducs de Bourgogne, 4246.)

(E) 1440. Bredechese, bredchese, juntata, junctata. (Prompt. parv.)

JOUELLE et aussi Joiel, en latin *joellus*, joyau. L'explication de ce terme ne m'oblige pas de rappeler quel rôle eurent les joyaux dans la société du moyen âge, ce volume tout entier en contient les preuves, et l'inventaire du duc d'Anjou en est le tableau d'ensemble.

(A) 1380. Deux petits jouelles pendans pour mettre en oratoire. (Inventaire de Charles V.)

(B) 1390. A Jehan du Vivier, orfèvre, pour avoir rappareillié un petit jouel d'or, fermant à charnières, ouquel a dedens le sépulcre de Nostre Dame d'un costé et de l'autre costé l'image de Nostre Dame, tenant son enfant, tout d'or, enlevé et esmaillié de blanc, garni de balais, d'esmeraudes et de perles de compte et par dehors garny de perles de compte autour et en l'un des costez j miroir et de l'autre partie l'ymage de Nostre Dame esmaillié de rouge cler, — xlij s. p. (Comptes royaux.)

(C) 1399. Un reliquaire d'or, où dessoubz est Nostre Seigneur couchié ou sépulchre sur un drap blanc, Nicodemus, Joseph et les trois Maries environ et entour le dit sepulchre les quatre chevaliers et au dessus du dit reliquaire est Nostre Seigneur monstrant ses plaies et deux angelots tenans la croix, la lance, la couronne et les clouz, lequel reliquaire est garny de perles, balais et saphirs, pesant quatre marcs, trois onces d'or. (Inventaire de Charles VI.)

(D) — Un joyau d'or, dont le pié est de feuillages, où sont plusieurs limaçons yssant de grosses perles, et au dessoubz est Nostre Seigneur yssant du sépulcre, lequel est en une nef chastellée et au dessus est l'ymage Nostre Dame en un tabernacle et au chef du dit joyau est une fleur de lys faicte sur un diament plat, — pesant six marcs, quatre onces d'or.

JOYAUX (garde des), une des charges de la cour et un poste de confiance. J'ai parlé, au mot *Trésor*, du rôle de ces joyaux, d'où ressort l'importance de leur garde.

(A) 1474. Le Duc a un garde des joyaux et son aide et est iceluy garde des joyaux fort privé du Prince, car il a en ses mains un million d'or vaillant et sert à garder les deniers de l'espargne du Prince, tous ses joyaux d'or et pierreries, dont le Duc est riche et lequel en a les plus belles qu'on sache, et a en sa main toute la vaisselle d'or et d'argent et tous les ornemens de sa chapelle. Et je cuide qu'il a en sa vaisselle d'argent, que blanche que dorée, cinquante mille marcs en ses mains. (Olivier de la Marche. Estat du Duc.)

JUIF (ouvrage de). J'ai parlé de ce terme au mot *Esmail*, *Ouvrage de juif.*

(A) 1560. Deux coquilles de perles, garnies d'or, façon de juif, estimées — xxxij ₶ » (Inventaire du Roy, fait à Fontainebleau.)

JUSTE. Vase ou flacon de table d'une grandeur invariable quant à la capacité, et d'une forme qui variait, tout en se rapprochant de celle des Aiguières, Hydres, Pichiers, etc. Elles étaient à couvercle et à anses, on en faisait en or et en argent, mais surtout en étain, et les petites, les Justelettes, étaient réservées pour boire la bierre.

(A) 1160. La juste estoit moult bonne et chiere
Tout estoit d'or noblement faite,
Cel qui la tint, avant la traite,
A présent au duc la tendi. (Roman de Wacce.)

(B) 1244. De quadam justa ad aquam, pro domine Comite. (C. ap. Du Cange.)

(C) 1350. Pour solder et mettre v tiroirs à quatre grans justes et quatre pintes d'argent. (Comptes royaux.)

(D) 1352. Pour refaire les charnières neuves de iij justes. (Idem.)

(E) — Percipiet etiam quilibet fratrum — cotidie duas justas de cervisia. (Monast. angl.)

(F) 1630. Inventaire du Duc d'Anjou, 619, 620.

(G) 1363. ij grands justes d'or fin. (Inventaire du Duc de Normandie.)

(H) — Les iiij grands justes d'argent blanc, qui sont pareilles, dont l'une est sans couvescle et poise tout ensemble xxxv marcs, ij onces.

(I) 1372. Deux grans justes d'argent blanc, pesant xviij marcs, iij onces et demyes, prisié C francs. (Compte du testament de la Royne.)

(J) 1380. xij justes d'or rondes et a, en chascune, un esmail rond des armes de France et poisent vi^xx vii marcs, vi onces d'or. (Invent. de Charles V.)

(K) — xxvi justes d'argent dorées et ont sur les couvescles chacun un esmail rond, aux armes de France, pesant ciiij^xx xiv marcs.

(L) 1404. Un vaissel, appellé Justelette, qui estoit d'estain à quoy l'on boit cervoise. (Lettres de rémission.)

(M) 1410. Pour avoir rappareillée et mis à point une juste d'argent doré, — refait de nuef les charnières, ressoudé l'ance d'icelle juste et le cliquet du couvercle. (Comptes royaux.)

(N) — Deux grans justes d'argent doré, esmaillées chascune sur les couvercles à un chappel, à boutons de roses, et de fleurettes d'azur parmi.

(O) 1457. Trois pichiers ou justes d'argent, six tasses d'argent pesant chacune sept marcs et demi. (Lettres de rémission.)

K.

KANNETJE (Jacobus), poterie de grès. Voici l'origine de cette dénomination, et la date de la plus ancienne autorité sur laquelle on la fonde. Jacqueline, comtesse de Hollande, née en 1400, morte en 1436, et fameuse dans l'histoire des Pays-Bas, aimait à tirer au papegay, d'autres disent aux lapins, et, pour se rafraîchir

pendant cet exercice, se faisait apporter à boire dans des kannetje qu'elle jetait, une fois vidées, dans les fossés de son château. En 1635, on trouva de ces pots de grès dans les fossés du château de Rosenburg, entre Leyde et La Haye, et ce fut assez pour réveiller ce souvenir. Heemskerck, qui écrivait alors sa *Batavische Arcadia*, dont la première édition est de 1637, accueillit la tradition, et c'est sur cette autorité que repose le fait et le nom. Plusieurs écrivains ont répété les paroles d'Heemskerck, d'autres ont été plus loin, et, sans se fonder sur l'autorité d'aucun document, sans s'inquiéter de la position d'une souveraine et des mœurs du temps, même lorsque cette souveraine est une extravagante, ils ont transformé la princesse Jacqueline en potier de grès, pétrissant la terre, tournant les Kannetje et surveillant la fournée. C'est ainsi qu'on la voit représentée, dans les petits livres populaires de la Hollande. Je parlerai de l'originè véritable et des plus anciens monuments de cette belle fabrication dans la notice des faïences émaillées.

L.

LACS, Lacets, de *laqueus*. Il y avait à Paris, à une époque reculée du moyen âge, deux corps de métier remplis par des ouvriers et des ouvrières qui fabriquaient les lacs, rubans et tissus, dont il est impossible de ne pas parler ici, parce que ce travail de riche passementerie fut aussi et resta, pendant tout le moyen âge, la besogne élégante et le passe-temps habituel des dames de la cour et de la ville. C'est à la fois un trait de mœurs, et l'explication des textes ainsi que des monuments figurés ou conservés en nature. Dans ce moyen âge assez rude, aux mains de ces femmes du monde, fort ignorantes sous le rapport littéraire, nous trouvons des ouvrages d'un art et d'une exécution bien supérieurs aux travaux de tapisserie en canevas et autres genres de broderies que nos femmes les plus élégantes et les plus habiles exécutent de nos jours. Les cordons tissés en tuyaux ou circulairement, les rubans plats, les orfrois ou bordures, supposent des procédés très-ingénieux, un goût très-fin, un sentiment des arts développé, et des mains très-adroites. Un de ces tissus, sur lequel se lit une inscription en quatre vers français (voyez *Druerie*), sert d'attache au sceau appendu, par Richard Cœur de Lion, au bas d'une charte datée du 20 juin 1190.

(A) 1160. Puceles quatre vins ou cent,
Qui fesoient laz et frèsiaus
Et aumosnières et joiaus. (Roman de Perceval.)

(B) 1260*. Ele meisme, par déduit,
Fist un fresel de soie estruit
De qu'en dut faire las à hiaumes. (Roman de l'Escoufle.)

(C) — Bien sachiés que jou referoie,
Joians de fil d'or et de soie,
Kil n'est feme ki tant en sache
D'orfrois, de caintnre, d'attache. (Idem.)

(D) 1461. La Dame de Faiel fist un laqs de soye moult bel et bien fait. (Chronique du chast. de Coucy.)

LADANON. Le *labdanum*, gomme résine qu'on recueille du *cistus creticus*, qui croît en Crète et en Syrie.

(A) 1467. Une patrenostre de ladanon où il y a ung petit boton de perles au bout. (Ducs de Bourgogne, 3171.)

LAICHEFRUITTE. Lèchefrite. Je ne cite cet ustensile de cuisine, accessoire obligé de la broche, qu'en raison du précieux métal dont elle était faite pour la cuisine du roi.

(A) 1380. Une laichefruitte (d'argent blanc) et deux paelles à queue, dont l'une est plus grande que l'autre, pesant xxvi marcs, vi onces. (Inventaire de Charles V.)

LAMPE. Ce mot n'a pas besoin d'explication; je ferai remarquer que les cierges, chandelles, torches, flambeaux, reviennent dans les textes bien plus souvent que les lampes. (Voy. *Lampier*.)

(A) 1399. Une lampe de voirre, ouvrée en façon de damas, sans aucune garnison d'argent. (Inventaire de Charles VI.)

LAMPE (tour de). J'ignore quelle forme indique précisément cette expression qu'on rencontre assez souvent dans les inventaires.

(A) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 198, 211.

(B) 1403. Six hanaps d'or, en façon de tour de lampe, esmaillez ou fons par dedans aux armes de MS. (Ducs de Bourgogne, nº 5948.)

LAMPIER. Support de lampes, formant l'ensemble que nous appelons un lustre. Ce mot désignait aussi les lampistes qui firent inscrire, en 1260, leurs statuts.

(A) 1260. Titre XLV. C'est le registre des lampiers. Que nus chandelliers de cuivre ne soient faiz de pièces soudées pour mettre sus table, ne lampes ne soient faites que d'une pièce se il ne sont à clavail. (Us des Metiers recueillis par Et. Boileau.)

(B) 1376. Item trois lampiers d'argent pendans devant la grant porte. (Inventaire de la Sainte-Chapelle.)

(C) 1380. Un lampier d'argent, à la façon des autres lampiers, excepté qu'il est plus petit et puet peser environ deux marcs. (Inventaire de Charles V.)

(D) — Un lampier d'argent pendant à la dite chappelle, lequel est d'argent doré, en façon de couronne à petitz pilliers, garnis de doubletz de voirre et pend à iij chainettes dorées où il a un pommelet au dessus, pesant vi marcs, j once.

(E) 1403. Un bel chandelier pendant, en telle manière que douze petites lampes y puissent estre et soient mises et un cierge au milieu en l'honneur des treize apostres. (Testament de Louis, duc d'Orléans.)

(F) 1406. Ils apperçurent que les lampiers (de la Sainte-Chapelle de Paris), qui estoient d'argent en estoient ostez et considérèrent comment ce pooit avoir esté fait. (Instrument cité par Du Cange.)

(G) 1472. Un lampier d'argent, pesant xiij marcs, iv onces et demy, que le roy a donné à l'église de la Trinité de Vendosme pour estre devant la Sainte Larme. (Comptes royaux.)

LANGUIER. Langues de serpent réunies sur une pièce d'orfévrerie en forme d'arbre ou autrement. On rencontre dans les inventaires les languiers décrits dans le chapitre des salières, et la plupart des salières sont accompagnées de langues de serpent. Au nombre de toutes les choses qu'on essayait pour s'assurer qu'elles n'étaient pas empoisonnées, il faut compter le sel, et les langues de serpent servaient à faire cet essai. (Voyez aux mots *Serpent* et *Salière*.)

(A) 1353. Un languier de langues de serpent, où il ne faut riens, auquel languier avoit un pié, un camahieu ou milieu, semé d'esmaux et doré, pesant vi marcs, vii onces. (Comptes royaux.)

(B) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 81, 297, 313.

(C) 1363. Un languier de serpens, à manière d'abre, sur un pied et poise vi marcs, vi onces et demie. (Inventaire du duc de Normandie.)

(D) 1380. Un grand languier, en façon de sallière d'argent doré, et ou milieu dudit languier a un grand camahieu d'une teste de femme — pesant vi marcs. (Inventaire de Charles V.)

(E) 1408. Un arbre de coural, à cinq lengues et six dens de serpent. (Ducs de Bourgogne, nº 6088.)

LANTERNE. On en faisait en or, en argent, en cuivre et en fer. La lumière était préservée du vent par de minces feuilles de corne. C'est notre lanterne d'aujourd'hui. Cet emploi de la corne a servi de prétexte aux *pigniers* et aux *lanterniers* pour se réunir dans un seul corps de métier. On employait encore les feuilles de corne pour couvrir les titres des livres qu'on mettait, dans un petit encadrement, sur le plat des volumes reliés, et aussi pour garantir les reliques dans les reliquaires. C'est chez le lanternier qu'on s'en fournissait. La lanterne pour mettre les boules de senteurs, appelées oyselez de Chypre, était un joyau.

(A) 1260. Tit. lxvij. Des pingniers et des lanterniers de Paris. Quiconques veut estre pingniers et lanterniers de cor et d'ivoire, estre le puet franchement.—Nus pingniers ne doit ne ne puet metre cor nuef ne viez en merrien de viez lenternes pour vendre, quar l'œvre n'est ne bonne ne loial, se il ne le feit à la requeste d'aucun preudome qu'il leur requière sa viez lenterne ou son viez pigne pour rapareillier. (Us des Métiers recueillis par le prevost de Paris)

(B) 1353. Une lanterne d'argent dorée et esmailliée, d'euvre de maçonnerie, pesant v marcs, iij onces. (Comptes royaux.)

(C) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 36.

(D) 1372. Une lanterne d'argent — prisiée x francs d'or. (Compte du test. de la Royne.)

(E) 1380. Une très petite lanterne d'argent dorée, à une chaisne, pour mettre oiselles de Cipre, pesant une once et demie. (Invent. de Charles V.)

(F) — Une lanterne à six costés, d'argent veré, pesant ij m., j once d'argent, laquelle lanterne le Roy NS. a prins et retenu par devers lui. (Comptes royaux.)

(G) 1384-85. Pour apparillier le tabliau de cuyvre où sont les reliques. — Pour cor pour couvrir lesdites reliques, paié au lanternier. (Comptes de l'église de Troyes.)

(H) 1388. A Jehan de Richebourt, chauderonnier, pour un long coffre de boys, ferré par dedens tout au long et par dehors, à un large huisset de laitton, à petits troux pour mettre un cierge ardant de nuit en la chambre de madame Jehanne de France, pour ce — lxiiij s. p (Comptes royaux.)

(I) 1399. Une lanterne d'argent doré par les bandes, pesant, avec le cor, trois marcs, cinq onces. (Inventaire de Charles V).

(J) 1416. Une lanterne d'argent veré, à trois esmaulx aux armes de feu MS. d'Estampes, pesant avec le cor, six marcs. (Invent. du duc de Berry.)

(K) 1467. Une petite lanterne d'argent blanc, à trois esmaulx des armes de madame la douagière de Haynnau. (Ducs de Bourgogne, 2136.)

(L) 1510. Deux pots d'argent, partie dorez, qui ont sur le couvercle deux lanternes où y a des personnages, pesans ensemble xxiim ijº. (Inventaire de Georges I, card. d'Amboise.)

(M) 1528. A Pierre Mango, orfévre du Roy, pour avoir refaict de neuf, à ung des chandeliers, une lenterne, pour avoir redressé et resouldé les quatre grands bassins—liij liv. (Comptes royaux.)

LAPIS ALBAZAHAR. Probablement les parties blanches du

lapis veiné, mot formé du latin *alba*, blanche, et de sa traduction arabe *zahan*, pour *zahar*. Ces rapprochements, cette fusion de deux langues en une seule, sont assez fréquents. On employait en Sicile, sous les Romains, des mots grecs ainsi rapprochés de mots latins qui avaient une même signification. Quant à la propriété de cette pierre, d'être souveraine contre le venin, il est inutile de s'en occuper ici.

(A) 1380. Une petite teste de serpent noire, nommée Lapis albazahan. (Inventaire de Charles V.)

LAPIS-LAZULI. Pierre bleue, opaque, veinée de blanc et pointillée de pyrites ferrugineuses, qui semblent de l'or. Le lapis fait feu sous le briquet, cependant il est fusible au chalumeau et se dissout dans les acides concentrés. On l'emploie, en choisissant les morceaux les plus bleus, de la nuance la plus égale, et fournis en plus grande abondance de la poudre d'or dont je viens de parler. Des échantillons qui réunissent ces qualités, ont suffi à des coupes et vases de bonnes dimensions; combinés par fragments plus ou moins grands, ils forment de magnifiques dessus de table. On peut encore, en conservant les parties blanches, l'employer en coupes et bassins. Les anciens l'ont connu et très-fort apprécié. L'outremer était produit uniquement par cette pierre pulvérisée, avant que l'illustre M. Thénard eût découvert la substance chimique qui porte son nom et qui le remplace aujourd'hui. Le lapis le plus beau nous est fourni par la Chine, la Perse et la Russie.

(A) 1372. Zimech est une pierre ou une vaine de terre dont on faict l'asur si comme dit le lapidaire. Ceste pierre est de tant meilleur comme elle est plus semblable à la couleur du ciel. El a aulcunes taches dorées et entremeslées. Aulcunes de ses pierres sont ung peu blanches et cestes sont plus terrestres et pour ce elles ne sont pas si précieuses. (Le Propriétaire des choses.)

(B) 1536. Ung anneau garni d'une teste taillée, eslevée, de lapis Lazari. (Inventaire de Charles Quint.)

(C) 1599. Deux sallières de lapis, avec leurs couvercles de mesme, garnies d'or taillées et esmaillées de basse taille, prisées ensemble quatre vingt escus. (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)

LARGESSE. Il faudrait réunir dans cet article un plus grand nombre de citations, s'il était besoin de prouver que la société militaire et domestique du moyen âge était fondée sur cette vertu ou sur cette obligation. J'ai exposé ailleurs mes idées sur ce point, il suffit ici de les indiquer, tout ce volume pouvant faire l'office de preuves.

(A) 1215.
Car largesse fait home amer
A trestous ceus de son pais.
Meismement ses anemis
Puet l'en conquerre par doner.
(Chanson du comte de Bretagne.)

(B) 1345.
Donnez, seigneurs, donnez à toutes mains,
Ne retenez seulement fors l'onneur. (Guill. de Machault.)

(C) 1455. Les dons et promesses, quant on les peult accomplir, les honneurs, les bonnes chères, selon les gens, esjouissent, lient et emprisonnent leurs cueurs, tellement que tous sont siens. Et aux officiers les robbes de livrée, afin que pour vous tous soient, à ma dame la Royne aucunes fois la belle hacquenée, aucunes fois le beau cheval pour sa littière ou pour son chariot. Aux aultres dames selon ce qu'elles sont; aux unes les haulx atours, aux aultres les seintures d'argent bien dorées; aux

unes fins tissus seulement et aux aultres les belles ferrures; aux unes les gracieux dyamans et aux aultres les verges d'or gentement esmaillées, et les basses damoyselles, gans, bourses, laccetz et espingles, selon ce qu'elles sont. (Ant. de La Salle.)

LARMES DE JOB. Plante arondinacée dont les fruits renferment une semence grosse comme un pois, d'un beau poli et de couleur jaunâtre, tirant sur le brun rouge. On recevait ces grains de l'Orient.

(A) 1456. Unes patenostres de larme de Job, esquelles y a xxx pièces. (Ducs de Bourgogne, nº 6967.)

LAVE Pierre opaque, d'un ton gris verdâtre, tachetée et marquée d'accidents qui en varient les effets et ne s'opposent pas à son beau poli. Elle n'est pas très-dure, puisqu'on la travaille avec l'acier, et elle est très-légère. Tous les pays volcaniques la produisent, mais la lave du Vésuve, étant continuellement mise en œuvre par les bijoutiers italiens, est la plus connue, et on appelle toutes les laves, laves du Vésuve.

LAVOIR. Vase fermé, rempli d'eau chaude, répondant à nos boules et chaufferettes. (Voyez *Bacin* et *Chaufette*.)

(A) 1376. Una pelvis sive bacinus, cum uno lavatorio, pro servitio custodum nocturnorum. (Inventaire de la Sainte-Chapelle.)

(B) 1380. Un petit lavoüer, c'est assavoir chaufette et bassin d'argent veré et est le pied esmaillé à bestes, pesant iij marcs, once et demye. (Inventaire de Charles V.)

(C) 1389. Un lavouer à quarrés, doré, à deux tuiaulx et une ance. (Ducs de Bourgogne, 5471.)

(D) 1416. Le suppliant — print en la ville de Therouenne deux chauffrettes que on nomme, au lieu, pos lavoirs. (Lettres de rémission.)

(E) 1420. Duas pelves argenteas, tria lavatoria argentea. (Apud Du Cange.)

(F) 1470. Le suppliant print ung lavouer de terre qu'il trouva sur le bort de la rivière. (Lettres de rémission.)

LAYETTE. C'était un coffre, mais léger et de petites dimensions, plus particulièrement réservé à la conservation des papiers dans les archives.

(A) 1399. Une layette de bois où sont reliques de sainte Catherine, de S. Laurens et de plusieurs autres saints. (Inventaire de Charles VI.)

(B) — Un petit escrinet. d'ivire blanc, en façon de layette très petite, plain de reliques, sans aucune garnison.

(C) 1416. En une layette, plusieurs cayers d'unes très riches heures que faisoient Pol de Limbourc et ses frères, prisez vc liv. t. (Ducs de Bourgogne, tome I, p. cxxi.)

(D) 1440. Une laiette de bois où sont plusieurs lettres closes. (Ducs de Bourgogne, nº 6568.)

(E) 1448. Le chancellier de Bourgoingne — a ordonné — que l'on feist faire bonnes layetes de bois de chaigne et que en chascune layete feust fait ung brevet et inventoire particulier de toutes les lettres qui seront mises en icelle layette. (Ducs de Bourgogne, tome I, p. lxx.)

(F) 1459. Une layette de bois, liée d'une cordelette en croix, et scellée sur le neu de la dite cordelette, de son contre scel (du duc de Bourgogne) sur laquelle layette est escript, en ung lieu, ce qui s'en suit : Testament de monseigneur le duc Phl. de Bourgongne et de Brabant. (Arch. de Dijon, cité par Gachard.)

(G) 1467. Une petite layecte d'or, où il a des reliques, et aussi de dessus, pesant ij onces. (Ducs de Bourgogne, 2117.)

(H) — Une layette pleinne d'eschecs de cristal. (Ducs de Bourgogne, 1401.)

(I) 1599. Plusieurs bouetes et layettes dedans lesquelles sont les pierreries, bagues et joyaulx de la dicte défuncte dame. (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)

LETON. Laiton. Les inventaires royaux n'enregistrent que par hasard, et comme à contre-cœur, des objets d'un métal grossier et sans valeur; les articles que je cite sont presque les seuls que je rencontre. On remarquera des pots d'argent en façon de pots de cuivre, c'est-à-dire de pots dont la forme était généralement exécutée en cuivre, comme casseroles, chaudrons, poêles.

(A) 1363. Un reliquaire sur pied de leton. (Invent. du duc de Normandie.)

(B) 1372. Laiton meslé avec estaing et orpin et aultres médecines prent la couleur d'or — de tel laiton on fait vaisseaulx de moults de manières qui semblent estre d'or en leur nouveleté, mays y perdent leur beauté petit à petit. (Le Propriétaire des choses.)

(C) 1380. Quatre pots d'argent blanc, en façon de pots de cuivre, dont il y en a un à queue, pesans xvi marcs, vii onces. (Invent. de Charles V.)

(D) — Uns tableaux de cuivre où sont plusieurs ymages enlevez, c'est assavoir Nostre Dame offrant Nostre Seigneur à St. Simon au temple, enchassez en ybenne (Le seul article de cuivre dans les 3670 articles de l'inventaire de Charles V.)

(E) — Il y eut un seigneur en Béarn, qui s'appeloit Gaston, moult vaillant homme aux armes et fut ensevely en l'église des frères mineurs — à Ortais et là le trouverez et verrez comme il fut grand de corps et puissant de membres, car, en son vivant, en beau leton, il se fit former et tailler. (Froissart.)

(F) 1440. Laton, metal, auricalcum. (Prompt. parvul.)

(G) 1586. Item deux coquemars de franc cuyvre, façon de Lyon. Item ung pot de cuyvre de la façon de Lyon, bandé de fer (Invent. d'Evrard Nicolay, président de la chambre des comptes, cité par Monteil.)

LETTRES TAILLÉES. Les musées et les collections particulières conservent de ces lettres précieusement travaillées, le Musée du Louvre en possède une qui est charmante. Une F qui, en se dédoublant, présentait deux F accouplées, a été vendue avec la collection Debruges. Un artiste flamand, à ce qu'il semble, aurait excellé dans cette sculpture microscopique, et produit, dans la première moitié du XVI[e] siècle, ces charmantes inutilités.

(A) 1524. Une belle M de bois, bien taillée, à une petite chayne de bois pendant, aux lettres du nom de Jhesus. (Inventoire de Marguerite d'Autriche.)

LETTRES YMAGINÉES. C'est-à-dire initiales ornées, ou accompagnées d'une miniature.

(A) 1350. En c'est roman ait vixx et vi grosses lettres ymaginées, qui chascune costoit un florin. (Souscription indiquant le nombre des miniatures les romans de Saint Graal et de Merlin. MSS. de la Bibl. Nat. n° [illegible] anc. fonds.)

étant la plus ordinaire, on disait couramment l'ange et l'aigle pour le pupitre, c'est ainsi que le qualifie Villars de Honnecourt, en indiquant un mécanisme pour faire tourner la tête de l'oiseau vers le diacre qui lit l'évangile.

(A) 1006. Pulpitum ex ære deaurato fabrefactum, in quo evangelium in missa canebatur. (Ann. Ordini S. Bened. ap. Mabillon.)

(B) 1080. Pulpitum gallice letrum et nota quod pulpitum est assensus graduum ad locum ubi legitur, quia letrum sive analogium est id super quod ponitur liber. (Dict. Joh. de Garlandia.)

(C) 1248*. Ki velt faire i letris por sus lire évangille, ves ent ci le mellor manière que jo sace — ves ent ci le portrait. En mi liu des iij colonbes doit avoir une verge qui porte le pumiel sor coi li aile siet — Par chu fait om dorner la teste del aquile vers le diachene kant list le vangile. (Villars de Honnecourt.)

(D) 1363. Un lestrin de bastons et pièces quarrées. d'argent blanc, à mettre soubz un livre, poise xxi marcs, ij onces. (Invent. du duc de Normandie.)

(E) 1380. Un letrin de fer, ouvré à fers de moulin. (Inventaire de Charles V. C'est le même article que je cite au mot *Acier*, d'après l'inventaire de 1399.)

(F) 1399. Un letrin en façon d'un coffre lequel est d'ivire blanc et noir et historié de plusieurs ymaiges. (Inventaire de Charles VI.)

(G) 1450. Letrins volans ou à cygoignes sur les chaeses. (Ap. Du Cange.)

(H) 1477. A Guillaume Boyvin, huchier, pour ung marchepié fait pour mectre devant l'angre du cuéur de l'église — xv s. (Archives de la Seine-Inférieure.)

LECTRUN. Prie-dieu. Leur forme a suivi les modifications du style de l'architecture.

(A) 1160*. Devant l'autel s'agegnoilla
Sour un lectrun ses gans jeta. (Roman de Wace.)

(B) 1454. A Sauveton Fumelle, menuisier, demourant à Chinon, pour avoir fait un leutrin pour mon dit seigneur, (Charles de France), à tenir ses heures devant lui quant il oyt sa messe. Pour ce — v sols. (Comptes royaux.)

(C) — A lui pour une tablette carrée, assise sur une croisée de fort boys et sur ung pié qui tourne, à mettre dessus les poulpitres et livres où aprant mondit seigneur — xx s.

(D) 1467. Ung pupitre d'argent blanc en sept pièces, qui poise 1 marc. (Ducs de Bourgogne, 2246.)

(E) 1478. A Jehan de la Planche, huscher, pour avoir fait huyt leutrins mis en la librarie. Item pour avoir fait deux longs lieutrins mis au long de ladite librarie. (Arch. de la Seine-Inférieure.)

LIBRAIRE, LIBRAIRIE. Le libraire était à la fois relieur, écrivain, peintre miniaturiste et marchand de toutes les fournitures de bureau. La librairie, c'était la bibliothèque. On ne trouvera rien, dans cet extrait de mon Glossaire, sur ce métier, sur la disposition des bibliothèques, sur les livres en général. Ce serait très-volumineux et trop étranger à la collection des objets d'arts exposés dans les galeries du Louvre.

LICORNE. Longtemps avant Ctésias, c'est-à-dire aux origines de la civilisation, on s'occupait de l'existence d'un animal qui n'avait au front qu'une seule corne et on racontait les vertus merveilleuses de cette corne, contre le poison et les maladies. Cette préoccupation, fut celle de l'antiquité, elle a régné en Europe comme en Orient pendant tout le moyen âge. Elle n'a cessé en France que dans le xvie siècle ; on la trouve encore existante dans

les cours de Russie et de Pologne vers la fin du XVIIe. Il y aurait un livre à faire sur l'origine, les développements et la persistance de ces traditions, je n'ai place que pour quelques lignes, toute mon ambition est d'être clair en allant droit au fait. L'antiquité a cru à un unicorne; ses écrivains, et parmi eux des esprits distingués, comme Aristote, César et Pline, l'ont décrit, mais pas un seul ne prétend l'avoir vu. Il en fut de même au moyen âge, et l'on conçoit comment des descriptions d'un animal qui n'existait pas durent varier à l'infini. Les découvertes les plus modernes ne laissent plus supposer l'existence possible de l'unicorne sur aucun point du globe, à moins qu'on ne veuille compter encore avec les *peut-être* des voyageurs Rüsseger, Rüppel et Fresnel. Le rhinocéros, avec sa corne sur le nez, reste la seule base de toutes ces données merveilleuses; si on les examine avec soin, on parvient à les rattacher, quant à leurs éléments essentiels et positifs, à cet être réel. Nous ne savons pas si les coupes taillées dans la défense de l'unicorne, et qui, selon Ctésias, préservaient du poison, de l'épilepsie et d'autres maladies, rien qu'en buvant dedans de l'eau claire, étaient faites de cornes de rhinocéros, mais nous pouvons affirmer qu'au moyen âge, cet animal était trop connu des voyageurs pour continuer à répondre à des propriétés si merveilleuses, et sa corne trop courte pour être celle que décrivent les inventaires. Il s'agit dans ces documents de cornes droites de trois, quatre, cinq, six et jusqu'à sept pieds de long. Comment le rhinocéros, ayant donné lieu aux traditions dont nous parlons, cette substitution au profit d'un autre animal put-elle se faire? Tout naturellement. On avait composé un animal fabuleux qui répondait à plusieurs animaux à la fois, toutes les cornes d'animaux nouvellement découverts et prises isolément pouvaient lui avoir appartenu, et lorsque les explorateurs firent mieux connaître ces animaux, tout en continuant à dissimuler l'existence de deux cornes, les encyclopédistes se virent forcés d'admettre, et ils admirent sans hésitation, plusieurs variétés de licornes. Toutefois, une seule, l'oryx, au corps de cerf, pouvait fournir des cornes d'une certaine dimension, et il est probable que, pendant les premiers siècles du moyen âge, les gens superstitieux, et tout le monde l'était, se contentèrent de celles-là. Mais voilà que des navigateurs rencontrent, jetées sur les côtes des mers du Nord, des cornes d'une sorte d'ivoire, allongées en spirales, droites et longues de plusieurs pieds. Ils purent ignorer qu'elles venaient du narval, cétacé du genre des delphiniens, car détachées de l'alvéole, on ne peut distinguer si elles sont prises sur le front ou dans la mâchoire d'un animal, si cet animal est un quadrupède ou un cétacé, et l'amour du gain suffisait bien pour engager nos marins à vendre, au retour, cette longue défense pour la véritable corne de la licorne. Peut-être eux-mêmes le croyaient-ils, au risque d'ajouter une queue de poisson à la licorne fabuleuse, si bizarrement construite déjà. Ces mers du nord autour du Spitzberg et du Groënland étaient alors rarement parcourues, parce qu'elles étaient d'une navigation bien difficile. La récolte des dents de narval dut rester longtemps peu fructueuse, et leur rareté maintenir, élever, même leur prix. Un fait seulement nous est acquis, c'est que la licorne des XIVe, XVe et XVIe siècles est bien la dent du narval, et la constatation n'était pas difficile à faire, car, sans chercher à établir qu'aucun animal

ne porte des cornes assez longues pour répondre aux cornes droites énumérées dans les inventaires, sans vouloir prouver que le narval seul est muni de défenses droites, s'allongeant en spirales, il suffisait de rappeler que celles qu'on montra, jusqu'à la révolution de 93, dans l'abbaye de Saint-Denis, et qui n'avaient jamais quitté le trésor de cette église, étaient bel et bien des défenses de narval. Quoique arrivant en plus grand nombre sur le marché européen, ces soi-disant cornes de licornes ne baissèrent pas de prix, parce que la confiance dans leur efficacité comme contre-poison, ou au moins comme moyen indicateur de la présence du poison dans les boissons et dans les mets, alla toujours s'augmentant et s'étendant. Il paraît qu'à partir du XIVe siècle, la licorne l'emporta à cet égard sur toutes les autres matières et substances usitées ou proposées, elle seule ou presque seule présida aux essais, et bien, qu'on variât beaucoup sur les effets qu'elle devait manifester pour constater la présence ou l'absence du venin, on n'en crut pas moins d'une manière inébranlable à son efficacité. On acheta, dès l'origine, la licorne en défenses entières, pour les conserver comme curiosité dans les Trésors, mais il n'était donné qu'aux rois, aux princes et aux plus riches seigneurs d'en posséder de complètes; en général, on les débitait par petites pièces, soit pour en faire des épreuves, soit pour les enchâsser dans les coupes, aiguières, plats, etc., avec la prétention que la présence de la licorne agissait comme contre-poison. Des commerçants et des détaillants trafiquèrent spécialement de la licorne, et, comme la fraude était facile, puisqu'il est établi qu'on vendait de l'ivoire pour de la licorne, c'était une sorte de notoriété et de renom lentement acquis qui désignaient à la confiance telle ou telle boutique. Une fois la licorne admise comme contre-poison, on dut croire que l'eau, dans laquelle on la laissait plonger quelque temps, acquérait cette même vertu, et jusqu'au XVIIe siècle on vendit chez ces mêmes marchands de l'eau de licorne. Il faut descendre jusqu'au milieu du XVIe siècle pour trouver, non pas encore l'incrédulité générale, mais la révolte de quelques habiles médecins, d'Ambroise Paré notamment, contre ces pratiques superstitieuses, d'autant plus dangereuses qu'elles empêchaient d'employer des moyens efficaces. Au XVIIe siècle, cette croyance n'était pas encore éteinte, et l'origine de ces défenses de narval, dites de licorne, planait encore dans le mystère. Le père Kircher exagère le prix qu'aurait conservé la licorne en 1662, et l'ignorance où l'on était sur sa provenance, pour rendre un chapitre de son ouvrage plus intéressant, et sa découverte plus importante, découverte qu'il devait au comte d'Alfeld. Ce conseiller du roi de Danemark lui raconta qu'une expédition envoyée par son souverain dans les mers du Groënland, non-seulement trouva un grand nombre de ces prétendues cornes de licornes sur le rivage, mais rapporta le cétacé lui-même, dont c'était la défense, et, d'après sa description, Kircher en donne la figure. Je ne m'occupe pas ici de la licorne, animal symbolique, emblème de la virginité et de la religion, c'est un sujet plus vaste encore et qui m'entraînerait trop loin. (Voyez *Essay* et *Epreuve*.)

(A) 1250. Une beste qui est apelée en grieu monoceros : c'est en latin unicorne. — Physiologes nos dist de sa nature qu'il est mult bel de cors et si n'est mie grant beste, ha cors de ceval et pies d'olifant et teste de

cerf et halte vois et clère et coe torte comme poreel; et une corne en-mi le front qui de longor a iiij piés, droite et aigue. (Bestiaire.)

(B) 1298. Ils ont leofans sauvajes et ont unicornes asez qe ne sont mie guères moin qe un leofans : il sunt dou poul dou bufal. Les piés a fait come leofant; il a un cor enmi le front mout gros et noir. (Marco Polo.)

(C) 1300*.

Cors de cheval, piés d'olifant,
Tieste de cerf, vois élevé et grant
Keues hautes com truies ont
Et une corne emmi le front
Qui de longueur a iiij piés
Droite, ague comme espiés. (Image du Monde.)

(D) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 565, 656.

(E) 1396. Pour avoir atachié une espreuve de lincorne et mise sur une chayenne d'argent doré et enchaçonnés, — xxiiij s. p. (Comptes royaux.)

(F) 1391. Une espreuve d'une unicorne, enchassié en or, à une chesnete et un anelet au bout. (Ducs de Bourgogne, n. 5613. Voyez aussi n. 79.)

(G) 1399. Une grande pièce de corne d'une unycorne de la longueur de trois piez ou environ et est toutte tuerse, laquelle achepta le Roy aux estraines l'an 94. (Inventaire de Charles VI.)

(H) 1405. Une pièce d'unicorne à mettre dedens le pot à vin. (Ducs de Bourgogne, n. 80.)

(I) 1414. Une grande couppe d'or goderonnée, qui se met en iij pièces, et y a au fons licorne et autres choses contre venin que donna au Duc (de Bretagne) le roy d'Angleterre. (Chambre des Comptes de Nantes.)

(J) 1416. Une tousche, en quoy a esté mis une pièce de lichorne, pour touschier la viande de Monseigneur, pesant une once d'argent blanc. (Ducs de Bourgogne, 300.)

(K) — Une corne d'une unicorne, que le roy de Navarre donna à Monseigneur — l liv. t. (Invent. du duc de Berry.)

(L) — Une corne entière d'une unicorne — ijc liv. t.

(M) 1420. Ung pot d'argent doré, où l'on met la licorne, pesant ix m. vi o. (Ducs de Bourgogne, 4327.)

(N) — Une pièce de corne de licorne d'environ 1 pié et demy et iiij doye de long. (Ducs de Bourgogne, 4116.)

(O) — Une bien longue corne de licorne de vii piez et demi de long. (Ducs de Bourgogne, 4221.)

(P) 1456. Une licorne noire, pendant à une petite chesne d'or. (Ducs de Bourg., nº 6953.)

(Q) 1464. Un petit anneau d'or et une licorne avec quinze grains d'or. (Ducs de Bourgogne, nº 7047.)

(R) 1467. Une aiguière de licorne, garnie d'or et de plusieurs petites perles entour. (Ducs de Bourgogne, 2350.)

(S) — Ung gobelet de licorne, garny d'or, où il y a au pié des CC et des YY esmaillés de noir et de rouge cler et entre deux des fleurs esmaillés de blanc et de bleu. (Ducs de Bourgogne, 2361.)

(T) — Ung petit rondelet d'escaille de lincorne, taillée à l'ymaige Nostre Dame qui tient son enfant. (Ducs de Bourgogne, 3112.)

(U) — Une espée, le pommeaul de licorne, garni d'or et au dessus six grosses perles et y a de l'un des cousté du pommeau l'ymage Nostre Dame esmaillée et de l'autre costé un crucifix. (Ducs de Bourg., 3233.)

(V) — Une licorne garnye autour du bout, par dessoubz, d'or, à la devise de MS. et a la pointe garnie d'argent doré et depuis l'un des bouts jusques à l'autre garnye de plusieurs filetz d'or et poise x m. 1 o. (Ducs de Bourgogne, 3103. Voir les numéros 4104 à 3107. Cinq autres licornes, dont trois entières.)

(X) 1470. Y avoit (au diner du Roy, sur la table de marbre du Palais) un moult

riche dressoir faict à plusieurs degrés montans dont les estoremens estoient beaulx et de merveilleux pris; et pense que ce fut la vaisselle que le duc de Bourgoingne avoit présenté et donné au Roy à son sacre à Rains, hormis trois licornes, qui estoient là mises, que le Duc avoit prestée et dont la moindre avoit chincq pieds de hault. (Chastellain.)

(Y) 1470. Une aiguyère de lincorne, garny d'or. (Ducs de Bourg., 5273.)

(Z) — Ung gobelet de licorne, garny d'or et le couvercle d'or et sur le fretelet les armes de Clèves. (Ducs de Bourgogne, 5280.)

(AA) — Ung gobelet tout de lincorne, garny d'or, esmaillié de cII couplez de pensées dessus, armoyé des armes de Bourgogne à lambiaulx, pesant iijm. x°. Prisié à lxxiii liv. x s. (Ducs de Bourg., 5292.)

(BB) 1474. Le sommelier porte en ses bras la nef d'argent — ensemble le baston d'argent et la licorne dont on faict l'espreuve en la viande du prince. —Et doibt le vallet servant prendre la petite nef où est la licorne et la porter au sommellier qui est au buffet et le sommellier doit mettre de l'eaue fresche sur la licorne et en la petite nef et doibt bailler l'essay au sommellier, vuydant de la petite nef en une tasse et la doibt appotter en sa place et faire son essay devant le Prince, vuydant l'eaue de la nef en sa main. (Olivier de la Marche. Estat du Duc.)

(CC) 1481. Une troussouère en laquelle a une licorne d'or et une poincte de dyament en la teste de la licorne. (Ducs de Bourgogne, n° 7140.)

(DD) 1494. Payé à un compagnon qui accompagna Philippe Cotteron, aide garde des joyaux du Roi et de l'Archiduc, de Louvain à Bruxelles pour aller quérir la grande licorne du Roi et de l'archiduc qu'ils vouloient montrer à l'évesque de Mayence et aux princes d'Allemagne — 36 sols. (Compte royaux.)

(EE) 1495. Quant le seigneur de Ballassat sceut la fuite dudict Pierre de Médicis, il se print à piller tout ce qu'il trouva en ladicte maison (à Florence) et entre aultres choses, il print une licorne entière qui valloit six ou sept mil ducatz et deux grans pièces d'une aultre et plusieurs aultres biens. (Commines.)

(FF) 1498. Une licorne, enchassée d'argent doré par les deux boutz, l'enchassure faicte à feuillages et au graille bout de la dicte enchasseure a ung petit bout d'argent doré, laquelle licorne a six piez de long et plus. (Inventoire de la royne Anne de Bretagne.)

(GG) — Ung anneau d'or en la teste duquel a de la licorne.

(HH) 1512. La licorne est grant et grosse comme un cheval, mais plus courte de jambes, elle est de couleur tannée. Il est trois manières de ces bestes cy nommées licornes. Aucunes ont corps de cheval et teste de cerf et queuhe de sanglier et si ont cornes noires, plus brunes que les autres. Ceulx-ci ont la corne de deux couldées de long. Aucuns ne nomment pas ces licornes dont nous venons de parler licornes, mais monoteros ou monoceron. L'autre manière de licornes est appelée eglisseron qui est à dire chièvre cornue. Ceste cy est grant et haulte comme ung grant cheval et semblable à ung chevreul et a sa grant corne très aguhe. L'autre manière de licorne est semblable à un beuf et tachée de taches blanches. Ceste cy a sa corne entre noire et brune comme la première manière de licornes dont nous avons parlé. Ceste cy est furieuze comme ung thoreau, quant elle veoit son ennemy. (Roman d'Alixandre. C'est presque une traduction de l'article Rhinoceros, de l'ouvrage de Glenvil, De prop. rer.)

(II) 1536. Ung gobelet, tout de lycorne, garny d'or, esmaillé de six couppeletz de pensées dessus, armoyé des armes de Bourgoingne. (Inventaire de Charles-Quint.)

(JJ) — Ung goblet, garny d'or, assis sur trois lycornetz d'or, esmaillez de blancq et sur la converte garni d'ung dyamant, etc., etc.

(KK) 1556. Is igitur (Joannes Manienus) cum esset medicus monachorum beati Dionysii, nos deduxit ad templum illud toto orbe celebratum quod a Lutetia abest tribus millibus passuum. — Ubi cum sepulchra regum,

statuas, cæteraque ornamenta marmorea vidissemus, monocerotis cornu, quod in templo pendebat, demissum diligentius consideravi. (Cardan. de Rer. varietate.)

(LL) 1558. Elles sont cannelées et tournées en viz comme aussi est celle de sainct Denys qu'estimons la plus grosse qui ait oncq esté vue. Il n'y a homme quelque grand qu'il soit qui n'ait peine de toucher jusques à sa summité tant est longue, car elle a sept grands pieds de hauteur; elle ne pèse que treize livres et quatre onces; sa figure est droictement comme celle d'un cierge. (Belon. Singularités.)

(MM) 1580. Il y a une corne de licorne qui est gardée, par grande singularité, dans le cœur du grand temple de Strasbourg, laquelle est de longueur de sept pieds et demy. Encore l'on a couppé furtivement le bout de la poincte, laquelle sans cela seroit encore plus longue. Elle est par le bas de la grosseur d'un bras et va en tortillant comme un cierge qui est tors et s'estend vers la poincte, en forme de pyramide, estant de couleur noirastre par dehors, comme un blanc sally pour avoir esté manié et par dedans elle est blanche comme yvoire, ayant un trou au milieu comme pour mettre le petit doigt, qui va tout au long. Parlez aujourdhuy à tous les apothicaires de la France, il n'y a celuy qui ne vous die et asseure avoir de la licorne et de la vraye et quelquefois en assez bonne quantité. — Il y a une honneste dame, marchande de cornes de licornes en ceste ville, demeurant sur le pont au change, qui en a bonne quantité de grosses et de menues, de jeunes et de vieilles. Elle en tient tousjours un assez gros morceau attaché à une chesne d'argent qui trempe ordinairement à une aiguière pleine d'eau, de laquelle elle donne assez volontiers à tous ceulx qui luy en demandent. Je puis asseurer après l'avoir esprouvé plusieurs fois, n'avoir jamais cognu aucun effect en la corne prétendue de licorne. — Quelqu'un me dira que possible la corne n'estoit de vraye licorne. A quoy je respons que celle de sainct Denis en France, celle du roy que l'on tient en grande estime et celles de marchands de Paris, qu'ils vendent à grand prix, ne sont donc pas vrayes cornes de licornes, car ça esté de celles-là que j'ay faict espreuve. — Je veux bien encore advertir le lecteur quelle opinion avoit de ceste corne de licorne feu monsieur Chappelain, premier médecin du roy Charles IX, lequel en son vivant estoit grandement estimé entre les gens doctes. Un jour luy parlant du grand abus qui se commettoit en usant de la corne de licorne, le priay, veu l'authorité qu'il avoit à l'endroit de la personne du Roy, nostre maistre, pour son grand sçavoir et expérience, d'en vouloir oster l'usage et principalement d'abolir ceste coustume qu'on avoit de laisser tremper un morceau de licorne dedans la coupe où le roy beuvoit, craignant la poison. Il me feit response que, quant à luy, véritablement il ne cognoissoit aucune vertu en la corne de licorne, mais qu'il voyoit l'opinion qu'on avoit d'icelle estre tant invétérée et enracinée au cerveau des princes et du peuple, qu'ores qu'il l'eust volontiers ostée, il croyoit bien que par raison n'en pourroit estre maistre. — A vendre le grain d'or fin xj deniers pite, la livre ne vault que sept vingts huict escus sol : et la livre de corne de licorne à vendre dix sols le grain, comme l'on le vend, revient à douze cens soixante et dix escus sol. (Ambroise Paré.)

(NN) — Bien pis fit un que je sçay, qui, vendant un jour une de ses terres à un autre, pour cinquante mille escus, il en prit quarante cinq mille en or et argent, et pour les cinq restant, il prit une corne de licorne : grande risée pour ceux qui le sçurent. Comme, disoient ils, s'il n'avoit assez de cornes chez soy, sans adjouster celle-là. (Brantôme.)

(OO) 1589. Une nostre Dame que on dict de lycorne. (Inventaire de la Sainte-Chapelle du Vivier.)

(PP) 1625. En la première des chappelles, cy dessus, allégnées, dédiée au glorieux sainct Louys, dedans de grandes armoires est soigneusement gardée la corne d'une licorne, laquelle a six pieds et demy avec un pouce de hauteur, pièce la plus rare et la plus exquise qui soit en

toute l'Europe, voire mesme en tout le reste du monde. (Doublet. Il accepte toutes les traditions, et Dom Germain Millet le copie en l'abrégeant.)

(QQ) 1665. Nihil est in rerum natura quod tanto apud imperatores, reges, principes, mundique magnates, in precio habeatur, quam cornu monocerotis, ita ut aurum, gemmæ, ejus comparatione nihili ducantur. Quidnam vero illud cornu, aut ex quo animali deciduum sit, nemo est, qui dicere possit. (Kircher, Mundus subt.)

(RR) 1692. Ce sont les tronçons de cette corne (la défense du narval) que nous vendons à Paris, comme ils se vendent ailleurs, pour véritable corne de licorne (Pomet croyait à l'existence de la licorne) à laquelle quelques personnes attribuent de grandes propriétés, ce que je ne veux ny autoriser ny contredire. (Pomet, Histoire des Drogues.)

LIETTE. Bandeau, liens et rubans dont on se servait dans la toilette.

(A) 1580. A ses femmes leur partagea tout ce qui luy pouvoit rester de bagues, de carcans, de liettes et accoustremens. (Brantôme. Marie Stuart.)

LILALITHE. Mica lamellaire, appelée aussi lepidolithe. Pierre violette, pointillée d'argent (par argent, j'entends l'effet que produisent les lames de mica, et leurs reflets nacrés); elle n'est pas dure, puisque la lime l'attaque, elle fond au chalumeau et se transforme en un verre blanc. On la trouve dans toute l'Europe.

LINCHEUX. Linceuls et draps de lit. Il se disait indifféremment dans l'une et l'autre acception, et je ne sache pas quelque chose de plus philosophique.

(A) 1250*.

Isnelement a fait faire son lit
Cil qui le fist quatre coultes i mist
Linceus de soie et as flors de samis.
(Ogier de Danemarche.)

(B) 1388. Viii aulnes de toille de Rains pour faire lincheux et drappelez pour madame Jehanne de France (qui venoit de naitre). (Comptes royaux.)

(C) 1407. En la chambre des comptes on livre les draps pour ensevelir. (Guillebert de Metz.)

(D) 1420. Toile de lin — que MDS. (le duc de Bourgogne) fist prendre — pour faire des draps de lit. (Ducs de Bourgogne, 603.)

(E) 1459. Et en son lict le jecta et la fut il ensevely entre deux linceux sans s'esveillier bien deux jours après. (Cent nouvelles.)

(F) 1467. Une paire de linseeux de toillette, l'un de v toilles de large et de vi aulnes de long et l'autre de vi toilles de large et de v aulnes et demie. (Ducs de Bourgogne, 2946.)

LINGOT. Ce vieux mot français appartient bien un peu à l'orfévrerie, puisqu'il désigne ses matières premières. Robert Etienne ne l'admit pas dans son Dictionnaire, faute d'une bonne expression latine pour le rendre, mais il se trouve dans Nicot, Monnet, etc.

(A) 1440. Magnam auri monstravit quantitatem et inter alia unum auri lingotum. (Proces. Egidii de Rays. ap. Du Cange.)

(B) 1467. Dix lingoz d'or, grans et petiz, pesans ensemble xvi m. 1 o. (Ducs de Bourgogne, 2996.)

LISTRÉ et **Listé**, dont nous avons conservé listel, et, en terme de blason, liston, bordé, et peut-être jaspé, comme le pensait Raynouard. Cette expression, souvent employée dans les descriptions d'objets d'art, mérite l'attention. L'étymologie et l'explication du

droit nobiliaire, appelé listre et lière, reportent à l'idée d'une bordure ou d'une lisière, et cette bordure est quelquefois le faîte crénelé d'un palais ou d'un fort.

(A) 1160*. Vengut es a la cambra del fi marbre listat. (Roman de Fierabras.)

(B) 1185. Son escu devant soi, qui fu à or listés. (Chans. d'Antioche.)

(C) 1200*. Trois fois se pasme sur le marbre listé. (Enfances Guillaume.)

(D) 1260*. A son col li pendirent j fort escu listé. (Parise la duchesse.)

(E) 1270. Li rois fu en la sale bien painturée à liste. (Roman de Berte.)

(F) 1350*. Ochirent le traytre au hault palais listé. (Poëme de Hugues Capet.)

(G) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 281, 330.

(H) 1466. Hardi le Roux, en son vivant chevalier, père du suppliant, ala de vie à trespassement et fu ensépulturé en l'église de Courron, en laquelle le suppliant fist faire lière et paindre ses armes allentour d'icelle, comme il est de coustume de faire en tel cas. (Lettres de rémission.)

LIT. Il y avait le petit lit pour la sieste et le grand lit pour dormir la nuit. On s'asseyait sur le pied du petit lit, et cette habitude s'est conservée jusque assez avant dans le XVIIe siècle. (Voyez *Palais Mazarin*, note 326). Elle avait son excuse dans la rareté des meubles, elle se maintint par la morgue de l'étiquette. Le lit à parer est le lit de parade, et c'est à la fin du moyen âge, et surtout à l'époque de la renaissance, qu'il devint par ses sculptures, ses incrustations et ses peintures, un véritable objet d'art. (J'ajourne mes citations, ce meuble n'entrant pas dans la collection du Louvre.)

(A) 1300. Quant nous estions privéement léans, il (S. Louis) s'asséoit aus piés de son lit. (Joinville.)

LITIÈRE. Lit couvert, placé sur un brancard, porté par deux chevaux, comme le tactaravan des Orientaux. C'était aussi une voiture dans laquelle on voyageait couché. Les peintres-selliers, mais aussi les plus habiles peintres, les décoraient avec soin.

(A) 1295. Pur eyse en litier hom chivauche. (Gautier de Bibelesworth.)

(B) 1344. A mestre Girart d'Orliens, paintre, pour cause de la façon d'une litière. (Ducs de Bourgogne, nº 5341.)

(C) 1352. Parties de la litière et des sambues. Edoart Thadelin, pour deux pièces de fins draps d'or et de soye tenans sur l'azur, baillées à Robert de Troies, sellier, pour housser ladicte litière par dedans après la painture, 90 escus. — Ledit Robert de Troies pour le fust d'icelle litière, ouvré de painture, pour les cloux dorés et autres qui y appartiennent, pour les pommeaux, aneaux et chevillètes à fermer ladicte litière, tout de cuivre doré et pour le hernois de ij chevaux, c'est assavoir selles, colliers, avalloueres et tout ce qui y appartient pour ledit hernois, fait de cordouan vermeil, garniz de clos dorez et les arçons devant et derrière pains de la devise de ladicte litière et ycelle rendre toute preste en la manière que dit est pour ce, 140 liv. par. (Comptes royaux.)

(D) 1440. Horsbere, lectica. (Promptorium parvulorum.)

(E) 1460. Ils virent venir une lictière chevaucheresse, que deux chevaux portoient, sur quoy ung chevalier qui bien sembloit navré estoit et le suyvoient deux escuyers. (Perceforest).

LIVRE CONTREFAIT. C'est-à-dire un bloc de bois, ou une boîte à différents usages, ayant la forme et les ornements extérieurs d'un livre. Les botanistes et les entomologues, sans parler d'emplois vulgaires, ont conservé l'usage de ces livres imités.

(A) 1399. Un grans tableaux d'argent, en façon d'un livre, esmaillé par dehors de l'annunciation nostre Dame d'une part et de l'autre nostre Dame

et S. Joseph et la représentation de deux évesques agenouillez et par dedans esmaillé d'un crucifiement et de nostre Seigneur qui est en l'étache et en chacun des dits tableaux a dix reliquaires, un garny, pesant cinq marcz, sept onces et demye. (Invent. de Charles VI.)

(B) 1416. Un livre contrefait d'une pièce de bois paincte, en semblance d'un livre, où il n'a nulles feuilles, ne riens escript, couvert de veluiau blanc, à deux fermans d'argent dorez, esmaillez aux armes de Monseigneur, lequel livre Pol de Limbourc et ses deux frères donnèrent à mondit Seigneur ausdictes estraines mil cccc et x. (Inventaire du duc J. de Berry. Ce Pol de Limbourg et ses frères étaient à la solde du duc comme peintres enlumineurs.)

(C) 1520. Ung fainct livre, couvert de velours violet, à deux fermiletz d'argent dorez aux armes de Madame, à trois escailles, une petite boete d'argent et v pinceaux garniz d'argent dedans ledit livre. Le tout servant pour le passe temps de Madame à paindre. (Inventaire de Marguerite d'Autriche.)

LIVRÉE. On a détourné ce mot de son acception première, en oubliant que nos laquais ont remplacé la noble et chevaleresque domesticité du moyen âge. Les rois, les princes et les seigneurs étaient alors entourés de leurs adhérents, auxquels ils donnaient, non pas des appointements fixes, mais une part dans les avantages et gratifications qui leur revenaient comme droits féodaux ou comme droits de guerre, et cela s'appelait des livraisons, ils leur donnaient en outre des vêtements qui avaient une certaine uniformité par la couleur et plus encore par les devises et les ornements de la manche (on pense à la manche des Montmorency). Ces vêtements se distribuaient à certaines époques de l'année, les livraisons s'en faisaient régulièrement, depuis les princes du sang jusqu'aux plus infimes serviteurs; on les appelait des robes (vêtement complet) de livrée, des draps de livrée, pièces d'étoffes destinées à servir d'habillement, des chapperons de livrée. Ces robes de livrée, toutes pareilles, ce qui permettait de dire des gens d'un seigneur, ils sont vestus d'unité, étaient donc bien une livrée, comme nous l'entendons de nos jours, le signe d'une sorte de dépendance, ou au moins la marque du partisan; de là l'expression, *il est des robes du Roy*, des robes de tel seigneur, expression encore usuelle en Italie : *sono della roba del ambassadore*, dit-on quand on rejoint sa suite. L'Orient avait, au moyen âge, ces mêmes coutumes, et il les a conservées. Ce que Marco Polo a décrit au XIIIe siècle, je l'ai trouvé encore en vigueur il y a vingt ans. Tous les ornements à la devise du seigneur servaient à sa livrée sous forme d'enseigne, de broderie appliquées aux vêtements, c'étaient des fleurs de lys à la cour de France, des loups à la cour d'Orléans, des rabots, fusils, etc., à la cour de Bourgogne; et dans la seconde moitié du XIVe siècle, les princes du sang recevaient même des chaières et faudesteuils très-ornés *pour leur livrée ordinaire.* Il semblerait qu'à la cour d'Angleterre le collier marquait plus particulièrement la livrée, à sa chaîne se montrait l'enseigne ou la devise du prince, et dès 1389 les textes en font mention.

(A) 1160.
A ceux qui voudront promit terres
Si Angleterre peut conquerre :
A plusieurs promit livraisons
Riches soudoiers et bons dons. (Roman de Vacce.)

(B) 1285. C'est l'ordenance de l'ostel le Roy. — Les clercs de cuisine et de la reine prendront leurs gages et leurs robes et aussy comme ils ont coutume. (Ordonn. roy.)

(C) 1298. Sachiez que le grant Kan treize fois le an done riches vestimens à celz douze mille barons et chevaliers et li vestement donne semblable vesteure con lui et de grant vailance. (Marco Polo.)

(D) 1345. Gens vestus d'unité. (Guill. de Machault.)

(E) 1379. Item doit avoir une cote des dras des officiers, toutefois que Madame fera sa livrée. (Ducs de Bourgogne, tome I, p. lxij.)

(F) 1387. Achat de peaulx de chamois pour faire certains sacs et habis de chamois, tant pour le Roy Nostre Seigneur, comme pour plusieurs seigneurs de son sang et autres ses chambellans et serviteurs, à eulx donnés, par le dit seigneur, pour la livrée en ceste saison d'yver, lesquels saes et habits ont esté brodez à la devise dudit Seigneur et fourrés de martre, desquels seigneurs les noms s'ensuivent, le Roy, MS. de Berry, le roy de Jerusalem, MS. de Bourgongne, etc. — (Comptes royaux.)

(G) 1399. A Nicolas Alixandre, drappier, demourant à Paris, pour ij^c xliij aulnes de fin drap vert gay de Londres, pour faire le dessus de lxi houppellandes que le Roy nostre sire a ordonnées faire faire pour lui, pour MS. le dauphin, pour MS. Loys de France et pour MS. Jehan de France et pour NS. les ducs de Berry, de Bourgoingne, d'Orléans et de Bourbonnois et pour plusieurs autres seigneurs, chevaliers, escuiers de sang et lingnage du Roy, du nombre de ij^c chevaliers et escuiers que le Roy NDS. a ordonnés estre vestuz de livrée, le premier jour de may, — vij^c iiij^{xx} l. xvj s. (Comptes royaux.)

(H) 1400. Que monseigneur le Prince purra doner sa honorable liverée del cigne (probablement un collier) as seigneurs et a ses meignalx gentilx. (Stat. Henr. IV.)

(I) 1411. Pour ij^c xxvi rabots pour donner aux gentilshommes de l'ostel de Monseigneur (le duc de Bourgogne), ij^c lxxiiij liv. xv s. (Ducs de Bourgogne, n. 124.)

(J) 1416. Pour ij^c xl rabos, ij^m ii^c iiij^{xx} xvii rabotures et ix^m iij^c v besans, lesquels ont esté mis et assis sur le brodure et les manches des robes de livrée de Monseigneur. (Ducs de Bourgogne, n. 372.)

(K) 1422. Colers d'argent de la liveré du roy. (Inventaire de Henry V.)

(L) 1440. Coller of lyvery, torques. (Prompt. parvul.)

(M) 1455. Puis va aux aultres dames et damoyselles (de la reine) a chascune desquelles il donna une vergette d'or, toutes esmaillées à fleurs de souviengne vous de moy, dont n'y avoit celle qui tenir se peust de plorer tant l'avoient toutes aymé et l'amoient. Et quant la royne ouyt le bruyt de ces vergettes données, elle appella Saintré et en riant luy dist : Et beau sire, ne sommes nous pas, belle cousine et moy, dames comme les aultres? Que ne nous faites vous de vostre livrée. (Ant. de la Salle.)

LIVRET. A l'article *Tableaux cloans*, j'ai parlé des tablettes de dévotion que l'on portait sur soi et qui s'ouvraient comme des livres. Les portraits, au xvie siècle, prirent cette forme et se portaient de la même manière; on appelait ces tablettes, d'un caractère moins élevé, des livrets.

(A) 1586. Un livret quarré de deux grands lapis, enchâssés en or esmaillé, dans lequel sont les portraicts du roy de France Henry III et de la royne sa femme, attaché à une chaine d'or faicte de leur chiffre. (Inventaire de Marie Stuart.)

(B) — Autre pareil livret d'or, où sont les portraicts du feu roy de France Francoys II et de la Royne sa mère.

(C) — Autre pareil livret ayant le portraict de la royne d'Angleterre.

(D) — Autre plus petit livret d'or ayant les portraicts de la royne d'Escosse, de feu son mary et de leur fils.

LOSSE. Couteau à l'usage des bouchers.

(A) 1510. L'on print la propre losse de boucher, de quoy le dit mal faicteur avoit coupé la gourge à son maistre et maitresse et d'icelle meisme l'on lui en fraippoit trois ou iiij grants coupts, parmi la gourge. (Philippe de Vigneulles.)

LOUCHE, grande cuiller, et à vrai dire la cuiller à pot. Il y en avait de petites sous le nom de louchette. Nous avons conservé le mot louchet pour désigner une pelle à fouir.

(A) 1250*. Et le pot et la louce
Ou la porée grouce. (L'Oustillement au Vilain.)

(B) 1297. Item sayze louches d'or. (Inventaire d'Edouard I.)

(C) 1371. Un hanepel d'argent et une petite louchette. (Invent. ap. Du Cange.)

(D) 1484. Le duc a trois queux pour sa bouche, chascun compté par quatre moys et doibt le queux en sa cuisine commander, ordonner et estre obéy et doibt avoir une chaière en tel lieu, qu'il puist véoir et congnoistre tout ce que l'on faict en la dicte cuisine et doibt avoir en sa main une grande louche de bois qui luy sert à deux fins, l'une pour assayer potaige et brouet, et l'autre pour chasser les enfans hors de la cuisine et férir si besoing est. (Olivier de la Marche. Estat de la maison du Duc.)

(E) 1536. Un petit potkin d'or — et est audit potkin une petite louchette d'or. (Inventaire de Charles-Quint.)

LOUPPE Je ne m'explique pas clairement ce que signifie ce terme, employé ordinairement en compagnie de pierres précieuses, et quelquefois isolément, mais presque toujours à l'occasion de pierres de qualité inférieure.

(A) 1328. Une loupe de saphir encerclée en or, prisiée lx s. p. (Inventoire de la royne Clémence.)

(B) 1380. Un annel, où est assis une louppe du Puy platte, à viij carrez bellongues, assis en un annel d'or à filet. (Inventaire de Charles V.)

(C) — Un annel où est une louppe ronde dessus, assise, à fillet, en une verge d'or.

(D) — Une louppe de saphir ronde dessus, assise en un annel ancien à filet.

(E) 1467. Une louppe d'or à mectre sur une salade, à faceon d'un rosier, esmaillée et semée de roses et de boutons, pesant ij marcs, vii onces. (Ducs de Bourgogne, 3231.)

(F) 1536. Une mittre épiscopale, toute semée de perles, garnie de grosses louppes, de saphirs et autres meschantes pierres. (Inventaire de Charles-Quint.)

LUMIÈRE. Je n'ai sur ce genre de vase d'autre donnée que les citations suivantes, qui n'indiquent ni la forme ni la capacité de cette espèce de lampe que nous appellerions aujourd'hui une veilleuse.

(A) 1388. De rechief quatre lumières de cuivre, c'est assavoir une grant et trois petites. (Document cité par Du Cange.)

(B) 1419. Le suppliant getta une lumière qu'il tenoit en sa main, où il avoit de l'uille et une mesche ardant. (Lettre de rémission.)

(C) 1599. Deux grandz potz d'argent doré, appellez lumières, pesans ensemble cinquante marcs. (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)

LUNETTE de miroir. C'est le verre étamé ou la plaque de métal poli qui reflète les objets. (Voyez *Mirouer.*) Le mot vient de sa forme ronde comme la lune et comme une petite lune.

(A) 1411. Un mirouer d'or, dont la lunette est perdue et de l'autre costé a une demoiselle cueillant fleurs en un jardin. (Ducs de Bourg., nº 6213.)

(B) — Un autre mirouer d'or dont la lunette est brisée et de l'autre costé a une licorne et un chevalier dessus. (Ducs de Bourg., nº 6214.)

LYER. Relier. Je n'ai point voulu faire un article pour la reliure, parce que j'aurais donné une fausse idée des livres du moyen âge, en leur appliquant une expression qui comprend plusieurs procédés et tout un métier, dont on n'a eu, avant la fin du xve siècle, ni l'idée ni l'emploi. Laissant donc de côté la reliure moderne, qui commence avec l'imprimerie, je dirai quelques mots seulement de la manière de lyer les manuscrits. Les manuscrits en papier étaient cousus très-simplement dans des couvertures molles de cuir ou de parchemin, telles que les Espagnols les ont encore en usage; les manuscrits en parchemin étaient liés fortement par le dos de leurs cahiers, entre deux ais de bois que des fermoirs retenaient vigoureusement du côté de la tranche. Cette couverture bien simple ne demandait ni goût, ni talent, elle exigeait de la conscience dans l'emploi des matériaux, cordes, planches et fermoirs, et du soin pour éviter au parchemin les plis, aux miniatures les frottements. Voilà donc le livre relié, et il restait dans cet état tant qu'il n'était pas vendu, tant qu'il n'avait pas ses cahiers complets; mais changeait-il de situation, aussitôt le copiste ou l'enlumineur, et plus tard le libraire, se chargeaient de le faire couvrir. Oh! alors le luxe n'avait plus de limites, et tous les corps de métiers pouvaient concourir à ses ornements. Je me suis longuement étendu sur ce sujet dans mon Glossaire général, mais j'ai dit (au mot *Libraire*), pourquoi j'omettais tout ce qui a rapport aux livres, dans cet extrait de mon travail, d'une portée beaucoup plus restreinte. Je renvoie aux articles *Fermoirs*, *Pipe*, *Signaulx*, etc.

(A) 1306. Pour lier les heures le Roy et pour paindre dehors les armes de France, xii s. (Comptes royaux.)

(B) 1351. Pour une aune de velluau, ouvré à or, baillié à Jehan de Montmartre enlumineur, pour couvrir les ays de la bible du Roy. (Comptes roy.)

(C) 1359-60. Maistre Jehan Langlois, escrivain, pour sa painne d'un sautier que le Roy debvoit acheter et ne l'acheta pas. Messire Jehan le Royer pour un tissu de soie pour faire les fermouers dudit livre et n'y furent pas mis pour ce que l'on rendit ledit livre sans le acheter. (Livre de la despence de l'ostel du Roy en Angleterre.)

(D) 1416. Deux grans livres de magique, escript en espaignol, l'un couvert d'une pel rouge, et l'autre d'une blanche pel sans aiz. (Invent. du duc J. de Berry.)

LYEURES. Liens qui fixaient les émaux d'applique sur la pièce d'orfévrerie et leur servaient d'encadrement; on les ornait de pierreries.

(A) 1360. Lyeures des esmaux, (Inventaire du duc d'Anjou, n° 428.)

M.

MAÇONNERIE, *Machoneria*, faict de maçonnerie, — qui a une disposition architecturale et des ornements qui tiennent de l'architecture. Un ange de maçonnerie est plus difficile à expliquer.

(A) 1237. Construi fecimus nostris sumptibus tres arcus lapideos et illos tres arcus lapideos, tenemur de omni machoneria nostris sumptibus, etc. (Chartul. Mons. S. Quentini in Insula.)

(B) 1360. Pilliers de maçonnerie qui boutent contre une tour, n° 24. — Un angle (ange) de maçonnerie qui montre d'une main le dedans du cor (n° 514). Voyez encore 25, 26, 31, 37, 42, 253, 283, 297, 301, 341, 393, 420, 514, 522, 567. (Inventaire du duc d'Anjou.)

(C) 1380. Un encencier d'or à façon de maçonnerie à vi pignons. (Inventaire de Charles V.)

(D) — Un grand encensier d'or pour la chapelle du Roy à viii chapiteaux, en façon de maçonnerie, et est le panacle dudit encencier ouvré à viii esteaux et est le pied ouvré à jour, pesant viii marcs, iiij onces, v esterlins d'or.

(E) 1399. Un imaige de Saint Georges de bredeure en un estuy couvert de sathanin Ynde, à un chapeau en façon de maçonnerie.

(F) 1420. Une croix d'argent doré — sur un pié de maçonnerie, à iij ars boutans. (Ducs de Bourgogne. 4086.)

MADRE et Mazer. Cœu
pour faire des vases à boi
cet usage, quelques idées l
rent. *Maser* signifie érable
toutes les formes gramma
maserig signifie madré, t
madrer, veiner, enfin *ma*
anglais, le noyer a pris le
gnol, se traduit encore p
une présomption en faveu
pas en faveur de l'érable
madre ait eu cette significa
ou plutôt un morceau parti
racine, aussi distingue-t-on
voit des marchands, en 12
et ce dernier bois n'est pas
la sculpture d'images et le
employé que dans des ouvr
donc le cœur ou la racine
melt, etc., selon la colorat
librement à faire des vase
Le caillier était du même g
lité inférieure. Au moyen
nombreux ; ainsi, en 1265,
les taxe par charretées : « Item la charrestée d'escuelles, hanaps, cuilliers ou peignes de fuist, iiij deniers, le sommier j denier. » Le mot madre s'étendit plus tard à tous les vases à boire, quelle que fût la matière dont ils étaient faits. De là ces chapitres des riches inventaires, intitulés madres et caillers, de là aussi le madeleinier ou madrinier, officier chargé de les conserver. Le madre, cœur ou racine de bois, était très-bon marché, plus cher cependant que le bois, mais moins cher que toute autre matière. Dans l'inventaire d'Edouard I, les vases à boire en madre sont estimés à quelques deniers, et on verra, dans mes citations, qu'il en est de même partout, toutes les fois qu'ils sont prisés sans leur garniture. Cela explique l'usage qu'on en faisait dans les tavernes, dans les cabarets même des villages, et comment un pauvre lépreux demandait l'aumône dans une coupe de madre. C'était un usage fréquent et général, au moyen âge, que d'appliquer des montures très-riches à des matières assez communes. Aussi le madre est monté avec un grand luxe, et alors son prix s'élève suivant le poids du métal et la finesse du travail. On remarquera le madre mentionné avec d'autres bois tels que le plane, le buis, l'érable et le tremble. On verra qu'il est cité aussi, avec d'autres bois, comme une matière

que les fabricants d'écuelles, de pauvres fabricants, peuvent façonner. Ces deux particularités significatives viennent à l'appui de l'interprétation que je donne du mot madre; voici une autre preuve: un expert écrit, dans un inventaire: *Un escrinet de cyprès ou de madre*; il pouvait se tromper sur l'espèce de bois à laquelle appartient une racine, mais il ne pouvait confondre le cyprès avec l'agate, l'onyx, la faïence, la porcelaine et autres matières. Toute la difficulté provient de l'indécision et de l'arbitraire des termes au moyen âge. Toutefois, n'oublions pas que le mot bois avait lui-même une signification à la fois plus étendue et plus restreinte que de nos jours. En 1260, il est question, dans les dépositions faites devant Etienne Boileau, de *quilliers de bois ou de fust*; vers 1300, dans le Dit du Mercier, on parle de *cuillers de bois et de tremble*; en 1391, dans les statuts des tailleurs d'images, de *bon bois fort ou autre ou noyer*. Je ne discuterai pas les objections qu'on peut élever contre mon opinion, je crois avoir été au-devant d'elles dans ce qui précède et dans les citations qui suivent. Aucune autre matière répond-elle aussi bien à ces nombreux extraits de mes lectures? L'une de ces objections provient d'une mauvaise lecture. Je cite à l'article Autels benoist, des autels de marbre noir encadrés dans du bois blanc d'Irlande. On a peut-être écrit, et on a lu madre, mais il s'agit bien certainement d'une pièce de marbre noir, le bois, à cause de sa porosité, n'étant pas reçu pour faire des autels. On a soulevé une autre objection, à propos de la coupe de saint Louis, décrite dans les inventaires de l'abbaye de Saint-Denis, comme étant de madre, et qui se trouve être d'agate; mais, d'abord, le rédacteur de l'inventaire, au lieu d'une coupe de madre, a peut-être voulu dire un madre en forme de coupe, et, d'ailleurs, on n'a pas fait attention que les coupes de saint Louis étaient très-nombreuses et dans le trésor des rois et dans le trésor de l'Abbaye; rien de plus naturel que la plus riche se soit conservée, celle qui était d'agate, que la plus pauvre se soit perdue, et que la description de la première ait été appliquée à la seconde.

(A) 1080. Reparatores ciphorum clamant ciphos reparandos cum filo ereo et argenteo. Ciphos autem reparant de murrinis sive de murris et planis, brucis, de acere et tremulo. Murrinis dicuntur madre; quidam tamen dicunt quod murra, e, dicatur arbor illa unde Lucanus : In auro murrave bibunt. (Dict. de J. de Garlandia.)

(B) 1121. Abbas Gualterius dedit — cifum unum novum multum bonum mazerium. (Chartul. Arremar., ch. 98, Du Cange.)

(C) 1160*.
Venir en fait tout plein un mazerin,
Aubery bust, qu'il ny quist point d'engin. (Rom. d'Aubery.)

(D) 1160*.
Cil prent touailles, cil bacins,
Cil coupe d'or, cil madrins. (Roman d'Athis.)

(E) 1180*.
Si m'ont tolu et mon pein et mon vin,
Et m'escuelle, mon hanap mazelin. (Roman de Garin.)

(F) 1233. Pro uno cifo de murra pro Rege, lxiii s. (Comptes royaux.)

(G) 1241. Pro duobus paribus scaqnariorum et duobus paribus scacorum eburneorum, pro duobus paribus tabulariorum et pro duobus paribus tabularum de madica, vi liv. (Comptes royaux.)

(H) 1250*.
Tut s'aapareille cum fu lazre,
E puis prent un hanap de mazre,
Ke la Reine li duna,
Le primer an qu'il l'amat,
Mès i de buis un gros nuel
Si s'apareille un flavel

. . . .
Un anel d'or trait de sun dei,
Ne set com li puisse duner,
En sun hanap le volt geter.
(Roman de Tristan.)

(I) 1251. Insuper idem Adam contulit prædictæ ecclesiæ Vaucellensi in puram elemosinam quædam mobilia bona sua, videlicet unam carrucam estofatam, chyphum mazarinum valentem decem solidos alborum. (Chart. Valcel., Du Cange.)

(J) 1260. Tit. XLIX. Des Esculliers. Quiconques veut estre esqueliers à Paris, c'est assavoir venderres d'esquèles, de hanas de fust et de madre, de auges, fourches, peles, beesches, pestenz et toute autre fustaille, estre le puet franchement. (Statuts des mestiers.)

(K) — Touz cil qui vendent henas de madre ou de fust, ou escuèles ou platiaus hors de leurs hostieus ou jour de samedi, doivent j denier de tonlieu, où qu'ils vendent hors de leurs hostieus. (Registre des tonlieux de Paris.)

(L) 1270. Et apportèrent estrelins,
Hanas, coupes et mazerins. (Philip. Mouskes.)

(M) 1271. Et tota supellectilis mea argentea et cyphi de mazaro, cum pedibus et sine pedibus. (Test. Mag. Geraudi de Abbatis-Villa.)

(N) 1295. Ciphus de mazero, qui fuit S. Erkenwaldi. (Inventaire de Saint-Paul de Londres.)

(O) — Item ciphus de Aunserne magnus de mazero, cum basso pede et circulo argenteo.

(P) — Item cupa magna de mazero, ornata pede alto duobus circulis et pomellis argenteis deauratis, de dono Hervei de Borham Decani.

(Q) 1300*. Por ce qu'il nos a herbergié,
Li veil doner cest bon henap,
Qui n'est d'érable ne de sap,
Mès de madre bel et poli. (Fabliaux.)

(R) — J'ai fil d'argent à mazelin
Et d'archal à cens de manières. (Idem.)

(S) — Azerus est arbor satis magna, quæ in Alpibus invenitur, quæ optime convenit cyphis et parapsidibus et incisoriis faciendis et vasculis omnibus. (Petrus de Crescentibus.)

(T) — Azerus est ung arbre assez grant qui est trouvé ès montaignes et est très bon pour faire hanaps, escuelles et plateaulx et toutes déliées œuvres : car son boys est blanc et fort et le polist on très bien : mais les escuelles s'en fendent légièrement au feu qui ne les fait de quartier, c'est à dire du boys fendu en quatre quartiers ou de la racine qui est toute pleine de nœux ou de nerfz. (Le Bon Mesnager de Pierre des Crescens.)

(U) — Erable, autrement dit polus, est ung grant arbre qui a le boys moult blanc et ainsi comme azerus dont dessus est ung peu parlé et en fait on très bon jougz aux beufz, et trenchoirs, et escuelles, et autres œuvres déliées. (Idem.)

(V) 1301. j ciphus de mazero parvus, pretii vj den. (Invent. de Edouard I.)

(X) — j ciphus de mazero pretii — xviij den.

(Y) 1316. Le mazelinier mengera à court et aura iij den. de gages et doit retenir et garder les hanas d'argent. (Ordonnance royale.)

(Z) 1320*. Il i a marchéanz de plon,
Et de busches et de charbon,
D'estain, de cuivre et de métal,
D'orfaverie et de cristal,
De madre et de fust et de coivre,
Si i a marcheanz de voirre. (Dict. des marchéans.)

(AA) 1322. j mazer blaunk ove la covercle. (Invent. du comte de Hereford.)

(BB) 1328. Un hanap de madre jaune — prisié x s. (Inventaire de la reine Clémence de Hongrie.)

(CC) — Un hanap de madre à pié d'argent — vi lib. x s. p.

(DD) — Une coupe de madre à pié d'argent, prisiée vi lib. x s.

(EE) — ij petites coupes de madre sanz pié, prisiée iiij lib.

(FF) — Une coupe de madre à pié d'argent, dorée, esmailliée—valent xiiii lib. p.

(GG) — j hanap de madre, xx s.

(HH) 1331. Dedit conventui ciphum madrinum ad pedem argenteum et deauratum. (Nécrologue de S. Martin-des-Champs.)

(II) 1338. Item duos ciffos murreos, valentes tunc communi extimatione sexaginta solidos. (Turon. litt. official. Antiss.)

(JJ) 1347. Item, unum ciphum de mazaro, sine copertorio, cum pede argenteo, laborato in medio et deaurato, cum sex esmaltis parvis. (Inventaire de Humbert II.)

(KK) — Item, unum alium ciphum minorem, cum copertorio de mazaro, cum pede argenteo, habente unum esmaltum laboratum in summitate dicti copertorii. (Idem.)

(LL) 1350. Pour faire et forger la garnison de sa couppe de madre, de son hennap de jour et de son cailler de nuit. (Comptes royaux.)

(MM) — A Gile Feret, pour vi aunes d'estamine pour essuier et tenir nettement les dix madres et cailliers. (Comptes royaux.)

(NN) — Pour la vendue de xi madres couverts, d'autres xi achetez de luy dès le mois de septembre, viii escus le hanap couvert, l'un par l'autre. (Comptes royaux.)

(OO) — Madres et cailiers pour boire vins nouveaux : pour un hanap de madre fin, à tout le couvercle, duquel l'on sert le Roy à table. (Comptes royaux.)

(PP) — Deux paires de couteaux à trenchier avec les parepains, l'une paire à manches de cèdre, garnis de virolles et de tinglettes d'argent dorées et emaillées de France et l'autre paire à manches de madre semblables, garnis et émaillez. (Idem.)

(QQ) 1353. Madres et caillères à boire vins nouveaulx. Jehan Pentin, marchand de Flandres, pour viij grans couppes de madre, pour iij petites et pour xxiiij cailleres, — vi^{xx}xvi escus et demi. (Suivent les noms de ceux auxquels on les donne. Comptes royaux. Bibliothèque de sir Thomas Phillipps.)

(RR) 1355. Odineto, dicto le bossu, madrelinerio in suo hospitio Parisius existente ac opus suum parando ciphos pacifice faciente. (Lettres de rémission.)

(SS) — Dictus Reginaldus confessus fuit unum cyphum madreum, clavo quodam argenteo munitum, furatum fuisse. (Idem.)

(TT) — Marchans et vendeurs de magdelins, soit magdeliniers ou autres, paieront pour chascune besgne de hennaps de madre — ij sols. (Reg. sign. Pater ex cam. comput. Paris. Du Cange.)

(UU) 1358 Item do Alizonæ de Nigella pediceæ meæ, — x libras par. et meum magnum scyphum de madre cum pede argenti. (Test. Droconis de Vaucelles.)

(VV) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 386, 560, 561.

(XX) 1363. Un henap de madre à un oulet d'or et à un fritelet d'or d'un lys. (Inventaire du duc de Normandie.)

(YY) — Un crousequin de madre, garni d'or, à un esmail dessus des armes de Monseigneur et est garni de pierres et de perles.

(ZZ) 1370. They fet him first the swete win
And mede eke in a maselin. (Chaucer.)

(AB) 1375. Item omnes ciphos tam argenti quam alios de madre. (Document cité par Du Cange.)

(AC) — Un hanap de madre vermeil, — lequel henap fut prisié douze sols parisis. (Lettres de rémission.)

(AD) 1380. Un hanap à parer de madre, couvert, garny de pierrerie et a sur le fruitelet iij grosses perles. (Inventaire de Charles V.)

(AE) — Un hanap de madre, à pied d'or.

(AF) — Une couppe de madre, garnie d'or, dont en la patte du pied, qui est en façon de rose, sont six ymages enlevez et ou pommel vi roys et est tout les pied à jour.

(AG) — Deux très bien grandz henaps de madre fine, sans garnison, non pesez.

(AH) — Une chopine de madre à sonage et a un fritelet d'argent doré avec l'ance d'icelle.

(AI) — Un creuzequin et une aiguière de madre, garnis d'argent.

(AJ) — Une très petite couppette de madre blanc, garny d'argent doré, le pied esmaillé aux armes de madame d'Artois et un saphir sur le fruitelet.

(AK) — Un hanap de madre, à oreilles de soy même, sans nulle garnison.

(AL) — Un très grand hanap de madre où dedans est souhz un cristal la teste de Nostre Seigneur (c'est-à-dire peinte sous verre).

(AM) 1383. Raoulin Guillet vit quatre hanaps de caillier ou de petit madre, desquelz l'en servoit en la ditte taverne, ainsi que l'en fait ès villages, qui puent ou povoient estre de valeur ou estimacion de quatre francs ou environ. (Lettres de rémission.)

(AN) 1387. Pour avoir appareillié et lié de fil d'or le couvescle du hanap de madre de madame la Royne, qui avoit esté despécié et fendu à chéoir, ouquel il a mis un petit membret d'argent doré. (Comptes royaux.)

(AO) 1390. Six hanaps couvers de fin madre blanc. (Voyez la citation au mot Madrinier.)

(AP) 1391. Pour avoir rappareillié et mis à poinct le couvescle du hanap de madre blanc du Roy NS. c'est assavoir en ycellui avoir fait une grant cousture de fil d'or au travers dudit couvescle, lequel avoit esté fendu et despecié. (Comptes royaux.)

(AQ) — A Richart de Susay, madelenier, demourant à Paris, pour un hannap caillier, couvert, acheté de lui, pour faire une couppe à boire de nuit vin nouvel, en la chambre de la Royne, en ceste saison d'yver — vij^xx xij livres. (Idem.)

(AR) 1393. Pour la garnison d'un coustel à manche de madre x fr. x s. (Ducs de Bourgogne, 5587.)

(AS) 1399. Ung très petit escrinet de cyprès ou de madre, esmaillé, plein de reliques. (Inventaire de Charles VI.)

(AT) — Un hanap parfond de madre, qui fu Monsr Sainct Thomas de Cantorberry et a ou fons un gros boullon d'argent blanc.

(AU) 1400. Hanap de madre doivent un denier et s'il y a hanap de fust, si aquite le madre le fust tout pour un denier. (Règlement des péages de Paris.)

(AV) — Du tonlieu des hanaps de madre, de fust, d'escuelle et de plateaux.

(AX) 1400. Un hennap de madre du pris d'environ six blans. (Lett. de rémis.)

(AY) 1403. Le suppliant vendi — le hannap de madre à bosse d'argent à un hennapier. (Lettres de rémission.)

(AZ) 1405. Vaisselle d'or et d'argent, de madre et de crystal pour l'eschanchonaige. (Invent. de Marguerite de Flandres, veuve de Philippe le Hardi.)

(BC) 1407. A Jehan Fauconnier, orfèvre, demourant à Tours, pour sa painne et sallaire d'avoir refait et ressoudé la garnison d'argent doré du hennap de madre blanc du Roy NS. — x s. p. (Comptes royaux.)

(BD) 1408. Icellui Boyand avoit esté fort blécié en sa teste d'une grant pierre, qui estoit cheue sur sa ditte teste et y portoit, comme l'en dit, du madre ou autrement. (Lettres de rémission.)

(BE) — Ung petit hanap de madre, en façon de creusequin, garni d'argent doré, entaillié d'un liz et a une ance d'argent doré. (Ducs de Bourg., 6100.)

(BF) 1414. Un madre couvert, à pié d'argent doré, qui avoit esté achaté à Paris. (Comptes du duc de Bretagne.)

(BG) 1416. Un petit hanap de madre dont les piez et fretelet sont d'argent doré et ou fons esmaillé des armes de feue madame Katherine de France — xlv s. t.

(BH) — Un petit hanap de madre à couvercle, le pié et le fretelet d'or. Ouquel fretelet a un saphir et cinq perles — xxiiij liv. t.

(BI) — Un gobelet de madre, garny d'argent doré, et sur le fretelet du couvercle a une pierre de mine d'or, lequel gobelet un chevalier d'Alemaingne a donné à Monseigneur, prisé viij liv. t.

(BJ) — Un grant creusequin de madre, couvert, les bouz garny d'argent doré esmaillé au fons à un escu aux armes de Monseigneur, pesant ij marcs, v°, xv° — x liv. t.

(BK) — Un creusequin de madre, non garny, prisé xlv sols t.

(BL) — A Joosnes, maderinier, en l'ostel de la Royne, que icelle dame lui avoit ordonné estre baillé pour plusieurs voirres, godez de Beauvez et autres vaisselles à boire qu'il a baillé et délivré devers ladicte dame, c'est assavoir de pièca pour xij s. p. et le présent pour xviij s. p. pour ce — xxx s. (Comptes royaux.)

(BM) 1467. Ung hannaut de madre bordé d'argent. (Ducs de Bourg., 2759.)

(BN) 1470*. Le hanap du roi saint Louis dans lequel il beuvoie, fait de madre, avec son couvercle de mesme matière, garni d'un pied d'argent doré et dedans icelui hanap, au milieu du fond, est un émail de demi-rond taillé de fleurs de lys d'or, à champ d'azur. (Doublet cite cet invent.)

(BO) 1507. Un madre, en façon de couppe, dont le pié, l'ance sont d'argent doré pesant ung marc et demi. (Inv. de la royne Anne de Bretagne.)

(BP) 1575. Le bois d'érable est le plus madré, figuré et damasquiné que nul autre, et pour ceste cause, les Flamands en font des tables merveilleusement belles. (Bernard Palissy.)

(BQ) — Ce cabinet sera couvert d'un esmail blanc, maderé, moucheté et jaspé de diverses couleurs par dessus ledit blanc.

(BR) 1579.
A mazer y wrought of the maple warre
Wherein is enchased many a fayre sight
Of bears and tygers, that maken fiers warre
And over them spred a goodly wilde vine
Entrailed with à wanton yvy twine. (Spenser.)

(BS) 1586. Une grande mazère, garnye d'argent doré. (Inv. de Marie Stuart.)

(BT) 1600. Le marbre dit d'Auguste est fait à ondes qui se madrent et s'enveloppent à mode d'un tourbillon de vent. (Et. Binet.)

(BU) 1692. Il y a encore quantités d'autres sortes d'écorces dont nous ne faisons aucun commerce comme l'écorce de la racine et du tronc de l'arbre appelé Macer. (Pomet, Hist. des Drogues.)

MADRINIER, Madrelinier et Mazelinnier, ouvrier qui fait les vases en madre, et aussi l'officier qui conserve les madres. Il y avait cinq mazeliniers à Paris en 1292, et un madelinier sur tous les états des officiers domestiques du Roi.

(A) 1261. Guillelmus madelinarius — tam pro ciphis quam pro vitris quærendis et portandis. (Régl. de l'ostel du Roy.)

(B) 1317. Il y aura un madrinier qui servira de voires et de hanaps et aura iij deniers de gages par jour pour toutes choses. (Ordon. de l'ostel du Roy.)

(C) 1390. A Robert de Susay, madelenier, demourant à Paris, pour six hanaps couvers, de fin madre blanc achetés de lui le ive jour d'octobre. C'est assavoir les deux d'iceulx pour faire la couppe et le hanap couvert du Roy nostre sire, pour boire vin nouvel en ceste saison d'yver — par marché fait 80 liv. p. (Comptes royaux.)

MAHELIN. La citation suivante me fournit ce mot et son explication; quant à son origine, je l'ai vainement cherchée.

(A) 1470. Lequel mareschal fist deux ferremens en façon d'estrilles — cuidant que ce fust pour faire des enseignes d'argent ou mahelins. (Lettres de rémission.)

MAISON DIEU. L'hôpital était la Maison Dieu, touchante expression que nous avons conservée dans Hôtel-Dieu; mais l'ostensoir était aussi une sorte de maison de Dieu. En réunissant les deux citations suivantes, je ne sais si j'associe deux choses semblables; en tous cas, ce sont deux joyaux qui méritaient de prendre place dans ce Répertoire.

(A) 1320. Pour une maison Dieu dalée d'ivoire et d'ébeinne, garnie d'argent. (Comptes royaux.)

(B) 1599. Une grande esglise d'argent, où il y a un homme d'or esmaillé de blanc et derrière luy un arbre d'or, où sont les armes de France et de Savoye y attachées; ladite chapelle garnie de pierres de bas prix. (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)

MAISTRE (Main de). Le maistre, pris dans l'acception de celui qui est passé maître et reconnu habile, non pas, comme aujourd'hui, avec l'idée absolue de talent supérieur.

(A) 1345.
Une clavette
D'or et de main de maistre faite. (Guill. de Machault.)

(B) —
En une chapelle moult cointe
D'or et de main de maistre pointe. (Idem.)

MALACHITE. Cuivre carbonaté vert, que la nature fournit en stalactites solides et opaques. Il est moins dur que le quartz, fusible au chalumeau, et facilement entamé par l'acide nitrique. Les stalactites, étant sciées dans le sens de leur diamètre, les deux surfaces, produites par la coupure, offrent un dessin rubanné et concentrique dans les nuances les plus belles, depuis le vert le plus foncé jusqu'au vert le plus tendre. Sciées dans la longueur, la coupure sépare les zones en rubans allongés et parallèles. C'est de la réunion de ces morceaux, et du goût ou de l'habileté avec lesquels on combine cette espèce de mosaïque, que dépend l'effet qu'elle produit. Employée en vases, en coupes, en dessus de tables et en petits objets, la malachite est une belle matière; ajustée en fauteuils, en pianos et en portes d'appartement, c'est un contre-sens. Les anciens l'ont connu, je ne crois pas qu'on en ait fait usage au moyen âge.

MALE, *Mala*, et aussi son diminutif *Malette*. Nous avons conservé ce mot dans son ancienne acception, mais nous avons perdu le verbe emmaler. Les malles avaient des enveloppes, nommées bahuts, pour les garantir. (Voyez ce mot.)

(A) 1170*.
Les chiers avoirs fist emmaler
Ses draps, ses robes fist entorser.
(Roman de la Guerre de Troyes.)

(B) 1250*.
Pour ce fasmes males emplir
Et bien atourner mon affaire. (Le Roman du Renard.)

(C) 1316. Ce sont les parties Richart d'Arragon, coffrier : Délivré à Regnaudin le Bourguignon, vallet de chambre de la Royne, douze malles, c'est assavoir deux pour le lit de la Royne, deux pour porter ses materaz, six pour la garderobbe et deux pour damoyselles, 40 sols pour pièce vallent 24 livres. (Comptes royaux.)

(D) 1363. Esquieux coffres, estuys et male sont toutes les choses tant d'or comme d'argent dessus contenues. (Inventaire du duc de Normandie.)

(E) 1387. Pour faire malettes à mettre et porter les robes de la Royne. (Comptes royaux.)

(F) — A Pierre du Fou coffrier, pour une malle grant, de cuir fauve, garnie de toille par dedens et de corroies, avec le bahu pour mettre le matras de la Royne — vi liv., viij s. p. (Idem.)

(G) 1388. Pour iiij males de cuir fauve, garnies de toille par dedens, de courroyes et de bahus pour mettre et porter, c'est assavoir, en l'une : la chambre que l'en porte et tend devant en chemin pour MS. le duc de Thourraine, la seconde pour mettre et porter le matheras, la tierce pour mettre et porter les couvertures et la quarte la chambre de relais d'icelui seigneur, pour ce — xxv liv. xii s. p. (Idem.)

MANCHE. Ce terme n'a pas besoin d'explication. Je l'introduis ici, d'abord parce qu'il était la partie ornée de beaucoup d'ustensiles, dont la forme et l'usage ne comportaient pas d'ornement, ensuite parce que le mot est moins ancien qu'on ne le croit.

(A) 1360. Inventaire du duc d'Anjou. 63.

(B) 1405. Pour avoir fait un manche auquel avoit une pierre d'unicorne, servant à une navette d'argent doré. (Ducs de Bourgogne, 79.)

(C) 1460. La teste (de la masse d'or) estoit de fin acier trempée et la manche bendée d'or et d'argent. (Rom. de Perceforest.)

(D) 1467. Une sallière d'argent doré à une manche comme ung fuzil que deux singes tiennent. (Ducs de Bourgogne, 2649.)

(E) — Deux grans potz d'argent doré, mal dorez, anches et manches goderonnez et au dessus des manches a quatre esmaulx. (Ducs de Bourg., 2444.)

(F) — Ung viez pot d'argent blanc, le manche à tresle. (D. de Bourg., 2454.)

(G) — Deux potz d'argent blanc, plains, hachiez sur le manche et au dessus. (Ducs de Bourgogne, 2476.)

(H) 1536. Une manche d'or, servant à tenir houcquet, esmaillée de blancq, gris et violet par losenges, dedens chacune desquelles est une rosette esmaillée de rouge, ayant au dessus dudict manche ung bouton avec deux tables de dyamants et deux de rubis, garni de quatre perles. (Suivent les pierreries. Invent. de Charles-Quint.)

MANCHON. Ce fut la garniture de la manche avant de devenir le manchon. C'est la part du bijoutier qui est faite ici.

(A) 1599. Quatre pièces de pierreries pour un manchon, dont il y en a deux qui sont faites en mirouers et des panaches dessus, garnis de diamans, de rubis et d'opalles, prisé quatre cens escus. (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)

MANDE. Corbeille, panier; les ouvriers qui les faisaient se nommaient mandeliers. Le lavement des pieds, le *mandatum pauperum*, ainsi appelé parce que l'antienne du Jeudi-Saint commence par : *Mandatum novum do vobis*, se traduisit en Mandé ; on disait le mandé, pour désigner cette cérémonie qui se liait à une quête faite au profit des pauvres. La mande, *manda*, employée pour recueillir l'aumône, rattache probablement son étymologie à cette fête et à son nom. Je réunirai ensemble des citations qui se rapportent

et au panier et à la fête du mandé, et à la mande destinée à l'aumône.

(A) 1300. Chascun samedi après vespres, combien que li jors soient sollempnez doivent laver les piez as autres en fesant le mandé. (Joinville.)

(B) 1305. Quælibet confratria habet unum comitem, unum burserium et unam mandam. (Consuet. MSS. monast. S. Crucis Burdegal. Apud Du Cange.)

(C) 1309. Ad supplicationem dilectorum nostrorum præpositi decani et capituli ecclesiæ Attrebatensis ad augmentationem cultus divini in eadem ecclesia et præcipue cujusdam elemosinæ, vulgaliter vocatæ le mande, quæ per eos annuatim, certis temporibus fieri consuevit. (Charta Phil. Pulc. apud Du Cange.)

(D) 1350*.
Fesoit la dame un grant mandé,
Là où li povre erent mandé,
Que la dame entor li savoit
A trestoz cels lor piez lavoit
Et besoit après essuier. (Vie de Ste. Elysabel.)

(E) 1400*. Item pour le mande de merlans. (Chartul. 21. Corb., ap. Du Cange.)

(F) 1451. Une grande mande quarrée, pour mettre, chargier et amener par charroy, treize tableaux de bois — xij s. (Ducs de Bourg., 1466.)

(G) 1467. Une grande mande d'argent, à mettre l'aumosne, lyé de cercles d'argent doré et le liaige desdits cercles de fil d'argent blanc et à deux costez deux trous pour la pourter — pesant lviij marcs, iij onces, x est. (Ducs de Bourgogne, 2694.)

(H) 1536. Une grande mande d'argent, faicte en façon d'osière, — pesant iiijxxxv marcs, iij onces. (Invent. de Charles-Quint.)

MANDEGLOIRE. La Mandragore, plante de la famille des Solanées. Je renvoie au dictionnaire de Trévoux pour les origines du nom, et aux ouvrages sur les anciennes superstitions, pour les vertus attribuées au jus de cette plante, à son odeur ou à son contact. Déjà à la fin du xve siècle on combattait, dans des ouvrages en vogue, les contes faits sur la mandragore.

(A) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 117, 119, 405, 429.

(B) 1372. Mandragoire est une herbe qui est ainsi appellée pour ce que elle porte sur ses feuilles petites pommes qui sont de bonne et suefve odeur. — Et pour ce que elle a la racine à la forme de ung homme ou de une femme, on donne l'escorce de ceste arbre broyé en vin à une personne quant on le veult tailler, et pour ce il s'endort tellement que il ne sent point la douleur. Il y a deux manières de ceste herbe dont l'une est femelle — l'autre est masle. Ceste herbe, quant on la prent deuement, dispose les maris à concepvoir. (Le propriétaire des choses, trad. par J. Corbichon.)

(C) 1380. Une paire de mandagloire en un estuy de cuir. (Inv. de Charles V.)

(D) 1393. Les mandagores. Les aucuns dient que ce sont arbres qui portent fruits souef, flairant autel que pomme. Les autres dient que ce sont racines en terre, en manière d'erbe, portans feuilles vers, et ont ces racines figure et façon d'ommes et de femmes de tous membres et de chevellure — et le fruit vault à femmes brehaignes (stériles) pour aidier à concevoir. (Le Ménagier de Paris.)

(E) 1420. Ung petit coffret de cuir noir, ferré de laton, ouquel sont deux madegloires masle et femelle. (Ducs de Bourgogne, 4116.)

(F) 1430. Et en ce temps (frère Richart cordelier) fist ardre plusieurs madagoires que maintes sottes gens gardoient en lieux repos et avoient si grant foy en celle ordure, que pour vray ils croyoient fermement que tant comme ils l'avoient, mais qu'il fust bien nettement en beaux drapeaux de soye ou de lin enveloppé, que jamais jour de leurs vies ne seroient pouvres. (Histoire de Charles VI.)

(G) 1498. Aucuns dient que la femelle a figure de femme et le masle a figure d'homme, mais ce n'est pas vray, car nature ne attribua oncques forme humaine à herbe. Mais bien est vray que aucuns, par artifice, forment celle figure, si comme nous l'avons après ouy dire à aucuns laboureurs des champs. (Le Grand Herbier.)

MANICLE. Bracelet.

(A) 1240*.

Le fermail de sos le menton
Sont de rubi et li bouton,
Li bras sont fort par les manicles
Qui faites sont d'or et d'ornicles. (Parthenopex de Blois.)

(B) 1599. Deux manicles d'or couverts de rubis d'Inde, prisez ensemble cent escus. (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)

MANNEQUIN. Petit homme, diminutif du mot allemand *mann*. Dans les citations suivantes, il faut prendre le mot dans cette acception, il en avait une autre selon Nicot : *On en use*, dit-il, *pour une manière de panier estroict au fond et eslargissant en montant et sans couvercle*. Dans ce cas, il serait le diminutif de manne ou banne, panier à anse.

(A) 1467. Une couppe d'argent, dorée, tortinée et boullongnée et sur le couvercle ung fritelet blancq, où il y a ung mannequin dedens, et poise iij m., v onces. (Ducs de Bourgogne, 2379.)

(B) 1524. Ung petit manequin, taillé aussi de mesme bois, à la semblence de maistre Conrart. (Invent. de Marguerite d'Autriche.)

(C) — Ung petit manequin tirant une espine hors de son pied, fait de malbre (marbre) blanc, bien exquis. (C'est la statue antique dite le Tireur d'épines.)

MARBRE. Chaux carbonatée. Le marbre blanc est seul appelé statuaire, bien que nous possédions des statues antiques sculptées dans des marbres colorés. Autant l'antiquité grecque et romaine recherchait avec engouement les différentes espèces de marbre, autant il est intéressant d'en arrêter la nomenclature, pour décrire exactement les monuments et d'en indiquer les provenances, pour assigner à plusieurs de ces monuments leur origine vraie, autant aussi cette étude perd de son importance, quand il s'agit de la statuaire du moyen âge et même de celle de la renaissance en France.

(A) 1250*. Il monta en la sale les mauberins degrés. (Parise la duchesse.)

(B) 1353. Un eschequier de bateure et de cristal, à perles dedens, garny des jeux de cristal et de marbre vermeil. (Comptes royaux.)

(C) 1360. Invent. du duc d'Anjou. Une pierre comme marbre, n° 162.

(D) 1380. Un grand autel benoit de marbre vermeil, cousté de blanc, enchassillié d'argent doré, de iiij lionceaulx qui le soustiennent.

(E) — Deux autels benoit bordez d'un pou d'argent verré, dont l un est de jaspe et l'autre de marbre blanc.

(F) — Deux flacons de marbre noir, garnis d'argent, aux armes de Dreux.

(G) 1395. Deux dosseretz à fleurs de lis dont l'un fut rongné pour tendre sur la table de marbre au palais le jour de la feste. (Comptes royaux.)

(H) 1399. Uns tableaux d'or où dedans est Nostre Dame tenant la croix noire et le Roy à genoux devant et dehors sont esmaillez à façon de marbre, pesant sept onces, quinze esterlins. (Invent. de Charles VI.)

(I) 1423. Ung coffre de bos paint auquel esteyent xiiij corporaux et une pierre de malbre à liscer lesdiz corporaux. (Invent. des joyaux de Douay.)

(J) 1500. Ung plat de marbre blanc, faict en façon de bacin à laver. (Invent. de la royne Anne de Bretagne.)

(K) 1524. Ung Jesus taillé en mabre. (Invent. de Marguerite d'Autriche.)

MARBRE. Étoffe marbrée, drap marbré, c'est-à-dire tissus de fils de laine de diverses nuances. Je conserve ce mot, quoiqu'il appartienne aux étoffes, et pour le bien distinguer de la pierre calcaire, dite marbre.

(A) 1316. Pour xiiii aunes de marbre pour faire une robe pour N. S. le Roy que il ot à Lions au sacre nostre père le Pappe. (Comptes royaux.)

(B) 1353. Pour j fin marbre et demi, delivré à maistre Richart Garot, phisicien de monseigneur le Dauphin. (Comptes royaux.)

(C) 1360. Et tous draps tixus de diverses laines comme marbrez ou camelins. (Ord. des Rois de France.)

MARCASSITE. Fer sulfuré. Cette pyrite ferrugineuse, qui ressemble au jargon, tient du cuivre, dont elle a parfois l'aspect; elle raye le verre et fait feu sous le briquet. Les plus belles viennent de l'île d'Elbe.

(A) 1536. Ung aigle d'argent, doré en aulcunes parties, aiant entre les deux testes en hault une couronne impérialle et au milieu ung miroir de marquascite, donné à l'empereur par l'ambassadeur de Gennes, nommé Figero, pesant iiij marcs, vi onces. (Invent. de Charles Quint.)

MARELLES et Merelles, *marelli*, *merelli*. Disques semblables à nos dames, qui servaient à jouer sur le marellier, table carrée sur laquelle des lignes partant des angles ou du milieu de chaque côté et se réunissant au centre, indiquaient la place que devaient occuper et la route que pouvaient suivre les marelles. Ce même mot avait servi antérieurement, c'est-à-dire à partir du XIIe siècle, à désigner les médailles ou la monnaie de convention, de plomb, de cuivre et quelquefois d'argent, dont chacun avait droit de faire usage : à l'église, pour constater la présence des moines aux offices; au marché, pour prouver l'acquittement d'un droit; dans les travaux et les ateliers, pour représenter, à la fin de la semaine, le prix des journées, et à autres usages. C'était, en réalité, la suite et l'équivalent des tessères de l'antiquité, et ces méreaux restèrent dans la langue et dans l'usage jusqu'au XVIIe siècle. Ils étaient faits en carton, en cire, en plomb, en cuivre; les marelles à jouer étaient le plus souvent d'ivoire et d'os; on en a fait aussi de divers bois.

(A) 1330*. Gieus de tables et d'eschequiers,
De boulles et de merelliers. (Guigneville, Pérég. Hum.)

(B) 1412. Icellui Estienne prist lors toutes marelles et les getta jus du marellier. (Lettres de rémission.)

(C) — Jehan Aysmes, qui avoit joué aux marelles à six tables, appellé le jeu de Saint Marry. (Lettres de rémission.)

(D) 1416. Une très belle table, ployant en trois pièces, en laquelle est le marellier, deux jeux de tables et l'eschiquier, fais de pourfiz de Romme, jaspre et autres pierres de plusieurs couleurs, prisé xii liv. t. (Inventaire du duc de Berry.)

(E) — Une table de bois marquetée du jeu des eschas et de tables et de marreliers et y sont les tresteaulx tenans à la dicte table.

(F) 1448. A MDS. (le duc d'Orléans) pour jouer aux mereles dedans le bateau. (Ducs de Bourgogne, 6700.)

(G) 1575. Payé pour une estampe à marquer des merraulx de plomb pour bailler aux gens de ce lieu, assistans au salve, au lieu de lyards, pisque l'on ne pouvoit trouver de monnoye, — x s. (S. Maclou, Arch. de la Seine-Inférieure.)

(H) 1592. Je revins donc après disner au Louvre et me présentant pour entrer en la sale haute, comme j'avois fait au matin, l'huissier me refusa parce qu'il vit que je n'estois marqué à l'L et n'avois point de mereau comme j'en vis plusieurs qui entrèrent. (Satire Ménippée.)

MARGUERITE. Une des fleurs populaires au moyen âge, et qui est restée un emblème de l'amour. On lui attribuait des vertus médicinales et une certaine puissance magique. Le nom de Marguerite fut à la mode à partir des premières années du XIVe siècle. Nous avons plusieurs dits de la marguerite. (Voyez, premiere partie, no 292.)

MARMITTE. Je cite ce mot pour prouver son ancienneté dans l'acception même qu'il a conservée.

(A) 1313. Un grant pot d'argent à trois peiz pour chaufer eawe. (Inventaire de Pierre Gaveston.)

(B) 1388. A Guillemin Porquet, chauderonnier, pour ung grand pot, appellé marmite, tenant ij seaulx d'eaue, — pour chauffer l'eaue pour les baings à baignier madame Jehanne de France (une fille de la reine, nouvellement née), et pour laver les drappellès de la dicte dame, pour ce — cxij s. p. (Comptes royaux.)

(C) 1391. Un hault pot, appellé marmitte, et un grand couvescle pour bouillir les cueuvrechiefs de madame la duchesse de Tourraine. (C. roy.)

MARQUE. La difficulté d'assigner une date précise aux produits de l'orfévrerie disparaîtrait, si l'on avait un guide pour reconnaître et expliquer le poinçon des orfévres. Maître de nombreuses sources d'information, qui nous manquent aujourd'hui, Leroy pouvait nous donner un tableau chronologique de toutes les marques d'orfévrerie, avec les noms des orfèvres et des gardes du métier, qui s'y rapportent. Son ouvrage est très-incomplet sur ce point, et nous devrons aux patientes et consciencieuses recherches de M. Jérôme Pichon le fil conducteur qu'il ne nous a pas donné. J'ai fait appel à son obligeance, et voici d'après lui comment on peut fixer, avec l'autorité des documents, l'établissement de la marque des orfévres et des différentes marques qui s'y ajoutèrent. Les poinçons de l'orfévrerie parisienne étaient anciennement de deux sortes. Il y avait le poinçon de maître et le poinçon de maison commune. Le premier, dont il est fait mention dès le commencement du XIVe siècle, représentait la marque, la signature de l'orfévre. C'était au XIVe siècle un emblème quelconque (une croix, une étoile, etc.) dit contre-seing, surmonté d'une fleur de lis. Plus tard, en 1493, la fleur de lis fut accompagnée de deux points, sorte d'emblème destiné à rappeler à l'orfévre que la coutume ne lui accordait que deux grains de remède (c'est-à-dire que le titre de l'argent employé par lui devait être à 11 deniers, 12 grains, sauf 2 grains de remède pour les soudures). Vingt ans après, vers 1506, les orfévres ajoutèrent au contre-seing fleurdelisé et aux deux grains les lettres initiales de leurs nom et prénom. La taille de la marque, abandonnée d'abord à la discrétion des orfévres, fut fixée par Louis XIV, en 1679, à deux lignes de haut, sur une ligne un quart de large. Cette marque a existé jusqu'en 1790. Le poinçon de maison commune attestait que l'objet, qui en était revêtu, avait été essayé par les gardes et était au titre de Paris (11 deniers, 10 à 12 grains valant aujourd'hui 212 # le ko — 4 à 5 # de plus que l'orfévrerie moderne). Ce poinçon doit remonter au moins à 1275. C'est

ce qu'on peut induire d'une ordonnance de décembre 1275, citée par Leroy (page 8) et confirmée en juin 1313 par Philippe le Bel. Ce poinçon était, à Paris, une lettre couronnée de l'alphabet, changeant tous les ans avec *les gardes du métier*, dont elle établissait la responsabilité, suivant l'ordre de l'alphabet, de sorte que le B succédait à l'A, le C au B, etc. On voit par le catalogue des gardes de l'orfévrerie, donné en 1667 et 1672 par Pierre de Rosnel, dans la troisième partie de son *Mercure indien*, que cette lettre était M en 1472, mais cette donnée ne suffirait pas pour obtenir la lettre des années suivantes, car il y eut quelques irrégularités, causées par certaines circonstances, et pour obtenir la suite exacte de ces poinçons, il a été nécessaire de dépouiller tous les plumitifs de la cour des monnaies. Ce poinçon n'a duré que jusqu'en 1783. Il était alors la lettre courante. En décembre 1783, Louis XVI assigna à chaque communauté d'orfévres un poinçon invariable Paris eut alors un P couronné. Après 1789, on ne voit plus de poinçon jusqu'en 1797. Lorsque les rois eurent établi un impôt sur les ouvrages d'or et d'argent, ces ouvrages durent porter, outre les poinçons dont nous venons de parler, d'autres poinçons destinés à attester le paiement de l'impôt. Après deux essais infructueux, sous Henri III et sous Louis XIII, l'impôt, connu sous le nom de droit de contrôle ou marque sur l'or et l'argent, fut définitivement établi sous Louis XIV, en 1672. La lettre de la monnaie de la ville, surmontée d'une fleur de lis, établissait alors le paiement du droit. En 1681, les fermiers du contrôle obtinrent du roi que chaque ouvrage *commencé* serait frappé d'un poinçon, dit de *charge*, établissant que l'orfévre était redevable du droit exigible pour cet ouvrage; et, après le paiement de ce droit, d'un poinçon dit de *décharge*, attestant ce paiement. Un ouvrage postérieur à 1681 doit donc porter quatre poinçons : 1° le poinçon de maître; 2° celui de la maison commune; 3° le poinçon de charge du fermier; 4° le poinçon de décharge. — Les ouvrages *vieux* étant alors, comme aujourd'hui, redevables d'un nouveau droit, on peut encore trouver sur ces ouvrages d'autres poinçons établissant le paiement des droits acquittés par eux lorsqu'ils furent revendus et rachetés comme ouvrages d'occasion. Pour Paris, le poinçon de charge des fermiers a presque toujours été un A, lettre de la monnaie de cette ville, accompagné de quelque pièce ou façonné d'une manière différente, lorsque la ferme de la marque changeait de main; le poinçon de décharge, représentant en général une tête d'homme ou d'animal, changeait également. Chaque fermier a eu des poinçons de charge et de décharge différents pour les *gros*, pour les *moyens*, pour les *menus* ouvrages.

(A) 1313. Cent esqueles d'argent merchez d'un egle, quarante vit saussers d'argent de divers merches. (Invent. de Pierre Gaveston.)

(B) 1355. Il est à Paris orfevre qui veut et qui faire le scet, pourtant qu'il ait esté aprentis à orfévre à Paris, ou ailleurs, aux us et coustumes du mestier, ou qu'il soit tel esprouvé par les maistres et bonnes gens du mestier estre souffisant d'estre orfévre et de tenir et lever forge et d'avoir poinçon à contreseing. (Statuts des orfévres de Paris.)

(C) 1487. Que les maistres dudit mestier (des potiers d'étain) ne vendent — aucun ouvrage plustot qu'il soit marché (marqué) de leur marc ou poinsson.

—Quant aucun ouvrier sera crée maistre, il sera tenu avant toute euvre, bailler à justice, en présence d'iceulx jurez dudit mestier, le patron de

son merc dont il voudra user et marcher son ouvraige et dont lesdits jurés en auront autant par devers eulx.

(D) 1554. Deux douzaines d'assiettes d'argent du nouveau poinson, verrées et armoyées aux armes dudict deffunct. (Invent. des biens de la Dame de Nicolaï.)

(E) — Deux rechauffouers d'argent de poinson estrange, dont l'un verré.

(F) — Deux burettes — du poinson de Paris.

MARQUETEURE. Marqueterie, mosaïque en bois, inférieure à son modèle par la pénurie des nuances et le peu de durée d'un travail d'ébénisterie, comparé du moins à l'inaltérable combinaison de la mosaïque en pierres de couleur et en pâtes de verre. Supérieure, pour les meubles, par sa légèreté, plus durable, par une plus grande résistance à l'ébranlement des transports et des chocs, la marqueterie put lutter contre la mosaïque dans certaines applications, et se développer à côté d'elle. De même que la mosaïque, elle eut sa renaissance et son grand développement en Italie. Elle fut créée, au XIIe siècle, en rivalité des mosaïstes, par les huchiers, menuisiers, tabletiers, tailleurs de bois, et elle était en pleine vogue pendant les XIIe et XIIIe siècles. Exécutée d'abord en ivoire et en ébène, elle formait des dessins par l'opposition du blanc au noir; plus tard, elle s'étendit aux bois colorés naturellement, puis aux bois colorés artificiellement, et dès lors elle tomba dans l'impossible en cherchant à rivaliser, non plus avec la mosaïque, mais avec la peinture. Au XVIe siècle, l'Italie excellait dans ces fausses applications, et il n'en est aucune que nous n'ayons cherché et réussi à imiter.

(A) 1412. Un marrellier de marqueteure. (Comptes royaux.)

(B) 1416. Un tableau de bois, d'ancienne façon, garnis les boux d'argent sur l'un des costez et l'ymage, qui est oudit tableau, est fait de poins de marqueteure, iiij liv. t. (Invent. du duc de Berry.)

(C) — Un grant tableau, où est la passion Nostre Seigneur, fait de poins de marqueteure et entour de l'un des costez garniz d'argent blanc — xx liv. t.

(D) — Trois tableaux de bois où il a ymages de marqueterie, de bien ancienne façon, prisé — x liv. t.

(E) 1498. Ung coffret faict de musaycque de bois et d'ivoire, assis sur six testes de dragon faict à ymaiges tout à l'entour, taillées en bosse dorée et bien richement paint. (Invent. de la royne Anne de Bretagne.)

MAROQUIN. Le cordouan était le cuir fabriqué par les Arabes à Cordoue, et le nom s'étendit à toutes les imitations, aussi longtemps que les Arabes eurent une industrie en Espagne; plus tard, on fit venir ces mêmes peaux de la côte de Barbarie, et plus particulièrement du Maroc; de ce moment, le cordouan fut appelé maroquin et Maroquin du Levant. Toutes les imitations de ces cuirs, même ceux d'Espagne, passèrent dans le commerce sous le nom de maroquin.

(A) 1516. Pieces de tapisserye de marroquin rouges, chacune de quatre aulnes et demi de longueur et austant de large à bendes de painture verde ouvrée dor par dessus.

(B) — Trois autres pièces de tapisserye de maroquin rouge à bendes dorées. (Inventaire de Marguerite d'Autriche.)

(C) 1529. A Jehan Colombet, marchant, demourant en Avignon, viixx xii liv. pour aucunes quiesses pleines de confitures, eaues, et marroquins qu'il a faicts venir pour le service du Roy, NS. d'Espaigne en France. (Comptes royaux.)

(D) 1532*. De la peau (de ces moutons) seront faictz les beaulx marroquins, lesquels on vendra pour marroquins Turquins ou de Montelimart ou de Hespaigne pour le pire. (Rabelais, Pantagruel.)

(E) 1590. Une escriptoire, couverte de maroquin du Levant, dorée et argentée, ferrée d'argent. (Inventaire de la duchesse de Nevers.)

MASSE. La masse de l'ordre du Saint-Esprit est un objet d'art.

(A) 1496. Pour deux grandes masses pour les huissiers d'armes sur chacune desquelles y a une grande couronne dorée faicte à fleurons, semé à l'entour de pierrerie, au milieu de chaque couronne les armes de France, esmaillées d'azur. (Comptes des ducs de Lorraine.)

MÉDAILLES. Le goût des médailles et leur emploi dans l'orfévrerie et dans la bijouterie datent de l'époque très-reculée, où ces signes d'échange devinrent, par le talent des graveurs, de véritables objets d'art. En même temps qu'elles avaient cours, les monnaies des anciens, en belles épreuves d'or, étaient enchâssées dans leurs bijoux. Après un long sommeil d'indifférence, le goût redevint favorable aux médailles antiques, et se développa en même temps qu'on mettait plus de soin et d'attention à la gravure de sceaux. Pétrarque, parmi les modernes, serait-il vraiment le premier qui ait fait collection de médailles? Quoi qu'il en soit, dès la seconde moitié du XVe siècle, c'est-à-dire à l'aurore de la renaissance, les médailles antiques devinrent un auxiliaire de la bijouterie.

(A) 1416. Un grant denier d'or, pesant, ouquel est contrefait au vif le visage de Julius Cesar, garny entour de quatre saphirs et huit perles pendans à une chayenne ployant où il a deux perles et au dessus un fermail où il a un gros saphir et quatre perles et six petis saphirs et perles de petite valeur — cxij liv. t. (Inventaire du duc de Berry.)

(B) — Un autre joyau d'or rond où est d'un costé le visage d'Octoman de haulte taille et a escript à l'environ : OCTOMANUS CEZAR AUGUSTUS IMPERII NOSTRI ANNO XLo. garni entour de quatre balais — et, de l'autre costé du dit joyau, a une femme de haulte taille tenant en une de ses mains une estoille et en l'autre un fouet et a escript à l'environ d'icelle part : LILIA ANNO AB URBE CONDITA — garnie entour de grenas et d'esmeraudes, lequel joyau MDS. acheta de Michiel de Passe — ijcl liv. t.

(C) — Un autre joyau d'or, rond, de haulte taille, ouquel est contrefait d'un des costés Constantin à cheval et a escript à l'environ : CONSTANTINUS M.XPO. DEO FIDELIS IMPERATOR. — Lequel joyau MS. acheta en sa ville de Bourges de Anthoine Manchin, marchant de Florence, lors demourant à Paris — iiijc liv. t. (Idem.)

(D) — Un joyau d'or, rond, de haulte taille, où il a d'un des costez la figure d'un empereur appelé Eracle en un croissant et son tiltre escript en grec, exposé en françois en ceste manière : ERACLE EN IEHSUS CRIST DIEU FÉAL EMPEREUR ET MODÉRATEUR, DES ROMMAINS VICTEUR ET TRIUMPHATEUR — et de l'autre costé est la figure dudit empereur tenant une croix, assiz en un char à trois chevaulx — et est ledit joyau garny entour de iiij saphirs et iiij grosses perles et pend à une chayennette d'or engoulée de deux testes de serpent, prisé vc liv. t.

(E) 1498. En une aultre maison de la ville (Florence) avoit (Pierre de Médicis) retiré tout ce qu'il avoit vaillant et bien trois mil médailles d'or et d'argent, bien la pesanteur de quarante livres : et croy qu'il n'y avoit point autant de belles médailles en Italie. (Commines.)

(F) 1536. Une bien vielle couronne d'empereur, d'or, rompue, faicte à croix; garnie à tout les deux pendans et la devanture de soixante cincq médailles, de camahieux, saphirs et cornerbalines tant grandes que petites, etc. (Inventaire de Charles-Quint.)

(G) 1599. Buffet d'argent doré garny d'antique : Premier. Une grande fon-

taine d'argent doré couvert de médalles anticques, les tuyaux représentant deux serpens et au dessus un lyon non doré et marqué à la fontaine le pied du milieu. Item deux grands flaccons d'argent doré, semez d'anticque, au dessus un lyon qui tient un escusson. Item une grande buyre d'argent doré couverte, avec l'anse toute semée d'anticques. Item une nef d'argent doré avec son couvercle, sur lequel y a une fleur de lys et sert pour mettre le linge, semée aussy d'anticques. Item deux grandes aiguières d'argent doré semées d'anticques et faites en flambes. Item une grande sallière d'argent doré, semée d'anticque, avec son couvercle, sur l'empatement de quatre piedz de cerf et se tire par dessous. Item six petites vaisselles fruitières d'argent doré, sur les bords semée d'anticques, et maneque une médaille sur le bord d'une des dites assiettes. Item deux tasses d'argent doré que l'on apelle drajouère, où il y a à l'entour des jaspes et agates. Le tout ce que dessus avec leurs estuys — prisé quinze cens quarante cinq escus. (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)

MÉDAILLE, dans l'acception de médaillon.

(A) 1529. Trois médalles de bronze, grandes comme le naturel. (Comptes roy.)

(B) — A certains batelliers qui ont mené le Roy par eaue, de Boullongne près Paris à Seuresne, veoir illec des médailles que ledit Seigneur faict faire pour son bastiment du dict Boullongne. (Par Gerosme della Robbia.)

(C) 1530. Trois médalles dont les deux sont d'albastre et l'autre de bronze, lesquelles ledict seigneur a prinses et retenues pour en faire à son plaisir et icelles faict mectre, assavoir, les deux d'albastre en son cabinet d'Amboyse, et l'autre de bronze en ses coffres.

(D) 1536. Une medaille d'or, où qu'est mis en ouvraige eslevé et esmaillé le mistère de la Visitation des trois roys, aiant ung rolleau d'escripture par entour contenant ses mots : Reges, etc., la dicte médaille pendante à une petite chainette d'or. (Invent. de Charles-Quint.)

(E) 1599. Une bague d'or, où il y a une médaille d'acier gravée et le portrait du roy prisée deux escus. (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)

MÉDAILLONS. Les médaillons-portraits furent d'abord l'œuvre des habiles orfévres, qui gravèrent les admirables sceaux des xive et xve siècles ; la vogue s'en empara au commencement du xvie siècle. L'Allemagne s'est vengée d'être venue la dernière, en faisant sur bois et sur pierre calcaire des portraits admirables de vérité. On remarquera qu'à la fin du xvie siècle la forme ovale se substitua à la forme ronde.

(A) 1538. Benedict Ramel, pour son payement d'un portraict du roy, faict d'or, que le dict seigneur a achepté 300 liv. tournois. (Comptes royaux.)

MENESTREL. Il y avait le ménestrel poëte et improvisateur, puis le ménestrel chantant, enfin le ménestrel joueur d'instrument; il y avait les grands et les petits ménestrels, comme nous eûmes plus tard les grands et petits violons ; enfin, si je citais les instruments de musique, je parlerais d'un ménestrel de vielle et d'un ménestrel de guisterne, en 1377, d'un ménestrel de harpe en 1360, etc. Il faut laisser tout cela en dehors de ce répertoire, seulement on évitera de confondre ce terme avec celui de *menestreus*, qui signifie maître ou patron d'un métier, on remarquera des femmes menesterelles, et enfin on recueillera avec soin les bastons du menestrel, chef d'orchestre, faits en ivoire et quelquefois délicieusement sculptés.

(A) 1260. Uns menestreus du mestier, ne puet avoir que un aprentis. (Livre des Mestiers.)

(B) 1409. A Gracieuse Alegre, menesterelle du pays d'Espagne, pour sa pension, xx fr. (Comptes royaux. Hôtel de la Royne.)

MENUISIER. Menu, menuerie et menuiserie. Chaque métier avait ses menuisiers, les huchiers aussi bien que les orfévres, les potiers d'étain, les serruriers, etc.; c'étaient des ouvriers que leur talent et leur aptitude portaient à l'exécution des ouvrages les plus délicats, les plus menus. Dans les lettres-patentes de 1396, il est question des huchiers-menuisiers, le corps de métier comprenant à la fois les deux genres d'aptitudes : les huchiers, qui répondent à nos menuisiers; les huchiers-menuisiers, à nos ébénistes. (Voyez *Huchier*.) L'acception du mot menuisier, restreinte aux ouvriers en bois, date de la fin du xvie siècle.

(A) 1355. Que nuls orfèvres ne puissent mettre en nulz joyaux d'argent de menuerie, voirrines avec garnaz ne avec pierres fines. (Ordonnance royale.)

(B) 1474. Ung ouvrier (de serrurerie) mettroit bien quinze jours ou plus à faire une serrure ou autre chef d'euvre et d'ouvrage de menuiserie dudit mestier, dont à peine auroit il ung escu; ainsi la main et le labeur de l'ouvrier passe et excède le chastel et prouffit. (Lettres patentes.)

(C) 1522. Le iiiie jour de fevrier baillé à Pierre Forbin, menuisier, pour avoir faict ung grand chassy pour le grand autel à mettre les paremens du dit grand autel — xv sols. (Comptes de Saint-Etienne de Bourges, cités par M. de Girardot.)

(D) 1550. A Marcel Frerot, menusier, pour ung jeu de bille qu'il a faict en la salle du bal au chasteau de Blois. (Comptes royaux.)

MESNAGE. On appelait ainsi un ensemble de plats, de vases et d'ustensiles de cuisine qui répondent, mais au sérieux, à l'idée que représentent *les petits ménages* des enfants. Les inventaires n'en faisaient mention que lorsqu'ils étaient en argent doré. Le ménage décrit dans l'inventaire du duc de Normandie en 1363 (no 695 à 712), se composait de soixante et quinze pièces en argent, sans compter trente-neuf pièces, tels que chaudrons, pots à sauces, coquemars, etc., qui dépendaient de *la grand'cuisine* (no 713 à 724). Le mot ménage s'appliquait aussi aux meubles d'une maison. Trois citations suffiront pour expliquer l'acception de meuble et donner l'idée du ménage sérieux des xive et xve siècles, et du ménage d'enfant du xvie siècle.

(A) 1347. Et avenc ce faites jurer aux sains Euvangiles lesdiz receveurs et nos trésoriers — que il ne prendront robbes ne mesnages d'aucun seigneur. (Charte de Philippe VI, citée par Du Cange.)

(B) 1420. Une manière de mesnage de vaisselle d'argent, portatif, tout d'une façon, mis en un estuy, garny des parties qui s'ensuyvent : un grant bernigant, faisant aiguière, vi hanaps dedans, iij doubles salières, chacune à vi quarrez et vi cuillières, toutes les quelles parties néellées et verrées par les bors, pesans ensemble xxiij marcs, vi onces. (Ducs de Bourgogne, 4193.)

(C) 1467. Ung maisnage garny en manière d'une esguière large descouverte, six tasses, six culliers, et trois salhières plates neslées et entrelacées d'un T et d'un E, pèsant tout ensemble xxiij marcs, vi onces. (Ducs de Bourgogne, n. 2628. Voir encore n. 2638.)

(D) 1571. Ung petit ménage d'argent pour enfans, tout complet de buffet, pots, plats, escuelles et telle autre chose comme on les faict à Paris — pour envoyer à l'enfant de madame la duchesse de Bavière, accouchée puis n'aguères. (Lettre de Claude de France, duchesse de Lorraine, à Pierre Hottmann, orfévre.)

MESTIER. C'est un chandelier, et je doute que l'étymologie du mot donnée par Olivier de la Marche soit la bonne. On ne doit pas confondre le mestier avec le mortier dans lequel brûlait une

veilleuse près du lit du roi, et que l'étiquette a maintenue jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Il y avait en même temps que le mortier un bougeoir toujours allumé.

(A) 1300. Inventaire du duc d'Anjou, no 735 à 740, pour de grans mestiers, et no 742 à 744 pour de petits.

(B) 1363. Iij chandeliers d'or pour mettre mestiers de cire qui poisent chacun viij marcs et demy. (Invent. du duc de Normandie.)

(C) 1380. Deux chandeliers d'or, appellez mestiers, et y a au pied iiij escussons de France, lesquieulx donna Monsr de Chevreuse aux estrennes de l'an lxxiii, pesant xviij marcs, ij onces, xvi esterlins d'or. (Invent. de Charles V).

(D) — Quatre chandelliers, appellez mestiers d'argent, et a chacun iiij esmaux de France en façon de lozenge, pesant xx marcs.

(E) — Un petit chandellier à mettre mestier, seigné aux armes de la royne Jeanne de Bourbon et un petit y dessus l'escu.

(F) 1396. Trois chandeliers d'argent dorés, appellé mestiers, en chacun desquels a trois esmaulx ronds sur les pates, des armes de MDS. (le duc d'Orléans). (Ducs de Bourgogne, 5739.)

(G) 1474. L'on nomme, en la maison de Bourgongne, les flambeaux, qui allument autour, des mestiers et se prent nom parce que le fruitier doibt estre homme de mestier et voit faire luy mesme les torses et les flambeaux. (Olivier de la Marche. Estat du Duc.)

(H) 1485. Sur le dressoir, qu'estoit en la chambre de madame (la Duchesse, femme de Charles le Téméraire), avoit tousjours deux chandeliers d'argent, que l'on appelle à la cour mestriers, là où il y avoit tousjours deux grands flambeaux ardens. (Alienor de Poictiers.)

MESTIER. Métier, le corps des mestiers; il se disait aussi dans le sens d'office. Les six mestiers de l'hôtel du Roy comprenaient la domesticité et l'administration des palais et des hôtels. C'étaient la paneterye, l'eschançonnerie, l'escurie, la cuisine, la fructerie et la fourrière. Celle-ci s'acquittait des menues mises.

METZ. Mets, dans le sens de service. (Voyez *Assiette.*) Entremets, ce qui se passe entre deux services. (Voyez les Ducs de Bourgogne, no 4419 à 4438.)

(A) 1460. Vint Lizane sa damoiselle qui apportoit l'escuelle du premier metz et Lyriope en prit en la main la damoyselle et l'assist par devant le roy Alexandre. — (Perceforest.)

(B) — Lors vindrent les servans et servirent du dernier metz qui estoit de chevrotz de presse, confitz en espices, et c'estoit le souverain metz que on servist adonc et le plus noble et en avoit à chascune escuelle le quartier d'ung. (Idem.)

MEUBLES. Tout l'avoir meuble, y compris les prisonniers, les chevaux, bœufs et moutons. Nous n'avons conservé de cette façon de parler que l'expression d'immeuble, qui est la chose contraire.

(A) — En païs de paix, ung homme qui perdroit son prisonnier, il le peut poursuivre en toute l'obéissance de son païs; car c'est son meuble. (Le Jouvencel.)

(B) 1270. Se ainsic avenoit que li gentilhome allast de vie à mort, sans fére partie à ses enfans, et il n'eust point de fame, tuit si mueble seroyt à l'aisné. (Ordonnances des Rois.)

(C) 1380. Meubles sont appellez qu'on peut transporter de lieu en autre et qui suivent le corps, immeubles qui adhèrent au fonds et ne peuvent estre transportez. (Boutillier. Somme rurale.)

(D) 1599. Pour la prisée et estimation desdits bien meubles, or, argent monoyé, vaisselle d'argent, bagues, joyaux, chevaulx et autres meubles. (Inv. de Gabrielle d'Estrées.)

MELLON. Sans doute une pièce de vaisselle de table dans la citation suivante :

(A) 1599. Un mellon d'argent doré, prisé xxxviij escus. (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)

MINIÈRE. Mine. Les cristallisations merveilleuses qui se forment au sein de la terre furent, de bonne heure, admises dans la chambre des joyaux, à titre de curiosités et de choses précieuses.

(A) 1380. Vii anneaux en un doig qui sont de pierètes qu'on ne scet nommer et vindrent de l'empereur, de sa minière. (Invent. de Charles V.)

(B) 1416. Deux petites pièces du gros d'une noix de mine et en icelles a plusieurs voinnes de fin or. (Inventaire du duc de Berry.)

(C) — Une autre pièce de mine d'argent.

MIROIR. Ce qu'il y a certainement de plus ancien parmi les ustensiles de l'homme civilisé, c'est le miroir; ce qu'il y a presque de plus moderne parmi ses inventions, c'est l'étamage des glaces. Après l'onde pure de la fontaine, le métal poli est venu en aide à la coquetterie, et, pendant le moyen âge, on n'a eu, comme dans toute l'antiquité, que des miroirs d'or, d'argent, d'acier et d'étain poli. Au XIIIe siècle, après avoir tout essayé, et alors que le verre fut devenu plus commun, on eut l'idée de placer une feuille de métal derrière un morceau de verre et de s'en faire un miroir, de là ces expressions de verre à mirer et plus tard de miroirs de cristallin. Il se passa encore un long temps avant qu'on découvrît la propriété du mercure de s'amalgamer à l'étain et d'adhérer au cristal de roche et à la glace, en leur transmettant toute la limpidité de son éclat. A partir de ce moment, les glaces furent en grande vogue. Venise les fabriquait pour le monde entier, et au moyen du biseau leur donnait l'apparence de miroirs de métal. Je me suis arrêté dans mes citations aux générosités de Henri IV en ce genre. On fit, au moyen âge, un grand usage de miroirs portatifs, d'abord dans les trousses de barbier ou de toilette, ensuite isolément et de dimensions à les porter dans sa poche, puis avec des manches pour les tenir à la main. Toutes les collections en possèdent, et chacun pourra, dans les citations qui suivent, trouver la description de ceux qu'il a acquis, sauf toutefois le mirouer à lunette de diamant, qui était un joyau. Miroir se disait aussi de petites plaques de métal poli ou de verre doublé de feuille métallique, qu'on enchâssait au milieu des perles et des pierres précieuses.

(A) [illegible]*. Inter omnia (specula) melius est speculum ex vitro et plumbo, quia vitrum propter transparentiam melius recepit radios. (Vincent de Beauvais.)

(B) 1266*. Imago major fit per reflexionem a speculo, quia speculum densum est et habet plumbum ab altera sui parte, quod impedit speciei et ideo speculum habet unde recipiat imaginem et reddat. (Roger Bacon.)

(C) 1270. Si res in speculo ostendantur per radios reflexos, ut jam patet igitur perspicuitas, per quam species in profundum ingreditur speculi, impeditur, non expedit visionem, quoniam reflexio est a denso per primum hujus, quia densum est, propter quod specula vitrea sunt plumbo subducta. Quod si, ut quidam fabulantur, dyaphoneitas esset essentialis speculo, non fierent specula de ferro et calibe et a dyaphoneitate remotissimis. Nec etiam de marmore polito, cujus contrarium tamen videmus. In ferro autem et hujus modi, propter intensionem nigredinis, non est efficax speculatio. In quibusdam tamen lapidibus debilis colo-

ris multo clarior est speculatio quam in vitris. (Perspectiva Joannis Pisani, prop., 7.)

(D) 1313. Une mirour d'argent enamaillé. (Inventaire de Pierre Gaveston.)

(E) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, n. 783.

(F) 1372. Une damoiselle, en façon d'une serainne, d'argent doré, qui tient un mirouer de cristail en sa main, pesant marc et demye, prisié xiij francs. (Compte du test. de Jehanne d'Evreux.)

(G) 1380. Un reliquaire où dedans est un miroir et la gésine Nostre Dame garny à l'un costé d'un balay et iiij perles et de l'autre costé iiij balays, iiij saphirs, iiij diamans et xiiij perles, pesant vi onces et demie. (Inventaire de Charles V.)

(H) — Un miroir d'or où il a iiij balais, iiij saphirs et xxxiiij perles, pesant iij onces.

(I) — Un mirouer d'or, poinçonné dehors à lis et a un C et un J et dedans est une annonciation esmaillée sur le blanc.

(J) — Un miroer d'or et autour la bordeure sont les xii signes esmaillés sur rouge clair et ou dos est l'ymage de Nostre Dame, Ste Catherine et autres.

(K) — Un miroir d'yvire, garny d'or, à un esmail de France d'un costé et d'autre.

(L) — Un miroir d'argent, dont au doz a un roy séant peint sur verre.

(M) — Deux haultz miroirs à deux piedz d'yvoire, l'un plus grand que l'autre.

(N) — Deux miroirs d'acier, l'un grand qui est environné de cuivre et de bordeure par derrière et l'autre assis sur bois.

(O) — Un grand miroir d'acier, doré et ouvré par les bords à orbevoyes et iiij escuçons de France et de Bourbon.

(P) — Un miroir garny d'or où est esmaillé Narcisus et Suzanne à la fontaine, pesant vi onces, vii esterlins.

(Q) — Uns tableaux d'yvire à ymages, garnis d'or, où dedans sont deux miroers garnis d'or et ij escussons de France dessus.

(R) — Uns tableaux d'or, d'estrange taille, où est Nostre Dame qui tient son enfant, S. Christofle et a lunettes de miroir entour, à lij menues perles, pesant v onces, xii esterlins.

(S) — Un petit mirouer en argent, esmaillé sur les bords et au dos, que tiennent ij enfans à petits manteaulx et chappeaux longs esmailliez de fleurettes, et un long cul et un faulx visage sur ij piedz et dessoubs un entablement esmaillié à chasses de cerf, pesant iij marcs, ij onces et demie.

(T) 1389. Pour un mirouer d'or, à ymaiges, esmaillez de rouge cler, garniz de perles — acheté à Jehan le Charpentier, orfévre de Paris. (Mandement du 15 février, Ducs de Bourgogne, tome IV.)

(U) 1396. Une fiole d'or à mettre eaue rose, assise sur une terasse, esmaillée de vert, et ou millieu de ladicte fiole deux mirouers garnis autour de xxiiii perles, iiij balais, et iiij saphirs et au dessoubz deux pucelles esmaillées de blanc. (Ducs de Bourgogne, n° 5735.)

(V) 1398. Un miroir d'argent doré — qui estoit dessus le couvercle d'une salière. (Comptes royaux.)

(X) 1405. Un mirouer d'or, à pié, bien petit, duquel la lunette est d'un dyament. (Ducs de Bourgogne, n° 6037.)

(Y) 1408. Ung mirouer garny d'or, où au costé, en ung esmail, est ND. et les troys Roys de Coulongne, à une bordure. (Ducs de Bourg., n° 6077.)

(Z) — Ung miroer d'or, sans glace, à onze troches de perles et onze petiz balais. (Ducs de Bourgogne, n° 6092.)

(AA) — Ung autre mirouer garny d'or, où autour sont huit perles et en l'autre costé est Nostre Dame tenant Nostre Seigneur, de painture, à ung

voirre dessus et autour sont vint perles et huit balaiz. (Ducs de Bourg., n° 6079.)

(BB) — Ung bien petit mirouer d'or. à deux lunettes, où d'un costé est saint Katherine et de l'autre saint Jehan Baptiste. (Ducs de Bourg., n. 6080.)

(CC) — Pour un grant pigne et un mirouer tout divoire — pour servir le Roy, lvi s. p. (Comptes royaux.)

(DD) 1410. Ung mirouer sangle rond, d'un côté la Vierge Marie tenant son enfant et les apostres environ, fait de painture et dessoubz ung verre de cristal — et en l'autre costé dudit mirouer le verre à mirer, environné de huit perles. (Ducs de Bourg., n° 6192.)

(EE) 1410. Ung estuy de pignie, dedens lequel a ung miroer d'or, double, l'un au verre environné de séraphins esmaillié de rouge clerc et en l'autre partie du miroer est l'annunciacion Nostre Dame esmaillée. (Ducs de Bourgogne, n° 6193.)

(FF) 1416. Un mirouer d'or à une lunette esmaillé par derrière de Nostre Dame, un serpent à sept testes, un angle et Saint Jehan l'évangéliste, garny entour de fueillages et d'oiseaulx — viij^{xx} liv. t. (Inventaire du duc de Berry.)

(GG) — Un petit mirouer à deux lunettes, séant sur un pié d'argent doré et par dessus une femme assise sur le dos d'un homme.

(HH) — Un miroer à deux lunettes, d'argent doré, ouvré de l'ouvrage de Damas, prisé — lx s. t.

(II) — Un petit mirouer à deux lunettes, d'argent doré, fait en manière d'une pirouette, prisé xx s. t.

(JJ) — Un mirouer d'acier, estant en une bourse de soie, prisée, xl sols t.

(KK) 1432. Ung miroir, où l'on voit plusieurs abus (effets trompeurs.) (Ducs de Bourgogne, n° 945.)

(LL) 1467. Ung miroir garny d'argent doré et y a devant ung esmail de Nostre Damme et de son filz, assis dedens une raye de soleil et de l'autre costé a le couronnement Nostre Dame assis sur ung pié et la puignie de cristal et y a de petites perles entour du myroir, pesant iij marcs. (Ducs de Bourgogne, 3150. Voyez en outre les n°s 3144 et suiv. pour d'autres miroirs.)

(MM) 1500. Sy recréent et refocillent trop mieux qu'en regardant un miroir de brune glace. (Couronne marg. de J. Le Maire des Belges.)

(NN) 1528. Troys mirouers de cristal garnys chacun d'une garniture de cuir doré à ouvraiges de moresque. (Comptes royaux.)

(OO) 1536. Ung grand miroir d'achier, faict à l'anticque et garni de mère de perles, fermant à deux clouans. (Invent. de Charles-Quint.)

(PP) 1555. A Mathurin Lussault, marchant orfèvre, pour avoir faict rétamer le grant mirouer de ladicte dame (la Royne) icellui démonté et remis du velloux par dessoubz. (Comptes royaux.)

(QQ) 1566. Ung mirouer de cristal à deux endroicts — xvij liv. t. (Inventaire du chasteau de Nevers.)

(RR) — Ung petit livre d'or auquel y a ung cadran, les connelettes faictz de fil émaillé, auquel y a dedans ung mirouer de cristal — xxv liv. t.

(SS) 1588. On luy apporta un miroir faict à peu près en forme d'un petit livret qu'on luy mit dans la pochette droite de ses chausses. (L'Isle des Hermaphrodites.)

(TT) 1597. Ung grand miroir où j a derryères ung lappis avecq une chenne à le pandre faicte de chiffres, émaillé de blanc et violet, prizé iiij^{xx} livres. (Contrat de mariage de Franzoise de Schomberg.)

(UU) — Ung mirouer de bains garni de sa glasse de Venize et au derryères garni d'argent doré avecq feullayge de naque de perle, prizé vi liv.

(VV) 1599. Un grand mirouer d'acier que le Sr de Beringhen a dit avoir esté aporté à Monceaulx du Gabinet de Fontainebleau — par le commandement du Roy pour en prendre son plaisir audit Monceaulx, pendant le

séjour de sa diette audit Monceaulx, ledit mirouer avec ses chassis, prisé xxv escus. (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)

(XX) — Un grand mirouer d'ébeyne qui s'ouvre à deux feuilletz, où il y a au dessus des deux feulletz deux grans lapiz et sont les deux feulletz deux jacintes. Au dessus du mirouer une femme d'argent qui a dessous ses pieds un gros lapis tout rond et un baston de lapiz qu'elle a dessous sa main et au costé du mirouer deux pommes d'or et au dessus desdites pommes deux petiz boucquets d'or esmaillé. Ledit mirouer est tout plain et semé de pierreries d'esmeraudes et autres sortes et les bords plains de petits fillets d'or, la face de cristal de roche belle et grande, prisée iiij^c escus.

(YY) — Un mirouer d'une glace de Venise enrichi de papillon de verre et esmaillé de plusieurs couleurs estant dans un tabernacle de bois peint de vert, prisé iiij escus.

(ZZ) — Un mirouer de cristal de roche, garny d'argent doré esmaillé, avec le pied fait en triangle, prisé xl escus.

(AB) — Un mirouer sans tainct, garny d'ébeyne, prisé iij escus.

(AC) — Un mirouer d'or, qui est tout rond, gravé et esmaillé, prisé lxx escus.

(AD) — Un grand mirouer de jaspe, où est gravé un Narcis, garni de diamans et rubis autour avec pendans d'or, les chiffres du Roy esmaillez de gris, prisé ij^c escus.

(AE) — Un autre mirouer tout d'or, au milieu duquel y a une agate, deux figures taillées de relief dessus et s'ouvre le portrait du roy dedans, ledit mirouer garni de diamans et rubis — prisé ij^c l escus.

(AF) 1603. Ung mirouer de lapis, estimé neuf livres. (Invent. de la royne Loyse.)

(AG) — Ung grand mirouer d'acier, enchassé, estimé pareille somme de quatre livres dix sols.

MIROIR ARDANT. Ce sont aussi des miroirs de métal.

(A) 1300.
Autre mireor sunt qui ardent
Les choses, quant ens les regardent,
Qui les set à droit compasser
Por les rais ensemble amasser. (Roman de la Rose.)

(B) 1520. Troys miroirs ardans, dont l'ung est doré sur la menuyserie. (Inventaire de Marguerite d'Autriche.)

(C) — Ung miroir ardant d'assier, tout rond, à deux bords dorez et entre deux ung sercle d'asur, l'envers dudit miroir tout doré.

(D) 1535. Pour un grand mirouer ardant, excellent, enchassé en boys de noyer, façon de Millan, — ix liv. tournois. (Comptes royaux.)

(E) 1599. Un mirouer ardent, garny d'yvoire, avec de la marguerite, prisé la somme d'un escu. (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)

MIROIR MAGIQUE. Miroir métallique, sur lequel sont gravés légèrement des signes et des inscriptions cabalistiques, assez distincts pour être vus sans toutefois troubler les reflets du miroir. Dès l'antiquité, on s'aperçut qu'en présentant cette surface miroitante à un enfant d'une imagination vive, qu'on exaltait davantage par l'odeur de forts parfums, on frappait son esprit, et que, dans son trouble, il voyait, ou plutôt croyait sincèrement voir, au lieu du reflet de sa figure, au lieu des signes tracés sur la surface du miroir, tout ce qu'on lui demandait, avec l'addition de circonstances étranges, telles qu'une imagination vivement surexcitée peut les enfanter. Depuis la plus haute antiquité, en Asie, jusqu'à la cour du Régent, en France, jusqu'à nos jours dans le Levant, ces miroirs magiques sont en usage et en vogue mystérieuse. (Voyez mon *Commentaire sur l'Exode et les Nombres*, p. 23.)

MISÉRICORDE. Support en forme de cul de lampe pratiqué

dans une stalle d'église, au-dessous du siége, et qui se relève avec lui. Les stalles, disposées au chœur de l'église, n'eurent pas de siéges dans les premiers temps; c'étaient des niches où l'on se tenait debout. La fatigue, causée par cette attitude prolongée, devenant insupportable aux vieillards et aux débiles, on l'allégea, en perm ttant de s'appuyer la poitrine sur un bâton terminé en thau ou en béquille; cet aide n'étant pas suffisant, on pratiqua dans le fond de la stalle un petit support qui permettait de s'asseoir à moitié, en restant à moitié debout, et cette concession, comme toutes les concessions pour le maigre, le jeûne, la durée du sommeil, etc., étant accordée *per misericordiam*, on appela miséricordes ces béquilles et ces supports de stalles. Plus tard, peut-être au commencement du XIIe siècle, on transforma les stalles en véritables siéges, mais comme chaque innovation dans l'église se dissimule autant que faire se peut, on conserva les petits supports de manière à ne rien changer à l'aspect de la stalle; on en fit même un ornement qui dissimulait leur emploi, on les sculptait en rosaces, en feuillages, en groupes de figures, et ces miséricordes, devenues ainsi des spécimens remarquables de la sculpture du moyen âge, sont entrées dans les musées, après la ruine des églises dont elles avaient fait la décoration.

(A) — Primum in ecclesia quamdin scilla pulsatur ante nocturnos super misericordiam sedilis sui, si opus habet, quiescit. (S. Willelmi consuet. Hirsaug. ap. Du Cange.)

MITRE. La réforme que subit en ce moment même la coiffure épiscopale, le retour à la mitre du XIIIe siècle, a été trop généralement approuvé pour qu'il soit nécessaire de démontrer, en citant la suite chronologique des mitres qui sont parvenues jusqu'à nous, comment ce bonnet de proportions justes, naturelles et élégantes, était devenu, par l'exagération, quelque chose de monstrueux comme forme et de parfaitement incommode comme coiffure. Tout ce que le luxe a imaginé de plus resplendissant a été prodigué aux mitres, et les inventaires en font foi. Je n'ai pas cru devoir en rien citer. (Voyez Ducs de Bourgogne, n°s 2208, 2209, 2210, 2211, 2212.) La broderie, qui chargeait moins la tête, a toujours été préférée pour l'ornement des mitres. Une mitre en parchemin peint se trouvait dans le trésor de l'abbaye d'Ognies près Namur, où on croyait que l'évêque de Ptolémaïs, Jacques de Vitry, l'avait rapportée d'Orient, en y venant finir ses jours. La citation suivante, à grande distance, la rappelle.

(A) 1536. Une mittre de taffetaf ou satin blancq, paincte à l'ung des lez de la passion et à l'autre lez du jugement. (Inventaire de Charles-Quint.)

MODE. Il y a eu des modes pour le costume, des modes pour manger, marcher et s'asseoir, il y a donc eu aussi des modes de beauté, et celles-là ont si bien modifié la beauté naturelle, j'entends les proportions de la tête par la coiffure et la barbe, les proportions du corps par la hauteur de la ceinture, les attitudes par la manière d'écarter les jambes ou de les plier, de porter le ventre en avant ou de l'effacer, d'aplatir la gorge ou de la faire ressortir, que ces différentes manières d'entendre la beauté ou de la transformer deviennent pour l'archéologue des moyens certains de fixer l'âge d'une sculpture, d'une peinture, et de tout monument sur lequel des personnages sont figurés. En ce moment, je ne tire mes

preuves que des textes, et je veux prouver que sur ce point aussi ils sont d'un grand secours. Les caprices de nos artistes, leurs prédilections variées, leurs tendances mobiles nous disposent à récuser leur autorité, et cependant le moyen âge a donné assez de preuves de sa naïveté, pour inspirer confiance dans leurs devanciers, surtout lorsque les attitudes qu'ils donnent à ses personnages sont exaltées par les écrivains contemporains comme les plus élégantes, les seules dignes d'une noble dame, d'un chevalier et d'un gentilhomme. En 1144, le jeune Beaudoin succède à la couronne, Guillaume de Tyr décrit sa beauté, et son traducteur, quand il arrive à la barbe, ajoute de son fait que c'était alors la grande mode: *Cheveus avoit fors, le visage avoit bien vestu de barbe, qui estoit une grant avenance en ce tems*. Tous les auteurs, historiens et poëtes, ont de ces remarques et descriptions. Lorsque je traiterai des monuments, je donnerai à chaque mode transmise par l'art la sanction d'une certaine autorité fournie par les textes.

(A) 1160. Willame Lunge Espée fu de haulte estature,
Gros fu par li espaules, greile par la chainture;
Gambes ont lunges dreites, large la forcheure;
N'esteit mie sa char embrunie ne oscure;
Li tez porta hault, lunge out la chevelure;
Oils dreits et apers out, et dulce regardeure,
Mez a sis anemiz semla mult fière e dure.
Bel nez e bele buche e bele parléure. (Roman de Rou.)

(B) — Li cuens Reynaus en monta le dégré
Gros par espaules, grêles par lo baudré,
Blont ot le poil, menu, recercelé,
En nule terre n'ot si biau bacheler.
(Bele Erembors. Romancero fr.)

MODE FRANÇAISE. C'est par l'ensemble d'une histoire des arts et l'exposé des diverses influences qui l'ont traversé, qu'on fera ressortir, dans les choses de goût, l'omnipotence de la France depuis les premiers temps de sa monarchie. Je n'ai point recueilli de citations à l'appui de cette opinion, la considérant comme acceptée. Je montrerai cependant des formes de vases dites françaises en Allemagne, en compensation d'autres vases appelés en France à la façon d'Allemaigne.

(A) 1428. Item ein guldin becher, franczoscher forme, mit einem fusse und ist innewendig dar inne gesmelcze ein mann mit einem langen grauwen dappart und hat ein grunes zwigel in der hant mit einer roten rosen und ein jungfrauwe in einem roten rocke, und ein guldin deckel darczu mit einem gewonden Knopffe und innewendig darinne gesmelcze ein frauwelin mit einem roten rocke, siczet zuschen zweyn grünen beumlin und usswendig off dem deckel ist miner frauwen schilt gegraben zuschen zweyn bustaben L und M. (Joyaux de Mathilde de Savoie, engagés par son mari, le Pfalzgrave Louis le Barbu, en 1428. Il y a quatre hanaps de forme française.) Item un hanap d'or de forme françoise, avec un pied et dans l'intérieur émaillé à un homme, dans un long dappart gris, qui tient dans la main une branche verte avec une rose rouge et une jeune femme dans un vêtement rouge et aussi un couvercle d'or avec un bouton tordu, dans l'intérieur émaillé à une jeune femme vêtue d'un costume rouge et assise entre deux arbres verds et à l'extérieur est gravé l'écusson de ma femme entre les lettres L et M.

MOLINET. Petit moulin, jouet d'enfant, introduit parfois dans les joyaux, ces joujoux des grands enfants.

(A) 1390. A Jehan Du Vivier, orfèvre et varle t de chambre du Roy, pour avoir rappareillié et mis à point un petit moulinet d'or, garni de perles et de balais petis, pour l'esbatement de madame Ysabel de France. (Comptes royaux.)

MOLLE. Moule. Jeté en molle, fondu dans un moule. On s'exprimait ainsi pour désigner d'abord le moule, puis les pièces fondues, et plus tard l'impression et les livres imprimés sur caractères fondus. On dit encore en province d'une belle écriture, se rapprochant de la régularité de l'impression : *c'est moulé*, et d'un enfant, qu'il ne lit pas encore l'écriture, mais qu'il lit *le moulé*. On remarquera que les fondeurs avaient le droit de fondre des lettres isolées, et cela en 1260 : c'est une des preuves de l'usage des caractères mobiles de l'imprimerie avant la découverte de l'impression.

(A) 1227. Item molle ferreum, cum quo fiunt ostie. (Inventaire de Saint-Martial de Limoges.)

(B) 1260. Nus lormiers ne puet ne ne doit mètre en œvre nule manière d'œvre getée en molle, quar èle est fausse. (Livre des Métiers.)

(C) — Nus molères ne puet moler ne fondre chose là où il i ait leitres et se il le fesoit, il seroit en la merci le Roi de cors et d'aveir, hors mise leitres, chascune par li, mès en scel ne en deniers, ne en chose qui porte soupeçon, ne puent il moler ne fondre.

(D) 1445. Item pour j doctrinal getté en molle, envoyet quérir à Bruges, par Marquat, écripvain à Vallenciennes. (Mémoriaux de Jean le Robert.)

(E) 1460. ij grands molles de cuivre à faire plombets pour les grandes coulevrines et iv petits pour les petites. (Chambre des comptes de Nantes.)

(F) 1474. (Les lettres de naturalisation des trois fondateurs de l'imprimerie à Paris leur sont données) pour l'exercice de leurs ars et mestiers de faire livres de plusieurs manières d'escriptures en mosle et aultrement.

(G) 1476. Item plus unum molle fusti, cum quo est assuetum facere candelas sepi. (Invent. ap. Du Cange.)

(H) 1496. Pour cent sols unes heures en parchemin escriptes en moule. A Estienne Jouffelle cx sols pour unes autres heures en parchemin escriptes en moulle qu'il a bailiées pour MDS. (Comptes du duc d'Orléans.)

(I) 1498. Plusieurs livres, tant en parchemin que en papiers, à la main et en mosle, tant d'églises que autres, qui estoient audit château d'Amboise. (Inventaire d'Anne de Bretagne.)

(J) 1498. Il (Savonarole) les a faict mettre en molle et se vendent. (Philippe de Commines.)

(K) 1500.
Le petit roole ay voulu concepvoir
Sur vostre cas, afin qu'on le recolle
Enprainte en mosle, en note, en prothocolle,
A vostre escolle. (J. G. Alione.)

(L) 1502. Priez pour celui qui a translaté ce présent traicté de latin en françois et la faict mettre en moule pour le salut des ames. (Imprimé au verso du titre d'un livre de morale intitulé : Livret de consolation, Paris, 12°, 1502, pour Geoffroy de Marnef.)

(M) 1523. La Destruction de Troye la grande, rythmée, historiée en molle et parchemin. (Inventaire des livres du chasteau de Molins.)

(N) — Les Décades de Titus Livius, en molle, papier et en latin.

(O) 1553. Ils ont (les Turcs) une forme taillée en bois, où il y a quelque belle fleurette, laquelle forme ils frottent de couleurs, comme quand l'on imprime quelque chose en moule. (Belon.)

(P) 1566. Cinq livres escriptz à la main — sept autres petits livres en mole. (Inventaire du chasteau de Nevers.)

MONDE D'OR. Quartz résinite, l'hydrophane des minéralo-

gistes, connu des bijoutiers sous le nom d'*Œil du monde*. Sa qualité spongieuse lui permet d'absorber une quantité d'eau qui, en reflétant les couleurs du spectre solaire, lui donne le chatoiement de l'opale. On le tire de l'Italie et de l'Allemagne, la France en fournit aussi.

(A) 1508. Quant à la restitution de l'escharboucle et monde d'or qu'avons présentement en nos mains pour gaige... (Testament de Marguerite d'Autriche.)

MONNAIE. Les orfévres et les sculpteurs ont donné de tous temps les modèles des monnaies, médailles et médaillons qu'ils gravaient eux-mêmes; je crois qu'il faut descendre assez bas, et vers la fin du moyen âge, pour trouver des peintres chargés de ce soin. C'est tout ce que je dirai ici sur les monnaies.

(A) 1470. Je, Jehan Hennequart, varlet de chambre et pointre de mon très redoubté seigneur, MS. le duc de Bourgongne, confesse avoir reçu — pour avoir fait plusieurs patrons pour faire coings de nouvelles monnoies, au nombre de trente manières, dont je fis quatre de couleurs, lesquelles MDS. choisit entre les autres. (D. de B., 4035.)

MONTOIR. L'Orient a conservé cet aide pour monter à cheval, en ayant le même besoin qu'au moyen âge, puisqu'il maintient les selles très-élevées et les étriers courts.

(A) 1368. Entre lesquels murs (du Louvre, dans les environs de la rue Froidmantel et de Champflori) est le montoir du Roi et de la Reine. (Comptes des bâtimens royaux.)

(B) 1427. Pour ung montoir qu'il avoit fait faire pour monter MDS. à cheval. (Ducs de Bourgogne, 4929.)

(C) 1500. Mercredi, premier jour d'avril, un poure homme des champs monta sur ung puis pour monter sur son cheval, son dit cheval se tira tout à cop près du dit puis si soubdainement que le dit homme cheut en icelluy puis et fut noyé. (Vergier d'Honneur.)

MONTPELLIER. Argent de, façon de. Voyez tous les inventaires des XIVe et XVe siècles.

(A) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 673, 674, 679, 687 à 689, 716.

MONTURE. Les belles matières employées dans les bijoux et joyaux du moyen âge n'avaient pas grand prix, c'était la monture et son poids qui en faisaient la principale valeur. Cependant, quelques pièces de cristal, de jaspe, de primes d'amétiste et d'émeraudes devaient être estimées à un prix élevé, puisque nous les voyons données en présent, sans aucune monture, à des princes possesseurs de grandes richesses et habitués à un luxe fastueux. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est que ces mêmes pierres reparaissent dans les mêmes inventaires, et cette fois magnifiquement montées, mais aux frais de personnes qui sans doute croyaient devoir faire preuve de leur générosité. Les changeurs achetaient de tous côtés les belles matières brutes, les faisaient tailler et monter, puis, lorsqu'elles avaient toute la séduction de leur complet arrangement, ils les offraient, comme aujourd'hui, en vente dans leur clientèle.

(A) 1416. Un barillet de cristal, garny d'or et de pierreries, c'est assavoir de iiij petiz balays et xvi troches de perles, en chacun trochet trois perles et pend à un tixu de fil d'or trait, laquelle garnison fut donnée à monseigneur le Duc (de Berry) par MS. de Vendosme, à estraines, le premier jour de l'an mil cccc et sept, et le dit barillet sans garniture lui avoit esté par avant donné par l'évesque de Chartres, lors son trésorier général, — ij^c^ xxv liv. t. (Inventaire du duc de Berry.)

(B) 1416. Deux pos de cristal, en chacun une ance de mesmes, fais à plusieurs quarrés que la royne donna à Monseigneur, à Meleun, au mois de juing mil cccc et huit, lesquelz mon dit seigneur à faiz garnir d'or et ou fretelet du couvercle de chacun sont ses armes faictes d'esmail et donna la dite garnison l'évesque de Lavaux, — ijc liv. t.

MORDANT. Le mordant n'est pas l'ardillon de la boucle, comme on le dit dans le Glossaire de Du Cange, et encore moins une même chose que le mors ou mors de chappe. Bien qu'on le trouve énuméré souvent à côté de la boucle, il lui est étranger. Le mordant est la pièce de métal qui s'applique à l'extrémité de cette partie de la ceinture, qu'on laissait pendre, après le nœud formé autour de la boucle, d'à peu près trente centimètres de longueur, chez les hommes, chez les femmes jusqu'à terre. Ainsi s'explique pourquoi les attachiers ont seul le privilége de fixer les mordants aux ceintures, pourquoi aussi les bouclіers ou faiseurs de boucles, en soumettant à Étienne Boileau, qui les enregistre en deux chapitres, les us et coutumes de leur métier, ne parlent pas une seule fois du mordant. Au reste, comment un mordant pourrait-il remplir les fonctions de l'ardillon avec toutes ces pierreries qui le surchargent, et pourquoi serait-il rivé seul et sans boucle au bout d'une ceinture, d'un tissu, d'une courroie et des bandelettes d'une mitre d'évêque? (Voy. *Ardillon*.) Au milieu des nombreuses citations que j'ai réunies avec un grand soin, tant il importe d'expliquer cette expression si fréquente dans les textes, on remarquera le passage concluant du Dictionnaire de Jean de Garlande; la boucle, l'ardillon, le mordant et la courroie y sont distincts, et chacun avec leur rôle. De même, dans le Guide du langage, de Gautier de Bibelsworth, où le mordant s'applique à la pièce de métal fixée à l'extrémité du pendant de la ceinture, on voit en outre figurer la boucle et l'ardillon.

(A) 1080. Plusclarii sunt divites per plusculas suas, et lingulas suas et mordacula per limas et loralia equina. — Plusclarii dicuntur gallice bouclіers, — plusculas, gallice boucles. — Lingula, de lingua, dicitur gallice hardilon — mordaculum, id est mordant. — Loralia dicuntur gallice lorains, id est poitraus. (Dict. de J. de Garlande.)

(B) 1260. Quiconques veut estre atachiers à Paris, c'est à savoir fesères de clos pour cloer boucles, mordans et membres seur corroie, estre le puet se il set le mestier. (Us des Mestiers, recueillis par Et. Boileau.)

(C) — Quiconques veut estre fondères et molères à Paris, c'est à savoir de boucles et de mordans, de fremaus, d'aniaus, de seaus et d'autre menue oevre que on fait de coivre d'archal, estre le puet. (Idem.)

(D) — Charlemagne six espans avoit de seint, sans ce qui pendoit dehors la boucle de la ceinture. (Chroniques de Saint-Denys.)

(E) 1295.
Femme par homme est enceynte,
Et de une ceynture est ceynte,
De la ceynture le pendaunt
Passe par my le mordaunt
Qeinsy doyt le hardiloun
Passer par tru de subiloun.
(Gautier de Bibelsworth.)

(F) 1352. Pour faire et forgier la garnison toute blanche d'une espée dont l'alemelle estoit à fenestres. C'est assavoir faire la croix, le pommel, la boucle et le mordant et un coipel. (Comptes royaux.)

(G) — A Pierre des Barres, orfèvre, pour une ceinture ferrée d'or sur j tissu de brouderie de laquelle boucle et le mordent estoient garniz de saphirs, de rubis balais et de grosses perles et les membres de la dite

ceinture faiz à fleurs de lis et à oiselez, tous d'or — ijc xv liv. xviij s. (Comptes royaux.)

(H) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 153, courroies, l'une à boucle, l'autre à mordant, 153, 155, 159.

(I) 1380. Une petite ceinture qui fut à la royne Jehanne de Bourbon, dont la boucle et le mordant sont d'or et garniz de perles. (Inventaire de Charles V.)

(J) — Une autre ceinture — et au mordant de la dite ceinture a v gros saphirs, v rubis, iiij diamans et xx grosses perles et en la boucle a iij gros rubis et vi petits, ij gros saphirs, iiij diamans et xvi grosses perles.

(K) — Une ceinture de soye vermeille, à boucle et mordant d'or, le mordant néellé aux armes de France et le passent et les fermillières d'or non pesé.

(L) — Une autre ceinture à tissu vermeil, à boucle et mordant, à viij fermouers d'or beslonge et est le mordant esmaillié de France, une couronne dessus d'un costé et d'autre et une perle au bout, non pesée.

(M) — Une ceinture de soye ynde dont la boucle, le mordant et le passant sont d'or.

(N) 1393. A Herman Ruissel, pour avoir fait et forgié liiij lettres d'or qui dient: *Espérance*, avecques xv poins, viij fermeures, deux bloucques et deux mordans d'or, les dites fermeures faites en manière de bacins — pour mettre et assoir sur deux ceintures d'or de broderie. (Comptes roy.)

(O) — Fut livré par Hance Karat, orfévre, un mordant et iij fermures avec quatre petiz cloz, tout d'or, pour mettre en une courroye de l'une des espées. (Ducs de Bourgogne, n. 5590.)

(P) 1399. Ung bel estui garny d'une tresse de soye à deux mordans armoyés aux armes du Duc (de Bourgogne). (Arch. de Dijon.)

(Q) — Une ceinture d'un tissu de soye, où est escripte l'évangile saint Jehan, et est une petite boucle, un passant et un mordant, à onze barres d'or petites. (Inventaire de Charles VI.)

(R) 1412. Pour le chariot de madame la Duchesse — xiiij gros pommeaux et xiiij petis, iiij moutonneaux, xxx ficheures, xijxx bouillons, xxvi mordans, vi mille de petis boullons et plusieurs autres menues pièches tout de cuivre doré. (Ducs de Bourgogne, 260.)

(S) — Pour avoir rivé xii mordans en xii bors de tissu tout de neuf pour icellui harnois de jambes. (Ducs de Bourgogne, 260.)

(T) 1414. Neuf marcs d'argent blanc ouvrez tout à petits mordans que nous avons fait mestre et asseoir ès découpures des trois chapperons doublés de brunete. (Ducs de Bourgogne, 6235.)

(U) 1467. Et a deux pendans servans à ladicte mittre semez de champ pareillement de perles, iiij mordans que dessus que dessoubs garnis de grans garnas, de petits saphirs.

(V) — Et a deux pendans servans à ladicte mictre, le champ semé pareillement de perles et de grans mordans, que hault que bas, garnis de garnas. (Ducs de Bourgogne, 2208 et 2209.)

(X) — Une saincture d'or, en manière d'un demi chaint, garnye de deux mordans d'or, l'un mordant esmaillié d'une fleur de blanc esmail, de trois balays, d'un saphir au millieu et de trois trouses de perles iij à iij et de deux oyselets esmaillez et l'autre mordant d'embas garny de trois saphirs, ung balay et trois trouses de perles. — (Ducs de Bourg., 3075.)

(Y) — Ung chappeau de perles garny de deux mordans d'or, ung demy saint de perles aussi à deux mordans d'or et une bourse de perles. (Ducs de Bourgogne, 3100.)

(Z) — Neuf garnitures d'espées, d'or, avec leurs morgans et clotz. (Ducs de Bourgogne, 3135.)

MORISQUE. A la morisque, c'est-à-dire dans le style arabe.

Nos arabesques étaient, dans l'origine, des dessins à la morisque. Les moriscles étaient une monnaie espagnole (Voyez *Or arabiant*), et on appelait de même les restes de la race maure qui émigra d'Espagne, au XVIIe siècle. (Voyez les mots *Esperons* et *Voirre*.) Les citations suivantes montrent combien cette expression s'est longtemps conservée.

(A) 1420. Une grant pièce de monnoye d'or, nommée double morisque d'Espaigne, et IX pièces d'or de diverses monnoies. (Invent. D. de Bourg., 4182.)

(B) 1536. Deux tableaux de bonne paincture d'une mesme grandeur, le bord ouvré à la morisque, l'ung avecq la figure de l'Empereur et l'autre de l'Imperatrix, clouant l'ung sur l'autre. (Invent. de Charles-Quint.)

(C) 1610. Cejourd'hui, 28 xbre 1610, est arrivé un courrier de Seville où est le marquis de S. Germain qui est après à faire trouver vaisseaulx pour quelques morisques d'Andalouzie qui désirent passer en France. (On leur refusa cet asile. Mém. de M. de Puysieux au Roy.) Vostre Majesté aura sceu comme tous les maurisques du royaulme de Valence sont passés, le nombre s'est trouvé de cent trente mil. (Lettre de Mr de Vaucelles au Roy, de déc. 1609.)

MORS DE CHAPPE. L'agrafe qui retient sur la poitrine les bords de la chape et qui la mord, pour ainsi dire. La sculpture, les miniatures, et même les agrafes de ce genre qui se sont conservées, nous montrent le luxe inouï des mors de chape. On en compte vingt-huit dans l'inventaire de Saint-Paul de Londres, dressé en 1295, dont 3 en or, 13 en argent, le reste en cuivre ou en bois recouvert de lames de cuivre. (Voyez *Bille*.)

(A) 1250. Firmaculum quod vulgariter morsus dicitur, avulsit. (Matth. Paris.)

(B) 1295. Morsus Petri de Bleys triphoriatus de auro cum Kamahutis et aliis magnis lapidibus et perlis, sed defuit unus lapillus, ponderans XXXVI s. 1 d. (Invent. de S.-Paul de Londres.)

(C) — Item septem morsus lingnei, ornati laminis argenteis et lapidibus et unâ crestâ argenteâ.

(D) 1328. iij viez chapes blanches et à chascune un mors d'argent. (Invent. de la royne Clémence.)

(E) 1380. Un aigle d'or en manière d'un pectoral, pour mors à chappe, garny, c'est assavoir de XVIII balays, quatre grosses esmeraudes, viij petites, iiij grosses perles et XXVI menues.

(F) — Deux mors de chappe, en un estuy de cuir bouly, lesquels sont d'une gésine de Nostre Dame esmailliez de Flandre, de Dreux et d'un quartier de Bretagne, pesant trois marcs et demy.

MORT. Il passa, sur la fin du XVe siècle, une lueur sépulcrale qui éclaira la face de l'humanité, tristement animée d'un rire sardonique. A la peste nos pères opposèrent la danse des morts. J'exclus de ce répertoire tout ce qui se rattache à cet épisode si intéressant de l'histoire de l'art, il a d'innombrables livres spéciaux, et il en aura encore. Je veux marquer, par une seule citation, ce long retentissement qui a donné à nos collections cette foule de crânes décharnés, de lugubres chapelets, les têtes animées, d'un côté, par tous les charmes de la jeunesse, rongées, de l'autre, par le dégoûtant cortége de la mort, cette opposition, en un mot, de l'existence et du néant.

(A) 1599. Un tombeau d'or taillé et esmaillé, fort beau, sur lequel y a un roi qui représente la mort et la vie qui tient en ses mains une éternité, prisé la somme de C escus. (Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

MOSAIQUE. Peinture produite par des cubes de pierre ou d'émail colorés, appliqués sur un fond solide, et combinés de manière

à reproduire tous les dessins. La mosaïque n'était déjà plus modestement à terre, faisant fonction de pavage, lorsque le moyen âge la reçut des anciens; elle était montée aux murs et avait envahi toute l'architecture. Les musées de Naples et de Rome peuvent seuls dire à quel degré de perfection cet art était arrivé dans l'antiquité, et remplaçait complétement la peinture dans ses effets grandioses, comme dans son exécution la plus délicate. Les Grecs qui avaient usé et abusé, à Constantinople, de ce genre de décoration, portèrent tous leurs procédés en Italie où elle n'eut pas moins de vogue, et où elle resta un monopole presque exclusif. En même temps qu'elle s'exécutait un peu brutalement sur les murs des églises, les mosaïstes les plus habiles l'appliquèrent avec talent à de petits tableaux de sainteté, tableaux portatifs, si l'on veut, mais trop fragiles pour être d'un usage commode, trop difficiles à exécuter pour n'être pas très-chers. En parlant des monuments, je ne citerai que ces petits tableaux, ou mosaïques meubles, et dans le nombre, le plus remarquable peut-être, la Transfiguration du Musée du Louvre. (Pour la mosaïque en bois, voyez *Marqueture*, et pour une sorte de mosaïque à l'aiguille, voyez *Œuvre à l'aigueille*.)

MOT. C'était la devise, et une sorte de cri d'arme pacifique. (Voyez *Devise*.)

(A) 1405. Pour avoir fait tailler et graver les armes de MS. et son mot sur ycelles vervelles. (Ducs de Bourgogne, 78.)

MOUCHETTES. La formation de ce mot se trouve dans la citation suivante.

(A) 1552. Pour ung sysiaux à moucher la chandelle—iij s. (Comptes royaux.)

MOUEILLOUER. Petit moulin à main, semblable à nos moulins à café, seulement, au château de Coingnac, il était en argent.

(A) 1497. Une douzaine cueillers d'argent et ung petit moueillouer d'argent, le tout pesant environ deux marcz. (Inventaire de Charles, comte d'Angoulesme.)

MOUSTARDIER. La Mustarde ou Moustarde est d'invention fort ancienne. Je trouve au début du XIII[e] siècle des moustardiers en titre d'office à la cour de France, et le pot à moutarde dans la citation suivante.

(A) 1497. Ung moustardier, le tout d'estaing. (Inventaire de Charles, comte d'Angoulesme.)

MOYEN AGE. L'expression s'est formée d'elle-même, elle est acceptée, elle est bonne. En l'année 500 de notre ère, la décadence de Rome était complète, sa tyrannique influence laissait désormais aux langues, aux arts et aux mœurs des différents peuples leur impulsion native et leurs allures propres. L'antiquité, de ce moment, abdique, elle a fait son temps; le moyen âge commence. Cette date est discutable, car il est évident que les peuples de l'Europe n'ont pas marché du même pas; mais le VI[e] siècle peut devenir facilement le rendez-vous général, si un esprit de conciliation préside à cette discussion. Il en sera de même pour fixer l'époque de la clôture du moyen âge. Le milieu du XV[e] siècle répond assez bien à la somnolence générale du gothique, à l'épuisement complet des idées, de l'art, et des traditions du moyen âge. Ici encore, l'Italie, les Flandres et la France pourraient réclamer, comme ayant déjà

donné, cinquante années plus tôt, le signal de ce grand réveil nommé la Renaissance; mais d'autres peuples, qui comptent dans l'histoire des arts, n'entrèrent dans le mouvement qu'à la fin du XVe siècle, et se trouveraient trop éloignés du point de départ, tandis que tous pourront se rattacher, ceux-ci par des aspirations, ceux-là par des chefs-d'œuvre, à la date de 1450 qui marquera les débuts de la renaissance.

MUGLIAS. Est-ce le musc, le muguet ou la muscade? Je pencherais pour le musc (voyez ce mot). C'était en somme une matière dont on faisait des patenostres odoriférants, et qu'on brûlait en fumigations; il y avait aussi un tissu du même nom, mais je ne m'en occupe pas ici.

(A) 1380. vi boutons de muglias sur chacun une perle. (Inv. de Charles V.)
(B) — Une patenostre d'or, plaines de muglias.
(C) — xiv boutons de muglias en une bourse de soye estoffée de fil.
(D) — xl patenostres plaines de muglias.
(E) — Une petite cagette d'argent dorée à faire ardoir muglias.
(F) — Un petit bastonnet (peut-être boutonnet) de muglias et y a une perle au bout.
(G) — vii boutons de muglias d'argent esquieux a en chacun une menue perle.
(H) 1399. Deux pommes d'argent dorées garnies de muglias. (Inv. de Charles VI.)
(I) — Une pomme de muglias, estoffée d'or, garnie de perles. (Ducs de Bourgogne, 6138.)

(J) 1480.
Que plus que muge ne que mente
Flaira souef lor renomée, —
On ne sentoit que muglias,
Marjolaines et rommarins. (Coquillart, mon. du Puys.)

(K) 1520*.
Il fut bouté. . . . .
Avec les robbes de l'hostesse
Qui sentoyent le muglias.
(Les Fr. repues, à la suite de Villon.)

MUMIE (poudre de). On croyait encore, à la fin du XVIe siècle, que la poudre de momie d'Égypte était efficace dans les chutes et contusions pour empêcher le sang de se coaguler dans les chairs. Ambroise Paré a fait un discours contre cette croyance. Il avait raison au fond, mais il se trompait en croyant que des juifs du Caire ne vendaient pas de vraies momies égyptiennes, mais des corps morts qu'ils embaumaient eux-mêmes. Il ignorait que l'ancienne population, embaumée sous la terre de l'Égypte, est bien plus nombreuse que celle qui vit au-dessus, et qu'il est moins cher et plus facile de déterrer une momie que d'embaumer un corps.

(A) 1580. Vous me feites cest honneur de discourir de plusieurs belles choses, entre les autres comme on ne vous avoit point donné à boire de mumie, lors je vous feis responce que j'en estois joyeux, parce qu'elle pouvoit beaucoup plus nuire que aider. (Ambroise Paré.)

MUSQUE. Musc. Matière odorante que sécrète l'espèce de chevreuil de ce nom. J'ai parlé dans l'article *Parfum* de l'extension que prit, au XVIe siècle, le goût déjà prononcé pour les odeurs fortes. On verra, par les citations suivantes, que ces parfums s'alliaient au travail de l'orfévrerie. Je renvoie à l'article *Muglias* pour d'autres citations; le muglias, probablement, n'est pas autre chose que le musc.

(A) 1400. Une pomme d'or pleine de musque, à une grosse perle au bout, garnie d'un gros bouton de perles et un dyamant, — ijᶜl frans. (Comptes royaux.)

(B) 1414. Un grand tableau d'or et de musque carré, à la devise de MS. de Berry, lequel tableau MS. de Guienne avoit donné à madame la duchesse à Paris. (Inventaire du duc de Bretagne.)

(C) 1416. Une belle pomme de must, qui se euvre par le milieu, en deux pièces fermant à charnières d'or et pendans à une petite chaynne de mesme, painte par dedans à ymages de la main Jehan d'Orléans qui la dite pomme donna à MS. en décembre l'an mil cccc et huit, x liv. v s. (Inventaire du duc de Berry.)

(D) — Une très grosse pomme de fin ambre et de must, garnie d'or, à l'ouvraige de Damas et dessoubz une grosse perle et pend à une bourse. Cl liv. t.

(E) — Une autre pomme de must garnie d'or à l'un des bouz et un saphir et huit perles et à l'autre sept perles, — xx liv. t.

(F) — Une pomme d'argent toute wyde ordonnée pour y mettre must.

(G) — Une pomme de must, garnie d'argent, à l'ouvrage de Damas, en laquelle a plusieurs menues perles, prisée — xlv sols t.

(H) — Unes patenostres faites de must, enfilées en las, fait de fil d'or et de soye bleue, garnies de iij boutons de perles, lesquelles la royne de Chippre donna à MS., aus estraines, l'an cccc et quinze, — xxi liv. t.

(I) — Une pomme de must, garnie d'argent, à quatre bandes, en laquelle a une perle au bout et au bout du las menues perles, — iiij liv. t.

(J) — Une pièce de must, faicte en manière d'un reliquaire, à porter au col, prisée v sols t.

(K) — Un lis de must, dedans une boeste de bois, prisé xl sols t.

(L) 1467. Quatre patrenostres d'or, à façon de Venise, plaine de mus et d'ambre et au bout ung reliquaire. (Ducs de Bourgogne, 3161.)

(M) 1469. Pour faire houppes et boutons, pour pendre aux patenostres de musque données au dict Seigneur (le Roy) par la royne de Sicille. (Comptes royaux.)

(N) 1470.
Leurs habitz sentoyent le cyprès
Et le muscz si abondamment
Que l'on n'eust sceu estre au plus près
Sans esternuer largement. (Arrêts d'amour.)

(O) 1588*. Un autre luy apporta une grande chaisne, qui estoit en deux ou trois doubles, de grains de musc, entremeslez de perles et de petits grains d'or. (L'Isle des Hermaphrodites.)

(P) 1591. Pour une grande chesne de muscq de Levant, ambre gris et civette, faisant trois tours, dont les grains sont fort gros, iijᶜ l liv. Pour avoir faict faire quatre moulles à former les grains de la dicte chesne, dont l'ung est d'argent et l'autre de cuyvre et les deux autres de fer. (Comptes royaux.)

(Q) 1600. L'or qui estoit le principal n'est plus maintenant que l'accessoire, la manifacture est plus précieuse que l'estoffe ; il faut que la besongne soit vermeille, dorée, ou toute d'or, puis massive, puis musquée, cela n'est rien, il la faut relever de mille sortes d'ouvrages. (Et. Binet, les Merveilles de la Nature.)

N.

NASSE et Nasse jonchée (voyez une ordonnance de 1326). Sorte de corbeille. Il y avait des vases de métal faits en forme de nasse.

(A) 1599. Une nasse d'argent doré, garnie de son couvercle, pesant trente-quatre marcs. (Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

NATUREL. On disait peint au naturel, émaillé au naturel, c'est-à-dire d'après nature et suivant les couleurs propres de l'objet.

(A)1530. Jupiter en estain Jovetian, sus la poictrine ung aigle d'or esmaillé selon le naturel. L'imaige de Saturne tenant sa faulx, ayant aux piedz une grue d'or, artificiellement esmaillée, selon la compétence des couleurs naifvement deues à l'oyseau saturnin. (Rabelais.)

NAVETTE. Je dirai, au mot Nef, comment cette forme du vaisseau fut adoptée d'abord pour les vases d'église, ensuite et par imitation, pour les vases de la table. La navette destinée au service de l'église, conserva une forme hiératique, mais la navette à sel, à épices, à encre, etc., se rapprochait minutieusement du véritable navire. On lit dans l'inventaire de Jean, duc de Berry, dressé en 1416 : « une sallière en manière d'un petit galiot, avec un mast d'argent doré. »

(A)1353. Une navette de cristal, garnie d'argent, dorée et esmailliée, à faire salière, pesant iij marcs, iij onces, 15 esterlins, une autre navette de cristal à mettre encens pesant un marc, vii onces. (Inventaire de l'argenterie.)

(B) 1360. Inventaire du Duc d'Anjou, 35.

(C) 1363. Une navette à mettre enqure, plume et canivet, sur un comptoir d'argent blanc à escussons des armes Monseigneur et poise vi marcs ij onces. (Invent. du Duc de Normandie.)

(D) — Une navette dorée à mettre encens et est esmaillée à angloz et poise ij marcs.

(E) 1380. La navette d'or goderonnée et y met on dedans, quand le Roy est à table, son essay, sa cuiller, son coutelet et sa fourcette et poise, a tout couvescle, iij marcs, v onces et demye. (Invent. de Charles V.)

(F) — Une navette d'argent verré, avec la cuiller, où il a une gargoule, pesant ij marcs, j once, xv esterlins.

NEF. Vaisseau. Plusieurs vases à différents usages eurent, dans l'origine, et gardèrent longtemps la forme du vaisseau. On les appelait des nefs, et parfois des navires, les plus petits se nommaient des navettes. L'Eglise fut la première à adopter cette forme, qui, au début du christianisme, avait une signification symbolique. Dans la vie privée, on appelait plus particulièrement la nef un vase allongé et de vaste capacité, qu'on plaçait sur la table, en face du seigneur. Il s'en rencontre des traces dans nos plus anciennes annales. Cette nef contenait tout ce que la cuisine ne fournissait pas; j'entends les épices, les vins, les vases à boire, les cuillers, tout cela enfermé et mis ainsi à l'abri de ce fantôme qui effraya tout le moyen âge, de l'empoisonnement. J'ai dit que l'origine de la forme avait été le vaisseau, et on la maintint si bien qu'on la poussa jusqu'à la minutie, imitant en argent les ondes, et en soie la voilure, mais cependant on varia souvent, car il y avait de ces vases en forme de châteaux-forts, et on ne les nommait pas moins des nefs. C'étaient des vases de grand prix, parce qu'on les fabriquait en or et en argent, et qu'ils étaient très-lourds. Dans l'inventaire de Charles V, on compte cinq nefs d'or émaillées, et elles pèsent 258 marcs d'or, on énumère aussi vingt et une nefs d'argent qui sont du poids de 648 marcs d'argent. Les trente grandes nefs qui formèrent l'un des *entremets* du grand repas de noces de Charles le Téméraire étaient l'amplification des nefs d'orfévrerie. L'étiquette de la cour de France maintint la nef jusqu'à la fin du XVIIIe siècle, avec des modifications et sous le nom de Cadenas. (Voyez ce mot.)

(A) 591. Ibique nobis rex missorium magnum, quod ex auro gemmisque fabri-

caverat in quinquaginta librarum pondere, ostendit, dicens : Ego hæc ad exornandam atque nobilitandam Francorum gentem feci. Sed et plurima adhuc si vita comes fuerit, faciam. (Grégoire de Tours.)

(B) 1180^v. Devant Garin tint Mauvoisin la nef
Toute fu plene de vin et de claré. (Le Roman de Garin.)

(C) 1217. Do, lego ecclesiæ B. Petri Belvacensis — calicem unum aureum et navem argenteam et missale. (Test. de Philippe, évêque de Beauvais.)

(D) 1300. Turibulum cum navi et ture (in Concilio Mertonensi).

(E) 1352. Pour une nef d'argent à parer, pesant xxx marcs, iv onces d'argent. (Comptes royaux.)

(F) — Pour une autre nef, d'argent verrée, pour tous les jours, pesant xxv marcs, ij onces.

(G) 1353. Pour une grant nef à voille, pesant xlix marcs, iv onces d'argent. (Inv. de l'argenterie.)

(H) 1360. Invent. du Duc d'Anjou, 199, 283 à 294.

(I) 1380. Un reliquaire d'or, en façon d'une nef à porter le corps Nostre Seigneur que ij angelos soustiennent. (Invent. de Charles V.)

(J) — La grant nef d'or, à deux angres sur les deux bouts, à iiij escuçons esmailliez de France, dont les deux sont à iij fleurs de lys et les autres semez de fleurs de lys à vi lyons d'or qui la soustiennent et poise liij marcs, iiij onces d'or.

(K) — La grand nef d'argent, qui fut du Roy Jean, à deux chasteaux aux deux bouts et à tournelles tout entour, pesant environ lxx marcs.

(L) — La nef esmailliée de vert, à testes de dames, pesant xliij marcs et demy.

(M) — Une nef d'argent dorée, lozengée d'esmaux et de taille et est assise sur iiij roues et a, à chacun bout, un lyon enmantelé des armes de France, pesant xl marcs.

(N) — Une grand nef d'argent dorée, plumetée par dehors et est assise sur une rivière et a aux deux bouts deux grands dalphins et est assise sur deux angles et deux hommes qui chevauchent, pesant iiij^xx vii marcs, vi onces.

(O) — Une grand nef d'argent dorée, séant sur vi lyons et à chacun bout a un chastel où il a un angre et est le corps de la nef tout semé d'esmaulx armoyée de France et de Karolus, non pesée.

(P) 1396. C'est le compte de la nef du Porquépy faite par Hance Croist orfèvre, varlet de chambre de MS. le duc d'Orliens. (Ducs de Bourg., 5766.)

(Q) 1399. Une autre nef d'or, assize sur quatre tigres et est le corps de la nef bordée de feuillages et a six esmaux des armes de France et de Berry, garnie, tant ladite nef, comme les deux chasteaux d'icelle, de douze balaiz et douze saphirs et de soixante grosses perles, laquelle nef fut donnée le jour de l'an 1404 au Roy par Monseigneur de Berry, pesant la nef trente huit marcs d'or. (Invent. de Charles VI.)

(R) 1407. A Jehan Tarenne, changeur — pour avoir fait faire et forgier une grant nef d'argent doré, assise sur vi tigres et est laditte nef esmaillée tout autour à oiseaux enlevez des armes de France et aux deux bouts d'icelle nef sur deux terrasses a deux paons qui font la roue, esmailliés de leur couleur, pesant lxxiiij marcs d'argent doré. (Comptes royaux.)

(S) 1467. Une grande nef d'argent doré, à pié, garnie de chastel, tournelles, lyons de dessus, tenans bannières et douze hommes d'armes dedens iceux chasteaulx et si a sur le pié ij rabos et vi lyons sur quoy le pié est assiz pesant vi^xx xvij m.

(T) — Une autre nef d'argent doré, où il y a aux deux costés deux penonceaux, armoyés aux armes de France, gaignié à Montlehery. (Ducs de Bourgogne, 2395 et 2398.)

(U) 1571. Honorable homme, Richard Toutin, marchant orfèvre — confesse avoir faict marché — de faire et parfaire — une navire couverte, poisant trente deux marcs. (Compte des dépenses pour l'entrée du Roy et de la Royne.)

(V) 1586. Une grande nef d'argent dorée, historiée en bosse, de la valleur de cinq cens escus. (Invent. de Marie Stuart.)

(X) 1589. Tout au bout de la table, y avoit un assez grand vaisseau d'argent doré et tout cizelé, fait en forme de nef, excepté qu'il avoit un pied pour le tenir ferme sur la table et cela servoit, à ce que je pus voir par après, à mettre l'esventail et les gants du seigneur-dame du lieu, quand il estoit arrivé. Car ce vaisseau s'ouvroit et fermoit des deux costés, en l'un estoient les serviettes. (Isle des Hermaphrodites.)

NICCOLO. Quand la sardoine très-foncée est recouverte, sans nuances intermédiaires, d'un onyx ou d'une agate blanche, on l'appelle Niccolo, qui n'est peut-être qu'un diminutif de Oniccolo dérivé d'onice, onyx. Ce genre d'agate convient aux intailles dont il fait valoir la gravure. Il a été très-souvent employé par les anciens, surtout par les graveurs de Rome. Au moyen âge, on les trouve dans les textes, sous la désignation de Camahieu gravé, onyx gravé. Quelques citations suffiront.

(A) 1380. Un camahieu gravé qui faict signet où il a un oysel assis en un déké annel hachié. (Invent. de Charles V.)

(B) — Un signet où est dedans un onisse et un homme entaillé dedans.

(C) — Deux signets, en deux anneaux d'or, d'une façon, esquieux sont tailliez deux camahieux à ij perdrix.

NOIEL, de *nodulus*, bouton formé d'un nœud, et tout bouton en général; d'où noueleures, comme on disait boutonneures.

(A) 1170*.

Li rois fu sages et courtois,
Les resnes as noials d'orfrois
Ot pris dou pallefroi Hellaine
Il tot seul la conduit et maine. (La Guerre de Troyes.)

(B) 1180*.

J'ai escrins à metre joiax,
J'ai boites de cuir à noiax. (Roman de Blanche Flore.)

(C) 1260. Noiaus à robe que on fait de os, de cor et de yvoire. (Ap. Du Cange.)

(D) 1300. Et vesti (le roi Saint Louis) les robes que le Soudanc li avoit fait bailler et tailler, qui estoit de samet noir, forré de vair et de griz et y avoit grant foison de noiaus touz d'or. (Joinville.)

(E) 1380. Un livre sans aiz, fermant à lanièrez et à un nouyau. (Inventaire de la librairie de Charles V.)

(F) 1406. La suppliante acheta aussi deux noueleures d'argent dorées. (Lett. de rémission.)

(G) 1473. Deux nollures de chaperon ou boutonneures d'argent, valans ensemble cinquante deux sols et demi les deux. (Lettres de rémission.)

NOIX MUGUETE et **MUSGUETTE.** Elle est citée fréquemment dans les recettes culinaires du Ménagier de Paris avec les autres épices; mais il ne semble pas qu'il s'agisse de la même noix, quand elle est décrite comme servant à faire des vases, des aiguières, etc. Dans l'impossibilité de déterminer en quelle espèce de noix ces objets étaient exécutés, j'ai réuni dans le même article la noix muguette, qui doit être la muscade, la noix de l'Inde, sans doute le coco, enfin les autres noix sans indications plus précises. On remarquera ces burettes de noix d'Inde rapportées de Constantinople, et ensuite un article où elles sont prisées peu de chose.

(A) 1295. Ceste ysle (de Java) est de mout grant richece. Ils ont pevre e noces moscée et espi, e galanga, e cubèbe, e garofali, e de toutes chères espicerie que lon peust trover au monde. (Marco Polo.)

(B) — Ils ont (royaume de Samara) grandismes quantité de noces de Inde mout groses et bones et mauvesses.

(C) 1328. Une noix d'Inde sur un pié d'argent, prisié vi lib. (Inventaire de la royne Clémence.)

(D) 1363. Un pot d'argent qui a le ventre d'une noix muguete et est garny de plusieurs grenaz, pesent ij marcs. (Invent. du duc de Normandie.)

(E) 1380. Deux pots de noix muguette garniz d'argent, doréz.

(F) — Une aiguière d'une noix musguette, garnie d'argent.

(G) — Deux pots de noix d'Ynde, l'un plus grand que l'autre, garniz d'argent doréz.

(H) 1393. En yver toutes saulces doivent estre plus fortes que en esté.—Prenez graine gingembre, giroffle, noix muguettes et du poivre long et canelle et broyez.—Nota que les noix muguettes, macis et garingal font douloir la teste. Prenez demi quarteron de fust de giroffle dit baston de giroffle, demi quarteron de canelle — demi quarteron de noix muguette. (Ménagier de Paris.)

(I) 1416. Quatorze coquilles de noix garnies dedans de plusieurs ymages d'ivoire entaillées et eslevez — l sols t. (Inventaire du duc de Berry.)

(J) — Deux petites pintes, chacune d'une noix d'Inde, garnies d'argent véré, prisé — xviiij livr. t.

(K) — Deux burettes de deux noix d'Ynde garnies d'argent doré à un long col sans ances, lesquelles messire Jehan de Chasteau Morant apporta de Constantinoble et les donna à mon dit seigneur ou mois de septembre mil cccc et deux, prisée viij livr. t.

(L) — Une noix d'Inde, garnie d'argent doré et dessus le fretelet du couvercle a un lyon auquel pend une langue de serpent, — lx sols t.

(M) 1467. Ung gobelet fait de l'escaille d'une nois muguecte, esmaillié de trois costés de lyon, garny d'argent doré. (Ducs de Bourg., nº 2755.)

(N) 1507. Une couppe faicte d'une noes d'Inde, garnie d'argent doré, avecques le couvercle esmaillé, faicte à plusieurs bestes, le pié pareillement esmaillé, laquelle est paincte, pesant ung marc, sept onces et demi.

(O) — Une autre noez d'Inde non enchassée. (Inv. de la roy. Anne de Bret.)

(P) 1536. Une couppe d'une noix d'Ynde, à pied, sans couvercle, garnye d'argent doré et y a sur ladicte noix en paincture trois testes de lyon. (Inventaire de Charles-Quint.)

(Q) 1560. Ung petit vase d'une noix d'Inde, le pied garny d'argent doré et esmaillé, estimé — x ₶. (Invent. du chasteau de Fontainebleau.)

(R) 1692. L'endroit de l'Europe où se travaillent mieux ces sortes de fruits (les cocos) aussi bien que l'ivoire, est à Dieppe. (Pomet, Hist. des Drogues.)

NONNAIN (Œuvre de). Un de ces ouvrages de patience tels qu'on n'en pouvait faire que dans la tranquillité du cloître, puis ensuite un genre de broderie qui en avait pris le nom.

(A) 1380. Un escrinet de broderie de nonnains. (Invent. de Charles V.)

(B) — Une vieille bourse de soye d'œuvre de nonnains.

(C) 1399. Trois petits aiguilliers d'œuvre de nonnain. (Invent. de Charles VI.)

(D) 1540.
Gentille Agnès, plus de los tu mérite,
La cause étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloître ouvrer
Close nonnain ou bien dévot hermite.
(Vers attribués à François Ier.)

NOUCHE. C'est un nœud, un fermail, et sans doute une expression d'origine anglaise, et cependant je ne la rencontre dans aucun lexique.

(A) 1322. Une nouche d'or où e iij greyns des esmeraudes et noef perles où e une saphir en mylieu. (Invent. du comte de Herford.)

(B) — j nouche d'or taillé comme j escu.

O.

OBSIDIENNE. Verre volcanique qui ressemble à du verre de bouteille. Il raye le verre, se change en émail gris à la chaleur du chalumeau, et fait feu sous le briquet. Sa couleur est verte foncée et noire. On l'emploie en parures de deuil, comme le jais, auquel il est supérieur en dureté, en ténacité, en poli. Les Péruviens le travaillent en larges plaques, pour miroirs ; les Mexicains l'ont employé anciennement pour faire des couteaux et des miroirs. Comme l'obsidienne est venue principalement de l'Islande, et qu'on en ignorait la formation primitive, on l'a appelée longtemps Agate d'Islande. On la tire aujourd'hui de l'Amérique du Sud, de l'île de Lipari et de la Hongrie.

ŒIL DE CHAT. Corindon nacré, de la série des pierres chatoyantes, et plus dur qu'elles toutes, aussi les raye-t-il. Le duc de Berry avait un saphir, en manière d'œil de chat, qui n'était qu'un saphir défectueux, aussi est-il estimé xx sols tournois.

(A) 1416. Un annel d'or ouquel a deux petites pierres, en manière d'ueil de chat, rougastres — xxv s. t. (Invent. du duc de Berry.)

(B) — Deux yeulz de chat enchastonnez en or — xl s. t.

(C) — Deux gros yeulx de chat hors d'euvre — xx s. t.

(D) — Un annel d'acier, auquel a une pierre d'ueil de chat.

(E) — Un saphir en manière d'un œil de chat — xx s. t.

(F) 1420. Ung œil de chat cler et net sur coleur de saphir strin et ij petis dyamens plaz aux ij costez, faiz à iij quarrés. (Ducs de Bourg., 4170.)

ŒIL DE POISSON. (Voyez *Feldspath nacré.*)

ŒUFS PEINTS. C'était une marque d'attention, en Europe comme en Orient, de servir des œufs durs, peints de différentes couleurs. Nous avons conservé l'usage des œufs durs peints en rouge.

(A) 1300. Les viandes que ils nous donnèrent (les chefs égyptiens devant Damiette), ce furent begnes de fourmages qui estoient roties au solleil pour ce que les vers n'i venissent et œfs durs cuis de quatre jours ou de cinq ; et pour honneur de nous en les avoit fait peindre par dehors de diverses couleurs. (Joinville.)

ŒUFS D'OSTRICE. L'inventaire de Charles V a un chapitre pour les *coupes d'Eufs d'autruce*, et l'inventaire de Charles VI le reproduit. On rencontre ces citations fort tard. L'œuf d'autruche est appendu encore aujourd'hui dans les mosquées de l'Orient, comme il l'était dans nos églises, dès le XIIe siècle. Plusieurs raisons devaient faire rechercher ces grandes coquilles d'œuf, en premier lieu leur rareté ; puis l'ignorance où l'on était, et les fables qui couraient sur le compte de l'autruche, tellement que beaucoup de ces œufs sont appelés, dans les textes, des œufs de griffons (Voyez ce mot) ; enfin, la forme parfaite de son ovale et quelques allusions symboliques dont je me garderai bien de chercher le sens.

(A) 1363. Deux coupes d'œufs d'otrice, couvesclées, essises sur piez d'argent esmaillez et les couvescles esmailliez, poisent vi marcs, v onces. (Invent. du duc de Normandie.)

(B) 1380. Une couppe d'un euf d'autruce et est d'argent blanc, grenelé dedans, esmaillée le pied par dehors et le couvescle pesant iij marcs iij onces. (Inventaire de Charles V.)

(C) 1399. Une couppe dont le bassin est d'ostrusse par dedans cizelé, pesant trois marcs (Invent. de Charles VI.)

(D) 1416. Une couppe d'un œuf d'autrusse, garnie d'argent, doré, esmaillé, et sur le couvercle a un R et un C et sur le fretelet une aigle volant — — xxx liv. t. (Invent. du duc de Berry.)

(E) 1467. Ung pot d'un œf d'ostrusse, garny d'argent doré, où il y a sur le couvercle ung esmail taillié et esmaillié d'une estrange beste. (Ducs de Bourgogne, 2747.)

ŒWRE A L'AIGUEILLE. Mosaïques en pièces d'étoffes cousues. La beauté des tapisseries brodées, des xve et xvie siècles, ne permet pas de penser que le tapis exécuté par Philippe de Vigneulles, qui était peintre et bon dessinateur, n'ait pas été une œuvre d'art.

(A) 1507. Je, Phelippe, fis une pièce d'oewre à l'agueille, la non pareille que jamais on avoit veu: c'est assavoir que ce fut ung draps taillié et cousu ensemble, auquel draps y avoit plus de viiij mil pièces de draps mises et joinctes ensemble, toutes de biais et à laine, et sembloit à le véoir qu'il fût peint tant estoit justement fait. Et y avoit à milieu l'imaige Notre Dame et s'y avoit à destre et à senestre l'imaige Ste Katerine et Ste Bairbe. — Et tout à mey lieu dudit draps furent faits deux bon-hommes habilliés à la monde du temps passé, lesquels tenoient ung écusson là où estoit fait dedans le signet de quoy ledit Phelippe husoit en ses lettres; et y avoit en escript tout entour dudit escusson: Phelippe de Vigneulles m'ait fait. (Mémoires de Philippe de Vigneulles.)

OISEAUX (la Chambre aux). Chaque palais avait un local réservé à cette destination. Je ne ferai pas de nombreuses citations.

(A) 1233. Castellio pro custoditis avibus usque ad Pascha — xxviii s. iiij . (Comptes royaux.)

(B) 1377. x frans à un vallet qui garde nos tourterelles. (Mandement du Roy.)

(C) 1378. xx frans donnés à Gobin Days qui garde nos rossignols de nostre chastel du Louvre à Paris. (Sauval, qui avait sous les yeux les documents alors complets de la Cour des Comptes, écrivait, en 1650: « La Chambre aux oiseaux, au Louvre, avoit neuf toises de long sur quatre et demie de large; en 1430, elle étoit mieux garnie et plus riche que celle du palais de l'hotel St Pol, des Tournelles, du chateau de Vincennes et de la Bastille. »)

(D) 1407. Devant le palais demeure ung pottier d'estain qui tenoit des rossignols qui chantoient en yver. (Guillebert de Metz.)

(E) 1492. A Louis de Sauvaiges des pays de Languedoc, la somme de dix livres tournoys, pour luy ayder à soy en retourner en sa maison, dont il estoit venu apporter plusieurs petits oyseaulx estranges à voler et prandre mouches pour le plaisir de la dicte Dame. (Comptes royaux.)

(F) 1619. Pour la nourriture et entretenement des oyseaux qui sont dans la volière du Louvre que autres petits rossignols et oyseaux qui sont dans les chambres et cabinets de Sa Majesté. (Comptes royaux.)

(G) 1643. Reformes dans la maison du Roy : Purgez-la de fainéants et de personnes vicieuses; congédiez vos valets de passe-temps, les machinistes de vos plaisirs; videz vos écuries de chevaux, vos estables de chiens, vos volières d'oiseaux inutiles. (Codicille du test. attribué à Louis XIII.)

OLIFANT, Oliphant, et Léophant. Éléphant, et par métonymie la dent de l'éléphant, c'est-à-dire l'ivoire ainsi que le cornet qui en est fait.

(A) 1180. De blanc yvoire d'olifant
Fu li manches.
(Chron. des ducs de Normandie.)

(B) 1247. Olifant vont molt simplement
Ensanble . . . .
Dont li dent qui d'ivoire sont
Lignes dras, quant desor est mis
N'art pas quant on met carbons vis :
Tantost comme ou desus le met
Par la froidor k'en l'ivoire est. (L'Image du Monde.)

(C) 1250*. L'escu ne fu mie de tranble.....
Ne de boisson estoit il mie,
Ains fu fais d'un os d'olifant. (Rom. de Blanchardin.)

(D) 1298. E si voz di tout voirement qe en ceste isle naisent léofant plus qe en autre provence et si sachiés qe en tout l'autre monde ne se véndent ne acatent tant dens de léofant come fait en ceste ysle. (Marco Polo.)

(E) 1300. Oliphant, sur sa haulte eschine,
Qui de son nez trompe et busine. (Rom. de la Bete.)

(F) — Entre les autres joiaus que il (le vieux de la Montagne) envoia au Roy (St Louis) li envoi un oliphant de cristal moult bien fait et une beste que l'en appelle orafle (girafe) de cristal. (Joinville.)

(G) 1360. Un oliffant qui porte un chastel, nº 403. (Ici c'est l'éléphant et non pas sa dent. Inventaire du duc d'Anjou.)

(H) — Un oleffant esmaillé de soy mesme (c'est-à-dire de sa couleur, nº 735.)

(I) 1467. Ung cornet d'ivoire, tout ouvré de bestes et autres ouvraiges, non garny. (Ducs de Bourgogne, n. 3190.)

(J) 1468. Y ot fait plusieurs oliffans portans chasteaulx et gens d'armes, cerfs portans penniers de divers fruis. (Ducs de Bourgogne, 4429.)

OMER. Sorte de vase.

(A) 1399. Un omer d'argent doré, à couvescle et à une langue de serpent sur le fretelet et trois escussons de France sur la pate, pesant deux marcs. (Inventaire de Charles VI.)

ONYX. La transparence laiteuse de l'ongle sur la chair du doigt a été comparée, par les anciens, à l'effet produit par la couche de calcédoine, ou d'agate blanche, sur la sardoine qui est l'agate brune rougeâtre. De là son nom d'onyx qui, à la rigueur, n'est applicable qu'à la sardonyx. L'onyx en lui-même n'est donc qu'une pierre blanche et laiteuse fort indifférente, et si, dans les textes du moyen âge, il n'est question que de l'onyx, c'est probablement parce qu'on rangeait sous ce nom toutes les intailles d'agate, de même qu'on mettait sous le nom de camaïeux tous les camées, quels que fussent d'ailleurs le nombre des couches d'agate. Le chapitre des *onisses taillées* de l'inventaire de Charles V ne se compose que de deux articles, mais on en trouve en plus grand nombre dans d'autres documents du même genre. J'en cite un exemple assez moderne, à cause du prix auquel est estimé un onyx, sans garniture, qui doit se retrouver dans quelque collection.

(A) 1380. Un signet d'un onisse et a taillée dedans une teste en manière d'une pitié, assise en une verge, toute pleine. (Invent. de Charles V.)

(B) 1599. Un pendant d'une onice en laquelle est gravée la figure du Roy desgarnie des diamans qui y estoient, — prisé c escus. (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)

OPALE. Quartz résinite, produit volcanique, d'un blanc laiteux et bleuâtre, qui reflète, dans les fissures dont il est traversé, les couleurs du spectre solaire et produit ce chatoiement opalin qui lui est particulier. Cette pierre, moins dure que le cristal de roche, raye cependant le verre et se distingue par sa légèreté de toutes les

pierres quartzeuses. On en tire de l'Orient, de l'Amérique, de la Silésie et même de la Saxe. Les anciens en faisaient un grand cas, mais il paraîtrait que cette pierre n'était plus connue des joailliers du moyen âge, puisqu'elle fut, pour un homme aussi instruit que Albert le Teuton ou le Grand, un objet nouveau, au milieu du XIII[e] siècle.

(A) 1255. Lapis pretiosus qui in corona imperatoris, non unquam alibi visus est, propter quod orphanus vocatur. Est autem in colore quasi vinosus, subtilem habens vinositatem et hic est sicut si candidum nimis micans penetraret in rubeum clarum vinosum et sit superatus ab ipso et traditur quod aliquando in nocte fulsit, sed nunc tempore nostro non micat in tenebris. (Albert le Grand)

OR. A or et sans or, c'est-à-dire enchâssé, monté en or ou non monté.

(A) 1296. Le cent d'émeraudes, à or et sans or, iij s. chascun cent. (Tarif pour Paris.)

(B) 1445. Madame alla à son coffret et print ung très bel et gros rubyz balloyz en or lié. (Ant. de la Salle.)

OR ARABIANT. Or de provenance orientale, recommandé par le moine Théophile et souvent cité par les poëtes. L'or espagnol, que le même orfévre mentionne également avec un accompagnement étrange des plus sottes recettes, pourrait bien n'avoir pas existé et être le même que l'or arabe. J'en dirai autant de l'or barbarin.

(A) 1180*. Et ota quatre clous d'or fin arabiant
Sur le fer attachié un confanon pendant.
(Roman d'Alexandre.)
Et de fin or d'arrabe qui mult est convoitiés.

(B) 1190*. De l'or d'Arabe vit la mer tanceler. (La chevalerie Vivien.)

(C) 1220. Caput XLVI, De auro arabico. Est et aurum arabicum pretiosissimum et eximii ruboris. (Theophili artium schedula.) Caput XLVII. Est etiam aurum quod dicitur hispanicum, quod conficitur ex rubeo cupro.

(D) — De l'or d'Arabe, bien lettrée.
(La tombe de Blancheflore, dans la romance de ce nom.)

(E) 1383. En couronnes plaisans d'or fin arabiois.
A pierres et à pelles aussi grosses que pois.
(Histoire de Duguesclin.)

(F) 1397. Icellui prisonnier n'avoit que or d'Espaigne, c'est assavoir moriscles, jusqu'à la somme de quatre cenz soixante et cinq. (Lettres de rémission.)

(G) 1480. Ei equum album magnum cum sella deaurata auro arabiæ — miserunt. (Thwroczius in hist. Hungar.)

OR ET ARGENT DE CHYPPRE. Les étoffes tissues de fil d'or firent de très-bonne heure la réputation commerciale de Chypre, et les broderies en fil de soie recouvert de fil d'or, l'or de Chypre, la maintinrent longtemps. Ce fil d'or (voyez *Or trait*) fut importé en Europe et employé dans les broderies; sa vogue créa la contrefaçon, et c'est à Gênes surtout qu'elle se développa. Mais là, comme partout où ces fils furent imités, ils conservèrent le nom de fil d'or de Chypre, sans y avoir aucun droit.

(A) 1316. Pour une bource faite à l'aguille, d'or de Chippre, iv liv. (Comptes royaux.)

(B) 1380. Deux grands flacons — à un tissu d'argent de Cypre, esmaillez tout ou long. (Inventaire de Charles V.)

(C) 1390. A Perrin Heurtault, mercier, pour la vente de deux onces et demie de

ruban d'or de Chipre pour mettre ès dictes ij robes, pour attacher les dictes cloichettes, iij fr., ij s., ij den. (Ducs de Bourgogne, n. 5499.)

(D) 1393. Un petit pourpoint de satin noir et est la gorgerette de maille d'argent de Chippre. (Ducs de Bourgogne, 5578.)

(E) 1395. Pour trois tappiz de haulte lice de fin fil d'Arras, ouvré à or de Chippre. (Ducs de Bourgogne, n. 5675.)

(F) 1407. Tous marchans quelzconques repairans et habitans en la ville de Paris et autres marchans demourans hors de la ville de Paris, qui s'entremectront de vendre et faire vendre à Paris or et argent filé, fait à Gennes, que l'en appelle or et argent de Chippre, qui se vend en cannettes, seront tenus de vendre icelui or et argent entre suivant et autel dessoubz comme dessus. (Satuts du mestier des merciers de Paris.)

OR CLINQUANT. C'est du fil de cuivre aplati en lame et employé, comme le fil d'or, pour la mer et broder les étoffes, seulement l'or clinquant n'était porté que par les laquais, les batteleurs et les masques. (Voyez ***Aurichalcum, Archal*** et ***Leton.***)

(A) 1455. Pour une demie livre d'or clinquant pour emploier en une jaquette faicte le jour de Karesme prenant, — ix s., ij den. (Ducs de Bourg., n. 6771.)

(B) 1457. A Mery Baudet, plumasseur, demourant à Tours, pour avoir garni d'or clinquant xxviii plumeaux pour mettre sur les salades des gens du Duc (de Bretagne). (Chambre des Comptes de Nantes.)

(C) 1600. Il y a cuivre rouge et letton au fait de l'airain et tous deux sont propres à battre : on fait du letton l'or clinquant. (Etienne Binet,)

OR DE CORNOUAILLE. S'agit-il de la province anglaise? Ou bien est-ce ici une expression dérisoire, l'Angleterre ne produisant que de l'étain?

(A) 1300*. Certes je ne le ferois
Pour l'or de Cornuaille. (Fabliaux.)

OR D'ESCLAVONIE, c'est-à-dire de Turquie.

(A) 1185. Quinze muls de surie
Tous chargiés de besans et d'or d'Esclavonie.
(Graindor. Ch. d'Antioche.)

OR GEMMÉ. On explique cette locution, qui est fréquente, au moins dans les poëtes, par or incrusté de pierreries. Cette explication ne me satisfait pas, et j'aurais voulu trouver quelque autorité pour la traduire par le travail de damasquinure dont nos croisés admirèrent les beaux produits en Orient, et dont les poëtes ornaient les armures de leurs chevaliers. Il y a dans ce mot, qui peut être une contraction de *geminé*, et dériver de *geminare,* doubler, l'idée d'une association de l'or à un autre métal.

(A) 1150. L'escu ac à son col, el cap l'elme gematz (Roman de Fierabras.)

(B) 1160. Rollans féri sor son elme gemmé. (Gerart de Vienne.)

(C) 1185. Et a lachié son elme, qui est à or gemés. (Chanson d'Antioche.)

OR DE LUQUE. Lucques, l'une des villes de l'Italie où l'industrie des étoffes prit le plus grand essor. Cet or était inférieur en titre à celui de Paris, et celui qu'on trouve mentionné dans les comptes est du fil d'or, comme l'or de Chypre et de Gênes. Il s'employait pour les broderies de toutes espèces.

(A) 1260. Nus ne nulle ne puet border d'or de Luque texus ne chapiaus, ne ataches. (Us des Mestiers, recueillis par Et. Boileau.)

(B) 1296. La bote d'or de Lucque, viii d. — Item la bote d'argent de Lucque, viii d. (Tarif pour Paris.)

(C) 1420. A Marc Guideron et Philippe Rapponde, marchants de Lucques, demourant à Bruges, — pour un baldaquin vermeil, brochié d'or de Lucques. (Ducs de Bourgogne, n. 602.)

OR DE MILAN. Ce fil d'or n'est pas cité, à ma connaissance, dans des documents anciens; la fabrique ne s'en développa, à Milan, qu'au XVIe siècle.

(A) 1600. L'argent de Paris et l'or de Milan sont très bons pour faire les platfonds. (Et. Binet.)

OR DE MONTPELLIER. Il est cité dans les dictons populaires du XIIIe siècle, et j'ai parlé, dans la première partie, des progrès que de bonne heure l'orfévrerie avait faits dans cette ville.

(A) 1260*. N'en prendroie tot l'or qui soit à Monpellier.
(Parise la Duchesse.)

OR OBRISÉ. On a disserté sur la signification de ce mot et la qualité de cet or, sans arriver à rien de concluant, et je suis obligé de m'en tenir aux citations suivantes.

(A) 1200*. Obryzum aurum dictum, quod obradiet splendore. Est enim coloris optimi, quod Hebræi Ophax, Græci Carion dicunt. (Papias.)

(B) 1530. Sus la troisiesme (colonne) Phoebus en or obrizé, en sa main dextre ung coeq blanc. (Rabelais.)

(C) Aurum obryzum, reald gold, i, rubrum aurum. (Ælfricus, Gloss. saxon.)

OR DE PLITTE. Or d'applique. (Voyez *Esmaux de plitte*.)

(A) 1351. Lequel chappel garny de boutons, de perles rondetes et menues et orfroisiées de bisete d'or de plitte et de grosses perles. (Comptes roy.)

OR DE RHODES. Il ne s'agit pas de fil d'or, dans la citation suivante, mais d'un or provenant de Rhodes, ou d'un alliage particulier à l'industrie de cette île.

(A) 1417. A Michel Blondel, orfèvre, demourant à Blois, pour une buxlete d'or de Rodes, esmaillée à personnages et y a lettres blanches et noires à l'environ, en laquelle a de la haire et du voyle de madame Saincte Arragonde, jadis royne de France. (Ducs de Bourgogne, no 6253.)

OR SOUDIS. Dans quelques ornements de robes, cet or était à XVI fr. le marc, et l'argent blanc à XII. On disait aussi des sauldis, en omettant le mot or.

(A) 1405. Item fut livré pour ladicte feste (de Compiègne) xxvi houches d'escu que d'or que d'argent — dont il y avoit une d'or et une autre d'or souldiz. (Ducs de Bourg., no 88.)

(B) 1412. Pour avoir fait, pour ycelles manches dudit Hainselin, deux mille feuilles d'or souldis pour mettre et asseoir sur les manches. (Ducs de Bourgogne, no 155.)

(C) — Pour viiic iiijxxvi ruches d'argent blanc en chascune ruche une mouche d'or souldiz. (Ducs de Bourgogne, 163.)

(D) 1416. xxi marcs de sauldis, au pris de xiiij escus de xxviii gros 1 esterline le marc, valent iijc xiii escus, xii s. p. (Ducs de Bourgogne, 372.)

OR DE TOUCHE. L'or qui est d'un bon titre, ou au moins du titre qui permet encore de le bien travailler; appelé ainsi probablement parce qu'il résistait fortement à l'épreuve de la pierre de touche.

(A) 1352. Pour faire et forgier la garnison d'un bacinet, c'est assavoir xxxv vervelles, xii bocettes pour le fronteau, tout d'or de touche, et une couronne d'or pour mettre sur icelui bacinet. (Comptes royaux.)

(B) 1353. A Jehan de Lille, orfèvre, pour xv esterlins d'or de touche à faire un

collier pour le petit chiennet dudit seigneur (le Roy) v escus ix s. x d. (Comptes royaux.)

(C) 1423. Pour un pou avoir amendé x marcs, ij onces, xv esterlins dudit or, estant à xix karas, pour faire aultre vaisselle et l'avoir fait venir à xix karas et j quint, qui est or de touche et au dessoubz n'oseroit on ouvrer. (Ducs de Bourgogne, 682.)

(D) 1566. Il est de bas or, il craint la touche. (Rob. Estienne.)

OR TRAIT. C'est de l'or ou de l'argent doré, étiré, et d'une grande ténuité. Cette expression est encore en usage, et cet or servait à la passementerie. Le procédé s'est conservé absolument le même, et il est trop connu pour qu'il soit besoin de le décrire. La merveilleuse malléabilité de l'or et de l'argent a, de bien bonne heure, amené à leur perfection les métiers du tireur et du batteur d'or. Cet or, trait ou étiré dans les trous de la filière, forme une petite lame quand on le fait passer sous la pression d'un cylindre, et il sert, en cet état, dans la broderie et le tissage des étoffes dites lamées, ou bien enroulé autour d'un fil de soie, il lui sert d'enveloppe, en lui donnant l'apparence d'un fil d'or massif. Ces fils d'or étaient appelés Or de Chyppre au moyen âge. (Voyez ces mots.)

(A) 1380. Une ceinture d'or à pierrerie sur un orfrois (galon) d'or trait. (Invent. de Charles V.)

( ) 1600. Il y a des ouvrages qui ne veulent estre faits que d'or battu, ou bien un peu plat, d'autres qui sont d'or trait au molinet et subtilizé au roûet, qui est l'or de la rue St. Denis où sans cesse on va passant et repassant cet argent doré par des pertuis grands et petits. (Etienne Binet, les Merv. de la Nature.)

(C) — L'argent de Paris et l'or de Milan sont très bons pour faire les platfonds. L'or de France monstre trop sa soye, il s'ouvre en le retordant, celuy de Milan est le plus couvert et ne s'entrouve pas si aisément, monstrant la soye par la fente, car le dedans du fil d'or et d'argent, ce n'est que soye. (Et. Binet.)

OR TREMBLANT. Feuilles d'or clinquant cousues sur des vêtements de mascarade, de manière à trembler au moindre mouvement. (Voyez *Branlans.*)

(A) 1427. Une beste tout chargiée de fremailles et d'or tramblant, le plus dru que faire se peut. (Ducs de Bourgogne, 868. Voyez la description de ces habits à danser la morisque.)

OR DE VENISE. J'ignore par quelle nuance dans la couleur, ou par quelle particularité, ce fil se distinguait de celui qui était dit de Chypre, de Lucques et de Milan.

(A) 1481. Une grant cordelière de fil d'or de Venise. (Comptes des ducs de Bret.)

ORBATTEUR. Batteur d'or.

(A) 1351. Nuls changeurs, orfèvres, orbateurs, ne autres, sur laditte peine, ne soit si hardi de faire ne ouvrer, ne faire faire orbaterie, vaisselle ne vaisseaux d'argent. (Ordonnances royales.)

(B) 1389. Pour iij marcs, xvij esterlins et ob. d'or fin, à xxiij quaras, baillé à Estienne d'Espernon, orbateur, pour aplatir et mettre en plate, pour mettre et tailler en forme de fleurs de genestes pour assoir sur deux pourpoints de broderie pour le roy — viij^xx^, v liv. xii s. ix d. p. (Comptes royaux.)

ORBESVOIES. Ouvertures, arcades et fenêtres aveugles ou feintes. Nous employons encore l'expression de mur orbe pour exprimer l'idée d'une muraille sur laquelle sont figurées de fausses

fenêtres, des orbesvoies, destinées à continuer, par la décoration, de véritables fenêtres, et leur servant de pendant. Cette expression revient continuellement dans la description des bijoux faits en maçonnerie, c'est-à-dire dans l'imitation des formes de l'architecture.

(A) 1360, Inventaire du duc d'Anjou, 93, 97, 107, 110, 112, 142, 147.

(B) 1380. Mes il le nous fault esclarcir,
Car les voies sont trop orbettes. (Froissart.)

(C) 1400. Et les ditz masons ferront measons pur xii images, c'est assavoir vi a l'une costé et vi à l'autre costé du dite tombe (celle de Richard II), et le remanaunt du dite tombe sera fait ove orbes accordauntz et semblable as dites measons. (Devis publié par Rymer.)

ORLOGE. Est-il besoin que l'horloge, pour mériter ce nom, ait acquis tous les perfectionnements dont ce genre d'instrument de précision est susceptible? L'horloge alors est de récente invention. Mais s'il suffit, pour une horloge, qu'un moteur quelconque ait pu, pendant douze heures, faire tourner régulièrement des aiguilles, de manière à ce qu'elles parcourent sur un cadran, dans le temps voulu, l'espace marqué pour chaque division, et qu'il ait simultanément fait agir une sonnerie qui annonce l'heure, ou les fractions de l'heure, par un bruit perceptible, dès lors on peut déclarer digne de ce nom celle qu'Aaroun-el-Raschid envoya à Charlemagne. Le poids, substitué, au xie siècle, à l'eau et au sable; l'échappement, cette pièce admirable, donnant, presqu'à la même époque, au balancier son principe de régularité, des ressorts faisant battre un marteau sur un timbre, dès le xiie siècle, complétèrent si bien la machine, qu'on ne se préoccupa plus de la perfectionner, mais de la compliquer de surprises et d'enfantillages. De là les horloges à personnages mécaniques, les fameux Jaquemarts. L'idée d'une horloge portative, c'est-à-dire d'une montre, vint avec l'invention d'un nouveau moteur qui n'avait plus besoin d'une position fixe et perpendiculaire, le ressort en spirale ouvrit à l'horlogerie cette nouvelle ère, au xve siècle, et dès le xvie, on avait des montres si petites, qu'elles tenaient et allaient dans le chaton d'une bague. Les citations qui suivent n'ajouteront rien à ce que nous apprend l'histoire de l'horlogerie, mais il est intéressant de trouver des indications positives appuyées sur des dates certaines. J'ai évité les répétitions, et ce petit nombre de citations m'a paru de quelque intérêt, quand ce ne serait que pour faire comprendre comment l'horloge *qui monstre les heures* est devenue, dans le langage, la montre; comment enfin cette expression a été réservée aux horloges portatives. Wilars de Honecort nous a donné, au xiiie siècle, dans son curieux album, le dessin d'une tour d'horloge, il l'intitule ainsi: *Ki velt faire le maizon d'une ierloge vesent ci une que jo vi une fois*. Je le reproduirai à la suite de l'inventaire de Charles V.

(A) 1350*. Cestuy maistre Jehan des Orloges a fait de son temps grandes œuvres, — entre lesquels œuvres il a fait un instrument, par aucuns appelé sphère, où orloge du mouvement du ciel: auquel instrument sont tous les mouvemens des signes et des planetes — et est faite si soubtilement cette sphère que nonobstant la multitude des roes, qui ne se pourroient nombrer bonnement sans défaire l'instrument, tout le mouvement d'icelle est gouverné par un tout seul contrepoids. (Le Songe du Viel pelerin.)

(B) 1365. Philippe Sirasse, huchier, pour avoir faict de bois d'Islande un estuy pour hebergier l'orloge de M. le Dauphin qui sonne les œures au dit Louvre. (Comptes des bâtiments royaux.)

(C) 1370. L'orloge est, au vray considérer,
Un instrument très bel et très notable
Et est aussy plaisant et pourfitable
Car nuict et jour les heures nous aprent...
Et pour ce que li orloge ne poet
Aller de soy, ne noient ne se moet
Se il n'a qui le garde et qui en songe,
Pour ce il fault à sa propre besongne
Ung orlogier avoir, qui tart et tempre,
Diligemment l'administre et attempre,
Les plons reliève et met à leur debvoir. (Froissart.)

(D) 1377. Charles — nous vous mandons que la somme de cent franes d'or vous allouez — à nostre amé orlogeur, Pierre de sainte Bealte, en rabat et déduction de la somme de deux cens frans d'or qu'il doit avoir de nous pour la façon d'un orelog que nous lui faisons faire pour nostre hostel de Beauté. (Mandement du 28 octobre. Ducs de Bourgogne, tome IV.)

(E) — Charles — — vixx frans d'or pour paier un orloge portative que nous avons acheté de maistre Pierre de saincte Béate, notre orlogeur, item lxv frans d'or pour paier un timbre que nous avons acheté de maistre Jehan Jouvence pour faire un orloge en nostre hostel de Beauté sur Marne. (Mandement du 24 novembre. Ducs de Bourgogne, tome IV.)

(F) 1379. Le premier jour de janvier fu marchandé à Pierre Daimleville, faiseur d'oreloges, demorant à Lille, pour faire une oreloge. (Voyez tout le marché dans les Ducs de Bourgogne, tome I, p. lxi.)

(G) 1380. Un grant oreloge de mer, de deux grandes fioles pleines de sablon, en un grand estuy de bois garny d'archal. (Inventaire de Charles V.)

(H) — A l'oratoire a un oreloge en façon d'un timbre que donna Monsr de Berry au Roy.

(I) — Un relege d'argent tout entièrement, sans fer, qui fut du roy Phelippe le Bel avec deux contrepoix d'argent emplis de plom.

(J) — Un reloge d'argent blanc, qui se met sur un pillier, qui s'appelle orlogium athas, pesant iij marcs, iij onces, v est.

(K) — Dépense pour le reloige. Pour apparillier le dit reloige et faire tourner tout par la manière qu'il souloit. Pour repeindre le dit reloige et reffaire les ymaiges des heures, rescrire les noms des mois, et réparer l'ymaige des signes et de celluy qui fit premier le dit reloige. (Comptes de l'église de Troyes.)

(L) 1393. Pour faire sablon à mettre à orloges. Prenez le limon qui se chiet du siage de marbre quant l'en sie ces grans tumbes de marbre noir. (Ménagier de Paris.)

(M) 1407. A Jehan d'Alemaige, serrurier, — pour un mouvement, ou petite orloge, acheté de lui pour mettre en la chambre de Madame. (Ducs de Bourgogne, n. 6060.)

(N) 1417. A Hue de Boulongne, paintre et gouverneur de l'orloge, gayoles, verrières et engins d'esbatement du chastèl de Hesdin, trente livres. (Ducs de Bourgogne, 3998.)

(O) 1420. Ung petit reloge, quarré, doré par dehors et son zodiaque blanc esmaillé à un tymbre dessus pour sonner heures. (Ducs de Bourgogne, 4216.)

(P) — Baldetus de Coulomby, horologiator, parisiis commemorans, pro taxatione sibi facta, per dominum regem, pro vadiis suis — et custodie et regiminis horelogii castri de Lupera. (Comptes royaux. Ducs de Bourgogne, tome IV.)

(Q) 1421. A Colin d'Aubespierre garde de l'orloge de Monseigneur. (Ducs de Bourgogne, 647.)

(R) 1435. A Pierret Lombard, sur plusieurs orloges, cadrans et autres choses de son mestier et science. (Ducs de Bourgogne, 1190.)

(S) 1437. A Hue de Boulongne, varlet de chambre, et paintre — à cause du dit office de paindre et de gouverner l'orloge — du chastel de Hesdin. (Ducs de Bourgogne, tome I, p. lv.)

(T) 1453. Louis Carel, maistre faiseur de mouvemens d'orloige. (Ducs de Bourgogne, 7261.)

(U) 1470. Ung orloige d'or, garny de plusieurs personnaiges et sur le piet garny de douze rubis — et dessus l'omme qui monstre les heures, — pesant, parmi ung plonc qui est dedans, viii marcs, prisée à iic iiijxx xii liv. (Ducs de Bourgogne, 5295.)

(V) 1529. A Jullien Couldroy, orlogeur du dit seigneur, xlix livres, iv sols tournois, pour son payement de deux monstres d'orloges sans contrepoix, livrées au dit Seigneur (le Roy). (Comptes royaux.)

(X) 1560. Ung orloge en piramide, assis sur ung rocher, garny d'argent doré, esmaillé et enrichy de plusieurs pierres, — le dit orloge à rocher assis sur troys petits monstres, — Cl. (Inventaire du chasteau de Fontainebleau. Voyez *Cristal*, citation EE.)

(Y) 1599. Une monstre d'or, fort belle, avec une quantité de diamans, une perle au bout estant en poire, prisée sept cens escus. (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)

ORFÈVRE. C'était le véritable artiste du moyen âge, le génie à la fois et la science trônaient dans l'atelier de l'orfévre. Il ne s'agit ici que du métier et de son nom, qui est dérivé de *aurifaber*, quelquefois écrit *aurifaver* sur des monuments et dans les textes.

(A) 1212. Terricus (ou Broricus), aurifaver, fecit hoc feretrum anno Verbi incarnati, millesimo ducentesimo duodecimo mensi septembri tempore Alberici Archi. Remensis. (Inscription citée dans les inventaires de Reims.)

(B) 1260. Il est à Paris orfèvres qui veut, et qui faire le set, pour qu'il oevre ad us et as coustumes du mestier qui tex sunt : Nus orfèvre ne puet ouvrer d'or à Paris qu'il ne soit à la touche de Paris ou miendres, laquele touche passe tous les ors de quoi on oevre en nule terre — Nus orfèvres ne puet ouvrer à Paris d'argent que il ne soit aussi bon comme estelins ou miendres. — Nus orfèvres ne puet ouvrer de nuit, se ce n'est à l'euvre lou Roy, la Royne, leur anfans, leur frères et l'evesque de Paris. (Statuts des Mestiers recueillis par Et. Boileau.)

(C) 1355. Et ut aurifabri parisienses de cetero et (ad) hujus modi aurifabriæ opus libentius et ferventius sint intenti. (Ord. des Rois.)

ORFÉVRERIE. L'histoire de l'orfévrerie est à la sculpture ce que l'histoire de la broderie est à la peinture, une introduction et un complément ; elle l'est, à plus juste titre, parce que de l'atelier de l'orfévre sortirent, au moyen âge, tous les sculpteurs renommés, et généralement tous les grands artistes. Il est impossible d'essayer de résumer dans ce répertoire les vicissitudes qu'imposèrent à l'orfévrerie les variations du goût, et les coups que portèrent à ses plus belles productions d'abord la mode, leur plus terrible adversaire, ensuite les destructions commises par les Vandales de toutes sortes, depuis les vrais Vandales jusqu'à leurs successeurs tout modernes, et puis enfin la fonte patriotique, cette comédie improductive pour l'Etat, fatale à l'orfévrerie, avantageuse seulement à quelques drôles. L'orfévrerie embrasse presque toute l'ornementation religieuse, et une bonne part du costume ainsi que de l'ameublement ; on portait des *habits orfévrés*, et, comme disait Martial d'Auvergne, on *s'enharnachoit d'orfavrerie*, il aurait pu ajouter qu'on succombait sous le poids.

(A) 1345. Car couvert sont d'or et d'argent
De velles et de perrerie
Plu qu'ymaige d'or entaillie. (Guill. de Machault.)

(B) 1399. A Jehan Mandole pour la fourreure d'une houppelande à mi jambe, de satin noir, à girons, en la manche senestre de laquelle a un tigre de montaigne qui boit dedens une fontaine, tout de broderie et en laditte fontaine un bacin d'or d'orfavrerie pour MS. le duc d'Orléans — iiij^xx xiij liv. v s. vii d. p. (Comptes royaux.)

(C) 1395. A Hermann Russel, orfévre, pour avoir fait et forgé deux couronnes d'or où il a, en chascune, entaillié le mot dudit seigneur qui dit : *James* et deux cosses pendans au bout de chascune, l'une esmaillié de blanc et l'autre de vert pour asseoir au col de deux tigres, fais de broderie, sur les manches senestres de deux houppelandes bastardes de veluiau noir — vi liv. xix s. (Comptes roy. Ducs de Bourgogne, IV.)

(D) 1460. Pour emploier aux jacquettes d'orfévrie qui naguères avoient esté faites aux archiers ordonnés à la garde du Duc — xv C. liv.

(E) 1462. Tous (la suite du duc de Bourgogne à l'entrée du Roi à Rheims, en 1461) en abillemens de drap d'or, d'orfévrie ou de velours, non toutesvoies à couvertes de chevaulx, mais enharnassiés de soye et de brodure et d'orfévrie par différence et par envy l'ung de l'aultre jusques à avoir les scelles ferrées d'or. (G. Chastellain.)

ORFÉVRERIE prete à mettre esmaux. J'ai dû faire un article à part pour la citation suivante qui explique, mieux que tout autre commentaire, l'application, aux pièces d'orfévrerie, des émaux exécutés à part sur plaques de métal de petites dimensions. On remarquera que ces deux bacins étaient entièrement terminés, que l'un d'eux était même verré, c'est-à-dire doré par parties, et cette particularité exclut l'idée que l'émail eût pu passer au feu sur la pièce même, on sait que la dorure s'altère à la température nécessaire pour mettre l'émail en fusion.

(A) 1499. (14 janv. 1498.) Deux grans bacins à laver, martelez, en l'un desquieulx a ung biberon, les bors et le fonz verrez, pretz à mectre esmaulx, pesans ensemble quinze marcs, troys onces, deux gros d'argent. (Invent. de la royne Anne de Bretagne.)

ORFRAIZ et **ORFROIS**. Broderie employée en bordure, l'équivalent de nos galons. De là orfroisier, border. Il y avait des orfrois d'or de Chypre, représentant des sujets compliqués et larges de 20 à 50 centimètres, des orfrois de perles, c'est-à-dire brodés de perles, enfin les bordures ciselées sur les images en métal s'appelaient aussi des orfrois. Je ne comprends pas l'expression de chapeau d'orfrois, à moins qu'il ne s'agisse d'un chapeau bordé et peut-être couvert de galons, c'est-à-dire d'orfrois.

(A) 1180. Bien fu vestuë d'un paille de Biterne
Et un orfrois a mis dessus sa teste. (Le Roman de Garin.)

(B) 1300. Un chapel de roses tout frais
Ot dessus le chapel d'orfrais. (Roman de la Rose.)

(C) — Et un chapeau d'orfrays eut neuf,
Le plus beau fut de dix neuf,
Jamais nul jour où je n'avoye
Chapeau si bien ouvré de soye. (Idem.)

(D) 1351. Chapeaux de Bièvre — orfroisiez autour de bon orfroy d'Arras. (Comptes royaux.)

(E) 1352. Deux paires d'orfrois pour orfroisier les garnemens de la chapelle. (Comptes royaux.)

(F) 1380. Une ceinture d'or à pierreries sur un orfrois d'or trait. (Inv. de Charles V.)

(G) — Une tunique dalmatique de camocas blanc orfroisiez d'or trait et paremens à ymages.

(H) 1405. Un grant chef de saint Ursin mitré, d'argent doré, où il y a plusieurs

esmaux autour l'entablement aux armes de Monseigneur. Et environ le col a un orfroy où sont plusieurs demy images esmaillés, saphirs, grenats, esmeraudes et perles de petite valeur. (Invent. de la Sainte-Chapelle de Bourges. Ann. archéol. de Didron.)

(I) 1469. Devise des orfraiz qui doivent estre fais pour la chappe du Roy. Et premièrement le chapperon desdits orfraiz sera de demye aulne de large et en iceluy sera fait le miracle du concile général quant la terre se leva soubz monseigneur Saint Hilaire, en disant : *Domini est terra*. Item les premiers coppons à dextre et à senestre seront faiz aux armes du Roy et à deux anges qui les tiendront. Le second du costé dextre sera l'église de monseigneur Saint Hilaire, du clochier de laquelle souldra une columpne de feu et le saint dedans ladite église qui dira : *Surge et ambula*. — Le second coppon du costé senestre sera le roy de France estant en sa tente brodée à fleurs de lys et apparoistra le roy sur sa couche comme dormant, et la clarté dudit clochier vra frapper jusques sur son visage. —(Je passe les autres pièces.) — Et seront faiz les orfraiz, le champ et les lasères d'or de Chipre bien fin et touz les tabernacles d'or, et les ymages de soye et seront du large d'une feuille de papier lesdits orfraiz. (Ce devis appartenait aux archives de l'église Saint-Hilaire de Poitiers réunies aux archives du département de la Vienne. Il a été publié par M. Ledet dans les Annales archéologiques de M. Didron.)

ORGUE. L'orgue, syrinx, ou flûte de Pan mécanique, a charmé l'antiquité avant de nous arriver de l'Orient par Constantinople. A un moteur hydraulique avait déjà, à cette époque, succédé le soufflet, et c'est avec l'aide de ce mécanisme que l'orgue devint d'un usage général dans nos églises, à partir du xe siècle. Son introduction en Europe doit être placée, suivant Eginhart, en 757; à cette époque, Pepin reçut de l'empereur de Constantinople, avec d'autres présents, un orgue mécanique.

ORILLIER. Oreillier. Ce mot est cité ici parce que le luxe avait fait de l'oreiller un véritable objet de prix. Il était brodé de perles et orné de boutons d'orfévrerie.

(A) 1260 *.
La coute est par devision
Faite de soye et de coton,
De brun paile li chevecex . . .
Et li bouton de l'oreillier
Furent moult préciex et chier.
(Roman de Blanchardin.)

(B) 1353. Un orillier de veluyau vermeil, semé de perles d'Orient, losengié d'armoyerie de France et de Bourgoigne, et y a arbreciaux d'or et y faillent les 4 boutons de perles des iv corneiz et xv autres perles. (C. roy.)

ORINAL. Urinal. Le luxe s'en était emparé.

(A) 1416. Un petit orinal de voirre garni et pendant à quatre chaiennes d'or, — lx sols t. (Inventaire du duc de Berry.)

ORLAUGEUR. Horloger.

(A) 1395. A maistre Mahieu de Ghand, orlogeur, pour sa pension par lui desservie à avoir visité, atempiré à heure et gouverné l'orloge du belfroit de la dite ville (de Tournay). (Ducs de Bourgogne, tome I, p. xciv.)

(B) 1396. Pierre Lequeux, orlaugeur, — la somme de trente escus d'or — pour la vente de trois aulorges. (Ducs de Bourgogne, n. 5761.)

ORMIER. Or pur, de là le lormier pour l'orfévre. D'un autre côté, les éperons d'ormier, selon Fauchet, devraient se traduire par éperons dorés et conduiraient à l'expression de lormier appliquée au sellier. Je ne suis pas en mesure de trancher cette difficulté.

(A) L'espée chainte au poing d'ormier.
(Roman du comte de Poitiers.)

(B) Car en mon trésor seront pris
Lei treze mil besant d'ormier. (L'Ordène de Chevalerie.)

(C) Item le lormier qui fait euvres dorées. (Ap. Du Cange.)

ORPIN et Orpiment. Combinaison d'arsenic et de soufre qu'on trouve en veines dans les matières volcaniques, et qui fournit une couleur jaune brillante.

(A) 1372. Orpin, qui aultrement est appellé arsenie, est une vaine de terre qui a couleur d'or. (Le Propriétaire des choses.)

(B) 1431. Orpiment se fait ainsi : prenez oille et encre et jus d'espine noire et son escorce moienne bien broyée en un mortier et mettez tout ensamble en un pot et li laissiez une nuit reposer, puis le metez un pou boulir... (Receptes de Jehan le Bègue.)

OS. L'ivoire devait devenir rare, tant était universel l'emploi qu'on en faisait; on le remplaça par de l'os dans les travaux de marqueterie et ensuite dans la sculpture des tableaux cloans, coffres, etc. Pour un œil exercé, la différence est sensible, elle ne paraît pas avoir frappé les experts, car il est rare qu'ils la marquent dans les inventaires, tout y est décrit sous la rubrique *ivire* ou *yvoire*.

(A) 1380. Un hault coffret, carré, ouvré d'os, noir et blanc, en façon de quoy on faict les selles. (Invent. de Charles V.)

(B) 1554. Deux paires de patenostres d'os blanc — garnies d'une houppe de soye noire. (Invent. des biens de la Dame de Nicolaï.)

OSTEAU, O, ou **OTIAU** est le grand cercle à rendents placé dans la partie supérieure d'une fenêtre à meneaux. Telle est l'explication donnée par M. Lassus, architecte, mais elle se modifie dans l'usage, car osteau, appliqué aux objets d'orfévrerie, signifie une rosace et un médaillon.

(A) 1360. Inventaire du duc d'Anjou. 151, 181, 202, 348, 351, 353, 360, 370, 486, 490, 491.

(B) 1378-79. A Jehan Thierry, masson, — pour mestre les barreaux ou deux petites formes dessoubs le grand O. (Comptes de l'église de Troyes. Ducs de Bourgogne, tome III, introduction.)

(C) 1380. Une basse couppe d'argent dorée, gauderonnée, sans couvescle et a un esmail rond ou fons à vi osteaux ronds à testes de diverses bestes, pesant ij marcs. (Invent. de Charles V.)

(D) — Deux angelots d'argent, à genoux sur un entablement à lozenges de France et un dalphin tenant un grand osteau, couvert de voirre, ouquel sont plusieurs reliques, pesant iiij marcs, iij onces et demy.

(E) — Deux chandeliers d'or à façon de deux osteaux, chacun à trois pieds, pesant quatre onces.

(F) — Un estuy de boys, garny d'argent, ouvré à osteaux sur voirre ainsi comme on fait les cousteaux.

(G) 1398. Un cercle de fer rond, pour l'O de la grant forme, de maçonnerie avec ix barreaulx loquetez pour asseoir les verrières d'icelles formes. (Compte de la chapelle du monastère des Célestins. Arch. nat. K, 272. Il a été publié par M. Lassus.)

(H) — En l'osteau de dessus ladicte forme (fenêtre) est l'imaige de Nostre Seigneur mis ou sépulcre, les iiij Maries autour dudit sépulcre et, en iv demi rons qui sont autour dudit osteau, a vi angeloz.

(I) 1399. Uns tableaux d'or faiz d'enleveure — et ou milieu a sept osteaux à mettre reliques. (Inv. de Charles VI.)

(J) — Un bassin d'argent, à un osteau esmaillé de France, assis sur un pié de laton, ouvré à la façon de Damas.

(K) 1407. A Saint Anthoine (de Paris) est ung ostal de bois entaillié excellement. (Description de Paris, par Guillebert de Metz.)

OSTENSOIR et **Monstrance**. Parmi les ustensiles sacrés, c'est presque le plus moderne, il est né de l'institution de la fête du Saint-Sacrement. Destiné à contenir et à montrer l'hostie consacrée, il dut prendre sa forme, mais comme cette hostie remplaça dès lors les reliques qu'on offrait à l'adoration des fidèles, on la plaça, au début, dans des reliquaires ou monstrances, et ensuite on imita leur forme, quelque peu favorable qu'elle fût au disque de l'hostie. Cette hostie sainte devait éclater de splendeur. Quoi de plus naturel que d'imiter le soleil et de la placer au milieu de ses rayons! Ce parti fut adopté généralement et est encore suivi. Je ne ferai que trois citations : l'une montre l'emploi des rayons, l'autre la transformation d'une croix en ostensoir, la troisième le bel art de la renaissance aux prises avec l'ostensoir. Je renvoie aux grands inventaires que je publie dans la collection des documents inédits.

(A) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, nº 272.

(B) 1405. Un grant vaissel ront de cristal, de deux pièces pareilles, faites en manière d'un soleil, garny d'or en façon d'une grande couppe et sur le fretelet du couvercle y a un gros saphir, trois balays et trois perles et pèse ledit cristal v marcs, ij onces, vi esterlins, et l'or pèse xii marcs, iv onces, xix esterlins et demy. (Inventaire de la Sainte Chapelle de Bourges, publié par M. de Girardot.)

(C) 1467. Une croix de calcidoine, garnie d'argent doré, au milieu ung cristal pour mectre corpus Domini, ouvré aux costés de tabernacles où il a en tout cinq ymages de sains et saintes, d'argent blanc et, aux iiij bouts d'icelle croix, iiij fleurs de lys blanches, assise sur ung pié longuet où il a tout à l'entour des esmaux de testes d'apostres et de personnages jouans d'instrumens. (Ducs de Bourgogne, 2049.)

(D) 1560. Une sainte hostie d'or émaillée de blanc. Une autre d'une Nostre Dame d'ung costé et une sainte Barbe de l'autre, et une petite chapelle d'or de Lorette portée par deux petitz anges, le tout pesant j once et demye, estimé xij #. (Invent. de François II, dressé à Fontainebleau.)

OUBLIER. C'était, dès le XIIIe siècle, le chef pâtissier de l'hostel du Roy, et il figure, à titre d'office, dans l'état de la maison de saint Louis, avec la ration qui lui est accordée pour son cheval. Les oubliers, oublayeurs et oblayers de Paris, formaient dès lors une corporation, et criaient dans les rues leurs oublies, leurs nieules et leurs gaufres. (Voyez *Oublies*.)

OUBLIES. *Oblata, panis ad sacrificium oblatus*; en allemagne, on dit encore *oblat*. Il ne s'agit pas d'écrire ici l'histoire des oublies, il suffira de dire que la pâte légère et des fers pareils à ceux qui servaient à faire les hosties destinées au sacrement de l'Eucharistie, étaient employés pour fabriquer des pâtisseries légères, telles que les gauffres et les oublies, qui étaient nos plaisirs. Les oublieurs qui en faisaient métier, étendirent leur spécialité à toute la pâtisserie en général. Les statuts de ce métier prouvent qu'en 1397-1406, il y avait à Paris vingt-neuf oblayers qui pouvaient faire chacun, par jour, mille oublies de différentes espèces. Ils les débitaient dans les rues et les jouaient aux dés sur le coffret qui les contenait. Nous avons dans les marchands de macarons et de plaisirs, les derniers lueurs de cet usage. On fit, pour l'église, des boîtes dans lesquelles on enfermait la provision d'oublies ou d'hosties non consacrées; après la consécration, elles entraient dans le ciboire (Voyez *Pyxis*).

On fit d'autres boîtes pour garder les
prouvent les citations suivantes. (Voy
Je décrirai les monuments, les anci
XIVe siècles, pour hosties et pour g
qu'à nous, ne seront pas omis, car il
cette extension générale de l'art qui
les ustensiles les plus vulgaires de la

(A) 1180. N'ot à l'autel que lui, et Dieu qu'il sacrefie,
En mains tint le calisse et l'oubliée à saisie.
(Graindor. Ch. d'Antioche.)

(B) 1300 Femme dont les [illegible] pas oubliées. (Fabliaux.)

(C) 1316. Il y aura un [illegible] à qui l'en fera marché de faire le pain de bouche, les oubliées et les pastes de bouche et du commun. (Règlement de l'hôtel de la Reine.)

(D) 1392. Plusieurs bonnes gens qui estoient venus oudit hostel pour oubz esbatre et mengier pain [illegible], raisins, [illegible] et autres choses. (Lettres de rémission.)

(E) 1397–1406. Que nul ne puisse tenir ouvroier ne autre ouvrier en la dicte ville de Paris ne ès forbours, se il ne sect faire en un jour au moins v^c de grans oubliées, iij^c de supplication et ij^c d'estrées oudit mestier, bons et souffisans et faire sa paste pour le dit ouvrage. (Statuts des oublayers de Paris.)

(F) — Item que femme, quelle qu'elle soit, ne puisse faire pain à célébrer en l'église et aussi ne puisse porter aval la ville vendre autre chose du dit mestier.

(G) — Item que aucun oublayer ne puisse jouer aux dés à argent ne, fors seulement aux oubliées, en portant son mestier.

(H) — Item que nul dudit mestier ne puisse racheter son coffin que du pareil mestier qu'il jouera.

(I) 1467. Un coffin à oubliées, d'argent blanc, fermant à clé, à la devise de Monseigneur et armoyé de ses armes, qui poise xviij marcs, v onces. (Ducs de Bourgogne, 3047.)

(J) 1474. L'oublieur doibt prendre le [illegible] de ses oublies d'[illegible] et prendre en la [illegible] le sucre, le bois et le charbon : il doibt avoir un estuy d'argent pour mettre les oublies du Prince. (Olivier de la Marche. Estat du Prince.)

(K) 1536. Ung coffin d'argent blancq, servant à mettre oublies et gaufrettes pesant avec la serrure de fer qui y est, et la clef, x marcs, j once, xvi est. (Inventaire de Charles-Quint.)

OULTREMER (commerce d'). Il suffit de rappeler les rapports intimes du commerce de nos ports maritimes avec l'Orient. Lorsque Benjamin de Tudèle passait, vers 1160, à Montpellier, il y trouva des marchands de l'Europe entière et des négociants de toutes les contrées de l'Orient, parmi eux des Arabes du Garb ou de l'ouest par rapport à l'Egypte, c'est-à-dire de la Barbarie (transformés assez plaisamment, par le juif Asher, en Arabes du Portugal, dans la dernière et la moins exacte des traductions du célèbre voyageur).

(M) 1160. C'est une ville commerçante (Montpellier), fréquentée par des gens de diverses nations, des arabes du Garb, des marchands de Syrie, de la Lombardie, de Rome, de Gênes, de Pise, de l'Egypte, des Gaules, de l'Espagne et de l'Angleterre. Ces hommes de toutes les langues se réunirent là pour trafiquer avec les Génois et les Pisans. (Benjamin de Tudèle, Itin.)

OULTREMER (ouvrage d'). *Fait à ouvrage d'oultre mer*, c'est-à-dire dans ce goût oriental qui suivit les chrétiens en Europe à

leur retour des croisades, que les fabriques de Venise entretinrent longtemps et que toutes les nations imitèrent. Le mot oultremer était appliqué d'ailleurs à tout ce qui venait de cette partie de l'Orient que nous appelons plus particulièrement le Levant. (Voyez *Rose*.) On disait les voyages, les expéditions, les histoires d'oultremer; quelquefois même nos poëtes, faisant parler les Sarrasins, désignent les chrétiens comme gens d'oultremer, ce qui est d'ailleurs de bonne justice.

(A) 1185. Corbarans d'Oliferne l'en prist à regarder,
Amedelis apelle : Sai-tu celui nomer?
Moult sait ores ses armes joliement porter!
Sire, Engherant l'apelent cele gent d'outremer.
(Chanson d'Antioche.)

(B) 1348. A Guillaume de Vaudestat, orfèvre, pour une cassete d'outremer garnie d'argent et une croisette d'or, xxiij liv., viij s. p. (Comptes royaux.)

(C) 1363. Un pot de pinte d'argent doré, faict outre mer, taillé à escussons plains et à vignette et est l'anse d'une serpentelle et le fritelet d'un petit lion, achaté lors viij escus le marc de Martin Harselle, orfèvre, et poise iij marcs et iij onces. (Inventaire du duc de Normandie.)

(D) — Un biberon d'argent doré faict pour ledit pot par Rogier de la Postne (ou Postrie).

(E) 1380. Une grand croix d'or à perrerie, à jour, appellée la croix de Troyes, faicte d'ouvrage d'outremer.

(F) — Une autre croix, à ouvrage d'outre mer, garnie devant et derrière de menue pierrerie.

(G) — Une autre croix faicte à façon d'outremer.

(H) 1399. Une petite croix d'argent, double, en fasson d'outremer, qui est de fust dedans et semé de pierrerie. (Inventaire de Charles VI.)

(I) 1408. Ung pié et ung couvescle d'un gobellet de terre d'oultremer, d'argent doré. (Ducs de Bourgogne, n. 6096.)

OURCEL, Orcel, Orceau et Ancel. Bénitier. Le Brun des Marettes remarquait, au commencement du dernier siècle, dans ses voyages liturgiques, que l'expression d'orceau était encore en usage dans le pays chartrain.

(A) 1241. Item 1 ourcel d'argent, à tout l'esperges d'argent, ou pris de xii liv. (Inventaire de la comtesse Mahaut d'Artois.)

(B) 1320*. Si ai l'ençans et l'encanssier,
L'orcuel à tote la cuillier. (Dict du Mercier.)

(C) 1328. Item unum orcellum et baculum ad aspergendum aquam benedictam, de argento. (Doc. cité par Du Cange.)

(D) — Un orcell d'argent à eaue benoiste. (Invent. de la royne Clémence.)

(E) — Un orcel à eaue benoiste à tout le guerineur.

(F) 1381. L'ancel à l'iau benoite. (Comptes de l'église de Troyes.)

OUVRAGE DE GRÈCE. Les inventaires désignent ainsi les objets d'art, vases d'église, croix, reliquaires et bijoux, que rapportèrent de Constantinople les croisés, que contrefirent habilement les Vénitiens et les Génois, qu'imitèrent grossièrement, parmi nous, les artistes obligés, par leur médiocrité, à se consacrer à cette méchante besogne. On distingue aujourd'hui ces contrefaçons, au moyen de tous les caractères qui servent à dépister une copie, et aussi à un signe particulier qui est l'incorrection des inscriptions. Mes citations sont toutes prises dans l'inventaire des biens et joyaux, laissé par Jean, duc de Berry; on jugera mieux, par là, du genre de

faveur dont jouissaient ces ouvrages byzantins. Les pailes grégois étaient également en grande vogue, et nos trouvères les citent continuellement; mais je n'ai à m'occuper ici ni des étoffes ni des costumes.

(A) 1416. Une croix de fer, couverte de vielz argent blanc, où il a plusieurs ymages dont les noms sont escrips en grec qui fut prinse dessus le tableau de saincte Elène et apportée, par messire Jehan de Chasteaumorant, de Constantinoble. (Invent. du duc de Berry.)

(B) — Sept tableaux esquelz a plusieurs ymages d'ouvrage de Grèce et sont garnis d'argent doré dudit ouvrage et pendent chacun à un petit annel, prisez iiij^{xx} liv. t.

(C) — Un tableau, dudit ouvrage, de l'istoire de la purificacion Nostre Dame, garny sur les bouz d'argent blanc, prisé iiij liv. t.

(D) — Un bénoistier d'or avecques le guipillon qui est d'argent, tenant à une chayenne d'or lequel benoistier est de façon ancienne, fait à ymages par dehors, où il a escript lettres grecques esmaillées de plusieurs fueilles enlevées — iij^{c}lxxij liv. t.

(E) — Une pierre estrange de couleur tannée, yssue d'un petit tableau d'or, quarré, de la grandeur du fons de la main, en laquelle a un ymage de Nostre Dame tenant son enfant, une sépulture et plusieurs autres ymages et escript par derrière de lettres grecques, prisé — xx s. t.

(F) — Une boeste de bois de l'ouvrage de Grèce, dedans laquelle a du baulme approuvé par le patriarche de Constantinoble, par sa certiffication qui est dedans.

(G) — Un rouleau plat d'ambre et de must, fait en manière d'une bulette ouvré à lettres grecques, pendant à un las de soie vert, prisé xx s. t.

OUVRAGE DE NAPLES. Peut-être une marqueterie.

(A) 1507. Une chaize de bois d'ouvraige de Naples. (Invent. des meubles du duc de Bourbon.)

OUVRAGE D'YNDIE. C'est à partir des premières années du XVe siècle qu'on reçut directement des objets fabriqués aux Indes ou à la Chine, et qu'ils sont décrits comme tels dans les inventaires.

(A) 1529. A Pierre Lemoyne, marchant demourant à Portugal, la somme de deux cens quatre vingts sept livres tournois pour son payement d'un chalict, marqueté à feuillages de nacle de perle, faict au pays d'Andye, ensemble d'une chaire, faicte à la mode dudit pays d'Indye, vernissée de noir et enrichie de feuillaiges et figures d'or, lesquels chalict et chaire ledict seigneur (le Roi) a prins et achaptez de luy et iceulx faict mettre en son cabinet du château du Louvre à Paris. (Comptes royaux.)

OUVRAGE TRÉGITÉ. De *transjicere* ou *transjactare*, ouvrage percé à jour.

(A) 1250*. I cercle ot an son chié, d'une ovre trégitée,
Et fu de riches pierres tot amy l'or orlée.
(Parise la Duchesse.)

OUVRAIGE. Œuvre, dans le sens de travail.

(A) 1399. Un petit fermeillet d'or, de très grand ouvraige, et a, ou milieu, une dame et deux cerfs sur une terasse, et est sur ladite terasse un chastel de maçonnerie et est sur le fruitelet une grosse perle de compte à deux balessaux aux deux costez, pesant deux onces. (Invent. de Charles VI.)

OVIER, Coquetier. Il est assez singulier de voir un ustensile aussi nécessaire paraître si tard sur la table, et son nom trouver tant de difficulté à entrer dans la langue.

(A) 1363. Un vaisselet d'argent à mangier œufs que donna à Monseigneur Monsr d'Estampes. (Invent. du duc de Normandie.)

(B) 1389. Un engin à mettre et asseoir œufs. (Ducs de Bourgogne, n. 5473.)

(C) 1391. Un pié ront, pardessus d'argent doré, à mettre un euf dedens, assis sur iij petis piez pour madame la duchesse d'Orliens. (Comptes roy.)

(D) 1403. Un ovier d'or, aux armes de la Royne, et ou couvescle une langue blanche de serpent. (Ducs de Bourgogne, n. 5979.)

(E) 1408. Une chose d'argent dorée, à mettre l'euf de Madame. (D. de B., 5156.)

(F) 1415. Deux petits creusequins d'or, fermans en manière d'une boette, pour tenir œufs à manger. (Invent. ap. Du Cange.)

(G) 1420. Ung œfvier d'or, double, ouvré à arbreceaulx et feuillaiges de frèsiers. (Ducs de Bourgogne, 4192.)

(H) 1487. Une sallière carrée à mettre les œufs. (Ducs de Bourg., n. 7477.)

(I) 1536. Une sallière d'or, double, pour servir les œufs à table, garnye de petites branches à manière de vigne, et de deux saphirs, trois balais et de plusieurs perles tant branlans que ferme. (Inv. de Charles-Quint.)

(J) 1586. Une chauffrette d'argent et une plattine pour des œufs. (Inventaire de Marie Stuart.)

OYSELETS. De nombreux témoignages écrits, l'organisation des oiseleurs en corporation, les particularités de leurs règlements, la force de leur organisation et l'étendue de leurs priviléges, la protection accordée aux menus oiseaux de chant et de plaisir, tout prouve le goût qui s'était partout répandu. Les linottes, les étourneaux, et jusqu'aux simples passereaux, se vendaient des prix fous qui ne s'expliquent que par les gentillesses, les tours et le parler qu'on leur enseignait. De là le luxe des cages et la raison de cet article.

(A) 1233. Castellio pro custoditis avibus usque ad Pascha., xxviij s. iiij d. (Compte royaux.)

(B) 1377. x frans à un vallet qui garde nos tourterelles. (Mandement du Roy, du 23 décembre. Ducs de Bourgogne, tome IV.)

(C) 1378. xx frans donnés à Gobin Days qui garde nos rossignols de notre chastel du Louvre à Paris. (Mandem. du Roy du 5 juin. D. de B., t. IV.)

(D) 1393. Pour faire pondre, couver et nourrir oiseaulx en une cage. Nota que en la cage de Hesdin qui est la plus grant de ce royaume (voyez les Dues de Bourgogne, tome I, p. lv.), ne en la cage du Roy à Saint Pol (voyez Sauval, II, 282), ne en la cage messire Hugues Aubriot (voyez une note de M. J. Pichon, dans le Ménagier), ne porent oncques estre couvés et après parnourris petis oyseaulx et en la cage Charlot si font. (Ce Charlot était quelqu'oyseleur.) (Ménagier de Paris.)

(E) 1415. A Jacquet Saulnier, garde hardois, pour avoir acheté du blé, millet, chanevis et navette, pour les turtes et petiz oiselez de la Royne. (Comptes royaux.)

(F) — A Gilet de Savigny, oiseleur, pour vii petiz oiselez en cage, c'est assavoir iij tarins et iiij chardonnerez délivrez devers la Royne, et depuis pour xv autres petiz oiseaux délivrés comme dessus, — lxxvj s. p.

(G) 1416. Au varlet des petits chiens, — iiij liv. t. Au valet des oiseaux, — iiij liv. t. (Compte de l'exécution du testament du duc de Berry.)

(H) 1466. Aux pipeurs du Roy, pour don à eulx fait pour ce qu'ilz lui apportent des petits oyseaux. (Ducs de Bourgogne, n. 7051.)

OYSELETS DE CHYPPRE. Boules parfumées, faites en forme d'oiseaux, peut-être même recouvertes de plumages d'oiseaux, et qu'on crevait pour en répandre la poudre odorante, employée également en fumigations. Le goût des parfums avait transformé

en bijoux de prix les boîtes destinées à contenir les oiselets de Chypre, et on leur donnait toute espèce de forme, et plus particulièrement celle d'une cage.

(A) 1380. Un poisson d'argent à mettre oyselets de Chipre, pesant xii esterlins. (Inventaire de Charles V.)

(B) — Un hault coffret carré, ouvré d'os, noir et blanc, en façon de quoy on faict les sellés, plain d'oisselles de Chippre, ostés les oyselles.

(C) — Une petite lanterne d'argent, dorée, à une chaisne, pour mettre oiselles de Cipre, pesant une once et demie.

(D) 1391. Un estuy de cuir bouilly pour mettre et porter la cage d'or à oyseles de Chyppre du Roy. (Comptes royaux.)

(E) 1396. Pour demi cent d'ozelez de Chippre — mis tant ou retrait ou galetas en la sale ou le Roy manga, xxx s. tournois. (Ducs de Bourg., n. 5756.)

(F) — Un estuy de cuir boully pour mettre et porter une cagette d'argent pour mettre oizelez de Chippre en la chappelle du Roy. (Comptes roy.)

(G) 1399. Un chandelier, à troys testes de lyons ensemble et un lis dessus, pour mettre oizelles de Chippre, pesant un marc, une once et demye d'argent. (Invent. de Charles VI.)

(H) — Une potence d'argent veré, à pendre une cagette pour mettre oyseaux de Chyppre, asise sur un pié doré, hachié des armes du sire de Chasteaufromont, pesant un marc, cinq onces, deux esterlins.

(I) — Une poirette ronde d'argent doré, à mettre oiselez de Chippre, pendant à un laz de soye vieil, pesant deux onces.

(J) 1416. Un petit chandelier d'argent veré, pour mettre oiselez de Chyppre, où il a escript dessus : *Pour vous servir.* (Il y en a cinq autres pareils. Inventaire du duc de Berry.)

(K) — Un petit encensier d'argent doré, pour mettre oiselez de Chippre, ouquel a cinq petites tournelles par dessus, pendans à cinq petites chaynes d'argent doré.

(L) — Une cage d'argent doré, où il a deux petites perchettes par dedans et deux oiselles dessus, pour tenir oiselez de Chippre, pesant un marc, sept onces.

(M) — Une pomme d'argent verré pour mettre oisellez de Chippre ou autres fumigacions de plusieurs manières. — x liv. t.

(N) — Deux petites cagettes d'argent, dorées, pour mettre oyselles de Chippre à la devise de Monseigneur. — x liv. x s.

(O) — Un balay, deux petis saphirs et vi perles yssus d'un petit ours d'or, esmaillé de noir, qui porte une bote et est le dit ours tout creux pour mettre dedens oyselez de Chippre ardans pour parfumer, — vi liv. t.

(P) 1455. Des autres dames et damoyselles de la court, n'y eut celle qui ne luy donnast chemises brodées d'or et de soye, arcandolles, bourses et gants brodés tout à la façon du pays, mistes oysellets de Chippre et tant d'aultres odorifiques odeurs que très longue chose seroit à voloir tout réciter. (Ant. de la Salle.)

(Q) 1456. Cinq caisses d'argent à mectre oiseaux de Chippre. (D. de B., n. 6959.)

(R) 1467. Une grosse pomme ronde, d'argent doré, à mectre oyselés de Chippre, pertoinsée à feulles, pesant j marc, iiij onces. (Ducs de Bourg., 3204.)

(S) 1497. Ung petit coffret d'yvoire, ferré d'argent doré, ouquel y a plusieurs senteurs et oysellets de Chyppre. (Inv. de Charles, comte d'Angoul.)

P.

PAELLE, paellon, paielle, et poasle. Poêle. Cette traduction n'est exacte que si l'on admet des poêles de toutes formes; ainsi, celle que l'on voit dans l'inventaire du duc d'Anjou, *pour cuire poisson* (n° 770), n'a pas de queue, mais deux anses, et elle était

très-profonde. Il y en avait pour laver les pieds, pour faire la lessive et la bouillie, et de très-plates sans doute pour rôtir des marrons. (Voyez *Papin*.)

(A) 1300. Si ne prit garde et jeta sa touaille dont elle avoit la tête entortillée au chief de la paielle de fer où le soigne la Royne ardoit. (Joinville.)

(B) 1316. Pour une paelle à piez laver. (Comptes royaux.)

(C) 1363. Trois paelles d'argent à queues. (Invent. du duc de Normandie.)

(D) 1380. Un paellon d'argent verré, à un gros manche tout esmaillé de France, et a dedans un flacon, ij tasses à un couvescle à un fruitelet, et sont du petit mesnage, pesant viii marcs. (Invent. de Charles V.)

(E) 1338. A Ancel Baine, chauderonnier, pour une grant pelle de fer, bordée par les bors, à porter brèze par les chambres. (Comptes royaux.)

(F) 1391. Pour avoir reffait et ressoudé les fons d'une paielle d'argent blanc à faire la boullie de madame Ysabelle de France, — x s. vi d. p. (Idem.)

(G) 1393. Quatre cuilliers de bois, une paelle de fer, quatre grans paelles à ance. (Le Ménagier de Paris.)

(H) 1395. Pour une paelle d'airain à queue pour bouillir les cueuvres chiefs des dittes dames et damoiselles. (Comptes royaux.)

(I) 1423. iij payelles de keuvre à servir en yver pour ceffer en chantant messe. (Invent. du Trésor de Douay.)

(J) 1453. Une paelle percée à frire poissons. (Inv. cité par M. Douet d'Arcq.)

(K) 1497. Une grant poasle, quatre moyennes et trois petites. (Inv. de Charles, comte d'Angoulême.)

(L) — Trois poasles blanches à queue (de fer blanc).

(M) — Trois autres poasles à frire.

(N) 1540. Une pelle à chastaignes vieille. (Inv. du card. d'Amboise, George II.)

(O) 1554. Une poisle, ung poislon, ung escumouer, une cueillier, une bassinoire et une coullouère, le tout d'arain, à queue de fer, — prisé xl s. t. (Inventaire de la Dame de Nicolai.)

PAIN A CHANTER. Le pain sans levain, le pain azyme, les hosties. Les diacres ou les sous-diacres étaient, dans quelques églises, seuls chargés de le faire. Il y avait des fers particuliers et un local réservé pour cet usage. Cependant les oblayers les fabriquaient aussi, seulement on voit dans les statuts de leurs métiers, fixés en 1397-1406, qu'il était interdit aux femmes de faire des hosties, et aux hommes d'en vendre sans qu'elles eussent été visitées par les maîtres. Une des citations suivantes semble marquer que ce pain était cher. L'expression à chanter, à chanter en cuer, à chanter messe, s'appliquait à l'eau, au vin et aux hosties consacrés pour l'autel.

(A) 1328. Une boueste d'yvoire à mettre pain à chanter, garnie d'argent, — xl s. (Inv. de la royne.)

(B) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 34, 45.

(C) 1363. Une boeste d'argent, à une teste de Dieu esmaillée, à mettre pain à chanter, et poise un marc et viij esterlins. (Inv. du duc de Normand.)

(D) 1379. Pour pain à chanter en cuer. (Comptes de l'église de Troyes.)

(E) 1416. Une boette d'argent doré, à mettre pain à chanter, séant sur un pié esmaillé par dedans, ouvré de fenestrages en manière d'osteaux, et autour du pié a trois petits serpens volans. (Invent. du duc de Berry.)

(F) 1422. Une boiste d'or à six quarrés, à mettre pain à chanter messes, où est la Passion entaillée et enlevée à iij fenestrages, et escrite la patenostre et l'évangile S. Jehan. — cxxvij liv. (Comptes royaux.)

(G) — ij burettes d'or à mettre le vin et l'eaue à chanter à la chapelle du Roy nostre sire.

(H) 1461. A messire Nicolas Thevenot, prestre, pour avoir fourny pain à chanter, viij liv. v s. (Compte des obsèques de Charles VII.)

(I) 1517. Item. Y a un lieu appelé la Secrétenerie, là où on fait le pain à chanter, qui est très beau et de grant édiffice. (Visite de la royne de Sicile à Clairvaux, document cité par M. Michelant.)

PAIX. Le baiser de paix, recommandé par saint Paul aux Corinthiens, ne put être pratiqué longtemps dans l'église, sans choquer à la fois la morale et la distinction des rangs. On lui substitua un baiser symbolique qui conservait son principe de communauté fraternelle, par la participation de tous à cette cérémonie dans laquelle on se servait d'un seul et même *osculatorium*. Cet objet n'étant qu'un prétexte, on put offrir indifféremment au baiser de tous, un crucifix, une croix, la couverture d'un texte ou une relique; seulement, à la longue, chaque office de l'église ayant ses ustensiles, on consacra plus particulièrement à celui-ci de petits tableaux faits en matières précieuses, en or, en argent ou en bois, représentant des sujets de la Passion, et quelquefois le patron de l'église, ciselés, gravés, émaillés ou peints. Ces tableaux reçurent différents noms qui s'appliquent à la destination de l'objet, sans considération de la forme : *Osculatorium*, *deosculatorium tabella*, *tabula pacis*, *instrumentum pacis*, *asser ad pacem*, *paxillum*, *paxilla*, *pax*, *paix et porte-paix*. L'usage tardif d'un instrument spécial pour recueillir le baiser de paix, explique pourquoi à un usage très-ancien je ne puis appliquer que des citations comparativement modernes. Ces citations mêmes je les borne à quelques descriptions de paix d'une grande richesse ou d'un travail remarquable. J'aurais pu descendre jusqu'à l'inventaire du trésor de Saint-Denis, pour citer la paix décrite dans la première partie de cette notice.

(A) 1295. Item unum osculatorium. (Invent. de St. Paul de Londres.)

(B) 1322. J table de pees ové une ymage d'argent surorré. (Invent. du comte de Hereford.)

(C) 1328. Un portepais d'argent pesant deus mars, prisié iiij lib. (Inventoire de la royne Clémence.)

(D) 1341. Unam pacem deosculator' in qua continentur reliquia diversorum sanctorum. (Invent. d'Edouard III.)

(E) 1360. Invent. du duc d'Anjou. 3. Un grant esmail à donner la pais. 63.

(F) 1363. Une paix à façon d'une fleur de lis esmaillée aux armes de Monseigneur. (Inventaire du duc de Normandie.)

(G) 1380. Une porte paix pour la chappelle des confesseurs, laquelle est cizelée au dos et esmailliée d'un sus esmail de l'ymage de Nostre Dame qui reçoit son enfant tenant 1 pomme, St. Joseau, les pasteurs dessoubz et au dessus les anges, pesant 1 marc et demy d'or. (Inv. de Charles V.)

(H) 1416. Un porte paix d'or, où il a un angle tenant un crucefix, couvert par dessus d'un cristal et garny entour de sept balaisseaux et seze perles — iiij^xx liv. t. (Invent. du duc de Berry.)

(I) — Un porte paix d'or, où il a un cristal rond ou milieu et dessoubz une trinité et entour sont les quatre euvangelistes, esmailliez, garnie de pierreries — ij^c xxv liv. t.

(J) 1423. A Jehan Pentin, orfèvre, demourant à Bourges — pour une paix de fin or, bien riche, esmaillée au milieu d'une ymage de Nostre Dame, au dessus de laquelle paix a une croix, aussi esmaillée d'une autre ymage et antour de laditte ymage a quatre bien grosses perles que Monseigneur a fait prendre et achetter dudit orfèvre par marchié fait vi^xx xviij francs et icelle a donnée à ung evesque de Portingal qui, avec

plusieurs autres Portugaloys estant venuz devers luy en ambassade de par le Roy de Portugal. (Ducs de Bourgogne, 674.)

(K) 1470. Une paix d'or, à façon de fleur de lis, armoyée au champ des armes de feu le duc Philippe, au dessus du hault ung crucifix et aux deux costez Nostre Dame et Saint Jehan et au pied d'embas Saint Jehan Baptiste, Saint Denis et Saint Anthoine, pesant [illegible]. (Ducs de Bourgogne, 5258.)

(L) 1500.
Comme Martin chantoit la messe,
Son bonnet estoit de [illegible],
En baisant la paix [illegible]
Car il faut [illegible] tout à plaine.
(Légende de la [illegible] de [illegible].)

(M) 1540. Une paix grande d'argent doré et esmaillé, où est figuré par devant Nostre Dame et au dedans Sainct [illegible], pesant iv marcs, vii onces. (Invent. du card. d'Amboise. Georges II.)

(N) — Une autre paix d'argent doré, esmaillée, faicte en façon de reliquaire, pesant ii marcs, v onces.

(O) 1560. Ung tableau d'argent doré d'une nativité, soubz ung cristal, enrichy de petits rubis et perles, ledit tableau servant de paix, estimé — xxv l. (Invent. des chasteaux de Fontainebleau.)

(P) 1599. Une boete à mettre pain à chanter dont le couvercle sert de paix. (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)

PALES. Les côtes perpendiculaires d'un vase.

(A) 1360. Pot à sept pales, nº 122. (Inventaire du duc d'Anjou.)
(B) — Pot faciés par palles, nº 410 et suiv.

PALETTE. Bougeoir en forme de petite pelle, qu'on appelait aussi cullier, parce qu'elle servait à brûler les parfums. On offrait aussi des confitures, du cotignac d'Orléans, par exemple, sur des palettes. (Voyez *Esconce* et *Platine*.)

(A) 1295. Discus et navis ad incensum. Unus discus argenteus planus, cum cocleari et cathenula parvula, ponderis x s. (Inventaire de Saint Paul de Londres.)
(B) 1380. Une pallette d'yvoire. (Inventaire de Charles V.)
(C) — Une palette à coudongnac, armoyé de France et de la royne Jeanne de Bourbon.
(D) — Une petite palette d'yvoire à tenir chandelle garnie d'un petit d'argent.
(E) — Une petite palette d'argent à faire fumée.
(F) — Une palette d'argent, à un manche de boys, pour mettre fumigacions.
(G) 1399. Une palette d'ivoire, dont le clo à mettre la chandelle est d'argent, non pesé. (Inventaire de Charles VI.)
(H) 1395. A Perrin Bernart, gainier, pour un estuy de cuir boully, poinçonnez et armoiez aux armes de France, pour mettre et porter une palette d'ivoire, garnie d'or, pour mettre une chandelle pour tenir devant le Roy à dire ses heures, comme dit est. (Comptes royaux.)
(I) 1416. Une palette d'argent blanc pour mettre feu à faire fumée — x liv. t. (Invent. du duc de Berry.)
(J) 1599. Cinq placques garnies de leurs bobèches, aussy d'argent, prisées ensemble trente six marcz — ijc xviii escus. (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)

PALISSY (Bernard). J'ai réservé, pour la notice des faïences émaillées, le résultat de mes recherches sur les fabriques arabes, la famille des della Robbia et l'œuvre de Bernard Palissy; je dirai ici quelques mots seulement des successeurs et des imitateurs de notre grand potier de terre. Chaque maître dans les arts est suivi par une

troupe servile, à plus forte raison dans les arts multiplicateurs dont les procédés sont une propriété. Les neveux de Bernard Palissy ne laissèrent pas ses procédés se perdre, ils eurent le tort de contribuer à les laisser dégénérer. Dans leurs mains, ce qu'il y avait de goût et de bonheur dans les arrangements de l'inventeur disparaît, ce qu'il y avait de vivacité et souvent de vérité s'évanouit. On n'a plus qu'un pâle décalque et des répétitions monotones. C'est encore bien pis avec leurs successeurs.

(A) 1540. Il me fut monstré une coupe de terre tournée et esmaillée d'une telle beauté que dès lors j'entray en dispute avec ma propre pensée, en me rememorant plusieurs propos qu'aucuns m'avoient tenus en se mocquant de moy, lorsque je peindois des images. (Bernard Palissy.)

(B) 1570. A Bernard, Nicolas et Mathurin Pallissis sculteurs en terre, la somme de quatre cens livres tournoys — sur et tant moings de la somme de deux mil six cens livres tournoys pour tous les ouvraiges de terre cuitte esmaillée qui restoyent à faire pour parfaire et parachever les quatre pons (pans) ou pourtour de dedans de la grotte encommencée pour la Royne en son pallais à Paris (plus bas : lèz le Louvre à Paris) suivant le marché faict avecq eulx. (Despence faicte à cause de la grotte esmaillée. Comptes royaux.)

(C) 1599. A Jehan Chipault et son fils émailleur en terre — x escus.

— A Jehan Biot, dict Mercure, émailleur en terre et verre — x escus. (Estat des off. domestiques du Roy. Arch. nationales.)

(D) 1609. Ces mêmes trois emailleurs, chacun avec trente livres de gages par an. (Estat des off. Domestiques du Roy pour l'année 1609.)

(E) 1642. L'année passée a esté establie une verrerie royale par lettres patentes du Roy données au mois de mars 1640 en faveur du sieur Antoine Clerici, ouvrier de sa Majesté en terre sigillée et de ses assossiés. (Les merv. de Fontainebleau par le père Dan.)

PALLETOT et Palletocqs. Vêtement ordinaire, qu'on ne sera pas surpris de rencontrer dans quelques textes, avec une surcharge d'orfévrerie, tant étaient grands le luxe et la profusion.

(A) 1455. Les suppliants issirent de la maison en leurs pourpoins ou palletocqs à touts leurs bonnets. (Lettres de rémission.)

(B) 1474. Le duc a soixante deux archers pour son corps — ils ont tous les ans, ou souvent, palletots d'orfavrerie richement chargez. (Olivier de la Marche. Estat du Duc.)

PANIOT ou Paviot. Pierre de l'espèce des opales.

(A) 1416. Un petit reliquaire d'or, où il a une pierre appellée paniot, verte et contre le jour vermeille, en laquelle a par devant un ymage de femme et derrière une croix en terre, lvi liv. v s. t. (Inv. du duc de Berry.)

PANNIERS. C'est un corollaire des malles, coffres, bahuts dont j'ai parlé dans plusieurs articles de ce glossaire. Comme ces paniers étaient chargés sur bêtes de somme, on les achetait par paires, et un grand bahut ou enveloppe les couvrait tous les deux.

(A) 1352. Pour une paire de panniers, fermans à clef, à tout le bahu, pour mectre et garder la cire et autres choses nécessaires en la fruicterie. (Compt. royaux.)

(B) 1387. A Pierre du Fou, coffrier, pour ij panniers d'ozier couvers de cuir de truye, ferrez et clouez ainsi qu'il appartient et fermans à clefz, garnys de crox, de fer et de corroies, pour porter à somier (à cheval) les espices du Roy nostre seigneur — viij liv. p. (Comptes royaux.)

PAPILLOCTES, Paillole, Paillette et Papillete d'or. Il est ques-

tion de plumes papillotées, c'est-à-dire ayant sans doute à leurs extrémités des papillotes d'or.

(A) 1300*. Trouvèrent moult très grant trésor
Or en paillole et en tarin. (Roman de Cleomades.)

(B) 1311. Item au marc d'or fin, en or en plate et en paillole. (Apud Du Cange.)

(C) 1420. Un chappel de plumes de paon, papillotées de papilloctes d'or. (Ducs de Bourgogne, nº 6409.)

(D) 1599. Une robbe de satin noir, un bandage à l'entour découpé à triangle garny de papillottes — prisée xx escus. (Inv. de Gabrielle d'Estrées.)

PAPIN. Bouillie. J'ai déjà cité un paelle à faire la bouillie. (Voyez *Paelle.*)

(A) 1380. Une paesle à une cuillier d'argent blanc pour faire papin. (Inventaire de Charles V.)

(B) 1388. A Jehan Tonquin, ferron, pour un petit treppié de fer pour mettre sus le feu à bruler le pappin de madame Jehanne de France, pour ce iij s. iiij d. p. (Comptes royaux.)

PAREPAIN. Dans les trousses de couteaux, dites paire de couteaux, plus ou moins bien garnies, se trouvait presque toujours un parepain, on le rencontre aussi quelquefois isolé. Que pouvait faire ce couteau, sinon parer ou peler le pain, c'est-à-dire le chapeler? Les citations qui suivent, et que j'aurais pu multiplier, suffisent pour établir cette explication.

(A) 1300*. La pomme prist, si la para,
En l'iauge mist la pareure
Qui s'en alla grant aleure
Si come l'aue l'enportoit. (Ap. Du Cange.)

(B) 1332. Coutellerie pour le Roy. Thomas le Fieuvillier, coutelier, pour deux paires de couteaux à trancher devant le Roy, à tous les parepains garnis de viroles et de cingletes d'argent, dorées et esmaillés aux armes de France, C sols pour paire valent x liv. p. (Comptes royaux.)

(C) 1366. Il la féry d'un petit coustel à taillier pain — tant saigna — que le lendemain par cas de fortune ala de vie à trépassement. (Lettres de rémission.)

(D) 1380. Une paire de couteaux à trancher, c'est à scavoir ij grandz, un petit et le partpain de mesmes, à manche d'argent doré, rond, à fleurs de lys. (Invent. de Charles V.)

(E) 1407. A Thomas Dorgeret, coustellier, pour une paire de grans cousteaulx à manches esquartelez d'ivoire et de cèdre, chascun à trois virolles d'argent doré, esmaillé aux armes de France, garnis de parepains et de petit coustel engaingnés — xii liv. p. (Comptes royaux.)

(F) 1410. Pour une paire de grans cousteaux — garnis de parepains et de petit coustel. (Comptes royaux.)

(G) 1414. Une pomme parée, fendue en quatre quartiers, remise en ses parures. (Lettres de rémission.)

(H) 1415. Item un couteau, nommé parpain en une guaine. (Invent. apud Du Cange.)

(I) 1474. Le vallet servant doibt chappeller le pain. (Olivier de la Marche.)

(J) 1487. Une paire de cousteaux — servant à chappeler le pain en la paneterie. (Comptes royaux.)

PARIS (Façon de, or de, argent de). Voyez l'inventaire du duc d'Anjou, nº 700, et tous les inventaires des XIIIe, XIVe et XVe siècles.

PARFUMS. Après l'indifférence pour les mauvaises odeurs vient le goût pour les odeurs fortes, et enfin, comme marque de la plus

haute civilisation, l'éloignement décidé pour tous les parfums, quand ils sont autre chose qu'une imprégnation générale, et comme un souvenir éloigné de senteurs simples et douces. Le peu de propreté des premiers siècles du moyen âge est un fait sur lequel il est inutile de s'appesantir. A cette indifférence succède la passion pour le musc et la civette, dans leur âcre pureté. Au XVIe siècle, des composés adoucis, mais si abondants, qu'on en trouve partout; plus tard, à la fin du XVIIe siècle, l'iris, la violette, et très-sobrement. Je ne ferai qu'un petit nombre de citations, remarquant que le safran servait à la fois de teinture et de parfum. (Voyez *Musc* et *Ambre*.)

(A) 1250*. J'ai les guimples ensaffrenées. (Le Dit du Mercier.)

(B) 1250*. Et si ot guimple ensafrenée. (Li roumans des Sept Sages.)

(C) 1528. A Francoys d'Escobat, espaignol, varlet de chambre et parfumeur du Roy NS. pour son payement des parfums, eaues, musques de nafle, cassollettes et gands perfumez qu'il faict présentement par recommandation du Roy pour envoyer au roy d'Angleterre. (Comptes royaux.)

(D) 1536. Une grenade d'or creuse, avec sa queue servant à mectre senteur. (Inventaire de Charles-Quint.)

(E) — Ung cueur faict de menu ouvraige de fil d'or traict, servant à mectre senteurs et esmaillé à l'ung costé de trois rosettes.

(F) 1597. Une chenne de parfum garni de gerbes d'or émaillez de blancq, prizé l liv. (Contrat de mariage de Françoyse de Schomberg.)

(G) — Douze boutons de parfum garny de feulle de feuchères d'or, prizé — x liv.

(H) 1599. Une chesne de parfum garnie d'or, où il y a des triangles et trophées d'armes, prisée c escus. (Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

(I) — Une chesne, toute de parfum, de soixante trois olives à grands ronds, prisée iije escus.

(J) — Une main de parfum, garnie d'or, où y a une bague turquoyse, prisée dix escuz.

(K) — Une poire de parfum, garnie d'or, prisée six escuz.

(L) — Six boutons d'or et de diamants, ausquelz y en a à chacun dix sept diamans et sont percez à jour et plains de parfum, prisé ije escus.

(M) — Un bracelet d'or, esmaillé d'or en plusieurs couleurs et petites senteurs, où il y a trente cinq diamans, et entre deux des gobeletz et des peynes d'amour, prisé ijc escus.

PASSANT. Anneau formant appendice à la boucle ou indépendant d'elle, mais qui servait à enrouler le pendant de la ceinture; on ne le confondra pas avec le mordant, qui est tout autre chose. (Voyez *Mordant* et *Ceinture*.)

(A) 1380. Une ceinture de soye vermeille, à boucle et mordant d'or, le mordant néellé aux armes de France et le passant et les fermillières d'or. (Inventaire de Charles V.)

(B) — Une large ceinture, pour boys, de cuir d'abaye, dont la boucle, le mordant et le passant sont d'or, non pesé.

PATE CUITE. Un orfévre ou un sculpteur, au moyen âge ces deux arts se confondaient, modelait en cire un bas-relief de petite dimension, prenait une empreinte de cette cire dans un mastic résistant et moulait dans ce creux, autant de fois qu'il voulait, ce bas-relief dans une pâte qu'on faisait sécher au four et qu'on appliquait ensuite sur de petits coffrets de bois. Une dorure générale confondait la pâte avec le fond du coffret de bois et donnait à ce travail léger et facile l'apparence d'une œuvre d'orfévrerie. Le style de ces petites compositions est pris dans les maîtres italiens et se

montre partout identiquement le même. Il paraîtrait que cette invention vénitienne est de la fin du XV[e] siècle. Aucune inscription, aucune marque ne m'a indiqué jusqu'à présent sa localité précise, ce procédé n'a pas reçu de développements en France, mais il y fut exploité. Aujourd'hui, il est du domaine de nos confiseurs et de nos cuisiniers. Nombre de productions anciennes et très-élégantes se rencontrent dans les collections. J'en parlerai ailleurs. (Voyez, dans la première partie de cette notice, les objets divers.)

(A) 1520. Sept coffres, que grans que petiz, faitz de pate cuyte, à la mode d'Italie, bien ouvrez et dorez. (Inventaire de Marguerite d'Autriche.)

(B) — Ung beau coffret, à la mode d'Italie, fait de pate cuyte, doré, bien ouvré, a vj blasons à l'entour d'yeelle, aux armes de Bourgogne, assis sur iiij pomeaux de bois doré.

(C) — Ung aultre coffre, plat, carré, fait de pate cuyte, bien ouvré, à x personnaiges, et sur le couvercle, qui est de mesme, à une roye au milieu.

(D) — Deux poteqnins, une fiole et deux flacons de pate cuyte, dorez et bien ouvrez.

(E) — Deux myroirs de pate cuyte, bien ouvrez et dorez, ayant chacun ung boton et hoppes y pendans.

(F) 1599. Un rocher de masticq, couvert de petites feuilles d'or, avec de la nacque de perles et des pierreries non fines et des petis personnaiges d'or esmaillés de couleur et sur le hault du rocher un petit amour d'or esmaillé, prisé XXX escus. (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)

PATÈNE. Le plat dans lequel on offrait le pain, alors que l'on communiait sous les deux espèces. Depuis l'introduction des hosties, vers le X[e] siècle, le ciboire a remplacé ce plat, et la patène, ne servant plus qu'à couvrir le calice et à recevoir les débris de l'hostie du prêtre, a pu sans inconvénient être diminuée de plus de moitié. Les Grecs, qui ont conservé l'ancien rite, ont aussi les patènes de grande dimension, ils continuent à l'appeler disque (δίσκος). Saint Anastase et d'autres écrivains ecclésiastiques, tous antérieurs au VIII[e] siècle, parlent déjà de patènes d'or et d'argent richement ornées par le travail de l'orfévre; le moine Théophile y consacre un chapitre.

(A) 1220. Cap. XLIII. De patena calicis. (Theophilus.)

(B) 1380. Un calice d'or hautelet et a, en la patène, un long crucefix esmaillié sur fleurs de lys et fut acheté par le Roy, des Jacobins d'Orliens, pesant iii marcs, vii onces d'or. (Inventaire de Charles V.)

(C) — Un calice d'argent doré, tout plain, où il a en la patène un Dieu qui monstre ses playes, esmaillié.

PATENOSTRES et **Patrenostres.** Chapelet, grains de chapelet, et aussi tout grain qui s'enfilait pour quelque destination que ce fût. Il y avait à Paris trois corps de métiers qui, sous le nom de patenostriers, fabriquaient les chapelets; ils se distinguaient suivant les matières qu'ils mettaient en œuvre: 1° *les patenostriers d'os et de cor* (corne); 2° *de corail et de coquille* (nacre de perle); 3° *d'ambre et de gest*. Les orfévres faisaient en outre les chapelets en pierres précieuses, en bois, etc., etc. La ville de Jérusalem, qui a encore aujourd'hui son bazar de patenostres divisé par spécialités de chapelets, peut seule donner l'idée de cette fabrication en grand. Il y avait en outre les patrenostriers qui faisaient *les noiaus à robe que on fait d'os, de cor et de yvoire*, c'est-à-dire tous les grains enfilés servant à orner les tissus, sans qu'aucune idée de dévotion y fût attachée.

(A) 1260. Tit. XLIII. Des patrenostriers et faisiers de bouclètes à saulers. Il puet estre patrenostriers à Paris qui veut, c'est assavoir faisières de toutes manières de patrenostres et de boucletes à saulers que on fait de laiton, de archal et de quoivre nuef et viès et de noians à robe que on fait de os, de cor et de yvoire, se il set le mestier. (Us des Métiers, enregistrés par Etienne Boileau.)

(B) 1349. Mon très doulz cuer, je vous envoie ce que vous m'avez mandé et vos paternostres et vous promet loyalment que je les ai portées, tont en l'estat que je les vous envoie, deus nuis et trois jours sans oster d'entour moi et depuis que li fremailles fu fais. Si vous pri que vous les veuilliez porter et je vous envoie unes autres petites. Et les ai ainsi portées longuement en l'environ de mon bras. (Agnès de Navarre à Guillaume de Machault.)

(C) 1380. Unes patenostres d'or signées à enseignes de tabliers et eschiquiers. (Inventaire de Charles V.)

(D) — Unes patenostres esmailliées pendans à une croix où il y a pierres et perles.

(E) — Unes patenostres de gest à segneaux d'or et de perles, pendans à un fermail et à ij rubis.

(F) — Unes patenostres de perles à seigneaux de gest.

(G) 1467. Patrenostres de coral, d'or et d'argent. (Voyez ce chapitre de l'inventaire des joyaux laissés par Philippe le Bon à son fils Charles. Ducs de Bourgogne, nos 3156 à 3177.)

PATIN. Je n'introduis pas ce mot dans le glossaire, seulement pour avoir l'occasion de faire remarquer que le patin était une sorte de galoche qu'on transformait en patin, pour aller sur la glace, par la simple addition, soit d'une ferrure pour patiner, soit de clous pour éviter de glisser, mais je tiens à constater que l'orfévrerie s'était emparée des patins et galoches, et des brides qui les retenaient aux pieds. A partir du XVIe siècle, cette expression désigna plus particulièrement une chaussure propre aux femmes du grand monde.

(A) 1295. Nec etiam in ecclesia vel claustro portabunt (canonici) patinos sive soccos ferratos strepitum magnum facientes. (Stat. MS. Eccles. Aquens. apud Du Cange.)

(B) 1333. Item pro uno paro de patitis, pro Domino. (Comptes de Humbert II.)

(C) 1416. Pierre Boyvin acheta du bois convenable à faire patins et galoches. (Lettres de rémission.)

(D) 1420. A Jehan de Grote, patinier, pour huit douzaines de paires de patins. (Ducs de Bourgogne, 609.)

(E) 1423. j peir de galages faitz d'estreyn, iv den. (Invent. de Henry V.)

(F) 1427. Pour une douzaine et demie de patins pour Monseigneur, xviij s.

(G). — Pour ferrer iij paires desdits patins pour aler sur la glace, vi s.,

(H) — Pour carreler iij paires de gros souliers pour iceulz faire ferrer, chacune paire de iiij fers, à façon de fers de chevaulx et en iceulx mis iiij gros cloux à grosses pointes, pour aler sur la glace. (Ducs de Bourgogne, 4904 à 4906.)

(I) 1454. A Jehan Adam, peletier, pour deux paires de patins pour Monseigneur (le duc d'Orléans. Ducs de Bourgogne, no 6803.)

(J) — A Jehan Marchant, cordonnier — pour quatre paires de galoches de liège, du pris de xii sols, vi deniers la paire, livrez à ladicte dame (la Royne.) (Comptes royaux.)

(K) 1455. Des souliers et des patins qui soient bien faictz. (Ant. de la Salle.)

(L) 1599. Six paires de patins de velours de plusieurs couleurs, prisés ix escus. (Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

(M) — Une autre paire de satin incarnatin en broderie d'or, prisé iij escus.

(N) — Huict paires d'autres patins de marroquin de plusieurs couleurs.

(O) 1606. Cent mille façons de carquans, brasselets, — miroirs, drageoirs, aiguilles et poinçons estoillez d'escarboncles, voire jusques sur les patins. (Etienne Binet, les Merv. de la nature.)

(P) — Des brides de patins toutes de fin or.

PATRONS. Dessins en projet, modèle et plan. (Voyez *Pourtraict*.)

(A) 1431. Pour plusieurs patrons qu'ils avoient fait faire en papier et parchemin pour aucuns ouvraiges que Monseigneur veult, et a intention de faire faire en sa chapelle à Dijon. (Ducs de Bourgogne, 907.)

(B) 1435. Pour avoir paint, en patron, la situation de la ville de Calais et icelle présentée à Monseigneur. (Ducs de Bourgogne, 1191.)

(C) 1455. Et quant il fut du tout délibéré à ce, il envoya à Florance ung patron de toille paint. (Ant. de la Salle.)

(D) 1470. A Jehan Chenuau, Guillemin Poissonnier, orfèvres à Tours, Lambert de Sey, orfévre à Amboise, pour plusieurs patrons de coupes tant d'estain, de terre que en peinture sur papier, xi liv. (Comptes royaux.)

(E) 1474. A Michau Colombe, tailleur d'image et Jehan Fouquet, peintre à Tours, 22 livres, scavoir, au dit Colombe, 13 liv. 15 s. pour avoir taillé en pierre un petit patron en forme de tombe qu'il a fait du commandement du Roy et à sa pourtraitture et semblance pour sur ce avoir avis à la tombe que le Roy ordonnera estre faitte pour sa sépulture et audit Fouquet pour avoir tiré et peint sur parchemin un autre patron pour semblable cause. (Comptes royaux.)

(F) 1548. Maistre Nycolas sera tenu de tailler et copper ung beneyti de pierre de marbre — jouxte la forme d'ung patron faict et pourtraict en ung folliet de papier. (Marché passé avec maistre Nicolas Ducré, tailleur de pierres.)

(G) 1554. Patrons pour brodeurs, lingières, massons, verriers et autres gens d'esperit. Paris, un volume in 4°.

Patrons de diverses manières
Inventés très subtilement
Duysans à brodeurs et lingières . . .
Aux orphèvres et gentils tapissiers.
On les vend à Lyon.

PAUMELLE. Est-ce une sorte de raquette et un joyau de cette forme ?

(A) 1363. Jouel (joyau) rond, fait à manière d'une paumelle que les enfans ont à l'escolle. (Inventaire du duc de Normandie.)

PEINTRES-IMAGIERS. Du XIe au XIVe siècle, la coloration et la dorure étaient l'accompagnement constant de la sculpture; et la sculpture en bois, pour garantir la durée de cette coloration, devait être recouverte de toile solidement marouflée, enduite de blanc, peinte à la colle ou à l'huile et dorée. Les prescriptions n'ont pas manqué pour que ces apprêts fussent faits solidement, et si la fraude s'est quelquefois jouée de toute surveillance, nous retrouvons, sur un grand nombre de monuments des XIIe, XIIIe et XIVe siècles, l'admirable solidité de ces travaux. A partir de la seconde moitié du XIVe siècle, on abandonna la préparation de la toile, on la remplaça par un enduit d'huile et une couche de céruse; là encore, l'état de sécheresse complète du bois était bien nécessaire et vivement recommandé. L'union des peintres et des sculpteurs, on le voit, était obligée : le peintre complétait et terminait l'œuvre du sculpteur, aussi formaient-ils un seul corps de métier; et lorsque le peintre se livrait à la peinture proprement dite, et qu'on appelait plate peinture pour la distinguer de la peinture sur relief, il cessait, comme tel, d'appartenir à un corps de

métier; il s'attachait à un roi, à une abbaye, à un prince ou seigneur, et devenait ici frère lai, là officier domestique, et comme tel, il peignait les cartons des tapisseries, les murs des églises, les tableaux d'autels et de chevets, les miniatures des livres, et toutes sortes d'ouvrages que nous appellerions aujourd'hui de métier, mais dont il se chargeait sans aucune honte, je veux parler des fauteuils, des litières, des chaises percées, des plats d'un diner, tels, par exemple, qu'un pâté, etc. (Voyez *Faudesteuils*, *Chaiéres*, *Litières*, etc.) Je n'en dirai pas ici davantage; on trouvera dans mon grand Glossaire tout ce qui concerne la peinture.

(A) 1260. Tit. LXI. Des ymagiers-tailleurs de Paris et de ceus qui taillent cruchefis à Paris. — Quiconques veut estre ymagiers à Paris, ce est à savoir tailliéres de crucefiz, de manches à coutiaus et de toute autre manière de taille, quèle que èle soit, que on face d'os, d'yvoire, de fust et de toute autre manière d'estoffe, quèle que èle soit, estre le puet franchement. (Dès l'année 1303, on décide que:) nus ymagiers, fors ceux qui taillent ymages de sains, ne seront tenus pour ymagiers.

(B) — Tit. LXII. Des paintres et tailliéres ymagiers à Paris. Il puet estre paintre et tailliéres ymagiers à Paris qui veut pour tant que il ouevre aus us et aus coustumes du mestier et que il le sace faire et puet ouvrer de toutes manières, de fust, de pierres, de os, de cor, de yvoire et de toutes manières de peintures bones et léaus.—Li ymagier paintre sont quite del guet, quar leurs mestiers les aquite par la reison de ce que leurs mestiers n'apartient fors que au service de nostre Seingneur et de ses sains et à la honnerance de sainte Yglise. (Us des Mestiers recueillis par le prévôt de Paris.)

(C) 1391. Que nulle imager, ne peintre, ne commence à peindre aucune image de quelque bois qu'elle soit ne en quelque manière que ce soit jusqu'à tant qu'il ayt esté seiché au four à son droit et visité par les gardes du mestier. Item quant au peindre les dites images de bois, elles doivent estre bien et fidèlement enclouées et les fentes collées et puis blanchies à leur droit et peintes de fines couleurs et ce qui devra estre doré, soit de fin or ou d'argent bruny et doré de teinte. (Statuts du Mestier des peintres imagiers.)

PEINTURE (plate). Les peintres imagiers (voyez ce mot) peignaient la ronde bosse, les bas-reliefs et toutes les sculptures qui servaient à l'ornementation; les peintres, tels que nous les comprenons aujourd'hui, étaient rares et, comme tels, ne formaient pas une corporation; ce qu'ils peignaient sur mur, sur châssis ou sur toile était désigné par cette expression de plate peinture, par opposition à la peinture appliquée sur ronde bosse. Ce terme s'est conservé jusqu'au XVIIe siècle.

(A) 1571. Lesquelles figures, accompaignées de leurs ornemens et de deux festons et piedestal, seront de platte paincture sur toille. (Comptes de l'entrée de Charles IX.)

(B) — Puis, par cy par là, pour l'ornement de la dicte fontaine, des couches et gueulles de lyons couvertes, qui feront semblant de gecter de l'eaue. Le tout de sculpture paincte, selon qu'il sera nécessaire et commandé.

(C) 1573. A Mre Antoine le Charron, peintre, pour deux batailles (de cinq pieds de long sur trois pieds de haut) faites de platte peinture en forme de bronze. Un autre tableau faict de platte peinture où estoit représenté Mars sur un chariot triumphal. (Entrée de Henry, duc d'Anjou, comme roy de Pologne.)

PELOTTE D'ÉPINGLE. Les pelotes qu'on mettait sur les toi-

lettes étaient des coffrets ou écrins, et s'appelaient tabourets; les autres, plus petites, et qu'on portait à la ceinture, avaient le nom de pelotes, et elles étaient d'une grande richesse. Ces perfectionnements du luxe sont assez modernes; Jean de Meung, pour exprimer une profusion d'épingles, ne dit pas qu'elles couvraient une pelote, mais qu'elles remplissaient une écuelle, ainsi que nous les trouvons encore chez les marchands.

(A) 1300. Mais il y a d'espingles plus de demie escuelle
Fichées ès ij cornes et entour la rouelle.
(Roman de la Rose.)

(B) 1589*. Après cela on luy apporta un petit coffret, qu'ils appellent une pelotte, dans lequel y avoit force anneaux. (Isle des Hermaphrodites.)

(C) 1599. Une pelotte d'or, à pendre à la ceinture, garnie de diamans, d'un costé esmaillée de violet et de l'autre costé esmaillé de fleurs, ayant quatre perles aux quatre coings, prisée soixante dix escus. (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)

PENDANT, dans l'acception de pendants d'oreilles: les femmes les portaient par paires, les hommes à une seule oreille; les pendants d'oreilles décrits dans l'inventaire de Gabrielle d'Estrées sont tous isolés, excepté une seule paire. (Voyez *Anneaulx d'oreille*.)

(A) 1399. Un pendant à clefs, à deux boutons de perles. (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)

(B) 1600. A peine le monde estoit esclos que desja les orfèvres avoient façonné des pendants à Rebecca, à Rachel et aux premières femmes du monde. (Et. Binet, les Merveilles de la nature.)

PENT A COL. Un bijou, qui, comme nos médaillons, se portait au cou. Dans l'inventaire de la reine Clémence on en rencontre huit faits en saphirs.

(A) 1328. Un fermail où il a un saphir ou millieu, des armes de France, à iiij balais et xvi perles, prisié l liv. (Invent. de la royne Clémence.)

(B) — Un fermail ront, à pent à col, où il a une esmeraude parmi et vi que balais que rubis et iij grosses perles, l liv.

(C) — Un pentacol d'un saphir, dedens une bourse, prisié c liv.

(D) 1353. Un pentacol où il avoit xij perles et iij esmeraudes, prisié vi escus.

(E) — Un autre pentacol à ymages d'un camahieu, garny de perles et de pierrerie, prisié x escus. (Inventaire de l'argenterie.)

(F) 1380. Un petit reliquaire de jaspre, en façon d'un pentacol, environné de menue pierrerie, pesant i marc, iij onces et demie. (Inv. de Charles V.)

(G) — Un petit à col à façon d'unes verges à nettoyer robes, garny de iij balais, ij saphirs et viij perles, pesant iij onces, ij esterlins.

PERIDOT. Pierre fine, d'un vert jaunâtre, moins dure que le cristal de roche, mais rayant le verre. Sa cristallisation est en prisme droit rectangulaire.

(A) 1200. Annulus, qui fuit super digitum suum, cum dicto Peritot, tempore quo gladiis impiorum occubuit. (Monast. angl. de rel. S. Thomæ.)

(B) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 520.

(C) 1416. Une pierre, appellée peridon, enchassée en or, xx sols t. (Inventaire du duc de Berry.)

PERLE. Concrétion calcaire qui s'étend en couche épaisse dans l'intérieur des mulettes et des anodontes, et forme la perle, soit par son agglomération autour de quelques molécules réunies, restant isolée dans l'eau de l'huître, soit en formant une exubérance dans la couche intérieure, mais alors c'est la perle dite baroque. On recueille

les perles les plus régulières dans l'avicule perlière, *avicula margaritifera;* les plus belles nous viennent aujourd'hui de la mer des Indes, et particulièrement de l'île de Ceylan. Toute l'antiquité a connu les perles, et le luxe des Romains en a fait la plus belle parure. On sait les anecdotes sur les perles. Leur dissolution lente dans l'acide est un fait reconnu, mais il reste à expliquer comment Cléopâtre, et après elle nombre d'imitateurs, ont pu dissoudre de grosses perles dans le court espace du service d'un dîner. Au moyen âge, sans tomber dans ces raffinements, on recherchait beaucoup les perles. Les inventaires et les comptes prouvent qu'on en mettait partout. Il est question, dans ces documents, de perles d'Orient, de perles d'Ecosse, mais aussi, et cela mérite une explication, de perles de Compiègne. On conçoit que ces dernières n'étaient pas pêchées, mais achetées dans cette ville, à l'époque des grandes foires. Les anciens statuts des métiers défendaient de mêler dans un même bijou les perles d'Orient avec les perles des autres provenances, mais on tolérait ce mélange pour les joyaux d'église, pour les grands faudesteuils, etc., etc. (Voyez les mots *Perles de compte, Semence de perles, Troches, Orfrois*, etc., etc.) Il suffira ici de faire un petit nombre de citations.

(A) 1295. Quant les hommes qe sunt en les petites barches, isent des barches et vont sous l'eives, tel quatre pas et tel cinq josque in douze, e demorent toute come il plus puent, e quant ils sunt au font de la mer, ils treuvent laiens capare que le ome appellent hostrige de mer et en ceste ostrice se treuvent les perles grosses et menues e de toutes faisonz. (Marco Polo. Isle de Ceylan.)

(B) 1328. Un coc semé de perrerie et une perle de Compiègne, prisiée vii lib. (Invent. de la royne Clémence.)

(C) 1353. Pour iiij^c pelles, que d'Oriant, que d'Escoce, que de Compiègne pour le dit faudesteuil — xlviij escus. (Comptes royaux.)

(D) 1355. Orfèvre ne peut mettre en œuvre d'or ne d'argent parles d'Escoce avec parles d'Orient, se ce n'est en grand joyaulx d'église. (Statuts des mestiers.)

(E) 1372. Un tressond d'or où y a clxxv perles assiz sur une bisete, à petites perles indes et à chastous rouges, prisé xx francs d'or. (Compte du testament de la royne Jehanne d'Evreux.)

(F) 1374. La perle du bas coing destre est comme une bouteille, à pel très blanche et très clère, et poise xi car. (Invent. des pierreries de la couronne du duc d'Anjou.)

(G) 1416. Une grosse perle, nommée la grosse perle de Berri, assise en un annel d'or esmaillé de noir — iiij^m liv. t. (Invent. du duc de Berry.)

(H) 1455. Unze perles brutes, enfillées, qui furent prestées à feu Chardon, durant sa maladie. (Ducs de Bourgogne, 6960.)

PERLE BAROQUE. L'expression est moins ancienne que la mode de ces petites monstruosités. On doit la placer dans la seconde moitié du xvie siècle, et j'aurai plus tard à en citer de singuliers monuments conservés dans les collections princières et publiques.

(A) 1416. Un petit tabernacle d'or où il a un ymage de Nostre Dame, grosse, dont le ventre est de nacre de perle, ceint d'une ceinture, tenant en sa main un livre et une autre ymage de Sainte Elizabeth qui embrasse ledit ymage de Nostre Dame — garny de deux camahieux, quatre saphirs, etc. — iij^cxxxvii l. x s. (Invent. du duc de Berry.)

(B) 1599. Un grand baril de serpentin, garny d'argent doré, avec de petites perles de barocques et des roses de petis safirs, prisé six vingt escus. (Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

PERLE DE COMPTE. Perles assez grosses pour être comptées, trop petites pour être estimées selon leur grosseur. Elles se vendaient au cent et au quarteron. Je suppose que celles qui servirent à la musique brodée sur la robe de la duchesse d'Orléans, étaient de cette qualité.

(A) 1414. La somme de 276 liv. 7 s. 6 den. t. pour prix de 960 perles destinées à orner une robe; sur les manches est escript de broderie, tout au long, le dit de la chanson : *Madame, je suis plus joyeulx*, et notté tout au long sur chacune des dites deux manches — 368 perles pour servir à former les nottes de la dite chanson, où il a 142 nottes, c'est assavoir pour chacune notte 4 perles en carré. (Ducs de Bourg., 6241.)

PERLES FAUSSES. Je ne saurais fixer l'époque de ces imitations des perles fines; les citations suivantes permettent d'hésiter entre la première moitié du XIII[e] siècle et la dernière moitié du XVII[e] siècle. Il est probable qu'on les imita en tous temps, mais avec divers procédés.

(A) 1260. TIT. LXXV. Des merciers. Nus ne nulle du dit mestier ne puet faire chapiaus, ne ataches, ne treçons sus parchemin, ne sus toile, ne ne puet metre aucunes finnes pelles fausses, pelles blanches ne dorées, s'elles ne sont d'argent; car telles euvres sont fausses. (Us des Mestiers recueillis par le prévôt de Paris.)

(B) 1691. Les perles fausses argentées en dedans, qui sont de nouvelle invention et qui imitent parfaitement les naturelles, se vendent dans la rue du petit lion. (Livre des Adresses.)

PERLE A L'OIGNON. S'agit-il de sa forme, s'agit-il de sa couleur ?

(A) 1599. Deux boucquetz de perles à l'oignon, montant environ six cens soixante dix perles, prisés trois cens trente cinq escus. (Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

PERLE PUCELLE. Qui est telle qu'on l'a extraite de la coquille.

(A) 1531. A Jehan Rousseley, marchant florentin, pour son paiement d'une bien grosse perle pucelle et non percée que le Roy a achapté de luy, — CC liv. t. (Comptes royaux.)

PERLE (semence de). Cette expression est encore en usage pour désigner des perles trop petites pour les compter, qui se vendent au poids, et qu'on emploie en grande abondance dans la broderie.

(A) 1352. A Bethoumet Thurel, mercier, pour un marc de perles, acheté de lui l'once XX escus et pour VII marc, IJ onces d'autres perles plus menues, l'once XVI escus, baillées et délivrées au dit Estienne Castel pour brouder et enrichir un chaperon, — IIIJ[C]XX escus à XVI s. p. la pièce. (Comptes royaux.)

PERLE (mère de). En allemand, *Perlmutter*, la nacre qui engendre la perle baroque dans l'huître perlière. (Voyez *Pourcelaine.*)

PERS. Couleur bleue dans toutes ses nuances, puisqu'on rencontre dans les textes des étoffes dites de pers clair, azuré, etc. En général cependant, c'est un bleu foncé, tellement foncé même qu'il peut servir de tenture de deuil, ce que nous appelons le noir-bleu. Aussi parle-t-on, dans une ordonnance de police, en 1533, *de draps pers et autres accoustumés estre tendus ès mortuaires.* M. Ch. Cahier traduit : *Theca persica*, un coffre de travail persan; ne serait-ce pas plutôt un coffre émaillé de couleur bleue? *Persici coloris.*

(A) 1220. Tant la bati qu'ele en fu perse taincte.
(Cuens Guis dans le romancero français de M. Paulin Pâris.)

PESTEIL. Pilon.

(A) 1328. j mortier et un pesteil à batre espices. (Invent. de la royne Clémence.)

(B) 1383*. Li uns porte un pestel et li autre un mortier. (Bertr. Du Guesclin.)

PHILLATIÈRES. Phylactère, reliquaire suspendu à des fillatières. (Voyez ce mot.)

(A) 1180*. Reliques et cors saints fist moult tost avant traire,
Filatières et testes et autres saintuaires,
Ni lessa croix, ne chasse, ne galice. (Roman de Rou.)

(B) 1250*. Li filatère de l'église (de Laon),
Qui riche et bel sunt à devise,
Porté furent en Engleterre
Por guaignier et por aquerre.
(Miroir de la Vierge. G. de Coincy.)

(C) 1290*. Qui dont oist vilain jurer
De crois, de Dius et de philatères,
Qu'il fu pendus ainsi con lerres. (Le Renard couronné.)

(D) 1400*. S'enssuit les relicques, tant en phillatières, comme en bourses, estant en ung coffret de bos point, qu'on pent au ceur quant on dresche le candelabre. (Inventaire sans date et sans indication d'église, mais qu'on peut placer en 1400, et aux environs de Lille.)

(E) 1502. Tertia imago est major ceteris, argentea deaurata, tenens coram se phylacterium esmaillatum reliquiis plenum. (Invent. de Laon publié par M. Darras.)

PICHIER. Pot à eau et à vin, encore en usage en Dauphiné.

(A) 1240. De mentres me faites livrer
Deux beax pichers de beau vin cler.
(Partonopex de Blois.)

(B) — . . . . Un pichier
Moult petit de fontaine plain. (Idem.)

(C) 1347. Exhibuit duos picherios magnos, cum copertoriis, argenteos deauratos. Signatos cum scuteto, continente in una parte duas claves transfixas et in alia parte sex rosas parvulas, una cum barra in medio transversa. (Inventaire de Humbert II.)

(D) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 498.

PIÉ, pied. Les orfévres exécutaient, et l'on recueillait, dans les chambres des joyaux, des pieds de coupes et de verres qui s'adaptaient, selon le besoin, à des coupes et à des verres fort peu dignes de cette élégance et de cette richesse. Aussi quelques-uns de ces joyaux n'avaient-ils souvent de valeur que par leur pied et leur couvercle, le corps du joyau en était le prétexte.

(A) 1399. Un pié d'or à mettre un voirre et le couvescle de mesmes, à façon d'un soleil, et est le pommeau du pié garny de seize perles et le fruitelet du couvescle de unze perles, et un saphir ou milieu, pesant un marc, deux onces, quinze esterlins. (Inventaire de Charles VI.)

(B) — Un autre pié d'or, à mettre un voire riolé, à quatre compas, un angre en chacun, lesquels tiennent chascun un escu aux armes de France et d'Evreux, et est la tige torse et a au pommel : *Monjoye*, à quatre escusons, pesant cinq onces.

PIERRE de voirre, de jaspe, de pourcelaine, dans l'acception de pièce ou de morceau; on s'est servi plus tard, dans la même acception, du mot *caillou*.

(A) 1360. Pierre de cristal azurée, nº 422. (Inventaire du duc d'Anjou.)

(B) — Pierre de voirre, fait en manière d'esmail, nº 452.

(C) 1399. Un reliquaire d'argent doré, par pièces, sur le rond, ouquel sont des

reliques de saint Thibault et de plusieurs autres saints, et est environné de plusieurs pierre de voirre. (Inventaire de Charles VI.)

(D) — Un reliquaire d'argent doré, sur un pié hachié à feuillaiges, ou milieu duquel est Nostre Dame esmaillée, et audessus est Nostre Seigneur en estant, et à l'environ du dit reliquaire huit pierres rouges de voirre.

(E) — Deux couronnes d'argent despéciées, garnies de perles et de pierrerie de voirre.

PIERRE D'AIGLE. Pierres appelées Œtites. C'est une variété géodique de fer hydroxydé renfermant un noyau mobile. On la trouve abondamment en France près de Trévoux. On disait qu'elles étaient portées par l'aigle dans son nid, et on les croyait douées de vertus particulières pour diminuer les douleurs de l'enfantement. Pline, Dioscorides, Mathiole, etc., avaient déjà fourni ou recueilli tous les contes et superstitions qui s'y rattachent et dont le moyen âge s'est engoué.

(A) 1322. iij peres de eagle. (Invent. du comte de Hereford et de sa femme, etc.)

(B) 1553. On y trouve (dans le désert des lacs natrons) si grande quantité de pierres d'aigle, qu'il y en a à charger navires. (Belon. Il parle de leur emploi superstitieux.)

(C) 1604. Jehan de Charmolue lègue à sa cousine une pierre d'aigle garnye d'argent, la plus belle et bonne quy se puisse voyr. Elle soulage fort les femmes grosses en leur acouchement, la lyant à la cuisse gauche, et la fault retirer incontinent que l'enfant est au monde. (Passage d'un testament copié par M. Mélicocq dans les archives de Béthune.)

(D) 1692. On appelle pierre d'aigle certaines pierres qui sont creuses vers leur milieu et qui renferment un noyau pierreux et argileux qui fait du bruit quand on secouë la pierre. — On attribue de grandes propriétez à cette pierre, scavoir de faire accoucher les femmes heureusement et d'empêcher qu'elles ne tombent lorsqu'elles sont grosses. Quelques uns ont écrit que les aigles vont chercher cette pierre jusque dans les grandes Indes, pour faire éclore leurs petits. (Pomet, Hist. des Drog.)

PIERRE DES AMAZONES. (Voyez *Feldspath vert.*)

PIERRE APLANY. C'est-à-dire pierre taillée.

(A) 1300.

Ung cadre d'or mis sur sa tresse
Si riche, si plaisant, si bel,
Qu'onques on ne vist le pareil,
De pierres estoit fort garny
Précieuses et aplany. (Roman de la Rose.)

PIERRE BLANCHE. J'ai dit, aux mots *Cassidoine*, *Onyx*, *Corneline*, *Jaspre*, qu'il n'était pas possible de confondre le camaïeu avec ces pierres, puisqu'elles sont citées avec leur propre nom; l'expression de pierre blanche comprend peut-être les agates à couches blanches, dont les rédacteurs du moyen âge ne connaissaient pas les noms ou pour lesquelles ils n'en avaient pas encore créé. D'autres conjectures sont peut-être admissibles, mais je n'ai rien trouvé qui leur donne une autorité quelconque.

(A) 1380. Un signet en une pierre blanche, ronde dessus, où dedans est taillié un homme nu qui a un enfant devant luy et est assis à fillet en une verge d'or plaine. (Inventaire de Charles V.)

(B) — Une coupette d'euf d'autruce dont le henap est d'une pierre blanche cassée.

(C) — Deux petits barillets de pierre blanche qui ont les fonds rompus et pendent à deux chainettes d'argent.

(D) — Un reliquaire quarré d'une pierre blanche, où est la gésine Nostre

Dame d'une part, bordé d'un peu d'argent, pesant ij onces, x esterlins.

(E) 1403. Un pot fait par manière d'une pinte, lequel est d'une pierre blanche et garny d'argent doré à un petit esmail d'un œil sur le couvescle. (Ducs de Bourgogne, n. 5980.)

(F) — Un hennap à couvescle, d'une pierre blanchastre, garny d'argent doré par les bors. (Ducs de Bourgogne, n. 5981.)

(G) 1507. Ung gobelet de pierre blanche, enchassé en argent doré, le couvercle en façon de pavillon fait d'esmail, auquel a plusieurs lettres et l'embassement fait à feuillages, pesant ung marc, six onces. (Inventaire de la reine Anne de Bretagne.)

(H) — Ung couvercle d'une couppe ou gobelet de pierre blanche, enchassé en argent doré et le dessus fait d'esmail, auquel a ung enffant tenant un petit moulinet à vent, à cheval sur ung baston; lequel couvercle est rompu par dessus et en deux pièces, pesant ensemble sept onces.

PIERRE SUR LE CENDRE. Pierre de couleur grise, probablement le calcaire compacte, dit pierre lithographique.

(A) 1420. Un grant tableau quarré, de bois, ouquel a ou milieu une nostre Dame, d'une manière de pierre sur le cendre, eslevée et plusieurs autres histoires pareilz de Dieu et de nostre Dame. (Ducs de Bourgogne, 4078.)

PIERRE DE CHAPPON. Une pierre extraite du gésier d'un chapon et qui aurait eu quelque vertu magique.

(A) 1416. Une pierre de chappon, tachée de blanc et de rouge, assize en un annel d'or, — iiij liv. t. (Inventaire du duc de Berry.)

PIERRE SUR CIRE. Se disait des pierres fines, non montées, que l'on fixait, comme on le fait de nos jours, dans de la cire appliquée sur des feuilles de carton.

(A) 1416. Une grant esmeraude contrefaite, emprainte en cire, iiij liv. t. (Inventaire du duc de Berry.)

(B) — Six petites esmeraudes en cire, prisées xx sols t.

PIERRE ESTRANGE. L'ignorance d'un rédacteur d'inventaire ne doit pas nous occuper longtemps; une pierre étrange était une pierre étrangère à ses connaissances et à laquelle il supposait des qualités merveilleuses.

(A) 1416. Une pierre estrange, enchassée en or, pendant à une chayenne d'or, — xxx s. t. (Inventaire du duc de Berry.)

(B) 1455. Une grosse pierre estrange, hors euvre, qu'on dit estre convenable et aidant à faire enfanter femmes estans en mal d'enfant. (Ducs de Bourgogne, 6953.)

(C) 1467. Ung petit tableau, garny d'or et de pierre estraingère, et y est Dieu et ses appostres à moictié ymages. (Ducs de Bourgogne, 2154.)

(D) 1482. Pour une pierre estrange, semée d'estoilles, que la dicte Dame (la royne Charlotte) a eue, — iiij liv. xvi s. (Comptes royaux.)

(E) — A Thomas de Saint Pol, orfévre demourant à Tours, pour or et façon d'avoir mis en œuvre la dite pierre estrange, — xlviij s. (Idem.)

(F) 1498. Ung tableau d'une pierre estrange, enchassé en ung tableau de bois, le dict tableau enchassé d'argent doré, faict à lozanges et roses, ouquel tableau est le mistaire de la passion et dix huit histoires taillées en demie bosse. (Inventoires de la royne Anne de Bretagne.)

PIERRE FAUSSE L'imitation des pierres fines a pris naissance dans leur valeur et dans le gain qu'on tirait de cette contrefaçon. Elle remonte à l'antiquité et s'est retrouvée en pleine activité au moyen âge, aussi désigne-t-on les joailliers par ces mots *les pierriers de pierres natureus*, et ils s'engagent, dans les us de leur

corporation, à ne pas employer de verre de couleur. Désignations, engagements, rien n'y fit, on fabriqua de fausses pierres et, dès le XIIIe siècle, on les imitait si bien, que les uns étaient trompés, que les autres en achetaient sciemment pour orner les reliquaires des églises, les couronnes royales et les plus riches vêtements. La reine Jeanne d'Évreux laissa à sa mort, en 1372, vingt-quatre couronnes et chapeaux, dont deux étaient couverts de pierres fausses.

(A) 1260. Titre XXX. Des cristalliers et des pierriers de pierres natureus. — Nus ne puet ne ne doit joindre voire en couleur de cristal pour tainture ne pour painture nule, quar l'oevre en est fausse et doit estre quassée et despéciée. (Us des Mestiers, recueillis par Et. Boileau.)

(B) 1355. Nul ne puet faire, ne faire mettre en or, doublés de voirrines, pour vendre ne pour s'en user, si ce n'est pour le roy et pour la reyne ou ses enfans. (Statuts des orfévres de Paris.)

(C) — Nul ne puet faire tailler diamans de bericle. (Ord. des Rois. Voyez *Diamant*.)

(D) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 9, 10, 13, 18, 64, 274, 451, 452, 453, 460, 468.

(E) 1363. Une petite croix d'or, à pierres de voirre, à mettre en l'oratoire Monseigneur, que Mons^{gr} d'Anjou son frère li donna aux estrennes l'an ccc lxiij. (Inventaire du duc de Normandie.)

(F) 1372. Item ij chapelets d'or (petites couronnes) de vouarre vers et vermauls et a en chacun lxiiij perles, prisez ij^{c} xx francs d'or. (Compte du testament de la royne Jehanne d'Evreux.)

(G) — Un autre chapel d'esmeraudes de vouarre et de besans, chascune de iv perles et a un rubit de vouarre.

(H) — Aulcunes foys les faulces pierres sont si semblables aux vrayes, que ceulx qui myeulx si cognoissent, y sont bien souvent déceulz. (Le Propriétaire des choses.)

(I) 1376. Le chief S. Climent en j vaissel — aorné de pierre de voirre, — et y faut dessus les corne de la mitre deux pierres de verres perciez. (Inventaire de la Sainte-Chapelle.)

(J) 1380. Une attache, qui fut à la royne Jehanne de Bourbon, garnie de pierres faulces, c'est assavoir doublaiz rouges et voirres verds, à xv troches de perles chacune de iiij perles, pesant iiij onces. (Inventaire de Charles V.)

(K) 1390. Un petit annel d'argent à une pierre de voire. (Lettres de rémission.

(L) 1399. Une couronne d'or à treize fleurons, en chascun une esmeraude contrefaicte. (Inventaire de Charles VI.)

(M) 1416. Un grant doublet quarré, contrefait comme un saphir, assis en un culet, que MS. a fait faire — xvi liv. t. (Inventaire du duc de Berry.)

(N) — Une aiguière de voirre, tainte en manière d'agathe, sans couvercle, ance et biberon, non garnie, prisé j sol, iij den. t.

(O) — Un gros saphir sur couleur, de voirre, pertuisé, pendant à un annelet d'or, — iiii liv. t.

(P) — Une pierre de voirre, contrefaicte en manière d'esmeraude, assise en cire noire, — xl s. t.

(Q) — Un onis d'esmail, ou voirre taint de couleur d'esmeraude, enchastonné en or, en manière d'un fermaillet, lequel MS. *a fait faire*, — xxxij liv. t.

PIERRE FONDUE. Un seul exemple de cette expression ne suffit pas pour en donner le sens, je me contenterai de citer le passage.

(A) 1560. Ung pot de pierre fondue, avec son couvercle d'or, estimé xx. (Inventaire du roy François II, dressé à Fontainebleau.)

PIERRES D'ISRAEL. J'ai dit qu'on attribua une vertu magique

à chaque pierre précieuse, et on ne s'arrêta pas là dans ce champ de la crédulité qui n'a pas de b[illegible] avait légué d'innombrables pierres gravées au m[illegible] conservés sans y attacher un grand prix. Il les [illegible] calices et ses reliquaires, il s'en servit en bague[illegible] sceller ses lettres. Le reliquaire se trouvait ainsi [illegible] plus fort peu morales, les cachets présentaient [illegible] n'aurait su expliquer et des inscriptions qu'on ne [illegible] mais peu importe : c'étaient de belles pierres, on [illegible] de les tailler et on était sous le charme des beau[illegible] que la crédulité du XII[e] au XVI[e] siècle, prit des formes nouvelles pour produire de nouvelles absurdités : ces pierres gravées furent considérées comme d'origine hébraïque, et se revêtirent d'une autorité cabalistique ; on les appela pierres d'Israël, et on rédigea un code en règle de leurs propriétés magiques, non plus d'après leur nature, mais d'après les sujets qu'elles représentaient. J'ai voulu donner, d'après les textes, l'indication des sujets antiques qui avaient frappé l'attention dès cette époque du moyen âge. Quant à ces pierres d'Israël, c'était tout simplement des intailles, et des camées antiques ; j'en ai parlé aux mots Camahieu et Intaille.

(A) 1295. Item quidam lapis de Israel, exprimens majestatem Dei, albi coloris, cum xxx circulis argenteis et deauratis, in quibus [illegible] lapides et [illegible]. (Invent. de S. Paul de Londres.)

(B) 1313. Item un camaieu en or de Israel. (Invent. de Pierre Gaveston.)

(C) 1370. Cy après s'ensuivent plusieurs pierres entaillées et orientales lesquelles sont appellées pierres d'Israel selon les sages philosophes, les aucunes sont artificielles, c'est à dire qu'elles ont été ouvrées. Premièrement en quelque manière de pierre que tu trouveras entaillé l'ymaige du mouton, ou du lyon, ou du sagittaire, celles sont consacrées du signe du ciel [illegible] ; [illegible] ; elles [illegible] fièvres [illegible]. Elles [illegible] les [illegible] et [illegible] ; [illegible] à ce que la pierre [illegible] l'ymaige du lyon. En quelque pierre que vous trouverez entaillée [illegible] l'ymaige du [illegible] ou d'une vierge ou du [illegible] ; [illegible] les qualités et vertus attribuées à chacune de ces pierres [illegible] — ung [illegible] — ymage d'homme qui tient la teste du mouton — ung homme armé ou une vierge [illegible] tenant ung [illegible] — une ymage tenant une palme en sa main — une ymage [illegible] ung serpent [illegible] — ung [illegible], la lune, ung chien, ung cerf, ung lièvre — ung serpent [illegible] — ung [illegible] — ung lyon et ung [illegible] — ung homme tenant une faulx [illegible] — ung aigle [illegible] Pegasus — une ymage de homme qui a les cheveulx [illegible] — une ymage de vierge qui [illegible] — ung homme qui tient ung serpent en sa dextre main — ung homme qui [illegible] ung lyon [illegible] — [illegible] et ung serpent — Ung homme [illegible] en sa main et tenant en l'autre main une lance et dessoubz ses piés est ung serpent — ung homme qui [illegible] — ung lyon — un aigle et [illegible] — ung [illegible] qui [illegible] ses cheveulx [illegible]

les espaules — ung homme en ung mont de pierres, assis ou debout, tenant en sa main une pierre — ung sagittaire en semblence de vassal — ung beau chief bien pigné qui ait une belle face — un lait chief héricé qui ait la face yrée — un chief qui ait long cheveulx et entremeslez en semblance et face de viellart fort barbu — ung homme qui tient en sa destre main ung livre et en la senestre une verge — ung homme couronné tenant en sa destre main une serre et en la senestre une palme — ung homme qui en sa destre main tient une lampe et en la senestre une teste de femme — ung torel et ung mouton — ung homme qui a esles ès piés — ung homme qui tient une verge en sa main — ung homme qui a un cor à son col — ung homme qui est moitié bœuf — une nef à tout le mast et une voille — une femme qui a en une de ses mains un soleil et en l'autre ung poisson — une torterelle avec ung rain d'olivier — ung serpent et ung sagittaire qui se combatent — moitié figure de femme et de poisson comme la serayne — ung homme séant sur un liépart et tiengne en sa main une cédule escripte — ung homme qui tient en sa main la figure d'ung dyable qui a cornes et esles et en l'autre main ung serpent et dessoubz ses piez ung lyon et sus ses figures soit la figure du soleil et de la lune — une ymage d'omme qui porte en son col ung faisseau d'arbres — un homme portant ung sestre en une main et en l'autre ung oisel qui ait ses esles tendues et au dessus une figure cothodille (crocodile) — ung homme tenant en sa destre main ung livre et en sa senestre une verge — ung homme fort et robuste lequel ait face terrible et soit comme courroucé et yreux, restraingnant en soy le front, tenant en sa main destre une lance et en sa main senestre ung cheval et qu'il y ait dessoubz ses piés ung homme qui soit gissant. (Le Lapidaire en françoys, attribué au voyageur Jean de Mandeville, qui mourut en 1372, imprimé sans date vers 1500.)

(D) 1380. Une grand ydre d'argent doré — semé de pierre de taille d'Israel. (Invent. de Charles V.)

(E) 1389. Un annel d'or, à une pierre de Israel taillée, xx s. (Test. de l'archev. de Rheims.)

(F) 1405. Un annel d'une verge entaillée ouquel a un ymage d'une pierre d'Israel. (Ducs de Bourgogne, 6041.)

(G) 1460. Veit un carrel sur la poictrine au damoisel, qui estoit sellé de cire jaulne et d'une pierre d'Israel et avoit dessus une main qui sembloit qu'elle voulsist dire, madame, ouvrez et regardez. (Perceforest.)

PIERRE DE LARD, dite agalmatolithe, stéatite, pagodite, talc graphique, etc. Pierre tendre, de couleur verdâtre dans les nuances tendres, sans transparence comme sans éclat, et d'un poli gras. Travaillée par les Chinois avec une merveilleuse habileté, cette matière n'est pas citée et ne semble pas avoir été connue au moyen âge.

PIERRE DE LIAIS. Les belles statues des porches de nos cathédrales et les monuments funéraires sont sculptées en pierre de liais, mais cette qualification est rarement employée; je ne suis même pas bien sûr que Graindor ait entendu ainsi le mot qui se trouve dans la citation (A). Il m'est impossible cependant de l'interpréter autrement que l'a fait M. P. Pâris, le savant éditeur de la Chanson d'Antioche, et j'ajouterai que j'ai pour autorité le souvenir des magnifiques murs de la ville d'Antioche, construits en pierre de liais de la plus belle qualité.

(A) 1185. Moult fu fors Antioche, li mur haut et pleinier,
Cinquante tours i ot de marbre et de liier.
(Chanson d'Antioche.)

(B) 1364. Pour deux grans couvertures de pierre de lyais, — l'une pour l'huis-

serie de la sale neuve du roy, et l'autre pour l'huisserie de la sale neuve de la Royne, audit Louvre, chacune pièce achetée cinq francs d'or. (Comptes des bâtimens royaux.)

PIERRE MIXTE. Je ne saurais donner à cette expression d'autre commentaire que les citations suivantes.

(A) 1560. Une grande pierre de mixte, en façon de navire, estimée x liv. (Inventaire des joyaux trouvés au château de Fontainebleau.)

(B) — Deux autres petits vaisseaux de pierre de mixte, estimez xx liv.

(C) — Ung autre de semblable pierre, en façon de navire, garny d'argent doré, estimé — xx liv.

PIERRE DE TAILLE. C'est-à-dire pierre taillée.

(A) 1380. Pierre de taille d'Israel. (Invent. de Charles V.)

PIERRE DE TOUCHE. Toute pierre assez dure pour n'être pas rayée par l'or et l'argent, et qui en même temps résiste à l'action de l'acide nitrique (eau-forte) devient une pierre de touche ou un touchau, quelles que soient son origine, sa formation et sa couleur. On conçoit toutefois que la couleur foncée permet mieux de juger l'action corrosive de l'acide sur la trace du métal qu'on lui soumet. Ainsi donc, on choisira de préférence les basaltes, serpentine, trapp noir et silex foncés. Au moyen âge, non-seulement on faisait usage de la pierre de touche, mais il semblerait, d'après la citation (B), qu'on aurait composé un tableau de la pierre elle-même et des ors, à différents titres, qu'on vient ordinairement soumettre à son épreuve. La curiosité et l'ambition de s'instruire ont été les motifs du duc de Berry pour acquérir ce tableau.

(A) 1313. Un touche pour assaer or. (Inventaire de Pierre Gaveston.)

(B) 1416. Un grant tableau d'une pierre à toucher or, fait d'un costé et d'autre d'ymages d'or de plusieurs touches et garny par les bors de bois — xxxij liv. t. (Invent. du duc de Berry.)

(C) 1453. Une salière d'or, garnie de pierreries, à personnage d'une damoiselle à la façon d'Angleterre, laquelle a esté touchée et pesée et ont rapporté que l'or est à xvi carats. (Compte de la vente des biens de Jacques Cœur.)

PIERRES CONTRE LE VENIN. Voyez aussi *Languier*, *Serpent*, et particulièrement les mots *Essay* et *Espreuve*. Ces superstitions se sont perpétuées si tard, qu'on pourrait prolonger les citations bien au delà des limites de cet ouvrage.

(A) 1380. Une petite boeste où dedans sont pendans, à une chaisnette d'or, chacune deux pières en or, bonnes contre le venin, c'est assavoir une petite teste de serpent noire, nommée Lapis Albazahan, et un autre petit osselet blanc quarré. (Inventaire de Charles V.)

(B) 1408. Un annel d'or, où est une pièce que l'on dit estre bonne contre le venin. (Ducs de Bourgogne, nº 6087.)

(C) 1416. Une pierre contre le venin, appellée banzac, comme d'or, pendant à iij petites chaynettes d'or. (Invent. du duc de Berry.)

(D) — Une espreuve d'or, où il a plusieurs langues de serpens, unicornes et autres pierres contre le venin — lxxv liv. t.

(E) — Six pierres contre le venin, — v sols t.

(F) 1586. Une pierre noire contre le poyson, de la forme et grosseur d'un œuf de pigeon, ayant sa couverture d'or. (Invent. de Marie Stuart.)

PIERRES. (Leur puissance.) La croyance dans la puissance des pierres précieuses, pour la guérison des maladies, soit que, broyées, on en avale la poudre, soit que, portées au doigt ou au cou, elles

agissent par un pouvoir magnétique, est d'invention tellement ancienne, qu'on peut croire qu'elle naquit avec l'homme, et, en effet, on la rencontre dans les traditions de l'antiquité la plus reculée. Cette même croyance devint tout à fait générale au moyen âge, tant en Occident qu'en Orient. Chrétiens et Musulmans furent également aveugles, et aveugles au point, non-seulement d'attribuer à ces pierres des pouvoirs surnaturels, comme de rendre invisibles, invincibles, immortels, etc., mais d'accorder à une même pierre des vertus différentes, contradictoires, inconciliables. J. Gorbichon, au XIV[e] siècle, ajouta beaucoup, dans son Propriétaire des choses, à ce qu'avait recueilli déjà le franciscain Barthélemi Glanvill, d'après Isidore de Séville et les auteurs les plus en vogue de son temps. La description de chaque pierre est suivie de l'énumération de ses qualités médicinales et magiques. Si la description, qui eût été intéressante, est fort courte, l'appendice, par contre, qui est absurde, est très-long. Pour les croyances analogues qui régnaient en Orient, la *Pharmacopœa persica* du carme Ange de Saint-Joseph est étendue et suffisamment complète. On trouvera ci-après trois passages tirés des inventaires royaux, et différents passages extraits d'ouvrages célèbres en leur temps et qui faisaient autorité. Mon but étant uniquement d'expliquer pourquoi ces pierres étaient devenues précieuses, pourquoi aussi elles étaient richement montées, je ne comprendrais pas l'utilité d'autres citations. Quant à la facilité de les multiplier, il suffit d'entrer quelque peu dans la littérature du moyen âge pour en être convaincu.

(A) 1263. Nulle (religieuse) ne doit porter aneaulz ne pierres précieuses, se ce n'est pour cause de maladie. (Stat. de l'Hôtel Dieu le Comte de Troyes.)

(B) 1280.
Mout riches pierres en aport (de la terre du prestre Jean)
Qui font resusciter le mort...
De mort ne doutera menaces
Cil qui les porte. (Rutebeuf.)

(C) 1295. A tuit furent tronchés le teste for que a huit homes seulamant et ceste ne poient fer trancher la teste et ce avenoit por vertu de pieres qu'ils avoient, car il avoient chascun une pières en son braz dedens entre la cars e la pelle, si qe ne poroit dehors, e de ceste pieres estoit si encanté, et avoit tel vertu qe tant come l'en l'aust soure, ne poroit morir por fer. Et les baronz que fu lor dit l'achaison que cel ne poient morir por fer, il les font amazer con maque et celz morurent maintinant, puis font il traire de les brace cel pières e le tienent mout chier. (Marco Polo.)

(D) 1372. Le béril à cestuy qui le porte vault contre le péril de ses ennemis et le garde d'estre vaincu et le faict estre de bon cur et lui donne bon enging et si vault contre les maladies du foye et contre les souspirs et les roctes qui viennent de l'estomac et garist les yeulx qui sont trop moistes. Le béril art la main de celui qui le porte se on le mect à l'opposite du soleil, il magnifie en apparance celluy qui le porte et faict aymer son mariage. (Le Propriétaire des choses.)

(E) 1380. Une pierre, appellée la pierre sainte, qui ayde aux femmes à avoir enfans, laquelle est enchassée en or et y sont iiij perles, vi esmeraudes, deux balays et au dos y a un escu de France, estant en un estuy de cuir. (Inventaire de Charles V.)

(F) — La pierre qui garit de la goutte, en laquelle est entaillié un Roy à lettres en ébrieu d'un costé et d'autre, laquelle est assise en or à filet et a escripture au dos sur le dit filet. Et est ladite pierre en un estuy de cuir bouly, pendant à un laz de soye, où il y a deux boutons de perles.

(G) 1456. Une grosse pierre estrange, hors euvre, qu'on dit estre convenable et aidant à faire enfanter femmes estans en mal d'enfant. (Ducs de Bourgogne, n. 6953.)

PIERRERIES. Je renonce à donner, par des citations, une idée de l'état nomade des pierres fines et des perles. Ce qui ornait une couronne passe à des patins, ce qui formait la partie brillante d'un fermail, d'une armure, va étinceller indifféremment sur une ceinture, sur un pourpoint, etc., etc. La lecture des inventaires et des comptes est très-instructive sous ce rapport; car elle prouve la grande et sérieuse place que prenait dans la vie du moyen âge ce qu'on a raison d'appeler des futilités dans la nôtre.

(A) 1380. Un chappel à vi gros saphirs, vi ballays, xlviij perles en xij troches, esmeraudes et rubis d'Alexandre, pesant i marc, ij onces, duquel chappel ont esté ostés, comme (il est dit) dessus, les vi gros balays et les vi gros saphirs et une perle. (On lit en marge :) Le Roy (Charles VI) a pris le demourant du dit chapel pour le faict de ses pourpoins pour l'entrée de la Royne, le xie jour de juillet ccc iiijxxix. (Inventaire de Charles V.)

PIERRIÈRE. Carrière de pierres. C'était aussi le nom d'une machine de guerre avec laquelle on lançait des pierres. Je cite ce mot pour éviter quelque confusion avec le mot *Pierreries*.

(A) 1240*. Si garnissiez si vos chasteax
De perieres, de mangoneax. (Partonop. de Blois.)

(B) 1300*. Præterea dedi eis turbariam et petrariam et quarerieram ubicumque invenire poterunt. (Monast. Anglic.)

(C) 1555. Paris est environné de toutes parts de pierrières que le peuple appelle par corruption carrières. (Pasquier Rech. hist.)

PIGNE. Le peigne a succédé aux doigts de la main aussitôt que l'homme a eu quelque sentiment de la propreté; c'est donc un objet usuel aussi vieux que le monde, et c'était depuis longtemps un objet d'art lorsque débuta le moyen âge. Constantinople nous a fourni les plus beaux modèles de peigne parmi les plus anciens de ceux qui appartiennent à cette époque. L'industrie de nos pères a bientôt combattu avec succès ces importations étrangères. L'ivoire et le bois ont été, comme ils sont encore, les matières préférées, et quand j'arriverai à la recherche des monuments, je ne serai embarrassé que par le choix. Les perfectionnements introduits dans la fabrication des peignes, les uns ornés de marquetterie, les autres taillés à jour, et tous à dents régulièrement espacées, auraient sans doute disposé à laisser détruire les vieux peignes, si la vénération pour la mémoire de quelques grands saints ou d'évêques renommés n'avait transformé en véritables reliques les peignes dont ils se servaient à l'église pour leur toilette, avant d'officier. Quant aux peignes moins anciens, ils ont été préservés par la perfection de leur exécution, la finesse de leurs découpures, la beauté de leurs sculptures, la singularité de petits aménagements intérieurs fermés à secret, renfermant tous les objets d'une trousse de toilette. D'ailleurs, leur valeur matérielle étant nulle, ne provoquait pas la destruction. Il y avait à Paris un métier de pingnier, mais les coustelliers avaient en outre le droit de faire des peignes. (Voyez *Cousteaux*.) On en fabriquait de gros, de moyens et de fins. On les cite rarement dans les inventaires royaux, mais en grand nombre dans les inventaires des églises et des couvents. J'en rencontre un

en or et un autre restauré en argent, comme celui qu'on voit, avec son ancienne restauration, dans la montre des ivoires du Louvre. Le passage du Livre des Mestiers de 1260, qui défend certaines restaurations, explique celle-là. Emporter ses peignes et ses miroirs signifiait, pour une femme, autant que partir, décamper.

(A) 837. De paramento vero capellæ nostræ ciboreum cum cruce aurea — pecten auro paratum unum concedimus. (Test. Everardi Com.)

(B) 915. Pectenem eburneam unam, tabulas eburneas duas. (Test. Riculfi, episc.)

(C) 1260. Quiconques veut estre pingniers et lanterniers de cor et d'ivoire, estre le puet franchement. Nus pignières ne puet ne ne doit rapareillier pigne viez en la manière que il semblèce pigne nuef, que l'œvre est fause et mauveise. (Us des Mestiers, recueillis par Et. Boileau.)

(D) 1295. Tres pectines eburnei, spissi et magni et tres tenues et usuales de ebore. (Inventaire de Saint-Paul de Londres.)

(E) — Duo pectines eburnei sufficientes.

(F) 1322. I pigne d'or et j mirour d'argent. (Invent. du comte de Hereford.)

(G) 1393. Pour un gros pigne d'ivoyre, mis en un estuy de cuir boully, pour faire cheveulx moyens pour le Roy NDS., pour ce — xl s. p. (Comptes royaux.)

(H) 1395. Livré pour la Royne un grant pigne et un petit à templières, d'yvoire blanc. (Comptes royaux.)

(I) 1399. Un vieil pigne à pigner cheveux et est taillé d'un costé et d'autre. (Inventaire de Charles VI.)

(J) — Un petit pigne d'argent, esmaillé de France, pesant une once. (Ce même peigne est déjà porté dans l'inventaire de Charles V.)

(K) 1425. Pour deux grans pignes, ung miroir et ij gravoirs d'yvoire. (Ducs de Bourgogne, 771.)

(L) 1455. Pour deux platines d'argent, mises et assises au paigne d'ivoire de madame la duchesse (d'Orléans), lequel estoit rompu. (Ducs de Bourgogne, n. 6735.)

(M) — Pour quatre paygnes d'ivoire, iiij liv., v s. (Ducs de Bourg., n. 6779.)

(N) 1459. Vous ne fustes pas parti d'ung mois après, qu'elle ne troussast pygnes et miroirs et s'en alla bouter en l'ostel d'ung marchant. (Cent Nouvelles nouvelles.)

(O) 1538. A Jehan Cousin l'aisné, orfèvre de Paris, pour son paiement d'un estuy de peignes de boys d'ébène, garny de trois peignes, ung myrouer, une père de cizeaulx et une brosse à nectoyer les dits peignes, le tout taillé à la moresque et remply d'or fin, semé de rubiz et turquoyses enchassées en or, au dessus duquel estuy y a une orloge et au couvercle d'icelle ung grand saphir. (Comptes royaux.)

(P) 1595. Pour huict grands peignes de bouys à l'escrevisse. (Comptes royaux.)

PIGNÈRE. Estuy qui renfermait les peignes, rasoirs, gravoirs, ciseaux, miroirs et autres objets de toilette. On la remettait au barbier dont c'était le fait. Il nous est resté nombre de ces étuis, et on les voit représentés, dans les miniatures, accrochés aux murs des boutiques de barbiers. De tous ces ustensiles, aucun ne réclame d'explication, si ce n'est le gravoir, qu'on appelait aussi brochette, petite pointe en ivoire qui servait, comme aujourd'hui l'extrémité des peignes à queue, à suivre sur la tête une ligne droite pour séparer les cheveux régulièrement. (Voyez *Gravouère*.)

(A) 1404. Pour deux pingnes, un miroir et une gravoire tout d'ivoire, mis en un estuy de cuir boully. (Comptes royaux.)

(B) 1483. A Philippe Daniel, pignier et tablotier, demourant à Paris, pour une pignière garnie de deux pignes, deux brochettes et ung mirouer

d'ivoire, deux rasoirs garnis d'argent et armoiés aux armes de MS. (le duc de Bourgogne) — xv francs. (Ducs de Bourgogne, 1141.)

(C) 1425. Ung estuy de cuyr armoyé aux armes de Monseigneur, et à sa devise, pour la pignière d'icellui seigneur, pour i quartier et demi de satin pour en faire faire bourse pour mettre la dicte pignière. (Ducs de Bourgogne, 771.)

(D) 1470. A Olivier le Mauvais, varlet de chambre et barbier du corps (de Louis XI) pour un estuy garny de razouers d'argent doré de fin or, ciseaux, peignes et mirouer. (Comptes royaux.)

PINCETTE. Nous avons vu que, dans l'hôtel des rois et de princes, les ustensiles les plus vulgaires de la vie domestique étaient souvent faits en argent. Je ne pense pas cependant que dans l'une des citations suivantes il puisse être question d'une pincette à feu.

(A) 1365. Pour une tenaille, une pincette et deux pelles de fer, xvi s. (Comptes des bâtiments royaux.)

(B) 1380. Unes pincettes d'argent blanc, toutes plaines, pesant un marc, i once et demy (Inventaire de Charles V.)

PINTE. La pinte accompagnait l'aiguière, mais quand on lit : *une pinte avec l'aiguière de mesme*, cela s'entend de la décoration qui était la même, car la forme différait, et un comptable le remarque dans l'une des citations suivantes. Quant à la capacité, il s'agit souvent de gens qui vont boire seuls, et à deux, une pinte de vin; puis on trouve des indications qui prouvent qu'il entrait deux pintes dans la quarte, et deux chopines dans la pinte. L'expression latine *ciphus*, pour *scyphus*, doit correspondre à la pinte, qui était une mesure de capacité, plutôt qu'à la tasse, comme le veut Du Cange. La grandeur de la tasse était arbitraire.

(A) 1322. Nicolaus de Nigella, aurifaber parisiensis, pro uno cipho argenteo esmaillato, ad tripedem, et duobus potis, uno ad vinum et altero ad aquam, liberatis Regi, — ixxxxix liv. p. (Comptes royaux.)

(B) 1353. Une pinte semée d'esmaux, et y a erreur, car en ladite exécution est dit : une aiguière semée d'esmaux, et en ce présent inventaire est dit : une pinte. (Inventaire de l'argenterie.)

(C) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 141, 872.

(D) 1363. Une petite pinte d'argent, esmaillée aux armes Enjorant de Marrigny, avec l'aiguière de mesme, pesant viij marcs, ij onces. (Inventaire du duc de Normandie.)

(E) — Une pinte quarrée, dorée et esmaillée, à aymaux enlevez.

(F) — Une pinte raonde, dorée, fuilletée, bonectée et esmaillée, avec l'aiguière de meismes, laquelle n'a point de cuil, poise viij marcs et demy.

(G) 1380. Deux pintes d'argent doré, tailliées en deux lieux à enlasseures, et sur les couvescles a un esmail rond des armes de France, pesant viij marcs. (Inventaire de Charles V.)

(H) — Une pinte d'argent, dorée, tuerse, taillée par les costez, à ymages, pesant iij marcs.

(I) 1384 Alons boire un pintal de vin. (Lettres de rémission.)

(J) 1395. Icelle Huguette — demanda un pintot de vin. (Idem.)

PIPPE. Du Cange, Roquefort, tous les glossateurs, interprètent ainsi : bouton fixé sur le plat d'un livre et auquel vient s'adapter le fermoir. A cette erreur il faut opposer que ce bouton, petite tige de métal, qui par ses fonctions ne peut pas admettre d'ornements, est mentionné en même temps que la pippe surchargée de pierreries, et que celle-ci est toujours seule, même quand il y a deux et

quatre fermoirs. La pippe est donc autre chose. C'est une tige de métal ou bien une pierre, même un rubis, aussi long que l'épaisseur du parchemin, et auquel s'attachent les sinets ou signaux. On l'orna de ciselures, d'émail et de pierres précieuses, et l'usage s'en est conservé pour les livres d'église jusqu'à nos jours, en prenant quelquefois le nom de registre, de tuyau à tourner les feuillets, et de pençoir. Dans les citations que je vais faire, on remarquera un bréviaire à deux fermoirs et deux boutons, et où la pippe manque; une pippe faite comme un bâton, comme un tuyau, ou avec un camocas de plusieurs couleurs, bourrelet d'où sortent les signets, etc., etc. J'ai cité des livres d'église munis de leur pippe, parce qu'on avait besoin de marquer des passages en plusieurs endroits; j'ai cité aussi des ouvrages pourvus de leur pippe et qui ne semblaient pas devoir réclamer ce soin.

(A) 1316. Pour la couverture de son Messel (du Roy) et pour paindre les dehors des armes de France, pour les fermouers d'argent et pour une pippe d'argent esmaillée, à testes d'apostres. — iiij liv. viij s. (C. royaux.)

(B) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 267.

(C) 1380. Un grand bréviaire entier très noblement escrit,—et sont les fermoirs d'or, et en l'un un roy et en l'autre un ymage à genoux, et est la pippe ouvrée à une orbevoye. (Inventaire de Charles V.)

(D) — Un petit bréviaire très bel et très noblement escrit, — à deux fermoirs d'or à deux boutons de perles, et est la pipe d'une grosse perle, ou milieu un saphir à un balay ou milieu, d'un camocas de plusieurs sortes.

(E) — Un petit bréviaire en deux volumes, — et sont les fermoirs du premier volume d'or à ij ymages et du second d'or armoyés de France, l'un et l'autre d'Evreux et a, ou premier volume, une pipe d'or où a un saphir et un ballay aux ij bouts et une perle ou milieu, et sont en deux estuy de broderie.

(F) — Un grand bréviaire, sans note, très bien escrit, — couvert de veluiau brodé à fleurs de lis, et sont les fermouers d'or et esmaillez aux armes de France, et est la pippe aussy d'or, esmaillée sur le demy rond des dites armes.

(G) — Un autre bréviaire plus petit en un volume très bien escrit, — et sont les fermoirs d'or, esmaillez aux armes de France, à une pipe d'or à trois boillonnez.

(H) 1390. A Guillaume Arode, orfèvre, pour vi petites pipes d'argent dorés, achetés de luy pour mettre ès petites heures et autres livres du roy, xviij s. p. (Comptes royaux.)

(I) 1399. Un journal à l'ordinaire de Rome, couvert d'une chemise de sathanin à deux fermouers d'argent dorez et à une pipe d'un bouton de perles. (Inventaire de Charles VI.)

(J) — Un livret qui a les ais couverts de brodure de fleurs de lys, — à une pippe où est un diamant et deux perles, et deux fermoers d'or à deux grosses perles au bout, et est en un estuy à fleurs de lys.

(K) — Un très beau bréviaire, sans note, à l'usaige de Paris, dont le brief est en françois, à deux fermoirs d'or et deux boutons de perles et y fault la pipe. (Voyez au mot Fermoir le psautier de saint Louis qui est ainsi décrit avec la pippe.)

(L) — Unes bien petites heures couvertes de satin Ynde à une pipe d'une teste de lyon et deux grosses perles et y a un fermoir de six perles où y a un Y. S. P.

(M) — Une très belle bible en françois — a quatre fermoirs d'or esmaillés dedans et a une pipe d'or à trois petits esmaux.

(N) 1405. Un livret de plusieurs orisons — et au pençoir des enseignes iiij petites

perles et ij mauvaises pierres, mis en une bourse vermeille. (Inventaire de la librairie du duc de Bourgogne. Arch. de Dijon.)

(O) 1405. Unes grandes heures, couvertes de cuir rouge, à cloans d'or, à j pençoir garni de ix grosses perles.

(P) 1408. Le livre de Lucan, à iiij fermaulx d'argent doré et une pipe d'argent doré et couvert de camocas. (Ducs de Bourgogne, n° 6131.)

(Q) 1416. Une belle bible, escripte en françois, de lettre de fourme, bien historiée et au commancement du second feuillet a escript des généracions caym. xvi. Couvert de veluyau vermeil, ouvré, à deux fermoers d'argent doréz, esmailliez de Adam et Eve et cinq bouillons de cuivre dorez sur chacun aiz et une pippe d'argent dorée à plusieurs seigneaulx de soye, prisée ijc liv. t. (Invent. du duc de Berry.)

(R) — Une belle bible en deux volumes, escripte en françois, — et au premier volume a une pippe d'or et ou second n'en a point.

(S) — Unes très grans moult belles et riches heures, très notablement enluminées et historiées de grans histoires, de la main Jaquemart de Hesdin — couvertes de veluiau violet et fermaus à deux grans fermouers d'or garnis chascun d'un balay, un saphir et vi grosses perles et y a une pippe d'or où sont attachiez les seignaulx.

(T) — Une pippe d'une très belles heures de Nostre Dame — mis en gage pour la feste et jouste faicte à Bourges, les xxi et xxij jours d'avril, l'an mccccv.

(U) — Une très belle bible en françois, escripte de lettres de fourme, très richement historiée au commencement. Garnie de quatre fermoers d'or, ès deux desquels a deux balaiz et ès deux autres deux saphirs, en chacun deux perles esmaillés des armes de France et aux bouz des tirans en chacun un bouton de perles et sur le tixu d'un chacun petites fleurs de liz d'or, clouées, et y a une pippe de deux testes de serpent, garnie de seigneaulx — iijc liv. t.

(V) — Un bien petiot livret, ouquel a plusieurs oroisons — fermant à deux petiz fermoers d'or, sans tixu, auquel MDS. a fait mettre une pippe d'or garny d'un grain de ruby et de deux pointes de diamant, lequel livre le Roy donna à MS. prisé xij liv. t.

(X) 1423. Les belles heures de ma Dame (la duchesse de Bourgogne, veuve de Jean sans Peur) à ung tuyau d'or à tourner les feuillez, garni de deux perles et ung petit ruby ou milieu. (Arch. de Dijon. Invent. de Marguerite veuve de Jean sans Peur.)

(Y) — Ung psaultier hystorié et enluminé, garni de deux fermaulx d'argent dorez, armoiez d'azur, ouquel a ung tuyau d'argent doré pour tourner les feuillez à trois escussons. (Idem.)

(Z) 1455. Une pipe d'or, à mectre signeaulx de livres, à deux perles au boutz. (Ducs de Bourgogne, 6957.)

(AA) 1515. A monsieur l'évêque de Paris, comme ecclesiastique, lui furent données de belles et riches heures. Elles étoient toutes garnies d'or, il y avoit sur les deux fermaux deux superbes tables de dyamant et pour tenir le registre un grand balay longuet tout à jour, que l'on estimoit plus de mille florins et auquel étoient attachés les cordonnets de soie au nombre de vingt-cinq garnis chacun d'une perle. (Etat des présents faits par Marguerite d'Autriche.)

(BB) 1536. Unes petites heures de Nostre Dame, où il y a ung calendrier, convertes d'argent, dorez et esmaillez de l'ung costé de l'ymaige de Nostre Saulfveur qui couronne Nostre Dame et de l'autre costé Ste Amelberge aiant à ses pieds ung poisson et ung religieux à genoulx et y a ung registre d'argent doré, à tout les cordes, pesant ensemble iiij o. (Inventaire de Charles Quint.)

(CC) — Unes autres vieilles heures de parchemin, bien illuminées, garnies de deux clouans d'or, armoiez par dedens des armes de feu le duc Charles

et couvertes de drap d'or, aiant ung baston d'or ou tiennent les registres faictes de soye avec houppettes de fil d'or.

PIROUETTE. Sorte de moulin, joyau en forme de jouet d'enfant.

(A) 1599. Deux pirouettes d'or esmaillées de couleur, attaché à un petit pillier de nacques de perles, prisé cinq escus. (Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

PLACET. Tabouret, petit siége de femme ou d'enfant, qui n'a ni bras ni dossier. Telle est la définition que Furetière donnait de ce meuble, à une époque où il allait être abandonné par la mode. On a commencé à s'en servir à la fin du XVIe siècle. Je ne répéterai pas ce que j'en ai dit dans le Palais Mazarin (note 365.) La citation (C) prouve combien l'habitude de s'asseoir à terre s'est longtemps maintenue.

(A) 1300. Je le vi (le roi S. Louis) aucune foiz en esté, que pour délivrer sa gent il venoit au jardin de Paris — un chapel de paon blanc sur sa teste et faisoit estendre tapis pour nous séoir entour li. Et tout le peuple qui avoit à faire par devant li, estoit entour li en estant. (Joinville.)

(B) 1599. Douze plasetz de bois de noyer, dont six grands et six moyens. (Inv. de Gabrielle d'Estrées.)

(C) 1722. En arrivant, il (Louis XV) alla faire sa prière à la chapelle (de Versailles) où le saint sacrement était exposé, de là quoiqu'il fit très chaud il alla dans les bosquets. Il revint ensuite dans la galerie et se reposa à terre sur le parquet, tout le monde en fit de même. (Journal de Barbier.)

PLACTRE BLANC. S'il s'agissait, dans les citations suivantes, des pâtes avec lesquelles on exécutait de fins travaux à Venise (voyez *Pâte cuite*), il aurait été dit, dans l'inventaire, qu'ils avaient cette origine, et de ces pâtes nous n'en connaissons que revêtues de feuille d'or et d'un travail qui ne remonte pas plus haut que le XVIe siècle. Faut-il voir dans ce *placire blanc* l'écume de mer, ou bien le plâtre, qui semble bien peu propre à un joyau et à un miroir portatif d'un usage quotidien ?

(A) 1467. Ung miroir, garny d'argent doré, où il a l'imaige de Nostre Dame de plactre blanche. (Ducs de Bourgogne, 3146.)

(B) — Ung autre miroir garny d'argent doré et dernière ung empereur en ung chariot et de chevaulx de plastre blanc. (Ducs de Bourg., 3143.)

(C) 1490*. Item, en la dicte région de Paris, a une autre moult noble condition, car là est la riche minière de pierres tant dures comme tendres qui sont moult propres pour édifier et entre les autres est trouvé la minière d'une pierre blanche et tendre qui est appelée plastre, de laquelle pierre, quant elle est cuite et batue, elle est si blanche comme farine et quant elle est destrempée, il convient qu'elle soit incontinent mise en euvre. (C'est le secret de l'histoire naturelle, contenant les Merveilles du Monde.)

PLATELETS. De petits plats qui semblent, par la description des inventaires, réservés pour les fruits.

(A) 1328. xi plas à fruit et j grant à couvercle — valant laix lib. (Invent. de la royne Clémence.)

(B) 1360. Plateaux de fruiterie. (Invent. du duc d'Anjou, 748 à 750.)

(C) 1392. A messire Bureau, sire de la Riviere, chevalier, premier chambellan du Roy NS. pour deniers à luy paiez qui deubz lui estoient pour ii xii^nes^ de plateles d'argent à fruit, c'est assavoir une xiie d'argent doré et une xiie d'argent blanc, desquels le Roy NDS. fu servi de fruit, le jour de caresme prenant ccc iiij^xx^ et xi et lesquels plateles appartiennent audit messire Bureau de son droit comme premier chambellan et lesquels il a délaissiez en l'ostel du dit seigneur, pour le service d'icellui — viij^xx^ liv. p. (Comptes royaux.)

PLATINE. Patène et Palette. Ce terme est pris dans ces acceptions différentes, sur la même page d'un inventaire de Charles le Téméraire. (Voyez *Palette.*)

(A) 1408. Une platine à estude, d'yvoire. (Ducs de Bourgogne, 6093.)

(B) 1467. Ung calixe garnye de platine. (Ducs de Bourgogne, 2134.)

(C) — Une platine à mettre chandeille, d'argent blanc, pesant iij onces. (Ducs de Bourgogne, 2137.)

PLATS. J'ai dit que la vaisselle d'or et d'argent était la fortune mobilière de nos ancêtres, la ressource en toutes occasions; je ne reviendrai pas sur cette considération qui explique l'emploi de l'or et la profusion de l'argent en vaisselle. On énumère, dans l'inventaire de Charles V, sept douzaines de plats d'or représentant un poids de 355 marcs d'or, et 157 plats d'argent, du poids de 564 marcs, sans compter 181 plats d'argent blanc, dix-huit douzaines d'écuelles dorées et 301 écuelles d'argent blanc. Dans l'un des inventaires d'Anne de Bretagne, on rencontre encore trois douzaines de plats d'or pesant 178 marcs d'or, et trois douzaines d'écuelles d'or, du poids de 125 marcs. (Voyez plus loin *Plats à aumosne*, *à laver*, et aussi *Thiphènes.*)

(A) 1347. Exhibuit duas scutellas argenteas pro fructibus reponendis. (Invent. du dauphin.)

(B) 1360. Invent. du duc d'Anjou, 222 à 245, 263, 264, 265, 751, 752.

(C) 1380. Trois douzaines de grands plats d'or tous plains d'une façon, pesant ij^{c}xxvij marcs, iiij onces d'or. (Inventaire de Charles V.)

(D) — Six grans plats d'argent dorez, à mettre viandes, à iij fleurs de lys sor les bords, pesant xxviii marcs, iij onces.

(E) — xxvi plats d'argent dorez, à porter fruit, cizelés sur les bords, pesant xxvi marcs.

(F) 1420. vii xii^{nes} et xi plaz, que grans que petis, d'argent blanc, armoyé sur les bors aux armes de MDS. pesans tous ensemble — v^{c} i marc, ij onces. (Ducs de Bourgogne, 4198.)

PLAT A AUMOSNE. (Voyez au mot *Pôt à aumosne.*)

(A) 1399. Un plat à aumosne, sur un pie à deux ances dont l'une estoit ostée, tout d'argent doré, armoyé sur les bords en deux lieux des armes messire Pierre de Craon, pesant quatre marcs. (Invent. de Charles VI.)

PLAT A ESPICES. Remplissant les fonctions du drageoir. (Voyez *Dragée.*)

(A) 1322. I plate d'argént, pur espices, ove le pié ove escuchons de divers armes, et ij autres plates playnes d'argent, pur espices. (Invent. du comte de Hereford.)

PLATS A LAVER. Les bassins à laver, tels que nous les trouvons dans les collections, tels qu'ils sont décrits dans les inventaires, ont si peu de profondeur qu'on peut sans inconvénient les appeler des plats. Il suffit donc de revoir l'explication donnée au mot *Bacin.*

(A) 1363. Deux grands plats d'argent, dorés, à laver. (Inv. du duc de Normand.)

(B) — Deux plats d'argent, dorez, à laver, à un esmail d'un escu des armes de Monseigneur en chacun fonds.

(C) — Deux grands plats à laver, d'argent, dorez sur les bords, à un esmail rond ou fonds, assis en une rose d'argent dorée.

(D) — Deux petits plats d'argent blanc pour chapelle, à laver, qui furent de la chapelle quotidienne de Monseigneur, et poisent iiij marcs, j once et demie.

(E) 1375. Les aournemens des antelz doivent estre ferretez, escrins à reliques — et plats pour laver les mains du prélat. (Jehan Goulain. Trad. du Rationale.)

PLOMBEURES. Ouvrages en plomb.

(A) 1514. A Jehan Pothyn, ymaginier, pour avoir taillé de boys de noyer ung prophète pour faire ung moule et patron pour les plombeures, — xlv sols. (S. Maclou. Arch. de la Seine-Inférieure.)

PLOUSTRE. Cadenas, et peut-être aussi serrure.

(A) 1383. Ouquel mur entroit le verrouil d'icellui huis et par lequel on le fermoit, à un ploustre, par ledit cloistre. (Lettres de rémission.)

(B) 1398. Pour avoir assis en chacun huys un ploustre à ressort. (Compte de la chapelle des Célestins.)

(C) 1400. Un coffret en manière d'une longue laiette fermée d'un petit ploustre. (Lettres de rémission.)

PLUME EMAILLÉE. Sans doute avec un manche émaillé.

(A) 1416. Une escriptoire en laquelle avoit un canivet et une plume esmaillée aux armes de MS., et au bout de la plume un petit saphir. (Inventaire du duc de Berry.)

PLUMETÉ. Ouvrage fait en manière de plume, genre de travail qui, comme le pointillé, le grenеté, le taillé, variait l'aspect des pièces d'orfévrerie d'or et d'argent. L'expression, comme le travail lui-même, a été en usage pendant près de trois siècles et s'est conservée dans la langue du blason. Là, le plumeté, comme le papelonné, est un dessin en forme d'écailles ou de demi-cercle que l'on fait sur un écu. On emploie encore dans le métier des brodeurs le terme de plumetis, mais il s'applique à un point plutôt qu'à un dessin.

(A) 1380. Un hanap d'or couvert plumeté dehors et l'aiguière de mesme grenеté dedans. (Inventaire de Charles V.)

(B) — Une aiguière d'or plumetée et taillée, le couvercle garny de pierrerie et est le fruitelet d'un balay, pesant v marcs d'or.

(C) 1416. Un grant hanap de jaspre vermeil, garny d'argent doré, couvert, ouvré en manière de plumes et sur le fretelet du couvercle sont les armes de feu MS. d'Orléans, — viij^{xx} liv. t. (Inventaire du duc de Berry.)

(D) 1498. Ung calice d'argent doré — en la platine duquel a cinq autres apostres environnés d'un plumetis. (Inventaire d'Anne de Bretagne.)

POCHONNE, Poçon et Poçonnet. Écuelle et aussi la cuillier à pot.

(A) 1300*. Deux saussières, ou un poçon,
Ou un platel, ou escuelle. (Le dict de la Maaille.)

(B) 1320*. Adoncques la dite Marotte prist un poçonnet et vint à sa mi..., et volt puisier de l'iaue. — Ele respondi que ele i aloit pour ce que ele puisast de l'iaue à un poçonnet. (Miracles de S. Louis.)

(C) 1453. Jehan Esperon, cuisinier, frappa le suppliant d'une cuillier, autrement dit poche de bois. (Lettres de rémission.)

(D) 1467. Cinq petis pochonnes de terre à boire tisaine, garnis le bort de lecton. (Ducs de Bourgogne, 3275.)

(E) — Deux autres pochonnes d'une autre façon, garnis de lecton, l'un, et l'autre de painture. (Ducs de Bourgogne, 3276.)

POIGNÉES. Je ne parle pas des poignées d'épées, j'en ai dit quelques mots à l'article *Espée*, il s'agit ici d'une poignée toute spéciale.

(A) 1399. Deux poignées d'argent, neellées de France, à porter la palme le jour de Pasques flories, pesans six onces et demye. (Invent. de Charles VI.)

(B) 1422. Une poignée d'argent doré à tenir la palme du roy, pesant ij onces, prisé iij sols. (Comptes royaux.)

POILE. Poêle. Le mot était en usage dès le xv° siècle, et plus particulièrement appliqué aux usages de l'Allemagne; aussi est-ce de ce pays que nous avons reçu les premières plaques de faïences ornées de bas-reliefs émaillés en vert, destinées à servir de revêtement à des poêles.

(A) 1455. S'il faict froit, ilz s'en vont à ces poiles d'Allemaigne. (Ant. de la Salle.)

POINÇONNÉ. Le poinçon donne un travail de pointillé. C'est le genre d'ornement le plus ordinaire au xv° siècle.

(A) 1467. Une couppe, à façon d'une cloche, poinconnée à branche et à oyseaulx, le pié assis sur trois tourelles et par dedans le couvercle a ung esmail où a escript : *tant plus y pense*, et poise iiij marcs demi. (Ducs de Bourgogne, 2378.)

POINDRE. Coudre, mais aussi picquer, de *punctare*. Les brodeurs étaient, au moyen âge, de véritables artistes qui peignaient souvent eux-mêmes les modèles de leurs broderies sur des cartons qu'ils piquaient ensuite, transportant sur l'étoffe le contour de leurs compositions par un procédé bien connu. Cette opération capitale dans leur métier exigeait un travail assez long, et devait être mentionnée pour sa part dans la rémunération qui leur était accordée. Les poingneurs d'alesne appartiennent à la corroyerie, et leur nom découle de la même étymologie. Poindre est aussi une des variantes de l'orthographe du mot *peindre*.

(A) 1351. A Jehan Broart et Thevenin le Bourguignon, brodeurs, pour poindre et ouvrer les garnemens de ij paires de robes, lesquelles furent ordonnées estre brodées à perles — viii° lxiii escus. (Comptes royaux.)

(B) 1352. Pour vi livres de soye de plusieurs couleurs, baillées à Estienne le Bourguignon (tapissier) pour poindre et ouvrer les chambres de Mons. le Dauphin. (Idem.)

POIRE. Petits flacons en forme de poires; d'autres fois, ces poires s'ouvraient pour montrer les reliquaires et les tableaux de dévotion qu'elles contenaient; dans ce cas, on les portait dans sa poche, et on les plaçait devant soi, toutes ouvertes, en disant ses oraisons.

(A) 1380. Une poire d'or à mettre eaue roze, à un petit entonnoir d'or. (Inventaire de Charles V.)

(B) 1392. A Jehan Quarre, orfèvre, deux poires d'or esmaillées, où il y a en chascune un ymage de Nostre Dame et un diamant. (Ducs de Bourgogne, n. 5538.)

POMME BONBONNIÈRE. Le drageoir solennel, transformé en bonbonnière, devait se trouver dans les joyaux de Gabrielle d'Estrées.

(A) 1599. Une pomme de cristal de roche, garny d'or, esmaillée de couleur, à mettre dragées, prisé xxv escus. (Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

POMMES A REFROIDIR MAINS. C'est de l'enfantillage ou du raffinement, c'est aussi assez exceptionnel, quoique se rencontrant à des dates fort éloignées.

(A) 1467. Une pomme de cristal ronde à refroidir mains. (D. de B., 3151.)

(B) 1599. Une pomme d'agate, garnie d'argent, pour rafraischir la main des malades. (Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

POMME A CHAUFFER MAINS. Les citations suivantes, que j'ai échelonnées à de longues distances, expliquent l'usage de ces pommes de métal creuses qui remplaçaient les pots à feu qu'on porte encore à la main en Italie.

(A) 1380. Une pomme d'argent à chauffer mains en hiver. (Inv. de Charles V.)

(B) — Une grosse pomme d'argent, dorée, à chauffer mains, laquelle est ronde, — pesant j marc, iij onces.

(C) 1399. Une pomme d'argent, à chauffer mains en yver, blanche, à esmau d'Arragon, celle qui est demourée à St Germain, pesant deux marcs, deux onces, dix esterlins. (Invent. de Charles VI.)

(D) 1416. Une pomme d'argent doré, pour eschauffer mains, taillée à plusieurs rosettes, où il y a plusieurs pertuis. (Invent. du duc de Berry.)

(E) 1420. Une grosse pomme d'argent, dorée, cizelée, pendant à une chaenne d'argent dorée, en laquelle l'on met feu à chauffer mains, pesant ij marcs, j once. (Ducs de Bourgogne, 4243.)

(F) 1502. Pomum argenteum, deauratum, foratum in plerisque locis, habens receptaculum etiam argenteum in quo solet poni ferrum candens, ad calefaciendas manus sacerdotis celebrantis tempore hyemali. (Invent. de Laon.)

(G) 1540. Une pomme de cuivre, ouvrée par dessus en façon d'estuve. (Invent. du cardinal d'Amboise, Georges II.)

POMME A MECTRE SENTEURS. C'était un petit joyau très-coquet, très-raffiné et qui a dû être en usage plus anciennement qu'à l'époque à laquelle se rapportent mes citations. Je ne crois pas cependant que j'aurais omis de le citer, si je l'avais rencontré dans de plus vieux documents (Voyez *Parfums.*)

(A) 1528. Trois pommes rondes, d'or, à mectre senteurs, en chascune desquelles y a ung myrouer et ung caderan. (Comptes royaux.)

(B) — Une pomme d'or faicte à pennes passées, servant à mectre senteurs. (Comptes royaux.)

POMME (tableau à façon de). Une fois qu'il était entré dans les habitudes de porter des images de sainteté sur soi, tant comme compagnie protectrice et salutaire que pour fixer les yeux et l'attention dans les actes de dévotion, il était naturel de leur donner une forme portative et commode. Pour les images peintes, ciselées sur un métal ou esmaillées, les tables carrées et rondes présentaient la disposition la meilleure. Pour les images et compositions sculptées en relief, la forme de boule permettait de disposer plusieurs plans et de faire entrer une infinité de détails. J'en parlerai plus longuement en décrivant quelques monuments. (Voyez aussi *Poire.*)

(A) 1400. Pour avoir rappareillé et mis à point la pomme d'argent de ma dicte dame en laquelle est d'un costé le chief de madame saincte Katherine, esmaillé de blanc, — icelle pomme avoir esmaillé, par dehors tout de rouge clere. (Ducs de Bourgogne, 5921.)

(B) 1467. Ung tableau d'or, à façon de pomme de pin, et entre deux taillié de la gésine de Nostre Dame et des trois Rois, pesant ij onces demie. (Ducs de Bourgogne, 2073.)

(C) — Ung tableau d'or, à façon de pomme, qui se met en deux pièces, et l'une des pièces Nostre Dame et en l'autre St Jehan. (Ducs de Bourgogne, 2076.)

(D) 1467. Une pomme d'or pendant à trois chainectes, et y a au dehors ung petit ymage de saint Pierre et saint Pol, garnye de viij perles, pesant ij onces. (Ducs de Bourgogne, 2081.)

PORC ESPY. Louis XII avait pris cet animal pour emblème avec la devise : COMINUS ET EMINUS, de près et de loin. Pour la comprendre, il faut savoir qu'on croyait généralement, au moyen âge, que le porc-épic avait la faculté non-seulement de hérisser, mais de lancer au loin ses piquants. Wilars de Honecort dessina cet animal dans son album, au XIIIe siècle, et il écrivit au-dessous cette légende : *Vesci I porc espi, c'est une biestelete qui lance se soie qant ele e corecié.* (Bibl. nation. SG Lat. 1104.) J'ai exclu, de cet extrait de mon glossaire, la collection de devises que j'ai formée avec soin ; ce mot ne figure ici que pour introduire les broches et brochettes faites de piquants de porc-épic, et qui servaient dans la toilette à tracer la raie des cheveux. (Voyez *Gravouère*.)

(A) 1380. Une brochette de porc espy, garnie d'un pou d'or. (Inv. de Charles V.)

(B) 1420. Une manière de broche, de porc espi, d'argent, au bout de laquelle a un long dyament nayfz, enchassé en or. (Ducs de Bourg., 4241.)

PORPHYRE. Roche formée par des grains de quartz agglutinés dans un ciment impénétrable à l'humidité. Cette matière est, de toutes les grandes roches, la plus dure, la plus difficile à tailler et à polir, la plus durable à l'air. J'en ai trouvé, dans l'Arabie Pétrée, des montagnes entières et des blocs sans fissures de dimensions colossales. Les Egyptiens, et à leur imitation tous les peuples de l'antiquité, l'ont employé dans la statuaire et pour les monuments les plus fins de la décoration meuble ; je doute fort qu'on se soit donné la peine de le tailler et de le polir, au moyen âge. Le vase de Suger, (voyez la première partie de cette notice) ne doit au XIIe siècle que sa monture. On sait le retour et la réaction qui se firent, au milieu du XVIe siècle, en faveur des belles matières.

(A) 1140*. Nec minus porphyriticum vas sculptoris et politoris manu admirabile factum, cum per multos annos in scrinio vacasset, de amphora in aquilæ formam transferendo auri argentique materia altaris servicio adaptavimus. (Suger. De rebus in administratione suâ gestis.)

PORTUGAL (Façon de). Je ne sais si les pièces d'orfévrerie portugaise étaient très-répandues en Europe, au XVIe siècle, j'en doute très-fort, n'ayant rencontré qu'une fois cette désignation, et elle se trouve dans l'inventaire de Charles le Téméraire, dressé presqu'au moment où il venait d'hériter de son père, marié, comme on sait, à une infante de Portugal. Le drageoir, dont il est question dans la citation suivante, a très-bien pu appartenir à cette princesse : quoi qu'il en soit, il est bon d'apprendre que l'orfévrerie de ce pays avait une façon particulière et qui lui était propre.

(A) 1467. Ung drageoir d'argent, à façon de Portingal, armoyé d'un escu vert et ung oiseau au milieu. (Ducs de Bourgogne, 2418.)

POT. Au mot Aiguière, j'ai expliqué l'association du pot et de l'aiguière, de la pinte, de la quarte et autres vases avec l'aiguière; ici, je veux indiquer, par une suite de citations, les variétés de formes et l'ornementation de ces pots.

(A) 1313. Un pot d'argent dorré énamaillé pur ewe. (Inv. de Pierre Gaveston.)

(B) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 69, 70, 113, 122 à 124, 132, 134, 136, 142, 177, 178, 189, 191, 193, 195, 200, 254, 255, 410 à 417, 430, 433, 445 à 488, 659 à 667.

(C) 1363. Un pot reont, doré, où il a escuciaux enlevez, duquel l'anse est esmaillée aux armes de France, qui poise, avec l'aiguière de mesme, xi marcs. (Inventaire du duc de Normandie.)

(D) — Un pot quarré, tout esmaillé, qui poise, avec l'aiguière, xiii marcs, vi onces.

(E) 1380. Un pot quarré, long et gresle, pesant viii marcs, ij onces et demie d'or. (Invent. de Charles V.)

(F) — Deux grands pots d'argent, dorez et esmaillez à chauves souris, pesans xxi marcs, i once et demie.

(G) — Un pot et une aiguière d'argent dorez, ciselez, semez d'esmaux vers à oyselles, pesans viii marcs, vi onces.

(H) — Un grand pot d'argent doré, grenetè en manière d'aiguière, pesant viii marcs, une once et demie.

(I) — Un pot rond, tout esmaillié à bestelettes et à oyselles, pesant viii m. vi onces.

(J) — Un long pot à biberon, d'ancienne façon, semé de plusieurs esmaux et de testes et roses enlevées, à un fritelet rond de cristal, pesant ix marcs, vi onces.

(K) 1453. Deux pots d'argent verez, à mectre eaue, à chacun une gourgolle, les anses torées à branches coppées, pesant viij marcs. (Compte de la vente des biens de Jacques Cœur.)

(L) 1470. Deux pots, de bleu esmaillés, d'une sorte, assis sur piéz d'argent doré, bendé de deux bendes au milieu et au couvercle une couronne, les hanches d'argent doré, pesans ensemble v marcs. (D. de Bourg., 5265.)

(M) 1597. Quarante petits potz de cristal, garni d'or, prizés — xxx liv. (Contrat de mariage de Francoyse de Schomberg.)

POT A AUMOSNE. On disait aussi un aumosnier. (Voyez aux mots *Corbeille*, *Plat* et *Escuelle*.) L'aumône était une vertu estimée et d'autant plus pratiquée que la disproportion des avantages et des charges était plus grande. En guerre, non-seulement les combattants avaient leur part de butin, mais un chef généreux y faisait participer les pauvres. Graindor dit de nos croisés, en 1189: « Aus povres de par l'ost firent la livraison. » Nous avons, dans les miniatures et dans les plaintes intéressées des poëtes, la preuve qu'on faisait aussi l'aumône aux chiens qui circulaient autour de la table. Les comptes de nos rois ont des registres de plusieurs centaines de feuillets, dans lesquels sont consignées leurs aumônes d'une seule année, et on fut obligé d'instituer *un commis au gouvernement des aumosnes*, qui avait sous lui des valets de l'aumône du roi. On comprend donc comment s'établit cette coutume de réserver une part aux pauvres au milieu de l'abondance des repas; cette part, on la recueillait à la ronde dans des pots, des plats et des corbeilles. Il serait injuste de taxer cette coutume d'ostentation, car elle était admise partout, depuis la table du Louvre jusqu'à celle de l'évêque de Reims ou des bourgeois de Paris, qui avaient ces pots à aumône en étain.

(A) 1313. En un cofre un grant esquel d'argent pur l'amoine. (Inventaire de Pierre Gaveston.)

(B) 1322. I nef d'argent pur aumoigne. (Inventaire du comte de Hereford.)

(C) 1328. Un pot à aumosne d'argent blanc, prisié xxxvij lib. (Inventoire de la royne Clémence.)

(D) — Un pannier blanc pour aumosne, x s. p. (Il est rangé avec la vaisselle d'estain.)

(E) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 200, 624, 677, 698.

(F) 1363. Un pot à aumosne ciselé et esmaillié, des armes Monseigneur, sur les anses, poise xij marcs, vi onces. (Inventaire du duc de Normandie.)

(G) 1372 Un pot à aumosne d'argent, pesant ii marcs. (Inventaire de R. Picque, archevesque de Rheims.)

(H) 1380. Un bien grand pot à aumosne, à deux anses de deux lyons, à iiij escussons de France par pied, pesant xxxvi marcs, v onces d'or. (Inventaire de Charles V.)

(I) — Un autre pot d'or à aumosne, de celle même façon, pesant xx marcs, iiij onces et demie d'or.

(J) — Un grand godet, nommé aumosnier, à deux anses, taillié de vieille façon, pesant xij marcs, iiij onces d'or.

(K) — Un pot à aumosne d'argent doré, esmaillé d'azur, semé d'estoilles, pesant xxviij marcs, iiij onces.

(L) — Un petit pot (à aumosne) couvert, à deux anses, de deux serpentelles, esmaillié de bestes et de compas et de lettres sarazines, pesant v marcs, vi onces.

(M) — Un grand godet, appellé aumosnière, de vieille façon, pesant iiij marcs (d'argent).

(N) — Un vaissel d'argent verré, faict en manière de roze, pour escuelle d'aumosne, séant sur vi lyons dorez et ont ou fons un esmail à un escusson des armes de Chambly, pesant viii marcs, iij onces.

(O) — Un très petit pot à aumosne, d'argent blanc, pesant ij onces.

(P) 1390. Deux pots de trois chopines, à façon d'argent, un pot à aumosne et une chopine de potin. (Inventoire fait des biens demourés ou décès de Richard, archevesque de Reims.)

(Q) 1393. Et aussi marchandera de la vaisselle d'étaim, c'est assavoir dix douzaines d'escuelles, — — deux pos à aumosne. (Ménagier de Paris.)

(R) 1467. Ung pot d'argent d'aumosne, véré au pié et au dessus à deux ansés pour tenir, et armoyé aux armes de Monseigneur et poise xii mars et demi. (Ducs de Bourgogne, 2484.)

(S) 1468. Une table au millieu sans sièges, bien ordonnée comme les aultres où seront servis tous les frères et seurs qui seront trespassez — et après disner les aulmosniers les distribuent (ce qui a été servi sur cette table) aux povres personnes et aux povres de la maison Dieu et aux povres prisonniers et aux povres de la maison Dieu. — — (Statuts et ordonnances de la noble et dévote confrarie Nostre Dame de Paris, publiés par M. Leroux de Lincy.)

(T) 1474. L'aumosnier distribue et répartit l'argent de l'offrande du Prince — et doibt l'aumosnier lever la nef où est l'aumosne devant le Prince et puis oster la nappe de la table. (Olivier de la Marche. Estat du Duc.)

(U) — Le sommelier porte en ses bras la nef d'argent qui sert aux aumosnes (il la place devant le duc).

POT DE CHAMBRE. Pot à eau servant dans une chambre de toilette.

(A) 1560. Ung pot de chambre, ressemblant à cacydoine, estimé 1 fr. (Inventaire de François II dressé à Fontainebleau.)

POT LAVOIR. Le pot qui contenait l'eau dont on se servait pour se laver les mains dans un bassin. (Voyez *Pot à yaue* et *Baccin*.)

(A) 1297. Item un pot lavoir d'argent à une fuellie desus le couvercle, s'est semés d'escuchons et de compas esleveis, à une beste passant entre le col et le broceron. (Inventaire d'Edouard I.)

(B) — Item un pot lavoir à ymaginettes.

POT A YAUE. On a toujours subtilisé en fait d'étymologie. Comme on trouve mentionnés des pots de la contenance d'un lot, d'un demi-lot, dits pots à lot, pots à demi-lot, on en a tiré une

conséquence que rendent inadmissible les citations suivantes. Elles prouvent, au contraire, que c'étaient bien des pots à eau. Quant à la forme, elle se rapprochait de celle de l'aiguière, puisque l'on confondait ensemble ces deux sortes de vases.

(A) 1328. j petit pot à eaue d'argent doré, prisié viij lib. (Inventoire de la royne Clémence.)

(B) — ij pos à eaue blans, prisié — xxv lib.

(C) 1353. Un pot à yaue de cristal. (Inventaire de l'argenterie.)

(D) — Un pot à eaue d'un homme à elles, esmaillié, pesant viii marcs, xv esterlins.

(E) — Un pot à eaue d'un lyon, sur quoy un homme enmantellé siet, pesant ix marcs, iij onces.

(F) — Un homme enmantellé sur une beste, jouant d'une cornemuse, qui fait pot à eaue, pesant v marcs.

(G) — Un pot à eaue, en guise d'un serpent, et une femme dessus, tenant un languier ou autrement, devisé parmi le contenu de cest inventoire une aiguière d'une femme assise sur un serpent doré et esmaillié, pesant iij marcs, iij onces.

(H) 1372. Un pot d'argent à eau, esmaillé en semblance de moitié homme et moitié serpent, pesant iij marcs, iij onces, v esterlins, prisé xxviij francs d'or. (Compte du test. de la reine Jehanne d'Evreux.)

(I) 1467. Deux potz de lot de cristal blanc à banses et en fachon de goderons et sur le biberon ung castelet tout blanc et plain. (Ducs de Bourgogne, 2741.)

POT A TRAIRE VACHES. Ceci n'exige pas d'explication.

(A) 1328. Ij pos d'arain à traire vaches. (Invent. de la royne Clémence.)

POTENCE. Béquilles, et une sorte de béquille isolée, nommée *appuial*, sur laquelle on s'appuie la poitrine pour se reposer debout quand on est malade, et dans les églises de l'Orient, où les chaises sont inconnues, quand on est à l'office. J'ai entendu la messe dans le grand couvent de l'oasis des Lacs Natrons, ainsi appuyé sur une potence. (Voyez *Miséricorde* et *Baston de chantre*.) La *crux commissa*, variété de la croix, semblable à celle que saint Antoine porte à la main, avait la forme du Tau et s'appelait Potence.

(A) 1297. Habitum vero cum signo quod potenciam vocant, in honorem ipsius B. Anthonii tam abbas quam canonici seu fratres præfati juxta morem solitum ipsius hospitalis, semper et ubique deportent. (Bulle du pape Boniface VIII.)

(B) 1350*. Estoit si malade que il aloit tozjors à potences sous ses esseles ne autrement il ne pooit aler et sembloit que il eust le dos rompu. (Miracles de S. Loys.)

(C) 1380. Un baston tors, en manière de potence, et dont la poignée est d'un lyon couchant assiz sur iiij oyseaux estranges. (Invent. de Charles V.

(D) 1422. Une potence d'argent, laquelle est garnie d'un baston de bois par dedans et est ladicte potence pour soustenir un homme mal disposé, prisée xxiij liv. v s. v den. (Comptes royaux.)

(E) 1467. Une petite potence de Saint Anthoinne d'or, pendant à ung fillet de noire soye. (Ducs de Bourgogne, 3112.)

(F) 1487. Une potanse de Saint Anthoine, en laquelle a cinq ballais et douze grosses perles. (Ducs de Bourgogne, 7173.)

(G) 1586. Depuis ung mois il estoit détenu de malladie à raison de laquelle il ne se pouvoit transporter facilement de sa maison — et se seroit acheminé au devant dudict Moslin avec deux potences. (Acte judiciaire. Arch. de Péronne, cité par M. de la Fons.)

POTERIES. Le moyen âge, à son début, répudia l'héritage céramique de l'antiquité, et avec la domination romaine s'endormit cet art si fécond qui avait donné, qui devait produire encore des chefs-d'œuvre. La poterie toutefois ne fut pas abandonnée : l'homme a, pour ses besoins, des procédés qui l'accompagnent partout, dans l'ancien comme dans le nouveau monde, à l'origine des sociétés comme dans leur complète décadence. La poterie est du nombre; seulement, elle ne devient un art qu'aux époques exubérantes, alors que le bois, l'ivoire, les métaux et les matières précieuses ne suffisent plus à l'activité productive. Les Arabes, dans leur renaissance du VIIIe siècle, semblent avoir fait sortir la poterie émaillée de son long sommeil, et lui avoir imprimé le cachet d'un goût original, qui se distingue par une certaine harmonie de tons et une disposition particulière d'ornements, qui est le style arabe. Nos pères, au retour des pèlerinages et des croisades, rapportèrent d'Orient, comme des souvenirs de ces pénibles voyages et comme de pieux trophées de la sainte guerre, quelques vases, coupes, écuelles en terre émaillée, de fabrication arabe, ou peut-être aussi d'imitation grecque, car, au dire du moine Théophile, dès le XIIe siècle, les artistes de Constantinople, si ingénieux pour mettre en œuvre tous les procédés, s'étaient emparés de celui-là. Dans les inventaires, ces échantillons de la céramique orientale sont qualifiés *œuvre d'oultremer*, *ouvrage de Damas*, etc., etc. On les conserva précieusement, à cause de leur origine, pour ainsi dire sanctifiée; on ne songea pas à les imiter, parce que le goût n'était pas encore assez épuré en Europe pour admettre qu'une chose eût de la valeur, sans être rare, et pût avoir de la beauté, sans être précieuse. Je n'insiste pas sur ce point de vue, il suffira de l'indiquer; on comprendra pourquoi les poteries de Beauvais, de Schelestadt, et d'autres villes du centre de l'Europe, restèrent dans l'ombre, aux XIIIe et XIVe siècles, leurs innombrables productions n'étant pas vivifiées par les grands artistes, ni soutenues par les riches commandes. Les Arabes avaient transporté en Sicile et en Espagne l'usage des revêtements de l'architecture, en plaques de faïence émaillées (Voyez *Carreaux*). Ce mode de construction, si élégant et si riche, donna, dans leurs provinces, l'essor à l'art céramique, et des modèles à l'Europe. Dès le XIVe siècle, leurs procédés passaient en Italie, et Lucca della Robbia, au commencement du XVe, en activa la vogue, non pas seulement par son prodigieux talent de sculpteur, mais par un goût particulier et une souplesse ingénieuse qui lui permit, de prime abord, de tirer de la céramique ses plus beaux effets, en même temps qu'il lui trouva sa meilleure application. Je m'arrête à ces considérations générales, ayant consigné tous les faits particuliers dans la notice des objets en faïence émaillée exposés dans les galeries du Louvre; il suffira de ce peu de mots pour faire comprendre la pénurie de renseignements dans laquelle nous laissent tous les documents.

(A) 1225. Lib. II. Cap. XIII — XVI. De vasis fictilibus diverso colore vitri pictis. Græci faciunt pretiosos scyphos ad potandum, decorantes eos auro hoc modo — scutellas quoque fictiles et navicula faciunt, aliaque vasa fictilia pingentes ea hoc modo. (Theophili, Divers. art. schedula.)

(B) 1292. Taille de Paris. 54 potiers, parmi eux quatre seulement sont qualifiés potiers de terre, les autres peuvent avoir été potiers d'étaim.

(C) 1380. Ung petit pot de terre en façon de Damas. (Invent. de Charles V.)

(D) 1380. Deux grands pots de terre, un ouvré et un autre moindre.
(E) — Ung pot de terre à biberon, sans garnyson, de la façon de Damas
(F) — Un grand plat de terre, xii grandes escuelles et iiij petites, toutes d'une façon.
(G) — Un plat de terre, où il a vi petitz barils d'eaue rose, esmaillez par les fons des xii mois de l'an, pesant les vi barilz environ vi marcs et demy.
(H) 1389. Pour huit petit pos de terre, pour mettre encens. (Obsèques de l'archevesque de Rheims.)
(I) 1403. A ung homme qui a apporté à Lyon trompetes de terre. (Ducs de Bourgogne, 5972.)
(J) 1407. Pour pos de terre à mettre le sain d'iceulx pourceaulx,—viii s. (Comptes royaux.)
(K) 1416. A Regnaud Morel, pour un pot de Damas, plein de gingembre vert, ycellui gingembre pesant iij livres et demi, délivré devers la Royne. (Comptes royaux. Hotel de la Royne.)
(L) 1417. Pour composte de choux, avecques un pot de terre pour ladite Dame. (Idem.)
(M) 1420. Ung pot de terre, de l'ouvraige de Damas, blanc et bleu, garni le pié, et couvescle qui est de jaspre d'argent doré, à une ance d'un serpent d'argent doré. (Ducs de Bourgogne, 4201.)
(N) 1459. A Guillaume Herman, potier de terre, pour ung marmouset servant sur une grande fenestre à l'ostel de la salle dudit chastel (de Lille). (Ducs de Bourgogne, 4026.)
(O) 1467. Ung autre petit gobelet de terre, ouvré et chiqueté, garny seulement d'un couvercle d'argent doré. (Ducs de Bourgogne, 2728.)
(P) — Un pottequin de terre à boire servoise. (Ducs de Bourgogne, 2729.)
(Q) — Ung gobelet de terre, garny d'or, et au dessus ung couvercle d'or, pesant ledit couvercle iij onces et demie. (Ducs de Bourg., 2365.)
(R) — Ung hault gobelet de terre, ouvré et chiqueté, à ung visaige d'un heremite, garny au dessus et au dessoubz d'argent doré, et le couvercle aussi d'argent doré. (2723.)
(S) 1524. Deux grosses pommes et ung concombre, de terre cuyte, paintcz. (Inventaire de Marguerite d'Autriche.)
(T) 1633. Un goublet antique, de terre rusticque. (Compt. des ducs de Lorraine.)

POTERIES DE VALENCE. J'ai parlé longuement des faïences émaillées du comtat Venaisin et du midi de la France, dans la notice des faïences émaillées exposées dans les galeries du Louvre, j'y renvoie.

(A) 1467. Une boitelecte où il y a une petite escuelle de Valence et trois petites fioles de verre, plainne de baulme. (Ducs de Bourgogne, 3213.)

POTERIE CRUE. J'ai renvoyé, pour tout ce qui concerne la poterie, à la notice des faïences émaillées exposées dans les galeries du Louvre; la citation qui suit fait allusion à une poterie crue qui est en dehors des poteries connues.

(A) 1248. On prent kaus et tyeule mulue de paiens et feres kume autretant de l'une cum de l'autre et un poi plus del tyeule de paiens, taunt come ses color vainke les autres. Destemprez ce ciment d'oile de linus. S'en poez faire un vassel pur euge tenir. (Willars de Honnecourt.)

POTERIE DE BEAUVAIS. Il y avait à Beauvais, dès le xiie siècle, une fabrique de vases, dont les qualités particulières étaient appréciées et la rendaient spéciale pour certains usages. Ces vases devaient avoir de la valeur, puisqu'on les trouve décrits dans les inventaires avec l'accompagnement d'ornements d'argent doré. Aussi la fabrique de Beauvais eut-elle une réputation popu-

laire et proverbiale : *On fait des godès à Beauvais et des poales à Villedieu.* (Leroux de Lincy. Proverbes français.)

(A) 1393. Si vous voulez garder roses vermeilles, — les mellez en une cruche de terre de Beauvais et non mie d'autre terre et l'emplez de vertjus. (Le Ménagier de Paris.)

(B) 1399. Un godet de terre de Beauvais, garny d'argent. (Inv. de Charles VI.)

(C) 1416. Pour plusieurs voirres, godez de Beauvez et autres vaisselles à boire. xxx s. p. (Comptes royaux.)

(D) 1456. Lettres du Roy, du mois de septembre, fixant les droits à percevoir sur les poteries de Beauvais.

(E) 1542. Je veulx ériger en ce lieu un beau trophée, dist Panurge, — une guedoufle de vinaigre, — une corne où ils mettoyent le sel, — une breusse où ils saulsoyent, — une salière de terre et ung goubelet de Beauvoys. (Rabelais. Pentagruel.)

POTERIES DE PONTAILLÉ. Je trouve parmi les proverbes du XIII[e] siècle : *les Hennas de Pontaillé,* qui étaient faits sans doute de faïence émaillée. Je n'ai aucun renseignement sur l'existence et la durée de cette fabrique de la Bourgogne, qui s'acquit ainsi une célébrité. Pontaillier est situé à six lieues de Dijon, sur la Saône.

POTERIES DE SCHELESTADT. J'ai parlé de ces poteries plus haut, article *Poteries,* et je n'ai rien à ajouter au peu de mots que j'en ai dit.

(A) 1283. Obiit figulus Stezlstatt qui primus in Alsatia vitro vasa fictilia vestiebat. (Ursticius. Ann. Dom. script. rer. Germ.)

POTIER. Quand on trouve ce mot seul, il est plus probable qu'il s'agit d'un potier d'étain et de plomb que d'un potier de terre ; dans la taille de Paris, pour l'année 1292, on compte un grand nombre de potiers, et quatre d'entre eux seulement sont qualifiés potiers de terre.

(A) 1346. Come li consaulx de la ville (de Tournay) euist ordené, par aucun raport que on leur en fist, que Pieres de Bruges, potier d'estain, savoit faire aucuns engiens, appiellés connoilles. (Ducs de Bourgogne, tome I, p. XXXIV.)

(B) 1410. A Henri le potier, pour trois chapelles à eau, qu'il a faites pour la roine, c'est assavoir pour deux cens et une livre de plomb, à VI deniers la livre, et pour la façon, au prix de IV deniers la livre. (Comptes royaux.)

POTKIN et Potequin. Diminutif de pot, comme mankin et manequin sont le diminutif de man et signifient un petit homme.

(A) 1467. Ung pottequin de terre à boire servoise, couvert de cuir, à une anse et le bort dessus garny d'argent doré et ung couvercle aussi d'argent doré, à un fusil poinçonné. (Ducs de Bourgogne, 2729.)

(B) 1536. Ung petit potkin d'or avec une hance, à trois demi ronds, ledit potkin esmaillé dessoubz par dehors et à l'entour de diverses couleurs, mesme d'une rosette vermeille au milieu du bas et est audit potkin une petite louchette d'or. (Inventaire de Charles-Quint.)

POULAINE. Les miniatures, la peinture et la sculpture nous montrent ce que fut cette singulière mode des souliers à la poulaine, que les agrafes, pour rattacher la pointe à la jambe, ou les baleines pour les maintenir droites, rendaient seules possibles, ce qui n'empêchait pas qu'on ne marchât dessus. Les textes nous prouvent que cette mode passait, aux yeux des contemporains, pour

tout aussi ridicule qu'elle peut nous le paraître, et des statuts ecclésiastiques défendent aux clercs et aux moines de la porter, en la taxant de maudite : sans aucune poulaine quelconque, de Dieu maudite. Tout cela, pas plus que le Glossaire de Du Cange (aux mots *Poulainia, Rostra calceorum, Anna Comnène*, etc.), ne nous enseigne quel est le droit de la Pologne à se parer de l'honneur (si honneur il y a) de cette invention. Les Orientaux et les Grecs de Byzance n'y avaient-ils pas plus de droit ?

(A) 1352. Pour faire et forgier une paire de soutes et poulaine tous poinçonnez de feuillaiges verrez et esmaillez de ses armes (du Dauphin). (Comptes royaux.)

(B) 1389. A Jehan de Saumur, cordouannier et varlet de chambre du Roy, Monseigneur, — pour iij paires de sollers sans poullaine pour longue robe, au pris de v s. p. la paire. (Comptes royaux.)

(C) 1390. — Pour faire ij paires de chausses, sans poulaine, à chausses soubs souliers de broderie d'or, pour le Roy. (Idem.)

(D) 1391. — Pour lxxj paires de chausses semelées, brodées, desquelles sont lxviij paires à longues poulaines de balaine pour le Roy NS, au pris de vi s. p., pour chacune paire semeler. (Idem.)

(E) 1392. Ainsi que ilz dançoient, fu marchié par aucun de la dance sur la poulaine des sollers de l'un d'iceux. (Lettres de rémission.)

(F) 1404. Pour estre passé (maistre chaussetier) que il sache tailler de une aulne de drap, deux paires de chausses, toutes à poil, dont l'une soit à poulaine et l'autre au mieulx qu'il pourra, à tout de bon bihais. (Statuts de Pontoise.)

(G) 1458. Le seigneur de Loisselench, baron de Poullaine, — et quatre barons, aussi de Poullaine. Lors par Brunsvich, le hérault qui avecques luy estoit fist lire sa lectre d'armes et déclairer du langaige poullain en françoys..... (Ant. de la Salle.)

(H) 1465.

> Plusieurs enfans de grant maison.....
> Ou fait de guerre estoient nouveaulx,
> Et leur sambloit, pour leurs poulaines,
> Leurs harnoiz, pompes et joyaulx,
> Qu'ilz abatroient les gens en haines.
>
> (Chron. rimée de Charles VII.)

(I) 1530. Soulier a poulaines. — Sho with a longe becke. (Palsgrave, Esclaircissemens de la langue française.)

(J) 1554. Davantage portoient les hommes des souliers ayans une longue pointe devant, de demi pied de longueur ; les plus riches et apparens en portoient d'un pied et les princes de deux pieds, qui estoit chose la plus absurde et ridicule que l'on eust sceu voir. Et puis quand les hommes se faschèrent de cette chaussure aigue qu'on nommoit la polaine, l'on fit d'autres souliers qu'on nommoit bec de cane, ayans un bec devant de quatre ou cinq doigts de longueur. Depuis furent faites des pantoufles si larges devant qu'elles excédoient de largeur la mesure d'un bon pied et ne scavoient les gens lors comme ils se devoient desguiser. (Guill. Paradin.)

POULDRIER. L'usage de la poudre, pour sécher l'encre rapidement, est fort ancien, e les boîtes à poudre ou poudriers ne le sont pas moins, mais je n'en ai pas rencontré de mention dans des documents plus anciens que ceux dont j'ai tiré les citations suivantes.

(A) 1556. Pour une boette pour servir à mettre pouldre et l'avoir emplie de pouldre de bois, pour servir à la chambre du Roy, 7 s. t. (Comptes royaux.)

(B) 1599. Un poudrier de porcelayne, garny d'argent, avec un cordon de soye

grise et d'argent, avec son estuy, prisé x escus. (Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

POUPÉE. On prenait ce mot dans le sens de maquette, dessin, modèle; ainsi Wilars de Honecort nous donne le dessin d'une stalle de chœur avec cette légende : *Vesci une légière poupée d'uns estaus.* On l'employait aussi pour désigner les mannequins de toilette, et enfin les jouets d'enfants.

(A) 1396. A Robert de Varennes, brodeur et varlet de chambre du Roy, pour poupées et mainages d'icelles pour la royne d'Angleterre — 459 liv. 16 s. (Comptes royaux.)

(B) 1485. Pour troys quartiers de Carisy — pour faire couvertures aux pouppées de ladicte dame. (Comptes royaux.)

(C) 1496. Pour avoir fait faire et refaire par deux fois, par l'ordonnance et commandement d'icelle dame (la Royne), une grande pouppée, pour envoyer à la royne d'Espaigne. (Comptes royaux.)

(D) 1550. Pour six pouppées apportées de Paris pour Mesdames, ix liv. iiij s. (Comptes royaux.)

(E) 1571. Elle vous prie lui envoyer des poupées, non trop grandes et jusques à quatre ou six, des mieux abillées que vous pourez trouver, pour envoyer à l'enfant (qui est une fille) de madame la duchesse de Bavière accouchée puis n'aguères. (Claude de France, duchesse de Lorraine, à P. Hottman.)

POUPPETIER. Les ornemanistes, qui travaillaient en stuc et en papier mâché, s'appellent, dans les comptes des travaux exécutés à Fontainebleau pour le Roi, au commencement du XVIe siècle, des pouppetiers, et cette expression est souvent répétée.

(A) 1540. A Pierre Cardin (suivent les noms) qui sont treize, tous paintres et pouppetiers, la somme de 247 livres, pour avoir vacqué aux meslées de terre, pappier et plastre, pour la venue et réception du Sr Empereur, audit Fontainebleau, à raison de 20 s. par jour. (Renaissance des Arts à la Cour de France.)

POURCELAINE. Nacre de perle, concrétion calcaire qui s'étend en couche épaisse dans l'intérieur de toutes les coquilles de mer, et particulièrement dans les mulettes et les anodontes, qui sont les huîtres perlières. Les anciens, ayant trouvé ou cherché une ressemblance entre ce qu'ils appelaient Porca et certaines coquilles, donnèrent à celles-là le nom de Porcella. Le moyen âge accepta cette analogie, en appelant porcelaine une famille entière de ces coquilles et aussi les ouvrages qui étaient faits de nacre de perle. Ce nom désigne encore, de nos jours, la *Cypræa*, genre de mollusques gastéropodes, pectinibranches, de la famille des enroulés. Aujourd'hui les ouvrages en nacre sont fabriqués avec des coquilles connues dans le commerce par leur provenance. La nacre franche de la Chine est la plus belle, elle présente des dimensions surprenantes, la nacre bâtarde de la mer Rouge et la nacre de Panama sont aussi très-souvent employées. Ce mot de Pourcelaine n'avait pas encore été interprété de cette manière, et cette solution, je ne l'ai trouvée qu'après une étude attentive des textes, avec quelque connaissance des usages du moyen âge et une certaine familiarité contractée avec ses monuments. Si je voulais conduire le lecteur par la longue route que j'ai suivie pour arriver à ce but, je réclamerais longtemps son attention, mais il se soucie médiocrement du labeur d'un auteur, il demande un résultat, le voici : A partir du commencement du XIVe siècle, les gardes des joyaux

décrivent en grand nombre, dans les inventaires, et les experts mentionnent ou estiment, dans leurs rapports, des vases, des ustensiles de table, des tableaux de dévotion et des joyaux *faits de pourcelaine*. Cette expression, à travers quelques variantes sans importance, reste la même et s'applique à la même chose jusqu'au xvi[e] siècle. De ce moment, elle se bifurque, pour conserver d'une part, sa vieille signification, et pour s'étendre, de l'autre, à des vases et ustensiles d'importation étrangère, qui offraient la même blancheur nacrée. C'était la poterie émaillée de la Chine qui s'emparait de ce nom, auquel elle n'avait droit que par une analogie de teinte et de grain, car tous ceux qu'elle avait portés dans le Céleste-Empire et dans les pays qui avoisinent son berceau n'avaient aucun rapport avec le nom de porcelaine. C'est *Tsee* et *Tseeki* en chinois, *Yeheri* en mantchou, *Jakimono-no* en japonais, et *Sanni* en arabe. Quand cet envahissement fut consacré par l'usage, des objets désignés jusqu'alors sous le nom de pourcelaine furent décrits, sinon tous, au moins la plupart, sous celui de coquille et de nacre de perle. Cette expression de pourcelaine désignait donc la grande famille des coquilles de mer nacrées, et par métonymie, la nacre seule extraite de la coquille. Cette matière, en effet, répond seule aux conditions suivantes qui ressortent comme obligatoires, des extraits nombreux que j'ai faits de mes lectures : une provenance étrangère, une grande abondance, par conséquent une petite valeur, des dimensions bornées, une certaine fragilité, la possibilité d'être taillée en toutes formes et sculptée sur les deux faces, d'imiter le camée, et enfin, cette particularité qui ressort de la description des sujets, d'avoir été travaillé par des mains chrétiennes, européennes et presque exclusivement françaises. On objectera que la coquille porcelaine, pas plus que toute autre coquille, ne peut se débiter dans des dimensions capables de fournir des pots, des aiguières et des plats : je répondrai que la nacre offre des pièces assez grandes, que les anses de ces vases ne sont jamais prises dans la masse, mais ajoutées en or et en argent, enfin qu'il n'est pas nécessaire qu'ils aient été faits d'une seule pièce. Au reste, puisque je cite des pots, des aiguières et des plats en coquille de perle, en escaille de perle, en escorche de perle, il est inutile de prouver que ces mêmes objets ont pu être faits en coquille dite pourcelaine. On objectera encore qu'on n'aurait pas dit une pierre de pourcelayne, ce terme nous paraissant aujourd'hui plus propre à désigner la véritable porcelaine de Chine. Ma réponse est dans ce répertoire même qui offre vingt exemples du mot pierre employé sans signification précise. Je n'analyserai pas les nombreuses citations qui suivent, elles sont péniblement extraites de documents très-variés, et elles parlent d'elles-mêmes, je signalerai toutefois le passage de Belon, qui n'est compréhensible qu'à la condition d'accepter mon interprétation du mot de pourcelaine. Il prouve, en outre, que les Romains pouvaient bien ignorer d'où leur venaient leurs vases murrhins, c'est-à-dire les belles porcelaines colorées de la Chine, transportées par les caravanes, et transmises de mains en mains, depuis le fond de l'Asie, puisqu'un voyageur, d'ailleurs intelligent, ne pouvait comprendre, en 1534, étant au Caire, d'où venaient les porcelaines de la Chine qui se vendaient en immense quantité sur le marché même de cette ville. Les extraits des inventaires de Marguerite d'Autriche, des

châteaux de Nevers et de Fontainebleau, ainsi que le passage de l'ouvrage du Père Dan, ont rapport à ces premières importations de l'Inde. On trouve entre deux citations, l'une de 1516 et l'autre de 1524, la date approximative de l'introduction des porcelaines chinoises en Europe. En effet, le portrait du roi d'Espagne sur feuille de pourcelaine, c'est encore de la nacre sculptée, tandis qu'un pot de porcelaine bleue c'est déjà un produit chinois. Ceci dit, dois-je discuter les opinions qui diffèrent de la mienne? je ne le crois pas. Le cadre de cet ouvrage m'imposerait une grande brièveté, si même elle n'était pas dans mes goûts. Je rapporterai seulement deux de ces opinions. Elles ont pour elles une apparence de probabilité et l'autorité des auteurs qui les ont mises en avant. Plusieurs archéologues, et j'entends des plus érudits, ont cru que cette expression avait toujours désigné la vraie porcelaine de la Chine, avant comme après les grandes navigations des Portugais et des Espagnols. Il n'est pas douteux pour moi que la porcelaine des Chinois a pénétré en Europe dès l'antiquité. Ces vases murrhins, que les Romains recherchaient si avidement, sans se douter de leur provenance, étaient des vases de porcelaine de Chine. Mais ces produits d'une civilisation, dès lors si avancée, devinrent très-rares en Europe, lorsque les grandes routes de caravanes furent interrompues et tout à fait inconnues au moyen âge, jusqu'à ce que la navigation de la mer Rouge par les chrétiens eût rétabli les anciennes relations avec l'Asie. Une seule réponse suffit, au reste, pour renverser ces objections : UN TABLEAU FIGURANT EN RELIEF, D'UN CÔTÉ, LA NATIVITÉ DE NOTRE SEIGNEUR, DE L'AUTRE CÔTÉ L'ADORATION DES MAGES, POUVAIT-IL ÊTRE FAIT EN PORCELLAINE ET EN CHINE, AU QUATORZIÈME SIÈCLE ? D'autres, et parmi eux M. La Barte, opinent pour l'agate laiteuse. *Cette pierre*, dit celui-ci, *devait être une matière précieuse, car l'objet auquel elle est employée est presque toujours richement monté en or, émaillé avec des perles et des pierres fines ; c'était sans doute une espèce d'agate, la calcédoine peut-être qui, de sa nature est nébuleuse, d'un blanc mat ou blanc de lait, ou mieux encore la calcédoine saphirine qui montre un ton bleuâtre.* Cette opinion repose sur une erreur. La monture faisait la valeur des joyaux et des productions de l'orfèvrerie. La pièce montée, souvent de madre, c'est-à-dire de bois, de porcelaine, c'est-à-dire de nacre, de noix d'Inde ou de coco, d'œuf d'autruche, etc., était de très-peu de valeur intrinsèquement, mais elle acquérait du prix par le métal précieux, les pierres fines et le travail habile qui s'y ajoutaient. Deux écuelles de porcelaine sont estimées un sol, trois deniers, elles auraient valu cinquante livres, si elles avaient été montées. Il m'a semblé intéressant de poursuivre, par mes citations, le mot porcelaine, jusqu'au moment où il passe des coquilles ou de la nacre de perle à la vraie porcelaine chinoise, jusqu'au jour, bien voisin de nous, où sa signification plus générale s'applique à tout le service de la table qui n'est pas en métal. En Angleterre, l'expression *China ware*, marchandise chinoise, désigne aujourd'hui la faïence émaillée de l'Italie, que nous appelons *Majolika*. Au temps de Shakspeare en était-il ainsi? le grand poëte ne pensait-il pas à la vraie porcelaine de Chine?

(A) 1295. Item quatuor vasa de Nacchara. — Item unam cupam de Nacchara (Invent. ap. Du Cange.)

(B) 1295. Ils ont (les habitans de Carajan) monoie en tel mainère con je vos dirai, car ils espendent porcelaine blance, celle qe se trovent en la mer, et qe se metent au cuel des chienz et vailent les quatre vingt porcelaines un saic d'arjent qe sunt deux venesians gros. (Marco Polo.)

(C) — Ils ont (les habitants d'une autre province soumise également au grand Khan) tant or qe je voz di q'il donent un saic d'or por sex d'arjent. Et encore en ceste provence s'espendent les porcelaine qe je voz contai desoure por monoi. Et voz di qe en celle provence ne se treuvent celles porcelaines, mès hi vienent de Yndie.

(D) — Lor monoie (les habitants de Zardandan) est or et encore hi se espenent les porcelaines.

(E) — Et in ista provincia (royaume de Fuchin) est una civitas in qua sunt pulcriores paraxides de mundo et ista civitas vocatur Timigui et istæ scutellæ sunt de porcellanis et non fiunt in aliquo modo de mundo nisi in ista civitate et inde portantur ad omnes partes mundi et pro uno veneto grosso habet homo tres paraxides de porcellanis pulcriores de mundo. (Je donne le texte latin et français de cette importante citation.) Et encore voz di qe en ceste provence, en une cité qe est appellé Timigui, se font escuelle de porcellaine grant et pitet les plus belles qe l'en puisse deviser. Et en une autre part n'en s'en font se ne en cest cité et d'iluec se portent por mi le monde et hi ni a assez et grant merchiés, si grant qe bien en aurest por un venesian gros trois escueles si belles qe miaus ne le seusent nul deviser.

(F) — De ceste reigne (l'isle de Sardan près Java) vont toutes les porcelaine qe s'espenent en toutes provences.

(G) 1322. iij petiz quilliers d'argent où e kockilies de la meer. (Invent. du comte de Hereford.)

(H) 1328. Un coq d'une perle et une geline de perle de coquille, pesant ensemble x marcs, une once, prisé vii livres. (Invent. de la royne Clémence.)

(I) — Un hanap d'une coquille de perle, à couvescle, sus un pié esmaillié, — prisié xlij liv. p.

(J) 1337. Unum gobelettum de nacro, circumligatum circum, circa, inferius, superius et in medio, cum argento deaurato cum uno copertorio de nacro, circumdato de argento deaurato et esmallato, intùs et extra, cum uno pulcro saphiro in summitate ejusdem posito. (Inv. de Humbert II.)

(K) 1353. Une coquille d'une perle, à pié et à couvescle, dorée et esmailliée, trouvée pesant iv marcs, v onces. (Compte de l'argenterie du Roy.)

(L) — Une autre coquille d'une perle despeciée, à pié et à couvescle, d'argent doré, pesant ij marcs, vi onces.

(M) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 268, 300, 301, 306, 511, 512, 515 à 518, 572, 714.

(N) 1363. xvii coquilles de perles, garnies d'argent, dont il y en a x couvesclées et vii sans couvescles, et poise tout ensemble lix marcs. (Invent. du duc de Normandie.)

(O) — Un dragon volant de perle, assis sur un arbre d'argent doré, qui a le pié semé de perles.

(P) — Uns tableaux peintz de plusieurs ymages, de coquilles de perles, tous dépeciez.

(Q) — Un tableau de pourcelaine, quarré, de plusieurs pièces et ou milieu l'ymage Nostre Dame, garny d'argent doré, à ouvrage d'oultremer.

(R) — Une coquille de perles qui a le pied d'un lys d'argent doré, avec couvescle, pesant ij marcs.

(S) — Deux plats, iiij escuelles et iiij saussières de pourcelaine.

(T) — Un tableau de pourceline, où sont deux ymages armés en estant, ij escus de St George et deux glaives où sont en la bordeure xiij perles, iiij saphirs et iiij balais, pesans ij onces d'or.

(U) 1372. Un pot à eau de pierre de pourcelaine, à un couvercle d'argent et

bordé d'argent doré, pesant un marc, iiij onces, xvii esterlins, prisié xiiij fr. d'or. (Compte du test. de la royne Jehanne d'Evreux.)

(V) 1380. Un tableau quarré de pourcelaine où d'un costé est l'ymage Nostre Dame en un esmail d'azur et plusieurs autres ymages à l'environ et de l'austre costé a un ymage de St. Pol et est environné de perles tout autour et y faillent quatre pieres (ou pièces) pesant une once, xvii esterlins. (Invent. de Charles V.)

(X) — Un tableau de pourcelaine quarré, où d'un costé est l'ymage Nostre Dame et les xij apostres entour et de l'autre costé a plusieurs ymages et à l'environ xiij grosses perles, vi esmeraudes et v rubis d'Alexandre, pesant iiij onces, v est.

(Y) — Un chamel sur une terrasse, garny de perles, balais et saphirs et a le chamel la boce d'une coquille de perles et deux chandeliers aux costez, pesant i marc, ij esterlins.

(Z) — Uns petits tableaux carrez de pourcelaine où est entaillié un crucefiement Nostre Dame et St Jean, sans nulle garnison.

(AA) — Uns petits tableaux de pourcelaines, enchassiez en or, où est ou dos un demy ymage de Nostre Dame, non pesié.

(BB) — Uns petits tableaux d'or où il a une pitié qui est de coquilles de perles et a sur le chappiteau vij petites perles, pesant vi esterlins.

(CC) — Une petite pierre de pourceline, entaillié à vi petits ymages, garnie d'or.

(DD) 1399. Un tablier de deux pièces ouvré de coquilles de perles. (Inventaire de Charles VI.)

(EE) 1408. Ung petit mirouer, garni d'or, où est, de une coquille de perles, faconnée une licorne et ung homme monté dessus. (Ducs de Bourgogne, nº 6079.)

(FF) 1416. Une coquille en manière de limaçon, prisée x sols t. (Invent. du duc de Berry.)

(GG) — Un petit sac, ouquel a plusieurs perles de nacre de perles, montans en somme à vi cens, prisé chascun cent iij s. p., valent xxx sols t.

(HH) — Un gros nacre de perles — v sols t.

(II) — Une grosse perle comme d'une nacle, prisée xi liv. x sols t.

(JJ) — Un estuy d'argent, ouquel a uns tableaux de pourcelaine et ou dit estuy a esmaulx des armes de France et d'Evreux et quatre autres petis escuçons où il a en chascun une semblance de tour, qui fut de feu Monseigneur d'Estampes, x liv. t.

(KK) — Une aiguière de pourcelaine ouvrée, les pié, couvercle et biberon de la quelle sont d'argent doré et l'envoya Nostre saint Père le Pappe, Jehan xxiije, en don à Monseigneur, par l'évesque d'Alby, ou mois de novembre l'an mil cccc et dix, prisée — xviij liv. t.

(LL) — Un plat fait de pourcelaine, sans aucune garnison, estant dedans un estuy de cuir, non prisé pour ce qu'il a esté rompu en amenant de Bourges à Paris.

(MM) — Un pot de pourcelaine à une ance d'argent blanc et le demourant, avec le couvercle, garni d'argent doré et dessus le couvercle a un esmail de pelite, prisé c sols t.

(NN) — Un autre pot de pourcelaine, avec l'anse de mesme (c'est-à-dire d'argent comme dans l'article précédent) garni d'argent doré et dessus le fretelet une rose d'argent, dorée — c sols t.

(OO) — Deux petites escuelles de pourcelaine, prisées 1 sol, iij den.

(PP) — Un grant tableau de bois où il a ou milieu un ymage de Nostre Dame de pourcelaine et plusieurs autres ymages de pourcelaine autour, de la vie Nostre Seigneur et de Nostre Dame garny d'un des costés à l'entour d'argent doré, à l'euvre de Damas, prisé xvi liv. t.

(QQ) — Une pièce de pourcelaine pour faire un porte paix, en laquelle est le baptisement Nostre Seigneur, prisée — x sols t.

(RR) 1416. Une coquille de perle garnie d'or, où il y a trois balaisseaulx, un saphir et trois esmeraudes, prisé x liv. t.

(SS) 1420. Ung petit coffret d'escorches de perles. (Ducs de Bourg., 6270.)

(TT) 1467. Une esguière d'escaille de perle, garnie d'argent doré, semée sur le pié de quatre esmaulx esmailliés de personnages et de pluseurs pierres et perles de petite valeur. (Ducs de Bourgogne, 2761.)

(UU) — Item une autre escaille de perle, sans pié, garny d'argent, taillié à l'entour des bors au hault à ouvrages et de quatre petites feulles enlevées. (Ducs de Bourgogne, 2762.)

(VV) — Item une autre escaille de perle, assise sans pié, garnie d'argent doré, esmaillée à l'entour des bordures de plusieurs testes de personnaiges et semée les bords de pairrie et de perles de petite valeur. (Ducs de Bourgogne, 2763.)

(XX) — Deux petites paix de coquilles de perles, garnyes d'argent doré, l'une à l'image Saint Michiel et l'autre de trois roys. (Ducs de Bourg., 2164.)

(YY) — Une esguière d'escaille de perle, garnie d'argent doré, semée sur le pié de iiij esmeaulx esmailliés de personnages et de plusieurs pierres et perles de petite valeur et pareillement au dessus d'icelle aiguière a garniture de pareilles pierres et esmeaulx et sur le fritelet du couvercle a ung escureul esmaillié de bleu, pesant iij marcs, iij onces. (Ducs de Bourgogne, 2761.)

(ZZ) — Une coquille de perle, à manière d'une nef, garnye d'or, ayant chasteau devant et derrière, garnye de fusils, pierres et estincelles à jour. (Ducs de Bourgogne, 3143.) Dans l'inventaire de Charles le Téméraire, cette nef est estimée lx liv. xv s.

(AB) 1470. Une aiguyère de perles, cassée, garnie d'argent doré, semé sur le piet de quatre esmaulx esmaillés de personnaiges et de pluiseurs perles et pierries de petite valeur et sur le fertelet a ung escureul, esmaillié de bleu, pesant iij marcs. (Ducs de Bourgogne, 5269.)

(AC) 1498. Ung tableau d'or ouquel a ung crucifiement et xii autres histoires au dessous, le tout de nacle de perle, enfermé en ung tabernacle de boys. (Inventoire de la royne Anne de Bretagne.)

(AD) — Une petite croix de nacre de perles.

(AE) — Une escaille de perle, dont l'un des boutz est garny d'argent doré et y a une teste de luysart.

(AF) — Une sallière d'escaille de perles en laquelle y a un petit salleron de jaspe garnie d'or, où il y a plusieurs perles et rubiz au pié, pesants six onces, deux gros d'argent.

(AG) — Une paix, faicte de escaille de perles, enchassée en argent doré, où il y a six perles et plusieurs autres pierres doublez, un crucifix au millieu, Nostre Dame, Saint Jehan et les deux Maries.

(AH) 1516. Ung tablaux d'argent doré, d'ungne nonciade, a deux feuillies de porselleyne, là où est (l'ymaige) de feu roy don Philippe et la reyne donne Joanne sa fame. (Invent. de Marguerite d'Autriche.)

(AI) 1524. Ung beau grant pot de porcelaine bleue à deux agneaux (anneaux) d'argent. (Second inventaire de Marguerite.)

(AJ) — Deux autres petits pots de pourcelaine.

(AK) — Six plats et escuelles et salières de pourcelayne, de plusieurs sortes.

(AL) — Une coquille de lymesson de mer.

(AM) — Quatre autres moiens potz de pourcelayne.

(AN) — Ung pot de porcelaine, sans couvercle, bien beau, tirant sur gris.

(AO) — Six petiz crousetz de porcelayne, comprins ung moien.

(AP) — Une esguière de porcelayne sus gris, garnie, le couvecle, le piez et le manche d'argent doré, bien ouvré.

(AQ) — Deux aultres esguières d'une sorte de porcelayne bleue, garnies les couvecles d'argent doré.

(AR) 1524. Ung beau gobelet de porcelayne blanche, à couvecle, painct à l'entour de personnaiges d'hommes et femmes.

(AS) 1528. A Guillaume Hoisson, lappidaire, demourant à Paris, la somme de xxiiij liv. iiij s. pour ung poignart ayant le manche de cristal et garny par la gueisne de troys camayeux de pourcelayne. (Comptes royaux.)

(AT) 1532*. La tierce (Nauf) pour devise avoyt ung beau et profond hanap de porcelaine. (Rabelais. Pantagruel.)

(AU) 1536. Une paix d'or où il y a ung crucifix et autres ymaiges dessoubz de coquilles de perles, garnyes à l'entour de sept saphirs, sept esmeraulde et quatorze perles en potences. (Invent. de Charles-Quint.)

(AV) — Une couppe d'argent couverte, dorée par dehors et par dedens, garnie de trente deux pourchelains à manière de camahieux, taillez de plusieurs personnaiges et d'oiseaulx et de rolletz où il y a escript : *Bien en adviengne*, et sur le fretelet les armes de feu MS. Charles et de Madame sa compaigne en une rosette en façon de marguerite, pesant vii marcs, vii onces.

(AX) — Une imaige de l'annonciation de Nostre Dame en porcelaine, mise en or et à l'autre costé est esmaillé de noir Sainte Marguerite.

(AY) 1540. Deux plaz de porcelaine. (Invent. du card. Georges d'Amboise.)

(BC) 1553. DES VASES DE PORCELAINE QUE L'ON VEND AU CAIRE ET DU NITRE. *Chapitre* LXXI. — Il y a grande quantité de vaisseaux de porcelaine que les marchands vendent en public au Caire. Et les voyant nommez d'une appellation moderne et cherchant leur étymologie françoise, j'ay trouvé qu'ils sont nommez du nom que tient une espèce de coquille de porcelaine. Mais l'affinité de la diction murex correspond à murrhina, toutes fois je ne cherche l'étymologie que du nom françois en ce que nous disons vaisseaux de porcelaine sachant que les Grecs nomment la mirrhe de Smirna. Les vaisseaux qu'on vend pour le jourd'huy en noz pais, nommez de porcelaine, ne tiennent tache de la nature des anciens : et combien que les meilleurs ouvriers d'Italie n'en font point de telz; toutes fois ils vendent leurs ouvrages pour vaisseaulx de porcelaine, combien qu'ils n'ont pas la matière de mesme. Ce nom de porcelaine est donné à plusieurs coquilles de mer, et pour ce qu'un beau vaisseau d'une coquille de mer ne se pourroit rendre mieux à propos suyvant le nom antique, que de l'appeler porcelaine, j'ay pensé que les coquilles polies et luysantes, ressemblants à nacre de perles, ont quelqu'affinité avec la matière des vases de porcelaine antique, joinct aussi que le peuple françois nomme les patenostres faictes de gros vignols, patenostres de porcelaine. Les susdits vases de porcelaine sont transparents et coustent bien cher au Caire et disent mesmement qu'ilz les apportent des Indes. Mais cela ne me sembla vraysemblable : car on n'en voirroit pas si grande quantité, ne de si grandes pièces s'il les falloit apporter de si loing. Une esguière, un pot, ou un autre vaisseau pour petite qu'elle soit couste un ducat : si c'est quelque grand vase, il coustera davantage. (Belon.)

(BD) 1554. Une ymaige à mectre à ung chappeau, de pourceline, à ung ymaige sainct Christofles, garnye d'or, — prisée xij liv. t. (Invent. des biens de la Dame de Nicolaï.)

(BE) 1556. A Jehan Doublet, orfèvre de MDS. (le Roy), pour treize bouttons d'or, taillez à l'entour d'espargne, esmaillez de noir et rehaulsez de blanc, esquels y a en chascun ung camahyeu de porselaine, taillés de petites histoires différentes, — lij liv. (Comptes royaux.)

(BF) 1557. Ovorum putamina et marinorum conchas umbilicorum (porcellanæ species horum sunt; unde et nomen) in tenuissimum redigunt pollinem, quem aqua subactum, vasorum facie informant, subtusque terram condunt. (Scaliger, Exerc. XCII.)

(BG) 1560. Ung bassin creux de nacre de perle, enrichy de plusieurs pierres faulces, estimées — l ℔. (Inventaire de Francois II, fait à Fontainebleau.)

(BH) 1560. Deux grandes esgnières aussy de nacre de perle, dont l'une est garnie d'argent doré avec plusieurs pierres faulces et l'autre presque semblablement garnie de lethon, estimées — l ₶.

(BI) — Ung grant vase de nacre de perle, garny d'argent doré, enrichy de six saphirs, xxxiiij rubis et ung ballay avec quelques petites perles, estimé iij^c ₶.

(BJ) — Ung orloge sur ung grant vase d'argent doré enrichy de plusieurs pourcelennes, pierres faulces et mauvaises perles, — vij^xx xiij ₶.

(BK) — Ung coffret d'argent doré, garny de plusieurs pourcelenes et de quatre tables d'or esmaillées de plusieurs couleurs, de bastaille, estimé — l ₶.

(BL) — Une grant couppe d'argent doré, ouvraige de juif, garnie de plusieurs pourcelenes, — c ₶.

(BM) — Une grande coquille de nacque de perle garnie d'argent doré, où il y a dessus un Bacous, enrichi de xlix rubis et d'ung diamant en table, — iij^c ₶.

(BN) — Un petit vase de pourcelene, avec son couvercle, l'ance, le pied et le biberon d'argent doré, estimé — xx ₶.

(BO) — Une grande enseigne d'or d'ung S. Michel, armé de diamants, qui combat ung diable de nacre de perle, enrichy de turquoises et rubis, — ij^c ₶.

(BP) — Neuf flacons de coquille de perle, garnis d'or et enrichiz de deux petits rubis, estimés — viij^xx viij ₶.

(BQ) — Une sallière de pourcelene, couverte, garnie d'or, estimée v ₶.

(BR) — Un autre poignart garny d'argent doré et de pourcellynes desquelles il y en a une perdue.

(BS) — Ung tableau carré d'or auquel a ung crucifixement et deux larrons faits de pourpellynes, émaillé d'un demi son de noir.

(BT) 1566. Huit cuillers de porcelyne, garnyes d'argent doré. (Inventaire de mademoiselle d'Isles, duchesse de Clèves.)

(BU) — Ung tableau de porcelaine, garny d'or, — xxxvi liv. t.

(BV) — Ung estang garny d'or, auquel y a dedans ung signe de nacre et à l'environ dudit estang y a plusieurs petites perles, — xxx liv. t.

(BX) — Deux salières, avec leurs couvertures d'argent doré, assize chacune d'icelle sur une coquille de porcelyne, faicte en façon de dragon, — xix liv. t.

(BY) — Deux sallières d'argent doré, assizes sur trois estaux (alias escots), le fonds d'agatte garnyes de doublets. Les estaulx garny de médailles de porcelyne pesant ung marc, deux onces, — xxij liv. t.

(BZ) — Une petite canette de porcelaine, garnye d'argent, poise sept livres, — vii liv. t.

(CA) — Trois cuillier de pourcellaines, garnyes d'argent doré, à meufles de lyon, mancgées de coral à branœges, aux yeulx desquels meuffles y a des urmelles.

(CB) 1570. Vasa murrhyna ex China tot generum quæ porcellanæ patrio sermone appellantur. — Ex isto palatio — idibus Aug. MDLXX. (A. Ciacon ad principem Card.)

(CC) 1586. Deux cuillières de pourcelaines, garnyes l'une d'or et l'autre d'argent. (Inventaire de Marie Stuart.)

(CD) — Item une imaige à mectre à ung chappeau, de pourceline, l'imaige de sainct Christophe, garnie d'or. (Invent. d'Emard de Nicolay, président de la Cour des Comptes.)

(CE) 1599. Un fructier de nacre de perles, à escaille de poisson, où il y a plusieurs petites pierres vertes et rouges faulses, tout à l'entour, — prisé xxx escus. (Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

(CF) — Un grand bassin de nacque de perles, aussy à escailles de poisson, bordé d'argent doré, servant à laver mains, — prisé lxx escus.

(CG) 1599. Deux vases de nacque de perles, ou coquilles, garnis d'argent doré, à l'un desquels est représenté le devant d'un lyon, le pied d'une femme qui soustient le vase, — prisé lx escus.

(CH) — Un vaze de nacques de perles, où y a un buberon, garny d'argent doré et au bout du couvercle seize perles, — prisé xl escus.

(CI) — Un boucguart de nacques de perles, garny d'argent doré, — prisé xij escus.

(CJ) — Deux gondolles de nacques de perles ayant une patte et un couvercle chascune, et toute la garniture d'argent doré, — prisé xl escus.

(CK) — Deux sallières de nacques de perles, couvertes et garnies d'argent doré, — prisées la pièce xv escus.

(CL) — Un vinaigrier de nacques de perles, fait en limasson, avec un couvercle garny d'argent doré, — prisé x escus.

(CM) — Trois sallières de semences de perles, couvertes et garnies d'argent doré, esmaillées de couleur, faite en dragon, — prisé lx escus.

(CN) — Deux cuilliers, une nacques de perles et l'autre de quelques escailles, les manches de corail, — prisés lx sols.

(CO) — Deux cocquilles de lymasson de nacques de perles, — prisés ensemble la somme de quatre escus.

(CP) — Un poudrier de porcelayne, garny d'argent, avec un cordon de soye grise et d'argent, avec son étuy, — prisé x escus.

(CQ) 1603. Clown : Sir, we had but two (stew'd prunes) in the house which at that very distant time stood, as it were in a fruit dish, a dish of some three pence; your honours have seen such dishes, they are not China dishes, but very good dishes.— Escalus : Go to, go to, no matter for the dish, Sir. (Shakspeare. Measure for Measure.)

(CR) 1608. Les fraizes de pied et demy de long, qui n'avoient esté empezées depuis qu'ilz partirent d'Espagne, faittes de cousty blanc, sy roides qu'elles sembloient estre pourcelayne. (Satire contre don Pèdre.)

(CS) 1640. Du Cabinet des Curiositez : Il s'y void encore quelques vases et vaisselles de porcelaine et de cristal, fort curieusement travaillées, avec une infinité de petites gentillesses, dont l'on avoit fait présent à ce roy (François Ier), et à Henry II, avec quelques ouvrages des Indes, de la Chine et de Turquie et autres curiositez de cabinet qui ne se peuvent pas décrire. (Le Père Daniel. Trésor des Merveilles de Fontainebleau.)

(CT) 1692. Ce que nous appellons Porcelaines en coquillages, et les latins Concha venerea, sont de petites coquilles blanches que l'on nous apporte de plusieurs endroits des Indes, tant orientales qu'occidentales, enfilées en manière de chapelets et par pantes, si bien que dans un paquet où il y a plusieurs de ces pantes, il s'y trouvera plus d'un millier de ces petites coquilles. (Pomet. Histoire des Drogues.)

(CU) 1705. Il y a des vases dorés et des vernissés, il y en a de cristal et de verre, et tout cela est appelé porcelaine. (Génie de la langue françoise.)

POURPOINT. Bien que je ne conserve pas, dans cet extrait de mon glossaire, les termes qui désignent les vêtements, je transcrirai un des articles qui se rapportent au pourpoint que le roi fit faire, en 1391, pour son entrevue avec le roi d'Angleterre. Il faut savoir que vingt joyaux très-riches furent mis à contribution, de la même manière et pour le même objet.

(A) 1399. Une couronne d'or — de laquelle couronne fust ostée, le douzième jour de may (1391) cent dix sept perles, dont il y en ot quatre brisées, reste cent treize perles baillées à Charlot Poupart, argentier, pour la façon de certains pourpoins et joyaux qu'il fit faire pour le Roy, pour son voyage de St-Omer, où le Roy d'Angleterre devoit estre en personne. (Invent. de Charles VI.)

POURTRAICT. Portrait, aussi dessin, même un dessin qui n'est pas une imitation, mais un projet.

(A) 1382. Pour un pourtraict fait en parchemin, pour le Jubé, par Henry de Bruisselles, maçon, pour monstrer aux bourgois et aux ouvriers de la ville, encontre ung autre pourtraict fait par Michelin le maçon, ouquel pourtraict fait par ledit Henry lesdiz bourgois et ouvriers se sont tenus pour estre le meilleur. (Comptes de l'église de Troyes. Voyez Ducs de Bourgogne, tome IV, et l'introduction du tome III, dans lequel je mentionne la publication de M. Gadan.)

(B) 1505. S'ensuyt l'ordonnance de la tasche de Breu, touchant l'église — seront tenus les massons de fère deux sépultures, belles et honestes, selon l'ordonnance du pourtraict.

(C) 1535. A Claude Badouin, pour avoir fait un grand pourtrait pour l'un des tableaux qu'il convenoit faire en l'un des parquets contre le mur. (Ren. des arts à la Cour de France, I, 397.)

POURTRAICTURES. Histoires peintes, peintures.

(A) 1407. Aux Celestins (de Paris) est paradis et enfer, en paincture, avec autres pourtraitures de noble euvre en ung cuer à part. (Voyage de Paris par Guillebert de Metz. Je me sers d'une copie que M. Leroux de Lincy a fait faire à Bruxelles et qu'il m'a communiquée.)

(B) 1420. La pourtraitture de iiij euvangelistes sur taffetas blanc. (D. de B. 4111.)

PRASME. Prime. Cristal de roche coloré, qui prend le nom de la pierre fine dont il se rapproche le plus par sa nuance : prasme d'esmeraude, prasme d'améthyste. Les joailliers du moyen âge ont tiré un grand parti de ces à peu près de pierres précieuses.

(A) 1360. Inventaire du duc d'Anjou. Uns tableaus de presme d'esmeraude, nº 781.

(B) 1416. Une grant prasme d'esmeraude, où il a en un costé une gésine de Nostre Dame et de l'autre costé un ymage de Nostre Dame — xxij liv. x s. t. (Inventaire du duc de Berry.)

(C) — Deux gosses de genestre, l'une de prame d'esmeraude et l'autre de nacre de perle — vi liv. t.

PRÉSENTS. Il est inutile de revenir sur l'usage de faire des présents et de donner des gratifications; l'organisation de la société féodale était établie sur cette base. Les citations qui suivent n'ont rapport qu'à des présents faits au loin, ou offerts à des personnages qui viennent de loin et qui remportent ces objets avec eux. Quand Aaroun-el-Raschid envoie à Charlemagne une horloge, il est évident qu'il exerce en Europe une influence sur l'art du mécanicien, et cet exemple me suffira pour motiver cet article du Répertoire.

(A) 1355. Joyaux pour les dons du Roy. A Jaquin Lenglois, changeur et bourgeois de Paris, pour une belle ymage de Nostre Dame assise sur j grant tabernacle et dessus a j cruxefiement de Nostre Seigneur, — pour donner à j évesque de Dampnemarche, iiij^c iiij^{xx} xv escus. (Comptes royaux.)

(B) 1390. Charles, — roy de France, — pour trois hennaps et trois aiguières d'argent doré — que nous avons données à trois chevaliers d'Angleterre qui estoient venus de Barbarie. (Cab. généal. Mandement. Ducs de Bourgogne, IV.)

(C) 1400. Pour un hennap et une aiguière d'or que le Roy NDS. a fait acheter et présenter de par lui à l'empereur de Contentinoble, — iij^c lxxiij liv. x s. p. (Comptes royaux.)

(D) 1423. A Jehan Pentin, orfèvre, demourant à Bourges, — pour une paix de fin or, bien riche, esmaillée au milieu d'une ymage de Nostre Dame, au dessus de laquelle paix a une croix, aussi esmaillée d'une autre

ymaige et autour de la ditte ymaige a quatre bien grosses perles que MS. a fait prendre et achetter dudit orfèvre, par marchié fait vi^xx xviij frans et icelle a donnée à ung évesque de Portingal qui, avec plusieurs autres Portungalois, estoit venu devers lui en ambaxade de par le roy de Portugal. (Docs de Bourgogne, n. 676.)

(E) 1432. Item, pour avoir fait enluminer les deux premières paiges de deux livres des ordonnances de la Thoison d'or, portez à Romme (D. de B, 943.)

(F) 1470. A Guillemin Poissonnier, orfèvre, — pour tasses et esguières données à Robert Lasdre, chevalier du pays d'Escosse, — ccccvii liv., xiv s., vi den. (Comptes royaux.)

PROFIL. J'ignore s'il existe une pierre de ce nom; je suppose une erreur : le rédacteur de l'inventaire de Charles-Quint n'aurat-il pas voulu écrire porphyre? (Voyez ce mot.)

(A) 1536. Ung goublet à pied et couverte de pierre ressemblant à jaspe, appelée profil, lequel fu donné à l'empereur par Don Nymgo de Gouzman. (Inventaire de Charles-Quint.)

PUISETE. Petit seau.

(A) 1400. Pour une puisete d'arain à puisier eaue, xvi s. p. (Comptes royaux.)

PUNNIAUL. Poignée, se disait d'une épée.

(A) 1358. Une espée estoffée d'argent, à i fouriaul de veluiel, à punniaul et baldure d'argent. (Inventaire du Harnas de Mons. de Haynnau.)

(B) — Une petite espée à baldure d'argent : sa i puniaul de rouge pierre.

Q.

QUARTE. Vase d'une capacité de convention, variant selon les lieux et parfois égal à la pinte. Il était associé à l'aiguière. (Voyez ce mot.)

(A) 1363. Deux quartes d'or fin, pleines, à deux fritelez d'or, tous grenetez, qui poisent xii marcs, iij onces. (Inventaire du duc de Normandie.)

(B) — Une quarte dorée et esmaillée d'aymaux vers, à oiseles, avec l'aiguière de meismes, pesent viij marcs, vi onces.

(C) 1380. Une quarte et une aiguière d'argent doré, semées d'esmaux aux armes de la duché et comté de Bourgogne, pesant xi marcs, une once, xv esterlins. (Inventaire de Charles V.)

(D) — xii quartes d'or de pleine façon, esmaillié d'un esmail rond sur chacun couvescle, et poise iiij^xx marcs, xv esterlins d'or.

(E) — Une quarte d'or, armoyée en la panse des armes d'un pape, et est d'ancienne façon et poise vii marcs, ii onces.

(F) — Deux quartes d'argent, pareilles, verrées, à deux esmaux de Lyon sur le couvescle, pesans x marcs.

QUARTZ-AGATE. Agate, mot dérivé, par les anciens, d'un fleuve de Sicile, Achates, aujourd'hui la Drilla, qui roulait cette sorte de pierres dans son lit. La nuance distinctive de l'agate est le blanc laiteux et grisâtre. Des accidents ont introduit dans ces pierres, au moment de leur transformation, des éclats métalliques assez semblables à des fougères, à de la mousse, et même, si on veut s'y prêter avec quelque bonne volonté, à des figures; de là les noms d'agates arborisées, herborisées, mousseuses, figurées, ponctuées, etc., etc. On les tirait de l'Orient, mais l'Europe, depuis le fond de la Russsie et de la Sicile jusqu'à l'Ecosse, les produit en abondance et en grande variété. Le quartz chatoyant, variété de l'agate, est traversé de filets d'amiante qui reflètent les couleurs du spectre solaire. La pesanteur spécifique de cette pierre est de 2,60, celle d'un coryndon chatoyant

est de 4, la confusion n'est donc pas possible; ajoutez que la première est moins dure que la seconde. Les descriptions des inventaires ont trop peu de précision pour permettre de déterminer à quel genre appartiennent les agates qu'ils énumèrent en grand nombre. Je ferai les deux citations suivantes, pour marquer le prix auquel pouvait être estimée une agate dépourvue de toute monture, à la fin du XVIe siècle.

(A) 1599. Un grand vaze d'agathe faict en une anticque taillé et lequel n'est point garny, prisé deux cens escus. (Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

(B) — Un petit tableau qui s'ouvre à deux fueilletz. Ce sont deux agathes, où il y a un sauveur d'un costé et une Nostre Dame de l'autre, esmaillé de noir et de perles, prisé cinquante escus.

QUENNE. Un vase de forme allongée et d'une capacité convenue.

(A) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 167.

(B) 1382. Prima die adventus, magistro Johanni, unam quennam vini, xxxij den. (Compte cité par Du Cange.)

QUERRE. Coin, esmail à iij querres, a trois coins ou cotés.

(A) 1360. Un pot quarré, dont il y a quatre querres à ymages. (Invent. du duc d'Anjou, n° 416.)

QUEURRE. Chariot, la voiture du temps, orné de peintures qui étaient exécutées, à la Cour, par le peintre en titre d'office du roi, et ailleurs par des artistes de talent.

(A) 1391. A Jehan Biterne, paintre, — pour paindre et cuirer un queurre pour madame la duchesse. (Ducs de Bourgogne, n° 5516.)

QUIQUANDAINE. Sorte de grand vase, énuméré parmi les ustensiles des ménages les plus modestes, et que je cite ici comme se trouvant dans l'inventaire du duc de Bourgogne, parmi les bassins d'argent blanc.

(A) 1295. Ung queminel, j den, une quicandaine, j den. (Apud Du Cange.)

(B) 1467*. Une petite quitandaine (d'argent) à ung biberon, poinconnée à personnages de berghiers et moutons et sur le couvercle une ymaige de Nostre Dame, esmaillée, à une petite ansse à le tenir pesant ij marcs, xv esterlins. (Ducs de Bourgogne, 2693.)

(C) 1487. Une quiquandeine. (Ducs de Bourgogne, n° 7178.)

R.

RABOT. Lorsque Louis d'Orléans eut pris pour devise le bâton noueux, le duc de Bourgogne choisit le rabot, et la menace fut suivie de près par l'assassinat. Les citations suivantes ne feront qu'indiquer avec quelle profusion et quelles dépenses on mettait en œuvre ces fantaisies de l'imagination.

(A) 1413. Pour une grande quantité de raboteures rondes d'argent blanc pour mettre et assoir sur la broderie d'une jaquette de drap noir. (Ducs de Bourgogne, 270.)

(B) 1416. Pour iiij^c iiii^xx rabos, iiij^m iiii^c lij rabotures et xix^m iiij^c bezans d'argent blanc pour asseoir sur la brodure de iiij^xx robes. (Ducs de Bourg., 373.)

(C) — Pour vi^c liij rabos d'or sauldis que l'on a mis et assis sur les manches. (Ducs de Bourgogne, 374.)

(D) 1467. Une sainture d'argent doré, pour mectre sur harnois de joustes, à xxiiij barroyers pendans et à dix rabos fermés et y fault ung rabot, pesant viii marcs, iij onces. (Ducs de Bourgogne, 3184.)

RANGIER. Renne, le cerf du Nord.

(A) 1389. Un rangier d'or, esmaillié de blanc, les cornes d'or. (D. de B., 5460.)

RAZOUER. Le rasoir et aussi le grattoir. Dans la citation suivante, ce mot a la première signification, et un rasoir d'argent doré doit s'entendre d'un rasoir en acier, à manche d'argent doré.

(A) 1250*.
S'a dedans un razoir trové,
Qui moult estoit bien afilé
Et un cisiaux et un bacin
De laton bon et cler et fin. (Roman du Renard.)

(B) 1470. A Olivier le mauvais (ou le daim) varlet de chambre et barbier du corps — xx liv. xii s. pour un estuy garny de razouers d'argent doré de fin or, ciseaux, peignes et mirouer. (Comptes royaux.)

RÉFREDOER. Vase à rafraichir.

(A) 1416. Un réfredoer à vin, de cuivre, ouvré à euvre de Damas, prisé x liv. t. (Inventaire du duc de Berry.)

RELAIS. Dans les transports de voyage, il y avait double équipage, celui qui partait le soir pour faire le logis de la journée suivante, et celui dont on se servait. De là ces expressions: Coffre de relais, lit de relais, linge de relais, etc., etc.

(A) 1397. A Robin Garnier, coffrier, pour deux coffres de relais, fermans chacun à deux ferreures, ferrez et clouez ainsi qu'il appartient — pour mettre et porter en chariot le linge de relaiz de MS. le duc d'Orléans, pour ce — vi liv. viij s. p. (Comptes royaux.)

RELIQUAIRES. Ils sont de toutes formes, depuis la grande châsse en forme d'église, jusqu'au médaillon qu'on portait au col; depuis les bustes en argent, les membres recouverts ou vêtus en métal, les berceaux pour les saints Innocents, les boîtes de toutes sortes et de toutes matières, jusqu'aux tableaux qui présentaient les reliques classées et étiquetées comme des collections d'objets d'histoire naturelle. Tous ces reliquaires sont longuement décrits dans les inventaires: j'y renvoie, remarquant seulement que toutes ces variétés se réduisent à vingt ou vingt-cinq modèles qu'on retrouve dans les trésors des églises et dans les collections publiques, mais, à la vérité, disséminés en tous pays.

(A) 1250*. L'es que il (Clovis II) avoit folement desevré du corps (S. Denis) fist vestir et aorner d'or pur et de pierres précieuses et le fist remettre en la chasse avec le corps. (Chron. de S. Denis.)

(B) 1306.
L'an mil et trois cens et six ans,
Ot à Paris jole nouvele,
Car li rois mit en sa chapele,
Que S. Loys fist tele faire
Qu'à tout le monde devroit plaire,
Le chief de lui si richement
Et si très-honorablement,
Que par raison de la bel euvre
Que li dous saintuaire queuvre
Le vessel où l'en la mis prisent
Toutes personnes qui l'avisent. (Guil. Guiart.)

(C) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 11, 12, 13, 14, 15, 24, 273.

(D) 1372. Une boitelette d'or à mettre reliques, armoiée des armes de France, prisée xv francs d'or. (Compte du test. de la reine Jehanne d'Évreux.)

(E) — Un angel d'argent doré qui tient en sa main une petite chapelle d'or où il y a plusieurs reliquaires, — prisié xxx fr.

(F) — Une pomme d'argent qui pendoit au costier ma dicte dame, en laquelle il a reliques et fu à la royne de Navarre sa mère que Diex absoille. (Test. de la royne Jehanne d'Evreux.)

(G) 1390. A Jehan du Vivier, orfèvre et varlet de chambre du Roy NS., pour avoir fait et forgié un petit reliquaire d'or pendant à une chayenne d'or, ouquel a de la vraye croix de Rodes et de plusieurs autres reliques pour mettre et porter au col du dit seigneur, — xviij liv. xvj s. p. (Comptes royaux.)

(H) 1405. Un chef d'or fait en révérence de saint Jehan Baptiste, lequel est en un plat de jaspre, goderonné, bordé d'or autour, garni de pierrerie et de quatre ballays, huit saphirs, quatre émeraudes et seize troches de perle, contenant, chacun trochet, quatre perles, qui font soixante quatre perles, pezant tout ensemble trente marcs, une once. (Inventaire de la Sainte-Chapelle de Bourges.)

(I) 1407. A l'église des Innocens (de Paris) est ung innocent entier enchassé d'or et d'argent. (Description de Paris par Guillebert de Metz.)

(J) — Ung reliquaire d'or, en façon de pomme, où dedans est l'annunciacion et dehors est esmaillée d'apostres et une perle dessus. (Ducs de Bourgogne, 6070.)

(K) 1416. Un petit joyau d'or, en façon de cuvette, à mettre relicques, esmaillé d'une ymage de Nostre Dame que donna MS. Charles de Bourbon, — xv liv. t. (Inventaire du duc de Berry.)

(L) — Un petit reliquaire d'or, pour porter au col, ouquel a en l'un des costés une croix que Monseigneur fist faire d'un balay qui poise xxxviij caras et demi et de l'autre costé dudit reliquaire a une croix de diamant, — dedans lequel reliquaire a plusieurs reliques, prisé — iiijc liv. t.

(M) — Une petite croix de bois en manière d'un sautoer, laquelle est de la croix où saint Andry fu crucefié.

(N) 1420. Un reliquaire d'or, en façon d'une pomme ciselée, à ymages dehors, ouvrans par moitié, esmaillié d'un costé ND. et une vierge et de l'autre costé saint Jehan Baptiste et saint Andry, pendant à ung laz de soye. (Ducs de Bourgogne, 4183.)

(O) 1467. Un reliquaire de cristal, à façon de boiste, où il y a eu du *lait Nostre Dame*, garny d'or. (Ducs de Bourgogne, 2118.)

(P) — Ung petit relicquaire d'or, à façon de sallière, où il a du lincheul où Nostre Seigneur fut enveloppé et a plusieurs perles sur le couvercle, pesant ij onces, v esterlins. (Ducs de Bourgogne, n. 2110. Voyez aussi 2124.)

(Q) — Ung relicquaire d'or en fachon d'un cuer, où il a plusieurs relicques. (Ducs de Bourgogne, 2146.)

(R) 1472. Guillaume Poissonnier, orfèvre à Tours, pour un reliquaire, en façon de berceau, donné par le roy à l'église de S. Sarny d'Avranches, pour mettre le saint Innocent de la dicte église, — ccxxx liv., i s. (Comptes royaux.)

(S) 1480. Un bras d'or, pesant 500 escus d'or, pour enchasser le bras de MS. S. Andry. (Comptes royaux.)

(T) 1517. Ung vasseau d'argent doré, de forme ronde, de la longueur de près d'une aulne de Paris, dedans lequel estoit le roseau qui fust baillé à NS. Jésus Crist, quant Pilate dict aux Juifz : Ecce homo. (Visite de la reine de Sicile à Clairvaux, document publié par M. Michelant.)

RELIQUES D'AFFECTION. Avec les objets rendus précieux par de grands souvenirs se transmettaient d'autres objets que la piété filiale plaçait à leur niveau. C'étaient des souvenirs de famille légués par affection de génération en génération.

(A) 1313. Une coupe d'or, enamaillé od perie, que la reigne Alianore devisa au roy, qui ore est, od (avec) sa benicéon. (Inventaire de P. Gaveston.)

(B) 1372. Un petit dyamant que le roy de Navarre, frère de ma dite dame, li avoit pieça donné, lequel il portoit tousjours sur luy, pour ce qu'il avoit esté à leur père que Diex absoille. (Légué à la royne Blanche par la royne Jehanne d'Evreux.)

1372. Un annel et un rubis d'Oriant, qui fut le roy Philippe son père, que Diex absoille.

(C) 1398. Un fermaile d'or del veil manere et escriptz les nons de Dieu en chescun part d'ycelle fermaile, laquele ma très honourée dame et mier la reigne, que Dieu assoille, me donna en comandant qe jeo le gardasse ovecque sa benison et voille q'il la garde ovecqe la benison de Dieu et la mien. (Test. du duc de Lancaster, père de Henry IV.)

RELIQUES HISTORIQUES. On comprend pourquoi je n'ai pas réservé un article aux reliques saintes, leur abondance eût suffi, à elle seule, à me l'interdire; mais j'ai cherché partout ce qui pouvait se rapporter de près ou de loin à un fait historique, et, sans avoir épuisé la matière, je crois avoir réuni une suite de citations intéressantes. J'ai donné tout entier l'inventaire du château d'Amboise. Cette collection complète de reliques guerrières a de l'intérêt par son ensemble même. La valeur des rois mis sur le même rang que celle des plus simples écuyers, les hauts faits placés sur le même niveau, quel qu'en soit l'auteur, offrent un spectacle imposant. On conservait donc ces pieux souvenirs; il ne faut pas toutefois se former une idée exagérée du respect qu'on avait pour eux. En 1359, le roi Jean donne au roi d'Angleterre une coupe qui lui venait de saint Louis, et dans laquelle il buvait. En 1422, pour payer les obsèques de Charles VI, on vend de la vaisselle, et une autre coupe du saint roi est comprise dans les articles à fondre.

(A) 1254. Cinq troncs de cèdres du Liban que nous tenons de la piété de saint Louis qui les apporta au retour de son voyage de la terre sainte, ils sont bruts et inutiles, vêtus de leur écorce et au même état que S. Louis nous les a laissés. Plusieurs morceaux de porphyre des colonnes et des degrés du temple de Salomon rapportés par S. Louis. (Je place cette tradition, mentionnée par Sauval, et dont il n'y a pas lieu de douter, à la date du retour de S. Louis.)

(B) 1313. Un anel d'or, à un saphir, lequel seint Dunstan forga de ses mayns. (Inventaire de Pierre Gaveston.)

(C) 1316. Item un couteau, à manche de fust et de fer, qui fu sainct Louys, si comme l'en dit. (Inventaire de Louis X.)

(D) — Item la coupe d'or St Loys, où l'on ne boit point. (Idem).

(E) 1329. Mises des chapelles. L'aumosnier pour faire lier et couvrir le messel qui fu monsieur Saint Louys, xx s. (Comptes royaux.)

(F) 1352. Pour faire et forgier le tuyau du pié de la couppe St Louys et le reburnir tout de nouvel. (Idem.)

(G) 1359. A ung escuier du Roy d'Angleterre, qui apporta au Roy le propre gobelet à quoy ledit Roy d'Angleterre buvoit, que il li envoioit en don et le Roy li envoia, en don, le propre henap à quoy il buvoit, qui fu monseigneur Loys. (Idem.)

(H) 1360. L'escharpe Monseigneur (le Dauphin, Charles V), que il ot quant il vint à Paris après la mort du prévost des marchands et de ses compagnons de Paris traistres.

(I) 1363. La coupe qui fut Charlemaine, avec son couvescle, poise vi marcs, vi onces. Le Roi l'a. (Invent. du duc de Normandie.)

(J) — Une coupe d'or qui fut Saint Loys, qui poise avec son couvescle iii marcs, vi onces.

(K) — Un henap d'or, sans couvescle et sans souage, de très ancienne façon, qui fu St Loys, qui poise ii marcs, vi onces.

(L) — Un petit voire d'or, qui fut St Loys, qui poise 1 marc et demye once.

(M) — Une croisette d'or qui fut St Loys.

(N) 1372. Le coustel à pointe qui fu monseigneur S. Loys de France, qu'il avoit

pendu à ses plates quant il fut pris à la Massoure. (Legs fait au Roi par la royne Jehanne d'Evreux.)

(O) 1380. Une sallière d'or, où sont deux coquilles d'or à couvescle et sur le couvescle de chascune a un pommelet esmaillié de France et une perle ronde et au dessus est la grant serpent, qui estoit ou Louvre d'ancienneté, assise en or, en laquelle pendent, à chainettes d'or, ij esmeraudes, iij saphirs, ij langues de serpent, ij escuçons de France et viij autres pierres— vi marcs v onces d'or. (Invent. de Charles V.)

(P) — La coupe d'or qui fut Charlemagne, laquelle a les saphirs à jour et poise v marcs, v onces et demie d'or. (Voyez la citation I.)

(Q) — La coupe d'or, qui fut monseigneur St Louis, avec son aiguière, plaine sans esmaux, pesant vii marcs, vi onces.

(R) — Une autre couppe esmailliée qui fut audit monseigneur St Louis, pesant v marcs.

(S) — Une grosse couppe d'or, toute plaine, qui fut au roy Dagoubert, à tout son couvescle, pesant iiij marcs d'or.

(T) — Une très petite couppete d'or, plaine, en façon d'un voirre, qui fut Monsr St Loys, ouquel il mesuroit la portion de l'eaue qu'il buvoit en son vin, pesant un marc demie once d'or.

(U) — Un hanap, en forme d'un petit bacin d'or, qui fut monseigneur St Louis, qui est d'anciens esmaux, pesant ij marcs, vi onces d'or.

(V) — Un bacin d'or, qui fut à Monsr St Loys, esmaillié, pesant ij marcs, v onces.

(X) — Un annel, où est un gros ruby à la façon d'une demye febve, et est le ruby qui fut St Loys, et toujours a esté gardé successivement par les Roys de France.

(Y) — Un annel où il a d'un costé un aigle entaillée et d'autre costé une fleur de lys et a un ruby fin cabouchon à façon de triangle et le donna l'empereur Charles le iiij^e, oncle du Roy, quand il le vint voir à Paris.

(Z) — Une autre verge, où est un ruby violet, qui a un trou emply d'or et est escrit en la verge qu'il fut St Louis et le donna au Roy la royne Jeanne d'Evreux.

(AA) — Une bourse, à v petits boutons, où dedans est la croix que l'empereur Constantin portoit en bataille mise en un joyau d'or. (Ceci est fort douteux.)

(BB) — Une patenostre d'or, à iij frezetes d'or, viij perles d'Escosse et j saphir et ausdits patenostres pend une croix d'or, néellée de fleurs de lys, et est la croix que monseigneur St Loys portoit sur luy.

(CC) — Une bible en françois, en deux volumes, que le roy Charles (Charles V, l'inventaire fut continué après sa mort), portoit avec luy et a, en chascun volume, quatre fermoirs esmaillez de France.

(DD) — Un annel, où est assise une pierre ronde dessus, où est escrit du sépulchre de Ste Catherine. (Cette relique pieuse, et les suivantes, pouvaient être des fragments rapportés de Terre Sainte par nos Croisés ou par saint Louis lui-même. Par cette raison, j'ai fait pour elles une exception.)

(EE) — Une pierre, ronde dessus, assise à fillet, escripte en la verge de l'atache où Dieu fut batu.

(FF) — Une pierre blanche, ronde, où en la verge est escript : du sépulchre Nostre Seigneur.

(GG) — Une grand ydre d'argent doré, cizelé, à deux serpentelles courans au lieu d'ansces, que donna le pape Grégoire au Roy, et fut à l'empereur Constantin, et est semé de pierres de taille d'Israel, pesant xv marcs, vi onces.

(HH) — Un petit reliquaire d'argent, où il a de la teste St Loys que deux angelots soustiennent, pesant vii onces.

(II) — Un coustel de quoy St Louis se combatit quand il fut pris. (On lit dans l'inventaire alphabétique ces mots ajoutés) : en terre sainte deffendant la foy chrestienne à l'encontre des infidèles. (Voyez la citation K.)

(JJ) 1380. La croix de Godeffroy de Billon, en laquelle il a un crucefix vieil par manière d'esmail, et d'autre part un ymage de Dieu, et pend à une chainette d'or, pesant ij onces, ij esterlins.

(KK) — Le Psautier St Loys, à une chemise de toille, à deux fermoirs d'argent.

(LL) 1397. Pour avoir rappareillé et mis à point une couppe d'or pour le Roy NS., appellée la couppe Saint Loys, laquelle il a ressoudé, — xxix s. p. (Comptes royaux.)

(MM) 1399. Une couppe d'or à couvescle, et est le pommel d'esmaux de plite et a en la couppe et ou couvescle, en chacun, cinq gros saphirs dont les quatre sont à jour et est le pommel du fruitelet de feuillages enlevés, à quatre saphirs et un saphir long au bout du fruitelet, et fu la couppe Charlemagne, et poise cinq marcs, cinq onces et demye. (Voyez les citations I et O.) (Invent. de Charles VI.)

(NN) — Un saphir longuet, à une broche d'or, et a escrit en la broche : *C'est le saphir St. Emond*, pendant à un laz vermeil.

(OO) — Un hanap perfond de madre, qui fu Monsr sainct Thomas de Cantorberry, et a ou fons un gros boullon d'argent blanc.

(PP) 1404. A Guillaume Arode, orfèvre, pour avoir rappareillé et mis à point la coupe d'or du Roy, nostre sire, appellée la couppe Saint Loys, c'est assavoir reffait et redrécié la pate et le pommeau, et miz une platine d'argent doré dedens. — lxxiiij s. (Comptes royaux.)

(QQ) 1420. La chemise Saint Loys, dont il fault une manche, et une pièce du mantel, et une cédule de parchemin, par manière de rolle, escripte de la main de Monseigneur Saint Loys, des enseignemens qu'il envoya à sa fille. (Invent. de Charles VI.)

(RR) — Une petite boiste longuette d'ivoire où sont les escourgées (fouets) de fer de Monseigneur Saint Loys, dont il se batoit.

(SS) — Ung ancien psaultier de grosse lettre et y est escript que c'est le psaultier Monseigneur Saint Loys, ouquel il aprit en son enfance, garni de deux fermaulx d'argent doré, armoyéz aux armes de France et une pipe d'argent doré. (Ducs de Bourgogne, 4255.)

(TT) — Une riche et ancienne table d'autel de brodeure que on dit que la première emperreriz chrestienne fist. (Ducs de Bourgogne, 4092.)

(UU) — Une grant dent de sanglier que l'on dit la dent du sanglier Lorrain Garin. (Une fable et aussi un fait.) (Ducs de Bourgogne, 4220.)

(VV) 1422. D'une coupe d'or couverte, nommée la coupe Saint Louis, pesant iij marcs, iij onces d'or, vendue à Jacques Trolet, changeur, ijcxi liv., iij s. viij den. (Comptes royaux.)

(XX) 1450. Le roi d'Angleterre, Henry VI, fait retirer de la trésorerie de l'Echiquier une croix d'or ayant appartenu à Saint Louis, roy de France. (Archives de l'Echiquier, cité par M. Delpit.)

(YY) 1457. Après donna laiens le hanap Salomon qui est d'or pur et d'esmeraudes fines et fins granes, si merveilleusement ouvré que dans tous les royaumes du monde ne fu oncques œuvres si soubtille. (Monstrelet. Il n'y a rien d'historique dans la prétention de faire remonter ce hanap à Salomon. Les moines de Saint Denis attribuaient la même origine à l'aiguière de cristal de roche qui est décrite dans la première partie; cependant, j'ai cru pouvoir citer ce hanap qui devait être une pièce d'orfévrerie fort ancienne.)

(ZZ) 1467. Plusieurs pièces de la porte dorée (de Jérusalem). (D. de B., 3215.)

(AB) — Une espée de guerre qui fut à Messire Bertran de Claiquin. (Ducs de Bourgogne, 3242.)

(AC) 1499. Meubles estans en l'armeurerie du chasteau d'Amboise en laquellé sont les anciennes armeures qui de tout temps ont esté gardées et fait garder par les Roys deffunts, jusques à présent; extraictz sur un inventoire fait à Amboise, le xxiije jour de septembre, l'an iiijc iiiixx dix neuf. Desquelz la déclaration s'en suit : Premièrement :

(AD) 1499. Une dague emmanchée de licorne, la poignée de cristalin, nommée la dague Saint Charlemaigne.

(AE) — Une espée emmanchée de fer, garnie en fason de clef, nommée l'espée de Lancelot du Lac et dit-on qu'elle est fée.

(AF) — Une espée d'armes, garnie de fouet blanc, et au pommeau a une Nostre Dame d'un costé et ung souleil de l'autre, nommée l'espée de victoire.

(AG) — Une espée d'armes, la poignée garnie de fouet blanc et au pommeau une Nostre Dame d'un costé et ung souleil de l'autre, nommée l'espée du roy Charles VII, appellée la bien amée.

(AH) — Une autre espée d'armes, la poignée de fouet blanc et au pommeau il y a une Nostre Dame d'un costé et de l'autre costé ung souleil, nommée l'espée du Roy qui fonda Saint-Denis.

(AI) — Une espée d'armes, la poignée couverte de fouet blanc et au pommeau a une Nostre-Dame d'un costé et ung Saint Michel de l'autre, nommée l'espée du Roy de France, qui fist armes contre ung géant à Paris et le conquist.

(AJ) — L'espée aux armes du pape Caliste ; le fourreau garny d'argent doré et ung chappeau de veloux cramoisy garny et semencés de perles que le Roy, que Dieu pardoinct, fist mectre en son armeurerye.

(AK) — Une espée d'armes, la poignée de fouet blanc, au pommeau d'un costé a une Nostre Dame et de l'autre costé ung Sainct Michel, et fut à Jehan de Brezé, lequel en couppa le poing à ung homme d'armes avecques le canon et le gantelet.

(AL) — Une espée, la poignée de fouet blanc, au pommeau une Nostre Dame d'un costé et saint Michel de l'autre, nommée l'espée du roy d'Escosse, qui fust fort hardy, laquelle fust donnée au feu roy Loys quant il espousa madame la Dauphine.

(AM) — Une espée, la poignée de fouet blanc, le pommeau long, d'un costé une Nostre Dame, de l'autre costé ung saint Martin, nommée la bonne espée du roy Loys qu'il avoit à la conqueste qu'il fist premier sur les Suysses, nommée Estrefuze.

(AN) — Une espée, la poignée de fouet blanc, ung pommeau long en façon de cueur, esmaillé de blanc et rouge, nommée l'espée du roy Charles septiesme qu'il portoit sur son courset.

(AO) — Une espée, la poignée de fouet blanc, le pommeau en façon d'un cueur, où il a quatre lozenges, deux d'un costé et deux de l'autre, nommée l'espée de Philippe le Bel.

(AP) — Une espée garnie de fouet blanc, la poignée sans esmail, nommée l'espée du roy Jehan.

(AQ) — Ung cousteau en façon de semeterre, nommé le cousteau de saint Pierre de Luxembourg.

(AR) — Une espée, le foureau blanc, la poignée garnie de boys, au pommeau une Nostre Dame d'un costé et ung saint Martin de l'autre, nommée l'espée du pape, qu'il envoya au roy Loys.

(AS) — Une espée garnie de cuir rouge à long pommeau, nommée l'espée du Géan, qu fust conquist par ung roy de France, en l'isle Nostre Dame.

(AT) — Une espée longue, rabatue, à creusetz pendans, qui fut au conte de Vistambert.

(AU) — Une espée, la poignée de cuir rouge, nommée l'espée qui fut trouvée en ung fondement de boulevart de la porte neufve de Tours et fut trouvée au près une beste dont la teste tenoit cinq ou six seaulx de aue.

(AV) — Une dague à rouelle de boys, emboestée en ung estuy de cuir que feu roy Loys faisoit tousjours porter quant et luy.

(AX) — Une hache à une main qui fut au roy saint Loys.

(AY) — Une autre hache à deux mains, autresfois esmaillez de fleurs de lis, qui fut audit roy saint Loys.

(AZ) 1499. Une hache à deux mains qui estoit à ung roy de France, qui conquist le géan en l'isle Nostre Dame à Paris.

(BC) — Une hache en façon de congnée, le manche long, nommée la hache du grant turc.

(BD) — Une hache ouvrée, nommée la hache du roy Clovys, premier roy christian.

(BE) — Une hache à trois poinctes de dyamant, nommée la hache de messire Bertrand de Clasquin.

(BF) — Une hache couverte, toute de fer, nommée la hache que ung roy de France conquesta sur ung payan à Paris, qui fu trouvé au Louvre à Paris.

(BG) — Une hache à deux mains, en façon de fleurs de litz, nommée la hache d'un allemant qui fist tant d'armes à Nuz.

(BH) — Une espée d'armes, le fourreau de veloux noir, qui fu andit feu roy Charles huitiesme, laquelle il avoit à l'arson de sa selle à la journée de Fornauve.

(BI) — Une autre espée, le fourreau de veloux noir, que le dit feu roy Charles huitiesme avoit en sa main à la dicte journée de Fornauve.

(BJ) — Ung fer de lance court à trois guerres tranchans.

(BK) — Harnoys de la Pucelle, garniz de garde braz, d'une paire de mytons et d'un abillement de teste, où il y a ung gorgerey de maille, le bort doré, le dedans garny de satin cramoisy, doublé de mesme.

(BL) — Une brigandine de Tallebot, couverte de veloux noir tout usé et sa sallade noire couverte d'un houlx de broderie fait sur veloux noir tout usé. . . . .

Fait (à) Amboise, le xxiij^{e} jour de septembre mil iiij^{c} iiij^{xx}xix. (Inventaire du château d'Amboise réuni aux inventaires de la reine Anne de Bretagne.)

(BM) 1599. Pardonnez, s'il vous plaist, mon importunité, et ne vous mocquez, Monsieur, d'ung advis que je vous vay donner, c'est que ung cappitaine estant venu icy, pour le recouvrement de quelques marchandises appartenantes à Monsieur De Lussan, gouverneur de Blaye, m'auroit dict que le dict Sieur auroit promis au comte de Cherosbery de luy rendre l'espée de Talbot, duquel le dict comte est descendu, qui fut tué l'an 1453 devant Chastillon, en la dernière et plus mémorable bataille que nous ayons gaigné sur les Anglois, par laquelle, horsmis Calais, ilz furent du tout chassez de France. J'ay autres fois veu la dicte espée, et me semble qu'elle mériteroit d'estre au cabinet du Roy. Sa Majesté commandera au sieur de Lussan de l'y mettre, si vous le trouvez bon. Car l'on nous monstre icy volontiers les canons gaignez sur nous, et ne pouvons moins que de leur monstrer l'espée de Thalbot. (M. de Boissize, ambassadeur en Angleterre, à M. de Villeroy. Cette pièce m'a été indiquée par M. Bordier.)

(BN) 1633. Le casque du duc de Bourgogne, tué à la bataille de Nancy. (Inventaire des ducs de Lorraine. Renaissance des arts à la cour de France.)

RENAISSANCE. Ce mot, dans son acception moderne, est heureux, gardons-le. En 1450, l'Europe entière, sous le charme d'un délicieux réveil, se trouva dans les bras de l'antiquité toujours jeune, toujours belle, toujours féconde. Si l'architecture en Italie, la peinture dans les Flandres, la sculpture en France, manifestent une tendance nouvelle dès la fin du XIVe siècle, c'est en 1450 seulement que s'unissent ces efforts pour faire appel au monde. Je ne tenterai pas d'apprécier cet admirable mouvement, je dirai seulement que nous sommes fils de la Renaissance, petits-fils du Moyen âge, et que le respect est dû à nos grands parents, bien dignes, quoiqu'à des titres différents, d'exciter l'admiration et de provoquer des études

sérieuses. L'art moderne succède à la renaissance au commencement du XVIIe siècle. (Voyez *Art moderne* et *Moyen âge*.)

REPOUSSÉ (Travail de). La fonte offre à l'artiste un moyen facile de reproduire, dans une matière dure, une sculpture qu'il a modelée commodément dans une matière molle ; mais, sauf un travail de reprise, cet objet fondu n'est plus son œuvre, c'est une copie ; aussi ce procédé expéditif fut-il le résultat du développement des arts, et la concession obligée, mais fâcheuse, faite à une production hâtive. A la belle époque de l'art antique, le sculpteur mettait en relief la pensée de son génie dans le marbre comme dans l'or, l'argent ou le bronze, en conduisant lui-même habilement et patiemment ses outils. La sculpture en métal, c'était le repoussé, c'est-à-dire les idées de l'artiste mises en relief à coups de marteaux dans une plaque de métal posée sur un mastic élastique. L'antiquité a fait des merveilles en ce genre, le moyen âge a produit, avec ce procédé, ses chefs-d'œuvre les plus remarquables. Châsses, tombes, reliquaires, bijoux, tout enfin fut ainsi exécuté quand le métal employé était assez précieux pour l'épargner, l'œuvre assez recommandable pour la travailler avec soin et la laisser unique. Quand on demanda à l'artiste plus d'ouvrages qu'il n'en pouvait produire, il eut recours à la fonte, et, dans l'antiquité comme au moyen âge, le repoussé ne fut plus que d'un emploi exceptionnel.

REPRÉSENTACION. Portrait, quelque chose qui représente la personne absente. Cette expression s'employait particulièrement dans les cérémonies des obsèques, pour désigner la figure moulée et peinte qui représentait le défunt. Il suffira d'une citation pour chaque acception. Le médecin italien Cardan avait vu, chez le cardinal de Tournon, l'effigie de François Ier, modelée par Fr. Clouet ; on a conservé longtemps celle des deux Guise assassinés à Blois, et qui servit à la cérémonie funèbre de Toulouse. On l'attribuait à Bachelier II. L'effigie de Henri IV, qu'on voit encore à Chantilly, est très-précieuse, car c'est, je crois, la dernière représentation royale qui fut faite. Voyez *Cire ouvrée*.

(A) 1388. A Pierre Pagant, mercier, pour iij pièces de drap de racamas achattées de luy pour faire le poille à faire la représentation dudit deffunt (le comte d'Eu) baillée à Colart de Laon, paintre, demourant à Paris, pour ce faire, pour ce xlviij liv. p. (Comptes royaux.)

(B) 1402. Soit faicte une couche ou litière d'estrain de devant ledit crucifix et sur ycelle litière soyt faicte une baulce d'aisselles, comme seroit ung large plat, l'uysel couvert d'ung blanc linceul tant seulement et au chief d'icelle haulce ait une croix de boys large et compétente de haulteur, sur laquelle croyx ait trois chandelles, sur chescun bras une et chescune pesante troys livres et sur ladicte haulce ait couché une ymage de cire, en forme d'homme mort estenu, estemé du poids de xx livres. (Somme rurale. Testament de Jehan le Boutillier.)

(C) 1415. Item, je vueil et ordonne que, oudit habit (des religieux *Célestins*), je soye mis sur une cloye à la pure terre, sanz aucune chose mettre sur ladicte cloye, aiant mon visaige et mes mains descouvers. Toutes voies se mon corps ne se povoit garder sanz trop puer, si en soit faicte seulement représentacion. (Testament du duc de Berry.)

(D) 1422. Sur toutes choses fut mise (dans la littière) l'image du Roy la plus propice qu'on la pouvoit faire à la semblance du Roy. (Obsèques de Charles VI.)

(E) 1457. Deux paremens d'autel de tapisserie d'Arras..... ymageriez de la

Passion, et esquels sommes nous et nostre compagne en présentation. (Testament du duc de Bretagne.)

(F) 1460. Gisoit le corps sur une litière, parée d'ung drap d'or vermeil, bordé d'azur à fleurs de lis d'or et avoit sa pourtraicture, comme de vive imaige, chaussée et vestue, couronné d'or en teste, blancs gans et anneaulx et avoit deux escus en ses mains l'ung d'or, l'autre d'argent. (G. Chastellain.)

(G) 1466. A André Mangot, orfèvre de Tours, xxxvi livres pour employer en la dorure de partie d'une jmage d'argent que le Roy a fait faire de sa représentation pour donner à Monseigneur de St Martin de Tours. (Comptes royaux.)

(H) 1498. Incontinent après ledict grant escuyer, marchoient les seize gentilshommes qui portoient la lictière où estoit le corps et audessus dudict corps la stature et représentation du Roy faicte au vif. (L'ordre tenu à l'enterrement du roy Charles VIII.)

(I) 1510. Et sur ledict drap estoit l'effigie dudict seigneur pourtraite au vif ornée d'habits archiépiscopaux. (Obsèques de Georges d'Amboyse.)

(J) 1513. Sur lequel drap d'or estoit une faincte et remembrance faicte près du vif après la face de ladicte dame (où avoit besongné Jean de Paris, paintre et varlet de chambre du Roy, nostre sire, et de la feue noble dame, lequel ouvra moult en toutes ces affaires). Laquelle remembrance avoit une couronne d'or enrichie de pierrerie sur son chef et estoit vestue en habit royal, comme devant a esté déclaré, tenant en sa main dextre le sceptre royal et à senestre la main de justice. (Ordre tenu à l'enterrement de la royne Anne de Bretagne.)

(K) 1526. La figure et représentacion au vif de feu monseigneur le duc Philibert de Savoye. (Marché passé avec Conrard Meyt, sculpteur.)

(L) — Item fera aussi le personnaige de la représentacion de madame Marguerite de Bourbon.

(M) 1531. Sur ledit drap estoit l'effigie dudict sieur (Louis de Brézé) pourtraicte au plus près du viff que faire on peult. (Description des obsèques de ce seigneur.)

(N) 1547. Obsèques de Francois I. (Voir, pour de longs et curieux détails, la Renaissance des arts à la Cour de France, t. I, p. 82.)

(O) 1584. Sus ce grant lict d'honneur estoit posée l'effigie dudit feu seigneur tirée au vif, et après le naturel, les yeux levez vers le ciel, les mains joinctes. (Enterrement de François, duc d'Anjou.)

(P) 1643. Avant que le Roy (Louis XIII) fut ambaumé, MS. de Souvré permit à deux sculpteurs du Roy d'en tirer chacun ung moule. (Je n'ai pas trouvé trace de représentation dans ce procès-verbal, l'embaumement dès lors la remplaça.)

RESMAILLER. Émailler de nouveau ou réemmailler, j'hésite.

(A) 1555. A Gilles de Suraulmone, orfèbvre, pour avoir redressé et resmaillé trois pièces de brodures et cordellières. (Comptes royaux.)

RETRAIT. Appartement retiré, réservé, cabinet privé où on faisait sa toilette et où on déposait les chaises de retrait.

(A) 1396. Douze barillez d'eau roze de Damas — mis tout en quatre barillez, c'est assavoir deux d'or et deux d'argent, comme en une fiole d'or garnie de pierrerie mis ou retrait de la Royne. (Ducs de Bourg., nº 5755.)

(B) 1401. A Nicolas Rappine, scellier — pour une chaière perciée pour le retrait de Monsr d'Orléans, pour servir quand il est devers Madame. (Ducs de Bourgogne, nº 5937.)

(C) 1402. Pour une chaière à dos et ung petit dressoir — lesquelz nous avons faict mectre ou retrait d'emprès la chambre. (Ducs de Bourgogne, nº 5945.)

ROE. Pupitre disposé en forme de roue tournante, soit horizon-

talement sur le pivot dressé perpendiculairement au centre, soit verticalement sur un axe horizontal, de manière à maintenir à tous les volumes qu'il soutient la même inclinaison. Les miniatures des manuscrits présentent ce meuble dans toutes ses variétés. On voit, dans l'une des salles de la bibliothèque de l'Arsenal à Paris, et dans la bibliothèque de Wolfenbüttel, duché de Brunswick, de ces pupitres anciens à mouvement vertical. (Voyez *Leutrin.*)

(A) 1355. Jacques de Parvis et Jean Grosbois, huchiers, pour leur peine d'avoir dessemblé tous les bancs et deux roes qui estoient en la librairie du Roy au palais, et iceulx fait venir audit Louvre avec les lettrins. (Comptes des Bâtimens royaux.)

(B) 1391. Icelhui Charlot, escolier à Orliens, mist hors dudit hostel toutes ses choses, excepté sa roe et sa chayère. (Lettres de rémission.)

(C) 1420. Un ymage de saint Jherosme, cardinal, d'argent doré, paint de noir, séant en une chayère. A laquelle pend un chapeau rouge de cardinal. Et devant lui a un lion paint d'un costé et dessoubz un livre ouvert, et de l'autre costé, devant lui, a une roe d'estude, sur laquelle a plusieurs livres en ij estaiges, séans sur un bas entablement quarré d'argent doré, armoyé par devant à iij escussons, aux armes de mon dit Seigneur, pesant tout xiiij marcs, v onces. (Ducs de Bourgogne, 4071.)

(D) 1467. Ung saint Gerosme, d'argent doré,, tenant ung lyon devant luy d'une part, et d'autre une reuwe chargée de livres, et sur le pié armoyé des armes MS. le duc Jehan, pesant : xiv marcs, v onces. (Ducs de Bourgogne, 2025. C'est l'image d'argent doré décrite dans la citation précédente.)

ROHART. Sans doute pour Rohal, le cristal de roche.

(A) 1350. Dux normanniæ sibi retinet—ebur, rohanlum, lapides pretiosos.—Et dans la version française : l'ivire et le rochal et les pierres précieuses. (Ailleurs, *rohal*. Coutumes de Normandie.)

(B) 1399. Un coustel à un vieil manche de rohart, dont le manche est viroilé en manière de croix, en une gayne d'argent esmaillée. (Inv. de Charles VI.)

ROLLÉ. Roulé, manière de brunir ou de fourbir les cottes de mailles. On les remuait et roulait dans un sac de toille.

(A) 1185. Si ont burnis les elmes, les haubers ont rollés.
(Graindor. Ch. d'Antioche.)

ROSE. C'était autre chose, en bijouterie, que la représentation d'une fleur, c'était un médaillon, et l'usage de ce terme s'est conservé dans l'architecture pour désigner les grandes fenêtres en rosaces de nos cathédrales.

(A) 1360. Une roze à nos armes, nº 206. (Inventaire du duc d'Anjou.)

(B) 1380. Une rose d'or, où est esmaillié le Roy à genoux devant Monseigneur St Denis et l'évangéliste St Jean, escrite au dos, pesant v onces d'or. (Inventaire de Charles V.)

ROSE D'OUTREMER. Est-ce la rose de Jéricho? Bien que les pèlerins l'eussent fait connaître, était-elle déjà employée dans l'ornementation? N'était-ce pas plutôt la rose de Damas, une véritable rose, vivante et odorante, dont il est souvent fait mention dans les textes, du XIIIe au XVIe siècle, ou bien la rose de Provins, si célèbre?

(A) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 515.

(B) 1590. Of all flowers (save the Damaske rose) they are (les giroflées) the most pleasant to sight and smell. (Lawson.)

ROSIER. Si, comme on le croit, l'institution des roses d'or, bénies par le pape au dimanche Lætare, appelé Dominica rosarum, est

due à Urbain V, en 1366, la citation qui suit se rapporte à une des premières qui furent envoyées aux souverains de la chrétienté, mais il est très-probable que cette cérémonie et cet usage sont plus anciens. Quand je traiterai des monuments, je citerai quelques-unes de ces roses d'or qui sont parvenues jusqu'à nous.

(A) 1380. Un rosier d'or, à tenir en sa main, ouquel a ij pommelles rons et est la rose que le pape donne, le jour de la mi caresme, au plus noble, pesant marc et demy. (Inventaire de Charles V.)

(B) 1467. Ung arbre d'or, en manière d'un rosier, où il y a au dessus une rose et dedens ung saphir, qui poise ensemble i m., vii o. (Ducs de Bourgogne, 3101.)

ROTISSOIR. C'est, dans la citation suivante, plutôt un objet de luxe qu'un ustensile de cuisine. Le mot est, à ce titre, inséré dans ce Répertoire.

(A) 1467. Ung rotissoir d'argent blanc, à rotir roties, armoié au milieu des armes de MS. et de l'un costé ung fuzil et de l'autre deux CC, et poise iiij marcs, v est. (Ducs de Bourgogne, 2707.)

ROUELLE. Disque, roue, et, par extension, des médaillons et des enseignes qui avaient cette forme. Nous avons vu, au mot *Enseigne*, qu'on imposa, pendant le cours du moyen âge, aux juifs comme aux filles publiques, un signe qui les faisait connaître à première vue. Cette enseigne est qualifiée de rouelle dans l'ordonnance de 1363, ordonnance qui révolte nos consciences, habitués que nous sommes aux manières distinguées et au désintéressement des juifs européens, mais qui semble déjà moins déplacée lorsqu'on séjourne en Orient, où la race israélite a conservé tous ses instincts abjects; là, on n'est pas fâché de reconnaître un juif au costume qui lui est imposé, non pour lui faire le moindre mal, mais pour l'éviter honnêtement.

(A) 1180.
En son bec tint une roelle,
La roelle estoit un topace,
Qui plus estoit clère que glace. (Flore et Blanceflore.)

(B) 1363. Que tous Juifs de quelque estat qu'il soient et en quelque terre qu'il demourront dores-en-avant, porteront une grant rouelle bien notable, de la grandeur de nostre grant séel, partie de rouge et de blanc et telle que l'en puisse bien appercevoir ou vestement dessus, soit mantel ou autre habit en tel lieu qu'il ne la puissent musser. (Ordonn. royale datée de Rheims.)

(C) — Que touz les juys qui demeurent ou demourront en notre royaume portent sur touz leurs vestemens et houces le signe tel comme ordené a esté par nous à Reins, sur les dictes houces par dehors et en tel lieu qu'il puisse être veu tout à plain et les diz juys congneus tout appertement. (Ordonnance royale datée d'Amiens.)

(D) 1586. Une rouelle de licorne garnye d'or, attachée à une chaisne d'or. (Inventaire de Marie Stuart.)

ROULEAU. Il ne différait que par la forme de la pomme à eschauffer mains. (Voyez ce mot.)

(A) 1416. Un roolleau d'argent doré pour eschauffer mains et aux deux bouz hachiez aux armes de feu MS. d'Estampes. (Inventaire du duc de Berry.)

RUBIS. Corindon hyalin rouge. Sa forme primitive est un dodécaèdre bi-pyramidal qui est composé de deux pyramides à six faces. Il n'est rayé que par le diamant, et il raye toutes les autres pierres. Sa pesanteur spécifique est de 4,2, l'eau étant représentée

par 1. Dans sa plus grande beauté, il doit être d'un rouge de cochenille vif et transparent, et s'il dépasse quatre karats il approche du prix d'un diamant. Au moyen âge, on l'estimait à un prix beaucoup plus élevé, on en verra la preuve dans les citations suivantes. Le rubis de Guienne, de l'inventaire du duc de Berry, valait 2,250 livres. Dans ce document figurent d'autres rubis avec leur nom, c'étaient les plus beaux; à côté, on en cite qui sont ou de *foible couleur* ou de *mauvaise couleur*. Les rubis d'Alexandrie étaient ceux qu'on achetait sur ce grand marché. (Voyez *Balay* et *Espinelle* pour les variétés du rubis.)

(A) 1295. Et voz diron de la plus précieuse chose qe soient au monde, car je voz di qe en ceste isle (de Ceylan) naisent les nobles et buen robin, ne en nula autre part dou monde non nalsent et encore hi naisent les zafirs et les topas et les amatist et encore mainte autres bones pieres. (Marco Polo.)

(B) 1328. vi petis rubis d'Alixandre. (Inventoire de la royne Clémence.)

(C) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 23, 302.

(D) 1416. Ung gros ruby, lequel MS. appelle le roy des rubis, en un annel d'or que MS. de Bourgoingne donna à MS. au mois de juillet l'an mil cccc et xiii et fu de Loys Gradenigo, marchant de Venise. (Inventaire du duc de Berry.)

(E) — Un très bon ruby plat sur le longuet, appellé le ruby de Berry, assiz en un annel d'or, que MS. acheta de ma Dame d'Orléans, au mois d'avril l'an mil cccc et huit, et à l'entour dudit annel a xix dyamans plas, — xvi^c iiij^xx vij liv., x s. t.

(F) — Un ruby de la Montaingne, assiz en un annel d'or, prisé xv^c liv. t.

(G) — Un grant balay plat à viij pans, en un fermail d'or, — viij^m xl fr.

(H) — Un autre ruby, appellé de la Nue, assis en un annel d'or, — xi^c xxv *liv.* t.

(I) — Un ruby plat, en façon de targe, en j annel d'or, *appelé le rubi* de Bourgogne, m. fr.

(J) 1591. Ung petit rubiz taillé et gravé, pour servir de cachet, — xxvi #. (Comptes royaux.)

(K) 1599. Un rubis gravé, où est la peinture du Roy, garny de rubis et diamant, — prisé c escus. (Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

S.

SABLIER. On sait que cet instrument et la clepsydre vinrent compléter les ressources que l'antiquité avait trouvées dans le cadran solaire. De ces trois modes fort simples de suivre et de connaître la marche du temps, la clepsydre seule est abandonnée. Plusieurs sabliers du moyen âge et de la renaissance sont parvenus jusqu'à nous; comme tous les ustensiles de ces époques fécondes, ils sont pleins d'élégance.

SACHETS A PAIN. De *saccus*, sac et sachet.

(A) 1349. Pour les touailles pour faire sachez à pain de bouche et chapes à servir de pain de commun. (Comptes royaux.)

SAIGNER. Bénir, faire le signe de la croix. (Voy. les numéros 59 et 60 de l'inventaire du duc d'Anjou et l'article *Baston à seigner*.) Il se prend aussi dans l'acception qu'il a conservée : *escuelles à saingnier*, n° 83 du même document.

(A) 1185. L'apostoles les a seigniés et benéis.
(Graindor. Ch. d'Antioche.)

(B) 1461. Soubz la main Thibault d'Aussigny,
S'evesque il est seignant les rues. (Fr. Villon. test.)

SALADIER et Verdurier. Aux XVe et XVIe siècles on employait ces mots simultanément et dans le même sens de fournisseur de légumes, soit qu'il fût question de remplir un office de cour ou d'exercer un métier. De nos jours, saladier désigne le vase dans lequel on sert la salade, et verdurier le marchand de légumes.

SALAMANDRE. Ce reptile amphibie, qui passait, au moyen âge, pour avoir la faculté de vivre dans le feu, serait resté confondu dans les bestiaires avec nombre d'animaux doués de talents aussi remarquables, si François Ier, la prenant pour devise, n'avait assuré à tout jamais sa célébrité. Le roi de France lui avait donné la légende bien connue : NUTRISCO ET EXSTINGUO.

(A) 1209. Salamandre est une beste
Ke de la couwe et de la teste
Ke le cors resemble lesarde,
Si n'ad paour ke nul feu l'arde.
(Bestiaire rimé.)

(B) 1247. Une bieste i r'a Salamandre,
Qui en feu vist et si s'en paist,
De cele bieste laine si naist
Dont on fait chaintures et dras
Qu'au feu durent et n'ardent pas.
(L'Image du monde.)

(C) 1379. Un petit reliquaire d'argent, où il a une pièce qu'on dit qui est de la sallamandre. (On trouve dans un compte de 1380 ce même article avec cette note : Lequel reliquaire a esté prins par le Roy.) (Comptes royaux.)

SALIÈRE. Je ne cite que les salières d'une richesse remarquable ou d'une forme particulière, comme il s'en trouvait en grand nombre dans les trésors des princes et des riches seigneurs. On en compte trente, et des plus riches, dans l'inventaire de Jean, duc de Berry. Avec la nef c'était, sur la table, la pièce importante, et ce rôle lui resta si tard, que François Ier ayant sous la main le plus grand orfévre de l'Italie, ne sut mieux faire que de lui commander une salière. (Benvenuto Cellini en parle longuement dans ses Mémoires. On sait qu'elle se trouve aujourd'hui dans le trésor impérial de Vienne.) La salière servait aussi à faire l'épreuve ou l'essai, et à cet effet, elle était entourée de langues de serpent. On ferait fausse route, je l'ai dit souvent, si on jugeait de l'ordinaire de la vie du moyen âge par le tableau de son luxe. La simplicité et le dénûment le côtoyaient. Pour les salières, dans l'habitude de la vie, on se contentait de morceaux de mie de pain découpés, et cela non-seulement dans de modestes intérieurs, comme ceux décrits dans le Ménagier de Paris, mais aussi sur la table du plus fastueux des ducs de Bourgogne.

(A) 1347. Exhibuit unam saleriam parvam, duplicatam, argenteam, et esmaltatam, cum tribus pedibus in qualibet tam inferiori quam superiori. (Inventaire du Dauphin.)

(B) — Unam aliam saleriam clausam, argenteam, factam ad modum pixidis.

(C) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 268, 298 à 322, 572.

(D) 1363. Une sallière d'argent à pendre à la cheminée. (Inventaire du duc de Normandie.)

(E) 1363. Une salière de cristal et d'or, à la façon d'une coupe couverte, où il iij dames qui le tiennent, poise tout iij.

(F) 1380. Une salière d'or, en manière de nef, garnie de pierrerie et aux deux bouts a deux dalphins et dedans deux singes qui tiennent deux avirons et autour de la sallière a viii balays et viii saphirs et xxviii perles et au long du mast de la nef, qui est d'or, a iiij cordes de menues perles et y a deux balays et deux saphirs percez et une grosse perle à moulinet, pendant à une chaisne d'or au col d'un singe qui est sur le mast et au pied de ladite sallière a vi balais et vi saphirs et xxiiij perles, pesant viii marcs, iij onces. (Inventaire de Charles V.)

(G) — La grande sallière, à façon d'une nef, que la ville de Paris donna au Roy et est pareille à la grand nef dont cy dessus est faicte mension, pesant xv marcs, vi onces d'or.

(H) — Une sallière d'or en façon de coquille — pesant ij marcs, vii onces.

(I) — Une sallière sur un lyon, séant sur un esmail vert semé de marguerites à deux escuçons et un fritelet esmaillé de France, pesant ij marcs, vii onces.

(J) — Une sallière d'argent par manière de navette.

(K) — Une sallière d'argent en manière d'une couppe, armoyée d'esmaux de France, pesant ij marcs, vi onces.

(L) — Une autre sallière d'argent, petite, qui fait deux sallières, à iiij langues de serpent.

(M) — Une belle sallière d'argent dorée, de cristal, esmailliée d'un pied semé de marguerites et est le fritelet de v langues de serpent, pesant vi marcs, iij onces.

(N) 1416. Une grant sallière, appellée la sallière au paveillon, dont le fons est de cassidoine en façon d'une coquille, garnie d'or en manière d'une nef et les bords sont garniz de cinq balais, cinq saphirs et *xvi perles* et aux deux bouz deux chasteaulx où il a, en l'ung, un *cyne* naure esmaillé de blanc, au col duquel pend un escuçon aux *armes de* Monseigneur, garni entour ledit chastel de deux balais et deux saphirs et sur chacune tournelle une perle et sur l'autre chastel a un ours portant un heaume sur sa teste, esmaillé aux armes de MDS. garni en tout ledit chastel de deux balais et deux saphirs et sur chacune tournelle une perle et le couvercle d'icelle est d'or, fait en manière d'un paveillon esmaillé de blanc et sur le fretelet du couvercle a une fleur de liz d'or à quatre florons, en chacun floron un saphir et une perle dessus et ou milieu de ladite fleur de liz a un balay et une perle dessus et souloit séoir ladite salière sur un chariot d'or à quatre roes où il avoit au moyeu de chacune roe une perle — m liv. t. (Inventaire du duc de Berry.)

(O) — Une sallière d'agathe dont le couvercle est d'or — assise sur quatre roes d'or, en manière d'un chariot, et au bout du moyeu de chacune roe a une perle — vi^xx liv. t.

(P) — Une salière, faicte en manière d'un serpent volant, d'argent doré, qui a en la gueule une petite langue de serpent, séant sur un pié d'argent doré, ouvré en manière de branches fueillues et dessoubz la teste dudit serpent est le lieu pour mettre le sel qui est d'une petite pierre de jaspre vermeil — xij liv. t.

(Q) 1453. Pour avoir enchassé en or une pierre de jaspe, en façon d'un petit hanap où il a fait une brodeure dentelée, garny par dessoubz de fil de guipeure dentelé avec ung pyé et ung couvercle en manière d'une couppe et y avoir assis deux camahieux que ledit seigneur (le Roi) lui a fait bailler et délivrer; en l'un desquelz a une teste et en l'autre une figure de personnage. Laquelle couppe le Roi, NDS. n'a pas eu agréable et à ceste cause en a fait faire une sallière couverte.

(R) 1467. Une salière d'or que une damoiselle tient, esmaillée de rouge cler tiré d'or molu, et est ladite damoiselle en cheveux, estant sur une terrache

mist sur ung petit pié d'or et est ladite salière de serpentine. (Ducs de Bourgogne, 2302.)

(S) 1467. Une salière d'or, à ung ymage fait en façon de pucelle et sont les deux sallerons de serpentine, assises en chèvre, semblablement esmaillées et au dessus ung personnaige d'empereur esmaillé de blanc, pesant iiij marcs. (Ducs de Bourgogne, 2309.)

(T) — Une salière, à ung homme habillié en façon de turcq à la morisque, tenant une targecte devant luy, garny de rubis et de perles et sont les sallerons d'agathe. (Ducs de Bourgogne, 2343.)

(U) — Une sallière de Cassidoine, garnie d'or, que ung personnaige de femme habillée à façon de Paris, esmaillié, porte sur sa teste. — (Ducs de Bourgogne, 2363.)

(V) — Une salière d'or, à façon de nef, à six tournelles autour, assise sur ung pié à façon de pilliers et garny le couvercle de cinq balais, cinq saphirs et xvij perles, que grandes que petites et ung saphir perchié au dessus, pesant i marc, ij onces. (Ducs de Bourgogne, 2295.)

(X) — Une autre petite sallière d'or à façon de chaude trappe. (Ducs de Bourgogne, 2296.)

(Y) 1474. Le saussier doibt livrer le sel qui se despend par les estats (les grades des officiers) et doibt avoir le pain en chascun estat, sur quoy on met le sel pour faire la sallière. (Olivier de la Marche, Estat du Duc.)

(Z) 1485. La salière doit être au milieu de la table. (Aliénor de Poictiers.)

(AA) 1536. Une sallière d'or, ayant par dedens une orloige, garnye par embas sur le pied de douze cailloux de rubis et de douze perles, la pungnie garnye de personnaiges (j'omets un grand nombre de pierreries). (Inventaire de Charles-Quint.)

(BB) 1550. C'est la déclaration de ce qui est nécessaire à dédier une église. — Du pain pour faire sallières. (J. Thiboust, valet de Marguerite, duchesse de Berry, cité par M. de Girardot.)

SAMBUE. La selle des femmes, siége pratiqué entre les arçons avec une planchette pour reposer les pieds. La sambue est citée dans les comptes et dans les inventaires avec la litière, et on a eu tort de la confondre avec elle; les citations suivantes ne laisseront aucun doute, et la richesse de ces sambues m'autorise à les introduire dans mon Répertoire, au même titre que les selles des hommes. (Voyez *Selle*.) Lorsque Catherine de Médecis eut la gracieuse idée d'avancer sa jambe sur l'arçon de devant afin de regarder, ainsi que le fait le cavalier, le but où se dirige le cheval, elle opéra une révolution dans l'équitation, et dans la sellerie, qui se prêtèrent l'une et l'autre avec succès à cette innovation.

(A) 1180.
Li palefrois, sor coi la dame sist,
Estoit plus blanc que nulle flor de lis.
Li loreins vaut mil sols parisis
Et la sanbue nul plus riche ne vist.
(Le Roman de Garin.)

(B) 1250. Habent cambucas de corio, diversis coloribus depicto, cum auro multo inserto, ex utroque equi latere dependentes. (Vincent de Beauvais.)

(C) 1300.
Comme royne fust vestue
Et chevauchast à grand sambue. (Roman de la Rose.)

(D) 1328. Une sambue sur violet et sont les arçons d'argent tret et est le siège d'un veluau noir broudé de rosetes et est le lorain garni d'argent et la garnison de la sele aussi. (Inventoire de la royne Clémence.)

(E) — iij sambues pour damoiselles.

(F) 1339. Pour une sambue à parer, toute de soye, les couvertouers devant et derrière d'argent doré, ferée en tas de menues fleurs enfretez

et ou milieu des dites arçonnières, un compas de huit serpens, les corps d'argent, les elles esmaillées, le fond d'argent esmaillées d'azur et sus le fond une dame d'ivoire, garniz de souaige tout doré à fleur et les pans doublez de ij veluelz brodez, forez de cendal inde, pour le lorrain et tout le demourant. (Compte de Raoul, connétable d'Eu, cité par M. Douet d'Arcq.)

(G) 1580. Elle étoit (Catherine de Médicis) fort bien à cheval et hardie et s'y tenoit de fort bonne grâce, ayant esté la première qui avoit mis la jambe sur l'arçon, d'autant que la grace y estoit bien plus belle et apparoissante que sur la planchette. (Brantôme.)

SAPHIR. Le corindon hyalin bleu. Cette superbe pierre, même lorsqu'elle est d'un beau bleu indigo, ne vaut que le quart d'un rubis du même poids. Le corindon astérie ou saphir étoilé, et le dichroïte ou saphir d'eau, sont les variétés inférieures du vrai saphir; quant au disthène, pierre d'un bleu céleste, c'est probablement le saphir du Puy et d'Allemagne qui, au moyen âge comme de nos jours, était peu estimé. A cette époque on le gravait.

(A) 1349. Tous cilz qui vous ont veu, vous compèrent au saphir qui garis de tous maulx. — (Guill. de Machault à Agnès de Navarre.)

(B) 1363. Le grant saphir rond en un annel. (Inventaire du duc de Normandie.)

(C) — Le grant saphir du comte de Tanquarville.

(D) — L saphirs, que grans que petitz, en anneaux.

(E) 1374. Un saphir large comme bellonc, à viij quarrés à plate et très necte face qui est de très fine et vive azuré couleur, et poise xxiij car. (Compte des pierreries de la couronne du duc d'Anjou.)

(F) 1380. Un reliquaire d'or, sur un pied bellong, à vi quarrés et est le dessus fait à façon de maçonnerie et ou milieu a une proesme d'esmeraude où est ou milieu Nostre Dame à ij ymages aux deux costez et au dos de la dicte proesme la gésine Nostre Dame et au dessus est un saphir où est entaillié un ymage de Nostre Dame ouquel reliquaire a vii saphirs, un balay, ij diamans et ij perles, pesant ij marcs, ij onces, iiij est. (Inventaire de Charles V.)

(G) 1399. Un saphir carré, très excellamment fin de couleur et de taille, assis à jour et à croisette sur une verge d'or greslette. (Inventaire de Charles VI.)

(H) — Un autre saphir, à huict costés, un peu comble dessus, assis sur une verge d'or esmaillée de blanc où il y a escripteaux d'esmail tanné à lettres d'or.

(I) — Un saphir du Puy, bien fossoyé, a six carres en un annel d'or à filet.

(J) — Un mauvais saphir du Puy assis à filet en une verge d'or ronde.

(K) 1416. Un scel d'or ouquel a taillé un duc en un saphir, que le Roy donna à Monseigneur, — lxvii liv. x s. t. (Inventaire du duc de Berry.)

(L) — Un sac de cuir où dedans a plusieurs menues pierres de la rivière du Puy, — iiii liv. t.

SAPHISTRIN. La topaze, saphir inférieur, le saphir d'Allemagne. On sait que des minéralogistes très-distingués ont cru pouvoir appeler tous les corindons, quelles que fussent leurs couleurs, des saphirs, et ont ainsi donné à la topaze le nom de saphir jaune; ce système explique comment, dans les exemples suivants, saphistrin est une topaze. (Voyez *Saphir*.)

(A) 1416. Un saphir citrin quarré, hors œuvre, — x liv. t. (Inventaire du duc de Berry.)

(B) 1449. Demanda icellui Vincent qu'elle pierre c'estoit; et icellui feu Jourdain respondi que c'estoit ung saphistrin d'Almaigne ou topasse. — Icellui Genilhac dist qu'il ne cuidoit point que ce feust saphistrin, et

ledit Vincent dist que c'estoit ambre, et le suppliant dist que c'estoit cristail ou béricle. (Lettres de rémission.)

SARDOINE. Quartz-agate d'une couleur brune dans une nuance orangée. On l'imite parfaitement, mais les quartz se distinguent par une teinte pommelée et une grande pureté, tandis que les pâtes vitreuses se trahissent par de petites bulles d'air qui se rencontrent dans les mieux réussies. Isolée, la sardoine a été gravée et elle a servi à faire des vases; mais elle a du prix quand, associée à la chalcédoine, elle se prête au travail des camées.

SARDONYX. Une agate rubanée, c'est-à-dire une sardoine associée à une couche de chalcédoine et à une couche d'onyx, qui ne sont, comme elle, que des nuances de l'agate, devient une sardonyx et se prête admirablement au talent du graveur en camée, quand ses couches sont bien tranchées, ou à l'habileté du joaillier pour être taillée en vases et en coupes, quand les nuances de ses couches se fondent ensemble. Le camée antique, qui de la Sainte-Chapelle a passé au Cabinet des Antiques de la Bibliothèque nationale, est une sardonyx à quatre couches dont deux nuances de sardoine, une de chalcédoine et une d'onyx. Le camée de Vienne qui représente le même sujet, l'apothéose d'Auguste, est, après le camée de la Sainte-Chapelle, un des plus grands. On comprend que le talent du graveur consiste dans la combinaison d'un sujet suivant les dispositions de ces couches de nuances différentes, ou dans la recherche d'une sardonyx qui se prête à une composition arrêtée d'avance. Si, par exemple il doit rendre une Minerve; une fois la pierre trouvée, il réserve la couche supérieure pour l'armure, l'égide, le casque et les cheveux, la seconde couche pour les chairs, et la troisième, qui est la sardoine, d'une teinte foncée, pour le fond sur lequel se détache le tout. S'agit-il de présenter une tête d'Africain, c'est le même système mais renversé, et il suffira d'une pierre à deux couches; la sardoine pour le relief de la tête, la couche laiteuse pour le fond. Si l'artiste a dans son talent les ressources nécessaires, il modifiera sa composition pendant l'avancement même de son travail, profitant à chaque pas des nouvelles ressources que lui offrent de nouvelles nuances, tirant parti des accidents mêmes de sa pierre.

(A) 1140*. Comparavimus etiam præfati altaris officiis calicem preciosum de uno et continuo sardonice, quod est de sardio et onice, quo uno usque adeo sardii rubror a nigridine onichini proprietatem variando discriminat, ut altera in alteram proprietatem usurpare inniti æstimetur. Vas quoque aliud, huic ipsi materia non forma persimile, ad instar amphora adjunximus. (Pour ce dernier vase, voyez la première partie de la notice. Suger. De rebus gestis.)

(B) 1416. Un annel d'or où il y a une agathe blanche et raiée que MS. acheta — iiij liv. t. (Invent. du duc de Berry.)

SARRAZIN (Lettres de), et aussi lettres de Damas. Inscriptions arabes imitées de celles qui décoraient les étoffes, et les vases de métal ou de faïence émaillés, venus d'Orient, mais imitées avec une si complète ignorance de la langue, qu'elles ne conservent des caractères arabes que la forme rudimentaire et comme l'apparence. (Voyez aux mots *Oultremer* et *Ouvrage de Damas*.)

(A) 1360 Inventaire du duc d'Anjou, 142, 147, 149, 178, 182.

(B) 1360. Deux pièces de soudamins parails, sur champ roze, ouvré de grans

feuillaiges à pommes d'or et entre les dictes pommes avoit lettres de sarazin et feuillaiges enlaciez, desquels a esté fait quatre houppelandes pour le Roy et Monseigneur de Valois. (Comptes royaux.)

SARRAZINS (liens de). Une forme particulière de nœuds.

(A) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 256.

SARRAZINS (œuvre de). On appelait œuvre de sarrazin, au moyen âge, tout ce qui avait un air oriental, le grec, ou comme nous l'appelons, le byzantin, compris. Ainsi, lorsque l'architecte Willars de Honnecourt dessine de souvenir, au XIIIe siècle, le *Tombeau d'un Sarrazin*, il est clair qu'il nous met sous les yeux un monument romain de la décadence, ou grec des bas temps. (Voyez son curieux Album, conservé à la Bibliothèque nationale, sous le nº S.G. Latins nº 1108.) Les étoffes sarrazinoises sont dans le même cas. Le modèle avait été fait en Orient; toutes les imitations fabriquées à Venise, à Paris, à Arras, à Bruxelles, étaient censées faites *de main sarrazinoise*. (Voyez *Œuvre de Damas*, *Tapissier* et *Lettres de Sarazin*.)

(A) 1160*. j bort (bordure) d'ueuvre sarrazinoise. (Roman de Perceval.)

(B) 1180*. Un riche paile que fisrent Sarrasin. (Le Roman de Garin.)

(C) 1350*. En dras d'or et de soie en sarrazin ouvrés. (Le Brun de la Montagne.)

(D) 1380. Un pot quarré, semé d'esmaux longues de plite et est le fruitelet d'œuvre de sarrazins, pesant vii marcs, iiij onces d'or.

— Une cuiller de bois, à façon de beslong, à la manière des sarrazins.

(E) 1383*. Et de beaux draps ouvrez de main sarrazinois. (Chroniques de Duguesclin.)

(F) 1390. A Robert Poinçon, tappissier Sarrazinois, demourant à Paris, pour sa peine sallaire et façon d'avoir fait de son mestier de tappisserie ij grans manches ès quelles a branches et cosses de genestes. (Comptes roy.)

SAULCIÈRES. Les sauces se servaient à table, dans des pots appelés saulcières, dont la forme déduite de l'usage, se rapprochait de celle que nous avons conservée; l'office de saulcier ou saussier avait une certaine importance. Les attributions de cet officier domestique sont fixées par les ordonnances de l'Hôtel. Il avait sous lui des clercs, varlets et galopins de saulcerie.

(A) 1328. xxiiij saussières d'argent, prisiées lxvij lib. (Inventoire de la royne Clémence.)

(B) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 775 à 777.

(C) 1372. iij pots d'argent à brosseron, à mettre sausse, prisié lvj francs. (Compte du testament de la Royne.)

SCEL. Si l'histoire de la peinture du moyen âge ne peut s'écrire, faute d'anciens tableaux, qu'avec l'étude des miniatures, l'histoire de la sculpture doit appeler à son aide la gravure des sceaux, qui comble bien des lacunes. Ces monuments sont tous d'une date certaine et quelques-uns d'une beauté de composition, d'une perfection de travail qui font l'admiration de l'homme de goût. Les graveurs de sceaux ne formaient pas un corps de métier, et cela s'explique puisqu'ils étaient tous orfèvres et ne faisaient pas de cet art une spécialité. (Voyez *Signet*, et dans mes Ducs de Bourgogne les noms des meilleurs graveurs flamands.)

(A) 1326. Johannes de Tornaco, talliator sive scultor sigillorum, pro denariis sibi debitis pro sigillis dicti Regis faciendo, — xxiiij liv.

(B) 1349. Martis ij die marcii, Johannis Lathomi, incisor sigillorum, pro facçone

sigillorum comitatus Engolismensis de precepto Domini Regis, — viii liv. p. (Comptes royaux.)

(C) 1420. Guiotus de Hanin, scissor cugnorum monete — ratione mutationis per dominum regem facta super facto suarum monetarum. (Comptes royaux.)

SCEPTRE. Bâton court surmonté d'un aigle, d'une fleur, d'une boule ou autre ornement que les consuls et les empereurs romains, les empereurs grecs et les souverains de l'Europe portèrent de la main droite comme symbole de l'autorité suprême. Je fixerai, d'après les monuments, la date de son adoption et la chronologie des modifications apportées à sa forme.

SEILLE. Seillet et Celet, vase particulièrement employé pour porter l'eau bénite, mais qui était aussi à d'autres usages.

(A) 1401. Le dit Gilet suppliant avisa un vaissel, nommé seille, où il avoit certains poissons. (Lettres de rémission.)

(B) 1423. Une seille ferrée, à mettre l'iau benoite. (Inventaire du Trésor de Douay.)

SELLE. Siége sur lequel on s'asseoit, et son diminutif sellette; le très-ancien proverbe, entre deux selles s'asseoir par terre, s'applique plus naturellement à la selle, siége d'appartement, qu'à la selle, harnais de cheval.

(A) 1140*. Deum ergo repellens et a sæculo repulsa, inter duas, ut dicitur, sellas corrueras. (S. Bernard.)

(B) 1322. Aucuns des frères de la dite maison, mis à la sellette pour aucun meffait. (Document cité par Du Cange.)

(C) 1498. Là fust le povre amant assis
Tout seul à part sur une selle. (J. Molinet.)

SELLE. Les arçons, si élevés devant et derrière la selle orientale, furent, chez les Grecs du Bas-Empire, un refuge du luxe le plus désordonné, à tel point que les empereurs Théodose et Léon durent restreindre par des lois la masse d'or qu'on y entassait. Nos chevaliers, dont les armures ne permettaient aucun ornement, aucune marque distinctive, mirent sur les arçons de leurs selles des couleurs et des figures; et ce fut là l'origine peut-être des armoiries et certainement l'occasion de remarquables travaux d'art. Pierre de Blois, au XIIe siècle, parle de combats de cavalerie peints sur les arçonnières, et le moine Théophile, au XIIIe siècle, décrit cette ornementation comme étant de vogue et dès longtemps établie. Les selliers, les chapuisiers, les blasonniers et les borreliers avaient le privilége de préparer les selles pour le peintre, pour l'orfévre émailleur, pour le tabletier à incrustation et l'ymagier sculpteur. Je ne m'occupe des selles que sous ce rapport. (Voyez *Arçonnières*.)

(A) 1220. Lib. I. Cap. XXII. De sellis equestribus. (Theophili. Schedula div. art.)

(B) 1260. Nus ne puet paindre de couleur à or sèle derrière, se elle n'est couverte de fin or, c'est à dire d'or sans mesleure d'argent, que on apèle or parti, mès l'arcon devant puet il paindre de ce que li plera. (Us des Métiers, recueillis par le prévôt de Paris.)

(C) 1352. Les hernois de ij chevaux, c'est assavoir : selles, colliers, avallouères et tout ce qui y appartient, — et les arcons devant et derrière pains de la devise de la dicte litière. (Devise de Blanche de Bourbon.) (Comptes royaux.)

(D) 1397. A Jehan de Troyes, sellier et varlet de chambre du Roy NS. pour une riche selle de broderie à chevaucher (pour la duchesse d'Orléans,

voyez la description) — et le harnois fait de broderie et clouez de cloz d'or fin et faiz sembles à soulays et à treffles volans par dessus et les carrefours esmailliez de turterelles, dorées de fin or et le mors et les estriers de haulte taille. (Ducs de Bourgogne, n. 5773.)

(E) 1405. A Collin Rapine, sellier du Roy, pour cause d'une selle avecques un harnois doré et esmaillé, laquelle monseigneur (le duc de Bourgogne) donna avec un cheval au Roy nostre sire. (Ducs de Bourg., n. 70.)

(F) 1455. A Jehan Lessaieur, orfèvre de Monseigneur (le duc d'Orléans) pour avoir baillé et livré le cuivre de la garniture de l'arçon de la selle neufve de madame la Duchesse et icelluy taillé et esmaillé à la devise de ma dicte dame, xl s. t., et pour l'avoir doré par deux fois, xxviii s. t. (Ducs de Bourgogne, n. 6719.)

SELLE NÉCESSAIRE. Chaise de retrait dont la fourniture était, aux cours de France et de Bourgogne, un privilége des peintres en titre d'office. C'est à ce titre qu'une place leur est reservée dans ce Répertoire.

(A) 1352. A maistre Girart d'Orliens, paintre, pour ij selles nécessaires, feutrées et couvertes de cuir et de drap, délivrées pour l'ordinaire de la chambre du Roy. (Comptes royaux.)

(B) — A maistre Girart (d'Orléans, peintre du Roy), pour vi selles nécessaires, feutrées et couvertes de cuir, — xviii liv. p. (Idem.)

SEMALTE. Bleu, sans doute une couleur de provenance anglaise, et à laquelle le commerce avait conservé son nom anglais de smalt. Je n'ai pas rencontré ce terme antérieurement aux grands travaux de Fontainebleau, je ne l'ai pas retrouvé plus tard.

(A) 1535. A maistre Mathieu Dalmasat, veronnois, la somme de 27 livres, pour huit livres de semalte et quatre livres de verre de terre pour *les ouvrages de painture* (de Fontainebleau). (Renaissance des *arts à la* cour de France, p. 386.)

SEMBLANCE. Ressemblance. Peinture faite à la semblance, un portrait. J'ai développé ailleurs l'opinion (La Renaissance des Arts à la cour de France, page 46, tome I), que la recherche d'une ressemblance exacte et surtout le talent qui la produisait, étaient qualités assez modernes. J'ai fixé cette heureuse tendance et ses succès vers les débuts du XIIIe siècle, tout en admettant d'ailleurs le goût inné et persévérant de l'homme pour le portrait ressemblant. Dans la pensée du poëte, auteur du roman de Perceval, la Sarrasinoise pourrait bien être une artiste de Constantinople. Une Grecque, vers 1160, était seule capable d'exécuter un portrait en peinture, en mosaïque, ou en broderie, dans toutes les conditions que suppose le récit suivant.

(A) 1160. Je sui Gauvain, Gauvain fet elle.

. . . .

Sire donques vous desarmez,
Car véoir vueil, sanz couverture,
Vostre vis et vostre figure.
Et Gauvain respont je l'octroi.

. . . .

Lors se desarme isnellement
Et elle li dist franchement :
Biau sire léens m'en irai
En ma chambre et tost revendrai,
Si vous saurai lores à dire
S'estec Gauvain, ou non, biau sire.
Il l'i octroie et elle i vait,
I chier paille sousliève et trait,
Qui la chambre ot avironnée,

Si ele par desous ens entrée,
Léens ot une Sarrazinne,
Qui vint des chambres la Royne,
Genièvre, qui moult fu courtoise,
I bort d'ueuvre sarrazinoise
Ot cele fet, qui moult fu sage,
Si avoit pourtraite l'ymage
Monseigneur Gauvain, en ce bort,
Ne lot pas fet boçu, ne tort,
Mes tout autel com il estoit,
Com il s'armoit et desarmoit.
Si proprement avoit pourtraite
L'ymage à lui, et semblant faite,
Que nulz homs du mont ni fausist
A lui connoistre qui veut,
La pourtraiture et lui ensemble
Si très finement le resemble.
Et quant la pucèle ot veue
L'ymage, si est hors issue
Et si a Gauvain regardé,
Qui le mantel ot affublé,
Au vis, et au commencement
Sot bien c'est Gauvain vraiement,
Lors vient à lui et si l'embrace,
Les yeux li baise et puis la face,
Plus de xx fois. (Roman de Perceval.)

(B) 1250*. On dist qu'ele ha une semblance
De Jhesu, dont feit remembrance.
(Roman de Saint Graal.)

(C) 1310* Come, perchè di lor memoria sia,
Sovra sepolti le tombe terragne
Portan segnato quel ch'egli eran pria
Onde li molte volte si ripiagne
Per la puntura della rimembranza
Che solo a pii da delle calcagne. (Purgat. Dante.)

(D) 1416. Un joyau d'or, rond, non garny, auquel a en l'un des costez un image de Nostre Dame tenant son enfant et quatre angeloz portans un paveillon sur ledit image, et de l'autre costé a un demy ymage faict à la semblance de Monseigneur, tenant en sa main un tableau d'or. Lequel joyau MS. acheta de Michelet Saulmon, son paintre, — lxx liv. t. (Inventaire du duc de Berry.)

SERPENT (Langue de). Épreuve servant à faire l'essai (voyez ce mot). Après avoir bonnement cru que la langue du serpent pouvait dénoncer la présence du poison, on s'est imaginé que cette même langue pulvérisée agirait comme contre-poison. Cette confiance a abandonné la médecine sérieuse seulement depuis un siècle, elle règne encore dans la médecine empirique.

(A) 1363. Un arbre semé de langues de serpens, sans pied, à escussons de France. (Invent. du duc de Normandie.)

(B) — Deux broches garnies de langues de serpent.

(C) 1498. Six langues de serpens, dont y en a une grande, deux moiennes et troys petites. Ladicte dame (la Reyne) les a baillées à la norrisse. (Inventoires de la royne Anne de Bretagne.)

(D) 1670. Sainte Foy, premier valet de chambre de Monsieur (le duc d'Orléans) lui (Henriette d'Angleterre) apporta de la poudre de vipère ; elle lui dit qu'elle la prenoit de sa main, parce qu'elle se fioit à lui. On lui fit prendre plusieurs drogues dans cette pensée du poison. (Comtesse de La Fayette.)

SERRURE. Deux corps de métier distincts faisaient des serrures, les uns travaillaient pour le bâtiment, les autres pour les petits meubles et ces innombrables coffres et étuis qui enfermaient toutes choses. A tous il était recommandé de mettre des gardes aux serrures qu'ils vendaient, et de ne faire de clef que pour les serrures qu'on leur confiait. Ces précautions, sages en tous temps, étaient dès lors très-nécessaires. (Voyez *Féronnerie.*) La serrurerie n'était pas un art, mais parce que tout participait de l'art, elle suivit ce grand mouvement, et dans ses pentures, ses marteaux, gonds et serrures, elle se montra la digne émule de toutes les industries qui devaient à l'art leur impulsion, auxquelles l'art devait leurs habiles et délicieuses applications.

(A) 1260. Tit. xviii. Des serreuriers de Paris et de l'Ordenance de leur mestier. — Nus serreuriers ne puet vendre à Paris serreure nueve se èle n'est garnie de toutes gardes, quar èle est fausse. — Nus serreuriers ne puet faire clef à serreure, se la serreure n'est devant lui en son hostel. (Us des métiers recueillis par Etienne Boileau.)

(B) — Tit. xix. Des boistiers faiséeurs de serreures à boistes. — Il puet estre serreuriers de laiton à boistes, à escrins et à henapiers, à tables et à cofres qui veut, pour qu'il sache faire le mestier et il ait de coy. — Quiconques fera serreure ou mestier dessus dit sans ressort, la serreure seroit fausse.

(C) 1365. Pour cinq serrures de fust (pour le Louvre. Comptes des bâtiments royaux.)

(D) 1393. Pour avoir fait pour la Royne, en iij coffres de Venize, iij serreures d'argent doré. (Comptes royaux.)

(E) 1407. L'ostel de Guillemin Sanguin, en la rue Bourbonnois, d'excellent édifice, où il a de sereures autant comme il a de jours en l'an. (*Descript.* de Paris par Guillebert de Metz.)

(F) 1416. A Jehan de Chaalons, serrurier, pour une grosse serrure à ressort, fermans a ij clés, garnis de iiij grans crampons et une gasche—xxiiij s. (Comptes roy. Hôtel de la Royne.)

(G) 1464. Andrieu du Vergier pour faire en la salle du Louvre un grand serrure et une clef, en l'huis de la grand chapelle une serrure à boce, un verrouil et une clef à l'huis de la chambre M. d'Estampes, en montant à la tour une serrure plate à l'entrée de la salle au chastelain. (Compt. des bâtiments royaux.)

SIÉGE. Il y a eu une mode pour s'asseoir comme pour marcher, s'habiller et manger. Les chaises dures et anguleuses des deux premières races furent remplacées, au XIIIe siècle, par des coussins et des tapis étendus par terre, à l'orientale; on revint ensuite aux siéges cette fois plus confortables et d'un grand luxe, variés de nom comme de forme (voyez *Faudesteuil*), puis à la fin du XVIe siècle, on reprit la mode des tapis et des coussins, sur lesquels on s'étendait aux pieds des dames. Cet usage un peu débonnaire, relevé par la galanterie, persista assez avant dans le XVIIe siècle, et ne fut abandonné que pied à pied, cédant d'abord au placet; puis aux tabourets et autres petits siéges bas, enfin aux chaises, aux fauteuils et, en dernier lieu, aux canapés.

(A) 1387. Pour toille vermeille pour doubler une converture du siège où le Roy se agenoille — xxx s. p. (Comptes royaux.)

SIGNALEMENT. J'entends parler de signalements peints, c'est-à-dire de peintures destinées à représenter soit une personne, soit un événement, de la façon la plus fidèle. Il y a dans ce fait, comme

dans les représentations et les envoûtements (voyez ces mots), une des sources créatrices du portrait, une des bases de la réalité dans l'art.

(A) 1477. Pour ce que Gabriel Le Fèvre, paintre, demourant à Evreux, en ensuivant le vouloir et plaisir du Roy — a fait de son mestier la peinture de cinq tableaux de aez — en chacun desquelx tableaux est paint et pourtrait la stature et épitaffe de messire Jehan de Chaalon, prince d'Orange, pendu la teste en bas et les piés en hault, en le réprouvant tel que le Roy nostre dit seigneur, la déclairé et que escript est en chacun desdiz tableaux. — Donné à Evreux. (Voyez la Renaissance des arts à la Cour de France, p. 51, tome I.)

(B) 1495. Fut ladite joune fille menée au pillory et avoit ung grant paipier atachié à ladite roue, auquel avoit ung enffant en pointure et sa mère qui le tuoit. (Journal de Ph. de Vigneulles.)

SIGNAULX. Ce sont les gros grains qui forment les séparations entre les grains de chapelets. Ils étaient faits d'or et de toutes matières.

(A) 1467. xiii signaulx d'or, faiz à c c et à fusilz, pour mectre à patenostres. (Ducs de Bourgogne, 3049.)

SIGNEAU. De seigner, marquer. Sinet. On se servait de ce terme pour désigner la pippe d'où pendent les signaux ou sinets, et les signaux eux-mêmes, cordonnets de soie, de diverses nuances, qui de la pippe passent entre les feuillets, et ressortent par en bas. (Voyez *Pippe.*)

(A) 1355. De l'inventoire de feu Charles d'Espaigne, jadis Conestable de France, pour unes heures couvertes de brouderie et fretées de perles à j signeau d'un rubi et de ij grosses perles, à ij formoirs d'or — lxvi escus. (Comptes royaux.)

(B) 1401. A Jacque Richier — pour avoir relié un grant livre — et chappitulé de plusieurs soyes aux deux bous. (Ducs de Bourgogne, n° 5940.)

(C) 1416. Un livre appellé le livre de la fleur des histoires de la terre d'Orient — couvert de veluiau vermeil, à deux fermouers d'argent doré, esmaillez aux armes de feu Monseigneur de Bourgongne et seignaulx de plusieurs couleurs et sur chascune aiz, v boullons d'argent dorez, hachiez, lequel livre mon dit seigneur de Bourgoigne donna à Monsr à Paris. (Inventaire du duc de Berry.)

(D) 1498.
Dam Prieur, vers l'après-disnée,
Si trouva, à sa sainturelle,
Deux ou trois brins de violette
Qu'il portoit pour seigner ses heures. (J. Molinet.)

SIGNER. Marquer une pièce d'orfévrerie ou d'étoffe; il se dit aussi des signes en couleur par lesquels on marque les paragraphes dans les manuscrits.

(A) 1260. Nus mesureur ne puet mesurer nule manière de grain, à nule mesure qui ne soit seigniée au seing le Roi. (Statuts des métiers.)

(B) 1349. A Jehan Malin, orfèvre, pour seigner, aus armes de Monseigneur le Duc, v douzaines d'escuelles et xij plas d'argent — xlv s. t. (Compt. roy.)

(C) 1350. A Lorens de Marsoy pour visiter et mettre en nombre et signer les pseaumes et respons du grand et petit bréviaire de MS. le Duc. (Comptes royaux.)

(D) 1363. A Guillaume de Vaudetar pour faire signer ladicte vaisselle (deux douzaines d'écuelles d'argent) chacune pièce en deux lieux aux armes de Monseigneur, iiij fr. et ii tiers. (Invent. du duc de Normandie.)

(E) 1389. Pour avoir signé et ourlé une douzaine de touailles de toille de Reins — pour servir en la chambre du Roy — iiij s. p. (Comptes royaux.)

SIGNET. Le sceau authentique était apposé aux lettres-patentes,

le sceau de secret aux lettres closes, le sinet était le plus souvent un anneau qu'on portait à son doigt, et avec lequel on scellait le courant.

(A) 1297. C'est le sinet du roy saint Loys. (Inscription de la bague de S. Louis, provenant du trésor de Saint-Denis, gravée en caractères du XIII[e] siècle, à l'époque de la canonisation du saint Roi.)

(B) 1349. A Josseran de Mascon pour un signet d'or avec une bourse faite à perles dont il est couvert. (Comptes royaux.)

(C) 1358. Nous avons entendu que plusieurs lettres pendens ont esté ou temps passé scellées de nostre secret, senz ce que elles aient esté veues ne examinées en la chancellerie. Nous avons ordenné et ordonons que dores en avant aucunes lettres patentes ne soient scellées pour quelconque cause que ce soit dudit scel du secret, mais seulement lettres closes. (Ord. des Rois de France.)

(D) 1380. Le signet du Roi, qui est de la teste d'un Roy, sans barbe et est d'un fin ruby d'Orient et est celuy de quoy le Roy scelle les lettres qu'il escrit de sa main. (Inventaire de Charles V.)

— Un signet d'or et une verge toute plaine où a un ruby taillé à une teste d'un roy.

(E) 1416. Pour l'or et façon du scel de secret et ung signet d'or à signer les lettres closes — et pour iceulx scel et signet avoir fait graver aux noms et armes de MDS. — ijxxvi liv. (Ducs de Bourgogne, 498.)

SINGE. Cet animal figure dans nombre de monuments de la sculpture et de la peinture; sur plusieurs on le voit, en compagnie de son conducteur, faisant grimaces et gambades. On n'oublie pas que ces grimaces étaient appelées *monnaie de singe*, parce qu'elles payaient le péage sur les ponts et les droits d'entrée dans les villes.

(A) 1260. Li singes au marchant doit iiij deniers se il, pour vendre, le porte et se li singes est à home qui l'ait acheté por son déduit, si est quites et si li singes est au joueur, jouer en doit devant le péagier et pour son ieu doit estre quites de toute chose qu'il achète à son usage. (Registre d'Est. Boileau.)

SITRIN. Je n'ai pas une opinion arrêtée sur la signification de ce mot. Des quatre citations qui suivent, la première prouve que des patenostres en chapelets étaient faits de sitrin, la seconde que le sitrin ou cestrin n'était ni l'ébène, ni les hyacinthes, ni les grenats, ni les topazes, ni les rubis, la troisième qu'il y avait des saphirs citrins, la quatrième enfin qu'on décorait une riche croix d'or émaillée de cinq grandes pierres (c'est-à-dire pièces) de citrin. Est-ce un bois odoriférant? Est-ce une pierre de teinte jaunâtre? Est-ce l'aloës, dont les plus beaux échantillons venaient de l'île de Socotora dans la mer Rouge, et qui aurait été appelé, dès le moyen âge, par les Arabes de nos comptoirs européens, socotrin, et par contraction cestrin? Est-ce enfin la gomme résineuse du même arbre qui se nomme encore aujourd'hui *chicotin?* Je laisse tout cela à l'état de conjecture.

(A) 1416. Un saphir citrin quarré, hors œuvre, — x liv. t. (Inventaire du duc de Berry.)

(B) 1456. Unes patinostres de sitrin, plates et deux de sitrin faictes à lozenges au bout. (Ducs de Bourgogne, n° 6965.)

(C) 1530. Ce dict, luy vouloit tirer ses patenostres, qui estoyent de cestrin, auecques grosses marques d'or. — En aymerez vous mieulx d'or bien esmaillé en forme de grosses sphères ou de beaulx lacz d'amours, ou bien toutes massifves comme gros lingotz, ou si en voulez d'ébene ou de gros hyacinthes, de gros grenatz taillez avecques les marques de fines turquoises ou de beaulx topazes marquez de fins saphiz, ou de

beaulx balays à tout grosses marques de diamans à vingt et huyct quarres? (Rabelais.)

(D) 1536. Une croix d'or platte, en fourme de bague, garnie de cincq grandes pierres de citrin, mises en chattons d'or et y a, aux quatre coings de la croisure, quatre poinctes d'or à mectre perles et à l'autre costé de la dicte croix est une Nostre Dame, aiant à chacun costé ung ange et ung autre petit en hault, le tout desmaillé. (Invent. de Charles Quint.)

SOMME et Soume, un poids, une charge, puis aussi la selle ou le bât sur lequel on chargeait les coffres; de là, sommier, le cheval, le mulet et la bête de somme. Je laisse de côté les autres acceptions.

(A) 1260. Nus sêliers ne doit fere lège en sa soume, ne en l'autrui, c'est à savoir ce qui gist seur le bout des arçons des soumes qui portent les coffres, se il n'est fais de cuir de cheval, ou de truie, ou de vache ou d'autre cuir ausi soufflsant et tout d'une pièche. (Us des mestiers de Paris.)

SOUAGE. Moulure, sorte de boudin enroulé autour du pied des pièces d'orfévrerie, tantôt simple, tantôt double, quelquefois triple. Les souages étaient souvent verrés, c'est-à-dire qu'ils se détachaient par la dorure sur l'argent. (Voyez, dans l'inventaire de 1360, les numéros 390, 428, 492, 566, 672, 690.) Il y avait aussi des souages aux bords supérieurs des vases, des corbeilles, des bacquets (voyez ces mots), et ils servaient quelquefois d'anses. Le mot fut par extension appliqué aux bordures des vêtements. Enfin je trouve des souages qui font sallières.

(A) 1360. Inventaire du duc d'Anjou. Ce terme revient dans presque chaque article, je citerai : un Tonnel lié de plusieurs souages (nº 76).

(B) 1380. Une paire de bacins à laver, — et ont lesdits bacins souages par dessus au dehors pour les tenir. (Invent. de Charles V.)

(C) — Un petit dragouer d'or, sans piez, tout plain et a un souage par dessoubz à le tenir, et a ou fons un esmail de France rond, pesant ij marcs, v onces et demie d'or.

(D) 1388. Un gobelet d'or, à couvescle, à un souage à jour, armoyé d'une Véronique et a le fretelet d'un lis blanc. (Ducs de Bourgogne, 5421.)

(E) 1399. Un grand hanap doré, à couvescle, à un grand pié par manière de souaige à bestes enlevées, donné par le pape Grégoire au Roy, pesant vingt trois marcz, une once. (Invent. de Charles VI.)

(F) — Un hanap à souaige et couvescle.

(G) 1408. Deux souages rons, d'argent dorez, assis chacun sur trois piez, à mettre sel sur table. (Ducs de Bourgogne, 6101.)

(H) 1467. Une couppe d'or plaine, où il y a à l'entour des souages de petites fleurs estraingnes gectans graine, et au dessus du fritelet, les armes de MS. garny de fil ronc plein : iij marcs, vii onces. (D. de B., 2269.)

(I) — Six tasses d'argent, garnies d'un couvercle, goderonnées à souages, et l'un des godrons blanc et l'autre doré, et au milieu ung esmail des mois de l'an. (Ducs de Bourgogne, 2523.)

(J) — Ung gobelet d'argent, le souage d'or, le bort et le fritelet d'or. (Ducs de Bourgogne, 2605.)

(K) 1600. Gironner un suage, c'est à dire, donner la rondeur à une pièce d'ouvrage, la plier en rond, la vonter ou plier en arcade, lui donner le plis. (Ét. Binet. Merveilles de la Nature.)

SOUFFLET. Ustensile de cheminée, connu très-anciennement. On appelait souffletier le faiseur de soufflets, puis, par extension, ce même mot de soufflet désigna le coup qui, en frappant sur la joue, éclate bruyamment. On disait aussi soufflace. (Voyez *Buffet*.)

(A) 1360. Pour j soufflet pour la chambre du Roy, xvi den. (Comptes royaux.)

(B) 1365. Pour cinq soufflets neufs, les aucuns ouvrez de taille (c'est-à-dire sculptés) ij francs d'or, xxxij s. p. (Comptes des bâtiments royaux.)

(C) 1380. Un soufflet d'or, esmaillié, à un petit annelet esmaillié de noir, à une grosse perle qui fut Made Ysabel. (Inventaire de Charles V.)

(D) — Un petit soufflet d'argent, esmaillié de fleurs de lys.

(E) — Un soufflet d'argent à ij esmaux des armes monseigneur le Dalphin, pesant, à toute sa garnison, ij marcs, ij onces.

(F) 1391. A Guillaume Arode, pour avoir fait et forgié iij buhos d'argent blanc pour mectre en iij soufflez de bouys, ouvrez à feullez, et pour iij annelez d'argent à les pendre — xxi s. p. (Comptes royaux.)

(G) 1396. Icellui Perrin lui alast donner une belle soufflace ou buffe. (Lettres de rémission.)

(H) 1400. Tay toi tu n'yez pas digne de parler, mets ta teste en un soufflet. (Idem).

(I) 1457. Pour donner à Dago, le foul, en récompense de soufflets qui luy furent baillés en sa présence (du duc de Bretagne) — 1 escu neuf. (Chambre des comptes de Nantes.)

SOULIERS CAMUS. Aux souliers à pointe, dits à poulaine, succédèrent très-rapidement, ainsi que la mode procède dans ses excès, les souliers camus, et je ne relèverais pas cette particularité du costume, si elle ne servait pas mieux que toute autre à fixer la date de beaucoup de monuments qui, autrement, sur ces confins du moyen âge et de la renaissance, laisseraient dans l'indécision.

(A) 1485. Souliers camuz, boufiz comme ung crapault. (Henri Baude. Ballade.)

SOYMESME. De sa nature, de sa couleur et de sa masse. Un animal émaillé de soymesme, c'est-à-dire de sa couleur naturelle; un vase avec les anses de soymesme, c'est-à-dire prises dans sa masse.

STUCQ. Cette pierre factice était connue des anciens, elle fut réinventée au commencement du XIVe siècle en Italie, où le climat sollicite et protége cette manière commode et peu coûteuse d'orner l'intérieur et même l'extérieur des habitations. En France, elle ne me semble pas avoir été introduite avant le XVIe siècle. C'est François Ier qui l'appliqua à la décoration magnifique, mais un peu hâtive, de son château de Fontainebleau. Il fit venir des stuccateurs d'Italie, et ces artistes apportèrent avec eux la chose et son nom. De *stucco* nous avons fait stucq.

(A) 1533. A Barthelemy de Miniato, paintre florentin, — pour neuf mois entiers qu'il a vacqué à besongner pour le Roy, ès ouvrages de stucq. (Renaissance des Arts à la cour de France.)

(B) 1535. A Francisque Primadicis, dit de Boullongne, conducteur et deviseur desdits ouvrages de stucq et painture, — xxv liv. (Idem.)

(C) 1571. Ceste Junon estoit faicte d'estuc si blanc et si bien taillé qu'il n'y avoit celluy qui ne le print pour vray marbre. (Entrée de Charles IX à Paris.)

STYLE. Στιλος, *Stilus*, poinçon en métal, en ivoire, en os, pointu par un bout et aplati par l'autre, avec lequel les anciens, dès l'origine de l'écriture, ont tracé leurs pensées sur la surface de la cire ou de tout autre enduit mou. La pointe du style servait à graver les caractères, et l'extrémité opposée, de forme applatie, à les effacer en rétablissant sur la cire une surface plane. Par métonymie, on appela style l'écriture tracée avec le style, non pas l'écriture en elle-même, mais une forme particulière de la pensée

et la manière de la rendre. Cette extension donnée à un mot se rencontre dans beaucoup d'autres; on dit d'un professeur en calligraphie : c'est un bon écrivain, quelque sot qu'il soit; et de Bossuet : c'est un excellent écrivain, sans songer nullement à son écriture. Le style de Cicéron, le style de Voltaire marque donc la forme littéraire qui enveloppe et exprime la pensée de ces hommes. L'artiste qui communique son sentiment par la sculpture ou par tout autre art, était trop près de l'écrivain qui le rend avec sa plume, pour que la même expression ne s'appliquât pas aussi à ses productions; on a donc dit le style de Phidias, de Michel-Ange, de Jean Goujon; mais, en appliquant ce mot à la manière des grands artistes, on arriva, par la comparaison de leurs styles si différents, à se former l'idée d'un style par excellence. De là cette autre acception du même mot. On dit : cet ouvrage, si bien achevé, n'a pas de style; cette œuvre, dans toute son imperfection, a du style. Ces façons de dire sont anciennes quant aux lettres, on les rencontre dans les bons auteurs grecs et latins; mais ni les uns, ni les autres ne les ont étendues aux arts, et il faut descendre aux écrivains du dernier siècle pour voir ces manières de s'exprimer prendre pied dans la langue. Les besoins de la critique et les subtilités des auteurs didactiques exigeaient cette extension. Le style peut être, comme le beau, quelque chose d'absolu, et il est, dans les productions de la littérature et des arts, le caractère propre à des époques particulières, à des contrées différentes, à des artistes isolés. Fixer les règles du style, déterminer les caractères des styles différents, c'est enseigner l'histoire de l'art et les règles délicates qui permettent de rapporter des œuvres anonymes à d'autres œuvres d'un même temps, d'une même contrée, d'un même artiste. Ce glossaire ne permet pas de semblables développements.

SUCCADES. Dragées, épices qu'on servait dans le drageoir.

(A) 1498. J'ai veu deux ou trois isles, (l'Amérique)
Trouvées en mon temps,
De chucades fertiles. (J. Molinet.)

(B) 1536. Une forcette d'argent à prendre succades. — Pesant j marc, v onces. (Invent. de Charles-Quint.)

(C) — Ung pot de succade d'argent, armoyé des armes du feu roy de Castille, gravées dessus, pesant vi marcs, iiij onces.

SUJETS BIZARRES. On en trouve la description d'un grand nombre dans les inventaires, et quelques-uns, en nature, dans les collections. Le clergé, les moines, les hiérarchies ne sont pas plus ménagés que la décence; quant au goût, il n'en faut pas parler; sur ce point, chaque époque a ses prétentions et ses préventions. (Voyez *Goût.*)

(A) 1352. Une aiguière d'un homme séant sur un demi coq, à une teste d'évesque, qui tient une crosse, pesant vi marcs, vi onces d'argent. (Comptes roy.)

(B) 1363. Une pie, estant en son ny, assis sur un hault pié d'argent doré et esmaillé, pesant vii marcs. (Inventaire de l'argenterye du Roy.)

(C) — Un oisel, qui a visage d'ome ou cul et le chevauche une fame et poise iiij marcs, v onces et demie. (Inventaire du duc de Normandie. Ce joyau se retrouve dans l'inventaire du Duc, devenu roi de France sous le nom de Charles V.)

(D) 1467. Un ymage d'argent doré, de Nostre Dame, tenant son fils, monstrant sa mamelle qui est de cristal, pesant vii marcs, iii onces. (Ducs de Bourgogne, 2027.)

SURDORÉ. Doré. Expression provinciale du Bourbonnois.

(A) 1361. Une fontayne de cristaul garnie de pié et de couvercle d'argent surdoré et émaillée. (Inventaire des joyaux du duc de Bourbonnois.)

(B) — Ung saint Michel d'argent surdoré, avecques une croiez surdorée qui tient en la main.

SYENNE (ouvrage de). Il est bien probable que la citation suivante désigne un travail de mosaïque ou de marqueterie exécuté à Sienne, en Italie. (Voyez *Marqueture.*)

(A) 1348. Pour la vendue d'un tabliaux de l'ouvrage de Syenne la vieille. (Comptes royaux.)

T.

TABERNACLE. Au mot *Ciboire*, j'ai expliqué comment le tabernacle s'est développé sur l'autel; dans la citation suivante, il est pris dans l'acception du ciboire déposé dans le tabernacle.

(A) 1459. Il sceust que l'ung de ses gens avoit desrobé, en une église, le tabernacle où l'on met corpus Domini qui estoit grant et beau, et d'argent doré, très gentement esmaillié. (Cent Nouvelles nouvelles.)

TABLE. Diamant en table, rubis et balays en table, c'est-à-dire taillés sur deux faces bien dressées avec un biseau et des pans ou facettes sur la tranche. (Voyez *Diamant.*)

(A) 1560. Une fort grant table de diamant, à plain fons, un peu longuet et escorné de deux coings, accompaigné d'une grosse perle en œuf, qui est celluy que achepta le roy François Premier et luy cousta soixante cinq mil escuz. (Inventaire des joyaux remis ès mains du Roy par la royne Marie (Stuart) après le trespas du feu Roy.)

TABLE (pour manger). Les Romains introduisirent dans les Gaules tous leurs usages, et on dîna couché dans les palais des vainqueurs, tandis que les vaincus maintenaient des habitudes beaucoup plus simples. Je serais disposé à voir dans le plateau placé, en Orient, sur un escabeau, au milieu des convives assis sur des coussins tout autour, la table en usage durant les règnes de nos deux premières races, et je m'explique ainsi la forme et le genre de décoration de ces tables d'or et d'argent que nos pères possédaient. Charlemagne en fit faire quatre, une d'or et trois d'argent, celles-ci ornées des plans cavaliers et des cartes de Rome, de Constantinople et du monde entier. La table dressée sur ses pieds et le banc pour s'asseoir prirent le dessus après les trois siècles de fer qui pesèrent sur l'humanité quand Charlemagne ne la protégea plus, et alors qu'on n'avait plus ni or pour faire des tables, ni moelleux coussins pour s'asseoir.

TABLES A POURTRAIRE et Tables à escrire. Avant l'usage du parchemin, avant l'invention du papier, alors que le papyrus, tissu végétal, d'une grande ténuité, était cher et rare, on se servit, chez les peuples de l'antiquité, dans l'habitude de la vie, de tablettes enduites de cire, sur lesquelles on écrivait, au moyen de la pointe d'un style. L'extrémité opposée de cet instrument était aplatie, et permettait d'effacer les caractères tracés et de donner à la cire une nouvelle surface unie. Ces tablettes si commodes sont restées d'un usage général jusqu'au XIVe siècle, et exceptionnellement jusqu'au XVIIe. Les tablettes d'ivoire, sans enduit de cire, sur lesquelles on écrivait avec la mine de plomb, leur ont succédé et se sont mainte-

nues jusqu'à nos jours en créant le calepin et l'agenda. Formées, dans l'origine, de deux tablettes d'ivoire, réunies par une charnière, on les appelait diptiques dans l'antiquité, et on les orna, à l'extérieur, de sculptures, dès l'époque de l'empire. Ces sculptures représentaient les fêtes du Cirque, quand elles rappelaient l'élévation d'un consul; des scènes de l'Ancien et du Nouveau Testament, quand on les destinait à un évêque, ou bien l'artiste cherchait dans le symbolisme des allusions à la nouvelle position des convertis. C'est avec le secours de ces petits monuments qu'on doit étudier la marche de la sculptnre, depuis la décadence de l'art antique jusqu'au xe siècle, car on sait à quoi se réduisent les grands et petits monuments de la sculpture de cette triste période.

(A) 1260. De ceus qui font tables à escrire à Paris. — Quiconques veut estre tabletier à Paris estre le puet franchement et ouvrer de bois et de toutes manières de fust; d'ivoire et de toutes manières de cor. — Nus tabletier ne puet faire tables de quoi li un fuelles soit de buis et li autre de faune, ne metre avec buis nule autre manière de fust qui ne soit plus chier que buis, c'est à savoir cadre benus, brésil et ciprès; ne nus tabletier ne puet metre suif avec cire. (Us des mestiers de Paris.)

(B) 1359. A Franchequin, l'orfèvre, pour unes tables à pourtraire, achetée par le Roy, — xiii s. iiij den. (Comptes royaux.)

(C) 1372. Les tables où on escript, qui sont de fust, couverte de cire verte ou de cire rouge ou noire. (J. Corbichon.)

(D) 1380. Unes tables à pourtraire, dont les ays sont de cor, à croissans d'or et y a un estuy ouvré de cuir fauve pendant à un las à deux petits boutons de perles et dedans iceluy estuy a un petit greffe d'or tuers. (Inventaire de Charles V.)

(E) — Unes tables à escrire, et l'estuy d'argent doré, aux armes de France et de Navarre, pesant 1 marc.

(F) — Unes petites tables à cire, d'argent, et sont les couvescles d'ymages enlevez, pesant ij onces, xiiij esterlins.

(G) — Unes tables d'argent à escripre, en cire, esmailliées par dehors et poisent j marc, ij onces, v esterlins d'argent.

(H) — Un estuy d'or à mettre unes tables à portraire, pesant ij onces, xi esterlins.

(I) 1399. Une table d'argent, à escrire en cire, esmaillée par dehors. (Invent. de Charles VI.)

(J) 1440. Hand tablys, Pugillaris. (Prompt. parvulorum.)

(K) 1455. Trois tablectes à escripre x s. t. (Ducs de Bourgogne, n° 6762.)

TABLEAU. L'histoire de la peinture est intéressée à posséder le catalogue complet de tous les tableaux peints que décrivent les inventaires, les comptes, les testaments et autres documents. Ce serait dépasser le but de ce répertoire que de l'insérer ici. J'en extrais seulement la liste entière des tableaux peints que le duc de Berry possédait en 1416, époque de sa mort. On jugera mieux, par le chiffre total, par les sujets, par l'estimation, de la place qu'occupaient les tableaux peints au milieu des grands manuscrits à milliers de fines miniatures, au milieu des tableaux d'or et d'argent, au milieu des joyaux, chez un prince qui avait d'illustres peintres à ses gages, et qui fit exécuter de grandes peintures murales.

(A) 1416. Un tableau de bois, quarré, où il a ou milieu un ymage de Nostre Dame tenant son enfant que deux angels couronnent et à l'un costé a un ymage de saint Jehan Baptiste et l'autre un ymage de saint Jehan l'euvangeliste et tout au dessus un ymage de Dieu le père, couronné de plusieurs petiz angelz, tout faiz de painture d'or, sur un

champ de rouge cler et sont lesdiz ymages tous convers d'une grant pièce de voirre plate et les bors dudit tableau sont pains d'or bruny — x sols t. (Inventaire du duc de Berry.)

(B) 1416. Item quatre tableaux de painture ployans, esquels sont au vif les visages du roy Charles, de l'Empereur, du roy Jehan et de Edouart, roy d'Angleterre, prisez par Julien Simon, Albert du Molin et Hermant Kanise (tous trois orfèvres experts) à xxij liv. t.

(C) — Uns tableaux de bois à pignons, en sept pièces, fais de painture, de la vie de monseigneur saint Laurens et ou tableau du milieu a un crucefiement, Nostre Dame et saint Jehan aux costez, prisé — lvi liv. t.

(D) — Uns autres tableaux de painture, en deux pièces, où il a plusieurs petis ymages de painture et en chacun plusieurs ymages de poins de marqueterie et armoyé sur les bors de plusieurs armes, prisé viij liv. t.

(E) — Un petit tableau de bois, bien ancien, garny par devant d'argent doré à ouvrage de Venise, auquel a un ymage de Nostre Dame tenant son enfant et un ymage de femme à genoulx tout fait de painture ancienne et a le dit ymage de Nostre Dame, en sa poictrine, un petit fermaillet d'or en façon d'une estoille, garny d'un petit ruby ou milieu et de douze petites perles entour, prisé xxvij liv. t.

(F) — Uns tableaux de bois, en iiij pièces, atachiez et acouplez, où est l'annunciacion, la nativité et passion nostre Seigneur et l'assumpcion nostre Dame, tout de painture, prisez xxxvi liv. t.

(G) — Uns autres anciens tableaux à pignon, faiz de painture de la passion nostre Seigneur, en iiij pièces fermans, acouplez et y a plusieurs fioles de cuivre doré, lesquelz tableaux la royne de Chippre donna à mondit seigneur, — xl liv. t.

(H) — Une petite pierre serpentine, quarrée, garnye d'or, en laquelle a d'un costé un petit ymage de nostre Dame tenant son enfant fait de painture, laquelle pierre ainsi faicte et garnye fut donnée à Monseigneur aux estraines, — iiij liv. t.

(I) — Un tableau de bois, quarré, où il y a une pitié de Nostre Dame tenant une couronne d'espine taché de sang, tout de painture.

(J) — Uns grans tableaux, en deux pièces, de painture, l'un de la passion nostre Seigneur et l'autre du Jugement.

(K) — Un tableau de bois, de painture, où il a un ymage de nostre Dame tenant son enfant et en l'autre main un livre et devant ledit ymage, à l'un des costez est le roy Jehan et Monseigneur de Berry derrière, et de l'autre costé un évesque tenant sa crosse et un livre devant luy, — prisé — xi liv. v s. t.

TABLEAU ASTRONOMIQUE. Voyez *Astrolabe* et *Cadran*.

(A) 1380. Uns tableaux d'argent blanc, de la hautesse du soleil, en un estuy de cuir noir, aux armes Monsieur d'Anjou, pesant iij onces, xv esterlins. (Inventaire de Charles V.)

TABLEAU CLOANT, ployant et ouvrant. Tableaux composés de deux, trois et jusqu'à cinq pièces, liées par des charnières et se repliant sur elles-mêmes. C'est une confusion de les appeler diptyques et triptyques. Lorsque les iconoclastes eurent rendu plus générale l'habitude de porter dans sa poche ou dans son sein de petits tableaux de dévotion, les diptyques sculptés à l'extérieur et lisses à l'intérieur, différence notable, étaient hors d'usage. C'est donc une confusion, je le répète, que d'appeler les uns et les autres du même nom. Je serai très-sobre de citations; j'en aurais pu remplir vingt pages; je remarquerai seulement que ces tableaux ont été faits de toutes matières et décorés à l'intérieur par la peinture, la sculpture, l'émaillerie, la broderie, etc., etc. Au xvie siècle on les appelait livrets. (Voyez ce mot.)

(A) 1399. Uns tableaux de bois cloans de quatre pièces et y a painct en l'un le roy Charles-Quint, le roy Jean, son père, l'empereur, son oncle, et Edouart, roy d'Angleterre. (Inventaire de Charles VI.)

(B) — Uns tableaux de bois, de quatre pièces, que fist Gerard d'Orléans.

(C) — Uns tableaux de fust, de deux pièces, où sont pains une pitié et nostre Dame.

(D) 1416. Quatre tableaux de painture ployans. (Inventaire du duc de Berry.)

(E) 1467. Ung tableau, à deux cloans, à l'image Nostre Dame et ès feuilles chascun trois ymages d'albastre. (Ducs de Bourgogne, 2231.)

(F) — Ung petit tableau d'or, ouvrant, esmaillié dehors de saint Jehan Baptiste et saint Jehan l'évangeliste, pesant ij onces. (Ducs de Bourgogne, 2082.)

(G) — Ung tableau d'or rond, qui se euvre, et y a dedens un crucefix d'ivoire et une annonciation et y a escript : *il me tarde*. (Ducs de Bourgogne, n. 2079.)

(H) — Ung petit tableau d'or, qui se euvre, à une chainecte, esmaillié de la resurrexion et de la Magdelaine, pesant iij o. demie. (D. de B. 2078.)

TABLEAU D'OR ET D'ARGENT. Le nombre des tableaux d'or et d'argent décrits dans les inventaires est véritablement prodigieux. Ces tableaux d'or servaient aux actes de dévotion, et un grand nombre renfermaient des reliques. Un tableau en forme de croissant est une exception ; la reine qui le possédait avait pris le croissant pour devise.

(A) 1328. Un petit tableau d'or en guise de croissant, prisié x lib. (Inventaire de la royne Clémence.)

(B) 1363. Ij petits tableaux d'or esmaillez et pareils. (Inventaire du duc de Normandie.)

(C) 1380. Uns tableaux d'or à ymagerie et sont les fermoirs à dalphins émaillés, pesent iiij onces, ij est. ob. (Inventaire de Charles V.)

(D) — Un grand tableau d'argent ouquel il a par dedans un image de la trinité dont le crucifix est cheu et un ymage de St Estienne, au dessoubz la gésine Nostre Dame et dedans et dehors sont les aisles esmailliées et historiées sur un entablement de iiij lyonceaux et a petites ymages enlevé devant, pesant xxv marcs.

(E) — Un autre tableau d'argent doré ouquel est la trinité au hault estage comme dessus, a un petit enfant à costé et dessoubz la gésine Nostre Dame et sont les ailes esmaillées par dedans de la vie de Dieu et de Nostre Dame et est sur un entablement d'argent doré, à iiij marmousets, ouquel sont les armes de la royne Jeanne d'Euvreux, pesant xij marcs et demy.

(F) — Uns tableaux d'argent dorés où il a ung ymage de Nostre Dame dedans paint et a cristal devant.

(G) — Uns tableaux d'argent, dorez, par dehors à la trinité et de l'annonciation et est esmaillié par dedans et St Jean qui escrit devant luy et ès ailles dudit tableau sont Ste Catherine et Ste Agnès et sont lesdits tableaux assis sur un haut pied cizelé, pesant v marcs, iiij onces et demie.

(H) 1399. Uns tableaux d'or où au millieu est un ymage de Nostre Dame esmaillé, et sur le tabeau a une croisette où fault une petite esmeraude et est garny de plusieurs esmeraudes grans et petites, plusieurs rubis d'Alixandre grands et petits, plusieurs perles grosses et menues, pesant un marc, dix esterlins. (Invent. de Charles VI.)

TABLEAU A FRAIS. Genre de peinture sur mur, appelée par les Italiens *al fresco*, et qu'ils renouvelèrent des anciens. C'est à l'époque de la renaissance que la colonie italienne, installée à Fontainebleau par François Ier, introduisit en France, ou au moins mit

en pratique sur une grande échelle ce procédé que le moyen âge n'a pas connu. On sait qu'il consiste à enduire la muraille de mortier et à peindre sur cette surface encore fraîche avec des couleurs à l'eau, qui ne restent pas à la surface mais qui pénètrent dans la muraille même: de là l'expression de la peinture à frais, à frez, ou comme l'écrivait Félibien, à la fin du XVIIe siècle, à fraisque, fondant ensemble les expressions italienne et française.

(A) 1540. A Badouyn, paintre, pour avoir vacqué tant à la façon des patrons des tapisseries, que à la façon et painture d'un tableau à frais, en façon de tapisserie, contre la muraille, en la salle des poisles, au grand pavillon près l'estang dudit lieu, à raison de xx liv. par mois. (La Renaiss. des Arts à la cour de France, I, p. 431.)

TABLEAU DE MOSAIQUE. J'ai parlé de la mosaïque (voyez ce mot), un des doyens de l'art; il ne sera question ici que de tableaux de mosaïque, genre de Florence, exécutés en France.

(A) 1540. A Jean le Roux dit Picart, et Dominique Florentin, imagers, pour avoir fait vingt deux tableaux, façon de grotesques, dedans les compartimens faits de pierre cristallines, dedans lesquels il y a des masques faits de petits cailloux de diverses couleurs. (Renaissance des Arts à la cour de France, tome I, p. 421.)

TABLEAU ROND. Cette forme de tableau est rare au moyen âge, j'entends les tableaux peints, car les tableaux d'or ronds, avec un miroir en regard, sont très-communs.

(A) 1390. Pour un estuy de cuir boully—pour mettre et porter un tableau tout rond, de la chappelle du Roy NS., ouquel est Nostre Seigneur, Nostre Dame, saint Jehan et les trois Maries, pour ce, — xij s. p. (Comptes royaux.)

(B) 1420. Un tableau d'or, rond, de environ une paulme de large, à un saint Jehan et sainte Katherine, painturez soubz ung cristal rond au milieu garny environ de iiij petiz balaiz, viij moyennes perles brutes, et par derrière un mirouer. (Dues de Bourgogne, 4186.)

TABLEAUX. Leur usage. J'aurais voulu indiquer, d'après les textes, l'usage des tableaux et la place qu'ils occupent dans la décoration des appartements. Malheureusement, ces indications sont rarement données. Pour un tableau *qu'on pend au chevet du Roy*, pour un autre tableau *attachié au mur*, il y aura cinquante descriptions qui omettent la destination. Les miniatures seront moins discrètes que les textes, et je les interrogerai à leur tour.

(A) 1351. Pour un coffret, couvert de cuir bouilly, armoyé de France, fermant à clef, pour mettre et porter uns tableaux que le Roy met à son chevais. (Comptes royaux.)

(B) 1380. Un tableau attachié au mur, où sont St Père et St Pol. (Inventaire de Charles V.)

(C) 1391. Un estuy — pour mectre et porter les tableaulx à ymaiges du Roy NS. à mectre dessus son lit. (Comptes royaux.)

(D) — A Guillaume Arode, pour avoir fait et forgié une petite chaienne d'argent blanc, avec un crochet, pour pendre un petit tableau, où il a une ymage de Nostre Dame, à pendre sur le chevez du lit de la Royne, pour ce — ix s. ix d. p. (Comptes royaux.)

(E) 1396. Un petit tableau benoit, enchacillé, pour dire messe. (D. de B. 5717.)

(F) 1420. Pour un estuy de cuir à mettre le tableau que Monseigneur fait toujours mener avec lui. (Ducs de Bourgogne, 607.)

(G) 1496. A Jehan Chassenay, menusier, — ung tableau soubzpendu à la cheminée de la chambre de la Royne, audit lieu de Plessis. (Comptes roy.)

TABLETTES. Elles servaient, enduites de cire, à écrire (voyez *Tables à pourtraire*), ou, évidées, à renfermer un portrait.

(A) 1345. Tablette à mettre ymage. (Guillaume de Machault.)

(B) 1557. A Jehan Doublet, orfèvre de MS. le Dauphin, — pour son payement d'une paire de tablettes d'or. (Comptes royaux.)

TABLETTES HISTORIÉES. Ce sont des tableaux ouvrants.

(A) 1420. Unes petites tabletes quarrées, d'argent doré, à v fueilles historiées de Nostre Dame, du cruceffiement et plusieurs autres sains de painture esdiz feuillez, pesant iij onces. (Ducs de Bourgogne, 4076.)

TABLETTE A SAVOIR LES HEURES. Cadran. (Voy. ce mot.)

(A) 1363. Une petite tablette d'argent à sçavoir les heures, hebergiée en un estuy de cuir. (Invent. du duc de Normandie.)

TABLETIER. Faiseurs de tabliers (voyez ce mot), et de tablettes sculptées, ce que nous appelons un bimbelotier.

(A) 1407. La rue de la Tableterie où l'en faisoit pignes, oeilles, tables et autres ouvrages d'ivoire. (Description de Paris, par Guillebert de Metz.)

(B) 1454. A Henry de Senlis, tabletier, demourant à Paris, pour deux petiz tableaux d'ivoire achetez de lui—iij fr., ij s. vi den. (Comptes royaux.)

TABLIER. La table, non pas seulement du jeu des tables, mais de tous les jeux qui se jouent avec des pièces mobiles sur une surface plane. C'est ainsi que *le livret des divers jeux partis du tablier*, manuscrit du xive siècle (Bibl. nat. anc. fonds, 7918), comprend les règles de l'échiquier, du trictrac et du jeu des tables. Le tablier, en s'ouvrant et en se dédoublant, présentait les cases d'au moins deux de ces jeux, et ils étaient tellement dans les goûts du moyen âge, qu'après avoir fait partie, pour ainsi dire, de l'éducation, ils devenaient la passion la plus persévérante de toute la vie; aussi, ne s'étonnera-t-on pas que ces tabliers fussent souvent exécutés dans les matières les plus précieuses, comme l'or, l'argent, le cuivre émaillé, le cristal de roche, ou les bois les plus rares incrustés d'ivoire, de nacre de perle, d'ambre, etc., etc. Les pigniers, fabricants de peignes, faisaient et vendaient ces jeux, comme les bimbelotiers les ont encore aujourd'hui dans leur commerce. Je laisse de côté la nappe de table, qui s'appelait aussi un tablier.

(A) 1190*. Tables d'argent et eschés d'or. (Guillaume d'Angleterre.)

(B) 1250.
Quant l'anfès ot xv anz et compliz et passez
Premiers aprist à letres, tant qu'il en sot assez,
Puis aprist il as tables et à eschas joier.
(Parise la duchesse.)

(C) 1352. Un tablier de fust garny de jeux, de tables, et d'eschez pour la garderobe dudit seigneur (le Roy.) (Comptes royaux.)

(D) 1389. Tabolerium unum laboratum ad gnara et de jaspide cum schacchis et merellis. (Document cité par Muratori.)

(E) 1391. A Henry des Grez, pignier, pour v tables d'ivoyre et iiij autres tables de corne et vi pyonnes achetés de lui et baillé à Andriet le Maire, varlet de garderobbe de la Royne, pour la garnison du tablier de laditte dame, pour ce xii s. p. (Comptes royaux.)

(F) 1416. Un tablier d'argent doré ployant par moytié, fait par dedans de pièces de nacle et garny de tables et d'eschaz — ij^c liv. t. (Invent. du duc de Berry.)

(G) — Un grant tablier et eschiquier quarré, de cyprès, très bien ouvré de marqueture, garny de grosses tables et eschas d'yvoire et de bois noir

et est dedans un estuy de bois, paint par dessus à un escuçon, aux armes de Monseigneur, prisé xiii liv. x s. t.

(H) 1427. Ung tablier de marbre blanc et noir, bordé par dedens, ouvré tout autour à ymaiges de petiz enfans nuz et est percié, entre le tablier et l'eschiquier, à mectre une petite layette de bois où sont les tables et eschéez de yvoire blanc et noir et sont les diz eschéez faiz d'ymaiges et de divers personnaiges bien jolyement faiz. (Ducs de Bourg., 6432.)

(I) 1467. Ung bel eschecquier d'ivoire, armoyé des armes de madame (la duchesse de Bourgogne) et de l'autre cousté ung tablier et est en un estuy. (Ducs de Bourgogne, 3265.)

(J) — Ung eschaquier, d'un costé d'ivoire, entaillié à l'entour bien et gentement et de l'autre costé tablier. (Ducs de Bourgogne, 3271.)

(K) 1524. Ung tablier garnis d'ivoire, eschequeté d'ung costel blanc et noir et de l'autre costé pour joué au plus de poins et il y a une petite quehne de serpent de mesme pour joué ausdiz poins. (Inventaire de Marguerite d'Autriche.)

TAILLE DOUCE. Dans la citation suivante cette expression est un terme d'orfévrerie, et signifiait la gravure au burin et en hachure sur les pièces de vaisselle. Ni Robert Etienne, en 1539, ni Jean Nicot, en 1606, n'ont admis cette expression. Monet, en 1635, la prend encore dans le sens de travail d'orfévrerie, sans application à l'impression : *Tailler en taille douce.* C'est dans le XVIIe siècle seulement qu'on distingua, dans le commerce des estampes, les épreuves de la gravure en taille douce de celles que fournissent les travaux de la pointe sèche, les eaux-fortes et les tailles de bois en relief.

(A) 1541. François — nous voulons que — vous paiez comptant à nostre cher et bien amé Simon Dotières (ou Potières) marchand joyaulier, la somme de quatre cens cinquante livres tournois — pour son paiement d'un coffre d'émail, garny d'argent doré, taillé au burin. (Mandement donné à Lyon.)

(B) 1566. Ung tableau figuré, taillé en taille doulce, auquel il y a ung histoyre de passion, estant le tout d'or — xvj liv. t. (Inventaire du château de Nevers.)

(C) 1599. Deux coupes d'argent vermeil doré, de taille douce, pesant ensemble sept marcs quatre onces. (Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

TAILLE (haute). Je ne crois pas que les rédacteurs des inventaires et les comptables se soient rendu bien compte de la différence qui doit exister entre le travail de haute et de basse taille, ils employaient indifféremment les deux termes.

(A) 1416. Uns tableaux d'ivoire, en deux pièces, où il a plusieurs ymages de haulte taille très déliéement ouvrées de plusieurs histoires, garnies d'argent par les bors, esmaillés aux armes de MS. prisés — viiixx liv. t. (Invent. du duc de Berry.)

TAILLOIR, exprime la même idée et désigne le même objet que le mot Tranchoir. Il est peut-être moins ancien. Jean de Garlande, Marco Polo, Froissart, Joinville, Guillaume de Machault et d'autres l'emploient.

(A) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 85, 266.

TALOCHE. *Talochia* et *Taulachia.* Petit bouclier ; dans l'une des citations suivantes (C), c'est presque un objet d'orfévrerie.

(A) 1388. Un boucler ou taloche. (Lettres de rémission.)

(B) 1397. Une taloche de fer. (Idem.)

(C) 1408. Une espée et une taloche d'or, le pomel d'un balay et la taloche envi-

ronnée de huit perles et ung dyamant en la boce de ladicte taloche. (Ducs de Bourgogne, 6104.)

TAPIS. Les tapisseries sont des objets d'art qui entrent dans nos collections, et qui ornent les murs de la salle des émaux et objets divers du moyen âge dans les galeries du Louvre. A ce titre, je pourrais les faire entrer dans ce répertoire sans dépasser les limites que je me suis fixées, mais le plus long des articles de ce répertoire offre à peine assez d'étendue pour effleurer ce sujet; je ne ferai donc aucune citation, je réserve l'article TAPISSERIE pour mon Glossaire général, et je me contenterai d'indiquer, d'après les textes, les distinctions essentielles qui se présentaient dans les divers genres et origines de tapis et de tapisseries. J'ajouterai seulement que dans cette belle industrie, ou pour mieux dire dans cet art, la France ne se laissa devancer par personne. Au XI[e] siècle, elle fabriquait elle-même ses tapisseries; mais bientôt les Flandres et l'Artois, protégés par des arrivages de laine à meilleur marché et par une teinture très-perfectionnée, prirent la tête dans la concurrence et la gardèrent avec une supériorité incontestable, jusqu'à ce que les manufactures des Gobelins et de Beauvais la leur eussent enlevée.

TAPIS D'ESPAIGNE. C'était évidemment des tapis orientaux fabriqués par les Maures, et cette industrie resta dans le pays.

(A) 1150*. Tunc operosa suis Hispana tapetia villis
Hinc rubeas, virides inde ferunt species.
(De Conflictu ovis et lini. Poésies publ. par M. E. Du Méril.)

(B) 1416. Un tappis velu blanc, de l'ouvrage d'Espaigne, — xl liv. t. (Invent. du duc de Berry.)

(C) — Un tappis velu blanc, aux armes de Castelle, de l'ouvrage d'Espaigne, contenant sept aulnes de long et deux aulnes de large, — xlv liv. t.

TAPIS (Fil à). Les tapis étaient tissés, cousus ou brodés, sur une chaine de fils de chanvre, mais ils n'étaient pas en chanvre, et c'est ainsi qu'il faut comprendre la citation suivante.

(A) 1296. Le cent de fille de chanvre à tappis. (Tarif pour Paris.)

TAPIS DE BASSE LISSE. Tapisseries dont on faisait les tentures, les coussins, et généralement tout l'ameublement d'une chambre ou salle de tapisserie. C'est le même travail que la haute lisse; seulement, les dimensions en étant moins grandes permettent d'étendre horizontalement sur un métier les fils de la chaine, et l'ouvrier travaille à l'endroit, son modèle devant lui. La manufacture de Beauvais s'est conservé cette spécialité.

TAPIS DE HAULTE LISSE. Tapisserie qu'on tendait sur les murs des appartements, véritables tableaux tissés sur une chaine de chanvre avec des laines nuancées qui produisent, par la juxtaposition des couleurs, tous les effets et toutes les difficultés de la grande peinture. Les fils de la chaine sont perpendiculaires, l'ouvrier travaille à l'envers. La manufacture des Gobelins exécute exclusivement les tapisseries de haute lisse.

TAPIS DE MURAILLE. Lorsqu'on cessa de joncher les salles, lorsque les tapis velus, presque tous de Turquie, eurent remplacé les herbes et les feuilles, on appela tapis de murailles les tapisseries à personnages qui les couvraient et qu'il fallait distinguer des autres tapis étendus sur le sol.

(A) 1461. A Pasquier Grenier, marchant tapissier, demourant à Tournay, — pour plusieurs pièces de tapisserie, ouvrées de fil, de laine et de soye, garnies de toile, franges, cordes et rubans, contenant en tout vij cent aulnes ou environ. C'est assavoir : six tapis de muraille, pour parer une sale, faiz et ouvrés de l'istoire du roy Assuere,— — vij^c lib. (Ducs de Bourgogne, 1871.)

TAPIS NOSTRÉS et Tapis tissus rez, c'est-à-dire ras ou lisses, par opposition aux tapis velus. Cette expression s'employait de la même manière pour distinguer la laine longue de la laine courte, les brunettes anglaises à long poil des brunettes françaises, les fourrures des lapins angora des fourrures de lapins à poil ras, les raies bouclées des raies lisses, c'est-à-dire qui n'ont pas de piquants sur la queue, etc., etc. Ce terme, bientôt abandonné, ne fut plus compris, et on ne saurait accepter l'interprétation qu'en donnait, en 1756, l'auteur du nouveau recueil des statuts et règlements des maîtres marchands tapissiers hauteliciers-sarrazinois.

(A) 1260. Tit. LII. Des tapisiers de tapiz nostrez. Nuz tapissier de tapiz nostrez ne puet ne ne doit ouvrer de nul file fors que de file de laine bon et loial, fors es chiès (lisières) que il puet ouvrer de toute manière de file. — Chascune manière de tapis nostrez doit estre tout d'un lé. (Us des Mestiers recueillis par Et. Boileau.)

(B) 1295. Des faiseurs de tapis notrés. (Les additions aux statuts primitifs sont sans intérèt.)

(C) 1296. Le cent de congnins nostrés d'Auvergne et de Prouvence et de lièvres d'Allemagne, iiij den. (Tarif pour Paris.)

(D) 1340. Il est ordonné que toutes les brunettes faites de laine englesque soient listellées et scellées de deux sceaulx du lainage et deux sceaulx du recousage et toutes les brunettes de laine nostret, les meilleures soient listellées d'un de chacun desdits sceaulx. (Roquefort. Ban de *la draperie de Douai*.)

(E) 1342. Ordonnance du prévost des marchands qui défend aux tapiciers de tapis notrés de les faire en poil de vache. (Citée par M. Depping.)

(F) 1352. Maistre Jehan, le fol du Roy, pour fourrer un couvertoir pour son lit, une penne de connins nottrez, c sols par. (Comptes royaux.)

(G) 1360*.
Sor et blanc harenc frès poudré.
Harenc nostré vendre voudré.
(Guill. de Villeneuve. Crieries de Paris.)

(H) 1393. Raye est bonne en septembre. — Celle qui n'a que une queue est notrée et les autres qui ont plusieurs queues non. (Ménagier de Paris.)

(I) 1420. Ung tapis rez, fait de petiz poins quarrez, bleus et rouges. (Ducs de Bourgogne, 4308.)

(J) 1427. On banist Donas Dauby à Saint-Lambert du Liége et à 50 livres pour ce qu'estant drapper de laine englesque, s'est ensonnié de faire drapper de laine nostrée. (Reg. au banissement du 23 juillet. Roquefort.)

TAPIS DE PARCHEMIN. Il faut bien admettre cette expression, puisqu'elle se rencontre dans un document, mais il n'est pas facile de l'expliquer.

(A) 1599. Un grand tapis de parchemin, façon de point coupé, rompu par un bout, prisé deux escus. (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)

TAPIS DE PARIS. J'ignore de quel genre de travail étaient ces tapis.

(A) 1416. Deux tappis vers de l'ouvrage de Paris, à un arbre d'orangier ou milieu et y pend un escu,—valent xviij liv. t. (Inv. du duc de Berry.)

TAPIS A PERSONNAGES. Tapisseries de haulte ou basse lisse,

qu'on n'étendait jamais par terre, mais qu'on suspendait contre les murailles. (Voyez *Tapis, Tapis de muraille* et *Tapis velus*.)

TAPIS AU GROS POINCT. Peut-être un travail analogue à nos tapisseries de canevas.

(A) 1554. Trois petites chaises basses faictes de tapisserie au gros point. (Inventaire de la Dame de Nicolaï.)

TAPIS SARRAZINOIS. Tapis dans le goût ou dans la façon des Orientaux. Ainsi que les aumônières sarrasinoizes, leur fabrication était assez étendue, en 1260, pour former un métier à Paris. Il ne faut pas songer à voir dans ce terme, qui revient très-souvent, des tapis turcs, qui sont désignés comme tels : une seule citation le prouvera (B); il serait facile d'en faire un plus grand nombre.

(A) 1260. Quiconques veut estre tapicier de tapis sarrazinois à Paris, estre le puet franchement (Livre des Mestiers, d'Est. Boileau.)

(B) 1389. A Jehan de Croisetes, tapicier sarrazinois, demourant à Arras,—pour un tappis sarrazinois de l'istoire de Charlemaine. (D. de B., 5450.)

(C) 1398. Pour douze tappis veluz du pais de Turquie, dont il y en a dix petits et deux moyens. (Ducs de Bourgogne, 5855.)

TAPIS VELUS. Les tapis de haute et basse lisse forment un dessin par le flanc d'un brin de laine colorée, qui s'enroule autour du fil de chanvre dont la chaine est composée; le tapis velu, appelé plus tard tapis de Turquie et façon de Turquie, est formé au contraire, de même que le velours, de fils de laine, qui, après s'être noués autour de la chaine, la dépassent en longues mèches juxtaposées. Ces mèches, coupées également à leur extrémité, offrent à l'œil l'intérieur et le velu de la laine. Les tapis velus figurant des fleurs s'étendaient par terre comme les tapis de nos jours, tandis que les tapis de haute et basse lisse, jamais foulés aux pieds, mais accrochés contre les murs, décoraient les appartements. Il était fréquent de voir des tapisseries dans les maisons, il était très-rare de trouver des tapis velus sur le parquet; c'était un grand luxe et une recherche qu'on bornait le plus souvent à un cabinet élégant et au tour du lit. Partout ailleurs, et à l'église, le sol était *jonché* ou *poudré* d'herbes sèches, telles que foin, joncs, etc.

(A) 1240.
Et n'ert pas jonchié de jonc,
Mais d'Inde flor de violete. (Partonopex.)

(B) 1271. Item debet jonchare domum D. Episcopi, de junchura D. Episcopi. (Ap. Du Cange.)

(C) 1322. Laquelle (chambre) devoit estre poudrée de blanc feurre ou de joncz, selon la saison que il venoit. (Ap. Du Cange.)

(D) 1328. Ij tapis velus d'outremer, viij lib. (Invent. de la royne Clémence.)

(E) — Un tapis velu de Rommenie.

(F) 1379. Un thapis veulu d'oultremer, à mettre par terre, devant le grant autel aus grans festes. (Invent. de l'église du Saint-Sépulcre.)

(G) 1448. Ne pooient lesdits habitans — prendre herbe esdits marais se n'estoit les samedis après disner et autres festes, pour joncquier leurs maisons. (Ap. Du Cange.)

(H) 1485. La chambre autour n'estoit tendue que de soye verde, et au bas toutte tapissée de tapis velus jusques à l'huis, et entre les grands licts, et tout partout. (Aliénor de Poictiers.)

(I) 1532. Reposteros qui servent d'aller avec les lictz qui vont devant et derrière par les champs tendre la tapisserie, nestoyer les tappiz veluz que l'on mect en terre en la chambre. (Comptes de la Royne.)

(J) 1554. Ung tapis velu, façon de Turquie. (Invent. de la Dame de Nicolai.)
(K) 1599. Un tappis de Turquie, contenant trois aulnes de long sur une aulne de large. (Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

TAS (Ferus en). Frappé ou estampé sur de petits enclumeaux d'acier qu'on nommait encore tas, au XVIIe siècle, suivant l'orfèvre Le Roy.

(A) 1355. Que nuls orfèvres ne puissent faire planches de boutons ferûes en tas, qui ne se reviennent massives et toutes pleines. (Statuts des orfèvres de Paris.)

TASSE et Tassette, bourse. Tassetier, faiseur de tasses. L'étymologie reporte au mot *Tasche* des Allemands, *tasca* des Italiens et de la basse latinité, *tasque* du XVIe siècle.

(A) 1295. Che dal collo a ciascun pendea una tasca. (Dante.)
(B) 1359. Beaudoin, le tassetier de Londres, pour ij tasses et ij corroies de cuir noir pour monseigneur Philippe. (Comptes royaux.)
(C) 1400*. Pera, sacculus, qui tasca vulgo vocatur. (Jean de Janua.)
(D) 1530. Et y synapisa de pouldre de diamerdis, qu'il portoyt tousiours en une de ses tasques. (Rabelais.)

TASSE. Il y en avait à couvercle et à anses, plus tard aussi à biberon. Jacques Cœur avait donné aux siennes une forme qui faisait allusion à son nom. On confondait dans l'usage, au moins à partir du XVIe siècle, les tasses avec les coupes, hanaps, gobelets, etc.

(A) 1380. Invent. du duc d'Anjou, 556, 557, 664 à 666, 673, 674.
(B) 1380. Une tasse d'or toute plaine à un petit souage et à un couvescle bien plat et dessus le couvescle a un pommelet d'or à vi carrés et dedans à un esmail aux armes de France à une estoille ou milieu et poise iij marcs, vi onces. (Invent. de Charles V.)
(C) — iiij petites tassettes d'or, qui ont chacune deux oreilles, esquelles a une dame qui tient en sa main deux penonceaux et a deux dragons aux deux costés, pesant iij marcs, vii onces d'or.
(D) 1453. Cinq tasses d'argent, faictes à cuers, pesant xiiij marcs, vij onces. (Compte de la vente des biens de J. Cœur.)
(E) 1467. Six tasses d'argent, garnies d'un couvercle. (Ducs de Bourg., 2523.)
(F) 1530. Puys nous commanda estre hanapz, tasses et goubeletz présentez, d'or, d'argent et de crystalin et feusmes gracieusement invitez à boire de la liqueur sourdante d'icelle fontaine. (Rabelais.)
(G) 1536. Une tasse d'argent blancq à biberon, et couvercle, faicte à la mode d'Espaigne, pesant iij marcs, xv onces. (Invent de Charles-Quint.)

TASSEL. Le mors de chappe, ou tout autre ornement de forme carrée placé sur la poitrine.

(A) 1371. Item un tassel doret, quarret, à pierres verdes et rouges. (Invent. ap. Du Cange.)
(B) 1382. iij cappes vermeilles, l'une à un tassiel de keuvre couvert d'argent nellé et historié de l'annunciation Nostre Dame et sainte Anne et le tassiel de l'aultre cappe de keuvre, quaré, à ij ymaiges d'argent eslevez et derrière ij pinneles, l'un d'argent et l'autre de keuvre et le tierce que on dist de Monseigneur l'évesque des asnes à un tassiel de keuvre et ij boutons de cristal. (Invent. de l'église Sainte-Anne de Douai.)
(C) — Le cappe Monseigneur Piedargent à un tassiel de keuvre esmailliée à iij ymaiges de Nostre Dame, de saint Pierre et de saint Pol. (Idem.)
(D) 1382-83. Pour apparillier le tassel de la chappe de monseigneur le Deau pour y mettre le pois d'un gros d'argent et le esmailler et dorer tout à nuef par Jehan de Premierfait, orfèvre. (Comptes de l'église de Troyes publiés par M. Gadan.)

(E) 1456. Icelle jeune fille se complaignoit que icellui Arnoulet violentement et contre son gré lui avoit osté de son saing et poitrine une petite pièce de drap qu'elle y mettoit pour soy parer et estre plus honnestement, laquelle pièce de drap on nomme tasseau ou pays de Henault et environ. (Lettres de rémission.)

TAYSIER. Ce pourrait être un pot de terre si, dans la citation suivante, le taysier ne coûtait pas seize francs : qu'est-ce alors? Peut-être un décrottoir, dérivé du mot *tay*, qui signifie boue et fumier.

(A) 1377. xvi francs bailliez à un ouvrier qui nous a fait un taysier pour nostre chambre. (Mandement du Roy. Cab. gén. Ducs de Bourgogne.)

TENAILLES. C'est la matière qui fait de cet outil une œuvre d'orfévre ; autrement c'était, dans la garniture de cheminée, avec la pincette et le tirtifeu, un ustensile très-ordinaire.

(A) 1365. Pour une tenaille, unes pincettes, et un tirtifeu, pour ce xvi s. p. (Comptes des Bat. royaux.)

(B) 1380. Unes tenailles d'argent blanc, pesant quatre onces. (Inventaire de Charles V.)

(C) 1554. Deux chesnetz à pommes, une pelle, une tenailles, une fourchette, le tout de fer garniz de flolles et pommes de cuivre, prisé iiij liv. t. (Invent. de la Dame de Nicolaï.)

TEXTE. Le livre des Evangiles qui fait partie du mobilier de l'autel. Mais ce n'est pas le texte lui-même qu'on décrit dans les inventaires, c'est la couverture ou la boîte ornée qui le renferme, tellement qu'on cite des textes *sans escriptures*. Chaque église en possédait plusieurs, on en énumère onze dans l'inventaire de Saint-Paul de Londres.

(A) 1250*. Entre les trésors que le Roy aporta d'Espaigne furent trouvés très-riches vaissels qui appartiennent au service de l'autel ; c'est à savoir soixante calices d'or très riches et très précieux, quinze patènes et vingt textes d'évangile. (Chron. de S. Denis.)

(B) 1295. Textus grossæ literæ, ornatus exterius prelatis argenteis deauratis cum crucifixo et lateralibus ymaginibus, operis levati anterius et ymagine majestatis nigellata posterius. (Invent. de St.-Paul de Londres.)

(C) — Dedit idem rex serenissimus Augustus quatuor evangeliorum librum, qui textus dicitur, cujus postes sunt mirabili schemate compositi, ut unum electri aureolum conformet peripitisma, alterum vero eburis pulchre cœlatum distinguat iconisma. (Annales Fr. Anianenses.)

(D) 1382. Deux textes sans escriptures dont li bors sont descouvers en plusieurs liex. (Invent. du trésor de l'église Ste-Anne de Douai.)

(E) — Un texte d'argent ouquel est le crucifiement, ouquel fault une èle à l'un des angles et descouvers en plusieurs liex.

(F) 1423. Un texte de évangile couvert à ung les et à l'aultre d'argent, où est figurée la croix. (Autre inventaire de la même église.)

(G) — Ung aultre texte configuré de l'annunciacion et couvert d'argent et bordé de queuvre.

(H) — Ung aultre texte nommé le livre d'argent.

THIPHÈNE, Thipheniers et Thiphanie. Vase qui avait quelque emploi particulier dans la fête des Rois ou de l'Épiphanie, qu'on nommait au moyen âge Théphanie, et qui était un terme de paiement ; il se rapprochait quelquefois de la forme des drageoirs, à en juger d'après les descriptions.

(A) 1260. xiv deniers a paier au Roy à la Tiphanie, et à Pasques xiij, et à la Saint Jehan Baptiste v deniers. (Livre des Métiers.)

(B) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 644 à 651, 653.

(C) 1380. Deux grands platz appellez thiphenus, goderonnez, esmaillez ou fons et ès bords, chacun pesant environ x marcs d'argent (il y en a deux autres de même description et de même poids). (Inv. de Charles V.)

(D) 1399. Deux grans plas, appellez thipheniers, goderonnez et esmaillez, pesant chacun deux marcs et demi d'argent. (Inv. de Gabrielle d'Estrées.)

THOILLETTE. La toile qui servait à envelopper des vêtements ou objets précieux, celle aussi qui contenait tout ce qui était nécessaire à l'ajustement d'une femme. On étendait cette toile, ou petite toile, toilette, sur une table qui en prit le nom, ainsi que l'ensemble du vètement qu'on ajustait devant elle. Une femme est assise devant sa toilette; sa toilette est terminée. Cette expression n'est pas ancienne.

(A) 1579. Pour une toilette jaulne pour envelopper une robbe à une nayne de la dicte dame (la Royne), — xv s. t. (Comptes royaux.)

(B) 1599. Un petit coffre de nuit, de broderie d'or, doublé par dedans de satin, prisé xxx escus. Dans lequel s'est trouvé une thoillette de thoile d'or en broderie de mesme et son sac de nuit de mesme avec des franges et crespines à la dite thoilette et sac garny de ses houpes. La dite thoilette et sac doublé de satin de Bruges, prisés ensemble xxx escus. (Inventaire de Gabrielle d'Estrées.)

THURIBULUM. Dérivé de *Thus*, encens. Encensoir. Les auteurs ecclésiastiques se servent de ce mot, qu'on trouve déjà chez les écrivains de l'antiquité, pour désigner l'encensoir mobile et portatif, ils semblent réserver aux vases fixes, où brûlait l'encens près de l'autel, un autre mot dérivé du grec, le thymiamaterium. (Voyez ces deux mots dans le Glossaire de Du Cange, et dans celui-ci : *Encensoir* et *Acérofaires*.)

TIMBRE. Les sonnettes à main, pour avertir les fidèles de la marche du service divin, ne me semblent pas avoir été d'un usage bien général, à en juger par la rareté de ces sonnettes d'une époque même peu reculée, telle que le XII[e] ou XIII[e] siècle.

(A) 1372. Et devons savoir qu'il y a en l'église cinq manières de cloches. C'est assavoir esquelles, timbres, noles, noletes et cloches. La cloche sonne en l'église, l'esquelle ou refectouer, le timbre ou cloistre, la nole ou chœur, la nolette en l'horloge. (Jean Goulain, trad. du Ration. de Durand.)

TIROIRS. Se dit des lanières qui s'attachent aux fermoirs de livres.

(A) 1380. Un très bel messel, bien escrit et bien enluminé, qui est pour le Roy en son oratoire, à deux fermoirs d'or, hachiez à fleurs de lys et les tiroirs des chainettes d'or à un petit lis au bout. (Inventaire de Charles V.)

(B) — Unes heures plates de grosse lettre bien escrite — et a tirouers et fermouers d'or.

TIRTIFEU. Cet ustensile fait partie d'une garniture de cheminée avec les chenets, soufflets, pincettes, tenailles, pelles et escrans à feu; c'était donc un instrument différent. Qu'était-ce? On pense involontairement au poker des Anglais, qui semble cependant d'invention moderne et se lie intimement à l'emploi du charbon de terre.

(A) 1365. Quatre paires de chenets de fer (comptes des bat. royaux).

(B) — Une tenaille, unes pincettes et un tirtifeu.

(C) — Trois tenailles, trois tirtifeux et deux pelles de fer.

(D) — Cinq soufflets neufs. (Comptes des bâtiments royaux.)

TISSU. Le galon, le ruban, ou le morceau d'étoffe qui formaient le corps et la partie résistante d'une ceinture, d'une jarretière ou d'un tiroir de livre. Sur ce tissu on fixait, soit à l'aiguille, soit avec des clous, les pièces en or, quelquefois à charnières, gravées, niellées ou émaillées, qui en faisaient l'ornement et le prix, alors le tissu était dit ferré d'or ou d'argent.

(A) 1316. Pour six tissus esmailliez, pour quatre tissus d'or esmailliez, pour douze tissus à perles, ferrez d'argent. (Comptes royaux.)

(B) 1380. Deux flacons d'or à tissus de soye esmailliez d'un escusson et d'un timbre des armes de Monsr le Dalphin, pesant xxviii marcs, ij onces d'or. (Inventaire de Charles V.)

(C) 1459. Maintenant elle plaint sa robe, maintenant son queuvrechief et l'autre foys son tixu. (Cent nouv. nouvelles.)

(D) 1500. Puis fut ceinte d'un tissu batu à or, tout esmaillé de pierrerie, auquel pendoit une ausmonière faite à ouvrage d'esguille de merveilleuse façon. (J. le Maire des Belges.)

TOMBES. La tombe se composa d'abord d'une dalle de pierre, sur laquelle une simple croix sollicitait la prière du passant. On grava ensuite la figure du défunt, et ces traits furent remplis de noir. Plus tard, on y apporta du luxe, et d'une lame de cuivre gravée on fit un demi-relief, puis un haut relief, enfin un tombeau avec figure en ronde-bosse, s'élevant sur un soubassement orné d'autres figures. On pourrait extraire des testaments nombre de passages faisant allusion à la disposition des tombeaux, mais ils apprendraient moins qu'une revue générale de nos monuments funéraires.

(A) 1282. Nostre sépulture de nostre orde charoigne, nous élisons chés les frères meneurs de Paris et la sépulture de nostre mauves cuer, nous élisons chés les frères préecheurs de Paris, quelque part que nous muirons — Et ordonnons et prions et commendons estroitement à nos exécuteurs que eus ne mettent pas plus de cinquante livres tournois en toutes choses à fère tombe sur nostre cors, ne plus de trente livres tournois à faire tombe sur nostre cuer. (Test. du comte d'Alençon.)

(B) 1407. Y a forsbours moult grans (à Paris) comme se ce feust une ville à part, s'y y demouroient ouvriers de divers mestiers, especiaulement bouchiers, tainturiers, ouvriers de tombes et de lames et autres. (Description de Paris par Guillebert de Metz.)

(C) 1461.

Item j'ordonne à Saincte Avoye
(Et non ailleurs) ma sépulture,
Et affin que chascun me voye
Non pas en chair, mais en paincture
Que l'on tire ma pourtraicture
D'ancre, s'il ne coustoit trop cher
De tumbel, rien, je n'en ay cure
Car il greveroit le plancher. (Fr. Villon, gr. Test.)

TOMBES ÉMAILLÉES. On a vu dans la première partie de cette notice, page 61 et suivantes, la réputation de l'émaillerie de Limoges s'étendre au dehors, en même temps qu'une application nouvelle de l'émail aux monuments funéraires attirait de tous côtés des commandes. Je réunirai dans cet article la description des monuments de ce genre dont nous avons conservé les dessins, et deux passages dans lesquels il est question de tombes émaillées.

(A) Gaignières avait formé, comme on sait, une collection immense de dessins faits d'après nos monuments : il semblait avoir le pressentiment de la ruine qui les menaçait. Cette collection, acquise par le roi, s'est réfu-

giée au cabinet des estampes de la Bibliothèque nationale, excepté seize volumes qui ont passé le détroit et sont entrés dans la Bibliothèque Bodleienne, à Oxford. J'ai relevé avec soin les monuments dont se compose ce bien curieux démembrement de notre grand recueil, et je citerai ici les dessins de tombes en cuivre émaillé : — 1° La tombe de Jean de France, fils de saint Louis (il en a été question dans la notice, page 65); 2° de Blanche de France, fille de saint Louis (je la cite également, page 67); 3° de Philippe de Dreux, à gauche du grand autel, dans le chœur de l'église cathédrale de Beauvais. La figure en haut relief, étendue sur la plaque, était émaillée comme le fond; 4° de Marie de Bourbon, femme de Jean Ier du nom, comte de Dreux et de Braines, morte en 1274. Cette tombe était placée moitié au dedans, moitié au dehors du chœur de l'église de l'abbaye Saint-Yved de Braines; elle était entourée de figures posées dans des niches et de trente-six écussons. 5° D'Alix, comtesse de Bretagne, † 1221, et de Iolande de Bretagne, † 1272. Ces deux figures couchées, en relief de cuivre émaillé et doré, reposaient sur une plaque dorée soutenue sur des lions. Toutes les parois et jusqu'à la base étaient criblées de petits écussons émaillés. Cette tombe était placée au milieu du sanctuaire de l'église de Villeneuve. 6° De l'archevêque Simon de Beaulieu, figure couchée, en relief, en cuivre émaille et doré. Cette tombe se voyait dans le chœur de l'église de l'abbaye de Jouy. 7° Un monument funéraire, sorte de châsse à six pans, en cuivre émaillé, destiné à conserver le cœur de Thibault, roi de Navarre. Il avait plus d'un mètre de diamètre et était placé dans l'église de Provins, devant les marches du chœur. Une inscription en or, sur fond d'émail rouge, courait au-dessus des niches de six moines en prières; elle disait : « Ici gist le gentien quer le roy Tiebaud, roy de Navarre, cuens palatins de Champoigne et de Brye. 8° Tombe en cuivre émaillé de Jean Cholet, en grand costume de cardinal, † 1292, dans l'église de l'abbaye de Saint-Lucien de Beauvais. 9° Idem de Michel de Villoyseau, évêque d'Angers, † 1249, magnifique tombe émaillée qu'on voyait dans le chœur des Jacobins d'*Angers*. 10° Idem de Guillaume Rollant, tombe émaillée, d'un *grand caractère*, dans l'église de l'abbaye de Notre-Dame-de-Champaigne, au Maine. 11° Un guerrier armé, sans nom, au milieu du chœur de l'église de l'abbaye de Fontaine-Daniel, au Maine. 12° Un guerrier armé, sans nom, à gauche du grand autel de l'église de l'abbaye d'Evron, au Maine. — Tous ces dessins, exécutés en couleur et avec une fidélité dont on peut s'assurer par les tombes des enfants de saint Louis que nous avons conservées, laissent dans notre collection une lacune déplorable; pour la combler, j'ai proposé au comité des arts de les faire copier exactement, et l'assentiment que j'ai obtenu doit faire espérer que bientôt nous n'aurons plus besoin d'aller en Angleterre pour étudier nos monuments français. Les volumes 164 à 171 de la collection Gaignières de Paris, contiennent une suite de tombeaux dans lesquels j'ai trouvé une répétition du dessin de la tombe de Michel de Villoyseau, et le suivant qui, n'étant pas dans la liste précédente, prendra le n° 13. La tombe d'Ulger, évêque d'Angers † 1149, en forme de châsse, avec sa figure en pied émaillée sur une plaque de cuivre de 35 centimètres de hauteur, (tome 164, folio 67.)

(B) 1220.

Sire, fait ele, à moy entens
Car faisons faire un tombel grans,
Fait soit de marbre et de cristal,
D'or et d'argent et à esmal,
Morte est Blancheflors, ce dirons.

. . . .

Onques mès por une pucèle
Ne fu faite tombe tant bèle,
De riches listes est listée,
De bons esmaus avironnée...
Toute iert la tombe néelée. (Flore et Blancheflore.)

(C) 1457. (René d'Anjou, se laissant aller au mouvement de son imagination, raconte qu'il entre dans le cimetière de l'hôpital d'Amour et qu'il y voit six tombes, celles de Boccace, de Jehan Cloppinel, de Pétrarque, d'Alain Chartier et d'Ovide.) Joignant à cette tombe, haulte et anctentique à merveille, riche, belle, plaisant et faicte de grant estoffe, estoit celle de Machault, poeste renommé, laquelle estoit sans tabernacle nul, mais toutesfois n'estoit-ce moins qu'elle ne fust d'argent fin toute faicte et à l'entour escripte d'esmail bleu, vert et violet et incise à chaczon bien notées, à virelay aussi, à servantoys, à laiz et à motets, en diverses facsons faictes et composées. Aussi une épitaphe en peu de vers escripte avoit pareillement :

Guillaume de Machault, ainsi avoye nom;
Né en Champaigne fuz et si euz grand renom.
(L'hôpital d'Amour.)

TOMBIER. Faiseur de tombes, mais en réalité un marbrier, car outre les tombes, sa principale et grande besogne, il faisait des autels en marbre, etc. (Voyez *Autel benoist.*)

TONNELET. Vase à boire, en forme de petit tonneau. (Voyez *Barril.*) Tonneau véritable et employé, exceptionnellement sans doute, pour envoyer des livres.

(A) 1353. Pour redrecier et rebrunir le tonnelet d'argent ouquel maistre Jehan, le fol du roy, boit, — xx s. p. (Comptes royaux.)

(B) 1389. Un tonnelet à mettre les livres d'église et aultres pour rapporter à Reims, lesquelx avoient esté apportés à Paris pour prisier iiij s. (Dépenses d'exécution du testament de l'arch. de Rheims.)

TOPAZE. Corindon jaune doré, la chrysolithe des anciens; on le confond avec les quartz hyalins jaunes, qui offrent les mêmes nuances, et proviennent comme lui des entrailles de la terre; il n'y a cependant rien de commun entre cette pierre précieuse et ces cristaux de roche colorés en jaune. La vraie topaze est un prisme à huit pans striés, sa pesanteur spécifique est semblable à celle du diamant, elle est plus dure que le cristal de roche et que l'émeraude, moins dure que le rubis. Elle s'électrise par le frottement et conserve longtemps sa puissance. Les plus belles topazes viennent aujourd'hui de l'Inde, du Brésil, des monts Ourals, mais il en a toujours été extrait des montagnes de la Saxe et de la Sibérie.

(A) 1507. Ung reliquaire faict en croix ronde, — le tout fermant à petiz coupplets d'argent doré et sur lesquels a plusieurs pierres et ou millieu une toupasse. (Inventoires de la royne Anne de Bretagne.)

TORSIER. Torchier, de *torcia*, dont nous avons fait plus tard, *torcière* et *torchère.* Chandeliers dans lesquels on brûlait des torches, et qu'on plaçait dans le milieu des grandes salles. Celui qui est décrit dans l'inventaire du duc d'Anjou pesait plus de cinquante et un marcs d'argent et avait toute l'apparence d'une tour de château fort. Les torches qu'on y brûlait s'appelaient *torse de chambre*, elles étaient faites d'*une poignié de chandeilles de cire.*

(A) 1269. Administrabit et dictus capicerius ad pascha duos torsios qui accendentur quotidie in majori missa, in elevatione corporis Christi, ad quos antea canonici dictæ ecclesiæ tenebantur quorum quilibet tres libras continebit. Cartulaire de S.-Etienne-des-Grés.)

(B) 1300. Il venist lors en repostaille,
Ou par nuit devers les cortils,
Sans chandèle et sans tortils. (Roman de la Rose.)

(C) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, n. 741. Dans ce document le torsier est décrit dans le chapitre des Mestiers.

(D) 1380. Et adonc allumèrent grand foison de fallots et de tortis, pourtant qu'il faisoit moult brun. (Froissart.)

(E) 1475. Recepte des torsins de chire deus au terme de chandeleur. (Compte cité par Du Cange.)

TORTINÉE. Tordu, de *torquere,* torser.

(A) 1467. Une couppe d'argent dorée, tortinée et boullongnée. (Ducs de Bourgogne, 2379.)

(B) — Deux grans potz d'argent doré, ances et manches tortinez et ung souage au milieu. (Ducs de Bourgogne, 2443.)

TOURET. J'ai parlé longuement de cette coiffure dans une note (367) de la description du palais Mazarin. L'intervention de l'orféve dans la confection de ces tourets explique pourquoi je conserve ce mot dans cet extrait de mon Glossaire.

(A) 1529. A Pierre Mangot, orfèvre du Roy NS., pour le racoustement d'une brodeure d'abillement d'un touret à femme, qui estoit rompu, en façon de roulleaux et neux de cordellière faicts à canetes et icelles émaillé, xv liv., vii s., vi den. (Comptes royaux.)

(B) 1560. Une brodure de touret, faicte à canettes, esmaillée de rouge et à tous les bizeaulx y a des F couronnées, garnis de neuf tables de diamans de plusieurs grandeurs et huict couppletz de perles entre deux, en chacun desquelz y a des perles. s. (Inventaire des joyaux remis ès mains du Roy par la royne Marie (Stuart) après le trespas du feu Roy.)

TOURET. Anneau double qui empêche les jects d'un faucon ou toute autre courroie de s'embrouiller.

(A) 1380. Un cor noir, dont les courroyes sont de cuir fauve accouplées à un touret d'argent doré. (Inventaire de Charles V.)

(B) 1421. A Jehan de Zeelande, orfèvre, demourant à Gand, pour vii xii de tourez et vervelles d'argent, dorées et esmaillées aux noms *et armes* de Monseigneur — pour ses oyseaulx. (Ducs de Bourgogne, *644.*)

TOURMALINE. Cette pierre fine, qui a la dureté de l'émeraude, une pesanteur spécifique de 3, et une cristallisation en rhomboïde obtus, se présentant sous les couleurs du rubis, du saphir et de l'émeraude, doit être soigneusement distinguée de ces pierres de grand prix, dont elle n'atteint pas la valeur.

TOURNOIR. Tournebroche.

(A) 1316. Item une paele de Puille, ij poz de cuivre, un bacin, j trepié, j tournoir de fer, une leichefrite, une paele à queue et un grant trépié de cuisine, tout ou pris de viij lib. (Inventaire de la comtesse Mahaut d'Artois.)

TRAINEAU. Corne ou chaussoir. (Voyez *Chaussepied.*)

(A) 1300*. Traineax, pignes, mireors. (Fabliaux.)

TRANCHE (doré sur). Je doute fort qu'il s'agisse, dans la citation suivante, de la dorure appliquée sur la tranche des feuillets, telle que la pratiquent les relieurs d'aujourd'hui.

(A) 1455. Unes heures couvertes de cuir vermeil empraint et doré sur tranche. (Ducs de Bourgogne, n. 6770.)

TRANCHÉEURS. Dans le rôle de la taille, payée par la ville de Paris, en 1292, on trouve sept individus qui portent la désignation de trenchéeur. Roquefort interprète cette expression par mineur, Geraud par tisserand; ne serait-ce pas plutôt le faiseur de tranchoirs?

TRANCHOIR. Plaques de métal rondes, plus souvent oblon-

gues, et quelquefois carrées, sur lesquelles l'écuyer tranchant, armé des *cousteaulx à couper devant le Roy*, coupait les viandes. Il plaçait sur un second tranchoir de métal trois ou quatre tranchoirs faits de minces tranches d'un pain bis, fabriqué exprès à Corbeil, et sur cette sorte de coussin, il déposait les morceaux de viandes bouillies et rôties, d'abord pour le prince, ensuite pour ses convives. Ces tranchoirs étaient d'or et d'argent; dès qu'on les orna de ciselures et gravures, les armoiries y prirent place. Leur forme et leur usage étaient si bien connus, qu'on disait couramment : de la grandeur d'un tranchoir; qu'on appelait les palettes des peintres des tranchoirs, et le jeu dans lequel on se servait de disques de bois ou de métal, espèce de palets, le jeu du trenchoir. Il est inutile, après les auteurs qui, comme Olivier de la Marche, décrivent l'ordre des grands festins du moyen âge, après l'auteur du Ménagier de Paris, qui nous apprend ce qu'étaient les repas dans de modestes intérieurs, de s'étendre plus longuement sur l'usage des tranchoirs ; je renvoie aux citations qui suivent, me contentant d'ajouter qu'il n'est parvenu jusqu'à nous aucun tranchoir en nature, mais qu'ils sont représentés dans nombre d'anciennes miniatures. A partir du XVIe siècle, on leur substitua des plats, et ceux qui servaient de la même manière à découper les viandes se nommaient plats trancheurs. (Voyez *Tailloir*.)

(A) 1080. Rotundalia, gallice taillieurs (trencheurs) et dicuntur a rotunditate. (Dict. de J. de Garlande.)

(B) 1160*.
Après vint un vallet moult gent
Qui tint un tailleor d'argent,
Envelopé en un amit,
Riche et bel, d'un vermoil samit. (Perceval.)

(C) 1250*. — Atant vint une damoiselle qui tint deux petits tailloirs d'argent, où il y avoit des viandes assés. (Le Roman de Merlin.)

(D) 1298. Et quant l'en vuelt faire noses ou convit, il vunt à ceste palais et là font lor noses et lor feste et iluec treuvent toutes les aparoillement qe bezongne au convivie, ce est de vaicellemant et de tailleor et d'escuelle. (Marco Polo.)

— Ils ne menjent (province de Lar) en scuelle ne en talieor, mes menjent lor viandes en sus fuieles de pome de paraïs (Idem).

(E) 1300. Et à une autre table devant le Roy, à l'endroit du conte de Dreux, mengeoit le Roy de Navarre — devant lequel je tranchoie. Devant le roy S. Loys servoient du manger, le conte d'Artois et son frère et le bon conte de Soissons, qui trancheoit du coustel. (Joinville.)

(F) — En quaresme et ès auvens croissoit le nombre des poures et pluseurs foiz avint que le roy (S. Louis) les servoit et leur mettoit la viande devant eulz et leur tranchoit la viande devant eulz.

(G) — Lors li fist aporter, le roy des Tartarins, un grant taillouer d'or chargé de joiaus à pierres précieuses et li dit : Cognois tu ces joiaus.

(H) 1333. Angelo de apparere, per manus Guillelmi de Bles, magistri Coquinæ Domini, pro incisoriis, parascidibus, salzeriis, astis, palis et aliis rebus. (Comptes de Humbert II, Dauphin Viennois.)

(I) 1336. De quatuor panibus albis de bocha — et de octo panibus parvis quorum quilibet sit ponderis unius libræ, vel circa, pro incisorio faciendo. (Idem.)

(J) 1340. Ipsi namque soliardi in omnibus obediant magistro coquinæ, nec obmittant lavare scutellas et incisorios et alia vasa coquinæ. (Ordon. de Humbert II.)

(K) 1345. Vallès tranchans. . . . .

Et pour leur maistre pain parer
Faire tailloir, demander nappes. (Guill. de Machault.)

(L) 1363. Une tranchoire à pied plain et doré, poise 1 marc et vii onces. (Invent. du duc de Normandie.)

(M) — Trois tranchoirs plats, d'argent, à trenchier viande sur table.

(N) 1380. vi tranchoirs d'argent quarrez, d'or, pesant v marcs et demy. (Inv. de Charles V.)

(O) — Un tranchouere à pié doré — 1 marc, vii onces, x est. d'argent. (Comptes royaux.)

(P) 1389. Vint quatre tranchouerz dorez, tout neufz, pesant vint quatre mars. (Ducs de Bourg., nº 5472.)

(Q) 1390. iij^c et xxx dozaines de petit pain, item pour pain à faire trenchoirs. (Disner de l'exèque de Richard, archevesque de Reims.)

(R) 1393. Pain de tranchouers, trois douzaines de demi pié d'ample et quatre dois de large de haut, cuit de quatre jours devant et sera brun, ou qu'il soit pris ès halles pain de Corbeil. (Ménagier de Paris.)

(S) — (Ordonnance d'un repas de noces de 40 convives) Deux porte chappes, dont l'un chappelera pain et fera tranchouers et sallières de pain et porteront et le sel et le pain et tranchouers aux tables (L'auteur du Ménagier connaissait aussi les tranchoirs de métal, et celui qu'il va citer en était un :) Jay oy dire que qui avoit de nuit un ou plusieurs tranchouers qui feussent par dessus oins de glus et mis parmi la chambre, ou milieu de chascun tranchouer une chandelle ardant, les pusces sy venroient engluer et prendre.

(T) — Rogier Percepot, sommellier de nos napes — en venant querre la nef et les tranchouoirs d'argent que l'en met à table devant nous. (Lettres de rémission.)

(U) 1399. Six tranchouers d'or, tout plains, sans nulle fasson, excepté la bordeure et en chacun a un ront taillié et armoyé des armes de France, lesquieulx ont faict faire Michiel du Sablon et Roger Lemire, receveurs des aydes en la ville et viconté de Paris, et présentez au Roy le premier jour de l'an quatre vingt quatorze, pesans unze marcs, six onces, cinq esterlins. (Inventaire de Charles VI.)

(V) 1416. Six tranchoirs quarrez, d'argent doré, chacun à un escu taillé aux armes de MS., pesant vij marcs, iv onces, v esterl. (Invent. du duc de Berry.)

(X) 1420. vi tranchouers quarrez, d'argent dorez, pesans vi marcs, v onces. (Ducs de Bourgogne, 4196.)

(Y) 1455. Plusieurs marchans et autres gens de Luçon commancèrent à jouer pour le vin, aux transchouers, pour les mettre et getter au plus près d'une merche qui estoit sur une table. (Lettres de rémission.)

(Z) — Tenez vos mains et vos ongles netz et le surplus de vostre corps au mieulx que vous pourrez; car en tous les offices de servir seigneur à table, le vostre le requiert. (Ant. de la Salle.)

(AA) 1459. Le bon évesque d'assaillir ces perdris — car tant avoit haste que oncques ne donna loisir à son escuier qui devant lui tranchoit, qu'il eust mis son pain et ses cousteaux à point. (Cent nouv. nouvelles.)

(BB) 1460. Le heaulme est volontiers de cuir boully et pertuisé dessus (pour placer le timbre) à la largeur d'ung tranchoires de bois et la veue en est barrée de fer. (Le roi René.)

(CC) 1467. Une demie xii^ne de tranchoirs d'argent doré, servans à la nef du Roy, armoyé au dos de trois fleurs de lys. Une xii^ne de trenchoirs d'argent blanc, quarrez. Une demie xii^ne d'autres trenchoirs plus longs. (Ducs de Bourgogne, 2681 à 2684.)

(DD) — Lesquels compaignons se prindrent à jouer au jeu du transcheur. (Ap. Du Cange.)

(EE) — Pour vi douzaines de trencoirs de bois, pour sur iceulx mettre couleurs à olle et pour les tenir en la main. (Ducs de Bourg., 4669.)

(FF) 1474. Le sommellier porte en ses bras la nef d'argent, qui sert aux aumosnes et dedanz icelle nef d'argent sont les trenchoirs d'argent et la petite sallière et une autre petite nef, ensemble le baston d'argent et licorne dont on faict l'espreuve en la viande du prince. (Olivier de la Marche, Estat du Duc.)

(GG) — Le vallet servant doibt chappeller le pain et pareillement des pains bis doibt il faire trençoirs et en doibt faire huit pilles de quatre trençoirs, — et quand le prince est venu et assis et la viande venue, le vallet servant doibt desnouer la serviette où sont iceulx trenchoirs et les mettre en ordre et par pilles devant la nef.

(HH) — Doncques le Duc a un premier escuyer tranchant leqnel a cinquante escuyers trenchans soubs luy et sont gouvernez et conduits à la paix et à la guerre par cinq chefs de chambre. — (Olivier de la Marche détaille son service, et il continue ainsi :) Si c'est viande qu'il faille trencher il doibt prendre un trenchoir d'argent et mectre dessus quatre trenchoirs de pain et les mettre devant le Prince et devant soy doit mettre quatre trenchoirs de pain et sur iceulx un autre qui font le cinquiesme trenchoir de la crouste pour soustenir le fais du trenchoir et du cousteau.

(II) 1478. Ils ont tranchouers
Qui demeurent du pain dessus la table.
(Martial, les Vigiles de Charles VII.)

(JJ) 1479. Item a Olivier Berthaud, pour pain blanc et pain à faire tranchouers pour ledit banquet, pour ce lxxvi solz, x deniers. (Comptes de la ville de Tours.)

(KK) 1485. La salière au milieu de la table et le pain auprès enveloppé en une serviette et les tranchoirs d'argent. (Aliénor de Poictiers.)

(LL) 1487. Deux tranchouers dorez d'un costé. (Ducs de Bourgogne, n. 7238.)

(MM) 1506. Quatre tranchoirs d'or, dont en y a deux ronds et deux carrés, pesans ensemble x marcs, iij onces, vii gros. (Inventoire de la royne Anne de Bretagne)

(NN) 1510. Six tranchoeurs d'or, pesant ensemble viii m., ij o. demy grain. (Idem.)

(OO) 1516. A Robin Rousseau, orfèvre, demourant à Tours, pour avoir faict — ung tranchoir à queue — pour le service de ma dicte dame Charlotte. (Comptes royaux.)

(PP) 1524. (On trouve une vingtaine de tranchoirs dans l'inventaire de Marguerite d'Autriche, gouvernante des Pays-Bas, dans les chapitres intitulés : *Panneterie* et *Sausserie*. Il serait inutile de les citer, mais je copierai ce passage :) xxij petits tableaux, faits comme il semble tout d'une main, de grandeur et largeur ung chacun d'ung tranchoir, figurez de la vie NS. (Inventaire de Marguerite d'Autriche.)

(QQ) 1536. Six trenchoirs d'argent blancq en fachon de saucerons, pesant ensemble viij marcs, vii onces, xix est. (Inventaire de Charles-Quint.)

(RR) 1543. Plats trancheurs et grazals d'estaim et autres fournitures et utencilles nécessaires pour bien et honestement estre servis dans leurs réfections. (Document cité par Du Cange.)

(SS) 1539. Délivré au prince (de Jeunesse, sorte de balladin) une douzaine de doubles trenchoirs de xij deniers, deux doubles louches de xii den. — Délivré au Prince, le jour des cendres, cinq escuelles, une xiie de trenchoirs, six tailloirs rondz et sept louches de pot, sont iiij sols, iii den. (Arch. de Béthune cité par M. de la Fons-Mélicocq.)

TRANCHOIRS POUR FRUITS. Il y a eu, dans tout le moyen âge, des plats et plateaux pour mettre sur la table et présenter les fruits. L'Angleterre, qui ne semble pas avoir fait un usage général de nos tranchoirs à découper, donna ce nom, à la fin du xve siècle, à des plateaux de bois qui avaient la forme plate et carrée de nos

tranchoirs. Ces plateaux étaient peints de rinceaux, de fleurs et de feuillage et ornés de devises et sentences rimées; on les enfermait par demi-douzaines dans des étuis, et il s'en est conservé un bon nombre.

(A) 1313. Deux plates d'argent pur fruit des armes le roy d'Engleterre. (Inventaire de Pierre Gaveston.)

(B) 1360. Plateaux de fruiterie. (Inventaire du duc d'Anjou, 748 à 750.)

(C) 1589. There be also another like epigrams that were sent usually for new yare's gifts or to be printed or put upon banketting dishes of sugar plates – we call them poesies and do paint them now-a-dayes upon the back sides of our fruit trenchers of wood. (Art of english poesie.

TRANSPORT. Tous les meubles se transportaient au moindre déplacement; les voyages de nos rois ressemblaient assez à des déménagements, et jusqu'à la fin du XVIe siècle, on eut ces embarras. Le service des transports et les soins de l'emballage durent donc avoir une place importante dans l'administration royale et dans les habitudes de tout le monde. Il serait impossible de donner, au moyen de quelques extraits, une idée de ce remue-ménage. La citation suivante offre quelques expressions en usage dans ces occasions.

(A) 1431. Charles, — roy de France, — nous vous mandons que la somme de soixante dix sept livres, dix sols tournois que par nostre ordonnance nostre amé et féal secrétaire — mis sus pour nostre sacre et couronnement — a paié et délivré pour mettre, lyer, enfardeler, couvrir, porter, mener et conduire, de la ville d'Avignon jusques par devers nous, certaines drogueries ainsi que nous avons ordonné faire pour le fait de nostre personne, — donné à Loches le 26 juing 1431. (Cab. généal. Ducs de Bourgogne, IV.)

TREILLIS. C'est un grillage qu'on mettait aux fenêtres pour cacher les femmes, autour des monuments pour empêcher les passants d'approcher, ou autour d'un cabinet de résidence royale pour interdire l'entrée aux rats et aux souris; c'était aussi un moyen de garantir les riches verrières contre les caillous des enfants. On faisait ces grillages selon les besoins, en bois, en fil de fer ou d'archal, en fil d'argent aussi. Je ne parle pas des treillages qui devinrent de mode dans l'ornement des jardins, au XVIIe siècle : on doit des modèles en ce genre à un artiste, d'une fécondité surprenante, sous ce titre : Bersseaux et trilliages inventés et gravés par D. Marot, architecte.

(A) 1300. Toutes les herberges (du soudanc d'Egypte), estoient closes de treillis de fust et par dehors estoient les treillis couvers de toilles yndes, pour ce que ceulz qui estoient dehors ne peussent véoir dedans. (Joinville.)

(B) 1455. Quant le roy ouyt le bruyct des gens, fist lever les damoyselles qui en la chambre gysoient pour scavoir que c'estoit. Lors allèrent aux fenestres treilliées — Le Roy, a tout son abillement de nuyt sur sa teste, vint à la grant fenestre et la Royne aux treilliz. (Ant. de la Salle.)

(C) 1479. Pour assembler et lever à Paris la quantité de 1500 marcs d'argent blanc pour convertir en l'ouvrage et façon du treillis d'argent estant à l'entour de la châsse où repose le glorieux corps St. Martin de Tours — 72 liv. — A Jehan Galant, orphèvre du Roy commis à faire certains treillis d'argent que le Roy avoit voué et ordonné estre fait et posé sur le tombeau de St. Martin de Tours, 10, 250 liv. (Comptes royaux. On sait que François Ier fit fondre ce grillage d'argent. Voy. la citation F.)

(D) 1483. Paiement de certain treillis de fer mis autour de la maison du Plessis lez Tours, par ordre du Roy — 3,000 livres. (Comptes royaux.)

(E) 1555. A Françoys Rivery, menusier ordinaire de la Royne, pour estre allé devant apareiller les chambres de ladicte dame quand elle a esté par pays — pour avoir fourny de buffect en sa chambre et retables en sa garderobbe sçavoir est ès lieux de Chambourg, Bloys — Chenonceaux, Amboyse, etc. — pour avoir calfeutré une croisée en la chambre de ladicte dame au lieu de Chambourg et une demye en son cabinet — pour des treillis de boys mis autour de son cabinet à Tours, pour empescher les rats et sourys d'y entrer. (Comptes royaux.)

(F) 1647. Le Roi se rend à Pavie. Ce fut dans le cimetière de saint Martin, dont quelques uns prirent occasion de juger que c'estoit en vengeance de ce qu'il avoit fait oster les grilles d'argent qui estoient au presbitaire de sainct Martin de Tours, pour en faire des testons à soldoyer ses gens d'armes qu'il vouloit mener à Milan. Il avoit promis d'en faire remettre d'aussi belles et mieux faites à son retour, ce qui ne s'est pas exécuté. (Pierre de St. Romuald, P. Guillebaud. Trésor hist.)

TRÉPIÉ. Siége et ustensile de cuisine.

(A) 400. Sedebat autem S. Martinus in sellula rusticana, ut est in usibus servulorum, quas nos rustici Galli tripetias, vos scholastici, aut certe tu, qui de Græcia venis, tripodas nuncupatis. (Severus Sulpitius, apud Du Cange.)

(B) 1360. Invent. du duc d'Anjou, 73, 439, 772.

TRES. Le trait, le dessin.

(A) 1398. A maistre Le Noir (architecte) — pour visiter et solliciter les ouvriers et leur faire les trez de la devise desdiz ouvraiges. (Ducs de Bourg., 5854.)

TRÉSOR. Le trésor des rois fut dans l'origine la seule caisse de l'Etat ; il resta, jusqu'à l'administration de Sully, peut-être même jusqu'à celle de Colbert, une ressource capitale dans les grandes crises. Lorsque Chilpéric maria sa fille, il s'étonna des richesses qu'elle emportait, et crut un instant que la reine avait fait main basse sur son trésor; les députés partagèrent cette crainte et se rassurèrent avec lui en entendant les explications de la reine. Les richesses ainsi accumulées n'étaient point de l'argent monnayé, mais de la vaisselle d'or et d'argent, des bijoux et des pierres précieuses. Les manuscrits et les tapisseries à personnages y entrèrent par la suite, en raison de ce qu'ils coûtaient et du prix qu'ils représentaient. Dans toutes les cérémonies, on mettait dehors ces richesses, soit pour en faire parade, soit, au cri de largesse, pour en donner une partie. Un étranger arrivait-il, on lui en faisait les honneurs, en lui permettant de les voir, en lui offrant d'y prendre quelque chose. Les trésors de l'église avaient une autre origine, un autre but, et ils auraient dû avoir un autre emploi ; mais ils servirent aussi forcément dans l'occasion à la défense de la maison de Dieu. On montrait aux fidèles les reliques et avec plus d'orgueil encore, les reliquaires de prix qui les contenaient. A l'imitation des églises, des rois et des princes souverains, les seigneurs et les particuliers enrichis eurent leur trésor, et une femme put appeler ainsi le coffre où elle renfermait ses bijoux. J'ai cité plusieurs passages des poésies de Guillaume de Machaud et des lettres d'Agnès de Navarre, parce qu'on a vu dans les expressions de trésor et de clef du trésor, toute autre chose que ce qui était dans la pensée des auteurs. (Voyez *Ceinture de chasteté*.)

(A) 591. Ne putetis, o viri, quicquam hic de thesauris anteriorum regum haberi, omnia enim quæ cernitis de mea proprietate oblata sunt, — et sic animus regis delusus est. (Grégoire de Tours.)

(B) 1190. Rois, vous avés trésor d'or et d'argent,
Plus que nus rois n'ot onques, ce m'est vis,
Si en devés donner plus largement.
(Chansons attrib. à Quenes de Béthune.)

(C) 1345. Adonc la belle m'acola.....
Si attaingni une clavette
D'or, et de main de maistre faite,
Et dist ceste clef porterés,
Amis et bien la garderés,
Car c'est la clef de mon trésor.
Je vous en fais seigneur des or;
Et desseur tout en serez mestre
Et si l'aim plus que mon œil destre
Car c'est m'onneur; c'est ma richesse
C'est ce dont je puis faire largesse,
(Guillaume de Machault.)

(D) 1349. Vous meystes et envelopastes mon cuer en fin azur et l'enfermates au trésor dont vous avez la clef, il ne fut changié et ne sera toute ma vie. (Guillaume de Machault à Agnès de Navarre.)

(E) — Ne veuillez mie perdre la clef du coffre que j'ai, car si elle estoit perdue, je ne croi mie que je eusse jamais parfaite joie. Car, par Dieu, il ne sera jamais deffermées d'autre clef que celle que vous avés, et il le sera quant il vous plaira, car en ce monde je n'ai de riens si grant désir. (Agnès de Navarre à Machault.)

(F) — Et vous aussi m'avés envoié de vos joiaus, liquel ont esté pris en vostre riche trésor; par m'ame je veuil que vous sachiés certainement que se vous poies faire chose qui me puist déplaire, cils présens que vous m'avez envoié, me desplairoit. — Quant à la clef que je porte du très riche et gracieus trésor qui est en coffre où toute joie, toute grace, toute douceur sont, n'aiés doubte qu'elle sera très bien gardée, se Dieu plaist et je puis : et la vous porterai le plus briement que je porrai pour véoir les graces, les gloires et les richesses *de cest amoureus* trésor. (Guill. de Machault à Agnès de Navarre.)

(G) — Je vous pri, tant doucement comme je puis, que vous ne vous veuillés courroucier du jouiau que je vous ai envoié, par votre sécrétaire, lequel a esté prins en votre trésor. Car je vous jur, par tous les sermens que nulz puet faire, que puis que je vous vi, je n'en ostai nulz fors cilz que je vous ay envoié. (Agnès, princesse de Navarre, à G. de Machault.)

(H) 1360. Que quinz ans nay, je vous dis.
Moult est mes trésors jolis;
S'en garderay la clavette. (Eust. Deschamps.)

(I) 1448. Aux clercs de la Sainte Chapelle de Bourges, pour don à eux fait par MDS. (le duc d'Orléans) pour ce que ils avoient monstré les ornements de ladite église. (Ducs de Bourgogne, 6674.)

(J) 1466. Iis rebus omnibus peractis, Dux (Philippe le Bon) misit ad Dominum (le baron de Rosmital) in diversorium eumque in thesaurarium suum deduci jussit, ibique omnes gemmas preciosas, varia nomina sortitas et vestes suas margaritis et gemmis adornatas, in mensam exponi et commoustrari curavit. Mandavit que consiliariis, ut dominum orarent ut quodcunque placeret ex iis clenodiis, quæ videret, ob ducis sui honorem auferret. Sed dominus quicquam accipere noluit. (Voyage du baron bohémien de Rosmital.)

TRESSON D'OR. Tresse ou galon.

(A) 1380. Une paire de galons, ou tressons d'or, à petis rubis d'Alexandre. (Invent. de Charles V.)

TRIACLE et Tyriacle. La thériaque de notre pharmacie, composition qui a perdu toute valeur, mais qu'on croyait être un remède

souverain contre le venin des animaux. Il s'agissait seulement de l'avoir bien pure, c'est-à-dire provenant directement des sécrétions de l'animal qui la produisait, ou de son corps mis en poussière. Venise passa long-temps pour savoir fabriquer la meilleure. Montpellier s'acquit plus tard une réputation pour cette drogue. Quoi qu'il en soit, et comme la véritable thériaque venait de très-loin, quand elle ne guérissait pas, on ne faisait pas le procès à la nature même du remède, mais à la qualité de celui qu'on avait employé. On appelait Triaclier le vase dans lequel on conservait le triacle; on appelait aussi triaclier ou triacleur celui qui le vendait comme celui qui savait l'appliquer. Je cite ce remède à cause du luxe qu'on apportait dans l'exécution des triacliers.

(A) 1130. Antidotum tyriacum de corpore serpentis confici dicitur. (Foulcher de Chartres.)

(B) 1180. Mitto vobis ampullam tyriaca probatissima plenam. (Etienne, évêque de Tournay.)

(C) 1247.
Autres i a, qu'a non Tygris,
Que l'on prent aucune fois vis,
C'est cil dont l'en triacle fait
Qu'autre venim oste et deffait. (L'Image du Monde.)

(D) 1250.
Ne savez qu'est triacle auquant, si com je cuit,
C'est une bestelete où mult a de déduit;
Mès tant het le venin que tout adès le fuit.
(Ledit de Triacle et de Venin.)

(E) — Li triacles si est une beste coranz.

(F) —
Ausi com li triacles, ne mué ne changié,
Eschive le venin qui bien la eslongié,
Eslonge li vrai Diez félonie et péchié.

(G) 1300.
Car il ne resuscitera
Si Deables n'i font miracles
Ou par venins ou par triacles. (Roman de la Rose.)

(H) 1380. Un petit barillet d'or, à mettre triacle, que le roy faict porter avec luy continuellement et est ouvré à vii osteaux et au milieu aux armes de la reyne Jeanne de Bourgongne et pent à une chaisne d'or. (Inventaire de Charles V.)

(I) — Un petit flacon d'argent, à mectre triacle, qui pend à une chaisne d'argent.

(J) — Un triaclier du reliquaire de cassidoine blanc, rond, à ij petites anses, garny d'un très pou d'or.

(K) — Un petit triaclier, en façon d'un barillet, lequel est de jaspre et y a un pertuis.

(L) — Un petit triaclier d'argent, en façon d'un pommeau de coustel, à mettre triacle, pesant j once.

(M) — Un triache d'argent blanc, rond sur le plat à ij escussons de Jerusalem, pesant, à tout le tyriacle et un las rouge à quoy il pend, ij onces.

(N) 1381. Jehan Merlin, cirrurgien de rompture et de taille, — s'estant accompagniez d'un triaclier, pour aler par païs pour leur pain gaignier de leurs sciences ou mestiers. (Lettres de rémission.)

(O) 1448. A maistre Jehan de Trepoy, pour don à luy fait par MDS. (le duc d'Orléans), pour ce qu'il a esprouvé le basme et le triacle devant mon dit Seigneur. (Ducs de Bourgogne, 6691.)

(P) 1460. Icelle femme bailla entre deux escailles ou quoquilles de jambles qui croissent en la mer, une chose resemblant de couleur à Tiriacle ou metridat. (Lettres de rémission.)

TRIPET et aussi Tripot. Sorte de gobelet.

(A) 1363. Un petit gobelet d'or, qu'on appelle tripet et est esmaillé ou fonds aux armes de France, poise, avec son couvescle, i marc et v onces. (Inventaire du duc de Normandie.)

(B) 1380. Un petit gobelet d'or, rond, tout plain, appellé tripet et a un petit fritelet dessus le couvescle, à une grosse perle et par dedans le couvescle a un K couronné, taillié, pesant ii marcs, xv esterlins. (Inventaire de Charles V.)

(C) 1388. Un gobelet d'or, a couvescle, appellé tripet. (Ducs de Bourg., 5423.)

(D) 1399. Un tripet noir qui a le pié et le couvescle d'argent et perles à l'entour du ventre. (Inventaire de Charles VI.)

TRIPHOIRE. Œuvre triphoire, ouvrage incrusté. Se disait principalement des pierres précieuses qui alors n'étaient pas montées, mais enchâssées et incrustées.

(A) 980. Ex vasis quæ dicunt fuisse Salomonis..... Quæ omnia cum solido fabricata forent auro, gemmisque ornata opere inclusorio. (Aimonius, Hist. Franc.)

(B) 1180. D'or avoit deseure un oisel
A trifoire et à néel. (Flore et Blancheflore.)

(C) — Les listes sunt d'or fin à trifoire fondu.
(Roman d'Alexandre.

(D) 1250*. Aucuns disoient que ils avoient esté (différents ustensiles des églises de Tolède) des joiaux Salemon le roy, car ils estoient de fin or esmeré et aornés de très riches pierres précieuses, d'œuvre triphoire. (Chron. de Saint-Denis.)

TROCHE. Trousseau, réunion de pierres précieuses et de perles en boutons, fleurs, etc.

(A) 1349. Symoni de Insula, civi et aurifabro parisiensi, pro *pluribus* partibus trochiarum et boutonnorum aureorum et argenteorum, vi^e xl liv. (Comptes royaux.)

(B) 1352. Les parties de Jehan le Braillier, orfèvre du Roy, pour rappareiller sa bonne estoille d'or, refaire deux troches et fut l'estoille toute reburnie et tous les chastons et les troches rivées de nouvel. (Idem.)

(C) 1374. Après a une troche de iiij très grosses perles, très blanches et très clères, dont l'une poise xii car. (Compte des pierreries de la couronne du duc d'Anjou.)

— Une troche de iiij très grosses perles, roondes, blanches et clères, assises sur le roont, estimées pesant de viij à ix car.

(D) 1380. Un chappel à vi gros ballays, vi esmeraudes, xii troches qui font lxxij perles. (Inventaire de Charles V.)

(E) — Un chappel à vi gros saphirs, vi balays, xlviij perles en xij troches.

(F) — Un chappel à xx saphirs, x balays, x esmeraudes et xx troches en chacune iiij et iij perles et font lxx perles, pesant j marc, iiij onces, x esterlins.

TROMPE. Nous avons conservé ce mot dans le langage de la vénerie avec l'acception qu'il avait alors. Les trompes anglaises étaient renommées.

(A) 1467. Une trompe d'or, pendant à ung large tixu de soye noir, ferré d'or, garnye la dicte trompe de neuf dyamans, tant tables que escussons, de neuf rubis et de xviij perles et poise tout ensemble v marcs, vi o. (Ducs de Bourgogne, 3057.)

(B) — Une autre trompe d'argent néellée et sur les arectes et aux deux bouts garnye d'or. (3058.)

(C) — Une autre trompe d'Angletérre, garnye d'un tiru de soye gris et d'argent doré. (Ducs de Bourgogne, 3060.)

TROUSSE. Carquois, boîte garnie de plusieurs choses, du verbe *trosser*, charger.

A) 1170*. Ses chiers avoirs fist enmaler
Ses draps, ses robes fist entorser.
(Roman de la Guerre de Troyes.)

(B) 1180*. Troser somiers, les charetes garnir.
(Le Roman de Garin.)

(C) 1425. Ceux qui sauront tirer de l'arc qu'ils aient tarc, trousse, cappeline, etc. (Lettres de Jean, duc de Bretagne.)

TROUSSOUÈRE. L'agrafe qui servait à relever la robe.

(A) 1481. Une troussouère en laquelle a une licorne d'or et une poincte de dyamant en la teste de la licorne. (Ducs de Bourgogne, 7140.)

(B) 1498. Mais entre les autres j'y vis
Dont l'une y donna un bréviaire :
Et l'autre un calice à devis;
Et sa dame une cordelière,
Pour lui faire une troussouaire. (J. Molinet.)

TRUQUOISE. Tenaille à plusieurs usages, et entre autres à casser les noisettes.

(A) 1372. Une truquoise d'argent à casser noisettes, pesant vi onces, prisiée ix francs. (Compte du testament de la royne Jehanne d'Evreux.)

(B) 1500. Il y eust deux maistres bairbiers qui le tiroient avec des trécoizes, et n'en savoient venir à bout de l'avoir. (Journal de Ph. de Vigneulles.)

TUEL et Tueil. Tuyau et aussi goulot.

(A) 1360. Invent. du duc d'Anjou, 159, 160, 203, 328.

(B) 1397. Ainsi que icelle Jehanne reculoit, par cas d'aventure et fortune bouta son pié dedens le tuel de la cheminée de la cuisine dudit hostel — et parmi icellui tuel passa ladite Jehanne. (Lettres de rémission.)

(C) 1420. Ouquel patron de cire n'y avoit que l'espraınte et enseigne du tuel de la serrure. — En manière d'une clef à tuel. (Lettres de rémission.)

TUPPIN. De Tubba, vase, pot de terre servant à des usages ordinaires. L'artisan qui les faisait se nommait Tuppinier.

(A) 1080. In unoquoque foro unam junctam salis, et de uno tupinario indeterminato unam tupinam.

(B) 1318. De ceulx qui vendent ès dittes foires chairs cuites en chaudières, iv deniers, et de ceulx qui vendent chairs cuites en tupins deniers. (Chartul S. Mart. Aug.)

(C) 1510. Tuppins de bure fondu — Ladite Allemande fut prinse et mise en prixon et le samedi aprez fut menée au chaircran emprez du pilorei avec ses tuppins ataichiés entour d'elle. (Journal de Philippe de Vigneulles.

TURQUOISES FOSSILES. Les os et les dents fossiles, colorés par le phosphate de fer, deviennent des turquoises. Le Muséum du Jardin des Plantes possède une main entière changée en turquoise. Ces os ont la même couleur que les turquoises minérales, mais leur beau bleu, aussi intense au jour, prend un ton verdâtre et terne à la lumière, et avec le temps il pâlit et disparaît. Ces turquoises sont atteintes par les acides et perdent leur couleur dans le vinaigre distillé, elles se consument au chalumeau, et exhalent une odeur d'os brûlé. Tous les pays produisent cette variété de la turquoise.

TURQUOISE MINÉRALE. Cuivre hydraté silicifère. Pierre opaque, couleur bleu de ciel, d'une dureté à rayer le verre, d'une pesanteur spécifique de 2,45. Ni la chaleur du chalumeau, ni la vivacité des acides n'attaquent ses surfaces, elles altèrent seulement sa couleur, qui ne change pas à la lumière. On la tire de l'Asie et de la Russie. Il est inutile de faire des citations, je remarquerai seulement que nos poëtes parlent souvent de *perrières turcoises*, et il s'agit alors, comme dans le passage suivant, de machines à la turque pour lancer des projectiles.

(A) 1185. A perrières turcoises qu'il i ont establie
Ont jetées les testes et chascune lancié.
(Graindor. Ch. d'Antioche.)

TUYAU. Vers le xe siècle, en même temps que les hosties étaient substituées au pain, les fidèles, qui vinrent recevoir la communion, burent le vin, non plus à même le calice, mais en humant, au moyen d'un chalumeau ou tuyau, le liquide consacré. Ces changements ne semblent avoir eu pour but que d'éviter la perte de miettes de pain ou de gouttes de vin, conséquences de maladresses trop faciles, et rendues plus graves par le caractère désormais fixé de l'eucharistie. Ces tuyaux sont appelés différemment par les auteurs ecclésiastiques; on lit : *Fistulæ, tuelli* et *tutelli, cannæ, canolæ, arundines, pipæ, calami, siphones* et même *pugillares*, parce qu'on les tenait à la main. Jusqu'assez avant dans le XVIe siècle, ils restèrent en usage; l'église de Saint-Denis les maintint par privilége, et le pape, à sa messe solennelle, s'en sert encore, mais uniquement comme souvenir des anciens usages, et sans y attacher aucune signification. Ces tuyaux étaient en or et en argent, tout droits et quelquefois accompagnés d'une poignée, ou au moins d'un renflement ou bouton que le moine Théophile décrit; les églises pauvres en avaient en cuivre et en verre. Il va sans dire qu'on se servait de ces tuyaux, dans la vie privée, pour humer les liquides, et particulièrement pour venir en aide aux malades.

(A) 1050*. Scyphus argenteus major; minores argentei 4. ex aurichalco 1. tutelli argentei 4. urcei argentei cum aquamanillibus. (Chron. Centulense Hariulfi.)

(B) 1087. Divisit ecclesiis cruces, altaria, scrinia, textos, candelabra, situlas, fistulas ac ornamenta varia. (Florentius wigorn.)

(C) 1200*. Erant fistule quinque, ad communicandum, argentee deaurate. Erant cole argentee novem, per quas vinum poterat colari si necesse fuisset; preter eam que attinebat calici aureo, et nec aurea erat. (Christianus, Chron. Mogunt.)

(D) 1220. Caput XLIV. De fistula (Theophili, diversar. artium Schedula.)

(E) 1295. Calix grecus sine patena, cum duobus calamis argenteis deauratis, cum ymaginibus in circuitu, opere fusorio levatis, ponderis VI l. (Inv. de S. Paul.)

(F) 1328. Un escrin d'argent à poudre, esmaillié et un tuiau d'argent à boire lait pour les yelz. (Inventoire des biens moebles de la royne Clémence.)

(G) 1343. Duo tuelli argentei deaurati, ad hauriendum vinum post communionem in die pasche. (Invent. de Nostre Dame de Paris.)

(H) 1363. Une cuiller d'or et un tuyau d'or à administrer et recevoir le corps N. S. (Inventaire du duc de Normandie.)

(I) 1372. Une cuillier et un tuiau d'argent à abreuver malades, prisié XXV s. p. (Compte du test. de la Royne.)

(J) 1380. Un petit tuyau à boire, d'argent blanc, pesant xij esterlins. (Invent. de Charles V.)

(K) — Deux tuyaux d'or à boire, quand on est malade, pesant vi onces et demie.

(L) — Un calice d'or, à un tuyau carré.

(M) 1399. Deux tuyaux d'or à tirer le sang notre seigneur ou calice. (Invent. de Charles VI.)

(N) 1502. Duo calami longi, argentei, deaurati in extremitatibus et in medio, habentes pomellum deauratum, nec non ansulam qua teneri possunt, olim deservientes ad ministrandum sanguinem pretiosum Domini nostri, sub speciebus vini, diacono et subdiacono. (Invent. de Laon.)

U.

URANE. Demi-métal, d'un bleu foncé, faisant l'effet d'une pierre de Labrador ou d'un morceau de lave. La Saxe et la Bohême le fournissent.

V.

VAISSEL. Vases de toutes sortes fabriqués en argent. De là notre mot vaisselle.

(A) 1363. Un vaissel rond à deux tẽn rons torn̄ et est mis devant Monseigneur quand il mange, pesent xviij marcs et demy. (Inventaire du duc de Normandie.)

(B) 1380. Un vaissel à mettre sel, pour porter en chemin avec le Roy, pesant xv marcs. (Inventaire de Charles V.)

VAISSELLE. Cette expression répond à l'idée qu'on se faisait encore, il y a soixante ans, du mot argenterie, c'est-à-dire une partie assez considérable de la fortune, qui flattait la vanité en temps prospères, et en toutes circonstances, grandes et petites, parait aux difficultés pécuniaires. Elle se composait de vases de toutes sortes (vaissels), plats, etc. On disait aussi vaissellemente. Il y avait déjà au moyen âge la vaisselle usuelle, qu'on ne plaçait pas sur les dressoirs, et la vaisselle de parement qui les ornait.

(A) 1241. Pro vassallamento coquine comitis Pictaviensis, empto Landiaci (le Lendit), per Adam cocum, — xvii liv., vii s., vi d. (Comptes royaux.)

(B) 1294. Que toutes manières de genz quiex que il soient, privez ou estrangers en nostre Roiaume, qui n'ont six mille livres de rente à Tournois, n'usent, ne ne puissent user, en leur hostiex ne hors, de vesselement d'or ne d'argent pour boire ne pour mengier, ne pour autre usaige. (Ord. des rois de France.)

(C) 1300*.
Mainte riche vaisselemente
Trouvèrent, bielle et noble et gente,
Pos, hanas et platiaulx d'argent.
(Roman de Cléomades.)

(D) 1302. Et aura elle toute nos vaissellementes d'or et d'argent, se comme pos grans et petits, etc., etc. (Lettres de rémission.)

(E) 1347. Inventarium vassellæ de argento Dom. Delphini secum portatæ in expeditione transmarina, ad opus et ministeria hospitii sui. (Inventaire de Humbert II.)

(F) 1381. Le samedy ensuivant, M. le duc dist au Roy, en la présence de son conseil, à Compiègne, que puisque la roine de Sezile s'estoit accordée à son adversaire il n'entendoit point à poursuivre son entreprinse et offri au roy la vaisselle qu'il li avoit baillé, montant 50,000 francs. (Journal de l'évêque de Chartres, cité par Le Laboureur.)

(G) 1388. Volumus, — vaissella nostra, quæ erit per executores nostros, venda-

tur pro debitis nostris persolvendis. (Test. Petri de Crozo, cardin. Archiep. Arelat.)

(H) 1407. L'on estimoit l'or, l'argent, et pierrerie, estans aux relicques et vaissellemente des églises de Paris, valoir ung grant royaume. (Description de Paris, de Guillebert de Metz.)

(I) 1459. Les parens et amis de nostre bonne espousée furent bien esbahys de véoir l'ostel d'ung si jeune gentil homme si bien fourny de vaisselle, de tapisserie et de tout autre meuble et se réputoyent bien eureux d'avoir si bien aliée leur belle fille. (Cent Nouvelles nouvelles.)

(J) 1467. Au milieu d'icelle salle a esté fait un grant dreçoir pour parer et aorner de vaisselle — et pour servir ès autres jours ont esté faiz autres deux dreçoirs à l'un des costez de la dite salle pour semblablement mettre vaisselle de parement. (Ducs de Bourgogne, tome II, p. 298.)

VAISSELLE USUELLE. Dans quelle mesure la vaisselle d'or ciselée, les aiguières en cristal de roche, les assiettes en émail, les flacons et buires en majolica, les plats de Bernard Palissy ont-ils été en usage dans la vie privée? C'est une question qu'on se fait et une difficulté qui se présente, aussitôt qu'on oublie un trait particulier des mœurs de nos pères. Cette particularité, c'est l'opposition et aussi l'union d'un grand luxe et d'une grande simplicité, poussée quelquefois jusqu'à la pénurie, conséquence du désordre. Ce contraste explique les dressoirs couverts d'objets précieux, les tables servies avec une vaisselle embellie par tout ce que l'art avait imaginé de plus riche, et le reste du temps des murs dégarnis de tout ornement, des dressoirs vides et la vaisselle d'étain à l'usage de chaque jour. Quand on a bien présent à l'esprit cette opposition, on se figure très-bien, d'un côté, l'art merveilleux et le travail précieux appliqués à ces objets, de l'autre, leur usage *réel*, mais à des jours solennels seulement.

(A) 1580. Y eust deux longues tables couvertes d'onze à douze cens pièces de vaisselle de faënze, plaines de confitures sèches et dragées de toutes sortes, accomodées en chasteaux, piramides, plate formes et autres façons magnifiques. La plupart de laquelle vaisselle fut rompue et mise en pièces par les pages et laquais de la Cour, comme ils sont d'insolente nature, qui fust une grande perte, car toute la vaisselle estoit excellemment belle. (Mém. de l'Estoile. Description de la collation donnée au roi par le cardinal de Biragues.)

(B) 1585. Elles estoient (les salades) dans de grands plats esmaillez qui estoyent tout faits par petites niches. (L'Isle des Hermaphrodites.)

VALET. Dans l'acception d'élève d'un artiste. On sait comment s'est formé ce mot et quelles ont été ses vicissitudes. Lorsque les grands vassaux, vassals, étaient appelés aux armes par leur seigneur, ils réunissaient leurs propres vassaux qui, pour avoir de grands noms et pour être des hommes illustres, n'en étaient pas moins de petits vassaux, comparés à leur chef; aussi portaient-ils le nom de vasseleti et vasleti, puis vallet et varlet. Cette désignation était encore attachée à une position respectable, lorsque nous la trouvons dans les Us des Mestiers recueillis par Étienne Boileau, en 1260. Là, elle s'applique à un degré intermédiaire entre le maître et l'apprenti, c'est-à-dire à l'élève qui a déjà fait ses preuves, et elle a cours dans tous les ateliers. En même temps, il est vrai, il est question de vallet à servir, et c'est là l'origine de la seule acception que nous ayons conservée, mais il suffit de s'être rendu compte de la différence qui existe entre la domesticité du moyen

âge et ce qu'elle est devenue de nos jours, pour comprendre que, même dans ce sens, le valet du XIIIe siècle était autre chose que le nôtre.

(A) 1292. Raoul, vallet à servir, — xii den. (Le livre de la taille de Paris.)

(B) 1355. Se aucun apprentis (orfèvre) se rachepte de son maistre, il ne pourra tenir ne lever forge se il n'a servi son maistre, ou autre, de remenant de huit ans comme apprentis ou comme vallet servant, gaaignant argent. (Statuts des orfévres de Paris.)

(C) 1378-79. A maistre Guillaume Brisetout, verrier et depuis que fu parti, à ses vallés, pour verrer une des formes de la croisée. (Comptes de l'église de Troyes.)

(D) 1432. Aux varlets de Johannes D'eyck (Jean van Eyck) paintre, pour don par Monseigneur à eulx fait quand mondit Seigneur a esté en son hostel veoir certain ouvraige faict par ledit Johannes, — xxv s. p. (D. de B. 939.)

VANDALISME. On appelle ainsi tout procédé destructeur, qui anéantit ce qui commandait le respect par son âge, ses souvenirs ou ses beautés. Chaque époque ayant des méfaits de ce genre à reprocher à sa devancière, et ne se sentant pas elle-même la conscience bien nette, on est tombé d'accord qu'on rejetterait le tout sur les Vandales, qui ne réclameront pas. Le vandalisme, en fait, c'est la profanation du culte des souvenirs par la domination du bien-être particulier ou de l'utilité publique, c'est un vice de tous les temps; et n'était le défaut d'espace, je ferais ici une longue énumération d'anciennes destructions opérées sans nécessité. Cet examen renverrait les parties plaignantes dos à dos, et tous dépens compensés. Oui, le moyen âge a été plus indifférent des choses du passé que la renaissance; à son tour, la renaissance en a fait litière avec plus d'insouciance que les temps modernes. A toutes ces époques, c'est sans le moindre scrupule, sans regret même, qu'on remplaçait d'anciens édifices par de nouvelles constructions, de respectables châsses, de vieille orfévrerie, des bijoux séculaires par des châsses à la nouvelle mode, de l'orfévrerie neuve et des bijoux modernes; on fondait, on vendait au poids les plus beaux objets d'art pour satisfaire aux caprices les plus vulgaires, aux nécessités les moins pressantes. Vit-on, par exemple, de nos jours, non pas dans la tourmente de l'émeute, mais en plein respect de tout ce qui est respectable, un procédé pareil à celui qu'emploie Charles V, dit le Sage, pour activer les travaux de restauration du Louvre? Je laisse parler les registres de la chambre des Comptes; il s'agit des matériaux qu'on emploie pour faire la nouvelle vis élevée dans la cour; où croit-on qu'on va les chercher? Il y a vingt carrières autour de Paris, on en invente une nouvelle, c'est le cimetière des Innocents; le repos des morts ne sera pas respecté, et leurs tombes serviront à faire les marches de l'escalier. Dans une autre circonstance, à un siècle de distance, on a besoin d'une pierre pour faire un autel, on déterre un mort, on lui prend sa bierre, et tout est dit. Là, du moins, l'intention et la destination excusent peut-être la profanation! Disons-le donc, à la satisfaction de notre amour-propre, et à l'encontre de cette disposition morose qui anime trop souvent contre le présent, le respect pour les monuments et les choses du passé date du moment où l'on eut si bien détruit, qu'il ne restait plus, pour ainsi dire, ni monuments, ni choses du passé à conserver, il date de nos jours.

(A) 1364. A Thibaut de la Nasse, marguillier de Saint Innocent, pour dix tumbes dont l'on a faict marches en la grand viz neuve dudit Louvre, achetée de li, chacune tumbe, pris ou cimetière dudit Saint-Innocent, à xiiij sols p., par quictance vii liv. p. (Compte des bâtimens royaux.)

(B) 1455. Pour faire venir de l'église de Romorantin audit chastel (de Romorantin), la tumbe dont a esté fait ledit autel et pour avoir comblé de terre le lieu où étoit ladite tumbe. (Ducs de Bourgogne, 6798.)

VASES. L'antiquité a introduit beaucoup d'arbitraire dans les noms de ses vases; au moyen âge, ce fut pis encore, le caprice était maître de leur donner les destinations les plus opposées et de les désigner comme bon lui semblait. J'ai vainement cherché, au moyen des textes, à arriver à quelque précision; plus mes recherches ont été approfondies, plus la confusion s'est augmentée. J'espère être plus heureux avec les monuments figurés et avec les objets eux-mêmes, conservés dans les collections. Les citations suivantes ne viennent ici que pour corroborer l'impression générale qui ressort de ces recherches.

(A) 591. Denique nesciens qualiter dolum suum deliniret, discum ei magnum argenteum pro gratia dedit. — Theudericus vero queritur ad suos, nulla existanti causa suum perdidisse catinum. (Grégoire de Tours.)

(B) 1416. Une petite boeste faicte à Paris d'une pierre bleue en manière d'un cornet à mettre ancre, garnie d'or, séant sur iiij piez — et la fait mon dit seigneur emplir de civette, — xxx liv. t. (Inventaire du duc de Berry.)

(C) — Une grant sallière d'agathe, en façon d'un hannap, goderonnée, garnie d'or, le pié et couvercle d'or esmaillé de bleu — vi^{xx} liv. t.

(D) — Une salière de cristal, garnie d'argent, en laquelle souloit avoir des reliques — lx s. t.

VAUDELUQUES. *Sanctus Vultus de Luca* ou *Lucensis*, *sainct* Voult de Luques, par contraction Vaudeluques, et par altération Vaudelu et Godelu. Il y a là une de ces erreurs que tout le monde signale, que personne ne corrige. La sainte Face de la Véronique, le Vera icon de Rome était célèbre; le Christ en croix, de Lucques, sculpture attribuée à Nicodème, le devint à son tour. Des imitations de celui-ci furent portées de tous côtés, et bien qu'elles représentassent une figure entière, on la confondit avec la Sainte-Face et on lui donna le nom de Saint-Voult (de *vultus*, visage), qui désignait la Sainte-Face de Rome, et qui aurait dû lui être réservée. La copie qu'on avait exposée dans l'église du Saint-Sépulcre, à Paris, était nommée par le peuple Saint-Vaudelu et Godeleu.

(A) 983 à 996. S. Vult de Luca. (Légende du revers d'un denier du règne d'Othon.)

(B) 1185. Douze deniers de Luque à chascun fist doner. (Ch. d'Antioche.)

(C) 1420. Une croix d'or, où il y a ung crucefix, en façon de Vaudeluques, garnie, ès iiij boutz, de deux bons balaiz et de deux bons saphirs. (Invent. de Ph. le Bon. Ducs de Bourgogne, 4065.)

VENDREDI. Ce jour de tristesse, consacré au jeûne et au maigre, avait son silence obligé et ses prières consacrées. Le Roi, pour ne pas l'oublier, portait un anneau particulier, et s'agenouillait devant des tableaux réservés pour le vendredi et qui le lui rappelaient.

A) 1260. Le vendredi de croiz aourée (vendredi saint) ne crient pas crieurs, les diemenges, les vendredis et les viij jours de Nouel et les vigiles qu'ils ne crient que une foiz. (Statuts des Mestiers.)

(B) 1380. Un annel d'or — et le porte le Roy communément les vendredi. (Inv. de Charles V.)

(C) 1391. A Jehan du Vivier, orfèvre, pour avoir rappareilliez et mis à point la garnison d'or de l'estuy des tableaux d'or du Roy NS. que l'on met devant lui les vendredi — xxiiij s. p. (Comptes royaux.)

VENISE (ouvrage de). Cette expression n'implique pas forcément un ouvrage fait à Venise, mais bien un travail exécuté dans le goût, dans le style adopté à Venise. Quel était ce style du XIIIe au XVe siècle? L'aspect général de la ville comme l'étude de ses édifices, le disent assez; c'était un mélange de réminiscences antiques importées de Byzance et d'invasion orientale produite par le mouvement des croisades et entretenue par les relations commerciales avec le Levant. (Voyez *Damas*.) J'exclus de ce Répertoire les étoffes; je ne parle donc pas de celles de Venise.

(A) 1380. Une croix d'or, garnie de x camahieux, xij balais, viii esmeraudes, xxx perles et est ladite perrerie assise sur ouvrage de Venise et par derrière est néellée. (Inventaire de Charles V.)

(B) — Une grand croix d'argent doré, de l'œuvre de Venise, garnie de doublets et de voirrines, sans pied, à tout le crucefix, pesant xxxiii marcs et demy et est le pied de la dite croix de cuivre doré, non pesé pour ce qu'il est de cuivre.

(C) 1393. Pour avoir fait, pour la royne, en iij coffrez de Venize, iij serreures d'argent dorées. (Comptes royaux.)

(D) 1399. Un grand gobelet à pié et à couvescle d'or, de la fasson de Venize, à fleurs de lys — et le donna au Roy monseigneur de Berry et poise cinq marcs, sept onces et demye d'or. (Inventaire de Charles VI.)

(E) 1403. Une grant espée toute couverte d'or, à l'ouvrage de Venise. (Ducs de Bourgogne, 5970.)

(F) 1480. Item una alia pulcherrima crux, auro cooperta, de opere Venecie. (Inventaire de la Sainte-Chapelle.)

(G) 1498. Ung tableau d'argent fermant à clef, de la Nativité nostre Seigneur, à plusieurs ymaiges, de la façon de Venize, ouquel il y a ung crucifiement, Nostre Dame et saint Jehan, en boce, auquel tableau a xxiiij rubiz et neuf perles et au dessus Dieu le père. (Inventoire de la royne Anne de Bretagne.)

(H) 1529. A Pierre Dallières, lappidaire, demourant à Lyon, pour ung pot vert, ouvraige de Venise, — vi liv. t. (Comptes royaux.)

(I) 1536. Une coupe de jaspère rouge, à deux hansses, garnye d'or, ouvraige de Venise. (Inventaire de Charles-Quint.)

(J) 1573. La croix de Venise est de boys par dedans, toute couverte de bon or. (Inventaire de la Sainte-Chapelle. C'est la traduction en français de la citation F.)

VENTRE d'une image formant reliquaire. (Voyez *Images ouvrantes*.

(A) 1200. Erat et alia crux lignea auro optimo vestita, in qua imago erat aurea domini crucifixi, que imago cuiuslibet communis hominis magnitudinem excedebat, concava sed multum spissa cuius venter plenus erat reliquiis et gemmis preciosissimis. Dicebatur autem nec Romanum imperium meliores habere. Hec crux poterat dissolvi membratim in iuncturis, primo in talo, in genubus, in femore, in humeris, in cubito, in manibus, in collo ubi corpori inherebat; cetera pars corporis, dorsum scilicet et venter, pariter coherebant; et hoc ideo, ut commodius et securius posset in arca sibi ad hoc deputata specialiter reservari. Hec raro ponebatur, nisi forte presente rege vel alio magno principe et in festis pasche vel natalis Domini et pontifice hoc jubente. Cum autem hoc fieri opertebat, tunc in loco valde eminenti in templo super

trabem, ubi nulli alieno patebat accessus, a ministris fidelibus locabatur. In hujus imaginis capite, loco oculorum erant due gemme quas carbunculos vocant, tante magnitudinis ut duo vitelli ovorum qui in tenebris coruscabant. Huic cruci inscriptus erat versus iste : Auri sexcentas habet hec crux aurea libras — vocabatur autem Benna. (Christiani Mogunt. Chron.)

VERGE. Du latin, *virga*, avec deux significations distinctes. C'est un bâton, et dans ce sens il est appliqué aux crosses des évêques ; c'est une baguette, et comme telle un signe d'autorité quand elle est portée par les officiers de justice; c'est une allusion, quand on la brise aux pieds des criminels, devant des mariés ou sur la tombe des rois, et quand elle est portée en signe de paix; c'est même un instrument d'espièglerie dans les mains d'un fou, c'est enfin un ustensile de toilette quand elle sert à battre les habits, et nous avons conservé le mot vergette. La souplesse de cette baguette, la facilité de la nouer en forme d'anneau a développé une autre acception, c'est le cercle de la bague distinct du chaton, c'est aussi l'anneau qui réunit les bagues. Telle est la seconde signification. On les trouvera confondues, mais faciles à distinguer, dans les citations suivantes.

(A) 994. Virga tua quæ in urbe sedis meæ pro pretioso hactenus custodiebatur thesauro, etc. (Ap. Du Cange.)

(B) 1300. Une blanche verge en signe de peas. (Ap. Du Cange.)

(C) 1346. Ac si ipsæ infra virgam hospitii nostri, etc. (Ap. Du Cange.)

(D) 1349. Je vous mercy trop humblement de la belle et bonne verge que vous m'avez envoié et certes il ne faut mye que vous me pryés de la bien garder; car j'en sui tout pryés. (Guill. de Machault à Agnès, princesse de Navarre.)

(E) — Si li donnés cette verge d'or et li dittes que je le pri qu'il *la porte pour* l'amour de moi. (Agnès à Guill. de Machault.)

(F) 1351. Pour faire et forgier la garnison d'argent d'une verge de balaine, dont les virolles sont esmaillées des armes du Roy, de madame la royne, faicte, par commandement de MS. le Dalphin, pour Mitton le fol. (Comptes royaux.)

(G) 1372. Un chapel d'or auquel a six balays, vi esmeraudes, xij troches de perles et en chascune troche a vij perles et est le cercle de ij verges esmaillez, priséz vij^c francs d'or. (Compte du testament de la royne Jehanne d'Évreux.)

(H) 1380. Un petit à col (pent à col), à façon d'une verge à nettoier robes. (Inventaire de Charles V.)

(I) — Un annel où il a un ruby à jour et a en la verge un K et un Y.

(J) — Un annel où il a un ruby qui tient du violet en une verge taillée à feuillages.

(K) — Une verge où est un ruby violet qui a un trou emply d'or.

(L) — Une petite vergette, où il a un petit ruby rond et est assis à crampons et est une partie de la verge et le culet taillez.

(M) 1389. Un annel d'or dont la verge est esmaillée. (Testament de l'archevesque de Rheims.)

(N) 1390. Par signe de desobeissance le prévost getta, par dessus la porte, en la dite bassecourt, une verge de l'un des sergens qui estoient avec lui et s'en parti. (Lettres de rémission.)

(O) 1394. Deux grans bans pour ploier verges de arbalestres et ung autre banc pour dréchier les dites verges. (Inventaire des garnisons du chastel de Lille.)

(P) 1416. Iiij verges d'or rondes toutes plaines qui servent à tenir les anneaux de Monseigneur. (Inventaire du duc de Berry.)

(Q) 1438. Pour achetter xviij verges à nettoyer robes pour MDS. (le duc de Bourgogne). (Ducs de Bourgogne, 1280.)

(R) 1450*. Anneaux ou verge d'aliance
Où fut escript : *Mon cœur avez.*
(L'Amant rendu Cordelier.)

(S) 1459. Et en approbacion de ce je vous donne ceste verge qui est d'or esmaillé de larmes noires. (Cent Nouvelles nouvelles.)

(T) 1460. A tant fut mis en terre (le roy Charles VI, 1422) emprès ses pères, lors où les officiers huissiers rompirent verges et bastons, les gectèrent en la fosse tous plorans. (George Chastellain.)

(U) 1483. Pour plusieurs verges, espousettes, descrotoires. (Compte de la royne Charlotte.)

VERNIS. Les citations suivantes donnent l'explication de ce terme dont j'ignore l'étymologie. Je ne sais si cette poudre, étant rouge, a pu prendre son nom du fard, dont les femmes se *vernissaient* les joues.

(A) 1400*. Qui se vernissent, qui se paignent,
Qui se fardillent et qui s'onglent.
(Miroir de la sainte Vierge.)

(B) 1416. Une boeste d'argent doré, pour mettre vernis à getter sur escripture. (Inventaire du duc de Berry.)

(C) — Une boistelette d'argent doré, en façon de poire, pour mettre vernis qui sert pour un comptouer.

VERRE NOIR. Il paraît qu'au XVIe siècle, le verre noir fit concurrence au jais et vint à la mode. (Voyez *Jayet.*)

(A) 1580. J'ai connu une fort belle et honnête dame laquelle étant en ces doux bains — il lui advint qu'ayant un pendant d'oreille d'une corne d'abondance qui n'étoit que de verre noir, comme on les portoit alors, il vint à se rompre. (Brantôme.)

VERRE RIOLLÉ. S'agit-il, dans la citation suivante, du verre filigrané de Venise? Nous n'en connaissons pas de plus ancien que de la seconde moitié du XVe siècle. Il faudrait plusieurs rencontres de ce genre dans les textes pour fixer le sens précis de cette expression. (Voyez du verre torsé à l'article *Voirre,* citation GG.)

(A) 1380. Un pied de verre riollé de iiij compas et à chaque compas a un angre et est la tige tuerse. (Inventaire de Charles V.)

VERRÉ, Envoirré et Vairné. Vitré, muni de vitres.

(A) 1240*. Et bien verrées les fenestres. (Partonopex de Blois.)

(B) 1391. Et doivent estre (les tabernacles à mettre Corpus Domini) envoirez et fermans à clef, et doit estre le verre assis, et ouvré, et enclavé bien et souffisament. (Statuts des tailleurs d'ymages.)

(C) 1455. Damp Abbez mena ma Dame en sa chambre chauffer, qui estoit très bien tendue et necte, tapissée, verrée. (Ant. de La Salle.)

(D) 1459. Il respondit qu'il estoit plus aise que ceulx qui ont leurs belles chambres verrées, nattées et pavées. (Cent Nouvelles nouvelles.)

(E) 1509. Fumes au cloistre de ladite église qui est vairnés. (Journal de Philippe de Vigneulles.)

VERRIER. Le fabricant de verre et aussi le peintre-verrier, celui qui peignait les vitraux, soit sur feuilles de verre teint en masse, soit sur feuilles de verre blanc. Les verriers avaient des prétentions à la noblesse, et elles étaient fondées. Cette noblesse remontait aux grands priviléges et à l'estime toute particulière que le sénat de Venise accorda aux artistes de Murano dès le

XIIIe siècle. Les rois de France se montrèrent aussi généreux que ces orgueilleux patriciens; ceux-ci donnaient de la noblesse aux verriers pour conserver à Venise le monopole de la verrerie, ceux-là durent faire les mêmes concessions pour le leur arracher. Il n'y a donc pas à mettre en doute cette noblesse, et je ne ferai aucun effort pour la prouver. La citation E est tirée d'une pièce inédite que j'ai trouvée dans la grande collection de Lorraine de la Bibliothèque nationale de Paris, et dont l'authenticité a quelque valeur dans la question. Les metteurs en plomb et les marchands de vitres blanches, qui les uns et les autres mettaient le verre en œuvre, s'appelaient verriers comme les fabricants de verre; ils s'aidaient de peintres qui travaillaient dans leurs ateliers; quand ils étaient peintres eux-mêmes, ils ne manquaient pas de s'appeler peintres-verriers.

(A) 1416. Jehan Fouquaut le jeune, escuyer, faiseur de verres, — demourant en la paroisse d'Oison. (Lettres de rémission.)

(B) 1421. Le dict Annieul dist que ja soit ce qu'il fut voirrier, si ne poindoit il point et ne scavoit poindre, se ne avoit point à devenir du dit mestier. (Archives de la ville de Namur, voyez la pièce entière, Ducs de Bourgogne, t. I, p. xxxvi.)

(C) 1477. A Guillaume Barbe, voirrier, pour avoir ouvré de son mestier en la vie forme de hault de la nef, en costé de la Magdalène, laquelle forme contient iiij jours, laquelle a esté desassize, refaite, retaillée et mis en gros plomb neuf, lavée, escupée pièce après pièce, reliée tout de neuf, rassise et mise en sa place, et deux panneaulx ont esté faiz de voirre neuf. ix liv. xvij s. (Archiv. de Rouen, Ducs de Bourgogne, volume IV.)

(D) 1491. A Estienne de Salles, verrier, pour deux lozenges de verre mises aux verrières de la chambre du retrait dudit Seigneur (le Roy), *ii solz.* (Comptes royaux.)

(E) 1536. Tous ceulx qui ces présentes lettres verront, etc., — Jehan, fils du Roy de Jerusalem, d'Arragon et de Cécile, etc., duc de Calabre et de Lorraine, comme en l'an mil quatre centz quarante huicts, nous heussions bailliez et concédez nos lettres à nos bien amez Pierre Wiswalle, fils de Jehan Wiswalle, Henry fils, Nicolas Mengin fils, Jacquot Guillaume du Tisoir et Jehan son frère tous verriers ouvriers ès verrières de Jehan Wiswalle et que par feu de fortune icelles nos lettres ayent estés brullées et destructes à Fontenyn où icelles estoient, dernièrement qu'elle a esté brullée. Pourquoy iceulx nous ayant exhibé une copie signée autenticquement — leur avons octroyé et concédé nos lettres en pareille forme qu'ils les avoient et dont la teneur s'ensuyt : Jehan fils du Roy de Jerusalem, etc. — (On voit, par ces lettres, que toutes ces verreries étaient ès bois et fourest de Monseigneur en sa prévosté et près de Darney en son duché de Lorraine, et que ces ouvriers verriers jouissaient de titres et priviléges qui les plaçaient au rang de la noblesse :) Comme lesdits maistres et ouvriers de voires soient à cause de leur mestier et doibvent estre prévillegiez et ayant plusieurs beaulx droitz, libertez et franchises, iceulx maistres et ouvriers avoient certaines lettres des prédécesseurs de Monseigneur, ducs de Lorraine, èsquelles estoient déclairiez les droiz et previlleges onctroyez auxdiz verriers. Soit sans que en ce leur ait mis aucuns empeschement. Desquels droiz et franchises et prérogatives et dont eulx et leurs prédécesseurs aient joy et usé de tout temps passé et esté tenus et réputés en telle franchise que chevaliers, escuyers, et gens nobles dudit duchiée de Lorraine. (Cette charte originale, en parchemin, munie du sceau en cire, est du 11 septembre 1526. Elle a été reliée dans le volume 474 de la collection de Lorraine, avec beaucoup de pièces concernant les verreries du duché de Lorraine. Je les ai lues avec intérêt, mais je ne puis insérer ici mes extraits, qui ont un caractère et un intérêt tout industriels, je citerai

seulement ces premiers mots d'un Mémoire adressé au Duc le 19 juin 1597 :) « A son Altesse, remonstrent très humblement les gentilshommes des verrières, au bailliage de Clermont, que feuz de très heureuse mémoire messeigneurs les Ducs, ancestres de votre altesse, les auroient, et leurs prédécesseurs, donés de plusieurs beaux privilèges pour les attirer ès pays de V. A. pour l'exercice de la verrerye laquelle ils auoient desrobée du plus secret cabinet de nature. »

(F) 1553. Les François ayant, n'a pas longtemps, commencé à faire les verres crystallins, ont faict servir le sablon d'Estempes au lieu des cailloux du Tessin, que les ouvriers ont trouvé meilleur que ledict caillou de Pavie. Mais ils n'ont encores sceu inventer chose qui puisse servir au lieu de la susdicte cendre (la soude d'Egypte). (Belon.)

VERRIÈRES et Voirrières. Il ne s'agit ici que d'indiquer l'expression dont on se servait pour désigner les fenêtres ornées de vitraux. Quant aux vitraux, je renvoie aux ouvrages qui traitent de la peinture sur verre, ce bel art tout français. Avec les premiers verres appliqués aux ouvertures des clôtures de fenêtres faites en marbre, commencèrent les vitraux des églises, car on ne pouvait songer à fermer ces jours que pour en varier l'effet et l'associer, par l'éclat des verres coloriés, à la richesse des mosaïques et des peintures. Les Pères de l'Eglise parlent de ces premières verrières, chaque siècle y apporta son perfectionnement, mais il serait aussi utile qu'il est difficile d'assigner à chacun d'eux une date précise. (Voyez *Verrines* et *Voirre*.)

(A) 1245. De ipsis obventionibus et oblationibus verrerias ejusdem cappellæ refici et reparari volumus quotiens opus fuerit. (Lettres de fondation de S. Louis pour la Sainte-Chapelle.)

(B) 1350*.
Tout autressi con vous vrés
Que li solaus est escaufés
Con il trepasse la verière
La où ele est li plus entière.
(La vie de Jésus-Christ.)

(C) 1499. Ung tableau fermant, peint sur verre, enchassé en boys, contenant le mistaire de la passion de N. S. (Inventoire de la royne Anne de Bretagne.)

(D) 1589. Une image d'argent doré de Sainct René, portant une verrière devant luy. (Invent. de la S. Chapelle du Vivier.)

VERRIÈRES DE PAPIER ou en canevas. Ce ne fut pas simplement un expédient, comme il se pourrait présenter même de nos jours, c'était une habitude, et la cherté des vitres explique comment cette manière de se clore est aussi ancienne, comment elle se prolongea si tard.

(A) 1291. Pro canabo ad fenestrallas, ad scaccarium reginæ apud Westmonasterium, iij d. (Exécution du testament de la reine Eleanor.)

(B) 1413. Item pour la venue de madame la duchesse de Berry pour aller à Montpensier faire faire certains chassitz aux fenaistrages dudit chastel pour les ansires de toilles sirées par défault de verrerie. (Compte de Jean Avin, receveur général d'Auvergne.)

(C) 1467. Pour xx pièces de bois à faire cassiz de voirrières de papier, servant aux fenestres des chambres, là où l'on fait les dix ouvrages. (Ducs de Bourgogne, 4748.)

(D) 1491. Item quinze chassis de papier, xxxvii solz, vi den. — Item à Meneston dix chassis de papier. — Item à La Palisse deux chassis de papier. — Item à Saint Saphorien huit chassis de papier. — Item à Lyon cinq chassis de papier. (Comptes de l'ostel du Roy.)

(E) 1500. Glasen wyndowis let in the lyght and kepe out the winde, paper or

lyn clothe straked acrosse with losyngys make fenestrals in stede of glasen wyndowes. (Horman).

(F) 1530. Fenestrall, chassis de toille ou de paupier. (Palsgrave.)

VERRINES et Voirines. Vitres et verrières. On disait aussi verinier pour peintre verrier.

(A) 1416. Un tableau de bois (suit la description des images) et sont les dix ymages tous couvers d'une grant pièce de voirre plate et les bors du dit tableau sont pains d'or bruny. (Inventaire du duc de Berry.)

(B) 1467. A Michiel Trouvé, verrier, demourant à Sainct Maclou, pour la part et portion de l'église et de messeigneurs pour les verrines du Cancel de l'église de la rue Sainct Pierre. (S. Ouen. Archives de la Seine-Inférieure.)

(C) 1492. A Guillaume Delanoe, paintre et verinier, pour deux panneaulx de verre mis aux fenestres — et en iceulx avoir mis les armes de MS. et de Madame, pour ce — lx s. (Archives du château de Tancarville, extraits publiés par M. Deville.)

(D) 1499. A Jacquelin de Molisson, pour avoir fait un patron de voirine où est une nativité de Nostre Seigneur. (Archives de Bourges, cité par M. Girardot.)

(E) 1554. Deux tableaux, chacun d'une ymaige Nostre Dame, l'un ystorié garny d'une voirrière et l'aultre faict de broderie. (Inventaire de la Dame de Nicolaï.)

VERVELLES. Aux courroies qui tenaient les oiseaux par les pattes, et qu'on appelait jets (voyez *Giez*), étaient fixés des anneaux ou vervelles. Quelques citations suffiront pour montrer que l'émaillerie et l'orfévrerie étaient chargées de les exécuter.

(A) 1350. Pour xiij vervelles d'argent, dorées et esmaillées des armes de France, pour les faucons du Roy. (Comptes royaux.)

(B) 1405. A Jehan Mainfroy, orfèvre de Monseigneur (le duc de Bourgogne), pour avoir fait iiij douzaines de vervelles pour faucons, icelles esmaillées et dorées, — viii fr., vii s., x d. (Ducs de Bourgogne, n. 77.)

(C) 1430. A Jehan de Zeelande, orfèvre, pour xij xij^nes^ de vervelles richement esmaillées et armoyé aux armes de Monseigneur et y mis et escript son nom par dedans et par dehors, pour ses oyseaulx. (Ducs de Bourgogne, 890.)

(D) 1600. Vervelle est comme un anneau où sont les armoiries du Seigneur de l'oyseau, attaché au touret ou trou des gets. — Les gets c'est à dire le lien des jambes. (Etienne Binet, Merveilles de la nature.)

VÊTEMENS ÉMAILLÉS. C'est-à-dire ornés de pièces d'orfévrerie émaillées. (Voyez *Orfavrerie.*)

(A) 1455. Tellement que le Seigneur de Saintré, qui sur son très puissant destriers, armé estoit, tous deux très richement houssés d'orfavrerie, esmaillé de ses armes, — actaint de sa lance le Turcq. (Ant. de la Salle.)

VEU. Offrande qu'on présente à Dieu ou à ses saints, *ex voto*, par suite d'un vœu fait en certaine circonstance. On conçoit que tout peut rentrer dans la catégorie de ces vœux, depuis la vaste abbaye que l'on s'est engagé à construire dans quelque grand danger, jusqu'aux joyaux et petits objets en cire qui représentent la chose même, occasion du vœu. Nos églises, et après leur dévastation, les musées et les collections qui sont leurs héritiers, doivent à ce pieux usage les monuments les plus curieux; quant à la coutume en elle-même, il suffira de quelques citations pour la rappeler. Plusieurs articles de ce répertoire s'y réfèrent, je renvoie à *Cire ouvrée.*

(A) 1300. Vous ferez une chose, que se Dieu vous rameinne en France, que vous li promettrés une nef d'argent de cinq mars. — Quand la Royne, que Dieu absoille, feu revenue en France, elle fist fère la nef d'argent à Paris; et estoit en la nef le Roy, la Royne et les trois enfans, tous d'argent; le marinier, le mat, le gouvernail et les cordes tout d'argent, et le voile tout d'argent, et me dit la Royne que la façon avoit cousté cent livres. (Joinville.)

(B) 1403. Un veu d'or ouquel a une dame esmaillée qui tient un oisellet. (Ducs de Bourgogne, 5977.)

(C) 1493. A Jehan Gallant, orfavre, demourant à Tours, pour dix marcs d'argent par luy mis et employé à faire ung veu, à faczon d'une jambe, que la dicte dame a donné et envoyé à ND. du Carme de Rennes, — vixxxv liv. (Comptes royaux.)

(D) 1495. Or avoit promis Phelippe, dès qu'il estoit au retour de Rome, ung voioige à St Nicollay avec aulcuns dons de cire. (Journal de Philippe de Vigneulles.)

(E) 1528. Une enseigne taillée de basse taille, en laquelle y a d'un costé ung soleil et de l'autre ung personnage estant en mer sur une barque desrompue et sy prochaine du rivaige que ledit personnaige a moyen de recouvrer pour salut à une branche d'arbre plantée sur icelle. (Comptes royaux.)

VIANDE. Nourriture en général, *de victus*, qu'elle soit de poisson, de végétaux ou de chair; de là viandier, dans l'acception d'hospitalier, exerçant l'hospitalité, et ce mot servant de titre à un livre qui répond au Guide des cuisiniers. On trouve encore cette acception dans une traduction de Le Maistre de Sacy, de 1668 : *Et on annonça sa vie durant à Louis XIV que sa viande était servie.*

(A) 1180. Un jour advint qu'Esaü estoit allé à la chasse; son frère alla cueillir une certaine viande qu'ils avoient coustume de manger en ce temps là, nommée lantille. (Le Roman de Garin.)

(B) 1387. Le pain, qui est le principal et la plus noble viande pour sustentacion de corps humain. (Ordonnances des rois de France.)

(C) 1480*.
Adoncques il leur demanda
Quelz viandes vouloyent menger,
L'ung de bon poysson souhaita
L'autre demanda de la chair. (Les Fr. repues.)

(D) 1485. Cy après s'ensuyt le viandier pour appareiller toutes manières de viandes que Taillevent, queulx du Roy nostre sire, fit, tant pour abiller que appareiller boully, rousty, poissons de mer, et d'eaue doulce : saulces, espices et aultres choses à ce convenables et nécessaires comme cy après sera dit. (Imprimé vers 1485.)

(E) 1571. N'y a sorte de fruict qui se puisse trouver au monde, en quelque saison que ce soict, qui ne fust là avec ung plat de toutes viandes de poissons. (Description du diner donné par la ville de Paris à la Reine; c'était un vendredi.)

(F) 1651. Le Roy mangeoit souvent hors de chez luy, comme chez la Reyne, chez monsieur le maréchal de Villeroy, son gouverneur, au Pallès Brion, où il faisoit toujours porter là une partie de sa viande. (Mémoires de Dubois.)

VIE NOMADE. Pendant tout le moyen âge, et jusqu'au XVIIe siècle, la société européenne a eu les habitudes nomades que les populations de l'Asie conservent encore de nos jours. La cour et les riches seigneurs emportaient, en quittant leurs châteaux, les vitres peintes qui brillaient aux fenêtres, les riches tapisseries qui ornaient les murs, les meubles des chambres, et jusqu'aux magnifiques serrures des portes. Alors le château confié à la garde de quelque

vieux serviteur, hanté par les oiseaux de nuit et battu par la tempête, attendait de nouveaux habitants pour redevenir habitable. Des nécessités de ce genre de vie découlent, comme conséquences naturelles, la forme des meubles, leur pénurie, l'abondance des coffres, bahuts, étuis, etc., etc. Je ne veux rien citer, il suffit d'ouvrir cette vue.

VIELE. Notre violon à son origine. La citation suivante motive l'exception à la règle que je me suis faite de ne point introduire les instruments de musique dans ce répertoire. On voit dans ces deux vers que la bijouterie venait en aide à la fabrication des vièles, au moins à l'ornement de leurs manches; la nécessité de la rime ne semble être pour rien dans l'intervention des saphirs incrustés, car il nous est parvenu des vielles ou violes du xve siècle à manches très-ornés.

(A) 1180. Li uns tiennent une vièle, l'arçon fu de saphir,
Et l'autre une harpe, moult fu bone à oir.
(Roman d'Alexandre.)

VIF, près du vif, d'après le vif et au vif, c'est-à-dire d'après nature; les vifs d'une statue s'appliquaient à ses parties charnues. Ces anciennes locutions ont à peine disparu de notre langue usuelle.

(A) 1248. Saciés bien que cis lions fu contrefais al vif. (Villars de Honnecourt.)

(B) 1416. Un signet d'or ouquel est le visaige de Monseigneur (le duc de Berry) contrefait au vif, — xiij liv. t. (Invent. du duc de Berry.)

(C) — Un grant denier d'or, ouquel est contrefait au vif le visage de Julius Cesar.

(D) 1468. Maistre Jehannet de Milan, peintre du duc de Milan, pour un tableau où sont tirés, auprès du vif, le feu duc de Milan et son fils, — 41 liv. 5 s. (Comptes royaux.)

(E) 1517. Derrière icelluy grand aultel y a trois beaulx et riches aultels d'albastre dont celluy du milieu est l'autel monseigneur sainct Bernard, sur lequel est son ymaige, fait sur le vif, incontinant après son trespas, et avoit le visaige, à veoir la dicte imaige, magre et contemplatif. (Visite de la Reine de Sicile à Clairvaux.)

(F) 1526. Maistre Conrard — fera les pièces qui s'ensuyvent de sa main, assavoir les visaiges, mains et les vifs. (Marché passé avec Conrard, le sculpteur.)

(G) 1530. Jean achapta deux rares et prétieux tableaux, en l'un desquelz estoyt au vif painct le visage d'ung appellant, en l'autre estoyt le pourtraict d'ung varlet qui cherche maistre, — painct et inventé par maistre Charles Charmoys, painctre du Roy Mégiste. (Rabelais.)

(H) 1533. A maistre Bernard Dorlet (d'Orley), peintre à la Reine, pour un tableau de la portraiture de la Reine, fait après le vif, de deux pieds en carré, — 13 liv. (Compte de l'hôtel de la reine Marie d'Autriche.)

(I) 1600. Pourtraire et enlever au vif une personne. (Et. Binet.)

VIGNETURE. Ornement de feuilles de vignes qui couvrait les bordures des miniatures, dites alors *vignetées*. Notre mot Vignette vient de ces ornements, mais nous l'appliquons différemment.

(A) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 120, 123, 124, 127, 128.

(B) 1467. Une coppe d'or, poinçonnée, en façon de vingneture et dedens ung petit esmail de marguerite. (Ducs de Bourgogne, 2275.)

(C) 1470. Pour deux histoires faictes ès diz deux livres, vignetés et parquées de ronx compas, — pour la fachon de deux autres grandes histoires, en

semble les grandes lettres faictes à la devise de MDS. (Philippe le Bon) sans vignette. (Inventaire. Ducs de Bourgogne, 4035.)

VINAIGRIER. Ce que nous appelons un huillier.

(A) 1599. Un vinaigrier d'argent vermeil, doré, poisant un marc, quatre onces et demie, xij escus. (Invent. de Gabrielle d'Estrées.)

VISAGE. Dans l'acception de portrait, et faux visage dans le sens de masque.

(A) 1250.
L'uns d'eus une femme savoit
Ki de lui un visage avoit.
(Roman du Saint Graal.)

(B) 1436. A Piètre, le paintre, pour xiiij faulx visaiges et xiiij barbes. (Ducs de Bourgogne, 1182.)

VITRIER, et plus généralement Verrier. (Voyez cet article.) Peu à peu le premier de ces termes a éclipsé l'autre, et il a désigné, à la fois, le fournisseur des vitres blanches, le metteur en œuvre des vitraux, et l'entrepreneur des verrières des églises, trois industries distinctes, souvent exercées par une seule personne.

(A) 1477. A Arnoul de la Poincte victrier, a esté paié sur la voirrerie de la chapelle de MS. — xxx livres. — A Geoffroy Masson, voirier, pour avoir victré deux croisées — où il y a des armaries et bardures, — xviij liv. (S. Ouen. Arch. de la Seine-Inf.)

(B) 1484. Item d'avoir payé à Olivier le Coq et Jehan Le Lenevan, vitriers, pour avoir fait et habillé les deux vittres étant au cloistre, dont l'une d'icelles estoit rompue. (Comptes de la cathédrale de Tréguier.)

(C) 1527. Jean Castellan, vitrier, promet de faire et livrer et asseoir, pour le Roy, ès édiffices que ledit sire entend faire faire et édiffices à réparer à Fontainebleau, tous et chascun les ouvrages de verre qui y seront nécessaires, tant de verre blanc, en façon de borne ou carré que des escussons, armoiries, devises et autres verrières paintes. (Comptes des Bâtimens royaux. Renaiss. des arts à la cour de France.)

(D) 1535. Ouvrages de voirrerie. A Jean Chastellan et Jean de la Hamée, maistres vitriers, pour tous les ouvrages de voirrerie qu'ils ont faits audit Fontainebleau. (Idem.)

VOIRRE. Les anciens sont encore nos maîtres dans le bel art de la verrerie, la dimension et le bon marché n'étant pas, aux yeux de l'homme de goût, le dernier mot du progrès. Les Grecs de Constantinople, ainsi que les Arabes de Badgad et de Damas, héritèrent des procédés de l'antiquité, sinon de son talent, à une époque où en Europe on se contentait de souffler de grosses bouteilles, de fabriquer des imitations de pierres fausses et ces feuilles de verre, teintes dans la masse en couleurs éclatantes, produisant des effets admirables dans les verrières de nos églises. Vers 1225, le moine allemand Théophile constate, en Italie, cet état de choses. Ce que j'ai dit de la poterie peut donc s'appliquer à notre verrerie occidentale. Comme pour la faïence, de même dans la verrerie, une fabrication vulgaire et non interrompue, un dédain pour les progrès, puis une renaissance, d'abord par l'imitation des produits de l'Orient, à la façon de Damas, ensuite par des productions originales, propres au génie de nos contrées. Si cette renaissance s'étendit un peu partout : en Flandre, au xive siècle ; en France, presqu'à la même époque, à en juger par l'énumération des différents verres dont Humbert I impose la redevance annuelle aux verriers du Dauphiné ; enfin en Allemagne, au xvie siècle, c'est à Venise qu'elle débuta en prenant, dès le xiiie, les proportions grandioses que

favorisaient une protection libérale autant qu'intelligente et des rapports commerciaux avec l'Europe entière, le monde d'alors.

VOIRRE. Les verres à boire, les coupes, hanaps et ustensiles de table en verre étaient encore choses assez rares, aux XIVe et XVe siècles. On les rencontre exceptionnellement dans les inventaires et par la raison qu'ils venaient de l'Orient, qu'ils étaient montés en or et en argent; ou parce que la peinture leur donnait quelque prix. Dans l'habitude de la vie, il ne semble pas que le verre ait joué un grand rôle jusqu'au commencement du XVe siècle, où les verreries de Venise exportèrent sur tous les marchés les produits de leurs habiles contrefaçons.

(A) 1220. De constructione furni ad operandum vitrum. — Quomodo, fiant vasa vitrea, etc. Inveniuntur vascula diversa eorundem colorum, quæ colligunt Franci, in hoc opere peritissimi, et saphireum quidem fundunt in furnis suis addentes ei modicum vitri clari et albi et faciunt tabulas saphiri pretiosas ac satis utiles in fenestris — Græci vero faciunt ex eisdem saphireis lapidibus pretiosos scyphos ad potandum, decorantes eos auro. (Theophilus.)

(B) 1261. Tam pro scyphis, quam pro vitris quærendis. (Ordonnance de l'hostel du Roy.)

(C) 1300. Le conte d'Eu dressoit sa bible du long de nostre table et nous brisoit nos pos et nos vouerres. (Joinville.)

(D) — Que les chatons et les espingles (des boutons) soient percées du voerre de Montpellier ou cas que l'on en pourroit trouver à Paris car autre voerre n'y est pas souffisant. (Addition aux us des mestiers recueillis par Est. Boileau.)

(E) 1328. Un vairre d'argent doré à coste, prisié vi lib. (Invent. de la royne Clémence.)

(F) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 361, 564, 571.

(G) 1363. Une choppine de voirre rouge, garnie d'argent blanc, et poise un marc v onces. (Invent. du duc de Normandie.)

(H) 1372. Combien que tout voirre soit précieux toutesfoys le blanc est le plus honnorable qui en couleur approche du cristal. (Le Propriétaire des choses.)

(I) 1380. Trois pots de voirre rouge, à la façon de Damas. (Inv. de Charles V.)

(J) — Ung petit voirre, ouvré par dehors à ymages, à la façon de Damas.

(K) — iij grands platz de voires ouvrez et peinds et iiij escuelles de mesmes.

(L) — ij grans platz de voirre et vi escuelles peintes.

(M) — Une lampe de voirre, ouvrée en façon de Damas, sans aucune garnison d'argent.

(N) — Un tres petit hanap de voirre, en la façon de Damas.

(O) — Une poire de voire azuré, garnie d'un pou d'argent doré au bout dessus.

(P) — Un bacin plat de voirre, peint à façon de Damas et une bordure d'argent esmaillée de France et de Bourgogne.

(Q) — Ung gobelet et une aiguière de voirre blant de Flandres, garny d'argent.

(R) 1382. A Guillaume, le voirrier, lequel avoit présenté au Roy voirres, pour don fait à luy, le Roy au Louvre — lxiiij s. p. (Comptes royaux.)

(S) — A Jehan, le voirrier, de la forest Dotte, lequel avoit présenté au Roy voirres par plusieurs fois, pour don à lui fait — lxiiij s. p.

(T) — A maistre Johan de Montagu, secrettaire, pour don fait par lui aux voirriers, près de la forest de Chevreuze, où le Roy estoit alez veoir faire les voirres, par commandement dudit seigneur et de MS. de Bourgogne — vii liv. iiij s.

(U) 1394. Philippe, duc de Bourgoingne — nous voulons que vous paiez — pour deux singes trèze frans, pour sèze voirres et une escuelle de voirre, des voirres que les galées de Venise ont avan apportez en nostre pays de Flandres (au port de l'Escluse), quatre frans. (Ducs de Bourg., 3992.)

(V) 1399. Une longue aiguière de voirre garnie d'argent doré et a le biberon d'un homme qui baille et est le fruitelet de feuillages dont il ysoit un glay. (Invent. de Charles VI.)

(X) — Une couppe de voirre, peint à la morisque.

(Y) — Une bouteille de voirre, à deux ances, paint comme dessus.

(Z) 1416. Un gobelet et un pot de voirre, en manière d'esmail blanc, garni d'or — xxiiij liv. t. (Invent. du duc de Berry.)

(AA) — Un hannap de voirre, au fons duquel a un 1. couronné et un las d'amours, estant en un estuy de cuir — x s. t.

(BB) — Un voirre fait en guise de burette, garni d'or, pendant à trois petites chayennes d'or, prisé vi liv. t.

(CC) — Une autre burette de voirre, garnie et pendant à cinq chaynnes d'or, prisée viii liv. t.

(DD) — Uns petis tableaux d'argent dorez, garny l'un des costez de voirre bleu où il a par dessoubz un crucefiement d'argent, Saint Jehan Baptiste et Saint Jehan l'euvangéliste et de l'autre costé de voirre vermeil où il a dessoubz un ymage de Nostre Dame, Ste Catherine et la Magdelaine, vij liv. t.

(EE) 1416. Une aiguière sanz couvercle, large par dessus, qui est de voirre taint sur la couleur du bassin que le grant prieur de Thoulouse donna à MDS. (le duc de Berry) au mois de décembre l'an mil cccc et sept — x liv. t.

(FF) 1467. Une mitre, brodée d'argent doré, dont le camp est de satin blanc — ou milieu vi fermailles garnis pareillement de voirres bleux. (Voyez la description, Ducs de Bourg., 2210.)

(GG) — Une couppe de voirre jaune, garnye d'or, de xxv perles pendans dessoubz et de xii perles dessus le fretelet du couvercle et ledit fretelet ouvré à fusilz. (Ducs de Bourg., 2347.)

(HH) — Une couppe de voirre vert — une couppe de voirre blanc — ung pot de voirre — ung pot de voirre de couleur vert — une aiguière de voirre vert torsée. — (Toutes ces pièces aussi richement ornées que la coupe de la citation GG. Ducs de Bourgogne, 2348 à 2352.)

(II) — Ung gobelet couvert, de plusieurs couleurs, de verre fondu et à fachon de barres. (Ducs de Bourg., 2742.)

(JJ) — Une trompe de verre blanche. (Ducs de Bourg., 3289.)

(KK) — Six trompes de veire, à chascun ung estuy. (Ducs de Bourg., 3282.)

(LL) 1470. Ung pot de voire de Venise, jaune, garny d'or hault et bas et de vingt perles pendans autour du col, à devise de fusilz, prisié à lx liv. (Ducs de Bourg., 3283.)

VOIRRE GRINELLÉ. Ne serait-ce pas le craquelé des Vénitiens ? J'appellerai l'attention sur cet article.

(A) 1353. Deux petites bouteilles de voirre grinelé, garnies d'argent. (Comptes royaux.)

VOIRRES DE PROVENCE. Le comte d'Artois mourut en 1302, c'est donc dans les dernières années du XIIIe siècle qu'il acheta des bouteilles et vases de verre d'Aubigny, de Provence et d'autres pays. Nulle raison de mettre en doute l'existence de verreries, à cette époque, dans le midi de la France ; quant *aux autres pays*, il s'agit évidemment de Venise et de l'Orient.

(A) 1316. Grant planté de poz de voirre et de voirres d Aubigny et de Provence, et d'autres pais, et de diverses coleurs et bocauz et bariz tout

du temps de monseigneur d'Artois, qui bien valoient, 1 libr. (Invent. de la comtesse Mahaut d'Artois.)

VOIRRE DE VENDOME. C'était un dicton populaire au XIIIe siècle, et les verreries de cette importante ville du département de Loir-et-Cher sont encore en activité.

W.

WILLO (Coquille de). Je ne crois pas avoir mal lu le passage suivant dans un des comptes de l'hôtel de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et cependant je ne puis découvrir de quoi il s'agit.

(A) 1467. Une coquille d'un willo, garnye d'argent doré. (D. de B., 3218.)

WIS, ou vis. Ce mot était en usage anciennement et on en fit l'escalier à vis ou tournant, qu'on appela brièvement la vis.

(A) 1300. Ils tenoient leur parlement en une viz qui descendoit de l'une chambre en l'autre. (Joinville.)

(B) 1380. Une petite wis de fil d'or à attachier un chapperon à moyne. (Inventaire de Charles V.)

(C) 1451. Le suppliant monta par la vifz en la salle du chastel de Senecey, jusques à l'uys de la chambre de la dame, après ce descendit par ladite vifz. (Lettres de rémission.)

X.

XILOPALE. Le Pechstein ligniforme des minéralogistes allemands, appelé Hoxopale par Werner. Cette pierre se rapproche du Feldspath résinite, elle raie le verre et présente, au milieu des différentes nuances du feldspath, des reflets bleuâtres *qu'il n'a pas*. On la tire de la Bohême.

Y.

Y GRÉGEOIS. Y grec. On sait la signification de cette lettre, dont la forme peut figurer une croix; peut-être faut-il chercher cette allusion dans les citations suivantes.

(A) 1380. Un petit fermail d'or, à un Y grégeois ou milieu, et autour a x perles. (Inventaire de Charles V.)

(B) 1416. Un Y grégeois d'un saphir, assis en un annel d'or, qui fut donné à Monseigneur, — vi liv. t. (Inventaire du duc de Berry.)

YBENUS. Le bois de l'ébénier (voyez *Ebène*). Il était employé quelquefois avec une intention de deuil.

(A) 1352. Coutellerie pour le Roy. Deux paires de cousteaux à trancher devant le Roy — l'une paire à manches d'ybenus pour la saison du Karesme et l'autre paire à manches d'yvoire pour la feste de Pasques. (Comptes royaux.)

(B) 1376. Un baston de ybenus aorné d'argent — pour l'office du chantre. (Inv. de la Ste Chapelle.)

(C) 1380. Une boiste d'ibenus, garnie de bandes d'or esmailliées de blanc, et les autres hachiées à un cercle autour esmailliez de Y et de C, à esmaux dedans et dehors des armes de la royne Jeanne de Bourbon, en laquelle avoit plusieurs anneaux et estoit ycelle dedans un coffre de cyprès. (Inventaire de Charles V.)

(D) — Un petit letrin ployant d'ibenus noir.

(E) 1399. Un encrier d'ybenus ouvré. (Invent. de Charles VI.)

YCLE. S'agit-il d'une pierre jaune, d'une pierre en stalactite, et, dans ce cas, dérivée de l'allemand *Eis*, et en anglais *Ice?* Je pourrais décider, mais je préfère avouer que je n'en sais rien.

(A) 1416. Une teste d'homme taillée en une pierre appelée ycle — prisée x liv. t. (Inventaire du duc de Berry.)

YDRE. Grand vase, en forme de cruche et de flacon, à mettre l'eau, quelquefois fermé à clef. L'ydrie de Cana, dont parle le roi René (H), est une urne antique en porphyre. (Voyez ce mot.)

(A) 1080. Ydrias dicuntur ab ydros, quod est aqua; gallice pot-eau. (Dict. de Jean de Garlande.)

(B) 1357.
Pleust à Dieu, pour moy esbatre
Qu'en tenisse trois los ou quatre,
Voire une isdrie toute plaine,
Si en beuvroie à grant alaine. (Hist. des trois Maris.)

(C) 1360. Inventaire du duc d'Anjou, 161, 334.

(D) 1379. Charles — savoir vous faisons que nous sommes tenus à Jehan de Maucroix, orfèvre de Paris, en la somme de ixclix frans, iij deniers tournois, pour un ydre en manière d'un flascon d'or. (Mandement du 26 juillet. Ducs de Bourgogne, tome IV.)

(E) 1380. Deux ydres d'or, à mettre eaue, où il a ou milieu la teste d'un lyon sur le rond et y a en chascun costé un homme sauvage qui porte l'anse et six esmaulx de France au pied dessoubz et ou milieu un esmail à ymage pesant xlij marcs, j once d'or. (Invent. de Charles V.)

(F) — Item, une autre ydre d'or plain, fermant à clef, à deux esmaulx de fleurs de lys enlevées, pesant xv marcs, une once d'or.

(G) 1399. Un idre d'argent doré, à frain faict à charnières et y a deux lyons qui soustiennent le frain et a, ou ventre en chacun costé, un osteau et est esmaillé par le ventre à plusieurs escussons et est le pié de quatre hommes, pesant dix huict marcz. (Invent. de Charles VI.)

(H) 1474. Une des ydries, esquelles nostre Seigneur fist miracle en conversion d'eaue en vin ès nopces d'Architriclin. (Test. du roy René.)

YEIRE et Lyarre. Lierre. Souvent employé dans les ornements d'orfévrerie.

(A) 1360. Feuillage de yeire (No 113 de l'inventaire du duc d'Anjou.)

(B) 1444. Pour tendre la tapisserie, nétaier les sales et coupper le lyarre qui tenoit à la grant salle. (Ducs de Bourg., n° 6663.)

YENITE. Pierre dure, d'un brun foncé; elle se change en verre noir à la chaleur du chalumeau; elle fait feu sous le briquet. On la tire de la Corse.

YMAGÈNE. Voyez Images.

(A) 1394. Une ymagène de Nostre Dame de franque pierre engourdinée. (Inv. des garnisons du chastel de Lille.)

YMAGER. Sculpteur.

(A) 1364. Charles — nous avons commis notre amé Andrieu Biauneveu, nostre ymager, à faire faire les tumbes que nous avons ordonnées. (Mandement. Ducs de Bourgogne, tome IV.)

YMAGINÉ. Orné d'images, c'est-à-dire de figures sculptées, gravées, peintes ou émaillées.

(A) 1297. Une coupe d'argent, dorée, dont le piés est une rose à six fuelles, s'est ymaginée de rois. (Inventaire d'Edouard Ier.)

(B) — Item un pot purement dorei et portrait d'ymaginerie sans esmail.

(C) 1353. Un gobelet d'argent, esmaillié et doré, à quatre piez, ymaginez à trois pèlerins. (Lettres de rémission.)

YRAINGNÉE DE FER. Grillage destiné particulièrement à garantir les verrières peintes des pierres que les enfants, de tous les siècles, se sont amusés à jeter contre elles.

(A) 1398. A Philippe de Peronne, serrurier, pour deux yraingniés de fer, — assises au devant des deux fenestres du revestiaire. (Compte de la chapelle du monastère des Célestins.)

Z.

ZIMECH. Voyez *Lapis-lazuli*, citation.

ZODIACRE. Zodiaque.

(A) 1389. Une orloge et un zodiacre de cuivre doré, prisié xij liv. p. (Testament de l'archevesque de Rheims.)

FIN.

PARIS. — IMPRIMERIE DE J. CLAYE ET Cᵒ, RUE SAINT-BENOÎT, 7.

INDEX.

